L2511

V 61.8
49.5

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

On souscrit à ce Recueil à

Batavia,
A L'IMPRIMÉRIE DE L'ÉTAT.

Londres,
WILLIAMS AND NORGATE,
14 HENRIETTE-STREET, COVENT-GARDEN.

Paris,
BENJAMIN DUPRAT,
LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE, ETC.

Leipzick,
LEOPOLD VOSS,
LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Cologne,
BAEDEKER,
LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Bruxelles,
PÉRICHON et le chevalier PH. VAN DER MAELEN.

2-9-'24

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES,

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DE NOTICES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELS, DE NOUVELLES ET DE FAITS IMPORTANTS CONCERNANT LES POSSESSIONS NÉERLANDAISES D'ASIE ET D'AMÉRIQUE,

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES

DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE HENRI DES PAYS-BAS,

AVEC LA COOPÉRATION

DE PLUSIEURS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE BATAVIA,

PAR

LE BARON P. MELVILL (DE CARNBEE).

Het licht nopens den staat van onze Indische bezittingen begint op te dagen, en ik hoop dat hetzelve hoe langer hoe meer zal worden aangestoken, tot eer van onze Natie en tot bevordering der algemeene welvaart.

Le jour commence à se répandre sur la situation de nos possessions d'outre-mer, et j'espère qu'il s'y répandra de plus en plus, pour l'honneur de notre nation et pour le développement de la prospérité générale.

Bijdragen tot de Huishouding van Staat; Tome X.

Par le Comte G. K. DE HOGENDORP.

1848–1849.

LA HAYE,
BELINFANTE FRÈRES.

1849.



Imprimerie, BELINFANTE FRÈRES,
La Haye.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

GÉO-HYDROGRAPHIE.

ZOOLOGIE.

ETHNOGRAPHIE.

STATISTIQUE COLONIALE.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Chronique des Indes-Orientales néerlandaises depuis l'année 1816.[1]

1816.

Ce que la génération précédente avait commencé, la nôtre le continua, ce que le siècle précédent n'avait pas soupçonné, fut commencé, réalisé par elle; la période que nous examinons vit s'achever ce qu'on regardait peu d'années auparavant comme impossible. Tout ce que les orages politiques avaient abattu, la paix le releva; l'amour du beau et du bon, un moment étouffé par le bruit des armes, trop peu favorisé sous les dominations étrangères, se réveilla plus vif, plus ardent que jamais, lorsque les colonies furent rattachées à leur mère-patrie; et tout reprit un aspect meilleur et plus prospère.

(*Traduit de* M. le Baron Van Hoëvell.)

Les Pays-Bas et la Grande-Bretagne venaient de signer le traité de Londres (13 août 1814), par lequel S. M. britannique s'engageait à rendre aux Hollandais les colonies, comptoirs et établissements qu'ils possédaient au commencement de la dernière guerre, c'est-à-dire le 1er mars 1803, dans les mers de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie ou en terre-ferme, à l'exception toutefois du Cap de Bonne-Espérance, de Démérary, Essequébo et Berbice. S. A. R. le Souverain Prince des Pays-Bas résolut aussitôt d'envoyer dans ces colonies des hommes honorés de toute sa confiance, non-seulement pour recevoir en son nom ces possessions lointaines des mains des autorités anglaises, mais surtout pour s'informer exactement de l'état des choses, prendre, quant aux diverses branches de l'administration, toutes les mesures qu'ils jugeraient convenables et confirmer ensuite la haute administration de ces contrées.

Son Altesse Royale nomma MM. le conseiller d'État Cornelis Theodorus Elout, le secrétaire d'État G. A. G. P. baron Van Der Capellen et le contre-amiral A. A. Buyskes, commissaires-généraux de l'Inde néerlandaise. En même temps, le baron Van Der Capellen fut désigné pour remplir pendant cinq ans les fonctions de Gouverneur-général et de commandant en chef des forces de terre et de mer dans ces parages. Il ne devait entrer pleinement en charge, que quand les commissaires-généraux auraient déposé leurs fonctions, et qu'il verrait auprès de sa personne les conseillers de l'Inde choisis par les commissaires, au nom de S. A. R. — M. Reinier d'Ozy, commissaire auprès du département du commerce et des colonies, leur fut adjoint en qualité de secrétaire-général; et M. C. G. Reinwardt, professeur à l'athénée illustre d'Amsterdam, reçut la direction de tout ce qui regardait l'agriculture, les arts et les sciences à Java et dans les autres lieux dépendants.

Les commissaires-généraux commencèrent leurs travaux provisoires à la Haye, dès le 4 janvier 1815. Il fut d'abord question des intérêts particuliers des employés et du personnel en général attaché à la commission, ensuite des diverses dispositions que le gouvernement prit à l'égard des possessions des Indes-Orientales après l'institution des commissaires. Ces travaux furent poursuivis par les trois commissaires-généraux réunis, pendant leur séjour à La Haye et après leur départ pour les Indes, et jusqu'à leur arrivée à Batavia, par MM. Elout et Buyskes, qui s'étaient embarqués sur le même vaisseau.

M. le major H. G. Nahuys, M. le lieutenant-colonel J. C. Schultze et M. F. C. H. Asmus, ancien chef du service de santé aux Indes-Orientales, qui avaient rempli des fonctions importantes dans ces provinces sous l'ancien régime hollandais, furent désignés pour annoncer au gouvernement anglais établi à Java

[1] D'après le *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*, année III, tome second.

l'arrivée prochaine de la commission chargée de reprendre possession de Java et des dépendances. Ils devaient en outre faire tous les préparatifs nécessaires pour la réception et le logement des troupes qu'on envoyait aux Indes. Quoique plus tard leurs pouvoirs aient été retirés, ils n'en continuèrent pas moins leur voyage à leurs propres frais, et s'efforcèrent, avant et lors de l'arrivée des commissaires, de leur faciliter autant que possible l'exécution de leur pénible tâche.

Cependant de nouveaux troubles empêchèrent les Hollandais de recouvrer de si tôt leurs colonies. Napoléon avait reparu sur la scène politique, et s'était ressaisi du sceptre impérial. Les puissances qui avaient envoyé leurs députés au congrès de Vienne, s'unirent solennellement pour renverser l'usurpateur. Tout ce qui en Europe pouvait porter les armes, se réunit contre l'ennemi commun. En Hollande, les troupes qui avaient été destinées à la défense des Indes-Orientales, durent rejoindre l'armée néerlandaise pour prendre part à la lutte glorieuse que les puissances alliées soutenaient pour leur liberté et leur indépendance. La victoire de Waterloo permit au prince de reporter son attention sur nos belles colonies. Les forces de terre et de mer destinées aux Indes-Orientales reçurent bientôt l'ordre de se tenir prêtes pour le départ. Le 15 octobre 1815 fut indiqué comme le jour où l'on mettrait à la voile. Cependant l'expédition ne sortit du Texel que le 29 du même mois.

L'escadre avait été placée sous les ordres du contre-amiral Buyskes, qui remplissait en même temps, comme nous l'avons dit, les fonctions de commissaire-général; elle se composait de sept navires, savoir:

l'*Evertsen*, capitaine D. H. Dietz, monté par 320 hommes, où le contre-amiral avait arboré son pavillon, et qui avait à bord MM. les commissaires-généraux Elout et Buyskes;

l'*Amsterdam*, capitaine Hofmeijer, monté par 250 hommes, ayant à bord M. le commissaire- et gouverneur-général, baron Van Der Capellen;

le *Braband*, capitaine Van Der Hart, monté par 250 hommes;

l'*Amiral De Ruyter*, capitaine-lieutenant 't Hooft, monté par 250 hommes, ayant à bord le lieutenant-général Antingh, commandant de l'armée des Indes-Orientales;

le *Maria Reigersbergen*, capitaine-lieutenant Everdinghe van der Nijpoort, monté par 200 hommes;

l'*Iris*, capitaine-lieutenant Pool, monté par 90 hommes;

le *Spion*, capitaine-lieutenant Van Der Loef, monté par 90 hommes.

Cette escadre devait transporter aux Indes les commissaires-généraux, les troupes avec leurs munitions de guerre, quelques employés pour le service des Indes-Orientales; de plus, après son arrivée, elle devait servir à protéger le commerce des Hollandais aux Indes et à y relever partout leur drapeau abattu.

Le 30 octobre les vaisseaux, qui composaient la flottille, entrèrent dans l'Atlantique, sans avoir éprouvé d'avaries, à l'exception toutefois du *Braband* et du *Maria Reigersbergen*. A la sortie du Texel, le premier de ces bâtiments avait touché à l'endroit appelé *Schulpegat;* et quoi qu'il eût été remis à flot, il faisait tellement eau, qu'il aurait été dangereux d'entreprendre la traversée aux Indes, sans entrer dans un port pour y examiner la voie d'eau qui s'était déclarée. Le *Maria Reigersbergen* se trouvant dans le même état, les deux navires s'arrêtèrent à Portsmouth où le *Braband* fut déclaré hors d'état d'accomplir le trajet. Alors le *Prins Frederik*, capitaine Van Senden, fut expédié de Flessingue à Portsmouth, prit à son bord les troupes du *Braband*, et poursuivit sa route vers les Indes où il arriva sans accident, quoique beaucoup plus tard que les autres bâtiments de l'expédition. Après quelques réparations, la *Maria Reigersbergen* put aussi continuer sa route; et le *Braband* revint à Flessingue.

Les vaisseaux de ligne l'*Evertsen*, l'*Amsterdam* et le *De Ruyter* parvinrent le 7 novembre à la hauteur de Madère, et jetèrent l'ancre, le 18 de ce mois, dans la rade de Porto Praya (île de S^t^. Jago), où ils furent rejoints le 23 par le brick le *Spion*. Le 26, ils remirent à la voile, et l'*Evertsen* entra le 8 janvier dans la baie de la Table au Cap de Bonne-Espérance. L'*Amsterdam* et le *De Ruyter* s'étaient séparés du vaisseau amiral en passant l'équateur; cependant le dernier arriva peu après dans la baie dite Fals. L'*Amsterdam* par suite de quelques avaries avait dû relâcher à S. Salvador et ne parvint au Cap de Bonne-Espérance que le 17 février 1816.

Pendant leur séjour au Cap, les commissaires-généraux MM. Elout et Buyskes avaient conféré entr'eux sur les affaires relatives à leur mission. Ils ne remirent à la voile que le 15 février.

Le 19 avril suivant, l'*Evertsen* et le *Spion* jetèrent l'ancre devant Anjer dans le détroit de la Sonde, et le 26 du même mois ils entraient dans la rade de Batavia. Aussitôt après leur arrivée le lieutenant-gouverneur anglais de Java envoya l'un de ses aides-de-camp complimenter les commissaires-généraux Elout et Buyskes; et le jour suivant ceux-ci se rendirent à terre avec tous les honneurs dus à leur rang; ils furent reçus par les secrétaires du gouvernement et conduits à l'hôtel du gouverneur.

Le 29 avril les troupes qui se trouvaient à bord des deux navires furent débarquées et conduites à Meester-Cornelis.

Deux mois auparavant, le 5 mars 1816, le major Nahuys était arrivé à Batavia avec l'*Arinus Marinus*, porteur d'une lettre du premier commissaire-général Elout au lieutenant-gouverneur anglais, pour l'avertir de la prochaine arrivée de la commission néerlandaise avec des forces militaires. Selon la teneur de cette même lettre, le major Nahuys avait fait toutes les démarches nécessaires auprès du gouvernement anglais de Java pour le logement des troupes; mais n'ayant obtenu aucune coopération de sa part, il s'était adressé à quelques habitants de Batavia, et soutenu par leur patriotisme, il avait réussi, lors de l'arrivée de l'*Evertsen*, à préparer une caserne pour cinq-cents hommes à Meester-Cornelis et un hôpital pour cinquante malades à Rijswijk. Il venait même d'obtenir du gouvernement anglais l'autorisation de commencer les travaux de réparation à la caserne de Weltevreden. Le baillif De Serrière et l'architecte Horst lui furent de la plus grande utilité dans ces divers travaux, et firent constamment preuve du plus louable désintéressement; leurs efforts infatigables et l'ardeur avec laquelle M. Nahuys veilla à tout ce qui pourrait être utile et agréable aux commissaires-généraux et à bon nombre de ceux qui les accompagnaient, méritent ici une mention honorable.

Le 10 mai suivant on vit arriver dans la rade de Batavia la corvette l'*Iris*, et le jour suivant le vaisseau l'*Amsterdam*, qui avait quitté le 5 mars le Cap de Bonne-Espérance. L'on commençait à être inquiet sur le compte de l'*Amiral De Ruyter*, d'autant plus que, selon la nouvelle apportée par un bâtiment anglais, on avait vu près des îles de Nassau un vaisseau de guerre hollandais qui avait perdu son mât d'artimon, et qui était à la cape, les mâts de hune amenés. A cette nouvelle la corvette l'*Iris* reçut ordre de se rendre à Benkoelen pour obtenir des renseignements et se mettre ensuite à la recherche du navire. Mais deux jours avant le départ de l'*Iris*, le *De Ruyter* entra inopinément dans la rade de Batavia, en bon état, l'après-midi du 21 mai.

Le général Antingh avait quitté le *De Ruyter* à Benkoelen avec sa famille, quelques officiers et un détachement de quarante soldats; et le jour avant le départ du *De Ruyter*, il s'était rendu à Anjer sur un petit bâtiment, afin de poursuivre le voyage par terre jusqu'à Batavia, où il arriva le lundi 10 juin.

Le lieutenant-gouverneur de Java en fonctions lors de l'arrivée des commissaires hollandais, était M. John Fendall, qui avait succédé le 12 mars 1816 en cette qualité à M. Thomas Stamford Raffles. Parmi les autres membres du gouvernement on remarquait Thomas Abraham, qui avait succédé à M. Hope, Willem Jacob Cranssen, qui était resté membre du conseil de l'Inde, depuis l'établissement de la domination anglaise à Java, enfin Sir William Grant Keir, commandant des troupes et comme tel vice-président du conseil, qui n'entra en fonctions qu'après l'arrivée des commissaires-généraux.

Après l'arrivée du baron Van Der Capellen (11 mai) les travaux de la commission commencèrent; et le 12 mai eut lieu la première conférence des trois commissaires hollandais.

MM. Elout et Buyskes, aussitôt après leur arrivée, avaient provisoirement communiqué le but de leur mission au lieutenant-gouverneur anglais et son conseil; il leur fut répondu, qu'il n'était encore arrivé aucun ordre de l'Angleterre ou du Bengale, de remettre la colonie entre leurs mains.

Les commissaires, étant au complet, communiquèrent leurs pouvoirs aux autorités anglaises, ajoutant qu'ils désiraient être mis en possession de l'île et des dépendances dans le plus bref délai possible. Toutes leurs demandes et leurs représentations furent constamment écartées pendant les deux premiers mois qui suivirent leur arrivée. On refusa obstinément de leur remettre la colonie.

Ce refus des autorités anglaises n'était pas entièrement désintéressé; car, par exemple, dans la feuille officielle du 18 mai, on trouve annoncée une vente considérable de bois de charpente, et ainsi non-seulement après l'arrivée des commissaires, mais même après qu'ils s'étaient déclarés prets à prendre possession de la colonie, et qu'ils avaient protesté contre les dommages résultant d'un délai plus prolongé. C'est ainsi encore qu'au commencement d'avril, on avait affermé le *Macassaarsche pas*, c'est-à-dire l'autorisation pour une jonque chinoise de faire le commerce avec Mangkasser pendant l'année 1817 (voy. la feuille officielle du 13 avril 1816): or comme cette autorisation ne se donne pas avant les mois de juin et de juillet, il est clair qu'on voulait au moins s'assurer de ce revenu.

Faute de ressources et de revenus, les commissaires-généraux négocièrent un emprunt auprès des plus riches habitants de Batavia, afin de faire face, ne fût-ce que partiellement, aux dépenses qu'entraînaient le logement et l'entretien des troupes: encore cette mesure fut-elle fort coûteuse, le taux ordinaire étant de 9 pour cent, et rencontra-t-elle beaucoup d'obstacles, par suite du manque d'argent. Un ancien conseiller de l'Inde, M. J. C. Romswinckel, qui avait été chargé par les commissaires de l'administration des sommes fournies par les particuliers, rendit dans cette circonstance des services importants et désintéressés dont nous nous réjouissons de pouvoir rappeler ici le souvenir.

Lord Amhurst, ambassadeur anglais à la cour de Pékin, lors de son passage à Batavia, le 9 juin 1816, manifesta son étonnement de ce que l'île de Java était encore entre les mains des Anglais. Cependant les commissaires apprirent que les autorités anglaises de Java avaient reçu d'Angleterre une dépêche où l'on annonçait le départ de la commission hollandaise, les pouvoirs dont elle avait été revêtue en vertu du traité passé entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas; on était donc fondé à croire que les autorités anglaises ne différeraient pas plus longtemps la remise des colonies. Mais l'attente des commissaires fut encore amèrement trompée. Le lieutenant-gouverneur anglais déclara que ces dépêches ne suffisaient pas pour opérer la remise des colonies, parce qu'elles venaient directement d'Angleterre, et que le gouvernement de Java n'avait d'ordres à suivre que de la part de celui du Bengale; ensorte qu'il ne se croyait autorisé à prendre, en vertu de ces communications, que des mesures provisoires qui seraient soumises à l'approbation ultérieure des autorités du Bengale. Les justes représentations des commissaires sur cette étrange manière de voir les choses eurent cependant pour résultat, que le lieutenant-gouverneur après une négociation volumineuse par écrit, leur permit enfin d'envoyer des troupes à Mangkasser et dans les districts orientaux, de recruter parmi les indigènes et de tirer des volontaires du corps colonial: l'on prit aussitôt les mesures nécessaires pour prendre possession des districts orientaux et des établissements situés sur la côte de Célèbes.

Le 6 juillet on vit arriver à Batavia le croiseur de la Compagnie anglaise, le Nautilus, qui avait quitté le Bengale le 4 juin auparavant, porteur de dépêches où le gouvernement du Bengale ordonnait la remise de la colonie à la commission hollandaise.

Le traité conclu entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas le 13 août 1814 fut publié pour la première fois, par l'ordre du gouvernement dans la feuille gouvernementale du 13 juillet 1816; et cependant les autorités anglaises n'y allaient pas encore de bonne foi. En effet l'article III du traité portait vers la fin, « que les colonies seraient remises dans l'état où elles se trouvaient au moment de la signature du traité; » l'on y ajouta: « *qu'ainsi les parties contractantes seront tenues de s'attacher aux traités existants.* » Cette adjonction arbitraire à un traité conclu entre deux puissances, et par une autorité aussi inférieure que celle du gouvernement anglais à Java, est d'autant plus blâmable de sa part, qu'il cherchait par cette conduite peu loyale à parvenir à un but contre lequel les commissaires-généraux s'étaient fortement déclarés. En effet, lors des négociations sur les dispositions à prendre pour la remise des colonies, le lieutenant-gouverneur avait proposé, « que tous les contrats passés avec les princes indigènes seraient maintenus en vigueur, et que le gouvernement hollandais une fois rétabli en garantirait l'exécution. » Mais les commissaires regardant cette proposition comme contraire à la position libre et indépendante du prince qu'ils représentaient, et de plus comme en dehors des attributions de la Grande-Bretagne, la rejetèrent sans hésiter. Sans perdre un instant, ils firent remarquer au lieutenant-

gouverneur combien la copie du traité différait de l'original signé par les deux puissances contractantes, et le même jour encore on vit paraître un numéro extraordinaire de la feuille gouvernementale où l'article III était rectifié.

Enfin le 23 juillet 1816, les commissaires-généraux tombèrent d'accord avec les autorités anglaises sur les conditions de la remise définitive de l'île de Java et les dépendances. A cette occasion le gouvernement anglais protesta, par acte spécial, contre le refus que faisaient les commissaires de garantir expressément et par écrit les traités conclus par les Anglais avec les cours de Soerakarta et de Djocjokarta.

A peine l'accord fut-il conclu, que les commissaires se hâtèrent d'expédier les troupes dans les districts orientaux; car de leur prompte arrivée dépendait désormais la transition de l'île sous notre domination. Aussi, dès le 3 août, le dernier transport fut-il expédié.

Ils nommèrent ensuite les personnes entre les mains desquelles la remise des résidences devrait avoir lieu, car, à une exception près (la résidence de Japara et Joana, où commandait un Hollandais M. J. A. Doornik), toutes les provinces centrales et orientales étaient administrées par des employés anglais. Pour empêcher que l'empereur de Soerakarta et le sultan de Djocjokarta ne reçussent quelque impression hostile à l'administration hollandaise, ils résolurent qu'une fois en possession de l'autorité, ils feraient aussitôt renouveler solennellement les assurances de leur bonne volonté que leur avaient données déjà à MM. T. W. Pinket van Haak et H. G. Nahuijs, résidents provisoires dans ces principautés. Cette mesure était devenue de la dernière nécessité depuis la protestation des Anglais contre le refus des commissaires de garantir les traités existants. Ils chargèrent en conséquence l'ancien directeur-général des finances, M. W. H. Van IJsseldijk, d'annoncer aux princes javanais que le gouvernement de S. M. néerlandaise avait repris possession de l'île, de les assurer de la bienveillance des commissaires, de garantir la stricte exécution des traités conclus pendant l'administration temporaire des Anglais, et de témoigner enfin qu'on s'attendait à ce que de leur part ils resteraient fidèles à leurs engagements.

L'expédition destinée pour Mangkasser mit à la voile le 1er août 1816. M. P. T. Chassé, ancien directeur-général, avait été désigné par les commissaires pour reprendre possession au nom de S. M. des établissements situés sur la côte de Célèbes; d'autre part, M. Tielenius Kruijthoff fut nommé gouverneur de Mangkasser.

Toutes les mesures relatives à l'île de Java et au gouvernement de Mangkasser avaient été arrêtées avant que la remise proprement dite de Java eût eu lieu; mais quant à Banka, à Palembang et à Banjermassin, les commissaires n'avaient encore pu faire aucune disposition l'administration locale anglaise paraissant ne pas les ranger sur la même ligne que les autres possessions. A les en croire, la remise des Moluques et des possessions néerlandaises sûr le continent de l'Inde, qui, depuis le moment de la conquête, avaient formé une dépendance du gouvernement du Bengale, devait avoir lieu sans que l'administration anglaise de Java eût à s'en mêler.

Le 16 août 1816, c'est-à-dire trois jours avant que l'île de Java fût remise aux Hollandais, les commissaires déterminèrent les attributions de quelques colléges et employés, afin qu'il n'y eût point d'interruption dans le cours des affaires. On créa momentanément une commission, composée dans l'origine de six membres avec un secrétaire, qui, sous le nom de *commission consultative* (*adviserende commissie*), devait fournir au gouvernement tous les renseignements dont celui-ci aurait besoin, et se charger des diverses affaires qu'on trouverait bon de lui confier. L'administration et la direction des finances, avec tout ce qui s'y rapporte, fut remise à un *conseil des finances*. Une *chambre des comptes* (*algemeene Rekenkamer*) fut chargée de prendre, aussitôt après la remise de l'île, les mesures nécessaires pour la comptabilité du domaine et du trésor public; le chapitre des recettes et des dépenses de l'état fut confié à un receveur-général. Quand nous examinerons de plus près l'état dans lequel les commissaires trouvèrent les diverses branches de l'administration et surtout les finances, on comprendra mieux combien toutes ces mesures provisoires étaient nécessaires; et pourquoi la commission devait avant tout s'occuper des affaires financières.

Le lundi 19 août 1816 avait été fixé pour la remise de l'île de Java avec les dépendances entre

les mains des commissaires de S. M. le roi des Pays-Bas. Dès le matin tous les employés du gouvernement anglais avaient reçu du lieutenant-gouverneur l'ordre de s'assembler à l'hôtel-de-ville. Des détachements de troupes des deux nations stationnaient sur la grand' place; une multitude de spectateurs de toute nation étaient accourus pour prendre part à la solennité du jour. A l'arrivée de MM. les commissaires-généraux et du lieutenant-général commandant des forces militaires, une troupe choisie exécuta l'air national « *Wilhelmus van Nassauwen;* » on publia ensuite la proclamation par laquelle le lieutenant-gouverneur anglais déclarait remettre l'île de Java au gouvernement hollandais. Le drapeau de la Grande-Bretagne, qui flottait depuis cinq années à Java, fut salué de vingt-et-un coups de canon et remplacé par les couleurs nationales qui furent saluées d'un égal nombre de coups. M. le secrétaire-général d'Ozy lut à haute voix la teneur des pouvoirs confiés par S. M. à la commission, et la publication par laquelle les commissaires annonçaient que l'île de Java était replacée sous le gouvernement hollandais, que l'autorité suprême dans ces contrées leur était dévolue, et que Son Excellence le baron Van Der Capellen venait d'entrer en fonctions en qualité de gouverneur-général des Indes néerlandaises et de commandant en chef des forces de terre et de mer à l'orient du Cap de Bonne-Espérance. Nous renonçons à décrire l'émotion qui agita cette foule immense à la vue de ce drapeau hollandais flottant au dessus de leurs têtes, et qui annonçait que les relations si longtemps interrompues entre la métropole et les colonies étaient enfin rétablies. Les airs nationaux « *Wilhelmus van Nassauwen* » et « *God save the king* » furent exécutés à plus d'une reprise au milieu de l'enthousiasme général; et par intervalles, dans les moments de relâche, on entendait les saluts répétés de la grosse artillerie des vaisseaux hollandais à l'ancre dans la rade. Le drapeau anglais fut transporté avec les honneurs militaires à l'hôtel-de-ville et de là au cantonnement des Anglais à Weltevreden. Les commissaires, accompagnés des principaux d'entre les employés et les habitants, se rendirent dans le local de la société de l'*Harmonie* à Rijswijk, décoré avec beaucoup de goût et de magnificence, où les attendait un somptueux déjeuner dînatoire que leur offrait l'ex-lieutenant-gouverneur Fendall. De nombreux toasts furent portés à la prospérité de l'île de Java et à l'heureuse administration des commissaires et du gouverneur-général. Les cérémonies de ce jour furent terminées par une audience publique dans laquelle les commissaires reçurent les félicitations de tous les employés civils européens, indigènes ou chinois, et des officiers des forces de terre et de mer.

Dans le but d'attirer les bénédictions du Très-Haut sur le gouvernement de S. M. dans ces provinces, et sur l'autorité que les commissaires allaient y exercer en son nom, on résolut, le 21 août 1816, que les diverses communautés chrétiennes célèbreraient dans leurs églises respectives un service solennel d'actions de grâces. A Batavia le dimanche 25 août fut choisi pour cet effet; et dans les autres parties de Java on indiqua le premier dimanche après le jour où la nouvelle de la remise des colonies serait parvenue dans la localité.

La situation de Java sous les dominations étrangères qui s'y étaient succédé (car l'île avait successivement appartenu à deux puissances différentes), avait considérablement changé. La prépondérance des Européens avait fait d'importants progrès dans certaines parties; dans d'autres leur influence avait baissé sensiblement, généralement par suite de mesures maladroites ou intéressées de l'administration. Des provinces entières avaient été vendues à des particuliers, pour des sommes insignifiantes, avec des privilèges spéciaux pour la culture et le commerce. Par contre, en suite des traités conclus en 1812 par les Anglais avec les princes de Soerakarta et de Djocjokarta, des provinces considérables, comme celle de Kadoe avaient passé sous la domination européenne, et l'exercice de la justice criminelle dans le territoire de ces princes se trouvait entre les mains des Européens.

Le changement survenu pendant cette époque dans le principe même du gouvernement était plus grand encore. Au lieu du système de monopole de la ci-devant Compagnie des Indes-Orientales, les Anglais avaient établi une entière liberté de commerce, liberté dont ils étaient toutefois alors les seuls à retirer les fruits. C'est ainsi encore que l'ancien système de *délivrances* et de *contingents* obligés avait fait place à une liberté illimitée de culture, dont le résultat avait été cependant que le cultivateur, pour la jouissance de cette liberté, payait de plus forts impôts que sous l'administration de la Compagnie,

accusée d'être si oppressive. En vérité, plus on étudie l'état dans lequel l'île se trouvait en rentrant sous la domination hollandaise, plus on reconnaît que le changement apporté dans le système d'administration de la colonie était plus nominal qu'effectif.

Par suite de l'établissement d'un nouveau système d'administration, comme aussi de la politique adoptée par les Anglais à l'égard des deux cours de Soerakarta et de Djocjokarta, la situation de Java n'était donc rien moins que rassurante. Il suffisait de reporter ses regards sur les années précédentes (1808—1812) pour être convaincu, que, malgré les traités avantageux conclus avec les princes javanais, et tant que les populations de leurs états resteraient exposées à leurs caprices ou à la levée de contributions arbitraires, on pouvait difficilement compter sur une paix durable avec ces deux cours. D'ailleurs, comme on le sait, la population de Java est de toute antiquité partagée en deux classes: ceux qui exercent l'arbitraire, et ceux qui le subissent; ceux qui sont nés pour règner et ceux qui sont habitués à l'obéissance: or, comme dans le court espace de cinq ans on s'obstinait à vouloir introduire sans transition aucune un ordre social entièrement nouveau, cette tentative subversive avait causé un grand mécontentement, qui tôt ou tard devait aboutir sinon à une révolte ouverte, du moins à une opposition secrète, mais par cela même plus dangereuse.

Les événements qui avaient précédé et accompagné la chute de la cour de Djocjokarta en 1812, avaient produit entre les princes et les grands de cette cour de funestes dissensions, que de fausses mesures administratives n'avaient pas peu contribué à augmenter. D'anciens usages, des institutions que les Javanais regardent comme inviolables, avaient été négligés et même tellement méconnus, que parmi les principaux membres du gouvernement il se trouvait un ancien capitaine chinois, revêtu d'un titre en haute considération à Java; un étranger venu de Bali, Mas Tommongong Soemo Dipoero, ex-régent de Djapan, avait été élu premier ministre (Rijksbestierder) de Djocjokarta, quoiqu'il fût généralement méprisé des princes et des grands. L'état de Djocjo recommençait sans doute à fleurir sous Hamanko Boano III, surnommé le sultan Rodjo; mais le règne de ce prince fut trop court pour effacer les traces de l'administration tyrannique du sultan Sepoe, son père. Rodjo était mort le 3 novembre 1814. Sa mort produisit un accablement général à la cour: son fils, âgé de 13 ans, lui succéda sous le nom de Hamanko Boano IV; et la régence fut confiée au prince Pakoe Alam pendant la minorité du jeune sultan. Cependant la nomination de Pakoe Alam avait excité du mécontentement parmi les grands et les parents du jeune prince, à la fois parce qu'ils se défiaient des plans politiques du régent et qu'ils lui croyaient des vues intéressées. Le régent fut, en conséquence, autant que possible écarté du *kraton* ou palais du sultan; il ne lui fut permis de s'y présenter qu'accompagné du résident; enfin l'administration des finances, l'autorité dans l'intérieur du *kraton* et la surveillance exercée sur la personne du jeune sultan furent confiées à la mère et à la grand' mère de ce dernier. Cette espèce d'hostilité entre le régent et la cour aurait pu avoir des suites funestes pour le repos et la tranquillité publique, si Pakoe Alam, à force de patience et de modération, n'avait pas écarté les obstacles qui se trouvaient sur son chemin.

D'autre part, on ne pouvait guère se fier à l'empereur (*Soesoehoenan*) de Soerakarta, Pacoboano IV. A un esprit entreprenant ce prince joignait un caractère prudent, réservé, astucieux même. A plus d'une reprise il avait nourri des projets hostiles au gouvernement européen de Java; mais chaque fois ses plans avaient été déjoués avec perte pour lui. Loin de se laisser décourager par ces échecs, il tenta encore une fois de secouer le joug des Européens. Dans ce but il convint en 1815 avec les cipayes au service de l'Angleterre d'une révolte générale contre les Anglais: en cas de réussite il devait recouvrer les pays qu'il avait perdus et céder les provinces près des côtes aux cipayes. Un hasard fit découvrir à Djocjokarta le complot qui se tramait; la garnison fut changée et l'on prit toutes les mesures qui devaient en empêcher l'explosion. Quand on demanda compte à l'empereur de sa perfidie, il rejeta toute la faute sur son frère Mangkoe Boemi, qui fut banni: lui-même n'échappa probablement au châtiment qui l'attendait, que parce qu'il était déjà alors question de remettre l'île de Java aux Hollandais,

Ainsi, quoique la tranquillité parût règner extérieurement à la cour des princes de Java, lors du rétablissement de l'autorité hollandaise, leur état à l'intérieur ne laissait pas d'inspirer de sérieuses

inquiétudes. Ajoutez encore qu'à Soerakarta comme à Djocjokarta, la perte de Kadoe et des autres provinces cédées aux Anglais en 1812, n'avait pu être oubliée si facilement, et que les humiliations éprouvées pendant les années 1808—1812 n'avaient point effacé les souvenirs de gloire et de grandeur passées : de sorte que si les cours de Java témoignaient leur joie de voir l'autorité hollandaise rétablie, c'est surtout qu'elles croyaient fermement recouvrer sous elle leur puissance et leur lustre éclipsés.

En 1813 une révolte avait éclaté dans la partie orientale de l'île, particulièrement à Probolingo; et à cette occasion Han Kiko, propriétaire de ce district aliéné déjà sous le gouvernement du maréchal Daendels, avait été cruellement massacré par les révoltés. Le gouvernement anglais avait profité de cette circonstance pour racheter ce district et la régence de Bezoeki: cependant les troubles continuaient et le régent de Bezoeki, qu'on soupçonnait fortement d'avoir pris part à la révolte de Probolingo et dont la conduite ne s'était nullement améliorée, devait être renvoyé et remplacé par un autre régent.

Dans la partie occidentale, et plus particulièrement dans les résidences de Bantam et de Chéribon, la tranquillité ne paraissait pas devoir être troublée; car les sultans, considérés et soldés depuis longtemps comme fonctionnaires du gouvernement, avaient fait preuve d'excellentes dispositions. Cependant le caractère superstitieux et fanatique de la population de ces deux résidences, qui offrait tant de prise aux ruses et aux séductions des prêtres, inspirait encore quelque crainte; et comme nous le verrons, ces craintes se réalisèrent bientôt dans la province de Chéribon.

Partout à Java les princes indigènes et surtout les régents se montraient mécontents des traitements humiliants qu'ils avaient eu à subir pendant les dernières années. Partout ils se sentaient méprisés et regardés comme des rouages inutiles. En s'attribuant l'administration des finances et de la justice, les Anglais les avaient privés de toute participation réelle au gouvernement. Il est vrai qu'on avait flatté leur vanité, protégé en apparence leurs intérêts, soit en leur reconnaissant des titres éclatants, soit en leur accordant des possessions étendues dont la population les mettait en état de conserver extérieurement tout l'éclat de leur ancienne grandeur féodale; mais ils comprenaient bien que le gouvernement n'avait eu recours à ces concessions que pour s'assurer leur coopération et faciliter l'introduction de son système favori, et que bientôt on leur reprendrait ces possessions contre un traitement en argent. Malgré tous leurs privilèges apparents, ils regrettaient toujours la perte de leur puissance et de leur considération. En les excluant du gouvernement de leurs régences, on avait violemment rompu les liens sociaux, consacrés par les siècles, qui unissaient les princes et la population de l'île de Java; on avait brisé l'un des anneaux de cette grande chaîne qui rattachait tous les intérêts à un centre commun.

Outre tout ce qu'il y avait d'inquiétant dans la situation politique de Java, les commissaires y trouvèrent un système de gouvernement inégalement en vigueur; et dans toutes les branches de l'administration, un désordre dont on pourrait difficilement se faire une idée.

Les Anglais avaient remplacé l'ancien *système commercial* (handelsstelsel) de la Compagnie des Indes-Orientales par un soi-disant *système d'impôt foncier* (Landelijk belastingsstelsel). Ce système reposait sur une liberté de commerce illimitée, et avait été introduit partout à Java dans treize résidences, à l'exception des districts de Batavia, de la résidence de Buitenzorg et des régences de Préanger. Mais l'introduction en avait eu lieu avec une telle précipitation et avec une si grande inexactitude, que toutes les bonnes intentions du gouvernement étaient demeurées infructueuses; le gouvernement lui-même avait été induit en erreur, les habitants imposés d'une manière irrégulière et oppressive. La plus grande incertitude règnait par rapport aux revenus de l'État, sans parler des sommes considérables qu'une coupable infidélité enlevait au trésor. Il fallut même que les commissaires commençassent par sacrifier de fortes sommes pour établir à l'avenir une administration plus régulière dans une branche aussi importante que celle des revenus publics.

Pendant les deux premières années de leur domination à Java, les Anglais s'étaient fort peu souciés de la culture du café dans les régences de Préanger et de Buitenzorg. Lorsque les commissaires eurent été saisis du gouvernement, la production annuelle du café, qui s'élevait avant l'arrivée des Anglais à plus de 100,000 pikols, se trouvait réduite de moitié, même en y comprenant la quantité provenant des

districts de Préanger et de la régence de Buitenzorg aliénés par les Anglais; et il est plus que probable, que l'ordre donné par le gouvernement anglais d'extirper tous les cafiers aurait reçu une pleine exécution, et que cette importante culture aurait été réduite à néant, si, pendant les dernières années de l'administration anglaise, le prix du café n'avait pas monté, et que cet article n'eût pas trouvé des débouchés dans les marchés de l'Europe.

Dans l'administration des finances il régnait un effroyable désordre. Il existait à la vérité un *Revenue Committee* dont les attributions avaient été déterminées par un réglement du 15 août 1813, et un *Commercial Committee* dont l'institution avait été arrêtée par le lieutenant-gouverneur et son conseil les 9 et 17 juin de la même année. Il y avait aussi une *Direction des revenus fonciers* (*Directie der landelijke inkomsten*) que le lieutenant-gouverneur s'était réservée pour lui-même, et de plus un *Accountant General*, qui cumulait la tenue des *Grands Livres* (*Generale Boeken*) et les fonctions actuellement dévolues à la Chambre des Comptes; mais comme on n'avait pas pris de mesures pour que la perception, le contrôle et la comptabilité fussent régulièrement établis, à quoi bon qu'il existât nominalement dans la capitale des employés et des colléges de financiers qui n'avaient à administrer qu'une caisse constamment vide. Les revenus, à l'exception des fermages, étaient très-incertains; les receveurs partout passifs; c'est-à-dire qu'ils n'étaient responsables que pour ce qu'ils percevaient réellement, mais nullement pour ce que l'impôt aurait dû selon la taxe ou aurait pu rapporter; et comme enfin les dépenses n'étaient pas réglées d'après un budget déterminé, mais selon les exigences, il était impossible que l'administration des finances ne fût point dans le plus déplorable état d'incertitude et de confusion.

Dans les archives du *Revenue* et du *Commercial Committee* il ne se trouva ni budget, ni livres, ni états, ni spécifications, ni remarques sur les diverses branches de revenus, provenant des impositions, soit directes soit indirectes, ou des résultats commerciaux: le tout se bornait à ce qu'ils appelaient *Proceedings*, à des correspondances et à des notes insignifiantes, qui n'étaient rangées sous aucune rubrique, chapitres, division ou subdivision. Quant aux dépenses dont il n'existait aucun état, la plupart, à l'exception des traitements des employés, n'étaient pas même régularisées, et n'étaient connues tout au plus que comme devant être payées sur des *Contingent Bills*, qui, tous casuels pour ainsi dire, et n'ayan pas pour la plupart la même action partout, ne pouvaient nullement servir de guide dans ce chaos.

Les livres de l'administration anglaise, qui se trouvaient dans l'*Accountant Office* étaient tirés des comptes de caisse, des états et autres documents que les résidents et les employés aux finances devaient expédier chaque mois à ce bureau. Mais ces livres ne renfermaient qu'un très-petit nombre de rubriques générales, où diverses sortes de revenus et de dépenses figuraient sous le même chapitre; de sorte qu'il était fort difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer les objets des revenus et des impôts; d'ailleurs on devait nécessairement retrouver dans ces livres les mêmes défauts que dans les comptes et les états mensuels. Une autre source d'erreur, c'est qu'on ne pouvait pas distinguer l'arrieré passif et actif des années précédentes de celui de l'année courante; ainsi l'on ignorait quelles sommes provenant surtout des impositions directes il restait à recevoir, encore moins à quelle année appartenaient les impôts déjà perçus et les dépenses déjà faites. Somme toute: il fut impossible aux commissaires, quand ils furent chargés de l'administration suprême des colonies, de rien tirer de positif des pièces existantes à l'égard des revenus ou des dépenses.

Les institutions du gouvernement anglais à l'égard de la police laissaient également beaucoup à désirer. Le principe fondamental de ces institutions était de séparer les affaires de la police de la procédure judiciaire: mais, soit qu'elles fussent défectueuses en elles-mêmes, soit qu'elles fussent mal comprises ou trop en contradiction avec les usages de l'époque, les résultats n'avaient point été de nature à les recommander. Les membres de la magistrature n'avaient pas su se plier à une institution, qui les considérait comme des officiers de police, et, comme tels, subordonnés au fiscal office; et, d'autre part, cet office n'avait point su maintenir la surveillance qu'il devait exercer sur toutes les actions des magistrats. Avant d'établir cette institution, il avait fallu abolir l'ancienne jurisdiction du banc des échevins à Batavia; il en était résulté que, comme la nouvelle magistrature était uniquement chargée du maniement des affaires de police, une foule de causes civiles sans importance

avaient été portées devant le haut conseil de justice. Pour remédier à ce défaut, on avait institué des *chambres de requêtes*; mais les inconvénients n'avaient disparu qu'en partie.

Quant à la dispensation de la justice en matière civile, il faut le reconnaître, les commissaires trouvèrent les choses dans un meilleur état. Les personnes chargées de rendre la justice étaient pour la plupart des fonctionnaires, qui, par leurs anciennes relations avec le haut conseil de justice à Batavia, connaissaient à fond le code civil en vigueur aux Indes et promulgué par le gouvernement anglais. Leurs connaissances, leur expérience étaient de sûrs garants que la justice était uniforme pour tous et régulière dans son cours.

La procédure criminelle n'offrait pas les mêmes garanties; car, par l'introduction du jury, la décision sur la culpabilité ou la non-culpabilité des accusés était abandonnée à des hommes, qui, arrachés à des occupations d'une espèce toute différente, peu familiers avec la nature et les exigences d'une enquête judiciaire, pouvaient difficilement réunir les qualités que l'accusé aime à retrouver dans son juge. La juridiction que les régents (surtout dans les régences de Préanger) avaient possédée en matière civile et criminelle et sur laquelle la Compagnie des Indes-Orientales n'avait exercé qu'une influence politique, avait été déjà considérablement restreinte du temps du maréchal Daendels, par la composition d'un tribunal séparé; elle avait enfin été totalement anéantie sous le gouvernement anglais, par l'institution des *tribunaux de circuit* (*Regtbanken van Omgang*).

La procédure criminelle pour les indigènes n'était pas exempte d'irrégularités. Les sentences des cours de résidence n'offraient pas toutes les conditions qu'on exige d'une procédure régulière, ni même celles qui avaient été prescrites par les réglements existants. Pour s'expliquer un pareil état de choses, il faut se souvenir que les réglements étaient écrits dans une langue étrangère, qui n'était pas également comprise de tous, et que de plus il leur manquait cette clarté qui fait la beauté d'une loi. D'ailleurs, la plupart des fonctionnaires chargés de rendre la justice parmi les indigènes, n'avaient pas fait les études de jurisprudence indispensables à l'exercice de leur emploi.

Il est étonnant qu'un gouvernement qui protégeait les arts et les sciences avec autant de zèle que celui des Anglais à Java, ait si peu fait pour l'instruction publique et pour l'organisation des écoles. Il semblait que le gouvernement considérât cette branche comme en dehors de ses attributions. Il n'existait plus aucune surveillance à cet égard. La plupart des villes, même les plus peuplées, manquaient d'écoles bien organisées; et le petit nombre de ces institutions qui subsistaient encore, étaient desservies par des instituteurs qui n'avaient subi aucun examen préalable, et qui, faute de surveillance, de direction et d'autres ressources, ne possédaient pas les connaissances les plus indispensables, pas même celle de la langue hollandaise. En général, l'enseignement était purement mécanique; de sorte que, dans l'une des écoles de Batavia, les élèves lisaient et copiaient le hollandais avec facilité, mais sans en comprendre un seul mot. C'est un fait avéré qu'un maître d'école occupait ses élèves pendant les heures de leçon à copier des actes notariés et autres pièces de ce genre, qui lui avaient été confiés par les habitants, sans qu'on pût craindre que le secret fût violé.

Pareillement, l'exercice de la médecine et de la chirurgie avait, pendant l'administration anglaise, été permis à tous ceux qui, à tort ou à raison, s'en croyaient capables. Dans la capitale et à plus forte raison moins encore dans l'île de Java, on n'aurait pu trouver un seul médecin promu à un grade académique; et comme la médecine était entre les mains des chirurgiens ou d'autres personnes moins autorisés encore, les habitants semblaient à peine sentir le besoin d'un homme également versé dans toutes les parties de cette science. Il n'y avait ni réglement, ni collége pour présider au choix d'un habile praticien. Des préjugés, la réussite fortuitement heureuse de quelque cure empirique, tels étaient, avec d'autres de la même force, les motifs qui présidaient au choix d'un médecin. Le charlatanisme avait les coudées franches pour disposer de la vie d'une foule d'habitants: il y eut plus d'un déplorable exemple de la funeste influence exercée par cette industrie scientifique. Cette incroyable négligence de la part du gouvernement anglais a droit de nous étonner, d'autant plus qu'il veillait attentivement à ce que la vaccine fût généralement introduite dans l'île de Java. Pour cet effet on avait établi dans la plupart des résidences des surintendants avec de forts appointements, qui

devaient enseigner aux indigènes le manuel de l'opération et les surveiller dans la pratique.

Le gouvernement anglais avait presqu'entièrement négligé les travaux publics et surtout l'entretien des édifices destinés au logement des troupes: à peu d'exceptions près, les commissaires trouvèrent les casernes et les hôpitaux dans un déplorable état de délabrement. Par suite de la suppression des postes, les routes étaient également négligées, au détriment du commerce intérieur, qui se trouvait ainsi en grande partie paralysé.

Enfin les Anglais nous remirent des archives si incomplètes, que, sauf les *public proceedings* (le registre des discussions du conseil du gouvernement) et quelques traités et contrats passés avec les princes indigènes, on n'y trouva aucun document de quelque importance. Il paraît qu'on avait volontairement détruit ou gardé par devers soi les archives secrètes (*secret or separate department*), où se trouvaient réunies les pièces relatives aux opérations politiques du gouvernement anglais, et qui avaient été placées sous la surveillance immédiate du lieutenant-gouverneur. Probablement qu'on s'était proposé par là d'empêcher autant que possible toute recherche sérieuse sur les travaux et les vues politiques des Anglais; autrement comment expliquer que, sauf les traités déjà cités, on ne put en découvrir la moindre trace?

Pour oser prendre avec confiance et calme les rènes du gouvernement, après tant de désastres, d'attentes si complétement trompées et tant de pertes, dans des circonstances si inquiétantes, au milieu de tant d'incertitude, de confusion, de négligence, sachant que ce gouvernement s'étendait sur des possessions étendues, très-distantes l'une de l'autre, et habitées par des millions d'hommes la plupart sans culture, certes, il fallait des talents plus qu'ordinaires, une force morale vraiment rare. Heureusement que les commissaires choisis par S. M. pour la représenter dans ces contrées, possédaient toutes les facultés intellectuelles et morales requises en cette occasion. Heureusement aussi que, dans l'accomplissement de leur pénible tâche, ils purent compter sur le zèle et la fidélité de beaucoup de citoyens, qui, mettant leur expérience au service du nouveau gouvernement, contribuèrent à sa stabilité et à son perfectionnement.

Les commissaires l'ont eux-mêmes reconnu, ils trouvèrent les anciens fonctionnaires tout disposés à embrasser les nouvelles idées, les plus jeunes, pleins d'ardeur, animés du désir de s'intruire de l'état réel des choses avant d'y appliquer leurs spéculations; les uns et les autres également éloignés d'un attachement trop obstiné à l'ancienne routine ou d'un amour exagéré des nouveautés. Les commissaires trouvèrent en eux des investigateurs consciencieux, des juges impartiaux de ce qui, sous les gouvernements successifs, avait été fait et élaboré, soit par eux-mêmes soit par d'autres. Ils se trouva aussi des fonctionnaires qui sachant distinguer le sentiment national d'un vain orgueil national, loin de dédaigner tout ce qui leur venait de l'étranger, reconnaissaient de tout leur cœur au gouvernement sous lequel le sort de la guerre les avait placés, le mérite de beaucoup d'excellentes mesures, sans que pour cela ils fermassent les yeux sur les nombreuses erreurs dans lesquelles ce gouvernement s'était laissé entraîner: ceux-là savaient reconnaître, que la libéralité dans les principes, comme toute autre vertu sociale, n'était pas plus étrangère aux Hollandais qu'aux autres nations, et que l'application de ces principes aux colonies depuis longtemps encouragée dans les écrits, admise dans des institutions d'origine hollandaise, n'avait été que retardée par la marche des événements. Ils trouvèrent enfin des hommes qui surent ou prévenir les troubles par leur prudence, ou les réprimer par leur fermeté et gagner les cœurs par de sages mesures.

Avec de pareils soutiens il était permis d'espérer que, tout incertain qu'apparût l'avenir, on verrait succéder aux calamités actuelles une période plus prospère, plus satisfaisante.

Une somme de deux millions de florins environ avait été remise entre les mains des commissaires lors de leur départ, pour augmenter la quantité du numéraire en circulation, et, en outre, l'autorisation de fabriquer et d'émettre au besoin du papier-monnaie. C'est avec ces ressources qu'il fallait à la fois instituer et entretenir une armée de terre, créer une marine coloniale qui n'existait pas encore, reprendre les Moluques et les autres possessions rendues aux Hollandais par le traité du 13 août 1814, pourvoir à l'approvisionnement de toutes ces possessions, payer enfin les fonctionnaires et les troupes qui avaient

fait partie de la première expédition aux Indes-Orientales. Cependant il avait été impossible dans le premier moment de faire usage de l'argent mis à la disposition du gouvernement de l'Inde; parce que lors de l'émission du papier-monnaie, il avait fallu en garder une bonne partie en caisse pour établir le crédit de ce papier. Par suite des retards apportés à la remise de Java entre les mains des Hollandais, on avait fait des dépenses que ne couvrait aucun revenu; et les sommes apportées d'Europe s'étaient trouvées insuffisantes. On verra plus bas l'influence que des événements postérieurs exercèrent sur l'état financier de la colonie.

Nous avons remarqué déjà que, trois jours avant la remise de la colonie entre leurs mains, les commissaires avaient pris quelques mesures pour que le cours des affaires ne fût pas interrompu. Dans la proclamation où ils déclaraient reprendre possession des colonies, ils avaient en outre déterminé que, pour prévenir tout dérangement dans l'administration, les lois et les réglements existants sur l'exercice de la justice, sur la gestion et la perception des impôts, sur l'agriculture, le commerce, la navigation, etc. resteraient provisoirement en vigueur; que dans toutes les causes civiles ou criminelles, on rendrait la justice *au nom du Roi des Pays-Bas*, et que tous ceux qui remplissaient quelque fonction publique, resteraient en charge, jusqu'à ce qu'on eût pris d'autres dispositions. Le commissaire-général baron Van Der Capellen, qui, lors de la remise de la colonie, avait conservé la dignité de gouverneur-général, et qui en cette qualité s'occupait surtout des affaires de la guerre et de l'exécution des dispositions que les commissaires prenaient à cet égard, s'était adjoint M. J. C. Baud comme secrétaire du gouvernement.

Vers la fin du mois d'août 1816, la nouvelle parvint à l'administration centrale, que la plupart des résidences de l'île de Java étaient rentrées sous la domination hollandaise; — et, au commencement du mois suivant, que les deux cours de Soerakarta et de Djocjokarta avaient accueilli les résidents hollandais avec toutes les cérémonies d'usage. Le jour où ces deux résidences avaient repassé sous l'autorité des Hollandais, tous les grands de l'empire s'étaient réunis dans la demeure du résident pour assister à la solennité. A cette occasion les princes manifestèrent leur satisfaction de voir les anciennes relations rétablies entr'eux et notre gouvernement; en échange ils reçurent l'assurance que les traités conclus avec les autorités anglaises seraient maintenus; ils reçurent cette assurance avec le respect que leur a toujours inspiré la confiance en notre fidélité à observer strictement les traités.

Le personnel des employés civils fut augmenté par l'arrivée, le 4 septembre, du vaisseau le *Nassau*, sous les ordres du capitaine Sloterdyck, qui amenait un renfort de troupes considérables et plusieurs fonctionnaires civils de tout rang, auxquels on assigna bientôt différents postes dans les diverses provinces de l'Inde néerlandaise.

Pendant les mois d'octobre et de novembre, les commissaires-généraux s'occupèrent des mesures à prendre pour recouvrer les possessions hors de Java, qui, quoique regardées par le gouvernement anglais comme des dépendances de cette île, n'avaient pas été immédiatement remises entre nos mains lors de la reddition de l'île de Java. M. K. Heynis fut à cet effet nominé résident de Banka et de Palembang, et M. J. Van Boekholtz, commissaire pour la reddition de l'établissement de Banjermassin sur la côte méridinale et orientale de Bornéo. Avant la fin de l'année, on eut la nouvelle que le drapeau néerlandais avait été relevé dans ces divers établissements.

Et attendant qu'il fût pourvu à diverses branches d'administration, quelques colléges avaient été par d'excellentes mesures organisés ou rétablis sur un pied plus régulier. La chambre des comptes et le conseil des finances reçurent aussi leurs instructions. On arrêta encore les mesures à prendre pour la composition d'une marine et l'organisation du corps d'officiers attaché à cette marine; on assigna aux différentes divisions et aux officiers des forces de terre leurs destinations respectives; le service militaire de santé fut provisoirement organisé; et quant aux écoles primaires, on nomma de meilleurs instituteurs et on érigea une école à Weltevreden.

On s'occupa aussi des intérêts spirituels des diverses communautés chrétiennes établies aux Indes. Dans beaucoup de localités il manquait des pasteurs depuis plusieurs années; les places vacantes furent remplies par les soins du gouvernement. D'autre part, le 31 octobre 1818, le baron Van Der Capellen accepta la présidence de la *Societé biblique de Java* (*Javaasch medewerkend Bijbelgenootschap*),

montrant ainsi quelle importance il attachait à ce que la religion chrétienne fût annoncée aux populations payennes et mahométanes de la colonie.

Les commissaires venaient à peine de mettre la première main à la réorganisation du gouvernement hollandais aux Indes, qu'une grave révolte éclata dans une partie importante de l'île de Java, le district de Krawang.

Une multitude de gens armés s'étaient en effet rassemblés à Lobenar, sur le bord occidental de la rivière de Tjimanok, conduits par un certain Bagoes Jabien, fils d'un ancien chef de bandits; et en répandant partout des écrits séditieux, ils s'efforçaient d'augmenter le nombre de leurs partisans. Les résidents de Chéribon et des régences de Préanger mirent inutilement tous les moyens en œuvre pour engager les rebelles à entrer en négociations et à produire leurs griefs: il devint enfin nécessaire d'avoir recours à la force des armes. Cent-soixante hommes du 21e bataillon d'infanterie, parmi lesquels trente-six Européens, furent dirigés de Samarang contre les rebelles, sous la conduite du capitaine Van Driel.

Le plan d'opération avait été combiné de concert avec les autorités civiles. On se proposait d'envelopper les mutins, de façon à ne leur laisser que le moins d'issues possible. De nouvelles offres de pacification ayant été repoussées avec autant d'obstination que les premières, le 20 décembre 1816 fut indiqué comme le jour où l'attaque aurait lieu de tous les côtés à la fois. Des circonstances qu'on n'avait pu prévoir, empêchèrent que les attaques qui devaient avoir lieu par Indramayoe, par Oedjang, par Losarang et par Lobenar-est, ne se fissent simultanément; de sorte que les petits détachements qui attaquèrent isolement l'ennemi, n'étant pas convenablement soutenus, ne purent malgré leur courage obtenir aucun avantage décisif. Mais, lorsque le détachement commandé par le résident des régences de Préanger, M. C. W. C. Van Motman, commença l'attaque du côté de Losarang, la victoire ne resta pas longtemps incertaine. Soixante d'entre les mutins perdirent la vie dans cette occasion; une centaine furent grièvement blessés; et l'on fit prisonniers près de cinq cents rebelles désarmés. Le résident-adjoint Van De Poel, qui, par son intrépidité et ses connaissances locales, avait puissamment contribué au succès de l'expédition, fut légèrement blessé d'un coup de pique; peu s'en fallut que le lieutenant Hoffman, qui commandait le détachement d'Indramayoe ne devînt la victime de sa témérité. Il ne faut point oublier de mentionner ici le capitaine Van Driel, qui par ses excellentes mesures parvint à couper la retraite aux mutins du côté d'Indramayoe, ainsi que les régents de Soemadang et de Limbangang, qui étaient venus à la tête de quelques-uns de leurs gens armés. Outre les blessés on eut de notre côté à regretter la perte de 4 Européens et de 11 indigènes. L'adipatti de Bengawan-wétan avait déployé beaucoup d'activité dans cette occasion: il avait fermé aux rebelles le passage du Tjimanok et maintenu la tranquillité dans la province de Chéribon.

Cette expédition termina l'année 1816. Les commissaires, dès les premiers pas de leur administration, avaient eu à lutter contre une multitude de calamités qui réagissaient d'une manière funeste sur l'état des finances. La prompte et heureuse issue de la révolte de Krawang et le succès de leurs premières mesures réveillèrent l'espérance d'un meilleur avenir. Malheureusement cette espérance devait être déjouée encore l'année suivante.

(La suite prochainement.)

INDUSTRIE.

Quelques mots sur le chanvre de ramé.

Dans un article publié en 1843 dans la revue le *Indische Bij* et intitulé: « *Notice sur quelques plantes des Indes-Orientales qui fournissent une substance fibreuse excellente, et opinions sur l'usage que l'on pourrait faire de cultures semblables pour relever les établissements situés hors de Java*, M. C. L. Blume, a fixé l'attention du public sur le chanvre de ramé et de pisang (banane) comme appartenant à ces produits des Indes néerlandaises, qui se prêteraient fort bien aux besoins du marché européen et qui ne méritent pas seulement d'être considérés comme d'une haute importance pour diverses branches d'industrie, mais encore pour la colonie elle-même et pour le commerce [1].

Après quelques communications préalables sur les propriétés de ces substances et sur les expériences auxquelles elles ont été soumises tant à Java que dans la Néerlande, M. Blume entre dans quelques considérations tendant à prouver l'utilité de la culture de ces sortes de chanvre, quoique les mesures prises par le gouvernement dans le même but, et qui d'abord promettaient un plein succès, aient été infructueuses.

Cette notice n'était pas encore publiée que le gouvernement avait soumis cette question à un nouvel examen.

Déjà en 1842 on fit une plantation considérable de ramé dans la résidence de Japara et la filasse récoltée fut successivement envoyée en Néerlande pour y être mise à l'épreuve et pour que l'on pût fixer sur elle, en cas de réussite, l'attention de l'industrie privée.

Nous sommes à même de donner aujourd'hui quelques détails sur les résultats de ces expériences qui ont été faites par l'intermédiaire du ministère de la Marine, par celui du professeur Blume de Leyde et de feu M. J. Hartsen, propriétaire alors de la corderie « *de groote Zeevaart* » à Amsterdam, tandis que le sieur J. Cazaux, propriétaire de la corderie de Valkenburg, et plusieurs autres industriels hollandais ont manifesté dans l'exécution de ces expériences beaucoup de zèle et de bienveillance.

Si les résultats n'ont pas d'abord entièrement répondu à l'attente générale, les expériences ont prouvé du moins, que *le chanvre de ramé*, nonobstant sa qualité inférieure, peut concourir avec les espèces russes et indigènes, et qu'il possède des propriétés, qui jointes à sa pureté et à son prix modique, lui garantissent un grand débit et lui feront obtenir dans beaucoup de cas même la préférence sur le chanvre ordinaire.

Les expériences comparatives avec des cordages de grosseur égale (cordages à torons de sept fils) et fabriqués respectivement de chanvre *néerlandais*, de chanvre dit *rein de Pétersbourg* et des filaments de *ramé* et *wedoeri*, faites le 19 et le 20 février 1846 à la corderie publique d'Amsterdam, dans le but de mesurer leur force de cohésion, ont offert le résultat suivant:

NOMS.	NON GOUDRONNÉ. Fabriqué le 15 novembre 1845, et par conséquent après 96 jours.	GOUDRONNÉ. Fabriqué le 25 novembre 1845, ainsi, après 86 jours.	NON GOUDRONNÉ. Après avoir été dans l'eau 68 jours.	GOUDRONNÉ. Après avoir été dans l'eau 68 jours.
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
Chanvre hollandais	3187	3333	1693	2913
Chanvre, rein de Pétersbourg	2647	2667	1867	2467
Fibres de ramé (non marqué)	2500	2650	pourri	2600
Idem n°. 3	2427	2110	1853	2483
Idem n°. 1	2297	1850	pourri	2250
Idem wedoeri	233	—	—	—

[1] Le ramé ou rami est un arbrisseau de la famille des orties, ressemblant essentiellement à l'ortie (*Urtica nivea* Linn.) de la Chine, du Japon et des îles Philippines. On trouve la description du ramé dans le tome cinquième de l'ouvrage de Rumph intitulé *Amboineesch kruidboek* et dans l'ouvrage sur la flore des Indes, de M. Blume, p. 503. Ce savant remarque que le ramé, de même que l'*Urtica nivea* de Manille et presque tous les autres orties décrits dans son ouvrage, doivent être classés dans la famille *Boehmeria*.

Il appert de ces chiffres, que le chanvre de ramé diffère très-peu en force avec le chanvre *rein* de Pétersbourg — qu'il gagne en bonté par le goudron — et que goudronné, il ne perd presque rien de ses qualités dans l'eau.

Les expériences faites par feu M. Hartsen ont établi entre le chanvre rein de Riga, le chanvre ramé et le lin de Pita de Curaçao[1] la proportion de forces suivante:

une corde de 18 fils de rein de Riga portait au maximum 734 kilogr.
» » » — » de chanvre de ramé » 637 »
» » » — » lin de pita » 250 »

L'opinion des experts sur le chanvre de ramé est, qu'il mérite à un haut degré l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et que s'il pouvait être obtenu à un prix qui ne surpassât pas de trop celui du chanvre ordinaire, et si la dureté et la raideur qui ont été observées dans les échantillons obtenus jusqu'à présent, pouvaient être enlevées, cette filasse trouverait certainement un débit incalculable, parce qu'elle possède toutes les qualités nécessaires pour l'employer avec succès.

On peut en faire

1°. *du canevas*, qui par sa force et par sa solidité vraisemblable aurait peut-être une valeur double de celle du canevas ordinaire;

2°. *du cordage*, qui, s'il ne surpasse pas le cordage de chanvre ordinaire en force, et par conséquent en valeur, ne le lui cèdera cependant en rien;

3°. *des filets*, ce à quoi cette filasse se prête par excellence;

et enfin, si l'on peut lui donner un plus haut degré de pureté, on en fera de la toile et d'autres fins tissus.

Quoique le résultat des expériences faites sur le chanvre pisang ait été moins favorable que celui qu'on a obtenu du chanvre ramé, cette filasse, dont on a fait en Hollande de bons sacs à café et d'excellente toile de tapisserie, mérite cependant beaucoup l'attention comme article de commerce, qui sera surtout beaucoup demandé au marché, quand il sera apporté des Indes dans un état plus pur; — dans ce cas les frais de transport et par conséquent le prix diminueraient considérablement.

C'est au zèle infatigable du professeur Blume, qui prend intérêt à tout ce qui peut élever l'agriculture et l'industrie, que nous devons, outre le succès des expériences mentionnées, quelques données intéressantes sur la culture et la fabrication du ramé; auxquelles nous empruntons ce qui suit.

La culture de la plante du ramé exige peu de soins et de travail, ce qui lui donne un avantage réel sur toutes les plantes européennes dont on tire le lin ou le chanvre.

Elle produit pendant plusieurs années consécutives, au moins vingt tiges de longueur égale par an, propres à la fabrication de chanvre, tandis que la plante de chanvre ordinaire ne donne qu'une seule tige par an.

La proportion entre les produits des deux cultures est donc de 20 à 1, et le produit du ramé pourrait même monter à 40 tiges, pourvû qu'on employât un bon terrain. Mais pour jouir des avantages résultant d'une production si grande relativement aux plantes de chanvre ordinaires de l'Europe, le mode de fabrication du ramé, suivi jusqu'ici à Java, devra être corrigé sous beaucoup de rapports, afin de faire disparaître les défauts observés dans le chanvre de ramé et qui consistent principalement dans le peu de souplesse, dans le trop de cohésion des fibres entre elles occasionnée par le résidu d'une matière visqueuse, et enfin en ce que les fibres sont souvent déchirées et moins fortes.

On trouverait les mêmes défauts dans les espèces de chanvre européennes, si on les fabriquait comme à Java, où les tiges de ramé sont raclées avec un petit couteau jusqu'à ce que la matière fibreuse apparaisse, fabrication qui non seulement demande beaucoup de temps, et rend le produit plus cher,

[1] M. le baron Van Raders a envoyé des essais du lin de Pita à la société d'industrie nationale, siégeant à Harlem; celui-ci ressemble pour l'extérieur au chanvre de la Baltique; on n'en a point pu faire de la toile à voile. (Voyez pour de plus amples détails, l'annuaire scientifique de M. Bleekrode, professeur à l'académie de Delft.)

quelque minime que soit le salaire des ouvriers, mais qui même en maniant le couteau avec toute la prudence possible, lèse la matière fibreuse et en diminue ainsi la solidité.

La matière fibreuse ainsi obtenue subit après cela plusieurs manipulations, qui, quoique contribuant en quelque sorte à raffiner le produit et à décomposer les substances visqueuses attachées aux fibres, font perdre cependant à ces fibres plus ou moins de leur force, selon qu'elles ont été frappées d'une manière plus ou moins continue, ou raclées dans l'opération du lavage avec un bambou plus ou moins aigu.

L'action de détacher la matière visqueuse, qui dans la plante de chanvre ordinaire, attache également les fibres entre elles et à l'écorce qui les couvre, se fait en Europe à l'aide d'une certaine fermentation, connue généralement en Hollande, sous le nom de *rotten* (rouir) et en Allemagne sous celui de *rösten* [1].

On pourrait appliquer peut-être cette fabrication avec succès au chanvre de ramé, en la modifiant cependant selon la nature du lieu et selon le climat des Indes, où la température plus élevée doit naturellement accélérer cette décomposition. Au lieu de racler cette matière fibreuse à l'eau avec des bambous aigus, et de la frapper ou de la battre continuellement, on recommande comme un moyen propre à porter le chanvre de ramé à l'état désiré de pureté, l'action de presser les fibres, après les avoir rouies et nettoyées dans l'eau fraîche entre deux rouleaux, comme cela se pratique aux Philippines avec le chanvre de Manille. Par ce moyen, le travail de main peut être épargné et les frais de production diminués.

Pour donner plus de force à la plante de ramé et pour s'assurer d'une récolte abondante, il semble être utile de couper les premières tiges avant qu'elles soient en état de maturité; aussi sera-t-il très-avantageux à l'accroissement de cette plante, de faire servir à l'engrais les feuilles des tiges coupées. Pour obtenir un bon produit et dont les fibres soient d'une force proportionnée, il est nécessaire avant tout de rechercher le moment favorable pour la coupe des tiges, et d'examiner si la coupe doit être faite en une seule fois ou par intervalles. Pour avoir des résultats sûrs à cet égard, il faudra que les expériences soient faits avec beaucoup de soin; car, si les tiges coupées sont encore trop jeunes, le chanvre qui en sera obtenu n'aura pas assez de force; celui des tiges trop vieilles sera au contraire trop raide. Si on ne prend pas assez d'attention à ces effets, et qu'on se sert d'un mélange de tiges mûres et vertes on obtiendra un produit dont les fibres possèdent des forces naturellement très-inégales; — peut-être faut-il imputer à cette manière d'agir la qualité moins bonne du chanvre de ramé qui nous vient de Java.

Enfin il semble être nécessaire au perfectionnement du produit de déplanter la plante de ramé tous les trois ans, parce qu'il est à craindre que la culture trop longtemps continuée sur le même terrain, surtout quand il s'y joint le manque d'engrais animal, n'en fasse diminuer de plus en plus la qualité, comme cela se voit dans le chanvre ordinaire et plusieurs autres plantes.

Le chanvre de ramé pourra exercer une influence puissante sur le commerce hollandais et sur l'industrie nationale, quand la solidité en sera un jour reconnue, et qu'on aura vaincu les préjugés avec lesquels toute production nouvelle doit lutter plus ou moins longtemps; c'est ce qu'on entrevoit facilement quand on considère que le chanvre de Manilla est de beaucoup inférieur au chanvre de ramé pour la solidité et l'aptitude à être fabriqué pour cordage, canevas, filets etc.; et que néanmoins l'exploitation du chanvre de Manilla, dans les Philippines, qui en 1830 était insignifiante, monta en 1838 à 50000 picols, et en 1843 presqu'au double de cette quantité. Le *Handelsblad*, feuille de commerce d'Amsterdam, dans son numéro du 18 février dernier, rend hommage aux efforts faits par M. Meerburg de Leyde à l'effet de se servir du ramé pour la fabrication de la toile. Cet homme entreprenant a vu se couronner d'un plein succès ses efforts qui ont donné une nouvelle branche d'industrie à sa ville natale, et qui promettent d'augmenter grandement la culture du ramé à Java. Le ministère de la marine vient de contracter avec M. Meerburg pour la livraison d'une quantité de toile de ramé, à l'effet d'en fabriquer à Amsterdam des voiles pour un navire de guerre.

Nous terminons ces notices en exprimant le souhait qu'elles puissent exciter les propriétaires fonciers à développer et à améliorer la culture d'un produit, qui
et les cultivateurs des Indes néerlandaises

[1] Voyez sur l'action de rouir l'ouvrage : Elemente der technischen Chemie, de M. C. L. Schubarth, 2e édition, Berlin 1835, Tome II, fol. 229 : à l'article « Ueber die Roeste des vegetabilischen Faserstoffs des Flachses und des Hanfes. » (Sur le rouissage de la matière fibreuse végétale du chanvre et du lin.)

est digne de toute notre attention comme matière première pour nos corderies et fileries nationales, qui a été jugé favorablement par les experts, et qui pourra devenir un jour un article de commerce lucratif et généralement recherché [1].

RELATIONS DE VOYAGES.

Extrait du Voyage autour du monde de la corvette la Coquille, pendant les années 1822—25, par P. Lesson.

[Notre intention est de reproduire dans ce troisième volume du *Moniteur des Indes*, ces parties des principaux voyages entrepris par les Français, les Anglais, et autres nations, qui ont trait aux colonies néerlandaises. On trouve dans plusieurs relations de voyages des notices et des recherches fort importantes tant par rapport à l'histoire naturelle qu'à la géographie et à l'ethnographie de différentes parties de l'Archipel moins connues; recherches qu'il sera utile de rassembler dans un seul et même recueil, d'autant plus que souvent les ouvrages, étant fort coûteux, sont par conséquent moins généralement connus. Nous reproduirons ou traduirons ces extraits fidèlement d'après l'original, en ne supprimant que par ci par là les passages qui nous paraîtront ne point présenter un assez vif intérêt. Quelque importantes et exactes que soient souvent les descriptions que l'on trouve répandues dans ces sortes d'ouvrages, écrits en général par des hommes savants dans les diverses branches de la science, il arrivera cependant, parfois, que nous ne partagerons pas leur manière de voir les choses; dans ces cas, nous ne nous occuperons pas chaque fois de combattre leurs opinions: en donnant le récit tel qu'il est, nous laisserons aux lecteurs de prononcer sur sa valeur réelle; seulement, de temps en temps, nous nous permettrons de joindre au texte quelque note explicative, de relever quelques erreurs émises dans la narration.

Notre intention n'est nullement de donner moins d'articles de fond que précédemment, car, nous le répétons, la tâche que nous avons entreprise, de faire connaître, les belles contrées appartenant depuis des siècles à la Hollande, d'y répandre quelque lumière, est encore si peu explorée qu'il n'y a que l'embarras du choix dans les données importantes encore à publier; notre but, en introduisant, en outre, chaque mois, quelques pages de ce genre dans notre recueil, est de réunir dans cet ouvrage tout ce qui se trouve d'intéressant sur les colonies néerlandaises dans les voyages les plus célèbres, tels que ceux de Duperrey, de Dumont d'Urville, d'Owen-Stanley, de Bougainville, de Blackwood, etc. etc. Nous commençons par un extrait du voyage entrepris sur la corvette *la Coquille*, sous le commandement du capitaine français Duperrey.

[1] M. Cazaux, dans une réponse adressée à la société d'industrie nationale, siégant à Harlem, a traité le *Chormium tenax*, et y a réfuté quelques données de M. de Labillardière, qui a traité le *Chormium tenax* dans les *Ann. du musee d'Hist. Nat.*, T. II, p. 474.

Nous croyons utile d'ajouter à cet aperçu le produit en kilogrammes du lin et du chanvre dans la Néerlande:

	LIN. Moyenne.		CHANVRE. Moyenne.	
	1845	1842—44.	1845	1842—44
Brabant septentr. . .	927,390	604,970	41,695	40.514
Gueldre.	89,997	62,365	59,443	69.267
Hollande méridion. . .	1,700.634	1,339,199	835,908	907,343
Zélande	1,211,378	1,151,360		
Utrecht			55,357	60,401
La Frise	1,299,424	1,350,100		
Overijssel	172,140	202,000	3,005	4.628
Limbourg	201,721	181,508	10,835	7,520
Ensemble . .	5,602,683	4,642,977	1,001,242	1,089,673

Manquent les données pour les provinces de la Hollande septentr., Drenthe et Groningue; le produit y est plus restreint et ne sert qu'à l'usage domestique. Il est à regretter que dans les autres provinces on fabrique si peu ce produit. Voir la statistique de l'agriculture de M. le prof. Van Hall.

Ce navire partit en août 1822 de Toulon, relâcha au Brésil, doubla le cap Hoorn pour entrer dans le Grand-Océan, où il toucha successivement en Chili, en Pérou, aux îles d'O-taïti et aux îles de la Société. De ce dernier point *la Coquille* côtoya la Nouvelle-Bretagne et la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée pour entrer en septembre 1823 dans la mer des Moluques. On y séjourna deux mois, relâchant premièrement au hâvre d'Offak dans l'île de Waigioe, puis à Cayéli et à Amboina. Des Moluques *la Coquille* se dirigea sur le Port Jackson, puis vers la Nouvelle-Zélande, ensuite vers Oualan et jeta l'ancre le 26 juillet 1824 dans le hâvre de Dorey à l'extrémité nord de la baie de Geelvink. Les Français y séjournèrent 14 jours, traversèrent une seconde fois la mer des Moluques pour arriver à Soerabaya le 28 août. Le 11 septembre suivant *la Coquille* quitta ce port, côtoya l'île de Java et reprit par le détroit de la Sonde la route de la France où elle arriva le 24 mars 1825.

Un fait aussi remarquable que rare de ce voyage, constaté par M. Lesson, le naturaliste de l'expédition (depuis membre de l'Institut), est que dans les deux années et demie qu'il dura, pendant lesquels la *Coquille* parcourut 24,894 lieues marines et visita les points du globe les plus divers, les climats les plus opposés, et les plus insalubres du monde, les influences atmosphériques les plus opposées, sans avoir eu à regretter la perte d'un seul homme et sans faire d'avaries.]

Route le long de la Nouvelle-Guinée, et séjour a la baie d'Offak de l'île de Waigioe [1].

Le 23 septembre 1823, nous eûmes connaissance de l'île de Sandwich; le 25, nous fêtâmes la Saint-Louis avec des conserves d'Appert, et nos matelots, stimulés par une double ration et par du punch, dansèrent sur le pont une partie de la nuit. La mer était très-belle et le temps très maniable; de forts grains nous auraient fort embarrassés avec un équipage sorti des bornes de la tempérance; au milieu de cette folle joie, *la Coquille* fendait une mer couverte de gros troncs d'arbres, refuge d'une foule d'animaux pélagiens, et jonchée de fruits sauvages qui trompaient le vorace appétit des fous et des innombrables sternes accumulés sur cette partie de l'Océan semée d'îles et d'écueils. Le 26, au matin, d'épais nuages voilaient la cime de l'île du Volcan, s'abaissant de chaque côté en murailles presque verticales; puis notre route longeait le groupe des îles de Schouten: ces îles, découvertes, en 1616, par le navigateur dont elles portent le nom, sont au nombre de dix à douze; leur forme est conique ou affaissée en pâte; les plus grandes sont des volcans éteints recouverts par la plus brillante végétation. Accolées sur la côte de la Nouvelle-Guinée, la plus grande de ces îlettes est celle de *Vulcain*, que bordent quelques rochers appelés *Aris;* puis l'île *Lesson*, laquelle est morcelée sur ses contours et formée par un haut piton conique, dont la base a six milles de circuit, et qui précède les îles *Blosseville*, *Jacquinot*, d'*Urville*, etc. Derrière ces rochers avancés nous apparaissaient dans le lointain les hautes montagnes de la Nouvelle-Guinée, confondues avec la teinte bleuâtre du ciel.

Le 28, après les longues heures de pluie des jours précédents, le ciel étant redevenu serein et la mer unie, la corvette se trouva traverser un large lit de courants qui sembla nous indiquer l'embouchure d'une grande rivière de la Nouvelle-Guinée. On ne peut se figurer tout l'intérêt que doivent inspirer à un naturaliste ces radeaux flottants de gros troncs d'arbres entiers, déracinés par les ouragans et voguant emportés par les ondes qui les charrient; habités qu'ils sont par des émigrations d'animaux arrachés à leur patrie: des oiseaux de rivages, nautonniers inhabiles, errent ainsi à l'aventure sur ces arbres qui abritent des nuées de petits poissons richement peints, tels que des balistes, et surtout les lophies brachions, si bizarrement construites.

Sur les écorces apparaissent quelques reptiles qui doivent bientôt périr, et les arbres ensevelis dans l'eau avec leurs feuilles entraînent aussi des tapis de fucus, des noix de diverses sortes, et au milieu de ces débris les grosses tortues, les chiens de mer, des crustacés de toutes les formes s'y trouvent protégés. C'est dans un espace de mer libre que je vis évoluer avec son animal un beau nautile flambé, que j'aurais voulu pouvoir atteindre à tout prix; mais la brise qui nous poussait était fraîche et nous l'eûmes perdu de vue en un clin d'œil. Le 31, la surface de la mer était tout aussi jonchée que les jours précédents des mêmes productions; on découvrit dans le lointain une embarcation qui paraissait montée par quelques hommes en détresse; on s'empressa d'expédier notre baleinière; mais lorsque nos marins arrivèrent sur ce qui attirait leurs regards, le mirage cessa ses merveilleux effets; et ils trouvèrent un simple tronc d'arbre déraciné sur lequel étaient paisiblement perchés un grand nombre d'oiseaux de mer appelés fous, cette visite leur fut fatale, car M. Bérard en tua quelques-uns pour nos collections. C'est sous ces îles flottantes que je pris ces cœsiomores, ces caranx, ces balistes si riches en coloration, ces leptocéphales encore plus singuliers, qui ont la fragilité et la délicatesse d'une bandelette de tœnia, ces ceintures de Vénus nageant sur la mer comme un large ruban de satin liseré de ponceau; là, les spirules flottaient privées de leur poulpe; là les hydrophies ou serpents de mer si venimeux, comptaient de nombreuses espèces; de petits dauphins butinaient au milieu de ces êtres égarés; des béroés macrostomes faisaient jaillir des étincelles dans les veines épaisses d'un mucus poisseux que notre quille divisait.

Les premiers jours de septembre furent marqués par de violents orages: des éclairs, du tonnerre, du vent et de la pluie, régnaient dans une asmosphère étouffante qui nous rendait pénible la navigation sous l'équateur, et en vue des côtes de la grande terre de Papouasie que nous côtoyâmes jusqu'au Cap-de-Bonne-

[1] Nous conservons, comme de coutume, pour les noms propres, les mots malais, etc. l'orthographe d'après la prononciation en langue hollandaise. Ainsi nous écrivons Waigioe, Offak, Rawak, *bagoes*, *babi-roessa*, etc, au lieu de Waigiou, Offach, Rawach, *bagous*, *babi-russa*, etc.

Espérance : là nous aperçûmes un navire qui cherchait à nous parler et qui arbora les couleurs anglaises ; à la vue de notre pavillon, il vira de bord et disparut dans la nuit en nous laissant fort étonnés de sa manœuvre suspecte. Peut être était-ce un de ces bâtiments négriers qui vont faire la traite sur les rivages de la Nouvelle-Guinée, ainsi que, plus tard, on nous assura que cela avait lieu.

Le 5, nous eûmes connaissance de Waigioe et de trois des îles Aioe, dont la plus grande, fort élevée, a reçu le nom d'*Aïoe-Baba*. Au milieu du jour, nous restâmes en calme devant Manouaran et Rawak, îles séparées de Waigioe par d'étroits bras de mer ; trois pirogues, montées par sept à huit hommes de race mélangée, malaie et papoue, partirent de cette dernière île, où M. de Freycinet avait naguère relâché avec la corvette *l'Uranie*, et accostèrent la corvette : celui qui paraissait être le chef était coiffé d'une étoffe blanche, roulée en turban autour de la tête, et vêtu d'un large pantalon et d'une casaque ample, de forme malaie, bariolée de vives couleurs. Les autres naturels avaient le corps nu ; un étroit langouti voilait seul les parties naturelles. Ils nous offrirent diverses productions du pays : des nattes en feuilles de vaquois vivement colorées, des armes, telles que flèches et arcs, des coquillages, des volailles, pour lesquelles ils nous demandaient des toiles peintes et des instruments en fer. Le mot malais *bagous*, qui signifiee *bon*, était sans cesse à leur bouche ainsi que ceux de *piso-besar* : or, par *piso-besar* (grand couteau), ces Papouas entendaient ces lames solides, taillées en sortes de longues hachettes, que les Hollandais leur fabriquent et qu'ils préfèrent à toute autre sorte d'instrument coupant. Je descendis dans une pirogue qui arriva la dernière et que je trouvai munie d'une foule d'objets que nous n'avions pas encore vus. C'étaient de larges bracelets en ivoire ou en cerceaux de tests soigneusement polis ; des fruits rouges qu'ils nomment *maka* et qui semblent être produits par un palmier, de grosses oranges pampelmousses, des poissons boucanés à la fumée dans des feuilles, et surtout de nombreuses galettes faites avec la fécule du palmier sagouier et qu'ils appelaient avec orgueil *sagou papou* ; des lances armées de pointes en fer ; des boucliers enjolivés d'ornements en nacre ou en coquilles ; des boîtes en pailles tissées avec beaucoup d'adresse ; des nautiles papyracées et pompilius trouvèrent de nombreux acheteurs. Le calme se refusant à nous porter à Rawak, le capitaine se décida, aussitôt que la brise souffla, à laisser arriver sur Offak, hâvre situé sous le vent du monillage de Rawak, et dont l'étroite entrée se reconnaît au piton élevé appelé la *Corne de Buffle*, qui doit rester N. et S., avec la pointe orientale dessinée en cône aigu. Ce canal d'Offak, quoique redoutable en apparence par son étroitesse, parait être sain, puisqu'on y trouve communément trente brasses d'eau, sur un fond de vase sablonneuse. A la partie moyenne de son entrée apparaissent deux gros pâtés de rochers circulaires que bordent des récifs à fleur d'eau, et qui sont recouverts d'une verdure tellement fraîche et pressée qu'ils ressemblent à deux élégantes corbeilles. En franchissant ce chenal, nous nous dirigeâmes dans une petite crique qui nous restait au N.-E., et nous nous amarrâmes, presqu'à toucher la terre, au tronc des arbres, après avoir laissé tomber une ancre, par 23 brasses, sur un fond de gros sable.

Dans la journée du 7, chacun, en se livrant à ses travaux de prédilection, se hâta de prendre connaissance du pays : MM. Deblois et Lottin, Bérard et de Blosseville se consacrèrent aux travaux géographiques, et un observatoire fut établi à terre pour que M. Duperrey pût suivre les variations de l'aiguille aimantée. Nous vîmes dans la matinée deux pirogues qui cheminaient au fond de la baie avec des précautions qui témoignaient de la crainte des Papouas qui les montaient ; un morceau de toile blanche flottait sur l'avant de l'une de ces embarcations, et toutes deux s'éloignèrent le plus qu'il leur fut possible de notre vaisseau ; mais elles furent bientôt rencontrées dans la passe par notre baleinière, occupée à faire des sondes, et les cadeaux que donnèrent à ces insulaires MM. Bérard et de Blosseville appelèrent la confiance et cimentèrent une amitié qui ne s'est pas démentie pendant la durée de notre séjour. Ces deux officiers, en continuant leurs relèvements sur la côte orientale de la baie, prirent terre devant une cabane abandonnée par ses propriétaires et qu'entourait un bosquet de cocotiers ; ils firent cueillir, par les marins de leur embarcation, une vingtaine de ces noix fraîches dont nous étions privés depuis longtemps, et eurent le soin de laisser en payement des couteaux et autres outils qu'ils déposèrent sur le plancher de la cabane. Tout porte à croire que les propriétaires étaient cachés dans les bois des alentours et avaient fui leur demeure à l'approche de notre canot ; mais les présents durent leur prouver les bonnes intentions de nos gens. On ne saurait croire combien l'omission du soin qu'eurent nos compagnons de laisser une rémunération pour les fruits qu'ils avaient cueillis a occasionné d'aventures tragiques ; la plupart des Européens massacrés sur les rivages des îles de la mer du Sud, l'ont été par cet oubli de la première des règles de l'équité. Il n'y a pas un arbre, dans les contrées habitées par les populations dites sauvages, qui n'ait son propriétaire, et lorsque les navigateurs descendent à terre, il leur est assez habituel de faire main basse sur tout ce qui peut être mangé ; chez des races belliqueuses, colériques, portées à traiter en enneims les nouveaux venus, de tels actes sont des hostilités souvent suivies d'affreux massacres, car ces hommes passionnés enveloppent dans leurs embûches les innocents et les coupables, et obéissent en aveugles à leur instinct brutal de fureur et de violence. Mais, en Europe, il serait curieux de voir aborder sur les côtes de la Provence ou d'Albion, par exemple, une grande pirogue de Papouas descendant cueillir les raisins ou les fruits des vergers, pour être témoin de la réception que leur préparerait notre civilisation si avancée !....

Mes premiers pas sur cette terre furent dirigés dans l'anse Sahocaroe, petite crique nord-est au sein de laquelle flottait paisible, abritée de tous les vents, notre corvette : la grève en est sablonneuse, couverte de coquilles broyées et fortement déclive, un ruisseau, prenant sa source dans une profonde ravine, mêle bientôt ses eaux à la mer, en coulant à travers des mimeuses chargées de fleurs blanches, des spondias à fruits rouges, des jones, des vaquois, des *baringtonia* et des lataniers, de hautes fougères et des cycas. La végétation est partout active et luxuriante, embarrassée des rejets grimpants de sortes de liannes ; mais peu d'arbres étaient en fleurs pendant notre séjour.

Le 8, je m'embarquai dans le grand canot préparé pour M. d'Urville, qui projetait une excursion au fond du port d'Offak, dont le grand bras s'avance, dans la direction du midi, jusqu'à

près de six milles dans les terres qu'il entame, et n'est séparé de la grande baie Chabrol que par une mince arête montagneuse. C'est le port *Fofaag* qui est sinueux sur ses bords déchiquetés et morcelés en une infinité de criques, encadré par deux chaînes de montagnes dont il occupe le point déclive et dont les abords sont défendus par d'immenses terrains d'alluvion couverts de mangliers. Les flancs des montagnes sont partout boisés; seulement des emplacements de terre rouge tranchent, tout en supportant des fougères et des lataniers, avec le vert gai des parties hautes ou le vert noir des vallées profondes entourant la chaîne. Une quantité innombrable de cascades descendent en mugissant des monts, se divisent en nappes ou se réunissent en petits torrents, creusent leur sillon et se rendent dans la mer en formant mille ruisseaux d'eau douce. La végétation de la bande orientale, encore plus déchirée, est aussi plus vigoureuse.

Nous avions à peine fait trois milles, que les vents, qui soufflaient du S.-S.-O., sautèrent au N.-N.-O., en chassant devant eux avec violence une telle masse de nuages, que le ciel se trouva voilé en quelques minutes; puis un épais brouillard confondit tous les objets dans son opaque réseau que déchira toutefois une pluie des plus abondantes, dont la durée ne dépassa pas deux heures et fit place au calme; car l'azur du ciel reparut resplendissant de lumière. Nous éprouvâmes presque chaque jour, pendant notre relâche, ces variations subites qui rendent si pénibles, dans ces climats, les excursions entreprises pour étudier la nature. Nous nous enfonçâmes le plus possible au fond de cette branche de la baie d'Offak, jusque dans une petite crique, appelée *anse Lottin*, d'où nous n'apercevions plus la corvette que dans le lointain en la relevant au N.-E. Divers ruisselets, nés d'une petite rivière, se perdent sur ce point qu'ils arrosent, bien que leur lit couvert d'herbes soit embarrassé de troncs d'arbres renversés par la vieillesse. Nous trouvâmes deux pirogues cachées dans les ruisseaux et qui servent aux indigènes de la grande baie Chabrol, parvenus à ce point après avoir traversé par terre la colline, à naviguer dans le hâvre d'Offak. Cette partie inhabitée doit être malsaine, car de vastes surfaces de marais fangeux l'entourent de toutes parts, et ces marais, profondément encadrés par des fossés d'eau saumâtre, bordés des dépôts abondants d'un limon putride, sont toutefois abrités des rayons du soleil par de gigantesques palétuviers [1]. Il est peu d'arbres plus singuliers peut-être que ce végétal des plages submergées, des savanes inondées, dont la cime, d'un vert luisant, s'arrondit pour protéger les calices ponceaux de ces fleurs ou les cylindres de ces longues siliques, mais dont le tronc robuste, aminci vers le bas, se divise en une infinité de rejets qui vont s'implanter dans le fond bourbeux pour s'y attacher avec vigueur par cent crampons arrondis, qui forment autant d'arceaux sinueux supportant le corps de l'arbre géant, et dessinant un lacis de racines aériennes couronné par une voûte non interrompue de verdure. Ces singulières forêts aquatiques sont animées par des souï-mangas, des gobe-mouches et des ceyx bleus. Des papillons admirables [2], très-larges, vont voletant sous leurs rameaux protecteurs où abondent les coléoptères, et les cigales aux élytres bruyantes. Un peu plus loin, les ruisseaux, où pullule la mélanie à soies, sont bordés par la jolie acanthe à feuilles de houx et par des muscadiers sauvages couverts d'innombrables fruits, à l'époque de notre passage, fruits, il est vrai, à peine du volume d'une cerise griote, mais, dont les noix étaient odorantes et sapides.

M. d'Urville et le maître canonnier Roland, accompagnés de quelques matelots, poussèrent leur reconnaissance par terre jusqu'à la baie Chabrol; mais je ne pus les accompagner plus loin, éprouvant de vives douleurs par les déchirures que m'avaient faites à la main les épines barbelées d'un pimélode que j'avais imprudemment saisi; cependant, si je ne pus visiter cette grande baie, je puis mettre sous les yeux du lecteur le récit de l'intrépide de Blosseville, qui ne laisse rien à désirer, et à l'amitié duquel j'en suis redevable. Ainsi s'exprime cet officier: « Le chemin que les naturels de Waigioe ont pratiqué du fond de la baie d'Offak, traverse une plaine marécageuse et une chaîne de montagnes d'une hauteur moyenne, en se dirigeant toujours vers le S.-S.-E.; il conduit ainsi à de nouveaux marécages et atteint une rivière qui coule vers l'ouest, au milieu des mangliers et dont la profondeur est quelquefois de deux mètres et la largeur de quinze. Il devient alors indispensable, pour s'avancer, de descendre dans des pirogues; lorsque les naturels viennent pour traverser l'isthme, ils les laissent, à un tiers de mille de l'embouchure de la rivière, dans un endroit où, pendant sa profondeur, elle devient très-sinueuse, et, en arrivant de l'autre côté, ils trouvent toujours d'autres pirogues qui les transportent sur tous les points de la côte du nord. Ce n'est qu'à la fin de la relâche, lorsque le radjah eut établi des liaisons avec nous, qu'il m'a été possible de pénétrer dans la baie du S.-O. Aidé de Williams Taylor, je descendis la rivière obstruée par des troncs d'arbres, sur lesquels il fallait faire passer la pirogue avec beaucoup de difficultés, et, après une demi-heure de peine, j'arrivai à l'embouchure.

« La forme qu'on donne dans les cartes hollandaises au golfe, qui s'enfonce dans l'île jusqu'à deux milles environ de la côte du nord, est d'une grande inexactitude, et avait disparu des cartes modernes: si cette baie était située dans des parages plus fréquentés, et si elle était d'un accès facile, elle serait citée parmi les plus beaux ports de l'univers; elle est abritée dans tous les points, et deux entrées y conduisent: l'une, plus grande, se présente vers l'E.-S.-E., dans le détroit de Ganun, et l'autre, très-étroite, s'ouvre dans la mer de l'ouest. Le peu de temps dont j'ai été libre de disposer ne m'a pas permis de visiter les points qui piquaient le plus ma curiosité, et je n'ai pu examiner avec soin que le bassin du N.-O. Ce bassin a un mille de largeur et deux milles et demi de profondeur; le plus grand brassage est de six brasses, sur un fond de vase. On trouve tout près de la côte quatre et cinq brasses; mais, près de la rivière, l'eau, qui est légèrement saumâtre, a peu de profondeur. Il est séparé du reste de la baie par deux îles dont la plus grande est le seul point habité, encore n'y voit-on qu'une seule maison. Dans une anse profonde se trouvent trois autres cases, mais elles sont abandonnées depuis longtemps.

« Je désirais voir les naturels dans leurs habitudes domestiques, mais, à notre approche, les habitants de la maison s'enfuirent effrayés dans les bois; à ma seconde visite, les femmes se sauvèrent, au nombre de sept, emmenant chacune un enfant; elles portaient pour tout vêtement une étoffe bleue qui les couvrait jusqu'au milieu du corps. En entrant dans la maison devenue déserte, j'y trouvai du poisson cuisant sur le feu, du sagou préparé ou en farine, de la teinture rouge faite avec la noix d'arec,

[1] *Bruguiera gymnorhiza* des auteurs.
[2] *Urania orontes*.

des assiettes, une en fonte, et des coffres de fabrique chinoise, mais rien que nous n'eussions déjà aperçu dans nos entrevues avec les naturels. Je laissai tout en ordre, et des présents mis sur la porte prouvèrent nos intentions pacifiques. J'avais raison de croire les habitants très-timides, car ceux que nous avions rencontrés dans la montagne étaient montés dans les arbres à notre approche, quoique nous fussions sans armes et qu'ils portassent de grandes lances en fer: mais un homme d'un certain âge, maître probablement de la maison, montra beaucoup plus de hardiesse, car, ayant débarqué à peu de distance, il alla s'armer d'un grand couteau et s'approcha de nous, paraissant prêt à se défendre, si on voulait lui faire quelque insulte. Je réussis à dissiper sa défiance, au point qu'il consentit, après avoir reçu quelques cadeaux, à nous conduire chez le radjah. L'endroit qu'il habite se trouve au bout d'une presqu'île, à environ deux milles et demi dans le S. $^{1}/_{4}$ O. de la première île; deux maisons seulement s'élèvent près de la sienne; mais, sur la côte opposée, à près de deux milles, on voit une espèce de village composé d'environ dix maisons.

» Le radja m'accueillit avec plaisir; il n'est pas mieux logé que ses sujets, mais la partie de la maison où il nous reçut était tapissée de belles nattes sur lesquelles il nous fit asseoir. Je vis chez lui une grande quantité de sagou destiné pour Amboine; mais les seules choses curieuses étaient deux planches, l'une rectangulaire, couverte de caractères arabes que le radjah me dit être un passage du koran, et l'autre, ronde, servant à compter les jours; deux cercles concentriques portaient l'un trente trous, l'autre six, les premiers marquent les jours et les seconds les semaines.

» La maison, qui n'avait que vingt et un pieds de long, était partagée en trois appartements par des cloisons de quatre pieds de haut; dans celui de droite, qui devait être la cuisine, se tenaient quelques enfants; mais celui de gauche était le sérail qui renfermait les quatre femmes du radjah. Lorsqu'elles s'aperçurent qu'on les regardait, elles devinrent très-honteuses et s'efforcèrent de se cacher; une grande étoffe bleue les couvrait jusqu'à la poitrine, leurs cheveux étaient relevés et attachés sur le derrière de la tête. Ces femmes m'ont paru plus favorisées par la nature que les hommes que nous avons vus, et leurs traits grossiers ont une certaine régularité qui pouvait, dans l'île, les faire regarder comme des beautés remarquables. Le radjah ne souffrit pas que je leur fisse des cadeaux, quoiqu'il parût avoir perdu sa jalousie dans ses voyages; mais ma curiosité déplut aux autres naturels et je fus forcé de m'asseoir pour céder à leurs désirs. En sortant je voulus visiter une des deux maisons qui avoisinent celle du radjah; mais on avait profité du temps de ma visite pour fermer toutes les portes, et, lorsque je me présentai, on m'empêcha d'entrer en prononçant le mot *nisa ;* et c'est la seule réception à laquelle je devais m'attendre de tout habitant autre que le radjah.

« J'ai vu de trop loin les terres qui bornent la baie dans le sud pour être à même de donner aucun renseignement, mais elles paraissent former beaucoup de ports et de baies et elles sont bordées par plusieurs îles; d'aucun point je n'ai pu voir la mer, et les terres les plus éloignées du côté de la grande entrée paraissaient être à environ quinze milles.

« Forrest s'est trompé lorsque, d'après le rapport des naturels, il a écrit que les habitants de Waigioe portaient leurs pirogues de l'autre côté de l'isthme; si cette opération n'est pas impossible, elle exigerait trop de temps et trop de bras. Après avoir traversé l'isthme, on arrive, non pas dans un lac, mais au fond de la baie du S.-O., où, si l'eau n'est pas aussi salée qu'en pleine mer, elle a du moins une grande amertume; enfin le radjah ne demeure pas sur une île ou, au moins, j'ai toutes raisons d'en douter.

« Il est certain que les Chinois viennent dans cette baie; s'ils n'avaient aucun commerce à y faire, ils pourraient y être attirés seulement par la pêche des holothuries qu'on voit couvrir le fond dans les endroits où on peut l'apercevoir; ils peuvent peut-être aussi y pêcher des perles, car on voit une grande quantité de petites huîtres perlières qui indiquent qu'on doit en trouver de plus grandes. »

Chaque jour, après avoir rempli les devoirs de médecin à bord du navire, je m'empressais de m'élancer dans l'embarcation qui parcourait la baie en divers sens pour en faire la géographie, espérant, tout en augmentant mes collections, quelques heureuses rencontres ou des incidents propres à détruire la monotonie de notre séjour paisible dans la baie solitaire d'Offak. La portion orientale, que je visitai dans la journée du 9, est assez accore, close qu'elle est de murs de corail entamés par des plages sablonneuses, où s'épanouissent les éventails versicolores des ulves pavonines, où flottent les longs rubans des zostères, que sillonnent des chœtodons bariolés de vives couleurs. Les mangliers qui s'avancent dans la mer avaient leurs racines cachées par les huîtres qui s'y accolent, et des casuarinas à feuilles en aiguilles, comme celles des melèzes, venaient s'harmonier avec le feuillage étoffé et vernissé d'un arbre dont les fruits acerbes, gros comme un boulet de 36, cachaient sous leur enveloppe verte une vingtaine de grosses amandes blanches. Mais nulle part nous ne rencontrions dans ces forêts, filles d'une puissante création, des fruits comestibles : à peine trois ou quatre bouquets de cocotiers, placés à de grandes distances, s'élèvent sur les terrains bas, et, quant aux montagnes, elles ne nourrissent que des fruits sauvages. Sur leurs flancs, les palmistes arecs dressent leur longue flèche pointue, et les lataniers, à stipe grêle et élancé, jettent au vent leurs singulières feuilles découpées en larges écrans; ces palmiers possèdent dans leur bourgeon un aliment assez délicat, que les insulaires recherchent avec tout autant d'avidité que les Européens, bien qu'ils ménagent l'arec pour en obtenir des noix que l'on mélange au bétel, tandis que les lataniers fournissent un chou qui n'est pas sans amertume. La végétation de cette bande orientale est des plus actives : des arbres immenses de la famille des acacias, des feuillages aussi diversifiés de forme que de couleur, cachent partout la nudité du sol, et à peine les plaques noircies de l'ossuaire peuvent-elles se faire jour çà et là. Notre chasse fut heureuse, car de grands cacatoës à huppe jaune, l'ara noir dont la langue se couronne d'un cupule, des perruches, des sucriers, de brillants loris, des oiseaux de paradis femelles vinrent accroître les collections que je formais pour le vaste gouffre, appelé en France Muséum, gouffre qui, semblable au tonneau des Danaïdes, reçoit sans cesse, mais retient peu.

Nous entrâmes dans une rivière qui se perd à l'extrémité méridionale de la baie, et sur les rives de laquelle surgit à nos regards une cabane de Papoua, entourée de quelques cocotiers. Comme la marée baissait, la barre offrit à notre embarcation un obstacle que nous lui fîmes franchir en nous jetant à l'eau et la poussant à

force de bras. Le cours de cette petite rivière, large de quinze à vingt pas, se dirige de l'ouest à l'est, dans un lit assez profond, couvert de graviers rougeâtres. Il va sans dire que les bosquets qui la bordent sont presque impénétrables ; tant ils sont touffus. Nous nous dirigeâmes aussitôt vers la demeure que nous désirions tous visiter; mais des traces d'un déménagement brusque et récent ne nous permirent pas de douter que les habitants n'eussent, par frayeur, fui dans les bois. Cette cabane ressemblait, à toutes celles des Papouas et des naturels des Moluques que nous vîmes par la suite : élevée sur des pieux, à six pieds au-dessus de l'eau et du sol qu'elle occupait par portion égale, ses murs étaient faits en bambous placés en treillis, recouverts d'une toiture en feuilles de lataniers, et percés de deux petites ouvertures; un bambou entaillé servait d'échelle pour grimper dans ce modeste gîte dont le plancher à jour était assez mobile pour rendre nos pas fort incertains sur ces baguettes roulantes. Une abondante couche de suie témoignait que la fumée ne s'échappait pas toute par les clairesvoies des côtés et du fond, mais qu'il en restait une bonne couche adhérente à son intérieur. Cinq foyers assis sur des pierres se partageaient l'appartement, et chacun d'eux était surmonté d'une vanne en branches entrelacées où devaient boucaner les aliments exposés à l'action de la chaleur et de la fumée. Des tablettes en planches fort larges étaient accolées sur les parois des cloisons, et nous soupçonnâmes qu'elles servaient de lits aux naturels, qui redoutent singulièrement les reptiles et les bêtes féroces. Dans un coin on avait négligé d'emporter un panier rempli d'holothuries préparées à la chaux et séchées sur ces claies que je viens de mentionner ; mais cet aliment, si célèbre dans tout l'Orient, fut loin de nous plaire, et je me hâtai de cracher les morceaux que j'avais courageusement cherché à avaler. Il est vrai que, malgré la faim qui nous pressait, notre cuisine se ressentait des premiers âges du monde, car nous n'avions pour tout vase à cuire les aliments qu'une grande valve de bénitier faîtière, dans laquelle nos matelots firent bouillir un morceau du requin avec les holothuries, le tout assaisonné d'eau de mer. En sortant de cette cabane, nous eûmes la précaution d'y laisser, comme l'expression d'une visite amicale, des verroteries et des instruments de fer.

A peine, en sortant de cette cabane abandonnée, avions-nous fait quelques pas sur la grève, dans un sentier tortueux qui conduit dans l'intérieur des terres, que nous fûmes arrêtés par une vingtaine de noix de cocos rangées en tas dans le chemin et sur lesquelles avaient été fichés deux des couteaux que M. Bérard avait, le jour précédent, laissés à titre de cadeau. N'était-ce pas un procédé délicat, chez des peuples que les Européens regardent comme abrutis, que cette attention de nous offrir des fruits rares chez eux, en nous annonçant que c'était bien pour nous qu'ils avaient été cueillis ? Un jeune sauvage caché dans les broussailles suivait de l'œil tous nos mouvements ; seul, dans un âge peu avancé, il avait osé rester en observation ; surpris assez brusquement par un de nos chasseurs, il fit bonne contenance ; mais les présents dont nous le comblâmes, eurent bientôt banni sa frayeur, et, tout joyeux, il se mit à pousser des cris pour appeler les autres membres de la famille et les engager à revenir sans crainte à leur demeure. Le nouvel ami, que nos caresses et nos cadeaux avaient rendu si heureux, n'avait pas cependant des dehors bien séducteurs : il était petit de taille, mal fait et couvert de lèpre ; mais il était le premier Papoua avec lequel nous avions des communications, et nous employâmes, pour le captiver, presqu'autant de coquetterie qu'en aurait exigé en Europe le plus joli minois féminin. Les autres Papouas, que le signal pacifique avait appelés, arrivèrent bientôt : c'étaient des hommes âgés, plus défiants ou plus prudents, par conséquent, et dont la démarche cauteleuse n'était rien moins que rassurée au milieu de gens dont ils sont habitués à suspecter les intentions. Les Papouas de ces divers hâvres sont d'ailleurs régulièrement chassés par les Malais de Guébé et des îles voisines, qui viennent avec leurs corocores les réduire en captivité pour les vendre comme esclaves : ce qui leur inspire cette excessive frayeur dans laquelle s'écoule leur misérable vie. Huit naturels se groupèrent donc autour de nous, en nous autorisant à abattre des cocos, car, sur ce point, on compte une trentaine de palmiers de ce genre, et, comme nous leur en payâmes largement la valeur, nous profitâmes de cette circonstance pour en faire distribuer plusieurs à chacun de nos matelots. Quant aux femmes, elles restèrent soigneusement cachées; l'islamisme, importé par les Malais a filtré dans les habitudes des Papouas.

Nous engageâmes le jeune insulaire à nous suivre dans l'intérieur des bois, pour nous servir de guide à travers ces fondrières de palétuviers, où les crocodiles à deux arêtes se plaisent, sur les bords des nombreuses petites rivières qui sillonnent tout ce terrain. Jamais nous n'avions pris, en si peu de temps, des papillons aussi beaux ; ils venaient se jeter à travers nos visages, et nos boîtes regorgèrent bientôt de phasmes, de cétoines, tandis que chaque coup de fusil nous procurait de rares et brillants oiseaux. C'est dans cette chasse que je tuai ce charmant sucrier à plumage brun de suie, qui porte sur le devant du cou un ruban couleur de feu [1], et que je décrivis comme le représentant, dans les forêts papoues, de cette décoration devenue banale et sans prestige dans ma patrie. A mesure que nous avançâmes sur la terre ferme, nous trouvâmes que la végétation acquérait de la vigueur : aux grands arbres s'enlaçaient des tiges grimpantes; aux branches pendaient des pothos et des pipéracées ; sur les immenses troncs des calophyllum se pressaient, comme de jeunes colonies hâtives, des fougères à feuilles découpées en dentelles, des vanilles ou angrecs à feuillage charnu et épais et à fleurs admirables dans leur luxe et leur bizarrerie.

Au soir, nous abandonnâmes ce point nommé *anse Bérard*, pour visiter, sur notre passage, en revenant à bord de *la Coquille*, la petite île qui occupe l'entrée de la branche méridionale de la baie d'Offak, que nous appelâmes l'*île aux Tombeaux*, et qui porte le nom d'*île du Repos* dans la carte n°. 13 de l'atlas hydrographique de la campagne. Cette îlette, véritable oasis de verdure sur l'azur de la mer qui l'entoure, a pour bordure des rochers nus, déchiquetés, broyés (une plage déclive de sables dorés dans le sud excepté), qui disparaissent bientôt sous une épaisse couche d'humus, nourrissant la plus brillante comme la plus active végétation. Cette île est délicieuse à visiter, car tout imprime dans l'âme le sentiment de la puissance créatrice qui a entassé en désordre (mais avec un désordre somptueux), les types les plus heureusement harmoniés qu'on puisse imaginer. Le tacamaque à feuilles vernissées, à fleurs en bouquets blancs, cachait de grosses colombes émeraudes portant une loupe graisseuse sur le bec, celles que les naturalistes ont appelées muscadivores. Leur roucoulement

1 Le souïs-manga décoré, *cinnyris eques*, Less.

plaintif décela leur présence, et nous en tuâmes plusieurs dont la chair nous fournit un manger délicat. Le centre de cet îlot recèle une large mare où les eaux pluviales s'accumulent pour former un petit lac d'eau douce; sur ses bords s'élevaient de grands palmiers à sagou, des vaquois, mais surtout le caryote brûlant hérissé d'épines; chaque arbre portait ses plantes parasites et semblait vêtu de ses habits de fête embellis de fleurs étrangères, aussi abondantes que diverses.

L'île aux Tombeaux est habitée, temporairement sans doute, par des Papouas que leur isolement protége contre les surprises, puisqu'on ne peut y arriver qu'après un trajet assez long par eau, et qu'ils sont de suite avertis de la présence des ennemis. De nombreux tombeaux attestent encore le respect religieux de ces sauvages pour les cendres de leurs proches. En accostant la terre, nous fûmes accueillis par le *bagoes* d'une douzaine de naturels rassurés sur nos intentions; car ce mot malais, qui équivaut à *bon ami*, fut le seul que, pendant quelques minutes, ils poussèrent à l'unisson. La misère de ces laides créatures nous étonna; nues ou n'ayant pour voile sur les parties naturelles qu'une étroite bandelette, leurs formes grêles, couvertes d'écailles lépreuses, se dessinaient avec leurs contours efféminés, sans vigueur et sans puissance. Quelques autres dormaient sous des toits de feuilles de palmiers, que quatre bambous supportaient aux angles, et fermés sur leurs parois par des branchages négligemment jetés; des nattes vivement peintes et embellies par des sortes de dessins, recouvraient le sol et tranchaient par le luxe de leurs couleurs avec la simplicité de l'architecture des demeures; ces nattes servent de matelas et se terminent par un capuchon dans lequel s'engage la tête pour sommeiller. Divers nécessaires de toilette répondaient à la beauté des tapis: c'étaient principalement de petites boîtes en paille ingénieusement tissée, dans lesquelles les Papouas renferment leur bétel, leurs bracelets et leurs effets les plus précieux. La matière colorante rouge, jaune ou noire, dont ils se servent est remarquable par sa fixité et l'éclat qu'elle conserve sur la feuille de pandanus séchée. Mais notre attention fut principalement attirée par les coussins en bois qui leur servent d'oreillers, coussins sculptés avec patience et avec goût, et représentant des sphynx, des têtes d'hommes, des animaux, des fleurs, objets en tout semblables à ceux que l'on trouve journellement dans les tombeaux de l'Égypte, sous la tête des momies. Ces oreillers si bizarrement inventés, car ils n'ont que huit pouces de longueur sur six de hauteur et deux de largeur, nous parurent fort peu commodes, et le goût des choses nouvelles, si vif en Europe et si servilement imitateur, ne mettra probablement jamais à la mode cette sorte de meuble peu susceptible de faire oublier l'édredon. Dans leurs ajoupas, le Papouas avaient une assez grande quantité d'assiettes et de bols en porcelaine du Japon, qu'ils se procurent sans doute par les jonques chinoises qui vont les visiter de temps à autre, à l'effet d'en obtenir des tripangs et des oiseaux de paradis; quelques personnes firent l'acquisition de pièces de cette vaisselle pour des étoffes de Rouen; mais ce qu'ils nous vendirent en plus grande quantité furent des arcs et des flèches dont ils avaient des amas considérables.

Cet îlot solitaire et gracieux me plaisait tellement; que, chaque jour, j'y allais passer quelques heures en compagnie des Papouas dont je cultivais l'amitié par des présents, à peu près de la même manière que j'aurais pu le faire dans un salon de Paris; car l'homme portant frac ou maro est partout le même, *égoïste.* Payant grassement leur complaisance par des grains de verre colorées, véritable diamant pour leur civilisation, il m'arriva maintes fois de partager leur cuisine, car ils me toléraient comme un ami de la tribu, croyant sans doute me faire beaucoup d'honneur. Un matin donc, je suivis, en vrai marmiton docile, les apprêts de leur cuisine: c'était un jour de gala; d'abord le feu fut allumé à l'aide d'un piquet en bois pirouettant vivement dans la rainure d'un second morceau fort sec, puis le feu bien flambant fut recouvert d'un haut treillage disposé en trépied au-dessus de la flamme; sur ce trépied fut mise la victuaille consistant en poissons et en chair de tortue, rôtissant à l'aide de la chaleur et assaisonnée par le montant âcre de la fumée. L'appétit et la singularité de la circonstance, ou peut-être cet amour-propre de voyageur, qui devait redire en France ce qui lui était advenu, me firent prendre une joyeuse part à ce banquet sauvage. Les tortues franches, que ces naturels dépècent pour leur consommation, sont très-nombreuses, car leurs côtes en nourrissent beaucoup, bien que leurs pêches les plus abondantes se fassent sur les îles basses d'Aïoe, où ils les harponnent avec de longs bambous terminés par une fourche de fer. J'étais déjà rassasié lorsqu'un vieux Papoua, expert sans contredit, faisant à part une cuisine d'amateur, me présenta, avec le sourire épicurien sur les lèvres, des poissons cuits sous la braise, enveloppés de feuilles tendres, ce qui leur donne une saveur fort délicate. Quant aux autres convives, la masse d'aliments dont ils se bourrent d'habitude est énorme, et leur ventre se distendait avec effort pour recevoir cette aubaine, car les galettes de sagou, la viande de tortue, les longs saucissons d'œufs disparaissaient comme par enchantement sous leur robuste ratelier. Je goûtai avec répugnance de ses derniers, faits avec des boyaux de porc, et remplis d'œufs de tortue pilés et tassés de manière que le boucanage à la fumée leur donne une demi-cuisson et leur permet de fermenter à la manière de la boutargue des Provençaux ou du caviar des Russes. C'est en vain qu'ils essayèrent encore de m'allécher avec des vers blancs qu'ils renferment dans des bambous et qu'ils suçent tout crus, cet entremets ne fut nullement de mon goût, et je me hâtai de quitter ma noire compagnie quand arriva le moment où ils avalèrent, à peine passés devant le feu, les lézards et autres reptiles dont ils me parurent friands. Au reste, on mange en Europe les grenouilles, on dit même, en quelques endroits, les couleuvres sous le nom d'anguilles de haies; en Amérique, on se régale des grandes iguanes et des vers palmistes; de sorte que le goût des Papouas est véritablement celui des gens *comme il faut.* J'ignore quelle est la calandre qui donne leur gros ver blanc, mais elle ne diffère peut-être pas de la *calandra palmarum* des Antilles.

Le chef de la famille établie sur l'île aux Tombeaux était de mœurs douces et timides; rempli de reconnaissance pour divers petits présents, il m'offrit une belle colombe vivante et un grand cacatoës à huppe jaune, apprivoisé et sachant quelquets mots de la langue des naturels. Les Papouas, en effet, aiment à se livrer à l'éducation des oiseaux, qui deviennent pour eux un objet de commerce lucratif, car les trafiquants malais les achètent pour les transporter dans les colonies hollandaises où ils les revendent avec profit.

Non loin du campement se trouvait un tombeau dont le sol était entouré d'une rangée de pierres: un naturel chercha à me

faire passer outre en me disant : *Ici dort un Papoua.* Le respect professé envers le culte des morts paraît être profond, car, en continuant ma promenade, je pénétrai dans un fourré épais, que la cime d'un gigantesque tacamaque recouvrait d'une sainte ombre ; les branches, sur lesquelles couraient les guirlandes de lianes, retombant çà et là en longs festons pendants, se dirigeaient horizontalement pour envelopper et serrer dans leurs bras protecteurs un assez grand nombre de ces simples mausolées. Ainsi, la croyance d'une autre vie, le respect pour les sépultures, la vénération religieuse pour les mânes des ancêtres, sont chez les misérables Papouas, traqués par les Malais comme des bêtes fauves, le dogme qui leur aide à supporter courageusement une existence chétive de privations et de dangers. Les Papouas supposent en effet aux morts les besoins de la vie ou les passions qui les animent sur cette terre, car sur chaque tombeau les enfants viennent déposer dans les vases de porcelaine, qu'ils sont désireux de se procurer, du tabac à fumer, du bétel, masticatoire si universellement usité dans toute la Malaisie, ou des aliments de diverses sortes; puis, décorant ces tombes d'attributs particuliers, sur celles des hommes ils placent des arcs, des flèches ou des guirlandes de machettes en bois, rappelant ainsi les armes ou l'instrument de fer dont les possesseurs ont su convenablement se servir. Sur la sépulture des femmes ils attachent quelques fragments d'étoffes bariolées ou des portions de vêtements, et peut-être veulent-ils ainsi, par ce simulacre, rappeler le besoin de se parer, instinctif pour la femme, et cette soif de toilette qui tourmente le sexe chez eux comme partout. Ces tombeaux sont communément fermés par un petit mur bas supportant une charpente en bois, protégée par un toit de feuilles de palmiers. Parfois cette charpente est délicatement brodée de sculpture ; mais une petite table occupant le milieu du sarcophage est destinée à supporter les ossements desséchés, après que les chairs ont été consumées. L'occasion était trop belle pour ne pas, à ma dernière visite, emporter quelques-unes de ces têtes que j'ai déposées au Musée de Paris, où les anatomistes les trouveront pour leur étude, et la science fera excuser le sacrilége en Europe; mais peut-être que quelque voyageur futur portera, chez les Papouas, la peine de mon larcin.

La nouvelle de la relâche de *la Coquille* dans la baie d'Offak s'étant répandue sur la côte, chaque jour, à partir du 9, nous reçûmes la visite des pirogues de Rawak, de Boni, de la partie méridionale de l'île et même de terres plus éloignées. Habitués au trafic, les visiteurs apportaient avec eux moins de provisions que de bagatelles prisées en Europe et qu'ils cherchaient à vendre fort cher. Les oiseaux de paradis, préparés à leur manière, nous furent offerts en grand nombre ; j'en obtins pour ma part plus de quarante peaux que je donnai en France avec la même insouciance que je les avais eues, et qui me valurent de ces souvenirs parisiens dont la durée m'étonne encore, car ils persistèrent quelques semaines. Nos matelots, bien que ramasseurs infatigables de coquilles, soit pour leur compte, soit pour celui de quelques officiers, n'attachaient toutefois à l'histoire naturelle qu'un médiocre prix ; leur robuste appétit voulait quelque chose de plus substantiel, et c'est avec joie qu'ils virent la cambuse s'enrichir de trois porcs ou *babi* de la race de Siam, regrettant beaucoup de ne pas en voir arriver un plus grand nombre. Ils se régalaient des poules sauvages que l'on nous donnait pour des couteaux de pacotille, et qui sont petites et maigres, à la chair dure et coriace ; mais le mets le plus exquis, sur lequel tous les goûts furent unanimes, est celui fourni par la chair du goura ou pigeon couronné des Moluques : cet oiseau, nommé ici *mambrouk*, est admirable de coloris, car son plumage azuré est relevé par la huppe haute et arrondie qui surmonte son crâne comme un élégant cimier. Sa taille est celle d'un petit dindon ; mais sa délicatesse répond, contre la loi commune, à la richesse de sa parure : cette chair blanche et tendre possède un fumet onctueux dont la saveur procure une douce béatitude ; ce serait pour nos basses-cours un présent aussi précieux que celui que leur firent les jésuites. Quelques Papouas me vendirent des défenses de *babi-roussa ;* ce cerf cochon si curieux par ses formes sveltes, ses dents canines recourbées en cor de chasse et sa peau nue et pelée ; tout autorise donc à penser qu'il se trouve aussi à Waigioe.

Dans l'intérêt des voyageurs qui auront à visiter ce point du monde, je vais dresser une sorte d'inventaire des objets de victuaille ou de curiosité que notre marché temporaire vit apparaître comme en un jour de foire : les cocos, les bananes, les giraumons, le taro, les ananas, des tiges de canne à sucre, les oranges pamplemousses, les fruits de mombin ou spondias, les bourgeons ou turions de latanier, des bambous creux remplis de farine de sagou et des gâteaux de cette même fécule, de gros fruits rouges et allongés, appelés en papou *maka*, et qui me sont inconnus, de l'ail, des citrons, quelque peu de poissons, des crabes, des tortues marines, étaient les principaux articles de con sommation puis, nous supposant caniphages, ils nous apportaient, en les vantant comme un manger de gourmand, des chiens de la même espèce que ceux de la Nouvelle-Irlande, et aussi des phalangers, notamment le couscous tacheté, dont le pelage laineux, épais et blanc, est maculé de grandes plaques brunes. De gros *monitors* à fond brun piqueté de jaune figuraient aussi sur notre table ; mais, d'un commun accord, ils me furent laissés pour être immergés dans l'alcool et ne reparaître que sur les tablettes du Musée. Les beaux loris papous, à plumage rouge brun, les loris tricolores, bleu, ponceau et jaune, à mouvements si vifs et si alertes, les capricieux cacatoës blancs à huppe couleur de souffre, la grande et la petite espèce, nous étaient apportés vivants. Chacun s'embarrassa de deux ou trois bêtes destinées *in petto* à des personnes chères à divers titres ; mais, après beaucoup de mois d'ennui pour les conserver, à peine deux ou trois purent-elles arriver en France.

Les Papouas et les Malais eurent bien vite connu notre faible ; nos largesses ne se portaient guère que sur ce qu'ils pouvaient appeler des futilités ; ils profitèrent de l'engouement et vendirent chèrement leurs coquilles. C'étaient des nautiles flambés, des harpes, des olives, des couronnes d'Éthiopie, de grandes hélices citrines d'une rare beauté ; jamais navire n'a peut-être apporté en France une plus grande masse de tests que notre vaisseau ; mais, dès Marseille, elles filtrèrent je ne sais où, et des quantités innombrables que je donnai au Muséum, dans dix grandes caisses, à peine ai-je pu depuis, dans les galeries, en rencontrer çà et là quelques-unes tout honteuses de l'absence de leurs sœurs.

L'habileté mercantile de nos hôtes passe toute croyance : les Malais sondent dans les yeux de l'acheteur le prix qu'ils veut donner d'un objet et se dirigent en conséquence; lenteur désespérante à conclure, tergiversations sans fin, bonhomie apprêtée, demandes exorbitantes, consultations simulées entre eux, tout

est mis en usage pour avoir le plus possible de ce qui a séduit l'acheteur dont le regard a témoigné l'envie. Enfin, de guerre lasse, quand ils voient qu'on renonce à une acquisition portée à un prix trop élevé, d'un seul bond ils vous remettent l'article en prenant l'objet offert et s'en vont laissant errer un imperceptible sourire de satisfaction. Leur joie expansive est pour le for intérieur, et là, la gaucherie de l'Européen procure de joyeux quolibets. Toutefois, hâtons-nous de dire que souvent leur astuce fut elle-même dupée, en acceptant un bracelet de fer blanc luisant pour un bracelet d'argent, etc. Nous donnâmes avec la plus grande indifférence un haut prix pour les moindres objets qu'ils nous apportaient, et certes nous aurons rendu un assez mauvais service à ceux qui viendront après nous y chercher une relâche de ravitaillement. Pour le moindre insecte on leur offrait des couteaux, des miroirs qu'ils prisaient avec un désir de femme, et pour certains articles plus relevés des toiles peintes et des rouenneries, mais surtout des étoffes ayant les teintes les plus crues et les plus vives. Les tissus de coton à carreaux rouges firent merveille et obtinrent une vogue réelle.

Dans la matinée du 9, le radja du village situé sur les rives de la baie Chabrol vint à bord; mais il n'y voulut paraître qu'incognito, car on nous désigna sous ce titre un naturel chargé de remplir ce rôle vis à vis de nous: nul doute que le vrai radja ne craignit qu'une fois sur la corvette il ne fût retenu captif, puis rançonné, et qu'il ordonna à l'un de ses subordonnés de prendre son titre. Les deux hommes de race malaise pure en possédaient toute la duplicité unie à cette astuce et à cette finesse que les communications avec les Chinois entretiennent. Le faux radja, en montant à bord, demanda à parler au capitaine: en lui déclinant ses titres, il lui remit, comme présent de bien-venue, deux beaux oiseaux de paradis; cet insulaire avait navigué sur les pros malais et sur un navire anglais, de sorte qu'il avait retenu quelques mots de la langue. Il reçut, pour les cadeaux qu'il avait offerts à M. Duperrey, deux médailles en bronze de l'expédition et divers articles qu'il emporta avec empressement, promettant de revenir avec beaucoup d'oiseaux de paradis; toutefois, deux jours après, ce fut le véritable radja qui revint sous son vrai titre, et le faux radja redevint *Gros-Jean comme devant*.

Ce radja ou chef de la baie Chabrol est un Malais de petite taille, ayant le teint fortement cuivré, portant les cheveux courts et une barbe pointue sous le menton, absolument à la manière des *Jeune-France;* une sorte de redingote d'indienne, ample et taillée à la chinoise, le recouvrait; une calotte, tissée à jour avec des joncs d'un noir luisant, lui servait de coiffure; sur sa poitrine s'étendait un morceau d'étoffe à grandes fleurs bariolées, et, pour compléter son ajustement, il portait une culotte étroite ayant de larges bandes bleues. Les naturels qui l'accompagnaient étaient habillés à la malaise, les uns avec des pantalons, seulement, d'autres avec des tissus roulés sur la tête en turban. Parmi eux je remarquai un enfant de race chinoise, au teint jaune et aux yeux obliques. Les Malais de Waigioe avaient la bouche remplie de bétel, quelques-uns exceptés, qui fumaient un tabac très-doux dans de petites cigarettes faites avec la feuille roulée du vaquois. Établis par droit de conquête, sans nul doute, sur ces rivages équatoriaux, ces Malais sont sans exception petits et grêles, rusés, défiants, profondément dissimulés, d'un calme imperturbable, d'une sagacité d'observation qui étonne; ils sont tout l'opposé des Papouas métis qu'ils dominent; car ceux-ci sont craintifs, obligeants, poltrons et irrésolus dans leurs allures, et ont religieusement conservé leur longue chevelure et les usages nationaux. La langue de ces naturels est un mélange d'endamène (langue des vrais Papouas), de malais, très diversement accentués, et de mots empruntés à la langue chinoise et aux idiomes des îles de Tidor et de Gilolo, etc. Je n'ai pu obtenir pour mon vocabulaire que très-peu de mots; encore souvent les naturels me donnaient-ils de grandes variantes, soit dans le nom en lui-même, soit dans la désinence. Je me suis borné à conserver ceux de quelques productions du sol, qu'on trouvera à la fin du chapitre suivant.

Le radjah nous donna des échantillons de son habileté dans le négoce: il avait apporté dans sa pirogue une grande quantité d'écailles de tortues et des oiseaux de paradis, qu'il fit vendre par les naturels de sa suite comme des articles qui ne lui appartenaient pas; par son rang il avait craint d'être obligé de livrer ces objets à un prix peu convenable, et il voulait s'assurer les bénéfices de la concurrence. Jamais un insulaire ne livrait sa marchandise sans avoir jeté un coup d'œil au radja, qui, très-indifféremment en apparence, le saisissait au passage, et par un seul mouvement des doigts lui transmettait son vouloir. Le plus habile crieur de nos ventes publiques ou le juif le mieux pétri du meilleur levain d'Israël seraient des écoliers auprès de ces Malais. Les officiers de la corvette purent donc se procurer en assez grande quantité les peaux d'oiseaux de paradis émeraudes, que les Papouas nomment *siaque*, et les Malais hybrides *mambéfore*. Ces admirables oiseaux que les habitants de Ternate appellent *boerong-papoea* (oiseau papou), ceux de Tidor *soffou*, sont de passage dans l'île de Waigioe; car, au dire des naturels, ils n'y séjournent que pendant quatre mois de l'année, pendant la mousson d'est; on les chasse à la glu, au lacet, ou on les tue avec des flèches faites des rachis des feuilles de latanier, qui sont très-dures. Cette dernière manière de les prendre nécessite quelques précautions préliminaires: des enfants ayant remarqué les arbres où les oiseaux de paradis mâles se rendent pour dormir, grimpent silencieusement jusque sur les plus hautes branches et s'y tiennent tapis sous les feuilles; lorsque ces mâles à parure somptueuse (car les femelles sont dédaignées, n'ayant pas un brillant plumage), viennent percher, les petits Papouas, armés d'un arc court, mais robuste, lancent avec vigueur les flèches de latanier très-acérées à leur sommet, et font en sorte de traverser le corps de l'oiseau d'un seul coup, car les paradisiers doivent tomber roides morts pour ne pas être gâtés. Souvent enfin, les plus adroits de ces enfants se tiennent collés sur les branches, de manière à les prendre pendant qu'ils dorment, à l'aide d'un lac porté au bout d'un bâton et vivement serré pour les étrangler.

Je me procurai dans cette relâche les espèces les plus rares et les plus précieuses pour les collections; ainsi j'achetai non-seulement les grands et petits émeraudes qui étaient fort communs, surtout le dernier, mais encore le paradis rouge, superbe, magnifique, sifilet, manucode, chalybé, le grand promerops et le séricule orange. Plus tard, nous donnerons sur ces volatiles, si beaux et si rares, de nouveaux détails, lorsque nous serons parvenus à la Nouvelle-Guinée, leur résidence habituelle.

Le 10, pendant qu'on faisait de l'eau à la cascade de l'est, j'allai gravir la montagne abrupte d'où les sources s'élancent sur

des roches broyées et dénudées qu'elles sillonnent, sans doute avec violence lors de la saison des pluies, tandis que, pendant notre séjour, elles s'écoulaient en nappes peu fournies sur les quatre à cinq gradins qui échelonnent leur cours. Cette eau fraîche et limpide était épandue sous d'épaisses voûtes de verdure dues à des arbres très-élevés, se touchant par le faîte, au milieu desquels se mariaient des casuarinas; c'est sur la roche humide, au milieu de ce cristal jaillissant, que je rencontrai ce curieux népenthes dont les longues feuilles se terminent par un godet, muni de son couvercle, fermant avec assez d'exactitude pour retenir l'eau dont il se remplit. Les amis des causes finales n'ont pas manqué de bénir la prévoyance du Créateur, offrant au voyageur altéré une eau douce et limpide conservée par la prudence d'une plante; mais le miracle m'a paru avoir moins de merveilleux, depuis que j'ai toujours rencontré le népenthes dans des lieux immergés. Cette portion de la baie est profondément ravinée, plantée d'arbres propres au charpentage, arrosée par une foule de ruisseaux et garnie de grosses roches éboulées, où les scorpions sont en grand nombre.

Dans un pays presque inhabité, couvert de profondes forêts, on ne peut se dissimuler que les descriptions ne soient entachées de monotonie, et cependant on ne saurait trop s'appesantir sur les détails qui ont pour but de le bien faire connaître; c'est ainsi que je crois devoir jeter un coup d'œil sur l'ensemble des terres qui enclosent la baie. Les montagnes de sa bande orientale sont arrondies; mais il n'en est pas de même de celles du côté occidental, qui, à partir de la Corne de Buffle, s'élèvent comme des cônes terminés en pointes. Du millieu de la baie, l'œil erre sur un vaste rideau de feuillage, et, quand on songe que ce tapis verdoyant est formé par la cime d'arbres vieillis et de taille démesurée, on éprouve un mouvement d'admiration instinctive. Quelques plaques argileuses tranchent par leur teinte rouge sur le ton généralement foncé du vert des feuilles. Dans le sud-est, un vert gai et tendre semblait appartenir à des prairies dont l'herbe devait être très-courte, à en juger par le creux qui en résultait par rapport aux autres végétaux; je voulus m'assurer du fait, et, lorsque je les atteignis après des fatigues assez grandes, je me trouvai perdu dans des fougères serrées et touffues, hautes de six à sept pieds et presque impénétrables. Quelques jolies coquilles terrestres me dédommagèrent de la fatigue de cette excursion.

Il résulte de cette création grandiose, mais assez uniforme dans l'ensemble, un effet monotone qui devient fastidieux à la longue; cette enveloppe verte, jetée sur tous les points de la scène, impose par sa vigueur et sa fécondité, mais n'a rien qui émeut; elle attriste par l'idée de sa puissance, car elle ne sourit pas à l'âme; et cependant un naturaliste y trouve à foison les êtres dont il poursuit la recherche et qui lui font toujours quitter à regret cette terre où, à chaque pas, il peut faire des découvertes.

La mer, dans la baie, était assez uniformément calme; à peine quelques vagues rares et légères venaient passagèrement en rider la surface; cela tient à ce qu'elle est abritée de toutes parts et soigneusement enclose par une ceinture de terrains élevés. Le matin et le soir une brise légère caresse délicatement l'organisme, tandis qu'un calme fatigant, laissant au soleil toute sa puissance, y règne dans le milieu de jour; mais ces brises, si désirées par l'homme pour tempérer la chaleur équatoriale, soufflent du N.-N.-O., de l'O.-N.-O., et, le plus souvent, du S.-O. Le nombre des rivières qui y jettent leurs eaux est considérable, et il en est une qui mérite une mention spéciale.

Au fond du port Carenai, où s'élèvent des pâtés de coraux, nommés par M. Duperrey îles *Delphine* et *Eugénie*, dans la partie orientale de la baie, où une vaste surface de terres fangeuses couvertes de palétuviers, qu'arrosent de nombreux ruisseaux, des villages sont épars dans cette étendue de marécages, à en juger par des bouquets de cocotiers qui marient leur élégante cime avec le ciel; deux petites rivières plus larges que les autres y décrivent leur cours sinueux. Sur l'une d'elles, nous visitâmes une cabane solitaire bâtie sur des troncs enfoncés dans le lit même des eaux et ne différant en rien d'essentiel des cabanes des Papouas, car on y parvient à l'aide d'un bambou entaillé sur les bords pour recevoir le pied; c'était le temple des dieux que ces païens invoquent dans leurs adorations ou qu'ils espèrent fléchir par des offrandes. Sur une sorte d'autel étaient rangées, pargradins symétriques, onze effigies en bois, peintes, grossièrement sculptées et recouvertes de sales guenilles de diverses couleurs; quelques-unes de ses statuettes représentaient des hommes, d'autres des animaux, et, parmi ces derniers, des figures de crocodiles étaient parfaitement reconnaissables. Des assiettes en porcelaine du Japon renfermaient encore des aliments placés sans doute pour la nourriture de ces prétendus dieux, car ils leur supposent les mêmes besoins qu'aux hommes. Toutes ces divinités sauvages et grotesques ont un nom; la principale, occupant le milieu et une place plus élevée, avait les mains étendues sur les cinq idoles subalternes qui sont placées à droite et à gauche; enfin les parois de cette pagode étaient tapissées avec les nattes si vivement peintes que ces noirs fabriquent en abondance.

Le fétichisme est donc la religion des Papouas de Waigioe, et nul doute que l'islamisme des Malais ne soit aussi venu modifier en quelques points le culte barbare de cette grossière idolâtrie.

Les Papouas nous regardèrent sans nul doute comme des coreligionnaires, car je fus tout étonné de voir leurs pirogues s'arrêter souvent devant le petit génie en bois peint placé sur l'avant de la corvette *la Coquille*, et les naturels se livrer religieusement à une sorte d'invocation silencieuse. Si la pudeur n'était pas un sentiment dont la délicatesse est toute de civilisation et se trouve être assez étrangère à la vie de barbarie proprement dite, que mènent les Papouas métis de Waigioe, leurs yeux auront dû bien souvent être scandalisés par les tableaux que la poulaine, cette sentine des matelots, aura offerts à leur extase mystique. Les croyances de ces peuples sont toutefois assez vivaces, pour que chaque naturel ait son fétiche protecteur, soit à la cabane où résident les dieux lares, soit sur lui, car tous portent sur la nuque et attachés à un collier un ou plusieurs de ces dieux, sculptés ou taillés dans une bûchette, nus ou enveloppés de guenilles; quelquefois enfin ces simulacres de divinités sont travaillés avec une exquise délicatesse, et M. Lottin se procura une de ces statuettes en os, faite avec un fini que nous admirâmes tous.

Je consacrai la journée du 12 à la pêche, qui fut des plus abondantes; parmi les poissons d'espèces variées que nous prîmes, deux sortes de chiens de mer remplissaient presque constamment nos filets: c'étaient le rochier à barbillons et le requin aux ailerons noirs.

Le 14, les pirogues des insulaires cessèrent leurs rapports; dans un moment d'impatience et par mégarde, le capitaine fit

renvoyer les Papouas qui couvraient le pont, et parmi lesquels se trouvait un radja, qui fut gravement offensé. A partir de ce jour jusqu'au 16, on se prépara à l'appareillage et à quitter cette baie; un incident nous donna quelque inquiétude: un matelot, parti du bord le 14, n'y revint que le 16 au matin, après avoir été obligé de coucher dans les bois; cet homme, descendu à terre pour cueillir des joncs, s'enfonça de plus en plus dans les forêts au lieu de rejoindre la corvette, et, accablé de fatigue et de faim, il rejoignit, appelé par les coups de fusil du maître canonnier Rolland, qu'on avait expédié sur le point où nos matelots avaient jeté la senne. Ces accidents sont fréquents dans les campagnes de la nature de la nôtre, et moi-même je m'égarai une fois assez longtems pour en concevoir de vives inquiétudes, ayant oublié la boussole de poche, qui devient la première nécessité lorsqu'on veut cheminer dans ces forêts sans fin où le soleil lui-même ne pénètre pas.

Le 16, au matin, nous sortîmes du havre d'Offak, à pleines voiles, par une belle journée, et coupant le sillage de plusieurs serpents de mer fort gros.

GÉO-HYDROGRAPHIE.

Discussion sur la longitude de Batavia et de quelques autres points principaux de l'île de Java.

Le grand développement qui s'est opéré depuis quelque temps dans la connaissance hydrographique de l'Archipel indien, les nombreuses observations faites par des voyageurs étrangers et surtout par les officiers de la marine néerlandaise, relativement aux baies, ports, îles, passages et côtes de ces parages, et les progrès toujours croissants de la navigation dans les mers des Indes, navigation qui deviendra de jour en jour plus active par suite de l'extension progressive du commerce dans ce même Archipel, des relations rendues plus faciles et plus fréquentes avec la Chine, et de la mesure qui a ouvert le port de Mangkasser au commerce des nations étrangères; tous ces motifs doivent de plus en plus faire désirer qu'aujourd'hui il soit adopté un bon système qui mette immédiatement la marine à même de tirer le meilleur parti possible des connaissances acquises, et rende en même temps les nouvaux travaux hydrographiques que l'on pourrait faire, aussi simples, aussi faciles et aussi utiles que faire se peut.

Nous nous proposons de donner dans une série d'articles un aperçu de la situation géographique et surtout hydrographique de l'Archipel indien, et nous commençons aujourd'hui ce travail par l'analyse et l'énumération des observations astronomiques qui ont été faites à Batavia, en tant qu'elles peuvent servir à calculer la position géographique de cette capitale du gouvernement néerlandais dans les Indes.

Ce lieu a été le point de départ de la plupart des expéditions qui avaient pour but des observations hydrographiques. La longitude de la plus grande partie des îles de cet Archipel a été déterminée, à l'aide de chronomètres, relativement à Batavia, ou reportée à ce même point de départ, en sorte qu'elle dépend entièrement du plus ou du moins de justesse assignée à la position de Batavia.

Cependant les navigateurs, les hydrographes ont la plupart du temps adopté pour Batavia différentes longitudes comme point de départ, ce qui naturellement a dû avoir pour conséquence que les résultats obtenus pour d'autres points de l'Archipel par différents navigateurs, n'ont pu être mis en rapport direct ou comparés entre eux, mais qu'ils ont dû constamment être soumis d'abord à un calcul; opération très facile en elle-même, mais qui donnait lieu souvent à des erreurs, surtout par cette raison qu'on n'indiquait pas toujours quelle était la longitude qui avait servi de point de départ. Aussi ne nous semble-t-il pas nécessaire de démontrer qu'il est du plus haut intérêt, d'abord, de rassembler les différentes observations d'après lesquelles la position de Batavia a été calculée, ensuite de discuter la valeur des résultats obtenus d'après ces calculs, et enfin, de comparer entre eux ces divers résultats pour arriver à déterminer la longitude que l'on peut adopter aujourd'hui pour ce point avec le plus d'apparence de vérité, et à apprécier ce que ce chiffre laisse encore d'incertain.

Nous regrettons vivement de devoir commencer par avouer que, si nous sommes bien informé, la longitude d'aucun des points dans l'Archipel indien n'a été déterminée par des observations astronomiques assez délicates et assez poursuivies que l'on puisse avec confiance la signaler comme parfaitement exacte. Tandis que dans les colonies qui entourent et avoisinent l'Archipel indien on a établi à diverses places des observatoires, comme à Calcutta, à Madras, à Singapore, au Port-Jackson, à Hong Kong, voire même dans la Nouvelle-Zélande, dans la baie de Chouraki, où des observations astronomiques faites avec exactitude enrichissent constamment la science, nous ne pouvons indiquer aucune institution de ce genre à Batavia ou sur tout autre point de la colonie néerlandaise. Et cependant, qui ne le reconnaîtra avec nous, il serait du plus haut intérêt et d'une utilité incontestable pour la science, que Batavia possédât un observatoire. Non seulement un observatoire, établi à Batavia, aurait été, à cause de sa distance des lieux où se trouvent de pareils établissements, d'un très-grand secours pour la solution de diverses questions astronomiques d'une haute importance, mais encore, au simple point de vue géographique, il aurait offert cet avantage que, par suite d'une série non interrompue d'observations faites avec soin, on aurait depuis longtemps connu avec une parfaite justesse la longitude de ce point capital. De cette manière les mesurements chronométriques faits dans l'Archipel indien auraient bien plus de valeur directe; et rien n'aurait été plus facile que de faire exécuter, en même temps qu'à Batavia, sur d'autres points principaux, des observations astronomiques correspondantes (des occultations d'étoiles par la lune, des éclipses des satellites de Jupiter, etc.). Par ces travaux on serait arrivé successivement à fixer avec exactitude la longitude de tous ces points, et on aurait pu tirer meilleur parti du grand nombre de relèvements partiels qui ont été faits de plusieurs parties des côtes et des îles de l'Archipel. Il règne aujourd'hui dans la position de plusieurs points principaux une très-grande différence d'indications qui s'oppose à ce que les travaux hydrographiques puissent être liées ensemble d'une manière systématique et satisfaisante; et c'est à cette cause qu'il est dû que les cartes géographiques et hydrographiques du grand Archipel d'Asie laissent tant à désirer, si on les compare aux cartes des autres parties du monde.

Nous nous proposons de faire connaître avec précision l'état des connaissances géographiques et hydrographiques que l'on a acquises jusqu'ici de nos colonies, et nous espérons que l'époque n'est pas éloignée où Batavia, comme d'autres places importantes des colonies asiatiques, aura aussi son observatoire. Notre espoir est d'autant mieux fondé qu'un tel établissement n'entraînerait pas dans de si grands frais; et certes ces frais seraient de bien peu d'importance en comparaison des avantages qu'assurerait une pareille institution.

Les observations astronomiques qui jusqu'ici ont eu lieu en petit nombre dans l'Archipel, ont été faites, soit par des navigateurs étrangers qui, dans leurs voyages scientifiques autour du monde, sont venus visiter les colonies des Indes néerlandaises, soit par quelques nationaux guidés par l'amour de la science.

Premièrement, il nous faut mentionner ici les importantes observations astronomiques qui vers la fin du siècle dernier ont été faites à Batavia par un savant néerlandais, Johan Mauritz Mohr. Le nom de Mohr que nous avions lu dans l'ouvrage de Horsburgh *the India Directory* ayant d'abord excité notre curiosité, nous nous sommes livré, pendant notre séjour aux Indes, et plus tard lors de notre retour dans la mère-patrie, à des recherches sur la vie et les travaux de ce savant[1]. Bien que les renseignements que nous avons recueillis ne soient pas aussi complets que nous les aurions désirés, ils suffiront cependant pour rappeler la mémoire d'un homme qui par l'étendue de son savoir, l'intégrité de son caractère et la sincérité de ses sentiments religieux, a droit à une place distinguée parmi les hommes célèbres qui ont passé leur vie dans les Indes.

Né en 1716 (à ce qu'on croit le 18 août), Mohr se fit remarquer dès sa jeunesse par l'excellence de son caractère, une conduite exemplaire et un penchant irrésistible vers l'étude des sciences; penchant qui se développa à un tel degré qu'à peine âgé de 22 ans, il fut désigné, le 18 avril 1738, pour aller remplir à Point de Gale dans l'île de Ceylan les fonctions de ministre évangélique. Mais cette nomination, nous ignorons pour quel motif, n'ayant pas eu de suite, il fut, l'année suivante (en février 1739), attaché avec le titre de pasteur évangélique auprès de la communauté portugaise à Batavia.

[1] Nous avons déjà publié une courte notice sur Mohr dans le *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*. V°. VI,

C'était alors à l'époque de l'administration du baron Van Imhoff, le Gouverneur-général des Indes-Orientales, qui s'est rendu aussi célèbre par la sagesse et l'habileté de son gouvernement, que par son zèle à propager les lumières du christianisme et à répandre les bienfaits de la civilisation morale et intellectuelle parmi les habitants de ces contrées. Après avoir été gouverneur de Ceylan où il s'était déjà fait connaître avec distinction, Van Imhoff appelé en 1742 aux fonctions éminentes de Gouverneur-général de toute la colonie, fut alors dans l'occasion de satisfaire au vif désir qui l'animait d'améliorer l'instruction publique et l'enseignement de tout ce qui est bon et nécessaire au bonheur de l'homme. Parmi les institutions utiles qu'il fonda pendant son administration il faut surtout citer le séminaire de Batavia. Sur sa proposition et à sa demande réitérée les directeurs de la Compagnie des Indes prirent, la même année, un arrêté par lequel il « fut expressément recommandé au gouvernement indien non seulement d'établir de bonnes écoles d'instruction publique, mais en même temps de fonder comme à Ceylan un séminaire pour les élèves plus avancés, où ils apprendraient diverses langues et les principes de la théologie, afin de pouvoir avec le temps, lorsqu'on y aurait formé des sujets propres à l'état ecclésiastique, envoyer tous les ans de Batavia dans la mère-patrie deux de ces élèves et un nombre égal du séminaire de Ceylan, pour y achever leurs études. A l'issue de trois ans au plus, suffisamment instruits et ayant été reçus candidats en théologie, ils retourneraient à Batavia et à Ceylan avec un certain traitement, les uns pour être ministres évangéliques à Java et dans les contrées à l'est de Java, ainsi que dans les autres parties de l'Inde où l'on parle la langue malaie; et les autres pour aller exercer les mêmes fonctions à Ceylan et dans les parties occidentales de la colonie néerlandaise. »

Imhoff exécuta avec zèle l'ordre qui lui était donné, en sorte qu'en 1745 le séminaire était déjà fondé à Batavia. On comprit que pour que cet établissement présentât un jour d'heureux résultats, il était surtout nécessaire qu'on confiât la direction des études à des hommes habiles; c'est pour cette raison que pour remplir les fonctions de recteur on avait fait choix d'un pasteur évangélique aussi justement estimé que le savant Mohr. Nous trouvons dans les écrivains de son époque les témoignages suivants: « La charge de recteur fut confiée à M. Mohr, le célèbre prédicateur de la communauté portugaise, un homme si hautement apprécié dans les Indes pour son grand savoir et ses excellentes qualités [1]. » — Et dans un autre auteur nous lisons: « Dans cette même séance on nomma recteur le savant et excellent M. Mohr, ministre évangélique de la communauté portugaise de Batavia, homme aussi éminent dans les affaires de l'église que Imhoff dans les affaires politiques [2]. »

L'inauguration du séminaire eut lieu le 2 novembre 1745, avec une grande solemnité. Le Gouverneur-général fit à cette occasion un discours plein d'à-propos et installa Mohr en sa qualité de recteur. On entendit ensuite une allocution en langue hollandaise de M. Braarda, et immédiatement après, le recteur monta dans la chaire; « il prononça un brillant discours latin sur la propagation de la foi chrétienne dans les Indes et dans une touchante péroraison il prit l'engagement de consacrer toutes ses facultés à l'accomplissement des devoirs de sa charge, invoquant à cet effet le concours de l'administration supérieure, des curateurs, des professeurs, des élèves et de toute la communauté [3]. »

Le séminaire était divisé en quatre classes. Dans la première, les élèves apprenaient à lire et à écrire les langues hollandaise, malaie et portugaise et on leur enseignait les principes fondamentaux de la doctrine chrétienne; dans la seconde, outre le développement de cette instruction primaire, on leur apprenait le latin; dans la troisième classe, un professeur leur enseignait le grec, l'hébreu, les principes de la philosophie, l'histoire, l'archéologie, etc.; et dans la quatrième classe, les élèves, sous la direction immédiate du recteur, achevaient de se perfectionner dans la connaissance des sciences qu'ils avaient acquises, et y ajoutaient quelques études qui avaient rapport aux belles lettres. « Certes, c'était là une belle institution, dit à juste droit M. Van Hoëvell, dans son aperçu historique de la culture des arts et des sciences dans les Indes néerlandaises; une institution qui tout naturellement fera dire à ceux qui habitent les Indes: si elle existait encore aujourd'hui, les parents

[1] Voir l'ouvrage *Batavia en deszelfs opkomst, voortreffelijke gebouwen, enz.* Rotterdam 1799, tome I, pag. 141.

[2] *Oost-Indische kerkzaken, zoo oude als nieuwe*, de P. Hofstede. Rotterdam 1780, tome II, p. 57.

[3] Voir Hofstede loc. cit. pag. 58 et Van Hoëvell, *Geschiedkundig overzigt der beoeffening van Kunsten en Wetenschappen in Ned. Indië*, dans le *Tijdschrift voor N. I.*, année II, tome II, p. 41—43.

ne seraient pas forcés d'éloigner d'eux leurs enfants pendant l'époque la plus dangereuse de leur jeunesse. » Mais les résultats que cette école a produits n'ont pas été d'assez longue durée dans l'intérêt des sciences. « Qui aurait jamais pu croire que ce séminaire, établi avec tant de réflexion, de travail et de soins, pour lequel rien n'a été ménagé et qui a été inauguré avec tant de pompe et d'éclat, qui comptait pour protecteur un gouverneur si éclairé, pour recteur le prédicateur le plus instruit que l'on possédât dans les Indes, qui aurait jamais pu penser que cet établissement, s'appuyant sur deux bases aussi solides, se serait écroulé après si peu d'années d'existence [1] ? » Au milieu de sa prospérité, en 1756, le séminaire fut supprimé à l'improviste et sans qu'on en ait connu les véritables motifs.

En reproduisant ces passages nous avons eu pour but de prouver qu'en 1745 la réputation de Mohr, bien qu'il ne fût alors âgé que de 39 ans, était déjà généralement établie, non seulement à cause des importantes et difficiles fonctions dont il était investi, mais encore comme étant le prédicateur le plus éclairé et le plus instruit dans toutes les Indes néerlandaises. Il remplit les fonctions de recteur du séminaire depuis 1745 jusqu'à 1755.

Nous retrouvons encore dans l'histoire de l'époque où il a vécu, de nouvelles preuves de ses capacités, de son mérite et du zèle ardent qu'il apporta dans l'exercice de son ministère évangélique à répandre et à propager le christianisme dans les Indes. C'est, sous la direction et de concert avec le pasteur évangélique H. P. Van De Werth, que fut publiée en 1757 et 1758, à Batavia, une édition du Nouveau-Testament en caractères arabes, par ordre et aux frais du Gouverneur-général J. Mossel, ainsi qu'on le trouve indiqué sur le titre de cet ouvrage [2]. Nous voyons en outre dans les résolutions arrêtées par l'autorité supérieure dans les Indes néerlandaises, qu'en 1762, on déféra au même Gouverneur-général le droit de faire imprimer pour son propre compte une édition revue et corrigée du Nouveau-Testament et des Psaumes en langue portugaise, dont la direction fut également confiée au savant Mohr [3].

Mais si le mérite de Mohr comme prédicateur et ministre évangélique fut si éminent, il ne s'est pas moins montré avec une distinction toute particulière dans la pratique des sciences. Sa réputation de savant astronome paraît encore plus éclatante quand on considère que, surchargé comme il l'était de tant de travaux de diverse nature, il devait être animé d'un bien ardent amour de la science pour qu'à l'aide de ses propres études, car certes il n'a dû trouver dans les Indes aucun savant pour le diriger dans ses recherches, il les ait poussées à ce point de supériorité et de profond savoir dont ses divers travaux fournissent des preuves irrécusables.

Mohr établit, à ses propres frais et dans l'intérêt seul de la science, un observatoire près de Batavia, où il réunit d'excellents instruments d'astronomie de toute espèce, et son occupation favorite était de consacrer les loisirs que lui laissaient ses fonctions publiques à d'intéressantes observations astronomiques. Quelques-unes de ses observations se trouvent consignées dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Harlem, dont en 1765 Mohr devint membre, à l'époque où cette institution était très florissante; mais malheureusement il paraît qu'un grand nombre de ses travaux se sont perdus. Les observations les plus importantes, faites par ce savant, dont nous ayons connaissance, sont celles des passages des planètes de Vénus et de Mercure sur le disque du soleil en 1769 [4].

On sait que l'importance qu'on attacha dans l'observation du passage de Vénus en 1769 pour en déterminer la parallaxe du soleil, avait engagé les gouvernements français et anglais à envoyer sur divers points du globe des hommes savants pour l'observer, et ce phénomène était jugé d'autant plus intéres-

[1] Hofstede, loc. cit. tome II, pag. 59.

[2] Voir un article érudit de M. le professeur P. J. Veth, dans la revue *le Gids*, année 11, page 17; et Van Hoëvell, loc. cit. page 46. L'Ancien Testament malais avec caractères arabes avait été imprimé quelques années auparavant, en 1744—56.

[3] M. P. Hofstede parle de cette nouvelle édition de la Bible en portugais dans la préface de sa réponse à une question mise au concours par l'académie de Harlem imprimée en 1776. En outre, M. P. Hofstede, dans son ouvrage *Oost-Indische Kerkzaken*, tome II, page 214, cite un petit ouvrage de Mohr contenant un abrégé d'instruction élémentaire pour la jeunesse, *Kort onderwijs voor de eerst-beginnenden en jonge kinderen.*

[4] Ou les trouve notées dans le tome XII des *Mémoires de la Sociéte de Harlem;* dans le tome LIX des *Philosophical transactions* et les volumes de 1769 et 1772 de l'*Histoire de l'Académie royale des sciences.* Le passage de Vénus sur le disque du soleil en 1761 a aussi été observé par Mohr, mais cette observation est de moindre valeur, vu que les instruments, employés en cette occasion, n'étaient pas d'une parfaite exactitude.

sant pour l'astronomie qu'il devait s'écouler plus d'un siècle avant qu'on pût en revoir le pareil. C'est à ce motif que sont dues, du côté des Anglais, l'expédition de Cook et Green, et du côté des Français, celle de De Bougainville et Verron. Toutes deux, ces expéditions passèrent à Batavia et nous n'avons rien de mieux à faire, pour constater la gloire de Mohr, que de consigner ici ce qu'ont pensé de lui deux juges aussi compétents. En effet, l'illustre capitaine Cook, dans la relation de son voyage, dit, en parlant de Batavia: «Cette ville est située sous le 106° 50′ de longitude occidentale, d'après les observations «astronomiques faites sur les lieux par M. Mohr, qui a bâti un bel observatoire, aussi bien fourni d'in-«struments que la plupart de ceux d'Europe.»[1] Et de son côté De Bougainville écrit: «Nous ne nous «lassions point de nous promener dans les environs de Batavia. Tout Européen, accoutumé même aux «plus grandes capitales, serait étonné de la magnificence de ses dehors. Ils sont enrichis de maisons «et de jardins superbes, entretenus avec ce goût et cette propreté qui frappe dans tous les pays Hol-«landais. Je ne craindrai pas de dire qu'ils surpassent en beauté et en richesses ceux de nos plus «grandes villes de France, et qu'ils approchent de la magnificence de Paris. Je ne dois pas oublier «un monument qu'un particulier y a élevé aux muses. Le sieur Mohr, premier curé de Batavia, « homme riche à millions, mais plus estimable par ses connaissances et son goût pour la science, «y a fait construire dans un jardin d'une de ses maisons, un observatoire qui hononerait toute maison «royale. Cet édifice, qui est à peine fini, lui a coûté des sommes immenses. Il fait mieux encore, il y «observe lui-même. Il a tiré d'Europe les meilleurs instruments en tout genre, nécessaires aux obser-«vations les plus délicates et il est en état de s'en servir. Cet astronome, le plus riche sans contredit «des enfants d'Uranie, a été enchanté de voir M. Verron. Il a voulu qu'il passât les nuits dans son «observatoire; malheureusement il n'y en a pas eu une seule qui ait été favorable à leurs désirs. M. «Mohr a observé le dernier passage de Vénus, et il a envoyé ses observations à l'académie de Harlem. «Elles serviront à déterminer avec précision la longitude de Batavia[2].»

Ce sont certainement là de grands éloges qui ont d'autant plus de valeur qu'ils émanent de personnes jouissant de la plus haute réputation dans la science.

Durant notre séjour à Batavia, nous avons fait des recherches pour découvrir si cet observatoire existait encore ou dans quel lieu il avait été bâti, car nous comprenions tout l'intérêt qu'il y avait pour la science de connaître la situation exacte de ce point en rapport avec quelque autre point connu, afin de pouvoir tirer des résultats tout le parti désirable, si les observations de Mohr pouvaient servir à déterminer la longitude de Batavia. Nous avons appris que dans le Kampong Klinting, à une faible distance de Batavia, près de l'endroit nommé autrefois *Pennisten-gesticht*, il existait autrefois une tour en pierres très solide qui dans l'origine avait été construite pour servir d'observatoire. Feu le président Van Beusechem qui dans les années 1808, 1809 et 1810 a rempli les fonctions de régent du *Pennisten-gesticht*, nous a assuré qu'il se souvenait d'avoir vu cette tour en son entier, mais qu'à cette époque elle ne servait déjà plus d'observatoire, mais seulement d'habitation. Elle était entièrement construite en pierres, elle avait six étages formant en tout une hauteur au moins de cinquante pieds. Il paraît aujourd'hui que c'est Mohr qui a fait construire cette tour dont parle De Bougainville dans sa relation de voyage. De cette construction nous n'avons plus trouvé que les fondements et l'emplacement qu'ils occupent se trouve être d'après le meilleur plan de Batavia que nous avons pu consulter, de 1900 mètres au sud et de 500 mètres à l'est de l'endroit nommé actuellement l'*Uitkyk* et où se trouve le globe qui sert à vérifier les chronomètres des navires à l'ancre dans la rade.

Il paraît que Mohr s'est aussi occupé d'observations météorologiques, puisque l'amiral Stavorinus, dans

[1] Voir l'ouvrage *Voyages autour du monde pour faire des découvertes dans l'hémisphère austral*, par les capitains Byron, Wallis, Carteret et Cook, rédigé par M. J. Hawkesworth, traduction française. Amsterdam, 1774, tome IV, pages 239; et l'ouvrage *Reizen rondom de wereld* par James Cook, traduit en hollandais par J. D. Pasteur, Leyde, 1803, tome III, p. 375. Cook séjourna à Batavia, du 9 octobre au 27 décembre 1770.

[2] Voir: *Voyage autour du monde par la frégate du Roi* la Boudeuse *et la flûte* l'Étoile, sous le commandement de De Bougainville, en 1766, 1767, 1768 et 1769. Paris 1771, page 354; ou la traduction hollandaise par Pieter Leuter. Dordrecht, 1772, page 332. De Bougainville séjourna à Batavia du 28 septembre au 16 octobre 1768.

la relation de son voyage à Batavia, dit: «le baromètre y éprouve peu ou point de variation, restant «fixé pendant toute l'année à vingt-neuf pouces dix lignes, ainsi que me l'a dit le ministre Mohr qui «en faisait tous les jours l'observation[1].»

Les observations de M. Mohr ont été jugées très importantes par les astronomes ses contemporains, et le célèbre Lalande en a fait un fréquent usage dans ses calculs de haute astronomie, entres autres pour trouver la parallaxe du soleil.

Nous n'avons rien pu savoir des dernières années de la vie de Mohr; toutes les recherches que nous avons faites à cet égard, notamment près la société des sciences de Harlem, ont malheureusement été infructueuses. On ne trouve de lui, outre ce qui a été dit, qu'un récit de l'éruption d'un volcan à Java, imprimé dans le XIVe volume des mémoires de la société de Harlem. Une lettre de A. E. Van 't Hoff et J. G. Van Gehren, datée de Batavia le 28 octobre 1775, annonça à cette société la mort de l'illustre Mohr à l'age de 59 ans, 2 mois et 10 jours.

On nous saura gré, nous l'espérons, de cette digression qui avait pour but de faire revivre la mémoire d'un homme, qui par ses profondes connaissances, ses talents imminents, ses qualités louables, ses principes religieux, par tout le bien qu'il fit, mérite une place honorable dans les annales des Indes néerlandaises.

Pour en revenir maintenant aux observations astronomiques de Mohr, en tant qu'elles peuvent servir à déterminer la longitude de Batavia, nous allons les analyser.

1°. M. Lalande a calculé la longitude de Batavia d'après le passage de Vénus observé par M. Mohr; nous reproduisons ce calcul inséré dans le volume de 1772 de *l'histoire de l'académie royale des sciences*, 2e partie, pag. 446.

L'observation fut faite avec un excellent télescope grégorien de 3 pieds $\frac{1}{2}$, qui grossissait 165 fois; le temps vrai fut déterminé avec une pendule de Shelton et un quart-de-cercle de 2 pieds $\frac{1}{2}$ fait ainsi que le télescope par M. Dollond à Londres. «Le commencement de la sortie de Vénus ou le second contact intérieur, est arrivé de 3 juin 1769, à $20^{h}\,30^{m}\,13^{s}$, et le second contact extérieur à $20^{h}\,48^{m}\,31^{s}$.

«Pour déduire de cette observation la longitude de Batavia, j'ai calculé l'effet de la parallaxe, en supposant celle du soleil de 8″,5 dans les moyennes distances, comme je l'avais déterminée par beaucoup d'autres observations combinées; j'ai trouvé qu'il fallait ôter $4^{m}\,51^{s}$ du contact intérieur observé, pour le réduire au centre de la terre; en sorte qu'il faut le supposer à $20^{h}\,25^{m}\,22^{s}$. J'en ôte la demi-durée géocentrique du passage entre les deux contacts intérieurs, que j'ai trouvée par un grand nombre d'observations, $2^{h}\,50^{m}\,54^{s}$, et il me reste pour le milieu du passage à Batavia $17^{h}\,34^{m}\,28^{s}$. Suivant les observations faites à Paris et réduites au centre de la terre dans les mêmes hypothèses, le milieu est arrivé à $10^{h}\,36^{m}\,35^{s}$. Donc il y a $6^{h}\,57^{m}\,53^{s}$ entre le méridien de Batavia et celui de Paris, ce qui donne la longitude de Batavia 104° 28′ 15″ à l'est de Paris.»

L'observatoire de Mohr étant situé de 500 mètres ou de 16″ à l'est de la station du globe régulateur, on trouve la longitude de cette station d'après le calcul de M. Lalande, 104° 27′ 59″ à l'est de Paris ou 106° 48′ 23″ à l'est de Greenwich.

2°. Le même passage de Vénus observé par Mohr, a été recalculé par l'astronome Ferrer. On en trouve le résultat dans la *Connaissance des temps* pour l'année 1817; elle est de 104° 34′ 51″ à l'est de Paris. Déduisant 16″ que l'observatoire de Mohr était à l'est de la station du globe régulateur on trouve pour cette station 104° 34′ 35″ long. orient. de Paris ou 106° 54′ 59″ long. orient. de Greenwich.

3°. Dans la *Table des positions géonomiques* de M. Coulier, on trouve la longitude de Batavia de 104° 36′ 30″ à l'orient de Paris il y est ajouté *d'après M. Encke*. Nous ne savons pas d'où M. Encke a pris ce chiffre; mais comme il a fait un grand travail sur les passages de Vénus[2], ouvrage que nous n'avons pu nous procurer, il est probable que la longitude ci-dessus a été conclue par M. Encke de l'observation de M. Mohr en 1769. Elle donne pour la longitude de la station du globe régulateur 104° 36′ 14″ à l'est de Paris ou 106° 56′ 38″ à l'est de Greenwich.

[1] *Voyage par le Cap de Bonne-Espérance à Batavia et au Bengale* en 1768—71, par J. C. Stavorinus, chef d'escadre de la république batave. Edition française. Paris 1798, p. 181. Idem anglaise. Londres 1798, tome 1er p. 223; et l'édition hollandaise de 1793, tome 1er, p. 189.

[2] *Entfernung der Sonne.* Gotha 1822 et 1824 deux volumes.

4°. Horsburgh, dans son grand ouvrage l'*India Directory* donne la longitude de l'observatoire de Batavia de 106° 51¾′ *d'après les observations de M. Mohr*, et il dit qu'on la regarde comme très exacte.

Nous ignorons par quelles observations par M. Mohr ce résultat a été obtenu et par qui le calcul a été fait. Réduit à la station du globe régulateur, il donne 104° 31′ 5″ est de Paris ou 106° 51′ 29″ est de Greenwich.

5°. L'article sur l'observation à Batavia du passage de Vénus en 1769, rédigé par Mohr en latin, et communiqué par le capitaine James Cook (voir les *Philosophical transactions*, tom. 1772, pag. 433), se termine comme suit: «Je me flatte d'avoir déterminé exactement la position géographique de l'observatoire «nouvellement construit.

«La latitude a été trouvée de 6° 10′ par plusieurs hauteurs méridiennes du soleil et particulièrement au «solstice. La longitude, ou la différence entre les méridiens de cet observatoire et celui de l'observatoire «royal de Paris a été déterminée de 104° 30′ en degrés ou 6h 58m en temps, par quelques immersions et émersions «du premier satellite de Jupiter, par deux éclipses lunaires, et par une occultation d'une étoile fixe par «la lune. Ces observations n'ont pas encore été envoyées en Europe, mais j'espère bientôt les faire parvenir «à la Société hollandaise de Harlem [1].»

La latitude de la station du globe régulateur a été déterminée avec exactitude en 1840 et 1841 par quelques centaines de hauteurs méridiennes du soleil, observées journellement tant à bord du navire de garde en rade, qu'à la station même. La moyenne des résultats obtenus donne à très peu près 6° 8′. L'observatoire de M. Mohr étant situé par 1900 mètres ou 1′ 1½″ au sud de la station du globe régulateur, elle est située à peu de chose près par 6° 9′ de lat. mér. d'où l'on conclut que la latitude donnée par Mohr est d'environ une minute trop grande.

Nos recherches pour connaître les observations mêmes de Mohr, par lesquelles il dit avoir calculé la longitude ont été sans fruit. A la vérité, nous trouvons dans les mémoires de la Société de Harlem [2] que Mohr parle de ces observations et qu'il en annonce l'envoi prochain en Europe ainsi que de ses calculs; mais il paraît que cet envoi n'ait jamais été fait; et cela est d'autant plus à déplorer que son observation de l'occultation de l'étoile fixe eût pu donner un résultat satisfaisant.

Mohr dit avoir trouvé de l'ensemble de ses observations, pour la longitude de son observatoire 104° 30′ à l'est de Paris, ce qui, réduit à la station du globe régulateur, donne pour ce point 104° 29′ 44″ à l'est de Paris ou 106° 50′ 8″ à l'est de Greenwich.

6°. Cook donne la longitude de l'observatoire de Batavia 106° 50′ *d'après les observations de Mohr*. Ce chiffre est évidemment pris de l'article des *Philosophical transactions*, cité ci-dessus.

7°. Horsburgh, lui-même, a obtenu, dans trois voyages, par la moyenne de distances orientales et occidentales 106° 54½′ long. orient. de Greenwich; il ajoute que le résultat obtenu par l'astronome hollandais approche probablement plus près de la vérité. Il n'indique point le point déterminé.

8°. Le même auteur dit que le capitaine Ashmore à trouvé, dans deux voyages en 1822, avec un chronomètre 106° 51′ 45″ et 106° 52′ 13″; en moyenne 106° 51′ 59″ à l'est de Greenwich. Nous ne trouvons pas mentionné le lieu où le chronomètre avait été réglé; c'est pourquoi ces données ne peuvent point entrer en compte.

9°. En outre, Horsburgh cite le résultat obtenu à bord du navire de guerre le Curaçao. Ce bâtiment partit le 1er mai 1833 de Bombay et mouilla le 1 juin suivant à Batavia. La moyenne de deux chronomètres correspondant à moins d'une minute, place la coupole de l'église de Batavia de 33° 57′ à l'est du château de Bombay ou par 106° 51¾′ à l'est de Greenwich. Nous ne savons pas au juste la longitude de Bombay. Raper, dans son article *On the longitude of the principal points of the globe* [3], place le mât de pavillon du fort de Bombay par 72° 49′ 21″. Ajoutant 33° 57′, on obtient pour Batavia, la coupole de l'hôtel-de-ville [4], 106° 46′ 21″.

[1] Voici le texte latin: «Situm geographicum observatorii non ita pridem extructi, sive latitudinem et longitudinem, exacte (ni fallor) determinavi.

Prior sive *Elevatio Poli antartico* in illo per plures altitudines solis meridianes et quidem solstitiales, nec non fixarum aliquot determinata quam proximè accedit ad 6° 10′.

Posterior autem, sive *differentia meridianarum* hoc inter et Regium observatorium Parisiense, per aliquot immersiones et emersiones primi satellites Jovis, per eclipses binas lunares, atque per occultationem fixae a luna determinata, inventa fuit 104° 30′, sive in tempore 6h 58m. Observationes eum in finem habitas, nondum quidem in Europam transmisi, brevi autem et infra paucos dies ad societatem Batavam, volenti Deo, transmittentur.»

[2] Tome XII, 2e partie, p. 134.

[3] Inséré dans le *Nautical Magazine* de 1841, pag. 762.

[4] En parlant de l'église nous croyons qu'on a voulu dire l'hôtel-de-ville, dont la coupole peut être vue de la rade. Ce point est situé par environ 17″ à l'est de la station du globe régulateur.

Si l'on adopte, au contraire, la longitude de Bombay comme l'ont fait les capitaines Elwon, Moresby et Haines, dans leurs opérations hydrographiques de la Mer-Rouge et de Socotra, savoir l'église par 72° 53′ 26″ et le mât du fort par conséquent par 72° 53′ 42″, on obtient pour Batavia 106° 50′ 42″. Ces résultats, rapportés à la station du globe régulateur donnent pour ce point 106° 46′ 4″ et 106° 50′ 25″ est de Greenwich.

10°. Le lieutenant de la marine néerlandaise F. A. A. Gregory et nous, nous avons trouvé, en 1843, par l'observation de quelques éclipses des satellites de Jupiter pour la longitude de la station du globe régulateur 106° 50′ 1″,25 est de Greenwich.

Les détails de ces observations ont été publiés dans le 1er volume du *Moniteur des Indes* (p. 9) article auquel nous renvoyons le lecteur. Nous ne repéterons ici que les résultats:

Moyenne de six entrées du 1er satellite	106° 50′ 27″,36
id. de quatre sorties de idem.	106 52 34 ,89
id. des entrées et des sorties.	106° 51′ 31″,12
Moyenne de 2 entrées du 2e satellite.	106° 50′ 30″,85
id. d'une sortie de idem	106 51 51 ,90
id. des entrées et des sorties	106° 51′ 11″,37
Et enfin, la moyenne des entrées et des sorties du premier et du deuxième satellite .	106° 51′ 21″,25

Le lieu de l'observation étant situé par 1′ 20″ à l'est du globe, la longitude de ce dernier point est de . . . . 106 50 1 ,25

11°. Les lieutenants de la marine royale néerlandaise MM. J. Groll et H. D. A. Smits, ont observé, le 15 avril 1847, la sortie d'une éclipse du soleil, dont nous insérons ici les détails [1].

L'observation a été faite avec une lunette astronomique excellente, dont le grossissement était tel qu'il permettait de voir distinctement le bord dentelé de la lune sur le disque du soleil.

Le temps a été fixé avec un très bon chronomètre, dont la marche avait été réglée par une série d'observations horaires du 10 février au 19 avril.

Avec cette marche, on a trouvé qu'au moment de l'observation le chronomètre retardait sur le temps moyen du lieu d'observation de 0h 5m 42s,38

tandis que par des angles horaires pris immédiatement après l'éclipse on trouvait le retard de . 0 5 41 ,47

On a adopté la moyenne de ces deux résultats . . . . 0 5 41 ,92

La latitude australe du lieu d'observation a été conclue d'après les observations suivantes, faites dans un lieu situé 12″ plus au sud:

Par la hauteur méridienne du soleil	6° 10′ 19″,1
Par des hauteurs égales, des deux côtés du méridien	10 10 ,6
	10 12 ,5
	10 6 ,1
Par des hauteurs à peu de distance du méridien	10 8 ,2
	10 19 ,2
	10 17 ,0
	10 21 ,4
	10 15 ,0
	10 5 ,8
	10 6 ,2
	9 54 ,1
Par des hauteurs prises à environ une heure avant ou après le passage du méridien . .	10 14 ,0
	9 58 ,0
	10 21 ,0
	10 17 ,0
Moyenne	6° 10′ 11″,7

Au moment de l'observation le chronomètre indiquait.	3h 24m 44s
La montre en retard sur le temps moyen	5 41,92
Temps moyen du lieu d'observation	3 30 25,92
Longitude orientale de Greenwich, environ	7 7 12
Donc, le temps moyen à Greenwich, approché (le 14 avril)	20 23 14

[1] D'après le *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*, année IX, tome 1er, et les *Verhandelingen betrekkelijk het Zeewezen*, de MM. Tindal et Swart, tome VII.

Eléments du calcul au moment de l'observation tirés du *Nautical Almanac*:

Ascension droite vraie de la lune . .	24° 15′ 45″,13	paral. éq. horiz. de la lune . .	60′ 40″,27
idem du soleil	$1^h\ 31^m\ 38^s,87$	par. hor. du soleil	8 ,5
Déclinaison de la lune	+ 9° 24′ 8″,14	½ diamètre de la lune . . .	16′ 31″,98
idem du soleil	+ 9 35 17 ,7	id. du soleil	15 57 ,15
Mouv. horaire en asc. droite de la lune.	36 18 ,6	latitude australe	— 6° 10′
idem. du soleil .	2 18 ,5	aplatissement	$\frac{1}{305}$
Irradiation	5 ,5		

D'où on a calculé:

La latitude géocentrique	— 6° 7′ 35,″7
la parallaxe apparente	60 31, 63
~~Id.~~ en ~~asc. droite~~	+ 48 5, 2
Déclinaison app. de la lune	+ 9 36 44, 5
½ diamètre app. de idem.	16 42, 41
Différence des asc. dr. app. de la lune et du soleil	32 58, 72

Et après:

Distance à la conjonction en asc. dr..	$2^h\ 23^m\ 2,^s98$
Conjonction en temps moyen de Batavia.	25 7 22, 94
Idem. de Greenwich	18 0 18, 00
Donc, la longitude orientale en temps	7 7 4, 94
Idem. en degrés	106° 46′ 14, ″0
On a trouvé par la même observation la différence en temps de la conjonction en longitude à Greenwich et à Batavia $7^h\ 7^m\ 6,^s64$; idem en degrés	106 46 40
Moyenne des deux calculs	106 46 27
Le lieu de l'observation est situé à l'est du méridien de la station du globe régulateur.	0 0 40
Donc la longitude orientale de ce dernier point	106 45 47

Les circonstances dans lesquelles l'observation a eu lieu étaient on ne peut plus favorables. Le ciel serein, la hauteur des deux autres d'environ 35° et par conséquent en dehors de l'influence des réfractions irrégulières.

Les observateurs pensent que l'incertitude sur le moment du contact est limité à au plus une seconde, avant ou après le vrai moment de la conjonction des bords; et que l'erreur provenant de la difficulté de noter l'heure exacte de l'observation, ne pourra excéder 0,5 seconde: de sorte que l'erreur totale résultant de l'observation même serait au plus de 1,5 de temps ou de 22″ de degré.

Mais pour juger de la valeur réelle de cette observation, il faudrait savoir, d'abord, quelle était la différence de latiude des deux autres; car, comme il faut de la somme des ½ diamètres et de la différence de latitude conclure la différence de longitude des deux astres afin d'avoir la conjonction, une erreur sur la latitude de la lune peut avoir une très grande influence sur l'instant de cette conjonction. Ensuite, la correction des ½ diamètres en raison de l'irradiation est une chose à discuter, sur laquelle on n'est pas d'accord et qui peut avoir aussi de l'influence; enfin, comme il n'y a pas d'observation correspondante et qu'il a fallu conclure la conjonction à Greenwich d'après les tables, il serait nécessaire d'avoir des observations méridiennes aux environs pour corriger les tables à cette époque. Il n'est pas rare de voir des erreurs de 10 à 12″ sur la longitude de la lune; ce qui donnerait une différence de 20 à 24 secondes de temps sur l'instant de la conjonction.

12°. M. Daussy dans la *Connaissance des Temps* a adopté pour la longitude de Batavia 104° 32′ 57″ à l'est de Paris, d'après celle obtenue dans le voyage de la Coquille. Elle a été conclue de celle de Soerabaya après une traversée de 4 jours seulement. Le chronomètre de M. Duperrey, commandant de la Coquille, n'a presque pas varié de Soerabaya à l'île de France. Il donna pour la longitude du Port Louis de l'île de France 55° 9′ 49′, qui n'est que de 2′ 11″ en dessous de celle conclue des derniers calculs de M. Daussy. Or, analysons cette détermination de la Coquille. La longitude adoptée pour Soerabaya a été obtenue par l'immersion de l'étoile χ du Lion, observée le 11 avril 1794, dans l'expédition de d'Entrecasteaux[1]; le résultat du deuxième calcul fait par l'amiral de Rossel, et que l'on tient *pour très bon*, place l'observatoire par 110° 23′ 12″[2].

[1] Voir *Voyage de d'Entrecasteaux*, observations astronomiques, p. 648.

[2] Voir les *Annales Maritimes et Coloniales*, pour 1828, 2e partie, p. 660.

La Coquille partit de Soerabaya le 11 septembre 1824; le 15 elle traversa la baie de Batavia, et le 17 on était au-delà du détroit de la Sonde. Pendant cette traversée, on a profité de la marche diurne extrêmement régulière d'une montre, pour fixer la position de plusieurs points remarquables devant Batavia et dans le détroit de la Sonde. C'est de celle que M. Duperrey donna a l'île d'Edam qu'il a conclu la position de Batavia. Nous croyons mieux faire, en calculant, de la manière suivante, la longitude de Batavia de l'ensemble des observations de la Coquille, ce qui peut très bien se faire à l'aide du plan très exact de la rade et d'une partie du détroit de la Sonde levé trigonométriquement en 1841 par des officiers de la marine néerlandaise.

POINTS.	Longitude donnée par la Coquille.	Différence en longitude avec Soerabaya (le bout de la jetée occidentale).	Différence en longitude entre les points déterminés et Batavia, d'après la carte de 1841.	Différence en longitude entre Soerabaya et Batavia.
Pointe Krawang.	104° 41′ 38″	5° 41′ 24,″5	0° 13′ 0″ est	5° 54′ 24,″5
Ile Édam.	104 34 42	5 48 20, 5	0 2 0 »	5 50 20, 5
Ile Man eter.	104 9 12	6 13 50, 5	0 17 13 ouest	5 56 37, 5
Ile Babi (pointe ouest).	103 54 22	6 28 40, 5	0 33 10 »	5 55 30, 5
Mont Laoo (le Gedé près du Cap St. Nicolas) . .	103 44 47	6 38 15, 5	0 44 33 »	5 53 42, 5
Pointe St. Nicolas	103 42 2	6 41 0, 5	0 45 57 »	5 55 3, 5
Grand Bouton (Toppershoedje)	103 35 6	6 47 56, 5	0 52 34 »	5 55 22, 5
Ile Renjang (Dwars in den weg) le sommet . .	103 30 56	6 52 6, 5	0 57 50 »	5 54 16, 5

Différence moyenne entre Soerabaya et Batavia . . . . 5° 54′ 24,″7
D'après M. Duperrey, l'observatoire de M. Rossel est situé à l'est du bout de la jetée occidentale de . 9, 5
Et la longitude de cet observatoire calculé par l'immersion de l'étoile χ du Lion. 110 23 12

La longitude de Batavia (station du globe régulateur) sera donc à l'est de Paris de . . . 104° 28′ 38″*
Ou à l'est de Greenwich de. 106 49 2

13°. Pour préciser avec plus d'exactitude la différence en longitude entre Soerabaya et Batavia, nous ferons entrer dans le calcul les observations chronométriques faites par différents officiers hollandais.

a. Le lieutenant A. F. Siedenburg, embarqué à bord de la corvette royale *la Nehalennia*, trouva en 1841, la différence en longitude du globe de Batavia et le petit fort à l'est de la rivière de Soerabaya de 5° 56′; mais ce fort, se trouvant à l'est de la jetée occidentale de 6″, on a pour cette jetée . . . . 5° 55′ 54″

b. Le lieutenant H. G. Van der Does à bord le brick royal *le Kourrier*, place le mât du petit fort de Soerabaya de 5° 55′ 47″ à l'est du globe de Batavia; donc la jetée de. 5 55 41

c. M. J. Schröder, commandant le brick royal *le Postillon*, trouve le Cap Panka de 5° 42′ 45″ à l'est du globe de Batavia. Ce cap se trouvant d'après la carte trigonométrique et très exacte du lieutenant M. H. Jansen, de 9′ 56″ à l'orient du bout de la jetée occidentale, on conclut pour ce point 5 52 41

d. Le même officier trouva la différence en longitude entre la station du globe rég. de Batavia et le petit fort à l'est de la rivière de Soerabaya de 5° 50′ 30″; ce fort étant de 6″ à l'est de la jetée, on a pour ce dernier point. . 5 50 24

e. Le capitaine Tuning, commandant la frégatte royale *le Rotterdam*, trouva en 1842, pour le fort Frederik Hendrik 5° 51′ 30″ à l'est du globe de Batavia. Ce fort étant de 8″ à l'est de la jetée occidentale, on a. . . . 5 51 22

f. Le même officier avait déterminé en 1840, aprés 9 jours de traversée, la pointe Panka par 5° 42′ 9″ à l'est du globe de Batavia, ce qui donne pour la jetée occidentale de Soerabaya. 5 52 5

g. Le capitaine J. F. D. Bouricius, commandant le brick royal *la Meermin*, trouva en 1841, après 8 jours, la différence en longitude entre Batavia (station du globe) et le Cap Panka: par un chronomètre, de 5° 42′ 50″, et, par un autre chronomètre, de 5° 43′ 3″. Ces résultats donnent, rapportés à la jetée occidentale de Soerabaya . . { 5 52 46 ; 5 52 59 }

h. Le même officier trouva, une année plus tard, après un voyage de 8 jours, sur la corvette *le Triton*, la différence en longitude entre la jetée de la rivière de Soerabaya et la rade de Batavia (à peu près juste au nord de la station du globe rég.) 5 52 16

i. Le capitaine F. H. Ampt, commandant la corvette royale *le Castor* trouva en 1837, après 9 jours, par 4 chronomètres la différence en longitude entre les jetées de Batavia et Soerabaya, 5° 56′ 53″,1; 56′ 7″,7; 54′ 44″,4 et 55′ 6″,4; mais la jetée de Batavia étant d'environ 18 à l'ouest de la station du globe rég. on a. . . . . { 5 56 35 ; 5 55 50 ; 5 54 26 ; 5 54 48 }

k. Le capiraine N. L. Koops, commandant la corvette *l'Ajax*, trouva en 1834, après une traversée de 14 jours la différence en longitude entre Batavia et Sourabaya, de. 5 57 15
On n'a point indiqué les points qui furent déterminés.

l. Le lieutenant de la marine royale H. P. Arkenbout Schokker, embarqué à bord du pyroscaphe *le Phoenix*, fit en

1844, un voyage de Batavia à Soerabaya et de retour, qui dura 12 jours. Avant et après, la marche de la montre fut observée avec soin, et il trouva en définitive la différence en longitude entre Batavia (station du globe rég.) et Soerabaya (la jetée occidentale, après avoir déduit 6″ que ce point avoir se trouve à l'ouest du petit fort déterminé) . . , ... { 5 55 27
5 55 44 }

m. Deux ans auparavant, le lieutenant F. A. A. Gregory avait trouvé, après un voyage de trois jours seulement, à bord du même bâtiment, la différence en longitude entre les mêmes points (déduisant 6″ pour rapporter l'observation du petit fort à la jetée occidentale), avec deux chronomètres, en moyenne 5° 55′ 39″. N'ayant pas les résultats des montres séparément, nous portons la moyenne deux fois en compte . . . . { 5 55 39
5 55 39 }

n. Le lieutenant C. F. Gevers embarqué à bord du pyroscaphe royal *le Hécla*, trouva en 1843, la différence des deux poins nommés, par la moyenne de deux chronomètres, de 5° 54′. Pour la raison émise ci-dessus, nous portons deux fois en compte ce résultat. . . . . , ... { 5 54 0
5 54 0 }

o. Horsburgh, dans son *India Directory* place Soerabaya par 112° 48′ de longitude orientale de Greenwich, d'après un mesurement chronométrique de Batavia. Il est probable que pour cette dernière ville il aura adopté 106° 51¾′, d'où l'on conclut la différence en longitude de ces deux points 5 56 15

p. Ajoutant ici, en dernier lieu, le résultat obtenu pendant l'expédition de la Coquille, décrit plus haut au n°. 12. . 5 54 25

La moyenne de tous ces résultats donne 5 54 21

Mais si l'on a égard à la valeur relative des différentes observations, les circonstances dans lesquelles elles eurent lieu, la marche plus ou moins bonne des chronomètres, la durée des voyages, et plusieurs autres considérations qui influent sur la valeur des déterminations, on obtiendra un résultat quelque peu différent du premier.

Or, dans cette discussion de la valeur relative des observations, il entre beaucoup de termes qui ne peuvent être calculés d'après des formules mathématiques, et qui doivent être évaluées par celui qui fait le calcul.

Nous avons trouvé une seconde moyenne en prenant *une* fois, la somme des chiffres de *k* et de *o*; ceux de *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h* et *p*, *deux* fois; ceux de *a*, *b*, *i* et *n*, *trois* fois; et ceux de *l* et *m*, *cinq* fois. La moyenne donne alors la différence en longitude entre Soerabaya et Batavia . . . . 5° 54′ 36,″7

ajoutant 9,″5 que l'observatoire de De Rossel est à l'est de la jetée occidentale, on a . 5 54 46

Ce qui déduit du résultat obtenu par De Rossel par l'immersion de l'étoile χ du Lion . 110 23 12

On aura par cette observation, rapportée à Batavia par des chronomètres, la longitude de Batavia, à l'est de Paris. 104 28 26

Ou longitude orientale de Greenwich 106 48 50

Rassemblant maintenant les divers résultats nous avons:

Par l'observation du passage de Vénus observé par Mohr, calculé par Lalande et récalculé par Ferrer, (voir les n°. 1 et 2) . . . . 106° 54′ 59″

Nous passons les n°. 3 et 4, par la raison que nous ne savons pas pour sûr d'où MM. Encke et Horsburgh, ont pris leurs chiffres.

Le n°. 5 donne le résultat obtenu par Mohr de ses observations d'immersions et émersions du 1er satellite de Jupiter, par deux éclipses lunaires, et par une occultation d'une étoile fixe. 106 50 8

Cook affirme le résultat précédent dans le n°. 6.

Horsburgh trouve (n°. 7) par des distances orientales et occidentales 106 54 30

Nous passons les n°s. 8 et 9; le premier, parce que nous ignorons le lieu d'où M. Ashmore a fait dépendre son calcul, et le second, parce que nous ne savons pas au juste la longitude qu'on donne à Bombay.

Au n°. 10 on trouve le résultat obtenu par plusieurs observations d'éclipses des satellites de Jupiter, faites par M. Gregory et nous-même 106 50 1

Le n°. 11 contient le résultat de l'observation de l'éclipse du soleil faite par MM. Groll et Smits, savoir 106 45 47

Nous croyons que cette observation aurait besoin d'être recalculée avec des tables de la lune corrigées, avant de pouvoir donner confiance au résultat.

Les n°. 11 et 12, enfin, donnent le résultat de l'observation de l'occultation de

l'étoile χ du Lion faite par M. De Rossel, et rapportée à Batavia par des mesurements chronométriques . . . . 106° 48′ 50″

En définitive on voit que la longitude de Batavia est encore incertaine de plusieurs minutes, et que les observations qui ont été faites jusqu'à présent, ne sont pas de nature à oser prononcer avec quelque fond de certitude sur leurs résultats.

Nous ne croyons pas qu'en prenant la moyenne on serait *certain* d'être le plus près de la vérité. La *commission pour l'amélioration des cartes marines* à Batavia, a adopté provisoirement pour la longitude de cette ville (station du globe) 106° 52′; et c'est de ce chiffre que dépendent toutes les longitudes des autres points de l'Archipel comme elles sont indiquées sur les cartes publiées depuis 1839, par ordre du gouvernement.

Pour nôtre part, nous croyons cette longitude trop forte, et nous avons pour cette raison adopté 106° 50′, chiffre qui a servi de base, de point de départ, pour les calculs et toutes les cartes qui se trouvent dans le *Moniteur des Indes.*

Des observations ultérieures décideront sur ce point, et nous espérons que le moment n'en sera pas éloigné, car à notre avis, c'est une question de haute importance dans la science de l'hydrographie de la colonie. Aussi longtemps que les principaux points ne seront pas bien déterminés on ne pourra établir de bonnes cartes et c'est pourtant d'elles que dépend en grande partie la sécurité de la navigation.

Le gouvernement a fait lever en 1840 et 1841 un plan très exact de la baie et des atterrages de Batavia. Deux petits bateaux à vapeur en fer le Hécla et l'Etna, et le schooner de guerre le Krokodil furent destinés pour se service par le contre amiral E. Lucas, commandant alors les forces navales dans les Indes. Le travail a été fait avec toute l'exactitude possible et fait beaucoup d'honneur aux officiers qui l'exécutèrent. Nous aimons à citer les noms de quelques-uns d'entre eux qui se sont le plus particulièrement distingués: ce sont MM. les lieutenants de 1re classe B. G. Escher et J. A. C. Eschauzier, les lieutenants de 2e classe B. H. Staring, J. A. G. Rietveld, J. Groll, M. H. Jansen, E. H. Boom, les aspirants D. L. Wolfson etc. Un réseau de triangles fut jeté sur les principaux points de la côte et des îles, où l'on avait érigé des signaux. On prit pour point de départ la station du globe régulateur à Batavia, et de là une base fut mesurée jusqu'au bout de la jetée de la rivière, distance trouvée de 2865 mètres. Le relevé comprend la côte de Java depuis le cap Krawang jusqu'à la quatrième pointe près d'Anjer, avec toutes les îles et les innombrables récifs situés dans les chenaux qui sont bornés au nord par les îles d'Edam, de Dapoer, les Agenieten (îles Agnès), les îles de Hoorn et Poelo Babi. A Anjer on mesura une ligne de vérification qui fut trouvée parfaitement d'accord avec le calcul par les triangles. Ces travaux hydrographiques ont été publiés sur deux cartes à très grand point[1], et se trouvent réunies sur plus petite échelle sur nôtre carte marine de l'île de Java en cinq feuilles, publiée en 1845[2] (corrigée en 1848) ainsi que sur les cartes de l'ingénieur hydrographe De Tessan, publiées au Dépôt général des cartes et plans de Paris en 1846[3].

Il ne sera pas inutile ici d'indiquer d'après ces cartes, la situation géographique des points principaux en rapport avec celle de Batavia. Cela pourra servir à vérifier la marche des chronomètres pour les navires qui traversent ces parages, sans toutefois mouiller à Batavia.

[1] *Kaart van de Reede van Batavia, met de verschillende vaarwaters naar dezelve, trigonometrisch opgenomen door* Escher, Eschauzier, Staring, Boom, enz.; et *Noordkust van Java tusschen Tanjong Kaik en den vierden hoek bij Anjer, door* Staring, Rietveld, Groll, *enz.* publiées toutes deux à Amsterstam chez la veuve *Hulst van Keulen* en 1841 et 1843, échelle 1 : 50,000.

[2] *Kaart van het eiland Java en omliggende eilanden en vaarwaters* door P. Baron Melvill van Carnbee, Amsterdam, chez la veuve *Hulst van Keulen*, 1845, échelle 1 : 500,000.

[3] Ces cartes portent les Nos 1069, 1102 et 1113 du Dépôt.

NOMS.	EN RAPPORT DE BATAVIA.		SITUATION GÉOGRAPHIQUE.	
			latitude sud.	long. orient. de Greenwich
Pointe Krawang	11′ 0″ N.	13′ 0″ E.	5° 57′ 0″	107° 3′ 0″
Pointe Sedari (point nord-est).	8 30 »	33 30 »	5 59 30	107 23 30
Banc Sedari (écueil le plus nord).	14 0 »	35 45 »	5 54 0	107 25 45
Ile Edam (le milieu).	10 20 »	2 0 »	5 57 40	106 52 0
Poelo Dapoer (le milieu)	12 5 »	5 6 0	5 55 55	106 44 54
Ile Onrust (le mât de pavillon)	5 40 »	4 27 »	6 2 20	106 45 33
Ile Menchen-eter (le milieu)	10 15 »	17 13 »	5 57 45	106 32 47
Bantam (le mât de pavillon du fort). . . .	6 21 »	39 19 »	6 1 39	106 10 41
Poelo Babi (pointe ouest)	19 15 »	33 10 »	5 48 45	106 16 50
Cap St. Nicolas	15 27 »	45 57 »	5 52 33	106 4 3
Poelo Mérak	12 0 »	49 8 »	5 56 0	106 0 52
Ile Dwars in den weg (pic).	10 0 »	57 50 »	5 58 0	105 52 10
Toppershoedje.	14 0 »	52 34 »	5 54 0	105 57 26
Anjer (mât de pavillon)	4 50 »	53 17 »	6 3 10	105 56 43
Quatrième pointe.	3 15 »	55 32 »	6 4 45	105 54 28

Le reste du détroit de la Sonde à été levé avec beaucoup de soins en 1841 par les lieutenants de la marine royale des Pays-Bas MM. Rietveld et Boom. La carte qui a été publiée de ces travaux comprend la côte de Java depuis le cap St. Nicolas jusqu'au Cap Ouest Java (*Java Hoofd*) avec les îles du Prince, de Meeuwen, Krakatou, Bessi ou Slebezee, Seboeko, Lagoendy, et les îles de Zutphen, près du Cap Varkens ou Hog. Durant cette expéditon la situation de la pointe Ouest de Java fut déterminée aux beaucoup d'exactitude; comme c'est une question de grande importance pour la navigation, attendu que les navires venant d'Europe y viennent atterrir et que ce cap se trouve fort mal placé sur les cartes anciennes, nous communiquerons les détails de cette détermination.

Les officiers nommés, pourvus de 2 excellents chronomètres, dont la marche avait été rigoureusement observée le 9 août près le Cap St. Nicolas, trouvèrent, quatre jours après, sur le plus oriental des deux rochers le Moine:

suivant un chronomètre 0° 50′ 17″ } à l'ouest du Cap St. Nicolas.
et suivant l'autre chron. 0 50 29,75 }

La latitude du rocher avait été déterminée d'avance par plusieurs observations et trouvée de 6° 44′ 13″ Sud.

Le 19 août, de retour au Cap St. Nicolas, on trouva que pendant les dix jours, la marche des montres s'était admirablement bien conservée, l'une ne donnant que 18″ de trop ouest, et l'autre 10″ trop d'est. Supposant que ces petites variations ont suivi une progression uniformément croissante, la différence en longitude entre le rocher le Moine et le Cap St. Nicolas deviendrait:

suivant un chronomètre	0° 50′ 24,″2
et suivant l'autre chronomètre	0 50 25, 75
donc la moyenne des deux montres	0 50 25
Le Cap St. Nicolas se trouve, nous l'avons dit plus haut, à l'ouest de Batavia de . .	0 45 57
et le rocher le Moine suivant MM. Rietveld et Boom à l'est du Cap Ouest de Java de . .	0 0 25
on obtient pour la différence en longitude entre Batavia et le Cap Ouest de Java . .	1° 36′ 47″
et pour ce dernier point: longitude orient. de Greenwich	105 13 13
la différence en latitude du Moine et le Cap Java a été trouvée de 2′ 27″ ce qui place le Cap par	6 46 40 Sud.

Voici la situation de quelques autres points principaux d'après la carte de MM. Rietveld et Boom.

NOMS.	Latitude Sud.	Différence en longitude avec Batavia.	Longitude orientale de Greenwich.
L'île du Prince (le pic)	6° 35′ 40″	0° 34′ 20″	105° 15′ 40″
Idem (la pointe ouest)	6 36 20	1 43 20	105 6 40
Idem (la pointe nord)	6 30 35	1 33 0	105 17 0
La seconde pointe de Java)	6 38 15	1 26 47	105 23 13
La troisième idem	6 26 45	1 9 27	105 40 33
Le Cap Varkens ou Hog	5 59 0	1 5 0	105 45 0
L'île Krakatou (le pic)	6 9 11	1 21 22	105 28 38
L'île Bessi (le pic)	5 57 55	1 19 0	105 31 0
L'île Seboeko (le milieu)	5 53 20	1 16 45	105 33 15

La pointe Basse, extrémité sud-ouest de Sumatra et formant la limite opposée du détroit de la Sonde a été trouvée par 5° 59′ de latitude méridionale et par 104° 34′ 30″ de longitude orientale de Greenwich, ou de 2° 15′ 30″ à l'ouest de Batavia suivant des observations chronométriques.

(*La suite prochainement.*)

COSMOGRAPHIE.

ZOOLOGIE.

Coup d'oeil sur les Labroïdes a écailles lisses qui se présentent a Batavia ; — description de onze espèces nouvelles, par M. le Dr. P. Bleeker.[1]

Jusqu'à ce jour, parmi les espèces de cette famille, on n'en connaissait qu'un nombre très-exigu se rencontrant à Batavia. Il est vrai que, depuis la publication des tomes treizième et quatorzième *de l'Histoire naturelle des Poissons*, il est plus généralement connu qu'un nombre plus ou moins considérable d'espèces des genres *Labrus*, *Cossyphus*, *Tautoga*, *Julis*, *Cheilinus*, *Epibulus* et *Scarus*, vivent le long des côtes de Java, et que dans les mers des autres îles Soenda-Moluques on trouve en outre des représentants des genres *Malacanthus*[2] (Nouvelle-Guinée), *Gomphosus* (Amboina), *Xyrichthys* (Waigioe; N. Guinée), *Novacula* (Célèbes), *Callyodon* (Waigioe) et *Odax* (Moluques), mais il n'y a que très-peu d'espèces dont on peut indiquer le séjour avec quelque certitude. Cependant, quant à ce qui concerne les différentes espèces des Labroïdes, la connaissance exacte de leur séjour ne manque pas d'intérêt, puisqu'elles vivent le plus souvent dans le voisinage des côtes, qu'à l'instar des Chaetodontoïdes et des Labroïdes lopholépides (aux écailles en forme de peigne) elles préfèrent les environs des bancs de polypiers, qu'elles ne cherchent pas au loin leur nourriture, qu'elles n'aiment pas la haute mer, qu'elles ne voyagent pas et ne vivent pas en compagnie, comme le font beaucoup d'espèces appartenant à d'autre familles de poissons, et qu'en définitive elles sont bornées apparemment à des lieux déterminés.

Le Cossyphus mesothorax et le Cheilinus fasciatus sont les seules espèces dont on ait constaté la présence à Batavia. L'habitation des autres espèces connues de Java n'est point précisee.

Dans ma collection il se trouve 26 espèces de Labroïdes à écailles lisses, toutes rassemblées à Batavia, à l'exception des Julis Harloffii et Julis Cupido, que j'ai reçus de Pagotang sur la côte méridionale de Java. En voici le dénombrement:

Cossyphus macrodon, Blkr. (*Labrus macrodon*, Valenc).
Cossyphus mesothorax, Valenc.
Tautoga melapterus, Valenc.
Julis notophthalmus, Blkr.
» *Harloffii*, Blkr. nouv esp.
» *modestus*, Blkr. nouv. esp.
» *Cuvieri*, Blkr, nouv. esp.
» *lunaris*, Valenc.
» *Cupido*, Temm., Schleg.
Cheilinus fasciatus, Valenc.
» *trilobatus*, Lacép., Valenc.
» *guttatus*, Blkr. nouv. esp.
» *diagrammus*, Valenc.
Epibulus insidiator, Valenc.
Scarus capistratoides, Blkr. nouv. esp.
» *muricatus*, Valenc.
» *chrysopomus*, Blkr. nouv. esp.
» *nuchipunctatus*, Valenc.?
» *limbatus*, Valenc.?
» *harid*, Forsk., Valenc.
» *rubro-violaceus*, Blkr. nouv. esp.
» *tricolor*, Blkr.
» *aeruginosus*, Valenc.?
» *rivulatoides*, Blkr. nouv. esp.
» *micrognathos*, Blkr. nouv. esp.
» *cyanognathos*, Blk. nouv. esp.

[1] Traduit de l'original en hollandais, inséré dans le tome XXII des Mémoires de la société des Sciences de Batavia. 1847.

[2] Selon J. Müller, ce genre n'appartient pas à la famille en question, parce que les os pharyngiens inférieurs ne se réunissent point chez lui. D'après Müller il ressemble le plus au genre *Latilus* de la famille des *Sciaenoïdes*. V. Beiträge zur Kenntniss der natürlichen Familien der Fische. *Archiv. für Naturgeschichte*. 1843, p. 306.

Le nombre des espèces connues de l'archipel Malai-Moluque était, jusqu à ce jour, de 36, savoir:

du genre *Cossyphus* 3 esp.: le *Cossyphus macrodon*, Blkr.
» *mesothorax*, Valenc.
» *Schoenleinii*, Agass.
du genre *Tautoga* 1 esp.: le *Tautoga melapterus*, Valenc.
» » *Malacanthus* 1 esp.: » *Malacanthus toeniatus*, Valenc.
» » *Julis* 10 esp.: » *Julis lunaris*, Valenc.
» » *meniscus*, Valenc.
» » *dorsalis*, Valenc.
» » *miniatus*, K. v. H.
» » *elogans*, K. v. H.
» » *annularis*, K. v. H.
» » *notopsis*, K. v. H.
» » *Gaimardi*, Q.
» » *praetextatus*, Q.
» » *argus*, Bennett.
» » *Gomphosus* 1 esp.: le *Gomphosus Cepedianus*, Q. G.
» » *Xyrichthys* 1 esp.: le *Xyrichthys macrolepidotus*, Valenc.
» » *Novacula* 1 esp., le *Novacula pendactyla*, Valenc.
» » *Cheilinus* 4 esp.: le *Cheilinus trilobatus*, Lac.
» » *fasciatus*, Valenc.
» » *diagrammus*, Valenc.
» » *lacrymans*, Valenc.
» » *Epibulus* 1 esp.: le *Epibulus insidiator*, Valenc.
» » *Scarus* 11 esp.: le *Scarus muricatus*, Valenc.
» » *striatus*, Valenc.
» » *vaigiensis*, Valenc.
» » *auritus*, K. v. H.
» » *Blochii*, Valenc.
» » *fasciatus*, Valenc.
» » *rivulatus*, Valenc.
» » *capistratus*, K. v. H.
» » *longiceps*, Valenc.
» » *scabriusculus*, Valenc.
» » *limbatus*, Valenc.
» » *Callyodon* 1 esp.: le *Callyodon waigiensis*, Valenc.
» » *Odax* 1 esp.: le *Odax moluccanus*, Valenc.

36

Ajoutez les espèces de ma collection, qui ne se rencontrent pas dans cette série, savoir:

Julis notophthalmus, Blkr.
» *Harloffii*, Blkr.
» *modestus*, Blkr.
» *Cuvieri*, Blkr.
» *Cupido*, Temm., Schleg.
Cheilinus guttatus, Blkr.
Scarus capistratoides, Blkr.
» *chrysopomus*, Blkr.
Scarus nuchipunctatus, Valenc.
» *harid*, Valenc.
» *rubro-violaceus*, Blkr.
» *tricolor*, Blkr.
» *aeruginosus*, Valenc.
» *rivulatoides*, Blkr.
» *micrognathos*, Blkr.
» *cyanognathos*, Blkr.

Somme toute, il y a maintenant 52 espèces, ou bien si l'on tient comme moi le *Julis lunaris* et le *Julis meniscus* pour identiques, il se trouve 51 espèces connues de Labroïdes à écailles lisses dans l'archipel mentionné.

Ces 51 espèces sont réparties parmi les îles de cet archipel dans les proportions suivantes:

L'île de Java en reçoit 37 espèces, savoir:

Cossyphus macrodon, Blkr.
» *mesothorax*, Valenc.
Tautoga melapterus, Valenc.
Julis dorsalis, Valenc.
» *lunaris*, Valenc.
» *miniatus*, K. v. H.
» *elegans*, K. v. H.
» *annularis*, K. v. H.
» *notopsis*, K. v. H.
» *praetextatus*, Q.
» *notophthalmus*, Blkr.
» *Harloffii*, Blkr.
» *modestus*, Blkr.
» *Cuvieri*, Blkr.
» *Cupido*, Temm., Schleg.
Cheilinus trilobatus, Lac.
» *fasciatus*, Valenc.
» *diagrammus*, Valenc.
» *guttatus*, Blkr.
Epibulus insidiator, Cuv. Valenc.
Scarus muricatus, Valenc.
» *auritus*, K. v. H.
» *Blochii*, Valenc.
» *rivulatus*, Valenc.
» *nuchipunctatus*, Valenc.
» *capistratus*, K. v. H.
» *scabriusculus*, Valenc.
» *limbatus*, Valenc.
» *harid*, Forsk. Valenc.
» *aeruginosus*, Valenc.
» *capistratoides*, Blkr.
» *chrysopomus*, Blkr.
» *rubro-violaceus*, Blkr.
» *tricolor*, Blkr.
» *rivulatoides*, Blkr.
» *micrognathos*, Blkr.
» *cyanognathos*, Blkr.

L'île de Sumatra, 5 espèces:

Julis lunaris, Valenc.
» *miniatus*, K. v. H.
» *elegans*, K. v. H.
Julis argus, Benn.
Epibulus insidiator, Cuv., Valenc.

L'île de Bornéo — point.

L'île de Célèbes, 2 espèces:

Cossyphus Schoenleinii, Agass.
Novacula pentadactyla, Valenc.

Les petites îles de la Sonde — point.

La Nouvelle-Guinée, 2 espèces savoir:

Malacanthus toeniatus, Valenc.
Cheilinus diagrammus, Valenc.

Amboina et les autres îles Moluques 10 espèces:

Gomphosus Cepedianus, Q. G.
Xyrichthys macrolepidotus, Valenc.
Cheilinus lacrymans, Valenc.
Epibulus insidiator, Cuv. Valenc.
Scarus vaigiensis, Valenc.
Scarus Blochii, Valenc.
» *fasciatus*, Valenc.
» *longiceps*, Valenc.
Callyodon vaigiensis, Valenc.
Odax moluccanus, Valenc.

Il résulte de l'énumération que nous venons de donner, que la connaissance de la dispersion géographique des vrais Labroïdes dans l'Archipel Malai-Moluque est encore fort imparfaite.

CONSPECTUS SPECIERUM ANALYTICUS.

I. *Genera lineâ laterali continuâ.*

Cossyphus.

a. Spinae dorsi 13. Caput obtusissimum.
Cossyphus macrodon, Blkr. (Labrus macrodon, Valenc.)

b. Spinae dorsi 12. Caput acutum.
Cossyphus mesothorax, Valenc.

TABLEAU ANALYTIQUE DES ESPÈCES.

I. *Genres à ligne latérale continue.*

Cossyphus.

a. 13 épines dorsales. Tête fort obtuse.
Cossyphus macrodon, Blkr. (Labrus macrodon, Valenc.)

b. 12 épines dorsales. Tête pointue.
Cossyphus mesothorax, Valenc.

TAUTOGA.

a. Spinae dorsi 9.

Tautoga melapterus, Valenc.

JULIS.

A. Dentes prominentes in angulo oris. Pinnae dorsalis analisque basi non squamatae. Pinna caudalis integra, margine posteriore convexa. Spinae dorsi 9 (Species generis *Halichoeres* Rüp.)

1. Pinna dorsalis macula nigra.

* Macula nigra in parte spinosâ.

Julis (Halichoeres) notophthalmus, Blkr.

** Macula nigra in parte radiosâ.

Julis (Halichoeres) Harloffii, Blkr.

2. Pinna dorsalis macula nigra nulla.

* Dorsum elevatum.

Julis (Halichoeres) Cuvieri, Blkr.

B. Dentes prominentes in angulo oris nulli. Pinnae dorsalis analisque basi squamatae. Spinae dorsi 8.

1. Pinna caudalis lunulata, radiis externis productis.

Julis lunaris, Valenc.

2. Pinna caudalis margine posteriore convexa, radiis externis non productis.

Julis Cupido, Temm., Schleg.

II. *Genera lineâ laterali interruptâ.*

CHEILINUS.

A. Pinnae dorsalis analisque basi squamatae.

1. Spinae dorsi 9.

a. Corpus fasciatum.

Cheilinus fasciatus, Valenc.

b. Corpus non fasciatum.

Cheilinus trilobatus, Valenc.

2. Spinae dorsi 10.

Cheilinus guttatus, Blkr.

B. Pinnae dorsalis analisque basi non squamatae.

1. Spinae dorsi 9.

Cheilinus diagrammus, Valenc.

EPIBULUS.

Epibulus insidiator, Valenc.

Var. *a.* fusca.

b. flava.

SCARUS. Vide sub genere Scaro.

TAUTOGA.

a. 9 épines dorsales.

Tautoga melapterus, Valenc.

JULIS.

A. Dents proéminentes dans l'angle du museau. La dorsale et l'anale sans écailles à la base. La caudale indivisée, à bord postérieur convexe. 9 épines dorsales. (Espèces du genre *Halichoeres* Rüp.)

1. La dorsale présente une tache noire.

* La tache noire se trouve sur la partie épineuse.

Julis (Halichoeres) notophthalmus, Blkr.

** La tache noire se trouve sur la partie rayonnée.

Julis (Halichoeres) Harloffii, Blkr.

2. La dorsale est sans tache noire.

* Dos bombé.

Julis (Halichoeres) Cuvieri, Blkr.

B. Point de dents proéminentes dans l'angle du museau. La dorsale et l'anale sont couvertes d'écailles à la base. 8 épines dorsales.

1. La caudale en croissant; les rayons extérieurs allongés.

Julis lunaris, Valenc.

2. La caudale à bord postérieur convexe; les rayons extérieurs ne sont pas allongés.

Julis Cupido, Temm., Schleg.

II. *Genres à ligne latérale interrompue.*

CHEILINUS.

A. La dorsale et l'anale sont garnies d'écailles à la base.

1. 9 épines dorsales.

a. Le corps marqué de bandes.

Cheilinus fasciatus, Valenc.

b. Le corps sans bandes.

Cheilinus trilobatus, Valenc.

2. 10 épines dorsales.

Cheilinus guttatus, Blkr.

B. La dorsale et l'anale sans écailles à la base.

1. 9 épines dorsales.

Cheilinus diagrammus, Valenc.

EPIBULUS.

Epibulus insidiator, Valenc.

Var. *a.* de couleur brunâtre.

b. de couleur jaune.

SCARUS. Voir le genre Scarus.

LABROIDEORUM CYCLOIDEORUM BATAVIENSIUM DIAGNOSES ET ADUMBRATIONES.

Cossyphus macrodon, *Blkr.*

Coss. capite obtusissimo, $3^1/_2$ in longitudine corporis, fronte maxime elevato; dentibus caninis in singulis maxillis 4 maximis curvatis; in maxillae superioris angulo insuper dentibus 2 prominentibus; pinnis dorsali acuta, caudali integra margine posteriori convexa, anali acuta; coloribus corporis pinnarumque splendidis variegatis, capitis dorsique profundioribus, laterum, ventris, caudaeque dilutioribus.

B. 6. D. 13/8 P. 2/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 14 et lat.
Syn. *Labrus macrodontus*, Lacép. III p. 451 No, 115 et p. 522.
Labre macrodonte, Cuv. Valenc. XIII p. 71.
Ikan Kakatua, Mal.

CARACTÈRES DISTINCTIFS ET ESQUISSE DES LABROIDES CYCLOIDES DE BATAVIA.

Cossyphus macrodon, *Blkr.*

Coss. à tête très-obtuse, dont la longueur est à celle du corps comme 1 à $3^1/_2$; au front très élevé, ayant 4 dents canines fort recourbées dans chaque mâchoire, et en outre dans l'angle de la mâchoire supérieure deux dents proéminentes; ayant la dorsale pointue, la caudale indivisée au bord postérieur convexe, l'anale pointue; les couleurs du corps et des nageoires sont brillantes et émaillées, celles de la tête et du dos, plus foncées, celles des côtés, du ventre et de la queue plus claires.

B. 6 D. 13/8 P. 2/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 14 et lat.
Syn. *Labrus macrodontus*, Lacép. III p. 451 No. 115 et p. 522.
Labre macrodonte, Cuv. Valenc. XIII p. 71.
Ikan Kakatoea, Mal,

Le *Labrus macrodontus* que Lacépède a le premier doué de ce nom, et qui dans le grand travail ichthyologique de Cuvier et Valenciennes, Vol. XIII, pag. 71, est décrit sous la même dénomination, d'après un vieil exemplaire décoloré, dont Lacépède déjà s'était servi pour tracer les caractères diagnostiques, n'appartient pas au genre *Labrus* sous lequel Valenciennes l'a rangé.

La présence de six rayons branchiaux (le Labrus n'en a que cinq), et la diversité dans la formation et l'arrangement des dents pharyngiennes supérieures et inférieures, qui chez le poisson en question sont granuleuses et disposées en pavé, tandis que chez les Labrus elles sont cylindriques, sont des caractères distinctifs assez importants pour séparer cette espèce du genre Labrus.

Elle offre plus de ressemblance avec le genre *Cossyphus*. Le nombre des rayons branchiaux dans les espèces de ce genre n'est pas mentionné par Valenciennes. Dans le *Cossyphus mesothorax* ce nombre est de six, et peut-être aussi dans les autres espèces. Le Cossyphus (du moins le Cossyphus mesothorax) possède des dents pharyngiennes analogues à celles du Labrus macrodontus Lac. Je trouve en outre de petites dents granuleuses derrière la série des dents maxillaires proprement dites, et j'aperçois enfin dans le plus petit de mes trois exemplaires, au bord postérieur du préopercule, des denticules à peine visibles à l'oeil nu; dans les exemplaires plus grands, au contraire, on n'aperçoit rien de ces denticules du préopercule.

Ainsi, il n'est point douteux que cette espèce doive être subordonné au genre *Cossyphus*. Avant que j'eusse connaissance de la treizième partie de l'Histoire naturelle des Poissons, j'avais formé de cette espèce un nouveau genre sous le nom de *Choerodon*, à cause des grandes défenses extérieures proéminentes et recourbées de la mâchoire inférieure. Ce genre doit maintenant être aboli.

Les *couleurs* du Cossyphus macrodon sont décrites par Valenciennes d'après un exemplaire décoloré. Dans les individus frais elles se présentent de la manière suivante:

Tête. Museau et joues olivâtres, parsemés de nombreuses petites taches rondes et rouges; front vert; opercule rouge-brun, couvert d'un grand nombre de petites taches rondes et rouges; iris bleu de Prusse, bord pupillaire vermeil, bord orbitaire rouge. Menton d'un blanc nacré.

Dos. Le devant du dos, depuis le vertex jusqu'au milieu de la partie épineuse de la dorsale, couleur rouge-brique sale; de là jusqu'au quatrième ou cinquième rayon de la partie molle de la dorsale, violacée. Le fond rouge-brique et violet est tacheté de rouge et descend jusqu'au-dessous de la ligne latérale, en se portant de la partie molle de la dorsale un peu de travers, mais irrégulièrement, à l'aisselle.

Flancs. Epaule rouge-brique. Les flancs derrière la pectorale orangés. La partie postérieure des flancs et du dos verdâtre et d'un nacré tirant sur le vert. La couleur violette du dos se prolonge sur les flancs et, en formant une bande à peine visible sur la ligne médiane de la queue, elle se termine au niveau de la caudale.

Poitrine et ventre. Poitrine jaunâtre. Ventre couleur de perle.

Nageoires. Dorsale ; la partie épineuse et une grande portion de la partie rayonnée sont d'un bleu foncé, la partie postérieure de cette nageoire est violette, sa base tachetée d'orange, deux bandes oranges oblongues s'étendent sur son milieu. La partie postérieure de la nageoire molle est d'un jaune rouge à taches de pourpre.

Pectorales ; leur base est marquée d'une large bande bleue, le reste est d'un jaune brillant.

Ventrales ; d'un couleur de perle tirant sur le bleu ; une bande orange s'étend à côté et au-dessus des deux premiers rayons.

Anale ; couleur principale : bleu violet sur le devant, vert jaunâtre sur le derrière vers la base, d'un beau bleu azuré vers la pointe. Toute la nageoire est recouverte d'un réseau magnifique de bandes et de taches couleur orange.

Caudale ; couleur vert-de-mer.

J'ajoute encore à la description de Valenciennes les caractères suivants :

Défenses ; fort longues ; les deux moyennes de la mâchoire inférieure s'engrènent avec les deux moyennes de la mâchoire supérieure, leurs pointes sont convergentes ; les défenses extérieures de la mâchoire inférieure sont beaucoup plus longues que celles de la mâchoire supérieure ; quand la bouche est fermée, elles enclavent les défenses intérieures de la mâchoire supérieure et sont recourbées en dehors.

Os pharyngiens. L'os supérieur, aussi bien que l'inférieur, armé de dents en pavé très-peu saillantes, très-mousses. Sur la crête antérieure de l'os pharyngien inférieur on observe deux ou trois dents coniques considérables.

Narines, s'approchant plus de l'oeil que du museau ; elles sont doubles aux deux côtés, s'écartent les unes des autres, les supérieures sont ovales ou oblongues, les inférieures plus petites, rondes à bords saillants.

Oeil ; il est placé dans la tête très en avant près du profil du front ; son diamètre est d'à peu-près un sixième de la longueur de la tête.

Museau, front, os sous-orbitaire, mâchoire supérieure, mâchoire inférieure et menton sans écailles ; le sous-opercule n'a qu'un seul rang de petites écailles le long du bord inférieur du préopercule.

Ligne latérale ; très rameuse en avant, peu ou point rameuse en arrière.

Écailles ; à rayons multiples à la racine.

Dorsale ; les membranes inter-épineuses se prolongent disposées en lobules au-dessus des épines.

Pectorale ; sa longueur est de plus de quatre fois celle du corps entier ; elle est très-large, pointue, à bord postérieur convexe ; le premier et le second rayons sont les plus longs.

Ventrale ; pointue, le premier rayon a la double longueur de l'épine.

Anale ; la longueur de la première épine est à peu près de la moitié de la troisième ; la partie molle est un peu pointue.

Caudale ; les deux rayons latéraux sont indivisés et plus courts que les rayons moyens.

En avant et en arrière des os pharyngiens il se trouve un grand nombre de glandes destinées à la sécrétion de la salive durant l'action des dents pharyngiennes.

Canal digestif ; presque aussi long que le poisson tout entier ; l'estomac cylindrique ne se distingue guère des autres intestins qu'en ce qu'il est un peu plus ample. Le canal alimentaire entier est environné d'une quantité de graisse nacrée granuleuse.

Péritoine ; parsemé entièrement de points noirs.

Vésicule natatoire ; grande, épaisse, argentée.

Dans un intervalle de quatre ans je n'ai vu cette espèce à Batavia que cinq fois ; encore ne fut-ce chaque fois qu'un seul individu. La longueur de mes trois exemplaires est de 262''', 257''' et 230'''. Les indigènes de Batavia appellent cette espèce Ikan Kakatoea comme toutes les autres espèces de Labroïdes à écailles lisses. Il est étrange que les indigènes, qui indiquent la plupart des genres et même un grand nombre d'espèces d'autres familles de poissons par des noms particuliers, n'aient pour tous les vrais Labroïdes que le nom général de *Ikan-Kakatoea* (Poisson perroquet).

Cossyphus mesothorax, *Cuv. Valenc.* XIII, p. 93.

Coss. capite acuto $3^2/_3$ in longitudine totius corporis; fronte humili; dentibus caninis in singulis maxillis 4 mediocribus; in maxillae superioris angulo insuper dentibus 2 prominentibus; pinnis dorsali rotundata, anali trapezoidea, caudali integra quadrata; colore corporis antice fuscescente-rubro, postice rubescente-flavo, fascia lata obliqua nigra intermedia, à basi pinnae pectoralis usque ad pinnae dorsalis spinosae partis posterioris limbum superiorem adscendente.

B. 6 D. 12/11 P. 2/14 V. 1/5 A. 3/13 C. 14 et lat. brev.
Syn. *Schout-bij-Nacht*, Renard. Tab. 26 No. 143.
Schout-bij-Nacht, Valentijn III p. 388 No. 126.
Labrus mesothorax, Bl. Schn.
Crenilabrus elegans, K. v. H.
Cossyphe amiral. Cuv. Valenc. XIII p. 93.
Ikan Kakatua, Mal.

Cossyphus mesothorax, *Cuv. Valenc.* XIII, p. 93.

Coss. à tête pointue dont la longueur est à celle du corps comme 1 à $3^2/_3$; au front bas, ayant quatre dents canines d'une longueur médiocre dans chaque mâchoire, et en outre, dans l'angle de la mâchoire supérieure, deux dents proéminentes; dorsale arrondie, anale trapéziforme, caudale indivisée carrée; la couleur du corps d'un rouge brunâtre sur le devant, d'un jaune rougeâtre sur le derrière; une large bande noire intermédiaire s'étend en sens oblique de la base de la pectorale au bord supérieur de la partie postérieure de la dorsale épineuse.

B. 6. D. 12/11 P. 2/14 V. 1/5 A. 3/13 C. 14 et lat. courte.
Syn. *Schout-bij-Nacht*(*contre-am.*), Renard. Tab. 26 No. 143.
Schout-bij-Nacht(*contre-am.*), Valentijn III p. 388 No. 126.
Labrus mesothorax, Bl. Schn.
Crenilabrus elegans, K. v. H.
Cossyphe amiral. Cuv. Valenc. XIII p. 93.
Ikan Kakatoea, Mal.

Cette belle espèce se distingue aisément par ses couleurs bien prononcées de toutes les autres espèces du genre Cossyphus. Deux fois seulement (6 déc. 1845 et 12 nov. 1846) j'en ai vu trois individus sur l'un des marchés au poisson de Batavia. La longueur de ces exemplaires est de 174‴ à 193‴.

La différence qui existe entre le nombre des rayons des nageoires rapporté par Valenciennes et par moi, s'explique par la manière de compter. Les deux derniers rayons, tant de la dorsale que de l'anale, se rapprochent tellement de leur base qu'on pourrait facilement être porté à ne les considérer que comme un seul rayon divisé. Le premier long rayon de la pectorale est indivisé et devant lui se trouve un autre rayon également indivisé, mais qui n'atteint pas la moitié de la longueur du précédent. Il semble que ce court rayon n'ait pas été compris dans le recensement de Valenciennes. C'est pour cela que j'ai formulé la pectorale = $^2/_{14}$. Dans la caudale pourtant je trouvais 14 rayons longs, dont ceux placés sur le bord étaient indivisés.

Dans le plus grand de mes exemplaires le premier rayon mou de l'anale est indivisé et un peu épineux à sa pointe; anomalie qui ne se rencontre point dans l'exemplaire plus petit.

La bande noire oblique, qui s'étend de l'angle du museau au bord de l'opercule près de la base de la pectorale, est placée dans mes exemplaires conformément à la description de Valenciennes.

A cette description j'ajoute encore ce qui suit:

Couleurs. Mâchoire inferieure et gorge d'un jaune rougeâtre. L'iris vert et violet dans l'un, jaune et violet dans l'autre des exemplaires. A la partie supérieure de l'aisselle et de la base de la pectorale se trouve une belle tache jaune presque ronde. Le reste de l'aisselle et de la base de la pectorale est d'un noir de jais. L'autre portion de la pectorale est d'un jaune rougeâtre. Ventrale et anale de couleur gomme-gutte.

L'épaisseur du corps est à sa hauteur en rapport de 1 à $2^1/_2$.

Ligne latérale; rameuse sur quelques écailles; entière sur le derrière du corps et sur la queue.

Dorsale. L'épine antérieure est la plus courte, la postérieure est la plus longue, les membranes inter-épineuses se prolongent en forme de lobes au-dessus des épines et sont incisées profondément entre les épines; la partie molle de la nageoire est arrondie. La nageoire entière est couverte d'écailles à la base.

Pectorale. Plus courte que la tête; la largeur d'un sixième de la longueur du corps; le troisième et quatrième rayon sont les plus longs; bord postérieur convexe.

Ventrale pointue; l'épine est plus longue que la moitié du premier rayon.

Anale. Les membranes inter-épineuses prolongées en forme de lobes et incisées à la manière de celles de la dorsale; la partie molle un peu arrondie en arrière.

Caudale; carrée, les deux rayons extérieurs indivisés.

Os pharyngiens; les os supérieurs sont multangulaires; leurs dents s'unissent de manière à ne former qu'une seule masse, ainsi que cela se remarque entre les dents maxillaires dans le genre Scarus L'os pharyngien inférieur est armé de dents granuleuses serrées, disposées en pavé. Sur la crête antérieure de cet os six à huit petites dents coniques. L'os pharyngien inférieur de ce poisson diffère principalement de celui du Cossyphus macrodon, en ce que ses branches latérales s'élèvent beaucoup au-dessus du niveau des dents, tandis que chez le Cossyphus macrodon elles sont relativement plus petites et ne s'élèvent point au-dessus du niveau des dents.

De très nombreuses glandes sur le devant et sur le derrière des os pharyngiens.

Canal digestif, un peu plus long que le corps; on trouve des restes de coquillages dans l'estomac.

Péritoine, argenté.

Vessie natatoire, grande, d'un blanc argenté, tant à la surface extérieure qu'à la surface intérieure.

TAUTOGA, *Cuv. Valenc*, XIII, p. 213.

Les espèces armées d'un seul rang de dents maxillaires devraient peut-être former un genre à part. L'espèce type du genre Tautoga est, d'après Valenciennes, le *Tautoga nigra* Mitch. (de New-York). Valenciennes lui-même (l. c. p. 215) établit comme un des signes génériques du Tautoga la présence d'un double rang de dents maxillaires. Néanmoins, il y rapporte des espèces qui ne possèdent qu'un seul rang. En outre, le *Tautoga nigra* est pourvu *de 5 rayons branchiaux* et de 17 *épines dorsales*.

Le *Tautoga fasciata*, seconde espèce décrite par Valenciennes, manque du rang intérieur des dents, de sorte qu'il devrait être retranché du genre. Le nombre de ses épines dorsales est de 2; celui des rayons branchiaux n'est pas indiqué dans la description de Valenciennes. Bennett (Ceylon Fishes, p. 25) en compte trois, ce qui pourtant n'est pas probable. Quant au *Tautoga Mertensii*, les dents n'ont pas été décrites, ni le nombre de ses rayons branchiaux indiqué; on fait monter à 9 le nombre de ses rayons branchiaux. Dans la description du *Tautoga sexfasciata* il n'est question ni d'un second rang de dents, ni du nombre des rayons branchiaux; épines dorsales 9. Le *Tautoga melapterus*, et une variété ou espèce approchante de ma collection, n'ont qu'un seul rang de dents maxillaires; ils possèdent 6 rayons branchiaux et 9 épines dorsales. Enfin le *Tautoga tessellata* (habitant les mers de la Norwége) a 17 épines dorsales et, selon Bloch, 4 rayons branchiaux (ce qui aussi peut être révoqué en doute) tandis que les dents n'ont pas été décrites.

Les différences signalées pourraient servir à faire retrancher du genre Tautoga les espèces munies *d'un seul rang de dents maxillaires*, de 6 *rayons branchiaux* et *de 9 épines dorsales* pour en former un genre particulier. Cependant, comme je n'ai à ma disposition qu'une seule espece, et que les données sur les autres espèces sont trop incomplètes, cette proposition ne saurait être justifiée. Néanmoins, s'il paraissait dans la suite que d'autres espèces représentassent les mêmes caractères, on devrait en faire à mon avis un genre nouveau.

TAUTOGA MELAPTERUS, *Cuv. Valenc.*, XIII, p. 227.

Taut. capite aeque longo ac corpore alto, $3^1/_2$ in longitudine corporis, rostro valde protractili; labiis crassissimis plicatis, superiore integro, inferiore profunde bilobato; dentibus in singulis maxillis conicis longis 2, minoribus pluribus uniseriatis; praeoperculo squamis parcissimis; pinnis dorsali acuta, caudali quadrata, margine posteriore recta vel concaviuscula.

Colore capitis, dorsi laterumque viridi, posterioris corporis

TAUTOGA MELAPTERUS, *Cuv. Valenc.*, XIII, p. 227.

Taut. dont la tête égalant en longueur la hauteur du corps est à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^1/_2$; au museau fort extensible; aux lèvres très-épaisses, ployées; la supérieure est indivisée, l'inférieure profondément bilobée; il y a dans chaque mâchoire deux longues dents coniques et plusieurs petites, disposées en un seul rang; le préopercule n'a que très-peu d'écailles; dorsale pointue; caudale carrée à bord postérieur droit ou quelque peu concave.

Tête dos et flancs verts, la partie postérieure du corps plus

partis obscuriore, violaceo-viridi, pectoris et ventris roseo et roseo-caerulescente; squamis laterum stria verticali caerulea notatis; pinnis dorsi anique nigrescentibus coeruleo guttatis et striatis, caudali violaceo-viridi caeruleo guttata, pectorali viridi, ventrali rubescente caeruleo reticulata.

B. 6 D. 9/12 V. 13 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/12 C. 14 et lat. brev.

Syn. *Labrus melapterus*, Bl. 285.

Cheilinus macrocheilus, K. v. H.

Tautogue aux grandes lèvres, Cuv. Valenc. XIII, p. 227.

Ikan Kakatua, Mal.

foncée, d'un vert tirant sur le violet; poitrine et ventre couleur de rose ou d'un rose tirant sur le bleu; les écailles des flancs marquées d'une raie verticale bleu; la dorsale et l'anale noirâtres tachetées et rayées de bleu; caudale d'un vert tirant sur le violet, tachetée de bleu; pectorale verte; ventrale d'un bleu tirant sur le rouge, réticulée.

B. 6 D. 9/12 V. 13 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/12 C. 14 et lat. courte.

Syn. *Labrus melapterus*, Bl. 285.

Cheilinus macrocheilus, K. v. H.

Tautogue aux grandes lèvres, Cuv. Valenc. XIII, p. 227.

Ikan Kakatoea, Mal.

Trois exemplaires de 260‴, 249‴ et 219‴ de longueur se trouvent dans ma collection. Ces exemplaires s'éloignent de la description de Valenciennes sous les rapports suivants:

1°. Les grandes dents maxillaires sont droites ou d'une courbure presqu'imperceptible.

2°. La nageoire dorsale offre un rayon de plus dans deux de ces exemplaires et deux rayons de plus dans le troisième.

3°. L'anale aussi possède un rayon de plus (les deux derniers rayons ont probablement été comptés par Valenciennes pour un seul).

4°. Les dents saillantes qui se trouvent dans l'angle de la bouche manquent dans quelques individus, d'autres individus n'en possédent qu'une seule, ou ils en ont deux placées l'une à côté de l'autre, preuve de plus, que le caractère sur lequel Rüppell a établi son genre *Halichoeres* est insuffisant et qu'il n'est pas même assez constant pour servir à la distinction de l'espèce. Dans le plus grand de mes exemplaires il se trouve une dent angulaire dans l'angle droit du museau, tandis que l'angle gauche n'en offre point.

Dans l'exemplaire de 249‴ de longueur, il se présente deux dents dans l'angle gauche du museau placées l'une à côté de l'autre, l'angle droite n'en a qu'une; dans le plus petit exemplaire enfin on n'en voit aucun indice. Est-ce que le développement de ces dents serait en rapport avec l'âge de l'animal?

Quant aux couleurs des individus frais, je doute que celles qui se trouvent sur la planche faite sous la direction de Kuhl et Van Hasselt soient copiées d'après un exemplaire bien frais. Je donne ici les couleurs telles que je les ai décrites immédiatement après la réception d'un individu frais.

Couleurs. La moitié antérieure du corps présente un fond vert-clair, la moitié postérieure un fond vert foncé tirant sur le violet.

Tête, lèvre supérieure verte dessus, carnée dessous, ainsi que toute la lèvre inférieure. Joues vert de mer. Des bandes violacées sinueuses passent en haut et en bas de l'oeil au museau. *Oeil;* pupille d'une rotondité oblique, noire. Iris bord extérieur brun, bord intérieur jaune foncé. On trouve encore derrière l'oeil plusieurs bandes bleues irrégulières. Opercules: fond d'un violet clair, plusieurs bandes sinueuses bleues vont en sens oblique de haut en bas, une bande verte se trouve près du bord de l'opercule: Menton: blanchâtre en avant, bleu-violet sur les côtés.

Poitrine: rose en bas, bleu-violet sur les côtés.

Flancs. Couleur vert de mer au-dessous et en arrière de la pectorale; une ligne bleue coupe verticalement chaque écaille. La moitié postérieure du corps offre une couleur d'un vert foncé tirant sur le violet, et des lignes bleues analogues sur chaque écaille.

Queue, présentant la couleur de la moitié postérieure du corps. Seulement, à la base de la caudale les lignes bleues des écailles sont transformées en petites taches. Sur un individu plus jeune la queue et la caudale sont oranges, mais également marquées de bleu.

Dorsale, d'un noir violacé, à bande extérieure double, la supérieure étant d'un violet rougeâtre, l'inférieure plus étroite teinte en bleu. De nombreuses petites taches irrégulières de forme ronde et oblongue, de couleur bleue, sont disséminées çà et là sur le milieu de la nageoire et sont bordées à sa base par une bande vert-clair en zigzag qui s'étend le long des écailles de la nageoire.

Pectorale: verte, mais offrant à sa base deux bandes transversales bleues séparées l'une de l'autre par une bande violet-clair.

Ventrale; un réseau à mailles larges formées par des bandes d'un bleu clair s'étend sur un fond rouge vif sur la partie postérieure de la nageoire.

Anale. Sa couleur est analogue à celle de la dorsale.

Caudale; fond vert-foncé à petites taches bleues rondes et oblongues notamment à la base.

J'ajoute encore les caractères suivants:

Os pharyngiens. Les os pharyngiens supérieurs triangulaires sont armés de dents en partie coniques et obtuses, en partie granuleuses. La portion moyenne de l'os pharyngien inférieur est armée de dents granuleuses, dont les postérieures sont les plus grandes. A sa crête antérieure cet os est muni de nombreuses dents coniques; ses apophyses latérales sont situées au-dessous du niveau de ses dents.

Un grand nombre de glandes se trouve en avant et en arrière des os pharyngiens.

Le *tube digestif* est plus court que le corps; l'estomac, très-étroit, cylindrique, contient des restes de conchifères uni-et biralves et de petits os de poisson.

Péritoine, argenté, tacheté de noir à sa face abdominale.

Vessie natatoire, épaisse argentée en dehors et en dedans. Les intestins sont généralement trop mal conservés pour servir à l'examen anatomique.

TAUTOGA . . . . . ?

Taut. capite aeque longo ac corpore alto, $3^1/_3$ in longitudine corporis, rostro valde protractili, labiis crassisimis plicatis, superiore integro, inferiore profunde bilobato, dentibus in singulis maxillis conicis longis 2, minoribus pluribus uniseriatis, angularibus nullis; praeoperculo squamis parcissimis; pinnis dorsali rotundata, caudali quadrata, margine posteriore convexiuscula.

Colore anterioris corporis partis viridescente, posterioris violacente. Pinnis dorsali analique nigrescentibus, caeruleo guttatis et strialis, pectorali, ventrali caudalique viridescentibus.

B. 9 D. 9/12 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/12 C. 14.

TAUTOGA . . . . . ?

Taut., dont la tête égale en longueur la hauteur du corps, est à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^1/_2$, au museau fort extensible, aux lèvres très-épaisses ployées, la supérieure est indivisée, l'inférieure profondément bilobée, il y a dans chaque mâchoire deux longues dents coniques et plusieurs petites disposées en un seul rang; point de dents angulaires; le préopercule n'a que très-peu d'écailles; dorsale arrondie; caudale carrée, à bord postérieur un peu convexe.

La partie antérieure du corps verdâtre, la partie postérieure violacée. La dorsale et l'anale noirâtre, à taches et lignes rouges, pectorale, ventrale et caudale verdâtre.

B. 9 D. 9/12 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/12 C. 14.

Cette espèce offre la plus grande analogie avec le Tautoga melapterus et lui est peut-être identique. Je possède deux exemplaires de 212''', et par conséquent plus petite que ceux de Tautoga melapterus. La différence des couleurs, bien que très-marquée, pourrait être attribuée à l'âge différent des animaux. Car il est connu qu'en général les couleurs sont d'autant plus marquées que les individus sont plus jeunes. La moitié postérieure du corps d'un vert tirant sur le violet est séparée très-manifestement de la moitié antérieure aux couleurs plus claires par une courbe qui s'étend de la seconde ou troisième épine dorsale à la première épine de l'anale.

Du reste on observe dans la distribution des couleurs une grande analogie avec le Tautoga melapterus. Seulement comme j'ai oublié de noter les couleurs quand je reçus mes exemplaires il y a deux ans et demi, je ne puis décrire la manière dont elles se présentent dans les exemplaires frais. L'espèce en question se distingue encore du Tautoga melapterus par un profil moins convexe, par une dorsale arrondie, par une caudale un peu convexe et par l'absence de dents angulaires. Mais toutes ces différences peuvent dépendre aussi de l'âge différent des animaux.

Peut-être que des observations ultérieures viendront prouver l'identité avec le Tautoga melapterus. Si le contraire a lieu, je propose de la désigner sous le nom de *Tautoga dimidiatus*.

JULIS, *Cuv. Valenc.*

Les espèces connues de ce genre sont déjà si nombreuses, qu'il devient difficile et qu'il serait très long de les déterminer d'après les descriptions du grand travail ichthyologique de Cuvier et Valenciennes. Certes, c'est un grand défaut dans cet ouvrage, du reste si excellent, que la détermination des espèces devient fort difficile, faute d'un ordre qui permette d'embrasser d'un coup d'oeil les différentes matières. En effet, on est obligé de lire jusqu'au bout les descriptions de toutes les espèces d'un genre, pour être sûr que l'espèce en question n'y est pas mentionnée. Cette observation s'applique en premier lieu aux descriptions des espèces du genre Julis, lesquelles se succèdent l'une à l'autre sans être groupées en sous-genres. Il me semble qu'on peut les ramener aisément à quelques sous-genres, ce qui, outre la facilité qu'y trouverait le diagnostic, contribuerait beaucoup à la classification naturelle de ces espèces.

Il semble que Valenciennes, en produisant ce genre, n'a pas passé en revue toute la littérature présente. Du moins je ne trouve pas la description du *Jahnee Moia* de Russell, (Julis notophthalmus Blkr.), ni celle du *Labrus formosus* Bennett (Ceylon Fishes n°. 16) que je nomme Julis Bennetti, bien que ces espèces soient connues depuis longtemps.

Il se trouve dans ma collection six espèces du genre Julis appartenant aux groupes suivants;

I. Pinnae dorsalis analisque basi glabrae.
  A. Spinae dorsi 9.
    * Dentes prominentes in angulo oris.
      1. Pinna caudalis integra, margine posteriore convexa.
        a. Pinna dorsalis macula nigra.
          * Macula nigra in pinna dorsali spinosa.
            Julis (Halichoeres) notophthalmus, Blkr.
          ** Macula nigra in pinna dorsali radiosa.
            Julis (Halichoeres) Harloffii, Blkr.
        b. Pinna dorsalis macula nigra nulla.
          * Dorsum elevatum.
            Julis (Halichoeres) Cuvieri, Blkr.
          ** Dorsum humile.
        aa. Macula magna nigra post pinnam pectoralem.
            Julis (Halichoeres) modestus, Blkr.
II. Pinnae dorsalis analisque basi squamatae.
  A. Spinae dorsi 8.
    * Dentes prominentes in angulo oris nulli.
      1. Pinna caudalis lunulata radiis externis productis.
            Julis lunaris, Valenc.
      2. Pinna caudalis margine posteriore convexa, radiis externis non productis.
            Julis Cupido, Temm. Schl.

I. La dorsale et l'anale sans écailles sur leur base.
  A. Épines dorsales 9.
    * Dents proéminentes dans l'angle du museau.
      1. Caudale indivisée, au bord postérieur convexe.
        a. La dorsale présente une tache noire.
          * La tache noire se trouve sur la partie épineuse.
            Julis (Halichoeres) notophthalmus, Blkr.
          ** La tache noire se trouve sur la partie rayonnée.
            Julis (Halichoeres) Harloffii, Blkr.
        b. La dorsale est sans tache noire.
          * Dos bombé.
            Julis (Halichoeres) Cuvieri, Blkr.
          ** Dos plat.
        aa. Une grande tache noire derrière la pectorale.
            Julis (Halichoeres) modestus, Blkr.
II. La dorsale et l'anale sont couvertes d'écailles à leur base.
  A. Épines dorsales 8.
    * Point de dents proéminentes dans l'angle du museau.
      1. La caudale en croissant; les rayons intérieurs alongés.
            Julis lunaris, Valenc.
      2. La caudale au bord postérieur convexe; les rayons extérieurs ne sont pas allongés.
            Julis Cupido, Temm. Schl.

Julis.

I. Pinnae dorsalis analisque basi glabrae.

A. Spinae dorsi 9.

* Dentes prominentes in angulo oris.

I. Pinna caudalis integra, margine posteriore convexa.

a. Pinna dorsalis macula nigra.

* Macula nigra in parte spinosa.

Julis.

I. La dorsale et l'anale sans écailles sur leur base.

A. Épines dorsales 9.

* Dents proéminentes dans l'angle de la bouche.

I. Caudale indivisée, au bord postérieur convexe.

a. La dorsale présente une tache noire.

* La tache noire se trouve sur la partie épineuse.

Julis (halichoeres) notopthalmus, *Blkr.*

Jul. capite breviore quam corpore alto, subacuto, 4 in longitudine corporis; dentibus maxillaribus curvatis; linea laterali ramosa; pinnis dorsali acuta, caudali integra postice convexa. — Caput viride, dorsum rubescens fasciis 4—6 violaceis latis irregularibus verticalibus corpus semicingentibus; venter lateraque flavescente rosacea; pinna dorsalis infra purpureo maculata, macula majore nigra spinam 5m inter et 7m; pinna pectoralis rosea, macula triquetra nigra supra ad basin; pinna analis supra purpurea infra viridescens; pinna caudalis rubro-violacens apicibus flava.

B. 6 D. 9/13 P. 1/13 V. 1/5 A. 13/13 C. 14 et lat.

Syn. *Sahnee Moia*, Russell. Corom. Fish. II. p. 15. Tab. 120.

Ikan Kakatua, Mal.

Julis (halichoeres) notophthalmus, *Blkr.*

Jul. à tête plus courte que la hauteur du corps, un peu pointue, sa longueur est à celle du corps entier en raison de 1 à 4; dents maxillaires recourbées; ligne latérale rameuse; dorsale pointue, caudale indivisée convexe en arrière. — Tête verte, dos rougeâtre; 4—6 bandes violettes, larges, irrégulières verticales, ceignent la moitié du corps; ventre et flancs d'un couleur jaunâtre tirant sur le rose; dorsale, tachetée de pourpre en dessous, grande tache noire entre la cinquième et la septième épine, pectorale rose, marquée en dessus à sa base d'une tache noire triangulaire, anale pourprée au-dessus, verdâtre dessous; caudale d'un rouge tirant sur le violet, à pointes jaunes.

B. 6 D. 9/13 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/13 C. 14 et lat.

Syn. *Sahnee Moia*, Russell. Corom. Fish. II. p. 15. Tab. 120.

Ikan Kakatoea, Mal.

Parmi les 88 espèces de Julis décrites par Valenciennes, je n'en trouve pas une seule à laquelle la diagnose que je viens de poser soit applicable. Russell a donné une description et une illustration de cette espèce sous le nom de *Sahnee moia.*

J'en possède 6 exemplaires de 130''' à 140''' de longueur.

Russell s'est manifestement trompé dans le recensement des nombres. Je trouve dans le texte le nombre 5 pour les rayons bronchiaux et $\frac{11}{21}$ pour la dorsale. Cette faute ne se reproduit pas sur la planche, où ils sont représentés par le nombre 11/10, somme toute 21. Cependant cette planche aussi n'indique pas les justes proportions. — Pour corriger la faute on n'a néanmoins qu'à se représenter les deux épines dorsales postérieures comme des rayons; car en ce cas tout est conforme à la nature, les nombres devenant 9/13. Je pose pour la dorsale les nombres 9/13 parce que le dernier rayon de la dorsale est proprement formé de deux rayons contigus. Une autre faute que nous observons dans l'ouvrage de Russell regarde les nombres de l'anale qu'il fixe dans le texte à 13, sur la planche à 14, tandis que dans la nature il est de 3/13.

Il semble que la caudale fût marquée d'une autre manière dans les exemplaires de Russell.

Os pharyngiens. Les os pharyngiens supérieurs sont triangulaires et armés de dents obtuses coniques; l'inférieur ressemble à celui de Tautoga melapterus et il est pareillement muni de nombreuses dents coniques sur le corps et à la crête antérieure.

Dents maxillaires; 16 ou 18 dans la mâchoire supérieure outre les grandes dents angulaires. Les dents angulaires antérieures sont les plus grandes et recourbées; 22 dents dans la mâchoire inférieure, les 4 antérieures sont les plus grandes et surpassent de beaucoup les autres.

Le rapport entre la grosseur du corps et sa hauteur est à peu près de 1 à 3.

Le diamètre de l'oeil est contenu 5 fois dans la longueur de la tête.

La hauteur de la plus grande épine dorsale, plus de 3 fois dans la hauteur du corps.

Pectorale convexe en arrière ayant une longueur six fois moindre que le corps entier; le 2me et 3me rayon sont les plus longs.

Ligne latérale rameuse sur la moitié antérieure, indivisée sur la moitié postérieure du corps.

Ecailles ; rayées en forme de double éventail, de sorte que les rayons s'étendent vers la base et le bord libre; les côtés des écailles sont sans stries.

Couleurs fraîches. Fond vert-jaunâtre; le dos est presque entièrement recouvert de larges bandes violettes; flancs d'un jaune tirant sur le vert; ventre jaune.

Tête. Lèvres vertes, le museau et le front marqués de rouge. Pupille noire; le bord pupillaire de l'iris est d'un rouge foncé à reflet d'or, bord extérieur violacé. Une bande oculo-maxillaire rectiligne se rend du bord inférieur de l'oeil à l'angle du museau. Une bande large, recourbée de couleur violette prenant son origine en dessus et en arrière de l'oeil, passe au-dessus de l'opercule et s'étend aux ouïes. Opercules jaunâtres. Menton d'un rose faible.

Nageoires. Dorsale. Tache noire entre la 5me et la 7me épines dorsales, terminée en avant par une tache jaune plus petite; la moitié inférieure de la nageoire entière est rouge à bord couleur de perle. Entre ce bord et le bord supérieur d'un rouge violacé elle est violette.

Anale. La moitié du côté de la base rouge à bord couleur de perle; la moitié du côté du bord est de couleur violette.

Pectorale ; transparente, verte à sa base; dans l'angle supérieur on observe une tache noire triangulaire.

Ventrale ; verdâtre et transparente, le deuxième rayon d'un beau violet.

Caudale ; d'une couleur violet tirant sur le vert, marquée de petites taches d'un beau vert et d'un bleu de perle. Les angles extrêmes d'un beau jaune sont séparés par un bord couleur de perle et bleu de la partie violacée de la nageoire.

** Macula nigra in parte radiosa.

JULIS (HALICHOERES) HARLOFFII, *Blkr.*

Jul. capite aeque longo ac corpore alto, subacuto, 4 in corporis longitudine; dentibus maxillaribus angularibus curvatis; linea laterali ramosa; pinnis dorsali acuta, caudali integra postice convexa. Corpus rubrum dorso lateribusque fusco nebulatum, ventre flavescens. Caput-rubro violaceum, irregulariter violaceo vittatum; pinnae impares rubrae, rubro ocellatae, pinna dorsalis macula angulata nigra antice in parte radiosa; membrana opercularis violacea; pinna pectoralis rosea, basi non maculata.

B. 6 D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/11 C. 14 et lat.
Hab. Mar. prope Pagotang. (*Jav. méridion.*).

** La tache noire se trouve sur la partie rayonnée.

JULIS (HALICHOERES) HARLOFFII, *Blkr.*

Julis. La tête égalant en longueur la hauteur du corps, est presque pointue, sa longueur est à celle du corps entier en raison de 1 à 4; dents angulaires de la mâchoire recourbées: ligne latérale rameuse; dorsale pointue, cunitale indivisée convexe en arrière. Corps de couleur rouge mêlée à des nuages brunâtres sur le dos et les flancs, ventre jaunâtre. Tête d'un rouge tirant sur le violet à bandes violettes irrégulières; nageoires impaires rouges à taches oeillées rouges; une tache noire angulaire sur le devant de la dorsale dans la partie rayonnée; membrane operculaire violacée; pectorale rose, sans taches à sa base.

B. 6 D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/11 C. 14 et lat.
Habite la mer près de Pagotang (*Jav. méridion.*).

Le 4 octobre 1846 je reçus trois exemplaires de cette espèce de M. Harloff, chirurgien-major à Solo. D'après les informations de ce médecin ils ont été pêchés dans la mer sur la côte méridionale de Java, près de *Pagotang*, dans les terres de *Samboejang*, et spécialement près les cavernes aux nids d'oiseaux du prince Mangko Negoro. Cette espèce est la plus analogue au Julis miniatus K. v. H., décrit par Cuv. Val. l. c. XIII, p. 337, quoique elle en soit manifestement distincte. Quant au Julis notophthalmus, qui, pour à sa tenue, lui est fort ressemblant, elle ne s'en laisse pas moins facilement distinguer. Mes exemplaires ont une longueur respective de 115‴, 93‴ et 91‴.

Chez le plus âgé de ces exemplaires il se trouve encore une petite tache noire à la première épine dorsale. Les flancs des deux exemplaires plus jeunes sont plutôt couverts de grandes taches brunes que de nuages brunâtres; aussi le dessin des bandes sur la joue et les opercules est-il un peu différent. En effet, dans les deux petits exemplaires une bande violette provenant du point de départ de la ligne latérale se dirige en sens oblique en avant et en bas; arrivée près du bord postérieur de l'oeil elle se replie, tend obliquement en arrière et en bas pour se terminer sur le bord branchial de l'opercule.

Une deuxième bande violacée naît de l'angle du museau et monte vers l'oeil. Là elle se place à côté de la bande précédente, traverse avec celle-ci l'opercule et forme une anse sur la joue. Bien que ce dessin des bandes soit encore reconnaissable sur l'exemplaire plus âgé, on serait porté à croire au premier coup d'oeil que les joues y sont couvertes de bandes longitudinales obliques. L'iris est rouge. Les nageoires impaires offrent la couleur du minium et sont marquées de nombreuses taches rouges de forme ronde et entourées d'un bord plus foncé. Le bord de l'anale est violet. Le premier rayon (allongé) de la ventrale est d'un beau rouge, les autres parties de cette nageoire sont rose.

La grosseur du corps est contenue 3 fois à peu près dans sa hauteur. Le rapport entre le diamètre de l'oeil et le diamètre longitudinal de la tête est de 1 à 5. La tête elle-même est plus longue que haute. Le rapport entre la longueur de la pectorale et celle du corps est de 1 à 6. La partie épineuse de la dorsale est située beaucoup au-dessous du niveau de la partie rayonnée. La partie membraneuse de la dorsale épineuse forme en se prolongeant entre chaque épine de petits lobules étroits et pointus. La dernière épine dorsale est la plus longue. La partie rayonnée de la dorsale mesurée au niveau de sa tache noire atteint presque la moitié de la hauteur du corps. La longueur de la caudale est du sixième de celle du corps entier.

Os pharyngiens. Les os supérieurs de forme triangulaire sont armés chacun de 16 ou d'un plus grand nombre de dents obtuses; l'os pharyngien inférieur est muni de 10 ou d'un plus grand nombre de dents obtuses coniques, qui sont rangées sur sa crête antérieure.

Dents maxillaires; 16 à 18 dans la mâchoire supérieure sans compter les deux dents angulaires; 24 à 26 dans la mâchoire inférieure; dans les deux mâchoires les deux dents antérieures sont beaucoup plus grandes que le reste.

Ligne latérale, trifide sur quelques écailles, bifide sur d'autres.

Écailles; rayées en forme de double éventail comme dans le Julis notophthalmus.

---

b. Pinna dorsalis macula nigra nulla.

* Dorsum elevatum.

Julis (halichoeres) cuvieri, *Blkr.*

Jul. capite acuto, breviore quam corpore alto, 4 in totius corporis longitudine, dorso elevato; dentibus maxillaribus angularibus mediocribus rectiusculis; pinna dorsali acuta, linea laterali antice tantum ramosa, singulis squamis bifida vel trifida, postice simplici; pinna caudali margine posteriore convexa. Corpus antice violacens ocellis numerosis caeruleis centris viridibus, postice viride. Caput violacens vittis flexuosis rubescentibus viridibusque genarum operculorumque; pinna pectoralis viridis, basi fascia violacea transversa notata; pinna ventralis viridis; pinnae dorsalis et analis medio tota longitudine vittis undulatis caeruleis viridibusque; pinna caudalis caerulescente viridis, seriebus 4 transversis macularum viridium.

B. 6. D. 6/12 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/12 C. 14 et lat.

Syn. *Ikan Kakatua.* Mal.

b. Dorsale sans tache noire.

* Dos bombé.

Julis (halichoeres) cuvieri, *Blkr.*

Tête pointue plus courte que la hauteur du corps; la longueur est à celle du corps entier en raison de 1 à 4; dos bombé dents angulaires des mâchoires de grandeur médiocre, et presque droites; dorsale pointue, la ligne latérale n'est rameuse que sur le devant, où elle est bifide sur quelques écailles, trifide sur d'autres, sur les parties postérieures elle est entière; caudale au bord postérieur convexe. La partie antérieure du corps violette présente une quantité de taches oeillées à centres verts, la partie postérieure est verte. Tête violette à bandes sinueuses rougeâtres et vertes sur les joues et les opercules; pectorale verte, marquée à sa base d'une bande violette transversale; ventrale verte; la dorsale et l'anale présentent dans toute leur longueur des bandes sinueuses bleues et vertes sur la ligne moyenne; caudale d'un vert bleuâtre à quatre rangs transversaux de taches vertes.

B. 6 D. 6/12 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/12 C. 14 et lat.

Syn. *Ikan Kakatoea.* Mal.

J'ai en ma possession 5 exemplaires de cette espèce d'une longueur respective de 170''', 165''', 159''', 157''' et 142'''. Sa physionomie tient de celle de quelques espèces de Diacope. Le rapport entre le diamètre de l'oeil et la longueur de la tête est de 1 à $5\frac{1}{2}$ ou 6. La hauteur du corps embrasse le double de sa hauteur. Museau bas. Dos élevé, à profil très convexe; profil du ventre très-peu convexe, à peu près droit.

Dents maxillaires. 16 dans la mâchoire supérieure sans compter les dents angulaires; les deux antérieures qui sont les plus grandes un peu recourbées. 18 à 22 dans la mâchoire inférieure, y comprises les deux dents antérieures qui sont les plus grandes.

Dents pharyngiennes; coniques et obtuses tant dans les os pharyngiens supérieurs triangulaires que dans l'inférieur. La crête antérieure de ce dernier os est armée d'un grand nombre de dents pareilles.

Ligne latérale peu rameuse sur le devant, indivisée sur le derrière.

Écailles. 26 à 28 rangées sur une ligne depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à l'anale; elles sont rayées en forme de double éventail, la moitié dirigée vers la base est un peu convexe, sans lobules.

Pectorale: elle a le sixième de la longueur du corps, le second et le troisième rayons sont les plus longs. On observe sur la base de cette nageoire une large strie transversale bleue ou noire. Aisselle sans taches. *Ventrale* de la même longueur environ que la pectorale. Celle de la caudale est à la longueur du corps entier comme 1 à 5.

Couleurs des individus à l'état frais.

Couleur fondamentale. La partie antérieure du corps est violacée avec de nombreuses petites taches oeillées bleues douées chacune d'une pupille bleue; la partie postérieure d'un beau vert.

Tête. Dents blanches. Lèvres vert-clair. Joues et opercules marquées de bandes recourbées rougeâtres et vertes. Menton verdâtre. Front et vertex violacés.

Iris, bleu sur le bord extérieur, vermeil sur le bord pupillaire.

Corps (Voyez la couleur fondamentale). Les nombreux petits yeux aux centres verts, disposés de manière que chaque écaille présente un oeil ne s'étendent en arrière que jusqu'au niveau du bord postérieur de la pectorale. La couleur moitié postérieure du corps est d'un beau vert d'herbe.

Dorsale. Le long du bord inférieur on aperçoit de petits yeux bleus à centres verts. La partie moyenne de la nageoire bleue dans toute son étendue est bordée de trois bandes sinueuses; la première est étroite et d'un bleu clair, la seconde plus large et d'un beau vert, la troisième ressemble à la première. Le bord supérieur de la nageoire est rose.

Pectorale. Elle est tout entière d'un vert-clair. Il n'y a qu'une bande violette qui s'étend transversalement sur la base. *Ventrale*, également tout entière d'un vert-clair.

Anale. A la base entre chaque rayon se trouve un petit oeil bleu à pupille verte. On aperçoit en outre trois bandes sinueuses longitudinales comme sur la dorsale. Seulement la distance entre les bandes de l'anale et le bord inférieur de cette nageoire est plus grande que celle entre les bandes de la dorsale et son bord supérieur; toute la moitié inférieure de l'anale est d'un bleu tirant sur le violet.

Caudale, d'un vert bleuâtre à quatre rangs verticaux de petites taches vertes de forme ronde.

Les couleurs primitives sont bientôt détruites par l'action de l'alcool. Les bandes des joues et des opercules deviennent violettes et jaunes; les petits yeux se transforment en taches d'abord violettes; puis, quand les exemplaires sont plus longtemps soumis à l'action de l'alcool, ces taches deviennent jaunâtres; le vert de la moitié postérieure du corps passe au jaune rougeâtre, de même que celui de la caudale. Enfin le bel émail de la dorsale et de l'anale est presque entièrement détruit.

---

bb. Pinna dorsalis macula nigra nulla.

** Dorsum humile.

* Macula nigra magna post pinnam pectoralem.

JULIS (HALICHOERES) MODESTUS, *Blkr.*

Jul. capite acuto aeque longo ac corpore alto, $3\frac{2}{3}$ ad $3\frac{3}{4}$ in totius corporis longitudine, dorso humili, dentibus maxillaribus angularibus magnis rectis; pinna dorsali subacuta, linea laterali antice tantum ramosa, singulis squamis bifida vel trifida, postice simplici; pinna caudali margine posteriore convexa.

bb. La dorsale est sans tache noire.

** Dos plat.

* Une grande tache noire derrière la pectorale.

JULIS (HALICHOERES) MODESTUS, *Blkr.*

Tête pointue, aussi longue que la hauteur du corps, le rapport entre sa longueur et celle du corps entier est de 1 à $3\frac{2}{3}$—$3\frac{3}{4}$; dos plat; les dents angulaires de la mâchoire sont grandes et droites; dorsale presque pointue; la ligne latérale n'est rameuse que sur le devant où elle est bifide sur quelques écailles, trifide sur d'autres, sur le derrière elle est entière; le bord postérieur de la caudale est convexe.

Corpus supra viride infra margaritaceum, lateribus post pinnam pectoralem macula nigra magna, dorso et cauda nigro guttatis. Pinnae dorsalis et caudalis dilute virides, ventrales et analis albae pellucidae, vittis nullis.

B. 6. D. 9/11 vel. 9/12 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/11 vel. 3/12 C. 14 et lat.

Syn. *Ikan Kakatua*, Mal.

Corps, vert dessus, nacré dessous, une grande tache noire se trouve sur les flancs, derrière la pectorale; le dos et la queue sont tachetés de noir. Dorsale et caudale d'un vert faible; ventrales et anale blanches, transparentes, sans bandes.

B. 6. D. 9/11 vel. 9/12 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/11 vel. 3/12 C. 14 et lat.

Syn. *Ikan Kakatoea*, Mal.

Je découvris cette belle espèce à Batavia le 29 octobre 1846 C'est la seule fois que je l'ai vue. Encore ne fut-ce qu'un seul individu de 145''' de longueur.

Le profil du ventre n'est guère plus convexe que celui du dos, de sorte que le museau se trouve placé à peu près dans le milieu du diamètre vertical du corps. Le diamètre de l'oeil est contenu un peu plus de cinq fois dans la longueur de la tête. Le rapport de la pectorale à la longueur du corps est de 1 à 6, celui de la ventrale à la même longueur de 1 à 7 environ. — Écailles 26—28 rangées sur une ligne longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale; elles sont rangées en forme de double éventail.

Ligne latérale, rameuse sur le devant, entière sur le derrière.

Les couleurs de l'exemplaire frais se présentaient de la manière suivante.

Couleur fondamentale. Tête, dos et la moitié supérieure des côtés du corps d'un vert clair, la moitié inférieure de ces côtés, le menton et le ventre nacrés.

Tête. Point de bande oculo-maxillaire; on n'aperçoit que deux taches dorées recourbées sur les joues et une tache pareille sur l'opercule. Lèvre supérieure, museau, front et vertex verts. Opercules d'un violet clair. Lèvre inférieure et menton de couleur nacrée. Dents blanches. Iris d'un beau vert, doré seulement sur le bord de la pupille.

Corps. La moitié supérieure est verte, la moitié inférieure nacrée. Dans le milieu du corps on aperçoit sur les flancs au-dessous de la ligne latérale une grande tache noirâtre qui n'est pas limitée d'une manière tranchante. De nombreux points noirs se trouvent au-dessus de cette tache et en arrière jusqu'à la caudale.

Dorsale. Elle est tout entière d'un vert très-clair, à bord supérieur un peu plus foncé.

Pectorale. Une strie d'un bleu violacé traverse la base, en arrière elle aboutit à une autre strie de couleur orangée plus large. Le reste de la nageoire est incolore.

Ventrale. Entièrement incolore ou d'un transparent blanchâtre.

Anale. Entièrement incolore ou d'un transparent blanchâtre.

Caudale. Rayons d'un vert jaunâtre; membrane transparente, incolore.

Dents maxillaires. 16 à 20 dans la mâchoire supérieure, y comprises les incisives et les angulaires, 18 à 20 dans la mâchoire inférieure.

Os pharyngiens. Les os supérieurs sont triangulaires et armés chacun de 12 à 16 dents granuleuses grandes et petites. L'os pharyngien inférieur possède des dents granuleuses grandes et petites sur le corps, et 8 dents obtuses, coniques, ou un plus grand nombre sur l'apophyse antérieure.

Péritoine. Argenté, mais pour la plupart tacheté et pointillé de noir. Ovaires oblongs remplis de très-petites ovules.

II. Pinnae dorsalis analisque basi squamatae.

A. Spinae dorsi 8.

* Dentes prominentes in angulo oris nulli.

I. Pinna caudalis lunulata, radiis externis productis.

II. La dorsale et l'anale sont couvertes d'écailles à leur base.

A. Épines dorsales 8.

* Point de dents proéminentes dans l'angle du museau.

I. La caudale en croissant à rayons extérieurs allongés.

JULIS LUNARIS, *Cuv. Valenc.*, XIII. p. 209.

Jul. capite obtusiusculo, longitudine altitudini corporis fere aequali $4^1/_2$ in corporis longitudine (absque filis pinnae caudalis),

JULIS LUNARIS, *Cuv. Valenc.*, XIII. p. 209.

Tête un peu obtuse, dont la longueur égale la hauteur du corps entier, tandis que à la longueur du corps elle est en raison

pinnis dorsali acuta, caudali margine posteriore lunulata radiis externis productis subfiliformibus; linea laterali ramosa singulis squamis trifida.

Caput viridi violaceum vittis opercularibus 4—5 lilacino-rubris obliquis; corpus pulchre profunde viride singulis squamis stria verticali fusca; pinna pectoralis macula magna fusco-violacea oblongo-ovali; pinnae dorsalis rubra flavo marginata, ventralis flavescens, analis basi rubra medio violacea late flavo marginata; caudalis medio flava basi marginibusque superiore et inferiore rubra vel viridis.

B. 6. D. 8/14 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/12 C. 14 et lat.
Syn. *Labrus lunaris* L. Gronov.
Scarus gallus Forskaol.
Labrus Zeylonicus R. Forst. Pennant. Ind. Zool. tab. XVI, p. 56.
» *lorius* Bibl. Banks.
» *ornatus* Solander.
» *gallus* Gmelin.
Julis Hardwichii Gray. Illustr. Ind. Zoöl. Fish. pl. 9.
» *porphyrocephalus* Bennett. Proceed. Zoöl. Soc.
Dik-al-bâhr Arab.
Mogharred Arab.
Hassad Arab.
Dschiran malú Cingal.
E pahu e paathi Otait.
Julis meniscus Cuv. Valenc. XIII, p. 303.
Girelle croissant Cuv. Valenc. ibid.
Ikan Kakatua Mal. Bat.

de 1 à $4\frac{1}{2}$ (les prolongements filisformes de la caudale non comprises); dorsale pointue; caudale en croissant, à rayons extérieurs allongés presque filiformes; ligne latérale rameuse trifide sur chaque écaille.

Tête d'un vert tirant sur le violet à 4—5 bandes operculaires obliques, d'un rouge lilas; corps d'un beau vert foncé, à écailles marquées chacune d'une strie verticale brune; pectorale marquée d'une grande tache ovale, d'un brun violacé; dorsale à bords rouges tirant sur le jaune; ventrale jaunâtre; anale rouge à sa base, violacée sur le milieu à bords jaunes larges; caudale jaune sur le milieu, rouge ou verte sur la base et sur les bords supérieur et inférieur.

B 6. D. 8/14 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/12 C. 14 et lat.
Syn. *Labrus lunaris* L. Gronov.
Scarus gallus Forskaol.
Labrus Zeylonicus R. Forst. Pennant. Ind. Zoöl. tab. XVI, p. 56.
» *lorius* Bibl. Banks.
» *ornatus* Solander.
» *gallus* Gmelin.
Julis Hardwichii Gray. Illustr. Ind. Zoöl Fish. pl. 9.
» *porphyrocephalus* Bennett. Proceed. Zoöl Soc.
Dik al bâhr Arab.
Mogharred Arab.
Hassad Arab.
Dschiran malú Cingal.
E pahu e paathi Otait.
Julis meniscus Cuv. Valenc. XIII, p. 303.
Girelle croissant Cuv. Valenc. ibid.
Ikan Kakatoea Mal. Bat.

Je tiens le Julis lunaris et le Julis meniscus de Valenciennes pour une même espèce. Les caractères distinctifs énumérés par Valenciennes ne sont pas assez forts pour en justifier la séparation, à l'exception, peut-être, d'un surplus de deux rayons de nageoires, qu'on attribue au Julis meniscus. Tous mes exemplaires sont conformes à la description du Julis lunaris donnée par Valenciennes; seulement j'y trouve les nombres de l'anale = $^{3}/_{12}$.

Il se trouve dans ma collection plusieurs exemplaires d'une longueur de 115''' à 190'''. Dans les plus petits exemplaires les rayons latéraux de la caudale ne sont que très-peu allongés; dans les plus grands au contraire les parties allongées des rayons latéraux sont plus longues que la caudale proprement dite.

Os pharyngiens. Les os supérieurs triangulaires sont garnis de dents coniques obtuses; l'os inférieur est armé d'un grand nombre de dents pareilles se prolongeant sur le devant de la crête antérieure.

Dents maxillaires. 20 dans la mâchoire supérieure, 22 dans la mâchoire inférieure; les antérieures sont les plus grandes.

Oeil. Son diamètre est au diamètre longitudinal de la tête en raison de 1 à 5.

Pectorale. Le rapport entre cette nageoire et la longueur du corps est de 1 à $5^{1}/_{2}$, sans compter les rayons allongés de la caudale.

Ligne latérale. Entièrement rameuse dans deux exemplaires; dans les autres la partie postérieure est entière.

Écailles. Le milieu des écailles est celluleux. Des stries disposées en rayons vont du centre à la circonférence de chaque écaille.

Deux gravures de cette espèce, que je dois à feu Monsieur le docteur Reiss, officier de santé en second, qui les avait fait exécuter *sur la côte occidentale de Sumatra*, d'après des exemplaires vivants pêchés dans la baie de Tapanoeli, prouvent que cette espèce se rencontre aussi en ces lieux.

Le 16 mai je reçus une dizaine d'exemplaires très-frais sur lesquels est basée la description suivante des couleurs.

Couleur fondamentale. Tète, corps et queue d'un vert intense mais très-beau. Cette couleur teint l'eau dans laquelle le poisson a été placé après sa mort. Elle se transforme aisément aux endroits sur lesquels le poisson mort est couché, tant dans l'eau qu'à sec dans un bleu agréable, tandis que dans l'alcool elle se change quelquefois en rouge.

Tête. Marquée de bandes violettes. Entre les yeux une bande rouge violette s'étend sur le museau et le front. Sous cette bande on aperçoit deux taches en forme de T à côté et en avant de l'oeil. Une bande rouge-violet naît de la mâchoire supérieure, se rend à l'oeil, puis se prolongeant sous cet organe elle s'étend en bande recourbée (dont la convexité est dirigée en haut) jusque sur le bord de l'opercule. Une autre bande plus large partant de l'angle du museau s'étend au-dessous de l'oeil; arrivée en dessous et en arrière de cet organe, elle descend en sens oblique au bord de l'opercule, d'où passant sur le ventre, elle s'étend en bande d'un violet rougeâtre jusqu'à l'anale. Une troisième bande plus étroite et n'occupant qu'une partie de l'opercule se trouve entre les deux précédentes. La bande qui part de l'angle du museau s'unit par l'intermédiaire d'une bande transversale entourant le menton à celle du côté opposé.

On trouve encore le long du menton une bande violette beaucoup plus large qui se prolonge également sur le ventre jusqu'à l'anale et qui s'unit près du bord de l'opercule à celle du côté opposé. Enfin deux bandes violettes vont du bord postérieur de l'oeil aux opercules et au vertex. Lèvres vertes.

Oeil. Iris vert à bord pupillaire violet.

Corps. Les stries verticales violettes des écailles donnent à tout le corps l'aspect d'un corps strié.

Dorsale. D'un vert foncé à sa base; — à mesure que l'on monte on voit se présenter une bandelette bleue, une bande cramoisie séparée du bord supérieur jaune par une bande bleue.

Anale. Cramoisie depuis la base à peu près jusqu'au milieu, puis une bande azurée assez large; le reste, d'un vert clair.

Pectorale. Bleue, marquée près de son bord supérieur d'une grande tache violette oblongue; dans quelques exemplaires cette tache est orange au sommet.

Ventrale. D'un bleu agréable.

Caudale. Les bords extérieur et intérieur de la partie allongée bleus; entre ces bords bleus elle est d'un violet tirant sur le cramoisi; la base de la nageoire verte et bleue; le milieu jaune et vert jaunâtre.

---

2. Pinna caudalis integra postice convexa, radiis externis non productis.

JULIS CUPIDO, *Temm. Schl.*, Faun. Jap. Pisces, p. 170, Pl. 86, fig. 3.

Jul. capite obtusiusculo, longitudine altitudini corporis subaequali, 4 in corporis totius longitudine; pinnis dorsali acuta, caudali margine posteriore convexa angulis rotundatis; linea laterali ramosa, singulis squamis trifida.

Corpus fusco-violaceum, capite vittis opercularibus lilacinis et flavis longitudinalibus, lateribus seriebus longitudinalibus 2 macularum viridium notatis, ventre viridescente. Pinna pectoralis apice macula nigrescente magna; pinna dorsalis basi fusca late flavo marginata, macula nigra spinam 1^{m} inter et 3^{m}; pinnae ventrales flavescentes, caudalis basi fusco nebulata margine late flava.

B. 6. D. 8/13 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/11 C. 14 et lat.
Habit. *Mare* prope *Pagotang* (Jav. Méridion).

2. Caudale entière au bord postérieur convexe, les rayons extérieurs ne sont pas allongés.

JULIS CUPIDO, *Temm. Schl.*, Faun. Jap. Pisces, p. 170, Pl. 86, fig. 3.

Tête un peu obtuse, dont la longueur est à peu près égale à la hauteur du corps, tandis que sa longueur est à celle du corps entier en raison de 1 à 4; dorsale pointue; caudale à bord postérieur convexe et aux angles arrondis; ligne latérale rameuse, trifide sur chaque écaille.

Corps d'un brun violacé; la tête est garnie de bandes operculaires longitudinales de couleur lilas et jaune; les flancs marqués de deux rangs longitudinaux de taches vertes; ventre verdâtre. Pectorale douée à sa pointe d'une grande tache noirâtre; dorsale à base brune à bord large de couleur jaune, une tache noire entre la première et la troisième épine; ventrales jaunâtres, caudale à sa base d'un brun nuageux, au bord large de couleur jaune.

B. 6. D. 8/13 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/11 C. 14 et lat.
Habit. *La mer* près de *Pagotang* (Java méridionale).

J'ai dans ma collection deux exemplaires de cette belle espèce, l'un de 95, l'autre de 80 millimètres

de longueur, que je dois à M. Harloff. Ils sont originaires de *Pagotang*, partie méridionale de Java.

Je croyais ces espèces nouvelles lorsque, l'un de ces jours, en recevant un cahier supplémentaire de la Fauna Japonica classe des Poissons, j'y retrouvai avec surprise mes exemplaires dans le Julis Cupido. La gravure et la description de MM. Temminck et Schlegel ont été faites d'après des exemplaires secs ou conservés longtemps dans l'alcool. C'est peut-être par cette raison que la diagnose et le nombre des rayons des nageoires que nous avons posés en haut diffèrent un peu de cette description. Temminck et Schlegel établissent les nombres 2 + 13 pour les rayons de l'anale. Nous présumons que c'est une faute d'impression, d'autant plus que sur la gravure même on n'en compte que 2 + 11. Le petit rayon antérieur de l'anale a échappé à leur attention. Mes deux exemplaires présentent encore une tache noire entre la première et la troisième épine dorsale:

20 à 25 taches vertes, ovales, droites et séparées l'une de l'autre forment de chaque côté du corps, une bande longitudinale. Il semble que dans les exemplaires longtemps conservés de Temminck et Schlegel ces taches aient été plus ou moins effacées; voilà pourquoi la description qu'ils donnent des couleurs du corps (p. 171) est moins précise.

Os pharyngiens; les os supérieurs triangulaires sont armés chacun de 14 ou d'un plus grand nombre de dents coniques obtuses; l'inférieur est garni de dents pareilles se prolongeant jusque sur devant de la crête proéminente.

Dents maxillaires. 20 dans la mâchoire supérieure, 18—20 dans la mâchoire inférieure, les antérieures sont les plus grandes.

Oeil. Son diamètre est à la longueur de la tête en raison de 1 à 4.

Ligne latérale; elle n'est entière que sur les écailles de la queue.

Écailles; leur milieu est celluleux ou garni de nombreuses mailles; des rayons vont du centre à la circonférence.

Temminck et Schlegel ne mentionnent pas le lieu où leur Julis Cupido a été trouvé. Certes il est digne de remarque, que cette espèce vit aussi dans le Japon ou la mer limitrophe. Je ne connais pas une autre espèce de Labroïdes, qui se présente simultanément dans le *Japon* et aux *Indes-Orientales néerlandaises.*

CHEILINUS.

I. Pinnae dorsalis analisque basi squamatae.

A. Spinae dorsi 9.

* Corpus fasciatum.

CHEILINUS FASCIATUS, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 68.

Cheil. corpore oblongo paulo altiore quam capite longo; capite obtuso $2\frac{1}{2}$ fere in longitudine corporis, fronte et vertice valde convexis, dentibus albis; linea laterali fere simplici, pinnis pectoralibus, ventralibus dorsalique rotundatis, anali acutissima, caudali truncata, radiis lateralibus productis.

Corpus fasciis verticalibus 6 flavicantibus vel roseis totidemque nigricantibus; caput olivaceum parte orbitali vittis rubris radiantibus; pinnae dorsalis analisque rubro vel flavo guttatae vittis 2 rubris marginatis, pectorales roseae, ventrales violaceae, caudalis fasciis verticalibus 2 nigris totidemque flavis vel rubris guttatis.

B. 5. D. 9/11 P. 2/10 v. 2/9 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.

Varietas *a.* Fasciis rubris.

b. Fasciis flavis.

CHEILINUS.

I. La dorsale et l'anale ont des écailles à leur base.

A. 9 épines dorsales.

* Corps fascié.

CHEILINUS FASCIATUS, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 68.

Corps oblong un peu plus haut que la longueur de la tête; tête obtuse dont la longueur est à celle du corps entier à peu près en raison de 1 à $2\frac{1}{2}$; front et vertex fort convexes; dents blanches; ligne latérale presque entière; pectorales, ventrales et dorsale arrondies; anale fort pointue; caudale tronquée à rayons latéraux allongés.

Corps à six bandes verticales jaunâtres ou de couleur rose, et un nombre égal de noirâtres; tête couleur d'olive, la partie orbitaire à bandes disposées en forme de rayons; dorsale et anale tachetées de rouge ou de jaune et bordées de deux bandes rouges; pectorales rosées; ventrales violacées; caudale à deux bandes verticales noires et un nombre égal de bandes jaunes ou rouges tachetées.

B. 5. D. 9/11 P. 2/10 vel. 2/9 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.

Variétés *a.* à bandes rouges.

b. à bandes jaunes.

Syn. *Phoenix* Renard tab. 26 N. 132.
Ikan mata bintang hidju Valentijn. Oost Indië, III, N. 113.
Sparus fasciatus Bl. pl. 257.
Spare fascé Lacép. IV, p. 127.
Cheiline fasciée Cuv. Valenc. XIV, p. 68.
Ikan Kakatua Mal. Bat.

Syn. *Phoenix* Renard tab. 26 N. 132.
Ikan mata bintang hidjoe Valentyn. Indes-Orient., III, N. 113.
Sparus fasciatus Bl. pl. 257.
Spare fascé Lacép. IV, p. 127.
Cheiline fasciée Cuv. Valenc. XIV, p. 68.
Ikan Kakatoea Mal. Bat.

Deux de mes 5 exemplaires appartiennent à la variété à bandes jaunes.

Cette espèce n'est pas rare à Batavia. Ce n'est pourtant qu'un nombre très-exigu d'individus qui y est apporté chaque fois au marché. Le plus petit de mes exemplaires à 180‴, le plus grand 302‴ de longueur.

Dans les petits exemplaires les rayons latéraux de la caudale sont relativement beaucoup moins allongés que dans les grands.

Couleurs fraîches de la variété à bandes transversales jaunes.

Tête. Lèvres, museau, front, joues, préopercule et sous-opercule olivâtres. Vertex jusqu'à la base de la dorsale d'un vert noirâtre, opercules purpuracés. Oeil: iris noir à l'extérieur du bord supérieur; du reste le bord orbitaire de la pupille est en partie vert-foncé et vert-clair en partie rouge: le bord pupillaire purpuracé. Pupille bleue. L'oeil est environné de 10—12 bandelettes cramoisies tortueuses plus ou moins longues qui en partent en forme de rayons. Dents, d'un vert blanchâtre.

Corps. Une bande purpuracée large part des premières épines de la dorsale, couvre l'opercule et l'épaule, se rend à la ventrale et s'unit en avant de cette nageoire à celle du côté opposé. On aperçoit çà et là, principalement vers le dos, des taches noires de forme irrégulière sur quelques écailles, et en outre une foule de points noirs au-dessus de la pectorale.

Cinq bandes verticales d'un jaune verdâtre vont de la dorsale au ventre et à l'anale.

La prémière commence entre les troisième et quatrième épines dorsales; la seconde entre les cinquième et sixième; la troisième entre les huitième et neufième; là quatrième naît entre les troisième et quatrième rayons de la dorsale; la cinquième part immédiatement derrière les deux rayons postérieurs de la dorsale. La première bande se termine sur le milieu du ventre qui est d'un blanc jaunâtre, la seconde sur l'anus, la troisième sur la dernière épine et sur les 2 ou 3 premiers rayons de l'anale, la quatrième sur les quatrième, cinquième et sixième rayons de l'anale, et la cinquième sur la partie postérieure de cette nageoire et sur la queue.

Entre les bandes jaunes on en aperçoit de noirâtres, qui sont beaucoup plus larges et qui s'étendent jusqu'au sommet de la partie écailleuse de la dorsale. Derrière la dernière bande jaune transversale on observe encore sur la queue une bande large d'un vert foncé qui s'étend jusqu'à la base de la caudale.

Une foule de petits points circulaires rouges couvrent les écailles noires et les écailles jaunes le long des flancs. Ces points manquent sur la moitié postérieure du corps.

Nageoires. Dorsale. Deux bandelettes parallèles cramoisies s'étendent le long de la partie supérieure de la dorsale entière sur une bande olivâtre en avant, noirâtre en arrière, dont la partie supérieure de la dorsale est bordée. Sous cette bande la couleur fondamentale de la nageoire est olivâtre sur la partie épineuse lisse et d'un très-beau jaune sur la partie rayonnée lisse. La partie olivâtre aussi bien que la partie jaune, mais surtout la dernière, sont parsemées de nombreuses taches cramoisies irrégulièrement groupées.

Pectorale. D'un couleur de chair tirant sur le violet, marquée à sa base d'une bandelette noire qui s'étend de la partie supérieure de l'aisselle environ jusqu'au bord inférieur de la base de la nageoire.

Ventrale. D'un violet tirant sur le couleur de chair à la base; un peu violacée sur le milieu, le reste entièrement violet.

Anale. Elle est marquée à l'égal de la dorsale.

Caudale. La base est de haut en bas marquée d'une bande large d'un jaune rougeâtre. Cette bande est bordée d'une autre de couleur vert-noirâtre d'une largeur égale, qui à son tour est suivie d'une bande d'un jaune rougeâtre ayant à peu près la même largeur et parsemée de nombreuses petites taches cramoisies. Les extrêmités de la nageoire sont rouges à leur base, noirs à leur sommet. Bords postérieurs de la nageoire noirs.

Les annotations suivantes s'appliquent à l'une et à l'autre variété.

Ligne latérale. Elle est presque entièrement indivisée; il n'y a que quelques écailles où elle offre quelques ramifications; — du reste, elle est interrompue à peu près sous le milieu de la partie molle de la dorsale.

Écailles. Le milieu rayé en forme de réseau; vers la base comme vers le bord libre les raies sont disposées en forme d'éventail; les angles de la base sont sans stries.

Dents maxillaires. 26—28 dans la mâchoire supérieure, 30 à 32 dans l'inférieure. En outre on trouve dans la mâchoire supérieure une paire de dents plus petites entre les deux grandes incisives.

Os pharyngiens. Les os supérieurs irrégulièrement quadrangulaires sont armés chacun d'environ 20 dents granuleuses plus ou moins grandes. Les apophyses latérales de l'os pharyngien inférieur sont placées au-dessous du niveau de ces dents; les dents sont granuleuses, de grandeur différente; leur nombre monte à environ 25 sur le corps de l'os; les 6 moyennes sont les plus grandes; la crête proéminente est armée de 7 ou 8 dents obtuses courtes et coniques.

Devant et derrière les dents pharyngiennes on aperçoit une foule de glandes mamelonnées; en outre un grand organe glauduleux teint en brun derrière l'os pharyngien inférieur.

Le canal alimentaire a la longueur de celle de la tête et du tronc ensemble moins la queue. Estomac cylindrique, à peine distingué du reste des intestins. L'estomac et les intestins contiennent de nombreux restes de coquilles de mollusques univalves et bivalves. — Foie brunâtre, lilobé; le plus grand des deux lobes qui s'étend fort en arrière est situé à gauche. Vésicnle biliaire ovale, argentée, contenant une petite quantité de bile muqueuse, d'un jaune sale. — Vésicule natatoire ovale, grande, argentée au-dehors et en-dedans. — Péritoine blanc, brillant. — Reins petits, triangulaires, granuleux, teints en brun. — Testicules étroits, longs, surpassant la pectorale en longueur.

Dans la « Notice sur la topographie physico-médicale de Batavia » j'ai abusivement désigné cette espèce sous le nom de Cheilinus quinquecinctus. Je ne possédais pas alors le 15ème volume de l'Histoire naturelle des Poissons de Cuvier et Valenciennes.

---

§ Corpus non fasciatum.

CHEILINUS TRILOBATUS, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 58.

Cheil. corpore subovali paulo altiore quam capite longo; capite obtuso diacopeoideo $3\frac{3}{4}$ in corporis totius longitudine; fronte et vertice elevatis; dentibus margaritaceis; linea laterali valde ramosa; pinnis dorsali subacuta, anali acutissima, pectoralibus rotundatis, ventralibus acutissimis radiis 2 primis elongatis; caudali margine posteriore valde convexa, radiis lateralibus (in adultis) valde productis.

Corpus pulchre profunde viride, capite toto rubro guttato, vittis rubris 3 oculo maxillaribus; lateribus singulis squamis stria verticali violaceo-rubra; pinnis non guttatis, pectoralibus aurantiacis, caeteris radiis viridescentibus, dorsali analique rubro marginatis.

B. 5. D. 9/11 P. 2/10 vel. 2/11 V. 1/5 A. 3/9.

Variet. *a.* Pinnae dorsalis parte posteriore rubra. P 2/10.
b. Pinnae dorsalis parte posteriore viride. P 2/11.

Syn. *Sparus chlorurus* Bl. pl. 260.
Cheilinus trilobatus Lacép. III, Tab. 31, fig. 3.
Cheiline trilobée ib. et Cuv. Valenc. XIV, p. 58.
Ikan Kakatua Mal.

§ Corps sans bandes.

CHEILINUS TRILOBATUS, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 58.

Corps presque ovale dont la hauteur surpasse un peu la longueur de la tête; tête obtuse dont la longueur est à celle du corps entier en raison de 1 à $3\frac{3}{4}$; front et vertex bombés; dents nacrées; ligne latérale très-rameuse; dorsale un peu pointue; anale très pointue; pectorale arrondies; ventrales très-pointues aux deux premiers rayons allongés; caudale à bord postérieur très-convexe, à rayons latéraux très-allongés (chez les adultes).

Corps d'un beau vert foncé; tête entièrement émaillée de rouge, à trois bandes oculo-maxillaires rouges; écailles marquées chacune sur le côté d'une stric verticale rouge-violet; nageoires non émaillées; pectorales orangées; les autres nageoires à rayons verdâtres; dorsale et anale bordées de rouge.

B. 5. D. 9/10 P. 2/10 ou 2/11 V. 1/5 A. 3/9.

Variatés. *a.* La partie postérieure de la dorsale est rouge. P 2/10.
b. La partie postérieure de la dorsale est verte. P 2/11.

Syn. *Sparus chlorurus* Bl. p. 260.
Cheilinus trilobatus Lacép. III, Pl. 31, Fig. 3.
Cheiline trilobée Lacép. l. c. et Cuv. Valenc. XIV, p. 58.
Ikan Kakatoea Mal.

Le Cheilinus trilobatus est rare sur le marché de Batavia Dans un intervalle de 4 ans je ne l'y ai rencontré que six fois. Encore ne fut-ce chaque fois qu'un ou tout au plus deux exemplaires. J'ai dans

ma collection 3 exemplaires à rayons marginaux de la caudale allongés, l'un de 310''', l'autre de 300''', le troisième de 270''' de longueur; et en outre un exemplaire à caudale encore entièrement arrondie de 175''' de longueur. Il est évident que dans cette espèce aussi le développement des rayons laréraux est en rapport avec l'âge.

Couleur fondamentale de la tête d'un beau vert foncé, les côtés présentent la même couleur, sur quelques en droits seulement ils sont violacés. Menton: vert dans quelque exemplaires, dans d'autres d'un bleu violacé. Poitrine et ventre tachetés d'un violet un peu rougeâtre, à taches grandes, irrégulières.

Tête. Dents nacrées ou vert clair. Lèvres vertes à taches violettes. Museau: la partie située entre l'oeil et la mâchoire supérieure est marquée de 4 bandes étroites recourbées, rouge-violet, qui partant de l'oeil aboutissent à la régon maxillaire et sur lesquelles sont éparses çà et là de petites taches rouge-violet rondes où oblongues. Front marqué de taches pareilles et en outre de bandelettes étroites rouge-violet plus ou moins longues. Oeil: pupille bleu-foncé, iris vert sur le milieu, d'un violet clair sur le bord orbitaire, doré sur le bord pupillaire.

Corps. Les écailles de la partie antérieure du dos et des flancs, marqueés de raies minces verticales rouge-violet, présentent quelques points rouges sur les côtés. Les raies verticales sur le milieu du corps sont teintes alternativement en violet-clair et en vert-clair. Celles de la queue sont presque toutes de couleur verte.

Pectorale d'un bel orangé.

Dorsale. Partie épineuse verte tachetée de rouge violet et présentant deux bandes longitudinales violettes dans la moitié supérieure. Partie rayonnée verte en avant vers la base, entièrement violette en arrière. Les deux bandes rouge-violet de la moitié supérieure de la partie épineuse se continuent avec le violet de la partie molle.

Ventrale. Épine entièrement violette. Tous les rayons verts à la base, les trois postérieurs jusqu'au sommet, les deux antérieurs jusque sur le milieu, la moitié dirigée vers le sommet, violette. Membrane intermédiaire d'un vert jaunâtre à la base, d'un violet clair sur le milieu et au sommet.

Anale. La partie antérieure de la base vert-clair, le milieu et la partie postérieure vert-foncé. Le milieu de la partie rayonnée également vert-foncé. Vers les sommets la partie rayonnée reprend le teint vert-clair et violet. Deux bandes longitudinales violettes s'étendent sur la moitié inférieure tant de la partie épineuse que de la partie rayonnée.

Caudale. D'un vert foncé très-marqué à la base, d'un vert plus clair sur le milieu, d'un rouge violet sur les pointes des rayons.

Écailles, rayées en forme de double éventail; l'éventail formé par les stries qui s'étendent du centre de chaque écaille au bord de sa base est triangulaire; les côtés de l'écaille non rayés; l'éventail opposé, ovale, les raies de l'éventail, fortement recourbées.

Dents maxillaires, 20—22 dans la mâchoire supérieure, 26—28 dans la mâchoire inférieure. Une paire de petites dents se trouve entre les deux grandes dents antérieures de la mâchoire supérieure.

Os pharyngiens. Les os supérieurs très-rapprochés l'un de l'autre et doués d'une forme triangulaire sont garnis de grandes dents granuleuses peu nombreuses. L'os pharyngien inférieur est armé de dents parëilles, la crête antérieure, de quelques dents coniques obtuses.

En avant est en arrière des dents pharyngiennes on aperçoit une foule de glandes. Le canal alimentaire, depuis le pharynx jusqu'à l'anus, a la longueur de la tête et du tronc ensemble moins la queue. L'estomac cylindrique ne surpasse guère en capacité le reste du canal intestinal. Dans l'intestin grêle je trouvai encore une partie d'une corne de Fusus. Foie brun, étroit, divisé en deux lobes étendus en longueur; vésicule biliaire ovale, argenté, contenant une petite quantité de bile d'un vert rougeâtre. Reins bruns, assez grands, multiangulaires, situés sous la partie postérieure de la vessie natatoire. Testicules très-longs, étroits. Péritoine brillant, argenté. Vessie natatoire au dehors et en dedans d'une belle couleur argentée, formant une poche ovale, assez ample à parois épaisses.

b Spinae dorsi 10.

b. Épine dorsale 10.

Cheilinus guttatus, *Blkr*.

Cheil. corpore ovali altiore quam capite longo; capite acuto $3\frac{3}{4}$ in longitudine corporis; fronte et vertice subelevatis; dentibus caerulescentibus; linea laterali antice parum tantum ramosa, postice simplici; pinnis dorsali subrotundata, pectoralibus rotundatis, ventralibus acutis elongatis, anali acuta, caudali postice valde convexa radiis lateralibus productis. Corpus fuscescente viride, capite rubro lateribus flavo guttatis; pinnis pectoralibus flavo-aurantiacis, dorsali analique rubro marginatis, flavo guttatis; ventralibus caudalique viridibus flavo guttatis.

B. 5. D. 10/10 P. 2/10 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.
Varietas. *a*. Pinnae dorsalis parte posteriore rubra.
b. Pinnae dorsalis parte posteriore viridi.
Syn. *Ikan Kakatua* Mal.

Cheilinus guttatus, *Blkr*.

Corps ovale plus haut que la longueur de la tête; tête pointue dont la longueur est à celle du corps entier en raison de 1 à $3\frac{3}{4}$; front et vertex un peu bombés; dents bleuâtres; ligne latérale un peu rameuse seulement au devant, entière sur la partie postérieure; dorsale presque arrondie; pectorales arrondies; ventrales pointues, allongées; anale pointue; caudale très-convexe en arrière à rayons latéraux allongés. Corps d'un vert brunâtre; tête rouge, émaillée de jaune sur les côtés; pectorales couleur jaune-orange, dorsale et anale à bords rouges; émaillées de jaune; ventrales et caudale vertes, émaillées de jaune.

B. 5. D. 10/10 P. 2/10 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.
Variété. *a*. La partie postérieure de la dorsale est rouge.
b. La partie postérieure de la dorsale est verte.
Syn. *Ikan Kakatoea*. Mal.

J'ai été surpris de ne pas trouver la description de cette espèce qui à Batavia est beaucoup moins rare que le Cheilinus trilobatus, Cheilinus fasciatus et Cheilinus diagrammus. Peut-être que, par sa ressemblance quant à l'extérieur avec le Cheilinus trilobatus, elle à été considérée comme identique avec cette dernière espèce, bien que ses caractères soient assez distincts pour prévenir toute confusion. Toutes les espèces décrites par Valenciennes, dont le nombre d'épines dorsales a été mentionné, ne possèdent que neuf épines dorsales, tandis que le Cheilinus guttatus en a 10. Le Cheilinus guttatus a aussi quelque analogie avec le Cheilinus punctulatus de Valenciennes. Cependant ces deux espèces se distinguent aisément. Dans le Cheilinus guttatus le nombre de 10 espèces dorsales est constant, la tête est plus pointue, la ventrale plus pointue, sa partie allongée plus déliée, la caudale est garnie de rayons latéraux allongés; en outre les petites taches et les points de la tête sont rouges, ceux des flancs et des nageoires jaunes. La description et la planche de Valenciennes (l. c. XIV, p. 65, pl. 396) présentent pour le Cheilinus punctulatus des rapports tout-à-fait différents.

Il se trouve dans ma collection 9 exemplaires d'un longueur de 240'''—160'''.

Profil bombé en sens oblique depuis la dorsale jusqu'au museau, au-devant de l'oeil il est un peu concave. Le museau est placé à peu près dans la ligne médiane du poisson; autant le contour du dos monte, autant celui du ventre descend. La hauteur du corps est du tiers de sa longueur; la grosseur du corps est à sa hauteur en raison de 1 à $2\frac{1}{2}$ ou 3. La longueur de la tête surpasse peu la hauteur de cette partie. L'oeil se trouve à un point élevé de la tête près de la ligne du profil: le rapport entre son diamètre et la longueur de la tête est de 1 à $5\frac{1}{2}$. Narines rondes, très-petites. Museau et mâchoire inférieure dénuée d'écailles; les autres parties de la tête en sont couvertes. Les écailles du corps sont fort grandes. Elles forment, au nombre de 20, une rangée longitudinale s'étendant de l'épaule au-dessus de la pectorale à la caudale; une autre rangée verticale composée de 8 à 10 se trouve sur la partie la plus élevée du corps; chaque écaille est rayée en forme de double éventail à raies droites sur la moitié tournée vers la base, et recourbées sur la moitié tournée vers le bord libre de l'écaille. Ligne latérale fort rameuse, interrompue là où la dorsale finit; la partie postérieure est peu ou point rameuse. Tous les os sont d'un vert agréable.

Dorsale, partie épineuse basse; la première épine est la plus courte, la 10me la plus longue; partie rayonnée arrondie. Toute la nageoire est couverte à sa base de grandes écailles.

Pectorale, large, arrondie, étant à la longueur du corps entier en raison de 1 à $6\frac{1}{2}$.

Ventrale; le premier rayon allongé, excédant plus de deux fois la longueur de l'épine.

Anale; couverte d'écailles à sa base, pointue.

Caudale; les rayons latéraux allongés; du reste, le bord postérieur est convexe.

Dents maxillaires. 26—30 dans chaque mâchoire y compris les incisives. Entre les incisives de la mâchoire supérieure 2 à 4 petites dents.

Os pharyngiens, verts; les os supérieurs triangulaires armés de dents obtuses coniques. Les dents de l'os inférieur, également obtuses et coniques, sont disposées en deux rangées, celles de la rangée postérieure sont les plus grandes. L'apophyse antérieure du même os est armée de 6—8 dents coniques.

Les dents pharyngiennes sont environnées d'une foule de glandes. Le canal alimentaire a la longueur du corps moins la caudale. Estomac cylindrique, n'excédant que peu la grosseur du reste de l'intestin, contenant des écailles de Cheilinus! foie brun de volume médiocre; vésicule biliaire piriforme, argentée. Vessie natatoire ovale, de grandeur moyenne, argentée et brillante en dehors et en dedans.

II. Pinnae dorsalis analisque basi glabrae.

Cheilinus diagrammus, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 72.

Cheil. corpore oblongo aeque alto ac capite longo; capite acuto $3\frac{1}{3}$ ad $3\frac{1}{2}$ in corporis longitudine, fronte oblique adscendente, mento alto prominente; dentibus caerulescentibus; linea laterali simplici; pinnis dorsali, anali, pectoralibus ventralibusque rotundatis, caudali postice convexiuscula, radiis externis caeteris non vel paulo tantum longioribus.

Corpus rubescente viride, capite vittis oculo-maxillaribus 3 vel 4 curvis rubris, ossibus opercularibus striis violaceis 7 v. 8 obliquis ad marginem branchialem desinentibus; pinnis verticalibus membranis roseis radiis glaucescentibus vel subcaeruleis, pectoralibus ventralibusque roseis.

B. 5. D. 9/11 P. 1/10 vel 1/11 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.
Syn. *Cheiline diagramme* Cuv. Valenc. XIV, p. 72.
Ikan Kakatua Mal.

II Dorsale et anale lisses à leur base.

Cheilinus diagrammus, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 72.

Corps oblong égalant en hauteur la longueur de la tête; tête pointue, étant à la longueur du corps en raison de 1 à $3\frac{1}{3}$—$3\frac{1}{2}$; front élevé en ligne oblique; menton haut, proéminent; dents bleuâtres; ligne latérale entière; dorsale, anale, pectorales et ventrales arrondies; caudale un peu convexe en arrière; les rayons extérieurs ne surpassent guère les autres en longueur.

Corps d'un vert rougeâtre, tête à 3 ou 4 bandes oculo-maxillaires recourbées, de couleur rouge; os operculaires garnis de 7 ou 8 raies violacées obliques, se terminant au bord branchial; les nageoires verticales sont pourvues de membranes de couleur rose et de rayons grisâtres ou bleuâtres pectorales et ventrales de couleur rose.

B. 5. D. 9/11 P. 1/10 vel 1/11 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.
Syn. *Cheiline diagramme* Cuv. Valenc. XIV, p. 72.
Ikan Kakatoea Mal.

Dans un intervalle de quatre ans je n'ai vu cette espèce que quatre fois sur le marché au poisson de Batavia. Six exemplaires se trouvent dans ma collection, le plus grand de 245''', le plus petit de 196''' de longueur. Ils ressemblent à la description donnée par Valenciennes, à l'exception du nombre des rayons de l'anale, (lesquels dans mes exemplaires sont = $^3/_9$, dans la description de Valenciennes = $^3/_{12}$) et des couleurs fraîches que Valenciennes a empruntées à la description de Dussumier.

Couleurs des individus vivants. Couleur fondamentale d'un vert un peu rougeâtre; celle de la tête un peu plus foncée que celle du corps.

Tête. Lèvres et menton d'un vert bleuâtre. Bandes oculo-maxillaires d'un rouge violacé. Les 8 bandes operculaires obliques sont rouges sur la partie supérieure du préopercule et de l'opercule, violacées sur la partie inférieure des opercules et des sous-opercules. Museau, front et menton marqués de plusieurs taches irrégulières d'un beau rouge foncé.

Oeil. Iris doré sur le bord pupillaire, brunâtre sur le milieu, bleu et vert sur le bord orbitaire.

Corps. Dos marqué de taches irrégulières rouges. Flancs verts dessus, d'un vert tirant sur le carné au reflet rougeâtre dessous. Ventre de couleur carnée tirant sur le bleu.

Nageoires. Dorsale. Tachetée de rouge et de violet, à bord rouge en dessus. La moitié postérieure à reflet verdâtre, aux rayons d'un bleu verdâtre.

Pectorale. De couleur carné-foncé.

Ventrale. D'un carné foncé à la base au reflet vert-clair sur la moitié tournée vers le sommet.

Anale. Membrane d'un rouge violacé, un peu verdâtre sur la moitié postérieure; rayons bleus.

Caudale. Membrane jaunâtre, orangée vers le sommet; rayons presque entièrement bleus, verdâtres seulement à leurs extrémités.

Dents maxillaires. 42 à 46 dans la mâchoire inférieure; 36 à 42 dans la mâchoire supérieure, y compris les incisives.

Os pharyngiens. Les os supérieurs triangulaires, écartés l'un de l'autre, armés de dents grosses, coniques et pointues. L'os pharyngien inférieur ne présente que quelques dents coniques sur son apophyse antérieure.

Une foule de glandes mamelonnées devant et derrière les dents pharyngiennes. Canal alimentaire très-court, plus court que le corps et ne s'étendant que du museau jusqu'au point où la ligne latérale est interrompue. Estomac cylindrique, se distinguant à peine du reste de l'intestin. Estomac et intestins remplis d'une masse muqueuse consistante. Membranes des intestins épaisses. Foie très-grand, situé au-dessous de l'intestin, et entourant l'estomac; vésicule biliaire ovale, argentée, remplie d'une bile fort liquide de couleur vert-clair. Vessie natatoire ovale, assez grande, argentée, et brillante en dehors et en dedans. Péritoine argenté, et brillant. Testicules longs, s'étendant fort loin dans la cavité abdominale.

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

CHRONIQUE DES INDES-ORIENTALES NÉERLANDAISES DEPUIS L'ANNÉE 1816.

(*Suite de la page 13 de ce volume.*)

1817 ET 1818.

L'une des premières dispositions que prirent les Commissaires-généraux, au commencement de l'année 1817, ce fut de nommer des commissaires pour reprendre possession des Moluques, dont les relations avec l'île de Java avaient entièrement cessé depuis plus de six ans (1810 - 1816). On choisit à cet effet MM. Nicolas Engelhard, alors membre de la commission d'avis (*adviserende commissie*) et Jacques Albert Van Middelkoop, secrétaire de la même commission, qui fut en même temps nommé gouverneur des Moluques. Le 5 février, les commissaires s'embarquèrent à bord de la frégate la *Maria Reigersbergen.* Ils furent rejoints à Soerabaya par les vaisseaux de ligne l'*Admiraal Evertsen* et le *Nassau*, et firent route vers Amboina. Le même jour trois vaisseaux de transport, le *Swallow*, le *Mahabar* et le *Salambole* mirent à la voile de Batavia pour les Moluques, ayant à bord beaucoup de fonctionnaires civils destinés au service des Moluques. Les trois vaisseaux de ligne arrivèrent en bon état à Amboina, le 8 mars 1817. Les commissaires hollandais s'entendirent aussitôt avec le résident anglais en cette ville pour la remise des Moluques. L'île d'Amboina rentra solennellement le 25 de ce mois sous la domination hollandaise; et les îles de Banda le 2 avril suivant. En même temps diverses expéditions furent chargées de reprendre possession de Ternate et des autres parties des Moluques.

L'état dans lequel les commissaires trouvèrent les Moluques, n'était rien moins que satisfaisant. A Amboina, comme à Java, les travaux et les édifices publics étaient dans un déplorable état de décadence. L'île de Banda avait eu beaucoup à souffrir des violents temblements de terre, qui s'y étaient fait sentir, presque sans interruption, pendant les trois derniers mois: les édifices, tant publics que particuliers, étaient pour une grande partie hors d'usage. D'autre part, cependant, et nous ne pouvons qu'approuver en ceci le système des Anglais, le monopole des épiceries était miné partout et même menacé d'une ruine totale; pendant l'interrègne des Anglais, le commerce particulier s'était si fort accru, qu'Amboina

était devenu, pour ainsi dire, l'entrepôt de tout le commerce à l'orient de Java. De toutes les parties occidentales de l'Inde les vaisseaux y apportaient des toiles, de l'opium, des articles d'Europe, à des prix très modiques. Les esprits, excités comme à dessein pendant la domination anglaise par des idées de liberté et d'indépendance, se montraient, surtout dans les îles d'Amboina inquiets, ébranlés, mal disposés envers le nouveau gouvernement et enclins à l'opposition et à la révolte.

Ces dangereuses dispositions envenimées par la conduite imprudente de quelques fonctionnaires, se changèrent, le mois de mai 1817, en une révolte ouverte qui éclata d'abord à Saparoea. Le résident de l'endroit J. Van Den Bergh, sa femme et tous ses enfants (à l'exception d'un seul qui échappa comme par miracle), ainsi que quelques autres fonctionnaires, tombèrent aussitôt victimes de la fureur populaire. Une petite expédition, envoyée d'Amboina pour apaiser les troubles et punir les mutins ayant eu une issue malheureuse, il était à craindre que la révolte ne s'étendît aux îles voisines. Aussi l'on se hâta d'en avertir le gouvernement de Java, afin d'obtenir les secours nécessaires en troupes et en vaisseaux. La nouvelle de ces événements arriva à Batavia en juin; aussitôt le commissaire-général A. A. Buyskes se décida à se rendre en personne à Amboina, pour prendre les mesures qu'il jugerait convenables. Il s'embarqua ainsi que quelques troupes destinées à renforcer la garnison d'Amboina sur le *Prins Frederik*, capitaine W. H. Van Senden. D'autres bâtiments armés de moindre grandeur, reçurent aussi l'ordre de mettre à la voile. Le *Prins Frederik* quitta Soerabaya le 27 juillet, toucha à Menado, et vint ensuite jeter l'ancre à Ternate, le 1er septembre. L'ordre régnait dans cette île. Après avoir fait armer quelques petits bâtiments destinés à agir contre les mutins d'Amboina et des îles environnantes, Son Exc. remit à la voile et arriva le 30 septembre à Amboina.

Par une proclamation du 3 octobre, M. Buyskes fit savoir que, chargé par ses colléges les Commissaires-généraux de se rendre à Amboina, pour y excercer le pouvoir souverain dont ils avaient été revêtus, il avait jugé nécessaire de décharger de leurs fonctions les commissaires Engelhard et Van Middelkoop, et de prendre sur lui la direction des affaires des Moluques.

La flottille de Ternate étant arrivée, Son Exc. fit tous les préparatifs nécessaires pour une attaque générale contre les mutins, attaque qui fut fixée au 16 octobre. Trois divisions de chaloupes, des *orang kayas* d'Amboina et des *korra korra*[1] de Tidore, se réunirent à Larique, tandis qu'une division de troupes, soutenue par les habitants des nègreries, s'avança du coté de Hila. Un fort détachement de troupes, d'habitants d'Amboina et d'Alfoures de Tidore traversèrent la montagne près de Laha, pour tomber sur les derrières des révoltés. Le commandement de l'expédition fut confié au major Meyer.

Avant d'ouvrir les hostilités, et dans le but de ramener les révoltés à leur devoir sans effusion de sang, M. Buyskes adressa aux habitants des nègreries de Lima, de Ceith, d'Assiloeloe, d'Ooering, de Larique et de Waccasieuw, la proclamation suivante:

« A mon grand mécontentement j'ai appris que beaucoup d'entre vous, oubliant la fidélité et l'obéis-
« sance qu'ils doivent au gouvernement hollandais et que vos ancêtres ont constamment observée,
« avaient prêté l'oreille aux séditieuses menées ourdies à Saparoea, et sont allés jusqu'à prendre les
« armes contre l'autorité souveraine légitime. Le but de ma présence dans ces parages étant de rétablir
« l'ordre dans les îles d'Amboina, je vous exhorte sérieusement, par la présente publication, à mettre
« bas les armes et à rentrer paisiblement dans vos demeures ou nègreries. Je vous engage non-seule-
« ment à reconnaître l'autorité légitime, comme jadis dans des temps plus heureux de paix et de tran-
« quillité, mais encore à vous opposer à tous ceux qui, malgré cet avertissement, persisteraient dans
« leur erreur; car je suis fermement résolu de considérer comme rebelles et séditieux, et à punir
« de mort sans rémission, tous ceux qui auraient l'imprudence de se défendre les armes à la main.
« D'autre part je garantis la protection du Gouvernement néerlandais à ceux qui se soumettront volon-
« tairement, leur promettant toute sûreté quant à leurs personnes et à leurs biens. »

Cette proclamation fit une impression si profonde sur les habitants des nègreries, que le major Meyer, lors de son l'arrivée à Larique, le 15 octobre, reçut la nouvelle que les populations d'Ooering et d'As-

[1] Noms d'embarcations du pays.

siloeloe avaient fait leur soumission et sollicité la protection du gouvernement. Le 16 octobre, les autres nègreries suivirent cet exemple, en arborant le pavillon blanc; les habitants qui avaient pris la fuite, rentrèrent avec confiance dans leurs demeures, sans qu'il fût nécessaire de recourir à la force des armes. En conséquence de cette soumission volontaire, le commissaire-général accorda une entière amnistie aux populations des nègreries situées sur la côte de Hitoe, qui avaient pris part à la révolte, à l'exception toutefois de ceux qui avaient concouru au massacre du résident, des régents et des chefs inférieurs.

Restaient encore les mutins de Saparoea et de Noessa-Laut, contre lesquels on prit les mesures que demandaient les circonstances. A cet effet le major Meyer fut mis à la tête de forces mobiles, composées de trois-cents hommes, auxquelles on adjoignit les bandes auxiliaires des Alfoures et les bourgeois armés d'Amboina, et qui furent partagées en trois divisions. Toutes les troupes furent embarquées sur quelques *oranbaai*, *korra korra* et autres petits bâtiments: l'*Evertsen*, le *Nassau*, la *Maria Reigersbergen*, les corvettes de la marine coloniale l'*Iris* et le *Zwaluw*, ainsi que le *Dispatch*, bâtiment loué, furent chargés de soutenir la flottille, de protéger le débarquement et au besoin de prendre part aux opérations avec quelques détachements armés tirés de l'équipage. L'*Evertsen*, capitaine Q. M. R. Ver Huell[1], et le *Nassau*, placé sous les ordres du lieutenant Van Ryn, par suite du décès du capitaine Sloterdijk, devaient prendre poste dans la baie de Saparoea, la *Maria Reigersbergen*, capitaine J. Groot fut chargé de contenir Porto et Haria. La corvette l'*Iris* avec quelques petits bâtiments vint mouiller devant Hatoewana, le *Zwaluw* devant Noessa-Laut; enfin le *Dispatch* fut mis à la disposition de l'officier de marine commandant la *Maria Reigersbergen*.

Les premières opérations furent dirigées contre les nègreries de Kaylolo et de Pelouw à Haroeko, qui furent emportées et détruites le 2 et le 3 novembre. Tous les habitants qui vinrent faire leur soumission, furent amnistiés, mais une vingtaine de chefs, qu'on connaissait comme les auteurs du mouvement, furent aussitôt fusillés. Le 6 du même mois, les nègreries de Hoela-toea et d'Aboro subirent le même sort, et la tranquillité se trouvant ainsi rétablie dans l'île de Haroeko, l'expédition passa le 8 suivant dans l'île de Saparoea.

Après le massacre du résident Van Den Berg, un insulaire, nommé Thomas Matulessi, avait pris le commandement de l'île entière et s'était déclaré souverain des îles avoisinantes: il portait l'uniforme de l'un des officiers qui avaient succombé lors de la première expédition. Déjà vers la fin de juillet, la *Maria Reigersbergen* avait fait voile pour Saparoea, afin de reprendre le fort de Duurstede dont les rebelles s'étaient emparés. Cette expédition avait eu un plein succès; mais les forces des Hollandais étaient trop peu considérables pour étendre plus loin leurs conquêtes. Il avait donc fallu se contenter d'occuper le fort, qui fut bientôt si étroitement bloqué par les insurgés, que les assiégés ne purent plus se hasarder hors des murs sans s'exposer aux balles des assaillants qui se montraient très-bons tireurs.

Le capitaine de l'*Evertsen* reçut l'ordre de venir se poster en face du fort de Duurstede à Saparoea; l'arrivée de ce puissant bâtiment n'abattit nullement le courage des révoltés. Au contraire, à peine le capitaine fut-il débarqué, qu'ils ouvrirent leur feu avec plus de fureur encore qu'auparavant. Cependant une sortie, habilement conduite par le capitaine Lisnet, commandant du fort, soutenue par le feu du vaisseau, força les révoltés à chercher un abri dans leurs nègreries fortifiées.

Le *Nassau* entra bientôt après dans la baie de Saparoea, et la *Maria* doubla l'île pour aller détruire les nègreries de Porto et de Haria situées sur la côte occidentale. Cette frégate jeta l'ancre le soir et ouvrit le feu dès la pointe du jour. Dès qu'on entendit le bruit de fusillade du débarquement, la grosse artillerie commença à battre les fortifications des rebelles à Saparoea; et la garnison du fort fit une sortie pour détourner l'attention des rebelles et soutenir ainsi l'attaque dirigée par le capitaine Groot. Aussi vit-on bientôt nombre de révoltés qui se dirigeaient sur Porto, rebrousser chemin aussitôt. Peu de temps après l'on vit s'élever une épaisse fumée dans la direction de Porto; et le soir deux coups de canon

[1] M. Ver Huell, actuellement directeur de l'établissement maritime de l'état à Rotterdam est neveu de feu l'amiral Comte Ver Huell, pair de France, etc.

et quatre fusées lancées à bord du *Maria* annoncèrent que l'attaque avait eu un plein succès.

Le 9 novembre à minuit, la nouvelle arriva dans la baie, que les soldats et les matelots du *Prins Frederik*, sous les ordres du major Meyer, s'étaient rendus maîtres de l'île de Haroeko, que cet officier, se disposant à passer à Porto pour débarquer dans l'île de Saparoea sous la protection de la Maria, se dirigerait vers cinq heures du matin avec sa division contre la nègrerie fortifiée de Tiouw située sur la baie et l'attaquerait, protégé par le feu des vaisseaux. Aussitôt que la garnison s'apercevrait de l'approche du major, elle devait tenter une sortie contre les fortifications qui servaient au blocus du fort de Duurstede, les emporter et se réunir ensuite à la colonne du major. Tous les préparatifs pour la sortie furent faits aussitôt. Le commandement de la division Evertsen, avec un drapeau et quelques pièces de campagne, fut confié au lieutenant de marine 't Hooft; et la garde du fort au lieutenant Anemaet. Au point du jour les préparatifs étaient terminés. Dès les cinq heures la canonnade qui devait protéger le débarquement du major Meyer se fit entendre; les vaisseaux à l'ancre devant le fort ouvrirent leur feu pour forcer les rebelles de rester réunis. Il était 7 heures que l'on n'avait encore aucune nouvelle de l'approche du major; cependant on comprit qu'il ne pouvait pas être fort éloigné, et qu'il était temps d'opérer la sortie. Les colonnes se mirent en mouvement, mais elles furent accueillies presqu'aussitôt par un feu bien nourri de la part des rebelles. Le capitaine Lisnet y répondit avec ses pièces de campagne et fit battre la charge. Comme le major Meyer attaquait Tiouw dans le même moment, les ennemis, mitraillés par l'artillerie du *Nassau*, abandonnèrent leurs forts et s'enfuirent au-delà des montagnes. La nègrerie fut emportée et livrée aux flammes; et la réunion des deux colonnes s'effectua sur les débris fumants.

En examinant les fortifications de l'ennemi, on fut forcé d'admirer avec quel art elles avaient été construites. Les murs, de coraux tranchants, épais de 12 à 14 pieds et hauts de 5, étaient étayés en dedans au moyen de fortes poutres. Les rebelles avaient élevé des traverses à une portée de fusil d'intervalle, afin de couvrir leur retraite. En avant des murs ils avaient creusé des trous de loup, revêtus de bambous pointus. Le sol était semé de chausse-trappes où plusieurs de nos soldats se blessèrent, entr'autres le lieutenant de marine 't Hooft; ce qui ne l'empêcha pas de continuer l'attaque. Le contre-maître de l'*Evertsen*, Heers, qui portait le drapeau, s'élança le premier sur le mur; le lieutenant Frissart fut tué à ses côtés.

Le jour suivant, 11 novembre, les forces réunies des Hollandais se dirigèrent contre Sirri Sorry et Ouw, places fortifiées, où se trouvaient un grand nombre de mutins. Après une légère escarmouche, la première de ces nègreries, l'une des plus belles de l'île, fut emportée et réduite en cendres. L'église, qui était recouverte d'ornements en dehors comme en dedans, fut seule épargnée. Le lieutenant Richemont, à la tête d'un détachement de cent hommes, marcha sur Ouw; mais la résistance fut si vive, qu'il fut forcé à la retraite. Le major Meyer fit alors avancer toutes les forces réunies et emporta la nègrerie à la baïonnette. L'ennemi avait concentré toutes ses forces dans cet endroit, mais il ne put arrêter la bravoure de nos soldats: il reculait toujours. Malheureusement, à l'attaque du septième retranchement, le lieutenant Richemont fut blessé mortellement, et le major Meyer fut atteint à la gorge d'une balle, qui, traversant le poumon, alla se loger sous l'omoplate, d'où l'on réussit à l'extraire. Force lui fut de se faire transporter à bord de l'*Evertsen*, après avoir fait de touchants adieux à ses officiers sur le champ de bataille. Le commandement des troupes débarquées revenait directement au capitaine Gezelschap, du 2e bataillon du 5e régiment d'infanterie; cependant le capitaine Krieger du même bataillon commanda en chef jusqu'à la fin du combat. Quoique blessé lui-même il ne cessa pas un instant de diriger l'attaque. Il arriva un moment où, à force d'avancer, nos soldats se trouvèront tout-à-coup environnés par l'ennemi. Les soldats javanais commençaient à chanceler; il fallut beaucoup d'énergie pour empêcher qu'ils ne prissent la fuite. Le combat était acharné. Le capitaine Krieger, blessé aux flancs et à la poitrine, et pouvant à peine parler, animait les matelots de concert avec le lieutenant 't Hooft. Malgré une résistance des plus obstinées, nos soldats parvinrent à mettre le feu à quelques maisons; les révoltés, malgré la présence de leurs chefs, prirent alors la fuite de toutes parts, et se réfugièrent de l'autre côté de la baie. Beaucoup d'insulaires, qui avaient fui dans les bois,

revinrent alors demandant la paix. Ils ramenaient avec eux le fils du résident Van Den Bergh, qui avait échappé au massacre. Cet enfant, qui avait reçu deux blessures à la tête et perdu une oreille, avait été recueilli par un indigène compatissant et guéri de ses blessures. Par hasard on trouva près du fort, mais enfoncée dans le sable, une malle renfermant les restes mutilés du résident et de sa famille, qui furent aussitôt inhumés convenablement.

Le 12 du même mois, le fameux chef des mutins fut fait prisonnier et conduit au fort. Il portait le titre de: *Pangoeloe Pangerang die atas Poelo Honimoa*, *Haroekoe*, *Ceram*, *Hila*, *Noessa-laut dan lajin jang berikot toewan Thomas Matulisija.* Ce fut le capitaine Lisnet, soutenu par quelques radjas qui nous étaient restés fidèles, ainsi que par le lieutenant indigène Pieterse, qui, au péril de sa vie, s'empara de sa personne. D'autres chefs tombèrent aussi entre nos mains, entr'autres le Patti de Tiouw, Antonie Reebok, le chef de Noessa-Laut, dont la fille, âgée de 16 à 17 ans, lui servait d'écuyère: elle obtint sa grâce. Dans l'intervalle, Noessa-Laut s'étant soumis, aucun degât ne fut commis dans cette île.

La victoire était complète et la révolte étouffée à Saparoea. En signe de réjouissance les vaisseaux furent pavoisés: et l'on éleva sur le rivage une grande tente également pavoisée pour remercier le Tout-Puissant de ce triomphe. Le prédicateur Lenting fit une allocution touchante, qui, au souvenir de la perte de tant de valeureux frères d'armes, arracha des larmes à tous les assistants. Sur l'ordre du commissaire-général, qui dans ces entrefaites était arrivé à Saparoea, l'*Evertsen* mit à la voile pour transporter les prisonniers à Amboina.

La *Maria Reigersbergen* avec les corvettes la *Venus* et l'*Iris* et la flottille des *korra korra* de Ternate furent ensuite dirigées contre Loehoe, pour reprendre la place et punir les indigènes de Céram de la part qu'ils avaient prise à la révolte. Le commandement de l'expédition fut confié à M. Groot capitaine de la *Maria Reigersbergen*, et le détachement d'infanterie adjoint à la flottille fut placé sous les ordres du major Van Driel. Le 1 décembre, Loehoe fut repris, sans qu'on eût rencontré de résistance. La flottille longea ensuite les côtes de Céram, réduisant en cendres toutes les nègreries mutinées le long de la côte méridionale jusqu'à Tamilauw inclusivement. Quelques-unes de ces nègreries, défendues par des murs de pierre, firent une vigoureuse résistance; heureusement, que nous n'eûmes à regretter aucune perte. Les chefs de Ternate, les bourgeois d'Amboina et les troupes auxiliaires Alfoures, qui accompagnaient l'expédition, rendirent d'éminents services. Bientôt le chef des mutins de la côte de Hitoe, nommé Oeloe Paha, tomba aussi entre nos mains. Lors de la première attaque contre Céram, il s'était retiré avec une suite de 400 hommes environ dans les bois de sagou au nord de Loehoe. Il subit aussitôt la peine que méritait son crime, tandis que tous les indigènes qu'il avait entraînés à la révolte, ayant fait leur soumission, obtinrent leur grâce du contre-amiral Buyskes, et rentrèrent paisiblement dans leurs foyers.

Cependant le major Meyer était mort à Amboina , le 16 janvier 1818, à la suite des blessures qu'il avait reçues au combat de Saparoea. Le contre-amiral Buyskes, voulant honorer la mémoire d'un officier dont les excellentes mesures, la prudente bravoure et le désintéressement avaient assuré la victoire aux Hollandais, ordonna qu'il serait inhumé avec les honneurs militaires indiqués pour le rang de lieutenant-colonel. Pendant la cérémonie, la *Maria Reigersbergen* devait tirer neuf coups de canon. Le corps fut déposé dans le jardin du gouvernement Batoe Gadja; et l'on éleva un monument sur son tombeau.

Ainsi, en quelques mois, cette dangereuse révolte dans les îles d'Amboina fut étouffée par la bravoure de nos troupes et la tranquillité parfaitement rétablie. Le contre-amiral Buyskes, regardant sa mission aux Moluques comme terminée, fit aussitôt les préparatifs de son retour à Java, laissant le gouvernement des Moluques au général-major H. M. De Kock, qui, après sa nomination comme gouverneur, avait quitté Batavia, le 17 janvier 1818, à bord du *Tromp.* Le commissaire-général, contre-amiral Buyskes, quitta Amboina le 25 février à bord de la frégate la *Wilhelmina*, capitaine Dibbetz, pour retourner à Java avec l'*Evertsen* et la *Vénus.* Le 6 avril suivant il débarqua à Banjoewangi et continua la route par terre. Le 21 du même mois il atteignit Buitenzorg, et arriva deux

jours plus tard à Batavia, où il fut reçu avec la distinction à laquelle ses charges et les nouveaux services qu'il venait de rendre à la patrie lui donnaient plein droit. Sa Majesté, voulant récompenser le courage, le zèle et la capacité dont il avait fait preuve dans cette circonstance, le nomma commandeur de l'Ordre militaire de Guillaume.

L'ordre des faits que nous avons interrompu pour en finir avec la révolte des Moluques, exige que nous retournions de quelques mois en arrière, quelque peu après la nomination des commissaires pour la reprise des Moluques en janvier 1817, afin de jeter un coup d'œil sur les événements qui ont eu lieu dans les autres parties de l'Inde néerlandaise. Et d'abord remarquons que les troubles des Moluques pendant l'année 1817 n'altérèrent en rien la tranquillité à Java. Les Commissaires-généraux poursuivirent leurs travaux, et comme nous le verrons, le nouveau régime acquit une stabilité toujours plus considérable.

Les membres du ci-devant gouvernement anglais à Java, qui, lors de la remise de la colonie, n'avaient pas encore quitté l'île, s'embarquèrent le 29 juin 1817 avec tous les honneurs dus à leur rang. L'ex-lieutenant-gouverneur John Fendall, partit pour le Bengale à bord du *Phoenix*, bâtiment de la compagnie anglaise, et le général Grant Keir pour Bombay à bord de l'*Aurora*.

Les relations si longtemps interrompues avec l'empire du Japon furent aussi renouées la même année 1817. Deux bâtiments la *Vrouw Agatha* et le *Canton* (le premier, sous les ordres de R. Witzen, ayant à bord le nouveau directeur du commerce hollandais au Japon J. J. Blomhoff, le second, sous les ordres de J. Schindehutte) mirent le 1er juillet 1817 à la voile pour le Japon, où depuis sept ans au moins on n'avait eu aucune nouvelle de la mère-patrie. Nous renonçons à décrire le saisissement, la joie des Hollandais à Dézima à la vue de ces deux vaisseaux et de leurs compatriotes. M. Blomhoff y retrouva son ami Doeff qui depuis 14 ans avait maintenu notre drapeau en honneur, alors même que dans les autres colonies en Asie, en Afrique et en Amérique, il avait été remplacé par des couleurs étrangères ennemies. Bien des fois le gouverneur Raffles l'avait engagé à se mettre sous la protection du gouvernement anglais; mais il avait repoussé toutes les offres avec une fermeté toute hollandaise. Aussi Sa Majesté, pour récompenser une conduite si pratiotique, venait de le nommer chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais. M. Doeff rémit ses pouvoirs entre les mains de M. Blomhoff, le 6 décembre 1817, et s'embarqua à bord de la *Vrouw Agatha* avec la femme, l'enfant et la servante de M. Blomhoff auxquels le gouvernement japonais avaient refusé un séjour prolongé; — personne, selon leurs principes politiques, ne pouvait venir au Japon et y réjourner *sans cause*. La *Vrouw Agatha* et le *Canton* quittèrent le Japon le 10 décembre 1817, et arrivèrent sans accidents, le 14 janvier 1818, à Batavia où Doeff reçut l'accueil le plus flattenr des Commissaires-généraux.

MM. Elout et Van Der Capellen revenaient d'un voyage d'inspection qu'ils avaient entrepris en juillet 1817 dans la partie orientale de l'île de Java. Le but de cette tournée était d'examiner sur les lieux mêmes l'application du système foncier et de celui du café, de prévenir par les mesures nécessaires la confusion qui continuait à régner dans cette branche de revenus et d'assurer personnellement de leur bonne volonté les chefs et les populations. Plusieurs hauts fonctionnaires accompagnaient les Commissaires-généraux dans cette circonstance: parmi eux se trouvait le professeur Reinwardt, qui devait assister Leurs Exc. de ses conseils dans toutes les matières de son ressort, examiner la constitution physique de Java et rechercher les lieux remarquables et les sujets qui dans un second voyage seraient l'objet d'investigations ultérieures.

MM. les commissaires quittèrent Buitenzorg le 22 juillet 1817, ne s'arrêtèrent que peu de temps dans les régences de Préanger, mais toute la partie entre Chéribon et Bezoeki, fut soigneusement examinée, et rien ne fut négligé pour apprendre à connaître l'état des choses et les améliorations qu'on pourrait y apporter. Examens sur les lieux, entretiens avec des fonctionnaires de tout rang, avec les régents et autres, telles furent pendant tout le voyage leurs occupations journalières. Ce fut en vain qu'ils cherchèrent de l'ordre et de la régularité; de Chéribon à Bezoeki il régnait partout une égale incertitude en principe comme en application. Nous donnerons un court aperçu de l'expérience qu'ils firent, des dispositions et des mesures qui en furent la suite, à mesure que

nous parlerons des lieux où ces institutions furent mises à exécution en 1817 et 1818. Le 24 novembre 1817 les commissaires étaient de retour à Batavia.

La tranquillité qui avait règné à Java pendant l'année 1817, fut troublée au commencement de 1818, quoique ce ne fût que pour un moment. Une bande de voleurs, sous la conduite d'un chef fameux et redouté, Bagoes Serriet, souleva la partie occidentale de la résidence de Chéribon. Le 20 janvier les mutins avaient réduit en cendres les dessas de Radja Galo, de Palimanan et de Banjaran. Le résident-adjoint Heedenreich, qui, avec quelques indigènes, avait cherché à garantir de la destruction la dessa de Radja Galo, fut la victime du zèle avec lequel il avait entrepris cette périlleuse tâche. Le Radin Adipatti Diningrat, régent de Bengawan-wétan vieillard septuagénaire, respecté par tous ses inférieurs, s'était déjà distingué pendant la révolte de Krawang en décembre 1816, ainsi qu'Among Pantjas, démang du district de Blandong, furent impitoyablement massacrés par les révoltés: cependant, l'inspecteur des forêts, Prudantz, et un certain Joseph Gerrish, commandant du brick américain mouillé à Chéribon, parvinrent à s'échapper d'entre leurs mains. On raconte que le capitaine Gerrish rencontra les mutins le 22 janvier à 15 milles à l'ouest de Chéribon. Après avoir enduré beaucoup de mauvais traitements, il fut conduit à Kedongong, où il lui fallut assister aux préparatifs de son supplice. Par ses gestes il réussit à inspirer quelque compassion à l'un des chefs; et sa vie fut épargnée jusqu'au 4 février: alors, d'après les renseignements d'un Chinois, il réussit à leur échapper pendant le combat, et après avoir erré pendant 36 heures, in rencontra enfin les troupes hollandaises. Pendant sa fuite il fut à plus d'une reprise sur le point d'être atteint par les rebelles fugitifs; mais il sut toujours adroitement se tirer de ces mauvais pas, soit en se cachant dans d'épaisses broussailles, soit en couchant en joue ceux qui le poursuivaient, avec un bâton que la distance les empêchait de reconnaître pour tel. Reprenons le fil des événements.

Aux premières manifestations des révoltés l'on prit toutes les dispositions nécessaires pour rétablir la tranquillité. Plusieurs bâtiments chargés de troupes et de munitions de guerre furent expédiées de Chéribon à Indramajoe. Parmi les officiers destinés à prendre part à cette expédition se trouvait le capitaine Elout, aide-de-camp de Gouverneur-général.

Le première attaque de nos troupes contre les rebelles ont eu lieu le 4 février 1818, mais le succès ne répondit pas à l'attente générale. La division qui, passant sur les derrières des mutins, devait commencer l'attaque, n'arriva pas à l'heure marquée à sa destination; de sorte que les deux autres divisions, qui s'avançaient par l'est et le sud vers Kedongong, eurent à soutenir tout l'effort des ennemis et souffrirent beaucoup. Trois officiers de mérite, les lieutenants Van Horn et Wessel et le capitaine Kalberg tombèrent sous les coups des mutins; à part cette douloureuse perte, le nombre des morts et des blessés fut peu considérable de notre côté. La première attaque des rebelles fut faite avec fureur; mais l'intrépidité des hussards et des lanciers, conduits par le capitaine Elout et le lieutenant Borneman, rabattit leur audace, et les mit en déroute complète. Bon nombre de ces misérables furent tués pendant leur fuite. La perte des rebelles dans ce seul combat fut considérable: ils comptèrent plus de cent morts, et l'on fit une foule de prisonniers.

Dans une seconde affaire, qui eut lieu le 10 février, nos troupes dispersèrent les rebelles; et l'un de leurs chefs, Nairem, autrement dit Repo, tomba entre nos mains. Le résident de Chéribon W. N. Servatius, fit aussitôt publier partout dans sa résidence la défaite des mutins, et offrit une récompense de 500 piastres à celui qui livrerait vivant leur principal chef Bagoes Serriet, ou de 250 piastres à celui qui apporterait sa tête. Quelques mois plus tard il fut livré au résident, qui fit instruire son affaire devant les tribunaux. Le jury le déclara, le 31 octobre, coupable de violence et de sédition envers l'autorité légitime, et il fut condamné à mort. Bagoes Serriet subit sa peine le 17 novembre suivant. A cette occasion le même tribunal condamna à la peine de mort Nairem, chef du village de Pegadangan, fait prisonnier dans l'affaire du 10 février, comme l'un des principaux moteurs du désordre dans la province de Chéribon. Déjà en 1811 il avait été l'un des principaux partisans du fameux Bagoes Rangin. Après la mort de ce dernier il resta sans être inquiété davantage dans la régence de Krawang, où il ne cessa de comploter contre le bon

ordre. Ce fut lui qui décida l'un de ses serviteurs, Bagoes Serriet, Javanais de la basse classe, du district de Samarang, et dont le vrai nom était Rono di Wongso, à prendre ce nom imaginaire et à se donner parmi le peuple comme descendant d'une ancienne famille, et doué de facultés surnaturelles; ces deux qualités étaient parfaitement propres à exciter un enthousiasme extravagant dans une population aussi crédule et aussi fanatique que celle de Chéribon. Trois autres fauteurs du désordre, Sapi, Ledja et Rieboet, furent aussi déclarés coupables, mais à un moindre degré; ils furent condamnés à la flagellation, à la marque et au bannissement à la chaîne pour sept ans.

Après la prise de Bagoes Serriet, les troubles cessèrent entièrement; et l'ordre fut rétabli dans la province de Chéribon.

Par un arrêté de Sa Majesté, du 12 septembre 1818, le capitaine Elout fut décoré de l'ordre militaire de Guillaume, 4[e] classe, en récompense de sa belle conduite dans les combats du 4 et du 10 février.

Arrêtons encore quelques instants nos regards sur les possessions néerlandaises hors de Java, et d'abord sur celles qui sont situées sur le continent indien.

Après l'explosion de la guerre qui suivit la paix d'Amiens, la plupart de ces possessions tombèrent une seconde fois entre les mains des Anglais, que les gardèrent; il est inutile d'ajouter que l'influence de l'autorité néerlandaise y était fort déchue ou pour mieux dire anéantie. On jugea qu'il était temps de faire rentrer ces possessions sous notre autorité; et l'on nomma à cet effet, comme commissaire, M. J. A. Van Braam, le même qui, sous le gouvernement du maréchal Daendels, avait rempli les fonctions de président du haut conseil de l'Inde. Lors de son retour à Java (8 mars 1817) il avait été fait membre de la commission d'avis (*adviserende commissie*). Il partit le 8 juillet 1817 pour le Bengale, à bord du bâtiment anglais le *Surry:* vers la fin du mois d'août suivant, il arriva à Calcutta, où il fut reçu avec distinction. Le commissaire reprit solennellement possession de Chinsura, le 15 septembre 1817, et de Sadras, notre principal comptoir sur la côte de Coromandel, le 31 mars 1818. Dans ces endroits, comme dans le reste de nos possessions à Tuti-coryn et dans la factorerie à Suratte, il établit un bon gouvernement, et, ces divers travaux terminés, il repartit de Madras pour Java à bord du brick le *Prins van Oranje*. Le 11 juillet 1818 il était de retour à Batavia.

L'insistance que le sultan de Pontianak (côte occidentale de Bornéo) mit à solliciter le rétablissement des anciennes relations avec notre gouvernement, aussitôt après sa restauration à Java, décida les Commissaires-généraux à envoyer un commissaire dans ces parages. Leur choix tomba sur M. J. Van Boekholtz, le même qui en 1816 avait repris possession des établissements hollandais sur la côte méridionale et orientale de Bornéo. M. Van Boekholtz partit le 26 juin 1818 à bord de l'*Eclips*, corvette sous les ordres du capitaine-lieutenant Schrooyenstein, et accompagné d'un détachement de troupes. Le sultan lui fit un accueil plein de cordialité, et conclut avec lui un traité qui eut pour suite le rétablissement du drapeau néerlandais dans ces parages.

Une circonstance fortuite prouva bientôt au sultan combien il pouvait compter sur le fidèle appui des Hollandais. Quelques grands, voisins du sultan et ses vassaux, avaient porté atteinte à ses droits. Les troupes hollandaises qu'on lui avait laissées pour sa défense, après un léger combat, dans lequel le chirurgien Verbrugge seul fut tué, décidèrent la querelle en sa faveur.

La même année encore les Hollandais formèrent un nouvel établissement à Sambas. Cependant la santé affaiblie de M. Van Boekholtz ne lui permettait plus de poursuivre sa mission. Les Commissaires-généraux résolurent de le rappeler et de lui donner pour successeur le major Nahuys, résident de Djocjokarta, qui partit pour Sambas le 21 novembre 1818, à bord du schooner la *Calypso*, sous les ordres du lieutenant de marine de 1[ere] classe Olyve. M. Nahuys avait pour mission principale la conclusion de divers contrats avec les princes de Bornéo que la maladie de M. Van Boekholtz avait retardée jusqu'alors.

Vers le milieu de l'année 1818, les Commissaires-généraux désignèrent pour la reprisse de Malacca et des dépendances M. C. J. Wolterbeek contre-amiral et M. J. S. Timmerman Thyssen; se dernier

reçut aussi le titre de gouverneur de ces provinces. Ils partirent pour Malacca le 28 juillet, à bord du *Tromp*, capitaine-lieutenant Verveer, accompagné de la *Wilhelmina*, frégate sous les ordres du capitaine Dibbetz, et d'un petit schooner. Aussitôt après leur arrivée à Malacca, le 20 août, les commissaires entrèrent en négociation avec les autorités anglaises pour la reprise de cette possession : le pacte fut conclu le 19 septembre, et dès le 21 du même mois, Malacca était rentré sous notre domination. Le contre-amiral Wolterbeek se rendit le 3 novembre suivant à Riouw où le sultan avait été informé de son arrivée. Ce ne fut pas sans résistance que les plénipotentiaires du sultan se laissèrent persuader qu'il serait véritablement avantageux pour leur prince de vivre sous la protection d'une puissance européenne. En conséquence, le 26 novembre 1818, on en vint des deux parts à un traité qui fut solennellement signé et scellé à bord du *Tromp*, en présence de tous les grands de l'empire, qui à cet effet s'étaient rendus sur les lieux avec une centaine de petits bâtiments. Le mois de décembre suivant, le contre-amiral quitta la résidence de Riouw à bord du *Tromp*, et rentra le 17 de ce mois dans la rade de Batavia, en même temps que la *Wilhelmina*. La manière expéditive dont il avait rempli sa mission, lui attira des remerciements de la part des Commissaires-généraux.

M. H. W. Muntinghe, président du conseil des finances, fut, en octobre 1817, nommé commissaire pour Banka et Palembang. En 1812 le sultan de Palembang Nayam Oedin avait été placé par les Anglais sur le trône, au lieu de son frère Machmoed Badar Oedin, qui avait à cette époque fait massacrer de sang-froid la garnison hollandaise établie dans cet endroit. Mais bientôt après son élévation au trône, le nouveau sultan fit preuve d'incapacité. Faible, indifférent, livré aux conseils de ses favoris, son gouvernement ne s'est caractérisé que par la corruption croissante de la justice et par le manque total d'énergie et d'ordre. Méconnaissant ses propres intérêts, il s'inquiétait peu des traités existants, qui pourtant étaient pour lui une garantie de sûreté, et se montrait peu disposé à donner satisfaction au gouvernement pour les violences que ses sujets avaient commises, soit sur le territoire anglais à Sumatra (Benkoelen), soit dans les provinces hollandaises des Lampongs, voisines de Palembang. La dignité du gouvernement ne permettait pas que de pareilles offenses demeurassent impunies; et l'on agita la question de savoir, si un prince, aussi incapable et aussi faible que Nayan Oedin, resterait plus longtemps sur le trône.

Le soin et la direction de cette importante affaire fut confié au commissaire Muntinghe. Arrivé en juin 1818, il réussit après quelques négociations à convaincre le sultan de la nécessité de faire un changement dans le gouvernement. Cette persuasion, jointe à la conscience qu'il avait offensé le gouvernement et qu'il lui devait satisfaction, le décida à conclure un traité, le 23 juin 1818, par lequel il abandonnait au gouvernement hollandais tous ses droits de souveraineté sur les provinces inférieures et supérieures de l'empire de Palembang. Le traité indiquait en outre les provinces qui resteraient sous la domination de Nayam Oedin, et les districts qui seraient destinés à l'entretien de son frère aîné, l'ex sultan Badar Oedin, qui dès lors prit le titre de *vieux sultan*, par opposition à Nayam Oedin qui reçut celui de *jeune sultan*. Parmi les provinces cédées au gouvernement, le commissaire avait fait expressément mentionner les districts qui touchent à Benkoelen et aux Lampongs, afin que l'on pût exercer une surveillance d'autant plus entière sur le commerce des esclaves et l'enlèvement des êtres humains. Quelques jours après la conclusion du traité, on vit arriver de l'intérieur à Palembang une députation armée de la part de Sir Thomas Stamford Raffles, lieutenant-gouverneur de Benkoelen. Le but vraisemblable de cette démonstration était d'engager le *jeune sultan* à s'appuyer sur des forces étrangères et de diminuer l'impression que faisaient sur lui et le sentiment de sa faute et la présence du commissaire hollandais; impression dont la conséquence presque nécessaire devait être la conclusion d'un second traité qui confirmerait d'une manière plus stable l'influence des Hollandais dans les affaires de Palembang. L'ambassade arriva trop tard pour remplir l'objet de sa mission. Se trouvant désormais sur le territoire hollandais, où son séjour ne pouvait être qu'un objet de troubles et de discorde, elle se vit obligée de quitter Palembang, malgré l'espèce de traité qu'elle avait conclu le 4 juillet 1818. Ce traité, qui ne fut pas même représenté au commissaire hollandais, ne pouvait avoir aucune force coërcitive, annullé qu'il était par le traité conclu le 23 juin

auparavant par M. Muntinghe. D'ailleurs, l'envoyé de Benkoelen n'avait pu traiter avec un prince qui, indépendamment du traité du 23 juin, se trouvait depuis longtemps déjà subordonné au gouvernement de Java.

La retraite des Anglais ne dissipa pas entièrement l'impression qu'avait faite leur séjour. Le jeune sultan, qui avait eu la faiblesse de leur permettre de s'établir dans son *kraton* ou palais, comprit qu'il s'était une seconde fois rendu coupable aux yeux du gouvernement. Le sentiment de sa faute produisit sur lui-même et sur ceux qui l'entouraient, une anxiété qui aurait pu compromettre la tranquillité de Palembang; d'autant plus que les Anglais, soit dans l'intérieur soit dans la capitale, renouvelaient leurs efforts pour renouer des relations avec le sultan. Il fallut donc redoubler de vigilance. D'autre part, le rusé Badar Oedin, attentif aux moyens d'accroître son pouvoir, répandait adroitement toutes sortes de bruits sur les démarches de son frère et augmentait son impopularité. Il est probable cependant que ces circonstances à elles seules n'auraient amené aucun changement dans les destinées du sultan, si le lieutenant-gouverneur de Benkoelen, par l'envoi d'un second commissaire avec un fort détachement de soldats, n'eût prouvé la nécessité d'éloigner ce faible prince et de mettre ainsi fin à toutes les intrigues dont il était le but, sinon le complice.

En conséquence, le commissaire Muntinghe fit embarquer le jeune sultan avec ses fils et ses intimes, le 20 novembre 1818 à bord de l'*Eclips*, sous les ordres du capitaine-lieutenant Schrooyenstein. Le prince arriva le 10 décembre suivant à Batavia avec toute sa suite, et fut aussitôt conduit à Tjanjor dans les régences de Préanger, qui lui fut assigné comme résidence. Cet endroit avait été choisi à cause de l'extrême salubrité du climat et de sa position centrale, qui dispensait le gouvernement d'exercer sur la personne du sultan une surveillance sévère et pénible pour lui.

L'établissement hollandais de Padang était encore au pouvoir des Anglais. M. J. Du Puy, jadis secrétaire du gouvernement anglais à Java et, depuis la restauration, premier secrétaire, puis membre du conseil des finances, fut député par les Commissaires-généraux pour exiger la remise de Padang avec les dépendances. Il partit le 27 mai 1818 à bord de la *Wilhelmina;* et aussitôt après son arrivée à Padang, il invita le lieutenant-gouverneur de Benkoelen, Sir Thomas Stamford Raffles, à lui remettre cette possession, l'une de celles que le traité du 13 août 1814 avait rendues à la Hollande. M. Raffles s'y refusa, prétextant que, Padang ayant été gouverné par des agents anglais depuis l'an 1795 pour le compte de la Hollande, la remise n'en pourrait avoir lieu qu'autant que le gouvernement anglais serait préalablement remboursé des frais que cette administration avait occasionnés; et ces frais se montaient, disait-il à 175,000 piastres. En vain le commissaire invoqua les termes si positifs du traité du 13 août 1814, qui parlait d'une *restitution* et non point d'une *cession*, comme celle que faisait la Hollande à l'Angleterre de l'établissement de Bernagore près de Calcutta, ou comme celle que faisait l'Angleterre à la Hollande de l'île de Banka; en vain l'on représenta que la décision des discussions pécuniaires était et devait rester indépendante du droit que la convention garantissait à la Hollande; M. Raffles persista obstinément dans son refus. Le commissaire Du Puy, ne se croyant pas autorisé à se ressaisir, à cette condition, de nos possessions sur la côte occidentale de Sumatra, refusa la remise qu'on lui offrait en signant une protestation, et retourna à Java sans avoir rien terminé.

Les efforts des Commissaires-généraux pour recouvrer l'île de Biliton n'eurent pas un meilleur résultat. Déjà en 1816, lors de la remise de Banka, le résident anglais avait refusé d'y comprendre Biliton; et les Commissaires-généraux, au contraire, regardant cette île comme devant être comprise dans la remise de Banka, résolurent, en avril 1817, d'en reprendre possession. Mais le gouverneur de Benkoelen s'y opposa, quoique l'affaire ne fût pas de sa compétence; et les commissaires résolurent de laisser aux gouvernements d'Europe le soin de décider si Biliton devait être regardée comme appartenant à la Hollande.

Il nous reste encore à donner un aperçu des principales dispositions administratives et financières, prises par les Commissaires-généraux, ainsi que des institutions et des projets mis en exécution pendant les années 1817 et 1818. Parmi ces diverses mesures il en est qui méritent plus particulièrement notre attention; ce sont celles qui ont rapport à l'impôt foncier, dont l'application avait été soi-

gueusement étudiée par les Commissaires-généraux, lors de leur tournée d'inspection dans la partie orientale de Java, de juillet en novembre 1817. Nous communiquerons d'abord le résultat de leur expérience, avant d'en venir aux mesures elles-mêmes.

A Chéribon et dans les résidences situées plus à l'orient, il régnait une grande incertitude et une dangereuse négligence à l'égard de la disposition et de la direction des plantations à café, de sorte qu'on agissait tout différemment, non-seulement dans les diverses résidences, mais aussi dans le même endroit, selon la manière de voir de chaque résident. Dans quelques endroits les jardins à café avaient été publiquement affermés au plus offrant; dans d'autres on les avait cédés sous main; ailleurs encore ils avaient été répartis entre les habitants ou même on avait forcé ces derniers de s'en charger. La récolte se trouvait tout entière à la disposition du fermier ou du planteur; ailleurs il devait l'abandonner à un prix fixé, ou bien encore livrer en nature une quantité déterminée du produit. Or, comme une semblable irrégularité exposait le simple planteur à l'arbitraire, qu'elle donnait lieu à une foule d'intrigues, et que les intérêts du pays et la culture du café en souffraient également, il devenait absolument nécessaire d'adopter un système mieux arrêté et plus régulier. En conséquence les Commissaires-généraux publièrent à Soerabaya, en date du 7 novembre 1817, un arrêté dont voici les dispositions principales. Le Javanais ne peut être attaché à la culture des jardins à café, que de son consentement et de sa propre volonté: ces jardins seront cultivés par *dessas* (villages) et répartis entre eux; le planteur ne sera pas tenu de livrer plus de produit que pour ses champs de sawa; c'est-à-dire *la moitié*, les *deux cinquièmes* ou le *tiers*, selon que les jardins seront de *la première*, de *la seconde* ou de *la troisième* sorte[1]; pareillement le planteur pourra disposer à son gré du reste de la récolte et s'en défaire même aux prix les plus élevés; néanmoins il pourra céder au gouvernement la portion que lui revient à un prix qui sera déterminé chaque année, mais sans qu'il y ait pour lui obligation, — le but de cette mesure étant uniquement de le protéger contre les tromperies de ceux qui lui offriraient un prix trop bas; dans le cas où il manquera d'argent, il pourra s'adresser au gouvernement pour en obtenir des avances et éviter ainsi de tomber entre les mains des usuriers; partout où il lui plaira, autour de ses champs et de ses jardins, il lui sera permis de planter des cafiers à la condition toutefois de livrer au gouvernement les $^{2}/_{3}$ de sa récolte, comme pour les jardins de la seconde espèce; il pourra vendre le reste de sa récolte à qui bon lui semblera, disposer librement de l'argent provenant de cette vente, comme de ses autres propriétés; en un mot, affranchi de toute espèce de joug, rassuré contre ceux qui voudraient abuser de sa simplicité, il peut toujours compter sur la protection du gouvernement néerlandais.

Toutefois, cet affermage ne devait pas se faire dans les régences de Préanger où la culture du café resta sur le même pied qu'auparavant, non plus qu'à Banjoewangi, où l'on prit des mesures toutes particulières. Du reste, le nouveau réglement fut mis à exécution, sans aucune modification, dans la résidence de Chéribon, le 9 mars 1818. Le même année encore, le 9 avril et le 20 juillet, on prescrivit en outre d'utiles formalités pour assurer l'application du réglement, dans l'intérêt du planteur.

Les Commissaires-généraux ne trouvèrent pas moins d'incertitude et de désordre dans la taxe, la répartition, la recette, en un mot dans l'organisation tout entière du système foncier. Les réglements généraux des années 1813 et 1814, loin d'avoir une action commune et régulière, n'avaient jamais été convenablement suivis, mais au contraire diversement interprêtés ou appliqués, ou même entièrement négligés par les différents résidents. Dans les circonstances actuelles il eût été difficile, dangereux peut-être, d'en revenir à l'ancien ordre de choses, quelque préférable qu'il parût à certaines personnes. Car, enfin, cet ancien état de choses avait aussi ses défauts; et comme dans tous les cas il fallait remé-

1 On sait que ce système, modifié d'abord, a été remplacé depuis 1834 par le nouveau *système de cultures*, introduit par M. Van den Bosch. Il y est établi en principe qu'un *dessa*, moyennant l'abandon de *la cinquième partie* de ses champs de riz, pour la faire servir à la culture d'un produit recherché sur les marchés d'Europe, serait libéré de l'impôt foncier: que le *dessa* aurait la jouissance d'une part du bénéfice, lorsqu'il serait constaté par estimation que le produit de la culture rapportait plus que le montant de l'impôt foncier dû par village; qu'en cas de non réussite de la récolte, la perte en serait supportée par le gouvernement, si toutefois le manque de soins ou d'activité du cultivateur n'étaient pas cause de la perte de la récolte. Du reste les chiffres de l'ancien système $^{1}/_{2}$, $^{2}/_{5}$ et $^{1}/_{3}$, n'étaient que fictifs, et il est prouvé que le gouvernement n'a même jamais touché la moitié de l'impôt fixé.

dier à des défauts, en corriger, il parut plus convenable d'appliquer les améliorations aux institutions existantes. Les recherches des commissaires dans la partie orientale de Java les avaient convaincus, que si le système, introduit sous le gouvernement anglais, était sous quelques rapports préféré, d'autre part, les plaintes contre ce que la taxation offrait d'irrégulier ne fussent guère moins générales. L'exagération et l'irrégularité étaient si grandes dans cette branche importante de revenus, que plusieurs districts avaient manifesté le désir d'être déchargés de l'impôt et d'être admis à la culture obligé du café; et il est impossible de nier que, même dans les provinces les plus fertiles, cet impôt, tel qu'on le levait, était devenu une véritable oppression. Les Commissaires-généraux étaient d'avis que l'affermage des terres, mais modifié, amélioré, devait être maintenu; car c'était « *une source abondante et régulière de revenus.* » Toutefois ils jugèrent indispensable de faire une révision totale des réglements existants, et surtout de la manière de les mettre à exécution; mais dans une affaire aussi épineuse et aussi délicate, ils sentaient qu'une décision devait être précédée de recherches et de mesures préparatoires. Cependant il fallait dès l'année 1818 pourvoir à ce que les funestes conséquences, résultant du désordre régnant, ne s'étendissent plus loin. L'ignorance où l'on était de la vraie étendue, de la constitution et de la fertilité des champs, rendaient une taxe régulière et équitable réellement impraticable, et il devenait ainsi également impossible de la part du gouvernement de répartir équitablement les champs entre les habitants, et d'introduire un impôt personnel. En conséquence il fut arrêté le 9 mars 1818: que la taxe de l'impôt foncier devait se percevoir par *dessa* pour l'année 1818; qu'il faudrait s'entendre là-dessus avec les chefs et les anciens de chaque *dessa*; que l'on aurait égard à la taxe et son montant prélevé les années précédentes, en rapport avec les circonstances particulières de chaque *dessa* et les apparences de la prochaine récolte; le tout avec la plus grande équité et en ayant soin de ne point surcharger les habitants; que la taxe pourait se faire en argent ou en produits; mais que cette taxe une fois arrêtée, on n'accorderait de remise que dans le cas où la récolte aurait été particulièrement mauvaise. Par le même arrêté, il fut décidé, selon l'esprit des réglements anglais, que dans les dessas, concédés à des régents ou autres chefs indigènes à titre de récompense le montant de ce que les indigènes devaient fournir, serait réglé absolument, de la même manière que dans les dessas dont les habitants sont en rapport direct avec le gouvernement. En outre, comme les chefs des dessas sont chargés de la perception et de la responsabilité des valeurs monnayées, ainsi que du maintien de la police, on leur permit de prélever sur la taxe 8⅓ pct., quand cette taxe surpasserait les 200 fl.; 12½ pct., quand elle s'éleverait de 100 à 200 fl.; 16⅔ pct., de 50 à 100 fl.; enfin 20 pct. pour les taxes moindre que 50 fl. — La même année encore, 15 juillet, on dressa des instructions provisoires pour les employés chargés de l'administration, de la direction et du contrôle de l'impôt foncier. Déjà auparavant, par un arrêté du 5 décembre 1817, la surveillance générale de la mise en action régulière et équitable de l'impôt foncier, avec tout ce qui peut être regardé comme y ayant rapport, avait été confiée à deux fonctionnaires supérieurs auxquels on donna les titres d'inspecteur-général et d'inspecteur-général-adjoint des revenus fonciers. Les commissaires choisirent à cet effet MM. P. H. Van Lawick van Pabst et M^{r}. H. J. Van De Graaff.

Pendant cette période de deux ans on organisa aussi le système monétaire. Nous avons vu sous l'année 1816 que les Commissaires-généraux avaient apporté de la métropole plus de deux millions en espèces, afin de faciliter la circulation de l'argent. On fit frapper en Hollande, une monnaie qui devait avoir cours dans l'Inde néerlandaise; et, on créa un papier monnaie. En conséquence des ordres de Sa Majesté, les commissaires, par une publication du 14 janvier 1817, annoncèrent que le Gouvernement allait faire frapper une monnaie nationale indienne, qui aurait la même valeur que le florin néerlandais: La nouvelle pièce devait équivaloir à 120 dutes ou 30 sous des Indes (24 sous néerlandais). En conséquence tous les traitements et autres paiements fixés en Hollande par florins, comme devant être payés ou effectués aux Indes, seraient calculés au cours moyen de 25 sous des Indes ou 100 dutes: de plus tous les comptes avec le pays devaient être évalués en florins des Indes. Le papier-monnaie put être échangé journellement contre des espèces, et à cet effet on établit un comptoir d'échange à Batavia et deux autres à Soerabaya et à Samarang. La première mission de papier monnaie s'éleva à deux millions de

florins; mais on reconnut bientôt que cette première émission n'était pas suffisante; et le 7 novembre ils en firent une seconde pour un million de florins des Indes.

Pendant cette période on composa un ***budget de dépenses et de revenus*** pour l'Inde néerlandaise. Jusqu'à l'arrivée de la commission, il n'y avait pas encore eu de budget basé sur les fondements solides et raisonnés qui pourtant est indispensable pour faire connaître la valeur de ces possessions pour la mère-patrie. Il est vrai qu'on avait sous les yeux les supputations établies en 1795 par le Commissaire-général d'alors, celles encore qui avaient été publiées en 1802 par M. Dirk Van Hogendorp, en 1814, par le Gouverneur-général Daendels, et en 1817, par le Sir Thomas Stamford Raffles; mais le peu d'accord qui régnait entre ces divers calculs, augmentait encore les difficultés que l'on éprouvait à former ce budget. Car, par exemple, en comparant les deux dernières estimations, il se trouvait que la première promettait à la mère-patrie un revenu net de 5,000,000 de rixdales ou de 8,000,000 roupies (florins des Indes); tandis que le dernier accusait un déficit de plus de 2,000,000 de roupies, déficit couvert par les lettres de change considérables que le gouvernement de Java avait tiré sur celui du Bengale. Il était donc entièrement impossible de s'en rapporter aux états financiers antérieurs, à cause de leur imperfection et de leur inexactitude; le conseil des finances devait prendre une autre route, s'il voulait satisfaire à l'article 20 de ses instructions, qui recommandait la composition d'un budget. Malgré tous ses efforts, et après un travail assidu de quinze mois, le conseil ne put encore offrir un budget arrêté pour une année de service déterminé, et fournit simplement (en mars 1818) un état comprenant le résultat des recherches qu'on avait faites dans le but de reconnaître et d'évaluer les différentes branches de revenus et de dépenses. Cet état devait être regardé comme la base sur laquelle on établirait les divers budgets pour l'année 1817 et suivantes: c'était la première pièce de cette nature, d'après laquelle les revenus et les dépenses allaient être déterminés selon des règles sûres et régulières. Le travail du Conseil des finances ne satisfit pas en tout point l'attente qu'on en avait conçue; cependant, ce fut un guide d'après lequel les dispositions financières purent plus tard devenir l'objet d'une révision.

Voici les résultats de l'administration des finances aux Indes pour les années 1817 et 1818.

	Revenus.	Dépenses.
1817	fl. 18,278,105	fl. 17,399,426.
1818	» 23,452.482	» 19,804,216.

Les réglements du gouvernement anglais pour le commerce et la navigation, qui étaient restés en vigueur pendant les années 1816 et 1817, furent remplacés par d'autres en 1818 (28 août), qui se trouvaient plus en rapport avec les circonstances actuelles, avec l'état du commerce et des relations commerciales. Tout en conservant le principe de la liberté de commerce pour toutes les nations, et sans vouloir en aucune manière paralyser le commerce, on s'était proposé dans le nouveau réglement, d'assurer au commerce et à la navigation des nationaux, les priviléges auxquels ils avaient droit dans leurs possessions, et qui devaient concilier à la fois les intérêts de la métropole et ceux des colonies des Indes-Orientales. Voici dans quel rapport le commerce national était favorisé au delà de celui des autres nations.

Pour les importations:

par navires hollandais	6	p. cent
» navires étrangers sortis des ports de la Hollande	9	»
» navires étrangers sortis de ports étrangers	12	»

Pour les exportations:

les articles non-déterminés sous les droits cités ci-dessus; puis

	Par navires hollandais.	Par navires étrangers pour la Hollande.	Par navires étrangers pour ailleurs.
le café par picol de 125 livres . . .	fl. 2.00	3.00	4.00
» poivre » » » » » . . .	» 1.00	1.75	2.00
» sucre » » » » » . . .	» 1 00	1.75	2.00

les chevaux, le riz et l'arack avec des droits égaux.

Conjointement avec le réglement sur les droits d'entrée et de sortie, on publia le même jour un autre

réglement sur les lettres de mer et les passeports, ainsi que sur tout ce qui a rapport à l'administration des ports de Java et de Madura. On introduisit aussi des mesures plus libérales sur l'admission d'individus à Java. Un arrêté du gouverneur-général du 21 septembre 1818 détermina la formule en vertu de laquelle tout individu, après avoir obtenu un permis de séjour et prêté préalablement le serment prescrit dans l'arrêté, entrait incontestablement en possession du droit de s'établir partout où il le voudrait dans l'île de Java, d'y acquérir des immeubles, de passer des actes avec la population indigène, et d'exercer à peu d'exceptions près toute espèce de profession qui s'accorderait avec ses connaissances, son choix et ses intérêts réels ou supposés.

Pendant les deux dernières années le commerce s'était considérablement accru à Batavia, tant à cause des ventes des produits du gouvernement, que parce que les principales maisons de commerce y étaient établies. Il était même facile de prévoir, que, par suite des nouveaux réglements, cette extension ne s'arrêterait point là. On commençait donc à sentir le besoin d'une Bourse; et bientôt les commerçants de Batavia pourvurent à ce qui leur manquait à cet égard. On construisit un édifice simple, mais convenable, où se tint la première assemblée des commerçants, le 8 septembre 1818, avec l'autorisation de MM. les Commissaires-généraux. Une foule immense assista à l'ouverture de la Bourse; à l'heure indiquée tous les navires hollandais dans la rade firent un salut. L'une des premières et des plus importantes démarches de la direction de la Bourse, ce fut la révision du réglement du 6 novembre 1816 sur les droits de provision et de commission, dans une assemblée tenue le 12 octobre 1818. Le réglement revu et modifié fut publié dans le journal de Batavia (*Bataviasche Courant*) du 24 octobre.

Les constructions navales, surtout celle de gros navires, qui avaient été négligées jusqu'alors, furent reprises avec succès. Le 10 mai 1818 on lança dans la rivière de Lassem, un bâtiment de 600 lasts, construit sous la direction de M. P. Neff, Américain de naissance, et aux frais de l'Arabe Sarief Kassim Bara Kabar. Le 16 décembre de la même année on lança du chantier de Bantjar un autre bâtiment de 4 à 500 tonneaux, dont le plan avait été fourni par l'habile constructeur A. Dring, et l'exécution confiée à M. A. J. Waller; et telle était l'excellence de cette construction que le bâtiment put rivaliser en beauté de formes, en perfection d'architecture avec les meilleurs bâtiments construits jusqu'alors à l'orient du Cap de Bonne-Espérance.

Il est encore une autre institution de la dernière importance pour le commerce et la navigation, due à l'activité des commerçants de Batavia et qui remonte à l'année 1818; c'est la société d'assurance maritime, qui, outre les commodités qu'elle apportait au commerce, offrait l'avantage de conserver pour la circulation à Java les sommes considérables qui jusqu'alors avaient été placées hors du pays en primes d'assurance.

Il fallait aussi relever l'instruction publique de la décadence où elle était tombée. On commença par nommer des instituteurs dont un examen préalable garantissait les capacités; on en appela même expressément de la mère-patrie; dans les endroits les plus populeux on établit des inspecteurs pour les écoles. Le réglement du 16 janvier 1818 améliora en général l'organisation des écoles et institua un fonds particulier à cet effet. L'instruction publique se trouva par là organisée sur un pied plus régulier et plus satisfaisant. C'est principalement au professeur Reinwardt, qui ne cessa de prendre le plus grand intérêt à la prospérité des écoles, que l'on doit la plupart de ces améliorations.

Il est encore une autre institution pour la jeunesse qui remonte à M. Reinwardt; ce fut le rétablissement de *l'école militaire*. Elle avait d'abord été établie à Samarang sous le nom d'école de marine, et plus tard sous celui *d'école d'artillerie:* elle avait été enfin supprimée par le gouvernement anglais. Le but de cette institution était de former les jeunes gens qui désiraient se vouer dans les colonies au service militaire, à l'armée ou dans la marine, et ceux qui se destinaient au *Waterstaat* etc. ou à quelque autre fonction publique; on voulait former pour l'avenir une nouvelle génération d'officiers et d'employés, versés dans toutes les connaissances qu'exigeraient leurs diverses fonctions. L'école fut instituée à Samarang, en vertu de l'arrêté der Commissaires-généraux du 6 mars 1818 et inaugurée le 10 août de la même année sous le nom de *Vrijheid.*[1]

[1] Cette école n'existe plus maintenant. Les officiers pour le service de la colonie viennent en grande partie de l'académie militaire de Breda, et les employés civils sont formés à l'académie de Delft, instituée expressément pour ce but en l'année 1842.

On prit aussi d'utiles mesures à l'égard du service de santé, soit en instituant dans la capitale une commission médicale, qui devait exercer une surveillance rigoureuse sur la pratique médicale et chirurgicale (7 mars 1817), soit en établissant des hôtels-Dieu pour le soin des malades, soit encore en exigeant de tous ceux qui se vouaient à la pratique, des garanties suffisantes de leurs capacités.

M. le professeur Reinwardt, pendant son séjour à Java, s'occupa constamment de tout ce qui pouvait favoriser les recherches sur la constitution physique de l'île et sur ses productions naturelles. Le voyage qu'il fit en 1817, à la suite des Commissaires-généraux, fut pour lui une précieuse source d'observations. Il fit une collection de la plupart des objets qu'il observa, ainsi que de préparations anatomiques de quelques animaux remarquables et peu connus, pour enrichir les diverses collections d'histoire naturelle dans la mère-patrie. La plus grande partie de sa collection fut embarquée sur le vaisseau de l'état l'*Amsterdam* (qui avait fait partie de la première expédition); malheureusement ce bâtiment n'arriva point à sa destination. Une violente tempête le priva de ses mâts, il se déclara une forte voie d'eau, et le vaisseau alla échouer le 16 décembre 1817 dans la baie d'Algoa sur la côte méridionale de l'Afrique. Les officiers et l'équipage abandonnèrent le bâtiment et gagnèrent le rivage, sans autre perte que celle de trois hommes qui furent emportés d'un radeau par la fureur des brisans. Ils s'embarquèrent ensuite au Cap de Bonne-Espérance sur l'*Iris*, et arrivèrent sans autre accident au Texel le 4 juin 1818. Il avait été, malgré tous les efforts, impossible de rien sauver de la cargaison de l'*Amsterdam;* les flots engloutirent les précieuses collections destinées pour la Hollande. Cette perte était d'autant plus déplorable, qu'il était impossible de la réparer de sitôt, soit à cause de la rareté de certains objets, soit à cause des longs travaux que demandaient quelques-unes des préparations. La collection renfermait des exemplaires du règne animal, qui étaient d'un intérêt général pour l'histoire naturelle, propres à faciliter les études zoologiques et plus particulièrement à faire mieux connaître les productions de l'île de Java.

Parmi tant d'autres institutions, qui se rapportent à cette époque, nous ne signalerons plus que les mesures prises en faveur des veuves et des orphelins. Il n'existait anciennement aucune disposition stable à l'égard des pensions destinées aux veuves et aux orphelins des fonctionnaires civils. Les gouverneurs-généraux avaient jadis un certain revenu particulièrement alloué aux dépenses de cette nature; et plus tard ce revenu étant venu à manquer, il fallut y suppléer par une somme déterminée. Le gouverneur-général Daendels, manquant des fonds nécessaires, cessa de payer quelques-unes de ces pensions; cependant il fait remarquer dans son ouvrage des possessions des Indes-Orientales, qu'il en maintint d'autres de sa propre bourse. Le gouvernement anglais introduisit un impôt sur les esclaves, afin de trouver les fonds nécessaires pour le paiement des pensions; mais à la longue on reconnut que cette ressource était insuffisante. Il était réservé à Son Exc. le gouverneur-général Van Der Capellen de regler encore cette importante affaire.

Par un arrêté du 17 juin 1817 il ordonna la formation d'un fonds destiné à secourir les veuves et les orphelins des fonctionnaires civils, sans charge pour le trésor: ce fonds devait se composer de contributions fournies par les employés eux-mêmes, dont l'administration serait confiée à des directeurs établis à Batavia, et choisis par le gouverneur parmi les premiers fonctionnaires. Ce même fonds fut étendu aux veuves et aux orphelins des officiers de la marine coloniale, qui n'avaient pas de droit au fonds institué par S. M. (14 janvier 1815) en faveur des veuves et des orphelins des militaires. Le réglement des commissaires (20 octobre 1817) sur la fondation et l'administration de ce fonds fut étendu plus tard (14 décembre 1818) aux officiers en retraite.

Certes, si nous voulions nous arrêter plus longtemps sur les événements des années 1817 et 1818, les matériaux ne nous manqueraient pas. En effet, nous n'avons point parlé des ravages que causèrent les éruptions de quelques volcans situés à Java, comme celle de l'Idjeng dans la résidence de Banjoewangi, aux mois de janvier et de février 1817, celle du Goenoeng Goentoer dans les régences de Préanger en octobre 1818. Nous n'avons pas rapporté les catastrophes qui affligèrent diverses parties de l'île, en particulier la résidence de Chéribon en mars 1817 par l'éboulement d'une montagne ou autres sinistres. Nous nous arrêtons ici et terminons l'histoire de ces deux remarquables années, par quel-

ques lignes consacrées à la mémoire de trois hommes de mérite, qui ont achevé leur carrière à cette époque, après avoir, pendant de longues années et dans les circonstances les plus difficiles, rendu les plus utiles services à l'état dans nos possessions des Indes.

C'est d'abord Wouter Hendrik Van IJsseldijk, jadis conseiller de l'Inde et directeur-général des domaines et finances, plus tard envoyé extraordinaire des commissaires-généraux auprès des deux cours de Java, et enfin résident fonctionnant à la cour de Soerakarta. Il y mourut le 12 mai 1817, âgé de 61 ans. Peu après, le 18 juin de la même année, la mort enleva Johannes Siberg, âgé de 76 ans, qui avait rempli les fonctions de gouverneur-général de 1801 à 1804, mais qui depuis cette époque était rentré dans la vie privée et s'était fixé à Batavia. Sa veuve, fille de feu le gouverneur-général Me. Willem Arnold Altingh, le suivit au tombeau le 20 janvier 1818, à l'âge de 60 ans. — Enfin, Vincent Helvetius Van Riemsdijk, jadis conseiller des Indes, dont la vie fut noblement et activement employée, quoique sa fidélité sans tâche ait été honteusement méconnue, mourut aussi à Batavia, le 15 février 1818 à l'âge de 65 ans.

(*La suite prochainement.*)

MÉMOIRES BIOGRAPHIQUES.

Biographie du vice-amiral J. C. Ryk, gouverneur-général des Indes-Occidentales néerlandaises.

Celui qui de degré en degré, par ses longs services sur mer, s'est élevé jusqu'à la première place dans la marine; qui à diverses époques de sa vie s'est fait connaître par ses écrits, ses nombreuses recherches et s'est distingué par de brillants faits d'armes; qui pendant plusieurs années a administré dans les Indes-Occidentales les colonies de l'État et s'y est acquis la confiance de son Roi et l'estime des populations; qui dans les honorables fonctions qu'il a occupées, a toujours montré la même égalité, la même franchise de caractère, celui-là devait s'attendre à trouver dans ce recueil quelques pages consacrées à sa biographie.

Loin de nous toute idée de vaine flatterie, tout étalage de phrases brillantes et sonores; nous laisserons les faits parler eux-mêmes et l'homme qui les a accomplis, avec cette simplicité et cette franchise d'expressions, qui mieux que tout autre langage prouvera que nos récits n'ont rien d'exagéré et qu'ils sont partout empreints de qualités qui furent de tout temps le trait caractéristique de la nation et surtout de nos marins: simplicité, impartialité dans le jugement et tribut loyal de reconnaissance sincèrement payé aux services rendus, tout témoignage puisé dans les faits mêmes.

PREMIÈRE PARTIE.

Julius Constantin Ryk, né le 14 janvier 1787, de parents tous deux natifs d'Amsterdam et établis dans cette ville, entra, à peine âgé de douze ans dans la marine de l'État. Ainsi on peut dire de lui que, semblable à beaucoup d'hommes illustres, il a commencé sa carrière par les premiers degrés. C'est en 1799, à l'époque de l'invasion des Anglo-russes dans la Hollande septentrionale, qu'il monta pour la première fois à bord d'un navire où il servit en qualité de mousse sur la flute armée *het Vertrouwen*, commandée par le lieutenant de marine S. E. Brouwer et en rade du Texel.

A cette époque il fut, par un hasard heureux, tiré d'un grand péril: des quatorze hommes de l'équipage d'une chaloupe qui vint à chavirer, lui et un autre marin furent les seuls à qui on soit parvenu à sauver

la vie. Bien loin que cet accident effrayât son courage, il inspira à sa jeune âme une ferme confiance dans son étoile, confiance qui ne l'a jamais quitté pendant tout le reste de sa vie. Ryk se fit promptement remarquer par son zèle et son exactitude à remplir ses devoirs et gagna peu à peu par son bon naturel et son envie de s'instruire, la bienveillance et l'affection de ses chefs; aussi, vers la fin de l'année 1800, passa-t-il comme apprenti-pilote sur le vaisseau de ligne *le Pluto*, capitaine J. Zoeteman, en rade de Flessingue. C'est là que par son ardeur au service il se rendit digne de la faveur de son commandant qui le nomma bientôt cadet de marine. Après la paix d'Amiens, encouragé dans ses idées par quelques amis, Ryk désira tenter la fortune dans la marine marchande; il demanda et obtint sa démission du service de la marine de l'État, et fit alors des voyages aux Indes-Occidentales et en Angleterre. Doué par la nature d'une grande facilité de conception, et comprenant la nécessité, dans son état, d'élargir la sphère de ses connaissances, il apprit l'anglais et s'instruisit en même temps dans la pratique des premiers éléments de l'art du marin. En 1803, de retour dans sa patrie, il se trouva dans l'impossibilité de poursuivre sa carrière dans la marine marchande; la paix d'Amiens n'avait duré que trop peu de temps et n'avait presque été qu'une suspension d'armes. La guerre avait éclaté avec une nouvelle fureur, et notre pays était un de ceux qui devaient en éprouver les plus fâcheuses conséquences dans leur commerce et leurs colonies. Le jeune Ryk n'hésita pas longtemps sur le parti qu'il avait à prendre. Il avait appris de plus en plus à aimer son état, il sentait que c'était là son unique vocation, et il rentra comme volontaire dans la marine de l'État, composée alors en partie de schooners dont plusieurs se trouvaient en rade du Texel. Il s'engagea comme cambusier et fit en même temps le service de pilote sur le schooner *de Brak*, capitaine C. Spaan.

Lors de la réunion de la flottille à Flessingue, on eut en quelque sorte besoin de marins plus expérimentés pour y diriger des canonnières. On avait déjà eu la preuve que les capacités que Ryk avait acquises et la manière digne d'éloges dont il exécutait les ordres qu'on lui donnait, méritaient que malgré son jeune âge, — il était à peine âgé de seize ans, — on lui confiât l'ordre de conduire une des premières canonnières qui se trouvaient prêtes à Amsterdam, dans la rade de Flessingue, où il arriva le 1er janvier 1804. On peut dire que c'est là que s'est véritablement ouverte la carrière qui devait le conduire un jour jusqu'au commandement en chef de la marine. Il attira sur lui l'attention du contre-amiral Ver Huell, d'abord lors des nombreuses manoeuvres de la flottille commandées par cet officier supérieur, et ensuite pendant les combats partiels qui eurent lieu avec les Anglais lors du passage de la flottille à Ostende. En 1804 Ryk, proposé par l'amiral Ver Huell, fut nommé aspirant de marine, et, premier fruit des progrès qu'il avait faits dans le dessin, les mathématiques et le tracé des cartes marines, il fut spécialement employé par l'amiral. Il servit jusqu'en octobre 1806 sur la flottille, à Ostende, Dunkerque, Ambleteuse et Boulogne, et prit part à presque tous les combats qui furent livrés à la flotte anglaise pendant le trajet de la flottille d'un de ces ports à l'autre; combats dont nos compatriotes comme les étrangers ont conservé un glorieux souvenir, malgré la situation fâcheuse où se trouvait alors le pays par suite de secousses diverses et de pertes successives. Parmi ces combats il faut surtout citer la traversée exécutée avec autant de hardiesse que de bonheur par la flottille batave depuis le port de Dunkerque jusqu'à celui d'Ambleteuse, bien que ce passage fût vigoureusement disputé près de Gravelines et du cap Grisnez par une redoutable flotte anglaise et que cette expédition ne se soit accomplie qu'après un combat acharné où les forces ennemies eurent beaucoup à souffrir des faibles embarcations de la flottille.

L'aspirant Ryk, qui ne négligeait aucune circonstance pour augmenter la somme de ses connaissances, mit en même temps tous ses loisirs à profit pour s'appliquer à une étude approfondie de la langue française; tout ce qui avait rapport à la marine ne continua cependant pas moins à faire l'objet de ses premiers travaux. Il servit comme commandant d'une canonnière et comme aide-de-camp de deux capitaines de vaisseau, commandants de division, et il eut ainsi l'occasion de satisfaire son désir de se livrer de plus en plus à l'étude de toutes les sciences qui avaient rapport à sa profession. Sa studieuse aptitude lui acquit promptement l'estime de tous ses chefs et lui prépara ainsi les succès qui l'attendaient dans sa carrière. Son élévation à un nouveau grade ne se fit pas trop longtemps attendre.

A la fin de 1806, lors de la destination du brick de guerre le *Manly*, sous le commandement du capitaine C. Ossewaarde, pour le voyage des Indes-Orientales, Ryk fut placé sur ce

bâtiment de guerre et peu de temps après admis à passer son examen d'enseigne de vaisseau. A la suite de cet examen il obtint le rang de lieutenant titulaire. Le départ de la frégate le *Manly* ayant été différé, Ryk eut le commandement d'une des canonnières qui se trouvaient dans le port de Delfzyl. La canonnière qu'il commandait, réunie à quatre autres canonnières sous la conduite du vaillant capitaine Ossewaarde, contribua à l'abordage et à la conquête du brik de guerre anglais *the Ferretter* dans les eaux de l'Ems oriental près Borkum. Ryk fut le premier qui sauta sur le pont de la frégate ennemie.

Il commanda la même canonnière jusqu'en 1808, et quelquefois aussi une division composée de plusieurs embarcations envoyées à la défense des côtes de la Frise et des embouchures de la Jahde et du Weser. Il employa le temps que lui laissait son service à apprendre la langue allemande, à dresser la carte des côtes où il se trouvait alors, et à étudier diverses autres sciences. Dans ces dernières années, plus il acquérait de savoir, plus le goût de l'étude s'augmentait en lui. La lecture était devenue pour lui presque une passion. Mais heureux celui à qui l'excès de la lecture, au lieu d'éclairer l'esprit, ne jette pas le désordre dans les idées! Ryk n'eut point à craindre ce danger; il en fut préservé par son heureuse mémoire et par la perspicacité de son esprit, qui, au milieu de la lecture de tant d'ouvrages divers, lui permit d'en faire si bien l'utile discernement, que ce fut comme en jouant, qu'il poursuivit ses études, bien qu'elles n'eussent souvent aucun rapport avec celles du marin, qu'il agrandit le cercle de ses connaissances et que, dans son humeur toujours égale, il se livra à ces exercices de l'esprit, sans en éprouver ni peine ni fatigue. Donnant ainsi libre carrière à son goût pour la lecture, il s'initia à la connaissance des auteurs classiques et des poètes les plus estimés dans les langues étrangères. Il s'appliqua même à l'étude du latin, bien qu'il n'ait jamais fait, toutefois, de grands progrès dans cette langue. Il s'occupa en outre de dessin, de musique et de physique, sans s'y livrer trop exclusivement, et recueillit sur bien des choses des notions assez variées, en sorte que, doué des plus heureuses qualités et saisissant toute occasion d'enrichir son esprit de nouvelles connaissances, il avait déjà généralement acquis la réputation d'homme instruit, bien que son savoir, à l'exception de ce qui concernait la science du marin, ne fût à vrai dire que superficiel. Mais rester étranger à tout ce qui peut être de quelque utilité dans la vie, à tout ce que doit connaître l'homme du monde et à tout ce qui peut rendre plus agréables les relations sociales, répugnait à ses heureux instincts, et il laissa au temps de décider quels seraient les germes féconds de la science amassés avec soin que les circonstances parviendraient à développer.

On procéda en 1808 à une organisation définitive du corps d'officiers de marine, et à cette époque Ryk fut nommé lieutenant de marine effectif. Fatigué d'un long service sur les canonnières, il demanda plusieurs fois à être placé à bord de quelque grand vaisseau de guerre. Son désir fut enfin accompli et il remplit les fonctions de son grade à bord du vaisseau de ligne le *Braband*, en rade du Texel et commandé par le capitaine de vaisseau baron J. J. Melvill de Carnbée.

Un an après eut lieu la descente des Anglais dans l'île de Walcheren. D'abord nommé aide-de-camp de l'amiral A. Kikkert et ensuite de l'amiral De Winter, le jeune lieutenant partit pour la Zélande où il fut chargé de l'exécution de différents ordres, soit pour observer la position des forces ennemies, soit pour communiquer avec l'amiral français de Missiessy dans la station sur l'Escaut ou pour transporter d'importantes dépêches au roi Louis. Plus tard il resta attaché auprès de l'amiral De Winter à titre d'aide-de-camp, lorsque cet amiral, remplacé par l'amiral Ver Huell dans le commandement de la flottille du Midi, prit le commandement de l'escadre réunie au Texel.

Jouissant de la confiance et de l'amitié dé l'amiral, soit à bord, soit à Amsterdam où l'amiral était appelé par ses relations à la cour du roi Louis, Ryk fit son service d'aide-de-camp d'une manière tout à la fois agréable et utile par la connaissance qu'il obtint du monde et des hommes, placé comme il l'était alors dans une sphère plus élevée et plus étendue. Il avait acquis à un tel degré la faveur de l'amiral que déjà en 1810 celui-ci le proposa pour le grade de lieutenant de 1ère classe; mais l'abdication du roi Louis vint mettre obstacle à cette promotion.

Si d'un côté, l'année 1810, qui vit se conclure son union avec mademoiselle Nelly Ysbrands, fille d'un honorable officier de marine, fut pour lui la source d'un véritable bonheur, d'un autre côté, ses sentiments patriotiques durent être péniblement affectés, lorsqu'il vit le pavillon qui avait brillé sur toutes les mers avec tant de gloire et d'honneur, le pavillon de De Ruyter, s'abaisser et disparaître devant

un autre pavillon. L'empereur qui avait renversé tant de puissants royaumes, venait de prononcer l'abolition du royaume de Hollande; et Ryk n'était pas encore arrivé à cette position qu'il lui fût possible de renoncer au service du nouveau souverain, comme avaient pu le faire plusieurs officiers supérieurs de marine qui avaient brillé précédemment avec éclat au service de la Néerlande.

Le lieutenant Ryk dut partager le sort de tous ses compagnons d'armes et il entra comme enseigne de vaisseau dans la marine française. Il conserva en même temps son grade d'aide-de-camp, et c'est en cette qualité qu'il se vit en relations avec un grand nombre de hauts personnages attachés à cette époque auprès de l'empereur Napoléon, lorsque celui-ci vint visiter la Hollande et inspecter en même temps l'escadre du Texel.

Ryk accompagna le ministre de la marine française et l'amiral de Winter dans une excursion du Helder à Delfzyl par la Frise et Groningue, où se trouvait alors réunie une division de la flottille française.

C'est dans cette expédition qu'il attira sur lui l'attention toute particulière du ministre de la marine Decrès, par sa connaissance parfaite des côtes que l'on visitait alors et par la franchise et la hardiesse de son langage, lorsque le ministre Decrès, connu pour la rudesse de sa parole, croyant imposer à la jeunesse de cet officier, ne fut pas peu surpris de l'entendre répondre à ses brusques interpellations dans un langage poli mais ferme et digne, auquel même ses officiers supérieurs ne l'avaient pas accoutumé. Mais, loin de se fâcher de cette mâle franchise, le ministre Decrès éprouva dès lors pour le jeune Ryk un sentiment de bienveillance qui depuis ne s'est jamais démentie.

Ryk accompagna aussi le général Molitor et l'amiral De Winter dans un voyage d'inspection dans la Frise orientale. La connaissance qu'il avait de cette contrée et des parages voisins vint de nouveau fort à point, et ses services furent d'un grand secours pour la détermination de diverses positions militaires.

Au commencement de 1811 le lieutenant Ryk suivit l'amiral De Winter à Paris où il fit un assez long séjour. Il se trouva tout à coup transporté dans ce centre de toutes les connaissances et de la civilisation la plus avancée. A cette époque il régnait à Paris un grand mouvement politique, mais il s'y opérait aussi un vaste développement dans les sciences pour lesquelles Ryk se sentait le plus vif attrait, la physique, la géographie, l'astronomie, les arts mécaniques et l'histoire naturelle, causé par le concours des grands talents attirés et protégés par le puissant génie qui, lorsqu'il détruisit la nationalité de la Hollande, savait fort bien qu'il ne détruisait dans les coeurs hollandais l'instinct du marin et le souvenir de la gloire recueillie sur les mers des deux mondes. Il savait aussi qu'il en avait besoin pour poursuivre ses projets, et c'est dans cette pensée qu'il distingua toujours le marin hollandais et attira à lui les hommes les plus célèbres de notre marine. Ryk, quoiqu'il ne partageât pas encore leur gloire, accompagna partout l'amiral De Winter qui était alors en grande estime auprès de l'empereur des Français.

Ryk assista à toutes les fêtes qui furent célébrées dans la capitale de l'empire français à l'occasion de la naissance de l'héritier de Napoléon. Un fait à remarquer, c'est que le jour de la naissance du roi de Rome, le 20 mars, alors que le canon des Invalides annonçait cet événement, Ryk recevait une lettre qui lui apportait la nouvelle que depuis quatre jours était né son premier fils. Se trouvant ce même jour à dîner chez l'amiral Decrès, celui-ci lui dit: « Il faut dès aujourd'hui vouer cet enfant au service du Roi de Rome; » et Ryk lui répondit: « Monseigneur, dans quinze ans d'ici il sera temps d'y penser. » Quelques années après cette époque, l'enfant qu'on avait salué à son berceau du nom de Roi de Rome, était mort loin de la France, le fils de Ryk était également mort en bas âge, et le père méditait à Ste. Hélène sur le tombeau de l'homme, qui, après avoir été le dominateur du monde, avait péri prisonnier, exilé, sur un rocher au milieu de l'Océan Atlantique.

Mais revenons à notre récit. Ryk, après avoir séjourné quelque temps dans la capitale de la France, retourna en Hollande avec l'amiral De Winter et servit avec le grade d'aide-de-camp dans l'escadre du Texel qui se composait alors de 9 vaisseaux de ligne, de 4 frégates et de quelques petits bâtiments.

C'est à cette époque que Ryk fut chargé de faire une reconnaissance régulière du *Schulpegat* pour y construire les formidables travaux de défense dont on avait formé le projet et qui plus tard furent exécutés en partie. Il accomplit aussi divers ordres importants de l'amiral De Winter dont il continua à être l'aide-de-camp jusqu'à la mort de cet amiral, qui arriva en 1812. En 1811, à peine âgé de 23 ans, il fut, par choix et de préférence à quelques-uns de ses collègues, promu au grade de lieutenant de vaisseau,

ou lieutenant de 1ère classe. L'amiral Ver Huell, qui succéda à De Winter dans le commandement de l'escadre du Texel, se souvenant du jeune aspirant de marine qu'il avait connu à l'époque de la flottille batave, nomma Ryk son aide-de-camp, fonction dont l'exercice fut pour cet officier d'autant plus agréable que le célèbre Ver Huell avait protégé et dirigé ses premiers pas dans la carrière. Ryk gagna promptement toute la confiance de l'amiral, qui le chargea de l'exécution de différents ordres, lors des manoeuvres de l'escadre du Texel qui avaient lieu journellement. Pour suppléer aux bonnes cartes marines qui manquaient, l'amiral lui confia la tâche honorable de dresser une grande carte de la rade et des passes du Texel. Ce travail fut fait avec tant de soins et de savoir qu'il obtint non seulement la juste admiration de l'amiral, mais que plus tard, en 1816, il fut imprimé et publié aux frais du gouvernement néerlandais. Il n'y a pas longtemps que cette carte était encore en usage, mais elle a été corrigée depuis à cause des variations que le fond de la mer et les bancs de sable ont éprouvés pendant cette longue période; mais la première carte du Texel a toujours été la base d'après laquelle tous les travaux hydrographiques ont été faits par Ryk, et après lui par ceux qu'il avait dirigés dans ce travail.

Plein d'une généreuse ardeur, Ryk cherchait toutes les occasions de donner de nouvelles preuves de son zèle. En 1813 eut lieu un fait qui, si le succès l'avait couronné, l'eût couvert de gloire, mais qui lui fit courir le danger d'être fait prisonnier et d'être transporté comme tant d'autres en Angleterre.

Une nombreuse escadre anglaise croisait devant les passes du Texel. Il arriva qu'un jour elle s'était éloignée hors de la vue et qu'un seul brick de guerre se trouvait près de la côte. Ryk en instruisit l'amiral et lui demanda la permission d'aller la nuit suivante attaquer ce bâtiment anglais. L'amiral lui en donna l'autorisation. Deux détachements de volontaires du vaisseau-amiral, l'un sous le commandement de Ryk, et l'autre sous celui de l'enseigne de vaisseau J. C. Koopman, s'embarquèrent sur les bricks *le Génie* et *the Ferretter*, appartenant tous deux à l'escadre du Texel. A l'entrée de la nuit on fit voile vers le brick anglais pour aller l'attaquer et s'en rendre maître; mais, arrivé près de ce bâtiment on se trouva tout à coup au milieu de la nombreuse escadre anglaise qui vers le soir s'était rapprochée de la côte. Favorisés par l'obscurité, nos deux bricks, passant à travers l'escadre anglaise, gagnèrent le large, où après une courte délibération, tous les feux éteints, on regagna la côte vers la fin de la nuit après avoir traversé une seconde fois l'escadre anglaise, et au commencement du jour on était assez avancé dans la passe le *Schulpegat* pour n'avoir plus rien à craindre des forces navales britanniques; mais le regret d'avoir manqué un pareil coup fut plus grand que la joie de se retrouver sain et sauf au milieu des siens.

L'année 1813 touchait alors à sa fin: une importante époque allait bientôt surgir, une époque que Ryk appelait de ses plus ardents désirs, bien qu'il n'osât presque pas la croire possible, et qui devait alors exercer une si grande influence sur sa destinée. L'heure de la restauration et de l'indépendance de la Néerlande avait sonné. Tout coeur néerlandais devait en tressaillir d'allégresse, et avec tous ses frères d'armes Ryk devait éprouver ce même sentiment de joie et de bonheur, lui, qui avait toujours attendu avec tant d'impatience le moment où le pavillon hollandais, si longtemps abaissé, flotterait de nouveau avec gloire sur toutes les mers. Cet heureux instant venait de surgir et un grand nombre de ses compagnons d'armes allèrent se ranger sous la bannière nationale. En présence de ce grand événement qui excitait dans tous les coeurs néerlandais des sympathies dont on comprend facilement toute la généreuse ardeur, Ryk se trouva, ainsi que bien d'autres, dans la position la plus difficile. Nommé par le choix du gouvernement français aide-de-camp d'un amiral à qui il devait ses premiers pas dans la carrière militaire, qui l'avait honoré de toute sa confiance, à qui, ainsi qu'à l'amiral De Winter, il avait voué un attachement sincère, il ne voulut pas abandonner le commandant de l'escadre dans une circonstance aussi critique. Le jeune officier eut à lutter entre l'amour de la patrie et le sentiment de son devoir; la voix de la reconnaissance fit cesser cette pénible lutte, et son choix fut fixé dès que l'amiral eut déclaré qu'en aucune circonstance il n'agirait au détriment de la Hollande. Ryk promit alors de ne jamais abandonner l'amiral, bien qu'il restât fidèle au pavillon français, et le suivit au Helder dans le fort *Lasalle*, aujourd'hui *Erfprins*. Outre son service d'aide-de-camp, il dut y remplir d'autres fonctions; il fut chargé, de concert avec les ingénieurs français, d'achever les lignes de défense commencées depuis quelque temps; les études qu'il avait faites du génie militaire le rendaient propre à l'exécution de pareils travaux. Il fut plus d'une fois envoyé en parlementaire et généralement honoré

de la plus grande confiance. Sa conduite n'a pas peu contribué à maintenir le bon ordre et à écarter le surcroît de charges et de souffrances qui menaçait les habitants.

Bien que nous n'ayons pas l'intention d'exposer ici la conduite si généralement connue de l'amiral Ver Huell à la fin de 1813 et au commencement de 1814, nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que sa position était très difficile. Comme militaire, il connaissait le devoir qui lui était imposé de défendre le poste que lui avait confié l'autorité supérieure; si, personnellement, il restait attaché au génie de l'homme qu'il admirait, il sentait aussi qu'il était Néerlandais, et il y avait en lui trop de grandeur d'âme pour qu'il opprimât ses compatriotes ou nuisît à sa patrie, quand il pouvait l'éviter. La reconnaissance que lui en conservent encore tous ceux qui habitaient alors le Helder, en est aujourd'hui le témoignage.

« A quelques exceptions près, dit un récit, la garnison était composée de Français; Ver Huell comptait seulement parmi les officiers de son état-major, outre son aide-de-camp Ryk, deux capitaines de frégate hollandais, Francke et Van Son, comme secrétaire particulier, un jeune parent de l'amiral, également du nom de Ver Huell, et un jeune aspirant nommé Van Karnebeek. Les capitaines et quelques-uns des premiers officiers étaient restés au *Nieuwe Diep*, à bord de leurs bâtiments presque entièrement dégarnis de leur équipage. Qui ne reconnaît combien on dut employer de moyens pour tenir en respect les habitants et leur faire supporter les charges d'un siége, et combien on dut user de prudence pour ne pas passer aux yeux d'une garnison française pour trop porté pour les intérêts des Hollandais. A ces difficultés vint se joindre une crise monétaire à laquelle Ver Huell sut prévoir, non par des contributions forcées, mais par un emprunt avec garantie. Rigoureusement cerné du côté de la terre et constamment surveillé sur mer par les forces navales de la Grande-Bretagne, il était impossible d'avoir la moindre communication avec Paris. Ver Huell avait tout pris sur sa responsabilité; mais, quelque chose qu'il eût prévu, il ne s'attendait pas certes à ce qu'il eût à défendre le Helder contre les Hollandais et les Cosaques.

« La garnison comprenait fort bien que, renfermée dans une place privée de tout secours de l'extérieur, elle finirait tôt ou tard par succomber, si ce n'est à la force, du moins à la disette; on commençait à murmurer de tous côtés, et même quelques-uns disaient à haute voix qu'il fallait incendier la flotte, faire sauter les forts, couper les digues et se sauver sur les deux frégattes françaises *la Meuse* et *l'Yssel.*

« De grands désastres eussent alors frappé la Hollande Septentrionale, et il a bien mérité de la patrie celui qui est parvenu à détourner ce coup de désespoir et de vengeance. »

Cet honneur appartient aussi à Ryk. Entendant l'amiral parler tous les jours de la nécessité d'envoyer des nouvelles en France, le courageux lieutenant lui offrit, en février, de s'y rendre secrètement sur un petit bateau de pêcheurs. L'amiral qui comprenait tout le danger d'une semblable expédition, était trop généreux pour lui en donner l'ordre; mais le lieutenant Ryk répondait à toutes les objections qu'on pouvait lui faire, que le moment était arrivé de donner des preuves de sa reconnaissance. « Mourir dans cette expédition ou en revenir, » telles étaient ses paroles. Ver Huell fut saisi d'admiration pour un projet aussi hardi, mais il ne put différer plus longtemps d'accepter la proposition qui lui était faite, quelque invraisemblable qu'il pût lui paraître que cet intrépide officier parvînt à traverser la mer couverte de croiseurs anglais, et reconnaissant combien il fallait prendre de précautions pour qu'on ne conçût pas de soupçon à cet égard. Il fut donc convenu que Ryk se rendrait à Paris, s'il pouvait arriver en cette capitale, pour s'entendre avec le gouvernement et qu'il demanderait l'ordre ou de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité, ou de faire une capitulation honorable. Cet offre devrait lui être donné par écrit et verbalement, afin de pouvoir, en cas de danger pressant, se débarrasser de l'ordre écrit.

Rien ne put, pas même les glaçons que la mer chariait à cette époque de l'année, retenir l'intrépide marin qui dans la nuit du 12 février 1814 entreprit l'expédition projetée. Il s'embarqua sur un bateau de pêcheurs conduit par Frans Ooms et son vieux matelot. La faible embarcation se fraya une route à travers les glaçons et échappa aux croiseurs. Le batelier et son matelot, dès qu'ils furent en pleine mer, apprirent avec effroi que le lieu de leur destination était un des ports de France. Par répugnance pour tout ce qui était français et par crainte de courir les dangers de la mer et d'être fait prisonniers, ils refusèrent leur service et menacèrent de retourner sur leurs pas, mais la ferme contenance de Ryk et ses exhortations amicales vinrent à bout de vaincre leur répugnance. A peine échappé aux croisières

anglaises, Ryk arriva à Ostende pour de là continuer sa route par terre jusqu'à Paris. Mais cette ville était cernée de tous côtés par les troupes alliées. Il tenta de nouveau les hasards de la mer sur sa petite barque et arriva le 15 à Dunkerque; il se proposait de continuer son voyage jusqu'à Paris par la route de Cassel; mais cette tentative fut également sans succès. Entre Cassel et Bailleul il rencontra une colonne de Prussiens et de Cosaques et ne put leur échapper que par la vitesse de son cheval, apportant à Cassel, Bergues et Dunkerque, la nouvelle de l'approche de l'ennemi. Ryk fut alors contraint de poursuivre sa route le long des côtes par Boulogne sur Paris où il arriva le 20 février 1814.

Son arrivée à Paris fut accueillie avec admiration par le ministre Decrès qui avait déjà su apprécier tout le mérite de Ryk. On fut d'avis qu'à aucun prix on ne devait rendre cette place forte; on voulait envoyer des secours au Helder. Ryk en démontra l'impossibilité. Alors, coûte que coûte, il fallait tout détruire et la garnison devait s'embarquer sur les deux frégattes françaises. Ryk combattit aussi cette opinion comme moyen inutile et en même temps inexécutable. «Mais que faut-il donc faire?» lui demanda-t-on; et c'est alors que toutes les capacités de Ryk brillèrent du plus vif éclat. Il invoqua la fidélité si bien connue et le courage de son commandant, et proposa de lui laisser sa liberté d'agir suivant les circonstances, de poursuivre la défense de la place, de *conserver la flotte*, et, si la nécessité l'exigeait, de conclure une capitulation avec tous les honneurs de la guerre. La franchise de langage si naturelle au caractère hollandais et la vigueur de ses raisonnements exprimés de ce ton de cordialité qui lui est si propre, ne manquèrent pas en cette occasion d'exercer l'influence qu'on devait en attendre.

Cependant on était forcé de mettre sous les yeux de l'empereur le résultat des conférences tenues avec Ryk et d'attendre à ce sujet la volonté du maître. Les victoires passagères remportées sur Blücher avaient de nouveau éveillé l'espoir de l'empereur et l'avaient rendu moins traitable. Il fallut attendre jusqu'au 7 mars avant que ses ordres positifs arrivassent au ministère. Ryk les reçut cachetés du sceau de l'empire, avec l'ordre de retourner sur le champ à son poste. Mais il n'entrait point dans ses idées d'accepter ainsi les ordres qu'on lui transmettait et il demanda qu'il lui fût donné connaissance de leur contenu, puisque divers obstacles pouvaient le mettre dans la nécessité de les jeter à la mer, et que dans ce cas son expédition aurait été infructueuse et les résultats entièrement perdus. Ryk dit au ministre: «Monseigneur, pour venir ici j'ai tenté l'impossible. Si vous n'avez pas confiance en moi, gardez-moi ici; mais si, au contraire, je mérite confiance, ne me donnez pas des ordres que je ne connaisse pas, et qu'au moment du danger je pourrais être forcé de jeter à la mer. Si cela arrivait, fussé-je même assez heureux pour rejoindre le fort *La Salle*, tout le fruit de ma mission périlleuse serait perdu.» Ces paroles convainquirent le ministre de l'utilité et de la justice de cette réclamation. Decrès ouvrit la lettre et en communiqua à Ryk tout le contenu. Elle portait l'ordre de conserver la place aussi longtemps que la résistance serait possible, afin, en cas d'un traité de paix avec les honneurs de la guerre, de faire servir ce fort comme un motif d'indemnité. Il lui fut remis ensuite une somme de vingt mille francs en or pour payer la solde de la garnison du fort. Il porta cette somme dans une ceinture autour de son corps et la remit plus tard à son chef.

Ryk quitta Paris avec joie, emportant avec lui l'ordre supérieur que Ver Huell avait désiré à la fois comme officier et comme Hollandais, et sans lequel il aurait peut-être eu à craindre les conséquences les plus graves de la part des officiers sous ses ordres qui n'étaient pas Hollandais. De nouveau on se demandait comment Ryk parviendrait à retourner au Helder. En effet, il n'était pas possible de douter qu'on eut dû s'apercevoir de sa première expédition: ainsi, la surveillance exercée par les croisières anglaises serait cette fois incontestablement plus active. — Le 10 mars Ryk se trouvait déjà sur les côtes de France, mais les vents contraires et le gros temps s'opposèrent jusqu'au 13 à ce que son bateau put prendre la mer, et le lendemain, la violence des vents le contraignit de se réfugier dans le port d'Ostende. Après dix jours d'attente, il trouva le moment propice pour mettre de nouveau à la voile. On comprend combien ce retard dut lui être pénible. Mais au milieu de la nuit, se trouvant enfin en mer, il choisit la course la plus hardie et se dirigea vers les côtes de l'Angleterre, où certes on était bien loin de l'attendre; il longea ces côtes, heureusement sans être aperçu de l'ennemi, et, la nuit suivante, favorisé dans cette traversée par le vent en poupe, il arriva le 25 au Helder où la garnison, balancée entre la crainte et l'espérance, l'attendait avec une bien vive impa-

tience, et où il fut accueilli comme un frère au milieu des démonstrations de la joie la plus vive. Maintenant les Hollandais n'avaient plus rien à craindre, aucun tort ne pouvait leur être fait, tout serait conservé, et, renfermé dans cette place fortifiée, chacun pouvait attendre avec sécurité l'issue des événements. Le retour de Ryk fut fêté avec enthousiasme par toute la garnison française, car il rapportait avec lui des nouvelles certaines de la France dont on avait été privé depuis si longtemps et il remettait en même temps des lettres de leur famille à ceux qui les attendaient impatiemment.

Déjà dans plus d'une expédition périlleuse de diverse nature Ryk avait donné des preuves de son génie d'entreprise et de sa prudence, mais cette aventureuse traversée, semée de tant de périls, a fait briller ces qualités de leur plus vif éclat. On trouve le récit détaillé de cette excursion dans l'ouvrage du professeur Konijnenburg, intitulé: *Annales de l'Union néerlandaise* (*Gedenkboek der Nederlandsche Unie*), qui fut publié peu de temps après[1]. Dans cet ouvrage on trouve relatée une expédition périlleuse qui fut entreprise pour sauver un bâtiment échoué sur le *Noorderhaaks*, quelques jours avant le départ de Ryk pour Paris à bord du petit bateau de pêcheurs qui devait le transporter en France. — L'enseigne de vaisseau J. Van Blommestein et l'aspirant H. A. Van Karnebeek s'offrirent spontanément pour accompagner le lieutenant de marine Ryk dans cette généreuse entreprise qui donne un si bel exemple du courageux et incomparable dévouement des marins quand il s'agit de sauver de malheureux naufragés, et qui eut lieu le 9 février 1814 par un temps orageux dans la mer du Nord, au moment où les passes du Texel étaient remplies de glaçons.

Le fait mémorable de l'expédition à Paris valut à Ryk la décoration de chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur avec la promesse que dans le courant de la même année, bien qu'il ne fût âgé que de 25 ans, il serait promu au grade de capitaine de frégatte, avec rang de lieutenant-colonel; honneurs et distinction bien légitimement acquis par celui qui dans un si noble but avait bravé tant de dangers et affronté la tempête et la flotte ennemie.

Quelque temps après cet événement eut lieu la première abdication de Napoléon, et le 4 mai les Français évacuèrent le Helder. L'amiral Ver Huell, après avoir vainement offert ses services au gouvernement néerlandais, et nous regrettons vivement que cette proposition n'ait point été acceptée, se décida à retourner en France par mer avec tout son état-major. Il ne put décider Ryk à l'accompagner. Le fidèle aide-de-camp pensait avoir alors payé la dette de la reconnaissance, il avait observé jusqu'à la fin son serment, mais il comprenait trop bien qu'il était Néerlandais pour ne pas offrir ses services au gouvernement de son pays. Un malentendu fut cause qu'il ne se trouva pas compris dans l'organisation de la marine néerlandaise, et Ryk se vit alors dans la nécessité de se rendre quelque temps après à Paris, n'ayant d'autre moyen assuré d'existence que de poursuivre la carrière dans laquelle il était entré. Il avait perdu une partie de ce qu'il possédait, lors du tiercement des fonds publics en 1810. Il fut immédiatement placé dans la marine royale de France avec le grade de lieutenant de vaisseau, et proposé pour la décoration de la croix de St. Louis, avec la perspective d'un avancement rapide. Mais le malentendu qui avait eu lieu à son égard en Hollande ayant été promptement reconnu, il fut réinstallé dans son grade de lieutenant de 1ère classe dans la marine hollandaise. A cette nouvelle Ryk envoya sur le champ sa démission au gouvernement français, et, le coeur plein de joie, il retourna dans sa patrie auprès de sa femme, qui y était restée, de son enfant et de sa famille. Le Roi Guillaume 1er sut apprécier le mérite de Ryk qui, bien loin que l'on pensât à le moins estimer pour la conduite qu'il avait tenue, reçut continuellement les plus grandes preuves de la faveur et de la confiance du Roi.

Il fut sur le champ attaché à la direction générale du pilotage et chargé spécialement de terminer et de publier la carte des passes du Texel. Ce travail, ainsi que d'autres travaux du même genre qui lui furent confiés, l'occupèrent jusqu'en 1816. Nous devons ici rappeler en passant que c'est à un des premiers exemplaires de cette carte qu'est due la conservation d'une corvette de guerre de la marine néerlandaise. Ce bâtiment, assailli par de violentes tempêtes, avait été poussé par les vagues vers le Texel, dans un moment où la violence des vents empêchait tout pilote-côtier d'aller en mer, et cette corvette de guerre aurait infailliblement échoué sur la côte, si le capitaine de ce navire, les

[1] Il y a quelques années le *Corsaire*, recueil périodique de Paris, et le *Journal de la Haye* ont rendu compte de cette remarquable expédition.

yeux fixés sur la carte, ne s'était hasardé à le conduire dans la rade du Texel, sans le secours d'un pilote manœuvre qui sauva sa corvette. Dès que le Roi fut informé de ce fait, le lieutenant de 1ère classe Ryk se vit, le 16 août 1816, décoré des insignes de chevalier de l'ordre du Lion-néerlandais.

Le naturel entrepenant de cet officier et l'enthousiasme qu'excitait en lui, ainsi que dans l'esprit de tant d'autres, la restauration de sa patrie et de la marine néerlandaise, lui firent ardemment désirer qu'un champ plus vaste d'opérations lui fût ouvert. A peine eut-il appris, en 1816, qu'on préparait une expédition contre Alger, sous le commandement de lord Exmouth et de l'amiral Van Capellen, qu'il demanda avec instance à en faire partie, quoique la solde qui lui serait allouée en pareil cas fût moins élevée que celle dont il jouissait alors, et qu'il dût se séparer d'une famille tendrement chérie. Sa demande lui fut accordée, et il passa à bord du vaisseau de ligne, le *Willem I*, en destination pour la Méditerranée et commandé par le capitaine de marine le baron J. J. Melvill de Carnbée. Malheureusement, lorsque ce bâtiment de guerre arriva devant Alger, les flottes anglaise et hollandaise réunies avaient déjà fait depuis quelques jours la glorieuse conquête de ce repaire de pirates. Ryk ainsi que son capitaine et tout l'équipage en ressentirent le plus vif désappointement. A son arrivée dans la Méditerranée, le lieutenant-capitaine, 1er officier, étant retourné dans les Pays-Bas, Ryk fut nommé premier officier de ce bâtiment, du port de 78 canons, qui plus tard arbora le pavillon de l'amiral Van Braam, et eut différents capitaines. En station dans la Méditerranée, Ryk visita plusieurs ports espagnols, français et italiens, ainsi que les côtes des États barbaresques. Suivant son habitude qui le portait à mettre à profit toutes les occasions d'augmenter ses connaissances et de s'occuper des intérêts de la marine, il utilisa son long séjour dans la Méditerranée. Doué d'une extrême aptitude pour apprendre les langues étrangères, il eut le désir de se familiariser, surtout pour les termes de marine, avec les différents dialectes des langues du Midi, afin d'en connaître le patois quelquefois fort nécessaire au marin. Ce besoin de s'instruire le mit en rapport avec différents peuples; en visitant la terre classique de l'antiquité, il acquit une grande connaissance des hommes et des choses, et en se mettant en contact direct avec les officiers de marine et les marins de diverses nations, il parvint encore à doubler la somme de ses connaissances géographiques. C'est ainsi qu'en même temps s'accrut de plus en plus dans son esprit le désir de contribuer à ce que son pays ne restât pas en arrière des progrès de l'industrie et de la construction des bateaux à vapeur dont on racontait alors tant de merveilles opérées dans d'autres pays.

A la fin de 1820 il revint dans les Pays-Bas à bord du *Willem I*. Il fit grand nombre de rapports ayant pour objet le développement de plusieurs branches de la marine, et dont quelques-uns eurent les plus heureux résultats.

Peu de temps après son retour, il fut chargé de dresser les cartes hydrographiques des autres ports de mer du royaume. Il se livra sans retard à ce long et important travail, et en 1821 il vit son zèle dignement récompensé par sa promotion au rang de lieutenant-capitaine de marine. Il poursuivit pendant trois années consécutives son travail hydrographique, malgré les occupations multipliées plus ou moins importantes que le gouvernement lui confia. C'est à cette époque que furent publiées les cartes de la Meuse et de la *Goedereede*, des passes et fleuves de la Zélande, ainsi qu'un ouvrage sur la construction navale qui témoigne de son savoir et de sa haute intelligence, et qui est devenu d'un usage général pour la marine, comme l'unique traité complet sur la construction des vaisseaux de guerre qui à cette époque existât en langue hollandaise. Il forma aussi pour l'hydrographie les officiers et aspirants de marine placés sous ses ordres. Mais au milieu de ces occupations son désir sans cesse renaissant était de retourner en mer; il s'y sentait tout à la fois plus vivement porté, et parce qu'il entendait raconter des progrès que la navigation à vapeur faisait dans les autres pays, et par les actes auxquels la marine était appelée à prendre part dans les colonies des Indes-Orientales pendant les guerres qui avaient lieu dans ces contrées. Quelque fût l'attrait qu'il éprouvait pour les travaux scientifiques qui lui étaient confiés dans les Pays-Bas, il se sentait entraîné vers une plus vaste sphère d'action. Déjà plus d'une fois il avait demandé à être envoyé dans les Indes-Orientales. En janvier 1825 cette demande allait lui être accordée, lorsqu'on lui confia le commandement de la corvette de guerre, la *Pallas*; mais on lui donna d'abord l'ordre de se rendre avec ce bâtiment dans les principaux ports de l'Angleterre et des États-Unis de l'Amérique du Nord, avec une instruction très-étendue ayant pour but d'examiner

la marine militaire et la navigation à vapeur dans ces deux pays, ainsi que d'autres points relatifs à la science nautique. La corvette la *Pallas*, désignée en même temps comme navire d'instruction, reçut à son bord un grand nombre d'officiers et d'aspirants de marine qui eurent ainsi une excellente occasion d'augmenter la somme de leurs connaissances. Ce voyage offrit surtout aussi un grand attrait à Ryk par l'agréable compagnie du Duc Bernard de Saxe-Weimar, si généralement estimé pour ses talents, qui se rendait également aux Etats-Unis dans le but d'une exploration scientifique; noble prince, occupant déjà à cette époque le grade de général au service des Pays-Bas, si glorieusement connu par ses faits d'armes, d'abord en Allemagne et ensuite aux Quatre-Bras, qui plus tard s'est encore couvert de gloire à la tète d'un des corps de notre armée, et qui également a donné des preuves de son vif attachement à tout ce qui intéresse la Néerlande, en publiant dans son *Précis de la campagne de Java* les faits d'armes qui ont précédé la reddition de cette île en 1811.

Le commandant de la *Pallas*, M. Ryk, avait déjà fait en Zélande la connaissance de cet illustre compagnon de voyage, lorsque son auguste père, le grand-duc régnant de Saxe-Weimar-Eisenach, vint visiter Flessingue. Le lieutenant-capitaine Ryk avait si bien su mériter l'estime du grand-duc, pendant son court séjour en Zélande, que S. A. R. lui remit à son départ une superbe tabatière en or ornée de son chiffre. Dans la même année le prince Frédéric Auguste de Saxe, ayant aussi visité la Zélande, remit à Ryk une bague enrichie de diamants, et Ryk reçut également du duc Bernard une magnifique horloge marine.

Dans le cours de l'année 1825 Ryk accomplit avec une grande distinction la mission qui lui avait été donnée. Il visita à bord de la *Pallas* les grands établissements maritimes de l'Angleterre et presque tous ceux de l'Amérique du Nord, depuis Boston jusqu'à Washington, faisant partout briller avec honneur le pavillon néerlandais, suivant le témoignage qu'en donnèrent les feuilles publiques à cette époque, et qui est confirmé par le récit du voyage du duc de Saxe-Weimar, publié à Weimar d'après les notes de S. A. par le conseiller intime Luden. Nous nous souvenons encore de l'effet que produisit dans les Pays-Bas la publication de cet ouvrage en 1828, et dont l'année suivante il fut donné une traduction en hollandais avec quelques légères modifications. Il serait ainsi hors de propos d'entrer dans de longs détails sur un ouvrage que la traduction dans notre langue a porté à la connaissance du public; nous rappellerons seulement en peu de mots que l'exécution de ce voyage accomplissait un désir que le Duc avait formé depuis sa jeunesse; il était curieux de visiter le Nouveau-Monde dont il avait entendu si souvent faire la description à l'institut géographique de Weimar; cette contrée qui étonne les esprits par la grande diversité des populations et des opinions, et qui cependant forme une union parfaite au moyen d'une seule pensée, celle de la liberté, à part toutefois les hommes de couleur qui en sont encore privés; il voulait voir de près l'accroissement si rapide et si surprenant des villes et des États de l'Union, le développement de son industrie, sa navigation, la merveilleuse application que ce pays avait fait de la puissance de la vapeur, et bien se pénétrer en même temps de la nature des institutions de ce pays, des moeurs et du caractère de ses habitants. Et cela, le Duc l'a fait de toutes les manières et sous tous les aspects, dans cet intéressant voyage, non pas comme d'autres l'ont essayé plus tard en se laissant guider par les inspirations systématiques des écrivains, mais au moyen d'observations sévères et consciencieuses et en comparant les établissements industriels, philanthropiques et militaires avec tous ceux de même nature en Europe. Aussi ce voyage est-il riche de faits, et son but: apprendre à connaître un monde qui, bien plus alors qu'aujourd'hui, différait de l'Europe par l'emploi de la vapeur, par ses canaux et ses établissements, était parfaitement en rapport avec l'esprit de celui que le noble duc avait pour compagnon de voyage. Dans plus d'un passage de son récit le Duc exprime le bonheur dont il a joui avec M. Ryk dans cette époque si calme pour la Néerlande et l'Europe, et dans son avant-propos il désigne M. Ryk comme « un marin brave, habile et hautement estimé. »

C'est le 26 avril 1825 que la corvette néerlandaise la *Pallas* nouvellement construite, entreprit son voyage. Elle visita d'abord, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs ports de la Grande-Bretagne, et poursuivit ensuite un voyage heureux, il est vrai, mais cependant difficile, dans lequel plus d'une fois le duc eut à supporter avec courage les dures privations imposées à la vie du marin et vit en plusieurs occasions, ainsi qu'il le reconnaît, le sang-froid et les bons soins du capitaine sauver le

bâtiment des plus grands dangers. Vers la fin de juillet on entra dans le port de Boston. Parmi les visites faites, lors du séjour des Néerlandais dans les États-Unis, à plusieurs Américains et étrangers de nom, il ne faut pas certes oublier celle rendue au vieillard plus qu'octogénaire Quincy Adams, l'ancien président du Congrès et l'un des fondateurs de l'indépendance de l'Amérique. S'adressant au duc, à M. Ryk et à un jeune élève de construction navale, descendant du grand Tromp dont il portait le nom, Adams leur parla avec chaleur de la Hollande et du séjour qu'il y avait fait, et s'entretenant ensuite avec le jeune Tromp de son immortel aïeul, il lui serra la main avec affection et lui cria tout ému: « *God bless you*, Van Tromp! » — « Nous nous séparâmes de ce respectable vieillard (ajoute le Duc), profondément touchés de son accueil, et heureux d'avoir pu être présentés à celui qui allait bientôt quitter la terre, à ce vétéran d'une révolution qu'à bon droit on peut bien appeler sainte. »

Tout Néerlandais devait aussi, après avoir quitté New-York, aller visiter avec le plus vif intérêt la ville d'Albany qui, comme on sait, est d'origine hollandaise, sa fondation datant de l'établissement du fort Orange en 1614, et sur laquelle depuis cette époque l'attention s'était plus particulièrement portée, car les fils de la vieille et énergique Hollande n'ont jamais renié leurs ancêtres.

Pendant tout le temps que le Duc visita les côtes de l'Amérique, Ryk parvint, à l'aide de l'obligeant accueil qu'il faisait aux personnes de distinction qu'il invitait à bord de la *Pallas*, à établir d'intéressants rapports avec les fiers enfants de l'Amérique du Nord. Durant le séjour de la *Pallas* dans les ports de l'Union, le Duc, accompagné du jeune Tromp, entreprit un curieux voyage d'exploration dans l'intérieur du pays et visita les populeuses cités de cette jeune république, et tout le temps qu'il resta dans les lieux devant lesquels la *Pallas* se trouvait à l'ancre, Ryk sut contribuer à rendre agréable au Duc le séjour de ces contrées où ce dernier, suivant le témoignage qu'il en donne, vit tant de choses nouvelles et où il avait encore tant de choses à voir et à apprendre, que, de retour en Europe, il éprouva précisément la sensation que l'Américain, du moins l'Américain de cette époque, ressentait lorsqu'il visitait pour la première fois l'ancien monde, c'est-à-dire qu'il fut vivement frappé à la vue de ces anciens souvenirs qui témoignent de la prospérité et du sentiment des arts dans les siècles reculés. Le Duc termine ainsi le récit de son voyage: « De retour de l'Amérique où tout est nouveau et où l'on rencontre quelque tendance active vers les améliorations, j'ai trouvé que mes propres sentiments confirmaient cette opinion. » M. Ryk fut aussi profondément frappé de ce qu'il y avait de grand et d'utile pour sa patrie dans tout ce qu'il avait vu, et il devait bientôt donner des preuves de l'impression qu'il en avait reçue et de l'expérience qu'il avait acquise à ce sujet.

Après avoir encore visité New-York, Philadelphie, Norfolk et Washington, la *Pallas*, ayant fait une traversée d'une vitesse peu commune, malgré les fortes tempêtes qui l'avaient assaillie, arriva dans les Pays-Bas, le 6 décembre 1825. Peu de temps après, le lieutenant-capitaine Ryk fut investi du commandement de la frégate la *Minerva*, en attendant que la construction de la corvette la *Nehalennia* fût terminée, avec laquelle il devait d'abord entreprendre un voyage autour du monde pour ensuite passer au service des Indes-Orientales, le but de tous ses désirs. Le projet de ce voyage autour du monde ne put se réaliser, ce qui est certes fort regrettable pour la science et pour notre gloire nationale, car plus d'un navigateur étranger, à cette époque et plus tard, accomplirent avec gloire et profit pour les sciences de pareils voyages d'exploration. Toutefois, comme nous l'avons déjà fait pressentir, le dernier voyage de Ryk ne resta pas infructueux. Il écrivit successivement des mémoires très étendus sur les résultats de l'expédition de la *Pallas* où il traitait de tout ce qui avait rapport à la marine militaire en Angleterre et dans l'Amérique du Nord, et à la navigation à vapeur dans ces deux pays; et le compte-rendu de ses explorations scientifiques et des expériences qu'il avait faites avec tant de soins. Les recueils périodiques concernant la marine ont à cette époque donné quelques extraits de ces rapports, et on doit regretter qu'on n'ait pas poursuivi une publication qui eût fait généralement connaître des mémoires si détaillés et si intéressants sur la marine militaire en Angleterre et dans les États-Unis.

Pour bien apprécier l'exactitude des observations contenues dans les rapports, on en trouvera la preuve dans ce qui suit sur l'importante question relative à la navigation des bateaux à vapeur qui depuis l'ouvrage si connu d'un prince français a été traitée avec tant de soins par les nations maritimes. Déjà en 1825, après le voyage du capitaine Ryk dans l'Amérique du Nord, il avait dit dans un rapport :

« J'observe avec le plus vif intérêt la construction des bâtiments de guerre à vapeur. Un des avantages qu'elle présente, c'est que la difficulté toujours croissante de rencontrer des marins expérimentés aura bien moins d'influence du moment qu'on employera des bâtiments à vapeur de préférence aux bâtiments de guerre ordinaires. Les troupes seront même embarquées avec plus d'avantage sur de semblables navires; leur gréement si simple ne demandera que peu de matelots pour la manoeuvre des voiles, et pourvu que l'on ait quelques artilleurs capables pour commander les pièces de canon, le reste du service de l'artillerie pourra s'effectuer très bien par des hommes de peu d'expérience, ou par des militaires embarqués. »

L'opinion de M. Ryk sur la vapeur se résume en ces quelques points:

« Je crois que, dans le cas où la guerre éclaterait encore, les bateaux à vapeur armés en guerre pourront admirablement servir à garantir nos rivières et nos ports de mer, et à défendre nos côtes; que par contre ces mêmes bâtiments, tournés contre nous, pourront nous causer infiniment de dommage; et dans ce cas la défense ne serait possible qu'avec des bâtiments à vapeur.

« Je crois encore qu'ils sont parfaitement propres à causer de grands dommages à la marine marchande de l'ennemi; et si dès le commencement d'une guerre on arme des bâtiments à vapeur en corsaires, s'en est fait de cette marine.

« Dans des guerres avec les puissances barbaresques, les bâtiments en question pourraient servir au blocus de leurs ports, à convoyer nos bâtiments de commerce, quand du moins on veut éviter des armements considérables.

« Je crois que les bâtiments à vapeur seront aux Indes d'une grande utilité pour anéantir les pirates dont la coupable audace reste si souvent impunie, ainsi que pour assurer les communications, sinon totalement interrompues, du moins fort difficiles pour les vaisseaux à voiles, pendant les moussons contraires. »

Après tout ce qui a été écrit pendant les dernières années sur la navigation à vapeur en général, et surtout par rapport à la répression de la piraterie, il nous a semblé convenable de rapporter ces paroles remarquables.

Les mémoires soigneusement élaborés de M. Ryk furent l'occasion d'un arrêté du roi, dans lequel Sa Majesté manifestait une satisfaction toute particulière, de la manière dont l'auteur s'était acquitté de la mission qui lui avait été confiée. Déjà auparavant, les résultats de ses travaux hydrographiques avaient été accueillis et récompensés d'une manière tout aussi flatteuse.

Plus attentif en ce moment à l'ordre même des choses, nous interrompons ici l'ordre chronologique, pour nous arrêter quelques instants sur les travaux hydrographiques de M. Ryk dans les Indes-Orientales. En 1828 il fut chargé par le ministre de la marine et des colonies, lors de son voyage à Batavia, de recueillir tous les renseignements possibles sur l'état des travaux hydrographiques, entrepris par une commission spéciale dès l'année 1821. Avec cette promptitude qu'il mettait à accomplir toute mission, il voulut savoir ce qu'on avait fait pour l'amélioration des cartes marines de l'Archipel. D'autre part, il profita de ce que son séjour se prolongeait aux colonies, pour augmenter ses connaissances locales. Il chercha par là à appuyer sur des bases solides le rapport motivé qu'il se proposait d'écrire sur l'extension ou plutôt la régularité systématique qu'il était possible, selon lui, de donner à ces travaux.

Le rapport étendu et très-détaillé de M. Ryk fut mis entre les mains de M. le professeur J. F. L. Schröder à Utrecht, président de la commission d'examen pour les officiers de marine. Le témoignage de ce savant fut des plus flatteurs pour l'auteur.

« Cet avec une satisfaction toute particulière, disait-il, que j'ai lu le rapport; et je ne puis qu'approuver entièrement la manière dont il a été composé, les jugements de l'auteur et les propositions qui y sont contenues. Certes, ces recherches ne pouvaient être mieux confiées, si le résultat devait répondre à l'attente, qu'à un officier de marine d'un mérite aussi éminent, qui, par ses connaissances, son expérience et son activité, a si puissamment contribué, soit directement soit indirectement, à l'amélioration des cartes marines dans notre patrie.

« Je ne puis que rendre hommage à la manière dont le capitaine Ryk a examiné et pesé par rapport à l'hydrographie les résultats des travaux de la commission pour l'amélioration des cartes marines de l'Inde; car nombre de circonstances rendaient alors cet examen plus particulièrement difficile. Il faut rendre justice à son impartialité et à son désir sincère de louer ce que méritait de l'être. Il résulte en définitive de cet examen, que les intentions qui avaient présidé à la nomination d'une commission, n'ont point été remplies, du moins quant à l'hydrographie; que l'oeuvre entière ne repose sur aucun fondement stable, que l'on n'a point formé d'avance un plan général pour introduire de l'unité dans les parties; enfin que les relèvements particuliers, même les meilleurs et ceux qui ont été faits avec le plus de soin et d'activité, ont besoin de rectifications pour être utilisés.

« La seconde partie de ce rapport renferme des projets sur l'extension à donner à l'hydrographie aux Indes, avec une indication de ce qu'il y aurait à faire avant tout à cet égard.

« Par suite du vaste développement des côtes, de la multitude de bas-fonds qu'il faudrait relever, par suite du manque d'individus capables d'exécuter de grandes et de petites triangulations ou de lever des plans, il ne nous est pas possible de rivaliser à cet égard avec les puissances maritimes en Europe; de sorte que, tout bien considéré, il me semble que la proposition de M. Ryk doit être prise en considération, parce qu'elle peut être exécutée sans beaucoup de frais; et que son système est calculé de manière à être susceptible de perfectionnements et à ce que les relèvements partiels déjà exécutés puissent être systématiquement employés dans la composition des cartes générales. »

M. Schröder dans son compte-rendu, entre ensuite dans les particularités et propose en définitive l'exécution du projet, d'après les renseignements ultérieurs que fournira M. Ryk.

Il est temps que nous reprenions le fil de notre biographie.

Après le voyage en Amérique dont nous avons parlé plus haut, M. Ryk resta en correspondance scientifique avec S. A. R. le grand-duc de Saxe Weimar. Il reçut de lui de précieux instruments ainsi que l'ordre du Faucon Blanc en 1827.

A diverses époques, à mesure que son mérite se faisait jour, il fut nommé membre de plusieurs sociétés savantes: membre de l'Institut royal des Pays-Bas 1ère classe, — de la Société des arts et des sciences à Utrecht, — de la Société de littérature hollandaise à Leyde, — de la Société de Batavia, — de la Société royale de Danemarck pour les antiquités du Nord, etc.

Après avoir rempli une mission spéciale en Angleterre il reçut enfin celle de se rendre aux Indes-Orientales en qualité de commandant de la corvette la *Nehalennia*, ayant à bord le général qui devait commander l'armée des Indes, et un demi-million en espèces. A son retour il devait ramener en Hollande le général De Kock, lieutenant-gouverneur-général de l'Inde néerlandaise. Pendant son séjour il avait en outre pour mission d'examiner l'état de l'hydrographie aux Indes et de composer ensuite un projet pour le relèvement et la compilation d'une carte générale de l'archipel indien. Nous en avons fait mention plus haut et raconté comment son rapport fut accueilli. Le voyage ne fut entrepris qu'en décembre 1828: la *Nehalennia* retenue par les tempêtes et les vents contraires dans la mer du Nord, fut enfin forcée de chercher un abri au Texel; et comme il ne se trouvait aucun pilote dehors, le commandant pilota lui-même son bâtiment. Les derniers jours de décembre, il remit à la voile; et après une traversée des plus pénibles en commençant, il arriva en mars au Cap de Bonne-Espérance, où il fut accueilli avec la plus grande cordialité: aussi le séjour de la *Nehalennia* et de son commandant a-t-il laissé les souvenirs les plus agréables dans cette partie de l'Afrique. M. Ryk reprit bientôt sa route, et arriva à Batavia au commencement de mai 1829.

La terrible guerre allumée par Dipo Negoro, qui avait déjà duré pendant plus de cinq ans, commençait à s'apaiser, mais elle était encore loin d'être éteinte. Son Exc. le général De Kock se trouvait encore à la tête de l'armée dans l'intérieur de Java. Dans de pareilles circonstances, il était impossible de fixer l'époque du retour de Son Fxcellence en Hollande. Le capitaine Ryk profita de l'occasion pour consacrer six semaines à visiter l'intérieur de l'île et surtout le théâtre de la guerre. De retour à Batavia, quoiqu'il n'eût aucun rang dans l'armée coloniale, il offrit volontairement ses services et se vit chargé de différentes missions. Plus d'une fois il conduisit des renforts et des munitions de guerre sur divers points menacés des côtes orientales: ce qui lui valut une mention honorable de la part du Commissaire-général. Au commencement de l'année 1830, après que Son Exc. le général Van Den Bosch eut été nommé gouverneur-général, la nouvelle arriva qu'un soulèvement venait d'éclater à Banka: c'étaient les Chinois qui, se fiant sur la difficulté qu'il y aurait à expédier de Batavia des vaisseaux et des troupes pendant cette saison, avaient soulevé ce mouvement. Le capitaine Ryk offrit de se rendre à Banka. Il fut en conséquence nommé commissaire du gouvernement pour la guerre; tandis que le résident Van Son fut chargé des mêmes pouvoirs pour les affaires civiles. M. Ryk prenant avec lui un fort détachement de troupes, réussit à accomplir l'une des traversées les plus difficiles pendant la mauvaise saison. Arrivé à Banka, il obtint un plein succès de concert avec les bâtiments de la marine coloniale qui se trouvaient dans cette partie de l'Archipel. Après avoir rétabli l'ordre en si peu de temps, il repartit pour Batavia où le gouvernement de l'Inde, par arrêté spécial, lui témoigna une vive satisfaction des services qu'il venait de rendre au pays.

La tranquillité avait été enfin rétablie à Java; le chef des rebelles Dipo Negoro avait été fait prisonnier et exilé à Célèbes; et cette guerre à laquelle le général De Kock avait eu une si glorieuse part étant enfin terminée, on put songer au retour. Le général s'embarqua avec sa famille sur la corvette de M. Ryk, qui mit à la voile au commencement de juin 1830.

La traversée fut orageuse et ne fut guère interrompue que par un séjour de quelques jours a Sainte Hélène. Mais dans quelle malheureuse situation le capitaine Ryk devait retrouver sa patrie! Il apportait d'heureuses nouvelles des Indes, où, depuis que les diverses révoltes avaient été reprimées, une nouvelle ère de prospérité et de développement venait de s'ouvrir; et il retrouvait, la guerre allumée, la patrie déchirée.... Quelle douloureuse surprise pour deux coeurs aussi sincèrement dévoués à leur patrie que MM. de Kock et Ryk. Ce fut dans la Manche qu'ils reçurent la première nouvelle que les Belges avaient pris les armes, que la paix de l'Europe était encore une fois menacée. Le capitaine Ryk arriva le 21 octobre en vue de Flessingue.

Il apprit bientôt que des forces navales stationnaient devant Anvers, et que l'on pouvait s'attendre chaque jour à l'explosion des hostilités. Sans hésiter un instant, il offrit de se rendre sur les lieux; et le 23, c'est-à-dire deux jours à peine après son arrivée, ses préparatifs de départ étaient terminés. Malgré les fatigues de ce long voyage, l'équipage de la *Nehalennia* était en parfaite santé. Ryk avait à peine eu le temps de serrer dans ses bras sa femme et ses enfants, qu'il alla, bravant sans transition les frimas de l'hiver après les feux des tropiques, occuper un poste dangereux, au milieu de l'incertitude qui régnait sous le rapport politique et militaire. Il fut cependant trompé dans son attente. Au lieu d'être envoyé à Anvers, comme il le désirait, il fut posté devant l'île de Cadzant et le fort de Frederik Hendrik pour le couvrir. Quelques jours plus tard, après le bombardement d'Anvers, qui sert comme de point d'arrêt dans ces malheureux événements, il lui fut permis de remonter l'Escaut jusqu'à Anvers. La trève ayant été conclue et prolongée, on jugea que ses services pourraient être utiles dans la mer du Nord. Il reçut ordre de croiser devant Ostende. Après cette croisière, il servit pendant tout l'hiver dans diverses positions sur l'Escaut. Les Belges ayant occupés en mars 1831 le fort Ste Marie, il eut ordre de prendre poste devant ce fort pour empêcher qu'il ne fût armé.

Un mois après il fut promu au grade du capitaine de vaisseau, et chargé du commandement du *Zeeuw*, vaisseau de ligne armé de 96 canons et le plus fort de la marine hollandaise. Chaque jour on le voyait dans la citadelle, où il gagna l'amitié du brave général Chassé. Il communiqua à ce dernier des pièces importantes sur les positions prises par l'ennemi, et sur les moyens de s'en rendre maîtres. Ses projets furent accueillis avec faveur. La nouvelle de sa promotion lui étant parvenue, il se rendit à Flessingue.

Il lui suffit de quelques jours pour armer complétement son vaisseau; mais son équipage n'étant au complet l'empêcha de mettre à la voile. L'équipage fut enfin complété le 8 août; et le même jour il venait se porter devant Lillo, trop tard cependant pour prendre part à la campagne dite des dix jours. Pendant ce court espace de temps le fort Ste Marie avait été repris par nos soldats; et ainsi d'autres recueillirent les fruits de ses excellentes mesures et de sa persévérance à occuper le poste vis-à-vis du fort. Il n'avait pas pu assister à l'exécution des plans dont il avait lui-même conçu une bonne partie: on eût dit que l'Escaut devait le voir sans cesse trompé dans ses espérances.

Jusque fort avant dans la saison, il demeura dans l'Escaut supérieur, devant la fortification dite Kruisschans. Il y reçut à plusieurs reprises la visite des princes de la famille royale et pendant quelques jours celle du prince Henri, troisième fils de Son Altesse Royale le Prince d'Orange, qui était destiné à la marine. L'ordre, la discipline qui régnait à bord, les progrès de son équipage dans les manoeuvres lui valurent de grandes louanges.

Au commencement de la saison en 1832, il reçut avec d'autres forces navales l'ordre d'aller se porter devant la positition de Bath pour défendre le passage contre une flotte ennemie qui nous menaçait du côté de la France et de l'Angleterre.

C'est à peu près à cette époque qu'il reçut la croix de bronze comme les autres marins.

Il était impossible, avec ses talents et son expérience, que Ryk demeurât inactif à son poste; il composa alors plusieurs mémoires sur les moyens de défendre l'Escaut, moyens qui furent adoptés pour la plupart. Lorsque les Français vinrent en novembre faire le siége de la citadelle d'Anvers, il

sollicita l'autorisation de remonter l'Escaut jusqu'à Ste Marie, pour défendre encore une fois ce fort, et maintenant contre les Français; mais il reçut l'ordre positif de rester devant Bath pour défendre ce poste jusqu'à l'extrêmité. Le fort ne fut pas attaqué; et il ne put ainsi prendre aucune part aux événements qui se passèrent un peu plus haut sur l'Escaut, pendant le fameux siége de la citadelle. Il a toujours regardé cette période de sa vie comme la plus malheureuse. Aussi quelle pénible situation pour un brave marin attaché à sa patrie! Entendre le canon tonner contre ses compatriotes, et être cloué à son poste par des raisons majeures de politique, et ne pouvoir voler à leur secours, combattre ou mourir à leurs côtés!

Mais le devoir l'ordonnait ainsi; et Ryk était dès sa jeunesse habitué à l'observation stricte du devoir, même alors que l'amour de la gloire et de la patrie semblait l'appeler ailleurs. La reddition de la citadelle apporta des changements à la situation politique de la Hollande; les vaisseaux reçurent provisioirement l'ordre de descendre l'Escaut.

La présence de la glace ayant forcé les gros navires de chercher un abri à Flessingue, M. Ryk, avec 400 hommes de son équipage débarqués dans les forts, resta chargé pendant tout l'hiver du commandement des forces navales dans l'Escaut supérieur. Le printemps commençait à peine qu'il se rendit avec son équipage à bord du *Zeeuw* et remonta une seconde fois l'Escaut. Il y resta pendant tout l'été, mais en août il reçut l'ordre de mettre à la voile pour le Texel.

C'est à cette époque qu'il reçut de S. M. I. l'empereur de Russie l'ordre de S^t^. Stanislas, en récompense d'un traité détaillé qu'il avait écrit en français, au milieu de ses nombreux travaux, sur les marines des différents états. Il avait composé cet ouvrage sur la demande de l'un de ses compatriotes M. le comte Van Heyden, amiral au service de la Russie.

La traversée du *Zeeuw* jusqu'au Texel fut retardée par de violentes tempêtes, qui mirent le vaisseau en danger; cependant, par ses prudentes manoeuvres, M. Ryk conserva ce précieux bâtiment et l'amena sans avaries au port.

Après l'arrangement provisoire conclu avec la Belgique en mai 1833, M. Ryk avec le même vaisseau fit un voyage à S^t^. Pétersbourg, à Stockholm, à Copenhague; puis à Portsmouth. Il avait à bord le Prince Henri, et était accompagné du brick la *Snelheid*, sous les ordres du lieutenant de 1ère classe Ferguson. Nos marins qui par de nouveaux exploits venaient de se montrer les dignes successeurs de leurs ancêtres, furent partout accueillis avec la plus flatteuse distinction.

Il parut en 1835 à Utrecht un Journal de ce voyage entrepris pour familiariser le Prince Henri avec le service de la marine. Le style de cet ouvrage est franc et dégagé de toute affectation, il laisse reconnaître un vrai marin, en même temps qu'un exellent observateur des moeurs, des coutumes et des particularités qui méritent d'être relatées. C'est en vain qu'on chercherait dans de savantes descriptions de voyages, une observation aussi fine et aussi juste; l'auteur sait peindre avec tant de naturel et de vicacité, qu'il entraîne partout avec lui et nous fait pour ainsi dire assister aux scènes, aux fêtes qu'il a voulu décrire.

Le 20 mai 1834, le jeune prince fut conduit à bord pas S. A. R. le prince Frédéric, son oncle, accompagné de son gouverneur, le capitaine Arriens, et du reste de sa suite. Dès de lendemain le *Zeeuw* et la *Snelheid* mirent et la voile. Malgré les tempêtes qui les assaillirent, ils entrèrent le 31 du même mois dans le Sond. Inutile de rappeler les impressions que durent éprouver nos marins à la vue de ces côtes couvertes de rochers, du château de Kroneborg, de l'île de Seeland, tant de fois les témoins des exploits de leurs ancêtres. Le Prince, accompagné de M. Ryk et de quelques autres officiers, fit une excursion dans l'intérieur de l'île, visita Fredensborg et Frederiksborg, si remarquables par la beauté de leur situation et par les curiosités qui s'y trouvent. Nos voyageurs y reconnurent avec une juste fierté les bustes de De Ruyter et Tromp: par une erreur assez surprenante, ils virent que le nom du premier de ces héros avait été placé au dessous du buste de Tromp.

Nous ne suivrons pas plus loin notre auteur dans la charmante description qu'il donne d'Elzeneur, de la visite que nos voyageurs rendirent au consul hollandais dans cette ville et plus tard à M. Bangeman Huygens, notre ambassadeur à Copenhague. Aprés un séjour de peu de durée, les deux navires vinrent mouiller le 6 juin devant la capitale du Danemarck. Le Prince, le commandant et les autres officiers furent magnifiquement fêtés à la cour. Aprés avoir visité les immenses chantiers que renferme la ville, on reprit la mer vers le milieu du mois. Le 19 juin on rencontra une escadre russe; et le vice-amiral qui la commandait vint rendre une visite au jeune prince. On eut occasion d'observer l'excellente marche de la plupart des vaisseaux russes de cette escadre. Ils prirent de concert avec nous la route de Kronstadt. Les amiraux russes Rosanow et Van Heyden avec leurs officiers montèrent

à bord du *Zeeuw* pour rendre leur visite au prince Henri. Comme pendant tout le voyage, on paya beaucoup d'attentions à nos marins. L'arrivée du yacht à vapeur de l'impératrice Alexandra, portant les couleurs hollandaises, causa une surprise des plus agréables. Ce bâtiment portait S. M. I. l'empereur de toutes les Russies avec le grand-duc son fils, héritier présomptif de la couronne et leur suite. L'empereur gouvernait lui-même : il se montra en général fort au fait de tout ce qui regarde la marine. Lorsqu'il quitta le vaisseau hollandais, le Prince Henri, MM. Ryk et Arriens l'accompagnèrent jusqu'à Petershof. Deux jours après ils furent avec leurs officiers invités à un dîner à la cour; l'auteur du Journal nous en a conservé toutes les particularités. A l'issue du repas, les augustes convives quittèrent le somptueux palais pour aller «par manière de contraste» visiter l'ancienne *Maison hollandaise* dans le Parc. Cette maison avait été longtemps la demeure favorite de Pierre-le-Grand, le réformateur de la Russie et le fondateur de Pétersbourg. La chambre à coucher n'avait pas changé d'aspect depuis la dernière nuit qu'y avait passé le grand prince. On y voyait encore beaucoup de vêtements de peu d'apparence, qui lui avaient appartenu et que l'on conservait avec un religieux respect. Ce respect témoigne des souvenirs ineffaçables que le grand Czar a laissés dans la nation russe; et cette petite maison avec son jardin parut aux Hollandais le plus bel hommage que Pierre ait jamais rendu à la simplicité sincère et sans affection de nos ancêtres; et à cet égard la maison de Zaandam du Czar Pierre n'en dit pas davantage.

Ce fut, les semaines suivantes, une série non-interrompue de visites reçues ou rendues, de fêtes, tantôt sur les vaisseaux russes, tantôt sur les nôtres, au milieu d'une multitude innombrable de bâtiments marchands de toute nation et de vaisseaux de guerre. Quelques-unes de ces fêtes, comme celle qui fut donnée à Petershof à l'occasion de l'anniversaire de l'impératrice, rappelaient les récits des mille et une nuits par leur féérique somptuosité. L'une des fêtes les plus joyeuses fut sans contredit celle de 28 juin, dans laquelle, après que l'empereur eut fait exécuter quelques manoeuvres à ses vaisseaux, les matelots des deux nations fraternisèrent dans un copieux repas avec grand renfort de fruits et de vin. C'était une confusion inouie de toutes les langues, depuis les idiomes des rivages de la mer Caspienne jusqu'à l'islandais; et sans-doute que l'animation du repas, si elle ne diminua la confusion, délia dans tous les cas la langue des rudes convives. Les officiers étaient rangés autour d'eux ; et les matelots dans leur joie portaient sans interruption des toasts à la prospérité des deux maisons souveraines. L'amiral Van Heyden jouissait de voir les éclats de cette grosse joie; et nos marins, fiers de sa présence, buvaient et buvaient encore à sa santé. C'était, comme s'exprime un témoin oculaire «un sauvage tohu-bohu.»

Mais aussi qui n'accorderait pas une pareille réjouissance à ces braves marins si souvent exposés à la fureur des tempêtes et des flots, loin de leurs amis et de leur famille, au milieu des dangers et des privations, qu'ils savent braver avec tant de courage. Certes, ce n'étaient pas Ryk et les officiers de sa trempe qui eussent mis obstacle à l'explosion de cette joie. Ils savent quand il faut retenir les marins, mais aussi quand on peut sans danger leur laisser les coudées franches; surtout quand, comme dans cette occasion, ils viennent, «la larme à l'oeil de joie,» demander au chef si les choses ne vont trop loin.

Mais ce n'était pas uniquement pour assister à des fêtes que le voyage avait été entrepris, il fallait voir Pétersbourg, la capitale du colossal empire russe, avec tout ce qu'elle contient de remarquable, ses palais, ses églises, le bâtiment de l'Amirauté avec ses écoles, son chantier, son arsenal, son école technologique et la magnifique institution impériale de Colpino dans le voisinage, etc. Quant à la visite faite à l'Amirauté nous croyons devoir extraire du journal déjà cité le passage suivant:

«On aperçoit depuis la Neva un immense et magnifique bâtiment: c'est l'Amirauté. Ce que nous y trouvâmes de plus remarquable, ce furent deux écoles, l'une destinée à instruction des enfants des officiers dans tout ce qui regarde l'architecture navale; l'autre destinée à faire des enfants des sous-officiers, d'excellents ouvriers, charpentiers, forgerons, voiliers, etc. Il règne dans ces écoles beaucoup d'ordre et de propreté, dans les réfectoires comme dans les dortoirs et dans les salles qui servent à l'instruction. Les églises sont également tenues avec le plus grand soin. Nous vîmes les élèves destinés aux constructions navales, se rendant sur deux files dans la grande salle à manger, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à leur place. Après quelques instants de silence, ils se tournèrent au commandement vers une peinture qui représentait le Saint, patron de l'édifice (on remarque de pareilles peintures dans chaque édifice ou navire). Ils entonnèrent alors une prière, suivie d'un autre chant pour implorer sur l'empereur les bénédictions du Très-Haut. Il n'est aucun de nous qui n'ait été vivement touché de cette pieuse et simple cérémonie. Après la prière, un coup de tambour avertit les jeunes élèves qu'ils pouvaient prendre place. Les couvercles des terrines à soupe furent enlevés aussitôt et la soupe servie, mais avec une telle promptitude que l'on avait peine à observer tout ce qui arrivait. Nous nous ren-

dîmes ensuite vers un édifice nommé « le corps des mines » où se trouvait la direction des mines d'or, de platine et d'argent. C'est là que se faisait la séparation des métaux et les travaux de cette nature. Nous y vîmes aussi une collection de curiosités de toute espèce, une galerie de mine artificielle, une mine d'or en petit exécutée en liége,» etc.

A plusieurs reprises S. M impériale avait visité le *Zeeuw* et tout examiné d'un oeil de connaisseur. Dans ces visites il était habituellement accompagné de son auguste famille. Vers le milieu de juillet il vint une dernière fois prendre congé du prince avec une grande suite; et le 19, après avoir manoeuvré à la voile avec la flotte russe, nos voyageurs, charmés de l'accueil qu'ils avaient reçu dans une ville à la fondation de laquelle se rattachent tant de souvenirs patriotiques, se remirent en route. Avant son départ M. Ryk avait reçu de l'empereur l'ordre de Ste Anna 2de classe en diamants. Un accueil tout aussi honorable attendait nos navigateurs en Suède et particulièrement à Stockholm. Le prince Henri s'arrêta quelques jours à Carlscrona; puis les deux navires vinrent une seconde fois mouiller devant Copenhague. Dans ces entrefaites une embarcation danoise étant venue à chavirer dans le voisinage du *Zeeuw*, M. Ryk se hâta d'envoyer du secours aux naufragés et on eut le bonheur de les sauver presque tous. Le roi de Danemarck par reconnaissance accorda l'ordre de Dannebrog à M. Ryk et au lieutenant de marine baron De Constant Rebecque, qui avait commandé la chaloupe. Quelques-uns des matelots furent gratifiés d'une médaille.

Vers le milieu d'août les deux bâtiments arrivèrent à Portsmouth. Le prince accompagné de ses officiers rendit une visite au gouverneur. Il parcourut le chantier, visita l'île de Wight, et dîna sur le *Victory* à bord duquel Nelson fut mortellement blessé. Après une excursion du prince, et du capitaine Arriens, à Londres, les deux navires rentrèrent au Texel le 27 septembre 1834.

Au printemps de l'année 1835 le *Zeeuw* fut mis hors de service; et le capitaine Ryk fut à l'improviste nommé commandant de l'institut de marine royal à Medemblik. Il fallut ainsi définitivement renoncer à ce projet qui avait échoué déjà six ans auparavant, de faire un voyage autour du monde. Ce projet avait longtemps souri au courageux marin, mais dans cette circonstance encore l'obéissance à une autorité supérieure dirigea sa volonté. Il comprit bientôt, que dans cette position il pourrait travailler utilement au progrès de la marine, que ses capacités et son expérience pourraient offrir une riche moisson à cette institution, qu'il pourrait enfin poser de nouvelles bases de développement conformes aux progrès que les sciences avaient faits pendant les dernières années.

Quatre ans sans interruption il travailla à améliorer l'instruction dans la pratique comme dans la théorie. Attentif à l'organisation intérieure, il imprima une puissante impulsion à cette institution. Il introduisit une meilleure administration financière, et beaucoup d'améliorations, entre autres relativement à la nourriture des aspirants; il avait embelli les bâtiments de l'institut, l'avait organisé sur un pied plus militaire; il donna aussi plus d'extension à l'instruction pratique sur la corvette d'instruction l'*Urania;* en un mot, les services qu'il rendit à la tête de l'école de Medemblik ne furent pas des moins importants pour la patrie.

Après avoir jeté ici des germes qu'il devait voir plus tard parvenir à leur maturité, après avoir servi sa patrie pendant trente-cinq ans et dans toutes les circonstances, et s'être amassé un trésor précieux de connaissances aux colonies et dans beaucoup d'autres pays, honoré de son gouvernement et de celui des autres nations, ayant su se procurer l'estime et l'amitié de ses supérieurs et de ses inférieurs, il était parfaitement mûr pour une plus haute sphère d'activité. Les fonctions qu'il fut appelé à remplir, s'accordaient admirablement avec la noblesse de son caractère, la justesse de son coup d'oeil et l'activité de son esprit. Ces fonctions lui firent obtenir un rang plus élevé dans la marine néerlandaise.

Avec le titre de contre-amiral il fut en novembre 1838 nommé gouverneur-général des possessions néerlandaises aux Indes-Occidentales. On lui donna pour successeur à l'institut de Medemblik le capitaine Koopman, officier de mérite, connu par les services qu'il rendit à l'état dans différentes circonstances

Cette première partie de la biographie de M. Ryk fait ressortir le développement progressif de sa carrière. Nous consacrerons une seconde partie à *l'administration de M. Ryk dans les Indes-Occidentales.*

(*La suite prochainement.*)

COSMOGRAPHIE.

ZOOLOGIE.

Coup d'oeil sur les Labroïdes a écailles lisses qui se présentent a Batavia; — description de onze espèces nouvelles, par M. le Dr. P. Bleeker.

(*Suite et fin de la page* 65, *de ce volume.*)

Epibulus insidiator, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 82.

Ep. corpore ovali, capite acuto (rostro retracto) $3^{1}/_{2}$ circiter in corporis longitudine; pinnis dorsali subacuta, anali (adultis) acuta, caudali postice concava radiis lateralibus productis.

Color totius corporis pinnarumque fuscus vel flavus.
B. 5. D. 9/11 P. 2/10 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.
Varietas. *a. Fusca*, Macula nigra quadrata et flava spinam dorsalem 1m inter et 2m.
b. Flava, Macula caerulea quadrata spinam dorsalem 1m inter et 2m.
Syn. *Moussour* ou *Bedrieger* C. de Vlaming. Renard tab. 42 No. 209. Pars. 2a tab. 4 fig. 13 et tab. 17 fig. 81.
Ikan Mulut besaar Mal. apud. Valentijn.
Grootsmoel Valentijn.
Groote Bedrieger Ruisch.
Sparus insidiator Pallas.
Epibule trompeur Cuv. Valenc. XIV p. 82 tab. 398.
Filou trompeur édit. de luxe Règne anim. Poiss. pl. 88.
Ikan Kakatua Mal. Bat.

Epibulus insidiator, *Cuv. Valenc.*, XIV, p. 82.

Corps ovale; tête pointue (museau rétréci), étant à la longueur du corps en raison environ de 1 à $3^{1}/_{2}$; dorsale un peu pointue; anale (chez les adultes) pointue; caudale concave en arrière à rayons latéraux alongés.
La couleur de tout le corps et des nageoires brun ou jaune.
B. 5. D. 9/11 P. 2/10 V. 1/5 A. 3/9 C. 13 et lat.
Variété. *a. brune*, Une tache carrée noire et jaune, entre la 1re et la 2e épine dorsale.
b. jaune, Une tache carrée rouge entre la 1re et la 2e épine dorsale.
Syn. *Moussour* ou *Bedrieger* C. de Vlaming. Renard tab. 42 No. 209. Pars 2a tab. 4 fig. 13 et tab. 17 fig. 81.
Ikan Moeloet besar Mal. d'après Valentijn.
Grootsmoel Valentyn.
Groote Bedrieger Ruisch.
Sparus insidiator Pallas.
Epibule trompeur Cuv. Valenc. XIV p. 82 tab. 398.
Filou trompeur édit. de luxe Règne anim. Poiss pl. 88.
Ikan Kakatoea Mal. Bat.

Jusqu'à présent je n'ai vu à Batavia de cette famille intéressante que les cinq exemplaires qui se trouvent dans ma collection. 4 de ces exemplaires appartiennent à la variété brune et 1 à la variété jaune. Chez trois des exemplaires bruns les pectorales sont tout entières d'un rouge-brun, tandis que chez le quatrième exemplaire brun, qui est le plus grand, seulement la base et les rayons de la pectorale sont d'un brun rougeâtre, tandis que sur le membrane se trouve une très grande tache noir-bleuâtre, de sorte que les bords postérieurs et inférieurs seuls sont transparents. Dans ce dernier exemplaire aussi une bande foncée va du bord postérieur de l'œil à l'angle supérieur de l'opercule, bande qui manque chez les trois autres. Tous les exemplaires, tant de la variété jaune que de la variété brune, présentent une tache bleu-foncé entre les 1re et 2ème épines dorsales, et en dessous une belle tache jaune.

Dans les exemplaires âgés les rayons massinaux de la caudale sont beaucoup plus allongés que dans les jeunes; aussi ont-ils les ventrales relativement beaucoup plus longues.

Dans la variété jaune les couleurs des individus frais sont les suivantes: L'exemplaire d'après lequel la description a été faite, a une longueur de 172''', et quand le museau est étendu, de 208'''. Couleur du corps entier, gomme-gutte; les bords libres des écailles du dos et des flancs sont seuls marqués de bandes brunes verticales. Pupille quadrangulaire, bleu-foncé. Iris jaune, mais un peu brunâtre au

bord supérieur. Deux bandes rouges étroites s'étendent en longueur sur la partie épineuse de la dorsale; elles sont séparées par une bande vert-clair plus étroite. Entre les 1ère et 2ème épines dorsales une tache d'un beau bleu de Prusse. La partie molle de la dorsale jaune comme toutes les autres nageoires.

Les deux variétés offrent encore les particularités suivantes:

Écailles, rayées moins régulièrement que chez le Cheilinus; elles sont aussi plus celluleuses; les raies et les cellules couvrent l'écaille entière.

Os pharyngiens, blancs. Les os supérieurs triangulaires ou quadrangulaires, armés de dents coniques, disposées en deux rangées, dont l'une contient des dents beaucoup plus grandes que l'autre. L'os pharyngien inférieur est armé vers le bord postérieur et sur la crête antérieure de fortes dents coniques. Celles du milieu de l'os sont beaucoup plus petites.

Canal intestinal, à membranes épaisses, très-vasculeux, très-court. Séparé du corps et déployé, il présente une longueur égale à la distance entre le museau et le point où la ligne latérale est interrompue. Il ne fait pas des circonvolutions dans l'abdomen, mais seulement quelques inflexions. L'estomac ne se distingue guère du reste de l'intestin, seulement il reçoit beaucoup plus de vaisseaux. Gros intestin plus court que la tête, séparé de l'intestin grêle par une valvule annulaire épaisse.

Foie. Clair-brun, de substance frêle, bilobé; l'un des lobes beaucoup plus grand que l'autre. Vésicule biliaire, piriforme, argentée. Rate brune, oblongue, plate. Vessie natatoire grande, argentée et brillante en dehors et en dedans, s'anastomosant par un long pédoncule avec l'estomac. Péritoine blanchâtre, transparente. Reins bruns, granuleux, de forme irrégulière. Vessie cylindrique, longue. Testicules doubles, très-longs, à membranes minces, coniques au sommet et se terminant dans un cordon mince qui s'insère à l'œsophage. Ovaires doubles, contenant des myriades d'ovules à peine visibles à l'œil nu.

La longueur de mes exemplaires de la variété brune est de 265''' à 207''' (quand le museau est étendu).

SCAROIDES.

Scarus.

Les espèces Malayo-Moluques de ce genre décrites dans *l'Histoire Naturelle des Poissons* de Cuvier et Valenciennes, sont les suivantes:

Scarus muricatus, *Cuv. Valenc.* XIV p. 154.	. . .	*Java.*
» striatus, *Cuv. Valenc.* XIV p. 155.	. . . .	*Arch. indien?*
» vaigiensis, *Cuv. Valenc.* XIV p. 158.	. . .	*Waigioë. Rawak.*
» auritus, *K. v. H.*, *Cuv. Valenc.* XIV p. 161.		*Java.*
» Blochii, *Cuv. Valenc.* XIV p. 162.	. . . .	*Java. Moluques?*
» fasciatus, *Cuv. Valenc.* XIV p. 164.	. . . .	*Moluques?*
» rivulatis, *Cuv. Valenc.* XIV p. 165.	. . . .	*Java.*
» nuchipunctatus, *Cuv. Valenc.* p. 166.	. . . .	*Arch. indien.*
» capistratus, *K. v. H.*, *Cuv. Valenc.* XIV p. 177.		*Java.*
» longiceps, *Cuv. Valenc.* XIV p. 179.	. . . .	*Waigioe.*
» scabriusculus, *Cuv. Valenc.* XIV p. 201.	. . .	*Java.*
» limbatus, *Cuv. Valenc.* XIV p. 202.	. . . .	*Java. Macao.*

Ainsi, plus de la septième partie des espèces décrites par Valenciennes (88) appartient à l'Archipel Malayo-Moluque, tandis que 7 d'entre ces espèces devraient être comptées parmi la faune de Java.

On se fera une idée de l'imperfection de nos connaissances actuelles sur cette partie de la faune chthyologique des Indes, quand on saura qu'à Batavia seul j'ai recueilli 12 espèces de Scarus.

Des espèces sus-mentionnées les suivantes manquent à ma collection:

Scarus striatus, *Cuv. Valenc.*	Scarus rivulatus, *Cuv. Valenc.*
» vaigiensis, *Cuv. Valenc.*	» capistratus, *K. v. H.*

Scarus auritus, *K. v. H.*
» Blochii, *Cuv. Valenc.*
» fasciatus, *Cuv. Valenc.*
Scarus longiceps, *Cuv. Valenc.*
» scabriusculus, *Cuv. Valenc.*

Il n'y a que les descriptions de Scarus muricatus, Sc. nuchipunctatus et Sc. limbatus qui conviennent à 3 de mes espèces; quant aux autres 9 espèces de ma collection, il n'y en a que 2 que je puisse reporter à la description des Scaroides d'autres contrées faite par Valenciennes; encore la ressemblance n'est-elle pas parfaite. Ces deux espèces sont le Scarus harid Cuv. Valenc. et le Sc. aeruginosus Cuv. Valenc. Pour les autres 7 espèces je les tiens pour non décrites. Je les ai nommées:

Scarus capistratoides.
» chysopomus.
» rubroviolaceus.
» tricolor.
Scarus rivulatoides.
» micrognathos.
» cyanognathos.

Les espèces de Scarus de l'Archipel Malayo-Moluque connues jusqu'aujourd'hui, au nombre de 22, sont réparties, en tant qu'il est constaté par nos connaissances, du reste fort incomplètes sur ce point, entre les îles suivantes [1].

Java . . . . . . 18 espèces, savoir † Scarus muricatus *Cuv. Valenc.*
» auritus, *K. v. H.*
» Blochii. *Cuv. Valenc.*
» rivulatus, *Cuv. Valenc.*
† » nuchipunctatus, *Cuv. Valenc.*
» capistratus, *K. v. H.*
» scabriusculus, *Cuv. Valenc.*
† » limbatus, *Cuv. Valenc.*
† » harid, *Cuv. Valenc.*
† » aeruginosus, *Cuv. Valenc.*
† » capistratoides, *Blkr.*
† » chysopomus, *Blkr.*
† » rubroviolaceus, *Blkr.*
† » tricolor, *Blkr.*
† » rivulatoides, *Blkr.*
† » micrognathos, *Blkr.*
† » cyanognathos, *Blkr.*.

Sumatra . . . . . 0!
Bornéo . . . . . . 0!
Célèbes . . . . . . 0!
Petites îles de *la Sonde* 0!
Moluques . . . . . . 4 espèces, savoir: Scarus vaigiensis, *Cuv. Valenc.*
» Blochii, *Cuv. Valenc.*
» fasciatus, *Cuv. Valenc.*
» longiceps, *Cuv. Valenc.*
Habitation inconnue: . 1 espèce, savoir: Scarus striatus, *Cuv. Valenc.*

On peut en conclure quelles riches découvertes peuvent encore être faites dans ce genre de poissons; car il est à supposer que le nombre de 22 n'est guère que la moitié des espèces indo-néerlandaises du genre Scarus.

Les espèces de ma collection peuvent être rangées méthodiquement de la manière suivante:

SCARUS.

A. Pinna pectoralis radiis 1/14.
* Maxillae roseae.
Scarus muricatus, Cuv. Valenc.

SCARUS.

A. Pectorale à rayons 1/14.
* Mâchoires de couleur rose.
Scarus muricatus, Cuv. Valenc.

[1] Celles qui sont marquées de † ont été observées par moi à Batavia.

B. Pinna pectoralis radiis 1/13.
* Maxillae roseae vel rubrae.
1. Color corporis caerulescens, squamarum marginibus rubris, pinnis verticalibus caeruleo marginatis.
Scarus harid, Forsk. Cuv. Valenc.
2. Color corporis rubescens, pinnis verticalibus olivaceo vittatis.
Scarus capistratoides, Blkr.
3. Color corporis violaceo-ruber, pinnis non vittatis.
Scarus rubroviolaceus, Blkr.

C. Pinna pectoralis radiis 1/12.
* Maxillae roseae.
1. Color corporis viridis vel caerulescens.
* Squamarum marginibus rubris.
aa. Genis totis pulchre viridibus.
Scarus chysopomus, Blkr.
bb. Genis et rostro rivulatis.
* Maxillae nudae.
Scurus rivulatoides, Blkr.
** Maxillae maxima parte labiis textae.
Scarus micrognathos, Blkr.
cc. Ventre striis 2 vel albis longitudinalibus vittato.
Scarus aeruginosus, Cuv. Valenc.?
2. Corpus tricolor, supra olivaceo-violaceum, medio caeruleum, infra violascente ruber.
Scarus tricolor, Blkr.
** Maxillae caeruleae.
1. Color corporis fuscescens.
* Vittis longitudinalibus violaceo caeruleis.
Scarus limbatus, Cuv. Valenc.?
** Vittis longitudinalibus nullis.
Scarus nuchipunctatus, Cuv. Valenc.
2. Color corporis dorso ventreque caerulescens, lateribus rubescens.
Scarus cyanognathos, Blkr.

B. Pectorale à rayons 1/13.
* Mâchoires de couleur rose ou rouge.
1. Corps bleuâtre; écailles à bords rouges, nageoires verticales bordées de bleu.
Scarus harid, Forsk. Cuv. Valenc.
2. Corps rougeâtre; nageoires verticales à bandes olivâtres.
Scarus capistratoides, Blkr.
3. Corps d'un rouge violacé; nageoires sans bandes.
Scarus rubroviolaceus, Blkr.

C. Pectorale à rayons 1/12.
* Mâchoires de couleur rose.
1. Corps vert ou bleuâtre.
* Écailles à bords rouges.
aa. Les joues entières d'un beau vert.
Scarus chysopomus, Blkr.
bb. Joues et museau sillonnés.
* Mâchoires à nu.
Scarus rivulatoides, Blkr.
** La plus grande partie de la mâchoire couverte de lèvres.
Scarus micrognathos, Blkr.
cc. Ventre marqué en longueur de 2 ou 3 raies blanches.
Scarus aeruginosus, Cuv. Valenc.?
2. Corps tricolore, de couleur olivâtre tirant sur le violet au dessus, bleu sur le milieu, rouge violacé dessous.
Scarus tricolor, Blkr.
** Mâchoires bleues.
1. Corps brunâtre.
* à bandes longitudinales d'un bleu violacé.
Scarus limbatus, Cuv. Valenc.?
** Sans bandes longitudinales.
Scarus nuchipunctatus, Cuv. Valenc.
2. Corps bleuâtre sur le dos et le ventre, rougeâtre sur les flancs.
Scarus cyanognathos, Blkr.

La présence ou l'absence des dents latérales dans l'angle du museau est un signe trop inconstant, même dans les individus de la même espèce, pour servir de caractère distinctif dans un tableau méthodique. Le caractère tiré de ce que les rayons des bords de la caudale sont tantôt allongés, tantôt ne le sont pas, offrirait le même inconvénient.

Les espèces de Scarus de ma collection vivent toutes sur les bancs de corail des îlots de la rade de Batavia. Elles ne sont apportées sur le marché de Batavia que par les pêcheurs qui exercent leur profession dans le voisinage de ces îlots. Or, comme les pêcheurs de ces îlots ne viennent à Batavia que de temps en temps, il arrive souvent qu'on ne voit pas une seule espèce de Scarus sur les marchés pendant une suite de jours.

A. Pinna pectoralis radiis 1/14.
* Maxillae roseae.

A. Pectorale à rayons 1/14.
* Mâchoires de couleur rose.

Scarus muricatus, *Cuv. Valenc.*

Sc. corpore oblongo altitudine $3^1/_2$ p. m. in ejus longitudine; capite aeque alto ac longo, $3^1/_2$ p. m. in longitudine totius corporis: fronte maxime elevato prominente; maxillis muricatis, dentibus angularibus nullis roseis; linea laterali ramosissima, pinna caudali margine posteriore convexa radiis externis productis.

Corpus totum caeruleo-griseum, mento roseo, pinnis violaceo-caeruleis.

B. 5. D. 9/11 P. 1/14 V. 1/5 A. 3/9 vel 3/10 C. 13.

Syn. *Scarus gibbosus*, K. v. H.
Scare à mâchoires hérissées, Cuv. Valenc. XIV, p. 154, pl. 402.
Ikan Kakatua, Mal.

Scarus muricatus, *Cuv. Valenc.*

Corps oblong dont la hauteur est à la longueur en raison d'environ 1 à $3^1/_2$. Tête aussi haute que longue, étant à la longueur du corps entier à peu près en raison de 1 à $3^1/_2$; front très bombé et proéminent; mâchoires hérissées, de couleur rose, sans dents angulaires; ligne latérale très-rameuse; caudale à bord postérieur convexe, aux rayons extérieurs allongés.

Le corps entier gris bleu, menton de couleur rose, nageoires d'un bleu tirant sur le violet.

B. 5. D. 9/11 P. 1/14 V. 1/5 A. 3/9 ou 3/10 C. 13.

Syn. *Scarus gibbosus*, K. v H.
Scare à mâchoires hérissées, Cuv. Valenc. XIV, p. 154, pl. 402.
Ikan Kakatoea, Mal.

Cette espèce, que je crois être le Scarus muricatus, Cuv. Valenc. ne s'est présentée à ma vue qu'une seule fois à Batavia, savoir le 28 octobre 1846. Encore ne fut-ce qu'un seul exemplaire d'une longueur de 685 millimètres.

La description de cette espèce dans l'Histoire naturelle des Poissons de Cuv. Valenc. diffère à peine de la diagnose que nous venons d'établir. La planche (pl. 402), au contraire, a été fautivement colorée de rouge-brun; ainsi deux bandes labiales vertes y sont représentées, qu'on ne peut pas apercevoir dans mon exemplaire.

La *couleur* de mon exemplaire à l'état frais était gris-bleuâtre; les nageoires d'un bleu violacé. Menton et dents rouges. Iris gris, d'un jaune clair sur le bord pupillaire.

Oeil placé dans le tiers supérieur et environ dans le milieu de la longueur de la tête. Son diamètre est compris plus de neuf fois dans la longueur de la tête.

Front, fortement proéminent au-dessus de la tête et descendant en angle presque droit, mais fort arrondi vers le museau.

Ligne latérale très-rameuse, interrompue avant l'extrêmité de la dorsale, et recommençant plus bas sous le milieu de la dorsale molle. La partie de la ligne latérale s'étendant sur la queue est aussi rameuse que celle qui s'étend sur le corps.

Écailles, placées au nombre de 23 en rangée longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale. La moitié tournée vers la base est trilobée et striée en forme de double éventail, le centre est celluleux, la moitié libre striée irrégulièrement.

Os pharyngiens. Les os supérieurs sont armés chacun de *trois* rangées, à 15 dents la rangée; les dents des rangées extérieures sont plates et rondes, celles des rangées intérieures larges. L'os pharyngien inférieur est légèrement excavé en forme de cuvette et garni de 18 à 20 rangées contenant chacune 4 à 9 dents.

Estomac et *intestin* à membranes minces; l'intestin fait plusieurs circonvolutions. Foie très-grand, de couleur claire, divisé en deux grands lobes, dont l'un est subdivisé à son extrêmité en deux ou trois lobules, tandis que l'autre se termine en pointe, sans se subdiviser en lobes secondaires. Vésicule biliaire très-grande, oblongue, d'un vert foncé, regorgeant d'une bile vert-foncé très-liquide. Rate d'un noir brunâtre, formée de deux lobes juxtaposés et réunis ensemble en grande partie. Vessie natatoire argentée, à membranes épaisses. A sa paroi intérieure on aperçoit un réseau de vaisseaux à mailles très-serrées à l'instar du poumon du Python bivittatus.

Pectorale. Elle est à la longueur du corps, environ en raison de 1 à $5^1/_3$.

Ventrale. Le rapport entre sa longueur et celle du corps est de 1 à $6^1/_2$. Les deux ventrales sont réunies ensemble par leurs rayons postérieurs et ne forment qu'une seule nageoire. Cette condition serait-elle normale ou anormale, ou bien serait-elle l'effet de l'âge de l'animal?

B. Pinna pectoralis radiis 1/13.
 * Maxillae roseae vel rubrae.
 1. Color corporis caerulescens, squamarum marginibus rubris, pinnis verticalibus caeruleo marginatis.

Scarus harid, *Forsk.*

Sc. corpore ovali-oblongo altitudine $3^2/_3$ in ejus longitudine; capite longiore quam alto, $3^1/_2$ ad $3^3/_4$ in longitudine corporis, fronte non prominente; maxillis roseis; dentibus angularibus (in adultis nec in junioribus) 2 in maxilla superiore; linea laterali ramosa; pinna caudali junioribus truncata, adultis radiis externis productis.

Corpus caerulescens, squamarnm marginibus rubris, pinnis pectorali ventralique rubris margine spinali caeruleis, dorsali anali caudalique rubris caeruleo marginatis.

D. 9/11 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.

Varietas. *a.* Pinna caudalis medio tota rubra.
 b. Pinna caudalis medio caerulea; maxilla superior dentibus 2 angularibus.

Syn. *Scarus harid*, Cuv. Valenc. XIV, p. 138, pl. 404.
 Scarus Dussumieri, Cuv. Valenc. ibid. p. 187?
 Perroquet et Cacatoes, Ins. Séch.
 Kélime, Ceyl.
 Harid, Arab.
 Ikan Kakatua, Mal.

B. Pectorale à rayons 1/13.
 * Mâchoires de couleur rose ou rouge.
 1. Corps bleuâtre, écailles à bords rouges, nageoires verticales bordées de bleu.

Scarus harid, *Forsk.*

Corps d'un ovale oblong dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à $3^2/_3$; la tête, plus longue que haute, est à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^1/_2$—$3^3/_4$; front non proéminent, mâchoires roses; 2 dents angulaires dans la mâchoire supérieure (chez les adultes mais non dans les jeunes individus); ligne latérale rameuse; la caudale tronquée chez les jeunes individus, a les rayons extérieurs allongés chez les adultes.

Corps bleuâtre; écailles à bords rouges; pectorale et ventrale rouges, bleues sur le bord tourné vers l'épine; dorsale, anale et caudale rouges à bords bleus.

D. 9/11 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. courte.

Variété. *a.* Caudale entièrement rouge sur le milieu.
 b. Caudale bleue sur le milieu; mâchoire supérieure à 2 dents angulaires.

Syn. *Scarus harid*, Cuv. Valenc. XIV, p. 138, pl. 404.
 Scarus Dussumieri, Cuv. Valenc. ibid. p. 187?
 Perroquet et Cacatoes, Ins. Séch.
 Kélimé, Ceyl.
 Harid, Arab.
 Ikan Kakatoea, Mal.

Cette espèce est assez abondante sur le marché de Batavia. J'en ai dans ma collection six exemplaires, le plus grand de 400''', le plus petit de 135''' de longueur. Dans les petits exemplaires la caudale est convexe en arrière *sans* rayons massinaux; dans les grands elle est convexe *avec* des rayons marginaux allongés.

Les couleurs des individus frais sont les suivantes:

Couleur fondamentale, bleue, les écailles à bords rouges.

Tête. Une large bande bleue entre le bord inférieur de l'œil et la lèvre inférieure. Lèvre supérieure étroite, violacée, environnée d'une large bande bleue. Museau clair-violet. Une large bande bleue entre les yeux, surmontée d'une bande brune. Vertex d'un brun rougeâtre. Pupille noire. Iris d'un rouge jaunâtre. Lèvre inférieure violacée. Menton violacé à bandes bleues. Dents violacées.

Corps. Cinq larges bandes rouges faiblement colorées descendent du dos au ventre dans les jeunes individus. Dans les individus âgés ces bandes ne sont plus visibles, mais en revanche les bords des écailles sont rouges et le milieu des écailles bleu. Poitrine d'un blanc tirant sur le violet.

Nageoires. Pectorale rouge, bleue sur le bord tourné vers l'épine, de même que la ventrale. Dorsale et anale rouges, largement bordées de bleu. Caudale rouge, bleue sur les bords supérieur, inférieur et postérieur.

Je tiens cette espèce pour le Scarus harid. Tels individus possèdent des dents angulaires, tels autres en sont dépourvus. La ligne latérale est peu rameuse. La variété *b* a 2 dents à chaque angle du museau dans la mâchoire supérieure; du reste elle ressemble si fort à la variété *a* que je ne puis la considérer comme une espèce à part.

Oeil, son diamètre est à la longueur de la tête en raison de 1 à 6.

Pectorale, contenue plus de cinq fois dans la longueur du corps; la ventrale y est contenue plus de 7 fois.

Ecailles. La moitié tournée vers la base trilobée, striée en forme de double éventail; elles sont placées au nombre de 24 en rangée longitudinale.

Os pharyngiens. Les os supérieurs sont garnis de rangées contenant chacune 10 à 11 dents; l'inférieur est garni de 10 à 11 rangées contenant chacune 4 à 5 dents.

---

2. Color corporis viridescens, squamarum basibus rubris, pinnis verticalibus caeruleo marginatis.

Scarus capistratoides, *Blkr.*

Sc. corpore ovali aeque alto ac capite longo; capite obtuso $3^1/_2$ in longitudine corporis; fronte convexo non prominente, maxillis rubris denudatis, dente unico magno in angulo maxillae superioris; linea laterali ramosissima; pinna caudali postice truncata.

Corpus dorso lateribusque viridescens basibus squamarum singulis macula rubra notatis, ventre margaritaceum; caput labiis rubris caeruleo limbatis, vitta operculo-oculo-maxillari caerulescente, fronte operculisque violaceo-rubris. Pinnae dorsalis analisque rubrae caeruleo marginatae, pectorales et ventrales roseae, margine spinali caeruleae, caudalis rubra marginibus lateralibus et posteriore caerulea.

B. 5 D. 9/11 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.

Syn. *Ikan Kakatua.*

Species. *Scaro capistrato*, Cuv. Valenc. l. c. XIV, p. 177 affinis.

2. Corps verdâtre, écailles à bases rouges, nageoires verticales bordées de bleu.

Scarus capistratoides, *Blkr.*

Corps ovale dont la hauteur égale la longueur de la tête; tête obtuse dont la longueur est à celle du corps en raison de 1 à $3^1/_2$; front convexe non proéminent; mâchoires rouges dénuées de dents, une seule grande dent dans l'angle de la mâchoire supérieure, ligne latérale rameuse, caudale tronquée en arrière.

Corps verdâtre sur le dos et les flancs, la base de chaque écaille marquée d'une tache rouge, ventre nacré; tête à lèvres rouges bordées de bleu, à bande operculo-oculo-maxillaire bleuâtre, à front et aux opercules d'un rouge violacé. Dorsale et anale rouges, bordées de bleu, pectorales et ventrales de couleur rose, bleues sur le bord tourné vers l'épine, caudale rouge à bords latéraux et postérieurs bleus.

B. 5 D. 9/11 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.

Syn. *Ikan Kakatoea.*

Cettte espèce se rapproche beaucoup du *Scarus capistratus.* Cuv. Valenc. l. c. XIV, p. 177.

Le Scarus capistratus présente les mêmes formes et les mêmes couleurs que l'espèce en question; mais selon Valenciennes il possède 2 petites dents angulaires dans la mâchoire supérieure, une caudale à rayons allongés et des écailles rudes. Il se peut cependant qu'il soit identique avec notre espèce, et que les différences ne dépendent que de l'âge différent des animaux. Les deux exemplaires de ma collection que j'ai achetés à Batavia le 10 mai et le 19 novembre 1846, ont une longueur de 253‴ et de 250‴.

Le contour du ventre et celui du dos sont également convexes. Tête très-obtuse. Diamètre de l'œil du 7ème de la longueur de la tête. Mâchoire non couverte par les lèvres. La longueur de la pectorale est contenue plus de 5 fois dans celle du corps. Ventrale contenue 7 fois dans la longueur du corps.

Ecailles. La moitié tournée vers la base divisée en 5 lobes et rayée en éventail, la moitié libre entièrement couverte de stries parallèles.

Ligne latérale. Très-rameuse, interrompue avant l'extrêmité postérieure de la dorsale; la partie de la ligne latérale étendue le long de la queue est beaucoup moins rameuse; cependant elle se termine sur la dernière grande écaille de la caudale en formant de très-nombreuses petites ramifications.

Os pharyngiens. Les os supérieurs sont armés chacun de 9 dents qui s'engrènent quand les os sont fermés. L'os pharyngien inférieur un peu excavé en forme de cuvette est armé d'environ 16 rangées transversales, contenant chacune 5 ou 6 dents.

Couleurs, notées le 19 novembre 1846 d'après un exemplaire frais.

Couleur fondamentale. Dos et flancs d'un vert bleuâtre, poitrine et ventre d'un bleu nacré.

Tête. Dents carnées. Lèvres rouges, la lèvre inférieure bordée d'une bande bleue, la lèvre supérieure d'une blande bleu-verdâtre; celle-ci se continue avec la bande oculo-maxillaire. Cette bande va de

l'angle du museau au bord inférieur de l'oeil, puis elle se prolonge dans une direction presque horizontale jusqu'à la partie postérieure de l'opercule. Museau, front et vertex violacés. Une bande bleuâtre commence un peu en arrière et au-dessus de l'œil, puis s'étendant le long de son bord supérieur elle se dirige vers le museau. Joues et opercules d'un rouge violacé clair. Menton carné, d'un bleu nacré vers la poitrine. Sur la ligne médiane du menton, entre les sous-opercules, se trouve une bande bleue droite qui se perd en avant dans la bande bleue dont la lèvre inférieure est bordée. Iris d'un jaune brunâtre.

Corps. Voir la couleur fondamentale. Sur la base de chaque écaille se trouve une large bande verticale bleue. Ces bandes ou stries larges manquent cependant sur le ventre et présentent sur la queue un aspect plus tacheté.

Dorsale. Rouge sur le milieu, à bords supérieur et inférieur bleus. Le bord supérieur bleu est beaucoup plus large sur le devant à la partie épineuse qu'à la partie rayonnée.

Pectorale. D'un rouge violacé, ayant le bord spinal bleu.

Ventrale. De couleur rose, à bord spinal bleu.

Anale. Rouge, bleue sur la base et sur le bord inférieur.

Caudale. Rouge, à bords marginaux bleus; le milieu de la partie postérieure de la nageoire présente une large surface bleue.

---

3. Color corporis violaceo-ruber, pinnis non vittatis.

SCARUS RUBROVIOLACEUS, *Blkr.*

Sc. corpore oblongo cylindraceo altitudine $3^1/_2$ in ejus longitudine, capite acuto longiore quam alto $3^2/_3$ ad $3^3/_4$ in longitudine corporis; fronte humili, maxillis rubro-violaceis; linea laterali ramosa, pinna caudali margine posteriori concava.

Corpus rubro-violaceum, squamarum marginibus intensius, pinnis omnibus dilutius coloratis marginem versus flavescentibus.

B. 5. D. 9/11 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.

Syn. *Ikan Kakatua.* Mal.

3. Corps rouge violacé; nageoires sans bandes.

SCARUS RUBROVIOLACEUS, *Blkr.*

Corps oblong, cylindrique, dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à $3^1/_2$; tête pointue plus longue que haute, comprise $3^2/_3$ à $3^3/_4$ fois dans la longueur du corps; front bas; mâchoires rouge-violacé; ligne latérale rameuse, caudale à bord postérieur concave.

Corps rouge-violacé, les couleurs sont plus intenses sur les bords des écailles, plus faibles sur toutes les nageoires; celles-ci sont jaunâtres vers le bord.

B. 5. D. 9/11 P. 1/13 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. courte.

Syn. *Ikan Kakatoea.* Mal.

Cette espèce est rare à Batavia, du moins je ne l'y ai vue que deux fois. En novembre 1845 j'achetai un exemplaire de 222''' et le 10 mai 1846 un autre exemplaire de 232''' de longueur.

La grosseur du corps est comprise deux fois dans sa hauteur.

Le diamètre de l'œil, environ du sixième de la longueur de la tête. La pectorale est contenue presque six fois dans la longueur du corps entier. La ventrale est comprise huit fois dans cette longueur.

Ecailles. Placées au nombre de 24 en ligne longitudinale depuis les opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale. La moitié tournée vers la base est trilobée, striée en forme d'éventail; la moitié libre entièrement couverte de stries parallèles.

Ligne latérale, interrompue sous la fin de la dorsale; elle est entièrement rameuse, tant sur la partie qui longe la queue que sur celle qui s'étend sur le corps.

Os pharyngiens. Les os supérieurs sont armés de 11 à 12 dents qui s'engrènent lorsque les os sont fermés. L'os pharyngien inférieur est garni de 13 ou 14 rangées transversales, contenant chacune 4 à 5 dents.

C. Pinna pectoralis radiis 1/12.
* Maxillae roseae.
1. Color corporis viridis vel caerulescens.
* Squamarum marginibus rubris.
aa. Genis totis pulchre viridibus.

Scarus chrysopomus, *Blkr.*

Sc. Corpore ovali, altitudine $3^1/_4$ ad $3^1/_6$ in ejus longitudine; capite acuto longiore quam alto, $3^2/_3$ ad $3^3/_4$ in longitudine corporis, fronte parum prominente; maxillis roseis; linea laterali ramosa, pinna caudali junioribus truncata, adultis radiis externis paulo productis.

Corpus viride squamarum marginibus rubris. Genae pulchrae virides. Pinnae dorsalis analisque medio tota longitudine rubrae, marginibus caeruleis, pectorales caeruleae medio macula oblonga rosea, ventrales roseae marginibus caruleae, caudalis basi marginibusque superiore et inferiore caerulea, medio smaragdino-vividis.

B. 5 D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.
Syn. *Ikan Kakatua*, Mal.

C. Pectorale à rayons 1/12.
* Mâchoires de couleur rose.
1. Corps vert ou bleuâtre.
* Écailles à bords rouges.
aa. Les joues entières d'un beau vert.

Scarus chrysopomus, *Blkr.*

Corps ovale, dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à $3^1/_4$—$3^1/_6$. Tête pointue plus longue que haute, elle est à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^2/_3$—$3^3/_4$; front peu proéminent; mâchoires de couleur rose; ligne latérale rameuse, caudale tronquée dans les jeunes individus, aux rayons extérieurs un peu allongés dans les adultes.

Corps vert, écailles à bords rouges. Joues d'un beau vert. Dorsale et anale rouges sur le milieu dans toute leur étendue, à bords bleus, pectorales bleues marquées sur le milieu d'une tache rose de forme oblongue; ventrales de couleur rose, bleues sur leurs bords; caudale bleue sur la base et sur les bords supérieur et inférieur, son milieu est d'un vert d'émeraude.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. courte.
Syn. *Ikan Kakatoea*, Mal.

Cette espèce, ressemble quant aux couleurs des joues, de la pectorale, de la dorsale et de l'anale au Scarus pectoralis Cuv. Valenc. l. c. XIV, pag. 200, mais elle en diffère assez quant aux autres caractères pour rendre toute confusion impossible.

Les dents angulaires et la forme de la caudale diffèrent un peu selon l'âge des animaux. Comme dans quelques autres espèces de Scarus les rayons latéraux de la caudale ne sont allongés que dans les individus plus âgés.

Les couleurs des individus frais sont les suivantes:

Couleur fondamentale: vert bleuâtre.

Tête. Bande oculo-maxillaire verte. Joue entièrement vert d'herbe, se continuant en bas en deux bandes bleues dont le menton est environné. Lèvre supérieure d'un violet clair, surmontée d'une bande verte et d'une bande violette; front d'un bleu violacé; sur le milieu du front une tache brune à bords diffus. Une bande recourbée verte commence un peu de travers sur le devant du bord supérieur de l'oeil, s'étend le long du bord supérieur de l'iris et se termine un peu derrière l'oeil. Iris doré, rose sur le bord orbitaire. Opercules violacés à bords verts. Dents carnées. Lèvre inférieure bleue, entourée d'une bande rose-violacé qui à son tour est bordée d'une bande bleue. Menton bleu entre les sous-opercules. Sous-opercules rouge-violacé, marqués de bandelettes recourbées bleues et de petites taches.

Corps. Dos et partie supérieure des flancs d'un beau vert bleuâtre; le milieu des flancs faiblement rose et transparent, la moitié inférieure des flancs d'un bleu tirant sur le rose sur le devant, d'un bleu clair plus sur le derrière.

Dorsale, le milieu sur toute son étendue de couleur rose; base et bord superieur bleus.

Pectorale, bleue; une tache large de forme oblongue, de couleur rose-violacé sur les troisième, quatrième et cinquième rayons.

Ventrale. Épine et premier rayon bleus, le reste rose.

Anale. Toute la moitié inférieure bleue, la moitié supérieure rose, à bande étroite bleue le long de la base.

Caudale, une large plaque bleue sur la base, les bords supérieur et inférieur; le milieu et l'extrêmité de la nageoire d'un beau vert de feuille.

Autrefois je possédais divers exemplaires de cette espèce, maintenant je n'en ai que trois, d'une longueur respective de 178‴, de 172‴ et de 169‴. Le plus petit de ces trois exemplaires présentait à

l'état frais des couleurs un peu différentes. La couleur fondamentale du corps était plus foncée, la pectorale garnie d'une tache large de forme oblongue et d'un brun foncé sur les 3ème, 4ème et 5ème rayons; les rayons de la caudale d'un vert foncé, et cette nageoire même d'un vert foncé sale. Pour le reste, les couleurs conviennent avec celles des deux autres exemplaires.

Le diamètre de l'oeil est contenu cinq fois dans la longueur de la tête; la longueur de la pectorale $4^1/_2$ fois dans la longueur du corps entier; la ventrale plus de 6 fois dans la même longueur.

Ligne latérale, interrompue justement au point où la dorsale finit; elle est peu ou point rameuse sur sa moitié postérieure et sur la partie que s'étend sur la queue.

Ecailles, placées au nombre de 22 en rangée depuis l'opercule au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale; des stries partant du centre se dirigent vers le bord de la base et vers le bord libre. Le milieu est celluleux.

Os pharyngiens; les os supérieurs sont armés chacun de 10 à 11 rangées de dents, qui, quand les os sont fermés, s'engrènent avec les dents de l'os opposé. L'os pharyngien inférieur est armé de 11 rangées contenant chacune 4 à 5 dents; cet os est un peu excavé.

Estomac, cylindrique, n'étant guère plus large au milieu que dans la région du cardia et du pylore; il a des membranes minces. — Intestin: sa longueur jointe à celle de l'estomac, est le double de la longueur du corps. Foie très-frêle; vésicule biliaire piriforme, remplie de bile verte. Vessie natatoire argentée. Péritoine argenté, mais presque entièrement pointillé de noir.

---

bb. Genis et rostro rivulatis.

* Maxillae nudae.

Scarus rivulatoides, *Blkr.*

Sc. corpore oblongo-ovali altitudine $3^1/_3$ in ejus longitudine, capite subacuto longiore quam alto, $3^5/_6$ ad $3^3/_4$ in longitudine corporis, fronte non prominente; maxillis subroseis; linea laterali ramosa postice fere simplici; pinna caudali margine posteriore vix convexa.

Corpus viridescens squamarum marginibus rubris. Genae vittis flexuosis rivulatae. Pinnae, dorsalis inter singulas spinas radiosque ocellis glaucis ornata caeruleo marginata, analis ocellis nullis caeruleo late marginata, caudalis maculis caeruleis polymorphis variegata.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.

Syn. *Ikan Kakatua* Mal.

bb. Joues et museau sillonnés.

* Mâchoires à nu.

Scarus rivulatoides, *Blkr.*

Corps de forme ovale oblongue, dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à $3^1/_3$; tête un peu pointue, plus longue que haute, sa longueur est à celle du corps entier en raison de 1 à $3^5/_6$—$3^3/_4$; front non proéminent; mâchoires légèrement roses; ligne latérale rameuse presque entière sur la partie postérieure; caudale à bord postérieur à peine convexe.

Corps verdâtre, écailles à bords rouges. Joues sillonnées de bandes sinueuses. Dorsale marquée entre les épines et les rayons respectifs de taches à œils grisâtres, bordée de bleu: anale sans œils à bords larges bleus; caudale émaillée de taches bleues de formes diverses.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.

Syn. *Ikan Kakatoea*, Mal.

Je n'ai pu obtenir jusqu'à ce jour que deux exemplaires de cette espèce; encore furent-ils entièrement gâtés avant que je les pusse étudier en détail. Le Scarus rivulatoides ressemble beaucoup au Scarus rivulatus Cuv. Valenc. (l. c. XIV. p. 165), principalement quant aux couleurs; puis encore au Scarus macrognathos. Le manque absolu de dents latérales dans l'angle du museau chez l'un des exemplaires et leur présence dans l'autre exemplaire de la même grandeur, est une nouvelle preuve de l'insuffisance de ce caractère pour établir la diagnose de l'espèce.

** Maxillae labiis maxima parte tectae.

Scarus micrognathos, *Blkr.*

Sc. corpore oblongo-ovali compresso, altitudine $3^1/_4$ ad $3^3/_4$ in ejus longitudine; capite obtuso longiore quam alto $3^3/_4$ in

** La plus grande partie des mâchoires recouverte de lèvres.

Scarus micrognathos, *Blkr.*

Corps ovale, oblong, comprimé, dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à $3^1/_4$—$3^3/_4$; tête obtuse, plus longue

longitudine corporis; fronte et rostro valde convexis, maxillis roseis maxima parte labiis mobilibus tectis, roseis, dentibus angularibus in maxilla superiore; linea laterali ramosa; pinna caudali truncata, radiis externis non productis.

Corpus viridescens squamarum marginibus rubris; labia rubro et viridi limbata; genae pulchre rubrae vittis viridibus flexuosis notatae; pinna dorsalis longitudinaliter vittis 4 notata, 1ª rubra, 2ª viridi, 3ª rubra, 4ª caerulea; pinna pectoralis radio 1° viridi, 2° et 3° rubris, caeteris viridibus; pinna ventralis rosea antice caeruleo marginata, pinna analis violaceo-rubra caeruleo marginata; pinna candalis caeruleo variegata, membranis rubescentibus.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.
Syn. *Ikan Kakatua* Mal.

que haute, dont la longueur est à celle du corps en raison de 1 à $3^3/_4$; front et museau très-convexes; les mâchoires roses recouvertes en grande partie de lèvres mobiles; dents angulaires dans la mâchoire supérieure; ligne latérale rameuse; caudale tronquée aux rayons extérieurs non allongés.

Corps verdâtre, écailles à bords rouges; lèvres bordées de rouge et de vert; joues d'un beau rouge relevé par quatre bandes sinueuses vertes; dorsale marquée en longueur de quatre bandes, dont la première est rouge, la seconde verte, la troisième rouge et la quatrième bleue; la pectorale a le premier rayon coloré en vert, le second et le troisième rouges, les autres verts; ventrale rose bordée de bleu au devant; anale rouge-violacé bordée de bleu; caudale émaillée de bleu, membranes bleuâtres.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.
Syn. *Ikan Kakatoea* Mal.

Le plus grand des trois exemplaires de ma collection a une longueur de 292 millimètres, mais l'espèce devient beaucoup plus grande. On la reconnaît aisément à la longueur et la mobilité de la lèvre supérieure, qui couvre en grande partie la mâchoire supérieure, mais qui ne s'y applique que faiblement; puis aux bandelettes nombreuses qui sillonnent les joues et le museau.

Le profil du ventre est presque aussi convexe que celui du dos. Le diamètre de l'œil est à la longueur de la tête en raison de 1 à $5^1/_2$. La longueur de la pectorale est du cinquième, celle de la ventrale environ du huitième de la longueur du corps.

Écailles, placées au nombre de 24 ou 25 en rangée longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale, la moitié tournée vers la base est trilobée et striée en forme de double éventail; la moitié libre est striée en forme de peigne.

Ligne latérale, peu rameuse, interrompue un peu derrière le point où la dorsale se termine.

Os pharyngiens, les os supérieurs armés chacun de 9 ou 10 dents qui s'engrènent quand les os sont fermés. Os pharyngien inférieur, à 12—13 rangées transversales contenant chacune 4 à 5 dents, excavé en forme de cuvette.

Les couleurs des exemplaires frais sont les suivantes:

Couleur fondamentale: vert bleuâtre, les écailles à bords rouge-violacé. Le ventre d'un teint plus clair.

Tête. Lèvres supérieure et inférieure marquées de 4 bandes, dont la première est verte, la seconde rouge, la troisième verte, la quatrième rouge. 3 ou 4 bandes recourbées vertes se portent de l'œil au museau et aux bandes des lèvres. Museau et front violacés à bandelettes vertes. Opercules d'un rouge violacé. Oeil: bord pupillaire de l'iris doré, le milieu de l'iris rouge foncé, son bord extérieur d'un bleu verdâtre. Dents carnées.

Dorsale. Marquée dans toute son étendue de 4 bandes longitudinales; la bande inférieure est rouge, la seconde plus large et verte, la troisième rouge, la supérieure bleue.

Pectorale. Épine bleue, premier et second rayons violacés, le reste d'un beau vert.

Ventrale. L'épine et l'extrémité du premier rayon sont bleus, le reste rose.

Anale. D'un violet clair, un peu bleuâtre le long de la base et du bord antérieur, bleue sur les bords inférieur et postérieur.

Caudale. Base vert-clair, la moitié limitrophe de l'extrémité d'un beau cramoisi, mais marquée de taches irrégulières bleues. Rayons marginaux bleus.

---

cc. Ventre striis 2 vel 3 albis longitudinalibus vittato.

SCARUS AERUGINOSUS, *Cuv. Valenc.*? XIV, p. 191.

Sc. corpore ovali oblongo, altitudine $3^1/_2$ in ejus longitudine,

cc. Ventre marqué en longueur de 2 ou 3 stries blanches.

SCARUS AERUGINOSUS, *Cuv. Valenc.*? XIV, p. 191.

Corps ovale oblong, dont la hauteur est à la longueur en

capite longiore quam alto, $3^3/_4$ in longitudine corporis; fronte non prominente; maxillis roseo-rubris; linea laterali vix ramosa, pinna caudali margine posteriore vix convexa.

Caput, dorsum lateraque lurido-viridia; venter et mentum margaritacea; opercula ventrisque latera striis 3 albis longitudinalibus notata. Pinnae dorsalis analis, caudalis, ventralesque violaceo-rubrae, dorsalis violaceo marginata, pectoralis pellucida.

B. 5. D. 9/10 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.

Syn. *Ikan Kakatua* Mal.

raison de 1 à $3^1/_2$; tête plus longue que haute, à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^3/_4$; front non proéminent; mâchoires d'un rouge rosé; latérale à peine rameuse, caudale à bord postérieur à peine convexe.

Tête, dos et flancs d'un vert sale; ventre et menton nacrés; les opercules et les côtés du ventre marqués en longueur de 3 stries blanches. Dorsale, anale, caudale et ventrales, d'un rouge violacé; dorsale à bords violacés; pectorale transparente.

B. 5. D. 9/10 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. court.

Syn. *Ikan Kakatoea* Mal.

Je ne puis pas affirmer positivement si l'espèce à laquelle s'applique la diagnose que nous venons de poser est identique avec le Scarus aeruginosus Cuv. Valenc. Ce qui éveille le plus mes doutes sur cette identité, c'est que les mâchoires de mes exemplaires ne sont pas vertes. Du reste, la description du Cuv. Valenc. est très-courte et faite d'après des individus longtemps conservés.

La grosseur du corps est à sa hauteur en raison de 1 à 2. Le profil du ventre est aussi convexe que celui du dos. Le diamètre de l'oeil est du quatrième de la longueur de la tête. La pectorale est contenue 5 fois, la ventrale plus de 7 fois dans la longueur du corps.

Couleurs des individus frais:

Couleur fondamentale. Dos vert-violacé. Ventre, poitrine et menton de couleur nacrée tirant sur le vert.

Tête. Sans bandes oculo-maxillaires. Museau vert; les joues entre le museau et les yeux d'un vert terne tirant sur le jaune. Vertex vert. Iris, nacré sur le bord orbitaire, d'un jaune brunâtre sur le milieu, d'un jaune plus vif sur le bord pupillaire. Pour le reste, absence complète de bandes à la tête. Dents carnées.

Nageoires. Dorsale, anale et caudale violettes; le bord supérieur étroit de la dorsale est de couleur plus foncée. Pectorale violacée, la base et les premiers rayons plus foncés que le reste. Ventrales carnées.

Corps. 2 ou 3 stries larges nacrées le long du ventre. Aisselle jaunâtre. Les bords libres des écailles plus foncés que le milieu.

Ecailles, placées au nombre de 24 en rangée longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale. La moitié limitrophe de la base trilobée et striée en forme d'éventail, la moitié libre striée en forme de peigne.

Ligne latérale, interrompue un peu derrière le point où la dorsale se termine, peu rameuse; la partie qui s'étend le long de la queue est indivisée.

Os pharyngiens. Les os supérieurs sont armés chacun de dix dents, qui s'engrènent lorsque les os sont fermés. L'os inférieur est un peu excavé en forme de cuvette et garni de 12—14 rangées contenant chacune 4 ou 5 dents.

---

2. Corpus tricolor supra olivaceo-violaceum, medio caeruleum, infra violascente-rubrum.

Scarus tricolor, *Blkr.*

Sc. corpore oblongo aeque alto ac capite longo; capite acuto $3^2/_3$ in longitudine corporis; fronte non prominente humili; maxillis roseis; linea laterali antice vix ramosa postice simplici; pinna caudali margine posteriore concava.

Caput dorsumque olivaceo-violacea, latera pulchre caerulea, venter violascente rubrum. Pinnae dorsalis violacea postice

2. Corps tricolore de couleur olivâtre, le dessus tirant sur le violet dessus, bleue sur le milieu, le dessous, rouge-violacé.

Scarus tricolor, *Blkr.*

Corps oblong dont la hauteur égale la longueur de la tête; tête pointue dont la longueur est à celle du corps en raison de 1 à $3^2/_3$; front non proéminent, bas; mâchoires de couleur rose; ligne latérale à peine rameuse sur le devant, entière sur la partie postérieure; caudale à bord postérieur concave.

Tête et dos de couleur olivâtre tirant sur le violet; flancs d'un beau bleu; ventre rouge-violacé. Dorsale violacée, rouge

rubra, pectoralis fusca, ventralis analisque lilacinae, caudalis carmosina.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.

Syn. *Ikan Kakatua* Mal.

en arrière; pectorale brune; ventrale et anale lilas; caudale cramoisie.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat.

Syn. *Ikan Kakatoea.* Mal.

Une très-belle espèce que je n'ai vue à Batavia qu'une seule fois, savoir en mai 1846. Le seul exemplaire de ma collection a une longueur de 221‴. On reconnaît aisément cette espèce par la distribution des couleurs et par sa forme oblongue.

La grosseur du corps est contenue plus de deux fois dans sa hauteur. Le profil du ventre est presque aussi convexe que celui du dos. Tête pointue. Le diamètre de l'oeil est du 5ème de la longueur de la tête. La longueur de la pectorale est en raison de 1 à $5^1/_2$ à celle du corps entier. La ventrale est contenue plus de sept fois dans la même longueur.

Couleurs des individus frais:

Couleur fondamentale. Tête et dos de couleur olivâtre tirant sur le violet, flancs d'un beau bleu, ventre d'un rouge violacé.

Tête. Bande de la lèvre supérieure rouge, le museau entier violet. Iris profondément doré; bord orbitaire grisâtre. Bande de la lèvre inférieure violette; à cette bande succède une bande rouge, puis en arrière une large bande de couleur carné fauve. Menton et opercules de couleur olivâtre tirant sur le violet. Dents d'un carné vif.

Dorsale violette, à bords supérieur et inférieur bleus. La moitié postérieure de la partie molle d'un violet rougeâtre.

Pectorale. Moitié antérieure brune, moitié postérieure transparente.

Ventrale d'un violet clair.

Anale d'un violet clair.

Caudale. La partie postérieure de la queue et la caudale entière d'un beau cramoisi.

Écailles, placées au nombre de 25 en rangée longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale. Le milieu des écailles entièrement celluleux; la partie limitrophe de la base trilobée et recouverte comme la partie libre de stries parallèles.

Ligne latérale, interrompue derrière le point où la dorsale se termine; elle n'offre que les traces d'une ramification. La partie appartenant à la queue est entièrement indivisée.

Os pharyngiens; les os supérieurs armés chacun de 11 dents qui s'engrènent lorsque les os sont fermés. L'os inférieur excavé un peu en forme de cuvette est garni de 14 à 15 rangées contenant chacune 4 à 5 dents.

---

* * Maxillae caeruleae.

† Vittis longitudinalibus violaceo-caeruleis.

SCARUS LIMBATUS, *Cuv. Valenc.*

Sc. corpore ovali altitudine 3 in ejus longitudine, capite longiore quam alto $3^1/_2$ ad $3^2/_3$ in longitudine corporis; fronte parum prominente; maxillis caeruleo-viridibus, dentibus angularibus nullis; linea laterali ramosa; pinna caudali margine posteriore convexa, radiis externis non productis.

Corpus vittis longitudinalibus violaceo-caeruleis et fuscis fasciatum, labiis et genis carmosinis; pinnis dorsali analique violaceo-carmosinis caeruleo marginatis; pectoralibus ventralibusque rubris, caudali nigro-violacea.

B. 5. D. 9/10 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.

Syn. *Ikan Kakatua* Mal.

* * Mâchoires bleues.

† Bandes longitudinales d'un bleu violacé.

SCARUS LIMBATUS, *Cuv. Valenc.*

Corps ovale dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à 3; tête, plus longue que haute, à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^1/_2$—$3^2/_3$, front peu proéminent; mâchoires d'un vert bleuâtre, sans dents angulaires; ligne latérale rameuse; caudale à bord postérieur convexe à rayons extérieurs non allongés.

Corps marqué en longueur de bandes d'un bleu violacé et de couleur brune; lèvres et joues cramoisies; dorsale et anale d'un cramoisi violacé à bords bleus; pectorales et ventrales rouges; caudale de couleur violet-noirâtre.

B. 5. D. 9/10 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. courte.

Syn. *Ikan Kakatoea* Mal.

Cette belle espèce ne se présente que très-rarement sur le marché de Batavia. Je ne l'ai vue que

deux fois, le 30 octobre 1845 et le 12 novembre 1846. Longueur du plus grand exemplaire: 176'''.

Couleurs fraîches. Tête, poitrine et ventre d'un beau rouge violacé; dos et flancs à bandes alternativement bleu-violet et brun-foncé.

Tête. Lèvres cramoisies bordées d'une bande verte. Joues, opercules et menton d'un beau rouge violacé. Front brun. Oeil: bord pupillaire de l'iris jaune; le reste de l'iris gris et violacé. Dents d'un vert bleuâtre.

Corps. Poitrine et ventre d'un rouge violacé. Les bandes longitudinales sont placées de manière que les bandes bleuâtres s'étendent sur le milieu de chaque écaille et en couvrent les bords bruns supérieur et inférieur. Environ 15 de ces bandes se portent des opercules vers la queue, mais il n'y en a que 4 ou 5 qui parviennent jusqu'à la caudale, puisque les autres se perdent en partie dans la base de la dorsale et de l'anale, et en partie se confondent ensemble en se portant en arrière.

Dorsale et *anale*, d'un beau cramoisi à bord extérieur bleu.

Pectorale. Entièrement d'un violet rougeâtre.

Ventrale. Elle présente les mêmes couleurs, seulement elle est garnie de bords étroits d'un brun-foncé.

Caudale. Brun-foncé ou d'un violet noirâtre.

La grosseur du corps est contenue deux fois dans sa hauteur. Le museau est placé environ dans le milieu de la hauteur du corps; la convexité du ventre égale celle du dos. Tête médiocrement pointue à front peu ou point proéminent. Diamètre de l'oeil du 5ième de la longueur de la tête. Longueur de la pectorale à celle du corps en raison de 1 à $5^1/_2$. Ventrale contenue $6^1/_2$ fois dans la même longueur.

Écailles, placées au nombre de 21 ou 22 en rangée longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale. La moitié limitrophe de la base trilobée et striée en forme d'éventail, la moitié libre striée en forme de peigne.

Ligne latérale, très-rameuse dans toute sa longueur, interrompue derrière les derniers rayons de la dorsale; recommençant un peu plus bas elle ne laisse pas d'être rameuse.

Os pharyngiens; les os supérieurs armés chacun de 11 dents qui s'engrènent fortement lorsque les os sont fermés; os pharyngien inférieur étroit, un peu excavé et garni de 12—14 rangées contenant chacune 3 à 5 dents.

Estomac cylindrique, se distinguant à peine du reste de l'intestin, à membranes minces. L'intestin entier doué de membranes minces surpasse la longueur du corps. Péritoine blanc, non pointillé. Vessie natatoire grande, oblongue, argentée au dehors et en dedans. Ovaires remplis d'ovules qui sont visibles à l'oeil nu.

** Vittis longitudinalibus nullis.

SCARUS NUCHIPUNCTATUS, *Cuv. Valenc.*?

Sc. corpore ovali altitudine $3^1/_4$ ad 3 in ejus longitudine; capite paulo longiore quam alto $3^2/_3$ ad 4 in longitudine corporis; fronte parum prominente; maxillis caeruleis dente unico in angulo oris; linea laterali ramosa; pinna caudali radiis externis productis.

Corpus fuscescente violascens; labiis carmosinis viridi-, pinnis rubro-violaceis caeruleo marginatis.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.

Varietas. *a.* Vitta oculari luteo-viridi ab angulo oris usque ad initium lineae lateralis adscendente.

b. Vitta oculari nulla sed macula flava ad initium lineae lateralis; singulis laterum squamis fusco biguttatis.

Syn. *Ikan Kakatua*, Mal.

** Sans bandes longitudinales.

SCARUS NUCHIPUNCTATUS, *Cuv. Valenc.*?

Corps ovale dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à $3^1/_4$—3; tête, un peu plus longue que haute, à la longueur du corps en raison de 1 à $3^2/_3$—4; front peu proéminent; mâchoires bleues, une seule dent dans l'angle du museau; ligne latérale rameuse; caudale à rayons extérieurs allongés.

Corps violet tirant sur le brun; lèvres cramoisies bordées de vert; nageoires rouge-violacé à bords bleus.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. court.

Variété. *a.* Une bande oculaire d'un vert jaunâtre monte de l'angle du museau au point où la ligne latérale commence.

b. Point de bande oculaire, mais une tache jaune au commencement de la ligne latérale; les écailles des flancs marquées chacune de deux tâches brunes.

Syn. *Ikan Kakatoea*, Mal.

Les deux exemplaires d'après lesquels nos diagnoses ont été établies, ont une longueur respective de 220—190 millimètres. Ils me semblent devoir être considérés comme deux variétés du Scarus nuchipunctatus. Je les ai recueillis en octobre 1845 et en novembre 1846.

Concernant les couleurs fraîches de la variété *b* j'ai noté le 30 octobre 1845 ce qui suit:

Couleur fondamentale de la tête et du corps violet-brunâtre.

Tête. Lèvre supérieure rouge, surmontée d'une bande verte qui se confond avec la bande oculaire et celles de la lèvre inférieure. La bande oculo-operculaire verte présente à son extrêmité postérieure une tache jaune. Lèvre inférieure rouge; sous cette lèvre une bande verte. Menton bleu entre les opercules. Une bande bleue, parallèle au menton, s'étend sur le sous-opercule. Dents bleues. Iris rouge.

Corps. Les bords des écailles bruns, leur milieu violet; chaque écaille marquée en outre d'une ou de deux taches presque rondes de couleur brune. Ces taches manquent sur les écailles de la moitié postérieure du corps.

Dorsale et *anale* d'un violet rougeâtre à bord bleu.

Ventrale, base violacée, bord antérieur d'un beau bleu, vers le sommet des rayons la nageoire prend un teint vert-brunâtre, qui est bleu sur le sommet des rayons du milieu.

Caudale bleue sur les bords marginaux, d'un brun foncé à la base, la moitié postérieure est d'un vert sale, le bord postérieur d'une belle teinte azurée.

La grosseur du corps est contenue un peu plus de deux fois dans sa hauteur. Le museau placé à peu près dans le milieu du corps. La convexité du ventre égale environ celle du dos. Tête un peu pointue à front non proéminent. Le diamètre de l'oeil est contenu 6 fois dans la longueur de la tête. La longueur de la pectorale est à celle du corps en raison de 1 à $5^1/_2$. La ventrale est contenue sept fois à peu près dans la même longueur.

SCARUS CYANOGNATHOS, *Blkr.*

Sc. corpore oblongo, altitudine 4 in longitudine corporis; capite acuto longiore quam alto, $3^3/_4$ ad 4 in longitudine totius corporis; fronte humili non prominente; maxillis caeruleis, dentibus angularibus parvis in maxilla superiore; linea laterali ramosa, pinna caudali radiis externis productis.

Corpus dorso pectore ventreque caerulescens, lateribus rubescens, labio superiore rubro, inferiore caeruleo; vitta oculari caerulea; pinnis dorsali analique rubris caeruleo marginatus, ventralibus viridescentibus spinis caeruleis, caudali radiis externis medioque caeruleis vitta lata semilunari rubra.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.
Syn. *Ikan Kakatua.* Mal.

SCARUS CYANOGNATHOS, *Blkr.*

Corps oblong dont la hauteur est du quatrième de la longueur; tête pointue, plus longue que haute, à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^3/_4$—4; front bas, non proéminent; mâchoires bleues, de petites dents angulaires dans la mâchoire supérieure; ligne latérale rameuse; caudale à rayons extérieurs allongés.

Corps bleuâtre sur le dos, la poitrine et le ventre, rougeâtre sur les flancs; lèvre supérieure rouge, inférieure bleue; bande oculaire bleue; dorsale et anale rouges bordées de bleu; ventrales verdâtres à épines bleues; caudale: ses rayons extérieurs et celui du milieu sont bleus, elle est garnie en outre d'une large bande rouge en croissant.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. court.
Syn. *Ikan Kakatoea.* Mal.

Il n'y a qu'une seule fois, le 19 novembre 1846, que j'ai vu cette espèce à Batavia; encore ne fut-ce qu'un seul exemplaire de 216 millimètres de longueur. Elle se distingue au premier coup d'oeil de toutes les espèces décrites par ses mâchoires, son dos et son ventre bleus et ses flancs rougeâtres.

Outre le Scarus limbatus et le Scarus nuchipunctatus décrits plus haut, on voit encore des mâchoires bleues ou vertes dans le Scarus Guacamaia Cuv. Valenc., le Scarus caelestinus Cuc. Valenc., le Sc. turchesius Cuv. Valenc., originaires des *Indes-Occidentales;* dans le Sc. auritus K. v. H. de *Java;* dans le Sc. caerulescens Ehr., le Sc. gibbus Rupp., le Sc. niger Forsk , le Sc. Bottae Cuv. Valenc. et le Sc. pectoralis Cuv. Valenc. habitant la *Mer-Rouge ;* dans le Scarus prasiognathos Cuv. Valenc. de la *Nouvelle-Irlande* et dans le Scarus spilurus Cuv. Valenc. *des Iles Carolines ;* mais l'exemplaire en question ne peut être reporté à aucune de ces espèces.

deux fois, le 30 octobre 1845 et le 12 novembre 1846. Longueur du plus grand exemplaire: 176‴.

Couleurs fraîches. Tête, poitrine et ventre d'un beau rouge violacé; dos et flancs à bandes alternativement bleu-violet et brun-foncé.

Tête. Lèvres cramoisies bordées d'une bande verte. Joues, opercules et menton d'un beau rouge violacé. Front brun. Oeil: bord pupillaire de l'iris jaune; le reste de l'iris gris et violacé. Dents d'un vert bleuâtre.

Corps. Poitrine et ventre d'un rouge violacé. Les bandes longitudinales sont placées de manière que les bandes bleuâtres s'étendent sur le milieu de chaque écaille et en couvrent les bords bruns supérieur et inférieur. Environ 15 de ces bandes se portent des opercules vers la queue, mais il n'y en a que 4 ou 5 qui parviennent jusqu'à la caudale, puisque les autres se perdent en partie dans la base de la dorsale et de l'anale, et en partie se confondent ensemble en se portant en arrière.

Dorsale et *anale*, d'un beau cramoisi à bord extérieur bleu.

Pectorale. Entièrement d'un violet rougeâtre.

Ventrale. Elle présente les mêmes couleurs, seulement elle est garnie de bords étroits d'un brun-foncé.

Caudale. Brun-foncé ou d'un violet noirâtre.

La grosseur du corps est contenue deux fois dans sa hauteur. Le museau est placé environ dans le milieu de la hauteur du corps; la convexité du ventre égale celle du dos. Tête médiocrement pointue à front peu ou point proéminent. Diamètre de l'oeil du 5ième de la longueur de la tête. Longueur de la pectorale à celle du corps en raison de 1 à $5^1/_2$. Ventrale contenue $6^1/_2$ fois dans la même longueur.

Écailles, placées au nombre de 21 ou 22 en rangée longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale. La moitié limitrophe de la base trilobée et striée en forme d'éventail, la moitié libre striée en forme de peigne.

Ligne latérale, très-rameuse dans toute sa longueur, interrompue derrière les derniers rayons de la dorsale; recommençant un peu plus bas elle ne laisse pas d'être rameuse.

Os pharyngiens; les os supérieurs armés chacun de 11 dents qui s'engrènent fortement lorsque les os sont fermés; os pharyngien inférieur étroit, un peu excavé et garni de 12—14 rangées contenant chacune 3 à 5 dents.

Estomac cylindrique, se distinguant à peine du reste de l'intestin, à membranes minces. L'intestin entier doué de membranes minces surpasse la longueur du corps. Péritoine blanc, non pointillé. Vessie natatoire grande, oblongue, argentée au dehors et en dedans. Ovaires remplis d'ovules qui sont visibles à l'oeil nu.

** Vittis longitudinalibus nullis.

Scarus nuchipunctatus, *Cuv. Valenc.*?

Sc. corpore ovali altitudine $3^1/_4$ ad 3 in ejus longitudine; capite paulo longiore quam alto $3^2/_3$ ad 4 in longitudine corporis; fronte parum prominente; maxillis caeruleis dente unico in angulo oris; linea laterali ramosa; pinna caudali radiis externis productis.

Corpus fuscescente violascens; labiis carmosinis viridi-, pinnis rubro-violaceis caeruleo marginatis.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.

Varietas. *a.* Vitta oculari luteo-viridi ab angulo oris usque ad initium lineae lateralis adscendente.

b. Vitta oculari nulla sed macula flava ad initium lineae lateralis; singulis laterum squamis fusco biguttatis.

Syn. *Ikan Kakatua*, Mal.

** Sans bandes longitudinales.

Scarus nuchipunctatus, *Cuv. Valenc.*?

Corps ovale dont la hauteur est à la longueur en raison de 1 à $3^1/_4$—3; tête, un peu plus longue que haute, à la longueur du corps en raison de 1 à $3^2/_3$—4; front peu proéminent; mâchoires bleues, une seule dent dans l'angle du museau; ligne latérale rameuse; caudale à rayons extérieurs allongés.

Corps violet tirant sur le brun; lèvres cramoisies bordées de vert; nageoires rouge-violacé à bords bleus.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. court.

Variété. *a.* Une bande oculaire d'un vert jaunâtre monte de l'angle du museau au point où la ligne latérale commence.

b. Point de bande oculaire, mais une tache jaune au commencement de la ligne latérale; les écailles des flancs marquées chacune de deux tâches brunes.

Syn. *Ikan Kakatoea*, Mal.

Les deux exemplaires d'après lesquels nos diagnoses ont été établies, ont une longueur respective de 220—190 millimètres. Ils me semblent devoir être considérés comme deux variétés du Scarus nuchipunctatus. Je les ai recueillis en octobre 1845 et en novembre 1846.

Concernant les couleurs fraîches de la variété *b* j'ai noté le 30 octobre 1845 ce qui suit:

Couleur fondamentale de la tête et du corps violet-brunâtre.

Tête. Lèvre supérieure rouge, surmontée d'une bande verte qui se confond avec la bande oculaire et celles de la lèvre inférieure. La bande oculo-operculaire verte présente à son extrêmité postérieure une tache jaune. Lèvre inférieure rouge; sous cette lèvre une bande verte. Menton bleu entre les opercules. Une bande bleue, parallèle au menton, s'étend sur le sous-opercule. Dents bleues. Iris rouge.

Corps. Les bords des écailles bruns, leur milieu violet; chaque écaille marquée en outre d'une ou de deux taches presque rondes de couleur brune. Ces taches manquent sur les écailles de la moitié postérieure du corps.

Dorsale et *anale* d'un violet rougeâtre à bord bleu.

Ventrale, base violacée, bord antérieur d'un beau bleu, vers le sommet des rayons la nageoire prend un teint vert-brunâtre, qui est bleu sur le sommet des rayons du milieu.

Caudale bleue sur les bords marginaux, d'un brun foncé à la base, la moitié postérieure est d'un vert sale, le bord postérieur d'une belle teinte azurée.

La grosseur du corps est contenue un peu plus de deux fois dans sa hauteur. Le museau placé à peu près dans le milieu du corps. La convexité du ventre égale environ celle du dos. Tête un peu pointue à front non proéminent. Le diamètre de l'oeil est contenu 6 fois dans la longueur de la tête. La longueur de la pectorale est à celle du corps en raison de 1 à $5^1/_2$. La ventrale est contenue sept fois à peu près dans la même longueur.

Scarus cyanognathos, *Blkr.*

Sc. corpore oblongo, altitudine 4 in longitudine corporis; capite acuto longiore quam alto, $3^3/_4$ ad 4 in longitudine totius corporis; fronte humili non prominente; maxillis caeruleis, dentibus angularibus parvis in maxilla superiore; linea laterali ramosa, pinna caudali radiis externis productis.

Corpus dorso pectore ventreque caerulescens, lateribus rubescens, labio superiore rubro, inferiore caeruleo; vitta oculari caerulea; pinnis dorsali analique rubris caeruleo marginatus, ventralibus viridescentibus spinis caeruleis, caudali radiis externis medioque caeruleis vitta lata semilunari rubra.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. brev.
Syn. *Ikan Kakatua.* Mal.

Scarus cyanognathos, *Blkr.*

Corps oblong dont la hauteur est du quatrième de la longueur; tête pointue, plus longue que haute, à la longueur du corps entier en raison de 1 à $3^3/_4$—4; front bas, non proéminent; mâchoires bleues, de petites dents angulaires dans la mâchoire supérieure; ligne latérale rameuse; caudale à rayons extérieurs allongés.

Corps bleuâtre sur le dos, la poitrine et le ventre, rougeâtre sur les flancs; lèvre supérieure rouge, inférieure bleue; bande oculaire bleue; dorsale et anale rouges bordées de bleu; ventrales verdâtres à épines bleues; caudale: ses rayons extérieurs et celui du milieu sont bleus, elle est garnie en outre d'une large bande rouge en croissant.

B. 5. D. 9/11 P. 1/12 V. 1/5 A. 3/10 C. 13 et lat. court.
Syn. *Ikan Kakatoea.* Mal.

Il n'y a qu'une seule fois, le 19 novembre 1846, que j'ai vu cette espèce à Batavia; encore ne fut-ce qu'un seul exemplaire de 216 millimètres de longueur. Elle se distingue au premier coup d'oeil de toutes les espèces décrites par ses mâchoires, son dos et son ventre bleus et ses flancs rougeâtres.

Outre le Scarus limbatus et le Scarus nuchipunctatus décrits plus haut, on voit encore des mâchoires bleues ou vertes dans le Scarus Guacamaia Cuv. Valenc., le Scarus caelestinus Cuc. Valenc., le Sc. turchesius Cuv. Valenc., originaires des *Indes-Occidentales;* dans le Sc. auritus K. v. H. de *Java;* dans le Sc. caerulescens Ehr., le Sc. gibbus Rupp., le Sc. niger Forsk , le Sc. Bottae Cuv. Valenc. et le Sc. pectoralis Cuv. Valenc. habitant la *Mer-Rouge ;* dans le Scarus prasiognathos Cuv. Valenc. de la *Nouvelle-Irlande* et dans le Scarus spilurus Cuv. Valenc. *des Iles Carolines ;* mais l'exemplaire en question ne peut être reporté à aucune de ces espèces.

Couleurs de l'exemplaire frais.

Couleur fondamentale. Dos, menton, ventre et flancs bleuâtres sur la partie inférieure; le milieu des flancs rougeâtre, les bords des écailles plus foncés.

Tête. Lèvre supérieure rouge, surmontée d'une bande parallèle bleue, qui se continue avec la bande oculo-maxillaire. Lèvre inférieure bleue, bordée d'une bande rouge à laquelle succède une bande bleue. Museau d'un bleu violacé. Vertex rouge-violet. Opercules rougeâtres, ainsi que la partie de la joue située au-devant de la bande oculo-maxillaire. Menton bleu. Iris rouge brun à bord pupillaire doré. Mâchoires d'un bleu intense.

Corps. Voir couleur fondamentale.

Dorsale. Rouge à bords supérieur et inférieur bleus.

Pectorale. Base rouge; le rayon antérieur bleu, les 2 ou 3 suivants rouges, le reste rouge-clair.

Ventrale. Vert-clair; le bord de l'épine bleu.

Anale. Rouge à bords supérieur et inférieur bleus.

Caudale. Les rayons marginaux et le milieu entier bleus; une large bande rouge en croissant entoure la partie bleue du milieu.

La grosseur du corps est contenue deux fois dans sa hauteur. Museau placé environ dans le milieu de la hauteur du corps. La convexité du ventre est un peu plus grande que celle du dos. Tête pointue, front bas, non proéminent; un enfoncement dans le profil au-devant de l'œil. Mâchoires nues en grande partie, non recouvertes par les lèvres. Diamètre de l'oeil contenu cinq fois dans la longueur de la tête. Pectorale du sixième de la longueur du corps entier. Ventrale à la longueur du corps en raison de 1 à $7\frac{1}{2}$—8.

Ecailles; placées au nombre de 23 en rangée longitudinale depuis le bord postérieur des opercules au-dessus de la pectorale jusqu'à la caudale. La moitié tournée vers la base trilobée, striée en forme d'éventail; centre celluleux; moitié libre striée en forme de peigne.

Ligne latérale. Rameuse dans toute sa longueur, interrompue derrière les derniers rayons de la dorsale et recommençant un peu plus bas sous les derniers rayons de la dorsale.

Os pharyngiens. Les os supérieurs armés chacun de 10 ou 11 dents, qui s'engrènent lorsque les os sont fermés; os pharyngien inférieur peu excavé, armé de 10—12 rangées contenant chacune 3—5 dents.

Estomac fusiforme, à membranes minces d'une capacité moindre que celle du duodenum, rempli d'une substance dont on ne peut distinguer la nature. La longueur de l'estomac jointe à celle de l'intestin est du double de la longueur du corps. Foie grand, de couleur hépatique, ayant la forme d'un prisme triangulaire. Vésicule biliaire grande, presque ronde, remplie d'une bile jaune liquide. Rate petite, rouge-foncé. Vessie natatoire grande, blanche au dehors et en dedans, brillante. Testicules minces, longs. Péritoine blanc, pointillé de noir.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

CHRONIQUE DES INDES-ORIENTALES NÉERLANDAISES DEPUIS L'ANNÉE 1816.

(*Suite de la page* 80 *de ce volume.*)

1819.

La mission extraordinaire que le Roi avait confiée aux Commissaires-généraux, tirait vers sa fin. Le gouvernement anglais avait fait la remise de la plupart de nos possessions en Asie; partout aux Indes-Orientales les couleurs nationales avaient été relevées; après un examen attentif de l'état de choses à Java, on avait pris d'excellentes mesures relativement à une foule de branches d'administration; et l'on avait projeté ou réalisé déjà diverses institutions importantes. Quelques affaires du plus haut intérêt, quoiqu'en petit nombre, réclamaient encore les soins et l'attention de la commission; et c'était à y mettre ordre qu'allaient être consacrés les derniers instants de son séjour à Java.

Conformément à la volonté du Roi, le baron Van Der Capellen, quoique nommé Gouverneur-général avant son départ de la Hollande, ne devait proprement entrer dans le plein exercice de ses fonctions, qu'à l'époque où la commission aurait achevé sa tâche et nommé les conseillers des Indes qui devaient assister le gouverneur. Cette époque approchait. Il devenait nécessaire de faire connaître les principes qui devaient désormais présider à la conduite du gouvernement. C'est pourquoi les commissaires, en vertu de leurs pouvoirs, rédigèrent un *règlement pour le gouvernement de l'Inde néerlandaise*. Ce règlement fut arrêté le 22 décembre 1818 et publié le 6 janvier de l'année suivante, avec la condition qu'il serait placé sous les yeux de Sa Majesté et soumis à son approbation. D'après ce document, le pouvoir souverain, exercé au nom du Roi dans l'Inde néerlandaise, résiderait en la personne du Gouverneur-général, auquel on devait adjoindre pour les affaires civiles quatre *conseillers des Indes:* ils devaient avec le Gouverneur former le *Haut Gouvernement des Indes néerlandaises* (*Hooge Regering van Nederlandsch Indië*). On y ajoutait un secrétaire-général, qui en cette qualité devait aussi être de service auprès du gouverneur. Dans le cas où Sa Majesté nommerait un *Lieutenant-gouverneur-général*, ce dernier était membre du gouvernement et prenait séance après le Gouverneur-général. Toutes les affaires abandonnées à la décision du gouvernement, devaient préalablement être soumises au conseil par le Gouverneur-général, qui néanmoins conservait, dans tous les cas où le service du Roi lui paraissait l'exiger, le pouvoir de conclure contre l'opinion de la majorité et de formuler l'arrêt dans ce sens. Ce pouvoir ne s'étendait pas à celui qui ne remplissait que provisoirement les fonctions de Gouverneur-général. Le règlement déterminait exactement les attributions du Gouverneur avec ou sans son conseil. C'est à lui seul par exemple qu'appartient le commandement suprême des forces de terre et de mer dans les Indes néerlandaises; lui seul décide des mesures offensives à prendre contre l'ennemi, et de celles de défense dans les diverses parties de l'Archipel pour la protection des habitants et des propriétés.

La justice civile et criminelle ne pouvait être rendue que par des tribunaux spécialement institués dans ce but. Le tribunal suprême devait porter le nom de *Haute Cour de justice des Indes néerlandaises* (*Hoog Geregtshof van Nederlandsch Indië*). Outre ses attributions judiciaires, cette cour devait veiller à ce que prompte et bonne justice fût rendue par tous les tribunaux inférieurs. L'exercice de la justice en premier ressort fut confié à trois tribunaux nommés *Conseils de justice* (*Raden van Justitie*), et établis à Batavia, à Samarang et à Soerabaya. On instituait pour les populations

indigènes des *Tribunaux provinciaux* (*Land-Raden*) et des *Cours de circuit* (*Hoven van Ommegang*), composés de juges indigènes sous la présidence du résident ou du juge de circuit. Toute intervention du gouvernement dans les affaires de la justice, qui n'aurait point été autorisée par le règlement, était sévèrement défendue.

L'administration générale des finances, avec tout ce qui s'y rapporte, fut confiée à un *Directeur-en-chef des finances* (*Hoofd-Directeur van Financien*), assisté de quatre *Conseillers des finances* dont chacun fut chargé d'une partie déterminée des travaux. De plus, afin d'introduire dans les affaires une plus grande régularité, surtout à Java, l'inspection générale fut confiée dans cette branche à un *Inspecteur-en-chef des finances* (*Hoofd-Inspecteur van Financien*), avec trois autres inspecteurs pour l'île de Java.

La *Chambre des comptes* (*Algemeene Rekenkamer*) resta chargée de surveiller l'emploi des capitaux et des biens du pays.

L'administration journalière des affaires fut confiée, sous l'inspection du Gouverneur-général, à des *résidents* ou autres fonctionnaires, pour l'île de Java, et hors de l'île, d'après la situation des possessions, à des *gouverneurs* ou à des résidents dont les pouvoirs étaient en partie définis par le règlement ou ne devaient l'être que plus tard dans des instructions particulières.

Le Vième chapitre du règlement, intitulé: *déterminations générales* (*algemeene bepalingen*), renferme tout ce qui regarde le séjour dans les Indes néerlandaises, le culte et l'entretien des ministres de la religion, les écoles et l'instruction, les mesures sanitaires; il y est ordonné qu'on tiendra acte des naissances, des mariages et des décès, surtout pour les Européens; que le gouvernement veillera à ce que les fonctionnaires soient bien payés, à ce que leurs veuves et orphelins soient secourus, à ce qu'il soit nommé un curateur aux successions vacantes ou échues à des orphelins mineurs. Le louage des villages (*dessa*) fut aboli; il fut également défendu de donner et de recevoir des *pandelingen* [1] (otages) comme garantie de quelque dette en argent ou contrat que ce fût. La traite et l'importation des esclaves dans l'Inde néerlandaise fut prohibée. La condition des esclaves fut considérablement améliorée.

La navigation et le commerce dans les Indes néerlandaises (les Moluques exceptées) furent déclarés ouverts à toutes les nations vivant en paix avec le Royaume des Pays-Bas.

Le commerce au Japon fut continué, mais pour le compte du pays exclusivement. Les productions qui sont la propriété du pays, sont affectées aux besoins domestiques aux Indes ou mises publiquement en vente par ordre du gouvernement. Dans le cas où les prix offerts ne soient pas suffisamment élevés, ces articles seront transportés en Hollande aux frais de l'état. De même les épiceries sont dirigées sur la Hollande aux frais de l'état, abstraction faite de la portion destinée aux marchés des Indes, au commerce chinois ou aux besoins journaliers des habitants: la vente de ces épiceries devra se faire aux Indes.

En rapport avec les déterminations prises dans le réglement dont nous venons de donner l'extrait, les Commissaires-généraux arrêtèrent aussi, le 9 janvier, des *instructions* pour le directeur-en-chef, l'inspecteur-en-chef et les inspecteurs des finances. Ces instructions devaient remplacer celles arrêtées précédemment pour le conseil de finances, pour l'inspecteur-général et l'inspecteur-général-adjoint des revenus fonciers; car les branches d'administration qui formaient la partie de l'inspection supérieure étaient confiées à ces fonctionnaires; et d'autre part, l'administration, tant pécuniaire que matérielle, des finances de l'état à Batavia, qui avait jusqu'alors été sous la direction immédiate du conseil des finances, fut alors confiée dans toutes les parties de l'île à un fonctionnaire particulier, ayant le titre de résident.

Quant à l'administration intérieure et à celle des finances, les commissaires arrêtèrent sous la même date un règlement plus détaillé et plus complet que les *Instructions to the residents*, données par le lieutenant-gouverneur anglais en conseil, le 15 septembre 1812: cependant ces dernières semblent avoir servi de base au nouveau règlement.

Les affaires de la justice et de la police subirent aussi des changements considérables, par suite de la publication du *règlement pour le gouvernement.* Jusqu'alors et à quelques modifications près, les

[1] Pour le véritable sens du mot *pandelingen* voir le *Moniteur des Indes*, tome 1er, p. 280.

choses étaient restées à cet égard sur le même pied que pendant l'administration anglaise; quoique les Commissaires-généraux, déjà au commencement de 1817, c'est-à-dire presqu'aussitôt après leur arrivée, eussent chargé une commission spéciale de rédiger un projet général sur cette matière importante. Cette commission était composée de M. H. W. Muntinghe, président du conseil de finances, de M. P. S. Maurisse, président du conseil supérieur et de M. P. Merkus, secrétaire-général adjoint des Commissaires-généraux. On se proposait d'établir sur un pied ferme et régulier l'administration de la justice dans les Indes néerlandaises, et de la mettre en rapport avec celle de la police. Conformément à la tâche importante qui lui avait été imposée, la commission revit et augmenta les anciennes instructions pour la Haute-Cour et pour les conseils de justice, ainsi que les règlements sur la justice civile et criminelle, l'administration de la police, la procédure civile et criminelle pour les indigènes. Ces divers règlements furent approuvés et confirmés par les Commissaires-généraux le 10 janvier 1819. A la même date se rapporte aussi une instruction provisoire pour la Haute-Cour militaire de justice, avec quelques arrêtés sur la convocation des conseils de guerre et la confirmation de leurs décrets. La confection des codes définitifs civil, criminel et de commerce fut renvoyée à l'époque où les codes auraient été introduits en Hollande. (Plusieurs causes ont contribué à en retarder l'introduction). Ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter plus longtemps sur ces instructions et sur ces règlements; nous rappellerons seulement que le haut conseil de justice fut remplacé par une Haute-Cour, dont les attributions furent plus étendues que ne l'avaient jamais été celles du Haut-Conseil; qu'il fut établi, à Batavia spécialement, un conseil de justice auquel on assigna une partie des fonctions du *Banc des magistrats à Batavia;* et quant aux autres fonctions, en particulier l'administration de la police, elles furent confiées au résident de Batavia. Dans les causes criminelles l'enquête des *jurés* fut abolie; le jugement sur l'acte et la détermination de la peine furent remis au juge. Enfin, au lieu des *Chambre des requêtes*, instituées par le gouvernement anglais, la décision des procès qui ne s'élevaient pas au dessus de 100 florins, fut comme autrefois remise à des juges commis à cet effet, tirés des conseils de justice.

Il nous reste encore à dire quelques mots de plusieurs dispositions utiles et équitables que prirent les Commissaires-généraux, peu de temps avant qu'ils se fussent démis de leurs fonctions, à l'égard du système foncier, en faveur de la population indigène de Java.

Nous avons vu plus haut que les dispositions prises en mars 1818 par les commissaires, concernant la taxation et le recouvrement des revenus de l'état, n'étaient applicables que pour cette année seulement. Mais comme il avait été impossible pendant cet intervalle de se procurer tous les renseignements nécessaires sur l'étendue, la constitution et la fertilité des terrains cultivés, il avait fallu encore avoir recours à des mesures provisoires. Ces mesures, comprises dans un arrêté des commissaires du 4 janvier 1819, sont presque littéralement les mêmes que celles de l'année précédente. On ajouta seulement: «que la taxation aurait lieu chaque année, lorsque la récolte serait parvenue à un état de maturité tel, qu'on pourrait déterminer approximativement quelle en serait la quantité et la nature.» Et, afin que par cette mesure la perception n'apportât pas de dommage au trésor, il fut arrêté en même temps: «que, tant que la taxation de l'année courante n'aurait pas été terminée, la moitié au moins du montant de la dernière taxation devait être perçue préalablement.» En outre les commissaires arrêtèrent aussi le 5 janvier, que tous les chefs indigènes et les individus pensionnés seraient payés en argent, et non en terres comme cela avait eu lieu jusqu'alors; et que les *dessa*, et les terres qui leur avaient été assignées à cet effet, seraient sans exception comprises dans la taxation. Il fut défendu à des chefs et régents de faire directement ou indirectement aucun commerce, de tenir des moulins à sucre et à katjang (sorte d'huile), et de faire la vente des produits, autrement que pour leur usage particulier, sous peine d'être destitués de leurs postes.

Pour prévenir l'abus que la mauvaise foi aurait pu faire de l'ignorance de la population javanaise, les commissaires décidèrent, par une disposition remontant à la même date, que les contrats, passés entre les régents ou autres personnes d'une part, et les Javanais de l'autre, ne seraient valables que lorsqu'ils auraient été enregistrés auprès du résident; encore ces contrats ne liaient-ils que les individus et jamais la dessa tout entière. Enfin les commissaires donnèrent (15 janvier), une preuve

éclatante des sentiments généreux qui les animaient, en accordant aux Javanais quittance de tous les arriérés provenant des taxations de 1815, 1816 et 1817, et qu'on était en droit d'exiger.

Après avoir ainsi organisé, sur un pied large, régulier et autant que possible uniforme, les diverses branches de l'administration, les Commissaires-généraux passèrent à la nomination des conseillers des Indes, qui, selon le règlement gouvernemental, devaient être adjoints au Gouverneur-général et des deux secrétaires-généraux, afin qu'ils pussent être installés dans leurs fonctions au jour marqué pour l'inauguration solennelle du gouvernement suprême des Indes néerlandaises. Les conseillers des Indes furent: MM. P. T. Chassé, J. A. Van Braam, M^e. H. W. Muntinghe et R. D'Ozy. M. J. C. Baud fut désigné comme secrétaire-général, et M. P. De Clerq second secrétaire. Ils pourvurent également aux autres fonctions importantes qui avaient été instituées par le règlement gouvernemental.

Le samedi, 16 janvier 1819, fut arrêté pour l'inauguration solennelle du gouvernement suprême des Indes. Les conseillers des Indes qui venaient d'être nommés (à l'exception de M. Muntinghe, alors en mission à Palembang), les divers colléges, les hauts fonctionnaires, les officiers supérieurs des forces de terre et de mer, ainsi que les principaux habitants de la capitale, se rendirent de bonne heure à l'hôtel du gouvernement. Les Commissaires-généraux parurent à 8 heures du matin. Les conseillers des Indes présents, le contre-amiral Wolterbeek et le lieutenant-général Antingh, qui avaient été invités à assister à la cérémonie, furent introduits dans la salle où se trouvaient les Commissaires-généraux; et après eux, toutes les personnes présentes. Le Commissaire-général Elout prononça alors un discours dans lequel il rappela, que la commission générale ayant terminé ses travaux, le but de cette réunion solennelle était l'inauguration du gouvernement des Indes néerlandaises; il peignit avec chaleur l'union qui avait constamment régné entre les commissaires; il témoigna à ses deux collègues sa reconnaissance de l'appui qu'il avait toujours trouvé auprès d'eux; il les remercia de leur zèle infatigable pour le service du pays; et, parlant ensuite au nom de la commission, il combla de louanges bien méritées tous les hommes qui, dans diverses fonctions, avaient travaillé de concert avec eux, avec zèle et fidélité, à l'organisation et à l'établissement du nouvel état de choses. S'adressant ensuite aux conseillers des Indes, il continua en ces termes:

«La charge à laquelle vous venez d'être appelés, est à la fois honorable et importante; les devoirs que vous aurez à remplir sont étendus et sacrés; cependant l'accomplissement n'en est point difficile.

«Vous portez tous, gravé dans le coeur, je le sais, l'amour de notre chère patrie, la fidélité et l'attachement au Roi notre bien-aimé souverain, et une confiance respectueuse et bien fondée au Gouverneur-général. Ce sont là précisément les sentiments qui doivent vous diriger dans l'exercice de votre charge; ils ne peuvent manquer de vous conduire à bonne fin. On peut jouir de tous les avantages qu'offre toute société, sous un gouvernement qui unit la justice et l'énergie à l'équité et à la douceur, qui pèse mûrement chacune de ses mesures, mais qui persiste ensuite avec inflexibilité, qui encourage et soutient les gens industrieux et honnêtes, protége le faible, redresse ceux qui chancellent et imprime une crainte salutaire au méchant. Vous vous souviendrez que toute hésitation dans le gouvernement, toute faiblesse dans l'application des lois, est un grand mal pour l'état. C'est pourquoi aussi vous assisterez avec courage et fidélité le Gouverneur-général dans le maintien de l'autorité suprême qui lui a été confiée par le Roi.

«*La patrie a droit de jouir largement des avantages que lui offrent ses possessions; vous ferez en sorte que son attente ne soit point trompée. Mais elle n'exige pas que la population de ces possessions soit uniquement employée à lui procurer ces avantages: elle souhaite, elle veut, au contraire que les indigènes aient leur part à ces avantages. Ne perdez donc jamais ce principe de vue.* La patrie veut plus encore. Elle permet aux étrangers de venir cueillir les fruits de nos jardins, pourvu qu'ils n'en bouleversent pas le sol et qu'ils n'y sèment pas l'ivraie. Favorisez-les dans leur commerce, mais veillez à ce qu'ils n'abusent jamais de cette facilité.

«Le Roi nous a posé ces principes comme autant de fondements sur lesquels devaient reposer les nouvelles institutions. Nous avons tâché de suivre ces indications; et vous les retrouverez dans les règlements généraux et particuliers que nous avons dressés pour vous servir de règle de conduite.

Votre tâche est donc d'assister le Gouverneur-général, dont la charge est déjà si pesante, dans le maintien et l'application de ces règlements. »

Après avoir fait remarquer quelle multitude de cas divers pouvaient être remis à la décision du gouvernement, et quels principes les conseillers auraient à observer dans leurs décisions, après avoir ensuite adressé quelques mots au secrétaire-général et au second secrétaire, il leur fit prêter serment dans les termes arrêtés par le règlement gouvernemental.

Se tournant alors vers le baron Van Der Capellen, le commissaire-général termina en ces termes:

« Vous aussi, que pour la dernière fois je nomme encore mon collègue, vous avez entendu que ceux qui vous ont été donnés comme collaborateurs, ont juré au Roi, à la Patrie, à vous-même fidélité, amour et appui. Ce serment, certes, il le tiendront. Vous pouvez attendre la même fidélité de celui qu'une mission particulière retient encore éloigné. Ce qu'il a fait, ce qu'il fait encore est une garantie des services qu'il rendra dans cette nouvelle et importante charge.

« Vous trouverez de l'appui chez tous les hommes respectables, qui vous ont consacré leur personne et leurs travaux; vous le retrouverez encore chez tous ceux qui ont la conscience de leur devoir.

« Que le Ciel daigne bénir les travaux de cette journée! Puisse votre administration satisfaire le Roi, profiter à la patrie et se montrer salutaire pour les Indes et leurs populations! Puissent le commerce et l'agriculture, qui prospèrent depuis l'établissement du gouvernement néerlandais, s'étendre toujours davantage, afin que les revenus de l'état augmentent avec les profits des colons et des commerçants, et qu'ainsi le bien-être, tant public que particulier, produise ses doux fruits sur toute la contrée. Que la postérité apprenne à bénir ce représentant d'une ancienne famille hollandaise, qui possédait elle-même les antiques vertus de nos pères, qui savait les apprécier chez les autres, et qui consolida et augmenta le respect qu'on portait à la bonne-foi hollandaise.

« La postérité jouira des priviléges inestimables qu'elle devra à un prince, qui, non content de promettre à ses sujets le bonheur et la prospérité, sait aussi se choisir des serviteurs dont la fidélité est pour lui une garantie que ses promesses seront réalisées.

« Encore un seul mot sur nous-mêmes, et je suis ici l'organe de notre ami et collègue à tous deux. Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous nous séparons de vous; — mais il ne convient pas que nous nous y abandonnions dans ce moment. Notre amitié, notre estime restera la même à votre égard; nous savons que nous n'avons pas moins à attendre de vous. Adieu à vous et aux vôtres.

« Je déclare, au nom du Roi, que le gouvernement suprême des Indes néerlandaises est depuis ce moment institué. Je vous charge tous de le reconnaître et de lui obéir. »

Cette cérémonie terminée, les commissaires retournèrent à l'hôtel de M. Elout. De-là le Gouverneur-général baron Van Der Capellen revint à l'hôtel du gouvernement, et ouvrit la séance du conseil des Indes par les paroles suivantes:

« La cérémonie dont nous venons d'être témoins et dont cette *première réunion* est la suite, ouvre une ère nouvelle et importante dans l'histoire des Indes néerlandaises.

« Les Commissaires-généraux, revêtus par le Roi de l'autorité suprême dans ces contrées, ont jugé que leur tâche était terminée désormais, et se sont démis de leurs hautes fonctions. Quoique nommé et installé Gouverneur-général par Sa Majesté avant mon départ de la Hollande, je ne devais proprement, selon la volonté du Roi, entrer dans le plein exercice de ma charge, que lorsque les Commissaires-généraux auraient achevé leur mission, et que je me verrais entouré des conseillers nommés par eux au nom du Roi. Cette nomination a eu lieu; le choix des commissaires est tombé sur vous; et c'est en vertu de cette nomination que j'ouvre actuellement cette assemblée comme celle du *Gouverneur-général en conseil des Indes néerlandaises* (*Gouv.-Gen. in Rade van Nederlandsch Indië*).

« Après toutes les vicissitudes des dernières années, après avoir été à deux reprises gouvernées par des nations étrangères, les Indes néerlandaises sont enfin, par la bénédiction du Très-Haut, rentrées sous l'administration hollandaise.

« Avant d'établir un gouvernement stable et de déterminer les principes qui devaient présider à l'exercice du pouvoir suprême, il était nécessaire de connaître avec précision l'état des choses dans ces

contrées: il fallait, pour donner à ce pouvoir une base assurée, reconnaître les changements auxquels avait donné lieu une série de circonstances, les nouveaux besoins qui en étaient résultés, tant pour les Européens que pour la population indigène, à l'égard de l'agriculture, du commerce, de la navigation, de l'industrie et des autres branches d'administration. Le Roi dans sa sagesse y a pourvu. A peine la remise de nos colonies des Indes-Orientales avait-elle été décidée, qu'il résolut d'y envoyer sans retard des hommes honorés de toute sa confiance, non-seulement pour recevoir nos possessions du gouvernement anglais, mais surtout pour examiner à fond l'état des choses, prendre en conséquence les mesures qu'ils jugeraient nécessaires dans les diverses branches de l'administration, et installer le gouvernement de ces provinces.

«Le Roi a voulu, que celui qui prendrait en mains les rènes du gouvernement, comme son représentant dans ces parages, fût aussi l'un des commissaires-généraux; afin que, prenant part à leurs délibérations et à leurs recherches, il obtînt une connaissance plus complète de l'état des choses, et qu'après la dissolution de la commission, il pût exécuter et maintenir en vigueur les mesures à l'établissement desquelles il avait concouru lui-même. L'issue fera reconnaître la sagesse de ces dispositions: déjà, malgré les difficultés de toute espèce que nous avons eu à surmonter, la constance de nos efforts, la pureté de nos intentions, l'union qui n'a cessé de régner entre nous, nous permettent de croire que nous n'avons pas travaillé inutilement, et nous déposons avec tranquillité notre dignité.

«C'est aussi sans inquiétude que j'entre dans l'exercice de la haute dignité dont la confiance de Sa Majesté m'a revêtu. C'est sans inquiétude que je commerce ma tâche, non pas que je ne sois pénétré de toute l'importance de mes fonctions, non pas que je méconnaisse toutes les difficultés que j'ai déjà éprouvées plus d'une fois, ou ma propre faiblesse en rapport avec ce qu'on exige de moi; non, messieurs, personne ne peut mieux le sentir que moi-même dans ce moment. Mais je me sens fortifié, encouragé par une volonté ferme et inébranlable de faire le bien, partout où j'en trouverai l'occasion, de suivre, à l'exemple du Roi mon maître, le chemin que je regarde comme le meilleur, de maintenir fermement en vigueur les principes sur lesquels reposent les lois, les règlements et les arrêtés des Commissaires-généraux; principes (j'ose l'affirmer sans craindre d'être contredit) dont ils ne se sont pas écartés un seul instant pendant la durée de leur administration. Aujourd'hui encore, comme au moment où je prêtais serment entre les mains de Sa Majesté, je me sens fermement décidé à ne me laisser détourner de la stricte observation de mes devoirs, par aucune difficulté, par aucun obstacle de quelque nature qu'il soit. Justice égale pour tous, sans acception de personnes ou de rang, modération et douceur, toutes les fois qu'elles ne seront pas en contradiction avec des intérêts d'une nature plus élevée; sévérité inexorable envers ceux qui, placés sous mon autorité, oublieraient leurs devoirs; zèle infatigable dans tout ce qui peut être utile à la Hollande ou aux Indes néerlandaises; accès à tous ceux qui réclameront ma protection ou mon appui, soit en faveur de leurs intérêts, soit contre la tyrannie ou les vexations d'autrui; maintien de l'ordre et de la régularité dans l'administration des finances, économie rigoureuse dans la fixation des dépenses: telles seront les règles de conduite que j'aurai constamment devant les yeux. Je me croirai heureux, je regarderai mon voeu le plus ardent comme accompli, quand une fois je pourrai me rendre le témoignage d'avoir tenu parole à tout ce que j'ai déclaré avec une franche conviction dans la première assemblée du gouvernement des Indes néerlandaises.»

Le Gouverneur reconnut ensuite que pour l'accomplissement de sa pesante tâche, il avait besoin de la coopération sincère et bienveillante de tous les colléges et de tous les fonctionnaires placés sous ses ordres. Et cette coopération il l'attendait avant tout des conseillers dont le Roi avait sagement entouré sa personne: il espérait que la confiance mutuelle qui s'établirait entre eux, fondée sur la vérité, la conviction et un jugement sans prévention, rendrait leurs délibérations agréables et utiles; il termina son discours par ces paroles:

«Si nous commençons et si nous poursuivons nos travaux, animés de ces intentions, si en même temps, sans mépriser la riche école de l'expérience, nous ne restons pas servilement attachés aux anciennes idées, modifiées par les circonstances, si nous avons sans cesse présents à l'esprit les principes développés dans le règlement gouvernemental, j'ai l'espoir fondé qu'avec la bénédiction de Dieu, notre adminis-

tration sera heureuse et prospère, que nous obtiendrons l'approbation du Roi, que nous aurons droit à la reconnaissance des habitants de la Hollande et des Indes néerlandaises.

« Puisse le Très-Haut nous accorder les forces nécessaires! Qu'il bénisse nos efforts; qu'il réalise les espérances que semblent nous promettre pour l'avenir les circonstances heureuses dans lesquelles j'entre en charge! »

Les nouveaux colléges et les fonctionnaires furent ensuite introduits et prêtèrent serment; et les Commissaires-généraux firent connaître au peuple par une proclamation l'installation solennelle du gouvernement suprême.

Les deux commissaires Elout et Buyskes s'arrêtèrent encore jusqu'au 28 janvier à Batavia, puis ils se rendirent à bord de l'*Admiraal Evertsen*, capitaine-lieutenant Ver Huell. C'était le même vaisseau qui les avait transportés aux Indes en 1815. Ils y trouvèrent l'ancien directeur du commerce hollandais au Japon, H. Doeff avec sa femme. Le même jour encore le lieutenant-général Antingh s'embarqua sur le *Prins Frederik*, capitaine W. A. Van Senden. Cependant le départ n'eut lieu que le 16 février; la *Maria Reigersbergen*, qui avait aussi fait partie de la première expédition, s'était joint aux deux autres vaisseaux.

Cependant l'*Evertsen*, pas plus que l'*Amsterdam*, qui comme nous l'avons vu dans l'article précédent, se perdit près du Cap de Bonne-Espérance, ne devait revoir la patrie. A la sortie du détroit de la Sonde, il fut assailli par des vents violents du Sud-Est qui entraînèrent rapidement le vaisseau. Cependant la grosse mer et les tempêtes continuelles fatigaient la vieille coque du navire et ébranlaient à tel point sa mâture que la plupart des baux et les bordages commençaient à se détacher et qu'il se déclara une voie d'eau si considérable que l'on reconnut bientôt l'impossibilité de maintenir longtemps le vaisseau à flot, malgré les efforts réunis de l'équipage. Il fallut donc se diriger vers la terre la plus proche, savoir l'île de Diego Garcia, située sous le 7° 20′ de latitude méridionale et 72½° de longitude. Pendant dix jours l'équipage eut constamment la mort devant les yeux. L'on arriva enfin en vue de l'île. Mais le travail des pompes avait tellement épuisé l'équipage; les voiles et les cordages étaient dans un tel état de délabrement, que l'on ne put atteindre la baie de Diego Garcia, et le vaisseau aurait infailliblement sombré avec la plus grande partie de l'équipage, si, par un fort heureux hasard, il ne s'était trouvé dans le port un brick américain le *Pickering*, capitaine James B. Edes. Aux signaux de détresse de l'*Evertsen*, le bâtiment sortit de la baie; et après qu'on se fut assuré de l'impossibilité de sauver le vaisseau et de le conduire dans le port, l'équipage passa à bord du brick américain. Avant la nuit on enleva quelques provisions; et l'on se proposait le lendemain de retirer tous les autres effets du vaisseau, lorsque par un accident dont la cause ne fut pas connue le feu s'y déclara, et bientôt le vaisseau sombra aux yeux de l'équipage. Ce funeste événement eut lieu le 10 avril 1819. Le brick américain déposa les naufragés sur le rivage, et quelques jours après transporta MM. Elout et Buyskes avec une partie des passagers et de l'équipage à l'île de Maurice (10 mai). Le capitaine et le reste des naufragés attendirent à Diego Garcia qu'on vînt les chercher. La précieuse cargaison de l'*Evertsen* fut entièrement perdue. C'est à peine si les passagers et les matelots purent sauver quelques vêtements les plus nécessaires. On eut encore à regretter la perte d'une foule d'objets d'histoire naturelle que le professeur Reinwardt faisait parvenir en Europe. MM. Elout et Buyskes furent reçus avec beaucoup de distinction par le gouverneur ad-interim de l'île Maurice, le général-major Darling, qui mit aussitôt une des casernes de la garnison à la disposition des matelots du vaisseau naufragé. Le 6 juin, M. Elout partit pour Londres à bord de *La Belle Alliance* et arriva dans le courant d'octobre en Hollande. Le contre-amiral Buyskes demeura à Maurice jusqu'au 30 juillet, et quitta alors l'île avec les autres officiers et les matelots de l'*Evertsen* à bord du bâtiment de transport le *Cadmus*; et le 25 novembre ils débarquèrent à Hellevoetsluis.

La frégate le *Prins Frederik*, à bord de laquelle se trouvait le lieutenant-général Antingh, n'acheva pas le voyage sans accident. Elle perdit son mât de misaine, sa grande vergue de hune et reçut de fortes avaries, qui la forcèrent d'aller chercher un abri à Mountbay, port anglais, où une frégate hollandaise, qui s'y trouvait justement à cette époque, lui procura l'assistance nécessaire.

Il est temps d'en revenir aux Indes néerlandaises. Examinons d'abord l'état de la colonie pendant l'année 1819.

Après le départ des Commissaires-généraux, le gouvernement avait fait les nominations nécessaires pour occuper les divers postes créés par le règlement gouvernemental. Il est quelques départements pour lesquels les nominations n'eurent lieu que plus tard et de temps en temps, à mesure qu'on mettait en activité les diverses institutions. Dès le 1er février, la haute-cour de justice, sous la présidence de M. Maurisse, et le conseil de justice à Batavia ouvrirent leur session; dès le 1er mars on put regarder le collége des magistrats comme définitivement dissous, et le résident de Batavia entra dans le plein exercice de ses fonctions. Les diverses branches de l'administration commencèrent à se développer à souhait; et dans tous les colléges on put remarquer que chacun dans sa sphère rivalisait de zèle et d'activité pour contribuer au bien-être de l'ensemble, et appuyer les efforts infatigables du digne chef que le Roi avait placé à la tête du gouvernement des Indes.

La paix et la tranquillité régnaient partout à Java; et comme il s'était écoulé environ deux ans depuis que le baron Van Der Capellen en sa qualité de Commissaire-général avait visité l'île avec son collègue Elout, Son Excellence résolut de parcourir une seconde fois les diverses résidences de Java, et de visiter les cours des princes javanais, tant pour accroître ses connaissances locales, que pour examiner le nouvel état de choses, et apporter des améliorations et des encouragements partout où il le jugerait nécessaire. Le Gouverneur était accompagné de son épouse, des aides-de-camp attachés à sa personne, des deux secrétaires du gouvernement MM. Baud et Le Clerq, de l'inspecteur-en-chef des finances M. Van De Graaff et de l'inspecteur des hôpitaux militaires M. le Dr. J. Bowier.

Le 6 juillet 1819, Son Excellence quitta la capitale; et traversant les résidences de Préanger, Chéribon, Tegal et Pékalongan, il arriva le 29 juillet à Samarang, où il séjourna environ quinze jours, tant pour y continuer ses recherches que pour prendre diverses mesures dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Le 15 août suivant, Son Excellence se rendit à Soerakarta, où il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang, par S. A. le *Soesoehoenan* Paco Boano IV, par le prince Prang Wedono, ainsi que par les autres princes et grands de sa suite. Pendant son séjour à cette cour, le Gouverneur alla visiter le château de plaisance du *Pangerang* Prang Wedono, surtout dans le but d'examiner certaines sources remarquables, dont les eaux, dit-on, ont la vertu de guérir plusieurs maladies Il visita aussi à cette occasion les célèbres antiquités de Soekoeh, situées à peu de distance du mont Lawoe. Le 23 août, Son Excellence quitta Soerakarta, et arriva le même jour à Djocjokarta, où il fut reçu avec les solennités d'usage par le sultan Hamanko Boano IV. Il y séjourna jusqu'au 29: pendant ce temps il fit une excursion à la côte sud et visita les ruines hindoues de Loro Djoengran et de Brambanan. Hamanko Boano, quoiqu'âgé de 18 ans seulement, se faisait déjà connaître comme un prince vertueux, sincèrement attaché aux Européens et bien disposé en faveur du gouvernement.

La tranquillité et le contentement régnaient dans le territoire des princes, malgré les obstacles qui empêchaient le développement industriel de la population. Ces obstacles avaient disparu dans les résidences du littoral, qui florissaient depuis que le commerce et l'agriculture étaient libres, et que les impôts étaient levés d'une manière plus régulière.

Après s'être arrêtée un jour à Banjoekoening sur la montagne d'Oenarang, tant pour les antiquités qui se trouvent dans le voisinage que pour y jouir de la vue magnifique qu'on a de cet endroit sur les provinces environnantes, Son Excellence arriva le 2 septembre à Samarang, sans que sa santé eût souffert la plus légère atteinte.

Traversant ensuite Japara et Rembang, il se trouva le 5 à Grissé, le 7 à Soerabaya. Pendant son séjour il visita Djapan et les ruines de Modjopahit situées dans le voisinage, ainsi que Wirosobo et l'île de Madura; et le 7 octobre il repartit pour Passoeroean.

On s'y arrêta pour visiter le fertile district de Malang avec ses magnifiques ruines hindoues; Son Exc. admira les statues de Brahma, de Ganesa, du taureau Nandi, d'un travail si achevé, ainsi que les deux gardes gigantesques, trouvés dans le bois de Lawang, sur l'emplacement de l'ancienne ville

de Singhosari, qui florissait il y a mille ans. Des morceaux de pierres, des restes de fondations dispersés çà et là attestaient la grandeur passée de cette ville. On venait de trouver dans un caveau maçonné une statue de femme, admirablement travaillée, à laquelle les Javanais donnent le nom de *Poetri dedes;* cette statue permet de reconnaître encore distinctement l'ancien vêtement javanais dans toutes les particularités[1]. Après avoir visité la résidence de Bezoeki, Son Excellence monta le 24 octobre à bord de la corvette *la Venus*, capitaine-lieutenant Van Schuler, et arriva 4 jours après à Samarang, où il assista au premier examen public des élèves de l'école militaire, le 29 octobre. Deux jours plus tard, il reprit la mer sur le même bâtiment, et arriva, le soir du 4 novembre, sain et sauf à Batavia.

Le gouverneur manifesta sa satisfaction de l'état dans lequel il avait trouvé Java. Nulle part il n'avait remarqué le moindre signe de mécontentement dans la population, pas même dans les résidences où des troubles avaient eu lieu au commencement de l'année précédente. Partout la récolte du riz avait été abondante; et les céréales promettaient une aussi riche moisson; la population indigène semblait disposée à reconnaître les avantages que lui assuraient les institutions du gouvernement. D'ailleurs la vente presque totale des produits de son industrie, la circulation abondante du numéraire avaient amené un état de bien-être qu'elle n'avait jamais connu auparavant. L'inconstance du temps et l'absence totale des sécheresses ordinaires, pendant cette année, faisaient souffrir quelques branches d'agriculture et d'industrie, et surtout la fabrication du sel le long de la côte septentrionale de l'île.

Il était un point, toutefois, qui n'avait pas satisfait le gouverneur; c'était le traitement qu'on faisait subir aux régents indigènes. Quoique le règlement pour l'administration intérieure et les finances (art.6), eût expressément recommandé aux résidents «de se faire assister par les régents et autres fonctionnaires indigènes», on s'était cependant accoutumé à les regarder comme des rouages superflus dans le gouvernement, dont on pouvait se débarrasser avec avantage. Aussi les régents se montraint-ils en général fort inquiets pour l'avenir. Plusieurs se persuadaient qu'on ne cherchait qu'une occasion favorable pour retirer toutes les régences, et qu'ainsi, réduits au rang de simples pensionnés de l'état, ils allaient perdre jusqu'à l'ombre de leur ancienne grandeur. Il fallait promptement remédier à cet état de choses, garantir les régents de tout traitement humiliant, leur assigner une sphère d'action plus considérable, faire revivre en eux l'idée qu'ils étaient des membres utiles de l'administration, et leur prouver ainsi que leurs craintes à l'égard de leur dignité n'étaient nullement fondées. C'est dans ce but que le gouverneur fit travailler à un règlement où l'on déterminait en outre le rang, les titres, les marques d'honneur dus aux régents. Nous en parlerons ailleurs avec plus de détail.

Cependant le général-major De Kock avait été rappelé des Moluques à Java. Les nouvelles que l'on recevait de ces îles avaient prouvé l'efficacité des mesures énergiques qu'on y avait prises pour rétablir le repos. Les commissaires avaient donc décidé que le général De Kock reprendrait son poste à l'armée, et qu'on lui donnerait pour successeur aux Moluques M. Tilenius Kruythoff, alors gouverneur de Mangkasser. Le général De Kock s'embarqua le 12 janvier 1819 à Amboina, à bord de la corvette *la Venus*, arriva le 12 avril suivant à Soerabaya et le 3 mai, à Batavia. Trois jours plus tard, il fut chargé provisoirement du commandement des troupes en remplacement du lieutenant-général Antingh. Cette nomination fut ratifiée par le Roi, le 3 novembre de la même année.

Pendant le séjour du gouverneur à Samarang, juillet et août 1819, le général De Kock et le contre-amiral Wolterbeek s'étaient aussi rendus dans le même endroit. Un peu plus tard était aussi arrivé le conseiller des Indes Muntinghe, commissaire à Palembang et Banka. Il revenait de Palembang sur le schooner colonial *l'Emma*, qui portait aussi le capitaine ingénieur Van Der Wyck et un détachement d'infanterie. Arrivé le 16 juillet, M. Muntinghe s'était hâté de rendre compte au gouvernement de l'état des affaires et de proposer les moyens de punir la conduite perfide du sultan de Palembang, Machmoed Badar Oedin.

Dans la chronique des années 1817 et 1818, il a été fait mention des avantages assurés à l'ancien sultan de Palembang par les traités conclus en juin 1818; à cette occasion nous avons fait remarquer que ce prince (Badar Oedin), cherchant à agrandir son autorité, avait fait paraître la conduite

[1] Dans le 1[er] volume du *Moniteur des Indes* se trouve une description des ruines hindoues de Java, article de M. Junghuhn.

du jeune sultan son frère sous un jour défavorable, probablement dans le but de l'éloigner du gouvernement et de rompre ainsi l'équilibre, dont le maintien aurait gêné l'exécution de ses projets. A peine en possession des avantages que le traité lui assurait, il reprit ses premiers projets d'agrandissement, que semblaient favoriser les visites à main armée qui avaient lieu du côté de Benkoelen. Ces démonstrations avaient nécessité l'envoi du jeune sultan à Java, comme nous l'avons vu, et le départ de M. Muntinghe pour les provinces intérieures de Palembang. A la tête d'un détachement de troupes, il parvint à arrêter le mouvement des Anglais: leurs troupes se retirèrent, et s'engagèrent à ne pas dépasser la position qu'ils avaient prise sur les limites du territoire de Palembang, et à ne faire désormais aucune invasion. Pendant l'absence de M. Muntinghe, l'ancien sultan trouva facilement l'occasion de développer ses perfides projets. Il sut attirer dans ses états beaucoup de chefs indigènes, sous la conduite ou par l'influence desquels de nombreuses bandes de Malais et d'autres étrangers inquiétaient sans cesse les fonctionnaires du gouvernement. Il était clair désormais que si l'on ne prenait immédiatement les mesures nécessaires, on verrait se renouveler les horreurs qui avaient ensanglanté le sol de Palembang quelques années auparavant.

Après un séjour de quatre mois dans l'intérieur, M. Muntinghe revint en mai 1819 à Palembang; le sultan avait mûri ses projets; mais le commissaire n'ignorait pas ce qui s'était passé pendant son absence. Il exigea du sultan, comme preuve de son innocence qu'il n'avait pas manqué de mettre en avant, qu'il livrât quelques chefs comme garants de ses bonnes intentions pour l'avenir. Cependant, loin de satisfaire à ce qu'on demandait de lui, le sultan leva tout-à coup le masque et tomba à l'improviste sur la garnison de Palembang, le 12 juin 1819. A cette époque le nombre des troupes néerlandaises ne s'élevait pas même à 500 hommes, qui n'étaient protégés par aucune fortification. Malgré la grande supériorité de leur nombre, les assaillants furent repoussés avec une perte considérable et obligés d'aller chercher un abri derrière les murs du palais fortifié (*dalem*) du sultan. Aussitôt les deux corvettes de la marine royale, l'*Eendragt* et l'*Ajax*, sous les ordres du capitaine-lieutenant Tako Bakker et du lieutenant de 1re classe J. Van Ginkel, vinrent mouiller vis-à-vis du palais du sultan, et ouvrirent leur feu. Mais l'artillerie des corvettes, qui ne se composait que de caronades, ne faisait pas grand dommage aux murs du palais, qui étaient en pierre, hauts de trente pieds et épais en proportion. Les corvettes épuisèrent leurs munitions sans avoir pu pratiquer la moindre brèche. On tenta alors d'enfoncer les portes du palais à coup de bélier et et de pénétrer ainsi dans l'intérieur; mais la petite troupe chargée d'exécuter ce coup de main sous les ordres du major Tierlam et du capitaine-ingénieur Van Der Wyck, dut se retirer sans avoir pu réussir dans leur projet. Pendant ce temps de nombreux rassemblements du peuple s'étaient organisés de tous côtés. Nos troupes trop peu nombreuses pour résister, privées d'ailleurs de munitions et n'ayant aucun ouvrage militaire pour les protéger, durent renoncer pour le moment à tout projet d'attaque contre le sultan, et se retirèrent dans l'île voisine de Banka, pour attendre des renforts de Java. Le commissaire Muntinghe se chargea d'aller lui-même les solliciter auprès du gouvernement. Le 15 juin 1819, la garnison hollandaise quitta Palembang. Les navires descendirent la rivière, transportèrent les troupes à Banka et revinrent prendre poste devant l'embouchure de la rivière pour y protéger cette position militaire M. Muntingue étant arrivé à Java, le Gouverneur conféra avec lui et MM. De Kock et Wolterbeek, sur les mesures à prendre contre le sultan Machmoed Badar Oedin. Chacun reconnut qu'il fallait agir avec promptitude, si l'on voulait recouvrer ce qu'on avait perdu. Le contre-amiral Wolterbeek fut placé à la tête de l'expédition qu'on allait diriger contre Palambang; et M. Muntinghe fut chargé d'accompagner l'expédition, pour faciliter par ses connaissances locales le rétablissement de la tranquillité et l'application de mesures utiles.

Le 22 août 1819, le *Tromp*, capitaine J. Nooy, ayant à bord le contre-amiral Wolterbeek et le conseiller Muntinghe, ainsi que l'*Irène*, capitaine-lieutenant E. Lucas, avec plusieurs autres bâtiments armés et de transport, mirent à la voile de Batavia, et vinrent jeter l'ancre peu de jours après devant Muntok, capitale de l'île de Banka. A l'arrivée de l'expédition dans l'île, il se trouva que la tranquillité y avait été également troublée par les émissaires du sultan de Palembang, qui avaient réussi à soulever une partie de la population indigène et s'étaient retranchés à Banka Kotta, petit village situé

dans l'île de Banka, vis-à-vis de la rivière de Palembang. Un détachement, envoyé pour déloger les mutins avant l'arrivée du contre-amiral Wolterbeek, avait complétement échoué dans son dessein.

Ces circonstances engagèrent M. Wolterbeek à purger l'île de Banka, avant de passer à Sumatra.

Un détachement d'environ 250 hommes, commandé par le capitaine Laemlin et soutenu du côté de la mer par quelques embarcations armées, fut envoyé contre Banka Kotta, et le 17 septembre, le fort fut pris d'assaut après un vif combat dans lequel les mutins eurent quatre vingt-dix hommes de tués.

Pendant ce temps le contre-amiral avait fait reconnaître les passes de la rivière de Palembang et on avait acquis la certitude que les plus grands navires n'y pourraient passer que par une grande marée. Après des tentatives infructueuses, le 4 et le 19 septembre, ce ne fut que le 30 du même mois, que tous les bâtiments de l'expédition parvinrent à entrer dans la rivière. Cependant le peu de profondeur de l'eau avait forcé nos marins à décharger les canons des navires pour les alléger et les mettre en état de passer les bancs. Les travaux de rembarquement de l'artillerie, des troupes, des provisions, etc. avaient arrêté l'expédition jusqu'au 10 octobre, et lorsqu'enfin les bâtiments commencèrent à monter la rivière on eut à vaincre bien d'autres difficultés encore. On devait remonter contre un courant violent et on eut beaucoup de peine à éviter, surtout dans les endroits rétrécis de la rivière, les radeaux enflammés que l'ennemi dirigeait contre nos navires. La marche ne put donc être que lente. D'ailleurs, les fatigues et les pluies continuelles auxquelles les gens de l'équipage avaient été exposés nuit et jour, avaient considérablement augmenté le nombre des malades. Mais rien ne rebuta le courage de nos troupes, et le 19 octobre l'escadre se trouvait dans le voisinage de Palembang, sans que les batteries ennemies élevées çà et là sur les bords de la rivière nous eussent causé de dommage. Le 20 octobre nos vaisseaux traversèrent avec peine la passe de Salanama et arrivèrent devant Gombora où l'ennemi semblait avoir concentré tous ses moyens de défense et vouloir nous barrer le passage. Le vent n'étant pas favorable, il ne fut possible de commencer l'attaque que pendant l'après midi du 21.

La position que le sultan avait choisie pour la défense, démontrait des connaissances militaires plus avancées qu'on ne l'aurait supposé chez des indigènes. Les batteries placées sur les deux rives, croisaient habilement leurs feux et étaient de plus soutenues par d'autres batteries flottantes, à l'ancre au milieu de la rivière.

Ces batteries étaient défendues par de gros troncs d'arbres, que nos boulets endommageaient à peine: des toits également formés de troncs d'arbres mettaient l'ennemi à l'abri de nos projectiles: Cependant nos troupes auraient facilement surmonté toutes ces difficultés, si le lit de la rivière ne s'était pas trouvé obstrué dans toute sa largeur par des pilotis qui empêchaient absolument le passage de tout bâtiment. Malgré ces obstacles nos vaisseaux avancèrent le 21 octobre dans le meilleur ordre jusqu'à une demi-portée de fusil au travers les batteries de l'ennemi, et ouvrirent aussitôt leur feu. La canonnade bien nourrie dura jusqu'à quatre heures de l'après-midi; mais alors un vent contraire s'étant élevé, les navires revinrent prendre la position qu'ils avaient occupée le jour précédent. La *Wilhelmina* et la corvette l'*Eendragt* eurent beaucoup à souffrir du feu de l'ennemi; leurs carcasses et leur gréement furent fortement endommagés. Nous eûmes quelques morts, et parmi eux les lieutenants De Bruin, Fabricius et Reynst, et quelques blessés, entres autres le capitaine d'artillerie Van Der Ven. On avait reconnu pendant le combat que les batteries de l'ennemi pourraient être emportées; mais il n'en était pas de même des travaux pour barrer le passage de la rivière. Pour enlever ces obstacles, il fallait du temps et plus de monde qu'on n'en avait. D'ailleurs, on ne pouvait laisser les équipages et les soldats exposés plus longtemps aux fatigues et aux pluies qui tombent chaque jour pendant cette saison; c'eût été s'exposer à voir le nombre déjà si considérable des malades augmenter à tel point que, sans qu'il y eût eu de combat, l'on n'aurait pu garder longtemps l'offensive.

Cependant les troupes demandaient le combat; il s'agissait seulement de trouver un endroit où l'on pût escalader les batteries ou les tourner; mais partout on trouva des pilotis ou des broussailles impénétrables, ou des marais qu'il était impossible de traverser pendant cette saison. Après trois jours d'efforts infructueux pour joindre l'ennemi et terminer la guerre d'un coup, il fallut reconnaître l'im-

possibilité de réussir pendant la raison des pluies; et le 30 octobre 1819 l'expédition redescendit la rivière jusqu'à Soensang, où l'on arriva le 4 novembre suivant.

Les bâtiments de guerre continuèrent à bloquer la rivière; tandis que les navires de transport ramenèrent à Java les troupes dont on n'avait pas immédiatement besoin. — Le 30 décembre 1819 le conseiller Muntinghe arriva à Batavia avec quelques princes de Palembang et leur suite, à bord de la frégate la *Wilhelmina*, capitaine Dibbetz.

En dépit de la terrible leçon que les mutins avaient reçue à Banka Kotta, il régnait dans toute l'île une dangereuse fermentation, surtout parmi les habitants originaires de Banka. M. A. P. Smissaert, inspecteur-général des mines d'étain et résident de Banka, avait été attaqué par une bande de brigands à son retour des districts du Sud-Ouest vers Muntok, le 14 novembre 1819, et comme il n'avait aucune escorte, il fut cruellement massacré. Beaucoup de chefs avaient publiquement ou secrètement embrassé le parti de leur ancien souverain, le sultan de Palembang; s'ils gardaient encore quelque mesure, c'était à la présence de la force armée qu'on le devait et à l'alliance des mineurs chinois, qui avaient intérêt à ce que le nouvel ordre de choses ne fût pas changé. Dans tous les lieux où la population, par la nature même du sol ou l'éloignement des postes militaires, se croyait à l'abri de la force armée, on remarquait les mêmes dispositions qui avaient amené le meurtre de M. Smissaert; on craignait surtout que les indigènes conjurés ne tentassent une attaque sur les districts des mines, où leur avidité aurait trouvé de quoi se satisfaire: ils pouvaient en effet espérer de se rendre maître du minerai recueilli, des magasins de riz, de sel, etc. Les autorités de Banka, renforcèrent quelques-uns des postes militaires, en attendant que la bonne saison permît de prendre des mesures plus énergiques, et de rétablir l'autorité ébranlée du gouvernement.

Pendant ce temps on avait reçu à Java des communications du gouvernement du Bengale, qui désapprouvait la conduite tenue par M. Raffles, lieutenant-gouverneur de Benkoelen, en ce qu'il avait voulu soumettre à de certaines conditions la remise de Padang et des autres possessions hollandaises sur la côte occidentale de Sumatra, malgré les protestations du commissaire hollandais Du Puy. M. Raffles ayant reçu l'ordre positif de remettre immédiatement aux autorités hollandaises la résidence de Padang, M. Du Puy, déjà nommé résident de Bantam, fut une seconde fois envoyé à Padang. Il partit le 25 avril 1819, à bord de la frégate la *Wilhelmina*, emmenant avec lui les fonctionnaires de Padang et les troupes qui devaient former la garnison de l'endroit. Le 22 mai suivant, Padang fut rendu au commissaire hollandais (nous verrons plus tard que ce ne fut pas avec toutes les dépendances). On eût dit que cette possession avait toujours été au pouvoir des Anglais, tant ils avaient su, pendant les 25 ans que dura leur administration (1795—1819), y imprimer le cachet de leur nationalité. Le petit nombre de Hollandais qui y étaient restés, avaient adopté le langage, les moeurs et coutumes de leurs nouveaux maîtres; toutes les institutions hollandaises avaient peu-à-peu été mises de côté ou modifiées selon les vues du gouvernement anglais. Des relations des colons anglais avec les femmes indigènes il était né une population considérable à moitié anglaise. Les Américains, les seuls qui pendant les dernières guerres en Europe avaient entretenu des relations commerciales avec cette partie de l'Inde, n'avaient plus été admis à Padang. Le commerce y était donc exclusivement entre les mains des Anglais; il se soutenait au moyen d'articles et de capitaux anglais. C'étaient tout autant de circonstances qui gênaient l'établissement du gouvernement hollandais à Padang. Heureusement que la tranquillité régnait dans la capitale et dans les districts de l'intérieur; car les Padris (secte de musulmans fanatiques) qui ravagèrent depuis si cruellement ces provinces, ne s'étaient pas encore approchés de Padang.

Le gouvernement, comprenant de quelle importance il était de rétablir sur l'ancien pied les relations avec cet établissement, sans choquer les susceptibilités, et de lui accorder tous les avantages que possédaient les autres établissements, leva dès le 6 septembre la défense qui jusqu'alors avait écarté les navires américains des ports de Padang. Il fut arrêté en même temps, que la même liberté serait accordée aux navires de toutes les nations vivant en amitié avec la Hollande.

Les Lampongs, province méridionale de Sumatra, limitrophe de Palembang, repassèrent cette année sous l'autorité néerlandaise. Le lieutenant-gouverneur de Benkoelen, M. Raffles, avait fait occuper militaire-

ment Lampong Semangka (le district occidental), sous prétexte que les Lampongs, comme toute la partie située au sud de Padang, appartenait au gouvernement anglais. Et cependant notre droit était à l'abri de toute contestation; car par l'article 1er du traité du 27 novembre 1808, il avait été arrêté «que les districts des Lampongs seraient pour toujours séparés du royaume de Bantam et placés sous l'autorité néerlandaise.»

Le major Nahuys, résident de Djocjokarta, qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait été chargé en 1818 par les Commissaires-généraux d'une mission dans l'île de Bornéo, avait passé divers contrats sur la côte occidentale, avec les sultans de Pontianak et de Sambas, ainsi qu'avec le *Panumbahan* de Mampawa. Il avait autant que possible cherché à concilier les intérêts du gouvernement avec ceux de ces princes, et s'était conformé en tout point aux principes libéraux que le gouvernement avait introduits partout. Les peines trop cruelles et les mutilations avaient été abolies, et le résident hollandais était chargé de veiller à ce qu'aucun arrêt de mort rendu injustement ne fût exécuté. Le commerce avait été déclaré libre, sauf l'observation peu gênante des coutumes locales. Et ainsi le gouvernement ici encore s'était hâté de partager avec les peuples étrangers les avantages que pouvait offrir la côte de Bornéo. En effet, l'établissement des Hollandais sur cette côte allait servir à étendre, à protéger le commerce, et à fortifier l'influence de la puissance européenne dans l'Archipel indien. Les étrangers dans leurs rapports avec les indigènes obtenaient contre la capricieuse tyrannie des sultans des garanties qu'ils ne possédaient pas auparavant; témoins les cruautés et les perfidies dont les ports de Bornéo avaient été le théâtre sous l'administration anglaise. — En conséquence des derniers traités, le gouvernement défendit, par arrêté du 15 mai, l'importation du sel à Pontianak, à Sambas et à Mampawa, autrement que pour le compte du pays, afin d'augmenter ainsi le débit du sel de Java à Bornéo, où les Chinois en faisaient une grande consommation, et de faire servir cette augmentation à l'avantage du trésor. Le major Nahuys, regardant sa mission sur la côte occidentale comme accomplie, se rendit ensuite sur la côte sud-est pour visiter le nouvel établissement de Banjermassin, fondé sous les yeux du commissaire Van Boekholtz. Il déclara que la prospérité de l'établissement allait croissant et promettait de bons résultats pour l'avenir, de sorte qu'il n'était plus comme autrefois une charge pour le gouvernement. Ses travaux terminés, M. Nahuys repartit pour Java, et, après une absence de cinq mois, arriva à Batavia, le 5 mai 1819, à bord du schooner l'*Eliza*, capitaine Jacks.

Cependant il parut bientôt que les institutions introduites par le commissaire Nahuys à Bornéo et qui entre autres avaient pour but louable de réprimer la piraterie, ne plaisaient guère mieux aux princes qu'aux indigènes. Les populations du littoral, se trouvant gênées par ces institutions dans l'exercice de leur coupable industrie, c'en était assez pour leur inspirer contre elles une profonde aversion, et les princes eux-mêmes, intéressés dans les pirateries de leurs sujets, ne se montraient guère disposés à favoriser un état de choses si fort en contradiction avec leurs intérêts. Mais les principaux obstacles provenaient de l'opiniâtreté avec laquelle les Chinois établis sur la côte ouest se refusaient à payer la capitation de rigueur. A Mampawa ils avaient même maltraité et blessé le commandant civil Prediger et tué son clerc Raupp. Il était à craindre désormais, que les possessions de Pontianak, de Sambas et de Mampawa ne devinssent une charge réelle pour le trésor et un embarras politique. Surtout on redoutait que de pareilles résistances contre le pouvoir des Européens, venant à se multiplier, l'esprit d'opposition ne se propageât bientôt dans l'Archipel et surtout dans les établissements situés hors de Java.

Dans ces circonstances, M. J. C. Reynst, alors secrétaire de l'inspecteur-en-chef des finances, fut nommé résident de Sambas; et M. Roesler fut envoyé vers la fin de juin 1819 comme commissaire sur la côte occidentale de Bornéo, afin de rendre compte de l'état des choses dans ces parages, et de prendre les mesures qu'il jugerait les plus propres à faire respecter notre gouvernement et donner plus de fermeté aux nouvelles institutions, fût-ce même en les modifiant. Cette mission de M. Roesler ne répandit pas beaucoup de jour sur la situation de Bornéo; l'intérieur de l'île restait encore tout aussi inconnu que les dispositions des princes qui y régnaient. Les modifications qu'il fit subir aux

institutions, étaient trop insignifiantes, pour qu'on pût attendre des avantages durables des sacrifices que le gouvernement venait de faire. Le seul bon résultat de la mission de M. Roesler fut qu'il prévint une attaque projetée contre Mampawa; mais on ne fut pas assuré que l'attaque ne se renouvellerait plus. Il revint à Java le 11 novembre 1819, à bord de la corvette l'*Anna Paulowna*, capitaine-lieutenant J. Verveer.

Arrêtons maintenant nos regards sur le gouvernement de Mangkasser, dont jusqu'ici nous n'avons raconté que la remise aux Hollandais, parce que pendant les années 1816, 1817 et 1818 il ne s'y passa aucun événement remarquable. A force de condescendance pendant les cinquante dernières années, l'autorité hollandaise y était tellement déchue, qu'elle n'existait presque plus pour les princes de Célèbes. Le royaume de Boni en guerre avec les Anglais, lorsque les Hollandais recouvrèrent leurs possessions, avait, il est vrai, cessé toute hostilité aussitôt après l'arrivée du commissaire néerlandais Chassé, et se montrait bien disposé à notre égard. Cependant de concert avec le roi de Tanette, celui de Boni refusa de rendre certains districts qui avaient appartenu au gouvernement, et dont ils s'étaient injustement emparés en 1814, pendant leur guerre contre les Anglais. A cette occasion la cour de Boni s'arrogea une suprématie illégale et tyrannique sur les autres princes de Célèbes; elle exigea même que les autorités néerlandaises reconnussent cette suprématie, et voulut, comme preuve que nous admettions ces prétentions, que l'ambassadeur de Boni introduisît auprès du Gouverneur les députés des autres alliés de Célèbes. Tout disposé qu'était notre gouvernement à reconnaître à la cour de Boni le premier rang parmi ses alliés, en vertu d'un traité encore existant du 18 novembre 1667, il refusa de céder à des prétentions exagérées. La cour de Boni en manifesta beaucoup de mécontentement, et l'on put prévoir dès lors que tôt ou tard la paix serait compromise.

Il fallut donc être constamment sur ces gardes pour repousser les actes d'hostilité que cette cour entreprenait elle-même contre le gouvernement, ou dont elle chargeait d'autres chefs. En 1819 un certain Aboe Bakar, qui avait déjà plus d'une fois troublé la tranquillité à Célèbes pendant l'administration anglaise, tenta au mois d'août une invasion sur le territoire du gouvernement. Il n'y a pas de doute que cet acte d'hostilité ne fût en rapport avec les projets du roi de Boni. Tous les moyens mis précédemment en oeuvre pour se saisir de sa personne, avaient toujours échoué, tant à cause de ses habiles précautions que du grand nombre de ses partisans. On jugea que désormais le meilleur moyen d'arrêter son audace, serait de l'attirer dans un combat. En conséquence on le laissa pénétrer sans obstacle jusqu'à Beba, situé à 3 lieues au sud de Mangkasser et qu'on avait jugé propre pour le plan qu'on méditait. Le colonel De la Fontaine, commandant des troupes néerlandaises sur la côte de Célèbes, marcha à la rencontre des rebelles à la tête de 220 hommes, tirés de la garnison du fort de Rotterdam; tandis que les troupes auxiliaires fournies par les alliés du gouvernement furent portées autour du village de Beba, pour couper le retraite aux mutins dont le nombre s'élevait à 2000 à peu près.

Le 21 août à la pointe du jour, nos troupes marchèrent sur Beba. Bientôt on rencontra une nombreuse bande armée; mais comme les guides s'étaient éloignés dans ce moment, on ignorait encore si c'étaient des amis ou des ennemis. L'incertitude ne dura pas longtemps. Aboe Bakar, car c'était lui-même, s'approcha jusqu'à quelques pas du colonel De la Fontaine, en se donnant comme allié du gouvernement; puis, *cris* au poing, toute sa troupe se précipita avec une fureur indicible sur un petit détachement de flanqueurs qui se trouvaient dans ce moment auprès du colonel. La mêlée fut terrible. Les soldats indigènes prirent honteusement la fuite; et ainsi tout le choc des ennemis retomba sur le petit nombre d'Européens qui accompagnaient M. De la Fontaine. Toujours précédés de cet intrépide officier, ils firent des prodiges de bravoure, et mirent leurs adversaires en fuite: nombre du rebelles furent tués dans le combat ou tombèrent entre les mains des alliés. Aboe Bakar trouva la mort sur le champ de bataille avec un grand nombre de chefs et de ses parents. Parmi les blessés se trouvèrent, de notre côté, le colonel, qui fut atteint d'un coup de *cris* à la cuisse, le 1er lieutenant Van Doornum et le capitaine-adjoint inspecteur Th. Lucassen qui avait accompagné l'expédition en volontaire et combattit vaillamment aux côtés du colonel. Le 2e lieutenant Clausson fut tué dans le combat.

Dans la situation où se trouvait Célèbes, alors qu'on s'attendait à la rupture de la paix de la part du roi de Boni, la défaite d'Aboe Bakar était un événement d'une grande importance. S'il avait été vainqueur, sans doute que sa victoire eût été le signal qu'attendaient tous ses partisans pour nous déclarer la guerre. La défaite du rebelle fit une profonde et salutaire impression sur les princes, et inspira aux alliés une grande confiance en la supériorité de notre armée. D'autre part, le roi de Boni vit diminuer de jour en jour l'appui qu'il comptait trouver auprès des princes de Célèbes dans ses projets hostiles contre l'autorité néerlandaise.

Pendant la dernière moitié de l'année 1818 le gouverneur portugais de Timor Delhi avait adressé des plaintes au gouvernement de Java contre le résident hollandais Hazart, qui commandait dans la partie de l'île de Timor appartenant aux Hollandais. M. Hazart était accusé d'avoir violé le territoire de Sa Majesté portugaise et de s'être permis de mauvais traitements envers des soldats portugais. Les Commissaires-généraux ordonnèrent une enquête sur la conduite du résident, avec l'ordre à ce dernier de se rendre immédiatement à Batavia pour s'y justifier des plaintes portées contre lui. Le lieutenant-colonel Taets van Amerongen, aide-de-camp du Gouverneur-général, fut chargé de se rendre à Timor pour examiner les droits du gouvernement, et rétablir les choses dans l'état où elles se trouvaient avant les dernières mesures prises par M. Hazart. On adjoignit à M. Van Amerongen M. M. H. Halewyn, commis au bureau des Commissaires-généraux, dont le père était destiné à remplacer M. Hazart comme résident à Koepang. Avant que le lieutenant-colonel Van Amerongen eût eu le temps de s'embarquer à Soerabaya, où il s'était rendu, on reçut des nouvelles du résident Hazart, qui changeaient tout-à-fait l'aspect des choses. Les envoyés du gouvernement n'en continuèrent pas moins leur route; et M. Van Amerongen accompagné de MM. Halewyn, père et fils, s'embarqua pour Timor Koepang à bord du brick le *Stany*, lieutenant de 1ère classe Swarthoff. Mais au lieu que le territoire portugais eût été violé à Timor, il se trouva que le territoire hollandais n'avait pas été respecté, et que le gouverneur portugais nous contestait injustement la possession du district d'Atapoepoe enclavé entre les possessions portugaises d'Oikoesie à l'ouest et de Batoe-Gedéh à l'est. Et quant aux prétendus mauvais traitements dont les soldats portugais auraient eu à souffrir, il ne s'agissait que de quelques indigènes, qui, étant venus roder près d'un poste hollandais, et soupçonnés de vouloir enlever des armes, avaient été emprisonnés; plus tard rien n'était venu détruire ce soupçon. Toutes les négociations entre le lieutenant-colonel Van Amerongen et le gouverneur portugais pour terminer le différend, furent infructueuses; et notre représentant, jugeant que sa présence n'était plus nécessaire à Timor, y laissa MM. Halewyn pour maintenir les droits du gouvernement, et revint par Amboina à Batavia où il arriva le 6 mai 1819, à bord du brick l'*Experiment*. Peu après (le 18 juillet) M. Hazart débarqua aussi à Batavia; son affaire fut mûrement examinée par le gouvernement; et comme les plaintes portées contre lui n'avaient pas de fondement, il fut rétabli comme résident à Timor, et MM. Halewyn, qui avaient fonctionné en son absence, furent rappelés.

Cette même année encore (le 16 décembre) l'île de Timor qui en 1817 avait été portée sous le gouvernement des Moluques en fut de nouveau séparé et devint une dépendance immédiate de Java. Cette île obtint la même liberté de commerce et de navigation que les autres possessions des Indes-Orientales qui ne dépendent pas du gouvernement des Moluques.

Tels furent les événements qui signalèrent l'année 1819 à Java et dans les autres établissements. Nous passerions immédiatement à la statistique du commerce de l'Inde, s'il ne nous restait pas à traiter une autre matière qui trouvera mieux sa place ici. C'est un sujet qui remplira plus d'une page funeste dans l'histoire de notre nation aux Indes: nous voulons parler de la perfidie des matelots indigènes et de l'audace des pirates de l'Archipel indien.

Pour l'année 1819 nous rencontrons deux exemples sanglants de la perfidie des matelote malais. Le schooner la *Wilhelmina*, commandé par le lieutenant de 1ère classe F. A. Van der Marck Bouwens, parti le 30 avril de Batavia pour porter des dépêches à Calcutta et une somme assez considérable en numéraire au comptoir hollandais de Chinsurah, fut pillé par les matelots javanais qui le montaient. Ce fut sans doute l'argent qui se trouvait à bord qui les engagea à se rendre maîtres du navire et à massacrer sur

le pont le commandant et le contre-maître. Le lieutenant Liebenstein et Mme Bouwens, qui se trouvaient à bord, évitèrent les tourments qui les attendaient en se précipitant dans la mer. Le jour suivant les mutins se défirent des deux enfants du commandant, ouvrirent les caisses qui renfermaient l'argent, et se le partagèrent entre eux avec tout ce qui se trouvait à bord du bâtiment. Ils débarquèrent à la hauteur de Poula Samawang sur la côte d'Atsjin, dans la partie septentrionale de Sumatra, et firent couler le schooner. Le vice-roi de la contrée se rendit maître du butin qu'ils avaient fait et livra dix des matelots de la *Wilhelmina* au capitaine d'un brick anglais qui les transporta à Poeloe Pinang. Il furent ensuite envoyés à Malacca par le gouvernement anglais, remis entre les mains des autorités hollandaises et transportés à Java où ils furent livrés à la justice.

A peine la nouvelle de ce qui s'était passé à bord de la *Wilhelmina* fut-elle connue, qu'on apprit la perte du *Nautilus*, cutter de la marine coloniale. Ce bâtiment avait quité Batavia le 30 mai, sous les ordes du lieutenant de marine de 2de classe Obdam, pour aller occuper une station près Padang; l'équipage avait également massacré le commandant, un aspirant de marine et deux matelots européens. Quatorze des coupables tombèrent plus tard entre nos mains; ils prétendirent, pour expliquer leur crime, que le commandant, se flattant d'arriver bientôt à Padang, avait refusé de s'arrêter en route par faire provision d'eau douce et de vivres, malgré les sollicitations de l'équipage. Plus tard ils avaient fait échouer le cutter sur la côte des Lampongs. Un indigène qui avait fait partie de l'équipage, révéla le crime à la garnison du fort; on se rendit maître de l'équipage qui fut transporté ensuite à Java. Huit d'entre eux furent pendus. Un troisième bâtiment armé de la marine coloniale tomba aussi entre les mains des pirates dont l'audace allait croissant. Ils avaient, par exemple, attaqué entre Samarang et Batavia, le schooner le *Lucifer*, qui avait à bord MM. Vos et Bik fonctionnaires, aux établissements néerlandais sur la côte de Bornéo; grâce à l'énergie de sa défense, le *Lucifer* parvint à se débarrasser d'eux. D'autre part, le capitaine de marine Stout, croisant à la tête de quelques bâtiments armés sur la côte de Java, découvrit le 24 mai quatre prahous de pirates auxquels il donna la chasse, à bord du brick le *Maria*; mais ayant été blessé par la drague d'un canon qui avait sauté, il mourut le 29 suivant des suites de sa blessure [1].

Examinons maintenant l'état du commerce de l'Inde pendant l'année 1819.

Plusieurs navires hollandais arrivèrent des Pays-Bas et portèrent aux marchés de Java une abondance de marchandises, d'avitaillement et d'articles précieux. Quelques négociants d'Amsterdam se réunirent avec l'autorisation de S. M. (arrêté du 15 juillet 1818, no. 40) pour fonder une *Société de commerce et de navigation* (*Maatschappij van Koophandel en Zeevaart*), dans le but d'offrir aux Hollandais que l'insuffisance de leurs capitaux ou leur position dans les villes de l'intérieur empêchaient de tirer parti des avantages que présentait la liberté du commerce aux Indes, une occasion de placer sûrement et avantageusement leurs fonds. Les actions ne devaient pas être au-dessons de 1000 florins, et on garantissait 6 pour cent aux actionnaires, à commencer du jour du fournissement. Le Roi lui-même devint l'un des principaux actionnaires de cette société. En février et en octobre 1819, la maison Van Ryck, Prediger et Ce. à Batavia donna connaissance au public de l'érection de cette société, invitant tous ceux qui voudraient y prendre part à se présenter avant la fin de décembre. Il paraît que la souscription avait bien réussi en Hollande, puisque la même année encore deux vaisseaux, la *Flora* et le *Koophandel*, appartenant à cette société, arrivèrent à Batavia, annonçant qu'ils seraient bientôt suivis par d'autres.

Le ministère de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies à La Haye accorda aux négociants hollandais commerçant aux Indes des lettres de crédit, afin que, dans le cas où la cargaison des vaisseaux ne rapporterait pas les fonds nécessaires pour la charge de retour, ils pussent s'adresser au gouvernement de l'Inde et obtenir aux ventes du gouvernement à Batavia de quoi compléter leur cargaison, de préférence en cafés et en sucres, contre des lettres de change sur la motropole: les produits ainsi cédés servaient de gages; et le ministère utilisait les sommes tirées sur ces lettres de change pour couvrir les frais que causaient au gouvernement l'envoi des troupes, des munitions ou du numéraire, le

[1] Dans les deux premiers volumes du *Moniteur des Indes* se trouvent des *Notices historiques* complètes et intéressantes sur les pirateries commises dans l'Archipel indien pendant les trente dernières années.

paiement des délégations, des pensions, des traitements de congé, etc. De plus, les remises pour le gouvernement couraient ainsi fort peu de risques.

Beaucoup de navires étrangers visitaient aussi les ports de l'Inde. Parmi les pavillons étrangers se trouva aussi un vaisssau russe le *Kutusoff*, capitaine De Hagemeister. Ce bâtiment avait quitté la côte du Nord-ouest de l'Amérique le 8 décembre 1818. Après avoir touché à Rio-de-Janeiro, doublé le cap Hoorn et visité Lima et les possessions russes de l'Amérique septentrionale, il avait séjourné quelque temps à Oonalaska, et arriva le 19 mars 1819 à Batavia. Après un séjour de quelques semaines le capitaine remit à la voile le 24 avril, pour se rendre en Europe, emportant pour le cabinet d'histoire naturelle de S. M. l'empereur de Russie, quelques objets curieux que Son Excellence le gouverneur Van Der Capellen se proposait d'offrir à ce monarque.

Le nombre des navires anglais et américains qui abordèrent à Java fut très-considérable cette année; les derniers étaient porteurs de numéraire et les anglais, des produits de leur industrie qu'ils savaient être le plus conformes aux besoins et aux goûts de la population des Indes.

Il fut importé à Java par

43	bâtiments néerlandais,	pour une valeur de	1,843,144 fl.
62	» anglais	» » » »	3,378,406 »
50	» américains	» » » »	436,700 »
9	» français	» » » »	102,998 »
3	» danois	» » » »	46,980 »
2	» portugais	» » » »	51,050 »
1	» russe	» » » »	7,500 »
1	» hambourgeois	» » » »	18,305 »
171	navires		fl 5,885,083.

L'affluence des vaisseaux et des commerçants à Java fut même si considérable, que bon nombre d'entre eux ne purent obtenir une quantité de café et de sucre suffisante pour leur cargaisons de retour; et que plus d'un Américain fut obligé à cet effet de porter ses fonds dans d'autres ports aux Indes et en Chine.

Le commerce dans l'Inde même, à l'exception des bâtiments côtiers, resta entre les mains des Anglais. Possesseurs des principaux articles de luxe ou de nécesstié pour les nations indiennes, les toiles et l'opium, les Anglais conservèrent tout le trafic avec les indigènes.

Quant aux Moluques, quoiqu'il eût été décidé par le règlement gouvernemental, que ces îles feraient exception à la liberté de commerce dont jouissaient les autres établissements, l'expérience avait prouvé que cette défense était loin d'être suffisante pour empêcher la contrebande des épiceries. En effet, rien n'empêchait les bâtiments étrangers dans leurs voyages de traverser la mer des Moluques, et les prétextes n'étaient pas difficiles à trouver pour s'arrêter dans ces parages: tantôt on avait besoin de faire de l'eau, tantôt c'était quelque avarie à réparer; et l'on ne manquait certes pas de profiter de ces occasions pour offrir aux indigènes, en échange des épiceries, de la poudre et des munitions de guerre.

De pareilles manoeuvres étant pernicieuses pour le monopole des épiceries, qu'à cette époque on croyait encore utile de se conserver, le gouvernement détermina les ports des Moluques dans lesquels il serait permis aux vaisseaux étrangers d'entrer, et cette mesure était une nouvelle preuve de sa bonne volonté; car dans les années précédentes tout accès aux Moluques leur avait été entièrement fermé; et s'ils y mouillaient en cas de danger ou par suite de circonstances accidentelles, les équipages ne pouvaient avoir aucune communication avec les indigènes, et pour tout ce dont ils avaient besoin, ils étaient obligés d'avoir recours aux magasins de la Compagnie.

Mais le commerce des Indes néerlandaises était sur le point de recevoir une atteinte bien plus dangereuse, par la création d'un nouvel établissement anglais à Singapore, petite île située à la sortie du détroit de Malacca, sur la route de l'Inde en Chine. C'était ce même esprit qui s'était montré si mécontent de la remise de Java à la Hollande, et qui plus tard s'était partout à Sumatra, quoique inutilement opposé au rétablissement de notre autorité; c'était encore Thomas Stamford Raffles, qui avait su persuader les autorités anglaises de l'importance qu'acquerrait bientôt tout établissement fondé sur une

île située aussi avantageusement pour le commerce. Au commencement de cette année 1819, il prit possession de Singapore, conclut un traité avec les chefs indigènes, qui se placèrent sous la protection de l'Angleterre; le drapeau anglais y fut arboré le 26 février 1819, et le port déclaré *libre*. Selon les rapports de cette époque, la population, qui, à l'arrivée de Raffles, comptait à peine trois-cents individus, s'éleva en un an à plus de 5000, en 3 ans à environ 10,000; et pendant les premiers deux ans et demi, 2889 bâtiments de toute grandeur, dont 2506 indigènes, mouillèrent à Singapore.

Cette circonstance donna beaucoup à penser au gouvernement de Batavia. On prévit dès-lors que le commerce de Malacca alors si florissant, se transporterait bientôt à Singapore, et que l'établissement d'un entrepôt anglais, pour ainsi dire au milieu de nos possessions, causerait à notre commerce des pertes incalculables, d'autant plus que les peuples commerçants de l'Archipel et surtout les Bouginais s'y porteraient en foule pour y échanger leurs riches cargaisons de produits de l'Inde contre les toiles anglaises et de l'opium.

Le gouvernement néerlandais de Java fit des représentations auprès de celui du Bengale, mais sans résultat, et la décision de ce point, comme celle des prétentions des Anglais sur Biliton, fut renvoyée aux deux gouvernements en Europe.

Le cours de change moyen à Batavia pendant l'année 1819 fut comme suit:

sur la Hollande	à 3	mois	de vue	53 à 54	sous	par piastre	d'Espagne.
	à 6	»	»	53 à 56	»	»	»
sur l'Angleterre	à 3	»	»	5/ à 5/2	»	»	»
	à 6	»	»	5/2 à 5/3	»	»	»
sur le Bengale	à 1	»	»	200 à 205 siccaroupies pour 100 piastres d'Epagne.			

Batavia, le grand marché des Indes-Orientales, fréquenté par une foule d'étrangers et de nationaux, augmentait de jour en jour, en bien-être et en prospérité. Le quartier des Européens reçut des agrandissements considérables; les terrains situés autour du Koningsplein (Place royale) furent mis en vente; et l'on vit bientôt s'y élever de belles maisons entourées de jardins. D'autre part, les places vides que laissaient les Européens dans la ville même de Batavia furent occupées par les descendants des Portugais et les Chinois. Les grands chemins et les postes qui depuis quelque temps se relevaient de leur profonde décadence, facilitaient les communications entre les diverses parties de l'île de Java, et donnaient aux voyageurs les moyens de parcourir l'île en tous sens. La poste de Batavia à Buitenzorg qui avait jusqu'alors été une entreprise particulière, fut replacée comme toutes les autres entreprises de ce genre sous l'administration du gouvernement.

Parmi beaucoup de mesures utiles qui remontent à l'année 1819 nous signalerons celle pour l'avancement et l'extension des langues du pays parmi les employés (25 mars). Voulant améliorer le sort des esclaves, le gouvernement ordonna, en attendant une législation plus complète à cet égard, qu'il fût dressé un *registre de tous les esclaves;* afin que, s'il s'élevait quelque doute sur l'état d'un individu, on pût aisément trancher la difficulté: tout individu inscrit au registre étant regardé comme *esclave*, tant que l'inscription n'est pas prouvée fausse, et comme *libre* du moment que son nom ne figurait pas sur le registre, quoiqu'il fût né esclave et qu'il n'eût jamais été expressément affranchi (3 juin). Pour satisfaire au désir qu'avait manifesté S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, de voir l'Inde néerlandaise concourir au soutien de la *Société de bienfaisance* (Maatschappij van Weldadigheid), le gouvernement voulut faciliter aux habitants de l'Inde les moyens de faire parvenir leurs secours en Europe; et à cet effet il fut créé à Batavia une *Commission centrale de bienfaisance* (Hoofd-Kommissie van Weldadigheid) et des *Sous-Commissions* (Sub-Kommissien) dans les divers gouvernements et résidences (19 août).

Le professeur Reinwardt poursuivit activement ses recherches pendant cette année sur la constitution de Java et ses productions. Avec l'immense variété de plantes qu'elle produit, Java sera pour longtemps encore une source abondante de découvertes et d'observations. Aussi dans le but d'étudier plus particulièrement le règne végétal, le professeur ne se contenta pas d'observer les localités où les plantes croissaient naturellement; il rassembla pour en faciliter l'étude, les plantes de Java ou du dehors les plus remarquables à Buitenzorg, dans un endroit convenable qui reçut le nom de *Jardin botanique*

de Buitenzorg. Cet établissement servit à tenter des essais de culture, à élever des plantes ou à en préparer d'autres qu'on destinait à être envoyées en Hollande, ou à nouer d'utiles relations avec les botanistes et les agronomes nationaux ou étrangers. Ce jardin près de Buitenzorg, résidence du gouverneur-général, jouit d'un climat tempéré; les pluies dues au voisinage d'immenses forêts et des montagnes, viennent fréquemment en arroser le sol et le garantir de la sécheresse. Cet établissement est donc un des plus beaux ornements de l'hôtel du gouvernement; et, réuni au jardin du palais, il offre, par une heureuse combinaison de l'art et de la nature, uni si grande variété dans la plus gracieuse harmonie, qu'il peut rivaliser avec les plus beaux parcs de l'Europe.

Du reste le professeur Reinwardt n'était guère heureux avec ses envois en Europe. Nous avons vu dans l'article précédent que la précieuse collection embarquée à bord du vaisseau de guerre l'*Amsterdam* avait été entièrement perdue. A force de travail, le professeur avait en partie réparé cette perte; deux autres collections avaient été placées, l'une en septembre 1818 sur l'*Ida Aleida*, capitaine Sipkes, l'autre au commencement de 1819 à bord de l'*Evertsen*. L'*Ida Aleida* échoua à l'entrée de la baie Valsch, au cap de Bonne-Espérance, pendant le mois de novembre, et la collection fut entièrement perdue; nous avons vu plus haut ce qui arriva de la collection placée sur l'*Evertsen*.

Ces trois accidents successifs, à des époques si rapprochées, furent une perte sensible à beaucoup d'égards pour le public néerlandais, les musées nationaux, l'enseignement public et l'histoire naturelle. Parmi les objets embarqués à bord de l'*Aleida*, se trouvaient des statues précieuses et rares provenant des anciens temples hindous de Brambanan, de Boro Bodor, etc. On y remarquait encore la célèbre statue de la déesse Doerga aux huit mains, debout sur un buffle, et combattant le vice; la statue à la tête d'éléphant désignée sous le nom de Ganesa dans la mythologie hindoue, ou de Radja Demang, Gana Singa Jaya par les Javanais; une statue bien travaillée du boeuf Nandi, de grandeur naturelle; enfin une collection rare et très-complète d'habillements, de meubles et d'armes insulaires de Bornéo et surtout des Dayaks, parfaitement propre à nous faire connaître les moeurs et les coutumes de ces populations.

Toutes ces pertes et ses désastres n'abattirent pas le courage du professeur Reinwardt. Afin d'approfondir ses recherches sur la constitution de Java, il entreprit cette année encore un voyage dans les régences de Préanger, accompagné du peintre A. Payen, des dessinateurs A. J. et J. F. Bik et du botaniste W. Kent. Il recueillit dans ce voyage de précieuses observations minéralogiques et géologiques. Le professeur trouva beaucoup d'appui dans le gouvernement, qui du reste encourageait tous les travaux de ce genre. Dans un voyage que le professeur fit aux Moluques, M. Van Der Capellen lui adjoignit le lieutenant-colonel Treffsz, et mit à sa disposition la corvette le *Zwaluw*. On se proposait d'y recueillir des objets utiles pour l'étude de l'histoire naturelle. M. Treffsz s'était fait connaître par ses connaissances dans cette branche.

Disons encore quelques mots de l'état des finances dans les Indes néerlandaises, pendant l'année 1819. Les diverses pertes qu'on eut à essuyer, exercèrent une fâcheuse influence sur l'état du trésor. Les frais de l'expédition de Palembang; la perte de trois bâtiments armés de la marine coloniale, dont deux furent pillés par leurs équipages, et le troisième tomba entre les mains des pirates avec tout ce qui s'y trouvait; la baisse dans le prix du café, une récolte peu abondante de certains produits à Java; la diminution dans la fabrication du sel; la diminution dans le produit des mines de Banka, par suite des troubles de Palembang; la perte des droits d'entrée et de sortie à Malacca, causée par l'établissement des Anglais à Singapore; les divers naufrages où s'engloutirent tant de précieux produits: voilà autant de circonstances qui servent à expliquer comment les finances de 1819 offrirent un résultat moins favorable que l'année précédente. Cependant, malgré ces pertes les revenus l'emportèrent sur les dépenses:

Revenus . . fl. 22,240,374. Dépenses . . fl. 21,071,513. Différence: 1,168,861 florins.

Comme on a pu le voir, l'année 1819 fut riche en événements de toute espèce; il en est plusieurs qui ne sont que le commencement, l'introduction pour ainsi dire, d'une série d'autres événements plus remarquables, que nous verrons, plus tard, dans leur entier développement.

(*La suite prochainement.*)

MÉMOIRES BIOGRAPHIQUES.

Biographie du vice-amiral J. C. Ryk, gouverneur-général des Indes-Occidentales néerlandaises.

(*Suite de la page* 96 *de ce volume.*)

SECONDE PARTIE.

L'administration de M. Ryk aux Indes-Occidentales embrasse quatre années, 1839—1842; cette époque semble être moins importante, si on la compare à la première partie de cette notice biographique, et cependant elle mérite d'être traitée d'une manière spéciale et avec plus de développement, à cause de l'importance des difficultés et de l'étendue d'une administration qui avait tant de choses à prévoir, à redresser et à préparer, et qui exigeait tous les soins, toute la sollicitude du chef du gouvernement colonial. Instruit surtout par les leçons de nos anciens marins et de nos grands gouverneurs, celui-ci voulait tout voir par lui-même, ne s'en rapporter à aucun rapport écrit, et faire disparaître de nombreux abus; mais il ne put achever la tâche qui lui avait été imposée. Comme on le verra plus tard, il fut rappelé dans la métropole pour y remplir de hautes et importantes fonctions, après qu'il eût posé dans la colonie les fondements de tant d'entreprises utiles que d'autres ont achevées après lui.

Le 9 mai 1839, le nouveau Gouverneur-général, contre-amiral, arriva au Helder où il s'embarqua à bord de la corvette l'*Amphitrite*, avec sa femme et ses deux filles. Son fils resta dans les Pays-Bas pour y achever son éducation. Le 21 du même mois M. Ryk reçut les félicitations de la société *Tot Nut van 't Algemeen*, comme les derniers adieux que lui exprimait la patrie. Le ministre évangélique Sonstrall, dans la fête qui lui fut donnée, lui adressa une allocution pleine de cordialité, et M. Ryk fut vivement touché des marques de sympathie qu'on lui prodiguait dans un lieu qui avait déjà été témoin de son esprit entreprenant et de ses nobles actions.

Le 26 mai, l'amiral se mit en mer, et après avoir abordé à l'île de Ténériffe et être resté quelques jours à Santa-Cruz, Son Exc. débarqua le 5 juillet à Paramaribo. Le 16, le gouverneur entra définitivement en fonctions, après avoir au préalable pris connaissance des situations locales. Les employés et les populations de la colonie témoignèrent publiquement leur satisfaction de la nomination de leur nouveau gouverneur, peut-être même trop favorablement, car un grand nombre d'entre eux s'imaginèrent que sa personne, son nom seul, leur donnait le droit d'espérer que tous les abus allaient promptement disparaître.

De nombreuses occupations l'attendaient; les documents des affaires de l'administration coloniale s'étaient accumulés à l'infini, et tout était à faire. M. Ryk se mit à l'œuvre avec un zèle infatigable et ne se laissa décourager par aucune difficulté. Il ne lui suffisait pas de s'occuper des affaires principales et d'en prendre connaissance, il entrait dans les moindres détails. Par un enchaînement de déplorables circonstances, la colonie était dans une complète décadence; bien des choses étaient à réformer, et si des améliorations ne pouvaient avoir lieu de suite, du moins on pouvait tout préparer pour mettre un jour à exécution des réformes si impérieusement réclamées.

M. Ryk fut promptement convaincu des améliorations qu'il lui faudrait introduire dans la colonie; il comprit quels étaient les moyens auxquels il devrait avoir recours et quelle était la marche qu'il aurait à suivre pour donner par la suite plus de développement à ses projets. Il avait d'abord à lutter contre la centralisation. Certes, la centralisation a ses avantages et ses inconvénients, mais elle devient nuisible, quand tous les ressorts en sont usés. De futiles détails surchargeaient de travail le gouverneur de la colonie, peut-être même plus que ne le comportait la dignité de sa place; mais il s'en consolait dans l'espoir de parvenir ainsi à une meilleure organisation.

Pour donner une juste idée de l'étendue de la sphère de ses occupations administratives, il est bien de faire remarquer qu'il était en même temps chargé de la présidence du conseil colonial, de la banque, du conseil de l'administration des pensions et des orphelins; toutes fonctions qui offraient plus d'un point difficile à traiter. Qu'on ajoute à ces travaux administratifs, le temps qu'il passait à donner des audiences deux fois par semaine, à poursuivre des affaires particulières et à faire des inspections de diverse nature, et on aura alors une idée de la multiplicité des travaux qui accablaient ce haut fonctionnaire.

Afin d'établir un ordre nécessaire dans les actes de son administration, nous les avons classés en diverses catégories.

I. *Administration militaire.*

Convaincu de l'utilité de posséder dans ces parages de plus grandes forces navales et comme un marin qui aime son état, M. Ryk proposa immédiatement au gouvernement de la métropole d'envoyer dans les Indes-Occidentales un bâtiment de guerre à vapeur. Ce bâtiment pouvait être utilement employé à la défense en cas d'une attaque éventuelle, à la surveillance des rivières et des côtes pour tenir en respect la population des esclaves et empêcher la contrebande sur les côtes, et servirait en même temps à établir des communications plus régulières avec Curaçao et les autres îles dépendantes de l'administration des Indes-Occidentales néerlandaises. M. Ryk donna lui-même avec le plus grand soin des instructions expresses sur la grandeur, l'armement, etc. de ce navire de guerre à vapeur, et sur d'autres bâtiments dont il jugeait la présence nécessaire pour augmenter les forces navales dans ces parages. Il eut la satisfaction de voir la plupart du temps ses idées partagées.

La présence dans ces parages de plusieurs bâtiments propres à la navigation procura la facilité de transporter des vivres et autres objets nécessaires à l'entretien des troupes avec plus de régularité qu'on ne l'avait fait auparavant, quand pour ce service on avait dû recourir pour la plupart à des navires étrangers. Cette amélioration apporta aussi une grande économie dans les frais de transport. Malgré les difficultés momentanées causées par la cherté des subsistances (nous reviendrons plus tard sur cet objet) et dont les forces navales eurent en grande partie à souffrir, le service de la marine ne laissa rien à désirer, sous la surveillance de M. Ryk et fut fait avec autant de zèle que de louable émulation.

Quant à ce qui concerne la garnison, le Gouverneur-général n'apporta pas moins de soins aux victuailles, aux habillements, etc., qu'à la discipline militaire, aux moyens d'exciter un bon esprit parmi les troupes. Aussi eut-il la satisfaction de voir le service se faire avec encore plus de zèle; souvent même il allait visiter à l'improviste les postes les plus éloignés et il y trouvait toujours tout en bon ordre. Il aurait désiré que la garnison eût été augmentée pour rendre le service plus facile, mais des motifs d'économie s'y opposèrent. Cinquante nègres recrutés sur la côte de Guinée furent envoyés comme essai, suivant une idée du général Van Den Bosch et transportés par le bateau à vapeur chargé du service des Indes-Occidentales. M. Ryk fut très satisfait des soldats de cette nouvelle recrue. Ils étaient d'humeur tranquille et paisible, dociles à l'instruction qu'on leur donnait, et en peu de temps ils furent assez exercés au maniement des armes pour pouvoir faire toute espèce de service. Mais des motifs d'une nature politique sont venus s'opposer à ce que l'on continuât à envoyer des soldats africains. M. Ryk fournit les moyens de maintenir complet le nombre des soldats enrôlés lors de l'organisation militaire faite en 1832; il introduisit en même temps diverses améliorations dans l'armement des soldats et veilla à ce que les anciennes armes fussent renouvelées et les magasins, plus spacieux et mieux approvisionnés, enfin que toute l'organisation fût conforme à ce qui était en usage dans les Pays-Bas. Il mit aussi tous ses soins à ce que les denrées alimentaires fussent de la meilleure qualité. En les faisant venir directement de l'Amérique du Nord, en ne permettant plus que pour les approvisionnements on eût seulement recours aux entrepreneurs et à l'aide d'une bonne direction et de sévères inspections, il procura ainsi une grande économie à l'administration coloniale. Le consul des Pays-Bas à Boston, M. Th. Dixon, se distingua en cette occasion par son zèle à seconder les vues de M. Ryk.

L'artillerie dont on renouvela les affûts, fut constamment maintenue dans le meilleur état possible.

La forteresse, le *Nieuw-Amsterdam*, cet important point de défense, fut réparée avec le plus grand soin et convenablement armée. On enleva par mesure de conservation une partie des canons, mais on y procéda avec un tel ordre que, suivant l'état exact qu'on en avait dressé, on pouvait les remettre en place dès qu'on en aurait besoin. Le casernement des troupes eut une meilleure direction et dans la forteresse on établit de grands réservoirs d'eau. Le fort *Zélandia* fut aussi réparé; en un mot, on ne négligea rien de tout ce qui avait rapport à l'amélioration des fortifications qu'aurait pu exiger un bon système de défense. On comprend que dans ce but on fit aussi des exercices d'artillerie qui, pour ainsi dire, y avaient été jusqu'alors inconnus.

On apporta également des soins à l'équipement et à l'organisation de la garde communale qui, mieux exercée au maniement des armes, acquit ainsi un meilleur aspect.

Les lignes soi-disant de défense intérieure furent aussi l'objet des soins de M. Ryk. Il supprima quelques postes, distribua les troupes sur des points mieux calculés et fit réparer les chemins et les ponts de communication. Il fut parfaitement secondé, dans ces utiles travaux par le major d'artillerie Engelberts.

C'est ainsi que le système de défense jusqu'ici fort négligé dans la colonie, fut sensiblement amélioré sous la direction du nouveau gouverneur-général, sans être cependant complet dans toutes ses parties.

II. *Administration intérieure.*

Il ne suffisait pas que M. Ryk s'occupât des moyens propres à assurer une meilleure défense de la colonie, l'administration intérieure exigeait aussi que ses intérêts fussent surveillés, et ce point important appela toute la sollicitude du nouveau gouverneur.

Les principaux édifices publics se trouvaient la plupart dans un état complet de délabrement. On acheva l'hôtel-de-ville dont les travaux étaient restés inachevés; on restaura le bâtiment de la cour de justice; on construisit deux nouveaux magasins publics; les constructions en furent si bien dirigées qu'on put immédiatement en faire usage, y recevoir les approvisionnements nécessaires et y adopter un système de service nouveau propre à satisfaire promptement à tous les besoins.

Il faut ici faire mention d'un règlement également nouveau pour le service des secours contre l'incendie, institution d'une si haute importance dans les colonies où règne ordinairement une grande sécheresse, et surtout dans cette colonie où l'on se rappelait encore si douloureusement le souvenir des épouvantables incendies qui avaient eu lieu depuis quelques années. Un motif de plus pour accélérer le règlement de cet utile service, c'était l'incendie qui avait éclaté à Paramaribo quelque temps après l'arrivée de M. Ryk et qui, chose fort rare dans ces contrées, avait été promptement éteint. Le gouverneur y contribua grandement par l'énergie qu'il déploya à cette occasion, comme nous verrons plus tard.

Les réparations ou la construction de ponts et d'écluses et le relèvement des bords d'une partie de la rivière qui, sous l'administration de M. Ryk, fut achevé proportionnellement à très peu de frais par un mur en pierres devant son habitation, tous ces travaux et autres objets d'utilité publique se trouvaient dans un état vraiment déplorable. Le gouverneur-général s'occupa d'abord des bâtiments situés sur les bords de la rivière, par exemple de celui du poids public, pour lequel il fit construire une grue en fer. Il était d'une nécessité indispensable qu'on relevât par des encaissements les bords de la rivière qui en plus d'un endroit en étaient dépourvus et que l'on travaillât à d'autres places fort endommagés. Autrefois les habitants avaient été contraints, chacun pour sa part, de faire ces réparations, mais depuis les grands sinistres d'incendie les ordonnances rendues à ce sujet étaient tombées en désuétude. Reconnaissant l'utitité et l'urgence de pareils travaux, le gouverneur-général décida qu'ils seraient exécutés et entretenus pour le compte du gouvernement et que les frais qu'ils nécessiteraient, seraient couverts par un impôt calculé d'après l'étendue du terrain de chaque propriété.

Dans le but de s'assurer des matériaux nécessaires à la construction des bâtiments civils et militaires, M. Ryk non seulement encouragea les coupes de bois sur les bords de la Coppename, mais il fit avec soin trier et assortir les espèces qui pouvaient convenir soit pour le service de la colonie soit pour l'exportation. Par ces coupes de bois il étendit le nombre des terrains propres à l'agriculture et dont la

fertilité procura les moyens d'économiser annuellement une somme considérable qu'on eût payée pour l'importation de denrées alimentaires. D'après les calculs la coupe des bois pouvait fournir 100,000 pieds cubes par an; mais le prix élevé des transports sera toujours un grand obstacle à l'exportation de ce produit de la colonie. L'opinion du gouverneur-général que du jour où la beauté de ces sortes de bois et leur longue durée seraient plus généralement connues, ce produit de la colonie serait de plus en plus recherché dans les Pays-Bas, s'est en quelque sorte justifiée dans ces derniers temps. L'intelligent emploi que l'on a fait pour le génie et la construction des bâtiments civils à Surinam de la partie de ces bois qui par leur dimension et leur espèce sont moins convenables pour l'exportation en Europe, a donné lieu à de très grandes économies.

Après avoir fait opérer ces coupes de bois, on dut nécessairement penser à utiliser ces terrains ainsi dégarnis; on s'y occupa de la culture des broméliacées plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, et en 1840 M. Ryk envoya dans la métropole les prémices de cette culture.

Le gouverneur-général encouragea ensuite les briqueteries alors existantes, afin que ces établissements pussent donner plus d'extension à leurs produits et approvisionner la colonie des espèces de briques dont elle avait le plus besoin et pour lesquelles elle devait payer des prix très élevés, quand elles lui étaient importées de l'étranger.

Il était alors en vigueur une ordonnance rendue dans une fort bonne intention par le gouverneur-général Van Heeckeren, qui accordait tous les ans aux navires qui importaient des tuiles dans la colonie une prime de mille florins pour les premières 50,000 tuiles et de cinq cents florins pour les premières 25,000. Cette mesure, bonne dans son temps, coûtait à la longue des sommes considérables à la colonie, sans qu'elle lui apportât un très grand avantage. Le gouvernement paiait en primes à peu près autant qu'il aurait payé pour les tuiles, et la lettre de la loi était en outre interprétée de la manière la plus onéreuse pour le trésor colonial. M.Ryk abolit cette prime et fit acheter des tuiles pour la valeur qu'elles représentaient; de cette manière, et ceci est le plus grand avantage, il hâta l'époque où toutes les habitations seraient recouvertes de matériaux incombustibles, au lieu de *shingels* dont il avait été longtemps question. Il n'est pas nécessaire de faire observer combien cette mesure diminuait le danger d'incendie. En encourageant d'une manière si efficace et si bien entendue l'importation de ces matériaux et les constructions elles-mêmes, le gouverneur-général prévenait le retour des épouvantables sinistres de 1821 et 1832. Il eût encore plus sûrement atteint son but si les finances de la colonie avaient été en meilleur état et les temps plus favorables. Les incendies sont le sinistres les plus à déplorer à Surinam, ou plutôt à Paramaribo, dont les habitations, à quelques exceptions près, sont toutes en bois. Pendant l'administration de M. Ryk un violent incendie éclata dans l'intérieur du fort *Zélandia* et tout près du magasin à poudre, circonstance qui augmentait l'épouvante. Le gouverneur-général se rendit immédiatement sur les lieux, donna avec le plus grand sang-froid l'ordre de transporter la poudre ou de la mouiller s'il le fallait pour dernière sûreté et rétablit ainsi l'ordre par son calme et sa présence d'esprit; en peu d'instants on fut maître du feu qui avait causé tant de frayeur et d'épouvante; les nègres, encouragés par l'exemple du gouverneur lui-même, avaient travaillé de tous leurs efforts pour éteindre le feu.

Un des points qui, bien qu'il eût été préparé précédemment, fut réglé par M. Ryk pendant la durée de son administration, ce fut la division en districts de la colonie de Surinam avec la définition exacte des attributions des directeurs des digues (*Heemraden*) et des officiers de l'état civil. Le règlement qui institua cette division fut composé des dispositions éparses dans d'anciennes publications et ordonnances et mises en rapport avec ce qui était passé en coutume depuis nombre d'années, et par cela même avait acquis force de loi, pour en composer un tout homogène. Le projet de ce règlement avait déjà été conçu en 1837 par une commission nommée à cet effet, mais il contenait encore beaucoup de lacunes et de contradictions. Ce projet établissait aussi dans les districts un nouveau mode de procédure, auquel M. Ryk ne pouvait certainement pas donner son adhésion. Il dut en conséquence revoir en entier ce règlement et lui donner une forme et une rédaction complétement nouvelles.

Parmi les établissements que le gouverneur de la colonie visita dans les premiers temps de son administration, il faut citer celui de *Batavia*, situé sur les bords de la Coppename et servant d'asile

aux lépreux. Le pasteur Grooff, qui plus tard est devenu évêque de Canea, est le véritable fondateur de cette institution philanthropique. Il se trouva fort honoré de la visite du gouverneur, et lui fit voir dans tous ses détails cet établissement qui comptait alors 366 personnes plus ou moins atteintes de cette épouvantable maladie. M. Ryk fut saisi de respect à la vue de cet ecclésiastique qui, renonçant à toutes les douceurs et aux joies de la vie, se consacrait ainsi au service de ces infortunés repoussés du sein de la société. Ce fut un touchant moment celui où M. Ryk entendit dans l'église le vénérable pasteur lui adresser ces paroles: « Il vous sera fait miséricorde, car vous avez été miséricordieux pour plusieurs.» Le gouverneur-général exprima hautement sa satisfaction de tout ce qu'il avait vu et s'efforca par une touchante allocution adressée à ces malheureux de ranimer en eux, plus vivement encore s'il était possible, les sentiments de la reconnaissance qui les attachaient à leur bienfaiteur. Tous saluaient leur vénérable pasteur du nom de père; et quel autre nom aurait-on pu donner à celui qui, comme M. Grooff, montrait une sollicitude si paternelle, si active, si généreuse à soulager l'infortune? Tout dans cet établissement se distinguait par la propreté, l'ordre et la bonne distribution; le bâtiment de l'église, le jardin, les belles avenues servant de promenade, les habitations destinées pour ces malheureux, en un mot tout était calculé et disposé pour rendre leur sort plus supportable. En voyant toutes les distributions de cet établissement, on aurait plutôt cru voir une agréable maison de campagne qu'un séjour destiné à recevoir des malheureux. Il est seulement regrettable que dans les environs les terrains ne soient point assez fertiles pour y produire toutes les denrées nécessaires à la vie de ces infortunés colons.

La lèpre est un épouvantable fléau qui ravage cette colonie. Le nombre des personnes qui portent en elles le principe de cette maladie et que l'on rencontre parmi la population de Paramaribo, est considérable. Quelques blancs mêmes en sont atteints. M. Ryk voulut aussi les faire transporter à l'établissement de *Batavia*, comme le meilleur moyen de combattre l'épidémie, puisque le séjour dans cette saine contrée apporte quelque adoucissement aux souffrances de ces malheureux; mais les frais qu'eût occasionné cette mesure, ont empêché d'y donner suite.

L'éléphantiasis, bien qu'elle ne soit pas aussi épidémique, est classée au même rang que la lèpre; elle se fait reconnaître par la grosseur monstrueuse des jambes et des pieds dont l'aspect choque la vue. Quelque contagieuse que soit incontestablement la lèpre, elle ne l'est cependant pas encore autant qu'on paraît le croire généralement, car le nombre des personnes qui sont atteintes de cette maladie serait encore beaucoup plus grand qu'il ne l'est déjà, d'autant plus que les nègres ne la craignent pas et ne prennent aucune précaution quelconque pour s'en préserver.

La première année de l'administration de M. Ryk n'a pas été favorable à la population des esclaves; la mortalité y a dépassé de 1200 personnes le nombre des naissances, en sorte que l'on peut calculer que la population a diminué de 2 pour cent dans une année. Le gouverneur-général reconnut que le sort des esclaves s'était amélioré, comparativement à ce qu'il était auparavant, mais il pensa qu'il était encore bien loin d'être aussi satisfaisant qu'il aurait dû l'être. D'après l'examen particulier qu'il en avait fait, la surveillance exercée sur les esclaves lui parut encore bien défectueuse, et il voulut confier le soin de cet examen à des employés salariés du gouvernement et reconnu pour leur intégrité et la fermeté de leurs principes. Ecoutant la plus grande prudence, il conseilla d'un côté de ne pas exposer à la paresse et aux dérèglements qui en sont la suite les nègres qui ne sont pas encore en état de jouir des bienfaits de l'émancipation, et de l'autre de ne pas effaroucher les propriétaires d'esclaves. Mais il recommanda sans cesse d'employer les traitements les plus doux et les plus humains envers les nègres, afin de les préparer à être admis un jour dans la société comme des hommes libres, sans avoir à craindre en même temps que, faute de culture, la colonie ne fût plus tard perdue pour la métropole.

L'amélioration du sort des esclaves dont la population était au 1er janvier 1840 de 50,000 ames, fut l'objet constant de la sollicitude du gouverneur-général, qui consultait surtout le résultat des mesures adoptées dans les colonies voisines où l'on a agi incontestablement avec une précipitation dont depuis on a encore ressenti davantage les fâcheux effets. Il est tout naturel que les nègres de Surinam ne soient pas restés étrangers à l'influence de l'émancipation accordée dans les colonies voisines; qu'il y ait eu désertion

parmi eux; mais une surveillance convenablement exercée par de petites embarcations et la présence d'un bateau à vapeur dans les hauteurs de la rivière où pour quelques-uns la vue d'un pareil bâtiment était une chose nouvelle, produisirent un bon effet et suffirent pour empêcher une plus grande désertion. Les nègres acquirent ainsi la conviction qu'on était attentif à tous leurs intérêts, mais qu'en cas de révolte ou de désertion, on pouvait en tout temps arriver jusqu'à eux; qu'on n'employait plus comme autrefois des canots recouverts et des pontons avançant à force de rames avec la marée, mais qu'aujourd'hui on bravait les vents et le courant, sans que les nègres pussent d'avance faire leur calcul à cet égard.

Le gouverneur-général fit disposer le pyroscaphe le *Curaçao* pour le transport des patrouilles, dites *boschpatrouilles*, chargées d'aller à la découverte des camps établis dans les forêts par les nègres marrons qui, en continuant à maintenir des relations avec les esclaves restés fidèles, excitaient ainsi à la désertion et portaient préjudice à la culture des plantations; ces patrouilles devaient autrefois chercher leur route à l'aventure à travers les déserts, traînant après eux une longue suite d'esclaves pour transporter les vivres et autres objets. L'envoi de ces patrouilles, ainsi composées, était connu dans toute la colonie, bien avant leur départ; les déserteurs en étaient facilement instruits par leurs affidés et c'est ainsi que ces excursions étaient sans résultat ou même ne produisaient aucun effet. Maintenant, en transportant à l'improviste ces patrouilles abondamment pourvues de tout ce dont elles avaient besoin, tantôt sur un point et tantôt sur un autre, on atteignit plus efficacement le but. On fit promptement la découverte de plusieurs camps dont on se rendit maître; et par crainte, les nègres n'osèrent plus se livrer à la désertion dans la colonie. M. Ryk ordonna, lorsque les esclaves déserteurs auraient acquis la preuve qu'ils n'étaient plus nulle part en sûreté, qu'il serait accordé une amnistie générale à ceux qui retourneraient volontairement dans leurs anciennes habitations.

Avant son départ pour la métropole, M. Ryk fit rédiger un règlement sur le traitement à observer envers les esclaves; ce règlement fut examiné et complété dans le conseil colonial; on y adopta comme terme moyen d'améliorer le sort des esclaves, sans toutefois faire tort aux intérêts bien compris du maître. Ce règlement ainsi élaboré fut envoyé par M. Ryk dans la métropole pour y être soumis à la sanction royale; mais il y rencontra plusieurs objections qui, si le gouverneur-général était resté à la tête de l'administration de la colonie, eussent sans doute été facilement écartées.

On avait déjà beaucoup gagné que d'être parvenu à composer la classe des directeurs et des surveillants des esclaves dans les plantations d'hommes mieux élevés que ceux qu'on avait employés auparavant; bientôt on n'entendit plus parler, sinon par exception, de ces traitements inhumains et barbares dont on s'était si justement plaint autrefois. Pendant toute l'administration de M. Ryk, un seul esclave fut condamné à mort, et cette condamnation fut encourue parce que le coupable avait mis volontairement le feu à une habitation.

S'adressant à l'envoyé de la Grande-Bretagne et à un Français, M. Capo de Feuillide, qui, en 1840, visita la colonie pour y examiner le sort des esclaves, M. Ryk leur recommanda comme transition pour arriver à l'état d'égalité, ce développement progressif dans la condition des esclaves, sans lequel il prévoyait des chocs funestes et la ruine complète des colonies. En présence des plaintes dont le parlement britannique a retenti il n'y a pas longtemps encore, on ne saurait taxer de faiblesse cette sage prévoyance.

Nous avons déjà parlé de la diminution dans le nombre des esclaves. Il est à remarquer que dans une contrée qui n'est nullement insalubre et où ils sont nés et élevés pour la plupart, la population des esclaves diminue tous les ans d'une manière si sensible. En 1839 on portait le chiffre des esclaves dans les plantations à 34,157 et celui des esclaves pour le service domestique à 15,270, faisant un chiffre total de 49,427. En 1841, il n'était plus que de 46,879, ce qui fait en trois ans de temps une perte de 2548 ou 850 par an, ou environ 2 pour cent. Ce qui a certainement contribué à ce décroissement, ce sont de nombreux actes de manumission et le nombre toujours croissant des lépreux. Mais il n'est pas moins avéré que la population des esclaves décroît annuellement. Leur procurer une meilleure nourriture, propager parmi eux les mariages et améliorer leur état moral, tels sont les moyens que M. Ryk jugea les plus propres à augmenter et à encourager la population des nègres. C'est d'après ces bases qu'il conçut le projet de son règlement relatif au traitement des esclaves, et qu'il fit changer les anciens

placards et les vieilles ordonnances suivant les principes libéraux de l'époque actuelle. Peu de temps avant son départ de la colonie, en présentant ce règlement à leur examen, M. Ryk annonça aux membres du conseil colonial que le gouvernement voulait laisser aux propriétaires l'initiative d'introduire dans ce règlement les améliorations nécessaires. Il est regrettable que ce travail n'ait pu être terminé et mis à exécution pendant la durée de sa gestion; il occasionna plus tard, comme nous l'avons dit plus haut, bien des difficultés et des embarras.

En 1842, à son retour dans la mère-patrie, Son Exc. fut autorisée par le Roi à se mettre en rapport avec M. Van Dam Van Isselt, un des auteurs du projet de fonder une société pour l'affranchissement des esclaves dans les colonies néerlandaises. Son Exc. eut un entretien avec plusieurs des signataires de ce projet. « Le ministre déclara dans la conférence qu'il avait aussi la conviction que les esclaves dussent être émancipés, mais qu'il croyait prudent de ne donner aucune publication prématurée aux tentatives qu'on se proposait d'essayer pour l'affranchissement des esclaves. » Certes, quiconque connaît quelque peu les intérêts de la colonie et ceux de la métropole, approuvera cette prudence.

A mesure qu'il examina de plus près et qu'il pesa bien les véritables intérêts de la colonie, M. Ryk fut convaincu de la nécessité d'introduire des modifications dans le système des impôts. Il reconnut que les charges qu'il avait trouvées établies, pesaient très irrégulièrement sur les habitants et étaient surtout onéreuses pour la classe moyenne. Les alléger sans toutefois diminuer les revenus de la colonie, telle est l'idée qui le préoccupait plutôt que celle d'établir un nouveau système de contributions. Il trouvait également qu'en proportion du commerce, l'agriculture était trop imposée, et il proposa des modifications pour améliorer cet état de choses.

« Une colonisation d'Européens (écrivait-il dans les derniers temps de son administration) a encore à lutter contre un grand nombre de difficultés, et cependant c'est l'unique moyen de sauver l'avenir de Surinam. »

Nous attachons une grande valeur à cette opinion émise par le fonctionnaire qui a été placé à la tête de l'administration de la colonie. Quels qu'aient été, par suite de mesures mal calculées, les désastres qui ont accompagné un premier essai de colonisation, nous avons toujours été dans l'idée qu'une émigration de nationaux, dirigée avec prudence vers les colonies néerlandaises, leur serait avantageuse ainsi qu'à la métropole, que par ce moyen on préviendrait d'une manière efficace les progrès du paupérisme et qu'en même temps on ouvrirait de nouvelles ressources pour la classe indigente.

Pour bien convaincre nos lecteurs de la possibilité d'exécuter un pareil projet, surtout à Surinam, et leur faire comprendre toute l'importance de cette colonie, nous donnons ici un état de la population de Surinam, tel qu'il existait à l'époque de l'administration de M. Ryk, et dressé d'après les renseignements fournis par une personne compétente. Nous ne pensons pas que cette statistique soit déplacée dans la biographie de celui qui pendant plusieurs années s'est occupé avec une active sollicitude des intérêts de la colonie. Si, à son départ, lorsqu'il déposa le pouvoir, il se vit accompagné des regrets les plus vifs de tous ses administrés, c'est que pendant son séjour dans ce pays une partie de son âme s'était associée, identifiée avec la population; et dès lors il convient qu'on retrouve dans cette biographie tout ce qui peut faire connaître, en même temps que les actes de sa gestion, quelles furent les populations que ce gouverneur-général administra.

Voici un aperçu succinct des populations de Surinam.

« La population des hommes libres se composant d'un petit nombre d'Européens, de leurs descendants et de quelques autres Européens arrivés successivement, ensuite d'hommes de couleur et de nègres affranchis, est employée dans les plantations comme directeurs et surveillants des nègres; dans les villes elle s'occupe de commerce et y exerce différents métiers; mais pour ce qui est de la classe inférieure, c'est la race la plus paresseuse que l'on puisse s'imaginer. Elle n'a en général aucun goût pour le travail, aucun esprit d'entreprise et fort peu de penchant pour l'agriculture, qui est considérée comme un travail humiliant, bon pour des esclaves. Cependant, dans les derniers temps il se manifesta parmi les hommes libres un peu plus de goût pour l'agriculture, que le gouverneur-général Ryk chercha à encourager en leur abandonnant sans rétribution quelques petits coins de terre à cultiver et que le gouverneur actuel, M. le baron Raders, sut éveiller de plus en plus. Comme les denrées alimen-

taires sont fort rares dans cette colonie, on ne peut pas engager les nègres sans ouvrage au prix d'un florin, pas même de fl. 1—50 par jour, pour entreprendre quelques travaux, surtout dans les temps de sécheresse, alors même qu'on a beaucoup de peine à conserver à son service les ouvriers qu'on emploie. Emportant avec eux quelques bananes et un peu de sel, ils vont pêcher ou chasser dans les bois. Ceux qui sont dans une meilleure position, aiment la parure et les commodités de la vie; on leur fait assez généralement crédit, en sorte qu'il n'est pas rare de rencontrer des hommes et des femmes richement parés qui n'ont pas payé un seul des vêtements qui les couvrent. Mais depuis que la Banque a émis des billets et que l'argent a recouvré sa valeur, la facilité à donner crédit a sensiblemen diminué; les poursuites en justice pour contraindre les débiteurs se succèdent à l'infini; on n'a pas honte d'avoir des dettes, et bien qu'on ne possède rien, on ose dire en toute assurance: «il faut pourtant que je « vive comme un homme distingué, et que je sois convenablement servi; » et c'est avec la plus grande peine que le fisc obtient du maître l'impôt de fl. 5 par tête qu'il faut payer annuellement pour chaque esclave. Ceux qui ont des propriétés, les ont presque toutes surchargées d'hypothèques, en sorte qu'ils ont tous également des dettes et de lourds intérêts à payer et que l'on ne sait guère qui peut être classé au nombre des gens aisés ou des personnes insolvables. Certes, il y a bien quelques exceptions à faire dans ce que nous venons de dire; parmi la population des hommes de couleur il se trouve des individus diligents, économes et aimant le travail; mais comparativement à la généralité le nombre en est très restreint. Ils sont la plupart d'humeur douce et pacifique; les crimes et les délits y sont rares, et pendant les deux ans et demi qu'a duré l'administration de M. Ryk, aucune personne n'a été condamnée à mort ou à une peine corporelle, sauf quelques soldats qui pour délits militaires ont été condamnés à des travaux forcés.

« La population des hommes libres est environ de 9,400 âmes; — celle des esclaves, comme nous l'avons indiqué plus haut, était au commencement de 1841 de 46,879. Une partie se livrait aux travaux de culture dans les plantations, et l'autre, à peu près au nombre de 10,000 dispersée dans la ville, était employée au service domestique ou travaillait pour ses maîtres auxquels chaque esclave rapportait par jour une somme déterminée.

« En général le naturel de ces esclaves n'est pas mauvais: quand on n'exige pas d'eux trop de travail, ils sont d'humeur joyeuse, insouciants, attachés aux plaisirs sensuels, à leurs jeux et à leurs danses nationales et enclins aux liqueurs fortes, sans cependant s'y livrer avec excès. Ainsi que tous les esclaves, ils sont la plupart paresseux et semblent s'être fait une étude particulière de travailler le moins possible dans un certain temps donné, n'ayant aucun stimulant qui les excite à mieux faire. En effet, tout ce que gagne l'esclave devient la propriété du maître et un peu plus ou moins d'ouvrage n'améliore pas sa position. La nourriture est peu coûteuse et les frais pour un esclave, quand il faut tout lui acheter, peuvent être taxés à fl. 50 par an. Chez la plupart d'entre eux les facultés intellectuelles sont si peu développées qu'on ne saurait les laisser se conduire eux-mêmes; accoutumés qu'on pourvoie à leur nourriture, à leur logement et au peu de vêtement dont ils ont besoin, ils pensent que tout cela leur viendra naturellement, sans qu'ils aient besoin de travailler; et chez le plus grand nombre d'entre eux la pensée d'être libre répond à celle de ne pas devoir travailler. Aussi, tant que la population des esclaves n'aura pas atteint un plus haut degré de civilisation, il n'y a réellement rien de mieux pour eux que d'appartenir à un bon maître. Seulement le temps, la propagation du Christianisme et une civilisation plus avancée parviendront à en faire des membres utiles et laborieux. Ils n'ont pas assez de stimulant qui les porte au travail; la terre y est partout fertile, les forêts pleines de gibier, les rivières abondantes en poisson; avec peu de peine ils peuvent pourvoir à leur nourriture; ils n'ont besoin de porter des vêtements que par luxe ou par un sentiment de pudeur; une cabane ou une tente est en quelques heures dressée dans les bois. — Aussi longtemps que leurs désirs n'iront pas au delà de leurs modestes besoins, ils ne seront que trop enclins à la paresse, ce signe caractéristique des populations tropicales.

« Outre les esclaves qui travaillent dans les plantations et sont employés au service domestique, il en est encore d'autres connus sous le nom d'*esclaves du gouvernement* et de travailleurs libres, dont le nombre ne peut guère être évalué qu'à 600 individus. Ils sont entretenus aux frais du gouvernement;

on les emploie dans les forts, les avant-postes des lignes de défense et à Paramaribo pour entretenir et nettoyer les rues et les routes et comme hommes de service dans les comptoirs et magasins, etc. Mais c'est à peine si un tiers peut être considéré comme actif, le reste est composé de vieillards et d'enfants, qui ne rendent aucun service, bien qu'on doive pourvoir à leur entretien. Depuis ce temps tous ont été entièrement libérés. « En outre 224 individus employés par le gouvernement à la coupe des bois sur les bords de la Coppename, et qui sont d'une grande utilité, et enfin environ 400 lépreux recueillis à l'établissement *Batavia;* ces derniers ne rendent aucun service, ils vivent séparés de toutes les autres populations, sont perdus pour la société et restent en grande partie une charge pour le gouvernement. Ces chiffres ont été donnés en somme ronde pour établir un aperçu général de la population.

« Le reste de la population se compose de quelques tribus indiennes dispersées dans cette contrée. Il est difficile d'en préciser le nombre; on ne pense pas qu'il aille au delà de 1000 âmes. Ils vivent de la chasse et de la pêche, ont toute espèce de travail en aversion et errent sur les rivières dans leurs pirogues, quoiqu'ils aient une demeure fixe et viennent de temps en temps dans la ville, où ordinairement on leur fait quelques cadeaux; on leur donne quelquefois des fusils, de la poudre, des couteaux, du sel, de la morue, des morceaux de toile pour se couvrir, des colliers pour les femmes et enfin du *dram*, liqueur dont ils sont tous passionnés, à un tel point qu'il est répugnant de voir les femmes et quelquefois même les enfants boire avec la même avidité que le feraient des hommes, des verres de *dram*, la plus violente de toutes les boissons alcooliques. Du reste ils sont inoffensifs, ont bon cœur et aiment à rendre service aux blancs de la colonie.

« On a encore les *nègres des bois* (*Boschnegers*) *;* ce sont des anciens nègres marrons, reconnus indépendants par le gouvernement; ils vivent dans les bois et forment maintenant trois peuplades ou tribus distinctes. La première tribu se compose des *Aukaners ;* on porte leur nombre à environ 2500. Ils vivent dans la partie supérieure de la *Marowyne* sous le commandement d'un chef supérieur et de quelques capitaines qu'ils se choisissent eux-mêmes, mais dont l'élection est confirmée par le gouvernement qui exerce sur eux de certains droits et leur envoye un employé (*Posthouder*). Idolâtres, paresseux et tourmentés par de dégoûtantes maladies, ils fournissent la preuve de ce que sont les nègres lorsqu'ils sont abandonnés à eux-mêmes. Ils sont originaires d'esclaves déserteurs de leurs habitations; ils sont libres depuis 80 ans et n'ont pas encore fait le moindre progrès dans la civilisation. Le seul travail auquel ils se livrent, à part celui que réclament les besoins de leur propre existence, c'est de couper et d'équarrir les bois qu'ils transportent sur les rivières et vont vendre dans les plantations et à la ville, pour s'acheter avec le produit de cette vente les bagatelles dont ils peuvent avoir besoin.

« La seconde tribu se compose des *Saramaccaners* et des *Sarakrekers*. On compte parmi eux à peu près 3000 âmes. Ils vivent dans la partie supérieure de la rivière de Surinam et de la crique Sara, et sont en quelque sorte un peu plus civilisés que les Aukaners. Le Christianisme a fait parmi eux quelques progrès et depuis quelque temps un frère morave s'y est établi comme missionnaire; ses efforts pour propager la foi chrétienne n'ont pas été sans quelques heureux résultats. Cette tribu se livre au commerce de bois de la même manière que les Aukaners.

« La troisième tribu est formée des nègres des bois dits *Rekoe* et *Moesinge* ou Matuarie; on peut porter leur nombre à 800 âmes; ils habitent vers la Saramacca supérieure.

« De temps en temps il arrive des hommes de ces tribus à Paramaribo; ils y séjournent momentanément dans des habitations où ils sont ordinairement admis. Ils y ont aussi des otages ou soi-disant *Ostagiers* dont le gouvernement colonial fait soigner l'entretien par ses *Posthouders*.

« Autrefois on regardait ces nègres des bois comme dangereux pour la colonie; la soi-disant ligne de défense intérieure avait été élevée contre eux; plus tard on a conclu avec eux des traités de paix et tous les quatre ans on leur envoyait des présents; mais aujourd'hui on n'a plus rien à redouter de leur voisinage. Ils vivent tranquillement dans leurs forêts, mais ils se méfient toujours des blancs, et cette population n'est d'aucune valeur pour cette contrée.

« Il existe encore une autre tribu, portant le nom de nègres *Bonis* (*Bonni negers*) et comptant de 6 à 700 âmes. Le gouvernement n'a jamais fait de traité avec cette tribu, bien que ces nègres soient des descen-

dants des guides coloniaux et des révoltés qui, en 1805, après avoir massacré les blancs et pillé leurs habitations, se sont réfugiés dans les bois. On les laisse aujourd'hui en repos, les Aukaners sont les garants de leur conduite. Ils habitent un peu plus bas sur la rive gauche de la Marowyne, mais ils se portent insensiblement vers la rive droite ou partie française de cette rivière. »

Terminant ici le récit de cet épisode qui, nous osons le croire, sera lu avec quelque intérêt, nous passons à la question de commerce, un des objets les plus importants de la sollicitude du gouverneur-général.

Le commerce d'échange que les Américains du Nord font avec la colonie, attira tout d'abord l'attention de M. Ryk. Il le considéra comme un véritable monopole, au moyen duquel les négociants américains s'entendaient avec les administrateurs de la colonie. De notre côté, l'exportation de la mélasse, et du côté des Américains, l'importation des denrées alimentaires, constituaient la base de ce monopole. Il y avait possibilité, à ce qu'il paraît, de maintenir dans une certaine limite et le prix de la mélasse et celui des aliments, contrairement à l'intérêt général de la colonie, et M. Ryk, après avoir tout examiné scrupuleusement, veilla à ce que l'intérêt général fût le mieux protégé. Une augmentation d'importation en fut déjà la conséquence en 1840. Suivirent en outre des mesures énergiques pour réprimer la fraude, et un soin tout particulier fut apporté, ainsi que nous l'avons dit précédemment, aux approvisionnements des denrées alimentaires expédiées de l'Amérique du Nord pour les militaires et les ouvriers employés par le gouvernement. Ces importations furent en effet, en 1840 et plus tard, à une autre époque, exposées à de grands dangers par la baisse excessive des prix de la mélasse dans l'Amérique du Nord, et par la crise monétaire où se trouvait alors ce pays. Pour se convaincre de la diminution du prix des sucres de Surinam, il suffit d'observer que dans la période de 1820 à 1829 ils avaient varié de fl. 39 à fl. 49, dans celle de 1830 à 1839 de fl. 32 à fl. 40, tandis que de 1840 à 1842 ils étaient descendus de fl. 28 à fl. 23½. D'après cela on peut comprendre dans quelles circonstances extraordinaires se trouvait placé le gouverneur-général, et apprécier son zèle à prévenir le mal en toutes choses. Nonobstant les vigoureuses mesures de précaution prises en 1840, on éprouva la disette des substances alimentaires; mais que n'eût-elle pas été sans l'emploi de ces mesures? La Guyane française en ressentit plus cruellement les effets et le gouverneur de la colonie française envoya à Paramaribo un schooner de guerre, chargé de la demande qu'on vînt à son secours en lui cedant des farines, afin de préserver d'une famine inévitable les troupes de la colonie et la population européenne. Dans cette circonstance il était difficile de faire accorder le devoir de veiller à la propre conservation des siens et les sentiments d'une généreuse philanthropie. Lors de cette première demande, M. Ryk, fit donner des magasins du gouvernement tout ce que l'on pouvait accorder sans exposer la colonie au danger de la disette; mais à une seconde demande, il ne lui fut plus possible de rien donner, le service et l'intérêt des habitants s'y opposaient impérieusement. Cependant, pour fournir une preuve de ses bonnes intentions, il autorisa les Français à acheter une quantité déterminée de farine des habitants de Paramaribo et de l'exporter, et il y ajouta en outre une certaine quantité de farine à titre de prêt. Quelques mois après cette même quantité fut rendue, et l'envoi en fut accompagné d'une lettre contenant l'expression d'une vive reconnaissance pour le service rendu et l'assurance en toute circonstance de la plus cordiale réciprocité. C'est à cet acte de généreuse humanité envers la colonie de la Guyane française que le gouverneur-général Ryk a dû de recevoir, en 1840, du Roi Louis-Philippe, la croix de commandeur de la Légion-d'honneur; dans la première partie de cette biographie nous avons dit que la croix de chevalier du même ordre avait été donnée à M. Ryk par l'empereur Napoléon.

En 1840, le commerce, ainsi que l'agriculture, se trouvait dans une situation languissante. La baisse extraordinaire du prix des produits coloniaux sur les marchés néerlandais entravait le commerce, et la difficulté de plus en plus croissante de faire des remises arrêtait le développement de l'agriculture. Déjà vers la fin de 1840 M. Ryk avait été convaincu que les embarras financiers qui avaient résulté de cet état de choses nécessitaient qu'il y fût remédié par des mesures énergiques et qu'il fallait faire de Paramaribo un port libre, ouvert au commerce de toutes les nations. Il est vrai, la plus grande partie des produits appartient à des propriétaires absents et à des actionnaires d'Amsterdam, mais le petit nombre de ceux qui pouvaient disposer du ces produits, auraient bien pu de moins apporter dans la colonie

l'argent qui y manquait alors. L'idée que M. Ryk émit à cette époque s'est aujourd'hui réalisée.

Malgré les difficultés que présentait ce fâcheux état de choses, la perception des droits d'entrée et de sortie en 1840 fut beaucoup plus productive que les années précédentes et même que l'estimation provisoire que l'on en avait faite. C'était déjà le résultat de l'énergique répression de la contrebande qui autrefois ne s'était faite à Surinam qu'avec trop d'impunité. Les chiffres suivants constatent l'influence salutaire qu'ont exercée les mesures prises par M. Ryk contre ces coupables manœuvres.

Les droits d'entrée, perçus à l'importation par navires venant de l'Amérique du Nord, ont produit :

En 1838	fl. 175,759.81.
» 1839	» 212,556.60.
» 1840	» 512,572.75.
» 1841	» 415,881.56.

Les importations de la Néerlande furent très importantes en 1840, surtout à cause de la grande quantité de genièvre qui fut envoyée en transit à Surinam pour être ensuite expédiée à Demerary.

L'importation de cet article de commerce dut diminuer l'année suivante, le genièvre ayant été frappé d'un nouveau droit à Demerary.

Nous donnons plus bas, à l'article industrie et agriculture, divers relevés statistiques et nous faisons seulement observer ici que les droits d'importation sur les denrées apportées en 1841 par navires de l'Amérique du Nord ont été de 8 pour cent, mais que pour la somme de fl. 415,800 on a dû faire remise, soit en argent, soit en mélasse, d'une bien plus grande valeur, puisqu'à Surinam tout se vendait bien plus cher qu'aux prix fixés. M. Ryk pensa que par la suite une révision du tarif des droits de douane était nécessaire.

Quant à ce qui regarde l'industrie et l'agriculture, le gouverneur-général s'aperçut sur le champ que ces deux branches importantes de la prospérité de la colonie avaient surtout droit à un encouragement efficace. Sitôt après son arrivée à Surinam, il s'appliqua à faire cultiver dans la colonie tout le tabac nécessaire à la consommation et à tirer parti de différentes plantes pour la fabrication des cordages. M. Ryk partit de ce principe que dans cette colonie le sucre est le produit le plus important et le plus productif, mais que des autres produits on devait aussi tirer un meilleur parti. Il trouva, par exemple, que la culture de l'indigo se bornait à une seule plantation, mais qu'elle y était en bon état et qu'elle livrait un produit d'une excellente qualité. Cette plantation était donc susceptible d'extension et dans ce but M. Ryk voulut venir en aide au propriétaire.

En 1842 il y avait encore à Surinam en voie d'exploitation 383 plantations et terrains dont 106 sucreries; de ce nombre 48 étaient pourvues de machines à vapeur, les autres fonctionnaient à l'aide de moulins hydrauliques et quelques-unes par le moyen de mulets, suivant les anciens procédés de fabrication. En outre on comptait alors 129 plantations de café, 50 de coton, 2 de cacao, et 1 d'indigo ainsi que 47 pour la coupe des bois; les autres n'étaient que de petites pépinières qui ne donnaient aucun résultat. Le produit de tous ces établissements, du temps de l'administration de M. Ryk, n'était pas aussi favorable que précédemment, mais certainement bien plus favorable qu'on ne pouvait l'espérer dans des circonstances aussi fâcheuses. Ce qui a contribué sans nul doute à un pareil résultat ce sont les soins que sous tous les rapports le gouverneur-général a apportés à la prospérité de la colonie confiée à son administration, et la confiance que tout les actes de sa gestion parvinrent à inspirer. En 1841 on a embarqué pour l'exportation 31$^1/_3$ millions de livres de sucre, par conséquent 5 millions de moins qu'en 1840; 1,700,000 livres de café entier, ainsi 150,000 livres de moins que l'année précédente; 259,000 livres de café brisé, ainsi 170,000 livres de moins qu'en 1840; 1$^1/_3$ millions livr. de coton 1er choix, ainsi 50,000 l. de plus qu'en 1840; 85,000 l. coton 2me choix, ainsi 50,000 l. de moins qu'en 1840; 86,000 livres de cacao, ainsi 3 à 4000 livres de moins qu'en 1840; 78,000 gallons de rhum, ainsi 15,000 de plus qu'en 1840; 99,000 gallons de mélasse, par conséquent 65,000 de plus qu'en 1840; et enfin seulement 638 livres d'indigo, tandis qu'en 1840 on en avait déclaré 1436 livres. L'indigo était de la meilleure qualité et se vendait au marché d'Amsterdam le même prix que le meilleur indigo du Bengale et de Java. Il en a été moins exporté en 1841, parce qu'une grande partie de la récolte avait été vendue dans la colonie pour la consommation intérieure.

L'exportation de tous ces produits a employé en 1841, 82 navires néerlandais et 32 bâtiments américains, tandis qu'en 1840, 94 navires néerlandais et 31 américains avaient été déclarés en douane pour la sortie.

Le cabotage avec les Guyanes anglaise et française a été de peu d'importance, ainsi qu'avec les îles néerlandaises qui ont échangé du sel contre de la mélasse, du maïs, etc.

Parmi tant d'objets divers qui exigeaient l'attention du Gouverneur-général, il eut aussi à s'occuper de la nouvelle organisation de l'autorité judiciaire qui devait précéder à Surinam l'introduction de la législation néerlandaise. Sans être jurisconsulte, il sut, par un examen attentif des lois précédemment existantes, comparées avec les nouvelles ordonnances, se placer à la hauteur de la question et trouva un salutaire appui auprès de différents jurisconsultes et praticiens habitants de la colonie, parmi lesquels nous devons surtout distinguer M. E. Van Emden, membre de la cour de justice. Il en a fait l'aveu de vive voix et par écrit; ce n'est pas lui qui aurait profité du savoir et de l'obligeance des autres, sans le reconnaître publiquement et avec franchise.

La loi sur l'exportation des personnes hors de la colonie était très-imparfaite et plus d'une fois, à diverses époques, elle avait donné lieu à des conflits et à de fausses interprétations. L'actif M. Van Emden, dont nous venons de parler, membre non gradué de la cour de justice de Surinam, avait rédigé un projet de loi complet sur cette matière. M. Ryk prit sur ce travail l'avis des chefs du pouvoir judiciaire; et, après avoir subi quelques légers changements, ce projet de loi fut approuvé à l'unanimité. Comme cette disposition législative était une loi exerçant seulement son effet dans la colonie et par conséquent indépendante de la législation néerlandaise qui y devait être introduite, M. Ryk ne fit aucune difficulté de la soumettre à l'approbation de la métropole.

Une des questions les plus délicates qui ait attiré l'attention du nouveau gouverneur-général, ce fut le maintien des rapports du chef-lieu de la colonie des Indes-Occidentales avec Curaçao et les îles adjacentes. M. Ryk rendit hommage aux efforts du baron Van Raders pour faire fleurir Curaçao et admira la constance que ce fonctionnaire avait mise à la réalisation de ses bonnes intentions; mais il trouva que ses prédécesseurs avaient apporté dans leurs rapports avec ces îles une négligence telle que l'administration avait fini par s'y trouver, pour ainsi dire, complétement isolée et abandonnée à elle-même; ce qui plus tard fut prouvé lors de la séparation administrative de ces possessions lors de la nomination du baron Raders à la place de gouverneur de Surinam, bien que M. Ryk ait toujours été d'opinion qu'il fallait préférer un gouvernement général pour toutes les possessions dans les Indes-Occidentales. Ce ne fut nullement dans l'intention de contrecarrer les actes de l'administrateur de Curaçao que M. Ryk engagea cet habile fonctionnaire à correspondre plus spécialement avec le chef de la colonie, correspondance qui en dernier lieu n'avait avait eu lieu directement qu'avec la métropole, à cause de la lenteur des communications avec l'administration supérieure de Surinam. A cet effet il fut jugé que la présence d'un bateau à vapeur était nécessaire dans ces parages. Le baron Van Raders contribua beaucoup à la prospérité de la culture des terres et au développement du commerce dans les îles des Indes-Occidentales, et bien que les résultats aient été loin de répondre à son attente, le bien-être de ces contrées ne s'en est pas moins accru. En 1839 il est entré dans le port du Curaçao 468 navires, jaugeant 21,058 tonneaux; dans le courant de la même année 106 bâtiments ont exporté du Curaçao et de Bon-Aire 68,354 barils de sel.

Le commerce entre Curaçao et la côte se bornait alors presque exclusivement aux peaux de chèvre qu'on tirait de la province de Coro; la chèvre est un animal qui s'acclimate parfaitement dans les contrées sèches et pleines de rochers de cette province. On estime le nombre des peaux de chèvre qui y sont introduites à un million, et de Curaçao elles sont transportées aux Etats-Unis. En 1839 les produits du commerce de Coro avaient été de 270,000 piastres réservés presque exclusivement pour Curaçao. La véritable quantité s'était montée à 300,000, car tout n'est pas exactement déclaré.

D'autres particularités intéressantes touchant cette île appartiennent à proprement dire à la biographie de M. le baron Raders, le gouverneur actuel de Surinam, qui continue à déployer à Surinam l'esprit actif et entreprenant dont il avait donné des preuves à Curaçao.

En 1840, Son Exc. M. Ryk fut vivement sollicité par la colonie de St. Martin de lui venir en aide pour tirer un meilleur parti de la saline que l'on y possédait et que les habitants de cette île regardaient comme le seul moyen de préserver cette colonie d'une décadence complète. Il prit à ce sujet des mesures provisoires.

III. *Administration financière.*

Nous passons maintenant au chapitre des finances.

La situation des finances de la colonie exigeait tous les soins et toute la sollicitude du nouveau gouverneur-général; il n'y trouva pas, à son arrivée, toute la clarté nécessaire. La première chose dont il s'occupa, ce fut d'ordonner à l'administrateur des finances de dresser un état complet de situation. Ce document lui prouva de suite que les finances coloniales ne se trouvaient pas dans une situation prospère; que des dépenses considérables avaient été faites, qu'il aurait convenu d'ajourner à une autre époque; que les frais des travaux entrepris avaient déjà dépassé l'estimation primitive, et que chaque année présentait un déficit considérable, en sorte que la plus grande économie devait être la première règle à suivre dans l'administration des finances coloniales. Ensuite M. Ryk ne pouvait approuver la manière dont jusqu'à son arrivée on avait établi le budget de la colonie. Il voulut que le terme moyen des recettes calculées d'après plusieurs années fût admis comme la base présumée de tout calcul, et non suivant les années les plus productives, estimation abusive qui à la fin de chaque exercice amène de déplorables déficits.

Plus le nouveau gouverneur-général approfondit la situation fâcheuse des finances de la colonie, plus il comprit la nécessité d'y porter promptement remède; cette situation lui parut d'autant plus difficile qu'elle réclamait de grandes améliorations indispensables, mais il ne s'effraya pas de ces difficultés. Le premier essai qu'il fit ce fut dans l'administration des travaux publics, en procédant par la voie d'adjudication; de cette manière on était certain que les frais ne dépasseraient pas l'estimation primitive.

Il arrêta des mesures financières, telles du moins, qu'elles devaient prévenir tout nouvel arriéré, car dans le premier relevé qu'il fit faire de l'état des choses il trouva que le déficit dans les recettes était de plus d'un demi-million de florins. Il chercha provisoirement dans la métropole un remède à cette situation du trésor colonial, étant dans la pleine confiance que, du moment où la colonie aurait surmonté cette difficulté, elle dédommagerait largement la mère-patrie des sacrifices qu'elle aurait faits pour elle. Il jugea que la colonie pouvait de ses propres ressources fournir à tous ses besoins, mais, en présence de dettes accumulées depuis tant d'années, elle ne pouvait pas faire face sur le champ à tous ses engagements. M. Ryk était persuadé qu'en obtenant un secours comparativement fort léger pour la métropole, il parviendrait à tout réparer. Il est du moins certain que pendant tout le temps de son administration Surinam n'a ni demandé à la métropole ni reçu d'elle le moindre subside.

La situation de la banque des Indes-Occidentales se trouvait dans un rapport intime avec celle des finances de la colonie. Cet établissement fut pour M. Ryk l'objet d'un examen sérieux. Il reconnut qu'en 1839 on avait eu beaucoup de peine à convertir les lettres de change en remises; l'esprit de spéculation s'était mêlé à cette opération. Pour y mettre fin, M. Ryk fit dresser un état sur lequel toutes les personnes patentées furent portées pour le terme moyen des produits du commerce pour lequel elles payaient des droits de patente. Toutes les personnes qui, suivant la taxe qu'elles payaient, ne pouvaient pas être considérées dans la métropole comme appartenant au rang des négociants, ne furent pas comprises sur cet état, et pour le surplus la somme disponible fut divisée entre les autres au marc le franc; ensuite les lettres de change furent délivrées d'après une règle adoptée, et non suivant la demande qui en avait été faite, et plus tard négociées de la même manière à l'aide de subsides accordés à la banque par la métropole, en attendant que le papier de la banque de Surinam, suivant l'engagement pris avec la mère-patrie, fût échangé contre des espèces, opération qui, malgré la vive insistance de M. Ryk, vient seulement d'avoir lieu, bien qu'elle l'ait été d'une autre manière qu'il ne l'avait proposé.

L'espoir que ce système de répartition avait fait naître, fut bientôt réalisé; le monopole existant cette facilité de s'approprier les lettres de change tirées sur quelques négociants, vint accroître encore les difficultés financières. M. Ryk partit de ce principe que si l'argent courant de Surinam, suivant l'institution primitive de la banque, ne pouvait pas être converti en lettres de change sur les Pays-Bas, on resterait toujours à Surinam dans une fausse position.

Plus d'une fois on avait exprimé dans la colonie le désir de trouver le moyen de se procurer des remises sur la métropole; il était déplorable d'entendre les plaintes que faisait naître l'absence de cette ressource. En 1840, une maison de commerce avait envoyé en Hollande des remises sur des produits achetés dans la colonie; sur une valeur de fl. 40,000 elle perdit environ fl. 11,000, ainsi 25 pour cent.

Une action judiciaire fut intentée contre la banque. M. Ryk y opposa sursis provisoire, afin d'avoir le temps d'aviser au moyen de remédier à cette fâcheuse situation. En 1840 l'agio était déjà de 20 pour cent dans les affaires particulières, et on pouvait facilement prévoir, que si l'on n'y apportait pas le remède nécessaire, il augmenterait publiquement dans une forte proportion, en sorte que l'argent courant de Surinam aurait le même sort qu'autrefois le papier-monnaie, dit *Kaartengeld* de Surinam.

Au mois de juillet 1840, M. Ryk fit adresser une circulaire aux propriétaires fonciers et aux administrateurs dans la colonie, pour tenter un dernier effort afin de s'opposer à l'accroissement de l'agio, d'où l'on avait tout à craindre pour les opérations financières. Il paraissait seulement donner un conseil, mais il laissait en même temps apercevoir qu'à l'avenir, si, malgré son salutaire avis, on continuait à recourir à l'agio, il exigerait dorénavant le paiement des principaux impôts en lettres de change sur la métropole.

L'état de langueur dans lequel se trouvaient en 1840 le commerce et l'agriculture, ainsi que nous l'avons déjà dit, fit cependant encore accroître l'agio; on le vit même vers les derniers mois de cette même année atteindre 30 pour cent pour obtenir des lettres de change. Les difficultés financières avaient déjà même atteint un degré fort inquiétant, car sans argent et avec du papier qui, bien qu'il fût garanti par le gouvernement, n'avait à la lettre aucune valeur, hors des limites de la colonie, on était témoin de ce fait étrange que les produits de la colonie étaient vendus sur les lieux mêmes 30 pour cent plus cher qu'ils ne l'étaient au marché d'Amsterdam.

La difficulté de se procurer des lettres de change augmenta pourtant encore, car les prix de la mélasse restèrent considérablement en baisse dans l'Amérique du Nord; il arriva même que les chargements de provisions qui étaient importés de ce pays, ne pouvaient plus être entièrement acquittés par un échange de mélasse, ce qui restait à payer devait l'être au moyen de lettres de change, et de là nouveau surcroît de difficulté à ce sujet. La récolte des bananes, ce principal aliment de la population de Surinam, ayant été beaucoup moins productive en 1840, on fut contraint de faire venir d'autres contrées de plus grandes quantités de farine et de riz, qui durent être payées de la même manière, ce qui tourna de plus en plus au détriment du commerce de la colonie. Aussi l'agio en 1840 s'éleva-t-il un moment à 40 et 45 pour cent, au grand détriment de certaines classes, des troupes et de l'administration coloniale. Celle-ci se trouva impliquée dans la plus grande difficulté financière, et elle eut à lutter contre les réclamations des employés et des militaires qui demandaient une augmentation de traitement en proportion avec le fort agio à payer et avec les soins qu'ils devaient prendre pour se procurer les denrées alimentaires et les autres nécessités de la vie qu'on ne pouvait plus obtenir qu'à des prix exorbitants. En outre, à cette époque, la situation des finances de la métropole ne lui permettait d'accorder que de faibles secours, et le gouverneur-général se trouva dans une position difficile d'où sa prudence et sa patiente fermeté l'aidèrent à se retirer. Le 16 octobre 1841 il fit paraître une publication qui menaçait de peines toutes tentatives que l'on ferait pour déprécier le cours de l'argent. Cette publication a été jugée différemment, mais il est certain que dans les circonstances où l'on se trouvait, elle a efficacement atteint son but. Il y était sévèrement défendu d'exiger sur les lettres de change tirées à l'étranger de l'agio, de surplus ou tout autre bénéfice quelconque qui aurait pour effet de nuire au cours de l'argent. « Quiconque agirait contrairement à cette défense, serait puni d'une amende égale au montant de la lettre de change et au double de l'agio, du surplus ou de tout autre bénéfice que l'on aurait exigé. » La nouvelle émission de traites par la banque particulière des Indes-Occidentales qui eut lieu plus tard, exerça cette salutaire action que le soi-disant agio des lettres de change, cette véritable dépréciation du papier de

la banque de Surinam, diminua un moment, et que les prix des produits étrangers durent aussi diminuer d'eux-mêmes, quoique les négociants eussent encore établi entre eux une sorte de monopole; mais de nouvelles importations de l'Europe durent y mettre une fin.

Quelque salutaire que dût être pour la colonie cette mesure d'une nouvelle émission de traites, elle ne laissa pas que de causer une véritable crise monétaire, parce que généralement on avait plus de dettes que d'argent en réserve pour les éteindre. Auparavant on avait toujours eu la ressource de dire qu'on ne pouvait pas faire de remises; l'argent restait dans la colonie et il servait à spéculer de diverse manière; mais maintenant qu'on pouvait se procurer des lettres de change, les créditeurs dans les Pays-Bas insistèrent pour qu'on les payât; autrefois dans la colonie on était très indulgent quand il s'agissait d'exiger le remboursement d'une dette, puisqu'on ne pouvait pas faire de remise en numéraire; maintenant les poursuites judiciaires à l'effet d'obtenir le paiement des anciennes dettes, se multiplièrent à l'infini. La circulation de l'argent diminua, puisque la banque n'émettait plus de traite et ne faisait aucune avance, et par conséquent le commerce n'obtenait plus d'argent en échange de ses traites. Il résulta de cet état de choses, quoiqu'au 1er janvier 1842 il y eût encore du papier en circulation pour une valeur de fl. 1,160,000, que la pénurie d'argent fut telle que les transactions commerciales rencontrèrent chaque jour de nouvelles entraves et que tout ce qu'on voulait vendre ne rapporta presque plus son argent. Cette fâcheuse situation empira même par la nature des choses et occasionna plus tard de grandes difficultés, qui cependant n'appartiennent point à l'époque de l'administration de M. Ryk. La crise, qui eut lieu de son temps, fut la conséquence naturelle d'un revirement vers un état de choses qui pendant dix ans avait été irrégulier, et de même que M. Ryk avait insisté auparavant sur la nécessité pour le gouvernement de rendre une valeur au papier de banque, de même il était intimement convaincu que la métropole n'était nullement tenue de combler le déficit annuel provenant de la situation défavorable de la balance des affaires commerciales entre Surinam et la mère-patrie.

Nous sommes arrivé maintenant au dernier des points que nous nous sommes proposé de traiter dans cet aperçu, c'est-à-dire la question des *sciences*, *de l'instruction publique*, etc.

IV. *Sciences*, *instruction publique*, etc.

Sitôt son arrivée dans la colonie, M. Ryk s'aperçut de la nécessité d'améliorer la situation de l'instruction publique. Sur le premier budget qu'il eut à établir pour l'exercice de 1840, il fit subir une augmentation à ce chapitre de dépenses. Cette mesure permit de porter sur le champ le nombre des enfants auxquels on donnait l'enseignement gratuit de cent à cent soixante et même au delà. Voulant donner publiquement une preuve de l'intérêt qu'il portait à l'instruction publique, il alla visiter, sans y être attendu, à quelques jours de distance, les dix écoles publiques qui existaient alors dans la colonie; accompagné de la commission de l'instruction publique, il inspecta ces écoles jusque dans leurs moindres détails, et cette inspection exerça une influence des plus salutaires. Il trouva qu'en général l'instruction publique laissait encore beaucoup à désirer, mais il ne faut pas perdre de vue que sur ce point on avait eu à lutter dans la colonie contre un grand nombre de difficultés et que la plupart des enfants qu'on envoyait dans les écoles, ne parlaient guère d'autre langue que le patois de la colonie (*Neger-engelsch*). Prenant cet état de choses en considération, on devait cependant avoir de justes motifs d'être satisfait des progrès dont ces enfants avaient donné des preuves. « C'est sur cette nouvelle génération, avait dit à l'occasion M. Ryk, que notre espoir doit s'établir; il sera difficile de changer la génération déjà plus avancée. »

On conçoit qu'au milieu des soucis que lui occasionnait le soin de tant d'affaires d'une nature différente, M. Ryk n'ait pu s'occuper beaucoup des sciences; l'administration de la colonie et son organisation captivaient trop exclusivement son attention. Mais chaque fois qu'il en eût le loisir, il ne négligea pas les sciences qui avaient pour lui tant d'attraits. Nous en avons la preuve dans les instructions qu'il rédigea lui-même sur la construction des bateaux à vapeur et autres bâtiments de mer, etc., et dans l'accueil qu'il fit aux étrangers qui vinrent visiter la colonie, entre autres M. Cadéot, directeur de l'intérieur de la Martinique, homme d'un mérite distingué, qu'il reçut avec tous les égards qui lui étaient dus, préparant certainement ainsi un accueil de réciprocité aux Néerlandais dans les colonies françaises.

Malgré les grandes et nombreuses difficultés qu'a rencontrées son administration, le repos et la tranquillité publique ont été parfaitement maintenus pendant toute la durée de sa gestion. Les populations lui furent très sympathiques et les troupes animées du meilleur esprit. On ne doit pas s'en étonner, car chacun savait qu'il travaillait sans relâche pour l'intérêt général. S'il a pu quelquefois se tromper, ce fut toujours de bonne foi et malgré lui, et que seraient quelques légères erreurs en présence de tout le bien qu'il a produit dans la colonie? Une affabilité envers les nègres, dont on n'avait pas encore eu d'exemple dans la colonie, lui assura auprès d'eux une grande popularité, et chaque fois qu'il se présentait à eux, il était accueilli par les démonstrations de la joie la plus vive.

Il concourut efficacement au développement de la morale parmi les populations comme la garantie la plus certaine du bien-être futur de la colonie.

Aussi on ne saurait contester que la morale n'ait fait à cette époque des progrès dans la colonie; plusieurs mariages ont eu lieu parmi des personnes qui auparavant vivaient en concubinage et un grand nombre ont été légitimés. Le christianisme fit de nouveaux progrès auxquels les Frères Moraves ont surtout beaucoup contribué. Mais qu'on ne s'imagine pas un état de civilisation très avancée et de grande moralité, c'était hélas! bien loin d'en être ainsi; mais du moins une salutaire impulsion était donnée et tous les moyens furent mis en usage pour accroître constamment le bien qu'on avait déjà obtenu.

Pour le dire ici en passant, comment un écrivain anglais, le capitaine E. Cust, a-t-il pu avancer dans une brochure qu'il a publié, qu'on n'a rien fait dans cette colonie pour propager le christianisme parmi les esclaves et que les Frères Moraves y ont été tolérés, mais jamais encouragés dans leurs efforts? Ce dernier point peut être facilement réfuté, il suffit de dire que secondés par le gouvernement les Frères Moraves ont en 1840 donné l'instruction chrétienne dans 94 plantations et prêché dans la langue du pays et que dans leur église à Paramaribo on pouvait voir réunis les jours de fête 2500 nègres qui tous professaient la religion chrétienne.

M. Ryk, doué d'un sage esprit de tolérance, ne cessa de protéger également tous les cultes religieux dont le but est d'élever et d'améliorer les sentiments du coeur. Jusqu'à l'époque de son administration les Israélites avaient eux-mêmes pourvu aux frais des nombreuses communautés qu'ils avaient à Surinam et dont l'existence datait pour la plupart de la fondation de la colonie, et pour l'entretien de leur culte aucun denier ne fut distrait de la somme perçue dans la colonie pour les cultes religieux. Des dépenses nécessaires pour la construction d'une nouvelle synagogue forcèrent à apporter un changement à la marche suivie jusqu'alors et M. Ryk le fit avec un grand esprit de justice.

Quand on considère l'ensemble de l'administration de M. Ryk à Surinam; quand on voit la sollicitude éclairée qu'il avait vouée à la belle colonie qui lui était confiée, les nombreuses améliorations qu'il y a introduites et celles qu'il a préparées ou indiquées et que son rappel dans la métropole ne lui a pas permis de réaliser; quand on sait avec quelle sagesse et quelle dignité il a soutenu dans les Indes-Occidentales l'honneur du nom néerlandais dans des circonstances souvent fort difficiles, doit-on alors s'étonner que M. Ryk ait trouvé la récompense de ses glorieux travaux dans l'amour et l'attachement des habitants de Surinam? C'est surtout lorsqu'à la fin de 1841 la nouvelle se répandit que le Gouverneur-général était rappelé dans la mère-patrie pour y venir occuper une haute position dans l'Etat, que toutes les sympathies se manifestèrent à la fois dans toutes les classes de la manière la plus touchante; une adresse signée par un grand nombre des principaux habitants de Surinam fut envoyée au Roi pour supplier Sa Majesté de conserver à la colonie son digne gouverneur; mais cette demande ne put être accordée. Sans l'avoir cherchée, M. Ryk s'est acquis dans la colonie la plus grande popularité, et s'il n'est pas toujours parvenu à exécuter tout ce qu'il aurait voulu faire, il a puissamment contribué à régler les affaires de la colonie, à en préparer le bien-être et à la rattacher plus intimement à la mère-patrie.

C'est le 22 janvier que la corvette la *Juno* destinée à transporter M. Ryk et sa famille à la métropole arrivait à Paramaribo. Nous avons été à même d'entendre le récit de plusieurs personnes qui à ce moment étaitent auprès de S. Exc. et qui témoignèrent d'une voix des soins importants que le gouverneur dut apporter surtout dans la dernière époque de son séjour dans la colonie, pour lui assurer un a venir plus prospère, et combien l'étendue de la haute mission à laquelle il venait d'être appelé dans la mère-patrie saisit son âme. « Il résolut de mettre à double profit les quelques mois qu'il devait rester à Surinam, de terminer le plus d'affaires possible et de se reposer encore sur l'aide de la Providence pour l'accomplissement de ses nouveaux devoirs. »

Le 31 mars il assista à l'assemblée du conseil colonial, où il transmit temporairement l'administration à M. De Kanter, après avoir, quelques jours auparavant par un discours détaillé, initié ce fonctionnaire à la gestion des affaires. Ce transfert des pouvoirs fut signalé par un salut de 21 coups de canon du fort de *Zélandia*, et il fut annoncé par une proclamation aux habitants.

Le 5 avril était le jour destiné au départ de S. Exc. Lorsqu'il quitta ces possessions occidentales de la Néerlande, M. Ryk et sa famille furent entourés d'hommages et de toutes les marques d'une amitié sincère. Les bâtiments en rade, les forts, les édifices publics se pavoisèrent; la garnison et la garde communale étaient rangés en haie le long de l'hôtel gouvernemental jusqu'au port, des milliers d'habitants étaient sur pied, les autorités et beaucoup d'autres personnes notables étaient réunies à l'hôtel, et dans la matinée du 5 avril une commission des habitants vint prendre M. Ryk pour le conduire à bord.

Il y eut encore dans la grande salle de l'hôtel un échange de discours avec le nouveau gouverneur; et lorsque le cortége se rendit au port, le canon se fit entendre, les tambours battirent au champ, et la musique de tous les corps accompagna les cris d'adieu qui retentissaient dans les airs. A l'embarcadère, M. De Kanter dit un dernier adieu à M. Ryk qui, vivement ému de tant de marques d'un sincère attachement, y répondit par des paroles pleines d'effusion et remercia encore de toute son âme les employés et les habitants de cette colonie, pour le cordial concours qu'il avait trouvé près d'eux, dans les temps les plus difficiles.

A peine M. Ryk s'était-il embarqué que les cinq bâtiments en rade s'empressèrent d'exécuter une évolution devant lui et le canon de la *Junon* le salua de 21 coups; une foule innombrable le suivait encore longtemps des yeux, en faisant retentir des cris d'adieu et de regret. Ces manifestations touchantes se répétèrent sur tout le cours de la rivière.

Tant de témoignages du dévouement que l'ancien gouverneur avait su inspirer à toutes les populations étaient certes une récompense des plus belles de tous les soins qu'il avait consacrés à ces contrées. Plusieurs habitants notables s'étaient réunis pour offrir à S. Exc., au nom de la colonie un souvenir en argenterie, et peu de jours avaient suffi pour faire monter les souscriptions à une somme de six mille florins. Ce souvenir magnifique consistait en vingt-trois pièces, du dernier goût, et sur une des plus grandes se trouvaient gravées les armes de S. Exc. et de la colonie de Surinam en même temps que les noms des souscripteurs. Toutefois, ce qui dut toucher le coeur de l'ancien gouverneur bien plus vivement que ce présent magnifique d'argenterie, qu'il devait perdre bientôt par un accident des plus tristes, c'était l'expression des sentiments consignés dans l'adresse qui accompagnait ce présent.

« Si les habitants de Surinam (y disent les nombreux souscripteurs) saluèrent de joie, il y a trois ans, l'arrivée de Votre Excellence au milieu de cette population; s'ils ont eu le bonheur de jouir de votre administration, sous laquelle leurs intérêts étaient si chaleureusement soutenus; si, en même temps ils ont pu apprécier toute la bienveillance et la sympathie toute cordiale que révélait chacun de vos actes, — ils éprouvent d'autant plus de regret du départ de Votre Excellence, appelée à siéger dans le conseil de S. M. »

Cependant les colons espéraient que la connaissance acquise de ces contrées par S. Exc. ne laisserait pas d'être utile pour ces possessions et ils ajoutaient:

« Animés de ces sentiments, et après avoir fait une tentative infructueuse auprès du Roi pour vous retenir dans l'administration des colonies occidentales de la Néerlande, ils ont voulu présenter à Votre Excellence leur hommage et l'expression de leur dévoument sincère, en vous offrant un souvenir qu'ils espèrent que Votre Exc. daignera accepter. »

Lors du départ de M. De Veer, secrétaire-général du gouvernement, pour la métropole, à la fin de 1842, il fut chargé d'offrir à M. Ryk ce présent et l'adresse qui l'accompagnait; mission honorable dont il s'acquitta dignement.

Un dernier devoir restait à accomplir à l'ancien gouverneur avant de quitter ces parages: il désirait voir l'île de Curaçao, dont nous avons dit plus haut le développement sous l'administration du baron Van Raders. Déjà pendant le cours de son séjour à Surinam M. Ryk avait voulu faire un voyage pour cette île et les possessions adjacentes: la multiplicité des affaires qui l'assiégeaient l'en avait empêché.

Le 11 mars il arriva à Curaçao. Il y tint plusieurs conférences avec le gouverneur, fit une tournée d'inspection des salines, se mit à la hauteur des progrès de la culture de la cochenille, de l'aloë, etc., parcourut les fortifications, se concerta avec M. Van Raders sur les nouveaux travaux à exécuter, et visita plusieurs institutions publiques. S. Exc. fit ensuite un petit voyage à l'intérieur de l'île et ne manqua pas d'aller voir la grotte remarquable de Hato.

Après avoir dit un cordial adieu au gouverneur, il partit de Curaçao le 22 mars et il poursuivit son voyage pour la métropole, où il arriva le 28 du mois de mai de cette année, 1842.

(*La fin prochainement.*)



LE CONTRE-AMIRAL J. C. RYK, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL
DES INDES-OCCIDENTALES (1839–1842)

(ACTUELLEMENT VICE-AMIRAL, MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.)

RELATIONS DE VOYAGES.

Extrait du Voyage autour du monde de la corvette la Coquille, pendant les années 1822—25, par P. Lesson.

(*Suite de la page 27 de ce volume.*)

Observations générales sur les productions naturelles et sur les habitants de l'île de Waigioe.

L'homme est constamment influencé par le sol qui l'a vu naître, et se trouve modifié dans ses habitudes par les soins qu'il y éprouve ou par les ressources qu'il s'y procure; mais aucune race humaine ne présente d'une manière plus frappante peut-être que la race nègre, ces modifications profondes dues à l'action prolongée du climat et des besoins physiques. Les peuples à peau noire, qui ont été répandus sur la plupart des îles de la Polynésie, et qui vivent encore sur un très-grand nombre d'entre elles, sont, on peut le dire, presque inconnus. Les notions publiées sur leur conformation, sur leurs habitudes, se réduisent à quelques renseignements tronqués, presque toujours incomplets, vagues ou remplis d'erreurs. Nous entrerons donc à l'égard de ceux qui appartiennent à la race des Papouas et qui vivent sur les plages de l'île de Waigioe, dans quelques détails précédés de généralités sur les productions naturelles du sol qui les a vus naître.

L'île de Waigioe, placée au nord de la Nouvelle-Guinée, fait partie de l'ensemble des îles connues sous le nom de Terre-des-Papouas. Ses habitants sont un mélange de Malais purs et de métis provenant du croisement des Malais et des Alfoures. Les vrais indigènes sont, dit-on, relégués dans les montagnes, où ils vivent isolés et sans communication avec les riverains qui les nomment Alfoures. Le nom de Waigioe a été orthographié de bien des manières, et presque toujours on n'a tenu aucun compte de la prononciation des naturels: ce nom, d'ailleurs, n'est jamais donné à l'île entière, mais seulement à sa partie boréale; car la portion méridionale est appelée Ouarido, et, pour rendre en français le son que les indigènes articulent, il faudrait écrire Ouarighio. Cette île avait déjà été visitée par plusieurs navigateurs européens. Forrest s'y présenta le premier en 1775: plus tard elle reçut les navires envoyés à la recherche de l'infortuné La Pérouse, sous le commandement du général d'Entrecasteaux; enfin la corvette *l'Uranie*, montée par M. de Freycinet, et *la Coquille*. La latitude de la baie d'Offak, presque directement placée sous l'équateur, se trouve être par une minute 46 secondes S., et par 128 degrés 22 minutes 39 secondes de longit. orient. de Paris. Montueuse au centre, couverte de vastes marécages sur ses bords, l'île de Waigioe, placée directement sous l'équateur, éprouve des chaleurs énormes, qui ne sont tempérées dans leurs effets que par des pluies abondantes condensées par les sommets des montagnes, sans cesse enveloppés de nuages. Ces averses se renouvellent plusieurs fois dans le jour avec une force dont il est difficile de se former une idée dans les régions tempérées, et cessent avec la même rapidité qu'elles sont venues. Il paraît que la plus grande partie de la population réside non loin de l'île Rawak: mais à peine existe-t-il trois ou quatre cabanes sur les bords de la baie d'Offak, baie qui se divise en plusieurs bras de mer considérables, présentant eux-mêmes un grand nombre de petits hâvres. Les vents qui règnent pendant le mois de septembre soufflent le plus ordinairement de l'ouest et plus spécialement du S.-O., du S.-S.-O., et de l'O.-S.-O. Le milieu de la journée est ordinairement marqué par des calmes parfaits: une seule fois nous ressentîmes une forte brise du nord, qui ne dura que quelques instants; la surface de la baie fut toujours unie. Le baromètre se maintint ordinairement à 28 pouces 0,4, et monta une seule fois à 28$^1/_2$; le thermomètre centigrade donna pour maximum 31 degrés, et ne descendit jamais plus bas que 27, à midi et à l'ombre. La température de l'eau ne variait dans la nuit de celle du jour, à midi, que d'un degré en moins, et était de 29 à 28 degrés; l'hygromètre à cheveux varia de 104 à 106, et ne donna 96 qu'une fois. Nous n'eûmes que quelques jours exempts de pluie: le plus ordinairement, les grains, en passant sur diverses parties de l'île, tombaient avec violence l'espace de deux ou trois heures; puis le ciel paraissait de l'azur le plus pur. Toutefois, le sommet de la montagne nommée la Corne de Buffle était presque toujours enveloppé de masses épaisses de nuages, et les vapeurs qui s'élevaient des gorges de ce mont tourbillonnaient au dessus des arbres comme de la fumée.

Les rivages du port d'Offak reçoivent un grand nombre de petites rivières qui sont alimentées par d'abondantes sources: quelques-unes de celles-ci descendent de la cime des montagnes ou des ravines en formant quelques cascades très-élevées. La mer remonte assez loin dans quelques-unes de ces rivières, dont les bords sont très-limoneux. Les Papouas bâtissent leurs cabanes sur leur cours, sans redouter les crocodiles qui les habitent; ils se servent de leurs embranchements pour communiquer entre eux à l'aide de leurs pirogues. Tout le littoral de Waigioe, malgré l'épaisse végétation qui le recouvre, n'est qu'un marécage fangeux, où croissent de hauts palétuviers: la profonde humidité et les miasmes délétères, qui règnent dans ces lieux, y font éclore de nombreuses maladies qui ne manquent point de sévir contre les Européens, et qui portent aussi leurs ravages sur les naturels.

La formation rocheuse de l'île de Waigioe est remarquable; elle s'éloigne tout à fait du caractère de celle de la Nouvelle-Irlande, au moins sur ces rivages, car le terrain flanqué sur le

pourtour du Port-Praslin est d'un calcaire madréporique dur, avec des coquilles et parfois des grains spathiques, tandis qu'on n'en observe aucune trace à Waigioe, ou du moins sur la côte nord, et dans la baie d'Offak. Cette île, par sa position comme par les bouleversements nombreux dont elle offre des traces à chaque pas, a dû appartenir aux grandes masses de terres situées sous l'équateur, et qui composaient avec les Moluques et la Nouvelle-Guinée un tout continu jusqu'à la Nouvelle-Hollande. Cette idée, du reste, n'est qu'une supposition : mais les faits les plus positifs prouvent que la surface entière de Waigioe a été torturée par des éruptions volcaniques dont les débris, bien que voilés aujourd'hui par une végétation pompeuse, se montrent en abondance. D'ailleurs, on ne saurait méconnaître cette formation en observant les aiguilles basaltiques du Poulo-Yen et des nombreux îlots qui saillissent çà et là du sein de la mer comme des colonnes prismatiques, et sur le sommet desquels croissent en abondance des bouquets verdoyants et touffus. Les roches à nu ne se montrent parfaitement bien que dans la passe haute et étroite qui sert d'entrée au port d'Offak. Là, ces roches, déchiquetées par le temps, affectent des couleurs noirâtres mélangées de veines rouges ; mais elles sont surtout à découvert dans une petite île placée au milieu de la baie, et que nous nommâmes l'*Ile aux Tombeaux*. Partout la nature de ces roches est identique, et contient une grande quantité de serpentine. Sur ces rivages battus par les vagues on trouva des amas de puddings formés par l'émiettement et la brisure de ces roches, et réunis par un ciment calcaire assez tenace : ces puddings n'ont guère qu'une trentaine de pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Sur les grèves, enfin, on ramassa en abondance les ponces que les flots y ont déposées. Le sol, sous les vastes forêts de l'île (car la végétation sur toutes ces terres ne cesse point d'envahir même les rochers les moins convenables pour qu'elle puisse s'y développer), le sol est le plus ordinairement composé d'une argile très-rouge. Les pitons des montagnes présentent parfois des emplacements décharnés que leur couleur noire porterait à penser de nature basaltique. La Corne de Buffle est la montagne la plus remarquable à Waigioe ; elle tient à une chaîne qui se dirige de l'E.-S.-E. à l'O.-S.-O., et sa hauteur serait de 485 toises d'après les calculs des officiers de l'expédition de *la Coquille*.

Vue de la haute mer, Waigioe ne paraît être qu'un pâté de verdure ; et cependant on remarque peu de variété dans ces arbres gigantesques qui se pressent et s'élèvent les uns sur les autres. Leur masse de feuillage interceptant le passage de l'air et des rayons lumineux, la surface de terre ne présente point de ces herbes humides si nombreuses dans les zones tempérées ou dans les forêts de certaines contrées du Brésil. La riche tribu des palmiers se compose d'un grand nombre d'espèces : parmi les plus communes se font remarquer les lataniers, que leurs feuilles flabelliformes dessinent si bizarrement dans les paysages torridiens ; les figuiers, les poivriers, les filaos indiens, les calophyllum, les mimeuses, les vaquois, les cerbera, les scævola, les ignames, les ananas, les arum, les bananiers, les cucurbitacées, les cycas, les mangliers, les sagoutiers, etc. Les menues herbes consistaient en liserons pied-de-chèvre, en graminées ou cypéracées, en acanthes à feuilles de houx, en amaranthes, en casses à corymbes, en nepenthes, en amomum, en épidendrum recouvrant les troncs mousseux des gros arbres, et singuliers par la variété infinie de leurs formes et de leurs fleurs. En général, la botanique de Waigioe diffère peu de celle de la Nouvelle-Irlande, et a un grand nombre de traits de ressemblance avec celles d'O-taïti et de Borabora. Parmi les végétaux usuels et alimentaires, le palmier sagou tient le premier rang. La moelle interne, répandue dans le stipe, fournit, ces grains féculants avec lesquels les naturels composent des galettes plates et quadrilatères qui leur servent de pain, et qu'ils cuisent dans des sortes de petits fours en briques, divisés en compartiments. Les noix des muscadiers sauvages seraient peut-être susceptibles de prendre par la culture quelque développement, et pourraient sans doute s'améliorer ; les arts trouveraient aussi dans cette île des bois propres à l'ébénisterie, et le teck (*tectona grandis*) fournirait d'immenses ressources aux constructions navales.

Pour obtenir des habitants les productions du pays, il suffirait d'y porter des toiles peintes, des étoffes à fleurs ou colorées en rouge : on en recevrait en échange des peaux d'oiseaux de paradis, de la nacre, des perles, de l'écaille de tortue, des tripangs, de la muscade, et de la résine. Cette dernière matière sert aux Papouas à façonner des torches avec lesquelles ils vont à la pêche pendant la nuit, et s'obtient du *dammara resinifera* de Lambert, ou d'un *canarium*, suivant Lamarck.

Le règne animal de Waigioe doit être riche en espèces : malheureusement, nos courtes relâches et notre connaissance imparfaite des localités ne nous permettent d'en juger que par analogie. Parmi les mammifères nous croyons qu'on doit citer le babi-russa : toutefois, ce n'est encore qu'un doute assez fondé que les voyageurs futurs éclairciront. Nous ne rencontrâmes qu'une fois, en nous rendant vers l'isthme étroit qui sépare le hâvre d'Offak de la baie Crousol, un petit quadrupède à pelage gris, nommé *kalubou* par les Papouas, que la mère venait de laisser s'égarer sans aucun doute, à en juger par son jeune âge ; à la taille d'un rat il joignait le museau pointu et la poche marsupiale des sarigues. Ce kalubou était une espèce de péramèle qui devra être nommée *perameles kalubu*.

Les phalangers à queue prenante, ou couscous, ne sont pas rares dans les bois. Déjà nos collègues, dans la précédente expédition, s'en étaient procuré quelques individus, et les naturels nous apportèrent plusieurs fois à bord le couscous tacheté, qu'ils nomment *schamscham*.

L'ornithologie est une des branches de l'histoire naturelle qu'une longue relâche dans l'île de Waigioe enrichirait le plus : elle se compose de ces espèces rares et précieuses communes sur le système des terres des Papouas, telles que les oiseaux de paradis, qui ne s'y présentent d'ailleurs que dans certaines saisons. Le *paradisæa apoda* ou l'émeraude, le manucode, le magnifique, le paradisier rouge, y sont les plus communs. Nous tuâmes la femelle de cette dernière espèce, qui était inconnue naguère.

La famille des perroquets nous offrit les loris papous, vert, tricolore, ou à tête noire ; la perruche d'Amboine ou à face bleue, le microglosse goliath, le grand cacatoës à huppe jaune, et une espèce de lori noir inédit que nous avons nommé lori de Stavorinus (*psittacus Stavorini*), parce que ce navigateur nous paraît l'avoir mentionné dans la relation de son voyage aux Indes Orientales [1]. Le lori de Stavorinus est de la taille du tricolore, auquel il ressemble aussi par les formes corporelles. Son plumage

[1] Forrest indique aussi un lori noir dans son voyage à la Nouvelle-Guinée.

est en entier d'un noir lustré uniforme, excepté sur l'abdomen, où règne un rouge vif qui s'étend jusqu'à la poitrine. Le seul individu que nous achetâmes à un Papoua a été perdu dans le naufrage de M. Garnot au Cap. Parmi les pigeons, nous citerons les belles colombes muscadivores, dont plusieurs étaient privées de la caroncule noire et arrondie que présentait le plus grand nombre des espèces. Cet organe entièrement graisseux ne doit s'élever sur la base de la mandibule supérieure qu'à l'époque des amours, et peut-être chez les femelles seulement; et la peau, qui se distend pour recevoir ce fluide, résultat d'une vie en excès, doit, après la fécondation, se dissiper, se raccornir, et ne plus paraître au-dessus des narines que comme une légère fronçure cutanée. A Waigioe nous rencontrâmes aussi des individus de la *columba puella* de la Nouvelle-Irlande, le *ptilinopus kurukuru*, et le goura ou pigeon couronné des Moluques, oiseau stupide, mais dont la chair est exquise.

Le mégapode Freycinet est singulièrement multiplié à Waigioe. Les Papouas nous en apportaient journellement à bord, qu'ils échangeaient pour des bagatelles; mais leur chair est loin d'être délicate, car elle est sèche et coriace. Les accipitres ne nous donnèrent qu'une espèce, le matapour (*falco ponticerranus*), à tête blanche, à corps et ailes d'un marron foncé, les échâssiers, l'édicnème à gros bec (*œdicnemus magnirostris*), qui se trouve sur les rivages des Moluques et des îles de la Sonde: dans les palmipèdes une seule sterne, nommée *sapenne*. Les passereaux nous présentèrent le phylédon corbi-calao, une corneille dont le cri ne ressemble point à l'aboiement d'un chien, comme celui de l'oiseau de la Nouvelle-Irlande, mais imite au contraire un ricanement moqueur; le guêpier à gorge jaune, le calao à casque sillonné, plusieurs gobemouches et souï-mangas et le beau martin-chasseur gaudichaud.

Les reptiles les plus communs sont les tortues franche et caret. La chair de la première est recherchée des naturels, qui préparent de longs saucissons desséchés avec ses œufs, et les conservent pour les échanger; ils font des hameçons avec les écailles de la seconde. Un tupinambis, de la grosseur de l'iguane d'Amérique, noir ponctué de jaune, est tellement multiplié dans les bois, qu'on le rencontre presque à chaque pas sur les branches, où il attrape les petits oiseaux: il vit encore de poissons, qu'il guette sous les racines de mangliers, sur le bord de la mer, ou dans les lieux fangeux. On y trouve aussi le scinque à queue bleue, qui paraît répandu dans toute l'Océanie. Un de nos matelots nous assura avoir vu des serpents dont nous ne rencontrâmes aucun individu. Nous ne vîmes parmi les batraciens qu'une grande espèce de raine.

L'ichthyologie de la grande et vaste baie d'Offak doit être riche, à en juger par les espèces que nos filets, jetés au hasard, nous rapportaient chaque jour. Trois squales régnaient en nombreuses tribus dans ces mers. L'un, le squale aux ailerons noirs, avait été confondu avec le requin ordinaire par l'illustre Commerson, dont il diffère cependant par une taille plus petite (les plus grands que nous ayons vus n'avaient pas trois pieds), par la couleur du corps qui est d'un gris légèrement rougeâtre, et par le noir intense qui marque l'extrémité des nageoires. Les femelles nous présentèrent constamment deux fœtus dans chaque côté de la matrice; et ces jeunes squales, tirés du sein de leurs mères, s'agitaient avec tant de vigueur, qu'ils forçaient l'ouverture ombilicale, placée sous forme de trou arrondi entre les deux pectorales et en dessous du corps, à s'ouvrir, et le sang qui s'en écoulait ne tardait point à les faire périr. Un rochier et un troisième chien de mer à barbillons se prenaient fréquemment dans nos filets. Les poissons les plus vulgaires, et qu'il nous suffira de citer pour le moment se trouvaint donc être la pastenague blonde à points d'azur, la baliste bourignon, qui est identique avec la baliste praslin de Commerson; la baudroie géographique, le nason licornet, décrit primitivement par Forrest; le *dône* ou ptérois à antennes, un trigle volant, le *kalolo* ou blennie sauteur, l'échénéis à raies blanches, un pimélode, des chœtodons, des labres, des serrans, des aiguilles, etc., etc.

Les coquilles marines sont assez généralement des nautiles (*nautilus pompilius*), des spirules (*nautilus spirula*), des volutes couronnes d'Ethiopie (*cymbium œthiopicum*, Mont.), dont les habitants se servent en guise d'escope pour vider l'eau qui s'introduit dans l'intérieur des pirogues, les bénitiers, qui atteignent une taille bien plus considérable que l'individu qui sert de bénitier à Saint-Sulpice, et que Forrest a décrit sous le nom de *kima;* l'huître selle polonaise, l'huître marteau, l'huître des mangliers, l'éperon molette, l'hypocrêne, la coronule, des tortues, des policipes, des nérites, des patelles, des strombes, des grimaces, etc.

Les coquilles terrestres nous présentèrent une grande et belle variété de l'hélice citrine, plusieurs autres petites espèces, et le scarabe auricule. Parmi les coquilles fluviatiles on doit citer les néritines, qui y sont tellement communes, que les Papouas nous en apportaient des tubes de bambou remplis, la *mélanie à soies* ou *spirella spinosa* d'Humphrey, indiquée aussi aux îles de l'Amirauté.

La langouste ornée, quelques portunes, le crabe honteux, sont tous les crustacés des environs d'Offak. Les échinodermes étaient composés du cydarite à baguettes, de plusieurs spatangues, de divers scutèles; et parmi les êtres du dernier embranchement du règne animal nous mentionnerons plusieurs belles espèces d'holothuries remarquables par la singularité de leurs formes. Des méduses nouvelles enrichirent également notre portefeuille. Les habitants recherchent avec un extrême empressement les holothuries: ils les préparent à la manière des Malais, pour les donner en échange des toiles que leur apportent quelques jonques chinoses, ou ils s'en nourrissent. Dans toutes les cabanes nous rencontrâmes une quantité de cette substance desséchée, coriace, très-peu agréable au goût, et que ces peuples n'estiment que parce qu'ils la regardent comme la matière la plus convenable pour soutenir leurs forces épuisées et faire renaître chez eux les désirs éteints par le renouvellement abusif des plaisirs des sens.

Deux variétés de l'espèce humaine habitent évidemment l'île de Waigioe: la première, malaise, s'est établie sur la côte par droit de conquête; l'autre, aborigène, conserve la plupart des traits du rameau dont elle est descendue, celui des Alfourous (Alfoures). De ce mélange sont nés des Papouas hybrides, sans vigueur, sans énergie morale, et docilement soumis à l'autorité des radjahs malais qui les gouvernent, et le plus souvent réduits en esclavage par les insulaires des terres voisines, entre autres par les Gebiens, dont la piraterie est la première branche d'industrie. Sur le pourtour de la baie d'Offak nous ne vîmes que quelques familles de véritables Papouas ou Négro-Malais hybri-

Les Papouas de la baie d'Offak ont, à ce qu'il paraît, adopté les habitudes de polygamie des Malais; mais, ce qui est plus positif, ils en ont l'humeur jalouse et l'habitude de dérober leurs femmes à tous les yeux. Bien que nous soyons entrés dans leurs cabanes, nous n'avons jamais pu découvrir aucune personne du sexe féminin, et nous ne pouvons pas douter qu'ils ne les aient cachées soigneusement au milieu des bois. M. de Blosseville est le seul officier de l'expédition française de la corvette *la Coquille* qui parvint à entrevoir les épouses du radjah de la baie Crouzol, et il nous a dit qu'elles étaient jeunes, mais sérieuses et tristes, et qu'elles avaient pour tout vêtement un sarong de toile bleue des Indes. Plusieurs femmes papouas s'enfuirent précipitamment dans les forêts, emportant leurs enfants dans leurs bras, un jour que nous nous rendions en silence et inopinément vers leurs cabanes, dans la rivière d'Offak.

Ces tribus sont adonnées au fétichisme pur, et ont élevé un temple à leurs dieux, qui paraissent être nombreux. Ce temple est une cabane beaucoup plus grande que celles qu'habitent les naturels, et dont l'intérieur est décoré avec soin de nattes peintes appendues aux murailles. Ces idoles sont revêtues de morceaux d'étoffes, et plusieurs ont devant elles des assiettes de porcelaine de Chine. Mais au milieu de ces figures humaines grossières nous remarquâmes avec quelque surprise la représentation assez exacte d'un crocodile. Là aussi la crainte de ce vorace et dangereux saurien a donc inspiré des hommages que les hommes adressent toujours avec d'autant plus de ferveur qu'ils redoutent davantage la puissance malfaisante du génie ou du démon qu'ils encensent! A ces rites d'un culte dans l'enfance se joignent des idées inculquées par les Malais et des traces de mahométisme; car la polygamie, le soin qu'ils prennent de cacher leurs femmes, le respect qu'ils professent pour les tombeaux, dérivent évidemment des relations intimes qu'ils ont contractées avec les émigrants des îles Moluques. Les tombeaux des Papouas sont généralement recouverts d'une sorte de mausolée fait avec des morceaux de bois plus ou moins sculptés: parfois on suspend au-dessus des guirlandes de hachettes en bois, pour marquer l'usage que le possesseur a su en faire pendant sa vie.

Il n'y a pas jusqu'à la manière de bâtir leurs cabanes qui ne soit caractéristique pour tous les Papouas qui ont eu des communications avec les Malais; ce n'est jamais que sur le bord de la mer, à l'embouchure des rivières, au fond des baies, qu'elles sont établies sur des pieux. Rien n'est peut-être plus pittoresque que ces demeures en bambous et à claires-voies, où logent pêle-mêle des familles entières, sous lesquelles flottent des embarcations, et que dérobent à la vue des arbres vigoureux qui croissent aux alentours. Nul meuble n'embellit leur intérieur, si on en excepte quelques nattes en feuilles de vaquois, une claie destinée à servir de lit à chaque membre de la famille, un âtre pour contenir le feu, quelques paniers destinés à recevoir les tripangs desséchés dont il se fait une grande consommation.

La langue de ces Papouas est un mélange de malais et d'alfoures, ainsi qu'il sera facile de s'en convaincre par la petite série de mots que nous citons; cependant les noms des parties du corps sont presque entièrement alfoures.

Front, *kaprani.*	Épaules, *paponé.*
Oreilles, *katontousé.*	Reins, *mahalé.*
Cheveux, *pia.*	Fesses, *sainé.*
Nez, *souné.*	Anus, *talané.*
Lèvres, *ganganini.*	Bras, *papéane.*
Dents, *vuaéainé.*	Avant-bras, *kapéané.*
Menton, *ganpapé.*	Main, *kakoniané.*
Barbe, *gangabouriné.*	Doigts, *kakoulilé.*
Cou, *kokonné.*	Ongles, *kabeai.*
Poitrine, *liemanpené.*	Cuisse, *kokoloné.*
Mamelon. *sou.*	Genoux, *kabukapouki.*
Ventre, *iaéné.*	Jambes, *katonainé.*
Nombril, *assevené.*	Pied, *katoupapé.*
Penis, *siné.*	Doigt de pied, *katoutili.*

Noms divers d'animaux et de plantes:

Arec (noix d'), *pinane.*	Aigle pêcheur, *matapour.*
— (poivre cubèbe), *siri* (bétel).	Guêpier, *aouerre.*
— Chaux, *kapou.*	Giraumon (fruit), *kobouress.*
Ananas, *nanassi* (nom d'origine portugaise).	Hirondelle de mer, *sapenne.*
Banane, *imbieffé* (nom alfourous).	Hélice citrine, *kolambé.*
Goura ou pigeon couronné, *mambrouke.*	Monitor (lézard), *kalabech.*
Muscadier, *nancosse.*	Lori papou rouge, *holome.*
Perles, *moustika.*	— tricolore, *mantsi.*
Sagou, *sagou papou.*	Martin-pêcheur, *salaba* et *aloque.*
Oiseau, *mani.*	Méduse (zoophyte), *semaï.*
Acanthure rayé, *bariène.*	Nautile pompilius, *kokorbé.*
— licornet, *inecare.*	Oiseau de paradis, *siague* et *mambéfore.*
Acanthus ilicifolius, *kolouine.*	Poule domestique, *manesaké.*
Blennie sauteur, *kalolo.*	Papillon, *kababat.*
Corbeau, *arake.*	Phalanger, *schamscham.*
Chien, *aéé.*	Perruche omnicolore, *saélique.*
Coco, *kasout.*	Poisson, *ika.*
Coco, L'émulsion, *lamaté.*	Résine de dammara. *ki.*
— La chair, *kambi.*	Scorpion lambis, *kakavaille.*
— La coque, *ouanaté.*	Péramèle, *kaloubou.*
— Le brou, *kani.*	Sauterelle, *assekai.*
Cancre (crustacé), *kalale.*	Oursin à baguettes, *napoloto.*
Cacatoës à huppe jaune, *voifaque* et *manou-aea.*	Oreille de mer, *saraou.*
Couronne d'Éthiopie, *kapubé.*	Tortue franche, *fine.*
OEdicnème à gros bec, *manéricrine.*	Écaille de tortue, *eaoumisse.*
	Triton, *kébour.*
	Trigle volant, *énop.*

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Chronique des Indes-Orientales néerlandaises depuis l'année 1816.

(*Suite de la page* 131 *de ce volume.*)

1820.

De toutes les années dont nous avons fait l'histoire depuis la restauration du gouvernement néerlandais, l'année 1820 est sans doute la moins favorable et la moins importante. L'attention du gouvernement se porta principalement sur certaines difficultés qui s'élevèrent cette année sur divers points, et avant tout sur les préparatifs d'une seconde expédition contre Palembang projetée pour l'année suivante. Cependant, quoique moins importants peut-être au premier coup d'œil, et moins fertiles en résultats, les événements de l'année 1820 méritent notre attention, ne fût-ce que par leur enchaînement avec les événements antérieurs et subséquents.

Le même esprit d'hostilité contre les autorités européennes, qui s'était manifesté dans quelques-unes des possessions hors de Java, lors de leur restitution à notre gouvernement, continuait visiblement à travailler les populations, et se propageait de plus en plus.

Cette pernicieuse disposition des esprits se fit remarquer dès le commencement de l'année 1820 à Riouw, où jusqu'alors rien n'en avait révélé l'existence.

Le 29 décembre 1819, vers neuf heures du soir, quelques coups de canon furent tirés dans le quartier (kampong) des Bouginais situé à peu de distance du fort Tanjong-Pinang à Riouw. Le capitaine Königsdorffer, commandant du fort et résident de l'endroit, envoya aussitôt une patrouille aux informations. Le sergent qui la conduisait, avait ordre d'emmener avec lui quelque individu de l'endroit qui pût fournir tous les renseignements qu'on pourrait désirer.

Le sergent revint bientôt, emmenant non pas un insulaire mais cinq, qu'il déposa dans le corps-de-garde, dans l'intérieur du fort, au lieu de les conduire dans la demeure du résident. Par un hasard assez malencontreux, il se trouvait parmi ces insulaires un certain Radja Rongie, frère du Radja Ballawa, chef des Bouginais à Riouw. Indigné de l'action du sergent, il tira son *cris* et suivi de ses compagnons il se précipita avec fureur sur les soldats qui se trouvaient dans le corps-de-garde. Un flanqueur fut tué et cinq soldats grièvement blessés. Mais bientôt le Radja Rongie tomba avec deux des siens, et les deux autres reçurent de profondes blessures qui les mirent hors de combat.

Lorsque le commandant fut averti de ce qui se passait, il était déjà trop tard pour y remédier. Il profita de l'offre que le Toeankoe Said, chef généralement estimé, lui avait faite d'intervenir, afin de prévenir les suites fâcheuses que cet événement pouvait avoir. Mais la perfide conduite du Radja Ballawa rendit toute tentative de conciliation inutile: il feignit d'abord de regarder l'affaire comme un malentendu; mais il fit en secret des préparatifs pour surprendre la garnison hollandaise.

De son côté, le commandant usait de la plus grande modération, dans l'espérance que l'intervention du Toeankoe Said empêcherait toute voie de fait. Cependant vers la fin de janvier 1820, l'attitude des Bouginais était devenue si menaçante, insultante même à l'égard des autorités néerlandaises à Riouw, que le major Krieger, commandant des troupes du gouvernement de Malacca, dont Riouw est une dépendance, était arrivé sur les lieux dès le 26 janvier. Jugeant que les retards ne feraient qu'empirer le mal, il résolut, de concert avec le résident, et le capitaine de marine Lucas, d'infliger un châtiment

petite rivière de la côte adjacente de Banka. On détruisit alors une quarantaine de prahous dont on s'était emparé le jour précédent et qui présentaient un embarras réel. Pendant la nuit, un incendie éclata dans le village, et l'on entendit deux ou trois explosions provenant d'amas de poudre qui avaient pris feu.

Dès la pointe du jour, le 8, quelques coups furent tirés du village sur nos péniches et les prahous du Radja Akil. Tous les petits bâtiments de l'expédition répondirent aussitôt, et bientôt les habitants du *kampong* l'abandonnèrent en toute hâte. Le Radin Kling, qui avait été reconnu par le Radja Akil, resta seul, jusqu'au moment où, nos soldats ayant mis pied à terre, il prit la fuite dans les bois. Le *kampong* fut aussitôt occupé, puis réduit en cendres et abandonné. Cette prise n'offrit rien de particulier; on trouva sous les débris d'une maison 55 blocs d'étain.

On apprit bientôt que le *kampong* incendié devait être celui du Radin Ali, et que le *benting* du Radin Kling, père d'Ali, ne pouvait pas être éloigné; ce que confirmèrent les reconnaissances postérieures. Le commandant, comprenant qu'il était de la plus grande importance d'anéantir l'influence et la puissance du Radin Kling, résolut de l'attaquer sans retard, et de mettre tout en oeuvre pour s'en emparer. Le capitaine-ingénieur Van Der Wyck fut chargé, de concert avec le Radin Akil, de reconnaître la situation du *benting* sur la rivière, et d'examiner, s'il était possible, d'en approcher de ce côté. Le commandant lui adjoignit deux officiers et un détachement de soldats avec trois chaloupes armées, afin que, si le fort n'était pas bien gardé, il pût s'en emparer par surprise. Dans le cas où l'accès par la rivière ne serait pas praticable, M. Van Der Wyck devait revenir au *kampong* et diriger aussitôt une reconnaissance par terre; car il fallait bien dans ce cas que les deux localités communiquassent par quelque chemin.

Vers les quatre heures de l'après-midi, le capitaine était de retour; l'accès par la rivière n'était pas possible, et à son avis il ne fallait pas de petites forces pour s'emparer du *benting*, car il avait trouvé la rivière gardée par un prahou armé d'une pièce de gros calibre et quelques pierriers, et la rive défendue par une batterie. M. Van Der Wyck sollicita et reçut quelques renforts pour soutenir une reconnaissance par terre; et à neuf heures du soir il communiquait au commandant les résultats de la reconnaissance faite par le lieutenant de 2e classe Du Fruy, du bataillon des pionniers: le *benting* n'était qu'à une demi-lieue du village, et les chemins qui y conduisaient, étaient excellents.

Le commandant Keer fit faire tous les préparatifs pour l'attaque du fort. Il ordonna aussitôt de reconnoître les îles, avant que les troupes quittassent la flottille, de peur que le faible détachement laissé à la garde des prahous ne fût attaqué à l'improviste et surpris, ce qui aurait pu exercer une mauvaise influence sur les naturels qui faisaient partie de l'expédition. Le lendemain à 7 heures du matin, les pirogues qui avaient été chargées de la reconnaissance, apportèrent l'assurance que les petits bâtiments n'avaient rien à redouter.

L'expédition se mit en marche. Le capitaine Van Der Wyck, avec le détachement placé sous ses ordres, prit la route de terre, et le commandant avec le major Radja Akil remonta la rivière. Bientôt le *benting* fut entouré de tous côtés et exposé à un feu meurtrier. La garnison prévoyant qu'elle ne pourrait pas repousser victorieusement cette attaque, abandonna les batteries et se concentra sur le bord de la rivière, où les mutins se battirent en désespérés. Vint enfin un moment où ne pouvant plus résister à notre feu, ils furent contraints de chercher leur salut dans la fuite. En moins de dix minutes, ce fort vraiment important, et défendu par une garnison de 300 hommes environ, était emporté d'assaut par nos troupes de moitié inférieures en nombre.

Parmi les cadavres des mutins tués dans le *benting* ou repêchés de la rivière, on reconnut celui du Radin Kling, du Radin Machmoed, proche parent du sultan de Linga; la femme, la fille et le beau-fils du Radin Ali; le fils du Radin Mathan de Linga, et de beaucoup d'autres personnes de rang élevé. Le Radin Ali parvint à s'échapper. Les mutins, parmi lesquels se trouvaient des Bouginais, des naturels de Palembang, de Linga et de Biliton, perdirent beaucoup de monde: la rivière et les bois environnants étaient pleins de cadavres; dans plusieurs endroits de la forêt, par où avait fui le reste des rebelles, on remarquait de nombreuses traces de sang.

Nos troupes ne comptèrent que cinq morts et dix blessés; parmi ces derniers se trouvaient le capitaine Van Der Wyck et le lieutenant Du Fruy, qui avaient été blessés dans l'intérieur du *benting*.

Une quantité considérable de munitions de guerre tomba entre nos mains, ainsi qu'une foule de prahous qu'on eut soin de mettre hors d'état de servir.

Cette expédition heureusement terminée, le commandant Keer poussa jusqu'à Toboali où il trouva, le 13 octobre, la corvette la *Zwaluw*, qui portait les troupes destinées à former la garnison de Toboali. Ces troupes furent débarquées dans un ancien fort qui avait été évacué par les indigènes, aussitôt après l'arrivée de l'expédition.

A la nouvelle de la défaite et de la mort du Radin Kling, le *Bating* Ganing, chef du *benting* voisin de Nieri, abandonné de la plus grande partie des siens, fut saisi de frayeur; il jeta à l'eau toute son artillerie et s'enfuit avec ce qui lui restait de troupes dans les bois et les déserts voisins. Les naturels de Palembang avec les autres étrangers s'empressèrent de quitter l'île au moyen des prahous qui leur restaient. Quoique la plupart des chefs de Banka eussent pris part à la révolte, et qu'ils pussent tenir encore quelque temps dans les bois, il était plus que vraisemblable que la chute du Radin Kling contribuerait puissamment au rétablissement de l'ordre; aussi le commandant pensa-t-il qu'il ne serait point nécessaire d'exténuer les troupes dans des marais, à peu près impraticables, à la poursuite des mutins réfugiés dans l'intérieur des bois; la frayeur en tirait suffisamment justice. Il jugea donc plus prudent de chercher à ramener le peuple par des proclamations, et pour éviter toute effusion inutile de sang, de calmer les esprits des classes inférieures; de cette manière il espérait affaiblir l'influence qu'exerçaient sur eux de coupables chefs. Vers la fin d'octobre, ces moyens lui avaient réussi jusqu'à 20 lieues de Muntok et il se flattait que Banka tout entière serait bientôt pacifiée, s'il parvenait à soustraire les naturels à l'influence pernicieuse des étrangers. Traversant ensuite les îles Lepar, le commandant reprit la route de Muntok, le long de la côte orientale de l'île.

Mais peu de temps après son arrivée, le colonel Keer reçut la nouvelle que les mutins machinaient une nouvelle attaque contre Koba, situé dans le voisinage de Pankal Pinang. Le capitaine Le Jean, commandant de la côte orientale de Banka, en avait eu vent le 20 décembre 1820, pendant qu'il se trouvait à Soengi Liat; il prit donc toutes les mesures pour que la garnison de Koba pût opposer une énergique résistance. Il se rendit à Koba avec le capitaine Weinrich, les deux lieutenants Keyl et Hartman et 44 hommes; cependant le 26 décembre, n'apprenant rien des mutins, il renforce sa troupe de 39 soldats indigènes et marche avec le *Bating* Ladio à la rencontre des bandits, du côté de Nieri où ils avaient élevé des *bentings*. Trois jours plus tard on rencontra le premier *benting*, à trois quarts de lieue de Nieri; le capitaine Weinrich, qui commandait l'avant-garde, s'en empara sans bruit. L'expédition continuant sa marche vers Nieri, arriva bientôt au lieu indiqué. Les mutins firent quelque résistance; mais nos troupes ayant pénétré dans le fort, les rebelles effrayés s'enfuirent dans les bois, laissant derrière eux une foule de morts et de blessés.

Telle fut la situation des affaires à Banka pendant l'année 1820, situation qui restait précaire malgré l'héroïsme de nos soldats, malgré les avantages considérables qu'ils avaient remportés sur les mutins. Cependant, comme les troubles de Banka devaient être surtout attribués à la révolte et à la résistance du sultan de Palembang, on pouvait raisonnablement espérer de les voir prendre fin aussitôt que ce prince aurait été forcé à la soumission.

Il fallut donc encore y renoncer pour cette année, l'expédition contre Palembang étant ajournée à l'année suivante. Tout le monde était d'opinion que cette expédition aurait une portée immense, non-seulement quant aux opérations militaires, mais surtout quant aux résultats politiques que l'issue de cette guerre devait avoir. On était à peu près sûr que l'honneur de nos armes serait sauf; mais d'autre part une attaque qui ne réussirait pas devait avoir les suites les plus fâcheuses pour notre domination dans l'archipel indien. Quelque bravoure que pût déployer chaque soldat en particulier, si le gouvernement ne parvenait pas à dompter la résistance de Palembang, les conséquences faisaient pressentir tant de malheurs, qu'on voulut, par tous les moyens dont on pouvait disposer, assurer le plein succès de l'expédition. Les préparatifs furent poussés avec une extrême activité, et déjà en mars 1820, la

question fut agitée de savoir si l'expédition aurait lieu ou non cette année. Le temps certes n'était pas favorable, surtout à cause des grandes pluies qui pendant toute l'année avaient comme interverti l'ordre des saisons dans ces parages; et il y avait en outre des raisons politiques qui semblaient conseiller un délai de quelque temps.

En effet, on espérait voir bientôt la fin des négociations que les deux cours de Londres et de La Haye avaient ouvertes pour fixer les intérêts et les droits des deux nations dans l'Archipel. On avait tout lieu de croire que Benkoelen serait cédé au gouvernements neérlandais; et cette cession devait augmenter nos chances de succès contre le sultan de Palembang, puisqu'alors on pourrait, dans une seconde expédition, pénétrer jusque dans l'intérieur de ses états, couper ses communications avec les plus populeuses et les plus fertiles de ses provinces, et porter des coups plus assurés à sa puissance.

Le gouvernement résolut en conséquence, avant de renouveler l'attaque contre Palembang, d'attendre l'issue des négociations. Il fit rependre avec énergie le blocus des rivières de Palembang, qui n'avait encore existé que de nom. Les préparatifs furent poussés avec vigueur, afin que l'expédition pût se mettre en route aussitôt que le temps d'agir serait venu.

Sur la côte occidentale de Bornéo, les Chinois commettaient sans cesse des violences contre les autorités néerlandaises. Peu après le départ du commissaire Roesler, ils avaient dirigé une attaque contre Pontianak. L'attaque avait échoué, il est vrai, mais elle prouvait à la fois leur audace et le peu de respect qu'ils portaient à l'égard du gouvernement. Quioiqu'ils l'emportassent de beaucoup en nombre sur nos employés et nos soldats, Amboinais pour la plupart, ils avaient été complétement battus, et s'étaient retirés, laissant une cinquantaine de morts et quelque quarante prisonniers. Cependant, soutenus par les chefs indigènes, les Chinois avaient exigé que leurs prisonniers leur fussent renvoyés; et le sultan qui ne se sentait ni par lui-même ni avec notre appui, assez de force pour résister, n'avait pas osé s'opposer à cette exigence. On avait reconnu dans cette circonstance, que la fidélité des chefs indigènes était plns que douteuse; encore ici il fallait des mesures décisives et énergiques pour faire respecter le pavillon national et raffermir les institutions hollandaises sur cette côte. Cependant il fallut renvoyer l'application de ses mesures jusques après l'expédition de Palembang, le gouvernement devant avoir alors les mains plus libres pour faire respecter son autorité au dehors.

Ni dans le gouvernement de Mangkasser, ni sur la côte occidentale de Sumatra, la tranquillité ne fut troublée. Il y eut bien encore quelques nouveaux démêlés avec les fonctionnaires anglais, à propos de la remise à notre gouvernement du poste d'Ayer-Bangis, dépendant de Padang. Pendant qu'on était occupé à trancher ce differend, le gouverneur anglais de Benkoelen avait pris l'étrange résolution de remettre ce poste entre les mains des chefs indigènes. Les autorités de Padang voulant prendre leurs mesures pour le cas où Ayer-Bangis serait concédé aux Hollandais, et prévenir les suites que pourrait avoir un moment d'anarchie, avaient envoyé dans cet endroit une commission chargée d'en prendre possession, mais elle fut repoussée par les fonctionnaires anglais, qui prétendaient n'avoir reçu aucun ordre d'évacuer la possession, quoiqu'en réalité l'ordre eût été donné déjà deux mois aparavant. Le gouvernement de Batavia ne manqua pas de se plaindre à celui du Bengale de la conduite vexatoire des fonctionnaires anglais sur la côte occidentale de Sumatra; mais ce qui s'était passé auparavant ne donnait pas grande espérance qu'il serait fait droit à nos réclamations.

Du reste, le gouvernement hollandais à Padang entretenait d'excellentes relations avec les chefs indigènes voisins, ce qui ne pouvait manquer d'exercer une heureuse influence sur le commerce de cet établisement. La recolte du riz avait surpassé de beaucoup celle des meilleures années, la culture du café avait été également productive. La navigation et le commerce florissaient à Padang: la rade était fréquentée par une foule de vaisseaux, surtout des État-Unis: il s'en trouvait jusqu'à 4 à la fois en cargaison. Le choléra, qui avait régné toute l'année dans les ports atsjinois (partie septentrionale de Sumatra), n'avait pas encore atteint Padang; grâce peut-être à la salubrité du climat, salubrité que semble constater le petit nombre de décès dans la garnison de l'établissement.

Un naturaliste français, M. Duvancel, qui était venu de Benkoelen à Padang, obtint du gouvernement toute l'assistance requise pour continuer ses travaux zoologiques, qui lui prirent presque toute l'année.

La plus parfaite tranquillité continuait à régner dans les Moluques. Les institutions pour la culture et la livraison des épiceries étaient demeurées sur l'ancien pied. Le gouvernement anglais n'avait apporté aucun changement à l'organisation établie par les Hollandais; et du temps de l'administration des commissaires-généraux, les événements qui agitèrent les Moluques, empêchèrent qu'on ne s'occupât spécialement de cette importante matière. Mais il fallait avant tout s'enquérir à fond de l'état des choses, si l'on voulait prendre d'utiles mesures à cet égard. En conséquence, MM. H. J. Van De Graaff, inspecteur en chef des finances, et G. F. Meylan, inspecteur au même département, reçurent la mission d'aller examiner sur les lieux mêmes toutes les branches de l'administration de ces îles, et en particulier les avantages et les désavantages des institutions encore en vigueur sur la culture et le monopole des épiceries. Les commissaires s'embarquèrent le 14 mars de cette année, à Soerabaya, à bord du bâtiment anglais la *Lady Sophia*. Ils arrivèrent le 4 avril suivant à Amboina, mirent aussitôt la main à l'oeuvre, avec tant d'activité, que pendant le courant de l'année, ils étaient de retour à Java, et remettaient au gouvernement un rapport étendu, dont nous rapporterons plus tard les principales particularités.

Déjà en 1690, et pendant les cinq années suivantes, le Goenoeng Apie (volcan de Banda) avait opéré de terribles ravages. De nouvelles éruptions avaient eu lieu de 1765 à 1775; et en 1816 encore une éruption fut accompagnée de tremblements de terre si violents, que des murailles en pierres furent fendues et des maisons renversées[1]. Un dimanche, le 11 juin 1820, le volcan commença à vomir des tourbillons de fumée, de feu et de sable: toute l'île fut dans la consternation. Un nouveau cratère s'était formé tout à coup sur le versant nord-ouest de la montagne, et lançait d'énormes blocs de rocher; d'une autre nouvelle ouverture un peu plus au nord s'échappait une fumée épaisse. L'ancien cratère vomissait des torrents de feu; chaque éruption était accompagnée de violents tremblements de terre. Les six plantations de muscadiers de l'île de Lonthoir eurent beaucoup à souffrir des cendres que rejetait le volcan; les fruits s'ouvrirent avant d'avoir atteint leur maturité, et tombèrent de l'arbre; beaucoup de jeunes arbrisseaux furent brisés par le milieu. A Neïra la désolation ne fut pas moins grande: les ravages s'étendirent sur l'île tout entière. Les cultivateurs que le désastre avait atteints, éprouvèrent des pertes d'autant plus sensibles que la récolte de l'année précédente n'avait été rien moins que favorable: aussi nombre d'entre eux se trouvèrent-ils hors d'état de fournir le riz et les vêtements nécessaires aux esclaves des plantations. Les jardins fruitiers, les potagers et ceux de bambous, situés au pied du Goenoeng Api et appartenant surtout aux Chinois, furent entièrement ravagés, et le sol couvert de pierres et autres matières volcaniques. Ce ne fut que le 8 août, que les éruptions commencèrent à diminuer; et peu après le volcan cessa de lancer des pierres.

La tranquillité ne fut pas troublée à Java; une fois seulement on eut quelques craintes; mais les excellentes mesures du gouvernement prévinrent à temps l'explosion.

Le *Soesoehoenan* Pacoboano IV, dont nous avons déjà eu l'occasion[2] de faire connaître le caractère sournois et rusé, faisait quelques efforts pour recouvrer l'influence et l'autorité dont il avait joui au commencement de son règne. Il avait en conséquence donné ordre à son premier ministre (*Rijksbestierder*), de faire savoir à tous les régents de Soerakarta qu'il était, comme empereur, rentré dans la jouissance de tous les droits qu'il avait possédés du temps de la compagnie des Indes-Orientales. De son côté, le ministre, qui, par la nature même de ses fonctions, devait rendre compte aux autorités européennes de toutes les affaires concernant l'administration intérieure, n'avait pas manqué de faire connaître au résident-adjoint les ordres de l'empereur; — le résident par suite d'accussations dirigées contre sa personne avait été appelé à Batavia.

Aussitôt que cette inquiétante nouvelle fut parvenue à Batavia, le résident de Djocjokarta, M. H. G. Nahuys, fut chargé par le gouvernement de remplir provisoirement les fonctions de résident de Soerakarta, avec l'ordre de s'y rendre immédiatement, de se présenter à la cour de l'empereur en qualité de résident, et de prendre toutes les mesures qu'il jugerait propres à prévenir les fâcheuses conséquences que pouvait avoir la conduite du *Soesoehoenan*.

[1] Voir la page 65 de ce volume. [2] Idem pag. 7.

Le lendemain de la réception de cet ordre, le résident Nahuys arriva à Soerakarta (mars 1820); il informa aussitôt l'empereur de son arrivée, et manifesta le désir qu'il avait d'être présenté à S. A. en qualité de résident provisoire près la cour impériale.

Cette communication causa quelque inquiétude à la cour de l'empereur; car, les lettres de créance ne contenant aucune ouverture sur les véritables raisons de la nomination de M. Nahuys, on ne pouvait en déduire les intentions du gouvernement.

M. Nahuys, auquel le malaise du prince n'avait pas échappé lors de sa réception, n'entretint l'empereur, pendant cette première visite et la suivante, que des intérêts généraux de l'empire; il ne fit aucune mention des prétentions exagérées de S. A.; il réussit même à lui persuader, qu'il était parfaitement ignorant à cet égard; il le confirma autant que possible dans l'idée que sa nomination n'avait eu lieu que pour le satisfaire; en un mot, il fit tout pour lui ôter ses craintes et ses inquiétudes.

Pendant une couple de jours il entretint par son silence le premier ministre dans la même idée; au point que, ce dernier lui ayant remis son rapport journalier, M. Nahuys manifesta quelque mécontentement contre le resident-adjoint, à propos d'une communication qu'il venait de recevoir, concernant la publication de certains ordres de l'empereur; ordres qui, selon lui, avaient été mal interprétés ou par le ministre, ou par le résident-adjoint lui-même. Le *Rijksbestierder* protesta énergiquement que ni le résident-adjoint, ni lui-même ne s'étaient trompés; qu'en réalité l'empereur lui avait donné l'ordre en question, et que, conformément à ses instructions, il l'avait communiqué à l'autorité européenne. De son côté, M. Nahuys persistant dans son rôle, refusa de se laisser convaincre, et chargea le ministre de demander à l'empereur une occasion de l'entretenir le jour suivant, sur une affaire de la dernière importance. Le lendemain, M. Nahuys s'était rendu au palais (*kraton*), remit à l'empereur une note dans laquelle il l'informait qu'il avait reçu du *Rijksbestierder* des communications d'une telle nature qu'il ne pouvait, lui résident, les considérer que comme le résultat d'une fausse interprétation des ordres de l'empereur, puisque ces communications étaient en parfaite contradiction avec les traités, conclus entre le gouvernement et l'empereur, et que S. A. assurément ne désirait nullement rompre. A peine le rusé prince eut-il parcouru la note, qu'il s'écria en souriant que *le Rijksbestierder l'avait mal compris;* et il s'engagea immédiatement à faire savoir par son entremise à tous les régents, que les communications faites par ce ministre devaient être regardées comme non avenues. Celui-ci maintenait qu'il n'avait avancé que la vérité; mais on lui intima de s'en tenir à la déclaration de l'empereur. L'affaire en resta là; l'issue fut plus avantageuse et plus prompte qu'on n'avait osé l'espérer.

Peu de temps après, le 1er octobre 1820, le *Soesoehoenan* Pacoboano IV mourut des suites d'une violente maladie, dans la 33e année de son règne (il avait été en effet élevé à la dignité impériale le 29 septembre 1788). Il était âgé de cinquante-quatre ans, et laissait après lui *cinquante-six* enfants et *cent-quarante-six* petits-enfants.

L'empereur n'avait voulu suivre le conseil de M. Nahuys, de consulter un médecin européen sur sa maladie, que quand tout secours humain était devenu inutile, et l'affaiblissement tel que la mort était imminente. Instruit par le médecin hollandais de l'état dans lequel se trouvait l'empereur, le résident passa presque tout son temps auprès du lit de S. A., dans le but, soit de prevenir tout désordre dans le *kraton*, soit, dans le cas où le *Soesoehoenan* succomberait, de prendre provisoirement en mains les rênes du gouvernement, de concert avec le prince héréditaire. Dix jours après la mort de l'empereur, son fils aîné, le *Pangerang* Adipatti Anom Hamangkoe Negoro, fut proclamé son successeur par le résident provisoire; et bientôt le gouvernement nomma en qnalité de commissaires, pour assister à la confirmation solennelle de la dignité impériale en sa personne, M. Nahuys, résident provisoire pres la cour de Solo, le procureur-général P. Merkus, qui se trouvait alors dans la principauté, occupé à dresser une enquête sur l'accusation portée contre le résident de Soerakarta; enfin, le résident provisoire de Batavia P. H. Van Lawick van Pabst.

La confirmation eut lieu le 31 octobre, et le prince héréditaire prit alors le titre de *Soesoehoenan* Pacoboano Senopati Ingologo Abdul Rachman Sahidin Ponotogomo V. En conséquence des anciens usages, modifiés selon les circonstances actuelles, le prince signa avec serment et scella un *acte d'engagement*

(*acte van verband*), par lequel il reconnaissait clairement ses obligations envers le gouvernement et ses relations avec lui. Ensuite on lut aux grands de l'empire et au peuple une proclamation portant la nomination du prince et sa confirmation par le Gouvernement-général des Indes néerlandaises.

Pendant ce changement dans la personne du souverain, la tranquillité ne fut pas troublée un seul instant; et l'acession au trône du nouvel empereur fut généralement regardée comme un événement aussi favorable à l'empire de Soerakarta qu'à l'affermissement de la domination européenne à Java.

Quoique l'île de Java, sous un point de vue politique, laissât fort peu de choses à désirer, pendant l'année 1820, elle ne fut cependant pas entièrement exempte de maux et de calamités. Comme nous l'avons indiqué en passant, le temps fut variable à l'excès; et pendant la saison sèche la pluie ne cessa pas de tomber avec abondance. Sauf dans les résidences de Bantam, de Grissé et de Madura, où un changement favorable de temps permit de recueillir une petite quantité de sel, cet article de première nécessité manqua presque partout ailleurs. La récolte du riz ne fut guère plus favorable; la culture du café rapporta également fort peu, et surtout dans les régences de Préanger la récolte fut encore beaucoup moins considérable qu'on ne l'avait espéré. Par une compensation paternelle de la Providence, les habitants de Java n'eurent pas à souffrir des ravages du choléra, tandis qu'ailleurs en particulier dans l'île Maurice, ce fléau sévit cette année avec une extrême violence. Par contre, vers la fin de la mousson d'est et jusqu'en février, il régna dan les divers districts de la résidence de Rembang, une maladie opiniâtre qui causa une grande mortalité parmi les hommes comme parmi les animaux. Dans le seul district de Radja Kwessi, régence de Djipaug, pendant une période de 18 jours, 63 hommes, 72 buffles et 49 chevaux périrent victimes du fléau. Il est plus que probable, que les pluies alternées de chaleurs brûlantes, ont contribué à augmenter la malignité de cette maladie, principalement à cause des exhalaisons malsaines qui s'échappent du sol.

Arrêtons-nous encore quelques instants sur le gouvernement de la colonie, pendant l'année 1820. Le baron Van Der Capellen vit encore s'augmenter le nombre de titres et de dignités dont il était revêtu. S. M. l'empereur de Russie lui conféra l'ordre impérial de St. Anne 1ère classe.

Le 12 mai, le gouvernement avait perdu, dans la personne de M. J. A. Van Braam, un de ses conseillers les plus utiles et les plus actifs; il avait atteint la cinquantaine. Pendant le long séjour qu'il avait fait aux Indes, il avait occupé d'importantes fonctions; déjà sous le gouvernement anglais, il avait rendu les plus grands services à ses compatriotes. Le jour suivant son corps fut inhumé avec beaucoup de pompe; et la place qu'il occupait fut provisoirement confiée à M. H. J. Van de Graaff, inspecteur en chef des finances, qui, comme nous l'avons vu plus haut, se trouvait justement alors en mission dans les Moluques; cependant le 17 septembre, il était de retour à Soerabaya avec M. Meylan sur le brick la *Jacoba Elisabeth*, et le 17 octobre suivant, il prenait place aux séances du conseil des Indes.

L'armée, qui s'était couverte de gloire pendant les dernières années, se trouvait considérablement diminuée, depuis le départ de la première expédition de la Hollande, tant par les décès que par les congés, les déplacements et les désertions. Dans les diverses guerres qu'on avait soutenues jusqu'alors on avait eu la preuve évidente que les Européens seuls faisaient la vraie force de l'armée aux Indes, et que les indigènes ne possédaient pas toutes les qualités qu'on demande du soldat en temps de guerre. Cependant, on doit convenir que dans les temps ordinaires, ils sont très utiles pour maintenir l'ordre dans les localités de moindre importance ou faire garnison dans les postes connus le moins bien disposés pour des constitutions européennes. Il fut jugé nécessaire que le personnel européen de l'armée fût augmenté; et à cet effet on reçut dans le courant de cette année plusieurs envois de troupes de la mère-patrie.

On avait adjoint bon nombre d'officiers et même des officiers supérieurs à ces divers détachements; tels que le général-major Holsman, qui peu après fut nommé directeur en chef de l'artillerie, et le général-major Van Geen, qui reçut le commandement de la cavalerie et de l'infanterie, sous les ordres du général-major De Kock, commandant en chef de l'armée des Indes.

On eut à regretter cette année la perte d'un bâtiment de guerre, la corvette la *Galathée*, capi-

taine-lieutenant Hinxt, qui échoua le 29 mai sur les rochers des Karang Hadji, situés dans le détroit de Banka.

La frégate le *van der Werff* avait amené aux Indes le contre-amiral Musquetier, destiné à succéder au contre-amiral Wolterbeek, dans le commandement de la marine royale aux Indes.

Sur terre comme sur mer on fit tous les préparatifs nécessaires pour la seconde expédition contre Palembang, expédition qui allait ouvrir une nouvelle carrière d'honneur et de gloire à nos troupes.

Beaucoup d'améliorations administratives virent aussi le jour cette année. Nous signalerons entre autres le *Règlement sur les obligations, les titres et le rang des régents de l'île de Java* (du 19 mai) auquel, selon l'ordre du gouverneur, on travaillait depuis plus d'une année [1]. Le règlement considère les régents comme les premiers en rang de la population indigène, ils sont placés sous les ordres immédiats du résident, qui doit les consulter comme de fidèles conseillers dans les affaires concernant le gouvernement de l'intérieur, et les traiter comme des *frères cadets*. Ils doivent, avant tout prendre à cœur les intérêts des indigènes, veiller au maintien de la police, à la sûreté des biens et des individus et à l'exécution de toutes les mesures sanitaires dans leurs districts respectifs. Ils sont encore chargés de faire exécuter tous les ordres des résidents concernant la construction et l'entretien des ponts et chaussées, et du *Waterstaat* dans l'intérêt de l'agriculture. Ils doivent s'efforcer d'introduire et de répandre la vaccine parmi les Javanais, inspecter les écoles, régler les affaires relatives à la religion mahométane, veiller à ce que les prêtres remplissent librement leurs fonctions, conformément aux mœurs et aux coutumes des Javanais, surtout dans les mariages, les partages d'hoirie, etc.

De pareilles dispositions dans le règlement avaient pour but de faire revivre parmi les régents de Java ce bon esprit et cette confiance indispensables dans une administration qui veut avant tout l'ordre et la paix; — et cela non-seulement dans les temps ordinaires, alors que l'influence respectée des régents, seule et sans recours à la violence, suffit pour mettre en mouvement des milliers d'individus, pour les arrêter dans leur marche ou donner à leurs travaux une direction conforme à l'intérêt général; mais encore dans les temps de guerre, quand, pour élever des fortifications, établir des routes, creuser des canaux, etc. il devient nécessaire de faire un déploiement de forces plus qu'ordinaire.

Le gouvernement prit encore des mesures pendant cette même année, relativement au séjour des Chinois dans les régences de Préanger. Déjà, par un arrêté du 6 avril 1764, il avait été défendu aux étrangers de l'Orient, de s'y établir sans la permission expresse du gouvernement, sous peine d'être bannis et condamnés à la chaîne ou aux travaux publics. Cependant cette défense était tombée en oubli; et pendant l'administration anglaise, on avait laissé les Chinois et autres étrangers s'établir dans les régences de Préanger aussi bien que dans les autres parties de l'île (les principautés y comprises). Depuis la restauration de la domination hollandaise, les choses étaient restées dans le même état; mais on commençait à sentir l'inconvénient de cette grande facilité envers les étrangers. Les Chinois, avec leur âpreté au gain, avaient eu recours à toute espèce de moyens pour accaparer les produits du pays, et, en outre exportaient le café, en contrebande, au grand préjudice du monopole que le gouvernement entretient encore dans cette province.

Le gouvernement voulut y remédier; il ordonna en conséquence le 6 juin, que tous les Chinois, qui se trouvaient sans permission dans les régences de Préanger seraient tenus de vider cette province dans un bref délai, à l'exception toutefois des employés en petit nombre dans les plantations principales, ainsi que de ceux dont la conduite n'aurait été l'objet d'aucune plainte. Il fut arrêté en même temps, qu'il ne serait plus délivré de passeport pour les régences de Préanger aux Chinois, qu'autant qu'ils seraient munis de la part du résident de l'endroit d'un acte d'admission écrit.

Le séjour des Chinois dans l'intérieur de Java fut ainsi considérablement limité: cependant ils continuèrent à affluer dans la colonie. Pendant le mois de mars seulement il arriva à Batavia 142 Chinois de Tjemlien, 644 d'Emoy et 2,526 de Kiangenoy.

Un troisième point qui attira l'attention du gouvernement, fut de répandre le goût et la connaissance de la langue malaie parmi les Européens établis aux colonies. Autrefois, plusieurs savants hollandais,

[1] Voir la page 121 de ce volume.

entre autres, MM. P. Van Der Vorm, M. Leydekker, G. H. Werndly, avaient réuni tous leurs efforts dans ce but; mais, comme il n'existait point à cette époque de dictionnaire complet pour les deux langues malaie et hollandaise en regard, les travaux littéraires de ces savants n'avaient pas produit tous les fruits qu'on aurait désiré. Le peu d'ouvrages de ce genre qui avaient paru jadis, comme par exemple ceux de Wiltens et Guenier, ne sont à la rigueur que des premiers essais où l'on remarque des inexactitudes et des lacunes qu'il était important de faire disparaître par une étude plus approfondie du malai. Après les personnes nommées, M. Zomerdyck, à Batavia, avait travaillé avez zèle à former un dictionnaire, malai-hollandais plus complet. Cet ouvrage devait renfermer les résultats des recherches philologiques et littéraires des savants qui l'avaient précédé: et ces matériaux, joints aux travaux de ce genre déjà existants, devaient servir de base à la composition d'un dictionnaire complet malai-hollandais et hollandais-malai.

Le moment actuel était parfaitement favorable pour une publication si importante, tant à cause de la multitude des matériaux, que parce que chez beaucoup de fonctionnaires commençait à se manifester le désir d'étudier la langue du pays. D'ailleurs, depuis certaines dispositions gouvernementales dont nous avons parlé sous l'année 1819, la connaissance des langues du pays était devenue une des conditions de rigueur pour être admis à remplir plusieurs postes dans la colonie.

Persuadé de l'utile influence que pourrait exercer la publication d'un pareil dictionnaire sur la propagation de la langue malaie, le gouvernement des Indes chargea une commission spéciale de cet important travail. Cette commission était composée de MM. le capitaine J. C. P. Elout, le ministre D. Lenting, et M. A. Kock, comme membres, et d'un élève pour les langues indigènes, M. C. Van Angelbeek comme secrétaire. On mit à leur disposition tous les ouvrages et manuscrits qui se trouvaient à Java; et afin de donner à leur travail une plus grande perfection, on requit le gouvernement de la métropole d'acheter et d'envoyer aux Indes tous les ouvrages relatifs à la langue malaie ou aux langues arabe et persane, jadis publiés en Hollande ou existant encore en manuscrit dans les archives de la ci-devant Compagnie des Indes-Orientales.

On compléta d'autre part (11 avril) les règlements existants sur l'exercice de la médecine dans les Indes néerlandaises, dont nous avons déjà parlé dans notre compte-rendu des années 1817 et 1818. L'inspection de ce département fut confiée à un fonctionnaire spécial qui devait avoir le grade de docteur en médecine et auquel on donna le titre de ***Commissaire pour le service médical civil*** (***Kommissaris voor de civiele geneeskundige dienst***). Le professeur Reinwardt fut chargé le premier par le gouvernement d'en remplir les fonctions. A lui fut remis le soin d'examiner les capacités de tous ceux qui désiraient exercer la médecine, la chirurgie, l'obstétrie et la pharmacie, ainsi que l'inspection des institutions sanitaires, des hospices et de ceux qui y étaient employés. Il eut aussi la direction suprême de tout ce qui regarde la vaccine; et l'on plaça sous ses ordres immédiats ***l'inspecteur sur la vaccine*** (***inspecteur over de vaccine***). Le premier inspecteur fut le docteur C. L. Blume, adjoint au directeur du département de l'agriculture, des arts et des sciences, le professeur Reinwardt.

C'est ici le lieu de parler de l'état et des progrès de la vaccine dans les différentes provinces de la colonie néerlandaise. MM. les Commissaires-généraux avaient déjà (le 6 février 1818) montré quelle vertu ils attribuaient à ce préservatif, en abolissant un impôt de douze sous, levé sur chaque famille, dans quelques districts des régences de Préanger pour couvrir les frais de la vaccine, mais plus encore en établissant partout des inspecteurs locaux, médecins ou chirurgiens pour la plupart chargés de propager la vaccine au moyen de vaccinateurs choisis parmi les indigènes. De cette manière disparurent les obstacles que l'extension de la vaccine trouvait soit dans la méfiance des indigènes, soit dans l'incapacité de ceux qui étaient chargés de l'appliquer.

Nous donnons ici un tableau des individus qui furent vaccinés, pendant le courant de l'année 1820, dans les diverses résidences de l'île de Java: Bantam 7,849, Batavia 1,283, Buitenzorg 3,567, Préanger 12,627, Chéribon 5,750, Krawang 975, Tegal 2,957, Pékalongan 4,529, Samarang 10,305, Kadoe 967, Djocjokarta 227, Soerakarta 302, Japara et Joana 4,449, Rembang 6,735, Grissé 3,034, Soerabaya 7,430, Passoeroean 5,094, Probolingo et Bezoeki 3,908, total environ 83,000 âmes; et nous

22

ne comprenons dans ce nombre que ceux chez qui la vaccine a réussi. Ce chiffre surpasse de 27,915 celui de l'année 1819; en 1820 la vaccine fut introduite dans diverses résidences de l'île de Java où l'on n'en connaissait pas encore l'usage; entres autres dans les résidences de Bantam, de Djocjokarta, de Soerakarta, de Japara et Joana, de Banjoewangi et dans l'île de Madura.

A Célèbes et dans les Moluques où la vaccine, introduite en 1819, s'était ensuite perdue, tous les efforts qu'on fit pour se procurer du vaccin restèrent sans résultat. Il en fut de même à Timor, à Banjermassin, à Pontianak, à Padang et à Banka. On peut juger par le fait suivant de l'utilité qu'aurait eue pour ces provinces l'introduction et la propagation de la vaccine: à Menado et à Gorontalo, où ce préservatif n'existait pas, plus de 25000 personnes succombèrent à la petite-vérole pendant les années 1819 et 1820.

Dans les Lampongs le vaccin étant venu à manquer on se servit avec succès de virus naturel. Aux Moluques on put reprendre la manipulation au moyen de véritable vaccin.

Les mesures qu'on avait prises pendant les années précédentes pour l'amélioration de l'instruction publique, commençaient aussi à opérer un heureux changement. Dans beaucoup d'endroits, au lieu de ce travail machinal auquel les élèves étaient soumis aux écoles, on voyait s'introduire les meilleures méthodes, celles qui coûtaient le moins de temps et qu'on estimait les plus propres à développer l'intelligence et le jugement des jeunes gens et à augmenter leurs connaissances. A Batavia comme à Weltevreden les écoles primaires qu'on y avait établies donnaient d'excellents résultats: leur exemple avait été suivi dans la maison des orphelins et du Molenvliet. Dans ces deux nouvelles écoles 90 jeunes gens assistaient aux leçons, à peu près également répartis dans toutes deux. En outre on avait établi à Toegoe et à Depok, villages près de Batavia, des instituteurs qui furent aussi chargés de visiter les malades et d'enseigner le catéchisme: autrefois ils étaient sous la dépendance d'un collége de curateurs et de scholargues, qui leur payaient de faibles appointements; ils rentrèrent désormais sous la surveillance de la commission d'instruction et furent payés de la caisse des écoles. Les écoles d'un rang supérieur étaient loin d'être dans un aussi bon état; il n'en existait encore qu'une seule à Batavia.

A Samarang l'établissement d'une école primaire en 1818 avait été vu de si bon œil, que, même avant que le local de l'école fût prêt, il fallut que l'instituteur Docters Van Leeuwen, reçût une foule d'enfants dans sa propre maison; et l'école étant à peine ouverte dans le local que le nombre des élèves monta rapidement à 71. Mais cet état de choses si prospère ne fut pas de longue durée. L'instituteur s'imaginant que sa position n'était point respectée, perdit peu-à-peu tout zèle; ses fréquentes absences furent une occasion de désordre; le nombre des élèves alla bientôt en diminuant, et se trouva réduit à 24 quelques mois après.

Cependant par les soins de M. Domis, inspecteur des écoles, il s'était élevé quelques écoles particulières à Samarang; celle de la maison des orphelins avait été améliorée, de façon à compter 68 élèves dont les maîtres avaient tous subi un sévère examen.

Ces écoles particulières servirent pour les habitants de Samarang à combler le vide que laissait l'absence d'une école de la ville. Cependant on ne négligea rien pour rendre à cette instruction sa prospérité des premiers jours; et à cet égard les efforts de l'instituteur M. Bestelmeyer furent couronnés de succès: le nombre des élèves s'accrut considérablement.

A Grissé l'instruction publique avait été organisée sur un bon pied; et vers la fin de janvier 1820, l'école comptait jusqu'à 21 élèves.

Comme à Samarang l'établissement d'une école à Soerabaya avait eu dès l'origine les meilleurs résultats; on y comptait une trentaine d'enfants. Des trois écoles particulières de Soerabaya, la première comptait 78 élèves, la seconde 53 et la troisième 35. Un legs pieux de M. J. C. Mader avait permis de fonder une école de pauvres où 39 enfants venaient chaque jour profiter des bienfaits du fondateur. Il est assez curieux d'observer que les écoles particulières, surtout celle de l'instituteur Broeckhuyzen, comptaient, outre les enfants européens d'origine beaucoup d'enfants javanais, malais et chinois, dont plusieurs comprenaient et écrivaient assez bien le hollandais et s'appliquaient avec quelque succès à l'arithmétique et aux autres branches de l'enseignement.

L'école de Banjoewangi comptait 18 élèves.

Il est permis, d'après ces résultats, de regarder le département des écoles comme en bonne voie à Java, surtout quand on se rappelle ce qu'était l'instruction en 1816[1], et si les résultats ne furent pas partout aussi favorables qu'on l'aurait désiré, il faut surtout l'attribuer au manque de ressources, et d'habiles instituteurs. Lors de l'arrivée des Commissaires-généraux, il n'existait peut-êtrepas un seul instituteur capable à Java; la plupart des améliorations apportées en Hollande à l'organisation des écoles, étaient encore parfaitement inconnues. Des quatre instituteurs venus de Hollande, l'un était mort, un autre avait abandonné cette carrière; et depuis lors il n'en était arrivé que deux nouveaux. Faute de temps et manque de vocation, il ne s'en trouvait encore parmi les nouveaux élèves, aucun qui eût pu être chargé de la direction d'une école; de sorte qu'il était devenu de la dernière nécessité que la Hollande envoyât d'habiles instituteurs aux colonies. D'autre part, l'ignorance ou l'indifférence de beaucoup d'habitants contribuaient à entretenir ce fâcheux état de choses.

Il manquait encore dans beaucoup de familles cette éducation morale domestique, qui est inséparable de l'instruction aux écoles; ce n'étaient que plaintes de la part des instituteurs sur la négligence des parents à envoyer leurs enfants à l'école. Cependant, la surveillance éclairée du savant Reinwardt, l'énergique coopération que trouvaient ses efforts dans la plupart des inspecteurs particuliers, les progrès des lumières et de la civilisation dans ces contrées, le soin paternel avec lequel le Gouverneur-général assistait lui-même aux examens, encourageant les élèves par des marques de son approbation, toutes ces circonstances permettaient d'entrevoir dans l'avenir un moment où le gouvernement des Indes recueillerait le fruit de ses travaux et où la jeunesse de la colonie pourrait marcher de pair avec celle de la mère-patrie.

Parmi les institutions de bienfaisance qui éprouvèrent les effets du bon vouloir du gouvernement, se trouva *l'hospice pour les veillards* à Samarang, en faveur des militaires et des marins (les indigènes non-chrétiens exceptés) que leurs infirmités ou leur âge empêchaient de servir plus longtemps. Par un règlement du 29 juillet, l'administration de cet établissement fut confiée à 3 régents externes et à un régent interne, qui tous devaient être nommés par le Gouverneur-général.

Ce que nous disions de l'état du commerce aux Indes sous l'année 1819 s'applique encore à l'année 1820: il serait inutile d'entrer dans beaucoup de détails à cet égard; nous nous contenterons de rapporter les mesures qui furent prises cette année dans l'intérêt du commerce de la mère-patrie avec la colonie. Et avant tout un arrêté du Roi du 25 avril de l'année précédente, promulgué à Batavia le 7 janvier 1820, par lequel les produits du sol et de l'industrie néerlandaise (à l'exception des vivres), importés à Madura et à Java, ne paieraient aucun droit d'entrée, pourvu qu'ils pussent établir leur origine d'une manière certaine au moyen de bons certificats.

En second lieu, pour prévenir certains abus dont les vaisseaux étrangers se rendaient coupables, il fut décidé (9 mai) que le droit de remise des droits de surplus pour les vaisseaux étrangers destinés pour la Hollande, n'aurait pas lieu pour les vaisseaux qui *rompraient* leur cargaison dans quelque port intermédiaire, avant d'arriver en Hollande. Dans le même but, un arrêté royal du 1er juillet 1820 décida que l'on n'enverrait plus aux Indes, de la part du gouvernement, que des produits de manufactures néerlandaises, pourvus d'une marque ou étiquette nationale certifiant leur origine, et qu'à Java et à Madura, ces produits seraient exempts de tous les droits d'entrée. Déjà pendant le courant de l'année, deux vaisseaux le *Jan en Cornelis* et l'*Auguste* importèrent des échantillons de toile, qui provenaient des fabriques des provinces méridionales du royaume, et qui, selon le rapport des experts, donnèrent l'espoir que dans la suite les manufactures nationales rivaliseraient avec celles de la Grande-Bretagne dans la fabrication des toiles indiennes. Et si les prix, comparés à ceux des produits de l'Inde et de l'Angleterre n'avaient pas offert un meilleur résultat, il fallait l'attribuer, entre autres causes, à la quantité de toile importée, qui avait naturellement fait baisser les prix. Aussi le gouvernement de l'Inde n'hésita pas à solliciter un second envoi de toile de la Hollande, d'après les échantillons provenus des Indes; voulant ainsi encourager nos manufactures à tenter d'imiter les étoffes que les

[1] Voir ce qui a été dit à ce sujet à la page 10 de ce volume.

populations indigènes ne savent pas fabriquer et qui comme les chites, les ***sarongs*** et surtout les ***toiles bleues*** et ***blanches*** sont d'un usage général dans l'Archipel indien.

Pendant l'année 1820, il a été importé en toiles à Batavia :

De la Hollande pour une valeur de	45,987	fl. de l'Inde.
Des ports étrangers en Europe pour une valeur de .	651,013	» » »
Du continent de l'Inde » » » » .	864,501	» » »
TOTAL. . .	fl. 1,561,501	

Les résultats de l'administration financière furent moins favorables que ceux des trois années précédentes.

	Revenus.	*Dépenses.*
1820 —	fl. 23,765,979.	fl. 25,070,542.

C'est qu'aussi il y eut des branches de revenus qui, contre toute attente, rapportèrent fort peu. Nous avons vu que la récolte du café avait été peu avantageuse; que les épiceries dans les Moluques avaient manqué pour la plupart; que, par suite des pluies, la fabrication du sel à Java et à Madura avait été de peu d'importance; ainsi les revenus que le monopole du sel doit procurer au gouvernement avaient été à peu près nuls: et même il avait fallu en faire venir d'ailleurs. L'état dans lequel se trouvait l'île de Banka, par suite des troubles de Palembang, avait considérablement réduit l'exploitation des mines d'étain. Enfin des envois considérables de troupes et d'officiers, le perfectionnement des institutions fondées par les commissaires-généraux, pendant leur administration, avaient occasionné un surcroît de dépenses dans ces diverses branches. Heureusement qu'il était possible de combler le déficit, que le crédit du gouvernement demeura intact; que le papier-monnaie, quoique les moyens d'échange fussent parfois assez difficiles, conserva sa valeur, sans la moindre baisse. Enfin, on nourrissait l'espérance que cet état de guerre qui continuait encore dans beaucoup de possessions hollandaises hors de Java, prendrait fin, et cesserait d'exercer sa funeste influence sur les finances du pays.

(*La suite prochainement.*)

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES, BROCHURES ET CARTES TRAITANT DES COLONIES NÉERLANDAISES, PUBLIÉS PENDANT LES ANNÉES 1845, 1846 ET 1847.

Nous donnons ci-après une liste de tous les livres, brochures et cartes, tant géographiques qu'hydrographiques, publiés dans les trois dernières années, et contenant des particularités plus ou moins intéressantes sur les colonies néerlandaises en Asie, en Amérique et en Afrique. Quoique nous nous soyons appliqués à rendre cette liste aussi complète que possible, nous ne voudrions cependant aucunement prétendre qu'elle fût en tout point exacte et qu'elle n'offrît point par ci par là des lacunes, voire même des erreurs.

Dans l'intérêt de la science, nous invitons MM. les auteurs, éditeurs et libraires, et toute personne qui approuve notre travail, à nous communiquer leurs remarques à ce sujet. Nous en profiterons volontiers pour en former un appendice qui servira à corriger notre premier essai et qui contiendra en même temps un tableau succinct des principaux articles qui se trouvent dans les ouvrages dont nous ne mentionnons aujourd'hui que les titres.

Pour nous conformer au programme publié en tête du 1er volume du *Moniteur des Indes*, la liste que nous offrons aujourd'hui commence à l'année 1845, et contient les chapitres 1er, 2e, 4e et 5e de la *sixième section*. Cependant nous avons préféré diviser ce travail en trois parties, savoir: I. *En Hollande;* II. *Dans les colonies néerlandaises;* et III. *En pays étranger;* et chaque partie en trois subdivisions, savoir: *a. Livres et brochures; b. Ouvrages périodiques; c. Cartes géographiques et hydrographiques.*

Nous n'avons point porté ici les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1848; ceux-ci se trouvent mentionnés sur la couverture du *Moniteur des Indes.*

Nous espérons faire suivre bientôt cette liste d'une *partie rétrospective* contenant les publications qui se sont faites dans l'époque de 1814 à 1845.

I. EN HOLLANDE.

a. *Livres et brochures.*

1. DE HOLLANDER. Handleiding tot de kennis der Maleische taal en letterkunde, voor de kadetten van alle wapenen, bestemd voor den dienst in Nederlands Indië, door J. J. de Hollander. Breda, Broese en comp., 1845. Un vol. in 8°, pag. 176 et le reste en malai. fl. 4.00.

2. IDEM. Handleiding tot de kennis der Maleische taal, door J. J. de Hollander. Breda, Broese en comp., 1845. Un vol. in 12°. fl. 1.00.

3. IDEM. Geschiedenis van Djohor Manikam, door J. J. de Hollander. Breda, Broese en comp., 1846. Un vol. in 8°. fl. 0.80.

4. IDEM. Handleiding tot de oefening van het Maleisch letterschrift, door J. J. de Hollander. Breda, Broese en comp. 1847. Un vol. in 8°. fl. 0.30.

5. ROORDA. Javaansche brieven, berigten, verslagen, verzoekschriften, bevelschriften, proclamaties, publicaties, contracten, schuldbekentenissen, quitanties, processtukken, pachtbrieven en andere soortgelijke stukken, naar handschriften uitgegeven door T. Roorda. Amsterdam, J. Müller, 1845, pag. VIII et 484 (en langue javanaise). fl. 6.20.

6. WINTER. Javaansche zamenspraken over verschillende onderwerpen, door C. F. Winter Sr., uitgegeven door T. Roorda. Amsterdam, J. Müller, 1845. in 8°. 1re partie. fl. 1.75.

7. IDEM. De Brata-Joeda, de Rama, en de Ardjoena-Sasra; drie Javaansche heldendichten in Javaansch proza, verkort, door C. F. Winter Sr. Uitgegeven door T. Roorda. Amsterdam, J. Müller, 1845. in 8°. fl. 2.60.

8. MATTHES. Babrapa perkara akan segala soerat perdjandjian bahroe, toeroet L. Egeling, jang pada masa hidoepnja pandita di tanah Wolanda, ter karang oleh B. F. Matthes. Rotterd., M. Wijt en Zonen, 1846. Un vol in 8°. pag. 185.

9. MEURSINGE. Maleisch leerboek voor eerstbeginnenden en meergevorderden, door A. Meursinge. Leiden, S. en J. Luchtmans. Cet ouvrage, petit in 8°. a paru en trois parties: la 1re en 1843, la 2e en 1845, la 3e partie en 1847. Prix des 3 parties fl. 6.35.

10. NATUURK. COMM. Verhandelingen over de Natuurlijke Geschiedenis der Nederlandsche overzeesche bezittingen, door de leden der Natuurkundige Commissie in Indië en andere schrijvers. Uitgegeven op last van den Koning door C. J. Temminck. Leiden, in commissie bij S. en J. Luchtmans en C. C. van der Hoek, 1839—47. Cet ouvrage a paru par livr. et est divisé en trois parties; la partie Zoologie compte 12 livr., pag. 58, 228, 72, 71, 26 et 248, planches 103; la partie Botanique 7 livr., pag. 259, planches 70; et la partie Land- en Volkenkunde (géogr. et ethnographie) 10 livr., pag. 469, planches 86 et 4 cartes. Prix par livr. fl. 9.00.

11. DE VRIESE. Plantae novae et minùs cognitae Indiae Batavae Orientalis. Nouvelles recherches sur la flore des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, par W. H. de Vriese; ouvrage orné de planches dessinées par le colonel Q. M. Ver Huell. Amsterdam, Elix et comp., 1845. In folio. fl. 3.60.

12. DOZY. Musci frondosi inediti Archipelagi Indici, sive descriptio et adumbratio Muscorum Frondosorum in insulis Java, Borneo, Sumatra, Celebes, Amboina nec non in Japonia nuper detectorum minùsve cognitorum. Conjunctis studiis scripserunt et edi curaverunt F. Dozy et J. H. Molkenboer. Lugd. Batav., H. W. Hazenberg et soc. 1845. 3 Fasc. 4to. cum. tab. fl. 19.60.

13. HASSKARL. Aanteekeningen over het nut, door de bewoners van Java aan eenige planten toegeschreven, uit de berigten der inlanders zamengesteld door J. K. Hasskarl. Amsterdam, J. Müller, 1845. Un vol. in 8°. p. 136.

14. BOSCH. De dyssenteria tropica, benevens een vlugtig onderzoek aangaande de vraag: of de mensch de natuurkundige geschiktheid heeft, om zijn' geboortegrond te verlaten, en elk klimaat te gaan bewonen? Door de berekening

der sterfte in Oost-Indien wederlegd, door W. Bosch; met gekleurde platen naar de natuur geteekend door Steenstra Toussaint. 's Gravenhage, P. H. Noordendorp, 1845. Un vol. in 8°. fl. 9.50.

15. Mulder. Gebangan's water, eene Jodium houdende watersoort van Neêrlandsch Indië, door G. J. Mulder. Rotterdam, Kramers, in 8vo. fl. 0.25.

16. Idem. Assinan's water, eene Jodium houdende watersoort van Neêrlandsch Indië, door G. J. Mulder, in 8°. fl. 0.25.

17. Wenckebach. Uittreksel uit de meteorologische waarnemingen gedaan aan boord Z. M. korvet Boreas, op eene reis naar Oost-Indie en terug, door den bevelhebber derzelve, den kapt. ter zee J. Boelen, en den luit. ter zee Brutel de la Rivière, in de jaren 1840 tot 1842; medegedeeld door W. Wenckebach. Uitgegeven door het Provinc. Utr. Genootsch. van K. en W. Utrecht, C. van der Post, Jr., 1845. Un vol. in 8°. fl. 0.25.

18. Korthals. Topographische schets van een gedeelte van Sumatra, door Dr. P. W. Korthals; met eene plaat. Leijden, H. W. Hazenberg en comp. 1847. Un vol. in 8°. pag. 80.

19. Porter. De landbouw tusschen de keerkringen of overzigt van de kweeking en behandeling der voornaamste voortbrengselen uit het plantenrijk in de keerkringslanden; naar het Engelsch van G. Richardson Porter, door W. L. de Sturler. Groningen, J. Oomkens en A. van der Veen Oomkens, 1845. Un vol. in 8°. pag. XIV et 517. fl. 6.80.

20. De Sturler. Redevoering over de natuurlijke voordeelen van bodem en luchtstreek op Java, in betrekking tot den maatschappelijken toestand der bevolking van dat eiland, door W. L. de Sturler. Groningen, J. Oomkens, Jz., 1847. Un vol. in 8°. pag. 39. fl. 0.40.

21. Siebold. Nippon. Archiv zur Beschreibung von Japan und dessen Neben und Schutzländern etc., von Ph. Fr. von Siebold. Leyde, commencé en 1832; il a paru 16 livraisons.

22. Idem. Fauna Japonica sive descriptio animalium, quae in itinere per Japonicam, jussu et auspiciis superiorum, qui summum in India Batava Imperium tenent suscepto, annis 1823—30. Collegit, notis observationibus et adumbrationibus illustravit Ph. Fr. de Siebold conjunctis studiis C. J. Temminck et H. Schlegel pro vertebratis atque W. de Haan pro invertebratis; Regis auspiciis edita. Leyde; il a paru de cet ouvrage (commencé en 1833), Mammalia 3 livr., Pisces 15 livr., Reptilia 4 livr., Aves 5 livr., Crustacea 7 livr. etc.

23. Idem. Fauna Japonica, sive plantae quas in imperio Japonica collegit, descripsitiones in ipsis locis prehendas curavit Dr. Ph. Fr. de Siebold. Leyde. Le 1er vol. a paru en 1835, et 4 livr du Tome second.

24. Idem. Catalogus librorum et manuscriptorum Japonicorum a Ph. Fr. de Siebold collectorum, annexâ enumeratione illorum qui in Museo regio Hagano servantur, auctore Ph. Fr. de Siebold. libros descripsit J. Hoffmann. Lugdini-Batavorum, 1845. Un vol. in 4°. pag. VI et 35,

25. Lauts. Japan, in zijne staatkundige en burgerlijke inrigtingen en het verkeer met Europesche natiën, door prof. G. Lauts. Amsterdam, G. J. A. Beijerinck, 1847. Un vol. in 8°. pag. fl. 3.45.

26. Van der Aa. Nederlands Oost-Indië, of beschrijving der Nederlandsche bezittingen in Oost-Indië, door A. J. van der Aa; voorafgegaan van een beknopt overzigt van de vestiging en uitbreiding der magt van Nederland aldaar. Amsterdam, J. F. Schleijer. Cet ouvrage paraît en livraisons, in 8°., d'env. 6 feuilles chaque livr. et au prix de fl. 0.50. Il a paru: en 1845 les livr. 1—4; en 1846, les livr. 5—10; en 1847, les livr. 11—14. L'ouvrage sera complet en env. 36 livr.; les 9 premières forment le 1er volume, 1846. pag. 428.

27. Temminck. Coup d'œil général sur les possessions néerlandaises dans l'Inde archipélagique par C. J. Temminck, directeur du musée royal d'histoire naturelle, etc. Leyde, A. Arnz et Ce. Le 1er vol. de cet ouvrage in 8°. a paru en 1846, pag. 352; le 2d vol en 1847, pag. 471, prix par vol. fl. 5.00. Il sera complet en trois volumes.

28. Teenstra. Beknopte beschrijving van de Nederlandsche overzeesche bezittingen, voor beschaafde lezers uit alle standen, uit de beste bronnen en eigen ervaring in Oost- en West-Indiën geput, door M. D. Teenstra. Groningen, J. Oomkens. Cet ouvrage, petit in 8°., paraît par livraisons de 5 feuilles chaque et au prix de fl. 0.60. Les 2 prem. livr. ont paru en 1846; les 3e et 4e livr. en 1847; ensemble pag. 312.

29. Van Dijk. Répertoire historique et chronologique des traités conclus par la Hollande depuis 1789 jusqu'à nos jours, par Me. H. A. van Dijk. Utrecht, Kemink et fils, 1846. Un vol. in 8°. fl. 3.60.

30. Müller. Bijdragen tot de kennis van Sumatra, bijzonder in geschiedkundig en ethnographisch opzigt, door Salomon Müller; met eene kaart en twee platen. Leyden, S. en J. Luchtmans, 1846. Un vol. in 8°. pag. 192. fl. 3.10.

31. Weeda. Pieter van den Broek in Azië, of geschiedenis der togten en verrigtingen van dezen Nederlandschen Regulus, door P. Weeda, met vignet en platen. Amsterdam, G. Portielje, 1846. Un vol. in 8°. fl. 2.50.

32. Cornets de Groot. Notices historiques sur les pirateries commises dans l'Archipel indien, et sur les mesures prises pour les réprimer par le gouvernement néerlandais, dans les trente dernières années, par Jhr. J. P. Cornets de Groot (extrait du Moniteur des Indes). La Haye, Belinfante frères, 1847. Un vol. gr. in 4°. pag. 75. fl. 2.00.

33. Bevervoorde. Levensschets van Zijne Excellentie den Heere J. J. Rochussen, Minister van Staat, Gouverneur-Generaal van Neêrlands Indië, etc., door Adriaan van Bevervoorde. 's Gravenhage, H. C. Susan, Chzn., 1845. Un vol. in 8°. pag. 40. fl 0.50.

34. Selberg. Reis naar Java en bezoek op het eiland Madura, vrij vertaald naar het hoogduitsch van Eduard Selberg, door W. L. de Sturler; met eene kaart. Amsterdam, P. N. van Kampen, 1846. Un vol. in 8°. pag. 378.

35. Keppel. Togten naar Borneo van Jacob Brooke, thans gevestigd te Sarawak; en van britsche oorlogschepen tot demping der zeerooverij; uitgegeven door den britschen scheepskapitein Hendrik Keppel. Vertaald en met ophelderingen en teregtwijzingen vermeerderd; met platen en kaarten. Amsterdam, G. J. A. Beijerinck, 1846. Deux vol. in 8°. pag. 373 et 395.

36. Röttger. Berigten omtrent Indië, gedurende een tienjarig verblijf aldaar, door E. H. Röttger, naar het Hoogduitsch; met plaat en kaart. Deventer, M. Ballot, 1846. Un vol. in 8°. pag. 292. fl. 3.00.

37. Java. Java, Land- en Zeetogten gedurende een twintig jarig verblijf in den Indischen archipel, door een gepensioneerd hoofd-officier van het Indisch leger. 's Gravenhage, Gebr. J. en H. van Langenhuysen, 1847. Cet ouvrage, roy. in 8°., paraît par livr. mens. au prix de fl. 0,50. Il sera complet en 30 livr.; 4 livr. ont paru.

38. Noman. De (nieuwe) Indische Wetboeken. Zalt-Bommel, Joh. Noman en Zoon, 1847. Un vol. in 32°. rélié. fl. 4.25.

39. Indische wetboeken. De Indische Wetboeken (officiële uitgave) Amsterdam, Johannes Müller, 1846, bevattende:
Algemeene bepalingen van wetgeving voor Nederlandsch-Indië. pag. 12.
Reglement op de regterlijke organisatie en het beleid der justitie in Nederlandsch-Indië. pag. VI, 54.
Burgerlijke Wetboek voor Nederlandsch-Indië. pag. XVI, 421.
Wetboek van Koophandel voor Nederlandsch-Indië. pag. XI, 222.
Bepalingen betrekkelijk de misdrijven, begaan ter gelegenheid van faillissement, en bij kennelijk onvermogen, mitsgaders bij surseance van betaling in Nederlansch-Indië. pag. 9.
(Quoique cette édition officielle porte l'année 1846, elle n'a paru qu'en 1847, après l'édition publiée chez Noman).

40. Noman. De Staatsbladen van Nederlandsch Indië van 1816 tot 1845, met uitvoerig register. Zalt-Bommel, Joh. Noman en Zoon, 1847. Un vol., roy. in 8°., rélié fl. 20.00.

41. Idem. De Staatsbladen van Nederlansch Indië, jaargangen 1846 en 1847. Zalt-Bommel, Joh. Noman en Zoon, 1847 en 1848. roy. in 8°. fl. 1.50 et 1.50.

42. Broese. Verzameling der algemeene orders en van eenige meestbelangrijke besluiten en instructien, uitgevaardigd aan de koninklijke Nederlandsche landmagt dienstdoende in Oost-Indië; vervolg, 2e deel, 1e stuk, bevattende het jaar 1844. Breda, Broese en comp., 1845, fl. 0,30. Idem 2e deel, 2e stuk, bevattende 1845. Breda, 1846, fl. 0.30. Idem 2e deel, 3e stuk, bevattende 1846, Breda, 1847, fl. 1,00. (Le 1er volume, publié en 1844, comprend les ordres, etc. de 1830—1843).

43. Boers. Handleiding tot de kennis der militaire administratie in Nederlandsch Oost-Indië, voor de kadetten van alle wapenen bestemd voor de dienst in die gewesten, door F. C. R. Boers; 2e druk, bevattende de nieuwe voorschriften tot en met 1844, Breda, Broese en comp., 1845. Un vol. in 8°. pag. 124, fl. 1.20.

44. Melvill. Zeemans gids voor de vaarwaters rond om het eiland Java, door P. Melvill van Carnbee; van wege de commissie tot verbetering der Oost-Indische zeekaarten, uitgegeven door Jacob Swart. Amsterdam, Wed. G. Hulst van Keulen, 1845. Un vol. in 4°. pag. 110. fl. 4.50.

45. Van dr Velde. Gezigten in Neêrlands Indië, naar de natuur geteekend en beschreven door C. W. M. van de Velde. Amsterdam, Frans Buffa en zonen. Cet ouvrage a paru par livraisons, 1843—1845. Complet il forme un vol. gr. in folio avec 50 planches lithographiées et 87 pages de texte. Prix de fl. 60.00 à fl. 144.00.

46. Idem. Toelichtende aanteekeningen behoorende bij de kaart van het eiland Java, uit officieele bronnen te zamengesteld, door C. W. M. van de Velde. Leyden, S. en J. Luchtmans, 1847. Un vol. in 8°. pag 165.

47. Van Hoëvell. Nederland en Bali. Eene stem uit Indië tot het Nederlandsche volk, door W. R. van Hoëvell; met eene kaart van Bali en Lombok. Groningen, A. Oomkens Jz., 1846. Un vol. in 8°. pag. 56, fl. 0.70.

48. Van Vliet. Autocratie, of het bij de Indische regterlijke magt aanhangige proces tegen de Javasche Bank, door L. van Vliet. Rotterdam, H. Nijgh, 1846. Un vol. in 8°. pag. 156 et 144, fl. 3.60.

49. Idem. Mijne inhechtenisneming en verwijdering uit Nederlandsch-Indië, voorafgegaan door eene beknopte beantwoording van de vragen, gesteld in het voorberigt van de verzameling van bescheiden, betreffende het tegen de Javasche bank gevoerde proces, vervolg van het werk Autocratie; door L. van Vliet. Amsterdam, L. van Vliet, 1846. Un vol. in 8°. pag. 124, fl. 1.75.

50. Idem. Indische regtsbedeeling, door L. van Vliet. Amsterdam, L. van Vliet, 1846. Un vol. in 8°. pag. 56, fl. 1,00.

51. Idem. Bijdragen tot de kennis der Nederlandsche Oost-Indische bezittingen. Twee deelen. 1e deel: Java zoo als het is, en zoo als het wezen kon. 2e deel: Crimineel proces ter zake van beweerden hoon en laster tegen de Hooge Indische regering en de openbare regterlijke-magt van Java, of misbruik van gezag, door willekeurige ontzegging van, en geweldadige verbanning uit eene residentie, en onwettig arrest, gepaard met mishandelingen; en gedrag van het Nederlandsch-Indisch gouvernement en de Indische regterlijke-magt in deze; met authentieke bijlagen; door L. van Vliet. Rotterdam, H. Nijgh, 1846. Deux vol. in-8°. pag. 348 et 432.

52. Michiels. Neêrlands souvereiniteit over de schoonste en rijkste gewesten van Sumatra: door A. V. Michiels, gen. maj., civ. en militair gouverneur ter W. kust van Sumatra. Amsterdam, G. J. A. Beijerinck, 1846. Un vol. in-8°. pag. 44. fl. 0.50.

53. Redev. Minister. Redevoering van Z. Exc. den Minister van Kolonien, uitgesproken in de Zitting van de Tweede Kamer der Staten-Generaal, den 4 dec. 1845, over de regeling van het gebruik van het koloniaal batig slot in 1844, door critische aanteekeningen toegelicht. Amsterdam, A. Zweesaardt en Zoon, 1846, in-8°. fl. 0.50.

54. Nahuys. Beschouwingen over Nederlandsch Indië, door den generaal-majoor Baron Nahuys van Burgst (niet in den handel). 's Gravenhage, Gebr. Belinfante, 1847. Un vol. in-8°. pag. 136. (Une seconde édit. de cet ouvrage, accompagnée d'une réplique a paru en 1848).

55. De Sturler. Vlugtige aanteekeningen op de « Beschouwingen over Nederlandsch Indië, door den generaal-majoor Baron Nahuys van Burgst,» door W. L. de Sturler. Gron., J. Oomkens, J. Zoon, 1847. Un vol. in-8°. pag. 46. fl. 0.50.

56. Van Swieten. Den verkoop van landerijen op Java verdedigd tegen W. L. De Sturler, of antwoord op de vlugtige aanteekeningen van de beschouwingen over Nederland's Indië, door F. C. J. Van Swieten. Tiel, Wed. D. R. Van Wermeskerken, 1847. Un vol. in-8°. pag. 79. fl. 0.90.

57. Idem. Blik op de verdediging van Neerlands Oost-Indische bezittingen, door een Hoofd-officier van het Indische leger. 's Gravenhage, Gebr. Belinfante, 1846. Un vol. in-8°. pag. 146. fl. 1.80.

58. Zeemagt. De zeemagt beschouwd in verband met de Oost-Indische bezittingen van het Rijk. 's Gravenhage, Erve Doorman, 1847. Un vol. in-8°. pag. 96. fl. 0.90.

59. Van Swieten. Bedenkingen tegen het geschrift: De zeemagt beschouwd in verband met de Oost-Indische bezittingen van het Rijk, door F. C. J. Van Swieten, schrijver van « Blik op de verdediging enz. » (Voir plus haut. N°. 57). Tiel, Wed. D. R. Van Wermeskerken, 1847. Un vol. in 8°. pag. 53. fl. 0.65.

60. Stem uit O.-I. Eene stem uit Oost-Indië. De discussiën over de zaak van den hoog-eerwaarden bisschop Grooff. 's Gravenhage, Erven Doorman, 1846. Un vol. in 8°. pag. 16. fl. 0.25.

61. Een woord over etc. Een woord over den maatregel van den Gouverneur Generaal van Neêrlandsch-Indië, ten opzigte van den Apostolischen Vicaris J. Grooff en zijne assistenten. 's Gravenhage, J. M. van 't Haaff, 1846. Un vol. in 8°. pag. 20. fl. 0.30.

62. Van Rhijn. Aandenken aan mijne Land- en Geloofsgenooten bij mijn vertrek naar den Oost-Indischen archipel. Getuigenissen aangaande Christelijk geloof en leven, door L. J. Van Rhijn, Inspector der Ned. Evang. Zending in O.-I. Rotterdam, Van der Meer en Verbruggen, 1846. Un vol. in 8°. fl. 1.40.

63. Toe Water. Nagelaten leerredenen van W. C. H. Toe Water, theol. doct. en predikant te Samarang. Uitgegeven en van een levensberigt voorzien door W. R. Van Hoëvell. Kampen, Gebr. Fels, 1846. Un vol. in 8°. fl. 3.00.

64. Hennus. Eene stem uit Oost-Indië, in gemeenzame brieven aan zijnen vader, door Johannes Hennus. Utrecht, C. van der Post, Jr. 1847. Un vol. in 16°. fl. 0.80.

65. Koffij-veiling. Iets over de koffij-veilingen der Nederl. Handel-maatschappij. Rotterdam, M. Wijt en Zonen, 1847. in 8°. fl. 0.25.

66. Idem. Voorstel tot eene verbeterde inrigting der koffij-veilingen. Amsterdam, H. W. Van Nifterick, 1847. in 8°. fl. 0.10.

67. Idem. Het voorstel tot eene verbeterde inrigting der koffij-veilingen onderzocht. Rotterdam, M. Wijt en Zonen, 1847. in 8°. fl. 0.20.

68. Surin. vlinders. Natuurlijke historie van Surinaamsche vlinders. Amsterdam, J. C. Sepp en Zoon. La publication de cet ouvrage a commencé en 1828. Il a paru 25 livr., chacune avec 4 planches, total 100 planches et 224 pag. de texte à deux colonnes, holl. et français. L'ouvrage sera complet en 35 ou 40 livr. Prix par livr. fl. 5.00.

69. Pennink. Gedachten en wenken over de kolonisatie en ter bevordering van de cultuur in de Nederlandsche West-Indiën, door J. J. Pennink. Arnhem, G. van Eldik Thieme, 1845. Un vol. in 8°. pag. 24. fl. 0.25.

70. Heldring. Binnen- en buitenlandsche kolonisatie, in betrekking tot de armoede, door O. G. Heldring. Amsterdam, G. J. A. Beijerinck, 1846. Un vol. in 8°. fl. 1.25,

71. Van den Bergh. Gedachten over armoede, overbevolking en kolonisatie, door Mr. L. Ph. C. van den Bergh. Leyden, 1847. In 8°. pag. VIII, 75.

72. Emancipatie. Emancipatie door centralisatie. Schets van een ontwerp tot behoud van Suriname, met 6 gekleurde planteekeningen. 's Gravenhage, P. H. Noordendorp, 1847. Un vol. in 8 . pag. 157. fl. 2.90.

73. H. C. M Mag de Christen eigenaar van slaven zijn? Beantwoord tegen het Algemeen Handelsblad van 3 decemb. 1847, door H. C. M. Amsterdam, J. C. Loman Jr., 1847. 8°. fl. 0.50.

74. Mulder. De Voeding van den neger in Suriname, door G. J. Mulder. Rotterdam, H. A. Kramers, 1847. In 8°. fl. 0,40.

75. Idem. Over Behen-olie, door G. J. Mulder.

76. Surin. aangeleg. Verzameling van stukken aangaande de Surinaamsche aangelegenheden thans aanhangig bij de Tweede

Kamer der Staten-Generaal. 's Gravenhage, Gebr. Belinfante, in 8o. eerste gedeelte 1845, pag. 129; tweede gedeelte 1846, pag. 183, fl. 3.30.

77. SURIN. EN DE REG. Suriname en de Regering; korte vertoogen over het vraagstuk van den dag. Amsterdam, C. J. Borleffs, 30 april 1845. Un vol. in 8°. pag. 52. fl. 0.60.

78. BOSCH REITZ. Beschouwing van het adres (behelzende verzoek om hooge grondwettige tusschenkomst), ingediend door P. C. Bosch Reitz c. s. aan de Tweede Kamer der Staten-Generaal op den 21sten Februarij 1845, door eenige ingezetenen van de kolonie Suriname. Amsterdam, J. C. Spijker, Az. 1845. Un vol. in 8°. pag. 67. fl. 0.70.

79. REDEV. MINISTER. Redevoering van Zijne Exc. den Minister van Kolonien, uitgesproken in de zitting van de Tweede Kamer der Staten-Generaal, den 14den maart 1845, over de Surinaamsche aangelegenheden, voorafgegaan door eene beknopte beschouwing van het daarin behandelde onderwerp. Amsterdam, A. Zweesaardt en zoon, 1845. in 8°. fl. 0.30.

80. SURIN. MAATSCH. Voorwaarden van inschrijving in de negotiatie groot vijf millioenen guldens, ter oprigting der Surinaamsche maatschappij tot opheuring van Landbouw en Nijverheid. Prospectus en statuten van die Maatschappij. Amsterdam, 1846. In 8°. pag. 4 et 28.

81. LAUTS. De Kaapsche landverhuizers, of Neêrl. afstammelingen in Zuid-Afrika, door professor G. Lauts; met eene kaart. Leiden, H. W. Hazenberg en comp., 1847. Un vol. in 8°. fl. 2.20.

b. *Ouvrages périodiques.*

82. BIJDRAGEN. Bijdragen tot de kennis der Nederlandsche en vreemde koloniën, bijzonder betrekkelijk de vrijlating der slaven. Utrecht, C. Van Der Post Jr. La rédaction se compose de MM. J. Ackersdyck, P. A. Broers, W. J. Van Hoytema, A. S. Rueb, J. Hora Siccama et G. W. Vreede. Chaque année il paraît 6 numéros de cet ouvrage périod. in 8°., au prix de fl. 4.00. Le 1er vol., 1844, compte 436 pag.; le 2e vol., 1845, 521 pag., le vol. 1846, 622 pag.; le vol. 1847, 589 pag.

83. MONITEUR D. INDES. Le Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales, recueil de mémoires et de notices scientifiques et industriels, de nouvelles et de faits importants concernant les possessions néerlandaises d'Asie et d'Amérique, publié sous les auspices de S. A. R. Monseigneur le Prince Henri des Pays-Bas, avec la coopération de plusieurs membres de la Société des arts et des sciences de Batavia, par le Baron P. Melvill de Carnbee. La Haye, Belinfante frères. Cet ouvrage fondé en juillet 1846, par MM. Von Siebold et Melvill, a été depuis 1847 continué par M. Melvill. format gr. in 4°. 12 livr. forment un volume au prix de fl. 18.00 pour la Hollande, de 40 francs pour l'étranger, et fl. 25 pour Batavia. Il a paru en 1846 8 numéros, en 1847 14 numéros. Le 1er vol., 1847, pag. 342 et 128, 5 cartes et 4 planches; le 2e vol., 1848, pag. 392 et 116, 4 cartes et 5 planches.

84. TIJDS. NAT. GESCH. Tijdschrift voor Natuurlijke Geschiedenis en Physiologie, uitgegeven door J. Van der Hoeven en W. H. De Vriese. Leijden, S. en J. Luchtmans. En 1845, vol. 12e. gr. in 8°. pag. 291 et 172, fl. 9.00. (Les 12 volumes, publiés de 1834 à 1845, forment une série complète et fort intéressante).

85. NED. KRUID. ARCH. Nederlandsch kruidkundig Archief, uitgegeven door W. H. De Vriese, F. Dozy en J. H. Molkenboer. Leijden, S. en J. Luchtmans. De cet ouvrage il a paru en 1846 deux livr. et en 1847 une livr.; avec la 4e livr. qui doit paraître un de ces jours, cela formera un volume in 8°. prix des 3 livr. parus fl. 3.90.

86. VERH. ZEEVAART. Verhandelingen en berigten betrekkelijk het zeewezen en de zeevaartkunde; verzameld en uitgegeven door Jhr. G. A. Tindal en Jacob Swart (nieuwe volgorde). Amsterdam, Wed. G. Hulst van Keulen. Le 1er vol. a été publié par M. J. F. L. Schröder de 1837 à 1840. Les vol. suivants par MM. Tindal et Swart. Il paraît 3 parties chaque année, formant un volume in 8°. fl. 7.20. Le 2e vol. 1841, pag. 848; 3e vol. 1843, pag. 858; 4e vol. 1844, pag. 824; 5e vol. 1845, pag. 853; 6e vol. 1846, pag. 875; 7e vol. 1847, pag. 830.

87. TIJDS. ZEEWEZEN. Tijdschrift toegewijd aan het zeewezen, tweede reeks; Redactie J. C. Pilaar en J. M. Obreen. Medemblik, Wed. L. C. Vermande. Il paraît tous les 2 mois une livr. de cet ouvr. périod. in 8°. 6 livr. forment un vol. fl. 5.50. Le 1er vol. 1841, pag. 436; le 2e vol. 1842, pag. 444; 3e vol. 1843, pag. 436; 4e vol. 1844, p. 484; 5e vol. 1845, pag. 472; 6e vol. 1846, pag. 476; 7e vol. 1847, pag. 472.

88. MILIT. SPECTATOR. De Militaire Spectator: Hoofdredacteur J. C. Van Rijneveld. Breda, Broese en comp. 1845, 1846, 1847, les tomes XIIIe, XIVe et XVe. Un vol. chaque année, gr. in 4o. fl. 6.25.

89. TIJDS. STAATHUISH. Tijdschrift voor staathuishoudkunde en statistiek, door Mr. B. W. A. E. Sloet tot Oldhuis. Zwolle, W. E. J. Tjeenk Willink. Il parait 4 livr. par. an, fl. 5.50, En 1845, tome IIIe, parties 1 et 2; en 1846, tome IIIe, parties 3 et 4; en 1847, tom. IV, partie 1.

90. KONINKL. INSTITUUT. Het Instituut of verslagen en mededeelingen door de vier klassen van het Koninklijk Instituut. Amsterdam, J. Müller. En 1845, tome IV, partie 4, et tome Ve, parties 1—3, ensemble fl. 4.99. En 1846, tome Ve, partie 4, et tom. VIe, parties 1—3, ensemble fl. 6.35.

91. De Gids. De Gids, nieuwe vaderlandsche letteroefeningen, Amsterdam, P. N. Van Kampen. Il paraît 12 num. in 8°. par an, fl. 12.00. En 1845, 1846 et 1847, les vol. IXe, X^{e} et XIe.

92. Kunst- en Letterb. De Algemeene kunst- en letterbode. Haarlem, Erven Loosjes. Il paraît un num. chaque semaine, formant 2 vol. in 8°. par an. En 1845, 2 vol. fl. 9.90. En 1846, 2 vol. fl. 9.85. En 1847, 2 vol. fl. 9.85.

93. Surin. Almanak. Surinaamsche Almanak, gedrukt voor rekening van het departement Paramaribo, van de Maatschappij tot Nut van 't Algemeen. Amsterdam, Sulpke. Années 1845, 1846 et 1847.

Parmi les revues, dans lesquelles on trouve par fois des articles ayant rapport aux colonies nous citerons: Themis, de Tijdspiegel, de Tijdgenoot, de Nederlandsche jaarboeken voor regtsgeleerdheid, het Weekblad van het Regt; puis les journaux Algemeen Handelsblad, Amsterdamsche Courant, Nieuwe Rotterdamsche Courant, de Overijssel, Arnhemsche Courant, etc.

Amsterdamsche Almanak voor koophandel en scheepvaart, uitgegeven door het collegie Zeemanshoop. Amsterdam, Blikman en Sartorius, etc.

c. *Cartes géographiques et hydrographiques.*

Cartes publiées sous la direction de M. Jacob Swart, *chez la veuve* G. Hulst van Keulen *à Amsterdam.*

1. Melvill. Kaart van het eiland Java en omliggende eilanden en vaarwaters, uit de jonste berigten en opnamen te zamengesteld, door P. Baron Melvill van Carnbee, 1842. Publiée en 1845; corrigée en 1848, 5 feuilles, fl. 17.50.

2. Idem. Kaart van de vaarwaters en eilanden tusschen Sumatra en Borneo; 1e gedeelte, bevattende de vaarwaters van Riouw, Singapore, Linga, enz. te zamengesteld, door P. Melvill van Carnbee, 1843. Publiée en 1845; corrigée en 1847, fl. 9.00.

3. Idem. Idem; 2e gedeelte, bevattende het zuidelijk gedeelte van de Chinesche zee, te zamengesteld door P. Baron Melvill van Carnbee, 1844. Publiée en 1846, 2 feuilles, fl. 7.50.

4. Smits. Idem; 3e gedeelte, bevattende de straten: Banka, Macclesfield, Clement en Stolze, te zamengesteld door H. D. A. Smits, 1846. Publiée en 1847, fl. 6.00.

5. Gregory. Kaart der Moluksche eilanden en vaarwaters, benevens een blad met verschillende plannen, volgens de laatste hydrographische waarnemingen en berigten te zamengesteld door F. A. A. Gregory, 1845. Publiée en 1847, 2 feuilles, fl. 15.00.

6. Idem. Kaart van een gedeelte der Westkust van Celebes van Macasser tot Parre Parre, door F. A. A. Gregory. Publiée en 1845, fl. 2.40.

7. Vieweg. Kaart van een gedeelte der Westkust van Sumatra van Tapanoely tot Sinkel, door P. Dibbetz, herzien door J. C. G. Vieweg, J. M. Soetermeer en W. H. Van Oven, 1844. Publiée en 1845, fl. 1.50.

8. Prins. Kaart van de Lampong-baai en een gedeelte der Zuidkust van Sumatra, opgenomen door P. A. J. Bloys van Treslong Prins en J. J. Boelen, 1845. Publiée en 1847, fl. 1.50.

9. Boom. Kaart van de Noordkust van het eiland Bantang, trigonometrisch opgenomen door E. H. Boom, 1846. Publiée en 1847, fl. 1.50.

10. Rietveld. Hydrographische kaart van het zeegat van Tjilatjap, opgenomen door P. J. B. de Perez, en nader verbeterd door den luit.-ter-zee J. A. G. Rietveld. Publiée en 1847, fl. 1.80.

11. Noesa Baron. Het eiland Noesa Baron (Zuid-kust van Java). Publiée en 1847, fl. 0.50.

12. Swart. Kaart van Zuid-Afrika, met onderscheidene plans volgens W. F. Owen en andere te zamengesteld door Jacob Swart. Publiée en 1847, fl. 3.00.

13. Idem. De eilanden St. Helena en Ascension, te zamengesteld door Jabob Swart. Publiée en 1847, fl. 3.00.

14. Idem. De reede van St. Helena, te zamengesteld door Jacob Swart. Publiée en 1847, fl. 0.50.

15. Uhlenbeck. Schets-kaart van de eilanden ten Zn. en ten ZOn. van Saleijer, vervaardigd in 1843, door P. F. Uhlenbeck. Publiée en 1845, fl. 1.40.

16. Moggenstorm. Schets der baai van Bima, eiland Sumbawa, zamengesteld op onderscheidene reizen derwaarts, door M. L. Moggenstorm. Publiée en 1845, fl. 0.40.

17. Vos. Kaart van Nederlandsch Guyana, met bijzondere plans van de rivieren Suriname, Corantijn en Nickerie, te zamengesteld door J. Vos, 1845. Publiée en 1845, corrigée en 1847; avec la description in 8°. pag. 34., fl. 4.50.

Nous ajoutons encore les cartes suivantes publiées chez le même éditeur avant 1845, *mais corrigées depuis cette époque.* (Cependant, ces cartes devant être mentionnées dans une autre section de la bibliographie nous le leur donnons point ici de numéros).

Escher, enz. Kaart van de reede van Batavia, met de verschillende vaarwaters naar dezelve, trigonometrisch opgeno-

men door B. G. Escher, J. A. C. Eschauzier, B. H. Staring, E. H. Boom, enz. 1840. Publiée en 1841, corrigée en 1847, fl. 5.00.

STARING, ENZ. Kaart van een gedeelte van de Noordkust van Java en straat Sunda, van Tanjong Kaik tot den vierden hoek bij Anjer, trigonometrisch opgenomen door B. H. Staring, J. A. G. Rietveld, J. Groll, enz. in 1841. Publiée en . . . .; corrigée en 1847, 2 feuilles, fl. 6.00.

RIETVELD. Kaart van straat Sunda en West-kust van Java, opgenomen door J. A. G. Rietveld en E. H. Boom, in 1841. Publiée en 1844; corrigée en 1847, fl. 5.00.

SWART. Kaart der Indische Zee, zich uitstrekkende van de Kaap de Goede Hoop tot de Ned. Oost-Indische bezittingen, volgens de laatste hydrographische waarnemingen door Jacob Swart, 1828. corrigée en 1847, fl. 9.60.

IDEM. Kaart der Kokos-eilanden, door Jacob Swart, 1832. Corrigée en 1843 et 1846. fl. 1.00.

18. VAN DE VELDE. Kaart van het eiland Java, te zamengesteld uit officiele bronnen door C. W. M. Van de Velde, 1845. Grand format, 2 feuilles. Se vend chez Luchtmans à Leyde. fl. 10.00.
(Le mémoire explicatif qui accompagne cette carte a été cité plus haut au n°. 46.)

19. BEIJERINCK. Algemeene kaart van Nederlandsch Oost-Indië, ontworpen naar de beste kaarten en bronnen, geteekend door W. Beijerinck, J. M. Bruin en J. F. W. A. Essers. Publiée à l'académie militaire de Bréda en 1847; 4 feuilles. Se vend chez Doorman à la Haye. fl. 4.00.

20. MENADO. Kaart van de residentie Menado of de Noordkust van het eiland Celebes. Rotterdam, M. Wijt en zonen. fl. 0.60.

Cartes qui se trouvent dans l'ouvrage périodique de MM. Tindal et Swart, *cité au* n°. 86 (volumes de 1845, 1846 et 1847).

Ce sont en premier lieu les cartes citées ci-dessus, n°. 6, 7, 8, 12, 15 et 16; puis :

21. PALEMBANG. Gedeelte van de rivier van Palembang van de stad tot beneden het eiland Borang (tome VI).

22. BELILING. Plan van de operatiën van de zee- en landmagt voor Beliling (Balie) op den 28 Junij 1846 (tome VI).

23. GORONTALO. De Gorontalo rivier (tome VII).

Idem dans l'ouvrage périodique de MM. Pilaar et Obreen, *cité au* n°. 87 (volumes de 1845, 1846 et 1847).

24. MELVILL. Kaart der Zuid- en Oostkust van Linga, door P. Melvill van Carnbee, 1844 (tome V).

25. IDEM. Plan der baai van Riouw, opgenomen in 1837, door P. Melvill van Carnbee (tome V).

26. GROENEIJK. Schets van een gedeelte der Westkust van Sumatra van Poeloe Biberang tot Singkel, opgenomen door J. P. L. Groeneijk en A. E. Harteveld, 1841 (vol. VI).

27. W. SUMATRA. Schets van een gedeelte der Westkust van Sumatra (vol. VI).

28. LOMBOK. Schets van straat Lombok (vol. VI).

Idem dans les deux premiers volumes du Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales, n°. 83.

29. MELVILL. Carte générale des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, par le Baron P. Melvill de Carnbee, 1846 (vol. I).

30. IDEM. Idem des Indes-Occidentales, par le même, 1846 (vol. I).

31. IDEM. Carte hypsométrique de l'archipel des Indes-Orientales, par le même, 1846 (vol I).

32. IDEM. Carte des îles de Bali et de Lombok, par le même, 1846 (vol. I).

33. IDEM. Carte de l'île de Java, par le même, 1847 (vol. I).

34. IDEM. Carte des îles Moluques, par le même, 1847 (vol. II).

35. IDEM. Carte générale des possessions néerlandaises sur la côte de Guinée (Afrique) 1847 (vol. II).

36. EPP. Carte de la résidence de Pékalongan, île de Java, par le Dr. F. Epp, 1847 (vol. II).

37. MELVILL. Carte de l'archipel de Riouw, Singapore et Linga, 1848 (vol. II).

Idem dans l'ouvrage périodique: Bijdragen tot de kennis, etc., *cité au* n°. 82 (volumes de 1845, 1846 et 1847).

38. CAPELLEN. Schets van de landstreek Berou, door Jhr. T. van Capellen, 1844 vol. de 1847).

Idem dans l'ouvrage de M. S. Müller, *cité au* n°. 30.

39. TJINGKO. Figurative kaart van de baaijen Tjingko en Salida en van het mijngebergte aldaar.

Idem dans l'ouvrage de M. Van Hoëvell, *cité au* n°. 47.

40. BALIE. Kaart van de eilanden Balie en Lombok.

Idem dans l'ouvrage de M. Selberg, *cité au* n°. 34.

41. Batavia. Batavia en omstreken.

Idem dans l'ouvrage de M. Keppel, *cité au* n°. 35.

42. Mal. Archipel. Gedeelte van den Maleischen archipel.
43. Sarawak. Gebied van Sarawak.
44. Sareboes. Plan van de rivier Sareboes, met de steden Rembas, Pakoe en Paddie, 1843.
45. Batang Loepar. Plan van de rivier Batang Loepar, 1844.
46. Patoesan. Plan van de stad en batterijen van Patoesan, aan de Batang Loepar, 1844.
(Ces cinq cartes sont copiées sur celles citées plus loin nos. 64—69.)
47. Labowang. Plan van het eiland Labowang aan den mond der Braunische rivier, door kapt. Sir Ed. Belcher, 1844.

Idem dans l'ouvrage de M. Röttger, *cité au* n°. 36.

48. Riouw. Kaart van Riouw.

Idem dans l'ouvrage des membres de la commission des sciences physiques etc., cité au n°. 10.

49. Müller. Kaart van de kust en binnenlanden van Banjermasing, behoorende tot de reize in het zuidelijk gedeelte van Borneo, door Salomon Müller, 1845.
50. Idem. Banjermasing, Martapoera, en een gedeelte der Lawut-landen, 1845.
(Les autres cartes d'une date antérieure à 1845 seront portées dans une autre section).

Idem dans l'ouvrage de M. Lauts, *cité au* n°. 81.

51. Lauts.

II. DANS LES COLONIES NÉERLANDAISES.

a. *Livres et brochures.*

94. Van Hoëvell. Sjaïr Bidasari, oorspronkelijk Maleisch gedicht, met vertaling en aanteekeningen; uitgegeven door Dr. W. R. Van Hoëvell. Batavia, Drukkerij van het Bat. Genootschap, 1845. Un vol. gr. in 8°. pag. XLII, 167, 421. fl. 12.00 en cuivre (extrait du XIXe vol. des Oeuvr. de la Soc. des scienc. de Batavia).

95. Gericke. Wiwoho, of Mintorogo, een oorspronkelijk Javaansch gedicht, met vertaling en aanteekeningen door J. F. C. Gericke. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. 1845. Un vol. gr. in 8°. pag. XXIII et 179. fl. 7.20 cuivre. (Extrait du XXe vol. des Oeuvr. de la Soc. des scienc. de Bat.)

96. Winter. Romo, een Javaansch gedicht, uit het oorspronkelijk Kawie van Hempoe Porywo, door Josodhipoero in de Djarwo-taal (tembang halit) overgezet, geheel volledig, van de geboorte van Romo af tot aan de benoeming van Wibisono tot koning van Ngalengko; bewerkt door den heer C. F. Winter. Batavia, Drukkerij van het Bat. Genootsch. 1847. Un vol. gr. in 8°. fl. 18.00, cuivre (extr. du XXIe vol. des Oeuvr. de la Soc. des scienc. de Bat.)

97. Bleeker. Labroideorum ctenoideorum Bataviensium Diagnoses et Adumbrationes auct. Bleeker. Batavia, Typis Societ. art. scient. Batav. 1846. Un vol. in 8°. pag. 33.

98. Idem. Nieuwe bijdrage tot de kennis der Siluroieden van Java; door P. Bleeker. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. 1846. Un vol. in 8°. pag. 12.

99. Idem. Overzigt der te Batavia voorkomende Gladschubbige Labroïeden, met beschrijving van 11 nieuwe species, door P. Bleeker. Batavia, Drukkerij van het Bat. Genootsch. 1847. Un vol. gr. in 4°. pag. 64. (extrait du tome XXIIe des Oeuvr. de la Soc. des scienc. de Bat.)

100. Buddingh. Geschiedkundig overzigt van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen, voorgelezen door Dr. S. A. Buddingh in de Algemeene Vergadering des Genootschaps op den 14 jan. 1846. Batavia, Drukkerij Bat. Gen. 1846. in 8°.

101. Canter Visscher. Index op het Staatsblad van Neêrland's-Indië; door J. T. Canter Visscher. Batavia, drukkerij van het Bat. Gen. 1846. Un vol. in 4°. pag. 151.

102. Ritter. Nieuwe Indische verhalen en herinneringen uit vroegeren en lateren tijd, door W. L. Ritter. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. 1845, deux vol. in 8°. pag. 267 en 299, fl. 10.00 cuivre.

103. Jacobson. Handboek voor het sorteren en afpakken van thee, door J. J. L. L. Jacobson. Batavia, 's Lands-drukkerij, 1845. Un vol. in 8°. pag. XXVII et 418, fl. 5.00.

104. Toe Water. Nagelaten leerreden van W. C. H. Toe Water, in leven theol. doct. en predikant te Samarang; uitgeg. en van een levensberigt voorzien door W. R. van Hoëvell, 2e druk. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. 1845. Un vol. in 8°. fl. 7.20 cuivre.

105. BUDDINGH. Hoe oud zijt gij? Eene godsd. overdenking, door S. A. Buddingh. Batavia, 's Lands-drukkerij, 1847. Un vol. in 8°. fl. 0.75.

106. IDEM. Onderzoek naar de reden waarom Jezus verboden heeft Hem als den Christus openbaar te maken, door S. A. Buddingh. Batavia, 's Lands-drukkerij, 1847. Un vol. in 8°, fl. 1.00.

107. IDEM. Verhandeling over de doodstraf, door S. A. Buddingh. Batavia, 's Lands drukkerij, 1847. Un vol. in 8°. fl. 2.00.

108. IDEM. Handleiding ten gebruike bij onze katechisatiën, door S. A. Buddingh en J. G. G. Bierhaus. Batavia, 's Lands-drukkerij. Un vol. petit in 8°. fl. 0.75. (Les quatre ouvrages dernièrement nommés se vendent chez C. Bakker, Bz. au Nieuwe-Diep).

109. VERSLAG BIJBELG. Verslag van het verhandelde in de algemeene vergadering van het Ned. O. I. Bijbelgenootschap op den 9 julij 1846. Batavia, 1846.

110. SMITS. Zeemans-Gids door de straten Banka en Gaspar, door H. D. A. Smits. Uitgegeven van wege de Commissie tot verb. der Ind. zeekaarten. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. 1847. Un vol. gr. in 4°. pag. XVI et 56.

111. RADERS, WOLFSON. Verslag eener reis naar Demerary, Grenado en Guadeloupe, gedaan op last van Z. Exc. den Gouverneur der kolonie Suriname, door Jhr. J. E. W. F. Van Raders en D. L. Wolfson, in het laatst van 1845. Paramaribo, C. J. Muller, Az. 1846. Un vol. in 8°.

b. *Ouvrages périodiques.*

112. BAT. GENOOTSCH. Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Les volumes XXe et XXIe publiés en 1845 et 1847, in 8°. (A commencer du XXIIe vol. les Oeuvr. de cette société formeront une nouvelle série, format gr. in 4°. — La table des matière des volumes I à XX se trouve dans le 1er vol. du Moniteur des Indes).

113. TIJDSCH. v. N. I. Tijdschrift voor Neêrland's-Indië. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. En 1845, 7e année, 4 vol. pag. 422, 569, 484 et 462. En 1846, 8e année, 4 vol. pag. 399, 605, 400 et 394. En 1847, 9e année, 3 vol. pag. 388, 428 et 392, et 1re livr. du 4e vol. (La publication de cette revue, interrompue en 1847, a été reprise en mars de cette année. — La table des matières des huit premières années de cette revue se trouve dans le Moniteur des Indes, tome 1er et II.)

114. NAT. EN GEN. ARCH. Natuur- en Geneeskundig Archief voor Neêrland's-Indië. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. En 1845, 2e année, en 1846, 3e année. Il n'a paru que 2 livr. de la 4e année, la publication de ce recueil ayant discontinué dans le courant de 1847. — La table des matières des 2 premières années se trouve dans le Moniteur des Indes.

115. CHRIST. TIJDSCH. Tijdschrift ter bevordering van Christelijken zin in Nederlandsch Indië; onder medewerking van de Heeren predikanten in Neêrland's Indië, en ten voordeele van het weeshuis te Parapattan uitgegeven, door W. R. van Hoëvell. Batavia, Drukkerij van het Bat. Gen. 1846, 1ère année.

116. STAATSBLAD. Staatsblad voor Nederlandsch-Indië. Batavia, 's lands-drukkerij. Années 1845, 1846, 1847.

117. VERSLAG HANDEL. Verslag van den handel, de scheepvaart en inkomende- en uitgaande regten op Java en Madura. Batavia, 's Lands drukkerij. Cet ouvrage gr. in 4°. se publie tous les ans. Les vol. qui ont paru en 1845, 1846 et 1847 contiennent les tableaux du commerce etc. des années 1844, 1845 et 1846.

118. ALMANAK N. I. Almanak en naamregister voor Nederlandsch-Indië. Batavia, 's lands-drukkerij. Années 1845, 1846 et 1847.

119. NAAMR. OFFIEREN. Naamregister der officieren van de land- en zeemagt in Nederlandsch Indië. Batavia, 's lands-drukkerij. Année 1845, 1846 et 1847.

c. *Cartes géographiques et hydrographiques.*

Cartes dans le Tijdschrift voor N. I., cité au n°. 113.

52. BALIE. Kaart van de eilanden Balie en Lombok (année VII) (La même carte que celle citée au n° 40).

53. BIK. Schets der ligging van de voornaamste goudmijnen op de Noord-Oosthoek van Celebes, onder het gebied van den resident van Menado, door A. J. Bik (année VII).

54. MENADO. Kaart van de Minahassa op het eiland Celebes (année VII).

55. VAN HOËVELL. Figurative kaart van het terrein waarop gevonden worden de tegenwoordige verblijfplaatsen der Badoeïnen; met aanwijzing van den weg daarheen van Lebak naar Tjibeo, of het hoofdverblijf van dezen volkstam. 1845. (année VII).

56. W. BORNEO. Ligging der Chineesche Kongsies ter Westkust Borneo (année IX, vol. 2).

57. HEYMERING. Kaart van het eiland Timor, zamengesteld door G. H. Heymering (année IX, vol. 3).

III. EN PAYS ÉTRANGER.

a. *Livres et brochures.*

120. EARL. Enterprise in tropical Australia, by G. Windsor Earl. London, Madden and Malcolm, 1846. Un vol. in 8°. pag. 177. fl. 4.50.

121. KEPPEL. The expedition to Borneo of H. M. S. Dido, for the suppression of piracy, with extracts from the Journals of James Brooke, Esq. of Sarawak, by Capt. the Hon. Henry Keppel. R. N. London, Chapman and Hall. 2d Edition. 1846. 2 vol. in 8°. p. XIV, 338, XXVIII, et VIII, 237, CX. Cartes et gravures.

122. BRERETON. An address, with a proposal for the foundation of a church, mission-house and school, at Sarawak, on the N. W. coast of Borneo, under the protection of James Brooke, Esq., founder of the settlement of Sarawak, by the Rev. C. D. Brereton. London, 1846. Un vol. in 8°. pag. 35. fl. 0.75.

123. DAVIDSON. Trade and travel in the far East, or recollections of twenty-one years passed in Java, Singapore, Australia, and China, by G. F. Davidson. London, Madden and Malcolm, 1846. Un vol. in 8°. pag. 312. fl. 8.00.

124. JUKES. Narrative of the surveying voyage of H. M. S. Fly, commanded by Capt. F. P. Blacwood, R. N. in Torres strait, New Guinea, and other islands in the eastern archipelago, during the years 1842—1846: together with an excursion into the interior of the eastern part of Java, by J. Beete Jukes, naturalist of the expedition. London, T. and W. Boone, 1848. 2 vol. in 8°. pag. 423 et 362. 37 gravures et 2 cartes.

125. STOKES. Discoveries in Australia, with an account of the coasts and rivers explored and surveyed during the voyage of H. M. S. Beagle, in the years 1837—38—39—40—41—42—43. Also a narrative of Capt. Owen Stanley's visits to the islands in the Arafura sea, by J. Lort Stokes. R. N. London, T. and W. Boone, 1846. 2 vol. in 8°. pag. 521 et 543. 65 gravures et 8 cartes. fl. 27,00.

126. MARRYAT. Borneo and the India archipelago, by Francis S. Marryat, late Midshipman of H. M. S. Samarang. London, 1847.

127. JUNGHUHN. Topographische und naturwissenschaftliche Reisen durch Java, von Dr. Friedrich Junghuhn. Zum Druck befördert und bevorwortet durch Dr. C. G. Nees von Esenbeck; mit einem aus 38 Tafeln und 2 Höhenkarten bestehenden Atlasse. Magdeburg, E. Baensch; Rotterdam, A. Baedeker; Amsterdam, J. Müller, 1845. Un vol. in 8°. pag. 518, fl. 12.00.

128. IDEM. Die Battaländer auf Sumatra. Im auftrage Sr. Excellenz des General-Gouverneurs von Niederländisch-Indien Hrn. P. Merkus, in den Jahren 1840 und 1841 untersucht und beschrieben von Fransz Junghuhn. Aus dem holländischen Original übersetzt vom Verfasser. 1er Theil: Chorographie, mit 10 tafeln; 2er Theil: Völkerkunde, mit 9 tafeln. Berlin, G. Reimer. 1847, 2 vol. in 8°. pag. 300 et 388, fl. 11.00.

129. SELBERG. Reise nach Java und Ausflüge nach den Inseln Madura und St. Helena von Dr. Eduard Selberg; mit einem Plane von Batavia und Umgebungen. Oldenburg, G. Stallung; Amsterdam, H. M. Schonekat, 1846. Un vol. in 8°. pag. 344, fl. 3.00.

130. DULAURIER. Institutions maritimes de l'Archipel d'Asie, traduites en français par M. Edouard Dulaurier; texte malay et bougui, Paris, Benjamin Duprat. 1845. Un vol. in 4°. pag. 480.

131 IDEM. Lettres et pièces diplomatiques écrites en malay, recueillies et publiées pour servir d'exercices de lecture et de traduction aux élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes, par M. E. Dulaurier. Paris, Firmin Didot, 1re fascicule, 1845, gr. in 8°.

132. D'URVILLE. Voyage au Pôle Sud et dans l'Océanie sur les corvettes l'Astrolabe et la Zélée, exécuté pendant les années 1837—38—39—40, sous le commandement de M. J. Dumont d'Urville. Histoire du voyage. Paris, Gide, 1841—46, dix volumes gr. 8°.

133. BASTÍAANSE. Voyages faits dans les Moluques, à la Nouvelle-Guinée et à Célèbes, avec le comte Charles de Vidua de Conzano, à bord de la goëlette royale l'Iris, par le lieut. de vaisseau J. H. de Boudyck Bastiaanse. Paris, Arthur Bertrand, 1845. Un vol. in 8°. pag. XXVII et 264.

134. HAUSSMANN. Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie, par Auguste Haussmann, délégué commercial attaché à la légation de M. de Lagrené, en 1844—45—46. Paris, Desessart, vol. 1er en 1847, pag. 484; vol. 2e et 3e en 1848, pag. 418 et 486.

b. *Ouvrages périodiques.*

135. COLON. MAG. Colonial Magazine, by Simmonds. Londen, Simmonds, 1845, 46 et 47.

136. COLON. GAZETTE. Colonial Gazette. London.

137. ECONOMIST. The Economist. London, 1845, 46 et 47.

138. NAUT. MAG. The Nautical Magazine. London, 1845, 46 et 47.

139. ASIAT. JOURNAL. The Asiatic Journal and monthly miscellany. London, Allen et Co.

140. JOURN. E. I. A. Journal of the East India Archipelago. Singapore.

141. Journ. E. I. A. The Journal of the Eastern Archipelago and eastern Asia. Singapore.
142. Sing. Chron. The Singapore Chronicle.
143. Ann. Marit. Annales Maritimes et coloniales publiées par N. M. Bajot et Poiré. Paris.
144. Journ. Asiat. Journal Asiatique. Paris.
145. Rev. de l'Orient. Revue de l'Orient et de l'Algérie, rédacteur en chef M. O. Maccarthy. Paris.

c. *Cartes géographiques et hydrographiques.*

Cartes publiées par ordre de l'amirauté à Londres.

58. Bethune. Labouan island and the entrance of the Bruni riner by Capt. Drinkwater Bethune and Cpt. Sir Edw. Belcher, 1845.
59. Idem. Bruni river, by Capt. Drinkwater Bethune. 1845.
60. Williams. Sarawak river, by M. Hiram Williams, 1846.
61. Giles. Maloodo bay (Borneo), by G. Giles, 1845.
62. Durian Str. Durian and Rhio straits: the important surveys of lieut. Dittlof Tjassens, Dutch navy, have been added to this. Corr. to 1845.
63. Linga. Channels between Sumatra and Linga, Sinkep. etc. by lieut. Carnbee of the Dutch navy. 1843. Published, 1845.

Cartes dans l'ouvrage de Keppel, cité au N°. 121.

64. Part of the Malayan archipelago.
65. Province of Sarawak.
66. Plan of the Batang Lupar river, 1844.
67. Plan of the forts and villages of Patusan, 1844.
68. Plan of the Sarebus river, 1843.
69. Plan of the Island of Labuan and mouth of the Borneo river, by Capt. Sir Edw. Belcher, R. N., 1844.

Idem dans l'ouvrage de Jukes, cité au N°. 124.

70. Chart of Torres strait.
71. Map of the eastern end of the island of Java, from the map in Sir T. S. Raffles history of Java.

Idem dans l'ouvrage de Stokes, cité au N°. 125.

72. Southern part of the Gulf of Carpentaria, surveyed in 1841, published 1846.
73. Map of Australia, by J. Arrowsmith, published 1846.
74. The Arrafura sea.

Idem dans l'ouvrage de M. Junghuhn, cité au N°. 127.

75. Junghuhn. Karte zu den Reisen durch die westliche Provincien Java's.
76. Idem. Höhen Profilen von Java.
77. Idem. Plusieurs vues et profils des volcans de Java.
78. Idem. Plusieurs plans topogr. de cratères de volcans à Java.

Idem dans l'ouvrage du même auteur, N°. 128.

79. Junghuhn. General-karte vom mittleren Sumatra, von Padang bis Singkel, nach eigenen und fremden trigon. Aufnamen zusammengestellt und entworfen von Fr. Junghuhn, 1840—41.
80. Idem. Karte von Südlichen, erforschten Theile der Batta Länder, in 2 Blättern, trig. aufgen. in den Jahre 1840—41, von Fr. Junghuhn.
81. Idem. Karte von dem, den Batta-Länder südlich angrenzenden Lände, bis Padang.
82. Idem. Die Bai von Tapanulie, und ihr Flussgebiet, als Eingang in die Battaländer; trigon. aufgen. und gezeich. von Fr. Junghuhn.
83. Idem. Plusieurs profils de volcans, etc.

Idem dans l'ouvrage de M. Selberg, N°. 129.

84. Plane von Batavia und Umgebungen.

Cartes de l'expédition au Pôle sud et dans l'Océanie des corvettes l'Astrolabe et la Zélée, commandée par M. Dumont d'Urville, 39—42; publiées par le Dépôt-général de la Marine française, — Paris, 1846.

85. Carte de la partie nord-ouest de l'île de Java. Carte de la côte de Java, près Samarang. francs 2.
86. Carte de la partie méridionale de l'île Célèbes. Plan de la rade de Makasser. francs 2.
87. Carte de la partie sud-ouest de l'île de Timor. fr. 1.
88. Carte de l'île de Céram, de l'île de Bourou, et des îles voisines. Plan du mouillage des îles Banda. Plan de la baie Warou (île de Céram). Plan de la baie Sannana sur la côte N. E. de l'île Xulla Bessy. Plan de la baie Hatiling (île Céram). fr. 2.
89. Carte des îles Arrou. Plan du hâvre Dobo. fr. 1.
90. Carte de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Guinée. Plan du port Dubus (baie Triton). fr. 2.
91. Carte des îles situées entre Mindanao et Célèbes. Plan du mouillage de Ternate. fr. 2.
92. Carte de l'archipel Solo. Plan du mouillage de Samboangang. Plan de la rade de Soog. fr. 2.
93. Carte d'une partie de la côte occidentale de Bornéo. Carte d'une portion de la côte nord de Bornéo et de îles Balambangan et Banguey. Routes des corvettes l'Astrolabe et la Zélée près des îles Kagayan-Solo. fr. 1.
94. Carte de la partie sud-est de la côte de Bornéo. fr. 2.
95. Carte du détroit de Banca. fr. 1.
96. Routes des corvettes l'Astrolabe et la Zélée dans les détroits de Durian et de Sinchapour. Routes près des îles Sinkep. fr. 1.

(Les cartes mentionnées ci-dessus, portent les n°s. 1086, 1084, 1132, 1080, 1083, 1081, 1079, 1100, 1099, 1085, 1097 et 1098 du Catalogue du Dépôt de la Marine française à Paris, et les n°s. 33, 27, 42, 23, 26, 24, 22, 31, 30, 32, 28 et 29 de l'Atlas du voyage de l'Astrolabe et la Zélée.)

---

97. Tessan. Carte du détroit de la Sonde, réduite d'après les travaux hydrogr.-exécutés pendant les années 1837, 1840 et 1841, par MM. F. H. Ampt, L. J. de Vriese, B. G. Escher, J. A. C. Eschauzier, B. H. Staring, E. H. Boom, J. A. G. Rietveld et J. Groll, officiers de la marine royale de Hollande, par M. de Tessan. Publiée au Dépôt de la marine française, — Paris, 1846, fr. 2.

98. Idem. Carte particulière du détroit de la Sonde, réduite d'après les travaux hydr. exécutés en 1840 et 1841 par MM. J. A. G. Rietveld, E. H. Boom et J. Groll, officiers de la marine royale de Hollande, par M. de Tessan. Publiée au Dépôt de la marine française, — Paris, 1846, fr. 1.

99. Singapore, etc. Carte des détroits de Singapore, Durian et Rhio et des parages environnants; dressée d'après les cartes d'Horsburgh et celle de l'Amirauté anglaise de 1840 et d'après la carte hollandaise du Détroit de Rhio levée dans la même année par MM. Dittlof Tjassens, Bloys van Treslong Prins et van Gogh, sous la direction de M. van der Plaat. Publiée au Dépôt de la marine française, — Paris, 1846. fr. 2.

100. Jagersmidt. Plan de la grande baie de Poulo Condore, levé en 1843, par M. Jagersmidt, publié au Dépôt de la marine française, — Paris, 1847. fr. 0.50.

(Les quatre dernières cartes, portent les N°s 1069, 1113, 1102 et 1141 dans le catalogue du Dépôt de la Marine française, — Paris).

Cartes dans l'ouvrage de M. d'Urville, *cité au* n°. 132.

101. Dumoulin. Carte de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Guinée; idem des îles Arrou, par M. Vincendon Dumoulin. (vol. VII).

102. Gronovius. Carte de l'île de Bornéo, dressée en l'année 1835, par M. D. J. van Dungen Gronovius, corrigée par M. Vincendon Dumoulin, 1839 (vol. VI).

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Les Hollandais au Brésil. Récit succinct des principaux exploits de nos ancêtres dans l'Amérique méridionale; leurs conquêtes au Brésil et leur puissance colossale dans cette colonie sous le comte Joan Maurice de Nassau, au commencement du XVII[e] siècle, par M. P. M. Netscher, Lieutenant de Grenadiers.

La situation politique de l'Europe, la disposition générale des esprits aspirant de toutes parts à une liberté plus ou moins large, les luttes qui se livrent ou qui se préparent peut-être, les souvenirs glorieux que l'anniversaire de la paix de Westphalie rappelle à tous les cœurs néerlandais, reportent naturellement nos méditations aux temps où le peuple de la Néerlande disputait si vaillamment sa liberté à l'Espagne.

Certes, ce fut un grand et bel exemple que cette lutte de 80 ans contre la monarchie espagnole, alors la plus puissante de l'Europe: animés du plus noble patriotisme et guidés par le sage Guillaume prince d'Orange et ses valeureux descendants, que d'efforts inouis ont déployés nos pères pour parvenir à secouer le joug étranger!

En parcourant les annales de l'histoire ancienne et moderne, nous voyons souvent des peuples combattre courageusement pour leur indépendance; mais nulle part on ne trouve d'exemple de cette régénération subite et glorieuse, de ce rapide développement de forces et de ressources dans un état aussi récemment constitué que l'était la Hollande au 17[e] siècle. Opprimée d'abord, elle se fit bientôt craindre de ses anciens dominateurs.

C'est la mise en pratique de notre ancienne devise: *Concordiâ res parvae crescunt*, qui opéra ces merveilles, et grâces en soient rendues au sort heureux qui mit à la tête de la jeune république des princes tels que Guillaume et ses deux fils. Unissant la sagesse au courage, ils savaient entretenir chez la nation l'amour sacré de la patrie et l'aversion de toute influence étrangère. Ils encourageaient autant que possible le commerce et la navigation maritime, comme les véritables sources de notre puissance et de nos richesses.

Plus tard, ce pouvoir consolidé et ces richesses accumulées valurent à la nouvelle république, déjà redoutée et respectée partout, de ne pas être écrasée par les guerres que les diverses puissances de l'Europe lui déclarèrent tour à tour. Non seulement nous sortions toujours couverts de gloire de ces combats successifs, mais encore nous recueillions de nouvelles forces de chaque victoire.

Tout Hollandais peut à juste titre être fier de descendre de ces héros intrépides, d'appartenir à une nation qui, depuis, même dans les temps les plus difficiles, à su maintenir sa juste réputation de prudence et de bravoure. Convaincus que les exemples héroïques ne sont jamais perdus pour les peuples, et que nous marcherions encore sur les traces de nos ancêtres si les événements nous y appelaient, oui, soyons fiers de voir briller dans les fastes de notre histoire des XVI[e] et XVII[e] siècles les noms des Houtman, Heemskerk, Van Noord, le Maire, Bontekoe, Van Diemen, Tasman, Spilbergen, Koen, Hein, De Ruyter, Tromp, Wassenaar, Van Galen et autres, qui portèrent notre pavillon sur toutes les parties du globe et firent respecter partout le nom hollandais. Helmers, le grand poëte national, rappelle en termes sublimes ces temps glorieux, lorsqu'il s'écrie dans sa *Nation hollandaise*:[1]

> Aux jours de ta grandeur, jamais, ô Grèce antique,
> Tu ne vis tant d'éclat sur ton sol héroïque!
>
> *Traduction d'*Aug. Clavareau.

[1] Dans l'original de Helmers nous lisons:

> *Wat Godlijk heldenvolk! — neen, 't vrije Griekenland*
> *Zag nooit een eedler drom verzameld aan zijn strand.*

Plusieurs historiens érudits ont décrit ces temps de grandeur, et nous donnent tantôt les détails des événements dans notre patrie d'Europe, tantôt dans les colonies, surtout dans les Indes-Orientales; cependant, nous n'avons trouvé nulle part un récit suivi de cette grande partie de l'histoire qui embrasse la conquête du Brésil.

Il est vrai que la possession de ces pays n'a été que de courte durée, et qu'elle est loin d'avoir porté les mêmes fruits que celle de nos colonies aux Indes-Orientales; mais les grands hommes qui y ont brillé, soit comme amiraux et généraux, soit comme législateurs, n'en méritent pas moins le tribut de notre hommage et de notre admiration.

C'est pour payer cette dette de reconnaissance nationale que nous avons entrepris l'agréable tâche de rappeler à la mémoire de nos compatriotes ces hauts faits d'armes, recueillis dans les meilleurs ouvrages sur cette époque, et dont nous avons formé un récit succint.

Afin d'en faciliter la lecture, nous donnerons d'abord un tableau chronologique des principaux événements traités dans ce récit, qui sera divisé en trois parties: La 1ère contiendra les premiers voyages des Hollandais à l'Amérique méridionale avant la fondation de la Compe. des Indes-Occidentales; la 2e partie traitera des expéditions de cette compagnie au Brésil et de son établissement dans ce pays. Dans la 3e partie nous essayerons de décrire la prospérité et la richesse de la nouvelle colonie sous son gouverneur le brave comte Joan Maurice de Nassau; les causes de la décadence, et enfin la perte totale de ce pays.

Nous nous félicitons de cette occasion de pouvoir rendre justice au souvenir de ce prince, digne rejeton d'une des branches de l'illustre famille de Nassau[1]. Soldat intrépide, conseiller prudent et législateur éclairé, Joan Maurice de Nassau était bien à la hauteur de tâche difficile qui lui avait été confiée par la nation hollandaise.

TABLEAU *chronologique des principaux événements relatifs à l'établissement des Hollandais dans l'Amérique méridionale.*

1433.	Découverte des îles Açores ou Flamandes.
1492.	Découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb.
1500.	Découverte du Brésil par l'amiral portugais Perez Alvarez de Cabral. Ce beau pays devient une colonie de déportation du Portugal.
1549.	Thomas de Souza, premier gouverneur du Brésil. — Les efforts des Jésuites pour civiliser et instruire les indigènes sont couronnés du plus grand succès. — Prospérité de la colonie.
1598.	Voyage autour du monde de Olivier Van Noord. — Il visite Rio-de-Janeiro, où il est reçu d'une manière hostile. — Descente au Chili.
1599.	Première tentative d'expédition au Brésil, sous les ordres de Pierre Van der Does.
1609.	Délibérations sérieuses des États-généraux au sujet de l'établissement d'une compagnie des Indes-Occidentales.
1614.	Voyage autour du monde de Joris Van Spilbergen; — descente à Santos, au Brésil; ses glorieux exploits sur les côtes du Pérou; bataille navale près de Callao.
1615.	Voyage de Le Maire et Schouten. — Ils doublent pour la première fois le cap Hoorn, 29 janvier 1616.
1621.	Fondation de la Compagnie des Indes-Occidentales
1623.	Voyage autour du monde par l'Hermite et Schapenham (de la Compagnie des Indes-Orientales).
1624.	Grande expédition au Brésil sous les ordres des amiraux Jacob Willekens et Pieter Pietersz. Hein, — Prise de St. Salvador. — Les deux amiraux retournent en Hollande et laissent le commandement de la ville au colonel Schouten.

[1] Joan Maurice était petit-fils du comte Jean de Nassau (frère de Guillaume-le-Taciturne) et de Madeleine comtesse de Waldeck. Voy. *Wagenaar*, tom. II, et M. *Veegens*, qui a donné une excellente biographie du comte Maurice dans son ouvrage *Levens van beroemde Nederlanders.* Harlem, 1840.

1625. Les Espagnols reprennent St. Salvador. — Vaine tentative des amiraux Boudewijn Hendrikz. et Lam pour se rendre de nouveau maîtres de la ville. — Hendriksz. s'empare de la ville de Porto Rico, et de l'île de St. Marguerite, située sur la côte n.-e. de l'Amérique méridionale.

1627. Piet Hein fait deux attaques infructueuses pour rentrer en possession de la belle ville de St. Salvador; glorieux combats contre la flottille espagnole dans cette baie. — Prise d'un grand nombre de vaisseaux espagnols et portugais richement chargés, ce qui fait respirer la Compagnie des Indes-Occidentales.

1628. Vif combat entre l'amiral hollandais Pieter Adriaansz Ita et la flotte espagnole près Cavannes (Cuba). — La petite colonie hollandaise fondée l'année précédente à l'embouchure du Maranon, détruite par les aborigènes. — Capture de la flotte dite *d'argent* par Piet Hein. — Richesse et prospérité de la Compagnie des Indes-Occidentales.

1629. Mort de Piet Hein. — Expédition sous l'amiral Adriaan Jansz. Pater à la Guyane espagnole; il monte l'Orénoque jusqu'à St. Thomé. — Préparatifs de la grande expédition de Pernambuco sous l'amiral Loncq.

1630. Prise d'Olinda et du Récif de Pernambuco par l'amiral hollandais Loncq. — Seconde expédition sous les ordres de Ad. Jansz. Pater; il se rend maître de la ville de Santa Martha (située entre Carthagène et Rio-Hacha). — Dispositions belliqueuses de la compagnie des Indes-Occidentales.

1631. Bataille navale près de Bahia entre Pater et D'Oquendo, amiral espagnol. — Évacuation d'Olinda, retraite sur le Récife de Pernambuco.

1632. Prise de Garassu (ville au nord d'Olinda, nommée aujourd'hui Sobral).

1633. Accord conclu avec les Portugais du Brésil pour se faire désormais la guerre avec plus de loyauté.— Prise de Tamarica par le colonel Mathieu van Ceulen. — Le commandeur Jan Jansz. van Hoorn se rend maître des villes de Truxillo et de Campêche sur la côte de Honduras.

1634. L'amiral Lichthart fait des efforts inutiles pour s'emparer de Paraïba. — Prise du cap St. Augustin; conquête de Paraïba ou Philippea, par Lichthart, le colonel Sigismund Schuppen et le capitain Artichofsky; Paraïba est baptisé du nom de Frederikstad. — Les Hollandais prennent possession de Curaçao.

1635. et 1636. Grands succès du colonel Artichofsky au Brésil. Quatre capitaineries (Pernambuco. Tamarica, Paraïba et Rio-Grande) reconnaissent la suprématie hollandaise. — Proclamation conciliante et libérale du gouvernement hollandais aux habitants du Brésil. — Tandis que ces hauts faits s'accomplissent, la caisse de la Compagnie des Indes-Occidentales s'épuise et l'on commence à sentir le besoin d'un homme supérieur pour organiser et gouverner la colonie nouvellement acquise.

1637. Arrivée du nouveau gouverneur le comte Joan Maurice de Nassau, au Brésil. — Prise de Porto Calvo; poursuite des troupes espagnoles sous le comte Bagnola. — Améliorations dans l'administration de la colonie; la condition des habitants de diverses nations, fixée par des règlements; organisation du gouvernement; traités avec les indigènes. — Prise de St. George d'Elmine (Afrique) par Nicolas Van Yperen, envoyé par Maurice. — Conquête des provinces brésiliennes de Sergipe del Rey et Siara par le colonel Schuppen. — Combat de l'amiral Schaap contre trois vaisseaux espagnols. — Départ d'Artichofsky pour la Hollande.

1638. Entreprise échouée contre Bahia ou St. Salvador, sous les ordres du comte Maurice. — Artichofsky retourne au Brésil avec 1600 hommes et quelques vaisseaux, avec le titre de généralissime. Tentative infructueuse sur la flotte *d'argent* espagnole par l'amiral Jol (surnommé Houtebeen).

1639. Discorde entre le comte Maurice et le général Artichofsky. — Ce dernier est renvoyé de la colonie. — Prospérité du Brésil-hollandais. — Conspiration déjouée à Pernambuco et à Paraïba. — Fondation de la ville de Mauritsstad sur le Récife de Pernambuco. — Boa-Vista, maison de plaisance du comte Maurice.

1640. Bataille navale près de Tamarica entre le comte De la Torre et l'amiral Willem Cornelisz. Loos. — Nouveaux succès des forces de terre sous le colonel Kin. — Alliances avec les indigènes — Petite guerre avec les Portugais,

1641	Révolution en Portugal; Philippe IV, déclaré déchu du trône, et le duc de Bragance proclamé roi sous le nom de Jean IV. — Dispositions pacifiques du nouveau royaume envers la Hollande. Maurice reçoit des États-généraux l'ordre de continuer les hostilités contre les Portugais et de leur nuire autant que possible. — Reprise de Sergipe del Rey. — Expédition d'Afrique; l'amiral Jol s'y rend maître de St. Paul de Loanda et de St. Thomas, où il mourut. — Conquête de la province de Maranhan par Lichthart et Kin. — Armistice de dix ans entre la Hollande et le Portugal (23 juin 1641). — Voyage dans l'intérieur du Brésil par Heerckmans.
1642	Perte des colonies de Maranhan et de St. Thomas (Afrique).
1643	Projet contre Buénos-Ayros. — Expédition infructueuse du Chili sous les ordres de l'amiral Henri Brouwer, qui mourut en voyage; le reste de sa flotte sous Heerckmans retourne en Hollande.
1644	Le comte Maurice de Nassau, las du gouvernement, demande à être relevé de son poste. — Il rend encore plusieurs ordonnances et établit d'utiles réglements de police et d'économie-intérieure; il quitte la colonie en mai 1644, accompagné d'une flotte richement chargée de produits, et d'argent.
1645 et années suivantes.	Déclin du pouvoir des Hollandais dans la colonie, suite de la mauvaise administration; dissensions dans le conseil du gouvernement; mesures arbitraires et oppressives. — Conspiration de déjouée Pernambuco. — Bientôt après, Juan Fernandez de Viera, patriote portugais, lève l'étendart de la révolte dans les provinces. — Succès des insurgés sous les ordres de Viera, Baretto, Vidal et autres.
	Le reste des Hollandais évacue le Brésil en suite de la capitulation du 28 janvier 1654.

1e. PARTIE.

Premiers voyages des Hollandais à l'Amérique du Sud, avant la fondation de la Compagnie des Indes-Occidentales. 1621.

Avant de commencer le récit des expéditions armées des Hollandais aux côtes du Brésil, nous croyons à propos de rappeler au lecteur les principaux voyages accomplis antérieurement dans cette partie du monde, et qui amenèrent plus tard la fondation de la Compagnie des Indes-Occidentales, institution qui a tant contribué à étendre notre puissance maritime et coloniale.

Les premiers navigateurs qui découvrirent des terres à l'ouest du méridien de Ténériffe, furent les habitants de Brugge, qui s'établirent aux îles Flamandes ou Azôres vers la fin du XIVe siècle.

Tuckey, célèbre géographe anglais, nous dit que l'on trouve déjà ces îles marquées sur une carte portugaise de l'an 1380. Selon Van Wyk, géographe hollandais, ces îles furent découvertes par le Hollandais Josua Van den Berg, vers le milieu du XVe siècle, et nous lisons dans l'ouvrage de James Bell (*A system of geography*) que les Portugais en prirent possession en l'an 1433.

Quoi qu'il en soit, cette découverte avait ouvert le chemin vers de nouveaux pays, et, en 1492, Christophe Colomb, Gênois de naissance, au service des rois catholiques (Ferdinand et Isabelle), mit, pour la première fois, pied à terre à St. Salvador, une des îles Lucayes. C'est lui, et plusieurs autres navigateurs espagnols, qui découvrirent plus tard toutes les îles Antilles et Caraïbes et le continent du Nouveau-Monde qui reçut le nom d'Amérique d'après un des chefs espagnols, Amérique Vespuce.

La terre ferme du Brésil fut découverte l'an 1500, presque simultanément par Vincent Yanjez Pinzon et Diego de Lepe, lieutenants de Colomb [1].

Ils firent une descente près de l'embouchure du Maranon ou Amazone [2], mais ils ne s'y établirent

[1] Voir: *Discriptio Indiae Occidentalis per Antonium de Herrera. Regium Indiarum et Castellae Historiagraphum.* Valladolid, 1601.

[2] Ce dernier nom lui fut donné en 1538 par Orellana, lieutenant de Pizarre. Il descendit ce fleuve depuis les sources situées du Pérou jusqu'à l'embouchure. Ayant vu sur sa route quelques tribus de sauvages imberbes, il les prit pour un peuple de femmes guerrières, dont il rapporte les contes les plus absurdes.

point. Six mois plus tard, même année, l'amiral portugais, Perez Alvarez de Cabral, pendant son voyage aux Indes-Orientales, voulant éviter par un détour les côtes d'Afrique à cause des calmes qui y règnent ordinairement, aborda malgré lui presqu'au même endroit; il y descendit et prit possession du pays au nom de S. M. le roi du Portugal. On baptisa la nouvelle colonie du nom de Santa-Cruz, d'après le jour que l'on y était arrivé [1]; plus tard ce nom fut changé en celui de Brésil, à cause de la grande quantité de bois de Brésil provenant de cette contrée.

Nous passerons sous silence les établissements successifs des Espagnols dans les îles et sur le continent, comme aussi les conquêtes du Mexique en 1519, et de la Californie en 1526 par Cortez, et celle du Pérou, en 1530, par Pizarre.

Nous les mentionnons seulement en passant, parce que le gouvernement portugais, alléché par les trésors que les Espagnols tiraient de ces possessions magnifiques, résolut, de son côté, d'envoyer des émissaires au Brésil, afin d'explorer ce pays, et, s'il était possible, d'y découvrir des mines. Après quelques recherches infructueuses la nouvelle colonie fut considérée comme d'aucune utilité, et ne servit pendant plusieurs années que comme lieu d'exil pour les juifs, alors persécutés avec cruauté en Portugal, et comme colonie de déportation pour les condamnés de l'inquisition et les malfaiteurs.

Cette population s'appliqua pourtant avec succès à l'agriculture et au commerce avec les indigènes; à tel point, qu'à la fin le gouvernement portugais, persuadé qu'une colonie pouvait être profitable à la métropole, autrement encore que par ses mines d'or et d'argent, commença à s'intéresser au sort des colons, jusqu'alors abandonnés à eux-mêmes [2].

En 1549, Thomas de Souza, homme d'un esprit supérieur, y fut envoyé comme gouverneur. Il y organisa toute une législation et un gouvernement; il encouragea la culture de la canne à sucre et du coton, et fonda les villes de St. Salvador et de St. Vincent. Peu à peu les bords de la mer et des rivières furent colonisés et cultivés par des esclaves d'Afrique, que l'on y avait transportés dès l'année 1530; et l'on entretint les relations les plus amicales avec la plupart des tribus indigènes auxquelles on acheta les bois précieux et autres produits de l'intérieur.

Les jésuites contribuèrent puissamment à entretenir ces rapports d'alliance; ils se firent aimer et respecter par leurs efforts à instruire et civiliser les peuples sauvages, et, contre leur habitude, ils s'y montrèrent toujours bons et tolérants.

Cet état florissant ne tarda pas à éveiller l'avidité des autres puissances; les Français firent des expéditions à Rio-de-Janeiro, à Rio-Grande, à Paraïba et à l'île de Maranhan; mais, comme dit Raynal «leur légèreté ne leur permit pas d'attendre le fruit, communément tardif de nouvelles entreprises», et ils quittèrent bientot leurs nouvelles acquisitions [3].

Le même auteur peint les habitants primitifs du Brésil comme un peuple social, hospitalier, bon et sobre, mais vindicatif et sensuel. Ils vivaient dans une anarchie complète, sans qu'il en résultât, cependant, des suites fâcheuses : chaque tribu avait pour directeurs ou chefs un certain nombre de vieillards qui jugeaient des querelles et décidaient de la guerre. Ces guerres étaient d'ordinaire la suite d'une vengeance quelconque à satisfaire.

Leur plus grande ambition était alors de faire des prisonniers, de les égorger et de les *manger* en grande cérémonie. Ils étaient en général de la taille des Européens, mais moins robustes; leurs principales armes étaient la massue de bois d'ébène, l'arc et la flèche.

Dès l'an 1581, lorsque cette magnifique province passa, avec le Portugal, au pouvoir des Espagnols, elle fut exposée aux entreprises hardies des Hollandais, alors en pleine guerre avec les nouveaux possesseurs; cependant, ce n'est que plusieurs années plus tard que nous y voyons commencer cette série non interrompue de combats sanglants tant sur mer que sur terre.

Olivier Van Noord fut le premier Hollandais qui visita le Brésil. Parti en 1598 pour son voyage autour du monde, il fit cette même année une descente à Rio-de-Janeiro et à Rio-Dolce pour y faire des vivres

[1] Voir: Herrera.

[2] Voir: Raynal, *Hist. philos. et polit. des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Liv. IX.

[3] Van Kampen, dans les *Nederlanders buiten Europa* fait aussi mention d'une de ces entreprises.

Il y fut reçu d'une manière hostile par les habitants, passa le détroit de Magellan et continua son voyage aux îles Philippines, après avoir vainement tenté de s'établir au Chili.

Déjà en 1597, Gerard Bicker, négociant d'Amsterdam, et Jean Cornelisz van Leyen d'Enkhuizen avaient équipé quelques vaisseaux pour l'Amérique, mais nulle part nous ne trouvons notés les résultats de cette entreprise [1].

La première expédition destinée à nuire aux Espagnols en Amérique eut lieu en 1599 sous les ordres de Pierre Van der Does [2]. Il fut envoyé avec 70 vaisseaux pour s'emparer d'une possession quelconque des Espagnols dans les Indes-Occidentales. Chemin faisant, il se rendit maître de la Grand-Canarie (une des îles Canaries), et renvoya en Hollande une partie de sa flottille avec le butin fait sur les ennemis. Alors, au lieu de se diriger directement vers l'Amérique, but de son voyage, il fit route pour la côte de Guinée où il prit la petite ville de Pavoasa de l'île de St. Thomas. C'est là que l'influence du climat causa une grande mortalité parmi les hommes de la flotte: en moins de deux semaines, 1000 hommes succombèrent à la fièvre jaune, et le reste fut tellement exténué de fatigue et anéanti par les maladies, qu'au lieu d'aller au Brésil, ils s'en retournèrent en Hollande, où ils arrivèrent au moins de février 1600.

Bientôt après, l'Espagne, fatiguée de cette guerre continuelle avec les Provinces-Unies, dont elle désespérait de jamais recouvrer la possession, entama des négociations de paix. Ces propositions trouvèrent beaucoup de sympathie chez une grande partie des membres des États-généraux, attendu que si la condition principale du traité tendait à exclure désormais les Hollandais de tout commerce avec les Indes, on leur accordait en compensation le libre commerce avec l'Espagne et le Portugal.

L'autre partie, au contraire, se déclara formellement contre la paix à de pareilles conditions, et voulut qu'au lieu d'abandonner le commerce des Indes-Orientales, on établît une compagnie des Indes-Occidentales pour étendre de plus en plus notre commerce et notre navigation, et pour continuer la guerre avec les Espagnols avec plus de force et d'énergie, en leur dérobant une partie de leurs trésors du Nouveau-Monde.

Willem Ysselius, négociant d'Amsterdam, un des chefs du parti de la guerre, fixa surtout l'attention sur le Brésil, d'où l'on exportait déjà à cette époque annuellement du sucre pour une valeur de fl. 4,800,000 outre la grande quantité de bois de teinture, de coton etc [3].

Son avis fut que même dans le cas qu'une paix fût signée, on devait néanmoins s'établir dans les parties de l'Amérique qui n'étaient pas occupées par les Espagnols ou les Portugais. Le parti pacifique s'opposa avec force à ces projets comme devant amener de nouveaux obstacles à la conclusion de la paix ou d'un traité. Les membres de cette opinion ne croyaient pas que les maux que pourrait causer la reprise de la guerre, fussent balancés par les profits que l'on obtiendrait dans le Nouveau-Monde, attendu que les possessions espagnoles y étaient trop bien gardées pour s'en emparer, et qu'ainsi nous serions probablement obligés de nous en tenir à la course.

Nonobstant toutes ces idées divergentes les États-généraux conclurent avec l'Espagne en l'an 1609 une trève, pour le terme de douze ans. Le droit de la Hollande à la navigation aux Indes ne fut pas reconnu par le roi Philippe; toutefois, il promit de ne pas mettre obstacle à notre commerce avec les Indes dans les endroits qui n'étaient pas occupés par les Espagnols.

Il ne fut pas même question des Indes-Occidentales, et nous verrons bientôt que ni dans ces parages ni dans les Indes-Orientales la trève dite de douze ans ne fut respectée par les deux partis; en effet, jamais les hostilités n'ont cessé dans les colonies.

Après le fameux voyageur Van Noord, qui visita en 1598, pour la première fois, l'Amérique du Sud, nous ne voyons pas aborder aux côtes du Brésil avant 1615 d'autres Hollandais que l'intrépide amiral Joris van Spilbergen. Il fut envoyé en août 1614 par la Compagnie des Indes-Orientales

[1] Voir les *Nederlandsche reizen, tot berordering van den Koophandel na de meest afgelegene gewesten des aardkloots*, tom. XIV.

[2] Fils du défenseur de Leyde en 1574 et premier curateur de l'université de cette ville; voir les *Nederl. buiten Europa*.

[3] Voir les *Nederl. buiten Europa*, 1 vol.

pour chercher par le détroit de Magellan un passage plus court aux Moluques, et eut sous ses ordres six vaisseaux : le *Groote Zon*, le *Groote Maan*, le *Jager* et le *Meeuw*, pour la chambre d'Amsterdam; le *Eolus*, pour la Zélande, et le *Morgenster*, pour Rotterdam.

Arrivé près du Brésil il jeta l'ancre près des Islas Grandes et puis près de Santos ou St. Vincent, afin de rafraîchir son équipage, affaibli par les maladies à bord. Les Portugais le reçurent d'une manière hostile, et, toutes les tentatives pour nouer des relations de commerce échouant, les Hollandais mirent de nouveau à la voile pour quitter ces côtes inhospitalières; mais avant leur départ ils prirent une caravelle portugaise chargée d'argent, de *reliques*, de *croix* et de *bulles d'indulgence!* L'amiral Van Spilbergen proposa aux Portugais d'échanger les prisonniers et la cargaison de ce navire contre quelques Hollandais que l'on retenait à Rio-de-Janeiro; ce fut en vain; ils refusèrent, et donnèrent par là un exemple frappant de leur haine envers les Hollandais, haine si profonde qu'elle leur imposa ce sacrifice de leur propre intérêt [1].

Après plusieurs obstacles et beaucoup de dangers, à travers les tempêtes et les vents contraires, on parvint à passer le détroit de Magellan et l'on mit le cap sur Chili. Spilbergen fit avec beaucoup de succès deux descentes à l'île de Santa-Maria et à la petite ville d'Auroca; il en chassa la garnison espagnole et mit le feu aux habitations.

Le 2 juin 1615 on jeta l'ancre devant Valparaiso, où l'on trouva toutes les maisons incendiées par les Espagnols. 200 matelots et soldats hollandais obtinrent une victoire signalée sur les troupes de l'ennemi.

On y apprit des prisonniers que, d'après des ordres reçus de la métropole, l'amiral espagnol Rodriguez de Mendoza se trouvait dans ces parages avec une flotte formidable, attendant l'escadre hollandaise. Le roi d'Espagne avait donc été instruit du but de l'expédition de Spilbergen, probablement par des espions envoyés en Hollande.

Avançant toujours vers le nord, et après avoir encore mouillé à Quintero et à Arica, notre amiral s'empara le 17 juillet d'un grand bâtiment marchand espagnol, chargé d'argent. Quelques heures après on découvrit de loin la flotte espagnole, forte de 8 grands gallions, montée par 1600 matelots et soldats sous les ordres de l'amiral Don Rodriguez de Mendoza, neveu du marquis de Montes-Claros, vice-roi du Pérou.

Le grand-conseil du Pérou avait été d'avis qu'il ne convenait pas à une armadille royale d'aller donner la chasse à quelques vaisseaux marchands hollandais, mais qu'il valait mieux les attendre tranquillement à Callao, port de Lima; arrivés jusques-là, le feu fermidable des batteries érigées à l'entrée de la baie les forcerait bientôt à se rendre.

Le jeune amiral, dont le sang castillan se révoltait à l'idée de se tenir caché pour ces Hollandais tant méprisés, et qui brûlait du désir de les battre et de les châtier, ne voulut entendre à rien. Usant de toute son influence auprès du vice-roi, son oncle, auquel il donna en considération l'état probablement affaibli et exténué des Hollandais après un si long voyage, il obtint enfin la permission de partir. Il fit le serment de ne point retourner sans avoir capturé un ou plusieurs vaisseaux, et, afin de donner plus de solennité à cette promesse, *il prit la Sainte-Hostie au moment du départ.*

Donc, le 17, les deux flottes étaient en présence, et à dix heures du soir le fougueux Mendoza, contre l'avis du vice-amiral Alvarez de Pigro, guerrier expérimenté, entama le combat avec l'amiral van Spilbergen, sur le vaisseau le *Groote Zon.*

Il reçut un si rude accueil qu'il fut bientôt obligé de se retirer, complétement désemparé. La lutte fut très inégale, attendu que deux vaisseaux hollandais, le *Eolus* et le *Morgenster* se trouvaient retenus trop éloignés par les calmes pour prendre part au combat; ils ne purent joindre l'escadre que le lendemain à la pointe du jour. De part et d'autre on combattit avec acharnement pendant toute la nuit, se lâchant des bordées à bout portant, le calme ne permettant pas que l'on se séparât pour attendre le jour.

[1] Voir les *Nederl. reizen*, tom. VII.

La profondeur des ténèbres ajoutait encore à l'horreur de la scène; l'effroyable vacarme des cris de guerre mêlés aux plaintes et aux imprécations des mourants, et le bruit du canon formaient la plus terrible confusion. Une chaloupe armée envoyée par Spilbergen pour porter secours au *Meeuw*, qui était engagé avec le vaisseau-amiral espagnol, ne fut pas même reconnue; dans l'obscurité elle fut atteinte de plusieurs boulets de canon, et coula à fond avec tout son monde, malgré les cris d'*Orange*, *Orange!* Le gallion le *St. Francisco* coula à fond avec tout son équipage sous le feu meurtrier de l'amiral van Spilbergen.

Le lendemain, à la pointe du jour, cinq gallions se trouvaient dans un tel état de destruction qu'ils ne purent plus prendre part au combat. Les deux amiraux espagnols furent poursuivis par trois navires hollandais (ceux de l'amiral, du vice-amiral et l'*Eolus*), qui, les ayant atteints, leur livrèrent un combat dont la violence en fit bientôt un épouvantable carnage.

Des 460 hommes de l'équipage du vaisseau-amiral espagnol, le *Jesus-Maria*, il n'en resta que 50; on raconte qu'à plusieurs reprises, l'équipage arbora un pavillon blanc en signe de soumission, mais que chaque fois il fut aussitôt amené par quelques nobles chevaliers espagnols, qui, s'étant embarqués avec Mendoza pour satisfaire leur ardeur belliqueuse, préférèrent mourir plutôt que de se rendre aux Hollandais. A la fin le brave Mendoza fut forcé de se retirer; son navire sombra dans le cours de la journée, et disparut sous les flots avec tout son équipage [1].

Le gallion la *Maria-Rosaria* eut le même sort; le vice-amiral hollandais et le *Eolus* donnèrent la chasse à de Pigro; atteint, celui-ci finit par se rendre à condition d'avoir la vie sauve. Quoique son vaisseau fût sur le point de couler bas, il refusait de quitter son bord à moins que le vice-amiral hollandais ne vînt le chercher en personne; dans le cas contraire, disait-il, il préferait mourir au service de son roi et de sa patrie. Cependant, le navire délabré continuait de s'enfoncer de plus en plus, et vers le soir il fut englouti par les flots, avec l'amiral, tout son équipage et quelques-uns des nôtres qui s'y étaient rendus pour le piller. Le lendemain on voyait encore bon nombre de ces infortunés flottant par-ci par-là sur des débris de mâts et de planches. On en recueillit plusieurs, mais le reste fut abandonné à leur sort, malgré leurs cris de *miséricorde*; insigne cruauté de quelques subalternes, que l'amiral réprouva sévèrement, mais que l'on peut expliquer comme représailles de la manière barbare dont les Espagnols nous faisaient la guerre. Si nous sommes entrés dans les détails de ce combat, c'est que ce fut la première fois que les Hollandais remportèrent une victoire si complète sur les Espagnols dans cette partie du monde, victoire d'autant plus mémorable qu'elle fut disputée avec des forces infiniment inférieures à celles de nos redoutables ennemis.

Cette défaite coûta aux Espagnols 4 grands gallions [2]; parmi les morts, dont le nombre se monta à environ mille, se trouvèrent l'amiral et le vice-amiral: parmi la flotte hollandaise la perte fut comparativement très minime. Après ce succès éclatant, l'escadre hollandaise mit le cap sur Callao; on n'y put rien entreprendre: le vice-roi du Pérou défendait la ville avec 4000 hommes à pied et 8 compagnies de cavalerie, outre les batteries formidables érigées le long des côtes. Voguant toujours vers le nord, Van Spilbergen s'empara de la petite ville de Païta qu'il mit en cendres, et après avoir essuyé de fortes tempêtes sous l'équateur il vint mouiller et octobre à Acapulco, port excellent de la Nouvelle-Espagne.

Les Espagnols l'y reçurent de la manière la plus bienveillante; il noua ave eux des relations d'autant plus amicales, qu'il s'y trouvait plusieurs chefs et officiers castillans qui avaient servi autrefois dans les Pays-Bas et qui, connaissant la langue hollandaise, pouvaient communiquer facilement avec eux.

Le vice-roi même rendit une visite à Spilbergen sur le vaisseau-amiral, curieux qu'il était de voir de près cette escadre qui avait détruit une grande armadille-royale espagnole.

Van Spilbergen échangea tous les prisonniers qu'il retenait encore, contre 30 boeufs, 50 moumoutons et quelques autres provisions, et, après avoir fait de l'eau, il quitta le port le 18 octobre 1615.

[1] Voir les *Nederl. reizen*, tom. VII. et le *Leeven en Daaden der doorluchtigste Zeehelden*. Amsterdam. 1683.

[2] Van Kampen dans les *Nederl. buiten Europa* ne parle que de 3 gallions, mais dans les *Nederlandsche reizen*, le *Leeven en Daaden* et *Neêrl. heldendaden ter zee*, par M. Engelberts Gerrits, le nombre en est porté à quatre.

Après avoir croisé encore jusque sous le 20° degré de lat. septent., et avoir essuyé des hostilités des habitants de la côte partout où on voulait descendre, il continua son voyage vers les îles Ladrones.

Le récit des aventures de Spilbergen nous a entraîné jusqu'à la fin de 1615; rétrogradons maintenant d'un an, pour raconter les événements qui ont amené le voyage du célèbre *Le Maire* et de *Schouten*, qui eut lieu presque en même temps que celui de Spilbergen.

Quelques négociants et autres citoyens de Hoorn[1], en 1614, s'étaient constitués en société sous le nom de compagnie d'Australie. Ils avaient obtenu un octroi des États-généraux pour la navigation exclusive durant les six premiers voyages aux îles et pays qu'ils viendraient à découvrir[2].

Bientôt la nouvelle compagnie eut équipé deux navires, l'*Eendracht* et le *Hoorn* avec 65 hommes d'équipage; Jacques le Maire en fut nommé président et commandant (*president ende overste*) et Guillaume Cornelisz. Schouten lui fut adjoint comme second ou lieutenant. On partit du Texel le 14 juin 1615 et ce ne fut que sous l'équateur que l'équipage fut instruit du but de l'expédition, qui était de chercher un passage plus sud que le détroit de Magellan, et de découvrir les terres que l'on supposait devoir exister dans les régions australes. C'est à Le Maire qu'appartient l'honneur d'avoir doublé le premier la pointe sud de l'Amérique, le 29 janvier 1616; ce promontoire fut nommé cap *Hoorn*, d'après la ville d'où l'expédition était partie. Un groupe de petites îles, dans la proximité du cap nouvellement découvert, fut nommé *Barneveld*, d'après le celèbre avocat Oldenbarneveld; le passage entre le Statenland et la Terre-de-feu fut nommé *Détroit de le Maire*[3].

Une fois dans l'Océan-Pacifique le Maire continua son voyage vers les Indes-Orientales et arriva à Batavia le 28 octobre 1616. Le fameux navigateur s'attendait peu au mauvais accueil qu'il y reçut si injustement de ses compatriotes. Le directeur Koen prétexta qu'il avait violé les droits et le monopole de la compagnie des Indes-Orientales[4].

Après ces expéditions si glorieuses, et si importantes pour les sciences, la pensée de l'établissement d'une compagnie des Indes-Occidentales se raviva de nouveau dans la Hollande, surtout depuis que l'on avait obtenu par l'expérience la conviction que le trajet du Nouveau-Monde n'était pas si périlleux qu'on l'avait cru jusqu'alors, et que les trésors qu'on pourrait y conquérir sur les Espagnols compenseraient amplement les frais de l'établissement de la compagnie.

D'ailleurs, la trève avec l'Espagne (qui, comme nous l'avons vu, ne fut guère observée dans les colonies) allait bientôt expirer, et le parti pacifique avait perdu avec Oldenbarneveld son soutien le plus solide. De ce côté on n'avait donc rien à craindre, et nous verrons, dans le chapitre suivant, que la compagnie tant désirée obtint enfin l'octroi des États-généraux, aussitot après la reprise des hostilités avec l'Espagne en 1621.

[1] Ville de *la Hollande-septentrionale*, alors importante par l'étendue de son commerce.

[2] Voir les pièces originales dans le *Spieghel des Australische navigatie*, *door den wijdt vermaerden ende cloeckmoedighen Zeeheldt Jacob le Maire*, Amsterdam 1622.

[3] Voir *le Spieghel der Australische navigatie.*

[4] Voir, pour les détails, *le Moniteur des Indes*, vol. 1er, pag. 266.

(*La suite prochainement.*)

MÉMOIRES BIOGRAPHIQUES.

Biographie de Mr. P. Merkus, Gouverneur-Général des Indes-Orientales néerlandaises.

« Zijn naam worde der vergetelheid ontrukt, en blijve ook onder ons nog « lang in zegening! »
(Discours funéraire sur Merkus, du ministre A. Westenbrinck Meijer, à Soerabaya.)

Il s'est élevé dans les Pays-Bas, il y a quelques années, une assez vive discussion lors de la nomination de M. Merkus aux fonctions de Gouverneur-général des Indes-Orientales et au sujet des actes qui avaient précédé ou suivi cette nomination, et tandis que les uns mettaient alors en doute le mérite des services qu'il avait rendus, d'autres le défendaient avec chaleur.

Certes, en calmant les esprits, le temps nous a déjà mis à même d'apprécier le plus ou le moins de fondement de ces attaques et la valeur de leur réfutation, et d'examiner avec impartialité la vie d'un homme d'État qui, partageant le sort presque toujours réservé aux hommes les plus éminents, s'est vu injustement méconnu; mais tout esprit juste, exempt de préjugé et de passion, a dû reconnaître cette haute intelligence et ce grand et noble caractère qui l'ont rendu digne d'occuper le poste élevé auquel il avait été appelé. C'est aussi à ce titre que M. Merkus a pris place parmi nos Gouverneurs-généraux les plus recommandables dans les Indes-Orientales. Sa longue expérience des affaires, sa connaissance approfondie des véritables intérêts indiens; la précision de ses vues administratives et la grande activité de son esprit, toutes ces précieuses qualités dont il était doué l'ont mis à même de rendre d'éminents services à la colonie et à la métropole. Sans l'appui qu'il leur prêta et la résistance qu'il sut opposer, chaque fois qu'elle était nécessaire, un grand nombre des mesures les plus importantes de l'administration n'auraient pas eu d'aussi heureux résultats; et en même temps il a contribué grandement au développement des sciences dans nos possessions des Indes-Orientales.

Pour justifier cette assertion, il nous suffit d'interroger les faits.

M. Pierre Merkus naquit à Naarden, le 18 mars 1787. Son père, Jean Gaspard Merkus, remplissait dans cette ville les fonctions de ministre évangélique de l'église wallone. Ce fut le digne père d'un tel fils. En Allemagne il avait assisté aux leçons du célèbre professeur Heine et avait été ensuite achever ses études à Genève. C'est dans cette ville qu'il épousa la fille du ministre protestant Mouchon. De cet heureux mariage sont nés trois fils dont Pierre Merkus fut le second, et une fille. La maison paternelle fut pour Pierre l'unique école où il s'instruisit et il ne la quitta que pour aller prendre ses grades à l'académie. Il y reçut le germe non seulement des sciences qui plus tard devaient orner son esprit, mais des sentiments purs et élevés qui ennoblirent son cœur et dont ses parents lui avaient donné un si bel exemple. Après avoir achevé ses études, Pierre Merkus entra comme employé au service de l'État, mais c'est seulement après la révolution de 1813, c'est-à-dire le 9 février 1815, qu'il partit pour les Indes-Orientales avec le titre d'employé de 3me classe. — Il fut d'abord nommé secrétaire particulier du commissaire-général Elout, qui l'honora de toute sa confiance et c'est à ce titre qu'il concourut à l'exécution de toutes les mesures prises après le rétablissement de l'autorité néerlandaise dans les Indes-Orientales. Il se fit promptement remarquer par la constance de son zèle et la vivacité de son esprit; aussi le commissaire Elout le nomma-t-il, en 1817, adjoint du secrétaire-général et sous les ordres du président de la haute-cour, Maurisse, Merkus contribua en grande partie à l'établissement des institutions judiciaires de Java. Plus tard, l'organisation judiciaire dans les Moluques fut réglée d'après les propositions qu'il avait lui-même élaborées, et les dispositions qu'il y a introduites ont servi de base à la plupart des règlements adoptés dans toutes les autres possessions en dehors de Java.

En 1819, il fut proposé pour les fonctions de procureur-général près la haute-cour de justice et d'avocat-

fiscal pour les forces de terre et de mer dans les Indes néerlandaises, et en 1821 il fut promu à la place de secrétaire-général du gouvernement supérieur.

L'année suivante on lui confia le gouvernement des îles Moluques, pouvoir qu'il exerça sans interruption depuis 1822 jusqu'à 1828.

Suivant la marche indiquée par MM. Van de Graaff et Meylan qui y avaient été envoyés en 1820 à titre de commissaires, M. Merkus comprit qu'il était de son devoir d'examiner avec soin la situation des Moluques, où l'autorité néerlandaise venait d'être établie depuis peu. Ces contrées étaient tombées dans une décadence complète, causée par les actes d'une précédente politique qui, d'une part, pouvait s'expliquer, mais qui, de l'autre, était incompréhensible et des plus compromettantes, et maintenant elles attiraient de plus en plus l'attention des hommes éclairés qui avaient pour but de rendre à ces îles leur ancienne prospérité, d'y faire disparaître les traces de cette déplorable politique et d'y apporter les bienfaits d'une sage civilisation.

Le coup d'œil exercé de M. Merkus reconnut promptement les vices existants, sonda toute la profondeur du mal, et sa courageuse franchise n'hésita pas un seul instant à indiquer les moyens d'y porter remède.

Il exposa avec vigueur au gouvernement l'état exact des choses, et s'exprima entre autres en ces termes: « Le système gouvernemental suivi dans les Moluques établissait une situation détestable « qu'on ne saurait trop s'empresser de faire disparaître, non seulement dans l'intérêt des populations qui « avaient perdu toute salutaire énergie sous une domination exercée pendant plus de deux siècles, mais aussi « dans l'intérêt des revenus du gouvernement qui n'avait rien d'autre à attendre que des pertes de l'état « actuel des choses[1]. »

Feu M. le baron Van Der Capellen fit plus tard allusion à ce language de M. Merkus dans sa proclamation adressée en 1824 aux habitants de ces contrées, lorsqu'il leur dit:

« Nous avions beaucoup de choses à faire pour remplir le but de notre mission: mais nous n'avons « jamais perdu de vue vos intérêts, et nous avons eu soin de faire examiner scrupuleusement par d'autres « tout ce qui pouvait contribuer à votre bonheur, à votre repos et à votre prospérité. »

Le Gouverneur-général baron Van Der Capellen, sur des représentations aussi énergiques de la part de M. Merkus, n'hésita plus un seul instant à mettre à exécution, au commencement de 1824, le plan qu'il avait depuis longtemps formé et que l'état des choses à Java l'avait forcé d'ajourner.

Il résolut de se rendre dans ces contrées où, depuis environ deux cents ans, aucun Gouverneur-général des Indes néerlandaises n'avait paru, et il déclara hautement que le gouverneur de ces îles, M. Merkus, n'avait nullement exagéré la situation de ce pays. Il ne tarda pas à adopter les mesures d'amélioration et de réforme proposées par M. Merkus.

Le 17 février 1824, accompagné de son épouse et d'une suite nombreuse, il partit pour la capitale des Moluques, et le 21 M. Merkus vint le recevoir dans la rade d'Amboina. Ce dernier n'avait ménagé aucuns soins pour recevoir avec solennité le Gouverneur-général qui, le premier, après le célèbre gouverneur Van Diemen, ait mis pied à terre dans les Moluques, et pour lui rendre agréable son séjour dans ces contrées par tous les moyens possibles; son sentiment parfait des convenances ne lui avait laissé rien négliger; mais ce qui était d'un bien plus grand prix que tous ces préparatifs de réception solennelle et de divertissements, ce fut le soin qu'apporta M. Merkus à faire visiter et inspecter dans tous leurs détails par le gouverneur tous les établissements de l'administration, les bâtiments publics, les églises, les mosquées, les institutions de bienfaisance, les écoles publiques, et à ménager aux chefs indiens l'occasion de s'expliquer sur leurs intérêts et par là de leur faire rendre justice. C'est de l'époque de ce voyage que date la restauration d'un monument de la science, le tombeau de *Rumphius*.

Rien de plus agréable à entendre que le récit des fêtes qui eurent lieu et de l'accueil qui fut fait par les habitants de ces contrées au Gouverneur-général et à sa suite. Que ces hauts personnages ont dû être satisfaits de la manière dont ils furent reçus à Larique et dans d'autres lieux par ces enfants de la nature. Tous les villages qu'ils visitèrent dans leur tournée furent parés des fleurs les plus odo-

[1] *Tijdschrift voor Nederl. Indië.*, 7me. année, page 131.

rantes et décorés du riche feuillage qu'offrent les contrées orientales; des cortéges de jeunes gens ou d'enfants des deux sexes, vêtus suivant la coutume de leurs ancêtres, s'avancèrent au devant d'eux, aux sons de la musique, ou exécutèrent des danses guerrières suivant le mode des *Alfoures*. Ces excursions entreprises dans l'intérêt du commerce, de l'agriculture et de l'industrie [1], furent terminées à la fin de mars. De retour à Amboina, le gouverneur Merkus donna au Gouverneur-général et aux personnes qui l'accompagnaient une brillante fête, et dans un banquet il proposa plusieurs toasts, qui furent accueillis par ses convives avec les plus vives sympathies.

Ces explorations terminées, le Gouverneur-général Van Der Capellen jugea que cette inspection l'avait suffisamment mis à même d'arrêter les mesures que réclamaient à la fois la situation déplorable des populations et les intérêts du gouvernement. Pendant la première quinzaine d'avril 1824 Son Excellence eut avec MM. Van De Graaff et Merkus de longues et importantes conférences, dont le résultat fut qu'il fallait porter un remède prompt et énergique à l'état malheureux de ces populations et introduire sans le moindre retard dans le système d'administration en vigueur dans les îles Moluques les changements dont la nécessité était impérieusement reconnue. La source du mal existant paraissait être dans le monopole des épices, surtout dans celui des clous de girofle, ainsi que dans le désir de tirer de la cultuıe de ce produit tropical le plus de profit qu'il était possible d'imaginer. Bien que l'on reconnût que toutes les mesures prises à ce sujet, même les plus futiles, tendaient vers cette idée d'accaparement, à tel point qu'on serait tenté de réprouver cette tendance avec une juste sévérité, si l'on ne se rappelait qu'en pareil cas les récriminations sont inutiles et qu'elles pourraient hélas! s'adresser à nos propres ancêtres, d'ailleurs si respectables à tant d'égards, il n'était pas moins avéré qu'en définitive on était bien loin d'atteindre le but qu'on s'était proposé. En effet, par un enchaînement de circonstances, le bénéfice résultant d'abord de ce monopole, était déjà diminué depuis longtemps; mais les mesures prises en faveur de ce monopole, n'en étaient pas moins restées en pleine vigueur et elles furent aussi vexatoires et aussi cruelles qu'impuissantes et nulles dans leur résultat. Le Gouverneur-général n'avait qu'un seul désir, c'était d'apporter au mal une prompte guérison, mais il n'y pouvait réussir qu'en renversant entièrement le système suivi jusqu'alors.

Toutefois, de sérieuses considérations engagèrent Son Excellence à ne rien décider sur cette importante question sans s'être mis d'un commun accord avec les membres du gouvernement et par conséquent à s'en tenir provisoirement à des mesures de nature à écarter des difficultés qui ne pouvaient exister plus longtemps. C'est à cette opinion qu'est dû l'arrêté du Gouverneur-général, en date du 15 avril 1824, qui établit un *règlement d'administration intérieure et de finances* pour Amboina et les districts qui en dépendent. Cette même ordonnance stipule avec précision les obligations des habitants de ces contrées et leur assure par l'institution d'une autorité régulière et locale une protection légale ou qui n'existait plus, ou dont on ne ressentait plus l'influence. Une publication jointe à cet arrêté informa les populations du résultat des opérations du Gouverneur-général et des intentions du gouvernement pour l'avenir.

Cette publication témoigna des intentions les plus bienveillantes; les services obligés dits *Hongy-diensten* si détestés furent abolis, et, autant que l'occasion le permettait, on chercha à faire naître la confiance et l'espoir [2].

Toutefois, il est regrettable que les circonstances n'aient pas permis de remplacer les services des

[1] Lorsqu'on traversa la passe de Baguala dans l'île d'Amboina, on obtint entre autres des renseignements exacts sur le percement de cet isthme qui, en suivant le canal déjà existant, n'avait qu'une largeur d'environ 1500 pieds rhénans. Son Excellence donna l'ordre sur les lieux mêmes de commencer les travaux de percement et de les poursuivre avec vigueur. (Voir *Nederl. Ind. Tijdschrift*, VII, page 436); mais ces travaux n'ont pas répondu à l'attente qu'on s'en était faite, parce qu'on n'avait pas connu la grande difficulté qui s'opposait à leur exécution. Le vent du sud-est souffle précisément de toute sa force dans ces parages, en sorte que le percement était à peine achevé qu'il était presque aussitôt battu des vagues et comblé par le sable de la mer. Pour tenir ouvert le canal, il faudrait, s'il était possible, neutraliser la force des vagues par des jetées ou autres travaux avancés exécutés en mer et toujours fort coûteux. Cependant l'idée était bonne et eut été favorable au petit commerce que l'on fait avec Céram, Haroekoe, Saparoea et Noessalant. Plus tard le gouverneur De Serière essaya de réaliser cette idée au moyen d'une chaussée. Cette entreprise a complétement réussi.

[2] *Tijdschr. voor Neërl. Indië.* id. p. 436 et suiv.

Hongy, consistant à livrer des rameurs et constituant ainsi une espèce de presse, par de meilleurs moyens de communication avec toutes ces îles. L'opinion des hommes d'expérience est qu'on n'aurait pas dû les abolir entièrement, mais seulement détruire les abus qui avaient eu lieu auparavant. Ils prouvent avec raison que les tournées qui se fesaient au moyen des *Hongy*, servant aussi à entretenir les relations qui existent entre le gouvernement et les populations répandues dans les îles de l'archipel des Moluques, par le moyen des ces expéditions régulières on pouvait tous les quatre ans, par exemple, renouveler à Céram les traités avec les Alfoures, entendre leurs griefs, y faire droit et leur faire des présents pour attacher ces peuples plus intimement à notre gouvernement. Partageant jusqu'à un certain point cette opinion et ayant surtout en vue les embarras que les autres administrations éprouvèrent plus tard d'une abolition qui ne fut pas suivie immédiatement d'un autre moyen de communication, nous pensons qu'on aurait pu prévoir ces difficultés en augmentant nos forces navales dans ces parages.

Mais reprenons le récit des faits. En avril, Banda, Ternate et d'autres îles voisines furent également inspectées par le Gouverneur-général, et nous nous bornons à une simple indication de ces voyages qui appartiennent plus spécialement à la biographie de cet homme d'État. Disons seulement qu'à Banda on maintint au gouvernement le monopole du commerce des épices, mais qu'on abolit les anciennes lois et dispositions relatives à l'extirpation des arbres à épices et que l'on favorisa par diverses ordonnances le commerce des produits indigènes.

Ce n'était pas encore là tout ce que l'on aurait dû faire, mais c'était du moins un premier pas vers une amélioration nécessaire, d'autant plus important que tout esprit impartial s'empressera de reconnaître que sous le gouvernement temporaire de la Grande-Bretagne on s'était fort peu et même en aucune manière occupé de la culture dans ces îles, ni des autres intérêts, et que les derniers tremblements de terre y avaient causé de grands ravages.

D'autres possessions plus éloignées, ainsi que Célèbes et Menado, furent aussi inspectées sous la conduite du gouverneur des Moluques. Le voyage du Gouverneur-général se prolongea jusqu'à la fin de juin. Au mois de septembre ou d'octobre suivant, M. Merkus fut appelé à Batavia, afin de venir prendre part aux délibérations qui devaient y avoir lieu au sujet de la question des Moluques.

Les négociations politiques de cette époque, la guerre qui s'ensuivit à Java, à Célèbes et à Sumatra, les grandes mesures qui furent prises relativement à la culture dans l'île de Java et d'autres événements importants, ont certainement empêché qu'on ne donnât suite aux généreuses intentions du baron Van Der Capellen que M. Merkus avait si bien fait naître et si utilement développées. Toutefois ces deux hauts fonctionnaires avaient tout préparé pour la mesure importante qui amènerait la suppression du monopole, et leur travail avait déjà concouru à assurer un pareil résultat.

Certes, tôt ou tard, au fur et à mesure des changements qui se succèderont dans la nature et les exigences du commerce, il faudra mettre à exécution les plans conçus par le baron Van Der Capellen et M. Merkus, et c'est alors que l'on verra la régénération de ces belles contrées. Pour sa part, le gouverneur Merkus a fait tout ce que dans ses convictions il considérait comme étant d'une nécessité impérieuse. Quelles que soient les circonstances qui jusqu'ici ont empêché de changer un système si funeste, on ne peut lui reprocher qu'aujourd'hui les îles Moluques, ces contrées si belles et si fertiles, et leurs intéressantes populations soient encore victimes du système suranné d'un odieux monopole. A aucun titre on ne saurait le compter parmi ces théoriciens philanthropes qui déplorent hautement les souffrances de l'humanité et pensent hélas! avoir assez fait, parce qu'ils ont élevé la voix pour la cause des malheureux; mais sa véritable place est parmi ces hommes généreux qui mettent courageusement la main à l'œuvre pour faire sur le champ cesser le mal, dès qu'ils pensent avoir trouvé le moyen de remplacer le mal par le bien. Nous en voyons la preuve dans un rapport qu'il adressa au Gouverneur-général, et dans lequel, fidèle à sa mission, il s'exprimait ainsi: «Une publication, en date du 15 avril «1824, a fait aux habitants d'Amboina la promesse suivante: ««Vos girofliers, à la culture desquels ««vous refusez aujourd'hui vos soins, parce que leurs produits ne vous récompensent point de vos ««peines et de vos travaux, vous dédommageront déjà cette année par les bénéfices que vous et vos ««chefs en retirerez.»

« Il est incontestable, ajoutait M. Merkus, qu'on attend avec crainte l'accomplissement de cette pro-« messe. — Ni cette proclamation, ni toute autre ordonnance n'indique de quelle manière on obtiendra avec « certitude ces plus grands avantages; ainsi on devra encore arrêter des dispositions à cet égard. »

Après ce débat qui témoignait déjà des bonnes intentions qui animaient le gouverneur Merkus et de la célérité qu'il apportait aux affaires, il se livra, avec cette perspicacité d'esprit qui lui était propre, à l'examen difficile des mesures dont la prompte application devait concourir d'une manière rassurante et efficace à l'accomplissement des promesses qui avaient été faites. Il démontra clairement qu'en haussant le prix du girofle on ne parviendrait pas encore à améliorer en quelque sorte la situation des habitants d'Amboina; que ce serait surcharger inutilement le trésor public sans parvenir à enrichir la population; et il prouva d'une manière victorieuse qu'en faisant cesser l'obligation de livrer une certaine quantité de girofle et en permettant la libre exportation, du moment qu'on ouvrirait les ports des îles Moluques à la navigation, ce serait le seul moyen radical d'atteindre le but proposé et de faire participer les peuples de l'archipel des Moluques aux avantages, et au bien-être dont ils avaient été si longtemps privés sous le régime d'un système onéreux. Si, pour de certaines raisons que nous ne voulons pas examiner ici, les saines idées du gouverneur Merkus n'amenèrent pas immédiatement les résultats qu'on en avait espérés pour le bonheur de ces populations qui lui était si fort à cœur, du moins elles n'ont point été perdues; — il en est qui plus tard se sont fait honneur de se les approprier, qui les ont fait revivre; et il est à prévoir que le temps n'est pas éloigné où ces mêmes idées seront mises à exécution. On reconnaîtra alors qu'il y a vingt-quatre ans M. Merkus avait déjà trouvé le seul moyen qui pouvait assurer à ces contrées et aux populations confiées à ses soins tout le bien-être et toute la prospérité désirables.

Comme on a déjà pu le voir, les actes de l'administration de M. Merkus marqueront dans l'histoire des îles Moluques; et un des plus beaux titres à l'estime qu'il s'est acquise, c'est d'avoir su maintenir le repos et la tranquillité et fait naître le contentement là où peu de temps auparavant le désordre et la révolte, au milieu du déplorable bouleversement de la nature qui accablait les populations de nouveaux désastres, les avaient menacées d'une destruction presque complète. Sous un autre point de vue l'administration du gouverneur Merkus fut aussi remarquable.

« Le gouverneur des îles Moluques, M^e^. P. Merkus, dit un écrivain, dès les premiers jours de son « administration, s'occupa particulièrement de la situation des choses dans les îles de cet archipel qui « ne rentrèrent pas immédiatement en notre pouvoir et où la piraterie était depuis longtemps un mal « invétéré. S'il ne réussit pas tout d'abord à réprimer la piraterie, ce fut en grande partie à cause de « l'influence exercée par le chef le plus redouté de ces barbares qui tous les ans venaient commettre « leurs actes de brigandage dans les environs des îles ternatanes, et même à Amboina, sous le feu des « batteries du fort Victoria. Ce chef redouté était le radjah Djilolo, descendant d'un certain prince de « Tidore qui environ trente ans auparavant, lorsque le sultan Djamaloedien et son fils Radjah Moeda « furent envoyés dans l'île de Ceylan, s'était soustrait à l'autorité de la Compagnie et exerça l'autorité « sur les Alfoures de Ternate et dans les districts voisins; mais il fut enfin contraint de prendre la fuite « et de se retirer à Céram, où il s'établit, et d'où il vint plus d'une fois piller les comptoirs de la Com-« pagnie. A la fin de 1823, le gouverneur Merkus, apprenant que le Radjah Djilolo se préparait à com-« mettre de nouveaux actes de piraterie, résolut d'envoyer en exploration la corvette de S. M. l'*Anna* « *Pauwlona*, sous le commandement du lieutenant de marine Momma. Cette corvette, de retour à Amboina « peu de temps après, apporta la nouvelle que le Radjah Djilolo avait élevé des fortifications à Hatiling « sur la côte septentrionale de Céram où se trouvaient réunis quelques bâtiments; que le radjah avait « refusé l'entrevue demandée par l'officier de la corvette, et répondu par un feu bien nourri de son artillerie; « et qu'après de vains efforts pour s'emparer des bâtiments qui étaient dans la rivière, le commandant « de la corvette s'était décidé à retourner à Amboina pour y prendre du renfort. »

Le gouverneur Merkus déploya dans cette affaire une grande énergie : il envoya sous les ordres du capitaine-lieutenant Pietersen deux navires qui firent une descente dans l'île de Céram, attaquèrent, prirent et détruisirent les fortifications de Hatiling, et brulèrent ou emmenèrent environ quatre vingts prahous de ces pirates. Un détachement fut laissé en arrière à Lau. Cette expédition nous coûta neuf

morts et vingt blessés. Le Radjah Djilolo avait pris la fuite. Au mois de février 1823 le gouverneur Merkus fut autorisé à traiter avec lui et réussit dans cette tentative. Le poste de Hatiling fut remplacé par une garnison néerlandaise et le frère du radjah fut reconnu par le gouvernement comme sultan de la côte septentrionale de Céram. Peu de temps après la soumission du radjah, le gouverneur Merkus vint visiter la grande île de Céram encore si peu connue des navigateurs et habitée par les barbares Alfoures. Dans cette occasion il put se convaincre que la modération et la douceur des mesures prises par le gouvernement avaient fait beaucoup d'impression sur ce pirate, autrefois si redouté [1].

Pendant l'exercice de ses fonctions de gouverneur des Moluques, M. Merkus se trouva dans l'occasion de donner à plusieurs célèbres navigateurs des preuves de son esprit hospitalier, de son amour des sciences, de l'aménité et de la distinction de ses manières. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet. M. Merkus a été décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur par le gouvernement français en récompense de ses bons offices envers des voyageurs français.

Mais nous avons encore à signaler un fait d'un intérêt général qui a eu lieu pendant l'exercice de son autorité dans ces contrées. Nous voulons dire la prise de possession d'une contrée dans la Nouvelle-Guinée, dont il jugea nécessaire de s'emparer pour assurer le repos et la sûreté des possessions néerlandaises dans ces parages. Dans les derniers temps de son administration M. Merkus fit à ce sujet une proposition au commissaire général du Roi, le comte du Bus de Ghisignies qui avait été envoyé dans les Indes avec des pouvoirs extraordinaires, en remplacement du baron Van Der Capellen. La proposition du gouverneur Merkus fut goûtée du commissaire-général et on lui fournit les moyens de mettre ses projets à exécution.

La prise de possession de la Nouvelle-Guinée est un fait historique auquel les événements ont donné plus tard une importance (Voyez le *Moniteur des Indes*, tome II, 2e partie, pag. 71) qu'on était loin de prévoir alors. C'est aussi pour cette raison qu'il n'est pas sans intérêt de s'étendre quelque peu sur ce fait de l'administration du gouverneur Merkus, puisque ce fait établit un droit qui ne peut être contesté ni détruit plus tard par l'usurpation.

Les indigènes de Tidore, Céram et des autres îles de l'Archipel des Moluques, visitaient depuis un grand nombre d'années les côtes de la Nouvelle-Guinée, [2] cette île d'une si grande étendue; mais leur commerce était toujours resté fort restreint à cause de la barbarie des habitants de la Nouvelle-Guinée, et faute d'un pouvoir qui protégeât leurs personnes et leurs biens.

Pour remédier insensiblement à cet état de choses, le Roi ordonna qu'il serait fait une reconnaissance de la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée, que l'on y formerait un établissement néerlandais et qu'ensuite on prendrait possession solennellement en son nom de toute la côte.

En exécution de cet arrêté royal, le gouvernement indien envoya à la Nouvelle Guinée la corvette de S. M. le *Triton*, sous le commandement du lieutenant-capitaine Steenboom et le schooner l'*Iris* de la marine coloniale qui transportèrent à leur bord M. Van Delden, commissaire délégué pour

[1] Lors de l'administration du successeur de M. Merkus le gouverneur Ellinghuyzen, le radjah Djilolo viola le traité conclu, recommença ses actes de piraterie et comme auparavant répandit la terreur dans toutes les îles de l'Archipel. Le gouverneur Ellinghuyzen parvint aussi à se rendre maître de ce barbare insulaire. Le radjah Djilolo avec toute sa suite fut envoyé à Java, où fort adroitement il changea de nom et sut si bien s'y prendre que vingt ans après il se fit passer pour le sultan Moeda, et qu'on crut à la mort de Djilolo. Le prétendu sultan Moeda demanda au gouvernement la permission de retourner dans sa patrie; elle lui fut accordée et le gouvernement équipa même un bâtiment qui le transporta à Amboina en janvier 1844. Mais à peine y fut-il de retour, que le gouverneur des Moluques conçut quelque soupçon; des recherches furent faites et on eut bientôt la preuve que le prétendu Indjak Moeda n'était autre que l'ancien radjah Djilolo si redouté, qui fut sur le champ reconduit à Java par le même navire qui l'avait amené. Un an après il mourut dans la régence de Préanger. — La communication de ces particularités nous a paru de quelque intérêt pour apprendre à connaître le caractère des Indiens.

[2] Une grande partie de la côte nord-ouest est depuis un temps immémorial sous la domination du sultan de Tidore. On en trouve la preuve non-seulement dans les ouvrages de Valentyn et autres du siècle passé, mais encore dans la relation de plusieurs voyageurs qui ont visité la Nouvelle-Guinée à une époque récente. Dumont d'Urville, dans son *Voyage de la corvette l'Astrolabe*, tome V, pag. 607, dit à ce sujet: « Tous les habitants de Doreï reconnaissent la suzeraineté du sultan de Tidore, et, malgré la distance, chaque année un navire va porter à ce souverain les hommages et les tributs de ses sujets de Doreï. Ces tribus consistent en esclaves, écailles de tortues, oiseaux de paradis, cire. » Le capitaine Duperrey, qui visita la Nouvelle-Guinée à bord de la *Coquille* en 1824, trois ans avant d'Urville, parle dans le même sens (*Voy. Annales maritimes et coloniales* de 1828, 2e partie, pag. 655).

former l'établissement néerlandais en question, M. Macklot et plusieurs membres de la commission d'histoire naturelle dans les Indes néerlandaises, le lieutenant de vaisseau Boers, chargé de faire des observations nautiques, et le lieutenant d'infanterie Schreyber, qui devait avoir le commandement de la garnison qu'on laisserait dans ce nouvel établissement.

Après avoir exploré la rivière de Dourga, découverte précédemment par le lieutenant de vaisseau Kolff, et ayant reconnu qu'il était peu convenable de placer dans cet endroit l'établissement dont il était question, on visita la côte dans la direction septentrionale et on découvrit enfin, par 3 degrés 42 minutes de latitude méridionale et 134 degrés 10 minutes de longitude orientale, une baie entièrement inconnue jusqu'ici des navigateurs, à laquelle on donna le nom de baie de Triton et que l'on jugea très convenable pour l'établissement projeté.

Avec l'aide des indigènes qu'on reconnut être d'un bon naturel on construisit dans cette baie une petite fortification, qui fut nommée *Fort du Bus*, et la contrée qu'on avait découverte eut le nom de *Merkus-Oord*. Le 24 août 1828, anniversaire de la naissance du roi Guillaume 1er. on hissa le drapeau néerlandais, et on fit avec solennité la proclamation suivante :

« PROCLAMATION.

« Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, grand duc de Luxembourg, etc., etc., etc., ayant ordonné, suivant un avis de ses ministres, de prendre possession de la côte de la Nouvelle-Guinée à compter du 141e degré de longitude de Greenwich sur la côte méridionale, dans la direction du nord-ouest jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, sur la côte septentrionale;

« Conformément à cet ordre royal, moi Arnold Jean Van Delden, autorisé à cet effet par le gouverneur des îles Moluques, en vertu d'une résolution de Son Excellence le lieutenant Gouverneur-général des Indes assistée de son conseil, en date du 31 décembre 1827, en présence des commandants de la corvette de S. M. le *Triton*, le brick le *Siwa* et le schooner l'*Iris*, MM. les officiers desdits bords; du commandant et des officiers du détachement des forces militaires; de MM. les membres de la commission scientifique, ainsi qu'en présence des hommes de l'équipage des bâtiments de S. M. et du détachement desdites forces militaires, je déclare, au nom de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc., prendre possession de la partie de la Nouvelle-Guinée située à partir du 141e degré de longitude de Greenwich sur la côte méridionale, à l'ouest, nord-ouest et nord jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, sur la côte septentrionale, sauf toutefois les droits que le sultan de Tidore pourrait avoir sur les districts de Mansari, Kanandefir, Ambassura et Amberpon.

Et pour que cette prise de possession soit à tout jamais maintenue, il sera dressé procès-verbal de cet acte solennel, pour servir ici et en autres lieux où il sera nécessaire.

Fait ce jourd'hui vingt-quatre août mil-huit cent vingt-huit.

Le commissaire de la prise de possession de la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée.

VAN DELDEN.

Pendant le court voyage de la corvette de S. M. le *Triton* et le schooner l'*Iris* le long de la côte de la Nouvelle-Guinée, on fit pluseurs importantes observations concernant la géographie, l'histoire naturelle, la navigation et le commerce. Divers renseignements que M. Merkus avait obtenus des marchands indigènes et bouginais, ainsi que des pêcheurs dans la mer du Sud, lui avaient fait connaître la richesse des produits de cette contrée, surtout fort recherchée pour les marchés de la Chine. Aussi donna-t-il à ce sujet une instruction très étendue et fort détaillée au commissaire qui, dans un rapport rédigé avec soin, prouva non seulement qu'il avait parfaitement compris le but important de sa mission, mais que le résultat répondait complétement aux idées que l'on s'en était faites. Il serait à désirer que l'on publiât le rapport de M. Van Delden, afin de faire mieux apprécier les riches ressources qu'offrent au commerce ces contrées si peu connues jusqu'ici.

En 1829, M. Merkus, qui, nommé quelque temps avant, président de la haute-cour de justice, avait été rappelé à Java pour y remplir ces hautes et honorables fonctions, fut chargé par le commissaire-général Du Bus de Ghisignies d'une nouvelle mission aux Moluques, pour y apaiser les troubles qui avaient éclaté après son départ et qui menaçaient de devenir sérieux. En quelques semaines les choses y furent rétablies avec tant d'ordre et de promptitude qu'on n'eut plus la moindre crainte de voir surgir de nouvelles rebellions.

Il faut ici faire remarquer que M. Merkus, qui n'avait pu approuver en tous points les mesures dont le commissaire-général lui avait enjoint l'exécution, lui avait courageusement exposé ses objections et ses idées dans un mémoire fort étendu, qui par la profonde connaissance des choses et la perspicacité des vues témoignait hautement des capacités de l'administrateur. La franchise, la loyauté avec laquelle il s'était exprimé dans l'intérêt général, ainsi que dans celui même du commissaire-général qui, certes, était alors chargé de la tâche la plus difficile et la plus compliquée qui ait jamais été imposée à un gouverneur des Indes, ne lui a pas moins acquis l'estime et toute la confiance de M. Du Bus, à tel point même que ce dernier n'a point hésité, lorsqu'on crut un instant que M. Merkus était tombé en disgrace, à déclarer, verbalement et par écrit, que les excellentes qualités de M. Merkus et sa loyale manière d'agir avaient conquis toute son estime. C'est ainsi que dans chaque position qu'il occupa et en quelque circonstance qu'il se soit trouvé, M. Merkus, comme on le verra encore par la suite, a su inspirer pour sa personne la plus haute considération.

Cependant ses ennemis se sont efforcés plus tard de lui imputer à faute un acte que M. Merkus s'est permis, ou pour mieux dire, que lui avait commandé son généreux naturel, à l'époque où il remplissait les fonctions de gouverneur des îles Moluques. Des envieux ont cherché, en falsifiant des dates, à jeter un blâme sur sa noble conduite et à la présenter ainsi sous un jour si défavorable qu'on aurait pu se former de son honnêteté et de la rigidité de ses principes de justice une opinion complétement erronée. — On l'accusa en 1842 d'avoir commis cet acte alors qu'il était procureur-général à Java; or, il ne le fut que jusqu'en 1822; ainsi, vingt ans plus tard, une odieuse jalousie, sans respect pour le malheur déjà bien puni, chercha à deverser le blâme sur un noble caractère révélé toujours plus grand par vingt années d'une vie intègre! — On l'accusa ,disons-nous, lorsqu'il exerçait les fonctions de procureur-général à Java, d'avoir soustrait un coupable à l'action de la justice. . . Quelle est ici la vérité? Plus de deux ans et demi après qu'il eut quitté ses fonctions judiciaires pour aller remplir celles de gouverneur des Moluques, il secourut un ami avec lequel il avait été élevé, et qu'à une florissante époque de sa vie il avait retrouvé aux Indes, où s'étaient renouées d'anciennes relations d'amitié; depuis, son ami d'enfance s'était oublié et par faiblesse s'était laissé entraîner jusqu'à commettre une faute . . . sans que, cependant, le cœur fût gâté, et sans avoir perdu de justes droits à la pitié des autres; la preuve en est dans la part que tous ses amis ont prise à son malheur, dans le touchant intérêt que lui porta M. Merkus même. — Dans son désespoir, en proie au sentiment pénible de son malheur, cet ami se jeta dans les bras de son protecteur . . . . Oui, Merkus vint en aide à cet ami infortuné, il le sauva avant que la loi eût prononcé sur sa faute et que la justice eût eu son cours, et l'arracha ainsi à l'humiliation d'une accablante enquête . . . . Jamais Merkus n'a pensé à excuser ni à cacher cet acte de sa vie. Ses intentions étaient trop pures, sa position à Java était alors trop indépendante, pour que la pensée de manquer à ses devoirs ait eu un instant à lutter contre la rigidité de ses principes. *S'il en avait été ainsi*, a-t-il dit, *j'aurais d'abord donné ma démission et puis après j'aurais sauvé mon ami....* Et pour que l'on ne se méprenne pas sur ses intentions, il suffit de dire que ce fut lui qui le premier donna connaissance de toute cette malheureuse affaire au gouvernement de Batavia, sans en décliner les circonstances et sa responsabilité personnelle.

S'il avait agi ainsi, alors qu'il remplissait les fonctions de procureur-général, ainsi qu'on osait l'affirmer, il se serait, comme l'a dit un de ses amis, rendu coupable d'un crime. Mais le fait eut lieu à la fin de 1824, quand depuis plus de deux ans et demi il exerçait le pouvoir dans les îles Moluques, et à l'époque où, ne remplissant même pas de fonctions directes, il se trouvait temporairement à Java, où il avait été appelé pour assister aux délibérations que commandaient les intérêts

des Moluques. — Il s'agissait d'une amitié intime, sincèrement entretenue depuis l'enfance et devenue en quelque sorte fraternelle; il s'agissait d'un pur sentiment de chaleureuse humanité, dont Merkus toute sa vie donna de si grandes preuves et auquel son noble cœur n'a jamais manqué, alors même qu'il lui en coûtait les plus grands sacrifices ou qu'une abnégation personnelle lui était imposée.

Il lui était permis de céder à l'impulsion généreuse de son ame, puisque la justice n'avait point encore exercé la sévérité de son action. Comme nous l'avons déjà dit, il ne se borna pas être le premier à avouer ouvertement ce qu'il avait fait, à reconnaître de son propre mouvement qu'il était prêt à en supporter toutes les conséquences; mais il demanda même, pour ainsi dire, qu'on ordonnât une enquête, en faisant remarquer au gouverneur-général que « dans le cas où Son Excellence voudrait le destituer à cause de cette affaire, il le trouverait juste en tous points et ne s'en plaindrait par le moins du monde. » En d'autres termes, il voulait se sacrifier pour son ami. Ce fait, bien loin de porter atteinte à son intégrité, ne fait que mieux connaître toute la générosité de son ame. C'est aussi de cette manière que l'a compris le baron Van der Capellen, qui ne cessa pas de l'estimer et de l'apprécier, et M. Merkus, qui de plus en plus avait acquis la confiance par la grande aptitude qu'il déployait dans l'administration des affaires des Indes, ne paya point de la disgrace un des plus grands sacrifices à l'amitié. Nous ne voulons pas nous occuper plus longtemps d'une injuste accusation qui a trouvé sa condamnation dans le peu d'accueil qu'elle a rencontré, nous demanderons seulement s'il convient d'agiter encore cette question après la mort de celui qui, dans les hautes fonctions qu'il a remplies, a toujours donné des preuves de sévère probité et de rigoureuse observation des devoirs.

Un pareil fait ne doit pas être proposé comme exemple à suivre, mais en considérant le motif qui l'a dicté, le sentiment de l'humanité parle ici trop haut, pour que ce fait ne soit pas présenté avec la plus rigoureuse impartialité.

Doué d'un jugement sûr, d'une grande perspicacité, Merkus avait déjà acquis durant l'exercice de ses diverses fonctions aux Indes une connaissance approfondie de ces contrées et de leurs populations. Son coup d'oeil devint plus en plus pénétrant, et la multiplicité des détails ne lui déroba jamais les fautes qu'un regard moins exercé n'eût peut-être pas découvertes. Des hommes d'une pareille trempe et d'une telle expérience étaient nécessaires pour mettre à exécution un système dont l'application si étendue paraissait, aux yeux de tant de personnes, d'un résultat fort douteux. On sait que ce système, modifié plus tard par des hommes tels que M. Baud, et autres administrateurs [1] a produit des résultats vraiment étonnants. Nous voulons parler du système du comte Van Den Bosch, dit système de ***culture***.

Bien loin de suivre les errements de l'opposition quand même et loin de se laisser dominer par ces idées étroites qui engagent tant de personnes à combattre les choses nouvelles par cette seule raison qu'elles sont nouvelles, M. Merkus n'était cependant pas d'une disposition d'esprit à tout louer aveuglément. Il n'avait naturellement pas d'objections à élever contre un système qui avait pour but de protéger avec vigueur la culture des produits tropicaux si recherchés sur les marchés européens, d'encourager et de vivifier en même temps le commerce et la navigation de la Néerlande; tout au contraire ce système avait toutes ses sympathies et il était prêt à y prêter son concours et son appui. Mais sa sévère probité, ses sentiments de justice envers les indigènes, l'intime conviction où il était que la marche suivie par le commissaire-général Du Bus de Ghisignies dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, qui en si peu de temps avait déjà eu de si beaux résultats, ne pourrait cependant atteindre le but désiré qu'à l'aide d'une protection encore plus énergique de la part du gouvernement, — ce qui pouvait avoir une apparence de contrainte, — toutes ces considérations basées sur une connaissance exacte des localités lui firent entrevoir tant de difficultés, qu'il ne crut pas devoir garder le silence; il exprima son opinion avec cette franchise et cette confiance qui ont caractérisé tous les actes de sa vie, mais qui, cette fois, — nous devons en faire l'aveu par respect pour la vérité, — excitèrent dans l'esprit de M. Van den Bosch plus de contrariété que de sentiment bienveillant. Que devait faire M. Merkus en pareille occurrence? Pouvait-il dans la place élevée qu'il occupait, abandonner ses convictions? Non certes, et personne n'aurait pensé à

[1] Il est regrettable que le nom de bien de ces estimables administrateurs qui ont si puissamment contribué au succès du système de culture dont les résultats sont d'une si haute importance pour la métropole et l'étranger, soient restés presqu'inconnus dans la mère-patrie.

l'exiger de lui. En cherchant à faire prévaloir ses opinions, dont la courageuse défense qu'il en avait faite avait déjà été envisagée comme une opposition systématique, ne pouvait-il pas accroître la tension des esprits et s'enlever ainsi l'occasion d'être utile en d'autres circonstances? Il ne voulut pas s'y exposer . . . Cette injuste accusation qui, comme nous venons de le dire, attribuait à M. Merkus un esprit d'opposition constante, et qui peut-être ne fut inspirée que par un sentiment d'amour-propre offensé, n'en a pas moins exercé une certaine influence sur l'opinion publique; il est plusieurs personnes qui ont considéré M. Merkus, et qui, même encore aujourd'hui, le considèrent comme réellement coupable de n'avoir jamais tendu qu'à contrarier les mesures de l'administration. Mais, il faut bien le reconnaître, si la franchise que l'on apporte à présenter ses objections peut être imputée à un système de dénigrement, alors toute divergence d'opinions devient un crime . . . . Merkus connaissait la personne à laquelle il avait affaire, et quelque estime qu'il professât pour son mérite éminent, il comprit qu'il lui était impossible de la convaincre, et que toutes nouvelles observations de sa part ne feraient qu'augmenter encore la mauvaise humeur causée par ses premières observations. Cependant, il ne pouvait se décider à garder le silence dans une affaire aussi importante. Il redigea un long mémoire qui témoigne de sa profonde connaissance des affaires et de la perspicacité de son esprit; il l'écrivit dans l'intention de le faire présenter au roi par l'entremise de deux hommes d'Etat, au jugement desquels il avait soumis son travail, afin de ménager ainsi à ses opinions un accueil qu'il avait vainement cherché jusqu'ici, soit verbalement soit par écrit. Cette louable intention, car M. Merkus ne pouvait en avoir d'autre, fut trahie, et, sans qu'il en eût connaissance, il se vit frustré dans son espoir par la publication de son mémoire, qui parut sous le titre de ***Blik op Neerlands-Indie***, etc. (***Coup d'œil sur les Indes néerlandaises et sur les résultats financiers du système de culture.***)

Ce fait qui, ainsi qu'il parvint plus tard à en convaincre le Roi et le comte Van Den Bosch, était en complet désaccord avec ses véritables intentions, donna lieu à porter un jugement erroné sur sa manière d'agir et eut pour fâcheuse conséquence qu'on l'accusa d'être enclin à une opposition quand même, que la franchise de son caractère avait en aversion, lui toujours prêt à exprimer sa pensée chaque fois qu'il pouvait penser qu'il en pouvait résulter quelque bien, quelque utilité.

Pour prouver combien peu ceux à qui Merkus devait en premier lieu rendre compte de ses actes, furent loin plus tard de l'accuser de mauvaises intentions, nous pourrions citer en témoignage les hautes fonctions auxquelles il fut appelé, et les missions importantes qui lui furent confiées. Nous en parlerons en temps et lieu et avec d'autant plus de satisfaction que nous aurons l'occasion non seulement de justifier M. Merkus du reproche d'être mu par un fâcheux esprit frondeur, mais encore de signaler la manière généreuse dont le comte Van Den Bosch sut réparer l'erreur qu'il avait commise, et le chagrin que M. Merkus en avait conçu. Continuons d'abord cette notice biographique et suivons M. Merkus dans cette carrière difficile mais honorable qu'il avait entreprise et par laquelle, en récompense de ses travaux et de ses services signalés, il lui était réservé d'arriver un jour au pouvoir suprême dans les Indes.

Elevé en 1829, au rang de conseiller des Indes, il se vit investi, l'année suivante, après l'issue de la lutte sanglante dans les Indes, aux fonctions de commissaire chargé de régler les affaires des Princes indigènes de Java.

Il accepta cette mission avec d'autant plus de plaisir que la divergence de ses opinions sur le mode de développement du système de culture le privait de l'occasion de faire dans le cours ordinaire de ses travaux tout le bien qu'il aurait voulu produire, et qu'il se voyait alors chargé d'une tâche nouvelle, entièrement étrangère au système qu'il n'approuvait pas dans les détails, et qui lui fournissait du moins les moyens d'être utile à la colonie et à l'administration du gouverneur-général Van Den Bosch.

La manière dont ses services furent plus tard appréciés et récompensés prouve assez avec quelle distinction il sut accomplir sa mission.

Cette mission confiée à M. Merkus réclame toute notre attention; elle exige en même temps quelque développement, comme la partie la plus saillante de sa biographie, ainsi que de l'histoire moderne de la colonie de Java.

Les princes indigènes étaient les derniers restes de l'empire qu'il y a plus de trois siècles les Euro-

péens, à leur arrivée dans l'île de Java, trouvèrent encore dans tout l'éclat de leur puissance. Des institutions de diverse nature, un luxe oriental accompagné d'un despotisme sanglant, la puissance toujours croissante des Européens, avaient insensiblement préparé la chute de cet empire, et ce qui en était resté ne se composait plus que des parties défectueuses d'un royaume déchu de sa grandeur; c'est là qu'a si longtemps régné le principe de la révolte et de la trahison, fomenté par le fanatisme religieux.

Il était non seulement nécessaire de soumettre ces contrées à demi barbares à la puissance néerlandaise, si l'on ne voulait pas rester exposé à un danger, sans cesse imminent, mais encore le salut de Java même l'exigeait non moins impérieusement.

« Quelques mois après s'être rendu maître de Dipo Negoro, chef des révoltés, écrit M. Nahuys, un des commissaires-adjoints de M. Merkus[1], le gouverneur-général avait déjà conçu le projet de demander une indemnité considérable pour les énormes sacrifices que le trésor public s'était imposés durant cette guerre sanglante et désastreuse, et pour parvenir à établir sur des bases solides la tranquillité qu'on venait d'obtenir et empêcher qu'elle ne fût de nouveau troublée, comme autrefois, si on en laissait le pouvoir à quelque prince malintentionné.

« Au lieu d'exiger de la cour de Djocjokarta, en vertu du traité d'août 1826, à titre d'indemnité des frais occasionnés par la guerre, des sommes qu'elle n'aurait jamais pu payer, à moins de plonger tout le royaume dans une complète misère ou de le voir déclaré bonne prise, on ouvrit avec elle des négociations où on lui proposait de faire abandon au gouvernement hollandais de quelques-unes des provinces occidentales et orientales de cet empire contre une indemnité plus que légitime. De semblables propositions furent aussi faites à l'empereur de Soerakarta, et elles eurent pour heureux résultat qu'en moins de cinq mois tous les districts des princes indigènes situés à l'ouest de la rivière de Bogowonto et à l'est du mont de Lawoe, avec une population de plus d'un million d'habitants, passèrent sous la domination du Roi.

« Quiconque n'est point étranger à l'esprit qui régnait alors à la cour de Soerakarta, comprendra facilement ce que cette cession dût coûter de peines et de démarches, bien que les difficultés que l'on a rencontrées n'aient pas été ce qu'*a priori* moi-même et tant d'autres personnes nous avions craint. »

On ne saurait douter un instant de la gravité de la tâche qui dans cette circonstance était confiée à MM. Merkus et Nahuys; il s'agissait ou de consolider le pouvoir de la Néerlande à Java, qui, après deux siècles de possession, avait été exposé aux chances de tant d'événements divers et d'augmenter le bien-être et la prospérité de ces contrées, bases fondamentales de la tranquillité et de l'ordre public dans cette colonie; — ou de s'exposer tôt ou tard à des intrigues et des déceptions, à de nouvelles difficultés et à de nouveaux troubles, si la mission dont ces commissaires étaient chargés ne réussissait pas.

Le point principal n'était pas la prise de possession de toutes ces contrées, mais bien plutôt d'y introduire en premier lieu une bonne administration se rattachant au système général qu'on avait en vue pour Java et qui était déjà arrivé à une certaine maturité. Il s'agissait de faire droit aux besoins et aux vœux légitimes de milliers d'habitants, et d'extirper en même temps les abus et les extorsions auxquels depuis des siècles les indigènes étaient exposés de la part de leurs maîtres et de leurs satrapes, et dont nous citerons tout à l'heure des preuves diverses.

On comprit combien les négociateurs avaient dû être suspendus entre la crainte et l'espérance, quand on apprit les résultats de cet important traité signé le 14 juin 1830, c'est-à-dire bien plus tôt qu'on ne s'y était attendu.

L'empereur, les princes et les grands de son empire, ainsi que tous ceux qui possédaient quelques terrains dans les provinces dont il était fait cession, obtinrent de notre gouvernement en retour de cet abandon, de grands avantages, et devinrent même plus riches qu'auparavant, puisque les revenus qu'on leur accorda furent calculés, non pas d'après la situation déplorable dans laquelle se trouvaient leurs propriétés après la guerre, mais d'après les produits les plus élevés que ces mêmes propriétés eussent jamais offerts avant que la guerre éclatât. En outre, le gouvernement néerlandais consentit à prendre à sa charge le paiement de toutes les dettes énormes qui accablaient alors l'empereur, les princes et les grands de Soerakarta[2].

[1] *Inleiding tot de verzameling van rapporten over den Javaschen Oorlog* (pag. 187).

[2] Nahuys, *Rapporten*, pag. 191.

Que par contre on considère que le pouvoir de ce souverain était méconnu depuis plusieurs années dans ses provinces, qu'en grande partie on n'acquittait pas les tributs qui lui étaient dus, que son pouvoir n'était plus que nominal et ne servait qu'à déguiser les actes arbitraires de ses chefs, précisément comme à l'époque de la chute de l'empire romain les proconsuls se servaient du nom de l'empereur. « Les habitants, est-il dit au commencement du traité, livrés à l'arbitraire des chefs, ne jouissent d'aucune sûreté, d'aucune protection; leurs personnes et le produit de leurs travaux sont victimes des dilapidations et de l'avarice des grands et pour se soustraire à un joug aussi insupportable, ils sont la plupart forcés d'abandonner leurs *dessas* (villages) et leurs champs fertiles. »

Un pareil état de choses devait nécessairement occasionner le désordre dans la chose publique, donner sujet à la malveillance, dépeupler le pays et en préparer la ruine. Aussi le but du traité a-t-il été d'y mettre un terme, et pour arriver à le conclure il a fallu l'activité, l'habileté et la prudence des deux négociateurs néerlandais.

« Depuis notre établissement dans les Indes, qui date de deux cent cinquante ans, dit M. Nahuys dans son ouvrage [1], je ne crois pas que l'on puisse trouver un fait qui dans ses résultats ait été plus salutaire que celui de la prise de possession en 1831..... Salutaire, non seulement par rapport à nos intérêts financiers ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix et de l'ordre dans l'île de Java, mais encore à une population indigène d'un million et demi d'habitants qui gémissaient sous la cruelle oppression de leurs chefs.

« Jusqu'ici je n'ai pas encore trouvé d'esprit assez insensé pour oser mettre en doute l'utilité de cette importante mesure, quoiqu'il ne manque pas de personnes ignorantes ou méchantes, qui ont essayé de présenter sous un jour des plus défavorables cet acte du gouverneur-général Van Den Bosch, et qui même sont aveuglés par leurs préventions au point de méconnaître tout le bien-être qui est résulté pour les malheureux vassaux de ces princes indigènes, de l'événement qui les a réunis sous la justice protectrice d'un gouvernement chrétien.

« Mais des faits incontestables sont là pour couvrir de honte ces esprits incrédules. Il est évidemment prouvé par les faits que les populations des contrées qui nous ont été cédées (Madioen et Kediri) succombaient sous le poids de trente-quatre impôts de diverse nature, dont ***vingt-quatre furent supprimés immédiatement après le premier voyage d'inspection*** de mon collègue M. Merkus.

« On aurait peine à croire à l'absurdité de ces impôts, si quelques-uns n'étaient pas spécialement désignés.

« J'indiquerai ci-après le titre et la nature de plusieurs de ces impôts, car sans cela, en vérité, l'Europe civilisée ne pourrait se faire une idée des limites extrêmes que l'oppression fiscale avait atteintes à Java. »

M. Nahuys en donne une liste que nous avons cru devoir reproduire ci-dessous en note, pour bien faire apprécier le bienfait de la suppression de ces impôts que M. Merkus s'empressa d'ordonner, lors de la prise de possession de ces contrées.

On y voit figurer des opérations tout à fait fictives, telles que la pesée du riz qui n'a jamais eu lieu; l'augmentation arbitraire de tous les impôts; l'impôt frappant ceux au préjudice desquels un vol avait été commis; d'autres impôts du dernier ridicule, comme ceux à payer par les borgnes, ceux sur les mollets, etc. [2]

[1] *Beschouwingen, enz.*

[2] Voici la liste de quelques-unes de ces contributions avec leurs dénominations indigènes:

Pagendel. Impôt pour la pesée du riz lors de l'acquittement du fermage. NB. Cette pesée n'a jamais lieu.

Pagoe-bok. Impôt pour les maisons des gardiens près des rizières. Cet impôt doit être également payé par les Javanais qui ne possèdent point de ces maisons de garde.

Paniti. Impôt pour le dénombrement des rizières. NB. Ce dénombrement a toujours été négligé.

Pasoembing. Augmentation arbitraire de toutes les contributions.

Peletre. Impôt à payer au régent pour le fard de ses danseuses (*Rongins*), bien que ce fard ne doive pas être payé par le régent.

Pa-Keplop. Impôt à payer pour le droit de voir danser les *Rongins*. Cet impôt est également prélevé sur celui qui ne veut même pas jouir de ce droit.

Kadoerang. Impôt pour l'affranchissement de la corvée dans les rizières du régent. Cet impôt est également levé sur le Javanais qui n'est pas affranchi de ce travail.

« Il est inutile d'ajouter, dit M. Nahuys, que toutes ces contributions accablantes, jointes aux nombreuses corvées et extorsions d'argent, eurent souvent pour résultat d'exaspérer les Javanais opprimés au point de se livrer au pillage et au meurtre et qu'ils finirent par se révolter.

« On ne saurait donc nullement s'étonner de ce qu'une enquête que j'ordonnai en 1828, en ma qualité de résident de Soerakarta, a démontré que des 140 villages et hameaux dont se compose le district de Bletar, situé dans la province de Kediri, 63 seulement étaient habités, tandis que les 77 autres avaient été complétement abandonnés par la population indigène. Encore beaucoup de ces villages et de ces hameaux n'étaient-ils habités que par six à huit familles. »

Ce qui précède est en vérité plus que suffisant pour justifier la reconnaissance qu'on doit à la mémoire de M. Merkus pour la part qu'il a prise à mettre promptement fin à un pareil état de choses.

Cela suffit pour se pénétrer de l'importance attachée à la mesure, concertée par lui de commun accord avec M. Van Den Bosch, et amenée à une fin si désirée par les deux négociateurs néerlandais.

Cela suffit enfin pour justifier ce qu'un savant et haut fonctionnaire de Java a écrit relativement à cette augmentation de territoire :

« Le bienfait qui en est résulté pour les populations de ces pays, les immenses avantages que le « gouvernement en retire et la plus grande quantité de produits qu'on a obtenue pour le marché euro- « péen, tout cela surpasse l'imagination et serait par conséquent difficile à décrire. » [1]

Finalement, pour faire ressortir plus clairement ces avantages au moyen de quelques chiffres, nous croyons devoir faire remarquer d'abord que les revenus des résidences cédées en 1834 à la Néerlande, s'élèvent à une somme de fl. 2,700,000, et dix ans plus tard, sous la direction du gouverneur-général Merkus ces revenus se sont montés à fl. 5,500,000, abstraction faite des avantages qui en outre en sont résultés pour la culture. Nous dirons ensuite qu'en 1834 presque aucun produit pour le marché européen n'y avait été cultivé, et dix ans après ces mêmes pays fournirent :

250,000 picols de café.
60,000 » de sucre.
1,000,000 livres d'indigo.

Aux travaux déjà si nombreux que M. Merkus entreprit en 1830, pour préparer un état de choses si favorable, vinrent se joindre les sérieuses préoccupations que lui causèrent quelques factieux, lorsque deux années plus tard ils essayèrent de soulever les populations contre l'ordre de choses à peine établi dans la nouvelle résidence. M. Merkus, muni des pouvoirs les plus étendus, fut chargé par le commissaire-général Van Den Bosch de se rendre en personne aux lieux où le mouvement séditieux avait éclaté. Il s'y rendit et dès son arrivée le soulèvement fut promptement apaisé. — L'empereur de Soerakarta, dans une intention qui n'était douteuse pour personne, avait déjà secrétement quitté son *Kraton* (palais), mais à la suite des ordres promptement expédiés par M. Merkus au résident de Djocjokarta, M. Van Nes, et que celui-ci exécuta strictement, l'empereur fut surpris dans son projet et fait prisonnier.

En énumérant les actes antérieurs de M. Merkus lors de la prise de possession des pays des princes indigènes (*Vorstenlanden*), nous ne devons pas omettre de citer la suppression des barrières (*Tolpoorten*) ou, en d'autres termes, des obstacles qui entravaient le petit commerce intérieur; et notamment les améliorations apportées à la démarcation des limites entre les Etats de Djocjokarta et de Soerakarta, Etats qui se trouvaient tellement enclavés l'un dans l'autre qu'aucune partie du monde connu ne fournit un pareil exemple de confusion. [2]

Poeloenas. Impôt à payer pour la délivrance d'une quittance que les contributions ont été acquittées par les Javanais. Cette quittance n'a cependant jamais été délivrée.

Pakentoel. Impôts sur les mollets; payable aussi bien par ceux que la nature à dotés de beaux mollets que par ceux qu'elle en a privés.

Triman. Impôt à percevoir sur les borgnes au profit des aveugles.

Saidworro. Impôt à prelever sur ceux à qui on a volé quelque chose.

[1] M. Nahuys dans ses *Beschouwingen*, page 19.

[2] Nahuys, idem, page 25.

En sa qualité de commissaire des pays des princes indigènes, M. Merkus partagea avec M. Nahuys et M. Sevenhoven ces pénibles travaux qui, ajoutés aux autres mesures salutaires qu'on avait adoptées, eurent pour résultat d'améliorer sensiblement les relations intérieures du pays, d'opposer une digue aux actes de cupidité, et contribuèrent au développement de la puissance du gouvernement néerlandais tout en améliorant en même temps la situation des indigènes.

Qu'on ne s'étonne donc point de ce que le gouvernement a témoigné à M. Merkus et à ses commissaires-adjoints sa vive reconnaissance pour l'énergie et la circonspection qu'ils avaient déployées dans tous leurs actes.

Après tant de pénibles travaux, M. Merkus, dont la santé avait subi de graves atteintes par les fatigues continuelles de l'esprit et du corps, était enfin appelé à jouir de quelque repos. Un congé de deux ans lui fut accordé au commencement de l'année 1836.

Mais pendant les derniers jours qu'il avait encore à passer à Java, il eut à subir de grands désagréments: le gouvernement venait d'ordonner une enquête qui surprenait vivement les esprits. Cette réquisition avait pour but de découvrir l'auteur de la brochure déjà mentionnée: *Coup d'oeil sur les Indes néerlandaises et sur les résultats financiers du système de culture.* On outre-passa probablement les bornes de l'enquête: M. Merkus lui-même fut interrogé.

Celui-ci, jugeant le gouverneur-général *ad interim* incompétent pour lui faire subir un pareil interrogatoire *dans les formes ordinaires*, ne se crut pas tenu d'y répondre..... C'était là son intime conviction, et il n'hésita pas à en faire instantanément part au chef provisoire du gouvernement colonial, tout en ajoutant que, d'après les dispositions des lois en vigueur, il lui reconnaissait bien le droit de le renvoyer immédiatement dans la mère-patrie. La mise à exécution de cette prérogative lui eût été fort agréable en ce moment...... Il n'eut cependant pas cette satisfaction.

Fort du témoignage de sa conscience qui ne lui reprochait ni mauvaise action ni projet repréhensible, il entreprit son voyage pour la métropole avec l'intime conviction que, quoi qu'il arrivât, on finirait toujours par reconnaître sa bonne foi et ses sentiments pleins de loyauté et par lui rendre justice.

A peine arrivé en rade à Helvoetsluis, le 10 juin 1836, il apprit la nouvelle qu'il avait cessé de faire partie du conseil des Indes. On allégua simplement qu'en introduisant un autre règlement pour l'organisation d'un nouveau conseil, il n'avait pas été réélu. Cette nouvelle le frappa au coeur, mais ne le surprit aucunement. Dans un exposé simple, rédigé sans emphase, mais digne, M. Merkus rendit un compte fidèle des faits à ses amis les plus intimes, en leur faisant parvenir une copie de cet exposé où perce les sentiments distingués de ce digne homme d'Etat. Il devait cette explication à ses amis pour leur prouver que par aucun de ses actes il n'avait cessé un instant de mériter leur estime. Tous ceux qui ont reçu cet exposé de sa conduite, le conservent comme un document précieux.

« *Si l'on ne m'eût pas réélu*, y est-il dit, *pour ce simple motif que pour une cause quelconque*
« *on n'avait plus besoin de mes services*, *je me serais résigné à cette décision*, *et*, *pour complaire*
« *au Roi*, *je me serais contenté de la pension qui m'a été offerte ; mais il n'en a pas été ainsi ;*
« *on m'a assuré positivement que*, *désigné auprès du gouvernement comme l'auteur de la brochure*
« *sur les résultats financiers du système de culture à Java*, *cette dénonciation avait motivé mon*
« *exclusion du conseil des Indes..... On m'a appris en même temps que le ministre n'ignorait*
« *pas que ce document avait été publié à mon insu et que cette publication était tout à fait*
« *contraire à mes sentiments ; mais que néanmoins il y voyait une infraction tacite de mes devoirs*
« *et qu'il s'en trouvait gravement offensé. Me voyant ainsi sous le coup du soupçon d'avoir*
« *commis un acte déshonorant et blâmable*, *et me sentant blessé dans mon honneur*, *je ne pouvais*
« *y rester indifférent. Je résolus donc d'employer tous les moyens qui me mettraient à même de*
« *repousser loin de moi un blâme immérité.* »

Voilà Merkus, tel qu'il a toujours été...... Ce ne fut point la perte de hautes et importantes fonctions qui le fit agir, ce fut seulement la crainte de voir ses principes attaqués, et d'entendre prêter à ses actions des intentions que son noble coeur n'avait pas conçues.

Les mêmes sentiments généreux qui antérieurement l'avaient porté à confesser la vérité d'une manière si franche et sans détour, lorsqu'il s'agissait de sauver un ami malheureux, lui avaient aussi, en cette occasion, suggéré l'idée d'adresser à ceux qu'il croyait en droit de lui demander compte de ses actions, un récit fidèle et plein de franchise des événements, tels qu'ils s'étaient passés, et de toutes les circonstances qui les avaient accompagnés, et qui pouvaient bien faire croire à l'*apparence*, mais nullement à la réalité d'une déviation quelconque des devoirs les plus sacrés.

Merkus, après en avoir obtenu l'autorisation, adressa au Roi, qui daigna l'accueillir et l'écouter avec bienveillance, un mémoire qui détruisit complétement tout soupçon à l'égard de la pureté de ses intentions et de la loyauté de ses actes. Cette conviction était devenue tellement intime chez le ministre des colonies, comte Van Den Bosch, qu'elle provoqua de sa part un acte aussi honorable pour le noble comte lui-même que satisfaisant pour le digne Merkus..... Merkus, sur le rapport du ministre des colonies Van Den Bosch, fut nommé dans la métropole doyen des membres du conseil des Indes et en même temps commissaire de Sumatra.

S'il est inhérent à la faiblesse humaine de ne pouvoir que difficilement souffrir la contradiction lorsqu'on se trouve sous l'impression d'une préoccupation spontanée de ses propres idées, et quelque fois même d'en exprimer avec énergie son indignation, il est d'un autre côté honorable pour l'humanité de pouvoir vaincre cette irritation et de réparer par des actions vraiment généreuses le mal qu'on a causé. C'est ce que fit le noble comte Van Den Bosch.

Nous n'avons pas hésité un seul moment à donner ici le récit fidèle, historique de ces faits si diversement commentés: c'est l'éloge de ces deux hommes remarquables dont s'enorgueillissent à juste titre la Patrie et les Indes.

La haute estime qu'ils se portaient réciproquement ces deux hauts dignitaires, dura jusqu'à la fin de leur vie. Nous n'en voulons pour preuve qu'une brochure publiée en 1843, peu avant la mort de M. Van Den Bosch. Dans une lettre placée à la fin de cette pièce, M. Merkus rappelle les droits du comte Van Den Bosch à la reconnaissance de ses compatriotes, pour l'introduction du système de culture.

Ce fut en 1838 que M. Merkus, en qualité de commissaire et conseiller de l'Inde, revint à Batavia, à bord du *Sara Lydia*. Ses instructions portaient qu'il ne devait quitter Sumatra que quand sa mission serait entièrement terminée.

Maître d'agir comme il l'entendait dans un poste aussi honorable que difficile, et honoré de l'entière confiance du roi et du ministre des colonies, il se sentit inspiré du désir de répondre à cette haute confiance. Il s'agissait alors à la fois de ***réorganiser*** un territoire étendu sur lequel se fondaient de grandes espérances, — d'***introduire*** et de mettre en action un système de production et de commerce dont on se promettait d'excellents fruits, — enfin, d'***inspirer une pleine confiance*** à une population agitée par le fanatisme et l'esprit de rebellion, — de persuader aux indigènes que le gouvernement néerlandais ne se proposait autre chose que de leur faire connaître les avantages d'une bienfaisante civilisation et de les faire participer à la prospérité et au bien-être résultant d'une industrie utile et d'un commerce productif. Certes, la mission était belle; mais l'accomplissement en était d'autant plus difficile que la population, agitée par de longues dissensions, se montrait peu disposée à rentrer dans un cercle d'occupations paisibles. Par la funeste influence de leurs chefs et de leurs prêtres, les indigènes s'étaient fait de la violence une habitude, et de la licence, un besoin. Et cependant cette tâche, avec toutes les difficultés qu'elle présentait, ne pouvait être mieux confiée qu'à Merkus. Ses vues éclairées sur les progrès dont l'industrie et l'agriculture étaient susceptibles aux tropiques; sa profonde connaissance des diverses populations de l'Archipel indien, de leur économie domestique et de leurs coutumes; un jugement calme et sans préjugés, qui le mettait à l'abri de toute crainte inutile ou bornée, un coup d'œil sûr et prompt naturelle qui lui faisait remarquer non ce qui brille, mais ce qui a une valeur réelle, cette noble philantrophie, le trait fondamental de son caractère, qui assurait près de lui les droits de tout homme, et surtout des indigènes, à une prompte justice et à une généreuse bienveillance; toutes ces qualités réunies rendaient M. Merkus particulièrement propre à remplir la tâche à laquelle il avait été appelé. Il en sentait lui-même toute l'importance, lorsqu'il écrivait de Padang, en date du 4 octobre 1839, à son plus ancien

ami établi à Java: « Quant à moi, ce qui me console et me dédommage de la séparation des miens, c'est la conviction que j'ai acquise ici, que je pourrai être utile à mon pays et à la colonie. Il y a beaucoup à faire, mais je crois que les affaires vont assez bien de ce côté; avec quelques efforts et quelques sacrifices on pourra faire de grandes choses. »

Il est bien à regretter que nous ne possédions pas les notes importantes et les mémoires de M. Merkus, sur l'état intérieur de Sumatra, sur les propriétés du sol, et la destinée future de ces belles contrées. Le peu de pages que nous en avons vues nous en fait d'autant plus vivement sentir la perte de l'ensemble; non point pour avoir ici une nouvelle occasion d'exposer les vues larges et éclairées de Merkus sur l'économie politique et domestique; non point pour rendre hommage aux capacités de l'homme d'état qui se trouve à la hauteur de sa mission et des besoins du pays et des populations; mais nous avons la conviction que ces documents auraient répandu sur les affaires relatives à Sumatra, plus de lumières qu'on n'en a généralement, et mieux fait sentir de quelle importance cette riche contrée, sous une administration sage et libérale, amie du progrès, peut et doit devenir pour la mère-patrie.

Mais, quoi qu'il en soit, nous connaissons ses travaux à Sumatra : nous savons que là comme à Java, lors des arrangements relatifs aux territoires princiers, il mit tout en oeuvre pour répondre à la confiance dont il avait été honoré, et pour concourir à la grande oeuvre du gouvernement: le bien-être de la métropole par la prospérité intérieure des colonies.

Il n'est pas une localité de l'immense territoire hollandais à Sumatra, que M. Merkus n'ait visitée, quelques difficultés et quelques fatigues que le voyage présentât; non-seulement dans le but d'acquérir les connaissances locales nécessaires à celui qui veut introduire ou organiser les diverses branches d'industrie et modifier les institutions selon les circonstances locales; mais surtout aussi pour apprendre à connaître personnellement les chefs indigènes, profiter des avis qu'ils aiment à donner et qui souvent ne sont point à mépriser, s'informer de leurs griefs, leur inspirer de la confiance, et s'assurer de leur coopération et de leur attachement au gouvernement. Il n'est sorte de privation qu'il n'ait eu à supporter dans ses voyages à pied et à cheval, dans les provinces encore sauvages de l'intérieur, afin d'éviter tout apparat qui eût pu retomber à la charge de la population. Les lettres et les récits des fonctionnaires qui accompagnaient le commissaire dans ses excursions, inspirent un véritable intérêt, toutes les fois qu'il s'agit de M. Merkus. Quel oubli de tout ce qui le regardait personnellement, pour se consacrer tout entier à l'accomplissement de sa tâche! Sa simplicité, sa bienveillance lui gagnèrent l'estime et l'amour des indigènes et ne contribuèrent pas peu à faciliter la réussite des changements qu'il venait introduire.

Il partagea notre territoire sur la côte occidentale de Sumatra en quatre résidences : de Padang, des provinces supérieures de Padang, d'Ayer-Bangis et de Tapanoeli. L'administration intérieure fut complétement organisée. Partout on établit des fonctionnaires; on étudia les propriétés du sol pour l'introduction de telle ou telle branche d'agriculture, la culture du café et de l'indigo; on régla tout ce qui y avait rapport; on s'attacha surtout à ce qui pouvait assurer et accroître le bien-être de la population indigène, et par conséquent aussi sa coopération. La culture du café était déjà parvenue à une certaine hauteur; mais l'organisation laissait encore beaucoup à désirer; car loin d'être pour la population une source de prospérité et de richesses, ce produit ne servait guère qu'à enrichir les chefs et quelques spéculateurs avides. Jusque-là le planteur n'avait eu aucune garantie qu'il obtiendrait une juste récompense de ses travaux. Merkus, que cet état de choses avait frappé, fixa ce qu'il appela un *prix protecteur* (*beschermende prijs*), c'est-à-dire une garantie de 12 florins pour le planteur; — et nous pouvons regarder comme certain, que, *si l'on ne regarde pas de trop près à la qualité*, cette mesure a exercé une salutaire influence sur le développement de cette importante branche du commerce et de la culture. La manipulation du café de Padang, la récolte, la dessication, l'écossage et l'emballage n'étaient pas encore aussi avancés qu'à Java; c'est donc à cela, et non pas à ce que la qualité du café était inférieure, qu'il faut attribuer la valeur inférieure de ce produit dans le commerce. Et quoiqu'il ne soit guère possible de faire tout d'un coup renoncer toute une population à une routine

admise depuis bien des années, il faut cependant reconnaître que les mesures de M. Merkus firent espérer une amélioration graduelle.

Tels furent les travaux de M. Merkus à Sumatra. Il ne négligea rien de ce qui pouvait rattacher ces pays avec leur population au gouvernement néerlandais, et il s'attacha surtout à faire servir le développement de leur industrie au profit des deux principales sources de la richesse de la Hollande : le commerce et la navigation : c'est ce à quoi tendirent toutes ses institutions civiles ou domestiques. En facilitant les communications entre les divers points de notre territoire ou en y établissant de nouvelles, il chercha à étendre l'influence du gouvernement et à favoriser le commerce et les rapports avec l'intérieur. Sa tâche n'était point achevée encore, lorsqu'arriva la nouvelle de la mort du Gouverneur-général De Eerens à Java. Que pouvait, que devait faire M. Merkus dans de pareilles circonstances ?

Comme le plus ancien des conseillers de l'Inde, il avait le droit de remplir provisoirement les fonctions de Gouverneur-général ; d'autre part, sa mission le retenait à Sumatra. Fidèle à son devoir, il resta à son poste et ne fit pas valoir ses droits dans ce moment.

Ce ne fut que quand la mission dont il avait été chargé, fut terminée selon ses souhaits, qu'il se rendit à Batavia, et réclama pour lui-même le pouvoir suprême.

Sur son lit de mort, M. le gouverneur-général De Eerens, en l'absence de M. Merkus, avait remis toute son autorité entre les mains du comte Van Hogendorp. Or, il est dans notre nature de ne pas renoncer facilement au pouvoir dont nous avons été revêtus. Le règlement gouvernemental prononçait positivement en faveur du plus ancien conseiller ; ainsi M. Merkus, absent, comme nous l'avons vu, pour des raisons indépendantes de sa volonté, était entièrement dans son droit, en réclamant l'autorité suprême. La chose serait probablement devenue fort sérieuse, si le gouvernement de la mère-patrie ne fût intervenu à temps en donnant raison à M. Merkus, et en le nommant le 30 octobre 1840 vice-président du gouvernement de l'Inde néerlandaise et en le chargeant provisoirement de remplir les fonctions de gouverneur-général.

Le 6 janvier il entra en fonctions. Plus tard, le 14 février 1843, il fut effectivement nommé gouverneur-général et élevé en même temps au rang de commandeur de l'ordre du Lion néerlandais.

On a voulu faire un reproche à M. Merkus de ne pas s'être emparé de l'autorité suprême, alors qu'il était à Sumatra et de n'avoir pas, selon certaine manière de s'exprimer, fait de nécessité vertu, en d'autres termes de n'avoir pas quitté sa mission pour se rendre à Java. Mais s'est-on bien souvenu des instructions positives qui lui avaient été données ? Le gouvernement de l'Inde ne se trouvait-il pas pour le moment en bonnes mains ? La situation de Sumatra n'exigeait-elle pas impérieusement une surveillance sévère et de tous les moments ? D'ailleurs, en quittant son poste, n'eût-il pas donné un dangereux exemple d'insubordination ; et dans cette circonstance ne devons-nous pas louer ce généreux désintéressement, moins ordinaire assurément, que le spectacle d'une égoïste ambition ? Un retard peu prolongé lui permit donc de remplir tous ses devoirs ; et l'autorité suprême devint la légitime récompense de ses travaux !

Pendant quatre ans M. Merkus tint les rènes du gouvernement de l'Inde. Certes les détracteurs ne lui ont pas manqué en Hollande ; il est telle feuille publique même où on lui reproche de n'avoir pas été à la hauteur de sa mission ; mais nous nous hâtons d'ajouter qu'il trouva des défenseurs qui en appelèrent à ses grands travaux, à la facilité que tout le monde avait de s'approcher de lui, aux soins qu'il apporta dans le développement du système de culture, système dans lequel il avait reconnu et corrigé quelques imperfections.

Avant d'entrer dans les particularités, nous devons faire remarquer que les années de son gouvernement correspondent à l'époque d'une des crises financières les plus difficiles que la Hollande ait jamais eu à traverser. Ce fâcheux état de choses dans la métropole devait naturellement réagir sur les colonies. D'un autre côté, l'abondance de la production pendant ces années fit baisser les prix, de sorte que, quoique la culture eût fait de notables progrès de 1841 à 1843, les prix de beaucoup d'articles subirent une baisse considérable ; le café, par exemple, qui en 1840 se vendait encore 40 cents, ne rap-

portait plus que 21 cents en 1843. On comprend facilement les embarras, les complications financières qui en furent la suite : ceci, pour faire estimer à sa juste valeur l'administration de M. Merkus.

On apprit aux Indes sa nomination avec une véritable joie, pour ne pas dire avec enthousiasme.

Avant tout il fallait s'occuper des affaires financières.

Nous mentionnerons ici d'abord une mesure d'une importance réelle.

«C'est à l'administration du gouverneur-général Merkus, sur la proposition de M. Kruseman, directeur-général des finances, que l'on doit la spécification des dépenses et des revenus en argent et en cuivre dans les grands livres; car autrefois, ces chapitres étant rapportés l'un dans l'autre, il était très-difficile de découvrir les résultats et les soldes réels. Pour s'en faire une idée, il fallait autant de jours de travail qu'il faut d'heures selon l'organisation actuelle [1]. »

Ajoutons, d'après un des opuscules récents de M. Kruseman [2], que M. Merkus a élaboré un projet d'amélioration de la circulation métallique qu'il a présenté au ministre des colonies, mais qui paraît être resté en portefeuille. M. Kruseman le loue fortement et il espère qu'il sera encore mis au jour. Il dit que la mesure proposée par le gouverneur-général demanderait, à la vérité, pour une seule fois, une somme assez considérable à la métropole, mais qu'elle réaliserait un grand bien et empêcherait l'envoi périodique en numéraire de la mère-patrie. On assure que M. Merkus voulait rétablir la circulation de la monnaie d'argent et borner la circulation du cuivre aux besoins ordinaires.

Il s'attacha ensuite à l'administration intérieure, dans laquelle, à ce qu'il paraît, il s'était glissé de nouveaux abus.

Il montra la plus grande fermeté, en renvoyant les fonctionnaires supérieurs ou inférieurs dont l'incapacité, l'inaptitude ou la mauvaise conduite étaient connues. Et s'il fallait à cet égard entrer dans quelques détails, nous reconnaîtrions que les connaissances et la probité furent toujours les meilleures recommandations auprès de M. Merkus.

Quelque poste important venait-il à vaquer, le gouverneur-général choisissait pour le remplir les hommes que leur longue expérience, leurs talents et leur caractère rendaient le plus propres à l'occuper. Il ne tint jamais compte des relations de famille ou de l'amitié; il serait même difficile d'indiquer un seul poste un peu important qui ait été confié à quelque membre de sa famille, ou à quelque ami particulier.

Pendant son gouvernement, les diverses cultures prirent à Java une extension considérable. Si l'on avait continué à faire imprimer et à publier les rapports annuels sur l'état de l'agriculture, comme du temps du commissaire-général Du Bus de Gisignies, non seulement nous nous contenterions de nous en rapporter à ces comptes rendus comme preuve de ce que nous avançons ici, mais on pourrait en Hollande se faire une idée exacte de la marche et des progrès de l'agriculture, dans l'Inde néerlandaise, comme on peut encore le faire par rapport au commerce, au moyen des comptes-rendus généraux publiés annuellement depuis une vingtaine d'années avant l'administration de ce dernier gouverneur et dont on a pu dresser pour ce recueil même des tableaux synoptiques du développement qu'a pris la prospérité de Java depuis 1830. Ce fut surtout sous l'administration de M. Merkus que les diverses branches d'agriculture reçurent à Java une importante et sage extension. La culture de café reçut des accroissements considérables: pendant la saison de 1842, il a été planté à peu-près 20 millions de pieds; savoir, 12 millions pour remplacer de vieux arbres de café et 8 millions destinés à étendre cette culture. La fabrication du sucre fut organisée sur un pied plus conforme aux progrès des sciences en Europe et surtout en France. Le gouverneur-général reconnut bien vite tous les avantages qui en résulteraient, tant dans l'intérêt de cette importante branche de l'industrie coloniale, que dans celui du gouvernement même, qui avait fait de grands sacrifices pour encourager la culture et la fabrication du sucre. Il comprit que plus la fabrication serait *parfaite*, plus aussi la production serait *considérable* et *avantageuse*, et plus le gouvernement aurait de garanties que les fabricants accompliraient toutes les stipulations des contrats passés avec eux. En mettant les meilleurs

[1] Nahuys, *Considérations*, (Beschouwingen), p. 32.

[2] *Opinions émises sur quelques affaires coloniales* (*Vrijmoedige gedachten over koloniale aangelegenheden*), 1e et 2e partie.

appareils entre les mains des fabricants, en obtenant par là le plus de produits et les meilleurs produits, il obtenait ainsi la plus sûre garantie pour ces avances, et assurait la prospérité de cette industrie et le bien-être des fabricants. Pour parvenir à ces résultats, il ne se laissa détourner par aucune crainte mesquine ou bornée; il fit encore de plus grandes avances pour se procurer les machines et les appareils les plus parfaits, et sans vouloir entrer ici dans plus de détails, nous croyons pouvoir assurer que ce fut précisement cette manière de voir qui a donné à la fabrication ce degré de perfection dont la conséquence fut que la valeur de la production du sucre égala bientôt celle du café. « La qualité des sucres de Java s'améliore de plus en plus, en même temps qu'il y a progrès considérable dans la quantité du produit : » ce sont les propres paroles de M. Temminck par rapport à l'époque qui nous occupe. « En 1836, ajoute-t-il, la vente aux enchères qui eut lieu en Europe, se montait à 313,058 picols, sur cette quantité se trouvait 35 °/₀ de sucre brun, 20 °/₀ blond, 28 °/₀ gris et seulement 17 °/₀ blanc. Ce résultat fait voir que la quantité vendue est doublée, en même temps que la qualité acquiert un perfectionnement remarquable [1]. »

D'autres cultures, comme celles de l'indigo, de la canelle, du tabac, du thé, etc. furent étendues ou introduites en suite d'arrêtés pris par le gouvernement d'Europe ou par les soins du gouverneur-général. L'introduction du ver à soie appela l'attention du gouvernement. « L'idée chimérique, ainsi s'exprime une note de M. De Serière [2] qui nous est parvenue sur ce sujet, « l'idée chimérique qui avait fait perdre de vue à quelques théoriciens les résultats obtenus en 1830 et 1831, et chercher à Java une naturalisation dont la malheureuse issue avait été prédite souvent et à haute voix par des fonctionnaires plus amis de la pratique, — avait décidé le gouverneur-général à faire une nouvelle tentative dans les îles Moluques, d'après l'ancien système, comme cela s'était pratiqué avec succès dans l'établissement d'agriculture de Krawang. Tous les renseignements nécessaires avaient déjà été pris, quand la mort inattendue de M. Merkus et d'autres circonstances vinrent faire suspendre cette tentative. » Du reste pour ce qui regarde l'agriculture et l'élève du bétail, on établit des fermes-modèles, on veilla à l'entretien des harras et des établissements pour les buffles; de sorte qu'à ces deux égards encore, les progrès furent sensibles [3]. Cependant on ne put introduire l'âne et le chameau à Java.

Une production toujours croissante des divers articles de commerce avait fait sentir le besoin d'une augmentation dans les moyens de transport. Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que le gouverneur-général Merkus se fût promis de grands résultats de l'introduction des bêtes de somme à Java comme moyen de transport. S'il avait vécu plus longtemps, il se serait particulièrement appliqué à améliorer et à étendre la canalisation, dans l'intérêt du commerce et des communications avec l'intérieur de l'île. Ses conversations et les informations qu'il faisait prendre de tous côtés, sont une preuve suffisante de ses intentions.

Les exportations devaient naturellement croître en raison de l'essor que prenaient l'industrie et l'agriculture : aussi les dernières années de l'administration de M. Merkus sont comptées parmi les années les plus favorables que le commerce ait offertes à Java. Les exportations de 1844 dépassèrent de 11,614,836 florins, celles de l'année précédente, et montèrent à 71,963,708 florins. Les importations s'élèvent pour l'année 1843 à environ 32 millions fl., et en 1844 à 36½ millions.

Tout en suivant les progrès du commerce et de l'industrie, le gouverneur-général ne perdait pas de vue la situation de la population indigène, la répartition régulière des impôts et les autres matières de même nature. Dans un ouvrage récemment publié par M. le baron Nahuys [4] il se trouve une circulaire du gouverneur-général, écrite un peu avant sa mort, le 20 juin 1844, qui fournit la preuve de ce que nous avançons. Il y insiste sur l'action irrégulière des revenus fonciers, sur les charges que le système faisait

[1] Temminck, *Coup d'œil sur l'Inde archipélagique*, t. I. p. 251.

[2] C'est à ce même écrivain, ancien gouverneur des Moluques, etc., ami intime de M. Merkus, que nous devons mainte particularité qui nous a facilité la tâche qui nous avait séduit depuis longtemps, d'esquisser la vie de cet homme d'état, et nous saisissons ici l'occasion de payer à M. De Serière notre tribut de reconnaissance pour le concours bienveillant qu'il a bien voulu nous prêter dans l'accomplissement de ce travail.

[3] « Le nombre des bêtes à cornes et des chevaux était en 1840 comme suit : buffles 1.215.825, boeufs 378.455, chevaux 255.197. »
« Le dénombrement de 1842 accuse: buffles 1,324,623, boeufs 431,357, chevaux 291,578. Temminck I, p. 259.

[4] *Considerations sur l'Inde néerlandaise*, etc. (Beschouwingen over Nederlands Indië), p. 75.

particulièrement reposer sur une partie de la population, sur les indications fautives qui en étaient la suite, enfin sur la nécessité d'obtenir des renseignements statistiques exacts de diverse nature.

« Il faut que cet état d'incertitude, ce sont ses propres paroles, dans lequel nous nous trouvons, ait un terme; et pour cela nous avons besoin d'une quantité d'observations prises avec soin sur les lieux mêmes.

« Tant que l'on n'aura pas reconnu jusqu'à quel point les contribuables peuvent être imposés, il n'est pas possible d'arriver au but, c'est-à-dire à l'établissement d'un impôt réparti autant que possible sur tous également.

« De pareilles recherches sont indispensables, non seulement pour améliorer la perception des impôts, mais encore pour savoir jusqu'à quel point les cultures du gouvernement, dont le but est d'enrichir les indigènes et d'entretenir le commerce et la navigation de la métropole, sont susceptibles d'extension.»

Dans cette importante circulaire qui le caractérise si éminemment, le gouverneur-général insiste sur la nécessité de connaître exactement le maximum auquel la production peut parvenir; il recommande de surveiller les artifices des chefs indigènes au préjudice du reste de la population. Il montre ensuite l'importance de ces renseignements soigneusement recueillis pour Java et la mère-patrie.

« Une fois que nous connaîtrons ce que Java peut produire, continue-t-il, une fois que nous saurons quelle est au juste sa population, et que tous les autres accessoires auront été examinés et indiqués, alors seulement il sera possible de déterminer:

1 quelle proportion il faudra adopter pour la levée des impôts fonciers pour les revenus;

2 quelle extension il sera possible de donner aux cultures du gouvernement;

3 de quelle augmentation les revenus directs du pays sont encore susceptibles, et

4 des quelles des charges qui pèsent actuellement sur le commerce et l'industrie, il sera possible de soulager la population de Java. »

De pareilles instructions et cette recommandation si souvent répétée de ne pas ajouter trop de confiance aux fonctionnaires indigènes, toujours attentifs à leurs propres intérêts, sont la meilleure preuve de sa perspicacité et du soin tout paternel qu'il prenait de la population.

Il confirma encore un acte dont l'idée lui était venue déjà au commencement de sa carrière, alors que, comme procureur-général en 1819, il élabora les bases d'une publication faite à cette époque, qui ordonnait l'enregistrement de tous les esclaves. Cette mesure rendit la traite, jusqu'alors en vigueur malgré les prohibitions, entièrement impossible. En 1825 M. Merkus fut encore chargé de tracer un projet de loi sur la condition des esclaves. Cette loi, qui fut publiée en 1825 fut un des derniers actes de l'administration du baron Van Der Capellen. Sans craindre d'être accusé d'exagération, il est permis de dire que les bienfaisantes dispositions de cette loi ont amené sans secousse une telle amélioration dans la condition des esclaves, qu'ils sont à peu près considérés comme des domestiques libres, et que leur nombre va diminuant sensiblement; de sorte que dans quelques années, cette classe aura complétement cessé d'exister[1]. MM. les directeurs de la société philanthropique de Java ne furent pas étrangers à cette oeuvre de bienfaisance. « Cette loi, dit un organe d'une grande réputation, respire dans toutes ses dispositions la plus pure philanthropie, et restera un titre d'honneur pour tous ceux qui en sont les auteurs. [2] »

Parmi les mesures du gouverneur-général Merkus qui ont été vivement critiquées en Hollande, il faut encore remarquer l'arrêté* rendu peu de temps avant sa mort, concernant la divulgation, ou plutôt l'usage et la garde de pièces tirées des archives de l'Inde. Il faut l'avouer, telle qu'elle a été prise, cette mesure nous semble trop rigoureuse, et propre à empêcher toute publication utile sur les affaires de l'Inde; mais d'autre part, l'impartialité exige aussi que nous déchargions M. Merkus du blâme jeté sur lui dans cette affaire. Sans vouloir entrer ici dans aucun développement sur les motifs qui ont décidé le gouvernement de la mère-patrie, à donner à M. Merkus *l'ordre péremptoire* de prendre la mesure en question, nous nous en rapporterons à la déclaration publique d'un ancien conseiller de l'Inde, qui, dans une des feuilles les plus estimées, a déclaré sans détour, que l'arrêté

[1] Voir l'article sur les esclaves de M. Schneither, dans le 1er volume du *Moniteur des Indes*, pag. 241 et 277.

[2] *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië*, année VII, tome 3e, p. 104.

en question avait été pris par ordre du ministère en Hollande[1]. On a vu toutefois par les nouvelles récentes des Indes que cet arrêté vient d'être mitigé.

On s'explique désormais que M. Merkus ait pu prendre une mesure qu'on n'attendait pas de lui et qui jusqu'à un certain point paraît être en contradiction avec les antecédents de l'homme qui s'était toujours montré protecteur des lumières et partisan de la publicité; — l'Inde, la Hollande et le monde civilisé se réunissent ici pour rendre le même témoignage.

Les guerres, la surveillance des cultures, les réformes introduites à Java, avaient tout naturellement amené une espèce de relâchement dans les travaux et les recherches scientifiques, soit à Java soit dans l'Archipel indien. A son entrée en fonctions comme gouverneur-général, une nouvelle vie commençait; il voulut l'entretenir et l'étendre. La société de Batavia, la revue de l'Inde, cette vaillante élite de savants qui s'était réunis à Batavia, tous trouvèrent en lui un protecteur ou un président aussi généreux qu'éclairé. Les trois volumes publiés par la société de Batavia sous sa présidence, indiquent un progrès remarquable: les travaux archéologiques et philologiques qu'on y trouve sont des meilleurs que cette société ait mis au jour. La revue sous le titre de *Tijdschrift voor Neêrl.-Indië* se plaça, dès son apparition, parmi les meilleurs ouvrages de ce genre: MM. Van Hoëvell, Winter, Bleeker, Myer, Junghuhn, Zollinger et tant d'autres auteurs rivalisèrent de goût, d'intelligence et d'érudition dans leurs savantes recherches sur l'ethnologie, l'histoire naturelle et l'histoire politique. La direction de la société de Batavia reçut un assortiment de caractères pour la publication de ses ouvrages; les presses de la société de Batavia furent ouvertes à l'impression de la revue des Indes, etc. En un mot, une ère nouvelle se manifesta dans les sciences et continua à se développer après la mort de celui qui en avait favorisé les progrès.

Ajoutons encore quelques témoignages qui viennent confirmer ce que nous disons ici de l'amour de M. Merkus pour les sciences, de son zèle pour leurs progrès, en même temps qu'ils font connaître la libéralité et la prévenance de son caractère.

Nous empruntons les extraits suivants au voyage du célèbre Dumont d'Urville, qui se trouva en relation avec M. Merkus, alors qu'il était gouverneur des Moluques.

Extraits du voyage de la corvette l'Astrolabe sous le commandement de M. J. Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau (1826—29). *Histoire du voyage.* Paris 1833. Tome cinquième.

8 juillet 1828. p. 414. A deux heures, accompagné de MM. Elgenhuizen, Guilbert, Dudemaine, Bertrand, Sainson et Lesson, j'ai été rendre mes visites aux diverses autorités (d'Amboina). Au gouvernement, j'ai d'abord vu M. Merkus, qui m'a accueilli avec la plus grande amabilité, et m'a promis de remettre à l'instant à ma disposition tout ce qui pourrait m'être utile dans la colonie. En outre, il m'a annoncé qu'il allait incessamment partir pour Batavia, et apprenant que je ne connaissais point cette ville, il m'a vivement sollicité d'y faire une relâche avec l'*Astrolabe*.

P. 416, 417 et 418. J'avais été invité à dîner chez M. Morees avec plusieurs officiers de l'*Astrolabe*. Cet administrateur avait réuni à sa table toutes les autorités principales de la colonie, et nous nous trouvions quarante convives environ. Le dîner fut somptueux et fort gai, mais trop long pour moi, car on ne quitta la table qu'à une heure du matin, et je ne pus me sauver à bord qu'à deux heures, extrêmement fatigué.

Par bonheur, je me trouvais à table près de M. Merkus, dont la conversation animée, spirituelle et instructive, me fit paraître le temps moins long. Toute étiquette fut bannie entre nous, et nous parûmes nous entendre, comme si nous eussions été des connaissances de vingt ans. En me parlant de son voyage à Batavia, il ajouta qu'il passerait à Menado sur Célèbes, et m'invita de l'accompagner dans cet établissement en me faisant l'éloge du climat, des productions et du caractère des habitants. Je convenais sans peine du haut intérêt que la relâche de Menado offrirait à l'expédition, et je ne dissimulais pas même le vif désir que j'éprouvais personnellement de visiter un point de Célèbes, île à peine connue des Européens; mais j'alléguais toujours l'état de nos malades comme un obstacle insurmontable à la prolongation de nos travaux dans les Moluques.

Pour achever de me déterminer, M. Merkus ajouta qu'on lui gardait à Menado deux beaux babiroussas adultes, et qu'il les remettrait à ma disposition si je voulais l'accompagner à Célèbes, et qu'en outre il mettrait sur pied toute la population du pays pour procurer aux naturalistes tous les objets d'histoire naturelle qu'ils jugeraient dignes de leur attention.

De telles offres étaient bien séduisantes; jamais babiroussa vivant n'avait encore paru en Europe, et l'on ne possédait même

[1] M. Van Nes. Voy. l'*Algemeen Handelsblad* du 26 avril 1848.

au Muséum aucune dépouille complète de ce curieux animal. Je savais que les professeurs de cet établissement, et particulièrement M. Cuvier, tenaient beaucoup à le posséder.

17 juillet. p. 424. Dans l'après-midi, je suis allé moi-même faire mes visites d'adieu aux diverses autorités de la colonie. C'est ici le cas de rendre de nouveau témoignage de la franche hospitalité, de la cordialité et des politesses de tout genre dont nous avons été l'objet de la part de toutes ces personnes. A quatre mille lieues de sa patrie, il est bien doux de rencontrer de pareils procédés, et ils se gravent dans la mémoire pour n'en jamais sortir.

P. 433, 434 et 455 (à Menado). M. Merkus m'a renouvelé toutes ses offres de service, et m'a assuré qu'il avait déjà donné les ordres nécessaires pour que les naturels fussent occupés à nous procurer tous les animaux, serpents, oiseaux, poissons, plantes, etc., que le pays pouvait fournir et qui pouvaient avoir quelque intérêt pour nous. Il m'a parlé, en outre, d'un lac célèbre dans le pays, situé fort avant dans l'intérieur et dont la profondeur était immense. M. Arago, avant mon départ, m'avait affirmé à diverses reprises que rien ne serait plus intéressant pour la physique que d'avoir des expériences de température exécutées à de grandes profondeurs dans de vastes réservoirs d'eau douce. Alors je croyais encore que ce savant me saurait quelque gré de mes efforts; et malgré l'état délabré de ma santé, je me sentais le courage et la volonté de faire un voyage pénible pour offrir d'utiles documents à ses études. J'exprimai donc à M. Merkus combien des expériences de thermométrographe, faites dans le lac de Tondano, seraient importantes, et je m'informai en même temps des frais que pourrait occasionner une pareille excursion, afin de connaître s'ils ne dépasseraient pas mes faibles moyens. Avec la plus aimable complaisance, il s'empressa de déclarer qu'il voulait se charger lui-même, de me servir de guide dans cette promenade, et que je n'eusse à m'inquiéter en aucune façon des frais ni des moyens de transport, attendu qu'il se chargerait de tout, voulant me laisser tout entier à mes observations. Après lui avoir témoigné ma reconnaissance pour un procédé si généreux, je convins avec M. Merkus que le voyage aurait lieu le surlendemain 29 juillet. Il promit de s'occuper sur-le-champ des préparatifs de cette expédition.

31 juillet. p. 459. Mon séjour à Tondano était fort agréable; grâce aux attentions de M. Merkus, je n'avais qu'à former des désirs pour qu'ils fussent à l'instant accomplis; l'existence m'était douce, et l'influence de la température agissait de la manière la plus favorable sur mon tempérament délabré. Si je n'eusse consulté que mon goût et mon intérêt particulier, je n'aurais donc pas mieux demandé que de céder aux instances de l'aimable gouverneur qui me proposait de rester quelques jours à Tondano; j'aurais été bien curieux d'ailleurs de visiter les cratères et les fumerolles des montagnes du sud. Mais pouvais-je oublier la situation déplorable où se trouvaient nos malades à bord? Un séjour prolongé dans l'atmosphère embrasée des Moluques ne pouvait qu'aggraver leurs maux et leurs dangers. Il était grand temps de ramener l'*Astrolabe* en Europe, et devant des motifs aussi impérieux toute autre considération devait céder.

1 août. p. 466. Vers onze heures, le gouverneur est venu nous rendre visite à bord, accompagné de MM. Pietermaat, Rambaldo et du chirurgien de la colonie. Il a passé deux heures à bord à examiner nos cartes, nos collections et les dessins de M. Sainson, et nos travaux en tout genre ont vivement excité son intérêt et son admiration. Aux extrémités du monde, il est doux de trouver des personnes capables d'apprécier les efforts que l'on a tentés dans l'intérêt de la science. C'est une réflexion que j'ai fait plus d'une fois, accompagnée de comparaisons assez tristes, lorsqu'à mon retour dans ma patrie, j'ai vu les travaux de l'*Astrolabe* traités avec une indifférence marquée par ceux-mêmes auxquels il appartenait d'y rendre le plus de justice.

NOTES. — *Extrait du journal de M. Quoy.*

P. 626 (à Amboina). Nous allâmes rendre visite au gouverneur dans sa jolie maison de campagne, située à l'extrémité de la ville. M. Merkus est un homme jeune dont les manières sont aussi simples qu'agréables; il parle le français comme sa langue naturelle, et la douceur de sa physionomie inspire la confiance au premier abord. On peut vraiment dire qu'après une heure d'entretien on est avec lui comme on y serait toute la vie. Il a le talent, ou plutot le naturel, de faire de manière à ce qu'on ne croit point être avec le gouverneur des îles Moluques; on ne trouve en lui ni la hauteur, ni la réserve insignifiante des personnes de sa classe: il vous donne simplement et avec vérité les renseignements qu'on lui demande, sans vanter ni exagérer les choses de son gouvernement. — « Cette entreprise est bonne. — Cet établissement ne rapporte rien, ou est mal conçu. » — Voilà ses paroles; bien différentes de celles de certains gouverneurs, qui veulent que tout ce qu'ils administrent soit beau et admirable. Quoique M. Merkus ait résidé longtemps dans les Moluques, il en est parti emportant les regrets de tous les habitants d'Amboine, regrets qui se manifestèrent par l'émotion la plus vive dans les toasts qui lui furent portés.

Extrait du journal de M. Gaimard.

Un mois de séjour à Guam ne rétablit pas entièrement nos malades. Le 30 mai 1828, nous quittons l'archipel des Mariannes, où nous avions reçu, comme en 1819, sur l'*Uranie*, l'hospitalité la plus généreuse de la part du gouverneur, don José de Médinilla. Après avoir traversé les îles Carolines, reconnu l'île d'Yap et les îles Palaos, fait une courte relâche à Bourou, nous arrivons à Amboine; où nous trouvons dans le gouverneur des Moluques, M. Merkus, un second Médinilla. Ces deux hommes, d'un caractère si noble, méritent notre reconnaissance à tous égards, et leur nom ne s'effacera jamais du souvenir de ceux qui ont fait partie des expéditions de l'*Uranie* et de l'*Astrolabe*. Sur la demande de M. d'Urville, ils ont été nommés l'un et l'autre membres de la Légion-d'Honneur, récompense certainement bien méritée.

Extraits du voyage autour du monde entrepris par ordre du gouvernement sur la corvette La Coquille *par P. Lesson, Membre correspondant de l'Institut.* Tome III.

P. 143. Le 5 octobre 1823, dans la matinée, l'état-major, conduit par M. Duperrey, alla faire visite au gouverneur des Moluques. Ce poste alors était occupé par un homme encore jeune, d'une grande capacité, et dont le bienveillant accueil mérita toute notre reconnaissance. M. Merkus nous reçut dans la salle dite de réception, dans le fort de Victoria, car sa résidence habituelle est hors la ville. Nous avions été conduits à cette audience par un officier belge, qui était venu nous offrir ses services dès la rade, et dont l'empressement amical nous traita en compatriotes. M. Monnou, qui avait servi dans les armées de la France, se conduisit avec chacun de nous comme un exellent camarade. M. Merkus, qui parle le français comme sa langue maternelle, nous dit qu'il ne dépendrait pas de lui de nous rendre le séjour d'Amboine agréable; il a tenu parole et ne s'est jamais démenti.

P. 144. L'acceuil que l'expédition reçut à Amboine ne s'effacera jamais de mon souvenir. La langue française généralement usitée nous transportait dans notre patrie, et aux étreintes de nos familles et de nos amis près, nous trouvions dans la généreuse hospitalité qu'on nous prodiguait une bienveillance que nous ne devions pas espérer dans nos propres colonies et même en France.

P. 146 et 147. Un gros bouquet de pissang (bananier) attira mes regards, et mon attention fut bien autrement captivée lorsque j'appris que leurs racines puisaient leur nourriture dans le cerceuil de Rumphius, et que leur dôme de verdure abritait la sépulture de l'homme célèbre qui a rendu d'immenses services aux sciences naturelles en faisant connaître, le premier, par de précieux travaux, les productions de ces climats. A quelques pas de là gisaient deux seuls débris du tombeau: c'étaient des socles sur lesquels avaient reposé autrefois les colonnes qui supportaient le cénotaphe élevé à cet ancien intendant d'Amboine dans sa propre maison. Mais, environ vingt ans avant notre passage, le nouveau possesseur du terrain fit démolir le monument et en vendit à un haut prix les matériaux; car le marbre et le calcaire à grains fins viennent d'Europe et sont fort recherchés à Amboine. Je parlai de cet acte singulier de vandalisme à M. Merkus, qui s'en émut, et qui prit l'engagement de faire restaurer, aux frais de l'Etat, cette sépulture violée. L'expédition de M. d'Urville, qui visita Amboine après nous, trouva cette promesse dignement accomplie. Rumphius, ou plutôt Georges, Everard Rumph, né en Hanau, en 1687, mourut à Amboine en 1706: les ouvrages qu'il a laissés sont appréciés de tous les savants.

P. 168. Le 24, M. Merkus adressa à l'état-major de la *Coquille*, avec cette courtoisie qui le caractérise, douze billets de spectacle. C'était un jour remarquable pour la colonie que celui de l'inauguration d'un théâtre élevé par souscription, et dont la salle nous parut décorée avec goût. M. Pape, sécrétaire du gouvernement, artiste exercé, s'était chargé de peindre les décors, et M. Coldenhoff, chirurgien-aide-major à l'hôpital militaire, s'était improvisé directeur de la troupe comique et tragique. Pour couvrir les menus frais de service, chaque billet, pris au bureau, se payait trois roupies. Les pièces que l'on joua, écrites en hollandais, ne nous intéressèrent que par la pantomime de quelques amateurs, qui nous parurent sûrs de leur mémoire et jouer avec aplomb. L'inauguration eut lieu par un éloge pompeux du gouverneur Merkus, prononcé par le docteur Coldenhoff, et aux trépignements frénétiques qui partirent de tous les points de la salle ces louanges eurent de l'écho. Toutefois, la présence du gouverneur, sous le nez duquel brûlait crûment la casserolle à l'encens, dut mettre sa modestie dans un singulier embarras, car M. Merkus est homme de mérite. Doué d'une instruction étendue, ce gouverneur occupait une place importante sous le Roi Louis[1]; il s'est donné tout entier aux améliorations à faire aux Moluques dans l'intérêt des hommes et des choses, et, malgré ces haines vivaces si communes dans les colonies, si M. Merkus comme homme public comptait des détracteurs, il n'y avait qu'une voix sur sa probité et sur ses qualités personnelles. Horriblement fatigué de voir gesticuler sur les planches une intrigue dont toutes les phrases m'échappaient sous le tudesque d'une langue dont je ne comprenais pas un mot, mes yeux errèrent à loisir sur les loges garnies d'essaims de femmes de nuances et de races diverses. La réunion était nombreuse, et je dois dire remarquable par la singularité des manières et des parures. Près de la Néerlandaise au teint blanc lavé de rose, aux chairs fleuries, aux appas dénudés, à la toilette prétentieuse, contrastaient la riche Malaie, à peau jaune orangée, à chevelure très noire, enduite d'essences et couverte de guirlandes de malaty et de tehampaca [2], et la Chinoise au teint de sandal, empaquetée dans de grandes robes à fleurs.

Un hommage bien éclatant à la mémoire de M. Merkus, cet homme d'état ami des sciences, ce fut le discours que prononça M. Van Hoëvell peu de temps après sa mort. M. V. H. y énumèra les actes de haute bienveillance accordée à la société, l'intérêt que le gouverneur, présent ou absent, prenait à ses travaux, la libéralité avec laquelle il enrichissait la bibliothèque de la société d'ouvrages précieux, en un mot sa coopération éclairée dans toutes les entreprises scientifiques. Nous craindrions d'abuser de la patience de nos lecteurs, en donnant cet éloge en entier; nous aimons mieux les envoyer aux mémoires de la société [3].

Il ne nous reste plus à raconter que cet événement qui remplit la colonie de deuil, la mort du gouverneur-général Merkus.

[1] Michelia suaveolens des botanistes.

[2] On voit par cette biographie que l'auteur tombe ici dans une erreur légère.

[3] Tome XXe. Batavia 1845.

Depuis quelque temps, par suite d'une trop forte assiduité au travail, il se sentait indisposé. Dans l'espérance que l'air de la mer le rétablirait entièrement, il avait entrepris en juillet 1844 un voyage autour de Java, à bord du bâtiment à vapeur le *Bromo*. Arrivé à Soerabaya, il descendit à terre avec l'intention de s'y arrêter quelque temps. Il sembla d'abord éprouver un mieux sensible, au point que, vers la fin de juillet, il fit un petit voyage à l'intérieur qui dura deux jours et ne sembla pas le fatiguer plus qu'aucun des gens de sa suite. Il voulut aussi visiter Banjoewangi à bord du *Bromo*; mais pendant la traversée les symptômes de la maladie devinrent tout-à-coup si alarmants, qu'il fallut en toute hâte revenir à Soerabaya où il succomba le 2 août, dans la maison du résident Pietermaat. « Sa fin fut douce et calme; il conserva le plein usage de ses facultés jusqu'au dernier moment; une heure et demie avant sa mort il avait dicté une lettre d'adieu à sa famille [1].»

La dictée avait été de plusieurs pages; quand il eut fini: «*je crois n'avoir rien oublié*», ce furent ses dernières paroles; quelques instants après il était mort . . . . . Non, certes, il n'avait rien oublié de ce que la société, la patrie pouvait exiger raisonnablement! car, comme personne publique, n'avait-il pas rempli tous ses devoirs et défendu les intérêts qui lui étaient confiés. Il n'avait rien oublié comme homme; sa vie entière avait été consacré au bien de ses semblables. Rien non plus comme ami! il fut tout à ceux qu'il aimait; nombre d'entre eux eussent proclamé ses bienfaits, s'ils n'eussent pressenti qu'il est de ces actions que le monde n'estime pas à leur juste valeur et que Dieu seul récompense. Qui tentera de raconter ce qu'il fut pour sa famille, pour ses parents, ses enfants? Qui lèvera le voile que la délicatesse jetait sur toutes ses bonnes actions? Nous pourrions rapporter tel exemple qui ferait connaître sa généreuse humanité, sa promptitude à voler au secours de ceux qui souffraient: mais alors, dira-t-on, pourquoi cette réticence? C'est que la mémoire de ce bienfaiteur nous est sacrée. Nous aimons mieux nous joindre à ses amis et répéter avec eux: « son attachement n'oubliait rien. »

Faut-il s'étonner après cela que la douleur ait été générale dans toute l'île de Java, quand on apprit la mort d'un homme dont on admirait les talents et dont on aimait le caractère. Pendant 28 ans consécutifs, sauf un congé de deux ans, il avait consacré sa vie et ses facultés à la prospérité de l'Inde.

Le vice-président du conseil de l'Inde, Jhr. J. C. Reynst, fut chargé de remplir les fonctions de gouverneur-général, dès le 5 août, en attendant ce que le roi déciderait à cet égard. Par arrêté spécial, rendu pendant le mois d'août, il ordonna que pendant les trois mois suivants tous les officiers et fonctionnaires européens, jusqu'aux commis inclusivement, prendraient le deuil dans toute l'étendue de l'Inde néerlandaise.

Selon le désir exprès du défunt, ses restes mortels devaient être inhumés dans le lieu même où il était mort. Ce désir fut religieusement accompli. MM. J. Du Puy, J. P. Machielsen, Jhr. C. Van Der Wyck et C. Hultman, tous revêtus de hautes fonctions civiles ou militaires, se formèrent en commission pour régler toutes les cérémonies des derniers devoirs à rendre au défunt Gouverneur. Par les soins du résident de Soerabaya le corps fut placé dans un cercueil de plomb renfermé dans un second cercueil de bois fort léger, placé à son tour dans un magnifique cercueil de bois rouge orné aux quatre coins de têtes de morts et d'ossements en argent. Le couvercle portait une plaque d'argent où l'on avait gravé le nom et les titres du défunt. Jusqu'au moment de l'enterrement, le cercueil resta exposé dans une salle de la résidence de Simpang, tendue de velours noir et magnifiquement éclairée pendant la nuit. L'inhumation eut lieu le 15 août. Tous les fonctionnaires civils et militaires ainsi que les habitants de Soerabaya furent invités à prendre part à la cérémonie, qui fut imposante, solennelle. Une foule de gens de tout âge et de toute condition vinrent témoigner de l'affliction générale. Quoique le nombre des indigènes qui étaient accourus de tous côtés pour voir la cérémonie, fût réellement immense, l'ordre le plus parfait régna partout, et rien ne vint troubler la solennité du moment.

Voici l'ordre du cortége:

1 un escadron de cavalerie,

[1] Voyez le *Staats-Courant* du 8 nov. 1844; et en outre le témoignage rendu aux talents du gouverneur-général dans la feuille du commerce d'Amsterdam (*Handelsblad*) 11 nov. 1844.

2 le 3ème bataillon d'infanterie,
3 le char funèbre avec les commissaires chargés de porter les coins du drap et de 24 sous-officiers à pied,
4 les membres présents de la famille du défunt et ses exécuteurs testamentaires,
5 les aides-de-camp de feu Son Excellence le Gouverneur-général,
6 les autorités locales et le régent de Soerabaya,
7 les magistrats de la justice,
8 les ecclésiastiques des diverses communautés chrétiennes,
9 les autres fonctionnaires,
10 les officiers des forces de terre et de mer,
11 les habitants de Soerabaya, tous à pied,
12 la garde communale,
13 le 11ème bataillon d'infanterie,
14 la 3ème compagnie des sapeurs,
15 les djayang-sekars.

A la place de Jotangan les commissaires se rangèrent autour du char funèbre pour prendre les coins du drap.

Le cortége, qui s'avançait lentement et par station, arriva vers huit heures sur les lieux où les restes mortels devaient être confiés à la terre: c'était dans l'intérieur de la citadelle, dans le chemin couvert, vers le côté de l'ouest où le major du génie Muller avait fait en très-peu de temps construire un caveau funéraire.

Le corps du défunt gouverneur ayant été descendu dans sa dernière demeure, le révérend pasteur de l'église réformée de Soerabaya, M. A. Westenbrink Meyer, prononça sur la tombe une allocution pathétique, où il rappela toutes les vertus du défunt, ses grandes qualités, ses talents qui le rendaient si utile, si nécessaire même au bien-être de la colonie. Il termina par cette leçon toute chrétienne. «La mort peut venir nous surprendre aussi au milieu de notre carrière; prenons garde que nous soyons surpris dans l'entier accomplissement de la tâche que Dieu nous a confiée, afin que, quand notre dernière heure aura sonné, nous puissions aussi nous rendre à nous-même ce témoignage: ce n'est point en vain que j'ai vécu; ma tâche, je l'ai accomplie selon mes forces. . . . Telles puissent être nos dispositions à tous au moment de quitter ce lieu funèbre! Puisse la cendre de notre bien aimé gouverneur reposer ici doucement! Puisse son nom être arraché à l'oubli et demeurer encore longtemps en bénédiction parmi nous!»

Le discours du prédicateur, prononcé avec onction et dignité, fit une profonde impression sur les auditeurs. «Plus d'un larme vint mouiller les yeux de ceux qui assistaient à la cérémonie, éloquent hommage rendu à la mémoire du défunt. Les paroles de l'orateur trouvèrent un écho dans tous les coeurs et bien des voix dans ces contrées se joignant à la sienne, ont répété avec lui: ***Puisse la cendre de notre bien aimé gouverneur reposer ici doucement! Puisse son nom être arraché à l'oubli, et demeurer encore longtemps en bénédiction parmi nous***»! [1]

Cette voix, qui a retenti jusqu'en Hollande, où depuis peu la compagne du défunt est allé le rejoindre, cette voix n'a pas retenti en vain. Par les soins de quelques amis de M. Merkus, en particulier de M. Van Der Wyck et de M. Pietermaat, résident de Soerabaya, un monument honorable a été élevé à l'endroit de la citadelle où repose sa cendre.

1 *Javasche Courant* du 21 août 1844.

COMMERCE.

Statistique du commerce néerlandais avec la Chine, et plus particulièrement de 1845—1847.

D'après des données officielles le commerce néerlandais avec la Chine depuis l'année 1825 jusqu'à l'année 1844 inclusivement, a présenté les résultats suivants:

Années.	Lasts	Navires.	Valeur	Importations.	Valeur.	Exportations.
1825	1752	7	Piastres	1,140,050	Piastres	1,001,710
1826	1286	5	»	662,000	»	601,900
1827	1572	5	»	720,540	»	945,000
1828	1792	7	»	641,928	»	1,200,000
1829	1396	7	»	477,075	»	534,000
1830	720	6	»	242,300	»	310,000
1831	1652	9	»	318,800	»	351,168
1832	3087	13	»	457,128	»	656,645
1833	2677	7	»	224,000	»	113,000
1834	400	2	»	105,500	»	70,000
1835	600	3	»	145,705	»	79,500
1836	4208	22	»	623,530	»	620,480
1837	2634	14	»	708,495	»	449,500
1838	669	5	»	165,500	»	202,000
1839	613	3	»	240,000	»	175,000
1840	353	3	»	125,000	»	100,000
1841	670	4	»	37,000	»	32,000
1842 [1]	—	—	—	—	—	—
1843	933	5	»	158,000	»	90,000
1844	3341	15	»	1,160,745	»	1,025,745

Il résulte de ce tableau qu'en général cette branche de notre commerce, jadis si florissant, a présenté beaucoup d'incertitude, et prête peu à ce qu'on en puisse déduire des résultats définitifs. Toutefois, sauf quelques rares reprises de prospérité, il y a eu déclin sensible tant dans les importations que dans les exportations. Elles se montaient en 1825 à une valeur de plus d'un million de piastres et occupaient 7 navires; en 1834 notre commerce avec la Chine n'était que de 105,000 piastres quant aux importations et de 70,000 piastres quant aux exportations et il n'occupait que 2 navires seulement. Il reprit ensuite plus de faveur, pour retomber en 1841 même jusqu'au tiers du chiffre inférieur de 1834. Ce fait s explique pourtant par les événements de la guerre qui avait surgi entre la Chine et l'Angleterre. Depuis, le commerce néerlandais avec «l'Empire céleste» s'est augmenté au point qu'en 1847 les importations se sont élevées au chiffre le plus considérable depuis 1825, savoir à 1,270,410 piastres; les exportations en 1847 étaient aussi assez considérables proportionnellement avec les valeurs des vingt années dont nous venons de donner la statistique; elles s'approchent des chiffres les plus élevés de ces années.

Voici maintenant quelques détails sur le commerce depuis 1844.

L'importation s'est effectuée en:

1845	par 20 navires,	jaugeant 3025 lasts;	total de la valeur des articles importés:	piastres	978,714
1846	» 16	» » 2783	» » »	»	» 933,800
1847	» 20	» » 3497	» » »	»	» 1,270,410

[1] Manquent les données.

Il résulte de ces chiffres que l'importation, moins active en 1846, a surpassé en 1847 même la valeur de 1845.

Les importations consistaient surtout en:

		1845.	1846.	1847.
Nids d'oiseaux . . .	valeur en piastres	423,560	300,920	486,200
Etain	» »	98,172	136,000	227,250
Tripang	» »	54,060	44,200	54,860
Riz	» »	37,380	13,244	25,910

Pour les articles les plus importants du commerce d'importation l'on remarquera un mouvement toujours progressif dans ces trois années.

L'exportation a eu lieu en:

1845 par 20 navires, jaugeant 3025 lasts; total de la valeur des articles importés: piastres 801,113
1846 » 16 » » 2783 » » » » » 1,002,137
1847 » 20 » » 3497 » » » » » 740,171

L'exportation présente en 1847 un résultat moins favorable que dans les années précédentes; serait-ce la suite des nouvelles complications qui ont eu lieu cette année dans les affaires de la Chine? Quoi qu'il en soit, la valeur de l'exportation en 1847 a été toujours bien plus élevée que dans le cours des deux époques décennales précédentes; en 1840 elle n'était que de 100,000 piastres.

Le thé et les soieries, dans les trois années qui nous occupent, en formaient les articles principaux; on avait expédié en:

1845.			1846.		1847.		
Congo	9,484 caiss.,	val. 142,260 p.	19,785 caisses,	val. 296,775 p.	Congo . . .	9,433 caiss.	Valeur 265,000 p.
Souchon	6,473 »	» 148,879 »	7,205 »	» 144,100 »	Souchon . .	391 »	
Pouchon	1,846 »	» 40,612 »	334 »	» 6,012 »	Pecco . . .	2,011 »	
Pecco	1,025 »	» 30,750 »	5,799 »	» 243,558 »	Thonkay . .	300 »	
Soieries	110 »	» 39,600 »	12 »	» 8,400 »	Hysant . .	674 »	
					Shin . . .	208 »	
					Uxim . . .	28 »	
					Joosjes G et F.	105 »	
					Soieries	49 caiss.,	val. 17,000 p.

Les relevés officiels ne spécifièrent pas la valeur pour l'année de 1847; on voit que dans le chiffre total se trouve comprise la valeur de quelques autres espèces de thé.

La diminution dans l'exportation du Congo en 1847 a été assez considérable; elle était de 19,785 caisses en 1846, et de 9,433 c. en 1847, ce qui revient au chiffre de 1845. Le Souchon, dont l'exportation a été plus animée en 1846 qu'en 1845, et s'élevait à 7205 caisses, n'est indiqué en 1847 que pour 391 caisses seulement. L'exportation du Pecco aussi a grandement diminué en 1847.

Celle des soieries a été plus animée dans la dernière année qu'en 1846, mais elle n'a pas atteint encore la moitié de celle de 1845.

RELATIONS DE VOYAGES.

Extrait du Voyage autour du monde de la corvette la Coquille, pendant les années 1822—25, par P. Lesson.

(*Suite de la page 154 de ce volume.*)

TRAVERSÉE DE LA BAIE D'OFFAK A BOEROE ET SÉJOUR A CAYÉLI.

Partis le 16 septembre 1823 de la baie d'Offak, nous laissâmes bientôt derrière nous les îles de Manoeran et de Rawak, en arrivant dans ce labyrinthe d'îlots et de rochers épars sur la mer dans une étroite surface, et dont Ruib et Pulo-Yen sont, par leur étendue, les plus remarquables. Les officiers de *l'Uranie* avaient nommé *Baie des Clochers* cette singulière rade bordée de toutes parts de pitons à fleurs d'eau, dominant les vagues comme des flèches d'église gothique, et ressemblant à des ruines par leurs pans basaltiques et lézardés, dans les interstices desquels végètent des palmiers sagouïers ou des arbrisseaux en buissons. La mer était parfaitement calme, et le soleil, directement sur nos têtes, dardait à plomb ses rayons surchargés de calorique, de sorte que *la Coquille*, poussée par une faible brise, navigua au milieu de ces débris de quelques grandes révolutions volcaniques, s'élevant comme des murs sombres et nus, ou bien comme des colonnettes légères, ou enfin en aiguilles minces et décharnées; le coup d'œil de plusieurs de ces îlots épars était magique : comment en eût il été autrement? Sur des basaltes diversement groupés, bizarrement déchirés, dont la noire surface se détachait de l'azur de la mer, la verdure la plus active avait envahi leur sommet, et sa chevelure d'émeraude simulait des gerbes de feuillages frais renfermés dans une jardinière de bronze. Un gros roc, entr'autres, placé à toucher Ruib, avait sa base usée par le lèchement de l'onde ; et ces bords s'évasant, simulaient un vase étrusque, garni de plantes, car son sommet était couvert d'arbustes presque tous d'égale hauteur et très-serrés.

Nous passâmes à trois milles de l'île d'Wyang, qui est de médiocre hauteur, couverte de bois comme toutes les îles malaies de l'équateur, mais présentant sur ses rivages, défendus par des îlettes, des rochers escarpés ou des plages sablonneuses mordant par leur échancrure dorée la nappe verdoyante de l'île. Syang est basse, assez uniformément aplatie, et doit sa forme sans nul doute à quelque bas fond de corail exhaussé; verdure et sables blancs de madrépores, sans nulle trace de cabanes, voilà tout ce qu'on peut en dire. Plus loin, Geby, si célèbre par la piraterie de sa population de forbans malais, nous apparaissait, et dans le bleu du ciel se dessinaient les pitons de Gilolo, et, à une plus faible distance, Geby et Gagy.

C'est dans ces îles que Sonnerat s'arrêta dans la campagne dont il a donné la relation sous le titre impropre de Voyage à la Nouvelle-Guinée. L'orage chassa le beau temps des jours précédents, et une pluie tiède, mais abondante, succédant à une gigantesque trombe, vint nous assaillir. C'était le 18, que nous naviguions en nous rapprochant des îles de Geby, Ruib, Syang, Wyang et de Balabalak, et, par une nuit vraiment céleste, nous passâmes entre Geby et Gagy, ou mieux Guaguy, suivant la prononciation réelle de ce nom. La lune, dans son plein, renvoyait une clarté nette et argentine, lorsqu'au milieu de la nuit la masse des exhalaisons ou des vapeurs forma autour de cet astre une immense auréole épaisse, et jamais depuis je n'ai revu se reproduire ce phénomène.

Le 19, par une journée tiède et balsamique, en traversant le canal qui sépare Pulo-Pisang de Boe, nous devisions joyeux sur le pont, lorsque la vigie jeta l'alarme en annonçant qu'elle voyait le fond devant la corvette; on vira de bord avec une prestesse que la circonstance exigeait d'ailleurs, et, en terminant notre évolution, chacun de nous put mesurer de l'œil les pâtés de corail qui formaient des buissons animalisés sous le navire; là le fond, sous le plomb de sonde, donna huit brasses, quelques instants après trente brasses et puis plus; mais on ne s'assura point, par l'envoi d'une embarcation, si ce haut-fond, nommé *Banc du Duc*, était partout couvert d'eau pour un grand navire ou si nous n'en étions qu'à la partie déclive. L'île de Pisang ou des bananiers, paraît formée par deux montagnes accolées par la base et assez élevées, grandement virescentes, mais dont l'approche est défendue par une chaîne de rocs ; elle n'est visitée que temporairement par les maraudeurs gebyens. L'île de Boe, au contraire, est assez basse, bien que plus élevée au nord qu'au sud. Les îles Gasses, Kekik et Lawin, moyennes et très-boisées, que nous doublâmes le 20, n'ont rien qui mérite l'attention. Obi, Manipa et Céram nous apparurent bientôt. Céram, cette grande terre montagneuse, peuplée par une race farouche et guerrière que les Hollandais n'ont jamais pu subjuguer, est une des terres qu'il serait important de visiter pour faire des découvertes en histoire naturelle. Prise de calme par le travers du détroit de Boeroe, entre les îles Bonoa, Keang et Manipa, en vue de Céram, *la Coquille* se balançait sans avancer, par une chaleur étouffante. Nos regards dévoraient ces îles Moluques si célèbres en Europe et si peu connues pour la plupart; quelques baleines

apparaissaient à l'horizon ; mais le spectacle le plus animé nous fut donné par une troupe de marsouins chassant avec leur impétueuse ardeur un essaim de bonites ou scombres pélamides. Ces bonites sautaient en vain hors de la mer à plusieurs toises, tant leurs mouvements sont agiles et robustes ; en replongeant elles trouvaient le marsouin, qui, en bondissant, les saisissait au passage pour les dévorer. Des requins cauteleux se mêlaient à ce festin, afin d'en recueillir les miettes, et une nuée de daurades coryphènes vint donner tête baissée dans cette bagarre qui devait lui être fatale. Ainsi, dans le plan du Créateur, la matière doit subir, avec tous les hasards de la vie, ceux plus nombreux encore qu'amènent les besoins de l'organisation chez des êtres différents. Une chaîne assimilatrice semble lier tous les animaux les uns avec les autres par une dépendance presque exclusivement digestive.

Le 23, nous contournâmes les récifs qui s'avancent au delà de la pointe Rouba, et nous laissâmes tomber l'ancre au fond de la vaste baie de Cayéli, à un tiers de mille d'un fort sur lequel flottait le pavillon néerlandais. Cayéli est le port de l'île de Boeroe où les Hollandais entretiennent un résident et quelques troupes, pour maintenir leur domination.

La corvette était à peine au mouillage qu'on expédia M. de Blosseville à terre pour porter au résident hollandais les lettres patentes de son souverain, faisant injonction aux divers chefs des colonies dépendantes de la couronne hollandaise de nous accueillir favorablement, car l'accès de Boeroe est interdit aux divers pavillons d'Europe. Notre embarcation n'était pas rendue à terre, qu'une pirogue accosta la corvette et qu'un sergent remit à M. Duperrey une copie des ordres donnés au résident par le gouvernement de la mère-patrie, ordres qui nous prescrivaient de reprendre le large aussitôt, et le sergent se retira après avoir laissé son message, dont personne à bord ne put déchiffrer le contenu, car il était, à part ses caractères illisibles, écrit en néerlandais. Les seuls ports, aux Moluques, que les navigateurs peuvent fréquenter, après l'accomplissement toutefois de certaines formalités, sont ceux d'Amboina, de Ternate, de Menado et de Kéma. M Duperrey et quelques officiers, revêtus des insignes de leur grade, se rendirent auprès du résident, et n'obtinrent qu'avec les plus grandes difficultés l'autorisation de séjourner temporairement à Boeroe ; le résident, malgré les ordres de son souverain, ne cessa d'opposer des difficultés, et il ne se rendit qu'après avoir reçu du commandant de *la Coquille* une pièce écrite qui constatait les impérieux besoins de notre vaisseau. Ce résident, son secrétaire, le sergent et le ministre presbytérien, étaient les seuls Européens qui résidassent dans l'île. Le sergent avait sous ses ordres un caporal et vingt-sept soldats javanais ou amboinais.

Le résident ne savait que quelques mots de notre langue, et, lorsqu'on lui rappela la réception amicale dont se louent de Bougainville et d'Entrecasteaux dans leurs relations, il se borna à répondre par une phrase plus philosophique que correcte : *Oh! c'est de la blague que ces fadaises ;* peut-être avait-il raison. On ne quitte pas l'Europe pour s'expatrier au fond de l'Asie, dans le simple but de changer d'air ou de ramasser quelques coquilles pour les cabinets ; on doit se hâter d'accumuler des piastres pour venir en jouir dans sa patrie. Par la même raison le bon M. N. N., lorsqu'on lui parla de saluer le pavillon hollandais de vingt-et-un coups de canon, que le fort aurait eu à rendre, répondit fort sensément qu'il préférait garder sa poudre que de la brûler en pure perte. Possesseur d'un grand nombre de bœufs de rase croisée avec des buffles, de beaux troupeaux de moutons, de cabris et d'oies domestiques, ce résident, par les mains duquel tout objet de consommation ou de commerce extérieur passe, était déjà fort riche ; car il prit plaisir à conduire M. Gabert dans une pièce ou gisaient des barils pleins de roupies et de dollars. Nous fûmes donc approvisionnés en abondance de vivres de toute nature que nous payâmes par des mouquets, des étoffes, des outils, tels que scies, haches, etc., qu'il devait revendre avec de grands bénéfices [1]. Le résident de Boeroe relève directement du gouvernement d'Amboina.

Les chefs malais, placés sous l'autorité d'un radjah, soumis lui-même au résident, portent le nom d'***orangs-cayas*** [2] (nobles hommes), et reçoivent comme marque distinctive de leur pouvoir la canne à pomme d'or ou à pomme d'argent, suivant les nuances établies parmi eux. Ces chefs n'ont qu'une autorité très-restreinte sur leurs compatriotes ; ils ne peuvent trafiquer avec les Européens ni recevoir d'armes ou autres objets que sur le bon vouloir du résident. Les Hollandais ont dû chercher à établir un agent à Boeroe, pour faciliter les approvisionnements de leurs garnisons diverses, car cette île passe pour très-fertile. Quelques Européens me dirent, à Amboina, que le principal but était de maintenir l'arrachement des arbres à épices ; d'autres, que Boeroe au contraire avait dans l'intérieur de ces contrées de vastes plantations dont les récoltes étaient annuellement emmagasinées à Amboina, puis expédiées en Hollande ; de ces deux rapports contradictoires je ne sais lequel adopter, bien que je penche davantage vers le premier. Un oiseau célèbre dans ces contrées, le pigeon semeur de muscades, a cependant rendu illusoire la persévérance apportée par la compagnie des Indes pour maintenir dans quelques îles seulement, dont l'approche est facilement interdite, ces arbres gardés avec un soin jaloux, et c'est ainsi que ce contrebandier ailé, avide des noix des muscadiers, en digère le brou et les sème abondamment sur tous ces îlots des Moluques et jusque sur les terres de la Papouasie.

Plusieurs navigateurs français ont visité l'île de Bourou ou de *Boeroe*, ainsi que l'écrivent les Hollandais, qui en ont dépossédé le sultan de Ternate. Cette île très-fertile ne nous est connue que très-imparfaitement ; longue de dix-huit lieues de l'est à l'ouest, sur une largeur du nord au sud de treize lieues, nous n'avons sur ses productions que d'incomplètes données. Les Malais l'ont nommée, en raison des volatiles à riche plumage et d'espèces variées qui la peuplent, *Boeroe* ou l'île aux oiseaux [3]. La plupart des êtres inscrits dans nos

1 Pendant notre séjour à Amboina, l'autorité apprit nos relations avec ce résident, et, à Java, on nous dit que quelque paroles imprudentes, parties de la corvette *la Coquille*, avaient été cause de sa destitution. M. N. N. a rendu à notre équipage de véritables services en lui procurant en abondance des vivres frais, et il est bien à regretter, quelque prix qu'il en ait exigé, que ces minces détails aient été cause de sa destitution.

2 Cette désignation répond à celle de *ricos-hombres*, des Espagnols.

3 *Poeloe Boeroe* signifie en malais l'île du chasseur. Si l'on avait voulu dire l'île de l'oiseau on aurait dû écrire *Poeloe Boerong* (en français Poulou Bourong). Voyez l'avant-propos du 1er vol. de l'ouvrage de M. Temminck *Coup d'œil sur les possessions néerlandaises dans l'Inde archipélagique.* *Réd.*

ouvrages d'histoire naturelle sous le nom d'Amboina, proviennent en effet de Boeroe et de Céram, les terres les plus riches de toutes les Moluques, placées sous l'équateur et couvertes de profondes forêts.

Les Hollandais, en prenant possession d'un seul point de l'île de Boeroe, ont borné leur influence à un cercle assez restreint, en interceptant les communications du dehors avec les habitants de l'intérieur, nommés Alfoures (Alfourous); car les aborigènes sont réduits à trafiquer par voie d'échange avec les Malais et les Chinois établis sur la côte. La baie de Cayéli, qui l'entame dans sa partie septentrionale, est vaste, profonde, sûre et très-large à son embouchure, où se dessinent les pointes *Lissaletta* au nord et *Roeba* à l'est. A plus d'un mille de celle-ci s'étend un banc de corail dont le sommet se découvre à mer basse, et dont le gisement forme un dangereux haut-fond dans cette partie.

Le délicieux village de Cayéli se trouve être assis sur le bord déclive de la mer, au fond de la baie, dans le sud-ouest. Vu de la rade, le panorama du paysage qui se déroule aux yeux du voyageur, est empreint d'un charme indéfinissable; l'œil se repose avec plaisir sur la verdure qui en tapisse les bords. Dans les éclaircies que laissent les arbres entre eux apparaissent les sommets pointus des mosquées, à travers les découpures infinies du feuillage; entre les colonnes droites des papayers ou les longues banderoles flottantes des bananiers, se décèlent les cabanes en bambous des habitants. La perspective de ce premier plan fuit sur les hautes montagnes boisées qui se perdent avec le ciel dans le lointain. Puis, sur le côté oriental de la baie, des côteaux élevés affectent une verdure triste et glauque, et laissent exhaler au loin les odeurs flagrantes et vives de melaleuques qui y sont plantés, et qu'on y cultive pour en retirer l'essence si estimée des Malais et connue sous le nom d'*huile de Cayou-Pouti*. Toute la partie nord-ouest, au contraire, est basse et à peine au niveau de la mer, et ne présente sur toute cette surface que de vastes marécages, en partie noyés, où vivent les crocodiles. Rien ne flatte plus la vue peut-être que ce mélange heureux de sites opposés et réunissant à un haut degré les beautés des paysages de la zone torride: ici le cocotier élève dans l'air ses parasols de verdure, là le sagoutier, à moelle nutritive, couronne son tronc rugueux de palmes rigides; le bananier herbacé, entouré de ses nombreux rejetons, croît au pied du robuste canari dont les amandes ont une saveur exquise. A ces végétaux utiles de la zone équatoriale s'en joignent une foule d'autres, dont les rameaux toujours verts, chargés à la fois de fleurs et de fruits, sont animés par les bruyants loris, perroquets à plumage cramoisi, et par cent autres dont les noms ne formeraient qu'une stérile nomenclature. La mer, dans la baie, est rarement agitée; elle est presque toujours paisible, et de legères pirogues malaises, à voiles en feuilles de vaquois, en sillonnent la surface. Pendant notre séjour, le ciel était ordinairement pur et serein; et cependant il arrivait, à chaque journée, que d'épais nuages condensés sur les hautes montagnes de la partie orientale amenaient des orages de courte durée, qui se résolvaient en pluies abondantes pendant deux ou trois heures, et puis le ciel reprenait sa sérénité première.

Le village de Cayéli n'a rien de particulièrement remarquable; et cependant sa physionomie étrangère a pour le navigateur l'attrait puissant de la nouveauté. C'est un mélange pittoresque de cabanes artistement construites et semées au milieu de massifs d'arbres à fruit, avec des allées régulières qu'on ne peut appeler rues; de nombreuses mosquées, un sol accidenté et agreste, et la race à teinte orangée, qui y vit; tout en elle rappelle ces sites de l'Orient dont les descriptions ont fait le charme de nos jeunes années. Il n'y a point de débarcadère sur la baie, et, comme la plage sablonneuse est très-unie, il en résulte que les embarcations ne peuvent accoster la terre ferme, de sorte qu'à chaque descente il faut marcher ayant de l'eau jusqu'au delà des genoux; d'ailleurs les marais submergés, les petites rivières qui coupent le pays, nous avaient habitués à ne pas réclamer le secours de nos matelots pour nous porter à dos d'homme. Le résident faisait plus de façon pour s'embarquer; car, un jour qu'il vint à bord, il se fit suivre d'une grande quantité d'esclaves malais qui le portèrent mollement en palanquin; mais notre procédé, moins sain peut-être, était, en revanche, plus expéditif.

L'allée qui traverse Cayéli dans toute sa longueur a près d'un mille et demi; elle est emmuraillée de chaque côté de cloisons en bambous supportant une toiture de feuilles d'ananas, et plantée avec régularité de beaux arbres qui procurent, dans le milieu du jour, un délicieux ombrage. Les demeures des habitants sont disposées par carrés de chaque côté de cette rue, et chacune d'elles, tenue avec propreté, se compose de plusieurs appartements n'ayant qu'un petit nombre de meubles.

Le fort hollandais coupe le village en deux parties et occupe sa portion méridionale dont il est séparé par une rivière; il a été bâti en pierres de taille et à effleurer le sol, dans l'année 1785; huit pièces de canon forment son armement et vingt-sept hommes sa garnison. A peu de distance du fort est la *résidence*, réunion de vastes appartements construits de manière à laisser circuler l'air dans leur intérieur, et dont les fenêtres sont tenues fermées par des canevas; des *virandas*, commodes pour respirer l'ombre ou se promener lorsqu'il pleut, entourent cette maison de l'autorité hollandaise, à laquelle on arrive, en laissant le rivage, par une avenue de beaux arbres.

De nombreux ruisseaux serpentent à travers Cayéli, et les habitants, pour les communications journalières, les traversent sur un tronc d'arbre négligemment jeté en travers. Chaque cabane est enveloppée par les plantations tropicales qui la dérobent aux yeux: ce sont des *kalapas* ou cocotiers, des *pinang* ou aréquiers, des *saguerus*, des sagoutiers, des bananiers, des jaquiers, des rima, des pampelmousses, des canaris, des mogorium, etc., entassés les uns sur les autres et qui fournissent des fruits en abondance. La singularité de ces demeures élyséennes s'accroît encore du grand nombre des mosquées qui s'élèvent au milieu d'elles et que les habitants nomment *masegui;* j'en comptai huit servant au culte et deux en construction. Leur forme est chinoise, car régulièrement quadrilatères à leur base, et recouvertes d'une toiture oblique en feuillage sec, elles sont étranglées par un tambour carré, sculpté à jour, que surmonte un pignon à quatre pans ayant une toiture oblique, le tout terminé par une boule supportant une flèche acérée.

Les premières fois que les officiers de la corvette descendi-

rent à terre, ils furent entourés par une population curieuse d'enfants et d'hommes, car, pour les femmes, elles se dérobaient aux regards. Les habitants qui nous rencontraient proche leurs demeures, criaient avec force pour faire fuir ce sexe timide sans doute, mais cependant partout assez aguerri pour recevoir volontiers les hommages de l'homme; les femmes malaises ne tardèrent pas à se familiariser assez, malgré la rigidité des croyances musulmanes, pour ne plus craindre de longues causeries. Peut-être que la bonne conduite des gens de l'équipage donna une sécurité suffisante pour les Malais, si chatouilleux pendant les premiers temps de notre relâche, et qui, vers la fin, ne paraissaient pas mécontents de nos visites. La femme, chez les Malais, n'est qu'un être d'un ordre inférieur, qu'un époux achète et traite avec un dédain complet; elle n'est pour lui que la domestique livrée aux travaux du ménage ou à la culture des champs; il en a des enfants qu'elle doit élever, et sa jalousie n'est pas ce sentiment délicat qui naît de l'amour, mais cette jalousie de possession qui résulte des relations du maître avec son esclave, et qui s'étend jusque sur le bétail. Toutes les femmes que j'eus occasion de voir à Cayéli avaient une physionomie sérieuse et triste. Le sourire est un fruit étranger qu'on ne voit point éclore sur leurs lèvres, et, lorsqu'elles sortent de leurs demeures, on les rencontre les yeux baissés et s'arrêtant pour céder le pas aux hommes. Etrange contraste entre nos anciennes croyances françaises, si remplies d'attentions pour ce que les poètes appellent la plus belle moitié de l'espèce humaine, je dis anciennes, car aujourd'hui il leur a succédé une sorte de rusticité de mauvais goût, qui semble prouver que notre nation ne peut qu'osciller entre des hommages pleins d'afféterie et de fadeur et un manque d'égards indélicat dont le bon goût fera tôt ou tard justice.

La population de Cayéli peut être évaluée à dix-huit cents habitants; les Malais établis dans ce village ou sur les bords de la mer sont au nombre de trois mille, suivant le dire du résident qui porte la totalité de la population de l'île à trente mille individus. La fixation de ce chiffre est fort problématique, car on ignore presque complétement ce qui concerne les Alfoures, retirés dans les vallons et sur les montagnes de l'intérieur, peu communicatifs, et dont les mœurs sont profondément empreintes de sauvagerie. Les Malais nomment ces aborigènes, de même que ceux de Céram et des grandes Moluques, Papouas; ils redoutent singulièrement les irruptions de ces derniers, et les habitations éloignées, que ne peut défendre le fort hollandais, sont protégées par un vaste système de piéges. Ces Papouas du dehors, surtout ceux d'Embarbakène, les plus hardis et les plus entreprenants des nègres de la Nouvelle-Guinée, choisissent ordinairement la nuit pour opérer leurs descentes que l'obscurité doit favoriser, et dans lesquelles ils enlèvent les femmes et les hommes pour les réduire à un dur esclavage. Pour se défendre de ces visites hostiles, toutes les plages, que les pirogues peuvent aborder facilement, sont couvertes d'une lisière de graminées, atteignant un pied et plus, cultivées avec le plus grand soin, et, sous cette bande verdoyante, sont creusés de grands trous couverts de feuilles de palmiers, supportant une mince couche de sable et d'herbe. Ces trous sont, dans leur fond, hérissés de bambous durcis au feu, et taillés en lames acérées; de plus, chaque souche de gramen enveloppe par sa touffe des pointes parfaitement aiguisées. On conçoit que le corps entièrement nu des Papouas, débarquant avec le plus profond mystère, mais obligé de traverser ces lignes de circonvallation, doit trouver un obstacle des plus grands dans cet ingénieux moyen de défense: ou ils se percent les pieds en les posant sur l'herbe, ou ils s'enfoncent dans les trous où ils sont déchirés. Dans une excursion pour l'histoire naturelle, au moment où j'allais franchir la limite de ces piéges, plusieurs naturels qui, fort heureusement m'accompagnaient, se jetèrent sur moi et m'entraînèrent, et je n'appris ainsi le secret qu'ils gardent sur ce moyen de défense qu'à cause du danger que j'avais couru.

Les Malais de Cayéli sont de petite taille, mais bien faits dans leurs proportions; les plus élégants portent un ample sarong de toile peinte très lustrée, et leur tête est entourée d'un turban. Les gens du peuple auraient le corps nu, sans une sorte de culotte serrée qui en recouvre la partie moyenne; quant aux Orangs-Cayas, ils portent, comme leur radjah, une large tunique de toile peinte à larges fleurs, qui descent jusqu'à la cheville, et des sandales aux pieds; des moustaches taillées avec soin surmontent la lèvre supérieure, et un bouquet de barbe descend en pointe du menton; nos ***Jeune-France*** seraient complétement à la mode à Cayéli. Tous indistinctement, hommes et femmes ont dans la bouche la chique de bétel, qui leur colore en rouge de sang la salive et les muqueuses, et qui corrode les dents de manière à leur donner l'aspect de chicots; mais, chez ces peuples, les dents d'un émail si pur et si brillant, que nous aimons tant en Europe, ces dents blanches, que nos poètes comparent aux perles, seraient dégoûtantes par leur ressemblance avec celles des chiens, et ils les regardent comme indignes d'orner la bouche d'une Malaise qui vise à la beauté. Les femmes, remarquables par leur petite taille, ont, vers douze à quinze ans, des formes assez gracieuses, des mouvements souples; mais bientôt flétries par les travaux auxquels elles sont exposées, leur phisionomie s'enlaidit rapidement, et, passé vingt ans, elles sont réputées vieilles; leur démarche a quelque chose de licencieux, tout en conservant une certaine gravité, car leurs traits mornes, bien qu'empreints d'une grande expression de douceur, sont sillonnés par une sorte d'abattement profond. Leur attrait le plus grand est leur chevelure d'un noir de corbeau admirable, qu'elles portent nouée sur la tête et souvent entrelacée de guirlandes de fleurs. Leur parure consiste assez généralement en un sarong de toile peinte, flottant sur le corps et recouvert d'une camisole noire. Je restai plusieurs heures au milieu de toutes les femmes et les filles de Cayéli, dans la journée du 25, fort étonné de les voir, sans distinction aucune, occupées à ramasser au loin un sable fin et sec dont elles remplissaient des paniers d'osier qu'elles portaient sur le dos, et se rendre au village se débarrasser de leur charge pour recommencer de nouveau avec une vive ardeur. Cette tâche, qu'elles accomplissaient avec une joie et un plaisir manifestes, leur était prescrite par l'esprit de religion, car ce sable devait joncher le sol des mosquées pour la grande fête mahométane qui devait avoir lieu à quelques jours de là. Dans quelques cabanes, où je me suis présenté en ce jour, un accueil plein de bonté est venu faire l'éloge des habitudes hospitalières de cette population; je

regagnai la corvette *la Coquille* enchanté de ce premier aperçu. Comme je rejoignais notre vaisseau, le résident hollandais s'y rendait faire sa visite dans un oranbaye que dirigeaient de nombreux esclaves; le résident, accompagné du secrétaire du comptoir, et du ministre protestant, se prélassait sous une tente occupant tout l'arrière de l'embarcation; des musiciens, placés sur l'avant, battaient, à la mode malaise, du sourd *tiffa* ou tambour et du *gongond* ou tymbales d'airain. Lorsque ces messieurs quittèrent la corvette, on les salua de cinq coups de canon, et, pour reconnaître cette politesse, le résident excita les rameurs de son oranbaye, qui fit le tour de la corvette, en battant du gongond à étourdir des sourds. Lorsque le résident arriva à terre, la plage fut subitement éclairée par des masses de feu lancées par des torches de résine de canari, et le roi de Boeroe débarqua dans un palanquin qui le transporta à sa résidence. Certes, de toutes les positions qu'un homme de tête ou de cœur peut occuper, au service de nos vieux États décrépits d'Europe, la seule que j'aie souvent enviée est une place analogue à celle de M. N. N. non sans doute pour y ramasser des roupies, mais pour y étudier, avec toutes les facilités d'une aussi admirable position, les productions de ces splendides contrées, à peu près encore ignorées; vains souhaits à une époque de grossier matérialisme, où la science, loin d'être cultivée pour elle, n'est qu'un moyen de lucre et de corruption.

La nuit était si sereine et si pure dans la baie, que je restai sur le pont de la corvette, pour analyser dans le recueillement ces pensées intimes qu'il est si naturel d'entasser dans ces longues campagnes où l'isolement fatigue le moral; mais toute cette nuit le tiffa et le gongond résonnèrent sur le rivage, et cet aigre bruit, vibrant dans l'air paisible, assombrissait mon imagination par ses notes barbares. Quelle vie végétative ont ces pauvres Malais, qui dorment le jour ou s'abandonnent à une inerte nonchalance, pour eux le premier des biens, et qui la nuit, à l'aide d'instruments diaboliques, se livrent aux jeux et à la danse! Pendant toute notre relâche, en effet, nous entendîmes cette musique chaque nuit; elle était le signal des plaisirs, et des torches suspendues au front des cabanes, jetant dans la sombre verdure leur vivre lumière, éclairaient cette scène qui, vue d'abord et dans sa nouveauté, n'était pas sans charmes.

Dans une conversation que j'eus avec M. Wakanno, ministre presbytérien, Polonais élevé à Mittau lors de l'exil de Louis XVIII, sur lequel il me raconta quelques anecdotes, M. Wakanno m'avoua que ses tentatives avaient jusqu'à ce jour été à peu près infructueuses pour convertir les musulmans à la foi chrétienne. Les Malais tiennent sans contredit singulièrement à leur culte, et leur ferveur est des plus exemplaires; nous assistâmes aux cérémonies de leurs masegui ou mosquées, et les détails que je vais offrir au lecteur présenteront un singulier mélange de prétentions au luxe ou à la pompe orientale, avec le peu de richesses réelles de cette population, qui ne pratique que des rites corrompus de l'islamisme, car le radjah et quelques Orangs Cayas sont les seuls qui soient en mesure de lire le texte arabe du Coran.

C'est le 27 qu'eut lieu la grande cérémonie religieuse qui attira notre attention. Dès le matin, une foule empressée décorait les mosquées où des festons de palmes, des banderoles d'étoffes, des gerbes de fleurs et de verdure avaient été accumulés. Une longue échelle occupait la surface extérieure de chacune d'elles, et un pavillon blanc flottait sur l'axe de l'édifice dont la toiture avait été enlevée. Le jour fut consacré à des chants et à des prières, et la nuit aux réjouissances; la lumière du soleil, en se perdant sous l'horizon, fut remplacée, à Cayéli, par une illumination générale, et devant chaque masegui un espace, préparé à cet effet, servait à la danse, que dirigeait un orchestre placé dans l'intérieur même de la mosquée. C'est avec une vive curiosité que je suivis les rites divers d'un cérémonial tout emblématique, aussi piquant par son étrangeté que difficile à saisir par la filiation des phases auxquelles ces populations attachent un sens profondément mystique. Cinq jeunes filles, bizarrement parées de vêtements d'apparence riche, entrèrent dans l'enceinte de la salle de danse, conduites par leurs mères; cinq jeunes Malais, vêtus de longues tuniques, s'y présentèrent immédiatement et se placèrent devant elles, et la danse commença, si l'on peut appeler de ce nom les mouvements d'une lenteur extrême que les figurants exécutèrent: c'était plutôt une sorte de pantomime où l'homme et la femme, pirouettant légèrement sur les extrémités, se bornaient à de légers déplacements, à des génuflexions courtes, à des inflexions des bras et à des claquements des articulations des mains et des doigts. Les jeunes filles portaient sur le front, les joues et le menton des mouches de la largeur d'une pièce d'un franc, d'un rouge très-vif; mais leur air triste ou profondément sérieux, leurs paupières presque fermées ou les yeux cachés par un éventail de bois doré, témoignaient de leur extrême désir de conserver les dehors d'une grande modestie.

De cinq minutes en cinq minutes d'autres danseuses venaient remplacer les premières en scène, et celles-ci répétaient les mouvements monotones et fastidieux des premières, sans se permettre la plus légère variante. Toutes ces femmes avaient à peu près un costume identique: c'était la tête nue, et leurs cheveux, qu'elles ont très-beaux et surtout d'un noir profond, débordaient les tempes en deux grosses touffes couvertes de fleurs du *plumiera* (*pl. obtusa*), la fleur du deuil et de la mélancolie chez les Malais; un large peigne d'écaille retenait dans ses dents les ondes noires de cette chevelure que fixait une longue épingle d'or à la romaine; un sarong blanc, drapant le corps en tunique, portait à son bord de larges galons d'argent, et sur les épaules une ample chasuble, car c'est le seul nom qui puisse convenir par sa forme au vêtement en question, flottait avec son clinquant, et ajoutait encore à la roideur et à la pesanteur de son tissu vivement bariolé de couleurs crues; les jambes nues se terminaient par de gracieuses sandales indiennes, et si la main droite était consacrée exclusivement à l'éventail, la gauche retenait, flottant, un fin mouchoir brodé supportant au bout un cœur en argent, un cure-oreilles et divers petits ustensiles de toilette du même métal. Les habitants de Cayéli réservent tout leur luxe pour mettre leurs femmes à même de paraître dignement à ces fêtes, et le clinquant que recherchent ces pauvres gens les entraîne souvent à de fortes dépenses, relativement à leurs moyens. Il est aisé de reconnaître dans ce cérémonial bizarre, un mélange hétérogène de croyances hindoues unies au luxe des habitudes mongoles et aux rites de l'islamisme.

Un vieil Orang-Caya, près de qui j'étais placé et dont la complaisance était sans bornes, m'expliqua assez longuement le but religieux du cérémonial dont mon attention cherchait en vain à pénétrer le sens. Nous célébrons, me dit-il, la mort et la résurrection du prophète, et ces femmes, dont l'aspect est empreint d'une si grande tristesse, sont ses veuves; leur joie éclatera lorsque le divin Mahomet renaîtra à la vie immortelle; mais l'heure n'est pas encore venue: venez, me dit-il; et le vieil Orang-Caya me conduisit à la porte de la mosquée. Je vis sur une estrade couverte d'étoffes, et simulant un lit mortuaire, un prêtre couché remplissant le rôle de Mahomet, fermant les yeux aux hymnes de deuil entonnés tout autour de lui. Il était huit heures du soir, et ce n'était qu'à trois heures du matin que l'*ouyoume*, nom de celui qui remplit le rôle de l'imposteur, devait donner signe de vie, ressusciter enfin s'élevant avec des cordes jusqu'au sommet de la mosquée, et là y apparaître radieux, et descendre sur la terre, ne pouvant prendre son vol vers le ciel, par l'échelle si précautionneusement mise en dehors de la mosquée [1]. Après de ferventes prières, l'allégresse générale renaît, et l'ouyoume, rompant le jeûne, se rend chez un des Orangs-Cayas désignés, où les fidèles se livrent à la bonne chère.

Tous les jeunes gens et les hommes faits doivent prendre part à la sorte de danse dont je viens de parler, et qui s'exécute au son des deux plus bruyants instruments qu'il y ait au monde: le gongond et le tiffa; mais les vieillards, dont les jambes se refusent à la fête, en dépit du Coran, y figurent assis en cercle sur des siéges élevés, et, pour ne pas perdre de temps, ils mâchent du bétel et fument de l'opium dans de grands narguillés. Toutefois, parmi les décorations de la salle, les lustres méritent une mention particulière: c'étaient des croix de bois portant à l'extrémité de chaque tige une ou deux valves d'*arche* remplies de *mini* ou huile de coco.

La nuit était si sereine et le spectacle que nous avions sous les yeux si monotone, que MM. de Blosseville, Gabert et moi suivîmes notre ami l'Orang-Caya au lieu du festin disposé à l'autre extrêmité de Cayéli. La rue principale, garnie de festons de palmes, avait aussi été balisée de tiges de bananiers coupées et plantées à égales distances, et dont le sommet avait été évidé pour recevoir une grande quantité de résine de canari ou de dammar, qui brûle en jetant une éclatante lumière. Comme les nuits des tropiques sont généralement très-sombres, cette masse de feux, bordant la route et garnissant le devant de chaque cabane, avait quelque chose de féerique, bien que se rapprochant des lampions officiels de la bonne ville de Paris; mais, au lieu de la fumée âcre d'un suif puant, qui brûle en infectant l'air, le dammar exhalait une suave odeur d'ambre qui se mêlait aux senteurs de la végétation des tropiques [2]. Notre Orang-Caya, riche et puissant, nous fit les honneurs de sa demeure avec un empressement qui nous parut cordial; des siéges en rotangs nous reçurent sous une grande varangue ouverte, et au lieu du café, cette politesse des Orientaux, des esclaves nous servirent du bétel et la pipe à opium; inhabitué à cette dernière drogue, dont l'action est si funeste sur la santé et qui procure des ivresses furieuses chez les Thériakis, je choisis le bétel [1], désireux d'apprécier l'action de ce masticatoire qui flatte si délicatement le goût des Malais, et je mâchai pendant plusieurs heures le mélange des ingrédients qui le constituent, tels que la noix de ***pinang*** (arec) associé à la ***chaux vive*** et au ***siri*** (*piper siriboa*). Ce composé excite délicatement les glandes salivaires et a pour effets immédiats de produire une agréable ébriété. La chaux s'harmonie singulièrement avec le principe éminemment astringent de la noix d'arec ou de kino, pour se tempérer par la saveur excitante et aromatique du fruit de poivrier parfois remplacé par la feuille, et de ces trois qualités si opposées résulte un mixte beaucoup plus agréable que je ne l'aurais supposé. Les Malais furent enchantés de notre condescendance à prendre part à leur fête: ***Français bagousse*** répétaient-ils à chaque instant; bientôt on nous introduisit dans la salle du banquet réservée à la classe fortunée, et nous fûmes satisfaits de l'arrangement qui y avait présidé. De nombreux convives se pressèrent bientôt devant une vaste table couverte à profusion de ces petites assiettes en porcelaine de Chine remplies chacune d'une seule sorte de mets; ces plats, qui semblent destinés à ces repas fictifs des poupées des petites filles d'Europe, sont toutefois semés avec profusion autour de chaque convive. L'œil se promenait avec plaisir sur ce service lilliputien disposé avec la plus rigoureuse symétrie, d'où s'élevaient de petites pyramides de riz cuit à l'eau, de légumes propres aux Moluques, des pâtisseries aussi variées que bizarres et des confitures de toutes sortes. Les fruits équatoriaux formaient un dessert abondant et très riche en espèces, plus flatteur pour l'œil que pour le palais, le délicieux litchi excepté. Des vases en cristal renfermaient de l'eau pure pour la boisson générale, car quelques verres d'un liquide blanc, non textuellement défendu par le Coran, appelé esprit de sagouère, furent distribués avec une honnête parcimonie pour terminer le repas seulement. Je pus dès lors me faire l'idée, que d'autres relâches me confirmèrent plus tard, du sensualisme de la cuisiue malaise. L'usage de l'opium, du bétel, et l'influence du climat, annulent presque les fonctions digestives qu'ils énervent, et rendent compte de cette faible portion d'aliments substantiels nécessaires aux peuples de cette race, qui, par contre, font une grande consommation de sucreries et de pâtisseries, à tel point, que la variété des friandises où entre le sucre est infinie. Il est une confiture digne d'être introduite en Europe; c'est celle des brous de noix muscade: délicieuse au goût, elle a encore une propriété qui la rend chère dans les climats chauds, c'est de porter activement aux plaisirs des sens. En sortant de table et après avoir goûté de cent drogues, plus singulières les unes que les autres, notre estomac vulgaire, à nous gens des latitudes refroidies,

[1] Allusion à l'ange Gabriel, transportant au ciel Mahomet, ressuscité trois jours après sa mort.

[2] La *résine de canari* ou *dammar* est produite par le *canarium commune*, suivant Lamarck, par le *dammara alba*, suivant Lambert et Rumphius. Elle est blanche, transparente, à cassure vitreuse, plus ou moins pure. Rumphius regardait la belle sorte comme exsudant du *dammara nigra legitima*. Wildenow a décrit, sous le nom de *pinus dammara*, un arbre qui fournit une espèce de dammar, et Buchanan a nommé *chloroxylon dupada* une autre espèce d'arbre qui donne aussi de cette résine.

[1] Le bétel (*piper betle*), qui donne son nom à cet ingrédient, est souvent remplacé par quelques autres espèces de poivriers. L'usage de cette drogue est hindou, car le bétel, nommé *pane* en sanskrit, est aujourd'hui le *paân* du vulgaire des Indiens.

se serait mieux accommodé de tranches de bœuf que de toutes ces herbes bouillies dans le sucre ou glacées par ce condiment; mais l'étiquette nous fit imiter les Malais les plus influents, qui furent s'accroupir sur les côtés de la salle, humant la brise molle du soir qui entrait par les fenêtres grandes ouvertes, et dont la douce immobilité savourait avec extase les boulettes d'opium[1] pour lesquelles ils sont passionnés. A table, je tournais le dos à une estrade garnie d'étoffes, voilée par des rideaux, et d'où sortait une voix chevrotante récitant tout haut des versets pendant que les convives goûtaient de chaque plat; une fois placé sur le côté de l'appartement, mon œil chercha à deviner cette partie épisodique de la fête, et, malgré sa fervente dévotion, le prêtre s'interrompait fréquemment dans ses prières, pour entr'ouvrir les rideaux, et, passant sa tête surmontée d'un turban, il suivait avec une vive curiosité nos moindres gestes, puis il se retirait aussitôt, pour recommencer ce mouvement qui devint grotesque à force d'être répété. L'Orang-Caya que j'interrogeai pour connaître le but de cette pratique, éluda une réponse, et je ne pus me faire initier à ce mystère. Toute la nuit se passa ainsi en danses, en chants et en festin, mais festin sérieux et triste, où les mets semblaient plutôt figurer comme échantillons que destinés à être mangés. Le lendemain, 28, la joie, le tumulte, agitaient toute la population; Mahomet était ressuscité. Toutefois, la danse n'en fut ni plus gaie ni la musique plus harmonieuse; seulement les convives assis à de petites tables, dans chacune des mosquées, officiaient avec plus d'ardeur que la veille. Au soir, on rajusta les toitures des mosquées, on enleva les échelles, et tout reprit l'allure accoutumée.

Les matelots de *la Coquille* ne se seraient point contentés des petites délicatesses des Malais, car leur vorace estomac demandait de plus solides conforts; on acheta de la venaison qui fut servie, chaque jour, à tous les plats, et cette viande savoureuse était fournie par une espèce de ruminant, nouvelle pour les zoologistes, appelée *cerf des Moluques*. Le prix de chaque bête varia de deux à trois gargousses de poudre. La volaille et les œufs étaient des plus abondants, et ajoutez à cela du riz[2], du poisson, des légumes et des fruits, et Cayéli peut passer pour un excellent port de relâche. Un fruit d'une exquise délicatesse, commun pendant notre séjour, était l'amande de canari, qui l'emporte, à mon goût, sur la meilleure amande de Provence. Le gombo (*hibiscus esculentus*), qui donne aux Antilles le calalou si estimé des créoles, est cultivé comme plante potagère; il en est de même de plusieurs variétés de piment dont les Malais assaisonnent leur riz, car, en général, leurs aliments sont chargés d'épices. Le *ponche* ou chou caraïbe, les ananas, la sésame, sont abondants; quant aux légumes d'Europe, ils n'ont point prospéré; la garnison seule en cultive quelque peu, et ce n'est pas sans un vif sentiment de plaisir que nous achetâmes de la laitue, des choux et des oignons, à l'état frais, et dont nous étions privés depuis longtemps. Le tabac et le ricin croissent à profusion; les feuilles sèches du premier rendirent fort heureux nos matelots, qui en achetaient des pleins paniers pour un couteau de quelques sous.

La baie de Cayéli est excessivement poissonneuse, et les naturels sont d'habiles pêcheurs. C'est pendant la nuit, éclairés par des torches de dammar, qu'ils jettent leurs lignes et qu'ils prennent des quantités considérables d'un hémiramphe ayant la saveur et la taille du hareng, voisin de celui que les créoles des Antilles nomment *balaou* par analogie avec la forme svelte de la balancelle de ce nom. Nos tentatives de pêche furent elles-mêmes couronnées d'un tel succès, que l'équipage avait du poisson à discrétion, car chaque jour nous prenions des requins à ailerons noirs, des rochiers, des squales marteaux, de grosses balistes, des raies ponctuées d'azur, des ésoces, de très-gros lâbres, le licornet, des ostracions plus curieux que délicats, des serrants, et surtout un beau muge argenté à chair des plus délicates. Plusieurs fois, de ces grandes raies, appelées *diables de mer* par les matelots, venaient affleurer ces eaux paisibles qu'elles couvraient de leurs larges nageoires, et un énorme squale nous apparut une seule fois près du navire, dont il fit le tour, en nous étonnant par sa gigantesque masse; en vain les harpons furent-ils préparés, il resta à quelques pieds sous l'eau, nous montrant son vaste dos bleu-ardoisé clair que losangeaient, en compartiments, de larges bandes d'un blanc satiné; puis il disparut.

Dans ces sites étrangers, les animaux domestiques qui s'y sont naturalisés accommodent leur organisme à une nouvelle délimination géographique. Les bœufs, qui y paissent en troupeaux, sont de race croisée et tiennent du buffle et du bœuf à bosse; de petite taille et à poils roux et blancs, ils ont des cornes recourbées et une loupe graisseuse médiocre sur le dos. Boeroe a été longtemps chargé de l'approvisionnement des boucheries d'Amboina; mais des épizooties ont diminué les ressources qu'elle fournissait à cette métropole des établissements hollandais dans les Moluques. Les cabris appartiennent à la race de l'Inde, et les chevaux, bien que vifs, y sont de petite taille et proviennent de Java. Les moutons, privés de laine, mais chargés d'un poil soyeux et fin, se trouvent bien du sol, et leur chair y acquiert un fumet délicat; ce mouton a une queue mince, des oreilles couvertes de poils ras et le chanfrein très-busqué; il varie légèrement de l'espèce type de la côte de Coromandel.

Je consacrai la journée du 29 à chasser dans les environs de Cayéli, bien que le thermomètre centigrade marquât 28 degrés, et que la raréfaction de l'air rendît la chaleur des plus fatigantes; mais d'aussi légers inconvénients disparaissent par les émotions que procurent au naturaliste ces êtres dont la découverte le récompense au centuple de ses courses pénibles. Je suivis, dès le matin, la longue allée de bois de teck qui part du village et se continue l'espace de deux milles, pour s'arrêter sur les bords d'une rivière, arrosant un terrain plat, après être sortie des hautes montagnes du sud-ouest. Le sol d'alluvion et fangeux de cette région de l'île est très-boisé; d'étroits sentiers sillonnent la surface des savanes à demi desséchées où sont reléguées les grandes cultures de sagoutier et de saguerus[1].

[1] L'opium est pour les Malais un objet de première nécessité; à Boeroe, il se vend fort cher, car on m'assura que dix grains coûtaient une roupie, et malgré l'interdiction qui pèse sur cette denrée, et que les Hollandais maintiennent avec sévérité, un Chinois établi dans l'île le reçoit en contrebande et en fait secrètement le commerce.

[2] Le résident nous en céda 497 kilogrammes.

[1] *Arenga, saccharifera*, Labillardière; *sagueros*, Rumphius (Mém. de l'Institut).

Je me trouvais dans ce lieu, soumis aux plus délicieuses émotions, car sous l'ombrage des gerbes de palmes murmuraient des eaux fraîches et le plus souvent limpides, formant mille détours dans des canaux herbeux, dont les bords étaient garnis de la gracieuse *jussiœa tenella* alors couverte de fleurs. Dans ces lieux aquatiques le jacq semble se complaire, et cet arbre à pain à feuilles entières avait alors son tronc chargé de fruits gros comme des citrouilles, à épiderme vert et émaillé d'aréoles, que les Malais préfèrent au rima que produit l'arbre à pain à feuilles incisées. Des pothos variés enlaçaient les rameaux des arbres, et sur les fleurs se reposaient des papillons vivement colorés, tandis que souvent se confondait avec le vert du feuillage un petit agame à queue très-longue. Dans tous les sentiers courait le lézard à queue d'azur et à raies dorées sur le corps. J'étais escorté par des enfants, dont la vue perçante m'indiquait un insecte ou tout autre animal là où mes yeux se refusaient à les voir; et cependant ma vue est des meilleures. Suivant leur usage, ils marchaient nus, n'ayant quelquefois qu'un étroit maro sur le bas du corps, ou une bandelette d'écorce d'arbre retenant leur chevelure et retombant avec grâce sur le front. La gaieté de leur âge était bruyante et naïve, et je fournissais une ample matière à leur hilarité en serrant avec soin un escargot ou un lézard, courant après les reptiles ou après les oiseaux, cassant une roche et en emportant les morceaux; en un mot ils attachaient sans contredit du ridicule au prix que je semblais donner à des objets vulgaires à leurs yeux. Oh! mon Dieu! dans ce XIXe siècle si vanté, au sein de l'Institut même, qu'importent à certains des travaux qui ne cadrent pas à leurs dadas (car trop souvent certains travaux scientifiques ne sont pas autre chose), et chaque homme ne caresse-t il pas son exclusive marotte, en taxant d'absurdité ce qui ne s'y rattache pas immédiatement? Parmi mes compagnons gais et bruyants, je remarquai un enfant métis, âgé de quatorze ans environ, assez blanc, doué d'une grande finesse et porteur d'une de ces figures intéressantes qui séduisent par leur expression d'intelligence. Il était fils du résident et d'une esclave amboinaise, à ce qu'il m'apprit avec orgueil, et ce fait me fut confirmé par d'autres personnes; car ces naissances sont aussi honorables aux Indes orientales que dans les drames les plus courus de l'école dite romantique.

Cette charmante localité était animée par les perruches les plus richement peintes, par des cacatoës à huppe jaune, des philédons, le corbi-calao entre autres, et surtout par de brillants coléoptères, des cétoines, des coccinèles, etc. Un Orang-Caya, assis sur le seuil d'une cabane élégante, m'invita à m'y reposer. Cette demeure se composait de plusieurs pièces secrètes et d'une salle d'apparat. Je ne vis point ses femmes, qui étaient tenues en charte privée: mais, à cela près, son hospitalité fut des plus expressives, car il me régala de cocos, de sucreries, et voulait me forcer à emporter des poules pour le vaisseau, singulière politesse dont j'eus beaucoup de peine à me défendre. Des bagatelles et des soieries d'Europe comblèrent de joie ses enfants, et, quant à lui, convoitant mon fusil à deux coups dont la longue portée l'étonnait, il m'offrit sans préambule de me l'acheter cent piastres fortes; c'était un fusil ordinaire qui m'avait coûté cent dix francs à la manufacture de Saint-Étienne, et qui se trouva l'emporter de beaucoup sur d'autres armes plus chères dont je m'étais muni; mais notre longue campagne, loin d'être terminée, me faisait un besoin de le conserver, et je ne pus accéder à ses désirs, bien que sa convoitise ait employé toutes sortes de moyens de tentation. Il me pria de garder un profond silence sur sa proposition, car les Hollandais se montrent sévères pour ne point laisser acquérir d'armes aux naturels, quel que soit leur rang; mais ce Malais ne fut pas le seul qui chercha à éluder cette défense, puisque d'autres personnages et le radjah lui-même firent les mêmes tentatives.

En baguenaudant en vrai naturaliste au milieu des buissons ou devant un insecte au vol, je me trouvai bientôt entouré de nombreuses connaissances, car tous les enfants de Cayéli, en âge de marcher, s'empressèrent, à ma vue, de me former un cortége fort turbulent sans doute, mais qui me fut parfois utile. Ces joyeux compagnons se jetaient tête baissée dans les broussailles pour un couteau ou pour des grains de verre. Les uns, de leur voix de fausset, m'offraient des fruits, des pâtisseries, des ananas ou du riz bouilli, que le moindre objet payait de manière à les rendre heureux. Mais ce sont d'utiles auxiliaires dans les voyages de découvertes, car les navigateurs, ne faisant que des séjours temporaires dans les régions qu'ils visitent, sont heureux de trouver dans les enfants des chasseurs actifs et zélés, rapportant des masses de coquilles vivantes et d'insectes qu'ils vont chercher dans les lieux où ces êtres sont abondants, et que des bagatelles payent. Ainsi la collection de M. d'Urville s'est enrichie d'une foule de coléoptères pour des épingles ou des aiguilles, et moi-même j'ai retiré de mes jeunes pourvoyeurs d'immenses services pour mes collections de coquilles et de zoophytes.

En me rapprochant du village, quelques Malais m'offrirent des oiseaux vivants. C'étaient des cacatoës, des loris et des castouris. Ces loris sont d'admirables petits perroquets, qui apprennent à siffler avec la plus grande facilité, mais qui parlent rarement, tout en devenant très-privés; ils sont brusques dans leur allure, actifs et inquiets; d'ordinaire leur cri est fort aigu; leur œil est vif, et à des formes souples et gracieuses ils joignent une éclatante vestiture, car leur livrée se compose d'un rouge cramoisi pour le fond du plumage; des ailes d'un vert d'émeraude, les épaules azur, un collier d'or sur le thorax, le sinciput noir avec du violet sur la nuque. Quant au bec, il est d'un rouge cerise.

Je consacrai quelques heures à visiter plusieurs maisons du village, qui toutes me parurent tenues avec propreté, et agréablement plantées, à l'entour, de pisang, d'aréquiers, d'arbres à pain, de nyctantes sambac, de malaty, etc. Les femmes, à mon approche, se cachaient dans l'appartement qui leur est réservé, et les petits enfants pleuraient à l'aspect de mon visage blanc, comme si j'eusse été le croque-mitaine qui devait les emporter. En général, les petites filles me parurent plus résolues que les petits garçons. Partout je trouvai les possesseurs de ces demeures accroupis ou couchés; ainsi s'écoule leur vie molle et indolente. Après le premier moment d'inquiétude portée dans la famille, la curiosité attirait bientôt ses divers membres, et les femmes, si promptes à fuir, se montraient tout aussi empressées à revenir. Les Malaises sont dans leur intérieur vêtues d'un simple sarong, sorte de vête-

ment qui flotte sur le corps en se drapant sur lui et ne cachant aucunement le contour des membres. Les jeunes hommes n'ont qu'une étroite écharpe d'étoffe à laquelle s'attache un large couteau, en hachette, renfermé dans un fourreau de bois. Dans presque toutes les cabanes que je visitai, je rencontrai des vieillards des deux sexes; le climat est salubre à Boeroe, et la longévité y est commune. Les vieillards sont pour les Malais l'objet d'un profond respect; leur visage calme et impassible est empreint de dignité. Je fus bien accueilli du principal muphti, dont l'aspect était des plus imposants: une longue barbe neigeuse, ondulant sur sa tunique blanche, prêtait à son profil sévère un cachet de noblesse peu commune; il abritait sa tête sous une fine natte de jonc, tandis que les autres Malais se servent à cet effet de chapeaux chinois faits en feuilles de pandanus; des semelles de bois, attachées en sandales, formaient sa chaussure; sa démarche était grave, sa parole austère, sa ferveur des plus vives. Certes nos vieillards d'Europe joueraient un triste rôle près des vieillards si calmes et si scrupuleux observateurs des convenances de leur âge dans la plupart des contrées de l'Orient. L'influence de ce prêtre sur ses coreligionnaires était assise sur les bases les plus solides: à leurs yeux sa parole avait l'autorité de la loi écrite, et j'obtins de sa complaisance quelques détails de mœurs qui m'intéressaient. Il m'assura qu'il n'avait qu'une épouse, ainsi que tous les autres Orangs-Cayas; quant au peuple, son peu d'aisance ne lui permettrait pas d'ailleurs de suivre à la lettre le texte de la loi mahométane, qui permet d'avoir quatre femmes, sans préjudice des concubines, dont le nombre est subordonné à la fortune de celui qui peut les nourrir. De nombreuses cérémonies sont pratiquées pour le mariage qui se consomme de fort bonne heure, car à douze ans les filles sont nubiles, mères vers quatorze ans, et réputées vieilles à trente. Les Malaises sont toutefois dévouées aux soins maternels, car elles entourent leurs enfants en bas âge des plus tendres soins. Leur petite taille m'a particulièrement frappé; mais elles rachètent ce manque de beauté par des proportions gracieuses, et les jeunes filles m'auraient paru mieux que mal, sans la coutume malpropre qu'elles ont de mâcher le bétel, et d'imiter les hommes en maintenant, lorsqu'elles parlent, les boulettes de ce masticatoire en repos entre les dents et le repli de la lèvre inférieure. Ces dents noires et ce rouge filtré de sang des muqueuses blessent singulièrement la vue. Dans la plupart des cabanes où j'entrai je fus accueilli avec une véritable cordialité; il est vrai que souvent les propriétaires me tendaient la main pour recevoir des rasades de verres colorés qu'ils prisent beaucoup et dont ils me savaient prodigue. Des versets du Coran, nommés *lois de Mahomet*, sont écrits en arabe sur la porte principale, et bien que leur mahométisme soit corrumpu, ils y restent attachés avec la plus grande ferveur; en vain M. Wakanno a-t-il redoublé d'efforts pour conquérir quelques âmes aux croyances du protestantisme; en vain a-t-il cherché, en enseignant aux enfants la lecture, l'écriture, à semer dans ces jeunes âmes les germes du christianisme, ses efforts sont restés à peu près stériles. Le temple bâti derrière la demeure du résident est un désert, ou du moins il ne reçoit qu'un bien petit nombre de dévots, et la parole de ce ministe se perd dans le vide.

La population de Cayéli cependant, malgré son bon naturel, à en juger par des relations rapides et peu approfondies, possède un défaut qui doit en faire supposer beaucoup d'autres: elle est adonnée au vol. Que de fois, dans mes courses, lorsque j'étais entouré de naturels, il m'arriva de laisser tomber un objet sans pouvoir le retrouver. C'est avec leurs pieds que les hommes commettent leurs larcins; leurs doigts mobiles saisissent un corps, lors même que c'est une pièce de monnaie, avec la plus grande facilité et l'élèvent subitement à la hauteur de la main. Dans ce mouvement rapide, l'objet dont ils se sont emparés circule de main en main avec la rapidité qu'y pourrait mettre le plus habile prestidigitateur d'Europe. Nos industriels des rues des Paris, grâces à la civilisation qui enveloppe leurs pieds de souliers, ne pourront profiter des leçons que les Malais pourraient leur donner sur cette branche neuve de leur industrie.

Les bains sont d'un usage journalier pour les deux sexes; les hommes font de nombreuses ablutions dans le jour, et les femmes choisissent la matinée, avant le lever du soleil, pour aller se baigner dans les ruisseaux qui coulent autour du village; les approches des lieux choisis par elles sont soigneusement gardés par leurs époux ou par leurs enfants; en sortant de l'eau, elles se parfument les cheveux avec des essences, pour lesquelles elles sont passionnées, et elles s'oignent le corps d'huile de coco aromatisée par des senteurs. Je remarquai chez les hommes une coutume générale de propreté assez singulière, c'est que tous, sans exception, vont faire leurs ordures sur le bord de la mer, en avançant à quelques pas de la grève dans l'eau. Les mœurs se peignent dans les futilités aussi bien que dans les choses d'un ordre moral plus relevé, et certes on peut presque deviner le génie national de tel ou tel peuple, en n'entrant que dans les lieux d'aisance: cet endroit réservé, chez les Anglais, est un élégant boudoir, orné de glaces, peint, frotté, ciré, lavé; chez les Français, c'est généralement un sale cloaque; chez les Espagnols, c'est pis encore; car il n'y a pas même de clotûre, etc.......

J'ai vu peu d'artisans à Boeroe: quelques charpentiers sont assez habiles pour façonner ces oranbayes qui naviguent dans les Moluques, ou pour faire la charpente de leurs mosquées; des cordiers tissent des cordages avec des écorces du pays, ou font des nattes avec une paille fine adaptée aux besoins domestiques; enfin je vis quelques hommes occupés à tisser des feuilles d'ananas pour en faire de larges chapeaux chinois; mais à ces diverses industries se bornent les arts pratiqués dans cette île, où je ne vis point d'armuriers, de forgerons, etc.

Je fus parfaitement accueilli par le radjah de Cayéli. C'était un homme de petite taille, âgé de trente ans à peine, maigre, de mine chétive, n'ayant pour toute marque distinctive que la canne à pomme d'or, car sa mise était fort négligée. Les Malais le méprisaient au fond de l'âme pour son obséquieux dévouement à l'agent hollandais et pour son avidité pour tout ce qui peut lui rapporter quelques revenus.

Ses principales ressources lui viennent du commerce de l'huile de caïou-pouti. Ce produit, par la haute réputation dont il jouit dans toutes les îles de l'est et jusqu'en Chine, est pour eux une source abondante de revenus, car l'huile que fournit Boeroe passe pour la meilleure de toutes celles

distillées dans les Moluques, à Amboina ou à Timor, et son exportation est considérable. J'en achetai quelques bouteilles, au prix de deux piastres fortes, chez un Chinois qui vend cette drogue pour le compte du radjah. Ce Chinois, ainsi que tous ceux de sa race, était le plus rusé marchand qu'il fût possible de rencontrer, et lui et ses pareils ont réhabilité dans mon esprit la race judaïque, qu'on peut taxer d'une probité excessive, comparé à celle des enfants de l'*Empire du milieu*. Ce Chinois à tête rasée, excepté sur le sinciput où s'attache une longue mèche de cheveux tressés qui tombe par delà les reins, après m'avoir vanté avec une emphase comique les propriétés universelles et merveilleuses du caïou-pouti, me demanda en clignant de l'œil six piastres pour une bouteille, et puis rabattit graduellement à mesure qu'il lisait sur ma figure mon projet bien arrêté de ne pas lui donner les prix demandés.

Le lendemain, plusieurs de nos officiers furent chasser les cerfs, et M. Deblois, qui s'était dirigé sur les rives de l'*Abbo*, se trouva engagé dans de vastes marécages au milieu desquels coule la rivière que je viens de nommer. Le lit de l'Abbo, médiocrement large, est en revanche assez profond, puisque M. Deblois y trouva cinq brasses d'eau, et les jonques chinoises remontent son embouchure jusqu'à plus d'une lieue pour y charger du bois d'ébène. Ses ondes descendent avec rapidité à la mer, et quelques Malais sont établis, sur ses bords, dans de misérables cabanes. M. Deblois fit plus de quatre milles sans voir la fin de ces marais, unis çà et là, couverts de hautes herbes, et remplis de profondes flaques d'eau où se retirent un grand nombre de crocodiles à deux arrêtes, que les Malais nomment *oubaya* et qui leur inspirent la plus vive terreur. M. Deblois venait de tirer des poules sultanes, très-communes en ce lieu, et s'occupait de me faire remasser quelques-uns de ces crabes volumineux, à chair fort délicate, qui pullulent dans les eaux échauffées des marais, avec des *ranisses*, sorte de mactre curieuse, lorqu'un jeune crocodile, long de plus de trois pieds, sortit brusquement des joncs, presque sous le pas de cet officier, qui se rua sur lui en le frappant à coups de sabre et qui parvint à le tuer. Ce crocodile orne aujourd'hui les galeries du Muséum.

Le 30, on fit les préparatifs d'appareillage et on embarqua deux jeunes taureaux que vendit M. N.N. Je consacrai cette journée à explorer les bords de la baie et les rives de la Soëlle, qui arrose le midi de Cayéli, et je fus dédommagé de mes fatigues par le grand nombre de coquilles intéressantes que je trouvai en ces lieux. Cette petite rivière peu profonde et obstruée par des amas de sables à son embouchure, coule en décrivant de nombreuses sinuosités à travers des bois épais de palétuviers et de portlandia. Un oranbaye en construction et couvert de sculptures de crocodiles, me servit de te..te, et là, pendant plusieurs heures, livré au repos, je suivais de l'œil les mœurs d'une foule de petits animaux de ces bords. Sur les sables dorés de la grève, des trous arrondis qui en perforaient la surface si unie, de petits ocypodes pourprés chassaient aux insectes et se repaissaient des mouches ou des tipules qui se laissaient approcher. Le blennie sauteur courrait sur terre, et ce poisson s'ébattait sous les festons pendants d'une casse à grandes fleurs jaunes. La *coupang*, ou *couparé* des Malais, grimpait sur les rejets des pandanus, à travers les *tongacetan* ou maranta à fleurs blanches, tandis que des *laplaplat* ou papillons variés se posaient sur les fleurs. Un grand serpent, long de plus de trois pieds, mais très-grêle, me tira de mes réflexions; mais je ne pus l'atteindre, et, à la frayeur des Malais pour ces reptiles, on doit supposer que Boeroe possède des espèces très-venimeuses. Les collines qui encadrent cette partie de l'île sont formées par un schiste feuilleté que coupent verticalement de puissantes veines de quartz. Leur surface est revêtue d'une mince couche de terre argileuse rougeâtre, sur laquelle croît une pelouse sèche et courte de graminées. Sur ce sol végètent les melaleuques, et l'œil, au delà des premières collines, découvre les sépultures des Malais recouvertes de murs funéraires en schiste. Chaque tombeau consiste en une pierre de quartz recouvrant le corps et en deux colonnes qui s'élèvent aux extrémités.

Pendant la durée de notre séjour le temps a singulièrement varié: une ou deux journées, en grande partie sereines, furent suivies de longues heures de pluie ou de brouillards épais qui allaient se résoudre en grains orageux sur les points les plus éloignés de la baie. Le calme régnait assez habituellement vers le milieu du jour; mais, le soir et le matin, les vents soufflaient du S.-S.-E., du S.-E. ou de l'E.-S.-E. Le baromètre s'est maintenu à 28° 5, et le thermomètre varia entre 26 à 30 degrés centigrades. L'hygromètre à saturation complète annonçait une profonde humidité.

Les principales productions de Boeroe sont, après le sagou et le caïou-pouti, les perles, les bois d'ébène et les bois durs, richement veinés, très-estimés pour l'ébénisterie. Mais le sagou le saguère et le caïou-pouti méritent que nous fournissions, à leur sujet, des détails plus étendus; car leur histoire est encore fort obscure.

Le sagoutier (*sagus Rumphii*, W.)[1] croît dans les marécages, où on en a établi des plantations nombreuses, et d'autant plus importantes, que ce végétal remplace aux Moluques, comme dans la plupart des îles à l'est de la Nouvelle-Guinée, le riz de l'Inde et les céréales d'Europe. Son stype est gros, rugueux, recouvert de cicatrices dues à la chute des anciennes feuilles; avec l'âge il prend un grand accroissement. Ses palmes sont dressées, et, dans les premières années, elles ont leur rachis hérissé de rangées de fortes épines, qui disparaissent à l'époque où le végétal est parvenu au point de renfermer une grande quantité de farine; c'est alors qu'on l'abat et qu'on dépèce l'enveloppe, et que la moelle fibreuse qui remplit l'intérieur laisse échapper, par le lavage, les grains de fécule abondamment contenus dans ses interstices. Cette farine est d'un blanc jaunâtre et grumeleuse, et se conserve dans des bambous. Les Papouas la retirent plus généralement d'un *cycas*, et en fabriquent des galettes aplaties, assez analogues par la forme aux biscuits de mer. A Boeroe, on délaie cette farine avec de l'eau, et on la mange avec les doigts, ou bien on la place dans des sortes de mets très-épicés. Cette fécule a une saveur fade et douceâtre. Quelques autres palmiers en fournissent, tels qu'un dattier, un *arenga*, etc.

Le sagoutier forme des massifs très-épais derrière le village

[1] Donne le *sagou gris*, de M. Planche (*mém. de l'Ac. de méd.*, tom. VI, p. 613), en grains arrondis, de couleur fauve pâle tirant sur le gris, pesant 672.

de Cayéli, ainsi que dans les ravines qui sont à l'extrêmité sud. Les habitants font avec ses fibres intérieures et sèches des planches très légères, et c'est principalement à Amboina qu'on fait les boites qui servent à contenir des coquillages, que les Malais se plaisent à y ranger avec une symétrie parfaite, et dont les gravures de Séba peuvent donner une idée.

Le saguérus de Rumphius (*arenga saccharifera*, Labil.) est peu connu ; il fournit le *saguéro*, ou vin de saguère, très-usité dans les Moluques, et plus particulièrement à Boeroe et à Amboina. Ce végétal, de même que le sagoutier, a un diamètre bien plus développé que les cocotiers ou les aréquiers. Son stype est droit, haut de vingt-cinq à trente pieds, marqué de sillons circulaires, qui ont persisté après la chute des feuilles. Sa couleur est noirâtre. Ses palmes se composent de folioles plissées, larges et serrées, qui se redressent un peu. Il est monoïque. Un large panicule de fleurs mâles sort d'une spathe inférieure. Les fruits sont ordinairement supérieurs et placés sur des pédoncules, sinuolés en très-grande quantité. Ce palmier était en fleur à l'époque de notre passage, et il porte des milliers de fruits qui ne sont d'aucun usage. La base ou la naissance de toutes les feuilles est enveloppée par une bourre épaisse, ou sorte de *bastin*, d'une ressemblance très-grande avec le crin par son aspect noir, ses fibres tenues, flexueuses et entortillées par gros flocons. Les habitants en font des cordes d'embarcations, qui sont estimées pour leur ténacité; et, à Amboina, on en confectionne des câbles assez gros pour le service des navires du gouvernement. Ce crin végétal se file aisément, et souvent nous avons vu les habitants occupés à cette préparation, en se servant d'une roue, à la manière de nos cordiers.

Le vin de saguère n'est autre chose que la sève de ce palmier, qu'on retire par le moyen d'une coupure qu'on pratique au rameau floral. Les habitants le recueillent tous les soirs, en plaçant au-dessous de la plaie un vase fait avec une écorce solide et flexible, capable de contenir le liquide à mesure que l'ascension vitale le fait monter. Ils enveloppent avec soin l'ouverture du vase, pour que les rayons du soleil n'y pénètrent point, car ce suc, de doux et sucré qu'il est à sa sortie, ne tarde pas à passer à la fermentation alcoolique. L'usage de cette sorte de vin est très répandu parmi les habitants des Moluques; mais, quoique délicieux au goût des naturels, on a besoin d'éducation pour ne pas être repoussé par son amertume et sa saveur répugnante pour un Européen. Le vin de saguère est assez analogue au *tari*, qu'on retire du cocotier dans l'Inde; mais il s'altère avec une telle rapidité, qu'il a été nécessaire de lui faire subir une fermentation spiritueuse propre à assurer sa conservation. On y est parvenu en plaçant dans ce suc blanchâtre, un peu épais, très écumeux, un morceau de bois excessivement amer, qui ne tarde pas, en quelques minutes, à communiquer sa saveur au liquide. L'amertume, de supportable qu'elle est d'abord, finit par être tellement concentrée, qu'elle devient repoussante. Le bois qui fournit cette racine, douée d'une amertume si prononcée, nous paraît appartenir au calac (*carissa xylopicron*, Aub.), auquel il ressemble par sa compacité, sa couleur orangée et son amarescence si diffusible. Le vin de saguère, ainsi préparé, peut aisément se conserver dans des vases. Il est alors très-fort et susceptible de procurer des ivresses tumultueuses. Les habitants en font une grande consommation. Souvent lorsque, fatigués dans nos courses, nous cherchions un refuge dans quelques cabanes, on s'empressait de nous en offrir.

Une des productions les plus estimées de l'île de Boeroe est l'huile de *caïou-pouti*, ou, comme nous l'écrivons, *cajéput*. Cette huile jouit chez tous les Malais des propriétés les plus miraculeuses, propriétés que les Européens établis aux Moluques ont par suite adoptées aveuglément. On l'emploie comme un remède excellent contre les douleurs rhumatismales et les paralysies, en l'appliquant en frictions. Pour les maladies internes, on en exprime quelques gouttes jetées dans de l'eau, et ce mélange fait naître les plus grandes espérances dans l'âme du moribond, et console sa famille. Cette panacée n'est pas sans posséder une action énergique assez analogue, par la diffusibilité de ses principes, à la manière d'agir de l'éther; mais elle n'a toutefois rien de supérieur à l'essence de térébenthine, dont elle se rapproche singulièrement par ses qualités physiques et chimiques. Cette huile essentielle a été vantée en Europe par le docteur Thumberg, pour ses avantages, comme moyen conservateur des collections d'insectes, sans que l'expérience soit venue justifier ces nouvelles propriétés. Cependant la célébrité dont jouit cette substance exige que nous entrions à son égard dans les détails que les Malais mettent en usage pour la préparer. L'huile de cajéput ne s'obtient que dans les Moluques, et dans deux ou trois îles au plus. Sa fabrication n'est dans les mains que d'un petit nombre d'individus; et, à Boeroe, elle appartient au résident hollandais et au radjah malais. Les deux alambics dont on se sert pour l'obtenir sont grossièrement montés; ils consistent en une chaudière de cuivre, surmontée d'un chapiteau en boule. L'huile essentielle, se dégageant de l'eau dans laquelle trempent les feuilles de mélaleuque, au fond de l'appareil, s'élève dans le chapiteau, passe dans un tube en bambou, qui la conduit dans une petite barrique qui sert de réfrigérant, et coule dans des vases destinés à la recueillir. Le caïou-pouti liquide apparaît sous forme d'un fluide léger, qui est coloré en un vert-pré très-agréable, dû à la chlorophile. Son odeur est vive, flagrante, très-expansible, et assez analogue à celle de l'essence de térébenthine, bien qu'elle en diffère par le camphre qu'elle contient. En la rectifiant par plusieurs distillations, cette huile perd sa couleur verte.

Le *melaleuca leucodendron*, [1] qui produit le *caïou-pouti* (ce mot signifiant en malais *bois blanc*), est cultivé en grand sur les collines de la partie orientale de Cayéli. C'est un arbre d'assez grande taille, semblable par le port aux vieux oliviers de la France méridionale, et se couronnant de fleurs blanches, disposées par petits bouquets. On en distingue deux variétés, remarquables, l'une par des feuilles étroites, et l'autre par ses feuilles beaucoup plus larges. Cette dernière espèce se trouve particulièrement à Amboina, tandis que la première croît presque exclusivement à Boeroe. Le tronc des melaleuques est revêtu d'une écorce épaisse, composée d'une masse de feuillets minces, soyeux, et imitant des lanières de satin. A quelque distance, ces arbres semblent argentins. Les rameaux sont

[1] Maton donne le nom de *melaleuca cajupiti* à l'arbre qui fournit cette huile.

souvent brisés par le peu de soin que les enfants chargés d'en cueillir les feuilles apportent à cette opération. Le feuillage, glauque et triste, a besoin de la vive chaleur du soleil des Moluques pour acquérir l'arome fragrant qui le caractérise; et les soins de culture qu'on accorde à l'arbre se bornent à brûler les broussailles et les grandes herbes qui croissent au pied.

Avant de terminer ce chapitre, je crois utile de caractériser très-sommairement les productions naturelles de cette île, telles qu'elles se sont offertes à mes regards.

La végétation de l'île Boeroe est vigoureuse et imposante; elle se compose surtout de grands arbres encore très-peu connus des botanistes, et parmi lesquels il doit y en avoir beaucoup d'inédits. Nous y avons retrouvé toutefois la plupart des plantes que nous avions déjà vues dans les îles de la mer du Sud, dans l'archipel de la Société, à la Nouvelle-Irlande, à Waigioe, telles que le ***convolvulus pes capræ***, des dolichos, des vaquois, des filaos, l'***hibiscus tiliaceus***, le ***spondias dulcis***, etc. A ces végétaux si communs sur toutes les îles océaniennes se joignent ceux qui sont propres au sol des Moluques et des îles de la Sonde. Ainsi apparaissent en plus ou moins grande abondance l'***æschinomene grandiflora***, remarquable par ses larges corolles blanches papilionacées; le ***guilandina moringa***, dont les semences pierreuses servent de jouets aux enfants; l'ipomée à fleurs écarlates, plante volubile, chérie des Malaises, pour qui elle est l'emblème de l'amour; des orchidées fantastiques, dont les tiges charnues échappent à tous les moyens de conservation; des fougères, des lycopodes, etc., etc.

Parmi les animaux, le babi-roessa ou cochon-cerf[1] est l'animal le plus précieux qu'on y puisse citer. Par le grand nombre de têtes osseuses que possèdent les naturels, il est aisé de juger qu'il n'y est point rare, et cependant, par des causes qu'il est inutile d'énumérer, nous ne pûmes nous le procurer. La grande chauve-souris frugivore, nommée roussette édule (***pteropus edulis***), ou le ***melanoubourou*** (oiseau poilu), fournit aux habitants une chair parfumée qu'ils estiment. Pendant notre relâche, on donna comme viande fraîche aux gens de notre équipage de la chair de cerf: l'espèce nous en paraît nouvelle pour les zoologistes; mais, comme cet animal était dépecé à terre, nous n'avons sur lui aucun détail précis à fournir. Ce cerf, nommé ***roesa***, nous paraît bien voisin du ***servus mariannus***, trouvé aux îles Mariannes par MM. Quoy et Gaimard, et décrit par M. G. Cuvier dans le tome IV, page 45, de son ouvrage sur les ossements fossiles. A ces grands mammifères il faut ajouter quelques petites espèces que les habitants nous firent connaître, telles que le ***tikoes lanah***, qui paraît être le rat; le ***chinchorot***, qui est la musaraigne musquée, et le ***tikoes padi***, la souris.

D'après l'étymologie du nom de l'île, on doit penser que l'ornithologie de Bourou est riche et variée [2]. Les oiseaux des Moluques y sont nombreux, tant par les individus que par les espèces. Certaines familles y comptent surtout de riches et brillantes tribus, et au premier rang on doit citer les perroquets. On sait que ceux à plumage rouge vivent exclusivement dans les îles des Indes orientales, même les plus reculées, et

[1] Shaw., *Gen. Zool.*, t. II, pl. CCXXIV, p. 467.

[2] Voy. la note à la page 22.

que de leur nom malais ***nori***, et peut être par une prononciation vicieuse ***louri***, nous avons fait le nom générique ***lori***, pour désigner tous les perroquets asiatiques et indiens à livrée écarlate. Les Malais appelent ***kekek*** les espèces dont le plumage a du vert, et ***kakatua*** celles qui sont blanches. Nous citerons principalement la perruche dite d'Amboine [1] (***psittacus ornatus***), le perroquet Geoffroy [2] (***psittacus personatus***, Shaw); le petit cacatoës blanc à huppe jaune, [3] etc.

Dans les passeraux, nous nous procurâmes une pie-grièche; le langrayen à ventre blanc; le philédon moine; le gros bec domino (***loxia molucca***, Gm.); une espèce nouvelle de souïmanga; le dicée à poitrine rouge; le martin-chasseur à tête verte; une variété légère du martin-pêcheur commun, et un engoulevent noir à moustaches blanches. L'autour de Pondichéry et une grosse buse sont les seuls accipitres que nous ayons vus: le premier se trouve répandu sur tous les rivages des îles de l'est et même du continent indien. L'émeu, ou casoar à casque, vit dans les forêts profondes, et se plie parfois à la domesticité. La belle colombe phasianelle s'offrit plusieurs fois à nos recherches. Deux sternes, celle à sourcils blancs et celle de Panay, peuplent les rivages; et, dans les marais, nous nous procurâmes une jolie espèce de canard, que nous avons nommé ***anas radjah***.

Nous ignorons le nombre des genres de reptiles et des espèces qui habitent Bourou; mais, en mentionnant quelques-uns de ces animaux qui vinrent s'offrir sous nos pas, au premier rang nous citerons le crocodile bicaréné des Moluques, et le saurien que les habitants de Caïeli nous nommèrent ***biawak***, espèce de tupinambis, et ***anjingeyer***, ou lézard d'eau, une espèce qui nous est inconnue. La tortue franche ou ***pinyu*** fréquente les rivages et les baies: dans les broussailles rampaient deux ou trois sortes de serpents que nous n'avons fait qu'entrevoir; et le scinque à raies dorées sur le dos, et l'agame vert, étaient remarquables, l'un au milieu des sentiers, l'autre sur les feuilles.

Nos récoltes d'insectes furent augmentées de quelques coléoptères rares, de plusieurs magnifiques papillons. Il en fut de même pour les crustacés. Les marais de la rivière d'***Abbo*** nous fournirent un énorme ***cancer***, que les habitants vont pêcher pour leur nourriture; et dans la baie n'étaient point rares la langouste ornée, les portunes, et le grapse peint sur les rochers. Les mollusques dont les Malais recueillent les tests, sous le nom de ***bya***, pour les vendre aux Européens, ne sont

[1] Cette espèce ne vit point, à Amboine, à l'état sauvage: elle vient des îles Moluques, de Bourou, de Cêram et de Tidor. Elle est abondante sur la terre des Papouas, où les naturels la nomment *maninihesse*, et à Rony *manigaine*; elle est figurée par Levaillant, pl. LII.

Elle diffère de la perruche de la Nouvelle-Hollande (*ps. hæmatodus*, Gm.), nommée *blue-mountain parrot* par les colons de la Nouvelle-Galles, parce que les plumes de la poitrine sont rouges et jaunes, sans être bordées de noir; celles du ventre sont bleues, tandis qu'à la perruche d'Amboine les plumes pectorales sont rouges, lisérées de noir; celles de l'abdomen vertes et lisérées de jaune: tout le reste se ressemble.

[2] Ce petit perroquet est extrêmement abondant dans toutes les Moluques et à la Nouvelle-Guinée, où les Papouas le nomment *munangore;* il n'est pas moins commun à la Nouvelle-Hollande, où les colons le nomment *Bathurst's parrot*.

[3] Ce cacatoës ne vit que sur les terres des Moluques ou de la Nouvelle-Guinée: on le retrouve aux Philippines. Il est beaucoup moins robuste et moins intelligent que le grand, et apprend difficilement à parler. Son cri articule nettement les syllabes *ca-ca-ton-ais*, et c'ést ainsi que ce nom vulgaire de cacatoës chez les Malais est resté du genre.

nulle part en plus grande abondance. On y trouve surtout les *djalu* (cône), les *kakoussan* (trochus veuve et peau de serpent), les *oury* (porcelaines géographiques), les *tymba* (harpes), les *bibidoury* (*murex*, peigne de Vénus), et surtout la volute couronne d'Éthiopie, les nautiles, les olives, les ovules, le murex triton, le bronte, la grimace, etc., parmi les univalves.

Une belle cyrène, nommée *ranisse;* la Vénus déflorée, appellée *renesse;* l'arche (*anadara*)*;* l'huître vitre chinoise (*kompéran*)*;* la placune selle polonaise; la lime, des solens, sont, parmi les coquilles bivalves, les espèces les plus vulgaires. Les habitants recherchent comme un aliment très-délicat un mollusque dont les deux coquilles sont d'une extrême fragilité, et se trouvent soutenues par un long tendon, qui s'implante sur les trônes des arbres enfoncés dans l'eau, à la manière des anatifs: c'est la *patella unguis* de Linné, qui n'en possédait qu'une seule valve, et la lingule des mers des Indes (*lingula anatina*) des naturalistes modernes.

Nous n'observâmes qu'une ou deux espèces d'hélices, quelques zoophytes des genres astérie, actinie, et une seule méduse.

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Chronique des Indes-Orientales néerlandaises depuis l'année 1816.

(*Suite de la page 168 de ce volume.*)

1821.

Les négociations entamées l'année dernière à Londres, entre les plénipotentiaires néerlandais et anglais, dans le but de régler les intérêts des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne aux Indes-Orientales, ont été interrompues par des événements et des circonstances de différente nature, sans qu'on puisse prévoir la terme où ces négociations pourraient être reprises et menées à bonne fin. Un des plus puissants motifs pour lequel la deuxième expédition projetée conte Palembang, n'avait pas en lieu en 1820, avait donc disparu, et au mois de mars 1821, le gouvernement colonial résolut de ne pas différer plus longtemps l'attaque contre Machmoed Badar Oedin. Les populations de Palembang ayant vu à deux reprises évacuer leurs rivières par une force armée composée en grande partie de troupes européennes, leur courage avait dû s'accroître en proportion pour repousser une nouvelle attaque. Par un concours de circonstances, on avait été forcé de leur laisser environ deux ans de repos, pendant lesquels elles avaient été à même d'augmenter encore, par tous les moyens en leur pouvoir les difficultés, déjà si nombreuses, que la nature a créées dans ce pays, surtout lorsqu'elles se trouvaient sous la domination d'un prince qui avait donné tant de preuves de son infatigable activité. Ce prince, par son opposition opiniâtre contre toute idée d'introduction d'une administration européenne dans le royaume de Palembang, s'était acquis, malgré sa férocité, généralement connue, de nombreux partisans parmi les populations. Pour toutes ces raisons le gouvernement colonial jugea utile d'étayer les opérations militaires de mesures politiques; de faire accompagner l'expédition d'une personne qui, par ses anciennes relations avec une partie des chefs et habitants notables de Palembang, fût en état de se procurer parmi eux de nombreux adhérents. Nayam Oedin qui, par un règne de cinq ans, s'était fait connaître avantageusement à ses sujets, fut considéré comme celui qui pouvait remplir cette mission, et était plus en état de faire naître des sympathies, que ne l'avaient été ses fils qu'on avait choisis dans le même but lors la première expédition faite au mois d'août 1819. Bien qu'en 1818 il se fût montré déloyal envers le gouvernement, en pêrtant l'oreille aux insinuations fallacieuses du lieutenant-gouverneur britannique de Benkoelen, et qu'il

eût été considéré dès lors comme dangereux à nos intérêts, le commissaire Muntinghe l'avait fait transporter à Batavia pour le mettre à la disposition du gouvernement néerlandais, quoique la partie du royaume de Palembang, qui lui avait été cédée en vertu d'un traité, fût administrée provisoirement par Machmoed Badar Oedin. Mais Nayam Oedin n'avait été tranféré à Tjanjor, avec les notables qui l'accompagnaient, que par simple mesure de police, sans qu'il eût été précisément déclaré déchu de sa dignité princière ou qu'il en eût été exclu d'une manière quelconque. Il devait donc, en qualité de sultan, accompagner l'expédition contre Palembang. Pour s'assurer de sa fidélité et de sa sincère coopération, il fut en même temps pris des mesures d'où devaient dépendre et son sort futur et celui des siens. Ces mesures devaient être réglées avant son départ par une convention dans laquelle se trouvaient stipulées les droits du gouvernement et la part qu'il se réservait dans l'administration et dans les revenus, ainsi que les obligations mutuelles du prince de Palembang et l'étendue des pouvoirs qui lui seraient octroyés.

Pour mieux faire comprendre l'esprit des dispositions prises par cette convention, nous devons communiquer les particularités suivantes:

Lors de la première expédition contre Palembang en 1819, on n'avait pas eu le temps d'arrêter d'avance les divers points qui devaient former la base des institutions à donner pour l'avenir à ce pays. Ces points exigèrent un examen réfléchi, car il ne s'agissait ici de rien moins que de décider la question de savoir s'il fallait soumettre les provinces cédées directement à une administration européenne, ou si le gouvernement devait borner ses droits de souveraineté acquis, à donner à l'administration indigène l'impulsion nécessaire pour faire cesser des oppressions et des abus et surtout pour mettre fin aux rapts d'hommes dont l'ancien résident de Benkoelen, M. Siddons, et les chefs des provinces Lampongs s'étaient plaints auprès du gouvernement néerlandais.

Après avoir fait des mûres réflexions et avoir consulté l'expérience du commissaire néerlandais, Muntinghe, qui depuis le mois de juillet 1818 jusqu'au mois de mai 1819, avait, de temps en temps, séjourné dans les provinces intérieures de Palembang, le gouvernement inclina pour la dernière hypothèse. Car, quoique on ne pût méconnaître tout ce qu'il y a de vrai dans l'idée que l'effet exercé par l'influence immédiate d'une administration européenne, serait incontestablement plus décisif et plus prompt sur l'état de choses dans le pays, on adopta néanmoins l'opinion que les destinées d'une population sauvage sans civilisation aucune, comme l'est celle des provinces intérieures de Palembang, chez laquelle l'amour du travail, l'industrie, toute connaissance de ses véritables intérêts ont été entièrement étouffés par une longue série de tourments, pourraient plus facilement s'améliorer sous la forme de sa propre administration, modifiée par l'influence *indirecte*, mais sûre, d'une puissance européenne.

Cette importante résolution, une fois prise, devait nécessairement être suivie d'une autre, non moins importante, c'est-à-dire qui devait décider quel membre de la maison princière de Palembang serait chargé de l'administration du pays. Le sultan Machmoed Badar Oedin ne pouvait pas être pris en considération; car, outre la conduite qu'il avait tenue en 1811, 1818 et 1819, il avait encore donné de nombreuses preuves de ses sentiments hostiles contre le gouvernement néerlandais, et d'ailleurs, pendant tout le temps qui s'est écoulé entre la première et la deuxième expédition, il n'avait pas fait la moindre tentative pour détourner de lui le châtiment suspendu sur sa tête.

Ses fils étaient trop enveloppés dans les actes repréhensibles de leur père, pour qu'aucun d'eux pût être choisi par le gouvernement.

Le sultan Achmat Nayam Oedin, transféré en 1818 à Java, également connu sous le titre de jeune sultan (*sultan moeda*) bien qu'il fût beaucoup moins coupable envers le gouvernement néerlandais, et que le gouvernement, dans l'intérêt de l'entreprise même, l'eût choisi pour accompagner la deuxième expédition, avait néanmoins donné trop de preuves d'une excessive faiblesse pour qu'on pût lui confier immédiatement l'administration d'un pays où il y avait tant d'améliorations à introduire.

Mais il n'existait point de motif qui empêchât d'y employer son fils aîné, qui n'avait pris aucune part aux événements antérieurs, et qui se recommandait en outre par la grande douceur de son

caractère et par les prétentions que lui donnaient ses droits de primogéniture. Au reste, Nayam Oedin avait tant de fois manifesté un vif repentir de ses actes repréhensibles, que le gouvernement avait cru, dans ces circonstances, devoir arrêter son choix sur sa famille,

Toutes ces considérations eurent pour conséquence que, le 28 avril 1821, le sultan Nayam Oedin dut comparaître devant l'assemblée des membres du gouvernement des Indes; dans cette séance il demandait pardon de ses torts envers le gouvernement néerlandais, et ce pardon lui fut accordé. Le même jour on conclut avec lui un traité d'amitié que lui et son fils promirent de remplir par un serment solennel. Voici quels étaient les points essentiels de ce traité:

a. que par les armes néerlandaises et sans la protection du gouvernement sa famille serait intégrée sur le trône de Palembang qui lui serait accordé comme fief du gouvernement néerlandais;

b. que cependant lui-même ne pourrait pas régner: il devrait vivre dans la retraite avec le titre de Soesoehoenan;

c. que le gouvernement serait confié à son fils aîné;

d. que le gouvernement ferait percevoir pour son propre compte les droits d'entrée et de sortie, les fermages et quelques autres impôts jusqu'à extinction des frais occasionnés par cette réinstallation;

e. que, par contre, tous les revenus provenant des produits du sol seraient pour le sultan;

f. que le montant des impôts à prélever par le sultan devrait être réglé ultérieurement d'un commun accord avec le gouvernement; de manière que les charges ne fussent pas trop pesantes pour les habitants et qu'en outre chacun pût jouir des fruits de son travail et trouver protection contre les actes arbitraires. Il devait en outre établir des marchés libres pour faciliter le commerce intérieur;

g. que, pour mieux s'assurer de la marche d'une bonne et prompte justice, le gouvernement, par l'intermédiaire de son résident, prendrait connaissance des actes de la cour de justice établie à Palembang; et enfin

h. que la traite et le rapt d'hommes devaient être entièrement supprimés, surtout dans les districts situés à Benkoelen.

Entretemps on avait réuni à Batavia des troupes et des navires de guerre, et on avait tout préparé pour la deuxième expédition contre Palembang. Les forces de terre et de mer devaient y participer. Le contre-amiral Wolterbeek était, déjà le 26 mars 1821, retourné dans la métropole, à bord de la corvette de guerre royale *de Eendraght*, et remplacé dans le commandement de l'escadre royale aux Indes-Orientales par le contre-amiral Musquetier, qui rivalisa avec le général-major De Kock pour le commandement en chef de l'expédition contre Palembang. Le choix du baron Van Der Capellen se fixa sur le général-major De Kock, qui seul fut chargé du commandement en chef des opérations militaires dirigées contre Palembang; on ne voulait pas exposer le succès de l'entreprise aux désavantages reconnus d'un pouvoir divisé.

Lorsque l'expédition était près de se rendre à sa destination, le cholera-morbus, qui depuis deux ou trois ans sévissait avec tant de violence dans l'Hindoustan, et qui ensuite avait régné également sur les côtes de Pédir, d'Atsjin, de Quéda et de Malacca et dans les îles Maurice et de Poelo Pinang, se déclara aussi dans l'île de Java. Ce fléau destructeur avait été autrefois remarqué à différentes reprises à Java, ainsi qu'il ressort, entre autres, de l'ouvrage intitulé: *de medecina Indorum* de Bontius, qui en 1629 exerça la médecine à Batavia; cependant, dans les dernières cinquante années, cette maladie s'était montrée si rarement, qu'à peine on la rangeait parmi les maladies épidémiques de ces contrées. S'il est vrai qu'un changement extraordinaire dans l'atmosphère soit presque toujours le signe précurseur du choléra, il n'y a pas le moindre doute que la saison extraordinairement irrégulière de l'année 1820, dont nous avons à différentes reprises déjà fait mention, n'ait puissamment contribué à l'éruption du choléra. Vers la fin (le 22) du mois d'avril 1821 il se déclara à Samarang, ensuite à Japara et à Batavia. Cet événement malheureux mit le gouvernement dans un grand embarras. Ne voulant pas exposer les hommes de l'expédition à un danger imminent en les rapprochant du lieu où règnait le choléra, il fut un moment indécis sur la marche qu'il avait à suivre; il eût peut-être été disposé à ajourner l'expédition. Mais pénétré des conséquences préjudiciables que pourrait entraîner

pour les intérêts du pays un nouvel ajournement du juste châtiment qu'avait mérité Machmoed Badar Oedin pour sa conduite perfide et son infidélité, on se décida à hâter l'expédition autant que possible.

Dans les premiers jours du mois de mai 1821 on procéda sur les bâtiments de guerre et sur les navires de transport affrétés à l'embarquement des troupes, des munitions etc., et le 7 du même mois le général-major De Kock, s'embarqua à bord de la frégate royale le *van der Werff*, sous les ordres du capitaine de marine Lewe Van Aduard, ayant pour premier officier de bord le lieutenant de marine de 1re classe Koopman. Du 6 au 8, le gouverneur-général Van Der Capellen inspecta lui-même tous les bâtiments destinés pour l'expédition de Palembang, et Son Exc. témoigna toute sa satisfaction de l'état des navires aussi bien que de l'excellent esprit des troupes embarquées. Les princes et les grands de Palembang qui devaient accompagner l'expédition, s'étaient embarqués à bord du brick colonial de S. M., la *Jacoba Elisabeth*, qui avait été expressément préparé à cet effet.

Le 9 mai, la flotte appareilla dans la rade de Batavia pour se rendre à sa destination. Elle était composée des bâtiments royaux et coloniaux: *van der Werff*, *Venus*, *Calypso*, *Sirene*, *Emma* et les canonnières N°. 15, 16 et 17 ainsi que des bâtiments de transport affrétés: *Henriette Elisabeth*, *Nieuwe Zeelust*, *Selima*, *Waterloo*, *Koophandel*, *Mercury*, *Graaf Bulow*, *Elisabeth Johanna*, *Apollo*, *Gezusters*, *Kambang Jattie*, *Jacoba*, *Admiraal Buyskes* et *Race Horse*. Ces deux derniers bâtiments avaient été très-bien disposés pour pouvoir servir d'hôpitaux par les soins du chirurgien en chef de la marine, M. Cornelissen, et du chirurgien-major Van Raelte.

Pendant la nuit quelques-uns des navires de transport furent poussés, par un fort courant, vers les bas-fonds près les Mille-Iles; deux de ces bâtiments, le *Jacoba* et le *Selima*, ayant à bord deux compagnies du 18e régiment, échouèrent et on les crut perdus. Avant que les soldats eussentpu atteindre une de ces îles, ils furent exposés plusieurs heures à une excessive chaleur, ce qui eut pour conséquence que soixante hommes, atteints du choléra, succombèrent en deux jours. Sur les autres bâtiments on ne signala que très peu de cas de cette funeste maladie. Au reste, l'événement même n'occasionna pas d'autres pertes, et les hommes que le fléau n'avait points atteints sur ces deux bâtiments furent répartis sur les autres navires, et le voyage put être continué.

La frégate *van der Werff*, avec la plupart des bâtiments qui faisaient partie de l'expédition, arriva le 13 mai en rade de Muntok; et le 16 jeta l'ancre devant le banc de la rivière de Palembang (Soengsang), qui avait été reconnu et balisé par les officiers de la marine royale. Le passage s'effectua très-heureusement: le 17 mai à 8 heures du soir la frégate *van der Werff* avait non seulement passé le banc sans avoir été obligée de décharger les canons pour alléger le bâtiment, mais elle avait déjà jeté l'ancre à l'embouchure de la rivière. Le vaisseau le *Nassau* la passa aussi heureusement le lendemain à la même heure et entra également dans la rivière. Il fut promptement suivi par un certain nombre de bâtiments coloniaux et de transport. Le 20 mai la flotte fut renforcée par l'arrivée du navire de transport *Henriette Elisabeth*, ayant à bord le colonel B. Bisschoff avec une partie du 18e régiment, et, le 25 mai, par les navires de transport le *Nieuwe Zeelust*, le *Gezusters* et l'*Elisabeth Johanna*; en sorte que toutes les troupes attendues se trouvaient réunies. C'est seulement le 26 mai qu'on atteignit la côte orientale de Poeloe Panjang; le 29 on passa devant Poelöe Kramat et Poeloe Singris, le 1er juin devant Kwala Oepang; le 6 juin on jeta l'ancre à la hauteur de Slat Jarang et le 8 on passa devant l'île Borang où l'on n'apercevait plus aucune trace des anciennes batteries. On ne retrouva que quelques pieux.

Ayant été informé de différents côtés qu'au moyen de pilottis, on avait rendu le passage à l'est de Salanama encore plus difficile qu'il ne l'était déjà auparavant, le général De Kock chargea les lieutenants de marine de 1ère classe, Scheidius et Lans, de reconnaître le canal, opération qui se fit avec un tel succès que dans la soirée du 12 juin, le commandant en chef donna l'ordre de lever l'ancre, et à onze heures la frégate *van der Werff* et quelques autres bâtiments jetèrent l'ancre en face de la batterie ennemie; les autres navires les joignirent le lendemain.

Voici quelle était la position prise par l'escadre: l'avant-garde consistait en douze bâtiments légers, armés, chacun, d'une pièce de 18 et pourvus d'un équipage suffisant. Cette partie de l'escadre était

partagée en trois divisions, dont les commandants étaient les lieutenants de marine Van Den Ende, Halewyn et Jolly. A demi-portée de canon suivait la frégate royale *Van der Werff*, le brick l'*Elisabeth Jacoba* à bord duquel se trouvaient les princes de Palembang, le vaisseau rasé le *Nassau*, les corvettes l'*Ajax* et le *Zwaluw*, suivis immédiatement des navires de transport qui étaient protégés par les corvettes la *Venus*, le *Zeepaard* et le brick la *Sirène*.

Le 16 juin l'escadre fut renforcée par l'arrivée de la frégate de guerre le *Dageraad*, sous le commandement du capitaine-lieutenant de marine Tieman, et le navire l'*Emerentia*, et le jour suivant le navire la *Jessy*: ces deux derniers bâtiments avec des victuailles.

Depuis l'arrivée de l'escadre devant les batteries ennemies jusqu'au jour où l'attaque eut lieu, le commandant en chef fit faire des reconnaissances, qui lui apprirent que l'ennemi s'était puissamment fortifie sur les bords de la Peladjoe et avait couvert la rivière de prahous armés, tandis qu'il ne cessait de diriger des brûlots contre les bâtiments, sans cependant causer grand dommage.

L'attaque fut décidée pour le 20 juin. A trois heures et demie du matin le général De Kock se rendit avec son état-major à bord du schooner *Johanna*, commandé par le lieutenant de marine Scheidius, pour diriger les opérations des troupes de terre et les mouvements de l'escadre. A cette fin il fit réunir près de ce bâtiment une dizaine de chaloupes dont le commandement était confié au lieutenant de marine Buys, commandant de la *Sirène*.

Vers les neuf heures tous les bâtiments avancèrent vers les batteries et occupèrent la position qui leur était assignée, après avoir supporté le feu ennemi depuis six heures demie, sans y répondre par un seul coup; c'était l'ordre du commandant en chef.

Le colonel Bisschoff et le lieutenant-colonel Riesz de l'artillerie, et le lieutenant-colonel du génie Cochius avaient fait débarquer dans de petits bâtiments toutes les troupes sous leurs ordres, et tout était prêt pour que, dès qu'une batterie cesserait tant soit peu son feu, les troupes pussent y être transportées.

Vers les onze heures le feu de la batterie dans l'île Gombora avait sensiblement diminué et une canonnière était déjà parvenue à passer les pilotis. On expédia immédiatement un détachement de 300 hommes d'infanterie avec de l'artillerie et des pionniers, et on fit suivre les bâtiments légers le *Radja Akil* et le *Santa Maria*, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel Keer. Toutefois, ils durent retourner sur leurs pas, parce que les canonnières qui avaient pris une grande part au combat, commençaient à manquer de munitions, que les grands bâtiments le plus exposés au feu de l'ennemi, avaient été fortement endommagés et que l'on jugea nécessaire de suspendre un peu les opérations. Les câbles du navires le *Nassau* avaient été coupées, en sorte que le bâtiment avait perdu la position.

Il en était de même du *Dageraad*, du *Van der Werff* et du *Zeepaard*. Une canonnière qui était déjà parvenue à passer les pilotis et s'avançait vers les batteries sur l'île Gombora, et que le reflux empêchait de retourner, tomba entre les mains de l'ennemi, mais elle lui fut reprise plus tard; une autre canonnière fut coulée à fond. Au surplus, on avait été malheureux toute la matinée: on avait perdu plusieurs ancres; et les troupes, ayant été exposées pendant trois heures à une chaleur excessive, avaient également besoin de repos; le signal fut donné aux navires de reprendre leur ancienne position, ce qui s'effectua vers une heure de l'après-midi.

Voici le chiffre des morts et des blessés à bord des différents navires néerlandais, dans le combat de cette journée:

	Morts.	*Blessés.*
Sur la frégate le *Van Der Werff*	14	46.
» » » le *Dageraad*.	3	6.
» » corvette le *Zeepaard*	5	3.
» le vaisseau le *Nassau* . . . . . . ,	1	»
» la corvette l'*Ajax*	3	16.
» les canonnières N°. 17, 18, 1, 4, 5, 6 et 7.	11	13.
» les pontons, etc.	9	12.
Total . .	46	96.

Parmi les morts se trouvaient les lieutenants de marine J. G. Michael, de la frégate *Van der Werff*, et l'aspirant J. A. L. H. Van der Maas, de la corvette *Zeepaard;* parmi les hommes grièvement blessés on comptait le lieutenant de marine coloniale, De Vries, premier officier à bord du navire le *Nassau*, l'aspirant A. Collot d'Escury de la frégate *Van der Werff*, etc.

Le commandant en chef témoigna à tous les officiers et à toutes les troupes qui avaient pris part au combat, sa satisfaction particulière du courage et de la circonspection dont on avait fait preuve dans cette journée. Les navires et bâtiments, bien que leurs carcasses et leur grèement eussent beaucoup souffert, pouvaient être tous promptement réparés pour faire bon usage de leurs batteries, et les capitaines des navires de transport se montrant tout disposés à leur fournir des ancres, les commandants respectifs des navires reçurent l'ordre de se tenir prêts pour un nouveau combat, et ils le furent tous déjà le 23 juin.

Le commandant en chef avait dans l'intervalle renvoyé le lieutenant-colonel Keer, à l'île de Banka, où il était résident et commandant-militaire, pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. Le brick l'*Emma* et toute la flottille de *Radja Akil* furent mis à sa disposition.

Dans la matinée du 24 juin le général De Kock se rendit de nouveau à bord du schooner *Johanna*. A quatre heures du matin déjà l'ennemi avait ouvert un feu meurtrier contre nos navires. Avec autant de courage, et avec plus de promptitude tous les bâtiments reprirent la position qui leur était indiquée. A cinq heures le combat était vivement engagé sur tous les points; et lorsque, environ une heure après, on vint annoncer que le feu de la batterie de Gombora ralentissait son feu, le général De Kock donna l'ordre au colonel Bisschoff de s'y rendre immédiatement avec le lieutenant-colonel Riesz, commandant de l'artillerie et toutes les troupes sous son commandement. A sept heures moins un quart on entendit déjà le feu de la mousqueterie. Le lieutenant-colonel Riesz et le capitaine-aide-de-camp George qui avait été chargé d'apporter l'ordre, furent grièvement blessés. Le lieutenant de marine Le Jeune, qui avec ses pontons, avait beaucoup contribué à faire taire les batteries de Gombora, s'élança sur les batteries ennemies et y planta le drapeau néerlandais; lui et le capitaine Elout, du 18e régiment, ainsi que le capitaine-aide-de-eamp Dibbetz, se disputèrent l'honneur d'avoir le premier planté le drapeau national sur le territoire ennemi.

Les canonnières avancèrent alors et toutes passèrent les pilotis pour couvrir nos troupes derrière Gombora. Le colonel Bisschoff fit demander au général De Kock de lui envoyer des renforts afin de pouvoir tourner Gombora et attaquer le Peladjoe par derrière. Le général expédia sur le champ vers ce lieu le major De Leeuw avec les troupes sous ses ordres. Déjà avant neuf heures on vit les troupes naviguant entre l'île de Gombora et la quatrième batterie située sur le Peladjoe; cette batterie fut attaquée vers midi par le colonel Bisschoff et le drapeau néerlandais y fut planté immédiatement par le lieutenant de la marine coloniale De Lange. La quatrième et la troisième batterie furent abandonnées en toute hâte par l'ennemi, et dès que le colonel les eut entourées, la deuxième fut également abandonnée. La première batterie, la plus forte de toutes, continua son feu contre nos navires et redoubla d'efforts pour empêcher les nôtres d'y pénétrer. Toutefois, nos flanqueurs, les lieutenants Wagener et Van Styrum en tête, commencèrent à les inquiéter; ils attaquèrent l'ennemi à la baïonnette, chassèrent ses artilleurs de leurs pièces et le forcèrent d'abandonner les batteries; en moins d'une heure le colonel et ses troupes s'étaient rendus maîtres de toutes les batteries du Peladjoe.

Lorsque le manque de munition força de diminuer le feu sur les navires, on débarqua de forts détachements de troupes pour opérer avec celles du colonel Bisschoff. Le général De Kock, à son arrivée dans les batteries, fut reçu avec enthousiasme et il ne put qu'admirer l'ordre et la bonne harmonie qui régnaient entre les troupes de terre et de mer.

Dans le combat du 24 juin le nombre des morts et des blessés, de notre côté, fut comme suit:

	Morts.	*Blessés.*
Sur la frégate le *Van der Werff* . . .	3	17.
» » » le *Dageraad*	4	39.
» le brick le *Sirène*	2	»

Sur le vaisseau le *Nassau*	. . . .	10	33.
» la corvette le *Venus*	. . . .	7	17.
» » » le *Zwaluw*	. . . . .	2	»
» » » l'*Ajax*	. . . .	»	1.
» le schooner la *Johanna*	. . . . . .	1	1.
» les canonnières et pontons	. . . . .	4	25.
	Total . .	33	133.

Comme on voit, le nombre des morts a été moins élevé que dans le premier combat. Parmi les morts se trouvait le lieutenant des mariniers Serres, de la frégate le *Van der Werff*, et, parmi ceux qui étaient grièvement blessés, le lieutenant de la marine coloniale Huiberts du *Nassau*, et le lieutenant de la marine royale, Van Den Ende.

Dans un ordre du jour, daté 25 juin 1821, le général De Kock témoigna sa reconnaissance de la conduite prudente des officiers commandants des navires et bâtiments respectifs et des différents corps de troupes, du courage et de l'intrépidité déployés par les sous-officiers et les soldats en général et surtout du bon accord vraiment exemplaire qui n'avait cessé de régner entre les troupes de terre et de mer «Il nous reste encore,» continua le général, à prendre le *kraton* de Palembang situé près «d'ici; ce qui certes est devenu plus facile après ce qui a déjà été fait. Mais puisque l'ennemi se «défend bien, le commandant en chef invoque encore une fois votre coopération.»

Dès qu'on se fut rendu maître des batteries ennemies, on commença à arracher les pilotis pour faciliter le passage des navires, et le même jour encore quelques-uns purent avancer. On continua ainsi dans la journée du 25 juin. Le jour suivant on opéra le mouvement vers le *kraton* et dans le courant de la journée le général De Kock écrivit une lettre au sultan Machmoed Badar Oedin, dans laquelle il lui conseilla de s'abandonner à la clémence du gouvernement néerlandais, s'il voulait épargner sa vie et celle de ses compatriotes. Il donna en même temps l'ordre de faire avancer toutes les canonnières et les bâtiments légers jusqu'au Hogang et Moessi, afin d'empêcher la fuite du sultan.

Le 27 juin, de bon matin arriva chez le général De Kock le Pangerang Adipatti Toea, chargé par le sultan Badar Oedin de faire la proposition que ce prince consentait volontiers à abandonner le gouvernement à son frère, si on voulait lui permettre de continuer à séjourner à Palembang. Le général De Kock ayant reçu les instructions très précises, qu'en cas de capitulation il ne devait accorder d'autres concessions que celle de faire grâce de la vie au sultan Machmoed Badar Oedin, on répondit au Pangerang qu'on ne saurait accéder à la demande du sultan, qu'il devait se rendre au général pour être envoyé à Batavia et mis à la disposition du Gouverneur-général. Dans l'intervalle le commandant en chef s'était avancé jusque devant le *kraton*, l'antique demeure des princes de Palembang, le dernier espoir de salut de Badar Oedin; il alla se poster à portée de fusil près des remparts sur lesquels se trouvaient braqués environ soixante-dix canons de gros calibre. Le Pangerang Adipatti Moeda vint de nouveau et annonça que son frère Badar Oedin se soumettait aux conditions du général, mais qu'il demandait, comme une dernière grâce, qu'il fût accordé à ses femmes et à ses enfants le temps nécessaire pour faire leurs préparatifs de départ. Il lui fut accordé un délai de deux jours, à condition de faire enlever immédiatement les canons des remparts, ce qui se fit le lendemain matin.

A l'expiration du terme accordé le prince essaya de prolonger encore l'instant de se rendre au vainqueur; mais cette faveur lui fut refusée et le capitaine aide-de-camp Elout fut envoyé seul au *kraton* pour engager le sultan à la prompte exécution de sa promesse. Le prince céda cette fois; le 1er juillet nos troupes prirent possession du *kraton* et le 3 juillet le sultan se rendit à bord du navire destiné pour son passage. Quelques-uns des principaux chefs de Palembang, feignant un sincère attachement à leur souverain déchu, offrirent de l'accompagner dans son exil, mais en même temps ils avaient secrètement fait prier le général de ne pas leur accorder cette faveur.

Par haine envers son frère puîné, le sultan, avant de rendre le *kraton*, l'avait tant fait abîmer qu'il n'aurait pu l'être davantage si nos troupes l'avaient pris d'assaut. On le trouva encore pourvu de

soixante quatorze canons dont trente-et-un de métal, lesquels, ajoutés à ceux pris dans les batteries de Gombora et Peladjoe, se montaient ensemble à deux cents pièces prises en peu de jours à l'ennemi. Des trésors tant vantés de Machmoed Badar Oedin on n'a trouvé dans le palais qu'une somme peu considérable en argent. On avait d'abord pensé qu'il les avait cachés ou employés soit pour la construction des travaux de défense, soit pour l'achat de munitions de guerre, la solde de la nombreuse garnison qu'il entretenait pour ses batteries, et enfin pour conserver et augmenter même le nombre de ses partisans; cependant on verra plus tard à quels résultats ont abouti les recherches auxquelles on s'est livré.

Le sultan nommé par le gouvernement avait commencé le 1[er] juillet, l'exercice de son pouvoir dans l'empire de Palembang, sous le nom de Ratoe Achmat Nayam Oedin, le même que portait autrefois son père qui, en conformité de la convention conclue avec lui, devait maintenant, sous le titre de Soesoehoenan Ratoe Hoessin Dlia Oedin, vivre dans la retraite et avoir la jouissance des revenus des contrées qui lui avaient été désignées à sa demande.

Les indigènes, qui pendant les combats avaient abandonné leurs demeures, y retournèrent peu-à-peu, de sorte que bientôt on put à peine remarquer encore la trace des grands événements dont Palembang venait d'être le théâtre.

Le général-major De Kock ne négligea pas d'informer sans retard le Gouverneur-général Baron Van Der Capellen, de l'heureux résultat de cette importante expédition. Dans un rapport détaillé, daté de la frégate royale le *Van der Werff*, en rade de Palembang, le 28 juin 1821, il relatait le commencement, le progrès et l'heureuse issue de cette entreprise, en citant les noms des braves qui s'étaient particulièrement distingués sous ses yeux. Parmi ces noms figuraient, dans la marine: ceux du capitaine Lewe van Aduard, commandant de la frégate royale *Van der Werff*; les lieutenants de marine de 1[re] classe Koopman et Lans, et les lieutenants de 2[e] classe Willinck, De Koning, Rengers et Boers, faisant tous partie de l'équipage de la même frégate; les capitaines-lieutenant Tieman et Verveer, commandants du *Dageraad* et du *Nassau*; le capitaine-lieutenant Bakker, chef de l'état-major de la marine; le lieutenant de marine de 1[re] classe Olyve, commandant de la corvette le *Zwaluw*, chargé pendant les opérations, du commandement de la flottille de débarquement; les capitaines-lieutenant Reins, commandant le *Zeepaard*, et Schroyenstein ainsi que le lieutenant de marine de 1[re] classe Van Ginkel, commandant de l'*Ajax*.

Dans la petite flottille se sont distingués: les lieutenants de marine de 2[e] classe Le Jeune et Freudenberg, commandant les pontons n[os]. 1 et 2; les lieutenants de 1[re] classe Van Den Ende (mort plus tard des suites de ses blessures) et Alewyn, et le lieutenant de 2[e] classe Jolly, tous commandants de divisions des canonnières, ainsi que le lieutenant de 2[e] classe Kolff, commandant la canonnière n°. 17[1].

Dans l'armée de terre se sont distingués: les colonels Bisschoff et De La Fontaine; les lieutenants-colonels Riesz, Cochius, Muntinghe, Arnould et Taets van Amerongen; les capitaines Van Der Wyck, Elout, Laemlin, George et Theunissen; les lieutenants Van Geen, Van Styrum, Schenck, De Stuers, De Sturler, Van Der Veen etc.

«Nommer, est-il dit dans le rapport du général De Kock, tous ceux qui se sont distingués ou qui «ont fait preuve de courage et d'intrépidité, me serait impossible; je devrais pour cela citer les noms «de tous ceux qui ont fait partie de l'expédition; tous se sont également bien conduits.» Cependant, le général se réserva de le faire plus tard, et l'on verra par la suite que les services rendus en cette occurence par les troupes de terre et de mer, ont été appréciés à leur juste valeur et ont été dignement récompensés.

Le lieutenant-colonel Taets van Amerongen, aide-de-camp du Gouverneur-général et le lieutenant de marine de 1[re] classe Koopman furent chargés par le général De Kock d'apporter au Gouverneur-général la première nouvelle des brillants succès remportés sur le sultan de Palembang. Ils arrivèrent

[1] Nous ajoutons à ces noms ceux de MM. les lieutenants de marine Stuart et Van Schuler, servant à cette époque à bord du vaisseau le *Nassau* et qui, nous le savons de bonne source, se sont particulièrement distingués au combats devant Palembang. Le premier nommé est décédé depuis; le dernier a commandé depuis longues années des schooners et bricks de la marine royale aux Indes et s'est conduit avec beaucoup de bravoure dans plusieurs combats livrés aux pirates malais.

à Batavia le 10 juillet 1821, à bord du schooner royal le *Calypso*, et déjà le lendemain un ordre du jour daté du 11 juillet fit connaître à l'armée cet événement important par une salve de 101 coups de canon.

Le Gouverneur-général Van Der Capellen, dans une lettre autographe datée du 10 juillet et adressée au général De Kock, déclare qu'il a éprouvé la plus grande joie à la lecture du rapport qui lui a appris qu'une brillante victoire avait légitimé l'espoir qu'il en avait conçu depuis longtemps, dans l'intime conviction qu'il avait de la prudente circonspection du général et du courage et de l'intrépidité des troupes de terre et de mer sous ses ordres.

«Le châtiment,» ajoute le Gouverneur-général dans sa lettre, «que Machmoed Badar Oedin avait «depuis longtemps mérité pour sa conduite perfide, mais qu'un concours de circonstances accidentelles «avaient retardé, l'a enfin atteint. Cet événement, ajouté au rétablissement de notre autorité à Palem-«bang qui en est la suite, est *un des plus heureux* événements qui pourraient avoir lieu sous mon «administration, et cet événement seul pourra effacer l'effet défavorable que l'état de choses antérieur «dans ces contrées de nos possessions avait produit sur moi.

«Les difficultés qui s'opposaient à la réussite de votre mission, étaient immenses; mais les mesures «si bien calculées que vous avez ordonnées, et le courage inébranlable des troupes de toutes armes «qui étaient sous votre commandement, ont fait disparaître les obstacles que présentaient à chaque pas «la situation même du pays, et l'activité infatigable d'un ennemi entreprenant. Nous avons donc acquis «une nouvelle et glorieuse preuve que le courage héroïque de nos ancêtres n'a pas abandonné les «armées néerlandaises. Dans cette intime conviction, et pénétré des services rendus par tous ceux qui «ont fait partie de l'expédition contre Palembang, je ne différerai pas de porter à la connaissance de «S. M. le Roi et votre belle conduite, votre pénétration et votre courageuse prudence, et la manière «digne d'éloges dont tous ceux qui vous ont accompagné dans cette expédition, ont rivalisé de zèle «pour s'aquitter de leur devoir.

«En attendant, que l'agréable tâche me soit réservée d'être auprès de S. M. l'interprête de vos «faits glorieux et des preuves de la satisfaction royale auxquelles S. M. jugera à propos de faire «participer ceux qui se sont distingués dans les combats et les faits si glorieux pour nos armes et dont «les résultats ont été si importants pour elles, je vous prie général, d'accepter pour vous-même le «témoignage de ma plus vive satisfaction et d'en faire parvenir l'expression à tous ceux qui sont sous «vos ordres, en leur faisant savoir en même temps que non seulement leur vaillante conduite, mais «aussi le parfait accord qui a régné parmi les troupes des différentes armes, m'ont donné la «preuve la plus éclatante de l'excellent esprit qui anime les armées de terre et de mer de S. M. aux «Indes néerlandaises.»

Le lieutenant-colonel Taets van Amerongen, aide-de-camp du Gouverneur-général et le lieutenant de marine de 1re classe Koopman, furent choisis pour être les porteurs de ces heureuses nouvelles au département des colonies dans la Néerlande. Ils s'embarquèrent le 22 juillet à bord du brick néerlandais le *Jonge Jacobus*, en destination pour Rotterdam.

Le 28 juillet arriva en rade de Batavia la frégate royale le *Dageraad*, commandée par le capitaine-lieutenant Tieman, ayant à bord l'ex-sultan Machmoed Badar Oedin, avec ses plus proches parents qui avaient voulu l'accompagner dans l'exil. Le 10 août suivant l'ex-sultan fut embarqué à bord de la même frégate et conduit au fort *Orange*, où il devait séjourner jusqu'au retour de la bonne saison, pour être transféré alors à l'île Ternate, que le gouvernement colonial avait choisi pour sa future demeure.

Quelque temps après arrivèrent à Batavia la plupart des navires de transport avec une partie des troupes de l'expédition de Palembang, et avec les blessés et les malades qui furent transportés à l'hôpital de *Weltevreden*, où les baron Van Der Capellen alla les visiter. Le nombre des malades n'était plus aussi considérable; le choléra morbus, qui déjà s'était déclaré sur les navires lors de l'embarquement des troupes en rade de Batavia, s'était propagé depuis lors, et surtout parmi les soldats qui, par suite de cette expédition avaient d'abord fait un plus grand usage de boissons fortes, et ensuite avaient été exposés pendant l'expédition à une plus forte chaleur que celle qu'ils avaient à supporter dans leur

service habituel. Ces deux causes eurent donc pour conséquence que le fléau attaqua un grand nombre de soldats. Cependant, dès qu'on eut quitté la rade de Batavia et qu'on fut entré en pleine mer où l'on respire un air plus frais, ces attaques disparurent presque complétement. Mais lorsqu'on approcha de la rivière de Palembang où les matelots, luttant contre un fort courant, durent employer tous leurs efforts pour faire avancer les navires dans les embranchements très souvent fort étroits et toujours tortueux, ayant à supporter pendant le jour les chaleurs du soleil des tropiques, et durant la nuit une chaleur étouffante que ne raffraîchissait pas le moindre souffle de vent, étant en outre continuellement tourmentés par un essaim de moustiques, c'est alors que le fléau éclata de nouveau et avec plus de violence que jamais. Après que l'expédition fut terminée et que les troupes purent quitter les navires et reprendre à terre leurs anciennes habitudes la maladie cessa bientôt de sévir. Toutefois, quelques ravages que le *cholera morbus* ait faits sur les navires de l'expédition, il est avéré qu'il aurait encore fait plus de victimes si toutes les troupes s'étaient trouvées à *Weltevreden* au moment où l'épidémie y régnait dans toute sa violence, motif de plus pour se réjouir de ce que le baron Van Der Capellen ne s'était pas laissé détourner de l'idée d'ordonner l'expédition cette année.

Le 16 août 1821, le général-major De Kock arriva en rade de Batavia, à bord de la frégate royale le *Van der Werff*. Il fut reçu par les notables de la ville, avec un enthousiasme digne des grands avantages qu'il venait de conquérir pour tous les habitants des Indes néérlandaises. Cet accueil était sans contredit la plus douce récompense pour le coeur du héros qui avait la plus glorieuse part à la victoire.

Son Exc. le Gouverneur-général, les membres de la société de l'Harmonie, la société de commerçants réunis à Batavia et d'autres notables habitants donnèrent de brillantes fêtes en l'honneur du général De Kock, et aux officiers et soldats qui avaient fait partie de l'expédition de Palembang. Ces fêtes prouvent combien on savait apprécier les services rendus par l'armée de terre et de mer aux colonies et à la métropole. Non seulement à Java, mais aussi dans la mère-patrie on sut apprécier l'importance de la victoire obtenue à Palembang et rendre hommage à ceux dont le courage et la fidélité l'avaient si bien méritée.

Le *Jonge Jacobus*, après une heureuse traversée, arriva le 6 novembre 1821 en rade de Hellevoetsluis. MM. Van Taets van Amerongen et Koopman se rendirent immédiatement à la Haye et remirent le lendemain au ministre des colonies la dépêche du Gouverneur-général; le ministre se rendit sur le champ chez le Roi pour communiquer à S. M. cette heureuse nouvelle. Sur la recommandation du baron Van Der Capellen, le lieutenant-colonel Taets Van Amerongen fut nommé chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, 3e classe et son compagnon de voyage, le lieutenant de marine de première classe Koopman, chevalier du même ordre, 4e classe. La nouvelle fut communiquée à la nation par un numéro extraordinaire du *Staats-Courant* et des salves d'artillerie.

Dans sa réponse à la commission chargée par les Etats-Généraux de présenter à S. M. l'adresse en réponse au discours d'ouverture de la session, le Roi disait, entre autres: que dans le discours d'ouverture il avait exprimé ses inquiétudes au sujet des désastres qui avaient frappé nos possessions d'outre-mer, mais que depuis lors il était arrivé des nouvelles rassurantes sur l'état sanitaire des colonies; et *qu'il avait appris avec la plus grande satisfaction les derniers événements de Palembang; événements aussi glorieux pour la nation, qu'avantageux par les suites qu'ils entraînaient, et qui avaient couvert de gloire notre armée de terre et de mer, et S. M. ne doutait pas que les Etats-Généraux ne partageassent ces sentiments.* »

Le Roi, en attendant les récompenses qui devaient être décernées aux soldats qui s'étaient distingués en cette occasion, promut au grade de lieutenant-général, le général-major De Kock et lui conféra les insignes de commandeur de l'ordre militaire de Guillaume en récompense de la manière glorieuse dont il s'était acquitté du commandement de l'armée de terre et de mer dans cette importante expédition.

Dans une des séances de la seconde Chambre des Etats-Généraux, un de ses membres, Mr. D. T. Van Alphen, prononca le discours suivant:

« Je commence (disait-il) par témoigner tous mes regrets, de ce que dans cette assemblée il ne

s'offre pas de précédents qui servent de règle pour porter au pied du trône de notre bien aimé souverain les sentiments que j'éprouve et que partagent également VV. NN. PP. Cependant je ne puis cacher au fond du cœur les sentiments que j'éprouve et je prends la liberté de soumettre à la sagesse de la chambre le moyen que je crois propre à en manifester l'expression.

«Par une possession glorieuse durant deux siècles consécutifs de sa domination dans les grandes Indes, notre gouvernement s'est acquis de la considération, de l'estime et de l'éclat, il y exerça une force morale qu'aucune administration coloniale quelconque n'a égalée. Cette force morale s'étayait sur une confiance et une estime générales, la bonne foi et l'équité en étaient la base. Malheureusement cet état de choses fut remplacé momentanément par une domination violente, qui renversa tout le système gouvernemental établi et y substitua une domination tout-à-fait hostile. On abattit l'antique et respectable arbre de prospérité, qui étendait au loin ses branches, et à l'ombre duquel le faible avait toujours trouvé un abri tutélaire, un refuge assuré contre ces maux destructeurs, inséparables d'un état sauvage et dépourvu de toute civilisation. Une paix de cinquante années consécutives, maintenue par peu de moyens matériels au milieu de princes puissants et jaloux, est un phénomène qui prouve suffisamment combien notre administration était bienfaisante et solidement établie.

«*Si Java s'était déclaré indépendant de toute domination étrangère cette administration se serait maintenue et se serait fait respecter même par notre ennemi d'alors.* Mais la Providence en avait décidé autrement. L'arbre antique si respectable tomba, sans toutefois être déraciné. Les racines s'étaient étendues trop profondement dans le sol pour ne pas repousser de nouveau, lorsque les beaux rayons du soleil d'un jour plus favorable viendraient ranimer le système vital trop longtemps engourdi.

«Cet heureux moment arriva enfin. Le restaurateur de nos libertés et de notre indépendance s'en était chargé. L'île de Java, qui exerce une si puissante influence sur tout l'Archipel indien, fut de nouveau soumise à notre gouvernement. Je n'entreprendrai pas de faire ressortir ici l'importance qu'une pareille possession a pour la prospérité nationale; mais ce que je ne crois par devoir cacher à VV. NN. PP., c'est que pendant mon séjour de quinze ans dans ces parages en ma qualité de secrétaire du gouvernement j'ai été dans l'occasion de me convaincre et d'apprécier le respect qu'inspire notre administration. Des princes indigènes dont le pays avait été soumis à l'ennemi et qui même avaient été établis par son autorité, ne se considéraient pas comme princes légitimes s'il n'étaient reconnus par notre gouvernement. Ils sollicitaient cette reconnaissance par des missions secrètes. Il est inutile, je pense, d'en dire davantage, de pareils faits prouvent tout.

«Malheureusement, la force morale a été beaucoup affaiblie par le bouleversement complet de l'ancien état de choses. Mais notre nom subsiste encore, et le souvenir de la dynastie d'Orange est trop profondément gravé dans le cœur des princes indiens pour qu'ils ne le révèrent pas constamment avec un respect religieux. Le restaurateur de nos libertés a ravivé ce système vital et rétabli la force morale par le choix des hommes respectables qui exercent l'autorité en son nom; notre autorité est aimée et bénie à Java. Un événement malheureux est survenu à Palembang, événement qui aurait pu avoir des suites incalculables, parce qu'il aurait pu donner lieu à la propagation d'une opinion dangereuse; on aurait cru notre gouvernement faible, incapable, tombé en décadence par l'insuccès de la première expédition entreprise contre Palembang. Cet insuccès fit naître une certaine inquiétude parmi les gens bien pensants et ébranla un instant cette force invisible qui est si indispensable à tout gouvernement. On aurait pu nous injurier, nous offenser, nous outrager impunément! Mieux aurait valu abandonner la plus belles des colonies qu'une puissance se glorifiât de posséder, plutôt que d'être exposé constamment à des conspirations, à la guerre civile, à un état de choses, enfin, où tout ne peut plus être maintenu que par la force.

«Heureux, cent fois heureux est le jour qui a vu couronner d'un si glorieux succès la seconde expédition contre Palembang! Rendons hommage aux sages mesures prises par le Gouverneur-général à la belle conduite, à la vaillance circonspecte du commandant, au courage et à l'intrépidité des officiers et soldats de l'armée de terre et de mer. L'influence de cette victoire est si grande, si importante pour notre existence politique dans les Indes, que je n'hésite pas à déclarer que c'est *à partir*

de ce jour que nous devons dater le rétablissement réel et l'affermissement effectif de notre autorité dans ces contrées éloignées. Cet événement rassurera le faible, réjouira les hommes bien-pensants, inspirera du respect à nos ennemis et arrêtera les esprits remuants dans leurs projets séditieux.

« Je propose donc qu'une commission nommée de la manière usitée, et composée de membres des deux chambres, soit chargée de présenter à S. M. les félicitations des Etats-Généraux sur la glorieuse victoire remportée à Palembang.

« Les Etats-Généraux, interprètes des sentiments de la nation, s'ils sont bien pénétrés des devoirs de leur mission, ne peuvent pas garder le silence lorsque des événements de cette importance se sont accomplis, sans s'exposer à être taxés d'indifférence et d'ingratitude. Notre devoir exige impérieusement que nous fassions ressortir toute l'importance de cet heureux événement et que nous y appelions l'attention de la nation. C'est une nécessité pour notre coeur d'exprimer nos sentiments, chaque fois que le gouvernement de S. M., qui a à lutter contre tant de difficultés, a été évidemment protégé par la Providence. Car les événements de cette nature sont avec la faveur du Ciel la juste récompense de son zèle infatigable, des soins continuels qu'il porte à la chose publique, et la seule consolation qui se rattache à la noble et glorieuse dignité d'être le souverain d'un peuple libre, qui est parvenu à fonder une nouvelle administration. »

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité, envoyée conformément à la Loi-fondamentale, à la Première Chambre, qui y adhéra également, et elle fut mise à exécution à la grande satisfaction du Roi.

En souvenir de cette victoire aussi importante pour la mère-patrie que pour ses possessions coloniales. il fut frappé une médaille portant sur la face l'effigie du Roi entourée de la légende

WILH. NASS. BELG. REX.
LUXEMB. M. DUX.

Sur le revers se trouvait: un homme de guerre placé sur le devant d'un navire lançant un javelot, couronné par la victoire, avec l'inscription suivante:

AD PALEMBANG, D. XXIV Jun. MDCCCXXI.

et la légende:

HOSTIUM MUNIMENTIS EXPUGNATIS.
STRAPE. CAPTO. BELLO. CONFECTO.

Dans une lettre autographe datée du 30 novembre 1821, S. M. témoigne dans les termes les plus flatteurs sa haute satisfaction au baron Van Der Capellen pour toutes les mesures ordonnées par Son Exc. relativement à l'expédition de Palembang, ajoutant que S. M. avait cru devoir elle-même charger le Gouverneur-général, d'être son interprète auprès de l'armée de terre et de mer en général et particulièrement auprès de ceux qui se sont le plus distingués, pour leur exprimer sa reconnaissance et sa satisfaction de leur vaillante conduite digne de l'antique gloire néerlandaise; le Roi fit en même temps connaître au général commandant qu'il avait dignement répondu à la confiance qu'on avait mise en lui.

Le général De Kock communiqua au baron Van Der Capellen les noms et les actions des guerriers qui lui avaient prêté un concours si puissant et si zélé dans l'accomplissement de l'importante mission dont il avait été chargé. Sur la proposition du Gouverneur-général, le Roi conféra des décorations à plusieurs officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de terre et de mer qui s'étaient distingués honorablement dans l'expédition de Palembang [1].

Nous avons dit plus haut que la somme minime, trouvée dans le *kraton* de l'ancien sultan de Palembang, Machmoed Badar Oedin, n'avait guère répondu à l'attente qu'on en avait conçue. On savait généralement que le sultan possédait une grande fortune. Le baron Van Der Capellen ordonna de faire des recherches à

[1] Furent nommés: chevaliers de l'ordre militaire de Guillaume 3e classe, les capitaines de marine Lewe van Aduard et Bakker, le colonel Bisschoff, le lieutenant-colonel Cochius, les capitaines-lieutenants Reyns, Verveer, Tieman et Schroijenstein, le lieutenant de 1ère classe Bijl de Vroe et le capitaine, aide-de-camp Elout; id. chevaliers du même ordre 4e classe le lieutenant-colonel Muntinghe, le major De Leeuw, les lieutenants de marine Le Jeune, Van Berckel, Willinck, Van Braam Houckgeest, Collot d'Escury, Olyve, Sondervan, Kolff, Van Guericke, Ligtvoet, les capitaines Dibbetz, Laemlin, De Lassassie, les lieutenants Van Geen, De Stuers, Van der Veen, etc.; chevaliers de l'ordre du lion néerlandais les chirurgiens-majors Cornelissen et Van Raelten.

cet égard, qui eurent pour résultat la découverte de trésors assez considérables en argent, pierres précieuses et vaisselle d'or. Le gouverneur-général destina une partie de ces trésors à une gratification qu'il accorda aux braves; le reste fut employé pour couvrir les frais de guerre occasionnés par la perfide conduite de Machmoed Badar Oedin.

C'est ainsi que la Providence a couronné par de brillants succès les louables efforts du baron Van Der Capellen pour le maintien de l'autorité de la Néerlande aux Indes-Orientales, en luttant contre de coupables tentatives et contre la résistance opiniâtre d'un prince rebelle. La victoire remportée à Palembang par l'armée de terre et de mer néerlandaise a relevé dignement l'antique gloire hollandaise et raffermi de nouveau notre puissance dans ces parages. L'administration du baron Van Der Capellen est inscrite avec honneur dans les annales des Indes néerlandaises pour ses continuels efforts à maintenir la tranquillité, la paix et la bonne harmonie dans les contrées dont le gouvernement lui était confié.

Depuis la prise de Palembang l'ordre n'y a pas été troublé un instant, quoique la majeure partie des troupes et la plupart des navires employés à l'expédition fussent retournés à Java. Mais, ce qui était à prévoir, est arrivé. Les changements notables introduits dans l'administration supérieure dont on avait eu soin d'éloigner quelques principaux chefs; le peu de confiance qu'inspiraient les princes revenus à Palembang, privés de tout moyen pour exercer quelque autorité; et surtout lorsque les habitants qui se croyaient menacés d'un châtiment sévère pour leur attachement à l'ancien sultan, se virent pour ainsi dire amnistiés, il était impossible de penser seulement à une coopération sérieuse pour le rétablissement d'un gouvernement régulier. On s'aperçut bientôt qu'il ne fallait pas s'attendre à de grands résultats de la part du nouveau sultan. Il lui était fort difficile, sinon impossible, de remplir les obligations auxquelles il s'était engagé, c'est-à-dire, de procurer aux habitants de Palembang ce degré de bien-être que le gouvernement avait en vue dans leur propre intérêt, bien-être qui devait puissamment contribuer à augmenter la prospérité et le commerce et servir comme source des revenus du gouvernement et sans laquelle le revenu des princes mêmes n'est plus assuré. En outre, le père du sultan, qui, suivant la convention conclue avec lui, devait s'abstenir de toute intervention dans les affaires gouvernementales, et les abandonner entièrement à son fils, loin de remplir sa promesse, voulut, immédiatement après son arrivée à Palembang, ressaisir son ancien pouvoir, avec cette différence seulement que son fils règnerait en son nom, tandis qu'en réalité c'était lui qui dirigeait les rênes du gouvernement.

Pour déjouer ces plans, diamétralement opposés aux vues du gouvernement des Indes, et afin de régler les affaires avec toute l'énergie que nécessitaient les circonstances extraordinaires où elles se trouvaient, le gouvernement jugea utile d'envoyer un commissaire à Palembang. Son choix s'arrêta sur M. J. L. Van Sevenhoven, dont l'administration pendant quatre ans dans la résidence de Chéribon, commencée au milieu d'inombrables difficultés, avait fourni les preuves les plus irrécusables de son habileté dans ses relations avec les chefs et les populations indigènes. Il était parvenu, dans cette partie de Java, qui de temps immémorial avait été le théâtre de troubles et d'émeutes sanglantes, à établir une paix durable et à y assurer pour toujours la sécurité publique.

M. Van Sevenhoven quitta Batavia le 23 octobre 1821, et se rendit à bord du navire néerlandais la *Jessy* à Palembang. Immédiatement après son arrivée il prit le gouvernement civil, des mains du lieutenant-colonel Keer, résident de Banka qui en avait été chargé provisoirement par le général De Kock, lorsque les troupes quittèrent Palembang. Le lieutenant-colonel De La Fontaine, chef de l'état-major de l'expédition, le remplaça dans ses fonctions de résident à Banka.

On verra plus tard quels résultats a eu la mission de M. Van Sevenhoven à Palembang. Il nous reste maintenant à examiner quelle heureuse influence les succès de l'expédition de Palembang a exercée sur d'autres intérêts importants.

Dans l'exposé historique de l'année 1820 on trouve déjà que les exigences toujours croissantes des Chinois, établis en grand nombre sur la côte occidentale de Bornéo, rendaient nécessaire la sérieuse intervention du gouvernement. Dans le district de Pontianak une partie de la population chinoise s'était

rendue coupable de graves fautes envers la garnison néerlandaise; la conservation de ce district est entièrement due à la prudente réserve et à l'intrépidité des chefs civil et militaire, le résident Hartman et le capitaine Zimmerman; c'est à eux que l'on doit aussi que cette contrée a été préservée de plus grands malheurs encore. Les préparatifs qu'exigeait l'expédition contre Palembang avait fait différer cette intervention.

Aussi, dès que l'ordre fut entièrement rétabli à Palembang, le gouvernement colonial porta son attention sur cette partie de Bornéo. Sur la proposition du membre du conseil des Indes Muntinghe, dont on avait aussi en cette occasion consulté l'expérience, le gouvernement résolut, dans le courant du mois d'octobre, d'y envoyer un commissaire. M. J. H. Tobias, en dernier lieu résident de Bantam, fut choisi pour remplir ces fonctions. Il avait pour mission, en premier lieu, d'examiner scrupuleusement la véritable situation du pays, de la population et du commerce de l'île de Bornéo, afin d'être mis à même de prendre les dispositions convenables pour établir l'état des choses sur un meilleur pied pour l'avenir, et, en second lieu, de s'enquérir du véritable esprit dont les princes et les populations étaient animés, de la conduite des fonctionnaires dans les différentes branches de l'administration du gouvernement, déjà affermi à cette époque. Il était autorisé à prendre telles mesures que l'état des choses rendrait instantanément nécessaires ou qu'il pourrait juger convenables pour réprimer des abus.

M. Tobias partit de Batavia le 31 octobre à bord de la corvette royale la *Vénus*, sous le commandement du capitaine-lieutenant de marine Verveer, pour se rendre à sa destination, où il arriva avant la fin de l'année. Il ne perdit pas de temps pour accomplir le but de sa mission.

A cette époque on forma de nouveau le projet d'occuper l'île de Biliton, occupation contre laquelle l'Angleterre avait, en 1817, fait des représentations, sous le prétexte que cette île appartenait à la juridiction britannique, contestation qui avait été abandonnée à la décision des deux gouvernements en Europe. Cependant, l'audace toujours croissante des pirates bilitonois, qui entravaient et inquiétaient constamment le petit commerce, et en outre l'intérêt que le gouvernement néerlandais avait à conserver cette île, firent revenir le gouvernement des Indes sur le différend que la question de propriété avait fait naître. Il résolut de tenter de gagner les habitants de Biliton par la voie de la conciliation, et de les décider à se procurer les moyens d'existence par la pêche et le commerce, au lieu d'avoir recours à la piraterie; à ces conditions on leur promit l'oubli complet de tout ce qu'ils avaient commis antérieurement. De cette manière on cherchait à convaincre les populations de l'intérieur de l'île, qu'ils ne faisaient que servir leurs propres intérêts en reconnaissant l'autorité du gouvernement, qui était en état de les pourvoir de tout ce dont ils avaient besoin et leur offrirait par conséquent plus d'avantage que leurs relations avec les pirates.

L'exécution de ce projet fut confiée au Pangerang Sarif Mohamad, qui s'y était offert de son propre mouvement. On mit à sa disposition un nombre de pirogues armées. Le Pangerang quitta Palembang et se rendit à Biliton, et le 25 octobre 1821 il prit possession de cette île, y arbora le drapeau néerlandais et accepta la soumission des principaux chefs qui prêtèrent publiquement serment de fidélité au gouvernement néerlandais, et promirent qu'eux et leurs sujets exécuteraient strictement les ordres du gouvernement, qu'ils eussent rapport au pays même ou à la navigation. La marine de Biliton s'élevait à plus de deux cents prahous. Le gouvernement promit, de son côté, de renoncer pour le moment à tous les avantages pécuniaires auxquels la possession de l'île lui donnait le droit et de prendre les habitants de Biliton sous sa protection. Cet acte généreux ne pouvait manquer de produire le meilleur effet et d'avoir tôt ou tard les plus heureux résultats pour le commerce.

Des événements politiques auxquels se rattache un intérêt général quelconque, autres que ceux que nous venons de décrire, n'ont pas eu lieu pendant le cours de cette année. Nous pouvons par conséquent nous livrer à quelques observations sur le développement et les progrès du choléra morbus, dont nous avons déjà fait une courte mention. Vers la fin du mois d'avril 1821 il s'était presque en même temps déclaré à Samarang, à Japara, et à Batavia. Une température extraordinaire et excessivement variable (de fortes pluies et des chaleurs brûlantes avaient régné alternativement) fut le signe précurseur

de cette épidémie. Ces mêmes symptômes furent remarqués au Bengale avant que le fléau y éclatât.

A Samarang, la chaleur est en tout temps très forte; mais cette année elle fut excessive, insupportable. Ajoutez à cela le voisinage d'un rivage marécageux qui contribue également à produire des miasmes pernicieux, et l'on comprendra que l'épidémie y ait sévi dans les premiers temps avec une force terrible. Plusieurs fonctionnaires quittèrent leurs pos es en toute hâte, non sans s'être attiré le mécontentement du baron Van Der Capellen. Outre les causes indiquées ci-dessus, on attribuait encore la violence de cette terrible maladie à la circonstance malheureuse que l'approvisionnement de riz de la dernière récolte était déjà épuisé depuis quelque temps chez la plupart des habitants, de sorte qu'en attendant la nouvelle récolte, grand nombre d'entre eux avaient été restreints à une nourriture non seulement moins substantielle que le riz, mais encore malsaine et incapable de donner au corps cette force qui lui est nécessaire pour résister à l'influence nuisible d'une atmosphère chargée de miasmes délétères. Lors de la première apparition du choléra, la mortalité était journellement de 150 à 200 personnes. Le fléau se propagea rapidement dans les districts marécageux de cette résidence, à Kaliwongo, à Kendal et à Demak. Cependant, au commencement du mois de juin l'épidémie diminua sensiblement à Samarang; la mortalité dans la ville et les environs n'était plus que de 6 à 8 personnes par jour. Mais au commencement du mois de septembre le choléra y éclata de nouveau avec force; et on commença à craindre de voir succomber nombreuses victimes. Heureusement la température changea tout-à-coup, de fortes pluies remplacèrent la sécheresse, l'air se purifia, la température devint plus modérée et le choléra perdit de jour en jour de son intensité, de manière qu'au mois d'octobre la mortalité dans la ville et les faubourgs était de peu d'importance et n'était guère plus forte que dans les temps ordinaires. Il faut cependant en excepter le district de Demak, une des contrées les plus malsaines de toute l'île de Java. Il consiste en terres basses, marécageuses, situées en grande partie à la proximité de la plage, et où les habitants manquent d'une bonne nourriture et d'eau potable. Dans cette contrée l'épidémie continua encore quelque temps ses ravages.

Dans la résidence de Japara le choléra a également sévi avec une extrême violence; là aussi la mortalité était au commencement de 180 à 200 personnes par jour. Toutefois, dans le courant du mois de juin, le fléau diminua peu à peu à Japara et à Joana, où il s'était déclaré en premier lieu; mais il n'en fut pas de même des pays intérieurs où ses ravages continuèrent.

Dans la ville de Batavia, lorsque la mortalité avait atteint son plus haut degré, 160 personnes moururent journellement; cependant, au mois de juillet le chiffre était réduit de 12 à 20, et dans les alentours la mortalité était fort minime proportionellement à celle des grandes villes.

Au commencement du mois de mai, la nouvelle arriva dans la capitale que la maladie s'était également déclarée dans les résidences de Bantam, Buitenzorg, Tegal, Pékalongan, Soerakarta et Rembang.

Dans le pays de Bantam, le fléau sévit pendant quelque temps avec une violence extrême. Il s'était successivement déclaré dans tous les districts et toutes les régences, et la mortalité a été fort considérable; elle était encore, au mois de juillet, de 100 cas de décès par jour. Depuis lors elle a commencé à diminer rapidement, de manière qu'en septembre le nombre des décès n'était plus que de 4 à 5 personnes par jour.

Dans la résidence de Buitenzorg, le choléra a attaqué les individus occupés de la récolte du riz, et à fait différentes victimes.

Les régences de Préanger avaient été épargnées jusqu'au mois de juin. Alors l'épidémie commença à s'y déclarer également, mais non à un haut degré; le choléra n'y a pas régné longtemps et le nombre des victimes qu'il y a faites, fut peu considérable.

La résidence de Krawang, le district d'Indramayoe, ainsi que les côtes de Chéribon, ont également été atteints par le choléra, mais pas aussi fortement que la résidence de Tegal où la maladie a fait de grands ravages, et où la mortalité a encore été augmentée par d'autres maladies, des fièvres et la dyssenterie. A Pékalongan, lors de la première apparition du fléau, la mortalité était de 100 cas de décès par jour. Le nombre descendit bientôt à trente et se maintint à cette hauteur pendant quelque temps.

Dans la résidence de Kadoe la maladie n'a pas sévi avec une grande violence. Ce qui doit proba-

blement être attribué à sa situation favorable. Par contre, elle a été d'une plus grande violence à Soerakarta. La mortalité y surpassa le chiffre de 100 par jour. Toutefois, elle diminua bientôt jusqu'à sept. A Djocjokarta le choléra s'est borné à quelques victimes parmi les troupes de la garnison, tandis que les habitants européens, aussi bien que les indigènes, à quelques rares exceptions près, furent épargnés par le fléau.

Le choléra s'est fait sentir dans toute sa vigueur dans la résidence de Rembang, surtout parmi la population de la régence de Lassem, où la crainte de la maladie avec exercé une plus fâcheuse influence que partout ailleurs. Pour comble de malheurs les habitants n'avaient pas de confiance dans l'efficacité des médicaments européens, dont l'effet a été si salutaire dans les autres contrées.

A Soerabaya, où le choléra ne s'était pas déclaré avant le 3 juin, il y eut le premier jour de son apparition 21 cas de décès, 7 chrétiens et 14 indigènes; mais, immédiatement après, l'épidémie fit des ravages effrayants. Quelques jours seulement après qu'elle eut éclaté, le nombre des victimes dans la ville et les *kampongs* dans les environs se montait presque à 200; ce chiffre descendit peu à peu jusqu'à 20. Le fléau s'est propagé dans l'intérieur du pays, dans les districts éloignés de cette résidence étendue, et y a sévi avec violence.

Le 9 juin, le choléra éclata aussi dans la résidence de Grissé, et après s'être bornée pendant quelque temps au chef-lieu, l'horrible maladie attaqua également les districts et autres régences, où elle fit de nombreuses victimes; le chiffre des décès y fut de plus de 100 par jour, et la mortalité se maintint quelque temps à cette hauteur.

Presqu'en même temps l'épidémie éclata aussi dans la résidence de Passaroean, où elle se développa avec un grande violence dans tous les districts. Le nombre des victimes s'élevait quelquefois presque à 300 par jour.

La résidence de Bezoeki fut attaquée le 14 juin par le fléau. Cependant on n'y remarqua pas cette violence qui l'accompagnait dans d'autres résidences. La résidence de Banjoewangi avait été épargnée jusqu'au 1er août, où le choléra y éclata aussi. Mais heureusement ce ne fut pas à un haut degré. Peu de personnes en furent victimes.

Par contre, la maladie s'est fortement appesantie sur Madura. Immédiatement après qu'elle se fut déclarée le nombre de cas de décès montait à plus de 140 par jour. Mais après quelque temps la grande violence cessa.

Vers la fin de l'année 1821, alors que le choléra régnait encore dans quelques résidences avec plus ou moins de violence, on calcula déjà que le chiffre des victimes que cette effroyable épidémie avait faites en neuf mois, s'élevait à 110,000. La majeure partie des personnes qui ont succombé étaient des indigènes. Des Européens, appartenant à la classe peu fortunée, et surtout les Portugais, ont beaucoup souffert; cependant la maladie n'a pas non plus épargné la haute société des Européens non plus que des Indiens. Ce n'était pas chose rare qu'au milieu d'un dîner d'amis un des convives se sentît tout-à-coup indisposé; peu d'instants après on remarquait déjà tous les symptomes du choléra et le lendemain on assistait à son enterrement. M. De Bruin, résident de Batavia, homme d'un grand mérite, se trouvait à deux heures de l'après-midi dans ses bureaux: au milieu de ses travaux habituels il se sentit attaqué violemment vers 4 heures par le choléra, et à minuit il n'était plus du nombre des vivants. On pourrait bien ajouter cent autres exemples de la même nature. L'effet de la maladie était si rapide, qu'on a vu des personnes qui en furent atteintes dans la rue, succomber avant qu'on pût leur porter secours. Des domestiques se trouvant derrière la voiture de leur maître en furent atteints en route et tombèrent morts sur la route.

Voici l'unique moyen de prévenir autant que possible les effroyables ravages de cette violente épidémie, qui fut généralement employé. On distribua gratuitement en grande profusion le remède le plus éprouvé contre le choléra et que l'on appelait *élixir contre le choléra;* il était préparé d'eau-de-vie, de laudanum et d'huile de menthe. Ce remède, partout où il en a été fait usage, a produit le meilleur effet. Les indigènes y avaient une telle confiance qu'on a distribué en dix jours, entre autres dans la résidence de Samarang, 24,000 potions aux indigènes, et à Tegal 14,000 potions. Des milliers d'individus doivent leur conservation à ce remède.

Au mois de décembre la maladie avait presque entièrement disparu depuis Bantam jusqu'à Samarang. Elle continua seulement encore ses ravages dans les résidences de Japara, Bezoeki, Banjoewangi et à l'île de Madura, et surtout à Pamakassan et Soemanap.

Les possessions situées en dehors de Java n'ont pas toutes été épargnées par le choléra.

Le 28 juillet 1821 l'épidémie s'est déclarée à Bornéo et en premier lieu à Banjermassin, où elle a régné avec une grande intensité parmi les indigènes et les Chinois qui y sont établis. L'établissement de Pontianak et les endroits environnants ont également beaucoup souffert. Dans les Lampongs à Sumatra, et particulièrement à l'endroit où se trouvait la garnison néerlandaise, la maladie a fait grand nombre de victimes. A Palembang aussi elle a régné avec une extrême violence parmi les indigènes.

Il faut le dire en l'honneur de l'administration, elle a constamment veillé avec un zèle infatigable à ce qu'il fût promptement pourvu à tous les besoins des populations indigènes, et elle a dû éprouver une bien douce satisfaction, quand elle a eu la conviction que les mesures qu'elle avait adoptées ont arraché plus d'une victime à une mort certaine.

Bien que les annales des Indes mentionnent le choléra morbus comme étant la plus grande calamité qui ait frappé ces possessions, ce n'est cependant pas le seul malheur qui ait affligé les Indes néerlandaises en 1821. Un violent tremblement de terre et de mer qui a eu lieu le long des côtes méridionnales de Célebes a occasionné de grands malheurs. Notamment à Boelecomba, où la mer à inondé les plages avec une rapidité extraordinaire, s'est élevée à une hauteur surprenante et a entraîné presque toutes les nègreries établies depuis l'ouest de Bonthein jusqu'à l'est de Boelecomba. Plusieurs centaines de personnes ont trouvé la mort, entre autres trois soldats européens La récolte de riz à laquelle on était occupé, a été en grande partie perdue.

Dans la ville de Chéribon un incendie a éclaté vers le milieu du mois d'août et quatre-vingts bâtiments sont devenus la proie des flammes. Tout le kampong javanais de Lima Woenko fut réduit en cendres. Dans les régences de Préanger un grand nombre d'indigènes perdirent la vie dans l'écroulement de montagnes à l'est et à l'ouest de Djampang et une grande quantité de rizières ont été détruites sous les terres.

A ces nombreuses calamités sont encore venus se joindre plusieurs sinistres maritimes. Nous n'en mentionnerons ici que les principaux. Le navire néerlandais l'*Arinus Marinus*, capitaine Langeveld, qui mit à la voile, le 28 janvier de cette année, de la rade de Batavia pour se rendre dans la métropole, fut surpris par une violente tempête et fit naufrage à la hauteur de l'île de Christma, à 80 lieues environ au sud du détroit de la Sonde. A bord de ce navire, outre l'équipage, et quarante militaires en congé, se trouvaient encore dix-huit passagers parmi lesquels des femmes et des enfants; ils ont tous trouvé la mort dans les vagues, à l'exception de quatre hommes de l'équipage qui, au moment où le bâtiment coulait à fond, se sont emparés d'une poutre, s'y sont cramponnés et ont été ainsi exposés pendant quatorze heures aux fureurs des éléments, jusqu'à ce qu'enfin ils furent aperçus par le brick danois *Sovereign* qui les prit à son bord.

L'équipage du schooner la *Marie*, sous le commandement du capitaine Pareira, se révolta et se rendit maître du navire le 9 mai près de Poelo Sinkep. Cependant le capitaine lieutenant de marine E. Lucas, commandant le brick royal l'*Irène*, s'en empara et le conduisit à Malacca.

Le capitaine Stephensohn, sa femme, ainsi qu'une partie de l'équipage du navire la *Rosalie*, après avoir fait naufrage au mois d'août sur un des bancs de sable près de l'île de Floris, et après s'être sauvés à bord d'une pirogue de Boeton, furent massacrés par l'équipage de cette même pirogue.

La canonnière coloniale n°. 9, sous les ordres du lieutenant de marine de deuxième classe, De Potter, naviguait d'Amboina à Saparoea et Haroekoe, et avait à bord une valeur de 22,000 florins en argent et en approvisionnements destinés pour ces établissements. Les hommes de l'équipage, après avoir assassiné trois Européens, s'emparèrent de la canonnière et la conduisirent à Bali Bléling, d'où ils furent renvoyés par le prince qui avait conclu une convention avec le gouvernement néerlandais. Ils se rendirent alors à Bali Karang-Assem et offrirent le bâtiment et une partie de la cargaison au prince de ce royaume, à condition de pouvoir y séjourner, ce qui leur fut accordé. Dès que le gouvernement

eut connaissance de ce fait, il envoya sans délai le lieutenant de marine Elgenhuyzen, commandant le brick colonial la *Jacoba-Elisabeth* pour réclamer ce bâtiment à ce prince pirate, qui ne le rendit qu'à grands regrets.

En terminant, nous croyons devoir mentionner encore un terrible ouragan qui a régné au mois de septembre de cette année au Japon et a fait de grands ravages dans l'île de Décima. Plusieurs bâtiments faisant partie de la factorerie néerlandaise se sont écroulés et une grande partie de sucre a été perdue dans ce désastre.

L'ordre que nous avons suivi dans l'exposé historique des différents objets traités, exige que nous passions maintenant aux observations sur la situation de l'administration des Indes pendant l'année 1821.

Cinq années s'étaient écoulées depuis l'arrivée du baron Van Der Capellen nommé par le Roi aux fonctions de commissaire et de Gouverneur-général des Indes néerlandaises. Le terme pour lequel Son Exc. s'était engagée à occuper cette haute dignité était donc expiré, sans qu'il fût le moins du monde question de son retour dans la métropole. La preuve que dans la mère-patrie on désirait vivement le voir encore quelque temps à la tête du gouvernement colonial, se trouve bien visiblement, entre autres faits, dans la distinction honorable dont le Roi l'avait gratifié cette année en lui conférant, par arrêté du 14 février, les insignes de Grand-croix de l'ordre du Lion néerlandais, après la victoire remportée à Palembang. Nous n'hésitons donc pas à déclarer que l'heureux résultat de l'expédition de Palembang, suivi de près du témoignage non équivoque de la satisfaction du Roi pour ses actes administratifs, a été pour Son Excellence un puissant motif de continuer les fonctions dont il était investi jusqu'au moment où il plairait au Roi de l'en décharger.

Le personel dont se composait le gouvernement ne subit cette année aucun changement. Le secrétaire-général J. C. Baud, ayant obtenu, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions, retourna, le 14 octobre 1821, dans la métropole à bord du navire le *Jan en Cornelis*, capitaine J. Duiff. A son arrivée, le Roi le nomma chevalier de l'ordre du Lion-néerlandais. Il avait été remplacé dans ses fonctions de secrétaire-général par Me. P. Merkus, alors procureur-général et avocat fiscal de l'armée de terre et de mer aux Indes néerlandaises.

Pendant cette année le gouvernement prit des dispositions importantes pour l'organisation administrative. Nous en communiquerons ici les principales.

Les dispositions adoptées en 1818, qui accordaient des libertés sans entraves aux personnes qui venaient s'établir à Java, et dont nous avons déjà parlé dans notre exposé historique de cette année, avaient eu pour conséquences que la colonisation européenne avait pris à Java une extension tellement considérable, que non seulement des Néerlandais, ainsi qu'un grand nombre d'étrangers, s'étaient fixés dans les contrées de l'intérieur de l'île, mais qu'ils y avaient aussi fondé des établissements de commerce et fait construire des entrepôts dont plusieurs se trouvaient dans des endroits éloignés de la surveillance immédiate de l'autorité locale. En fondant ces établissements on avait eu en vue de priver, d'une manière indirecte, les indigènes de la faculté de disposer librement de leurs produits; on leur faisait des avances sur la récolte suivante, on les empêchait de conduire leurs produits aux grands marchés où par la libre et grande concurrence ils pouvaient obtenir des prix plus avantageux. Le gouvernement jugea donc utile de prendre quelques dispositions dans l'intérêt de la population indigène. Il interdit de fonder des établissements de commerce et de faire construire des entrepôts en dehors du chef-lieu des résidents, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation des autorités locales. On consentit à laisser exister ceux qui se trouvaient établis mais *sub pœnâ* de la disposition arbitraire du gouvernement. Cette défense n'était pas applicable aux indigènes, ni aux propriétaires de terres particulières qui avaient fait bâtir des entrepôts pour y conserver leurs produits.

Une deuxième mesure, parfaitement en rapport avec la première, fut également prise par le gouvernement; elle consistait à donner une plus grande extention à celle adoptée l'année précédente, relativement à l'admission des Chinois dans les régences de Préanger; ce qui se trouve déterminé dans la publication du 9 janvier 1821. Il y est arrêté: qu'à l'exception des propriétaires de terres situées dans ces régences, il n'est permis à aucun Européen de faire commerce ou trafic, ni de séjourner dans

ces régences sans en avoir obtenu au préalable une autorisation par écrit du résident. Cette défense ne s'applique pas aux personnes munies de passeports en règle, qui désirent voyager dans les régences de Préanger, pourvu qu'elles ne s'écartent pas de la grande route et qu'elles ne prolongent pas inutilement leur séjour. Il est presque inutile de faire remarquer ici que par ces dispositions on a considérablement modifié celles en vigueur jusque là sur l'admission et l'autorisation de séjourner dans les pays intérieurs de l'ile de Java, et qu'elles furent le premier pas fait pour revenir graduellement aux anciennes restrictions relativement à l'autorisation de séjour et d'établissement à Java.

Ce fut encore cette année que le gouvernement des Indes commença à songer sérieusement à l'organisation définitive de la marine coloniale. Composée comme elle était jusqu'alors, elle paraissait être insuffisante pour la répression de la piraterie, un des principaux buts pour lesquels elle avait été créée. Cette insuffisance devait principalement être attribué, d'abord au nombre trop restreint de bâtiments pour pouvoir occuper à la fois tous les points menacés, et ensuite au genre des bâtiments même. Ces bâtiments sont ou trop grands pour pouvoir poursuivre les pirates jusque près des côtes et dans les passes, et peu propres à l'emploi des rames, à l'exemple des pirates, ou trop petits pour pouvoir lutter avec quelque avantage contre un ennemi entreprenant et courageux. Le projet, qui consistait à augmenter le nombre des canonnières à rames et des péniches existantes, a paru inopportun, parce que ces bâtiments (construits en partie dans l'année 1819) bien qu'infinement plus propres à la poursuite des pirates, que ceux employés auparavant, ne pouvaient à cause de leur construction étroite, servir de demeure à des Européens. On était donc obligé les faire monter exclusivement par des indigènes, ce qui donna également lieu à de sérieuses reflexions, parce que les équipages enrôlés pour la marine coloniale n'inspiraient pas une très grande confiance par la manière même dont s'effectuent les enrôlements. Le gouvernement était donc d'avis qu'il serait préférable d'employer dorénavant deux sortes de bâtiments, savoir:

a. De petits bâtiments propres à poursuivre les pirates, à pleines voiles aussi bien qu'à force de rames, dans les plus petites criques des côtes; l'équipage devait se composer d'indigènes et de chefs, choisis par les résidents et les régents eux-mêmes, ce qui inspirerait une plus grande confiance pour le bon service et la fidélité des hommes, que lorsqu'ils sont enrôlés de la manière ordinaire. Ces bâtiments devront être équipés à la malaie, ce qui rend l'équipement moins coûteux. Ils seront placés sous la surveillance immédiate des résidents, qui d'ordinaire sont les premiers informés de la présence de pirates, et qui se trouveront ainsi à même de les faire poursuivre immédiatement. A part ces petits bâtiments il y aurait encore:

b. de grands bâtiments, qui doivent former la véritable force de la marine coloniale. Ils seront construits de manière à pouvoir convenablement remplacer les bâtiments de guerre réguliers dans les expéditions de longue course, ou lorsque les pirates se trouvent en grand nombre; en un mot, aptes à faire le service là où les petits bâtiments seront trop faibles.

En rapport avec ces ordonnances, le gouverneur-général résolut le 11 octobre de déployer désormais plus d'énergie dans la répression de la piraterie. Trente quatre bâtiments indigènes, fins voiliers, devaient être armés et stationnés le long des côtes de l'île de Java. Ces bâtiments, plus particulièrement connus sous le nom de *kruisprauwen* (prahous-croiseurs), étaient placés sous la surveillance immédiate des résidents; il y avait à bord de chaque bâtiment une pièce de canon de 3 à 4 livres, quatre pierriers (*lillas*) ou plus, six fusils et six piques, et ensuite pour chaque homme un *kléwang*, sabre indigène, et un *assagaai* ou sagaye. L'équipage était composé d'indigènes, avec un commandant indigène à nommer par le Gouverneur-général sur la proposition du résident, un *joeroemoedi* (second) et vingt-deux matelots à choisir dans l'élite des marins des côtes; il fallait prendre de préférence des Malais, des Bouginais ou des Sumbawanais. Les pirogues-croisières devaient croiser par divisions ou être stationnées à une petite distance les unes des autres, le long de la côte septentrionale de Java, depuis le détroit de la Sonde jusqu'au détroit de Bali. Afin de leur prêter un puissant appui, des navires de guerre réguliers seront désignés et occuperont des postes fixes aussi longtemps que les pirates se montreront près de l'île de Java. Au commencement de la mousson d'ouest, ces prahous-croiseurs devront

entrer dans la rivière pour réparer les avaries, afin qu'après la mousson ils puissent promptement reprendre leurs stations. Vers cette même époque le commandant-directeur de la marine coloniale fera un voyage d'inspection pour se convaincre de l'état où se trouvent ces bâtiments.

La marine coloniale, proprement dite, devra, suivant une résolution prise le 13 octobre, se composer de cinq corvettes de 20 à 24 pièces; huit bricks ou de grands schooners de 16 à 18 pièces; quatorze schooners de 12 à 14 pièces et deux navires de garde ou de dépôt. De ce nombre seront mis en service effectif: quatre corvettes, six grands bricks ou schooners, dix petits schooners et les deux navires de garde. Les autres devront toujours être prêts à mettre à la voile à Soerabaya, afin de pouvoir remplacer les bâtiments rendus impropres au service actif. Le corps d'officiers de marine devra se composer: de 1 capitaine de marine de première classe, chef du corps; 2 capitaines de marine de deuxième classe, 6 capitaines-lieutenants, 24 lieutenants de marine de première et 34 de deuxième classe, ainsi que 16 aspirants [1].

Le même jour le baron Van Der Capellen arrêta quelques dispositions relativement aux travaux hydrographiques à exécuter dans les mers indiennes, et pour l'amélioration des cartes de marine. A cette fin, il sera désigné un des bâtiments de la marine coloniale, qui sera toujours exempt de tout autre service, et qui sera pourvu des chronomètres et instruments nécessaires. Les cartes qui seront dressées, devront être soumises à l'examen d'une commission, composée du commandant temporaire de la marine royale aux Indes, le chef temporaire de la marine coloniale, et le chef temporaire du département du génie. Cette commission portera le titre de: Commission pour l'amélioration des cartes marines indiennes. Elle tiendra compte de toutes les observations faites, soit par des officiers de marine soit par des marins de navires particuliers nationaux ou étrangers, afin d'en tirer le plus d'utilité possible pour la navigation. La commission sera assisté par un officier de marine comme secrétaire. Après que les cartes auront été approuvées par la commission, elles seront envoyées dans la métropole pour y être gravées, publiées et vendues à un prix modéré.

Nous avons encore à mentionner les louables efforts du baron Van Der Capellen pour donner à une institution de bienfaisance, la *Maatschappij van Weldadigheid* (dont nous avons annoncé la fondation dans nos annales de l'année 1819) l'utile direction qui lui appartient afin que les résultats répondent, désormais plus convenablement à l'attente que l'on s'en était faite. On en attribua la cause d'abord à la commission centrale qui n'avait pas justifié ce qu'on attendait d'elle, ensuite à la sous-commission de bienfaisance, qui disait-on entravait la marche régulière de l'administration; d'où il est résulté que les intérêts de cette institution ont été complétement négligés, suite inévitable d'une divergence d'opinion entre deux commissions. Aussi a-t-on commencé par dissoudre et la commission centrale et la commission locale de bienfaisance (*Hoofd- en Plaatselijke Commissie van Weldadigheid*) à Batavia, et les deux commissions furent réunies en une seule commission centrale de bienfaisance, composée d'un président fixe, de quatre membres et d'un secrétaire. Le général De Kock, commandant de l'armée coloniale fut chargé de la présidence.

Dans la chronique des Indes néerlandaises on ne saurait passer sous silence la construction dans le cours de cette année d'une nouvelle salle de spectacle, à Weltevreden près de Batavia. Ce bâtiment, dont les matériaux, provenant en grande partie de la démolition de l'ancien hôpital chinois et des bâtiments adjacents dont le gouvernement colonial avait fait généreusement abandon à la direction du théâtre, a été commencé et achevé en quatorze mois de temps. Bien qu'il n'ait rien d'élégant extérieurement, son intérieur réunit le bon goût au comfort nécessaire, à la simplicité et à la richesse tout à la fois. La colonnade, en ordre ionique qui entoure d'une galerie toute la salle, fera toujours honneur à l'architecte qui en a conçu le plan.

Le professeur Reinwardt qui avait été appelé à occuper à l'université de Leyde, la chaire devenue vacante par la mort de l'éminent professeur Brugmans, décédé le 22 juillet 1819, ne voulut pas quitter

[1] On sait que depuis quelques années la marine coloniale a été supprimée, et que le service dans la colonie est fait entièrement par la marine royale, hormis quelques petites goëlettes et des prahous-croiseurs qui forment ce qu'on nomme la *marine civile* et qui est à la disposition des différents résidents.

la colonie, sans avoir terminé ses recherches sur la physique de quelques autres possessions en dehors de Java. Il résolut donc, après avoir obtenu l'autorisation du baron Van Der Capellen, de visiter Timor et les Moluques. Il partit le 27 février de cette année, avec sa suite et le dessinateur Bik, à bord du brick l'*Experiment;* il se rendit d'abord à l'île de Timor, qui à cette époque était très peu connue, et qui, d'après l'opinion des savants, devait être une contrée fort intéressante à explorer. Toutefois, nous nous proposons de rendre compte de l'expédition de l'infatigable professeur dans notre exposé historique de l'année prochaine, alors que nous serons à même de communiquer également quels en ont été les résultats.

La commission qui, conformément à l'arrêté royal du 2 mai 1820, n°. 10, avait été envoyée ici de la mère-patrie dans le but de propager les connaissances scientifiques relativement aux produits de la nature dans les Indes-Orientales néerlandaises, était arrivée à Java. MM. H. Kuhl et J. C. Van Hasselt étaient membres de cette commission, et ils étaient assistés de M. C. Van Raalten, anatomiste, et du dessinateur Keultjes.

Les deux premiers, bien qu'ils fussent à peine parvenus à un âge mûr, s'étaient déjà acquis une renommée dans la métropole, renommée qu'ils justifièrent pleinement sitôt après leur arrivée dans ces contrées. Mais après avoir pendant neuf mois consécutifs travaillé sans relâche à réunir un véritable trésor d'objets d'histoire naturelle des différentes contrées de Java, Henri Kuhl, qui était l'âme de la commission, fut surpris par la mort impitoyable au milieu d'une vie si active et si laborieuse. Il mourut le 14 septembre de cette année à Buitenzorg, âgé seulement de 25 ans. M. Van Hasselt, rendit hommage à ses talents en déclarant publiquement qu'on s'était formé les plus grandes espérances d'un esprit aussi supérieur que celui de son ami défunt, qui ne connaissait point d'obstacles lorsqu'ils s'agissait d'enrichir la science et que le naturaliste regrettait aussi vivement cette mort prématurée que l'ami qui avait eu le bonheur de connaître son noble caractère et d'avoir été admis dans son amitié. Dès que la nouvelle du décès de Kuhl fut arrivée dans la mère-patrie, le célèbre professeur Van Swinderen prononça, dans une séance extraordinaire de la société d'histoire naturelle et de physique de Groningue, l'oraison funèbre du jeune naturaliste, enlevé trop tôt à la science.

La situation financière des Indes néerlandaises ne fut pas favorable en 1821. Pendant cette année les revenus s'élevèrent à fl. 21,017,225 et les dépenses à fl. 23,836,810, par conséquent un déficit de de près de trois millions. Déjà au commencement de l'année, on avait eu la conviction que, nonobstant une augmentation graduelle de plusieurs parties du revenu, nommément les fermages, les rentes, les droits d'entrée et de sortie, il ne pourrait être pourvu que difficilement aux importantes dépenses à effectuer dans le cours de l'année.

Le gouvernement colonial était lui-même si bien pénétré de la véritable situation, que déjà le 23 janvier il résolut de mettre en circulation le million de florins indiens additionnel en papier monnaie, préparé d'avance à cette fin. Le gouvernement avait l'intime conviction, qu'une nouvelle émission de ce papier-monnaie (la première après celle qui avait eu lieu en 1817 au montant de trois millions), n'exercerait aucune influence sur le crédit public, puisque les demandes de numéraire qui se faisaient malgré la situation peu favorable des finances de l'État, et les plaintes de manque de papier-monnaie prouvaient évidemment qu'on continuait d'avoir une confiance entière dans les ressources du gouvernement, et que le public comprenait très bien que la pénurie momentanée n'était que la suite de revers également momentanés et qu'elle disparaîtrait promptement avec la cause qui l'avait occasionnée. Cependant, bien que cette nouvelle émission eût produit un accroissement considérable dans le trésor, les craintes d'embarras financiers ne continuèrent pas moins. Ces embarras financiers devinrent si grands, surtout dans la capitale, où sont situés les principaux établissements civils et militaires, qu'on s'y trouva dans l'impossibilité de pourvoir, par les moyens qu'on possédait, aux dépenses journalières.

Dans un pareil état de choses le gouvernement décida, dans l'impossibilité d'emprunter alors de l'argent, de combler le déficit assez considérable, de plusieurs millions, qui existait déjà, par une création d'obligations du gouvernement sous la forme de promesses portant intérêt, payables à douze mois de date, et qui seraient reçues par le trésor de Batavia, en paiement des contributions et fermages, à

l'exception seulement des droits d'entrée et de sortie. La première émission de ces promesses, décrétée par ordonnance du Gouverneur-général, en date du 14 juillet et dont il fut donné connaissance au public par le secrétaire-général, était fixée au montant de deux millions, et l'intérêt était de $^3/_4$ p. c. par mois.

Quelles que soient les autres causes qui puissent avoir contribué à produire cette fâcheuse situation dans les finances coloniales, toujours est-il que ce malheureux état de choses était, comme l'année précédente, la suite d'événements et de circonstances extraordinaires. Le *choléra morbus* par la violence extrême avec laquelle il avait sévi, avait non seulement causé la mort de milliers d'indigènes, mais encore pendant le temps où l'épidemie avait régné, grand nombre de champs n'avaient pas été cultivés, et par conséquent il n'y avait pas eu de récoltes; le gouvernement, afin de maintenir la tranquilité et l'ordre, autant que guidé par un sentiment d'équité, renonça volontairement à des contributions qui, sans ces malheureux événements, seraient entrées dans les caisses publiques; les mesures sanitaires qu'on avait ordonnées contre le choléra, en distribuant gratuitement les médicaments les plus efficaces contre cette terrible maladie, ont également occasionné des frais immenses. La deuxième expédition entreprise cette année avec tant de succès contre Palembang avait également coûté beaucoup d'argent; on a dépensé seulement en fret de navires plus de cent mille florins par mois; l'affrétement de quelques croisières pour protéger les côtes de l'île de Java, aussi longtemps que les événements de Palembang y rendaient nécessaire la présence de la plupart des bâtiments de la marine coloniale, avait aussi occasionné des frais extraordinaires; enfin l'entension qu'on avait donnée cette année à un grand nombre d'institutions de l'administration n'ont pas moins contribué à augmenter considérablement les dépenses.

Quels qu'aient été les embarras dans lesquels se trouvaient les finances coloniales, dans le cours de cette année, le gouvernement des Indes n'a pas perdu de vue un instant les devoirs sacrés qu'il avait à remplir vis-à-vis de la mère-patrie. Outre les remises spéciales pour les restitutions, délégations et pensions, qui sont envoyées annuellement dans la métropole, on y avait encore fait parvenir cette année une somme assez considérable en traites, ainsi que toutes les épices fines de la dernière récolte, à l'exception de la quantité nécessaire pour la consommation et pour les marchés de l'Hindoustan et de la Chine.

Les embarras financiers que le gouvernement indien avait éprouvés cette année ne furent pas peu augmentés par l'inquiétude fondée qu'à la période suivante des dépenses considérables ne fussent encore ajoutées à celles existant déjà, et dont quelques-unes se trouvaient déjà au budget, et les autres devraient suivre. A cette dernière catégorie appartenait l'augmentation des traitements de tous les chefs indiens d'un ordre inférieur, les dépenses relatives aux travaux de défense de l'île de Java, dont on n'avait pu s'occuper que très peu jusqu'à présent, et finalement les frais exigés pour compléter les institutions administratives déjà existantes, et qui, quelque coûteuses qu'elles fussent, étaient loin d'être à la hauteur du but de leur fondation pour qu'on pût penser à faire des économies sur ce point; la stricte exécution du système régulier de contributions, la liberté du commerce et de l'agriculture, introduite maintenant à Java exigèrent un bien plus grand accroissement dans les dépenses qu'on n'avait pu le prévoir lors de leur fondation. Parmi les dépenses que l'on connaissait déjà, mais qui seulement par la suite devaient peser sur le trésor appartenaient celles provenant de la liquidation des dettes à la charge de l'ancien gouvernement hollandais aux Indes. Au sujet de cette liquidation le Roi avait, dans le cours de l'année, pris des dispositions sur lesquelles nous ferons quelques observations avant de clôre cet exposé historique.

On sait que par la quotisation, les perceptions forcées et autres dispositions d'une nature générale ordonnées sous l'administration du maréchal Daendels, dont les conséquences étaient faciles à prévoir, il est résulté des créances à la charge du gouvernement hollandais aux Indes-Orientales, qui lors de la restitution des colonies néerlandaises en 1816, n'étaient pas encore liquidées. Immédiatement après l'avénement de l'administration des commissaires-généraux royaux, on en fit le sujet d'un examen sérieux. Une commission spéciale fut nommée à cette fin et soumit le résultat de ses travaux à Leurs Excellences dans un rapport daté du 31 octobre 1818.

Il résultait de ce rapport que le montant aggloméré de ces créances s'élevait à environ quatre millions de florins. Ce rapport auquel furent ajoutés les considérants du gouvernement indien, fut envoyé dans la métropole et soumis à la décision du Roi. Par un arrêté royal du 4 novembre 1820 cette question se trouvait définitivement réglée. Cependant ce ne fut que le 21 juin 1821 que le gouvernement colonial fit publier cet arrêté, bien que déjà longtemps auparavant on en avait eu connaissance ici. Dans cet arrêté on partait du principe que ces dettes ayant été contractées dans le temps, pour le bien-être des possessions des Indes-Orientales, l'équité exigeait que la restitution en fût faite par les ressources de ces possessions; que les créanciers avaient déjà eu droit à cette restitution du moment que les colonies étaient retournées au pouvoir de leur propriétaire légitime; que cependant la nécessité d'établir d'abord le service courant sur un pied stable et d'autres circonstances imprévues ayant ajourné pendant un certain temps le remboursement des capitaux à liquider, il était raisonnable d'indemniser les créanciers en leur accordant les intérêts de leurs créances à partir du moment, où la puissance de la Néerlande avait été rétablie à Java; cependant, vu que la somme exigée pour effectuer l'acquittement intégral du capital et des intérêts, était trop forte pour pouvoir, sans danger pour les finances coloniales nouvellement établies, être soldée par celles-ci, il faudrait trouver un autre moyen pour concilier les justes prétentions des particuliers avec l'intérêt général. D'après ces principes prescrits dans l'arrêté royal susdit, on reconnut les dettes contractées par l'ancien gouvernement hollandais aux Indes, dont la liquidation avait été proposée par la commission, comme étant à la charge de ces possessions et devant être remboursées par les moyens de ces colonies. En calculant la valeur de chaque créance, le rixdale, argent serait compté à raison de quarante-huit sous monnaie indienne, et l'ancien papier de crédit (*crediet-papier*), à raison de $6^1/_2$ rixdales par piastre et la piastre à soixante-six sous indiens.

Mais, dans aucun cas, il ne devait être restitué plus que la caisse coloniale n'a reçu effectivement. Par conséquent il fallait liquider les quittances pour les sommes avancées calculées sur le pied indiqué ci-dessus, sans admettre les fixations de valeurs faites dans le temps par le gouvernement hollandais ou en son nom; tandis que les récépissés pour livraison de produits devaient être calculés pour autant qu'il en avait été fait mention dans la caisse, et dans la même espèce de monnaie dont on pouvait prouver qu'elle s'était effectuée. Le principal de toute créance justifiée de cette manière et liquidée en florins indiens, serait augmenté du montant des intérêts à raison de 6 p.c. l'an, à commencer depuis le 1er août 1816 jusqu'au 31 décembre 1820. Il serait délivré aux personnes intéressées des obligations ou des certificats à charge du trésor colonial à fl. 1000 la pièce, portant un intérêt annuel de 6 p. c. à commencer du 1er janvier 1821 jusqu'à l'extinction complète des dettes. En 1821 et années suivantes jusqu'à ce que la liquidation fût entièrement terminée, il devait être porté annuellement aux budgets des dépenses une somme de fl. 400,000 indiens pour l'acquittement des rentes successivement échues, et le surplus devait être employé à l'amortissement des certificats délivrés pour dettes et liquidés sur le pied indiqué. Le tirage au sort désignerait les certificats à amortir. La somme destinée à l'amortissement devait nécessairement accroître annuellement à mesure qu'il y aurait moins d'intérêts à payer des certificats remboursés. Le premier tirage devait avoir lieu au mois de janvier 1822. On ne doit pas passer sous silence la disposition suivante qui se trouvait dans l'arrêté royal. «En outre, les certificats mentionnés doivent être acceptés en paiement *pour l'acquittement du* «*prix de domaines dans les Indes-Orientales que S. M. pourra juger convenable de vendre.*»

Les travaux, conjointement avec l'examen et la liquidation de ces dettes, furent confiés à une commission sous le titre de: Commission pour la liquidation de l'arriéré des Indes; elle se composait de MM. J. G. Bauer, J. Bousquet, S. Van De Graaff, P. H. Esser et F. H. Haase. La commission commença encore dans le cours de cette année la tâche difficile qu'elle s'était imposée. Nous nous abstiendrons d'entrer ici dans des détails sur ces travaux, ayant probablement à communiquer plus tard, lors de dissolution de la commission, les résultats de ses investigations.

(*La suite prochainement.*)

Les Hollandais au Brésil. Récit succinct des principaux exploits de nos ancêtres dans l'Amérique méridionale; leurs conquêtes au Brésil et leur puissance colossale dans cette colonie sous le comte Joan Maurice de Nassau, au commencement du XVIIe siècle, par M. P. M. Netscher, lieutenant de grenadiers.

2e PARTIE.

Fondation de la Compagnie des Indes-Occidentales; expéditions au Brésil; établissement de notre puissance dans cette contrée jusqu'à l'arrivée du comte Joan Maurice de Nassau en 1637.

(*Suite de la page* 189, *de ce volume.*)

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans la première partie, c'est en 1621 qu'eut enfin lieu l'établissement si longtemps désiré de la Compagnie des Indes-Occidentales.

Le 3 janvier elle reçut des Etats-Généraux ses lettres patentes rédigées en 45 articles[1] dont les principales dispositions étaient: le droit exclusif pendant 24 ans de trafiquer avec les côtes et pays de l'Afrique situés entre le tropique du Cancer et le Cap de Bonne-Espérance, avec les pays et les îles de l'Amérique ou Indes-Occidentales, à commencer de la pointe méridionale de la Terre-Neuve par le détroit de Magellan jusqu'au détroit d'Anjan, et en outre avec les terres australes situées entre l'Equateur, le Cap de Bonne-Espérance et la côte orientale de la Nouvelle-Guinée. Les autres habitants de l'Etat qui, en dépit de cette concession, seraient surpris à faire le commerce dans ces parages, seraient exposés à la saisie et confiscation de leurs bâtiments et leur cargaison. La Compagnie eut la permission de construire des forts et retranchements dans ces contrées, de conclure des traités d'alliance et de commerce avec les princes et les indigènes de ces pays et de nommer des gouverneurs et des employés qui, outre le serment qu'ils prêteraient à la Compagnie, devraient aussi faire serment de fidélité et d'obéissance aux Etats[2]. Les troupes nécessaires pour la conquête des contrées nouvellement découvertes ou la défense de celles dont on avait pris possession, seraient fournies par les Etats, mais elles seraient toutefois à la solde de la compagnie. Outre leur serment aux Etats et à la Compagnie, elles étaient encore tenues de prêter serment au Stadhouder ou capitaine-général.

Les Etats s'engagèrent à payer annuellement à la Compagnie pendant cinq ans une somme de 200,000 florins, pour la moitié de laquelle somme ils participeraient dans les bénéfices de la compagnie. Dans le cas où celle-ci serait entraînée dans quelque guerre importante, le pays mettrait à sa disposition 16 grands vaisseaux de guerre et 4 yachts, à condition que la compagnie équiperait une force navale de la même puissance.

La Compagnie commença avec un capital de fl. 7,108,161[3] qui monta bientôt à fl. 18,000,000[4] et fut divisé en actions de 6000 florins. Elle était composée de cinq chambres ou sections qui entrèrent dans la Compagnie dans la proportion suivante: la chambre d'Amsterdam pour 4/9, celle de

1 Voyez l'original de ces lettres patentes dans l'ouvrage intitulé: *Historie ofte Jaerlyck Verhael van de verrichtinghen der Geoctroyeerde West-Indische Compagnie zedert haer begin tot het eynde van 't jaer sesthien-hondert ses-en-dertich, beschreven door Johannes de Laet, Bewint-hebber derselver Compagnie. Leyden. Anno* 1644. Plus d'une fois nous aurons l'occasion de citer cet ouvrage, digne de foi à tous égards, et qu'on peut considérer comme authentique à cause de la position de l'auteur comme directeur; nous le ferons aussi avec d'autant plus de confiance que Wagenaar, Van Kampen et Aitzema, lorsque dans leurs histoires ils ont parlé de la guerre du Brésil, ont suivi son récit littéralement et mot à mot.

2 Voir *Hollands rijkdom*, par M. Elias Luzac. Leyde 1780. 1er vol. pages 316 et 317.

3 Voir id. id., 1er vol. pag. 318.

4 Voir *Nederlandsche reizen*, XIVe vol. Introduction p. 12.

Zélande pour 2/9, celle de la Meuse (Rotterdam), le district du Nord (Hoorn et la Frise), et la ville et le pays de Groningue, chacun pour 1/9. Chaque chambre avait ses directeurs, mais l'administration générale de la Compagnie était confiée à dix-neuf directeurs députés par les diverses sections dans l'ordre suivant: huit par la chambre d'Amsterdam, quatre par celle de Zélande et deux par chacune des autres; le dix-neuvième directeur, et même autant qu'on pouvait le juger nécessaire, était nommé par les Etats. Cette assemblée devait siéger alternativement à Amsterdam et à Middelbourg (six ans dans la première ville et deux ans dans la seconde).

On devait tous les six ans établir un compte public des profits et pertes de la société, et on ne pouvait faire aucune répartition annuelle des bénéfices que lorsqu'ils se montaient à 10 pour cent. L'excédent, après déduction des frais et des pertes, de la part due au stadhouder à titre d'amiral-général et d'un dixième pour la solde des troupes, était laissé entièrement à la disposition de la société.

Dans les années 1622 et 1623 les Etats-généraux donnèrent quelques extension à ces lettres patentes, les provinces où il n'existait pas de chambre ou section de la compagnie, furent également autorisées à nommer des directeurs en proportion de la somme pour laquelle elles étaient intéressées dans la compagnie. Les années 1621 et 1622 furent en outre employées en délibérations au sujet du règlement de l'administration intérieure de la compagnie et à déterminer les droits et les obligations des directeurs et des participants. Au commencement de l'année 1623 la société arrêta diverses ordonnances relatives au commerce sur la côte occidentale de l'Afrique située dans sa ligne de démarcation et en septembre elle y envoya une petite flotte composée de deux navires et de deux yachts avec 75 bouches à feu et 222 hommes d'équipage, sous les ordres du commandant Philippe Van Suylen et du vaillant Thomas Sickes, commandant en second.

Au sud du Cap Vert, cette flotte livra un combat aux Portugais sur la rivière de Cachieu et s'empara de quelques petits bâtiments près de Sierra-Léona, où l'année suivante nous la trouverons de nouveau.

Cependant la Compagnie à peine formée s'était déjà occupée de divers plans pour combattre avec vigueur l'Espagne, son plus grand adversaire, et celui qui lui parut le plus efficace, d'aller attaquer ses colonies sur le contiment américain comme la source principale de ses richesses. Quelque temps auparavant une flotte équipée concurremment par les Etats et la Compagnie des Indes-Orientales était partie, sous la conduite de l'Hermite et de Schapenham, à ce que l'on présumait alors, pour l'Amérique [1]; en vain on avait engagé la Compagnie des Indes-Occidentales à prendre part à cette expédition, et quoique plusieurs de ses directeurs insistassent pour qu'on envoyât leurs forces disponibles sur les traces de cette flotte, l'opinion générale était qu'on ne devait pas exposer toutes les forces navales de la Société dans une entreprise aussi incertaine que périlleuse. Enfin le conseil des XIX décida de tenter une attaque sur le Brésil et nommément dans la Baie de tous les Saints (*Bahia de todos los Sanctos*), ou de St. Salvador, afin de parvenir à avoir pied en Amérique et de ce point pouvoir faire d'autres entreprises. On choisit surtout le Brésil, parce qu'on pensa, comme en effet ce fut véritablement le cas, que ce pays, ayant été originairement une possession des Portugais, ne serait pas aussi bien gardé par les Espagnols que leurs propres colonies.

Ce projet fut approuvé par les Etats et le Stadhouder, et sans délai on équipa une grande force navale dont on confia le commandement à Jacob Willekens d'Amsterdam, comme amiral, et à Pieter Pieterz. Hein, comme vice-amiral. *Jonkhr.* Johan Van Dorth, seigneur de Van der Horst et Pesh, fut nommé commandant des troupes de la flotte et gouverneur des pays dont on devait faire la conquête.

[1] Cette flotte, nommé *la Nassau*, forte de onze vaisseaux, partit en avril 1623 de la Goerée. Ses lettres de charge qui ne devaient être ouvertes qu'en mer, ordonnaient d'aller autant que possible à la recherche de la flotte d'argent espagnole et de s'en emparer, ou autrement d'essayer une entreprise sur le Chili ou de capturer les gallions espagnols qui, richement chargés, se dirigeaient tous les ans de Manille à Panama. D'abord on délivra quelques esclaves chrétiens des mains des pirates algériens que l'on rencontra en route, et, après une navigation peu favorable de neuf mois, pendant laquelle on eut à lutter à bord contre le scorbut et autres maladies, on atteignit le détroit de Le Maire, qui, depuis sa découverte, n'avait été passé par aucun navigateur hollandais. On fit contre le Chili et le Pérou diverses attaques qui restèrent sans succès, parce que les lieux de quelque importance sur la côte etaient bien gardés et qu'on s'attendait à l'arrivée de notre flotte. On parvint seulement à s'emparer de Guyaquil, que l'on réduisit en cendres. Quelque temps après mourut l'amiral l'Hermite; le vaillant et célèbre Witte Cornelisz. de With lui succéda; en janvier 1625 il arriva avec la flotte aux Ladrones. En juin 1626 la flotte rentra au Texel.

Cette flotte était ainsi composée[1] :

	Noms des vaisseaux	Capacité des vaisseaux.	Nombre des bouches à feu.	Nombre des Matelots.	Soldats.
	POUR LA CHAMBRE D'AMSTERDAM.				
Appartenant à la Compagnie.	*Hollandia*	300 lasts.	6 de métal et 22 en fer.	118 et	100
	Zeelandia	300 »	12 » 24 »	113 »	100
	Geldria [2]	300 »	— » — »	— »	—
	Provincie van Utrecht	250 »	2 » 18 »	89 »	100
En louage.	*Eendracht*	250 »	20 *gotelingen* [3]	40 »	50
	St. Christoffel	250 »	18 »	40 »	50
	De Hope	200 »	18 »	40 »	50
	Nassau	190 »	16 »	40 »	50
	De 4 haymskinderen	240 »	17 »	40 »	50
	. . . . . .	180 »	16 »	40 »	50
	Overijssel	200 »	16 »	40 »	50
	De Haen	250 »	18 »	40 »	50
	POUR LA CHAMBRE DE ZÉLANDE.				
Appartenant à la Compagnie.	*De Tijger*	350 »	6 de métal et 20 en fer.	100 »	150
	't Gulde Zeepaert	300 »	18 *gotelingen*	50 »	125
	Post-paert	60 »	8 »	40 »	25
	POUR LA CHAMBRE DE LA MEUSE.				
Appartenant à la Compagnie.	*De Neptunus*	230 »	6 de métal et 22 en fer.	87 »	100
	De Oragnien-boom	200 »	2 » 16 »	43 »	50
	't Jacht de Zee-Jaeger	70 »	10 *gotelingen*	52 »	»
	» *Haese-Windt*	65 »	10 »	51 »	»
	POUR LA CHAMBRE DU DISTRICT DU NORD.				
Appartenant à la Compagnie.	*De Samson*	300 »	4 de métal et 30 en fer.	100 »	100
En louage.	*De oude roode Leeuw*	300 »	18 *gotelingen*	42 »	50
	De Oragnien-boom	250 »	14 »	42 »	50
	POUR LA CHAMBRE DE GRONINGUE.				
Appartenant à la Compagnie.	*Groeningen*	300 »	8 de métal et 16 en fer.	98 »	150
En louage.	*De Sterre*	300 »	20 *gotelingen*	40 »	50
	St. Marten	—	— —	—	—
	't Jacht de Vos	120 »	12 *gotelingen*	35 »	50

Ce qui formait ainsi une force navale de 23 vaisseaux et 3 yachts, armés d'environ 500 bouches à feu et ayant à bord 1600 matelots et 1700 hommes de troupes de débarquement. L'année 1623 fut à peu près entièrement employée à l'équipement de cette flotte formidable.

Avant de mettre en mer, les généraux hollandais obtinrent sur la situation politique du Brésil les informations les plus utiles par l'intermédiaire des juifs qui s'y étaient établis, et qui, presque tous désiraient avec ardeur passer sous le gouvernement des Provinces-Unies, à cause de sa grande tolérance en matière de religion. Mais quelques espions cachés à Amsterdam vendirent le secret de l'expédition à leurs correspondants de Bruxelles et de Lisbonne, et la gouvernante des Pays-Bas méridionaux fut

1 Nous donnons avec intention la liste détaillée de ces navires, que nous empruntons à *de Laet*, ainsi que nous le ferons encore plus tard, afin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'importance de cette expédition et sur le développement extraordinaire des forces de cette compagnie dès son origine. Nous avons conservé les dénominations originales des vaisseaux.

2 Ce bâtiment ne se trouve pas sur la liste donnée par de Laet à la page 7; mais il paraît qu'il est compris dans le chiffre total, et dans le récit de l'attaque contre St. Salvador il en est fait mention à la page 13.

3 Ancienne dénomination hollandaise de pièces de fer fondu qui lançaient des boulets de 8, 6, 4, 3 et $2^1/_2$ livres ; les grandes bouches à feu étaient de 12 à 8 livres et celles de métal de 24 à 18 livres. (*Geschiedenis van het Nederl. Zeewezen* par Mr. J. C. De Jonge, archiviste du royaume, La Haye 1833, 1er vol. page, 398—403.

elle-même avertie que c'était le Brésil qui devait particulièrement éprouver tout l'effort de l'armement formidable qui fixait les regards de toute l'Europe et semblait menacer les grandes Indes. L'infante Isabelle transmit aussitôt cet important avis à la cour de Madrid, où il fit peu d'impression. Rien ne put tirer Olivares [1] de son assoupissement politique, soit qu'il méprisât ces nouvelles, soit qu'il les crût dénuées de vérité, soit enfin que l'affaiblissement du Portugal, qu'il traitait comme une province conquise, entrât déjà dans ses vues, sans qu'il songeât, sans doute, aux terribles conséquences qu'aurait pour les possessions espagnoles la chute des colonies portugaises. [2]

Tandis que le ministère espagnol flottait ainsi dans la nonchalance et l'indécision, l'armement hollandais appareillait des ports du Texel, de la Meuse et de Goerée, vers la fin de décembre 1623 et au commencement de janvier 1624.

L'escadre de l'amiral, qui avait mis à la voile la première, se réunit le 28 janvier près de St. Vincent, une des îles du cap Vert, à l'exception du navire le *Hollandia*, à bord duquel se trouvait M. Van Dorth, qui s'était égaré dans sa route et avait touché la côte de Sierra Léona.

On resta quelque temps dans la rade de St. Vincent pour faire eau, s'approvisonner de vivres et attendre le reste de la flotte, et on s'occupa en même temps de monter les chaloupes des pièces qu'on avait emportées, de préparer tout le matériel de guerre nécessaire et d'exercer les troupes au maniement des armes.

Le 26 mars toute la flotte se trouva réunie, et, ne pouvant attendre plus longtemps l'arrivée du colonel Van Dorth, elle mit à la voile le même jour. Le 21 avril, arrivé par le 6e degré de latitude méridionale, on ouvrit les ordres remis sous cachet par l'assemblée des XIX; ils contenaient pour instruction de faire tous ses efforts pour s'emparer de la baie de Tous les Saints ou St. Salvador dans le Brésil. Le 4 mai on aperçut la côte du Brésil et le 8 toute la flotte jeta l'ancre devant la baie de St. Salvador, à neuf lieues de la côte.

Cette magnifique baie, découverte en 1516 par les Portugais, est située environ par le 13e degré de latitude méridionale; elle forme comme un lac intérieur, séparé de la mer par l'île de Taparica et offre un refuge assuré aux navires. Elle a six lieues et demie de longueur et huit lieues de largeur; son ouverture, à l'entrée de laquelle est située ladite île de Taparica, se trouve juste au Sud et de là se dirige en ligne directe vers le Nord. A la droite de l'ouverture de la baie est située, dans un petit golfe, la ville de St. Salvador, bâtie en 1549 par Thomas de Souza; elle est la capitale de la capitainerie de Bahia et la ville la plus florissante de toute la colonie du Brésil. C'est là que résident le gouverneur, la cour royale de justice, l'archevêque du Brésil et le collége principal des Jésuites. St. Salvador comptait déjà alors 1400 maisons, deux églises et trois couvents [3]. La garnison se composait de 350 hommes de troupes réglées auxquels s'étaient réunis 1000 volontaires de la ville et Brésiliens, dès qu'on eut reçu avis de l'approche de la flotte hollandaise [4]. Trois forts: St. Antonio, au sud, Tapagipe et St. Philippo au nord, protégeaient la place et au milieu du port, à quelque distance de la ville, on avait élevé au sein des eaux, avec des quartiers de rocher, une plateforme ou baterie triangulaire.

Dès que le conseil de guerre se fut formé à bord du vaisseau amiral, on arrêta le plan d'attaque. Toutes les troupes devaient se réunir sur quatre bâtiments auxquels seraient jointes sept chaloupes pour opérer le débarquement; la flotte entrerait dans le port et commencerait l'attaque et au signal donné par l'amiral, les troupes seraient débarquées à l'aide des chaloupes près du fort St. Antonio, au Sud de la Ville [5].

[1] Gaspard de Guzman, comte d'Olivares, favori et premier ministre du jeune roi d'Espagne. Philippe IV.

[2] Voir *Histoire du Brésil depuis sa découverte en* 1500 *jusqu'en* 1810 par M. Alphonse de Beauchamp. 3 vol. Paris 1815, tome II page 159.

[3] Voir pour la description et la situation topographique de cette ville *de Laet* pages 11 et 12, *Nederl. buit. Europa*, par Van Kampen 1er vol. page 299; *Descriptio Indiae Occidentalis per Antonium de Herrera*, pages 81 et suivantes.

[4] Nous lisons dans l'*Istoria delle guerre del Regno del Brazile* par Jean Josephe de St. Teresa, de l'ordre des Carmélites, dédiée à Pierre II, roi de Portugal, et imprimée à Rome en 1698, qu'à cette époque il ne se trouvait à St. Salvador que 80 hommes de troupes réglées et 2000 mille volontaires, énumération qui a été adoptée par Ferdinand Denis dans son *Résumé de l'Histoire du Brésil*. Les volontaires auraient déjà pris la fuite avant même l'arrivée des Hollandais. Ce fait est vraisemblablement faux et il n'en a été fait mention que pour atténuer la gloire des vainqueurs.

[5] Voir pour les détails de ce fait d'armes *Nederl. buit. Europa* 1er vol. pages 300—303, *Leven en Daden der doorluchtigste zeehelden*, pag. 482 et suivantes, *de Laet* p. 12—17, *Neêrlands heldendaden ter zee* par *Engelberts Gerrits*, 1er vol. page 264—270,

La lendemain, conformément à cette décision, la flotte entra dans la baie et fut immédiatement assaillie par le feu bien nourri de tous les forts et batteries de l'ennemi. Piet Hein s'avanca avec les vaisseaux *Geldria*, *Groningue* et *Nassau*, jusqu'à une portée de fusil de la plate-forme en question et de quinze bâtiments portugais qui se trouvaient dans le port. Notre vaillant vice-amiral ouvrit avec le canon et à coups de fusil un combat qui dura jusqu'à sept heures du soir; mais, remarquant que cette attaque n'amenait aucun résultat décisif, il envoya trois chaloupes armées contre les vaisseaux ennemis. Etonnés d'une pareille audace, les Portugais abandonnèrent leurs bâtiments dont ils brulèrent une partie, et huit de leurs vaisseaux tombèrent au pouvoir des nôtres. Profitant de la frayeur que cet acte de bravoure avait répandue parmi les ennemis, l'amiral envoya sur le champ quatorze chaloupes, montée chacune de vingt matelots armés, sous les ordres de Piet Hein, pour se rendre maître de la batterie ou plate-forme située au milieu du port. Cette opération n'était pas d'une facile exécution, car cette batterie, protégée par un mur élevé de sept à huit pieds au dessus de l'eau, était défendue par onze bouches à feu et cinq à six cents soldats; mais, malgré l'opiniâtre défense des assiégés et le feu vigoureusement nourri de toutes les batteries de terre, nos vaillants marins, montant sur l'épaule l'un de l'autre parvinrent à se rendre maître de cette importante position. Piet Hein lui-même et le trompette de son bâtiment[1] montèrent les premiers sur la batterie ennemie, et toute la garnison en fut sur le champ chassée et forcée, soit à gué soit à la nage, de chercher son salut dans la fuite. Le feu de la batterie qui était ouvert du côté de la ville, fut alors dirigé contre St. Salvador d'où l'on répondit par un feu violent de mousqueterie qui fut promptement réduit au silence. Mais, vers la nuit, la poudre vint à manquer, et, comme les troupes étaient très fatiguées du combat, on encloua les canons et on retourna vers la flotte. La perte essuyée par les nôtres fut seulement de quatre morts, parmi lesquels André Nieuwkerk, surnommé le patient (*Geduldhebber*), capitaine du vaisseau *le Groningue*, et le courageux trompette dont nous avons déjà parlé; on compta en outre huit à dix blessés.

Tandis que notre vice-amiral se comportait ainsi avec tant de vaillance, les troupes, sur le signal donné par l'amiral, débarquèrent à terre, près du fort St. Antonia, au nombre de 1200 hommes, auxquels on avait adjoint 240 matelots. En l'absence du colonel Van Dorth on avait confié le commandement au major Allert Schouten, qui, dès la première attaque, se rendit maître du fort St. Antonio que don Antonio de Mendoza, fils du gouverneur, défendait avec deux cents hommes[2]. Sous la conduite de deux marins, qui avaient autrefois visité ces parages et connaissaient bien les localités, on pénétra promptement dans le faubourg de la ville où l'on rencontra peu de résistance. On y attendit la journée du lendemain. Les Portugais, saisis de frayeur, profitèrent de la nuit pour abandonner la ville, ayant à leur tête l'archevêque don Marcos Texeira. Le gouverneur don Diégo de Mendoza resta dans la ville avec sa famille, trouvant indigne de lui de prendre la fuite[3].

Raynal, *Hist. philos. et polit. des Européens dans les deux Indes*, livre IX, *Aitzema*, *Saken van Staet en Oorlogh*, vol. 1er, p. 336 242, *Vaderl. historie*, par *Wagenaar*, tome XI, *Nederlandsche reizen*, tome XIV, page 1—8. — C'est dans ces ouvrages que nous avons principalement puisé les faits de notre narration; nous ne les indiquerons plus que lorsqu'ils offriront une différence remarquable dans l'énoncé d'un fait.

L'*Histoire du Brésil* par M. Alphonse de Beauchamp nous a été aussi d'un grand secours. Cet ouvrage, composé d'après des renseignements dignes de foi et des pièces authentiques portugaises et espagnoles, est un utile pendant de tout ce qui a été écrit par les Hollandais sur ces événements. Il nous a fourni d'intéressantes particularités sur la partie ennemie, quoiqu'il ne soit pas exempt sur divers points de partiali é envers les Hollandais.

[1] Sur chaque vaisseau se trouvait un trompette, qui, lors des manoeuvres et pendant le combat était toujours placé auprès du capitaine pour donner les signaux. Il paraît qu'à cette époque on attachait beaucoup d'importance à cette fonction, car nous voyons dans le *Geschied. Nederl. Zeewezen* de M. De Jonge, 1er vol. page 460, que le traitement d'un trompette était de fl. 20 par mois, ce qui dans ce temps-là était un salaire considérable.

[2] Voir *Histoire du Brésil*, par Alphonse de Beauchamp, tome 2, p. 164.

[3] Comme le dit *De Laet*: «par un sentiment d'orgueil irréfléchi, sans procurer par là le moindre avantage à son souverain. — Nous voyons dans les ouvrages indiqués ci-dessus, *Histoire du Brésil* par Beauchamp, tome 2 page 167 et l'*Istoria delle guerre*, etc. . p. 60, que ce gouverneur se défendit longtemps dans son palais et se rendit enfin à la condition qu'on lui accorderait une libre retraite. Nous retrouvons le même fait consigné dans le *Résumé de l'Histoire du Brésil* par Ferdinand Denis, Paris 1826, page 93; on y lit en outre:» Aussi ce fut-il contre toutes les loi de l'honneur qu'il fut conduit à bord de l'amiral comme prisonnier. Il n'est pas nécessaire de démontrer la fausseté de cette assertion, qui n'est confirmée par aucun historien hollandais. Maîtres de la ville entière, les Hollandais n'auraient certaine-

Dès la pointe du jour nos troupes entrèrent sans coup férir dans la ville qui était entièrement abandonnée et firent prisonnier le gouverneur. Les forts, qui le matin avaient tiré contre nos soldats quelques coups de canon, furent abandonnés par la garnison, et lorsque le vice-amiral, ignorant ce fait, voulut essayer du côté de la mer une attaque contre la ville, il trouva qu'elle était déjà en notre possession. Les troupes se livrèrent sur-le champ au pillage, le major Schouten n'ayant pas su sur ce point faire respecter son pouvoir; mais le vigilant Piet Hein sut promptement mettre ordre à ces excès et sauva ainsi une grande partie du butin qui était considérable, car le gouverneur, croyant par là empêcher la fuite des habitants, avait défendu sous peine corporelle de transporter dans l'intérieur du pays tous les objets de valeur qui étaient en abondance dans la ville. Outre vingt-quatre canons de métal et 26 en fer on trouva une grande quantité de peaux, tabac, huile, vins, étoffes de soie et 3900 caisses de sucre, que l'on emmagasina dans le collége des Jésuites, un des bâtiments les plus en dehors de la ville.

Le jour suivant, 11 mai, arriva le colonel Van Dorth, à bord du vaisseau le *Hollandia* qui, comme nous l'avons déjà dit, s'était écarté de la flotte et après avoir croisé quelque temps près la côte du Brésil, était venu jeter l'ancre devant St. Salvador. Sitôt son arrivée, l'amiral lui rendit compte de ce qui s'était passé et, conformément aux ordres de la Compagnie et des Etats-généraux, lui remit l'administration du pays dont on venait de faire la conquête. Le nouveau gouverneur fit sur-le-champ mettre en ordre les fortifications de la ville, dans laquelle il assurait à ceux qui y retourneraient et se soumettraient au pouvoir des Etats la tranquille possession de leurs biens et le maintien de leurs droits. Quelques habitants répondirent à cet appel, mais les plus riches et les plus considérables d'entre eux, à l'instigation de l'archevêque, restèrent cachés dans l'intérieur du pays, dans la crainte que le pouvoir des Hollandais ne fût pas assez fort pour les défendre contre la vengeance des Espagnols.

Le 12 juin, le colonel Van Dorth entreprit une expédition contre Morro St. Pablo, situé dans les environs de St. Salvador; empêché par le vent contraire, il fut contraint de revenir sans avoir atteint son but et à son tour il trouva la ville cernée par quelques bandes de Portugais, de Brésiliens et de nègres qui avaient mis son absence à profit pour tenter un coup de main, mais qui à son approche avaient pris la fuite. Le 17 du même mois la colonie éprouva une grande perte dans la mort de son gouverneur dont elle attendait tant de services. Etant sorti à cheval de la ville, accompagné de cinquante hommes, pour aller inspecter les environs, le colonel Van Dorth tomba dans une embuscade où il fut assailli de flèches par les Brésiliens. Le capitaine Francesco de Padilla, accourant aussitôt, fendit la tête, d'un coup de sabre, après un combat corps à corps, à ce chef de l'armée hollandaise[1]. Le corps du gouverneur fut ensuite cruellement mutilé, et c'est au secours de quelques nègres accourus de la ville que l'on dût de l'arracher aux mains de ces barbares et de pouvoir le rapporter à St. Salvador. Le major Allert Schouten fut nommé gouverneur en sa place et remplacé dans son grade de major par son frère Guillaume Schouten.

ment pas accordé une pareille condition au gouverneur, et s'il en avait été ainsi, certes Willekens et Piet Hein seraient restés fidèles à la parole donnée; de tout temps nos ancêtres ont religieusement pratiqué cette vertu.

Toutefois, nous n'invoquerons que très rarement dans notre récit ces deux derniers ouvrages qui sont remplis d'erreurs grossières, d'inexactitudes et de partialité, ainsi qu'un autre ouvrage étranger intitulé *Histoire du Brésil*, *traduit de l'Anglais d'Andrew Grant*, St. Petersbourg 1811. Pour en donner une preuve, il suffira de citer les deux exemples suivants: les deux premiers ouvrages cités, parlant de Piet Hein, disent: «Pieter Haynes, anglais, plus connu sous le nom d'amiral Pétrid!!!» Ils parlent tous deux de la seconde attaque de Piet Hein contre St. Salvador comme un fait arrivé en 1626 et la prise de la flotte d'argent en 1627, et tout le monde sait que chacun de ces événements est arrivé une année plus tard,

L'ouvrage d'Andrew Grant, entre autres indications erronées, place la conquête de St. Salvador par Frédéric de Tolédo au 20 avril 1626 tandis que ce fait a eu lieu le 1er mai 1625.

De Beauchamp, dans son *Histoire du Brésil*, quoiqu'il ait commis plusieurs erreurs dans ses indications, entre autres lorsqu'il parle de Piet Hein comme étant l'Anglais Pieter Haynes, autrement dit Pétrid, est en général plus exact, plus consciencieux et plus impartial dans ses appréciations que ces autres écrivains.

[1] En récompense de cette action il fut créé chevalier avec trois autres officiers qui s'étaient distingués. par l'archevêque Texeira en sa qualité de commandant en chef des troupes espagnoles et portugaises qui cernaient la ville. Voir de Beauchamp, tome II, page 177.

Entre temps on s'empara de plusieurs bâtiments marchands espagnols et portugais qui, ignorant ce qui s'était passé, étaient entrés en toute sûreté dans la baie de St. Salvador. Déjà dans les premiers jours de juin on avait envoyé dans la mere-patrie le yacht *de Vos*, richement chargé, pour y apporter en même temps l'heureuse nouvelle de cette conquête. Un mois plus tard quatre navires partirent pour la métropole avec une partie du butin pris sur l'ennemi et les prisonniers, parmi lesquels se trouvait le gouverneur. Quelque temps après l'amiral reprit la mer avec onze bâtiments, se dirigeant vers les îles des Indes-Occidentales. Le vice-amiral quitta également la baie avec quatre vaisseaux, dans le courant du mois d'août[1].

Le bon ordre et la discipline établis par les soins de l'amiral disparurent sitôt après leur départ et peu de temps après mourut le gouverneur Allert Schouten qui fut remplacé par son frère Guillaume Schouten. Celui-ci, de même que son prédécesseur, donna à ses subordonnés l'exemple de coupables débordements, en s'appropriant les revenus de la compagnie; il retint même la paie due aux soldats. On continua à être inquiété au dehors par des bandes nombreuses de Portugais et de Brésiliens qui cernèrent la ville, sous le commandement de l'archevêque Marcos de Texeira et plus tard sous celui de son successeur Marinho de Sa. Cependant on captura un grand nombre de bâtiments espagnols dont la plus grande partie du butin fut dérobée par les officiers et les militaires d'un rang inférieur. On s'empara entre autres, en octobre, d'un vaisseau à bord duquel se trouvait don Francesco de Sarmiento, gouverneur du Chili, qui retournait dans son gouvernement par Rio de la Plata et Rio-de-Janeiro. Une partie du butin consistant en fl. 158,000 fut gardée à St. Salvador au lieu d'être envoyée en Hollande, ce qui fut cause que, l'année suivante, elle tomba au pouvoir de l'ennemi.

Au mois de janvier de la même année la chambre de Zélande envoya le commandeur Pieter Schouten, avec deux bâtiments et un yacht, munis de cinquante bouches à feu et montés par 262 hommes d'équipage, pour une expédition dans les grandes et les petites Antilles. Près de Cuba ce commandeur attaqua quelques vaisseaux espagnols, brûla la ville de Sisal dans le Yucatan, se rendit maître de quelques bâtiments marchands et l'année suivante, au mois d'avril 1625, il retourna dans la mère-patrie[2].

Philippe Van Zuylen, que nous avons laissé en 1623 avec sa flotte près de Sierra-Léona, croisa quelque temps cette même année le long de la côte, fit çà et là quelques débarquements et s'empara de plusieurs embarcations ennemies. Dans le port de St. Paolo de Loanda il en vint aux mains avec une flotte de onze vaisseaux espagnols, dont deux tombèrent en son pouvoir, quatre furent brûlés et les autres, à bord desquels se trouvaient l'amiral, le vice-amiral et le contre-amiral, furent chassés à la côte. Après cette victoire, Philippe Van Zuylen alla se réunir à la flotte de Piet Hein dans la rivière de Congo, ainsi que nous l'avons dit dans une note précédente.

Après la nouvelle de la conquête de Bahia on n'était pas resté inactif dans la mère-patrie, et, pensant bien que le roi d'Espagne ferait un effort pour reconquérir ce qu'il avait perdu, intention dont on avait déjà même connaissance, la compagnie des Indes-Occidentales décida qu'elle enverrait deux flottes considérables armées de forces suffisantes pour aller renforcer la nouvelle colonie et la mettre à l'abri d'un coup de main de la part des Espagnols.

On procéda avec le plus de diligence possible aux préparatifs de cette expédition, en sorte qu'à la fin de l'année tous les vaisseaux furent prêts à mettre à la voile, mais les vents contraires retardèrent leur départ. Le yacht *de Windhond* avait été expédié à l'avance au Brésil afin de porter à St. Salvador la nouvelle de cette expédition, et il arriva à sa destination le 8 décembre.

La première flotte, forte de dix-huit vaisseaux et de sept yachts, armée de 490 bouches à feu et

[1] Il se dirigea d'abord vers les côtes d'Afrique où il remporta quelques avantages à Angola, se réunit dans la rivière de Congo avec l'escadre de l'amiral Van Zuylen et retourna de nouveau au Brésil. Là il fit une tentative inutile pour se rendre maître de la petite ville de Espiritu-Santo et s'empara de quelques bâtiments espagnols; mais, ayant appris que les Espagnols avaient repris St. Salvador (1625), il retourna dans la métropole et arriva au Texel en juillet 1625.

[2] Bien que cette expédition ne fût pas destinée pour le Brésil, nous ne l'indiquons pas moins que toutes les plus importantes expéditions faites par la Compagnie des Indes-Occidentales, puisque leur plus on moins de succès a exercé une grande influence sur les finances de cette société et par suite sur les entreprises faites contre le Brésil et sur tous les actrs qui y eurent lieu comme provenant seulement de la Compagnie.

montée par 1690 matelots et 1350 soldats, fut placé sous les ordres de l'amiral Jean Dirksz. Lam, et le commandement de la seconde flotte qui comptait quatorze vaisseaux et deux yachts[1] avec 338 bouches à feu, 1430 matelots et 558 soldats, fut confié à Boudewyn Hendricksz., bourgmestre d'Edam à titre de général[2] et à André Veron en qualité d'amiral.

La Compagnie avait en outre, au mois de juin de la même armée, équipé trois vaisseaux et deux yachts avec 119 bouches à feu et 533 matelots et soldats, sous les ordres du commandant Henri Jacobsz. Kat, avec mission d'aller inquiéter l'ennemi sur la côte d'Espagne; en sorte que si l'on considère les différentes expéditions que nous avons indiquées pour les années 1623 et 1624, on voit qu'elles consistaient déjà en 62 grands bâtiments et 19 yachts, munis de 1572 bouches à feu et montés par 9346 matelots et soldats.

La nouvelle que l'on appareillait une flotte dans les ports de l'Espagne et du Portugal pour aller reconquérir St. Salvador n'était que trop fondée. Le conseil d'Etat du Portugal, résidant à Madrid, près du roi catholique, déplora la perte de Bahia qui menaçait le Brésil d'une invasion totale, et représenta vivement à Philippe II qu'il fallait se hâter de prévenir, par une puissante expédition, les progrès de ces rebelles (les Hollandais), qui, non contents d'avoir récemment secoué le joug des Espagnols en Europe, et usurpé en Asie d'immenses possessions, dirigeaient déjà vers l'Amérique portugaise leur ambition sans mesure. Une grande variété de sentiments prolongea la délibération; toutefois, l'opinion des conseillers portugais devint celle des meilleurs esprits du ministère espagnol. Le Brésil occupait, dans les intérêts de la couronne de Castille, une place si importante, et la réputation du premier ministre se trouvait à cet égard si essentiellement liée à la gloire du prince, qu'Olivares, sacrifiant ses dispositions haineuses contre une nation sujette (les Portugais), mais dont l'esprit d'indépendance lui faisait ombrage[3], se montra personnellement disposé à seconder et à suivre le vœu général. Cette détermination une fois prise, son caractère le porta naturellement à des mesures non moins actives que vigoureuses. Il forma lui-même le plan d'une expédition espagnole et portugaise combinée, ayant des amiraux et des généraux de chacune des deux nations. En Portugal même la consternation avait été grande en apprenant la perte d'une colonie où la plupart des familles portugaises avaient de grandes possessions et on concourut avec un empressement extrême à l'armement de l'expédition pour le Brésil. On y mit en jeu tous les ressorts de la religion et de la politique pour sauver le Brésil et reconquérir St. Salvador. Les différents gouvernements des provinces furent chargés d'examiner et de punir les crimes qui avaient attiré à la nation cette vengeance du ciel. Des neuvaines, des processions solennelles eurent lieu en même temps dans tout le royaume, et le Saint-Sacrement fut exposé, dans toutes les églises du Portugal, à la vénération des fidèles[4]. Un grand nombre de jeunes Portugais des premières familles s'embarquèrent sur la flotte pour prendre part à cette guerre nationale et les frais de cette expédition furent couverts par des dons volontaires que chacun s'empressa de verser à cet effet. Vers la fin de 1624, 22 grands bâtiments et quatorze barques et caravelles partirent de Lisbonne et des autres ports du Portugal. Cette force navale était commandée par l'amiral don Emmanuel de Menezès[5] et comptait environ quatre mille hommes, matelots et soldats.

L'escadre espagnole, forte de trente-et-un gallions et de huit tartanes, pinasses et caravelles avec un équipage de 7500 matelots et soldats, était sous le commandement de l'amiral Don Juan de Fajardo,

[1] Quelques-uns des vaisseaux de ces deux flottes avaient été fournis en louage par des armateurs particuliers, mais la plus grande partie des bâtiments et les plus grands appartenaient á la Compagnie.

[2] Lorsque la Compagnie des Indes-Occidentales équipait une grande flotte, elle donnait ordinairement au commandement en chef le titre de *général*. qui avait sous ses ordres un amiral et un vice-amiral. Plus tard, nous serons à même de le remarquer plus d'une fois. Piet Hein avait aussi ce titre lorsqu'il captura la flotte d'argent et ainsi bien avant que les Etats l'eussent nommé lieutenant-amiral de Hollande. Voir *Nalezingen op de Vaderl. Hist.* de *Wagenaar* par *Mr. H. Van Wijn*, tome II, pag. 3.

[3] Voir Raynal, *Hist. phil. et polit.* Tome III, page 345, et *Histoire du Brésil* par de Beauchamp, tome II, page 18.

[4] Voir *de Beauchamp* et *Istoria delle guerre*, etc.

[5] Van Kampen, dans son *Nederl. buit. Europa*, tome I, page 304, indique comme commandant de la flotte portugaise, Barrejo et don Francisco d'Almeyda. C'est bien certainement une erreur, puisque tous les autres historiens cités ci-dessus sont d'accord et citent don Emmanuel de Menezes comme amiral, et Barrejo et Almeyda comme ayant le commandement des troupes.

et Don Frederico de Toledo, marquis de Valdueza fut nommé commandant-en-chef ou *général* des flottes réunies. L'armement de la flotte castillane s'effectuait avec une activité plus apparente que réelle, en sorte que ce ne fut qu'en janvier 1625 qu'elle quitta les ports espagnols et se réunit à la flotte portugaise à la fin de février près de St. Jago une des îles du cap vert. Le 11 du même mois la flotte combinée mit à la voile, partit de St. Jago et, après avoir éprouvé de longs calmes plats sous la ligne, arriva le 4 avril 1625 devant Bahia (St. Salvador).

Toledo entra immédiatement dans la baie, au son des timbales, des trompettes, pavillons et flammes dehors et tous les vaisseaux prêts pour une action; il plaça sa flotte en ordre de bataille, à l'entrée du port, sous les ordres de Fajardo, pour empêcher que les vaisseaux hollandais missent à la voile et débarqua lui-même près du fort St. Antonio, juste au même endroit où l'année précédente les Hollandais avaient fait leur descente. Il s'empara sur-le-champ du cloître fortifié nommé St. Benedetto ou St. Bento et situé en dehors de la ville, mais il dut repousser une attaque des Hollandais sortis de la ville dans laquelle il perdit le colonel Don Pedro de Osorio, quatre capitaines et plusieurs soldats. Alors les assiégés essayèrent avec des brûlots d'incendier la flotte qui les bloquait, mais la vigilance de l'amiral Fajardo fit échouer cette tentative. Pour poursuivre cette attaque encore avec plus de vigueur, Toledo fit débarquer 1500 hommes de troupes sous les ordres du colonel Don Juan de Orellana, ainsi que vingt-neuf canons de fort calibre avec lesquels il attaqua énergiquement la ville de trois côtés à la fois et fit feu sur les dix-sept bâtiments qui se trouvaient dans le port.

Les forces des assiégés consistaient seulement en deux mille hommes, outre les esclaves et quelques Portugais; et comme ils avaient encore pour six à huit semaines de vivres et de munitions de guerre ils auraient pu résister encore longtemps à l'ennemi, d'autant plus que seize jours auparavant ils avaient appris par le yacht *de Haese* que la flotte sous les ordres de Boudewyn Hendriksz était en route. Mais une mauvaise direction et des divisions intestines furent seules cause de leur malheur. Le gouverneur Guillaume Schouten s'était de plus en plus fait haïr de la garnison[1]. Il fut enfin démis de ses fonctions et l'on nomma à sa place Hans Ernest Kyf, qui ne parvint pas mieux que son prédécesseur à maintenir l'ordre et la discipline militaire[2]. A la première sommation il entra en négociations avec l'ennemi et le 1er mai la ville fut évacuée par nos troupes et occupée par les Espagnols. Don Frédéric de Tolède, informé qu'il existait dans la place un registre où tous les habitants de Bahia qui s'étaient soumis à la Hollande avaient inscrit leurs noms pour conserver leurs propriétés, demanda cette liste afin de faire punir les signataires; mais les Hollandais refusèrent de la livrer, et même l'anéantirent. Leur conduite, aussi honorable que politique, fut louée par les Espagnols eux-mêmes, et surtout par les Portugais[3].

Il y eut une telle confusion que, tandis que les Espagnols entraient par une porte, à l'autre extrêmité de la ville on n'avait aucune connaissance de la capitulation. Les conditions en furent ainsi fixées. Les troupes seraient libres et sortiraient avec leur équipement[4], mais sans armes; elles pourraient se transporter

[1] On lit dans *De Laet* à la page 51: «*omdat deselve selden om-reedt om de wercken te besichtighen, ofte andere saecken daer ten* «*hoogsten aan gheleghen was te versorghen; ende als hy 't selve somtydts dede, soo gaf de soldaten kleynen moet, haar met quade* «*woorden ende vloecken scheldende, daer door den ghestadighen arbeydt ghenoech beswaert waren; hy ging liever in de hoeren-huysen* «*ende bleef op 't hof sitten swelghende ende suypende.*»

[2] Suivant *De Laet*, Kyf, qui jusqu'alors avait été généralement estimé, commença à déplaire dès qu'il fut gouverneur. — De Beauchamp et les autres auteurs étrangers lui décernent de grands éloges, le désignent comme le chef de l'attaque dans laquelle périt Osorio et attribuent sa prompte capitulation à une émeute survenue parmi les troupes de la garnison. Le véridique De Laet mérite à notre avis plus de croyance, puisqu'en 1644, si peu de temps après cet événement et lorsque probablement Kyf vivait encore, il n'aurait certainement pas publié une semblable erreur.

[3] Nous lisons ce fait important, dont nous pouvons être fiers, dans quelques écrivains portugais et dans le livre de M. De Beauchamp que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner souvent ici. Mais, à notre grand regret, il ajoute que les juifs et les indigènes qui s'étaient fiés aux proclamations de la Hollande, furent abandonnés à leur sort et que plusieurs d'entre-eux subirent la peine capitale.

[4] Cette condition de mettre tous les Hollandais en liberté paraît n'avoir pas été fidèlement observée. En 1626, lorsque les Espagnols expédièrent de Dunkerque une escadre contre les pirates, il se trouva à bord du vaisseau amiral, entre autres étrangers, neuf matelots hollandais qui avaient été faits prisonniers en 1625 à St. Salvador et forcés de prendre du service chez les Espagnols. Pendant la nuit ils massacrèrent la sentinelle qui était de garde sur le pont ainsi que le capitaine et les autres matelots étrangers ayant fait promptement cause commune avec eux; ils firent prisonniers les Espagnols qui se trouvaient à bord et ils conduisirent au Texel le bâtiment dont la

en Hollande sur leurs propres vaisseaux qui seront approvisionnés de vivres pour quatre mois et demi et de toute l'artillerie nécessaire pour leur défense pendant la traversée. Elles seraient en outre pourvues d'un sauf conduit afin de n'être point inquiétées dans leur voyage et elles devaient faire serment de ne plus porter les armes contre les Espagnols avant leur arrivée en Hollande [1]. C'est ainsi que la belle ville de St. Salvador fut perdue pour la compagnie des Indes-Occidentales et pour la mère-patrie, non par manque de courage des Hollandais, qui, à la première attaque, donnèrent des preuves de leur valeur, mais par l'inconduite, la nonchalance et l'incapacité des chefs dont les mauvais exemples étaient imités par les moindres officiers. Quelques-uns, à leur arrivée à La Haye, furent mis en prison et condamnés à mort, mais à la demande de la princesse d'Orange, épouse de Frédéric Henri, les Etats-Généraux leur firent grâce [2].

Les deux flottes de la Compagnie des Indes-Occidentales dont l'armement, ainsi que nous l'avons dit, avait déjà eu lieu l'année précédente, avaient mis à la voile en janvier et février 1625 et s'étaient réunies le 17 mars entre l'île de Wight et Plymouth. Il parait que l'amiral Lam avec quelques vaisseaux ne fit point partie de cette expédition, ou que plus tard il se sépara de la flotte; du moins nous ne trouvons son nom indiqué dans aucun historien qui a rendu compte de l'expédition de Boudewyn Hendriksz., et en août nous le retrouverons à Sierre Léona.

Le 26 mai, ainsi quelques semaines après la reddition, le général arriva devant Bahia et divisa ses forces en quatre escadres, afin d'attaquer la flotte espagnole dont la présence dans la baie lui avait été annoncée par un yacht envoyé à l'avance. En entrant dans la baie il s'aperçut à son grand désappointement que le drapeau espagnol flottait déjà sur les murs de St. Salvador.

La ville avait été trop bien fortifiée et défendue par trop d'artillerie, et de plus l'ennemi était trop bien sur ses gardes pour qu'on pût avec chance de succès essayer une attaque; les vaisseaux espagnols et portugais qui au nombre de cinquante se trouvaient réunis dans le port ne voulurent pas s'exposer au hasard d'un combat en pleine mer, mais restèrent sous la protection des forts et des batteries, en sorte qu'après avoir croisé encore quelques jours devant la baie, la flotte hollandaise se dirigea de nouveau vers le nord longeant les côtes du Brésil. Arrivé à la hauteur du cap St. Augustin, on envoya à Pernambuco le bâtiment *de Gouden Sonne* pour reconnaître si de ce côté on pouvait essayer une attaque avec quelque succès; mais ce navire revint quelques jours après, apportant pour instruction qu'il serait difficile d'approcher de la baie dont on ignorait la profondeur des eaux, et qu'il se trouvait en outre trente vaisseaux dans le port. Le 20 juin la flotte entière vint jeter l'ancre dans la baie de Trahison (Bahia de Trayciaon) près de Paraïba. A la vue de la flotte les Portugais prirent la fuite et se retirèrent dans l'intérieur du pays; mais les Brésiliens restèrent dans leurs habitations et accueillirent les nôtres de la manière la plus amicale. On construisit quelques retranchements et on dressa des tentes pour y recevoir les malades qui furent tous transportés à terre afin d'être mieux soignés. Les indigènes s'entendirent sur-le-champ avec les Hollandais et leur procurèrent toute assistance désirable; mais après être resté quelques semaines dans ces contrées et avoir fait les approvisionnements nécessaires, Hendriksz, n'ayant pas d'ordre exprès de l'assemblée des XIX des s'établir dans ces parages, résolut de quitter ces lieux, quelque vifs regrets qu'il ressentît de laisser exposés à la vengeance des Portugais les indigènes avec lesquels il avait si promptement fait alliance.

Le 1er août la flotte mit de nouveau à la voile et le 4 elle se divisa; le général, avec dix-huit vaisseaux et yachts, se dirigea au nord vers les îles des Indes-Occidentales pour y aller chercher quelques bonnes chances; l'amiral Veron se porta vers l'Afrique avec douze vaisseaux, et le reste de la flotte retourna dans la mère-patrie avec quelques bâtiments dont on s'était emparé. Boudewyn arriva avec sa flotte, le 24 septembre, devant la ville de Porto Rico, dans l'île de ce nom, après avoir essuyé de violentes tempêtes dans une desquelles, le vaisseau, le *Vlissingen*, du port de 200

capacité était de plus de cent lasts et qui était muni de quatre canons de métal et de trente canons en fer. Du Texel ils se rendirent revêtus du costume espagnol à La Haye, où ils furent admis auprès du Stadhouder et reçurent en présent le vaisseau dont leur valeur s'était emparée, afin d'encourager de pareils actes de valeur. Voir *Leven en Daden*, page 183, *Neerlands Heldendaden ter zee*, etc.

[1] Voir *De Laet*, page 53 et de *Beauchamp*, tome II, page 196.

[2] Voir *Wagenaar XI*, *Nalezingen op Wagenaar*, *Aitzema*, *Capellen Gedenkschriften*, tome I, pages 394 et suivantes.

lasts, périt avec tout son équipage. Le lendemain, malgré le feu bien nourri des batteries des forts qui défendaient l'étroite entrée du port, il jeta l'ancre devant la ville et commença à la bombarder. A la tête de huit cents hommes l'intrépide général tenta lui-même un débarquement et fut bientôt maître de la ville d'où la plupart des objets de valeur avaient été emportés par les habitants. La citadelle se défendit avec courage et le feu de ses batteries, poursuivi sans relâche, causa de grands dommages à nos vaisseaux. Vainement les nôtres revinrent à la charge et tinrent la citadelle bloquée pendant quelques semaines, le général dut se décider à la retraite pour ne pas fatiguer ses troupes par des efforts inutiles, d'autant plus qu'elles avaient beaucoup souffert par des maladies et des fatigues sans nombre. La ville et les vaisseaux ennemis qui se trouvaient dans le port furent incendiés par la flotte hollandaise [1] qui, sous le feu de tous les forts et batteries qui atteignit plusieurs de nos vaisseaux, gagna, le 2 novembre, la pleine mer. Elle croisa longtemps envain dans les environs de St. Domingue dans l'espoir de s'emparer de quelques gallions richement chargés, et dans le voisinage des petites Antilles, où elle s'empara de quelques petits bâtiments et fit des descentes dans quelques endroits, jusqu'à ce que le 22 février 1626 elle arriva en vue de l'île de Margarita, sur la côte N. E. de l'Amérique méridionale et à quelques milles du continent. Le vice-amiral Adrien Claesz, qui avait les devants, se dirigea directement sur la citadelle et débarqua sur un point où l'ennemi l'attendait le moins. Le général, qui était aussi descendu à terre, attaqua la citadelle d'un autre côté et suivi de quinze ou seize des siens parvint par escalade sur les remparts des fortifications; l'ennemi lui coupa sur-le-champ tout moyen de retraite et neuf des plus braves parmi lesquels se trouvaient les capitaines Urk et Molkman, tombèrent sous les coups de l'ennemi; heureusement que les capitaines Stapel et Etienne vinrent délivrer l'intrépide amiral. Les Espagnols furent chassés du fort, Boudewyn planta lui-même le drapeau national sur les remparts et accomplit ainsi un des plus brillants faits d'armes dont les annales de l'histoire aient éternisé le souvenir.

On s'empara encore dans la mer des Caraïbes de quelques bâtiments espagnols richement chargés et l'on pilla l'île de Cubagua; mais vers la fin du juillet le général Boudewyn Hendriksz. mourut dans le voisinage du port de Matanzas (Cuba) [2]. Le vice-amiral Adrien Claesz. lui succéda dans le commandement, mais il ne sut pas maintenir la discipline dans la flotte, où l'esprit de sédition s'était ouvertement manifesté parmi l'équipage qui manquait de vivres sur la plupart des vaisseaux. Il fut donc contraint de retourner dans la mère-patrie où il arriva au mois d'août avec sa flotte considérablement affaiblie, et sans avoir rien pu faire d'utile.

L'autre partie de la flotte qui le 4 août 1625 s'était dirigée vers l'Afrique sous le commandement de Véron ne fut guère plus heureuse dans son expédition. Elle se réunit, le 25 août, près de Sierra Léona, à l'amiral Lam, qui depuis deux mois était resté inactif dans ces parages avec ses trois vaisseaux à cause des maladies qui s'étaient déclarées parmi les hommes de l'équipage. Ces forces navales combinées essayèrent une attaque contre le fort de St. Georges d'Elmina, mais étant tombées dans une embuscade, elles virent échouer leur entreprise et furent forcées à la retraite, après avoir essuyé une perte de 441 hommes, parmi lesquels on compta l'amiral Véron et un grand nombre d'officiers. Après avoir croisé encore quelque temps sur la côte, la flotte fit voile vers le Brésil pour tenter, s'il était possible, une nouvelle attaque contre Pernambuco. Arrivé en vue de la côte, on vint à manquer de vivres et de munitions de guerre et on fut contraint de retourner en Hollande où la flotte arriva en juin 1626 [3].

Les années 1625 et 1626 ne furent donc pas très favorables aux armes de la compagnie des Indes-

[1] Quelques jours auparavant on avait envoyé une lettre au courageux gouverneur de la citadelle dans laquelle on lui demandait s'il voulait, par le paiement d'une contribution de guerre, éviter la destruction de la ville; mais il fit cette belle réponse qu'il ne voulait entrer en aucune négociation quelconque et qu'il y avait assez de pierres et de bois dans l'île pour construire une nouvelle ville. *De Laat* page 62.

[2] Ainsi que dit *De Laet: naer-latende de naem van een vroom, kloeck en onversaeght zeeheldt en wijse overste.*

[3] Les courageux capitaines Thomas Sickes, Dirk Simonsz. van Uitgeest et Joachim Gijsz. firent encore en 1626 une course heureuse le long des côtes du Brésil avec un vaisseau et trois yachts. Ils s'emparèrent d'un grand nombre de navires chargés de sucre et de vin et passèrent au milieu d'une grande flotte portugaise sans éprouver le moindre dommage.

Occidentales qui n'avait manqué cependant ni de célérité, ni d'énergie dans l'exécution de ses mesures, car déjà au commencement de 1626 elle avait encore armé une nouvelle flotte pour fortifier celles de Boudewyn et de Lam dont on ne connaissait pas encore les derniers événements. Piet Hein fut nommé amiral de cette escadre composée de neuf grands vaisseaux et de cinq yachts armés de 312 bouches à feu et montés par 1675 matelots et soldats. S'il avait pu se réunir aux deux autres flottes, elles eussent formé une force navale formidable en état d'exécuter les entreprises les plus hardies.

Notre amiral se tint durant les mois d'été dans les eaux des Indes-Occidentales et s'empara de plusieurs vaisseaux; il apprit de l'équipage de l'un de ceux qu'il captura la mort du général Boudewyn Hendriksz. et le départ de sa flotte pour la mère-patrie [1]. C'est alors qu'il se porta vers la côte d'Afrique où il resta jusqu'en janvier 1627 près de Sierra Léona pour y faire reposer son équipage et il se dirigea ensuite avec huit vaisseaux et cinq yachts vers les côtes du Brésil. Le vaillant amiral ne pouvait se décider à retourner dans sa patrie sans avoir fait aucune action d'éclat et il voulut auparavant tenter à son tour un effort pour reconquérir St. Salvador.

Le 1er mars 1627, au soir, on arriva en vue de Bahia, que l'amiral voulait attaquer de suite par surprise, mais un calme plat le contraignit de différer cette opération jusqu'au lendemain. Les Espagnols mirent ce temps à profit pour faire rentrer sous la protection de l'artillerie des forts et des batteries les trentre vaisseaux qui se trouvaient dans la baie. Vers l'après-midi Piet Hein entra dans la baie avec son vaisseau l'*Amsterdam*, la *Geldria* et la *Hollandia*, tous trois du port de 300 tonneaux et le reste de son escadre se tint à quelque distance en arrière. Avec un courage qui tenait de la témérité, il avança jusqu'au milieu de la flotte ennemie et osa jeter l'ancre entre le vaisseau de l'amiral et celui du vice-amiral. C'est alors que commença le combat le plus acharné, au point qu'au milieu du bruit du canon on n'entendit même pas les cris des Espagnols qui demandaient qu'on leur fît grâce de la vie, et le vaisseau du vice-amiral périt avec tout son équipage dont trois hommes seulement furent sauvés. De la ville et des forts on dirigea sans relâche un feu terrible contre les trois vaisseaux hollandais qui en souffrirent considérablement, jusqu'à ce qu'enfin les vaisseaux restés à l'entrée de la baie envoyèrent des chaloupes armées contre le reste des bâtiments espagnols et portugais. Nos braves marins, le sabre en main, montèrent à l'abordage des vaisseaux ennemis, tandis que dans les chaloupes les soldats faisaient un terrible feu de mousqueterie, en sorte que l'ennemi abandonna bientôt ses vaisseaux et se sauva en gagnant la côte à la nage. Cette victoire fut remportée en moins de trois heures et vers le soir la flotte conduisit hors du port les vingt-deux vaisseaux qu'elle avait capturés. Le vaisseau amiral, l'*Amsterdam*, et la *Geldria*, en sortant du port, touchèrent fond et furent cruellement traités par le feu des batteries de terre. La *Geldria* fut remise à flot, mais l'*Amsterdam* se trouva avec le flux si profondément enfoncé dans les sables que tous les efforts pour le remettre à flot furent inutiles, et qu'on résolut enfin d'enclouer les pièces et de mettre le feu au vaisseau. L'équipage passa à bord du vice-amiral. Pendant ce temps les autres bâtiments de la flotte hollandaise avaient riposté avec vigueur contre le feu de l'artillerie des forts et des batteries; un malheureux accident, causé probablement par un oubli ou une imprudence fit sauter en l'air le vaisseau *de Oragnien-boom*, d'Enkhuysen, avec 65 hommes d'équipage, dont seulement quatorze, cruellement blessés, furent retirés du milieu des eaux [2].

Le butin fait sur l'ennemi, consistant en plus de 2700 caisses de sucre, tabac, peaux et coton, fut chargé sur quatre grands vaisseaux qui furent envoyés dans la mère-patrie où ils arrivèrent en juillet,

[1] La flotte espagnole sous les ordres de Tolède ne fut pas plus heureuse que celle commandée par le général Hendriksz Après avoir laissé une forte garnison dans St. Salvador, elle partit immédiatement pour l'Espagne et le Portugal afin d'y porter la nouvelle de cette victoire. Sur la côte N. O. d'Afrique elle fut assaillie par une tempête si violente qu'elle fit entièrement naufrage. Tolède parvint à Cadix avec très peu de ses vaisseaux et de toute l'escadre portugaise il n'en arriva qu'un seul à Lisbonne. Voir *Istoria della guerre*, tome 1er, pag. 75; de Beauchamp, tome II, page 201 et autres historiens.

[2] De Beauchamp dit que dans cette terrible explosion plus de trois cents Hollandais perdirent la vie; ce qui est invraisemblable, puisque l'*Oragnien-boom* avait seulement à son départ 152 hommes à bord. Bien que l'équipage dût être diminué de quelques hommes que l'on avait envoyés sur les chaloupes armées, le chiffre de 65 que nous trouvons indiqué dans les historiens hollandais, nous semble être trop minime.

apportant en même temps la nouvelle de cette glorieuse victoire qui ne nous avait coûté que quarante à cinquante morts (outre ceux qui avaient péri par l'explosion de l'*Oragnien-boom*) et que quelques blessés, parmi lesquels se trouvaient le vaillant Piet Hein, atteint de deux blessures et le vice-amiral. Quelques-uns des vaisseaux conquis sur l'ennemi furent employés dans notre marine, mais la plupart furent désarmés et brûlés. Après s'être encore emparé sur la côte de quelques bâtiments négriers[1] et avoir été s'approvisionner d'eau et de vivres à Spiritu-Sancto l'amiral entra de nouveau le 10 juin dans la baie de St. Salvador avec une partie de sa flotte. Deux vaisseaux qui étaient à l'ancre près du fort Tapagipo, furent pillés et brûlés et on apprit des prisonniers qu'on avait faits sur ces bords que cinq à six vaisseaux richement chargés s'étaient retirés, à l'approche de la flotte hollandaise, dans une anse de la rivière Pitanga qui a son confluent dans la baie au nord de la ville. Le lendemain, les yachts l'*Amsterdam* et le *David* furent envoyés avec quelques chaloupes armées pour aller à la recherche de ces vaisseaux; ils les découvrirent promptement mais ils furent assaillis par un violent feu de mousqueterie, qui les contraignit de se retirer. Le 12 juin, l'amiral lui-même remonta la rivière avec deux vaisseaux, deux yachts et toutes les chaloupes armés; les vaisseaux ennemis avaient pénétré plus avant dans la rivière, en sorte qu'il fallut entrer dans l'anse à près de quatre milles avant de pouvoir les rejoindre et les attaquer. Nos marins furent reçus par de vives décharges de mousqueterie et les 150 soldats qui, sous les ordres de Padilla[2], avaient été dans la soirée du jour précédent, envoyés par Don Diego Louis d'Oliveira, gouverneur de St. Salvador pour renforcer l'équipage du vaisseau vice-amiral, se défendirent avec tant de courage que Piet Hein dut contraindre ses troupes presque par force à monter à l'abordage. Après un combat acharné les Hollandais furent enfin victorieux et passèrent au fil de l'épée Padilla et toute sa troupe, à l'exception de trois mousses. Le vaisseau amiral et une caravelle chargée de sucre furent abandonnés par les hommes de leur équipage que la peur avait saisis et tombèrent ainsi au pouvoir des nôtres. Les autres vaisseaux se trouvaient si en avant dans la rivière qu'on n'osa pas s'avancer d'avantage, car avec la marée basse nos vaisseaux se trouvaient déjà à sec. En conséquence l'amiral décida que le lendemain on descendrait la rivière. Cette opération était difficile, même presque inexécutable, puisque l'anse de cette rivière avait très peu de profondeur, était fort étroite et que les deux rives étaient occupées par les Espagnols qui assaillaient sans relâche nos marins par le feu de leur mousqueterie. L'ennemi avait en outre à l'embouchure de l'anse fait échouer un vaisseau pour entraver le passage et à la même hauteur le gouverneur de St. Salvador avait fait construire sur le bord de la rivière un retranchement qu'il occupait lui-même avec les troupes de la garnison, en sorte qu'il s'attendait à avoir bon marché des Hollandais. Mais Piet Hein unissait à un courage intrépide une grande dose de jugement et d'adresse; il fit recouvrir les bords extérieurs de ses vaisseaux de peaux mouillées qu'il avait trouvées sur les bâtiments dont il s'était rendu maître, et par ce moyen il rendit peu dangereux le feu de l'ennemi. Il ne s'en tint pas là; lorsque la marée était basse, il fit brûler jusqu'à la cale le vaisseau submergé et à la marée haute, par le moyen d'ancres de tour, il fit sortir de l'anse de la rivière ses vaisseaux et ceux qu'il avait pris; de cette manière il se trouva bientôt hors de la portée du feu de l'ennemi.

Après cette expédition notre amiral retourna dans la mère-patrie où il arriva au mois d'octobre de la même année.

La 22 janvier de la même année le commandeur Hendrik Jacobsz. Lucifer accompagné des yachts *Ter Veere*, *Leeuwinne* et le *Vliegende Draak*, de la Chambre de Zélande, était parti de Flessingue avec mission de fonder une colonie sur la côte N. E. de l'Amérique-Méridionale[3]. Après une navigation d'une rapidité sans exemple il avait déjà, le 5 mars 1627, jeté l'ancre pres de Comaribo dans la rivière de Wiapoco, au nord de l'embouchure de la rivière des Amazones. On y apprit qu'une colonie avait été précédemment fondée dans ce même endroit par des Hollandais et l'on y trouva, en effet

[1] On laissait passer la plupart de ces bâtiments négriers sans les inquiéter, ou quelquefois on mettait les nègres à terre et on capturait le bâtiment. Comme à cette époque nous n'avions pas d'établissement sur le continent américain, les esclaves ne nous étaient d'aucune utilité.

[2] Le même qui en 1624 tua le colonel Van Dorth. Voir *De Laet*, *Van Kampen*, *Istoria delle guerre*, etc.

[3] Il paraît que la Chambre de Zélande est la première qui ait conçu le projet d'établir des colonies pacifiques dans le Nouveau-Monde; en 1628 et plus tard elle y consacra ses soins, et c'est aussi à la province de Zélande que l'on doit le premier établissement à Surinam.

trois Hollandais qui racontèrent qu'ils avaient été autrefois avec le capitaine Oudaen [1] s'établir sur les bords de la rivière des Amazones. Chassés de ces lieux par les Espagnols et les Portugais, ils avaient été au nombre de quarante-six se fixer à Wiapoco; mais une révolte ayant éclaté parmi eux, les Indiens en profitèrent pour les attaquer et les massacrèrent tous à l'exception de trois personnes.

Au lieu d'exercer une vengeance quelconque contre les indigènes, Lucifer prit la sage résolution de conclure avec eux un traité d'amitié, fit construire un petit fort pour la défense de la nouvelle colonie, et y laissa quelques colons, sous les ordres du capitaine Van Ryen.

Vers la fin du mois de mai deux yachts se joignirent à l'escadre, près de Bahia Honda, le *Kater* et le *Bruinvisch* appartenant à la chambre d'Amsterdam, qui avaient mis sous voile au mois de janvier, sous les ordres de l'amiral Dirk Simonsz. d'Uitgeest, mais qui en avaient été séparés par des tempêtes. Après être resté quelque temps à l'ancre près du cap Corrientes, le *Kater* (vice-amiral Gysz.), la *Leeuwinne* (capitaine Jan Pietersz.) et le *Ter Veere* (amiral Lucifer) rencontrèrent près de Cuba deux grands gallions espagnols, chargés d'indigo, de peaux et de cochenille, venant de Honduras et retournant en Europe. Bien que les trois yachts fussent inférieurs en force [2] ils attaquèrent néanmoins immédiatement les bâtiments ennemis. Ne pouvant tirer un grand avantage des canons, on résolut tout de suite d'essayer l'abordage, bien que cette opération présentât de grandes difficultés à cause des hauts bords des navires espagnols. Aussi ce ne fut qu'après en avoir incendié un, au moyen de grenades à la main, et que profitant de la confusion qui sous le feu régnait à bord du bâtiment, que les nôtres parvinrent à opérer l'abordage d'un des gallions. L'équipage fut passé au fil de l'épée et ensuite on parvint à éteindre le feu. Dans l'intervalle, l'autre gallion réussit à s'échapper. Le butin était néanmoins de douze tonnes d'or. A leur retour les amiraux [3] reçurent de la compagnie, pour récompense une chaîne d'or, et l'équipage treize mois de solde. En décrivant cette série de faits héroïques et glorieux que nos ancêtres ont exécutés dans le cours de cette année, actions sans pareilles dans l'histoire, on se trouve naturellement entraîné à s'écrier avec Helmers dans sa *Nation hollandaise:*

Oh! que n'ai-je des vers harmonieux, sublimes,
Pour chanter vos hauts faits, ancêtres magnanimes!
A l'univers entier vantant votre valeur
Que votre souvenir éléverait mon cœur.

Traduction d'Aug. Clavareau [4].

Cinquante-cinq navires, grands et petits, avaient été pris à l'ennemi pendant cette année, et la compagnie des Indes-Occidentales se trouvait amplement dédommagée des pertes qu'elle avait essuyées les années précédentes (1625 et 1626). Ce fut aussi avec un nouveau courage qu'elle résolut de tenter d'autres entreprises; en 1628 elle équipa presque en même temps trois flottes, dont nous ferons connaître les opérations, parce qu'elles ont exercé une grande influence sur les attaques ultérieures contre le Brésil.

[1] Ce fait devait avoir eu lieu depuis longtemps, puisqu'un des trois Hollandais qui étaient restés de cette colonie, avait déjà oublié sa langue maternelle. Voir *De Laet* page 112.

[2] Les yachts n'étaient que de 90 à 100 lasts et pourvus chacun de 14 à 20 petits canons, et leur équipage se bornait à 50 ou 70 matelots; tandis que les gallions espagnols avaint chacun 20 à 24 pièces de canon en métal et un équipage considérable.

[3] C'est à tort que Van Kampen dit dans les *Ned. buiten Europa*, 1er vol., pag. 318, que le capitaine Simonz s'empara de ces deux bâtiments. L'auteur a voulu sans doute désigner l'amiral Dirk Simonsz. d'Uitgeest, car il ne se trouvait cette année point de capitaine Simonsz. sur aucun bâtiment de la compagnie des Indes-Occidentales. Cet amiral, ainsi qu'on a pu le voir plus haut, était avec son yacht l'*Otter* séparé des autres navires et se trouvait au mois de juillet, époque à laquelle les deux bâtiments furent pris près de Cuba par Lucifer, Gysz. et Pietersz, sur la côte de Brésil, avec les deux yachts l'*Eenhoorn* et le *Windhond*. Il y prit sept bâtiments ennemis, et ne retourna en Europe qu'au mois de septembre. Voir de Laet, pag. 121, comparé avec le *Leeven en Daaden der doorluchtigste Zeehelden*, pag. 188—190.

[4] Dans l'original de Helmers nous lisons:

O! had ik woorden, had ik krachten, had ik zangen,
Hoe zoudt ge, o vaderen! mijne dankbare hulde ontvangen!
Hoe zou ik, met het vuur mijns boezems toegerust,
Uw lof weêrgalmen doen van Oost- naar Westerkust.

D'abord on équipa une flotte composée de cinq navires et sept yachts, sous les ordres du courageux marin Dirk Simonsz. d'Uitgeest, comme amiral et Cornelis Cornelisz. Jol, surnommé *Houtebeen* (la *Jambe de Bois*)[1], comme vice-amiral; le vaillant Lucifer en faisait également partie avec son yacht le *Ter Veere*. Sur la côte du Brésil ils prirent quelques petits bâtiments et capturèrent ensuite une escadre portugaise, venant de Goa avec une cargaison d'une valeur telle que le chargement d'un seul gallion qui en avait fait partie, a produit, dans ce pays, plus d'un million[2]. A St. Vincent le butin fut réparti sur six bâtiments et transporté en Hollande. L'amiral n'entreprit son voyage de retour qu'en avril 1629.

Le vaillant amiral Pieter Adriaansz. Ita fut chargé du commandement de la 2e flotte, forte de onze navires et pourvue de deux cent huit bouches à feu et de mille matelots et soldats. Ces navires appareillèrent en janvier et février de différents ports, et ce fut seulement au mois de mai suivant qu'ils se réunirent près de St. Martha (Indes-Occidentales).

Au mois d'août la flotte en vint aux prises devant Cavannes (Cuba) avec deux grands navires espagnols destinés à la navigation de Honduras, le *Nossa Senora de los Remedios* et le *St. Jago*, dont elle se rendit maîtresse après un combat opiniâtre, dans lequel 300 Espagnols perdirent la vie, tandis que de notre côté nous n'eûmes que treize morts et cinquante blessés. On nomme comme s'étant particulièrement distingués dans ce combat: Jan Mast, capitaine du vaisseau amiral le *Walcheren*, Jan Pietersz., du yacht le *Leeuwin* et Joach. Gysz., du yacht le *Kater*. Les mêmes marins dont nous avions à enregistrer l'année dernière tant d'actions héroïques, ont, en cette occasion, de nouveau fait merveilles de courage et d'intrépidité. Le yacht la *Leeuwin* fut entraîné pendant le combat entre les deux navires ennemis et leur livra une bataille qui par son acharnement ressembla plutôt à un carnage qu'à un combat régulier[3].

Après avoir remercié Dieu de la victoire remportée sur les ennemis, la flotte continua sa course vers les ports de la mère-patrie avec un butin de 2180 caisses d'indigo de Guatimalo, 6176 peaux des Indes-Occidentales, 7000 livres de gingembre de St. Domingue, 40 pièces de canon, etc.

La chambre de Zélande essaya de nouveau cette année une colonisation, et au mois de mars elle envoya à cette fin, le navire le *Fortuin* avec 60 colons à Tobago; ils y trouvèrent encore deux hommes appartenant au détachement que Lucifer avait laissé l'année auparavant sous les ordres du capitaine Van Ryen. Après le départ de Lucifer ces hommes furent incessamment inquiétés par les Indiens, et ce ne fut que par une capitulation qu'ils obtinrent la permission de se construire des chaloupes pour se rendre aux îles. La plupart succombèrent dans ce voyage pénible, deux seulement arrivèrent à St. Vincent et de là à Tabago. Des autres on n'a plus reçu aucune nouvelle.

Le navire le *Fortuin* se réunit à la flotte, commandée par l'amiral Ita dont nous venons de décrire les opérations.

L'année 1628 fut principalement importante par la capture des gallions si richement chargés, ou de la flotte dite d'argent, qui transportait annuellement en Espagne les trésors du Nouveau-Monde; c'est pour cette même capture que fut destinée, comme nous l'avons déjà vu, l'expédition de l'Hermite et de Schapenham, en 1623, qui toutefois n'atteignit point le but proposé.

L'Espagne envoyait annuellement des gallions du gouvernement, avec des cargaisons de marchandises européennes à Porto-Bello, à l'isthme de Panama et à Vera-Cruz (Mexique), qui y prenaient en échange de l'or et de l'argent du Mexique et du Pérou, de l'indigo et des peaux à Guatimala et les épices que

[1] Ainsi surnommé à cause de sa jambe de bois. Il avait perdu une jambe dans un combat, ce qui cependant ne lui avait rien ôté de son agilité ordinaire.

[2] Sans ce qui avait été dérobé par quelques matelots. Voir le Laet, *verrigtingen der West-Indische Compagnie*, pag. 137, et De Laet, *Kort verhaal van de diensten en nuttigheden die dezen staat bij de West-Indische Compagnie heeft genooten*, pag. 21.

[3] Nous lisons dans le *Leeven en Daaden der doorluchtigste Zeehelden*, page 191:

« *Alstoen vernieuwden de Hollanders hun moed en met hun moed den aenval en eer sich in een rasernij als stoutheijdt uijtgelaeten.* »

On lit dans le même ouvrage, dans celui de Van Kampen et autres, que lors de la prise du vice-amiral espagnol, un incendie se déclara à bord. Les matelots voulant abandonner le navire, l'amiral, l'épée à la main, les repoussa, fit partir les chaloupes et les força ainsi ou a éteindre le feu ou à brûler. On comprend qu'ils choisirent le premier parti. De Laet ne fait pas mention de ce fait.

les gallions des Indes-Orientales apportaient de Manilla à Acapulco, etc. Ils devaient se réunir tous à Cuba, pour faire de là ensemble le voyage de retour en Espagne.

C'est à Piet Hein que revient l'honneur d'avôir cette année pris ces trésors à l'ennemi, ce qui n'empêcha pas ce grand capitaine de marine d'être tout aussi modeste qu'auparavant. Il s'étonna même de se voir prodiguer des louanges pour un fait d'armes qui n'était rien en comparaison des victoires sanglantes qu'il avait remportées précédemment, et dont on l'avait à peine remercié, parce que le butin n'avait pas été aussi considérable.

Déjà au mois de mai la compagnie fit équiper une troisième flotte se composant des navires suivants:

Noms des navires.	Capacité.		Nombre des canons.				*Equipages.* Matelots.	Soldats.
POUR LA CHAMBRE D'AMSTERDAM.								
Amsterdam	100	Lasts.	22	en métal,	28	en fer.	166	84
Hollandtschen Thuyn . . .	400	»	12	»	24	»	130	67
Hollandia.	300	»	4	»	26	»	125	
Geldria.	300	»	4	»	28	»	125	
Provintie van Uytrecht . .	300	»	6	»	24	»	131	
Witte Leeuw.	250	»	2	»	24	»		
Swarte Leeuw.	180	»	2	»	22	»	75	32
De Valck	150	»	4	»	22	»	85	42
Roode Leeuw	250	»	2	»	22	»	120	41
Haerlem.	100	»	2	»	20	»	120	42
le yacht *Pinas*	60	»	8	*gotelingen*			60	26
» » *Muyden*.	60	»	16	»			48	
» » *Naerden*.	60	»	14	»			50	
» » *Eenhoorn*.	60	»	10	»			47	
» » *Swarten Ruyter*. .	60	»	14	»			50	
» » *Lange Bark*. . . .	20	»	2	»			20	
POUR LA CHAMBRE DE ZÉLANDE.								
Neptunus.	200	»	8	en métal,	16	en fer.	100	55
Den Tiger.	120	»	8	»	16	»	106	45
Goude Sonne.	160	»	4	»	14	»	109	
le yacht *Postpaerdt*. . . .	70	»	2	»	10	»	66	12
» » *Oudt Vlissinghen*. .	50	»	12	*gotelingen*			45	
POUR LA CHAMBRE DE LA MEUSE.								
Uytrecht.	300	»	7	en métal,	28	en fer.	159	50
Dordrecht.	250	»	2	»	22	»	106	41
Neptunus.	230	»	6	»	20	»	102	55
le yacht *Den Tiger*. . . .	57	»	2	»	12	»	70	20
POUR LA CHAMBRE DU NOORDERKWARTIER.								
Munnikendam.	300	»	6	»	24	»	168	
Griffioen.	250	»	8	»	24	»	141	55
le yacht le *Ouwevaer*. . . .	90	»	2	»	12	»	55	22
POUR LA CHAMBRE DE GRONINGUE.								
Goude Leeuw.	250	»	8	»	20	»	145	47
Dolphijn.	150	»	4	»	16	»	98	34
le yacht *de Vos*.	70	»	2	»	10	»	74	

Ensemble une force de trente-et-un grands navires et yachts pourvus de 689 bouches à feu et d'un équipage de 3900 matelots et soldats, sous le commandement de Pieter Pietersz. Hein avec le titre de général, Hendrik Cornelisz. Loncq, comme amiral, Joost Van Trappen dit Banckert, comme vice-amiral et Cornelis Claesz. Melck-Meydt comme contre-amiral.

Le général se trouvait à bord du navire l'*Amsterdam*, commandé par l'illustre Witte Cornelisz. De With. Nous trouvons encore parmi les capitaines de navires les noms des intrépides Hendrik Jacobz. Kat et Thomas Sickes et celui de Jan Jansz. Van Hoorn, devenu plus tard si célèbre.

Vers la fin du mois de mai, la flotte appareilla de nos différents ports. Les navires se réunirent près de Porto-Santo et Madère, à l'exception, toutefois, du vice-amiral avec sept navires qui ne s'y réunirent qu'à la hauteur de l'île de Cuba. Au 1er août, à la hauteur de l'île de Pinos, sud-ouest de Cuba, le général convoqua son conseil et donna à chaque navire des ordres sur la conduite qu'il aurait à tenir pour la suite. Deux jours après vinrent se réunir à la flotte le ***Roode Leeuw*** et le ***Pinas*** qui avaient quitté les ports hollandais quelques jours plus tôt que la flotte et avaient touché à Grenade pour y faire de l'eau. Trente-quatre hommes de l'équipage avaient été assassinés par les Caraïbes qui avaient en même temps abimé les bariques à eau. De tous les hommes qui s'étaient rendus à terre, cinq seulement parvinrent à échapper à cette effroyable boucherie.

A la hauteur du cap de St. Antonio (côte ouest de Cuba) on apprit de quelques bâtiments pêcheurs que la flotte de la Nouvelle-Espagne était journellement attendue à Cuba et qu'on y ignorait complétement la présence de notre flotte dans le voisinage. Par le fort courant nos navires furent poussés avec une telle rapidité vers l'est, que le 22 ils se trouvèrent devant le port de Matanzas (côte nord de Cuba) si près de la terre qu'on pouvait distinctement voir le fort Morro. Le 29 on s'empara d'une barque avec 50 hommes que le gouverneur de la Havane, Don Lorenzo de Cabrera avait expédiée vers la flotte pour la prévenir de la présence de l'escadre hollandaise. On apprit des prisonniers qu'il ne se trouvait dans le port qu'un seul navire. L'escadre, à laquelle s'était maintenant joint le vice-amiral avec sept navires, croisait encore une semaine sur la côte nord de Cuba, tandis que le yacht le ***Vos*** la précédait toujours, pour aller à la découverte des gallions espagnols, et pour intercepter toute communication entre elle et la Havane. Le 8 septembre on aperçut enfin des voiles ennemies, c'étaient deux escadres, dont l'une se composait de neuf navires marchands, chacun avec un équipage de 40 hommes, et chargés de cochenille, d'indigo, de bois de campêche, de peaux, et qui tombèrent encore le même jour au pouvoir de nos chaloupes armées; la seconde division, consistant en quatre gallions et deux autres navires serrant de très près la côte, faisait tous ses efforts pour atteindre la baie à force de voiles. Piet Hein, voyant ainsi échapper sa proie, essaya vainement de les atteindre. Les Espagnols touchèrent la baie avant lui, et entrèrent vers le soir dans le port de Matanzas, où ils profitèrent de la nuit pour transporter à terre une grande quantité d'objets précieux. Le lendemain matin à 9 heures, notre général entra avec toute sa flotte dans la baie; et, après avoir tiré quelques coups de canon sur la flotte espagnole, il se dirigea, accompagné de Loncq et du contre-amiral dans trois chaloupes armées et montées par des soldats, vers les vaisseaux ennemis. Après avoir essuyé quelques coups de feu tirés des chaloupes, les Espagnols perdirent courage, d'autant plus que leurs bâtiments étaient tellement encombrés de marchandises qu'ils n'y pouvaient même pas faire jouer leurs pièces d'artillerie. Nos matelots abordèrent aux cris de: ***bonne guerre!*** les hauts bords des gallions ennemis où ils ne rencontrèrent presque plus aucune résistance, tandis que, de son côté, Piet Hein faisait retirer de la mer un Espagnol qui y était tombé et l'envoyait à bord de l'amiral Don Francisco de Buena-Vida pour lui offrir grâce de la vie s'il consentait à se rendre; c'est ce que celui-ci fit [1] et il fut débarqué avec son équipage fort de 150 hommes, ainsi que les équipages des autres navires, de sorte qu'il n'y avait plus aucune inquiétude de voir une partie du butin endommagée ou peut-être même incendiée si on avait continué le combat.

(La suite prochainement.)

[1] Voir au sujet de la prise du vaisseau amiral l'estimable ouvrage de M. De Jonge, *Geschied. Nederl. Zeewezen*, pag. 499, 1 vol., où nous lisons que, suivant quelques traditions, l'honneur de cette prise revint à un certain capitaine nommé Nicolaas Juinbol. Celui-ci, aurait en cette occasion si bien agi, que le vaisseau amiral espagnol était sur le point de se rendre à lui, lorsque Piet Hein lui ordonna de céder la place et s'empara ensuite lui-même du navire.

Cet écrivain ne donne cependant ce fait que comme une tradition; il ne nous paraît pas non plus très vraisemblable, puisque aucun autre historien n'en fait mention, et que même De Laet, qui était contemporain de ces hommes, en aurait dû être instruit, étant lui-même un des directeurs de la compagnie; or, De Laet ne fait pas même mention du nom de ce capitaine dans la liste qu'il publie page 137 et 138 de tous les capitaines de navire qui faisaient partie de cette expédition.

(*Suite du dernier numéro.*)

C'est donc presque sans coup férir qu'on s'empara de quatre gallions, le ***St. Anna*** avec 24 et le ***St. Gertrude*** avec 20 canons en métal, le ***Montague*** et le ***St. Juan*** chacun avec 20 canons en fer, ainsi que de deux autres navires, dont l'un, chargé de peaux, coula bas. Les cargaisons des autres navires capturés furent transbordés sur nos bâtiments, et on brûla ensuite les navires ou on les fit couler bas. Le 17 septembre on leva l'ancre pour transporter les trésors conquis dans la patrie. Le yacht le *Ouwevaer*, qui y avait été envoyé pour apporter la nouvelle de cette importante prise, arriva le 15 novembre à Rotterdam, et dans le cours du mois de décembre et de janvier de l'année suivante toute la flotte rentrait après avoir essuyé de violentes tempêtes et différentes attaques de la part de vaisseaux espagnols. En route, on s'était vu forcé de mettre le feu à un des gallions espagnols, le ***St. Juan***, qui avait reçu une forte voie d'eau, après avoir toutefois transporté sa cargaison sur les autres navires. Un autre gallion sombra sur la côte d'Irlande et fut également perdu.

Toute cette expédition ne nous a coûté que 150 morts. Les trésors immenses apportés par la flotte consistaient principalement en :

177,537½	livres d'argent en barres et lingots.
735	caisses et balles d'indigo de Mistica.
2,270	caisses d'indigo de Guatimala.
37,375	peaux des Indes-Occidentales.
1,000	perles.
135	livres d'or.
7,961	pièces de bois de campêche.
235	caisses de sucre.
55	canons en métal et 40 autres en fer.

On estimait la valeur totale du butin à fl. 11,509,524 [1] mais la vente de ces objets rapporta plus de 12,000,000 [2].

La joie que cet heureux événement a produit dans le pays, est difficile à décrire. Piet Hein fut partout reçu en triomphe. Frédéric Henri l'invita à sa table, et peu de temps après il fut nommé, avec l'approbation des Etats-généraux, lieutenant-amiral de la Hollande (***Résolution des Etats-généraux du*** 13 ***avril*** 1629) [3]. Les matelots de la flotte reçurent pour leur part au butin, la solde de 17 mois [4] et les officiers furent également récompensés. Le dividende distribué cette année par la compagnie des Indes-Occidentales à ses actionnaires, fut de 50 p. c. Cette grande répartition lui fut reprochée plus tard, lorsque ses affaires allèrent en déclinant, par ceux qui cependant perdirent de vue que la compagnie des Indes-Occidentales avait payé, depuis 1610 jusqu'à 1620, un dividende moyen de 50 p. c. et en 1606, c'est-à-dire quatre ans après sa fondation, même 75 p. c. [5].

En mesure, par une si grande prospérité, de poursuivre la guerre avec énergie, la compagnie des Indes-Occidentales résolut de tenter un nouvel effort pour gagner pied au Brésil; bien entendu, que les avantages qu'elle avait acquis n'étaient pas suffisants, étant par trop soumise aux chances de la fortune. Diriger une seconde fois ses efforts vers la capitale du Brésil, eût été impolitique: la ville était beau-

[1] Voir à ce sujet De Laet, page 147; Wagenaar, XI, page 69, *Leven en daaden van onzen doorlugtigste zeehelden.* Dans ce chiffre n'était pas compris une grande quantité de clous de girofle, de poivre, de musque, de besoar, d'ambre gris etc. dont une liste spéciale se trouve dans le procès-verbal de la séance de l'assemblée des XIX, du 2 février 1629. Voir Luzac, *Hollands rijkdom*, vol. I, page 320.

[2] Suivant Luzac, *Hollands rijkdom*, le total de la somme produite du butin s'élèverait à fl. 7,200,000 en argent, fl. 3,600,000 en marchandises et fl. 4,000,000 en matériel de guerre et de marine, ce qui est conforme à ce que nous trouvons dans l'*Istoria della guerra del Regno del Brasil*, page 88. Il y est dit que dans cette occasion les Espagnols essuyèrent une perte de 15 millions. Nous lisons la même chose dans de Beauchamp, tome II, page 21.

[3] Ce fait prouve combien le grand Frédéric-Henri savait apprécier et récompenser le mérite réel; n'éleva-t-il pas un homme sorti de rangs du peuple à une dignité dont les fonctions avaient dernièrement été remplies par un membre de sa famille: Willem Van Nassau seigneur du Lek, lieutenant-amiral de la Hollande, qui périt lors du siége de Grol. Voir de Jonge, *Nederl. Zeewezen*, vol. I, page 440 et autres.

[4] Voir Van Den Sande X, page 137.

[5] Voir Luzac, *Hollands rijkdom*, vol. 1, page 321. *Nederl. buiten Europa*, vol. 1, page 324. Wagenaar XI, page 70 et autres.

coup mieux fortifiée, et d'ailleurs l'esprit national des Portugais s'y était montré avec trop d'avantages. La province de Pernambuco, par son heureuse position et sa richesse, attira naturellement l'attention. Ses ports nombreux étaient comme autant de stations, d'où les croiseurs de la Hollande pouvaient mettre à la voile pour intercepter les gallions des Indes. D'après des renseignements positifs, les actionnaires de la compagnie occidentale évaluaient à deux millions par an, les bénéfices que la compagnie pouvait tirer de cette province. On y frétait chaque année cent cinquante navires chargés de sucre[1]. Ce fut donc vers le Pernambuco que se dirigèrent les vues de la compagnie. A cet effet, vers le milieu de l'année 1629 on arma une puissante flotte, dont on confia le commandement au courageux Hendrik Loncq; mais avant de passer au récit de cette expédition nous devons dire un mot de celle de l'amiral Adriaan Jansz. Pater.

Déjà au mois d'août 1628 il était parti avec neuf grands navires et trois yachts, ayant reçu pour instructions d'attaquer à la hauteur des Açores et des îles du Cap vert, les galions de la Nouvelle-Espagne dans le cas où ils auraient pu échapper à la surveillance de Piet Hein. Le 1er janvier 1629, il se dirigea vers le Brésil, entra dans la baie de St. Salvador où il ne trouva toutefois aucun bâtiment; de là il prit sa course vers les îles des Indes-Occidentales. En juillet, près du cap Corrientes (Cuba), l'amiral Jan Jansz. Van Hoorn vint se joindre à la flotte avec neuf vaisseaux et trois yachts qui avaient été envoyés en février pour renforcer l'escadre de Pater. Les amiraux croisèrent ensemble pendant quelques mois dans l'Archipel des Indes-Occidentales, pour capturer la flotte d'argent, mais ce fut en vain; on s'empara seulement de quelques petites barques. Ensuite on remonta la rivière de l'Orénoque jusqu'à St. Thomé, ville dans la Guyane espagnole, qui avait été abandonnée par ses habitants qui y avaient mis le feu, et vers la fin du mois de décembre la flotte, à l'exception de neuf navires et yachts qui étaient déjà retournés dans la patrie, jeta l'ancre devant Trinidad.

Afin de ne pas trop déranger l'ordre chronologique des événements, nous parlerons plus tard des opérations ultérieures de cette escadre.

Peu de temps après avoir conquis de si grands avantages, la Compagnie des Indes-Occidentales éprouva un coup bien sensible par la perte du vaillant et habile Piet Hein. Envoyé à la tête d'une flotte pour donner la chasse aux croiseurs dunkerquois, le 20 juin, il engagea avec 3 vaisseaux ennemis un combat meurtrier, non loin de la côte. Les Hollandais furent victorieux, mais ils payèrent bien cher leur victoire. Au plus fort du combat l'amiral fut frappé d'un boulet à l'épaule, et mourut dans l'après-midi du même jour. Le commandant de son navire qui lui succéda, fut Marten Harpertsz. Tromp, devenu plus tard si célèbre.

C'est ainsi que périt ce héros, après avoir rendu de si grands services à sa patrie, tant par ses entreprises hardies, qu'il exécutait avec un grand bonheur, que par les nombreuses et sages améliorations qu'il a introduites dans notre marine[2].

Il naquit en 1578 à Delftshaven, de parents peu fortunés. Deux fois il avait été fait prisonnier par les Espagnols, contre lesquels il nourrissait une haine implacable. De mousse il parvint à la plus haute dignité dans l'Etat après celle de Stadhouder. Trop tôt, hélas! il fut ravi à la patrie. Ses dépouilles mortelles furent inhumées, avec une grande pompe et aux frais de l'Etat dans la grande église de Delft, où on érigea à sa mémoire un magnifique mausolée avec une épitaphe énumérant brièvement ses brillants faits d'armes.

Ainsi que nous en avons déjà fait mention plus haut, la Compagnie des Indes-Occidentales arma une expédition dirigée sur Pernambuco, une des plus grandes et des plus riches capitaineries de tout le Brésil, située vers le 36 et 37e degré de longitude occidentale de Greenwich entre les capitaineries de Tamarica au nord

[1] Voir De Beauchamp, tom. II, page 220.

[2] Voir à ce sujet De Jonge *Nederl. Zeewezen*, vol. I, page 317, 355, 440, etc.; *Leven en daaden*, page 482—511; *Nederl. reizen* XIV; Wagenaar XI, page 111 et autres. C'est à tort que nous lisons dans de Beauchamp tome II, page 170, qu'il était peu respecté de ses troupes. — C'est le contraire qui est la vérité; comme jamais officier de marine ne sût si sévèrement faire observer la discipline, personne avant lui ne fut revêtu d'un pouvoir aussi illimité dans la dignité de lieutenant amiral de Hollande. Voir surtout à ce sujet *Nederl. zeewezen*, vol. I, page 355 et une partie de son épitaphe où il est dit: *Disciplinae navalis tenax non sine severitate; ut obsequi primum omnis patiens, sic imperii post modum omnis capax.*

et de Sergipe au Sud et se prolongeant dans une étendue de quatre-vingts lieues le long de la côte[1]. Outre sa capitale nommée Olinda, on compte encore dans cette capitainerie dix principales places et fortifications occupées par les Portugais et les Espagnols, dont quelques-unes, telles que Garassu, Porto Calvo, le Récif et le Cap de St. Augustin, seront plus tard mentionnées plus d'une fois dans notre récit.

Quoiqu'on couvrît du plus grand secret l'expédition et son but, la véritable destination de l'armement ne put échapper à la vigilance de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas méridionaux. Une seconde fois cette princesse avertit la cour de Madrid, en l'assurant que Pernambuco était la province menacée. Le ministre espagnol expédia aussitôt un aviso à Diégo d'Oliveira, gouverneur-général du Brésil, avec ordre de pourvoir en même temps à la sûreté d'Olinda et de St. Salvador. En conséquence le gouverneur fit partir à la hâte Pedro Correa de Gama pour aller presser les ouvrages qui devaient protéger la capitale du Pernambuco; mais les travaux n'avançaient que lentement et avec une nonchalance qui tenait au caractère du peuple, à son incrédulité relativement au danger, et surtout à la persuasion où il était que, si les Hollandais venaient attaquer Olinda, rien ne pourrait leur résister [2]. La présence de Mathieu d'Albuquerque[3], envoyé par la cour d'Espagne avec un commandement supérieur, n'apporta aucun changement aux dispositions du peuple de Pernambuco. Ce seigneur, qui avait déjà commandé deux fois au Brésil avec distinction, connaissait l'art de la guerre, quoique la trempe de son esprit le portât plus naturellement à employer la ruse que la force ouverte; il possédait d'ailleurs d'immenses domaines dans la capitainerie de Pernambuco, qui appartenait à son frère Edouard [4]. Personne n'avait donc plus d'intérêt à la défendre. Ces considérations avaient sans doute déterminé le choix d'Olivarès. Selon ses nombreux détracteurs, le premier ministre, ne pouvant refuser des marques d'un intérêt apparent à la province alors menacée, lui accorda quelques secours, mais si faibles, que tout autre, moins intéressé à sa défense, et moins ambitieux que Mathias, aurait refusé une mission si délicate et si difficile. Il mit à la voile du Tage au mois d'octobre 1629, avec une seule caravelle, quelques munitions de guerre, et un petit nombre de soldats, mais honoré du titre spécieux de commandant-en-chef dans plusieurs provinces où il devait exercer une autorité indépendante du Gouverneur-général. Après une heureuse navigation, il aborda au Récif, sorte de faubourg et d'avant-poste d'Olinda.

La flotte de la Compagnie des Indes-Occidentales dont l'armement ne put être aussi promptement achevé qu'on l'aurait désiré, fut confiée, ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment, au commandement du général Hendrik Loncq, le même qui déjà en qualité d'amiral avait concouru avec Piet Hein à la prise de la flotte d'argent sur les Espagnols. Pieter Adriaansz Ita fut l'amiral de la flotte et Joost van Trappen dit Banckert, le vice-amiral; le colonel Diederik van Waardenburg eut le commandement des troupes de l'expédition. Dans le courant du mois de mai jusqu'en juillet 1629, la première division de la flotte, forte de 25 à 27 vaisseaux, mit à la voile de nos différents ports et se réunit avec le général à la hauteur des îles Canaries. C'est là que le général divisa la flotte en deux escadres et avec l'une d'elles, forte de huit vaisseaux, il se trouva, le 23 août, entre la Grande-Canarie et Ténériffe, au milieu d'une flotte espagnole de quarante bâtiments sous les ordres de Don Fréderico de Toledo. Il n'était pas possible de penser à faire retraite, d'autant plus qu'on avait vent contraire; en conséquence notre commandant-en-chef se décida à passer au milieu des forces ennemies. On y employa la journée entière, et toute la nuit on fut poursuivi par les Espagnols à coups de canon et par un feu de mousquetterie jusqu'à ce qu'enfin le lendemain au matin le nombre des vaisseaux espagnols qui s'étaient mis à la poursuite des notres ne fut plus que de onze. Ceux-ci n'osèrent pas poursuivre le combat contre les bâtiments hollandais, et un des vaisseaux ennemis qui avait essayé d'approcher de notre général, reçut en plein une bordée qui le contraignit à la retraite, et dans sa fuite il fut promptement suivi des autres. Loncq se dirigea alors vers les îles du Cap Vert où il retrouva sa seconde escadre, et le 4 sep-

[1] Déjà plus d'une fois on avait jeté les yeux sur cette province, ainsi que nous l'avons vu plus haut, lors de l'expédition de Boudewyn Hendriksz. pour le Brésil en 1625.

[2] Voir De Beauchamp, t. II, page 221—222.

[3] Un descendant du duc d'Albuquerque qui se rendit si célèbre dans les Indes-Orientales, et issu d'une des premières familles portugaises.

[4] Le principe était admis en Portugal que celui qui découvrait quelque nouvelle contrée en prenait possession, et devenait le propriétaire sous la suprême autorité de la couronne.

tembre il jeta l'ancre devant St. Vincent, afin d'y attendre la seconde partie de la flotte qui n'était pas encore partie de la mère-patrie.

La Hollande se trouvait alors dans une position critique et courrait les plus grands dangers par suite de l'attaque simultanée des Espagnols et des Impériaux au Sud et à l'Est de nos frontières. Ce fut l'immortel Frédéric Henri qui vers le Sud détourna le danger où se trouvait la patrie, par la prise de Bois-le-Duc; et à l'est, où les Impériaux, sous la conduite de Montecuculi, avaient déjà pénétré jusqu'à Amersfoort, nos troupes parvinrent à les repousser, après avoir déployé une énergie jusque-là sans exemple. La prise de Wezel par le colonel Otto Van Gend, seigneur de Dieden, contribua puissamment et avec efficacité à la sûreté de nos frontières.

Chacun y avait aussi concouru pour sa part avec le plus grand enthousiasme; les Etats avaient mis sur pied une armée de 120,000 hommes, et la Compagnie des Indes-Occidentales ne s'était pas bornée à avancer au pays une somme de quatre cent mille florins, elle avait encore consenti à ce que les troupes d'embarquement qu'elle avait enrolées et qu'elle tenait tout prêtes, allassent occuper le Veluwe et la ville d'Utrecht [1].

Ces circonstances avaient donc en quelque sorte contribué à retarder l'expédition des forces qui devaient aller se réunir à la flotte de Loncq, et deux yachts furent envoyés pour lui faire part de ces motifs de retard. Ils arrivèrent à St. Vincent vers la fin d'octobre et précisément au moment où le généra ne sachant à quelle cause attribuer ce retard, se disposait à retourner vers la mère-patrie. Dès qu'on eut obtenu ces avantages sur l'ennemi et qu'on l'eut repoussé, le reste de la flotte, fut expédié le plus promptement possible, et le 21 décembre, après un inutile et coûteux séjour de trois mois à St. Vincent, le général parvint enfin à réunir une force navale composée de 53 navires et yachts et de 13 sloops [2].

Noms des navires.							*Equipage.*	
POUR LA CHAMBRE D'AMSTERDAM.	Capacité.		Nombre des bouches à feu.				Matelots.	Soldats.
Amsterdam	500	Lasts.	24	métal.	18	en fer.	155	107
Den Hollandschen Thuyn .	400	»	16	»	22	»	118	102
De Salmander	300	»	6	» (24 livr.)	30	»	134	—
Hollandia	300	»	12	métal.	22	»	125	93
De Fame	300	»	6	» (24 livr.)	30	»	132	—
De Provintie van Uytrecht .	300	»	8	métal.	22	»	118	68
De Swarte Leeuwe	180	»	4	»	20	»	92	65
Amersfoort	200	»	8	»	18	»	87	—
Overijssel	160	»	8	»	18	»	77	34
Swol	130	»	8	»	16	»	64	83
De Geele Sonne	200	»	2	»	22	»	54	100
De Fortuyn	80	»	10	(*gotelingen*)			19	—
De Vergulde Valck	200	»	4	métal.	22	»	50	112
Campen	140	»	8	»	14	»	53	75
le yacht *de Brack*	60	»	6	»	8	»	44	
» *de Swarten Ruyter* .	60	»	14	(*gotelingen*)			44	
» *den Eenhoorn* . . .	80	»	10	»			40	27
» *de Voghel Phoenix* .	60	»	2	métal.	10	»	39	45
» *de halve Maen* . .	90	»	2	»	12	»	43	55
» *Muyden*	60	»	2	»	12	»	36	45
POUR LA CHAMBRE DE ZÉLANDE.								
De Princesse Amelia . . .	300	»	20	»	18	»	154	200

[1] De Laet dit à la page 172: *Ende de Compagnie contribueerde alles wes zy veerdich hadde van Ammunitie ende anders* (*tot dienste van 't ghemeyn*) *ghelyck alle Lief-hebbers des vaderlands in sulcken toestandt gehouden syn te doen.* — Voir en outre Wagenaar, tome XI, page 96. *Nalezingen op Wagenaar*, tome II, p. 26 et 47. Van Kampen, tome I, page 327 et autres historiens hollandais.

[2] Voir De Laet, pages 167, 173 et 175, ainsi que le *Kort Verhael*, page 6.

Noms des navires.	Capacité.		Nombre des bouches à feu.				Equipage. Matelots.	Equipage. Soldats.
Domburgh	130	»	4	»	18	»	88	38
De Leeuwin	160	»	2	»	16	»	67	78
De Gulde Sonne	160	»	4	»	16	»	89	42
De Leeuw	120	»	2	»	14	»	69	40
le gallion *Tertholen*	180	»	10	»	18	»	84	108
le yacht *'t Post-paerdt* . . .	80	»	2	»	12	»	70	54
» *de Meerminne*. . .	40	»	4	»	4	»	43	
» *de Eendracht* . . .	80	»	14 (*gotelingen*)				103	
POUR LA CHAMBRE DE LA MEUSE.								
Uytrecht	300	»	7	métal.	28	»	142	85
De Swaen	140	»	2	»	18	»	78	60
De Goude Leeuwe	140	»	2	»	16	»		
De Neptunus	230	»	6	»	22	»		
De Eendracht	100	»	2	»	18	»		
le yacht *Oragnie-boom* . . .	70	»	14 (*gotelingen*).					
» *den David*	60	»	14	»				
» *de Salm*	80	»	16	»	[1]			
POUR LA CHAMBRE DU DISTRICT DU NORD.								
Munnickendam	300	»	6	métal.	27	»	140	75
Enchuysen.	230	»	8	»	20	»	94	51
't Groen-wijf	150	»	4	»	12	»	77	37
't Wapen van Hoorn . . .	110	»	6	»	10	»	66	57
De Jonge Mauritius . . .	130	»	2	»	16	»	43	38
le yacht *den Ouwevaer* . . .	90	»	2	»	10	»	56	9
POUR LA CHAMBRE DE GRONINGUE.								
Groeninghen	300	Lasts.	12	métal.	20	de fer.	110	100
Het Wapen van Nassauw .	220	»	12	»	14	»	57	165
Omlandia	250	»	6	»	22	»	50	165
Graef Ernest.	200	»	6	»	20	»	52	132
Matança	110	»	4	»	16	»	34	66
le yacht *de Vos*	70	»	4	»	10	»	54	25
» *de Swaluwe*. . . .	30	»	4	»	6	»	36	5
En outre 2 petits bâtiments pris sur l'ennemi.								
De Fregatte			10 (*gotelingen*).					
De Kleine Fortuyn			3	»				

Les 13 sloops étaient armés chacune de 4 à 6 petites pièces.

Nous trouvons parmi les noms des capitaines de cette flotte ceux de Thomas Sickes, Hendrik Jacobsz. Kat, Dirk Simonsz. Van Uitgeest, Cornelis Claesz. Melckmeydt, Cornelis Cornelisz. Jol, dit la *Jambe de bois*, avait pris les devants avec son yacht *de Otter* et s'était dirigé vers le Brésil. Le yacht *de Salm* devait rester à St. Vincent pour attendre les navires restés en retard et leur indiquer la route que la flotte avait prise.

Après avoir consacré un jour à la prière pour invoquer les bénédictions du Ciel sur l'entreprise, cette puissante flotte sur laquelle se trouvaient environ 3780 matelots et 3600 soldats [2] mit à la voile de St. Vincent le 26 décembre; le 3 février 1630 elle se trouvait en vue de la côte du Brésil par le 7e degré de latitude méridionale et à environ douze lieues de la côte.

[1] Nous ne trouvons nulle part indiqué l'équipage de ces six derniers bâtiments.

[2] Nous trouvons dans la plupart des historiens étrangers une appréciation beaucoup plus élevée de cette force navale; entre autres De Beauchamp porte abusivement à 7000 le nombre des soldats qui se trouvaient sur la flotte.

Contrariée par le vent et les courants, la flotte ne put atteindre le port de Pernambuco (Olinda) et fut retenue pendant plusieurs jours à cette hauteur, en sorte qu'on eut beaucoup de malades à bord et que l'ennemi eut connaissance de l'arrivée de la flotte hollandaise.

Marin d'Olinda, capitale de la capitainerie de Pernambuco, est située un peu au nord du cap St. Augustin et est bâtie sur une hauteur voisine de la côte. Elle comptait alors 2000 habitants parmi lesquels plusieurs personnes riches et un grand nombre de négociants aisés; en outre quatre couvents de moines et un de religieuses où se trouvaient 130 ecclésiastiques; la ville avait aussi sept églises catholiques. Dans une direction méridionale s'étend de la ville une langue de terre entre la rivière de Bibiribe et la mer, que l'on nomme le *Récif* et à l'issue de laquelle se trouve un village portant le même nom, où sont situés les magasins et les entrepôts des négociants d'Olinda. Ce village est protégé par le fort St. Georges. A une petite distance de la côte se trouve un récif de roches qui n'est pas visible à haute marée, et à l'extrêmité de celui-ci et précisément à l'opposite du fort St. Georges on voit le château de St. Francisco bâti avec des blocs de rochers, qui de ce côté rend l'entrée du port presque impossible. Entre le récif et la terre ferme on rencontre en outre un banc de sable formé à l'embouchure des rivières de la Capibaribe et de l'Affogados et que l'on a nommé l'île d'Antonio Vaz.

Parvenu enfin le 13 à la hauteur d'Olinda, le général, après avoir pris l'avis de son conseil de guerre, décida que l'attaque aurait lieu de la manière suivante: le colonel Waardenburg avec seize bâtiments ayant à bord 2100 soldats et 700 matelots irait près de la ville tenter le débarquement de ses troupes, tandis que le reste des forces navales attaquerait les forts des deux récifs et essayeraient de pénétrer dans la baie [1].

Le 14 on fit à bord une prière générale et le lendemain matin le général fit voile vers le récif et commença une vigoureuse canonnade contre les forts de St. Georges et de St. Francisco; il tenta vainement de pénétrer entre les bancs dans le port dont l'entrée était en outre barrée par des navires échoués, en sorte que vers le soir on fut forcé de se retirer, sans avoir pu parvenir à diriger le feu avec succès, dans l'impossibilité où l'on s'était trouvé, à cause de la violence des vagues, de bien ajuster les pièces.

Le colonel Waardenburg avait, toutefois, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, opéré une descente près de Pao Amarello à deux lieues nord d'Olinda, et employé la journée entière au débarquement de ses troupes. Pendant la nuit il fit établir un bivac sur le rivage et le 16 il se dirigea en trois colonnes sur la ville [2]. La première colonne ou l'avant-garde, sous le commandement du colonel Eltz, était forte de 934 hommes; la seconde colonne ou le corps de bataille, forte de 1049 hommes, était sous les ordres du lieutenant-colonel Stein Callenfels, et le major Foucke Honx, avec 965 hommes, formait l'arrière-garde ou réserve [3].

Durant leur marche nos troupes furent sur divers points inquiétées par des bandes armées de Portugais et de Brésiliens, jusqu'à ce qu'en suivant la côte elles furent arrêtées par le Rio-Dolce, petite rivière peu profonde, derrière laquelle l'ennemi, au nombre de 800 hommes, avait construit un retranchement. On attaqua avec une grande vigueur cette force ennemie et les deux petites pièces de cam-

1 Pour établir avec exactitude le récit de la prise d'Olinda, nous avons, ainsi que pour tout le reste de cette notice historique, consulté et comparé tous les auteurs hollandais et étrangers qui ont écrit sur cette matière; la riche bibliothéque royale de La Haye nous a été à ce sujet d'un grand secours. Nous y avons trouvé, entre autres, une nombreuse collection de brochures et de notices écrites et publiées à cette époque. Un grand nombre parlent de la prise d'Olinda et entrent dans des détails qui sont parfaitement d'accord avec ceux que fournit De Laet. Les plus importantes sont sans contredit: *Oorspronckelycke missive geschreven by den Generael Weerdenburch aan de Ho. Mo. Heeren Staten Generael noopende de veroveringhe van de Stadt Olinda de Fernambuco met al syne forten ende stercke plaetsen, in 's Graven-Haghe Anno* 1630. — *Olinda ghelegen in 't land van Brasil in de capitania van Phernambuco met mannelycke dapperheyt ende groote couragie inghenomen ende gheluckelyck verovert op den* 16 *February* 1630 *cort ende claer beschreven door Joannem Baers, Dienaar der godlycken Woorts in de Heerlyckheit van Vreeswyck, gheseyt de Vaert, als een sichtbaer ghetuyge in 't vyftischste jaer syns ouderdoms. Amsterdam* 1630; — et *Veroveringh van de stadt Olinda ghelegen in de capitania van Phernambuco door den E. E. manhaften gestrenghen Heyndrick C. Lonck, generael te water ende te lande. Amsterdam* 1630.

2 Suivant le dire de plusieurs écrivains, Waardenburg, imitant ici l'exemple donné par le prince Maurice à la bataille de Nieuwpoort, ordonna aux vaisseaux de s'éloigner de la côte, afin d'ôter à ses soldats tout moyen de retraite.

3 Le nombre des troupes de débarquement n'était que de 2948 hommes, et non de 6000 hommes, comme De Beauchamp et d'autres historiens l'affirment.

pagne que nos troupes avaient prises avec elles leur furent d'un grand secours. Après un court combat les Hollandais n'hésitèrent pas à passer la rivière à gué et ils eurent bientôt mis les Portugais en fuite. Alors tout ce qui restait encore d'habitants dans la ville imita ce lâche exemple, et courut se réfugier dans l'épaisseur des forêts voisines, chacun enlevant ce qu'il avait de plus précieux et de plus portatif.

L'avant-garde se dirigea alors sur le couvent des Jésuites qu'on avait fortifié; la seconde colonne sur le couvent des Franciscains et des Jésuites, et l'arrière-garde, sur le fort du Nord près d'Olinda. Salvador de Azevedo, presque le seul officier de l'ennemi qui fit son devoir, se défendit courageusement avec une poignée de braves retranchés dans le collége des Jésuites, jusqu'à ce que les portes furent enfoncées à coups de canon. Pour le reste on rencontra peu de résistance et on se rendit promptement maître de toute la ville, comptant seulement 50 à 60 morts.

De son côté, le général, pour soutenir l'attaque, avait fait débarquer au sud de la ville 500 matelots et soldats, sous les ordres de l'amiral et du major Schutte, qui à leur arrivée trouvèrent déjà l'ennemi au pouvoir des nôtres et qui entrèrent sans résistance dans la ville.

Comme les habitants, malgré la défense du gouverneur Mathias d'Albuquerque, avaient emporté de la ville la plus grande partie de leurs biens et de leurs richesses, le butin conquis par nos troupes fut de peu d'importance; il se composa principalement de huit canons en fer, de 4600 livres de poudre de 200 caisses de sucre, de quelques barils de vin et d'autres marchandises dont la plus grande partie fut pillée par nos soldats[1].

Le lendemain, le général et le vice-amiral firent leur entrée dans la ville; on prit possession de tous les postes militaires et on inspecta toutes les entrées de la ville, afin de les fortifier convenablement et de les mettre à l'abri d'un coup de main. Mais ce dernier point était presque impossible à exécuter, les maisons et les édifices s'étendant sur une trop grande surface et la ville étant située sur des hauteurs qui la dominaient entièrement. On réunit donc les postes militaires sur les points les plus élevés, on isola et on ferma les principales entrées et le bas de la ville fut laissé à découvert. L'exécution de ces divers travaux et les fatigues que les troupes avaient éprouvées le jour précédent furent cause que ce jour on ne prit aucune mesure contre l'ennemi.

Aussi D'Albuquerque qui était encore resté maître des deux forts du Récif, se décida-t-il à incendier les nombreux magasins richement approvisionnées qui se trouvaient dans le village Récif, dans le but, en partie, de se venger des habitants d'Olinda qui avaient abandonné si lâchement leur ville, et en partie pour diminuer le butin qui pourrait tomber au pouvoir des Hollandais[2]. Vingt vaisseaux marchands qui étaient à l'ancre dans le port, devinrent aussi la proie des flammes, en sorte que, suivant la donnée d'un capitaine portugais, nommé Gil Correa de Castel Blanca, pour une somme de quinze mille ducats fut consumée par les flammes.

Le 20, vers le soir, le lieutenant-colonel Callenfels tenta avec six cents hommes de s'emparer du fort St. Georges qui était défendu par Antonio de Lima et fortifié par vingt-quatre pièces de canon.

A la nouvelle de la perte d'Olinda, une terreur panique s'était emparée de la garnison de cette forteresse; tous les soldats, à l'exception de sept, avaient abandonné leur commandant. Cet officier envoie aussitôt informer Mathias de la desertion de sa troupe, et demander du renfort. A l'arrivée du message, un jeune colon, âgé de dix-sept ans, nommé Juan Fernandez Vieira, était avec le général. Né à Funchal, dans l'île de Madère, ce jeune homme, qui devait un jour remettre le Brésil aux princes de la maison de Bragance, s'était embarqué à l'âge de onze ans pour venir chercher fortune à Pernambuco[3]. Témoin de la lâcheté des troupes et du progrès des vainqueurs, il offre à d'Albuquerque d'aller avec

[1] Si, dans cette circonstance et dans la plupart des expéditions dont fait mention cette notice historique, nos soldats se sont rendus coupables de pillage et de déplorables excès, il faut surtout en chercher la cause dans la manière dont ces troupes étaient composées. Ces soldats étaient la plupart des soudoyers de nations étrangères, tels que Français, Allemands, et Irlandais, l'écume de la société, qui n'avaient d'autre but que le pillage. Les hommes de l'équipage, presque tous enfants du pays, se conduisirent avec plus de modération et de discipline.

[2] De Beauchamp nous dit à ce sujet: « Deux mille tonnes de sucre et une immeuse quantité d'autres marchandises coloniales dont la valeur s'élevait à quarante millions, furent, ainsi qu'une trentaine de navires, la proie des flammes. »

[3] Voir à ce sujet De Beauchamp, tome II, page 236; l'*Istoria della guerra*, tome I, page 93 et tome II, page 52.

quelques autres volontaires défendre le fort St. Georges. Avec cette garnison maintenant composée en tout de 80 à 90 soldats, Antonio de Lima ose défier les Hollandais qui, sortis d'Olinda, viennent pendant la nuit planter les échelles pour donner l'assaut. Mais elles sont beaucoup trop courtes, et nos soldats sont en outre reçus avec intrépidité par les assiégés qui, encouragés par leur commandant et le jeune Vieira, leur jettent de grosses poutres dont le fort venait d'être garni, et leur renvoient même des grenades enflammées qui vont faire explosion dans leurs propres rangs[1]. Nos troupes furent en conséquence forcées de battre en retraite, après avoir eu vingt morts et cinquante blessés[2]. Voyant qu'on n'avait aucun bon résultat à attendre d'un assaut et les abords du fort St. Francisco étant d'un très difficile accès à cause de la batterie que les Portugais avaient construite sur le rivage, on se décida à faire le siége régulier de la place, après avoir toutefois mis la ville à l'abri d'un coup de main de l'ennemi au moyen de barricades et des retranchements. Le 1er mars on ouvrit les tranchées et on commença le feu contre le fort avec trois demi-mortiers et trois petites pièces de campagne, et le succès fut tel que déjà le lendemain on vit venir un parlementaire qui capitula à la condition que la garnison sortirait du fort avec ses armes, mais sans drapeaux et sans mèches allumées, après avoir fait le serment de ne pas porter les armes contre les Hollandais avant six mois. Quarante, qui avaient refusé de prêter ce serment, furent retenus prisonniers à Olinda, jusqu'à ce que quelques semaines plus tard ils furent mis en liberté et envoyés dans l'intérieur du pays[3].

Immédiatement après la capitulation du fort St. Georges, un parlementaire fut envoyé vers le fort St. Francisco pour lui proposer les mêmes conditions. Le commandant Manuel Pacheco el Guyar demanda trois jours de délai pour avoir le temps d'écrire à d'Albuquerque, mais ce délai lui ayant été refusé, il remit le soir même la forteresse au pouvoir de nos troupes. La barre devenant ainsi libre, la flotte hollandaise entra dans la rade en triomphe. Les munitions de guerre qu'on trouva dans ces deux forts consistaient en 17 canons de métal et 24 en fer, ainsi que 5680 livres de poudre et une grande quantité de boulets et de grenades.

Le 3 mars fut consacré à des prières solennelles pour remercier le ciel de la victoire que l'on venait de remporter et le soir du même jour le commandant Steyn Callenfels s'empara sans coup férir de l'île d'Antonio Vaz. Les jours suivants on entreprit quelques petites expéditions dans la campagne pour se procurer du bétail et on s'empara de plusieurs vaisseaux marchands venant de Bahia. Le 11 mars on vit arriver les neuf bâtiments qui manquaient encore à la flotte, ayant à bord 665 soldats, sous les ordres du lieut.-colonel Alexandre Seton. Il s'y trouvait également à bord trois commissaires de la compagnie (*politieke Raden*), Johan de Bruyne, Philips Serooskerken et Horatio Calendrini.

D'Albuquerque parvint cependant à rassembler à une lieue à l'ouest d'Olinda la garnison et les habitants qui s'étaient enfuis de la ville et du Récif, ainsi que quelques troupes régulières que son frère Antonio d'Albuquerque, gouverneur de Paraïba, lui avait envoyées, formant ensemble une force de 4000 hommes avec quatre ou cinq pièces d'artillerie de campagne, dans un camp fortifié, nommé l'Arrayal ou camp de *Bom Jesus*. Les chefs sous ses ordres étaient: Laurent Cavalcanti, Louis Barbaillo et Philippe Cameron qui amena avec lui quelques Brésiliens. D'Albuquerque essaya par tous les moyens possibles de remonter le courage de ses troupes et ne voulut entendre parler d'aucune négociation et d'aucune échange de prisionniers; il refusa même de payer une rançon pour la délivrance de

[1] Voir De Laet, page 188, et de Beauchamp, tome II, page 236. Les moyens d'enflammation de nos grenades n'avaient pas été bien calculés; elle s'opérait trop lentement et par cela même causait du dommage à nos soldats.

[2] Nous empruntons ce chiffre des morts et des blessés aux diverses brochures écrites à cette époque et dont nous avons fait mention plus haut. De Laet n'en donne pas le chiffre exact; De Beauchamp et l'*Istoria delle guerre* parlent de trois cents morts et d'un plus grand nombre de blessés; mais on reconnaît tout d'abord combien ce chiffre est exagéré, et avec d'autant plus de raison que ces mêmes auteurs ne font monter la garnison portugaise qu'à 37 hommes et le nombre des pièces d'artillerie à trois.

[3] C'est une erreur quand nous lisons dans Beauchamp, tome II, page 238, qu'ils ne s'étaient pas rendus à cette condition et qu'ils devaient sortir avec tous les honneurs de la guerre, tambour battant, mèche allumée et conservant même leur drapeau. Nous avons trouvé dans une des brochures que nous avons déjà mentionnées, la copie du traité de capitulation, rédigé dans les langues hollandaise et portugaise, et qui confirme en tout points notre récit, comme aussi les données que nous en trouvons chez De Laet. Ce dernier écrivain nous dit que d'Albuquerque mécontent de ce que Lima et Guyar avaient si promptement rendu les forteresses, les mit immédiatement en prison, pour en faire un exemple aux autres.

son confesseur, un moine capucin, qui était tombé au pouvoir des Hollandais. Il établit une chaîne d'avant-postes sous des officiers qui, destinés à combattre dans les buissons et derrière les haies, furent appelés *capitaena d'emboscadas* (capitaines d'embuscades). Il leva sur les milices composées de paysans et de laboureurs brésiliens qui s'étaient rangés sous sa bannière comme volontaires, un vingtaine de ces compagnies qui, tantôt réunies, tantôt divisées, devaient sans cesse harceler les Hollandais, et il forma en outre trois corps d'élite sous les ordres du jésuite Manuel de Mosaes, de Cameron et de Vieira.

Au moyen de cette ligne qui entourait la ville d'Olinda d'un demi-cercle, nos troupes furent constamment inquiétées par de petites escarmouches, et le 26 mars, le général Loncq fut même sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi. Se rendant du Récif vers Olinda avec une escorte de cinquante hommes, il fut attaqué à l'improviste par une troupe de Portugais commandée par Cameron et avec tant d'acharnement qu'il y perdit 36 des siens, parmi lesquels se trouva le ministre protestant Jacob Martini; six hommes furent blessés et c'est à grand' peine qu'il regagna la ville [1].

Une partie de notre garnison, qui était allée chercher du bois à Antonio Vaz, fut aussi attaquée par 800 Portugais et obligée de battre en retraite, après avoir éprouvé une perte de 45 soldats et de 6 matelots. Quelques jours auparavant, le vice-amiral Banckert avait fait voile avec huit gros navires pour S^te^. Hélène, afin d'y attendre les caraques portugaises richement chargées qui tous les ans se rendaient des Indes-Orientales au Portugal et s'arrêtaient à S^te^. Hélène pour y faire de l'eau [2].

Le commandant Dirk Simonsz. Van Uitgeest partit aussi du Récif vers la fin d'avril avec huit navires pour aller croiser devant Bahia; mais il revint au mois d'août pour cause de maladie et il s'embarqua avec le lieutenant-colonel Elst à bord du navire le *Swarte Leeuw*, pour repatrier; on n'a jamais plus entendu parler d'eux, et il est probable que ce bâtiment a péri ainsi que l'équipage. La perte de ces deux braves commandants fut un coup sensible pour la Compagnie.

Environ à cette même époque Johannes Van Walbeek, qui plus tard devint amiral de la côte du Brésil, et Servatius Carpentier furent nommés membres du conseil politique, qui, le 5 mai, prit le pouvoir des mains du général Loncq [3]. Ce dernier partit, deux jours après, pour la mère-patrie, avec huit vaisseaux et un yacht.

Au commencement du même mois le commandant Dirk De Ruyter partit avec six bâtiments et deux yachts pour les îles des Indes-Occidentales à la recherche de quelque avantage. Peu de jours après il fut suivi de l'amiral Ita, chargé d'une pareille mission. Peu avant avant son départ, cet amiral avait été sur le point, ainsi que Loncq, de tomber entre les mains des ennemis, lorsqu'il se rendait de la ville d'Olinda vers le Récif pour s'y embarquer. Son escorte, forte de 90 hommes, fut attaquée en route par une bande de Brésiliens cachés en embuscade. Une forte pluie empêcha nos troupes de se servir de leurs armes à feu, et deux officiers et trente hommes des nôtres tombèrent atteints des flèches de l'ennemi; une sortie faite de la ville par le colonel Waardenburg sauva heureusement les autres hommes de l'escorte. Le 17 mai Ita fit voile de Pernambuco avec 8 vaisseaux et deux yachts et se réunit dans l'Archipel des Indes-Occidentales avec le commandant Dirk De Ruyter et une partie de la flotte du commandant Boon-eter qui, au commencement de l'année, avait été envoyé de la Hol-

[1] C'est à tort que De Beauchamp dit, à la page 248 .que l'escorte du général était de 600 hommes; cette assertion est hors de toute vraisemblance, car la distance était trop courte pour qu'on eût besoin d'un aussi grand nombre d'hommes.

[2] Après avoir vainement attendu pendant quatre mois, il retourna dans la mère-patrie. A cette époque S^te^. Hélène était entièrement inhabitée et était si peu visitée que les mouettes et autres oiseaux se laissaient facilement approcher, et qu'on les tuait à coups de bâton. Pendant le séjour de l'escadre de Banckert à S^te^. Hélène. l'équipage y tua 25000 chèvres et porcs sauvages.

[3] Ce soi-disant conseil politique (*politicque raedt*) gouvernait la colonie, en sorte que le colonel Waardenburg, bien qu'il eût le titre de gouverneur (suivant De Laet), avait un pouvoir beaucoup plus restreint que celui exercé auparavant à St. Salvador par le colonel Van Dorth et les frères Schouten. Nous lisons dans Aitzema, tome 1er., page 1055, que l'assemblée des XIX, dans sa séance tenue à Middelbourg en 1630, arrêta les dispositions suivantes relativement aux droits et pouvoirs respectifs du gouverneur et du conseil politique: le colonel a droit de siéger et de voter dans le conseil, mais il n'y occupe que la seconde place, c'est-à-dire *immédiatement* après le président. — La présidence était ambulatoire de mois en mois parmi tous les conseillers. Le colonel avait un pouvoir illimité sur les troupes, il ordonnait les changements de garnison et nommait les officiers; et, assisté du conseil de guerre, il rendait la justice pour tous les délits, soit militaires, soit civils.

lande pour aller renforcer l'escadre de l'amiral Pater qui se trouvait encore dans ces parages. Avec cette force réunie de 21 navires et yachts, ayant à bord 1888 matelots et soldats, l'amiral Ita croisa plusieurs mois, attendant vainement la flotte espagnole, qui était déjà partie pour l'Espagne, et après avoir capturé quelques petits bâtiments il retourna en septembre vers la mère-patrie.

Mais revenons maintenant à l'amiral Pater que nous avons laissé au mois de décembre de l'année précédente à Trinidad, et qui entreprit cette année une glorieuse expédition vers les côtes de l'Amérique centrale[1]. Les lettres qu'il avait reçues de l'assemblée des XIX avaient appelé son attention sur Santa Martha, importante ville située entre Rio Hacha et Carthagène et qu'on savait être peu fortifiée et en mauvais état de défense, d'après une lettre interceptée et adressée au roi d'Espagne par le gouverneur de cette ville, don Jeronimo De Quero. Le 26 février 1630 Pater s'empara sans coup férir de cette ville dont tous les habitants avaient pris la fuite, et de la forteresse défendue par quinze hommes et quatre pièces de canon en métal et deux en fer. On reçut des habitants qui avaient pris la fuite une somme de 5500 réaux pour la rançon de la ville, et, ne se jugeant pas assez fort pour conserver ce point si important pour le commerce avec la Nouvelle-Grenade et Quito, notre amiral l'abandonna quelques jours après, et en juin il retourna en Hollande[2].

Les hostilités continuèrent cependant de part et d'autre à Pernambuco. Les Portugais et les Brésiliens firent plusieurs attaques sur Antonio Vaz et sur le Récif, et dans l'une d'elles, qui eut lieu au mois de juin, de quinze cents hommes qu'ils étaient, ils comptèrent quatre cents morts[3]. Nos troupes, qui recevaient constamment de la Hollande des renforts en vaisseaux et en soldats, firent successivement diverses sorties, en partie pour détruire les retranchements et les travaux de l'ennemi, et en partie pour faire de l'eau et du bois, et quelquefois aussi ces sorties devinrent de violents combats avec les Portugais. Les bâtiments espagnols et portugais qui passaient en vue de la côte furent chaque fois capturés et saisis[4].

Cependant la cour de Madrid n'apprit pas sans une vive inquiétude la perte des places d'Olinda et du Récif. L'opinion publique en rejetait tout le blâme sur l'indifférence et les délais du premier ministre. L'abandon du Brésil semblait surtout aux Portugais d'autant plus inexcusable que d'Albuquerque ne cessait d'adresser à Olivares de pressantes réclamations sur l'état de faiblesse dans lequel le laissait la métropole, sur l'insuffisance du petit nombre de troupes régulières avec lesquelles il lui fallait garnir les lignes et s'opposer aux continuelles sorties de l'ennemi. Mais toutes ses représentations étaient inutiles. Les trésors de l'Espagne et du Portugal allaient s'engloutir alors dans les armées d'Italie et de Flandre, et là seulement l'Espagne semblait faire quelques efforts dignes encore de son ancienne puissance. Il suffisait, suivant Olivares, d'envoyer au Brésil de légers secours, qui, sans énerver l'Espagne, s'opposeraient aux progrès de l'ennemi, et, quelles que fussent les clameurs à cet égard, il restait persuadé que les Hollandais ne pourraient se maintenir au Brésil et que les coffres de la Compagnie des Indes-Occidentales étaient presque entièrement épuisés[5]. Les Hollandais ne perdaient pas

[1] Dans la table chronologique placée en tête de cette notice, on a abusivement indiqué à l'année 1630: *Seconde expédition sous les ordres de Pater;* ce doit être: *Suite de l'expédition sous les ordres de Pater.* — Dans Van Kampen, tome 1er, pages 325 et 392 et dans plusieurs autres auteurs on trouve la même faute, qu'il faut attribuer sans doute à une indication erronnée et obscure de De Laet, qui parle de l'expédition de la flotte avec laquelle Pater battit les Espagnols en 1631, avant d'avoir fait mention des faits de sa première expédition. Celle-ce eut lieu pendant les années 1629 et 1630 et la seconde en 1631. Comparez De Laet page 204 et page 217.

[2] Voir De Laet page 220 et Van Kampen, tome 1er, page 393.

[3] Voir de Beauchamp et *Istoria della guerra.* De Laet parle seulement de 250 morts.

[4] Parmi ces navires il s'en trouvait beaucoup ayant à bord des esclaves africains que les Hollandais employèrent pour les moulins à sucre aux environs d'Olinda et appliquèrent au service militaire. Pour donner une preuve combien déjà la traite des nègres avait de l'extension au Brésil, il suffit de dire qu'il résulte des registres existant alors à Pernambuco que pendant les années 1620, 1621, 1622 et 1623 on transporta seulement d'Angola à Pernambuco 15430 nègres. Dès 1630 les nègres esclaves de Pernambuco accoutumés aux souffrances et aux fatigues de la guerre, enflammés d'ailleurs par cet esprit de liberté dont les Hollandais leur donnaient l'exemple, résolurent de chercher l'indépendance dans l'intérieur du pays. Quarante d'entre-eux, après avoir volé des armes et des munitions, abandonnèrent leurs maîtres et se réfugièrent dans la grande forêt de Palmarès, à trente lieues d'Olinda; leur nombre s'accrut tellement qu'il s'éleva bientôt à trente mille. Ils surent maintenir leur indépendance pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'à ce qu'à la fin ils durent succomber lorsque les Portugais purent les attaquer avec des forces imposantes.

[5] Voir De Beauchamp et *Istoria della guerra.*

un moment pour se fortifier de plus en plus dans les places qu'ils avaient conquises et d'Albuquerque, jugeant qu'on ne pouvait plus arrêter leurs progrès par une simple défensive et par les petites attaques, toujours repoussées, sur le Récif, résolut de réunir toutes ses forces pour tenter la fortune par un coup d'éclat. Il s'avance par une nuit obscure avec toutes les troupes disponibles vers la ville d'Olinda et livre lui-même l'assaut à la tête de ses premières colonnes. Toutefois, les nôtres le reçurent si chaudement qu'il fut bientôt obligé de faire sonner la retraite après avoir essuyé de grandes pertes[1].

Comme on vient de le voir, la Compagnie des Indes-Occidentales s'était assuré un établissement fixe en deux endroits différents, en Amérique; car, outre la conquête de Pernambuco, elle avait, depuis, son établissement, une colonie sur la rivière d'Hudson, sous le nom de *Nieuw-Nederland*, à laquelle on avait donné une grande extension par les terrains qu'on avait achetés aux tribus indigènes qui y demeuraient. Cette colonie était en pleine prospérité et les navires de la Compagnie y faisaient un commerce très étendu et fort avantageux. En 1630 ils en exportaient pour fl. 68,012 de peaux de castor et de loutre, et y importaient de la mère-patrie pour une somme de fl. 57,500 de marchandises[2]. Par cette prospérité toujours croissante la compagnie devint de plus en plus populaire, et lorsque, vers la fin de cette même année, elle conseilla fortement de ne pas accepter les propositions de paix offertes par l'Espagne, son opinion devint bientôt celle de toute la Néerlande. Quelque élevés que fussent les frais de la guerre il y avait encore avantage à continuer la guerre, à cause des nombreuses prises qu'on fit constamment sur l'ennemi[3].

Revenons maintenant à Pernambuco, où nous verrons que, bien que la mer fût ouverte aux Hollandais, l'accès du continent leur était en quelque sorte interdit. Les magasins commençaient à s'épuiser au Récif, et la détresse de la garnison était tellement grande, qu'on ne délivrait plus aux troupes que du pain et du biscuit qu'on avait apportés de la métropole; elle n'avait même plus d'autre bois à brûler que celui qui venait de la Hollande, quoique les forêts du Brésil fussent tout près de la ville, tant l'ennemi savait bien garder le pays. Nos troupes étaient toujours occupées à fortifier Olinda si défavorablement située. De jour en jour on se convainquit davantage de l'inutilité de ces travaux, et après avoir fait faire un plan exact de cette place accompagné de sa discription, le conseil politique fit à l'assemblée des XIX un rapport détaillé, dans lequel il déclara la ville *intenable* et pria l'assemblée de lui faire connaître sa résolution.

Déjà depuis quelque temps, la compagnie avait reconnu la nécessité d'envoyer des renforts, des munitions de guerre et des approvisionnements à Pernambuco. Seize navires furent équipés à cet effet, et pourvus de neuf compagnies de troupes. Le commandement en fut confié au vaillant Pater comme général et Maarten Thysz. comme amiral. Vers la fin du mois de décembre, quelques-uns de ces navires, qui avaient été équipés les premiers, arrivèrent déjà devant le Récif, et au mois d'avril 1631 arriva enfin le général Pater avec les autres navires.

Le premier emploi que l'on fit de ces nouvelles troupes, fut d'essayer une attaque contre l'île de

1 Selon De Laet, il était difficile d'évaluer la perte de l'ennemi, parce qu'après le combat il emmenait les cadavres, et, selon d'autres écrivains, les Hollandais y perdirent 400 hommes et les Portugais presque le double. Toutefois, cette donnée nous semble très invraisemblable et de beaucoup exagérée.

2 Voir De Laet, *Kort Verhaal* etc., pag. 26 et 30.

3 Les États reçurent de tous les côtés des pétitions dans lesquelles on demandait la continuation de la guerre. Un grand nombre de brochures furent publiés — dont beancoup se trouvent à la Bibliothèque royale de La Haye — dans lesquelles on démontra *les grands avantages que le roi d'Espagne tirerait de cette trêve et le préjudice qui en résulterait pour les Sept Provinces-Unies.* Les principaux arguments que ces brochures, qui parurent sous des titres bizarres, firent valoir, consistaient en ceci: que les chances de la victoire étaient maintenant plus grandes que jamais, parce que l'Espagne était affaiblie d'un côté, par les conquêtes de la Compagnie des Indes-Occidentales, de l'autre côté, qu'elle se trouvait fortement engagée en Italie contre la France et contre Venise, et que notre allié le roi de Suède tenait en respect les troupes impériales en Allemagne. En concluant la paix, on verrait bientôt renaître les anciens différends intérieurs qui s'étaient fait remarquer pendant le premier armistice (en 1609), ce qui donnerait à l'ennemi le temps de renouveler ses forces, et la Compagnie des Indes-Occidentales se trouverait bientôt anéantie. En continuant seulement la guerre dans les colonies, la compagnie serait trop faible pour la soutenir dans les Indes et dans le Brésil contre l'ennemi qui y concentrerait toutes ses forces. On craignait aussi qu'en congédiant un grand nombre de matelots, ceux-ci n'inquiétassent sérieusement le commerce en s'adonnant à la piraterie. (Voir Van Kampen, Aitzema et Wagenaar.)

Tamarica, située au nord d'Olinda, ayant neuf lieues de circonférence et très fertile en sucre, vin et melons [1]. Le colonel Hartman Godefried Van Steyn Callenfels fut chargé de cette expédition. Le 22 avril il mit sous voile et quitta le Récif avec quatorze navires et yachts et une quantité de chaloupes. 1260 hommes de troupes se trouvèrent à bord de ces bâtiments, dont le commandement était confié en sous ordre, au major Schutte, aux capitaines Van Schuppen, Couck, Artichofsky et autres, dont les noms se trouveront plus tard mentionnés honorablement. Deux jours après le départ on arriva à Tamarica; mais on apprit par quelques Portugais et des nègres qu'on avait faits prisonniers, que le fort situé près la ville La Conception et commandé par Salvator Pigneiro, était pourvu de 16 pièces de canon, et avait, outre l'ancienne garnison de 300 hommes de troupes portugaises, reçu recemment d'Albuquerque un renfort de 800 hommes. A cette circonstance venait se joindre une autre difficulté: celle du terrain. Tous les alentours étaïent marécageux, en sorte qu'il était fort difficile d'essayer l'attaque avec quelques chances de succès. Aussi résolut-on, après avoir pris au préalable l'avis du conseil politique de Pernambuco, de renoncer à l'attaque. On se borna donc à élever un petit fort sur l'île située à l'embouchure d'une rivière, en face de l'île de Tamarica. Dans ce fort que l'on nomma *Oranje*, on laissa une garnison de 366 hommes sous le commandement du capitaine Artichofsky [2], et au 1er juillet le reste de l'expédition s'embarqua pour retourner au Récif.

En Espagne, cependant, la nouvelle s'était répandue que l'armement commandé par Pater, avait aussi pour but d'aller à la recherche des gallions du Mexique. Cette nouvelle inquiéta vivement Olivares, et il donna immédiatement les ordres les plus pressants à l'amiral don Antonio d'Oquendo d'équiper à Lisbonne une flotte de vingt vaisseaux, destinée à convoyer et à protéger les gallions chargés des trésors de la Nouvelle-Espagne. Tous les frais de cette expédition navale devant être à la charge du Portugal, ce royaume demanda avec instance qu'une partie de cette flotte au moins fût employée pour la défense du Brésil. Philippe IV se rendit à la juste demande du Portugal, et son conseil décida que des troupes embarquées sur l'escadre, deux mille hommes seraient envoyés pour renforcer les principales garnisons de la colonie, savoir: deux cents hommes à Belem et huit cents à Bahia; le reste, formant un corps de 1000 hommes composé de Castillans, de Napolitains et de Portugais, sous le commandement du comte Bagnola [3], était spécialement destiné à renforcer la petite armée de d'Albuquerque dans le Pernambuco. — Conformément aux ordres de sa cour, d'Oquendo se dirigea d'abord vers la baie de Tous-les-Saints, y débarqua les huit cents hommes destinés pour San Salvador et se remit aussitôt en mer.

Au Récif on avait eu connaissance de l'expédition projetée par les Espagnols, et le conseil résolut d'envoyer le général Pater avec seize navires pour empêcher Bagnola de débarquer ses troupes dans le Pernambuco. Le 31 août cette escadre mit sous voiles et quitta le Récif; elle se composait des navires suivants: ***Prins Willem***, ***de*** 17 ***Provintien***, ***Hollandia***, ***de Olifant***, ***Amersfoort***, ***Arca Noë***, ***Provintie van Uytrecht***, ***Nieuw Nederlandt***, ***Goeree***, ***Walcheren***, ***Fortuyn***, ***Griffioen***, ***Mercurius*** et les yachts ***Medenblik***, ***Maegdt van Dordrecht***, et ***Rotterdam*** [4].

Sur ces bâtiments se trouvaient neuf compagnies de troupes, sous le commandement du major Engelbrecht Schutten. Le 11 septembre, dans la soirée, une heure avant le coucher du soleil, on aperçut dans le lointain la flotte espagnole . Le général Pater fit venir à son bord tous les capitaines de navire, leur communiqua ses instructions et leur ordonna d'attaquer les gallions espagnols à deux, c'est-à-dire,

[1] Voir De Laet, pag. 334; Van Kampen, 1er vol., page 400; et Barlaeus, *Brasilia sub Mauritio*, pag. 122.

[2] C'est pour la première fois que l'on voit Artichofsky, qui plus tard s'est rendu célèbre par ses actions héroïques dans le Brésil, avoir un commandement indépendant. C'était un gentilhomme polonais, qui avait fui sa patrie où on le persécutait pour ses principes anti-jésuitiques. Il était venu chercher un asile dans la libre Néerlande, et y avait pris service dans l'armée. Son propre nom était Crestofle d'Artischan Arciszewski; mais communément on l'appelait Artichofsky.

[3] Bagnola était un général napolitain au service de l'Espagne, que nous mentionnerons plus tard dans la guerre du Brésil.

[4] Nous avons indiqué, sur le tableau précédent, le nombre des canons de la plupart de ces bâtiments, et celui des troupes qui se trouvaient à bord.

[5] Dans van Kampen, pag. 394, 1er vol., la date de la rencontre des deux flottes est désignée comme ayant eu lieu le 5 mai; c'est une erreur, car c'est ce jour même seulement que la flotte a quitté le port de Lisbonne.

deux navires contre chaque gallion (De faux rapports lui avaient fait croire que l'ennemi n'en avait que huit). Le lendemain, au point du jour, les deux armées navales se trouvèrent en présence, rangées en ordre de bataille. Mais au lieu de huit gallions, l'ennemi en avait dix-sept, outre 36 petits bâtiments de guerre et navires marchands. Plusieurs de nos capitaines perdirent courage à la vue de cette force supérieure, et restèrent lâchement en arrière; mais le vaillant Pater, ne voulant pas fuir devant l'ennemi, aborda résolument l'amiral espagnol d'Oquendo, dans la matinée vers dix heures. Plusieurs gallions espagnols vinrent au secours de leur amiral, tandis que Pater fut puissamment soutenu par le vaillant Jan Mast, capitaine du navire *de Walcheren*. Un combat terrible et meurtrier fut engagé à l'arme blanche et le cliquetis des armes était couvert par le bruit des canons [1], lorsque tout à coup éclata dans l'arrière bâtiment un incendie qu'il fut impossible d'éteindre. L'héroïque équipage ne continua pas moins le combat pendant quelques temps encore, jusqu'à ce que le feu détacha peu à peu les poutres et que le navire sombra. Peu de soldats seulement furent sauvés par les Espagnols, la plupart trouvèrent la mort dans les flots. Le vaillant général Pater était parmi ces derniers; lâchement abandonné par les siens il s'était longtemps tenu cramponné à un câble; mais exténué de fatigue, il dut l'abandonner .

L'amiral Thijsz. avec son navire *de* 17 *Provintien*, secondé du vaisseau *de Provintie van Uytrecht*, avait vivement attaqué le vice-amiral espagnol Francisco de Valezilla; après un combat d'une demi-heure le navire hollandais perdit son mât, mais pendant deux heures encore son équipage continua à se battre et à se défendre, lorsque le feu y éclata aussi. Poussé à bout, l'équipage sauta à bord du navire ennemi, mais il fut repoussé; quelques hommes se noyèrent, mais la majeure partie de l'équipage fut sauvée. Cependant Thysz. n'avait pas cessé le combat; il parvint enfin à couler bas le vaisseau du vice-amiral espagnol et il s'empara du gallion *St. Buonaventura*. Le gallion le *St. Jean-Baptiste* fut aussi coulé à fond, et le combat continua avec un extrême acharnement jusqu'à ce que la nuit vint enfin y mettre un terme [3]. Les deux flottes étaient si maltraitées que peu de leurs vaisseaux se trouvèrent encore en état de tenir la mer. Oquendo fit immédiatement voile vers les ports les plus voisins pour y réparer les avaries que ses navires avaient éprouvées et fit débarquer les troupes sous les ordres de comte Bagnola.

Le 22, nos navires jetèrent l'ancre devant le Récif. On y connaissait déjà l'issue de la bataille, et l'on était dans la plus vive anxiété. On craignait de voir attaquer le Récif par les Espagnols du côté de la mer, ou bien par les nouvelles troupes que Bagnola venait d'amener à d'Albuquerque. On avait déjà conçu le projet d'équiper à la hâte les quelques bâtiments qui étaient restés au Récif et de les envoyer au secours du général Pater, de quitter ensuite Olinda et de renforcer davantage le Récif.

Outre le général Pater nous perdîmes dans ce combat naval le vaillant Thomas Sickes, capitaine du

[1] Nous lisons dans De Beauchamp, tome II, pag 273: « Alors le capitaine espagnol Juan Cartalho, se vouant à une mort certaine, saute à bord de l'amiral hollandais, réussit à passer un câble autour de son mât d'artimon, et empêche ainsi la séparation des deux vaisseaux, par cette action héroïque qui lui coûte la vie. » Quoique nous aimions à relever et à admirer les actions courageuses, alors même que nous les trouvons chez nos ennemis, ce récit nous paraît un peu exagéré. Supposant que c'eût été l'intention de Pater de se dégager des vaisseaux ennemis, certes ce câble ne l'en eût pas empêché.

[2] C'est avec le plus grand étonnement que nous remarquons qu'aucun de nos anciens historiens ni de nos historiens contemporains n'ont pas même fait mention d'une action que presque *tous* les auteurs étrangers attribuent au vaillant Pater. Nous lisons dans De Beauchamp, Denis. Andrew Grant, *Istoria della guerra*, et autres auteurs: L'amiral Pater, dédaignant de sauver sa vie en nageant vers les Espagnols, prit son pavillon, s'en enveloppa le corps et se jeta à la mer, en disant aux officiers qui voulaient le retenir: *L'Océan est le seul tombeau digne d'un amiral batave!*

Quoique le récit que nous avons donné (d'après De Laet et Van Kampen) nous paraisse plus vraisemblable, nous avons cependant cru devoir faire mention de celui-ci, car il nous fournit une nouvelle preuve de la haute estime que même nos ennemis avaient pour notre courage héroïque, en attribuant ce fait à un de nos amiraux.

[3] Nous lisons dans De Beauchamp, vol. II, pag. 275: « Telle fut l'égalité des pertes que, selon l'opinion générale, le brave amiral hollandais, quoiqu'il eût perdu la vie, ne fut pas considéré comme ayant perdu la bataille. » — Nous lisons encore dans *Istoria della guerra*, tome I, pag. 115: « Onde communemente si disse che il Patres perdè la vita, ma non la vittoria. » Le témoignage de ces deux historiens étrangers prouve évidemment tout le courage héroïque déployé par nos ancêtres dans cette bataille navale et démontre en même temps que *De Laet* n'a rien exagéré en disant page 211: « Sur presque tous les navires il y avait beaucoup de morts et de blessés; en sorte qu'on peut dire que c'était un combat important, dont les vainqueurs n'avaient guère à se réjouir, car leur perte a été presque aussi considérable que la nôtre. »

navire ***Hollandia***, dont le nom a déjà plusieurs fois figuré honorablement dans d'autres batailles, ainsi qu'un grand nombre d'autres officiers et matelots[1]. La Compagnie perdit deux magnifiques navires pourvus de grands canons; mais elle reçut en compensation le gallion la *Buonaventura*, chargé de sucre, de tabac et de bois, et pourvu de 22 grandes pièces de canon en métal. Le nombre des prisonniers était de 240, parmi lesquels le capitaine de la *Buonaventura*, qui donna le chiffre exact des bâtiments et de leurs équipages dont s'était composée la flotte ennemie contre laquelle nous avions combattu; voici les noms des navires:

	Bâtiments espagnols.	Nombre de canons.		Equipages.
1.	Le gallion le *St. Jago*, commandé par Antonio d'Oquendo . .	48 en mét.		400 hom.
2.	» » » *St. Antonio de Padua*, comm. par Fr. de Valezilla.	26 »		260 »
3.	» » » *St. Buonaventura*	22 »		170 »
4.	» » » *Nossa Senora de bon Successo*	22 »		200 »
5.	» » » *Nossa Senora de Concession*	24 »		200 »
6.	» » » *Nossa Senora de Annunciada*	22 »		180 »
7.	» » » *St. Carlo*	20 »		170 »
8.	» » » *St. Blas*	20 »		160 »
9.	» » » *St. Francisco*	20 »		160 »
10.	» » » *St. Pedro de Guadrigillios*	20 »		150 »
11.	» » » *St. Bartholomeo*	18 »		140 »
12.	» » » *St. Martin*	20 »		160 »
13.	la patache » *St. Pedro*	6 »	4 en fer.	90 »
14.	» » » *Leon Dorado*	6 »	4 »	90 »
	Bâtiments Portugais.			
15.	Le gallion le *St. George*	22 »		100 »
16.	» » » *St. Juan Baptista* . . . . . , ...	22 »		100 »
17.	» » » *St. Jago*	22 »		100 »
18.	» » » *Nossa Senora Preseles major*	22 »		90 »
19.	» » » *Nossa Senora Preseles minor*	20 »		90 »

Outre ces bâtiments il y avait encore cinq navires marchands armés chacun de dix à vingt pièces en fer, tandis que les 29 autres petits bâtiments avaient été employés pour l'embarquement des troupes. Il résulte évidemment de cette nomenclature, que la flotte hollandaise, qui ne se composait que de seize navires, dont huit étaient restés en arrière et n'avaient pas pris part au combat, avait eu à soutenir une lutte inégale.

Maarten Thysz. fut nommé en remplacement de l'amiral Pater, et obtint en même temps place dans le conseil politique. On délibéra pendant tout le mois d'octobre sur la question de savoir si Olinda était ou non tenable. On résolut enfin, surtout sur les instances d'Artichofsky, de raser les fortifications, de mettre le feu à la ville et de se concentrer sur le Récif qu'on fortifierait en même temps. Ce plan fut exécuté vers la fin de novembre, et les garnisons de la ville et des forts voisins étant devenues inutiles, on eut alors à sa disposition une force armée assez respectable, qui, avec les nègres et les soldats de la marine, s'élevait à plus de 7000 combattants.

Après avoir délibéré en conseil s'il était préférable d'employer cette force à attaquer d'Albuquerque dans son camp retranché, ou d'essayer une attaque sur un autre point fortifié, les vues s'arrêtèrent sur Paraïba, situé au nord d'Olinda; on avait eu une connaissance exacte de la situation par le rapport d'un déserteur. Cependant, avant d'exécuter le projet, on conclut une alliance avec la tribu des Tapujas (tribu qui est maintenant anéantie), qui nourrissaient une haine implacable contre les Tupinambos placés sous la domination du gouvernement portugais. Cette tribu nous rendit plus tard d'éminents services.

[1] Quelques historiens prétendent que ce combat naval coûta de chaque côté 3000 hommes, ce qui évidemment est exagéré, toute la flotte hollandaise contenant à peine un équipage de trois mille hommes.

Pour l'exécution de ce plan on désigna 1600 hommes de troupes, sous le commandement du lieutenant-colonel Callenfels; ils furent embarqués sur quinze navires. Le 5 décembre suivant, ils arrivèrent à Paraïba. L'ennemi avait déjà depuis quinze jours été instruit de notre plan d'attaque, par deux déserteurs, et par conséquent nos troupes trouvèrent à leur arrivée, quatre compagnies de soldats espagnols et portugais, chacune forte de 60 à 70 hommes, ainsi que 600 Brésiliens, qui attendaient nos troupes. Ils étaient postés sur la plage derrière des retranchements. Les Hollandais sautèrent courageusement à terre, mais ce débarquement leur coûta quarante hommes. Ils chassèrent bientôt l'ennemi de sa position et des bois où il s'était tenu assez longtemps. Cependant on ne parvint pas aussi facilement à prendre le fort Cabodello situé sur l'embouchure de la rivière, et où commandait Martos Cardoso, un ancien et savant militaire; le fort était pourvu de 18 grands canons et d'une garnison de deux compagnies. On se vit obligé d'organiser un siége régulier. La même nuit les tranchées furent ouvertes, mais par suite de l'excès de travail dans un climat chaud, les nôtres eurent en quatre jours de temps plus de deux cents morts et malades, en sorte qu'on résolut de renoncer à ce siége et d'essayer d'autres entreprises. Afin de protéger le réembarquement de nos troupes, on livra la veille du jour fixé pour notre départ, une attaque vive et soutenue contre les retranchements extérieurs de l'ennemi. Dans ce combat les Espagnols eurent 100 morts et les Hollandais 40. L'embarquement eut lieu et le 14 décembre on jeta l'ancre devant le Récif.

On avait maintenant jeté les jeux sur Rio-Grande (au nord d'Olinda), parce qu'on espérait trouver un fort appui de la part des Tapujas; dans le courant de ce mois, la même escadre fut destinée à cette expédition et elle mit à la voile. Mais la côte était tellement escarpée qu'elle rendait tout débarquement impossible. En outre, le fort situé sur l'embouchure de la Rio-Grande se trouvait à une distance d'une portée de fusil du débarcadère et il était bâti sur un rocher, en sorte que sa situation le rendait presque imprenable. On se vit ainsi obligé de retourner au Récif, sans avoir pu réussir.

La même année l'Espagne avait essuyé une perte considérable par le naufrage de sa flotte d'argent qui, craignant d'être capturée par les Hollandais dans les mers des Indes-Occidentales, avait appareillé plus tard que d'ordinaire. Quelques bâtiments seulement purent être sauvés, plusieurs gallions périrent corps et biens.

Au Récif on délibéra de nouveau pour savoir quelle entreprise il fallait tenter encore contre les Portugais. L'attaque de l'Arreyal, le camp d'Albuquerque, fut jugée par les chefs militaires peu praticable. Les tentatives contre Paraïba et autres places avaient échoué, et l'expédition du gouverneur Walbeek et du colonel Schutte avec dix-sept navires et treize compagnies, contre Rio-Formosa, au commencement de l'année 1632, n'avait pas non plus réussi (on avait seulement détruit une certaine quantité de moulins à sucre), lorsqu'en février 1632 arriva l'ordre formel de l'assemblée des XIX d'entreprendre une nouvelle expédition contre un point fortifié quelconque. Le 13 du même mois le gouverneur, accompagnée de Walbeek et de Thysz. à la tête d'une escadre de dix-huit navires et de quatorze compagnies[1] appareilla du Récif pour se rendre au Cap St. Augustin; mais bientôt il revint après avoir essuyé une légère défaite en tentant un débarquement près de quelques redoutes qui avaient été élevées par Bagnola dans les environs de Nossa Senora de Nazareth.

Voyant enfin le peu d'avantages qu'on pouvait tirer ici de la puissante flotte de la compagnie, le conseil politique résolut sagement d'envoyer l'amiral Maarten Thysz. avec dix-neuf navires dans les Indes-Occidentales[2] pour combattre l'ennemi. On avait laissé dans le Récif treize navires et des yachts, sous les ordres du commandeur Jan Mast.

Avec les forces qui se trouvaient encore dans la colonie, le gouverneur résolut de risquer une attaque sur la ville de Garassu (villa de Santa Cosmo di Garasu, aujourd'hui Sobral) située à sept lieues au nord d'Olinda. Il appareilla le 30 avril du Récif, accompagné du major Rembach et de cinq compagnies de mousquetaires et d'une compagnie armée de piques. Pour y arriver il fallait passer trois petites

[1] Les compagnies dont il est ici question; comptaient 100 hommes.

[2] Avec cette flotte partit également le lieutenant-colonel Callenfels qui depuis longtemps avait demandé à quitter le Brésil.

rivières, c'était justement la saison pluvieuse, et à cette époque le passage est presque impossible, mais heureusement depuis deux jours il n'était point tombé de pluie, en sorte que ces rivières étaient guéables. Il fallait également passer par des sentiers étroits dans les montagnes et dans des endroits où il n'y avait même pas de routes frayées, en sorte qu'on se trompa dans la direction qu'il fallait prendre et que ce ne fut que le lendemain au point du jour qu'on arriva devant la ville. La majeure partie de la population se trouvait en ce moment à l'église, et n'était par conséquent nullement préparée à une attaque; on se rendit facilement maître de la ville. Dans la première mêlée environ cent habitants furent tués et autant furent faits prisonniers. Pour empêcher que les troupes ne s'enivrassent, le gouverneur fit enfoncer 200 pipes de vin qu'on y avait trouvées, et, afin d'éviter que les soldats ne se rendissent point coupables de viol, il fit enfermer les femmes dans l'église et en confia la garde à un lieutenant avec quelques mousquetaires [1]. Grâces à ces précautions aucun désordre n'eut lieu, et le butin fut réuni régulièrement; il était assez considérable, car bon nombre de riches habitants enfuis d'Olinda avaient apporté leurs biens dans cette ville.

De là on marcha vers le fort Orange, près de Tamarica. Edouard d'Albuquerque, propriétaire au Brésil, ayant appris la défaite et les pertes essuyées à Garassu, et craignant une nouvelle attaque contre Tamarica, entra, par l'intermédiaire d'un certain Pedro Alvarez, qui antérieuremeni avait été fait prisonnier par les Hollandais, en négociations avec le gouverneur, et lui fit offrir quelques milliers de caisses de sucre, s'il voulait consentir à s'éloigner. La réponse fut que la Compagnie ne se vendait pas pour quelques caisses de sucre, mais qu'on consentirait à offrir des conditions avantageuses à Albuquerque s'il voulait abandonner librement le pays. Cette proposition ne fut pas acceptée.

Nous passerons sous silence plusieurs autres petites expéditions qui réussirent plus ou moins. Le conseil politique [2] résolut d'étendre de plus en plus son territotre, et, afin d'arriver à ce but il adressa une proclamation aux habitants, dans laquelle il les engagea à se soumettre volontairement à la domination de la Compagnie, qui promettait de leur laisser leurs propriétés, de maintenir leurs droits et leur culte, plutôt que de se voir constamment exposés aux inquiétudes de la guerre. On leur offrit en outre la liberté de faire le commerce avec les Pays-Bas, une diminution de la moitié des impôts qu'ils avaient à payer maintenant à l'Espagne, dont ils n'avaient à attendre aucune protection ni secours, parce qu'il lui fallait concentrer toutes ses forces pour combattre ses ennemis en Europe. Cette proclamation ne produisit pas beaucoup d'effet, d'Albuquerque et ses partisans ayant résolu de tout risquer.

L'escadre qui continuait à croiser le long de la côte s'était emparée peu à peu de plusieurs navires qu'on envoya au Récif. L'entreprenant Jol (jambe de bois) entreprit une heureuse expédition dans l'Archipel des Indes-Occidentales avec les yachts *de Otter*, *Zee-ridder* et *Zuydsterre*, tandis que le vaillant Galein Van Stapels effectua avec les yachts ***Pernambuc*** et ***West-Souburg*** [3] un débarquement dans le Yucatan et y prit la petite ville de Sisal qu'il livra aux flammes [4].

Parmi les nombreuses petites expéditions et attaques tentées à cette époque à Pernambuco, il y a un fait qui mérite particulièrement mention: c'est la défense héroïque d'un fort situé sur le Rio-Formoso contre lequel avait été expédié, en janvier 1633, le major Van Schuppen avec cinq cents hommes; un mulâtre, Domingo Fernandez Calabar, qui avait déserté les rangs ennemis et était venu se joindre à nous, lui servait de guide [5]. Ce fort n'avait que deux pièces de canon et pour toute garnison vingt

[1] Voir De Laet et Van Kampen.

[2] Dans une pièce authentique datée du 12 novembre, déposition d'un homme accusé de haute trahison, on trouve les signatures de tous les membres composant en ce moment le gouvernement au Brésil, les voici: Walbeek, Waardenburg, Carpentier et Van Der Haegen formant le conseil politique; Schutte, lieutenant-colonel; Jan Mast, commandeur de la marine; encore un autre commandeur de l'artillerie et cinq majors: Redinchoven, Berstet, Rembach, Schuppen et Artichofsky.

[3] Ces yachts avaient été séparés de la flotte de Thijsz. qui retourna en octobre et novembre dans la mère-patrie.

[4] C'est la même petite ville Sisal qui en 1624 fut prise par Pieter Schonten. Voir le *Moniteur des Indes*, tome III, page 258.

[5] Si les Hollandais avaient fait choix eux-mêmes d'un traître dans les rangs de leurs ennemis, il n'est pas douteux qu'ils n'eussent choisi Calabar, tant cet homme était actif, habile et entreprenant jusqu'à la témérité! Nul ne connaissait mieux que lui les côtes, les ports, les criques, les rivières, les forêts et l'intérieur même de la province. On ne sait quels étaient les motifs de sa défection du parti des Portugais; mais il nous fut d'une grande utilité par ses renseignements et par sa connaissance dn genre de guerre locale au Brésil consistant

hommes sous le commandement de Pedro d'Albuquerque. Jamais soldats ne firent mieux leur devoir que cette poignée de Portugais. Sommé de se rendre, le brave commandant répondit qu'il se défendrait jusqu'au dernier soupir, et il résista en effet à quatre assauts consécutifs. Sur vingt soldats, dix-neuf se firent tuer; le vingtième, quoique blessé, traversa la rivière à la nage, et échappa ainsi aux vainqueurs, qui trouvèrent en entrant dans le fort le commandant portugais étendu à côté de ses dix-neuf braves, et ayant un coup de mousquet dans la poitrine. Les nôtres, étonnés et touchés de ce héroïsme, lui prodiguèrent des secours auxquels cet officier fut redevable de sa guérison; on lui accorda ensuite la liberté sur sa parole et il se rendit à Lisbonne [1].

Au mois de mars de la même année, le gouverneur Waardenburg, qui depuis longtemps déjà avait sollicité sa démission, partit pour la métropole avec plusieurs autres officiers et cinq cents soldats qui avaient terminé leurs trois années de service. Le major Laurens Van Rembach fut nommé gouverneur. Le chiffre des soldats qui restaient encore avec lui à Pernambuco, était de 2900.

Afin de donner une plus grande puissance au gouvernement de la colonie, la compagnie y avait déjà, au commencement de l'année, envoyé deux de ses membres, Mathieu Van Ceulen et Jean Gysselingh, sous le titre de ***directeurs délégués*** (***gedeleguerde bewindhebbers***) qui devaient se charger de la haute administration des affaires gouvernementales au Brésil. En même temps arrivèrent aussi quelques navires avec de nouvelles troupes. Ces deux commissaires de la compagnie résolurent de poursuivre le cours des avantages déjà obtenus par nos armes, et de prendre enfin possession de toute la province de Pernambuco. Près du Rio dos Affogados, où commence la fertile plaine de Capibaribe et non loin de l'Arreyal (le camp des Portugais) était le fort Emilia, gardé jusque là avec soin et que nos troupes avaient constamment attaqué sans succès. Rembach y marche de nuit avec onze compagnies (1000 hommes), le surprend et l'emporte de vive force, le 17 mars. Puis il pousse jusqu'au second retranchement qu'il enlève avec un égal succès. Maître alors d'une excellente position, notre colonel se hâte d'y élever une redoute à laquelle il donne le nom de Prince d'Orange. De là les Hollandais font des excursions dans la plaine où de belles et riches possessions leur sont successivement abandonnées; et si les Portugais cessaient un moment d'être sur leur garde, ils étaient surpris par les Hollandais, qui, protégés par le fort, étaient sûrs de la victoire.

Peu de jours après, le colonel Rembach, encouragé par ces succès, résolut d'attaquer le camp retranché [2]. Il laissa trois compagnies pour garder le fort, et en sortit avec douze autres compagnies [3] qu'il destina, pour donner l'assaut de trois côtés différents. Mais tout était déjà disposé dans les lignes du camp pour repousser l'attaque; d'Albuquerque, averti de l'approche de l'ennemi, avait concentré toutes ses forces, et à peine les assaillants furent-ils en vue, qu'un feu terrible de mitraille dirigé contre eux renversa des files entières et les força à se retirer dans le fort. La perte qu'ils avaient essuyée était assez considérable, 130 hommes tant morts que faits prisonniers et presque autant de blessés.

Le major Van Padburgh manquait à l'appel, et le colonel avait reçu une blessure tellement dangereuse qu'il en mourut le 1er mai. Le lieut.-colonel Sigismondus Van Schuppen lui succéda le 11 juin. Dans cet intervalle, les commissaires de la compagnie, à la demande du comte Bagnola et de Mathieu d'Albuquerque, conclurent avec eux une convention, ayant pour but de se faire désormais la guerre d'une manière plus humaine. De part et d'autre on convint de ne plus tuer les prisonniers, de ne plus incendier ou piller les églises ou les images des saints et de ne pas maltraiter les ecclésiastiques. On détermina même la rançon qu'on pouvait exiger suivant le rang du prisonnier; on ne pouvait plus se

à opposer embûches contre embûches, ce qui fit tomber les Portugais dans leurs propres piéges. En 1635 il fut fait prisonnier par les Portugais qui le mirent à mort d'une manière cruelle et après de longues tortures. Voir De Beauchamp, tome II, page 286, 290 et 371. Voir De Laet, page 292.

[1] Voir De Beauchamp, tome II, pag. 290, et De Laet, pag. 322. Pour récompenser ce brave commandant de sa valeureuse résistance, Sa Majesté Catholique lui confia le gouvernement de Maranhan.

[2] Suivant quelques écrivains, le colonel Rembach donna l'assaut le Vendredi Saint, au moment où les Portugais étaient occupés des cérémonies religieuses. Cette ruse lui avait été recommandée surtout par Calabar.

[3] On trouve dans De Beauchamp de nouveau le chiffre de nos forces excessivement exagéré. Il prétend que cette attaque se fit par 3000 Hollandais, tandis que le nombre total de nos troupes dans Pernambuco était loin d'atteindre ce nombre.

servir de balles empoisonnées, ni hachées, ni d'autres armes déloyales. Pour cette fois, on échangea les prisonniers de part et d'autre sans rançon [1]. Cette convention produisit sur les Portugais un bon effet, qui tourna à l'avantage des Hollandais.

Peu de temps après, on résolut, sur l'orde réitéré du conseil des XIX, d'attaquer de nouveau Tamarica. Le 16 juin 1633 appareillèrent à cette fin onze bâtiments du Récif, ayant à bord sept cents hommes. Outre les colonels Van Schuppen et Byma, se trouvaient à la tête de l'expédition le directeur délégué Mathieu Van Ceulen et le membre du conseil politique Carpentier [2]. Protégé par le fort Orange, qu'avait fait construire le lieutenant-colonel Callenfels, on réduisit bientôt la ville de La Conception (chef-lieu de l'île), qui, désespérant de recevoir des secours, se rendit à des conditions raisonnables, sans coup férir. Toute l'île eut le même sort. En signe d'allégresse les Hollandais tirèrent tout le jour des coups de canon et rendirent des actions de grâces solennelles pour remercier la Providence d'une victoire aussi facile. Les chefs et une partie des troupes retournèrent au Récif.

Au mois d'avril de la même année, le commandeur Jan Jansz. Van Hoorn, qui depuis longtemps déjà s'était distingué au service de la Compagnie, fut envoyé avec une expédition aux Indes-Occidentales, composée de huit navires et des yachts. Après avoir croisé quelque temps entre les îles, il se rendit vers la côte de Honduras au Sud de la Nouvelle-Espagne, et attaqua, au mois de juillet, la ville de Truxillo, située sur une montagne près de la baie de ce nom. Après une courte résistance et une perte seulement de sept hommes, on se rendit maître de la ville. Un incendie qui éclata dans ce moment, réduisit les deux tiers de la ville en cendres, en sorte que le butin fut peu considérable, et toute la contribution de guerre qu'on put obtenir consistait en vingt livres d'argent. On mit ensuite sous voile vers la presqu'île d'Yucatan, dans le but d'attaquer la ville de St. Francisco, sur la côte ouest de la baie de Campèche. Cette contrée est fort renommée à cause du précieux bois qu'elle fournit. St. Francisco, qui en est le chef-lieu, était une ville de commerce assez considérable. Le 13 août les Hollandais effectuèrent un débarquement près de la ville, et forcèrent l'ennemi, qui était sorti de ses lignes sur la plage pour les repousser, à reculer dans la ville même, et ils le poursuivirent tout en combattant jusque sur le marché. Un feu vif partit des toits plats sur les nôtres, et outre les 350 hommes d'infanterie et de cavalerie dont se composait la garnison il s'y trouvait encore mille habitants armés et des Indiens qui s'étaient joints aux troupes; les ecclésiastiques mêmes étaient armés et combattaient. — Mais nonobstant la supériorité des forces ennemies on parvint bientôt à se rendre maître de la ville, à l'exception toutefois du couvent fortifié de St. Francisco, dans lequel se trouvait le gouverneur don Juan de Barros, qui refusa d'entrer en négociations ou de payer la rançon pour les prisonniers [3].

N'ayant, à part les équipages des navires, que 250 hommes de troupes à sa disposition [4], le commandant hollandais était convaincu de l'impossibilité de conserver la ville. Aussi, après avoir mis le feu à vingt-deux navires marchands qu'il avait pris dans le port, et après avoir embarqué tout le butin sur sa flotte, le vaillant Jansz. retourna dans la mère-patrie, où il arriva au mois de novembre.

Dans la province de Pernambuco les Hollandais firent encore cette année plusieurs expéditions dévastatrices, soit du Récif, soit de Tamarica, qui furent couronnées de succès. Ces expéditions étaient successivement commandées par Van Schuppen, Byma et autres officiers; les commissaires délégués Mathieu Van Ceulen et Gysselingh ou le membre du conseil politique, Carpentier [5], y assistaient alternativement.

[1] On tronve le texte original de cette convention dans De Laet, page 331.

[2] C'est probablement une faute typographique ou une erreur dans Van Kampen, où nous lisons, tome I, page 399, que cette expédition se fit sous le commandement de Mathieu van Houten. Jamais officier supérieur ou administrateur civil de ce nom n'a été au service de la Compagnie des Indes-Occidentales. Aussi De Laet et tous les autres historiens citent-ils le nom de Mathieu van Ceulen.

[3] Suivant le récit de différents prisonniers le roi d'Espagne l'avait défendu sous peines sévères.

[4] Voir De Laet, pag. 352. Van Kampen dit à tort qu'il y en avait 400. Voir tome I, pag. 401.

[5] C'est dans une de ces expéditions qu'eut lieu de la part de quelques soldats hollandais un acte d'héroïque témérité. Sur le rivage près de Porto Calvo se trouvaient quelques petites barques chargées de sucre dont on ne pouvait approcher faute de chaloupes d'abordage. Gijsselingh demanda des volontaires auxquels il promit quelques rations de vin si, en se jetant à la nage, ils allaient s'emparer de ces barques. Plusieurs braves soldats, la hache autour du cou, se jetèrent à la mer, atteignirent les embarcations ennemies et mirent promptement en fuite l'équipage effrayé d'une hardiesse si rare.

Au mois de décembre, Van Ceulen quitta le Récif avec une flotte de dix navires, ayant à bord outre leur équipage, 808 hommes de troupes, pour faire une expédition contre Rio-Grande. Van Ceulen était accompagné de Carpentier, de Byma et de Lichthart (nommé commandeur de la côte brésilienne en remplacement de Jan Mast). Au débarquement Van Ceulen reçut une députation des Tapujas, qui étaient très favorablement intentionnés à notre égard, aussi cette députation fut-elle bien accueillie et elle nous quitta comblée de présents. On somma le fort, situé sur l'embouchure du Rio-Grande de se rendre, mais le gouverneur Pedro Mendez de Corea répondit par un refus formel. Il fallut donc procéder à un siége. On fit élever des batteries et on cerna le fort. Après quelques jours de siége, et après que le vaillant gouverneur eut été mortellement blessé, la garnison capitula. Le nom du fort fut changé et reçut celui de Ceulen, du nom du commandant de l'expédition [1]. On trouva dans le fort une quantité considérable de munitions de guerre. Le capitaine Garstman y resta avec 150 hommes pour garnison, et le reste de l'expédition retourna au Récif.

L'escadre s'empara, en attendant, d'un grand nombre de navires marchands. Le total des bâtiments pris et brûlés par les flottes de la Compagnie des Indes-Occidentales s'éleva pendant cette année, 1633, au chiffre de 90 [2].

(La suite prochainement.)

MÉMOIRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

LES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DES INDES NÉERLANDAISES.

(Suite de la page 246, du Tome II)

VII. Jacques Specx. 1629—1632.

Ce Gouverneur-général naquit en 1587 ou 1588, à Dordrecht, où sa famille, d'origine brabançonne, s'était réfugiée par suite des différends de religion. Son grand-père avait été conseiller, et sa soeur fut élue abbesse du couvent de Morival. S'il faut en croire Van Haren [3], il reçut une éducation conforme à sa naissance, ce qui lui fut d'un grand secours dans la carrière qu'il eut à parcourir. Il se trouva au fameux siége d'Ostende, qui dura trois ans et quatre-vingts jours, depuis le 5 juillet 1601 jusqu'au 20 septembre 1604, et où assiégeants et assiégés épuisèrent à l'envi toutes les ressources et toutes les inventions du génie de la guerre [4]. Quelques années plus tard, en 1609, il entreprit, mais dans des fonctions subalternes, un voyage aux Indes, à bord du *Griffioen*. La même année encore, il fut nommé directeur du commerce hollandais au Japon; il séjourna dans ce pays jusqu'en 1613. Dans l'intervalle il paraît s'être absenté plus d'une fois: c'est ainsi qu'en 1611 nous le trouvons revenant de Patana au Japon, avec le célèbre Pierre Segerszoon, à bord du *Brak*, yacht qui faisait partie de la flotte de Pierre Both, premier Gouverneur-général. En 1614 il reçut, à ce qu'il paraît, une mission plus spéciale pour le Japon; et il y resta jusqu'en 1621, époque à laquelle il fut appelé à Batavia pour présider le banc des échevins. Le 9 septembre de l'année suivante, il fut nommé conseiller de l'Inde en service extraordinaire. Il semble que l'administration était alors encore loin d'être réglée; car les directeurs de la Compagnie le croyaient encore au Japon, qu'il occupait déjà une des plus hautes dignités dans la capitale de l'Inde néerlandaise. Ceci explique pourquoi son titre de plénipotentiaire

[1] Aujourd'hui c'est une petite ville de peu d'importance nommée Natal.
[2] Voir: De Laet, *Kort verhael*, pag. 17.
[3] Voy. les Gueux (*de Geuzen*) aux notes du chant premier.
[4] Ce siége vient d'être décrit récemment dans un roman historique du baron de St. Genois: *le château de Wildenborg*; il en a paru une traduction hollandaise.

ne lui fut retiré qu'en 1622, et que quatre ans après il fut pour la forme rappelé du Japon pour s'entendre oralement avec le directeur Martin Sonk, sur la situation du commerce avec cet empire.

On peut le regarder comme l'un des principaux fondateurs du commerce de la Compagnie au Japon; et ce fut lui encore qui établit la première loge ou factorerie hollandaise à Firato.

Selon les ordres qu'il avait reçus, il entra dans sa patrie en 1627 ou 1628, et donna des éclaircissements très-détaillés sur le commerce au Japon. La considération dont il jouit dans ce pays et toute sa conduite comme directeur du commerce méritent que nous nous arrêtions quelques instants sur cette période de sa vie, d'autant plus qu'elle le caractérise particulièrement. Il arriva au Japon pendant une des crises les plus difficiles que ce pays ait jamais traversées, au moment où l'on allait embrasser cette politique envers les étrangers dont les Japonais ne se sont plus écartés depuis. En 1609, en effet, une effroyable guerre civile venait d'éclater dans leur empire, et deux ans plus tard, quand Specx y arriva avec deux vaisseaux, le Sjôgun Minamoto s'était emparé du pouvoir suprême, quoique Fide-Jori ne fût pas encore mort. Le Sjôgun non-seulement donna audience à Specx, mais encore il s'entretint longuement avec lui au moyen d'interprêtes, faveur qu'il accordait rarement aux ambassadeurs étrangers. L'extérieur grave et digne de Specx lui fut d'une grande utilité au Japon. « On avait eu l'imprudence, remarque Van Haren, de mettre une cargaison de fort peu d'importance sur les deux vaisseaux envoyés au Japon; les Portugais et les Castillans en profitèrent aussitôt pour faire remarquer aux indigènes « l'état misérable » des Hollandais. Mais Specx savait trop bien qu'il est pour un commerçant des circonstances dans lesquelles il faut savoir supporter une perte légère pour s'assurer des avantages considérables dans l'avenir. Il prit bien vite son parti; il se donna comme ambassadeur, et prenant avec lui ce qu'il avait de mieux dans sa cargaison, il se rendit à Surunga, où Ongoschio (Sjôgun Minamoto) avait sa cour; et offrit des cadeaux à Ongoschio et à ses courtisans, ainsi qu'au Sjôgun-Sama, fils d'Ongoschio, qui résidait alors à Jédo. Ce dernier lui fit aussi bon accueil que son père; il s'entretint surtout des affaires militaires en Europe, et se fit raconter les particularités du fameux siége d'Ostende. Les deux princes furent enchantés des manières dignes de cet étranger, qui imitait la noblesse japonnaise dans sa magnificence, qui ne sortait jamais qu'avec une suite considérable et précédé de deux trompettes sonnant l'air national du *Wilhelmus van Nassauwen*, qui répandait à pleines mains les présents et ne parlait pas de négoce. Seulement, au moment du départ, et comme en passant, il demanda que, si par la suite quelques marchands de sa nation venaient au Japon, ils eussent liberté entière de commercer. Les deux princes lui accordèrent aussitôt une convention (*capitulatie*) qui rapporta d'immenses trésors à la Compagnie des Indes-Orientales, et qui lui en aurait rapporté davantage encore, sans l'ignorance de ses employés au Japon, ignorance qui fit retirer cette convention. » Nous reviendrons plus tard sur ce sujet. Une fierté aussi bien placée attira à Specx la reconnaissance de la Compagnie, et dans les circonstances difficiles où celle-ci se trouvait encore, inspira une grande confiance en ses talents. Le 25 janvier 1629, il retourna avec sa femme et ses soeurs aux Indes, à la tête de huit vaisseaux, avec le titre de conseiller extraordinaire, prenant rang immédiatement après le gouverneur.

C'est pourquoi, le gouverneur Koen étant mort, comme nous l'avons vu, deux jours avant l'arrivée de Specx, celui-ci fut élu à l'unanimité pour lui succéder provisoirement comme Gouverneur-général. Dubois contredit ici positivement Valentyn, qui affirme que les directeurs confirmèrent expressément ce choix; en effet, dans la dépêche qu'on lui fit tenir, on se contenta de lui souhaiter qu'il remplît cette fonction avec autant de zèle, de vigilance et de succès que son prédécesseur; et quant à ses pouvoirs, on ajoutait qu'il y serait pourvu sans retard par une décision. Il ne paraît néanmoins pas que des pouvoirs lui aient jamais été envoyés. Quoi qu'il en soit, Specx donna des ordres au nom des directeurs, aussi bien que des Etats-Généraux et du Prince d'Orange.

Aussitôt après son arrivée à Batavia, Specx dut s'occuper de repousser les attaques de l'ennemi, qui tenait la ville bloquée. Le danger était d'autant plus grand, que les munitions de guerre commençaient à manquer. Pendant les dernières semaines, les Javanais avaient obtenu beaucoup de renforts; et une nouvelle armée des plus redoutables campait devant la ville. Avec une dixaine de pièces, ils canonèrent vivement les forts situés à l'orient et au sud-ouest de la ville. Le fort ***Hollandia*** eut par-

ticulièrement à souffrir, cependant les assiégés comptaient en général peu de morts et de blessés. L'artillerie de l'ennemi était admirablement bien servie; les Javanais avaient su si adroitement abriter leur canons derrière des palissades de bois, que nos boulets ne leur causaient aucun dommage. Parmi les boulets lancés par l'ennemi, on en remarqua quelques-uns qui étaient creux et remplis de terre. Les gros canons dont les Hollandais avaient fait présent au prince, furent méchamment tournés contre eux. La nuit du 29, les ennemis poussant des cris affreux, tentèrent de mettre le feu au quartier appelé Weesp; mais la résistance fut telle qu'il durent battre en retraite, laissant 140 morts derrière eux. Pendant tout le mois ils renouvelèrent leurs attaques; mais elles furent toutes également repousées. Lors d'une sortie dirigée contre les ouvrages des ennemis auxquels on mit le feu, une douzaine de grenades étant venues à sauter, avant qu'on les eût lancées, plusieurs de nos matelots furent tués ou grièvenent blessés; et si l'ordre n'avait pas été promptement rétabli, nos troupes auraient été totalement défaites: l'événement aurait eu des suites funestes.

L'ennemi, quoiqu'il eût beaucoup à souffrir du manque de vivres, n'abandonna point encore ses positions. Voyant que la violence ne lui réussissait pas, il conçut l'idée de jeter tous ses morts dans la rivière et d'en barrer ensuite le lit avec des pieux, de façon à ce que la ville fût obligée de faire usage de cette eau empestée. Il en résulta d'abord pour les assiégés de grandes incommodités; mais quand on eut creusé de nouveaux puits, le danger fut surmonté.

Le 20 octobre, l'ennemi tenta encore pendant la nuit une attaque désespérée, qui fut enfin repoussée après trois heures d'un combat acharné. Il fit encore une tentative sur le fort situé à l'extrêmité de la ville et dont la garnison se composait de seize hommes. Mais cette petite troupe se défendit comme des lions, « montrant, pour nous servir des expressions de Valentyn, qu'ils étaient de la souche des anciens Bataves, qui ne comptaient pas leurs adversaires pour les repousser. » Ayant épuisé leurs munitions de guerre, ils lancèrent sur les assaillants tout ce qui leur tombait sous la main, pierres, tuiles, etc. Malgré leur courage, ils étaient sur le point de succomber, quand tout-à-coup un soldat s'avisa d'une ruse que la circonstance excusait pleinement. « Un peu de patience, camarades, » crie-t-il gaiment à ses compagnons, qui ignoraient encore à quoi il en voulait venir, « je vais vous chasser d'une belle manière ces chiens de Javanais. » Il court aussitôt chercher un vase rempli de matières fécales et le lance sur les assaillants. Les Javanais déjà fort susceptibles de leur nature, s'éloignent en hâte, maudissant leurs adversaires. En même temps l'on arrivait de la ville à leur secours.

Valentyn vit encore le fort qui avait été si étrangement défendu: on le conservait comme une antiquité à Batavia. Il l'examina à plusieurs reprises, admirant qu'une poignée d'hommes, et dans un pareil réduit, avaient pu tenir tête à des forces ennemies considérables. En effet, le fort était si petit, que les Javanis avaient tenté, inutilement, il est vrai, de le renverser avec des cordes.

Ce violent effort de la part de l'ennemi fut le dernier; et le 1er novembre, à la nuit tombante, on vit le camp de l'ennemi tout en feu. On crut qu'il serait plus prudent d'attendre tranquillement le jour dans la citadelle, afin de reconnaître ce que signifiait cet incendie. Le jour suivant, Specx chargea quelques cavaliers, avec deux ou trois compagnies de fantassins, d'aller faire une reconnaissance. Quel fut leur étonnement en s'apercevant que l'armée ennemie tout entière était en fuite et le camp livré aux flammes! Un tableau plus pitoyable attira leurs regards: 7 à 800 cadavres étaient là rangés en file sur le sol, victimes de la fureur d'un ennemi qui vengeait ainsi sa défaite.

C'est ainsi qu'une des armées les plus nombreuses que Java ait jamais mises sur pied, avait été forcée à une honteuse retraite, après un siége non interrompu de dix semaines. Cette armée se trouvait réduite de moitié, tant par les maladies et la disette, que par la supériorité des Européens dans la guerre et surtout par la courageuse défense d'une poignée de braves. Les Hollandais avaient eu peu à souffrir, malgré la supériorité numérique de leurs adversaires; la perte qu'ils firent mérite à peine d'être mentionnée. Crawfurd regarde cette victoire comme un des résultats les plus brillants de l'art militaire des Européens; d'autant plus que l'histoire javanaise ne cite aucun roi plus heureux et plus habile qu'Agong; mais aussi il avait à lutter contre un Koen, contre un Specx, génies perspicaces et persévérants, qu'enflammait l'amour de la patrie.

« Cette victoire sur le Mataram, remarque Van Kampen [1], eut les plus heureux résultats pour la colonie hollandaise à Batavia, qui fut ainsi consolidée pour des siècles; les indigènes durent renoncer pour jamais à leurs projets de destruction à son égard: car ils reconnaissaient en elle une force morale qui leur était trop supérieure. La considération, l'influence dont le Mataram avait joui à Java comme au dehors, devint le partage des vainqueurs; et les indigènes, entendant sans cesse nommer la Compagnie des Indes-Orientales, retrouvant partout des marques de sa puissance, finirent par se la représenter comme une personne qu'ils désignèrent sous le nom de *Jan Compani;* les habitants s'attachèrent de plus en plus à son gouvernement, » etc.

C'est en profitant de l'impression que cette victoire avait faite sur les insulaires, que Specx parvint, tant que dura son gouvernement, à étendre le commerce de la Compagnie, à poursuivre sur le fondement posé et à augmenter l'autorité, l'influence et la réputation de cette même Compagnie par des moyens pacifiques et des traités conclus avec les princes indiens.

Il fit de la sorte un traité avec Ternate, dont l'amitié s'était refroidie à notre égard, pendant les derniers temps, et où un nouveau sultan avait été appelé au trône par l'influence des Espagnols de Manille. Ce nouveau traité assurait aux Hollandais le monopole des épiceries. Mais, d'après notre manière de voir, ce monopole même, ou tout au moins l'obligation imposée aux insulaires de ne cultiver que le clou de girofle, fut une violation du droit naturel, qui a exercé les plus funestes conséquences sur les autres cultures et sur la population elle-même. Beaucoup de voix se sont élevées, de nos jours, surtout, contre ce système; le Gouverneur-général Merkus s'était fortement prononcé dans notre sens, il a même émis à ce sujet des idées qui se réaliseront peut-être un jour. Cependant, quant à l'introduction d'une pareillle mesure, il faut nécessairement se replacer dans ces temps; il faut qu'on songe à la condition des colonies portugaises, espagnoles et anglaises, condition qui aussi n'a été adoucie que par degrés.

On conclut aussi une alliance défensive avec Ternate, surtout contre les belliqueux Mangkassares de Célèbes. C'est en vue des grandes choses accomplies par le Gouverneur-général Specx et de son successeur que Van Haren s'écrie, dans son poëme national:

« Qu'est-ce que Nieuport, et ses mers et son rivage, à côté des exploits dont cette province fut le théâtre? Où sont les contrées lontaines qui ne respectent pas son drapeau? l'habitant de Formose vient le saluer, étonné de se rencontrer avec l'Iroquois. Specx dompte le jaune habitant de Ternate; et tandis que Brouwer va entamer le Chili, Jol envoie le noir esclave du Loanda, et Lonck le rouge Brésilien. » [2]

Specx fut remplacé le 7 septembre 1632, comme Gouverneur-général, par Hendrik Brouwer; et dans les premiers jours de décembre, il repartit pour l'Europe avec sa famille, à bord du *Prins Willem.* Il arriva sain et sauf dans sa patrie, en juillet de l'année suivante.

Nous ne possédons aucune particularité sur le reste de sa carrière. L'une des ses filles, Maria Specx, épousa Barthélemy de Gruiter, qui fut successivement gouverneur de Mazulipatnam en 1643, et bourgmestre d'Utrecht; il mourut en 1685.

Jacques Specx avait été marié deux fois; en premières noces avec la fille du pensionnaire Buys, et la seconde fois avec Mlle. Doublet, dont le père est connu comme seigneur de St. Annaland. Il eut de son premier mariage un fils et une fille, qui se marièrent tous deux à Utrecht; les enfants du fils

[1] *Geschiedenis der Nederl. buiten Europa*, tome I, page 297.

[2] *Maar wat is Nieupoorts zee, en zanden,*
Bij 't geen die Landvoogdij deê zien?
Waar zijn de vergelegen landen,
Daar zijne vlaggen niet gediën?
De Formosaan komt hem begroeten,
Verwonderd d'Irocoos te ontmoeten:
Spex brengt de geele Ternataan:
Wijl Brouwer gaat in Chili booren,
Zend Jol, Loanda's zwarte Mooren,
En Lonck den rooden Brasiljaan.

moururent fort jeunes; quant à Maria Specx, elle eut quatorze enfants, dont 8 garçons qui moururent presque tous dans la guerre de 1693 à 1695.

Dans la biographie de Koen nous avons déjà fait mention de l'infortunée Sara Specx, fille illégitime de Specx: il n'est pas nécessaire d'ajouter que la position du sieur Vlak, président du tribunal et de ceux qui avaient trop facilement exécuté les ordres de Koen, n'était pas des plus faciles; le père irrité refusait de participer à la sainte cène avec eux. Ils furent même quelque temps suspendus de leurs fonctions et durent payer une somme en dédommagement à sa fille. Soit politique, soit tout autre motif, sa vengeance ne s'étendit pas plus loin, malgré les sollicitations pressantes de l'oncle de Kortenhoef, l'amant de Sara. Valentyn nous a conservé une lettre de cet oncle, qui ne respire que haine et vengeance depuis le commencement jusqu'à la fin: «puissent les meurtriers, ce sont les propres paroles de l'oncle, ne pas échapper à la vengeance de Dieu!.... cet homicide a rempli la Hollande; on en parle avec tristesse dans les barques, dans les voitures, aux repas.» Cette même lettre nous apprend que les Directeurs de la Compagnie firent aussitôt parvenir aux parents du malheurex Kortenhoef en Hollande, les deniers qu'ils assuraient avoir été compris dans la confiscation de ses biens: c'est donc une preuve, qu'eux aussi, ils désapprouvaient la sévérité du défunt Gouverneur. Cependant Koen étant mort, les juges auront sans doute rejeté toute la faute sur lui.

Pendant toute la durée de son gouvernement, Specx fut constamment en démêlés avec le clergé à Batavia. Il exigeait que deux *commissaires-politiques* prissent séance, partout dans les consistoires; ceux-ci obéirent provisoirement; mais ils recoururent aux autorités supérieures dans la mère-patrie. Pour apprécier à sa juste valeur l'esprit de cette époque, ainsi que la conduite de Specx, il faut savoir que le Gouverneur avait défendu à une femme adultère, veuve, Hollandaise d'origine, de faire une confession publique de sa faute. C'était assez, selon lui, que l'aveu eût eu lieu devant le consistoire; «d'autant plus que la paroisse était encore frêle de complexion, et cette coutume nouvelle aux Indes.» Le pasteur Heurnius lui répondit, que la paroisse n'était point si délicate, mais au contraire fort grossière, qu'il fallait donc y maintenir une discipline plus sévère que dans la mère-patrie: d'ailleurs, assurait-il, cette coutume n'est point inusitée; elle est même accompagnée d'une peine plus grave encore, l'ex-communication jusqu'au moment où la coupable se sent pénétrée de repentir. Specx soutint que l'aveu devant le consistoire était suffisant, ne voulant pas que la confession publique s'introduisît aux Indes. Le consistoire finit par accorder un délai. Si le clergé se montrait sévère, au point d'exclure de la cène une femme qui ne fréquentait pas régulièrement le temple, le Gouverneur ne se montra pas moins rigoureux à l'égard de ce même Heurnius: il le fit, à propos d'une prédication, incarcérer sur l'un des vaisseaux, jusqu'à ce que le consistoire eût prononcé sur le sermon incriminé. La décision fut favorable au pasteur. Heurnius demanda son congé; cependant il finit par s'embarquer pour la côte de Coromandel. Il y eut encore d'autres difficultés; le clergé sembla avoir porté ses plaintes en Hollande; c'est peut-être pour ce motif que la Compagnie ne releva aucun des derniers services du Gouverneur, soit pour les louer, soit pour les blâmer; et que Specx ne reçut jamais ses pouvoirs, comme Gouverneur.

Quant à l'extérieur de Specx, ses cheveux noirs, ses épaisses moustaches et son menton pointu donnaient quelque chose de sévère à sa figure. Il se montra, comme Koen, à la fois guerrier et politique: il sut aussi favoriser les intérêts commerciaux de sa nation. Son administration fut ferme; et lors du siége de Batavia, il fit preuve d'une énergie et d'une prudence remarquables, et participa ainsi en quelque sorte à la gloire de son prédécesseur qui avait fondé la ville. Valentyn louait «l'expression fière de son visage» et le nommait «l'effroi du Mataram.»

Il occupa la charge de Gouverneur-géneral à peu près trois ans.

• VIII. Hendrik Brouwer. 1632—1635.

L'administration de Brouwer eut beaucoup de rapport avec celle de son prédécesseur. Prudent, habile, il visa plutôt à assurer les conquêtes déjà faites, qu'à les augmenter par de nouvelles. Il s'attacha surtout à étendre les relations commerciales. Ayant moins eu de désagréments personnels que Specx, il se montra plus modéré, et sut mieux gagner l'affection des habitants de Java. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse citer de lui des traits d'une grande rigueur, pour ne rien dire de plus. Valentyn remarque que la bienveillance de ses traits s'alliait avec quelque chose de digne et de grave [1].

Il paraît que Brouwer était originaire d'Amsterdam. Il doit avoir entrepris très jeune le voyage aux Indes; car on suppose que, c'était pour obtenir des renseignements sur notre héros, que le commandant Reynst toucha en 1613 à Ilha da Brava. Cependant nous n'avons aucune donnée sur ses travaux primitifs aux Indes. On sait, toutefois, que, cette même année, il était directeur en second du commerce au Japon, et qu'il y fut remplacé en 1614 par Specx. Alors ou plus tard peut-être, il revint à Amsterdam, où nous le retrouvons comme directeur de la Compagnie en 1617. Il doit avoir occupé ce poste pendant longtemps; car, à ce que nous apprend Aitzema, il fut l'un des directeurs qu'on envoya à Londres pour applanir les difficultés qui s'étaient élevées entre les deux compagnies anglaise et hollandaise des Indes-Orientales. Peu de temps après, en mars 1632, à l'âge de 57 ou 58 ans environ, il fut nommé Gouverneur-général et partit pour les Indes, à bord du *Zutfen*, avec sa femme et un enfant en bas âge. Il arriva le 5 septembre à Batavia; et deux jours plus tard il prenait en mains les rènes du gouvernement.

Soit qu'il craignît de voir se renouveler les mêmes difficultés que sous son prédécesseur, par rapport aux pouvoirs, soit qu'il redoutât la haine des Anglais, irrités contre lui à cause de l'affaire de l'île de Rhun, — il demanda pour lui-même des pouvoirs tout pareils à ceux de Koen; il ne voulut s'engager que pour trois ans et se réserva la titre de directeur de la chambre d'Amsterdam, de façon à ce que, si à son retour le nombre des directeurs était au complet, il aurait séance comme directeur surnuméraire, mais sans tenir aucun traitement, tant qu'il ne rentrerait pas en service actif.

Ces conditions ayant été acceptées, Brouwer prêta serment en présence des Etats-généraux, et reçut ses pouvoirs signés des Etats, du Prince d'Orange et de l'assemblée des *Dix-sept*. Ce fut le dernier Gouverneur-général qui fut envoyé de la Hollande pendant une période de cent-dix ans (1632—1742) muni de pouvoirs signés par les Etats et par le Stadhouder.

Presqu'aussitôt après son arrivée aux Indes, il chercha à nouer des relations commerciales avec l'île de Bali devenue si célèbre de nos jours. Il sentit de quelle importance était cette île peuplée, située dans la vicinité immédiate de Java; il y envoya en conséquence plusieurs ambassadeurs. Le succès cependant ne répondit pas à son attente; probablement que l'attachement que les insulaires ont conservé jusqu'à aujourd'hui pour l'antique religion hindoue, les empêchait longtemps de contracter des liens trop étroits avec des étrangers. Il fut impossible d'obtenir une audience du souverain; et l'on dut se contenter d'obtenir l'autorisation d'échanger nos produits contre du riz qui croît en abondance à Bali. Nos ambassadeurs durent assister au sacrifice d'une foule de femmes sur le tombeau de leurs maris ou des princes de l'île. Ces cérémonies ne sont pas encore hors d'usage.

Brouwer eut à apaiser quelques troubles de peu d'importance dans les Moluques, résultant du monopole qu'on y avait établi. Il fallut châtier aussi les pirates mahométans d'Honimoa (Saparoea), à l'orient d'Amboina, qui s'opposaient de tout leur pouvoir aux progrès du christianisme. Le commandant Gysels agit dans cette circonstance, ainsi que relativement à l'extirpation des girofliers, avec une rigueur, ou pour mieux dire avec une cruauté qui fit jeter les hauts cris. Il fallut enfin envoyer le commissaire Van Den Heuvel pour s'informer de l'état des choses aux Moluques. Ce dernier blâma vivement la conduite de Gysels et l'accusa de fraudes dans son administration. Gysels fut rappelé; mais il sut s'y prendre avec tant d'adresse à Batavia, que d'accusé il osa bientôt se porter comme accusateur contre Van Den Heuvel. Par suite d'intrigues auxquelles Brouwer aurait dû s'opposer plus énergiquement, Van Den

[1] *Het vriendelijk gelaat, met agtbaarheid gepaart,*
In Brouwer ongemeen, geeft deftigheid aan 't wezen.

Heuvel eut le dessous dans le procès; et s'étant laissé aller à d'amères récriminations contre le gouvernement il fut contraint à un désaveu public devant le tribunal; cependant il ne paraît pas qu'on ait osé lui appliquer la peine prononcée contre lui. Il retourna en Europe; et son ennemi personnel aux Moluques, Van Gysels, plaça à la tête des affaires un caporal, nommé Van Deutekom, dont, comme on pouvait s'y attendre, l'administration fut «mauvaise et dure,» pour nous servir de l'expression de Valentyn. La vengeance de pareils méfaits ne se fit pas attendre longtemps; car tandis que le calme et la tranquillité semblaient régner d'une manière de plus en plus stable dans le siége de la Compagnie, une fause politique et la mauvaise conduite de quelques gouvernants faisaient naître et propageaient la haine du nom hollandais dans les îles à l'orient de Java.

L'attention du gouvernement se porta aussi sur Sumatra, où une révolution venait de mettre en danger les intérêts commerciaux de la Compagnie. Brouwer envoya deux vaisseaux sur la côte occidentale de cette île, pour obtenir une diminution des droits sur le poivre dont la demande était considérable alors en Europe, et, dans ce but, pour soutenir le prince d'Indrapoera contre celui de Malacca, l'ennemi commun. Lorsque les deux vaisseaux arrivèrent à leur destination, ils trouvèrent que le prince d'Indrapoera, avec nombre de ses sujets, et parmi eux les principaux marchands bien disposés en notre faveur, avaient été massacrés ou expulsés par les troupes du roi d'Atsjin. Les gouverneurs nommés par ce prince imposèrent de dures conditions à nos marchands; et l'on ne put ainsi obtenir aucune diminution des droits sur le poivre. Cependant la nièce du dernier roi étant rentrée dans ses états à la tête de la population qu'elle avait réunie autour d'elle, le roi d'Atsjin dut renoncer à sa conquête, et ainsi le commerce reprit une nouvelle vie.

Peu content de ces tentatives, Brouwer chercha à nouer des relations commerciales plus intimes avec Juthia, chef-lieu du royaume de Siam. Déjà en 1613, lors de son voyage au Japon, il y avait fait une première tentative; et en 1634 il fit construire à Juthia la première loge en pierre qui passa pour la plus considérable de toutes celles que les Hollandais possédaient alors aux Indes.

C'est ainsi que Brouwer veillait avec habileté aux intérêts de la Compagnie. Il avait sans contredit des facultés éminentes. Il avait une grande fermeté et appartenait à ces hommes de forte trempe qui avaient surgi de la grande guerre de la nationalité batave. Sa physionomie le dictait bien; le regard de ses deux yeux noirs était pénétrant, et la teinte argentée de ses cheveux témoignait de son expérience: en outre sa taille était avantageuse et bien prise. Son départ causa un regret général aux Indes. Il partit le 4 janvier 1635, à bord du *Nieuwe Amsterdam*. Sa réinstallation comme directeur de la Compagnie rencontra de telles difficultés, qu'il jugea meilleur d'y renoncer pour un avantage pécuniaire.

Pendant son administration il eut aussi maille à partir avec le clergé; cependant il laissa en général plus de liberté au consistoire, et la femme adultère dont nous avons parlé plus haut fut contrainte à une pénitence publique. Le pasteur Heurnius fut envoyé à Amboina, où l'œuvre des missions faisait quelques progrès. Brouwer avait proposé de faire une collecte, devant servir à la construction d'une église pour les Malais; mais ce projet n'eut aucune suite, parce qu'on décida que le service du matin se ferait en langue malaie dans l'église néerlandaise. Du reste la discipline était d'une sévérité telle, que des personnes de tout rang furent exclues de l'église, pour s'être enivrées une seule fois.

Pour en revenir à Brouwer, de retour dans la mère-patrie, il ne pouvait goûter le repos; poussé par son activité d'esprit, il chercha de tous moyens à être de nouveau utile à sa patrie. A cet effet, il offrit ses services à la Compagnie des Indes-Occidentales, et proposa une expédition au Chili, pour faire de nouvelles conquêtes et nuire aux Espagnols. La Compagnie accepta ses services et l'envoya, en 1642, à la tête d'une escadre au Brésil, afin de s'y concerter pour ses plans avec le Comte Maurice de Nassau, Gouverneur-général des terres conquises pour la Compagnie dans cette partie du monde. Après avoir séjourné un mois à Pernambuco il en partit le 15 janvier 1643 avec quatre vaisseaux et un yacht avec l'ordre de se rendre au Chili, qui, visité déjà auparavant par Van Noort, attirait les Hollandais par la richesse de ses mines, l'heureuse situation de ses ports sur l'Océan-Pacifique et la salubrité de son climat. Brouwer avait la mission de passer le détroit de Le Maire, afin d'éviter les contrariétés par les

VIII. Hendrik Brouwer. 1632—1635.

L'administration de Brouwer eut beaucoup de rapport avec celle de son prédécesseur. Prudent, habile, il visa plutôt à assurer les conquêtes déjà faites, qu'à les augmenter par de nouvelles. Il s'attacha surtout à étendre les relations commerciales. Ayant moins eu de désagréments personnels que Specx, il se montra plus modéré, et sut mieux gagner l'affection des habitants de Java. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse citer de lui des traits d'une grande rigueur, pour ne rien dire de plus. Valentyn remarque que la bienveillance de ses traits s'alliait avec quelque chose de digne et de grave[1].

Il paraît que Brouwer était originaire d'Amsterdam. Il doit avoir entrepris très jeune le voyage aux Indes; car on suppose que, c'était pour obtenir des renseignements sur notre héros, que le commandant Reynst toucha en 1613 à Ilha da Brava. Cependant nous n'avons aucune donnée sur ses travaux primitifs aux Indes. On sait, toutefois, que, cette même année, il était directeur en second du commerce au Japon, et qu'il y fut remplacé en 1614 par Specx. Alors ou plus tard peut-être, il revint à Amsterdam, où nous le retrouvons comme directeur de la Compagnie en 1617. Il doit avoir occupé ce poste pendant longtemps; car, à ce que nous apprend Aitzema, il fut l'un des directeurs qu'on envoya à Londres pour applanir les difficultés qui s'étaient élevées entre les deux compagnies anglaise et hollandaise des Indes-Orientales. Peu de temps après, en mars 1632, à l'âge de 57 ou 58 ans environ, il fut nommé Gouverneur-général et partit pour les Indes, à bord du *Zutfen*, avec sa femme et un enfant en bas âge. Il arriva le 5 septembre à Batavia; et deux jours plus tard il prenait en mains les rènes du gouvernement.

Soit qu'il craignît de voir se renouveler les mêmes difficultés que sous son prédécesseur, par rapport aux pouvoirs, soit qu'il redoutât la haine des Anglais, irrités contre lui à cause de l'affaire de l'île de Rhun, — il demanda pour lui-même des pouvoirs tout pareils à ceux de Koen; il ne voulut s'engager que pour trois ans et se réserva la titre de directeur de la chambre d'Amsterdem, de façon à ce que, si à son retour le nombre des directeurs était au complet, il aurait séance comme directeur surnuméraire, mais sans tenir aucun traitement, tant qu'il ne rentrerait pas en service actif.

Ces conditions ayant été acceptées, Brouwer prêta serment en présence des Etats-généraux, et reçut ses pouvoirs signés des Etats, du Prince d'Orange et de l'assemblée des *Dix-sept*. Ce fut le dernier Gouverneur-général qui fut envoyé de la Hollande pendant une période de cent-dix ans (1632—1742) muni de pouvoirs signés par les Etats et par le Stadhouder.

Presqu'aussitôt après son arrivée aux Indes, il chercha à nouer des relations commerciales avec l'île de Bali devenue si célèbre de nos jours. Il sentit de quelle importance était cette île peuplée, située dans la vicinité immédiate de Java; il y envoya en conséquence plusieurs ambassadeurs. Le succès cependant ne répondit pas à son attente; probablement que l'attachement que les insulaires ont conservé jusqu'à aujourd'hui pour l'antique religion hindoue, les empêchait longtemps de contracter des liens trop étroits avec des étrangers. Il fut impossible d'obtenir une audience du souverain; et l'on dut se contenter d'obtenir l'autorisation d'échanger nos produits contre du riz qui croît en abondance à Bali. Nos ambassadeurs durent assister au sacrifice d'une foule de femmes sur le tombeau de leurs maris ou des princes de l'île. Ces cérémonies ne sont pas encore hors d'usage.

Brouwer eut à apaiser quelques troubles de peu d'importance dans les Moluques, résultant du monopole qu'on y avait établi. Il fallut châtier aussi les pirates mahométans d'Honimoa (Saparoea), à l'orient d'Amboina, qui s'opposaient de tout leur pouvoir aux progrès du christianisme. Le commandant Gysels agit dans cette circonstance, ainsi que relativement à l'extirpation des girofliers, avec une rigueur, ou pour mieux dire avec une cruauté qui fit jeter les hauts cris. Il fallut enfin envoyer le commissaire Van Den Heuvel pour s'informer de l'état des choses aux Moluques. Ce dernier blâma vivement la conduite de Gysels et l'accusa de fraudes dans son administration. Gysels fut rappelé; mais il sut s'y prendre avec tant d'adresse à Batavia, que d'accusé il osa bientôt se porter comme accusateur contre Van Den Heuvel. Par suite d'intrigues auxquelles Brouwer aurait dû s'opposer plus énergiquement, Van Den

[1] *Het vriendelijk gelaat, met agtbaarheid gepaart,*
In Brouwer ongemeen, geeft deftigheid aan 't wezen.

Heuvel eut le dessous dans le procès; et s'étant laissé aller à d'amères récriminations contre le gouvernement il fut contraint à un désaveu public devant le tribunal; cependant il ne paraît pas qu'on ait osé lui appliquer la peine prononcée contre lui. Il retourna en Europe; et son ennemi personnel aux Moluques, Van Gysels, plaça à la tête des affaires un caporal, nommé Van Deutekom, dont, comme on pouvait s'y attendre, l'administration fut «mauvaise et dure,» pour nous servir de l'expression de Valentyn. La vengeance de pareils méfaits ne se fit pas attendre longtemps; car tandis que le calme et la tranquillité semblaient régner d'une manière de plus en plus stable dans le siége de la Compagnie, une fause politique et la mauvaise conduite de quelques gouvernants faisaient naître et propageaient la haine du nom hollandais dans les îles à l'orient de Java.

L'attention du gouvernement se porta aussi sur Sumatra, où une révolution venait de mettre en danger les intérêts commerciaux de la Compagnie. Brouwer envoya deux vaisseaux sur la côte occidentale de cette île, pour obtenir une diminution des droits sur le poivre dont la demande était considérable alors en Europe, et, dans ce but, pour soutenir le prince d'Indrapoera contre celui de Malacca, l'ennemi commun. Lorsque les deux vaisseaux arrivèrent à leur destination, ils trouvèrent que le prince d'Indrapoera, avec nombre de ses sujets, et parmi eux les principaux marchands bien disposés en notre faveur, avaient été massacrés ou expulsés par les troupes du roi d'Atsjin. Les gouverneurs nommés par ce prince imposèrent de dures conditions à nos marchands; et l'on ne put ainsi obtenir aucune diminution des droits sur le poivre. Cependant la nièce du dernier roi étant rentrée dans ses états à la tête de la population qu'elle avait réunie autour d'elle, le roi d'Atsjin dut renoncer à sa conquête, et ainsi le commerce reprit une nouvelle vie.

Peu content de ces tentatives, Brouwer chercha à nouer des relations commerciales plus intimes avec Juthia, chef-lieu du royaume de Siam. Déjà en 1613, lors de son voyage au Japon, il y avait fait une première tentative; et en 1634 il fit construire à Juthia la première loge en pierre qui passa pour la plus considérable de toutes celles que les Hollandais possédaient alors aux Indes.

C'est ainsi que Brouwer veillait avec habileté aux intérêts de la Compagnie. Il avait sans contredit des facultés éminentes. Il avait une grande fermeté et appartenait à ces hommes de forte trempe qui avaient surgi de la grande guerre de la nationalité batave. Sa physionomie le dictait bien; le regard de ses deux yeux noirs était pénétrant, et la teinte argentée de ses cheveux témoignait de son expérience: en outre sa taille était avantageuse et bien prise. Son départ causa un regret général aux Indes. Il partit le 4 janvier 1635, à bord du *Nieuwe Amsterdam*. Sa réinstallation comme directeur de la Compagnie rencontra de telles difficultés, qu'il jugea meilleur d'y renoncer pour un avantage pécuniaire.

Pendant son administration il eut aussi maille à partir avec le clergé; cependant il laissa en général plus de liberté au consistoire, et la femme adultère dont nous avons parlé plus haut fut contrainte à une pénitence publique. Le pasteur Heurnius fut envoyé à Amboina, où l'œuvre des missions faisait quelques progrès. Brouwer avait proposé de faire une collecte, devant servir à la construction d'une église pour les Malais; mais ce projet n'eut aucune suite, parce qu'on décida que le service du matin se ferait en langue malaie dans l'église néerlandaise. Du reste la discipline était d'une sévérité telle, que des personnes de tout rang furent exclues de l'église, pour s'être enivrées une seule fois.

Pour en revenir à Brouwer, de retour dans la mère-patrie, il ne pouvait goûter le repos; poussé par son activité d'esprit, il chercha de tous moyens à être de nouveau utile à sa patrie. A cet effet, il offrit ses services à la Compagnie des Indes-Occidentales, et proposa une expédition au Chili, pour faire de nouvelles conquêtes et nuire aux Espagnols. La Compagnie accepta ses services et l'envoya, en 1642, à la tête d'une escadre au Brésil, afin de s'y concerter pour ses plans avec le Comte Maurice de Nassau, Gouverneur-général des terres conquises pour la Compagnie dans cette partie du monde. Après avoir séjourné un mois à Pernambuco il en partit le 15 janvier 1643 avec quatre vaisseaux et un yacht avec l'ordre de se rendre au Chili, qui, visité déjà auparavant par Van Noort, attirait les Hollandais par la richesse de ses mines, l'heureuse situation de ses ports sur l'Océan-Pacifique et la salubrité de son climat. Brouwer avait la mission de passer le détroit de Le Maire, afin d'éviter les contrariétés par les

vents d'ouest dans les passes étroites du détroit de Magellan. Se dirigeant ensuite vers l'île de Chiloë, il devait aborder la côte adjacente de l'Amérique, encourager les indigènes (les Araucans) à la révolte contre les Espagnols et s'informer exactement de leurs moeurs et de leur industrie. En conséquence Brouwer fit voile vers le sud; arrivé devant le détroit de Le Maire, et, rencontrant des vents d'ouest et des courants vers l'est, il doubla l'île des Etats, que jusqu'ici on avait cru être une terre ferme. On trouve sur les anciennes cartes hollandaises des noms qui furent donnés dans cette expédition à plusieurs points de ces parages. Entre autres la baie de Brouwer sur la côte est de l'île des Etats, nom qui depuis, ainsi que tant d'autres noms hollandais, a été changé injustement par des navigateurs étrangers. Brouwer ayant atteint l'île de Chiloë, fit tous ses efforts pour engager les indigènes à prendre les armes contre les Espagnols. Il s'empara avec beaucoup de vivacité du fort de Carel-mappa, où, selon quelques auteurs, il fit passer au fil de l'épée les 60 hommes qui composaient la garnison. Cette action qu'il serait difficile d'absoudre du reproche de cruauté, inspira aux habitants une haine si implacable contre leurs vainqueurs, qu'il préférèrent mettre eux-mêmes le feu à la ville de Castro; et Brouwer, au lieu d'éteindre le feu, acheva cette oeuvre de destruction. Brouwer mourut subitement à quelque temps de là, le 7 août 1643, à Carel-mappa. Son corps fut transporté à Valdivia où il fut enterré [1].

Son successeur au Chili fut E. Herckmans, auteur de l'ouvrage intitulé: *Lof der Zeevaart* (*Louange de la navigation*). Il ramena la flotte au Brésil et mourut justement au moment où le fiscal s'apprêtait à lui demander compte de son retour, qui fut causé par le manque de vivres dans un pays favorisé par la nature, mais dont les habitants, soit par indolence, soit par crainte des vexations des Espagnols, ne s'adonnaient que bien peu à l'agriculture [2].

Le portrait de Brouwer qui se trouve encore à Batavia, le représente comme un homme fort simplement vêtu, qu'on prendrait plutôt pour un ministre du St. Evangile que pour un gouverneur de l'Inde, n'était-ce le galon qu'il porte à la ceinture et son bâton de commandement.

1 On trouve une relation intéressante et fort détaillée de l'expédition du général Brouwer au Chili dans le *Journael ende Historisch Verhael van de reyze gedaen bij Oosten de straet le Maire*, *naer de Custen van Chili onder Hendrick Brouwer*. Amsterdam 1646. in 4°. Cette relation garde un silence absolu sur l'action mentionnée de Brouwer d'avoir fait passer au fil de l'épée la garnison de Carel-mappa; nous n'osons pourtant pas révoquer en doute ce fait, en présence des assurances positives d'autres auteurs; entre autres, Van Kampen, *De Nederlanders buiten Europa*, Vol I. p. 448.

2 Id. et Van Haren.

ETHNOGRAPHIE.

MYTHOLOGIE JAVANAISE[1].

Le travail que nous publions sous le titre de Mythologie javanaise, est la traduction d'un manuscrit javanais; l'auteur, connu sous le nom de Kyahi *Karto Moosodho*, de Kartasoera, l'écrivit sous le règne de *Pakoe Boewono II*, en l'an 1650 de l'ère javanaise, qui correspond à l'année 1725 de notre ère. Il est impossible d'indiquer avec certitude les sources qu'il a mises à contribution; on présume néanmoins qu'il a pu faire usage de certain ouvrage, écrit en langue *kawi* et remontant à une époque inconnue; ce livre, qui porte le titre de «Djitapsoro» renferme un tableau généalogique des *Dhewas* (dieux), et présente, sous plusieurs rapports, une grande analogie avec le *Manik moyo padalangngan* [autre ouvrage javanais sur la mythologie, dont on trouve un extrait dans *Raffles*, History of Java, tom. II, pag. CCIV, et qui est reproduit dans le *Wayang*].

Ce manuscrit a appartenu à S. A. le Soesoehoenan *Pakoe Boewono VI*, résidant actuellement à *Amboina*.

A l'époque où tout était encore dans le néant, lorsque le ciel et la terre n'existaient pas encore, le premier Être dont on fasse mention est *Sang Iwang Wiséso*[2]. Il se tenait tranquille et immobile au centre de l'univers[3] et s'appliquait sérieusement à scruter ses pensées, afin d'en faire un bon choix par la puissance de sa volonté. Tel est le commencement de l'histoire.

Ce que pensait *Sang Iwang Wiséso*, c'est qu'il n'existait rien au delà de sa propre personnalité. A peine s'occupait-il de ce soin, qu'il entendit un bruit éclatant, semblable à celui d'une sonnette, et dont la cause lui était inconnue. Il s'en effraya et, regardant au-dessus de lui, il vit un œuf suspendu en l'air, le saisit et le tint élevé. Ensuite, par la force de son désir, il en tira trois choses: d'abord le ciel et la terre, en second lieu le soleil et la lune, et troisièmement *Manik* et *Moyo*. Ces deux derniers se jetèrent aux pieds de *Sang Mohomoeni*[4].

Sang Iwang Wiséso dit à *Sang Iwang Goeroe*[5]: «Ecoutez-moi, *Manik*: sachez que vous participez de ma nature, comme moi de la vôtre. Je vous confie le monde entier; vous possédez la puissance de tout produire.»

Bathoro Moyo prit alors la parole, et dit: «Maître, principe de la vie, quelle est votre volonté en créant vos serviteurs sous des formes si diverses? La figure de *Manik* est d'une beauté incomparable, et sa couleur est éclatante, tandis que je suis hideux, et que ma couleur ressemble à l'indigo.»

Sang Iwang Wiséso répondit: «Sachez que telle est la volonté de *Sang Moorbeng Pesthi*[6]; ne vous y trompez pas. Tenez, je vous fais présent d'une des plus belles escarboucles, dite *Retno Dhoumilah*. On n'en trouve pas de pareille, et au moyen de cette escarboucle tous vos vœux peuvent s'accomplir.» Il posa cette pierre sur ses cheveux. «Pour ce qui est de votre couleur, poursuivit-il, qui ressemble à l'indigo et vous fait paraître noir[7], c'est sans doute une immuable vérité, de même qu'il est vrai que la lune croît et décroît chaque jour et qu'au contraire le soleil reste constamment le même, sans être sujet à aucun changement.

Iwang Moyo se jeta, la face contre terre, aux pieds de *Sang Iwang Wiséso* et lui rendit hom-

[1] Cet article du savant M. Winter est traduit du *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*, Année V, tome 1er. Nous rappelons au lecteur que pour les noms propres nous avons conservé l'orthographie hollandaise; par conséquent *oe* doit se prononcer en français *ou*.

[2] Souverain sublime, tout-puissant.

[3] *Sang Iwang Wiséso* figure ici comme faisant pénitence. Aujourd'hui encore, la théologie javanaise vante hautement l'efficacité de la pénitence pour acquérir des facultés surnaturelles.

[4] Autre surnom de *Sang Iwang Wiséso*, signifiant *principe de la vie*. Tous les noms des divinités de la mythologie javanaise ont un sens particulier et sont plutôt des titres que des noms propres.

[5] Surnom de *Manik*, ainsi qu'on le verra par la suite de cette histoire. On n'a pas cherché, dans cet essai, à traduire la plupart des dénominations parce qu'elles sont généralement regardées comme noms propres.

[6] Celui qui préside aux destinées.

[7] Les Javanais regardent le bleu-foncé comme une nuance du noir, et qualifient par conséquent l'indigo de noir.

mage[1]. Ce dernier reprit: «Le noir est assurément le symbole de la nuit, qui favorise les déguisements. On ne croit pas alors à l'existence ou à la réalité de ce qui existe réellement[2] et on croit voir devant soi ce qui n'y est pas. L'être fort perd son courage parce qu'il craint d'agir à contre-sens[3]. Vous pouvez convenablement porter le nom de *Bathoro Semar*, c'est-à-dire, celui qui maintient le monde en équilibre.» *Bathoro Moyo* répondit par un témoignage de respect et alla tenir sa cour sur la septième terre.

On raconte que *Sang Iwang Wiséso* instruisit *Bathoro Goeroe*, lui révélant tous les mystères et lui enseignant l'art d'étendre sa domination sur toutes les créatures. Après avoir complété son enseignement, il disparut de la présence de *Sang Iwang Pramesthi*[4], qui resta seul.

On ajoute que le Ciel et la Terre finirent par s'éloigner l'un de l'autre à une grande distance, l'une allant en bas, l'autre en haut: mais aucune conjecture ne peut servir à déterminer quelle était l'étendue de l'espace intermédiaire.

La Terre était alors trés affligée et restait plongée dans la tristesse et dans les larmes, parce qu'elle flottait toujours sur la mer et que le vent la poussait en tous sens. Cette vue accablait aussi le Ciel de chagrin. Lorsque le vent repoussait la Terre de l'ouest, elle flottait vers l'est. En venant de l'est, elle flottait vers l'ouest; puis elle allait pareillement du sud au nord et du nord au sud. Lorsque les différents vents soufflèrent en même temps elle était ballotée de haut en bas, au milieu de la mer, et restait plongée dans les flots. Telles furent les causes pour lesquelles les lamentations du Ciel et de la Terre devinrent très violentes.

Après cela il s'éleva deux vents qui sortaient de la Terre et du Ciel. Celui qui venait du Ciel s'appelait *Siendoong haliwarar*[5]; celui qui venait de la Terre se nommait *Siendoong bayoe bodjro*[6] et occupait l'étendue de la moitié du monde. Le vent qui venait d'en bas rencontra celui d'en haut: ils se confondirent, parce qu'ils avaient le même but, et entrèrent ensemble dans la mer. La mer fut, pour ainsi dire, bouleversée et ne put se calmer; l'eau ne faisait que monter et descendre. C'est pour cette raison que l'eau de la mer est restée salée jusqu'à ce jour[7]. Le mouvement ascendant et descendant de la Terre devint plus violent; le Soleil et la Lune restèrent immobiles; il ne fit donc ni jour, ni nuit.

Bathoro Goeroe dit: «Ecoutez, brillant Soleil et brillante Lune! Recevez l'ordre de *Iwang tan hono*[8] qui désire que vous éclairiez le monde. Votre cours aura lieu alternativement; mais vous, Lune, vous croîtrez et décroîtrez. D'abord vous croîtrez jusqu'au quinzième jour, où vous atteindrez toute votre grandeur, puis vous diminuerez jusqu'au quinzième jour; la période entière de votre accroissement et de votre déclin comprendra trente jours; alors vous vous cacherez dans l'eau. — Vous, Soleil, vous marcherez pendant le jour, et vous vous reposerez dans le feu.

Sang Iwang Girinoto[9] créa ensuite neuf Dieux. Celui qui fut placé à l'est du monde s'appelait *Bathoro Moho Dhéwo;* son épouse se nommait *Moho Dhéwi;* son jour de marché était *Légi*[10]. Il avait une forteresse d'argent, le oiseau *koontool*, une mer de lait de coco — et les lettres qui lui échurent en partage étaient *ho*, *no*, *tjo*, *ro*, *ko*.

Celui qui fut placé au sud du monde était *Sang Iwang Samboe;* sa femme se nommait *Swak Njono;* son jour de marché était *Pahing;* il avait une forteresse en cuivre rouge et une mer de sang; son oiseau était un *hoeloong* et ses lettres *dho*, *to*, *so*, *wo*, *lo*.

Celui qui fut placé à l'ouest du monde était *Iwang Komo Djoyo; Pratik* était sa femme, *Pon* son jour de marché; sa forteresse était d'or brillant; il avait une mer de miel; pour oiseau, un *kapodang*, et pour lettres, *po*, *do*, *dyo*, *yo*, *njo*.

[1] C'est-à-dire, qu'il fit une *Sumbah*, témoignage habituel de respect chez les Javanais qui consiste à lever les mains et à en ramener les paumes vers le visage, jusqu'à ce que les pouces touchent le nez; la *Sumbah* se renouvelle, dans une conversation, à la fin de chaque phrase.

[2] C'est-à-dire, dans les ténèbres.

[3] La troisième partie de la comparaison repose sur l'incertitude et l'apparence mystérieuse du caractère attribué à *Bathoro Moyo*; c'est ainsi qu'actuellement, dans le *Wayang*, il apparaît toujours comme l'objet d'une crainte crédule et comme un pronostic de malheur pour ceux dont il est l'adversaire.

[4] Surnom de *Bathoro Goeroe*, signifiant suprême dispensateur des destinées.

[5] Vent mêlé de ténèbres.

[6] Vents violents mêlés de ténèbres.

[7] Les Javanais disent qu'il s'échappe de la terre une sorte de fluide salé, et que, par l'effet du vent violent dont il a été parlé, cette exhalaison terrestre s'est mêlée à l'eau de mer.

[8] Le sublime invisible ou absent.

[9] Autre surnom de *Bathoro Goeroe* signifiant: *Sublime roi de la montagne*, comme ayant son siége sur la montagne *Moho méroe* (l'Olympe des Javanais), qu'on dit être située dans l'île de *Bali*.

[10] Les cinq jours de marché des Javanais s'appellent *Pahing*, *Pon*, *Wagé*, *Kliwon* et *Légi*, et chacun est consacré à une divinité.

Celui qui fut placé au nord du monde était *Bathoro Wisnoe; Sri* était sa femme; il avait une forteresse de fer, une mer d'indigo; pour jour de marché, *Wagé;* pour oiseau, une corneille; pour lettres, *mo*, *go*, *bo*, *tho*, *ngo*.

Celui qui prit place au centre du monde était *Bathoro Bajoe;* sa femme était *Soemi;* sa forteresse était en métal; il avait une mer d'eau chaude; son jour de marché était *Kliwon;* son oiseau, un *Gogik*, et les lettres qui lui furent consacrées étaient au nombre de dix: *go*, *le*, *ngio*, *mo*, *mokoeroong*, *é*, *lo*, *po*, *ijo*, *go*.

Prit Handjolo surveilla le nord-est du monde; ses lettres étaient *Hebyo Hebyak*.

Le sud-est du monde fut surveillé par *Koewéro* et les lettres qui lui furent dédiées étaient *No ro so on jo*.

Bathoro Moho Yekti fut placé au sud-ouest du monde et on lui consacra les lettres *gan dé jo*.

Celui qui fut placé au nord-ouest du monde fut le sublime *Bathoro Siwah*, et les lettres qui furent confiées à sa garde étaient *Noor wi ti*[1]. Ce sont les huit grands Dieux; et *Bayoe* était le neuvième.

On rapporte que le sol[2] de l'île de Java flottait encore sur l'eau. *Sang Iwang Pramesthi* se leva alors, purifia ses pensées et leva les yeux, et que par suite de cet acte[3] le ciel s'éleva. Il regarda vers en bas et dès lors la terre devint épaisse et septuple.

La première terre fut confiée à la garde d'une belle femme nommée *Hiboe Pratiwi*.

La surveillance de la seconde terre fut donnée au pénitent *Iwang Koesiko*.

Celle de la troisième terre, à *Sang Iwang Ganggang*.

Celle de la quatrième terre, à *Sang Iwang Siendoelo*.

La cinquième terre reçut pour gardien *Darampallan;* il avait un grand nombre d'enfants qui avaient trois formes différentes. Les premiers avaient la forme d'un *Kowang-ngan*[4], les seconds celle d'un *Garang-ngan*[5] et les plus jeunes, celle d'un serpent. Tous les serpents qu'on trouve sur la terre sont des descendants de *Darampallan*. Chaque fois que celui-ci fixait son attention sur un autre point, les serpents étaient avalés par leur frères aînés. Lorsque *Iwang Darampallan* s'aperçut que ces derniers dévoraient leurs frères, sa colère s'enflamma et devint si violente qu'il chassa ses enfants, tant les plus âgés que les plus jeunes. Ceux-ci s'en allèrent, en effet, mais en faisant entendre cette menace: «Vous, serpents, vous êtes destinés à nous servir de nourriture.» De là vient que jusqu'à nos jours, les *Kowang-ngan* se nourrissent de serpents[6].

Le surveillant de la sixième terre fut le pénitent *Manik horo*.

Celui de la septième terre fut *Sang Iwang Honto boogo*[7], qui régna sur tous les dieux de la septième terre, et reçut la surveillance exclusive de tout ce qui s'y trouvait.

Le désir de *Bathoro Goeroe* était, suivant ce que l'on rapporte, de fixer l'île de Java[8] afin qu'elle ne pût plus se mouvoir. A cet effet il se leva et purifia ses pensées. Aussitôt s'éleva dans la partie occidentale du monde une grande montagne à laquelle il donna le nom de *Djamoor Dhipo*[9]. Le sol de l'île de Java fut ainsi affermi et ne fut plus ébranlé par le choc de l'eau, mais elle penchait encore tellement d'un côté que la partie orientale de l'île touchait presqu'au firmament.

Sang Iwang Pramesthi demanda avec douceur à tous les Dieux quelle était la cause de l'inclinaison de la terre. Les Dieux répondirent: «O adorable grandeur! des recherches ont déjà été faites à l'extrêmité la plus reculée de la terre; la raison de cette inclinaison est qu'il se trouve une montagne d'une hauteur surprenante dans la partie occidentale de la terre, près de la mer.» *Bathoro Goeroe* dit: «Je désire que vous déraciniez cette montagne et que vous la transportiez à l'extrêmité orientale de la terre: allez, partez vite.»

Un Dieu, nommé *Hempoe Romadhi*, fut dispensé de cette mission, *Bathoro Goeroe* lui dit: «Vous ne prendrez aucune part au transport du mont *Djamoor Dhipo;* je vous procurerai une autre occupation; vous

[1] C'est sur les qualités des Dieux qui sont énumérées, ici et sur les attributs qui leur sont assignés, que repose le système d'après lequel les Javanais comptent les jours fastes et néfastes et tirent encore d'autres présages pour l'avenir.

[2] Littéralement: le monde de l'île de Java.

[3] C'est-à-dire par la force de son saint désir.

[4] C'est une sorte d'insecte qui séjourne dans l'eau, et surtout dans les rizières, et dont la piqûre est vénimeuse.

[5] Sorte d'écureuil.

[6] Il est évident que les *garang-ngang* devaient aussi être nommés ici: ils semblent avoir été laissés de côté parce que la mesure ne permettait pas de les faire entrer dans le vers.

[7] On le représente sous la forme d'un serpent. Le monde repose sur son dos; et on regarde les mouvements de ce serpent comme la cause des tremblements de terre.

[8] Littéralement: clouer l'île.

[9] C'est-à-dire Champignon royal.

fabriquerez des armes.» La réponse du Dieu fut: «Je me soumets à votre volonté.» Ensuite tous les Dieux se hâtèrent de partir.

On raconte que *Iwang Dhermo Djoko* obtint, à sa prière, un fils, qu'il nomma *Tjatoor Kenoko.* Celui-ci, après avoir complété l'oeuvre de sa pénitence, mérita l'approbation des dieux. Tous ses voeux furent accomplis et sa puissance égala la puissance surnaturelle de *Iwang Dhermo Djoko.* Il demanda et obtint un fils qui fut appelé *Kanéko Poetro.* Il fut décrété que ce fils, doué de belles formes, dès sa naissance et toute sa vie durant, acquerrait des connaissances sans recevoir d'instruction. Son père lui ordonna de faire pénitence. Il obéit à cette injonction; son père lui avait aussi fait présent d'une escarboucle de forme rare, appelée *Retno Dhoemilah*, qu'il prit avec lui dans la mer, où il s'assit comme un *Tepakoor*[1] et fit pénitence, pour perfectionner son corps[2]. Aussi souvent qu'il sentait le besoin de boire ou de manger, il baisait le *Retno Dhoemilah*, qui l'affranchissait de la faim et du sommeil. Il se tenait dans l'eau, sans en être trempé, et restait intact dans le feu. Sa pénitence au milieu de la mer consistait à rester muet. Il changea enfin de forme et acquit les qualités d'un esprit.

On dit que les Dieux, sans suivre aucun chemin[3], atteignirent l'emplacement du mont *Djamoor Dhipo.* Les Dieux et Déesses, les *Bathoros* et *Batharis*, se rassemblèrent pour délibérer. *Bathoro Bromo* prit la parole et dit: «Quelle est votre volonté à tous? Je serai la sangle[4]. Disposez tout sous la montagne; *Wisnoe* la brisera.»

Le sublime *Wisnoe* fit ensuite sa prière et sa taille augmenta d'une manière surprenante, de sorte qu'il égala la montagne en hauteur. *Iwang Bayoe* fut le bâton et *Iwang Hendhro* la corde. Après que la sangle eût été attachée au bâton, tous les Dieux le saisirent et le soulevèrent.

Sous les brûlants regards de *Sang Iwang Sooryo*[5] les Dieux et les Déeses commencèrent à se sentir incommodés par la chaleur et éprouvèrent le désir de boire. Alors ils aperçurent de l'eau qui coulait des flancs de la montagne et dont tous, sans aucune exception, burent avidement. Après avoir bu de cette eau tous tombèrent morts; nul d'entre eux ne resta en vie. *Iwang Goeroe* but aussi avec eux, mais avant que l'eau fût arrivée dans son ventre, il la rejeta précipitamment, en disant: «Cette eau est un violent poison.» Depuis lors *Iwang Pramesthi Goeroe* porta le nom de *Nilo Kontho*[6], parce que son cou fut marqué d'une tache blanche par l'effet de l'eau qu'il avait bue. Or, cette eau n'était pas réellement de l'eau: c'était le poison le plus violent; il fut sommé *Iwang Tjolo Koetho.*

Iwang Premesthi vit ensuite sur le sommet de la montagne, de l'eau très-claire, qui répandait une odeur douce et agréable. Lorsqu'il en eut respiré le parfum, son corps fut tellement raffraîchi qu'il se dit à lui-même: «Cette eau si rafraîchissante pourrait, à juste titre, porter le nom de *Iwang Kamendaloe* »

Sang Iwang Wiséso descendit et dit à *Sang Iwang Pramesthi:* «Oui, c'est l'eau qui est appelée *Marto Kamendaloe* et qui tire son origine d'*Iwang Tang Hono.* C'est bien certainement l'eau de la vie, qui sert à vivifier tout ce qui existe; et de plus l'arbre noir, qui se trouve là, s'appelle *Sandhi Loto*, c. à d. qui rend aussi la vie aux morts. Toute partie de cet arbre est un moyen infaillible de donner la vie aux Dieux, Déeses, Rois, Princes, *Boepatis* et à tous les hommes, ainsi qu'aux géants, serpents, oiseaux, esprits, démons. Tout ce qui se trouve dans le monde reçoit la vie de cet arbre; car il existait avant les Dieux. La raison pour laquelle les Dieux sont assujétis aux maladies et finalement à la mort, c'est que le goût de l'eau de la vie leur est inconnu. Il n'y en a que peu qui aient bu de cette eau; et lorsque les Dieux en auront bu, ils ne seront pas plus longtemps soumis à la mort et accessibles aux maladies.»

Bathoro Goeroe se mit alors sur-le-champ à boire de l'eau de la vie; il en fit aussi provision et la déposa dans un vase fermé qui fut appelé *Manik Hasto Gino.* Le goût de cette eau était extraordinairement suave et *Iwang Pramesthi* l'aimait beaucoup.

Bathoro Goeroe partit ensuite et arriva auprès des dieux morts. Il ouvrit le vase *Manik* où se trouvait

[1] Attitude d'un pénitent, qui consiste à tenir les mains jointes par dessus les jambes ramenées contre la poitrine.

[2] Une pénitence rigoureuse donne à l'homme, suivant l'ancienne doctrine des Javanais, un extérieur plus beau et plus noble, et lui fait perdre à la fin tout ce qu'il y a de sensuel en lui.

[3] C'est-à-dire, sans se mettre en mouvement, ou instantanément et sur leur seul désir.

[4] Proprement la *Salang*, ou les cordes disposées en forme de croix, dont les extrêmités sont fixées au bâton qui sert de support, et sur lesquelles on place l'objet qu'il s'agit de transporter.

[5] Le Phœbus de la mythologie indienne.

[6] Littéralement: ayant l'apparence de l'indigo, ressemblant à l'indigo. Cependant cette qualification ne s'accorde pas avec la raison qu'on en donne, car *Iwang Goeroe* ne reçut pas une tache noire ou bleue, mais une tache blanche. Il est difficile de décider s'il se trouve une faute dans l'étymologie donnée ici, ou si la faute doit être attribuée à celui qui a traduit l'ouvrage du *kawi* en javanais.

l'eau de la vie et en humecta les lèvres des Dieux morts, qui ressuscitèrent aussitôt, et, sans ressentir aucune suite de l'accident qui leur était arrivé, revinrent à leur premier état et se virent prêts à poursuivre leur oeuvre.

Le mont *Djamoor Dhipo* fut alors soulevé de sa place par les efforts des Dieux. Ce qui resta de terre, à peine le volume d'un *genitri*[1], forma le mont *Tempooro*. Il s'en détacha ensuite une partie, de la grandeur d'un *kemiri*[2], qui forma la montagne de *Tjaringin*. A *Banten*, il tomba encore une parcelle, de la grosseur d'un oeuf, qui devint la grande et haute montagne de *Wolo Hoeloe*, dont le pied forme le pays de *Padjadjarran*.

Les Dieux avancèrent vers l'est; et il tomba encore un morceau, de la grosseur d'un *kemiri*, qui forma le mont *Tjirebah*. Ensuite différentes montagnes s'élevèrent encore. Car, tandis que les Dieux continuaient leur trajet, il tomba une grande quantité de terre, qui forma un nombre considérable de montagnes de différentes hauteurs, qui ne reçurent pas de noms. Une partie forma la montagne de *Tegal*, nommée *Pragooto*. Les débris tombés le long de la route donnèrent naissance à la chaîne des monts *Kending*, qui s'étend dans la direction de l'est. Il tomba encore deux morceaux, chacun de la grosseur du poing, qui formèrent les monts *Soembing* et *Sendhoro*.

Les Dieux s'arrêtèrent à *Kedoe*. Voilà pourquoi on trouve encore de nos jours une si grande abondance d'eau à *Kedoe*; en effet, la sueur des Dieux commença à couler et les porteurs se sentirent accablés de fatigue. Ils ne se trouvèrent pas en état de porter la montagne plus loin, car ils étaient au-dessus de la forge de *Hempoe Romadhi*[3], ce qui épuisa entièrement leurs forces. La forge de *Hempoe Romadhi* était située en l'air; son poing lui servait de marteau, son genou d'enclume, le feu sortait de sa bouche lorsqu'il parlait; il se servait de son nez comme d'un soufflet, et il employait la salive qu'il avait sur la langue à tremper le fer. Il forgeait l'impérissable airain de l'ouest[4], dont il confectionna différentes sortes d'armes pour le royaume du ciel, à savoir: *Trokro*, *Koonto*, *Trisoelo*, *Pasopati*, *Bromastro*, *Poohsengkal*, *Kiyo Redhio*, *Dhedhali*, *Martjoedjiwo*[5], *Godho*, *Dendo*, *Haloe haloe*, *Bodji*, *Biendhi*[6], *Moesolo*, *Dhoedhook*, *Bodjro*, *Liempoong*[7], *Tamsir*, *Pedang*[8] et *Soedhook*[9]. Toutes ces armes, faites pour le royaume du ciel, furent fabriquées par *Hempoe Romadhi*. Il y en aurait encore un grand nombre à citer, si on voulait les nommer toutes.

Les Dieux aperçurent *Hempoe Romadhi*. L'un d'eux dit: «Il ne participe pas au transport de la montagne et prend toutes ses aises; il prétend s'en dispenser sous prétexte de faire son propre travail; qui lui a donné la liberté d'agir ainsi? Maintenant chacun doit se mettre en marche pour le Roi, et il est défendu de se livrer à ses occupations particulières. N'aurait-il pas entendu l'ordre qui nous a été donné de déplacer cette immense montagne? Il est inouï qu'il s'amuse ainsi à forger. Sa conduite est celle d'un rebelle qui ne veut se soumettre à aucun ordre; son orgueil est insupportable; on dirait vraiment que c'est le seul homme au monde.»

Bathoro Tjondhro dit d'une voix douce: «Il serait juste de lui imposer une pénitence.» *Bathoro Bayo* reprit: «C'est trop embarrassant, frère; pillons plutôt toutes ses possessions, et s'il essaie de s'y opposer, garrotons-le. Puisqu'il est plus fort que nous, nous pouvons d'autant plus légitimement le tuer; qui s'inquiètera de lui?»

Bathoro Tjondhro s'avança précipitamment, se plaça devant *Hempoe Romadhi* et resta immobile, tandis que ses lèvres tremblaient de colère. Le doigt levé, il lui demanda, tout haut et d'un ton méprisant et injurieux: «Vos oreilles n'ont-elles pas entendu et vos yeux, qui regardent tout fixément, n'ont-ils pas vu qu'il s'agit maintenant d'accomplir une oeuvre pénible; et qu'il n'est pas permis de se livrer à ses occupations particulières? Vous ne vous inquiétez de rien et continuez toujours à forger.»

Bathoro Tjokro arriva, accompagné de *Iwang Tjitro Gotro*; ce dernier saisit aussitôt *Hempoe Romadhi*.

[1] Petit fruit connu à Java et dont on fait des chapelets.

[2] Sorte de noix qui est au nombre des épiceries javanaises.

[3] *Hempoe* veut dire maître forgeron.

[4] Sorte de fer, doué d'une vertu particulière qui l'empêchait d'être rongé par la rouille. Il est vraisemblable qu'on apporta jadis à Java du fer travaillé avec une perfection remarquable, ce qui donna au fer une grande réputation.

[5] Différentes sortes de flèches, de la plupart desquelles on peut voir le dessin dans *Raffles*.

[6] Diverses espèces de massues. Voyez *Raffles*.

[7] *Moesolo* est une sorte de pique; *Dhoedhook*, *Bodjro* et *Liempoong* sont des javelots. *Liempoong* est aussi une sorte de flèche pesante.

[8] *Tamsir* est une espèce d'épée, et *pedang* un sabre ordinaire.

[9] Nom du *Kris*, en langue kawie.

Bathoro Tamboeroe fondit sur lui et le frappa à la poitrine. *Hempoe Romadhi* tressaillit et sa colère s'enflamma lorsqu'il s'aperçut que l'affaire était sérieuse. *Hempoe Romadhi* possédait une force surnaturelle; il étendit son bras gauche; la sueur jaillit alors et il s'échappa de son corps de la fumée comme d'une chaudière. Il devint aussi lisse que l'huile, et la main qui le saisissait glissa comme sur une *weloot* [1]. Les Dieux allèrent tomber à terre loin de lui, les uns sur le ventre, les autres sur le dos; puis, saisis de terreur, ils prirent la fuite.

La colère de *Bathoro Sakri* ne connaissait plus de bornes: il s'avança à la rencontre de *Hempoe Romadhi*. Ils luttèrent vivement à coups de poings et à coups de pieds. Aucun des deux ne fut vaincu dans le combat, car ils étaient de même force. *Bathoro Sakri*, étant enfin tombé à la renverse sur le dos, fut rapidement saisi à la hanche, élevé très haut et lancé en l'air, où il tourna sur lui-même. Les Dieux vinrent tous à son secours et le délivrèrent; mais ses forces étaient épuisées et tous les Dieux furent glacés de frayeur.

Bathoro Bayoe parut enflammé de colère. Les deux adversaires se rapprochèrent et fondirent l'un sur l'autre de toutes leurs forces: cependant ils étaient égaux en vigueur. *Hempoe Romadhi* saisit adroitement *Iwang Bayoe* par la ceinture et en fut à son tour saisi au même endroit. Ils se soulevèrent réciproquement l'un l'autre, se jetèrent à terre, se rapprochèrent de nouveau et se repoussèrent tour à tour. *Hempoe Romadhi* reçut une secousse qui l'envoya tomber sur ses pieds à une grande distance et il renouvela l'attaque. Ils se battirent à coups de poings et s'égratignèrent le visage. Mais, aussi forts l'un que l'autre, aucun des deux ne succomba dans la lutte.

Après que le combat se fut prolongé pendant quelque temps, *Bathoro Bayoe* se trouva épuisé, fut saisi par les deux bras et vaincu. Ses jambes s'enfoncèrent presque jusqu'aux genoux dans le sol et il ne pouvait plus se remuer. Alors tous les Dieux le secoururent et le dégagèrent. *Hempoe Romadhi*, frustré dans son dessein de jeter à terre *Bathoro Bayoe*, n'en devint que plus irrité.

Bathoro Bromo dit: «Puisque les choses en sont là, eh bien! tâchons de vaincre *Hempoe Romadhi* en réunissant nos efforts et en l'attaquant en foule; qu'aucun de nous ne prenne la fuite, nous verrons quelle peut donc être la force d'une seule personne?» *Hempoe Romadhi*, ayant entendu qu'il allait être attaqué à la fois par tous les Dieux, saisit aussitôt ses armes et dit d'un ton menaçant: «C'est bien, attaquez-moi seulement en foule; mais si vous êtes atteints par mon javelot, vous périrez infailliblement et vous serez changés en eau. Sachez cependant que ce n'est pas de mon propre gré que je fabrique ces armes; tel est le désir de *Iwang Pramesthi;* dès qu'elles seront achevées, elles vous sont destinées.»

Tous les Dieux entendirent ces paroles et *Bathoro Wisnoe* dit: «En vérité, compagnons, vous n'avez pas suffisamment refléchi et vous éprouverez assurément les effets de la colère d'*Iwang Pramesthi.*»

Peu après arriva *Iwang Djagadnoto* [2], assis sur une vache. Il brillait comme l'éclair et parla en ces termes: «Cessez de vous quereller, et continuez à transporter la montagne. Lorsque le monde sera remis en équilibre je vous récompenserai par le don de l'eau de la vie, qui vous affranchira de la maladie et de la mort.» Aussitôt les Dieux se hâtèrent de se mettre à l'œuvre, saisirent le bâton de support et se mirent tous en route à l'envi.

Lorsqu'ensuite le mont *Djamoor Dhipo* fut soulevé, deux parcelles de terre, chacune de la grosseur du poing, tombèrent sur la forge de *Hempoe Romadhi* et formèrent aussitôt deux montagnes, situées l'une près de l'autre, *Merapi* et *Merbaboe.* Telle est la cause pour laquelle ces montagnes n'ont pas cessé de vomir du feu jusqu'à ce jour. *Hempoe Romadhi* fut accablé de chagrin lorsqu'il vit sa forge métamorphosée en deux montagnes.

Hempoe Romadhi mélangea alors de l'acier, *Pamor* [3], et du cuivre rouge, et, par la force de son désir, en fit un homme, qui fut appelé *Bromo Kedali;* exercé dans l'art de forger, il y acquit une grande habileté. Son genou lui servait d'enclume, ses doigts, de pinces, et il employait sa salive vénimeuse à tremper le fer.

Hempoe Bromo Kedali eut un fils qu'il nomma *Hempoe Honggo Djali.* Celui-ci eut aussi un fils qu'il nomma *Hempoe Songko Hadhi.* Ce dernier se convertit à l'islamisme, et devint un disciple du prophète. C'est lui qui augmenta le nombre des lettres javanaises [4].

[1] Sorte de poisson qui ressemble beaucoup à l'anguille et qui séjourne dans les marais.

[2] Dieu suprême du monde. Surnom de *Bathoro Goeroe.*

[3] Sorte de fer qui sert à donner le brillant à la lame des armes javanaises.

[4] On attribue ailleurs cette augmentation à *Hadji Soko* qui est également cité comme le premier inventeur des lettres javanaises. Toutefois les Javanais voient la même personne dans *Hempoe Songko Hadhi* et dans *Hadji Soko.*

Le trajet des Dieux vers l'Est continua ensuite. Il tomba de nouveau une motte de terre, qui forma le mont *Lawoe.* Ils avancèrent lentement et il tomba encore une parcelle, de la grosseur d'un *kadelé* [1] qui donna naissance au mont *Kadiri.* Après cela le reste de la terre fut partagé et jeté en partie vers l'est, et en partie vers le nord; de là naquirent les monts *Moorijo*, *Pandan*, *Bantjak*, *Sookorini*, *Doelang-ngan* et *Kellood.* La cime du mont *Djamoor-Dhipo* forma le mont *Saméroe.* Cette montagne est d'une hauteur extraordinaire et touche presque au ciel.

Lorsque les Dieux parurent de nouveau devant *Iwang Pramesthi*, il leur dit: «Allez-vous-en tous chercher du bois, des pierres et de la terre. Le tout doit être de la meilleure qualité. Je veux faire un ciel qui surpasse toutes choses.»

Allah [2] le Très-haut a créé le *Balé ngaras*; *Bathoro Goeroe*, au contraire, fit le *Balé martjoekoendo. Allah* a créé le paradis; *Bathoro Goeroe* fit le *Swargo looko. Allah* a créé le *Yomani*; *Iwang Djagadnoto* fit le *Kakawah. Allah* a créé l'enfer *Wahélool*; *Iwang Goeroe* fit le marais *Blekgedobo. Allah* a créé le pont *Sirat almoostakim*; *Bathoro Goeroe* fit le pont *Hogal lagil. Allah* a créé les anges; *Bathoro Goeroe* fit les *Dhewas.* Pour chaque chose dont il est parlé dans le *kitab*, il fit quelque chose qui y répondait.

Le *Balé martjoekoendo* fut achevé et toutes choses se trouvèrent en ordre. Il y eut aussi des *Widhodharis* [3] au nombre de cent mille et une, et cette dernière s'appelait *Bathari Ratih.*

Celle que *Iwang Goeroe* prit pour femme se nommait *Iwang Bathari Hoemo.* Lorsque le ciel fut achevé dans toute sa splendeur, tous les Dieux et leurs Déesses se rassemblèrent devant le *Balé martjoekoendo*, tous munis de gobelets pour boire l'eau de *kamendaloe.* Puis ils s'en versèrent les uns aux autres et burent avec beaucoup de plaisir et avec de grands cris de joie.

On fait mention d'un perturbateur du repos du monde qui avait l'extérieur d'un géant et portait le nom de *Remboe Tjoeloong.* Lorsqu'il vit les Dieux boire de l'eau de la vie, il se hâta de descendre des hauteurs de l'air pour en boire avec eux. Il eut l'imprudence de porter le vase à sa bouche et voulut se verser l'eau dans la gorge. *Bathoro Tjondhro* s'en étant aperçu, poussa légèrement *Bathoro Wisnoe* en disant: «Mon frère *Wisnoe*, voilà un géant, qui boit l'eau de la vie avec nous. S'il devient immortel, qui donc aura la force de lui résister?» *Bathoro Wisnoe* le visa avec sa flèche destructrice *Tjokro.* La flèche partit, atteignit *Remboe Tjoeloong* au cou et sépara la tête du tronc. Il avait déjà l'eau dans la bouche, mais elle ne descendit pas plus bas, la flèche l'ayant atteint justement à temps. Le géant mourut; sa tête s'éleva dans les airs et devint le géant *Karawoe*, qui avale la lune et le soleil, ce qui, au dire des *Boudhistes*, donne lieu aux éclipses de soleil et de lune; aussi a-t-on l'habitude à cette occasion de frapper sur les blutoirs au riz, afin de venir au secours du soleil et de la lune [4].

On raconte encore que *Bathoro Goeroe* étant un jour assis près de *Bathari Hoemo*, lui dit: «Ma sœur cadette [5], vous savez que tout ce qui vit éprouve un penchant irrésistible pour la propagation de son espèce.» Il la prit aussitôt par la main et lui prodigua ses caresses. Elle s'inclina devant lui [6] et répondit: «Mon frère aîné, il faut être indulgent à mon égard; je ne connais pas encore les devoirs de l'épouse.» *Bathoro Goeroe* dit: «Objet de mon adoration, ô ma pierre précieuse, le plus beau de mes joyaux, je vous en supplie, guérissez mon mal!» Ses caresses chagrinèrent *Bathari Hoemo* et elle voulut se retirer. *Bathoro Goeroe* la retint; et elle résista vainement à sa volonté [7] . . . . .

[1] Petit fruit enveloppé d'une pelure noire et qui est regardé comme une friandise par les Javanais.

[2] Le nom arabe de Dieu: Il peut paraître quelque peu étrange de trouver ici le nom d'*Allah.* Quoique cela donne de la vraisemblance à l'opinion que cet ouvrage a été écrit postérieurement à l'introduction de l'islamisme; cette explication n'est pas bien solide. Les Javanais usent, en traduisant et en transcrivant leurs livres, de libertés que la littérature de l'occident ne tolèrerait pas. Il faudrait en conséquence s'assurer d'abord, par la confrontation de l'original en langue *kawie*, qui, à la vérité, se rencontre fort rarement à Java, si ce passage remonte au premier auteur de cet ouvrage. Du reste, ce passage n'est que le développement de cette simple proposition que *Bathoro Goeroe* se mit en possession de tout ce qui pouvait lui donner l'importance d'une divinité. Le *Balé ngaras* est le trône d'*Allah.*

[3] Divinités femelles de rang inférieur.

[4] La croyance populaire attribue encore actuellement les éclipses de soleil et de lune à ce géant, et le bruit que l'on fait en frappant les blutoirs au riz et que l'on entend toujours retentir à cette occasion, doit servir à effrayer l'aggresseur et à l'empêcher d'exécuter ses projets.

[5] Expression habituelle dont le mari javanais se sert en parlant à sa femme; celle-ci, de son côté, l'appelle son frère aîné.

[6] Ou, fit une *Sumbah.* Le Javanais s'acquitte de cette marque de respect, chaque fois qu'il adresse la parole à ses supérieurs.

[7] On a laissé de côté le passage qui suit, parce que les convenances ne permettent pas de le reproduire dans notre langue. Pour bien comprendre la suite, il faut cependant observer que la confuson et l'ébranlement, dont il est parlé ici, fut la suite de la chute bruyante du *semen virile* du Roi des Dieux dans la mer.

Le désordre causé dans la nature fut extrême et la mer fut comme bouleversée. Ce désordre s'étendit jusque dans le ciel ou le *Balé martjoekoendo* même fut ébranlé.

Iwang Goeroe demanda alors d'un ton amical aux Dieux: «Quelle est la cause de ce grand désordre qui règne dans les cieux?» Ils lui répondirent: «Nous avons déjà cherché la cause de cette commotion qui ébranle la terre. Nous avons été témoins d'un phénomène, mais nous en ignorons le nom.» *Iwang Djagadnoto* dit: «Eh bien! moi je sais le nom du phénomène qui occasionne ce grand désordre; il s'appelle *Komo Salah.*» A ces paroles répondit à plusieurs reprises un bruit inconnu [1].

Iwang Pramesthi Goeroe dit ensuite avec douceur: «Mon désir est maintenant que tous mes serviteurs marchent de ce pas contre *Komo Salah*. Je ne reconnais pas pour mon serviteur celui qui s'en dispensera.»

Les Dieux firent une *Sumbah* et partirent précipitamment avec leurs armes. A leur arrivée au bord de la mer ils lancèrent leurs traits, qui tombèrent comme une pluie sur *Komo Salah*. *Komo Salah* grandit peu à peu d'une manière surprenante; le javelot *Tjokro dhaksono* devint son visage; les javelots *Liempoong* et *Nenggolo*, ses deux bras, et la massue *Godho*, son dos. Il s'assit et les Dieux furent vivement alarmés à sa vue.

Bathoro Bromo dit d'une voix douce: «Prétendez-vous encore posséder des forces surnaturelles? Comment vous comporterez-vous, quand vous aurez devant vous un ennemi qui sache lancer un javelot ou manier une pique, si vous prenez déjà la fuite en ce moment?»

Iwang Kolo [2] s'approcha des Dieux, qui prirent la fuite en désordre, pour chercher un refuge près de *Iwang Goeroe*, qui se trouvait dans son palais. Lorsqu'ils furent arrivés en présence de *Iwang Pramesthi*, celui-ci leur demanda avec bonté: «Que vous est-il arrivé, qui vous fait courir ainsi?» Les Dieux firent une *Sumbah*, et répondirent: «Le motif de notre fuite, c'est que *Komo Salah* a pris la forme d'un géant formidable; il pourra bientôt être ici. Il y a peu d'instants qu'il nous a apostrophés à haute voix et à diverses reprises; mais nous avons craint de le regarder et de l'envisager en face. Il demandait qui était son père.»

Iwang Goeroe sourit, et dit d'une voix douce: «Où est-il maintenant, celui qui ressemble à un géant?» A peine *Iwang Pramesthi* avait-il prononcé ces paroles, qu'un grand fracas se fit entendre au dehors. Les Dieux, saisis de crainte, cherchèrent à se cacher dans le grand empire céleste.

Cependant *Komo Salah* s'était approché de *Bathoro Goeroe*. Ses cheveux, qui étaient collés les uns aux autres, comme la laine des moutons, étaient aussi épais qu'un *kisi* [3] et pendaient jusqu'à ses genoux; chacune de ses défenses était aussi longue qu'une *Tjarak* [4]; ses yeux étaient deux soleils; son visage était comme un rocher, et ses narines comme deux cavernes; ses moustaches recouvraient sa bouche; les poils de sa poitrine flottaient en désordre, et son dos était couvert de longs poils qu'on entendait bruire lorsque le vent les agitait.

Il vint et se plaça en présence de *Iwang Pramesthi Goeroe*, auquel il demanda d'une voix rauque: «Dites-moi, quel est votre nom?» *Iwang Djagadnoto* répondit d'un ton doux: «Je suis le Roi de toutes les créatures.» *Komo Salah* reprit d'un ton brusque: «Si vous êtes réellement le Roi de toutes choses, vous saurez certainement me répondre quand je vous demanderai quel est le lieu où séjourne mon père.» *Iwang Pramesthi* répondit avec douceur: «Certainement, mais je ne puis vous faire connaître l'endroit où se trouve votre père, que si vous vous soumettez à mes volontés.» *Komo Salah* répliqua: «Eh bien! je m'y soumettrai; quel est donc votre désir?» *Iwang Goeroe* reprit d'un ton doux: «Sachez que se soumettre à mon pouvoir, c'est s'obliger à exécuter tous mes ordres. Votre conduite fait voir que vous faites peu de cas de celui qui vous instruit. Si vous voulez apprendre à connaîte votre père, rendez-moi hommage, alors je vous le montrerai.» *Komo Salah* dit: «Eh bien! je consens à vous rendre hommage; mais si je ne trouve pas mon père, il vous en ira mal. Je vous mettrai en pièces et vous avalerai, et mes dents réduiront vos os en poussière.» *Iwang Goeroe*: «Vous êtes libre de me tuer, si je ne dis pas la vérité.»

[1] Suivant la croyance populaire des Javanais, on entend à l'occasion de certains témoignages solennels, un bruit dont la cause est inconnue et qui doit être considéré comme une confirmation supérieure de ce qui vient d'être dit.

[2] Le même que *Komo Salah*.

[3] Cheville de bois ronde du rouet à filer de Java, long d'un empan environ et de la grosseur d'un tuyau de pipe de terre; elle sert de fuseau et on roule à l'entour le *kapas* en fils.

[4] Corne creuse d'un torreau sauvage: elle ressemble à une poire à poudre. On la remplit d'eau et elle ne sert que pour humecter la bouche des chevaux. On regarde comme un droit exclusif au Soesoehoenan celui de faire porter en public de ces *Tjaraks* à sa suite.

Alors *Komo Salah* s'inclina devant lui et fit une *Sumbah Iwang Djagadnoto* arracha adroitement deux cheveux de la tête de *Komoh Salah*. Celui-ci, effrayé, ayant levé les yeux, *Bathoro Goeroe* le saisit par les deux défenses et les arracha. Ensuite il lui saisit les lèvres et en exprima le venin, qui fut renfermé dans le petit vase *Hastogino* et mêlé avec *Tjolo koetho*. D'une de ses défenses, il fit le javelot *Liempoong*, et de l'autre un *Nenggolo*; chacun de ces deux javelots pèse sept cents *képengs*[1]. Les deux cheveux furent employés en guise de corde pour l'arc de l'excellente flèche *Pontjo Wédho*.

Iwang Goeroe dit alors: «*Komo Salah*, je vous donne le nom d'*Iwang Kolo*.» Celui qui venait d'être honoré de ce titre fit une *Sumbah*. Après avoir prononcé ces paroles, *Bathoro Goeroe* fut saisi de colère contre sa femme *Bathari Hoemo*. Il la saisit, et la tint par les pieds, la tête en bas. Elle pleurait amèrement et sa voix ressemblait au son d'une *Soendhari*[2]. Par la volonté d'*Iwang Tan Hono*, il sortit du cri de *Bathari Hoemo* une géante qui fut donnée pour femme à *Iwang Kolo*. *Noeso kambangngan*[3] lui fut assigné comme séjour et ils y passèrent leur vie dans un mutuel amour.

On raconte ensuite qu'*Iwang Goeroe* chargea *Iwang Bromo* et *Wisnoe* d'exterminer tous les géants, enfants de *Remboe Tjoeloong*, qui, au nombre de quarante, agitaient la terre. Ils périrent tous, excepté un seul nommé *Poethoot Djantoko*, qui fut épargné parce qu'il faisait pénitence et que le genre de vie qu'il menait ressemblait à celui des hommes.

Plus loin le récit en langue *kawie* rapporte que *Bathoro Goeroe* remarqua dans la mer une clarté brillante et demanda: «Quelle est la cause de cette clarté?» Les Dieux firent une *Sumbah* et répondirent: «Vos serviteurs ne savent pas comment cette lueur se nomme, ni à quoi il faut l'attribuer.» *Iwang Djagadnoto* ajouta: «Cette clarté s'apelle *Soebo Sito*, parce qu'elle se trouve dans l'eau.»

Iwang Tamboeroe reçut l'ordre de rechercher ce qui occasionnait cette lueur. Après l'avoir reçu il fit une *Sumbah*, et on ne dit pas ce qui lui arriva en chemin. Il parvint à sa destination, et vit une personne assise. Aussitôt il revint sur ses pas et arrivé en présence de *Bathoro Goeroe*, il fit une *Sumbah*, et dit: «Maître, j'ai fait des recherches, et ce qui cause cette clarté, est une personne qui fait pénitence. Elle est assise dans l'attitude d'un pénitent, et, quoiqu'elle se trouve au milieu de la mer, elle n'est pas mouillée.»

Iwang Pramesthi dit: «Eh bien! hâtez-vous tous d'aller induire le pénitent en tentation, et partez sans retard.» Les Dieux firent une *Sumbah* et partirent tous ensemble accomp agné des *Widhodharis* (anges), pour accomplir la tentation. Ils se mirent en marche, rangés les uns derrière les autres, et atteignirent l'endroit où l'on voyait cette brillante clarté. Ils y aperçurent le pénitent; il ne bougea pas; sa pénitence consistait à rester muet.

Les Dieux se présentèrent devant le pénitent qui persista à ne pas leur adresser la parole. Alors *Bathoro Bromo* dit d'un ton calme: «Voyez comme il est orgueilleux. Il n'attache aucune valeur même à la visite si honorable des Dieux. Il est d'usage lorsqu'on reçoit une visite, et quoiqu'on ne veuille pas faire fête à ses hôtes, de leur offrir au moins le *Kinang*[4]; et celui-ci, non seulement ne nous offre rien, mais ne daigne pas même nous adresser la parole. Il se prévaut de ce qu'il est un saint; c'est pour cela qu'il est orgueilleux et traite ses hôtes avec mépris.» Bathoro Siwah prit alors la parole, et dit: «En vérité, je suis envoyé par *Iwang Djagadnoto* pour vous demander des médicaments pour *Bathari Hoemo*, qui est malade; eh bien, donnez moi ces médicaments.»

Iwang Kanéko Poetro resta assis et immobile; les Dieux lui parlèrent tour à tour, sans qu'il répondît à aucun d'eux. *Iwang Bromo* s'irrita enfin, et dit d'un ton courroucé: «Je dis qu'un homme qui fait ce que vous faites, repousse son propre bonheur. A qui appartient le lieu où vous vous trouvez sans la permission du propriétaire? Sans son agrément votre pénitence n'est d'aucune utilité et vous n'êtes qu'un faux saint.» *Iwang Samboe* apporta une cruche pleine d'eau et la répandit sur le saint qui pourtant ne fut pas mouillé.

Iwang Tjondhro se mit en colère, prit un *Saloekoe*[5] et en frappa le pénitent à plusieurs reprises; mais

[1] On fait observer que l'original javanais n'indique ici aucune mesures déterminée. Suivant l'avis d'un savant Javanais, on doit supposer qu'il s'agit de Képèngs, ancienne monnaie de plomb; le poids de deux de ces pièces était égal à une dute de cuivre (huitième partie d'un ancien sol de Hollande). Les javelots, dont il est question ici, auraient, d'après cela, pesé chacun près de trois livres.

[2] La *Soendhari* ou *Sendharen* est un de ces morceaux de bambou dépouillés de l'écorce, qu'on tend sur un arc et qu'on attache à un cerf-volant. Lorsqu'on élève le cerf-volant, l'arc fait entendre un bruit plaintif que l'on peut assez bien comparer à un gémissement de femme.

[3] Ile près de la côte sud de Java.

[4] La feuille de *siri* et les quatre ingrédients (*gambir*, *chaux*, *pinang* et *tabac*) que l'on mange avec cette feuille, composent ensemble ce qu'on nomme *kinang*.

[5] Sorte de massue.

pas un poil de son corps ne remua. *Bathoro Bayoe* saisit le pénitent et le jeta contre le rocher qui fut brisé en sept morceaux, sans que le pénitent ressentît aucun mal. *Iwang Bromo* produisit par l'effet de son seul désir des flammes qui touchaient presqu'au ciel. Le pénitent fut englouti par ces flammes; et tous les Dieux pensèrent que *Kanéko Poetro* y perdrait la vie mais les flammes s'évanouirent peu-à-peu, et le pénitent apparut resplendissant comme de l'or pur. A cette vue les Dieux restèrent stupéfaits. Ils saisirent leurs armes; les flèches *Koonto*, *Hardho Dhadhali*, *Nenggolo*, *Parasoe*, *Liempoong*, *Pasopati* et *Tri Soelo*, qui tombèrent comme une pluie aux pieds du pénitent, sans effleurer son corps.

Les Dieux en furent très-surpris, se découragèrent et s'en allérent tous ensemble; on ne trouve aucune mention de ce qui leur arriva en route.

Arrivés en présence de *Bathoro Goeroe*, *Bromo* fit une *Sumbah* et dit: «J'ai rempli votre ordre d'induire le pénitent en tentation, mais il possède une force surnaturelle; tous les Dieux ont essayé de le fatiguer, mais nous avons épuisé nos expédients et nos ruses sans qu'il ait bougé de l'endroit où il est assis.» *Iwang Bathoro Goeroe* dit avec douceur: «Eh bien, je m'y rendrai moi-même.»

Iwang Goeroe partit et on ne dit pas non plus ce qui lui arriva en route. Il fut bientôt en présence du pénitent. *Iwang Goeroe* lui dit: «Quel est le but de votre pénitence? Parlez, j'accomplirai votre désir. Si vous souhaitez de vous marier, j'ai des filles belles et laborieuses. Hâtez-vous de venir les voir, et choisissez celle que vous voudrez.» Le pénitent ne remua pas et resta assis dans la même attitude. *Iwang Djagadnoto* reprit: «Je sais déjà ce que vous désirez; car il serait inutile que je portasse le nom de *Goeroe*, le Roi du Ciel, si je ne connaissais pas ce qui est caché. La raison pour laquelle vous faites pénitence, c'est que vous voulez devenir mon égal; mais je considère comme une chose impossible que vous puissiez m'égaler, moi le Seigneur, fissiez-vous pénitence pendant mille ans. Je n'ai pas eu besoin de faire pénitence; il m'a été réservé par le destin d'être Roi du Ciel. Il n'y a personne qui soit plus âgé que moi. Ce qui a existé avant moi, c'est le brillant Soleil et la Lune; et ceux-ci sont moins ancien que la Terre et le Ciel, qui à leur tours sont moins anciens que *Sang Iwang Wenang Wiséso*, qui n'est surpassé par rien.»

Le pénitent *Kanéko Poetro* se leva subitement, et éclata de rire, en disant: «Je suis *Kanéko Poetro*, et je sais que vous vous nommez *Pramesthi Goeroe*, le premier des Dieux: mais si votre puissance ne s'étend que jusque-là vous n'avez pas encore une juste notion de la véritable union[1]. Vous croyez, que rien n'est plus ancien qu'*Iwang Wiséso*; cette opinion est certainement erronée; et comme c'est une erreur, c'est aussi un péché, et par là vous vous être attiré la colère d'*Iwang Wiséso*. A l'époque où tout était encore vide et inhabité, et où la terre et le ciel n'existaient pas encore, qu'était-ce donc qui existait dès lors et qui causa le bruit semblable à celui d'une sonnette, qu'entendit *Iwang Wiséso?* Ce bruit qui s'est fait entendre était un signe qu'il existait déjà un maître; mais quel est ce maître?»

Iwang Pramesthi Goeroe Noto, en entendant ces paroles, garda le silence, tandis qu'il laissait voir le désir qu'il éprouvait d'être éclairé à cet égard par le pénitent. «Mon frère ainé, dit-il, je vous prie de me donner des éclaircissements sur ce qui m'est encore inconnu. En outre je vous emmenerai avec moi dans le sublime royaume du ciel où vous aurez tous les Dieux sous votre puissance. Celui qui n'exécutera pas les ordres de *Kanéko Poetro*, sera exclu du nombre de mes créatures.» — Tous les Dieux firent une réponse approbatrice.

Kanéko Poetro dit avec douceur: «Ce qui fut entendu par *Sang Iwang Wiséso* était le décret de *Iwang Tan Hono*. Toutes les choses, en effet, ont leur contraire. La profondeur est opposée à la hauteur; l'homme à la femme; le père à la mère; l'aieule à l'aieul; la tante à l'oncle; le mal au bien; l'avarice à la générosité; mais rien n'est opposé au grand-oncle. Vis-à-vis de celui-ci se trouve l'étoile[2]. Tout est résolu et ordonné[3] avant d'exister réellement. Ceux qui entourent *Iwang Pramesthi* ne sont que des novices.»

Iwang Goeroe Noto dit: «Allons, mon frère aîné, montons vite vers le subline royaume du ciel.» *Kanéko Poetro* répondit: «C'est bien, partons sans retard.»

On ne raconte rien de plus touchant leur ascension; ils arrivèrent au ciel et s'assirent en gardant une

[1] C'est-à-dire, de la manière dont l'âme, après la mort, s'unit à la divinité.

[2] L'étoile est placée en regard du grand-oncle, mais seulement en tant qu'il n'y a rien qu'on puisse nommer par opposition aux étoiles. La langue javanaise n'a qu'un mot pour exprimer grand-oncle et grande-tante, et c'est pour cette raison seulement qu'on ne trouve rien à opposer à ce mot; du reste, le sens de tout ce passage paraît être celui-ci: «Ce bruit entendu était le décret (la destinée) de *Wiséso*, lequel lui est contraire, de même que toutes les choses ont leur contraire.»

[3] Suppléez: par les décrets de *Wiséso*.

attitude convenable devant le *Balé Martjoekoendo*. Au bout de quelque temps *Iwang Giri Noto* remarqua que le pénitent *Kanéko Poetro* tenait sa main fermée. *Iwang Goeroe* dit alors : « *Kanéko Poetro*, mon frère aîné, pour quelle raison, depuis que mon attention s'est fixée sur vous, tenez-vous votre main fermée, sans l'ouvrir une seule fois? » Le pénitent *Kanéko Poetro* répondit : « C'est à cause du *Retno Dhoemilah*, le plus précieux de tous les joyaux, qui possède la puissance surnaturelle d'affranchir de la faim et du sommeil, et de faire qu'en entrant dans l'eau, on n'est pas mouillé, et que, dans le feu même, on est inaccessible à la chaleur. »

Iwang Goeroe reprit: « Mon frère aîné, je désire le voir. » *Iwang Kanéko Poetro* repondit: « Je me soumets à votre volonté; mais, mon frère cadet, la matière en est très subtile et on ne peut le tenir dans la main. S'il ne glisse pas, il passera à travers la main; et s'il tombe, sa chute sera très rapide. » *Iwang Goeroe* dit: « Eh bien, mon frère aîné, jetez-le moi; moi et tous les Dieux avec moi nous l'attraperons. » *Kanéko Poetro* répondit: « Je me soumets à votre volonté, seigneur; mais soyez sur vos gardes. »

Il jeta le *Retno Dhoemilah* en l'air, et *Iwang Djagadnoto* voulut le recevoir dans ses deux mains. Le *Retno Dhoemilah* tomba à terre, et *Iwang Pramesthi* le reçut dans ses mains, mais il lui échappa. *Iwang Moho Dhéwo* voulut précipitamment le saisir; mais le joyau ne fut pas arrêté dans sa chute. *Bathoro Samboe* le saisit, mais il passa outre. *Iwang Komo Djoyo* voulut le prendre, mais il continua à tomber. *Iwang Wisnoe* le serra dans ses mains, mais il lui échappa aussi. *Iwang Bayoe* s'efforça de l'arrêter, mais il glissa. *Iwang Bromo* se hâta de le prendre, mais inutilement. *Iwang Tjitro Gootro*, *Iwang Sakri*, *Tamboeroe*, *Iwang Koewéro* et *Prithandjolo* saisirent le *Retno Dhoemilah*, sans que la chute en fût arrêtée. La pierre passa outre et tomba sur la terre. *Iwang Pratiwi* chercha le *Retno Dhoemilah* et le prit. Mais il ne s'arrêta pas et tomba sur la seconde terre. Le pénitent *Koesiko* saisit rapidement le *Retno Dhoemilah*, qui cependant n'en continua pas moins à tomber et se dirigea vers la troisième terre. *Iwang Ganggang* le chercha et le prit dans ses mains; mais il continua de tomber vers la quatrième terre. *Iwang Siendoelo* le chercha et le retint dans ses mains; mais il glissa de nouveau. *Iwang Darampallan* se hâta de s'en emparer, mais il s'échappa, et tomba vers la sixième terre. *Iwang Manik Horo* le prit dans ses mains; mais il passa outre et se précipita vers la septième terre.

On dit que *Iwang Honto Boogo*[1] voulant alors se saisir du *Retno Dhoemilah*, ouvrit la bouche, et qu'il s'en échappa un parfum agréable qui se répandit jusque dans le sublime empire des cieux. Mais que devint alors le *Retno Dhoemilah?* Il ne cessa de tomber et arriva droit dans la bouche béante d'*Iwang Honto Boogo*, et cette chute fut comme la chute de l'eau dans l'eau. *Iwang Honto Boogo* plaça la pierre dans le petit vase *Hasto Gino*, ferma étroitement la bouche, et le serpent divin alla se coucher.

On dit qu'*Iwang Pramesthi*, après la disparition du *Retno Dhoemilah*, dit d'une voix sévère à *Iwang Kanéko Poetro:* « Eh bien! mon frère aîné, qu'allez-vous faire à présent? Le bien qui vous a été prêté a disparu, où faut-il le chercher? » Le pénitent *Kanéko Poetro* répartit à *Sang Winenang*[2]: « Si vous voulez, je suivrai la pierre en quelque lieu qu'elle se trouve. Fût-elle allée jusque dans la septième terre, votre serviteur ne reviendra par sur ses pas, avant que l'objet perdu ne soit retrouvé! » *Iwang Goeroe* dit: « Faites comme vous dites, mon frère aîné, cependant tâchez de la retrouver. Tous les Dieux vous accompagneront. »

Ceux à qui s'adressait cet ordre, firent une *Sumbah* et prirent congé. Leur voyage fut rapide comme l'éclair; ils atteignirent la première terre, et prirent des informations auprès de *Hiboe Pratiwi*[3] qui leur apprit que le *Retno Dhoemilah* avait passé plus loin. La deuxième, la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième terre donnèrent toutes pour réponse que la pierre avait pris la direction de la septième terre.

Les Dieux poursuivirent leur trajet et arrivèrent à la septième terre. Lorsqu'*Iwang Kanéko Poetro* aperçut *Iwang Honto Boogo*, il fut aussitôt interpellé par celui-ci : « Je vous salue, mon frère aîné! la visite de tous les Dieux sur la septième terre remplit mon cœur d'effroi; *Sang Winenang* voudrait-il aussi exiger ma mort et m'imposer une peine? » *Kanéko Poetro* répondit: « Mon frère cadet, mon arrivée sur la septième terre a pour cause la mission de chercher le *Retno Dhoemilah* qui appartient à *Iwang Pramesthi Goeroe;* s'il se trouve chez vous, mon frère cadet, c'est bien. Grande sera la récompense de celui qui le retrouvera. Bien certainement il deviendra le chef de tous les Dieux, qui séjournent sur la septième terre. »

Iwang Honto Boogo répondit: « En effet, le *Retno Dhoemilah* est ici. » Il se dit à lui même: « Je mettrai la puissance surnaturelle des Dieux à l'épreuve » — et il poursuivit en ces termes: « Mais, mon frère

[1] Le serpent qui porte la terre sur le dos, comme on l'a vu plus haut.

[2] « Celui qui est doué de puissance », surnom de *Bathoro Goeroe*.

[3] Le même qu'*Iwang Pratiwi*.

aîné, le *Retno Dhoemilah* se trouve dans le petit vase en pierre précieuse; et je ne puis me séparer de ce petit vase. Puisqu'on exige que je rende le *Retno Dhoemilah*, prenez-moi en même temps, cependant je ne puis pas aller dans le royaume du Ciel.»

Kanéko Poetro répondit avec amertume: «Vos paroles ne semblent mériter aucune confiance; qui pourrait vous soulever? Ce serait absolument comme si on voulait soulever le monde entier. Je désire que vous alliez vous-même.» Le divin serpent ne répondit pas, se replia sur lui même et s'endormit d'un sommeil sembable à la mort; le seul battement de sa poitrine prouvait qu'il vivait encore. Il quitta toute idée de crainte et d'inquiétude.

Kanéko Poetro dit: «Que faites-vous donc, mon frère cadet? Dormez-vous?» *Iwang Wisnoe*, qui était présent, dit à *Kanéko Poetro*: «Je vois qu'*Iwang Honto Boogo* machine un stratagème; il veut se mesurer avec vous.»

Iwang Kanéko Poetro fit un bond, et dit: Est-ce là son dessein? Veut-il se mesurer avec moi?» Là-dessus il dit tout haut à tous les Dieux: «Vous tous, qui possédez la vigueur de l'âge viril, ne restez pas oisifs; allons, fouillez le corps de *Honto Boogo*; car qui est en état de l'emporter?»

Pour ce qui est de la grandeur et de la longueur de *Honto Boogo*, on rapporte qu'il était tellement long qu'en enveloppant le monde sa tête touchait justement à sa queue; ses narines étaient au nombre de quarante, et la circonférence de chacune d'elle était de deux mois de chemin. Les Dieux se mirent à l'œuvre à l'envi; ils retournèrent le corps de *Honto Boogo*, le visitèrent et le fouillèrent dans toute son étendue, croyant y trouver caché le *Retno Dhoemilah*; mais la pierre ne fut pas retrouvée.

Le serpent divin fit naître, par l'effet de son désir, un état de trouble et de confusion parmi les Dieux. Ils en vinrent aux mains et se combattirent avec violence[1] . . . . . .

Bathoro Wisnoe dit: «N'avez-vous pas de honte, mes compagnons? Ne savez-vous pas que vous avez été dupes de le puissance surnaturelle de *Honto Boogo*?» Tous les Dieux se mirent à rire; mais intérieurement ils ressentaient une confusion mortelle.

Iwang Kanéko Poetro ajouta: «*Honto Boogo* s'imagine donc qu'aucune autre personne que cette charogne de *Honto Boogo* ne possède une puissance surnaturelle. Il prostitue sa puissance surnaturelle auprès de ses propres compagnons. Allons, camarades, hâtez-vous, saisissez *Honto Boogo* et portez-le dans le royaume du Ciel, de la même manière que vous avez déplacé le mont *Djamoor Dhipo*.»

Iwang Bromo fut la sangle; *Iwang Hendhro* la corde et *Bathoro Bayoe* le bâton. *Iwang Wisnoe* souleva *Honto Boogo*; il fit seul cette besogne et le plaça sur la sangle. Ce dernier fut alors emporté par tous les Dieux. Ils s'élevèrent l'emmenant dans le septième Ciel. Leur ascension depuis la septième terre fut aussi rapide que l'éclair.

Iwang Honto Boogo, tandis qu'on le portait de cette façon, devint insensiblement de plus en plus petit. Il diminua de plus en plus, finit par être de très-courte taille, puis devint invisible et disparut de dessus la sangle.

Alors *Iwang Kanéko Poetro* se fâcha, et dit: «L'arrogance de *Honto Boogo* est grande; il est capable de détruire tout ce qui existe. En vérité je ne le souffrirai pas. Il nous a tous couverts d'opprobre; j'en informerai *Iwang Pramesthi*, et d'un corbeau je ferai un *Koontool*[2].

Les Dieux continuèrent leur voyage — on n'ajoute rien au sujet de ce qui leur arriva en route, — et parurent en présence d'*Iwang Djagadnoto*.

Kanéko Poetro voulait aussitôt faire son rapport à *Iwang Djagadnoto*, afin de se plaindre de *Honto Boogo*, lorsqu'il s'aperçut de la présence du divin serpent lui-même, et vit qu'*Iwang Goeroe* était assis sur sa tête. *Kanéko Poetro* montra l'animal du doigt et dit: «C'est vrai, il n'est aucun homme qui possède une puissance surnaturelle pareille à la vôtre. Grand est votre dédain pour les autres.»

Iwang Djagadnoto dit: «Mon frère aîné, ne vous fâchez pas; *Honto Boogo* a réellement le plus grand tort, et vous demande pardon, ainsi qu'à tous les Dieux.» Ces paroles empêchèrent le pénitent *Kanéko Poetro* d'en dire davantage et il resta silencieux.

Iwang Djagadnoto prit de nouveau la parole, et dit amicalement à *Honto Boogo*: «Allons, hâtez-vous de faire voir le *Retno Dhoemilah*.» *Honto Boogo* offrit aussitôt le petit vase *Hasto Gino* à *Iwang Giri*

1 Ici encore on a omis un passage qui fournit un exemple du désordre où se trouvèrent les Dieux. Ce passage ne pouvait subsister devant le tribunal des bienséances.

2 Littéralement: «lire *Koontool* là où se trouve corbeau.» Cette locution désigne l'action d'exagérer et de défigurer une chose. Le *Koontool* est un oiseau blanc comme la neige qui appartient à la famille des cigognes.

Rodjo, qui voulut immédiatement l'ouvrir, mais qui dut y renoncer après des efforts réitérés. Il le donna alors à *Iwang Kanéko Poetro*, et dit: «Mon frère aîné, dépêchez-vous de l'ouvrir.» Ce dernier s'efforça deux fois d'en séparer les parties, sans pouvoir y réussir. Après cet effort répété et inutile, ne pouvant parvenir à l'ouvrir, il passa l'objet à *Iwang Wisnoe*. Celui-ci aussi s'efforça vainement d'en faire l'ouverture. Ensuite tous les Dieux essayèrent tour-à-tour d'ouvrir le petit vase *Manik Hasto Gino;* mais ce fut inutilement.

Iwang Pramesthi dit alors à *Kanéko Poetro:* «Qu'allez-vous faire maintenant, mon frère aîné?» *Iwang Kanéko* répondit avec douceur: «Puisque le petit vase appartient à *Honto Boogo* personne ne pourrait l'ouvrir, si lui-même ne le peut.»

Iwang Goeroe ordonna alors à *Iwang Honto Boogo* d'ouvrir le petit vase *Manik Hasto Gino*. *Iwang Honto Boogo* répondit: «Je ne suis que le gardien du petit vase; j'ignore comment il se ferme ou s'ouvre.»

Iwang Goeroe se tut et ne put parler; il rechercha en lui-même quelle était la volonté du Créateur de la terre. Lorsqu'elle lui eût été révélée, il éleva le petit vase dans ses mains et le jeta à terre, de sorte qu'il se brisa, et les morceaux en furent imperceptibles. Le *Retno Djoemilah* parut sous la forme d'un enfant, d'une petite fille, remarquablement belle et d'âge à pouvoir déjà gâter un jardin [1].

Après la disparition du petit vase *Manik Hasto Gino*, le *Balé Moro Kotho* se trouvait dans le Ciel. *Iwang Pramesthi* donna à la petite fille le nom de *Ken Tisno Wati;* et le plaisir de celle-ci se bornait à rester toute la journée sous le *Balé Moro Kotho*.

On raconte encore de la belle *Tisno Wati*, que, lorsqu'elle eut atteint l'âge où les filles commencent à s'occuper de leur toilette, sa beauté s'épanouit et elle acquit des charmes éblouissants. Sa figure ressemblait à la lune; elle méritait d'avoir les célestes *Widhodharis*, aussi bien que *Dhèwi Hoemo*, *Ratih* et *Sri* pour servantes et pour porter son *Lantjang* [2].

Lorsqu'elle fut parvenue à l'âge de quatorze ans, *Iwang Djagadnoto* en devint amoureux. Il oublia *Dhèwi Hoemo* et fixa ses pensées sur la seule *Tisno Wati*. Elle captiva tous les sentiments de son cœur et il la portait dans ses entrailles. Il la prit pour sa seconde femme.

Iwang Goeroe voulut connaître sa femme et la cajola avec des paroles d'amour: «O mon rubis, mon bijou! quel amour vous m'inspirez!» Elle lui fit une *Sumbah* et lui dit: «Je vous suis reconnaissante, Seigneur; mais, Roi des Dieux, puisque je vous inspire un véritable amour, j'ai une prière à vous faire.» *Iwang Goeroe* lui demanda d'un ton très amical: «Que désirez-vous?» Elle répondit en faisant une *Sumbah:* «Je ne demande rien de précieux, ni de rare. Ce que je désire avoir, Seigneur, est un vêtement qui ne s'use pas, un aliment qui, lorsqu'on en a mangé une fois, suffise pour la vie entière, et en outre l'instrument de musique nommé *kathoprak*.» *Iwang Goeroe* répondit: «Eh bien, ma chère, je remplirai votre voeu, pourvu, mon bijou, que vous ayez pour moi un amour durable.»

Iwang Goeroe appela alors *Iwang Tjitro Gootro* auquel il donna l'ordre de faire venir *Iwang Kolo* qui séjournait à *Noeso Kambangngan*. Le messager quitta *Iwang Goeroe* (sans qu'on fasse mention de ce qui lui arriva en route) et arriva à *Noeso Kambangngan*, où il trouva *Iwang Kolo*. Il lui dit: «Je viens de la part d'*Iwang Goeroe* pour vous chercher.»

Iwang Kolo sortit sur-le-champ (sans qu'on sache rien de ce qui lui arriva en route) et parut en présence d'*Iwang Djagadnoto* auquel il fit une *Sumbah*, en s'inclinant. *Iwang Pramesthi* lui dit: «Jeune homme, je vous ai fait venir, pour vous demander votre fils *Kolo Goemarang* qui me paraît propre à recevoir la mission d'aller à la recherche d'un vêtement qu'on puisse porter pendant toute la vie, ainsi que d'un aliment qui une fois qu'on en a mangé, rassasie pour toute la durée de l'existence, et, en troisième lieu, du *kathoprak*.» *Iwang Kolo* fit une *Sumbah*, et dit: «Je vous l'offre des deux mains et je le mets à votre disposition.»

Kolo Goemarang ayant été mandé, parut devant *Iwang Pramesthi*, auquel il fit une *Sumbah*. Celui-ci dit: «*Kolo Goemarang*, je vous charge de descendre sur la terre, afin de chercher un vêtement qui ne puisse s'user, un instrument de musique, dont le son ne soit pas ennuyeux, et de plus un aliment de telle nature qu'après en avoir mangé une seule fois, on se trouve rassasié sa vie durant; si vous y réus-

[1] Locution habituelle des Javanais pour désigner l'âge où rien n'est à l'abri du penchant à la destruction qui prédomine chez l'enfant dont les forces viennent de se développer. Les Javanais distinguent les différents âges de la vie, moins par les années écoulées, que par les signes extérieurs propres à chaque âge.

[2] La boîte où est renfermée le *Siri* avec les objets qui s'y rapportent.

sissez, je vous nommerai mon bouffon.» *Kolo Goemarang* fit une *Sumbah*, et disparut de la présence d'*Iwang Djagadnoto*.

Étant sorti, il courut sur ses mains, la tête en bas, et rit aux éclats. «Dieux du *Soero Loyo*, dit-il, gardez-vous de rien entreprendre contre moi; je suis nommé bouffon.»

Il souffleta les Dieux qui le rencontrèrent et leur égratigna le visage. Il déchira les vêtements des uns, et cracha sur les autres. Tous les Dieux en ressentirent un grand courroux et le chargèrent de malédictions: «Nous souhaitons qu'il change de forme, qu'il ne puisse plus revenir dans le sublime royaume du ciel et qu'il soit métamorphosé en bête.» Un bruit inusité, qui retentit à plusieurs reprises dans l'air, répondit à ces paroles.

On raconte que *Kolo Goemarang*, dans son voyage, atteignit le jardin *Bandjaran Sari*. *Dhèwi Sri* se baignait précisément dans la transparante mer d'indigo et fut aperçue par *Kolo Goemarang*. Le coeur de celui-ci s'enflamma d'amour, et il s'approcha de la divine *Sri*. Celle-ci sortit de l'eau, et prit la fuite sans relever ses vêtements. Parvenue en présence d'*Iwang Wisnoe*, elle se jeta à ses pieds en sanglottant.

Iwang Wisnoe lui demanda avec douceur: «Quelle est la cause de votre affliction, belle femme? Dites-le moi.» Elle répondit à son mari: «Je me baignais dans la mer d'indigo; *Kolo Goemarang* arriva dans ce lieu; il me poursuivit, et je pris la fuite. Je crois qu'il me suivra ici à l'instant.»

A peine le nom de celui-ci avait-il été prononcé qu'il arriva et s'écria à plusieurs reprises: «A qui appartient cette maison?» *Dhèwi Sri* prit la fuite dans un trouble mortel. *Kolo Goemarang* se présenta devant le sage *Wisnoe*, et lui demanda: «Quelle est la femme qui vient de se baigner dans le jardin?» *Bathoro Wisnoe* répondit avec douceur: «C'est ma femme.» *Kolo Goemarang* reprit: «Dans ce cas je vous demande votre femme.» *Bathoro Wisnoe* répondit: «C'est bien, pourvu seulement qu'elle le veuille.» *Kolo Goemarang* répliqua d'une voix douce: «Hâtez-vous de le lui proposer, afin que je puisse la recevoir sur-le-champ.»

Bathoro Wisnoe appela *Dhèwi Sri*, et lui dit: «Venez ici, *Sri*, ma soeur cadette.» *Dhèwi Sri* aurait refusé de venir, si son époux ne lui avait inspiré trop de crainte. Elle s'assit dernière lui; et *Bathoro Wisnoe* lui dit avec douceur: «Ma bien-aimée, vous devez vous marier; *Kolo Goemarang* vous demande en mariage. Il est estimé de tout le monde, et nul n'ose rien entreprendre contre lui, car il est bouffon d'*Iwang Djagadnoto*.»

Dhèwi Sri répondit à son époux: «Prince divin, commencez plutôt par m'ôter la vie; quand je serai morte que mon corps soit à votre disposition.» *Bathoro Wisnoe* dit: «Vous l'entendez; je lui ai fait la proposition, mais elle ne veut pas vous épouser.» *Kolo Goemarang* répondit: «Il n'est aucune femme, qui, lorsqu'un mariage lui est proposé, y donne son consentement de prime-abord, mais elles se servent toujours de longs détours. Telle est l'habitude des femmes; d'ailleurs qu'elle le veuille ou non, je désire posséder votre épouse.»

Iwang Wisnoe glissa à l'oreille de sa femme le conseil de fuir à *Mendang Kamolan* et d'entrer dans le corps de l'épouse du roi de ce lieu. Elle fit une *Sumbah* et sortit, tandis que *Bathoro Wisnoe* disparaissait également de la présence de *Kolo Goemarang*.

La colère de *Kolo Goemarang* fut sans bornes; il poursuivit *Dhèwi Sri*, lui coupa le chemin et la suivit partout où elle alla. Etant enfin arrivé dans une forêt impénétrable, il la poursuivit nuit et jour sans relâche, jusqu'à ce qu'elle fut entièrement épuisée et près de tomber en son pouvoir. *Bathoro Wisnoe* lança aussitôt sa flèche qui se changea en racines de rotin, dans lesquelles les jambes de *Kolo Goemarang* s'embarassèrent tellement, qu'il tomba et courut sur ses mains et sur ses pieds. *Dhèwi Sri* dit alors avec douceur: «*Kolo Goemarang*, vous vous conduisez comme un pourceau.» Il changea à l'instant de forme et devint semblable à un pourceau; il s'efforça en vain de se remettre debout. Ayant alors aperçu par hasard son image dans l'eau, il poussa un soupir, et dit: «Maintenant que je me trouve en cet état, je ne renoncerai jamais à mon dessein, quand même vous vous réfugieriez dans le gosier du serpent *Honto Boogo*.»

Dhèwi Sri continua toujours de s'enfuir, sans qu'on fasse mention de ce qui lui arriva en chemin, jusqu'à ce qu'elle arriva à *Mendang Kamolan*, où elle se cacha dans le corps de l'épouse du Roi, nommée *Dharmo Nastiti*, et qui était d'une beauté remarquable.

Kolo Goemarang, ignorant où se trouvait *Dhèwi Sri*, s'écria: «*Sri*, ou êtes-vous allée?»

Bathoro Wisnoe entra alors dans le corps du Roi de *Mendang Kamolan*, nommé *Mengoekoehhan* qui fut le premier Roi de Java.

Ici le récit revient à *Bathoro Goeroe.* A la nouvelle de la métamorphose de son messager, il ne put contenir davantage ses désirs, et embrassa la belle *Tisno Wati* à plusieurs reprises. Son amour pour elle augmenta de plus en plus. Elle fit une *Sumbah*, et dit: «Sublime roi des Dieux, contenez vos désirs, jusqu'à ce que votre envoyé soit de retour, après avoir rempli sa mission; alors je serai tout à vous.» Cependant *Iwang Goeroe* chercha à la gagner à force de prières; il saisit sa main et l'embrassa à différentes reprises. La belle *Tisno Wati* fit une *Sumbah* et rendit le dernier soupir dans les bras d'*Iwang Goeroe.*

Iwang Goeroe en fut très affecté. Il fit venir le pénitent *Kanéko Poetro*, et lui dit: «Mon frère aîné, voilà le cadavre de votre sœur cadette, *Tisno Wati;* emportez-le sur la terre, dans le beau pays nommé *Mendang Kamolan*, où le Roi *Mengoekoehhan* a fixé son séjour. Il s'y trouve une forêt, appelée *Kentring Kendoyono*, dont le sol est propre à la culture, et où il y a une grande quantité de bois de *Sowo*, que vous ferez abattre. Exposez ce bois aux rayons d'*Iwang Sooryo* [1] jusqu'à ce qu'il soit devenu sec. Faites-le ensuite brûler par *Iwang Bromo*, et après cela vous ensevelirez le cadavre.»

Iwang Kanéko Poetro le quitta en emportant le cadavre de *Tisno Wati*, et ne tarda pas à arriver à *Mendang Kamolan.* La forêt de *Kentring Kendoyono* fut abattue; et aussitôt que le sol eut été nettoyé le cadavre de *Tisno Wati* fut enterré et une belle haie fut plantée autour de sa tombe.

Dans le temps où la semence commence à germer, il sortit de la tête de *Tisno Wati* un cocotier, de ses parties sexuelles du *padi* (riz), des paumes de ses mains un *pisang* (bananier), et de ses dents un *djagoong.* Une foule d'autres plantes poussèrent, qui ne peuvent être toutes désignées par leur nom particulier.

On ne dit pas en combien de temps ces germes atteignirent toute leur croissance. Ils se développèrent cependant de plus en plus. Le *padi* se multiplia beaucoup. Les cultivateurs étaient *Ki Boeyoot*, *Ki Toewo* et *Poetjakoot*: leur chef fut *Radhen Djoko Poering*, frère cadet du Roi. Toutes ces plantes se développèrent de plus en plus. L'arbre *Haren* (*areng*) poussa aussi.

On raconte que le Dieu qui gardait le nord-est et qui se nommait *Prit Handjolo*, se dit en lui-même: «Où peut donc être notre frère aîné *Kanéko Poetro?* Notre frère aîné *Wisnoe* aussi est absent depuis longtemps; où donc peuvent-ils être allés?»

Aussitôt il s'envola rapidement et lorsqu'il fut au milieu des airs, il s'aperçut qu'il y avait des plantes à *Mendang Kamolan*, en sentant l'agréable odeur qu'elles répandaient. Il se hâta alors de descendre à terre, et arriva à l'endroit où se trouvaient ces plantes. Le *padi* lui plut surtout; et par la force de son désir il fut métamorphosé en *Hemprit* [2] et mangea du *padi* dont le goût le charma particulièrement. Quelque temps après cette *Hemprit* fut découverte par *Radhen Djoko Poering* qui jeta un morceau de bois sur elle, mais elle se cacha derrière le *Dhanghoe* [3].

Dhèwi Sri s'était entièrement unie à *Dhèwi Tisno Wati.*

Kolo Goemarang, métarmophosé en pourceau, n'ignorait pas que *Dhèwi Sri* se trouvait à *Mendang Kamolan.* Aussi continua-t-il son voyage; il arriva aux rizières, où il rongea et foula hardiment aux pieds le *padi*, remuant le sol sur lequel il se vautra.

Iwang Wisnoe lui lança alors un javelot qui fut changé en tige de *woelooh* [4] et resta enfoncé en terre: *Kolo Goemarang* qui courait pour écraser le *padi*, s'y étant heurté, cette tige lui perça la poitrine et sortit de l'autre côté. Le sang qui jaillit de la plaie produisit le *wawereng*, le *gagadieng-ngan*, le *lelodoh*, le *boesoong*, le *homo*, le *poeser*, le *menthek* [5] et les sauterelles, tandis que son âme, chargée de la malédiction des Dieux, passa dans le corps de tous les enfants de *Djantoko.*

On rapporte qu'*Iwang Prit Handjolo* trouva beaucoup de plaisir à se promener dans les rizières où il mangeait continuellement du *padi.* Toutes les fois que les gardiens des champs le rencontraient et lui jetaient un morceau de bois, il se cachait derrière le *djangoe* du *Haren*, de sorte que ce dernier seulement fut atteint.

Ki Boeyoot en donna connaissance à *Radhen Djoko Poering*, en lui disant: «Il y a quelque chose qui ose manger votre *padi;* cette chose a la forme d'un petit oiseau noir.» *Djoko Poering* répondit: «J'irai m'en assurer moi-même.»

Ils partirent tous les trois ensemble et arrivèrent dans les rizières. Les oiseaux qui s'étaient déjà excessi-

[1] Le soleil. Voyez plus haut.

[2] Petit oiseau noir, qui a la poitrine blanche, et ravage les rizières comme les oiseaux nommés *voleurs de riz.*

[3] Fruit de l'arbre *Harèn*, dont on extrait une liqueur douce.

[4] Sorte de *bambou* qui n'atteint pas la hauteur du *bambou* ordinaire.

[5] Noms dont les Javanais se servent pour désigner les diverses espèces de mauvaises herbes.

vement multipliés, s'effrayèrent à l'aspect des hommes. Ceux-ci leur jetèrent un morceau de bois, et les oiseaux perchés sur le *kolang kaling*[1] s'y cachèrent.

Ki Boeyoot dit: «C'est leur habitude quand on leur jette quelque chose de se cacher derrière le *dhangoe.*» *Djoko Poering* dit d'un ton amical: «Puisque cet arbre leur sert toujours de refuge, je lui donne le nom de *Haren*, c'est-à-dire lieu de repos. Il portera ce nom parce que chaque fois que nous poursuivons ces oiseaux, cet arbre est dans notre chemin. Coupez-en donc le *dhangoe*; car s'il sert encore longtemps d'asile à ces pernicieux oiseaux; il en résultera un dommage considérable.

Une échelle fut appliquée à l'instant contre l'arbre, et lorsqu'on coupait le *dhangoe*, une liqueur en coula. *Ki Boeyoot* la goûta et lui trouva une saveur douce et agréable: «Mon frère aîné, dit-il alors à *Kyahi Toewo*, recueillez-la.» *Ki Toewo* coupa à la hâte un morceau de bambou, avec lequel il recueillit le jus. Il laissa là le bambou pendant une nuit; et lorsqu'il alla le jour suivant, le chercher sur l'arbre, il trouva que le jus avait coulé dessus. Il l'offrit à *Rhaden Djoko Poering*, qui dit: Qu'est-ce cela, mon frère aîné? Laissez-moi le voir.» Il enleva le bouchon du bambou et il s'échappa de cette eau une odeur agréable. *Radhen Djoko Poering* dit: «Cela est digne d'être offert au Roi, mais non pas d'être bu par moi.»

Radhen Djoko Poering retourna à sa maison et prit avec lui le jus. Il ne tarda pas à se présenter chez le Roi, à qui il dit, en faisant une *Sumbah*: «Permettez-moi de vous offrir le produit que donne votre grand arbre.» Le roi l'accepta et déboucha le bambou. La liqueur exhala un parfum agréable, et le Roi dit à *Iwang Kanéko Poetro:* «Portez ce jus dans le royaume du ciel et offrez-le au Tout-Puissant.»

Le pénitent *Kanéko Poetro* se conforma au désir du Roi et partit avec la rapidité de l'éclair; on ne dit rien de ce qui lui arriva en chemin. Il se présenta devant *Iwang Pramesthi* qui lui demanda avec douceur: «Que voulez vous, *Kanéko Poetro*, mon frère aîné?» Il répondit: *Goeroe*, mon frère cadet, le motif pour lequel je m'approche de vous, est que je suis envoyé par votre fils pour vous offrir de l'eau qui vient du *dhangoe* de votre arbre.» *Iwang Goeroe* dit avec douceur: «Eh bien! mon frère aîné *Kanéko Poetro*, ôtez le bouchon.» Le bouchon fut enlevé; l'eau jaillit de l'étui et arrosa les lèvres d'*Iwang Kanéko Poetro*, qui, l'ayant goûtée, dit: «Le goût de cette liqueur est vraiment aussi délicieux qu'on l'a dit.» *Iwang Goeroe* dit alors d'un ton mécontent, mais tout en ayant l'air de plaisanter: «Un homme, qui ne se comporte pas bien, ne mérite pas non plus d'être beau.»

Par la puissance de ces paroles *Iwang Kanéko Poetro* fut métamorphosé. Il reçut des lèvres pendantes des dents proéminentes, et un corps courbé; sa voix changea en même temps. Le pénitent *Kanéko Poetro* en ressentit une vive frayeur, et ayant vu sa nouvelle forme dans une glace qu'il avait demandée, il dit à *Iwang Goeroe:* «Pour quelle raison ma figure est-elle devenue laide?» *Iwang Goeroe Noto*[2] répondit: «Votre figure ne reviendra jamais à son premier état; car telle est la volonté d'*Iwang Moho Moeni.* Vous serez le messager des Dieux; et je vous donne le nom d'*Iwang Narodho*, parce que vous ressemblez à un insensé, étant aussi incontant que le vent.»

Ici le récit revient de nouveau sur ce qui concerne la femme d'*Iwang Giri Rodjo*[3] nommée *Hoemo.* Lorsque *Dhèwi Tisno Wati* vivait encore, elle avait trouvé en celle-ci une redoutable rivale dans l'amour d'*Iwang Goeroe.* Aussi, lorsque *Dhèwi Tisno Wati* mourut, s'en réjouit-elle outre mesure; mais, lorsque celle-ci finit par être changée en une substance alimentaire et fut mangée par *Bathoro Goeroe*, elle se sentit dévorée de jalousie, et ne cessait de se faire des reproches: «Ma destinée est sans exemple; *Sri* a été métamorphosée en *ketan*[4] et *Tisno Wati* en *padi!*» *Hoemo* pria jour et nuit, pour obtenir la faveur de servir de nourriture aux grands[5] et fut enfin métamorphosée en l'herbe *Djadjawan.*

On rapporte que le pénitent *Poethoot Djantoko* avait un nombre très considérable d'enfants. L'aîné avait la forme d'un rat blanc et reçut de lui le nom de *Tikoos Djinodho.* Il était de la grandeur d'un chien et avait une armée innombrable. Le second avait la forme d'un pourceau et s'appelait *Dhemaloong;* son armée se composait de cent mille hommes. Son frère puîné avait la forme d'un singe et l'armée de celui-ci

[1] Fleur de l'arbre-*Haren.*

[2] Roi suprême: autre surnom de *Bathoro Goeroe.*

[3] *Bathoro Goeroe.*

[4] Sorte de riz.

[5] L'original javanais présente ici un jeu de mots sur le mot: «grands.» *Kang Gedé* veut aussi bien dire, *considérables*, *élevés*, que *grands de taille.* Sa prière fut exaucée et elle fut changée en *Djadjawan*, sorte d'herbe qui constitue la principale nourriture de l'éléphant.

était innombrable. Après eux venait un buffle sauvage, nommé *Kolo Moorti*. Ensuite deux taureaux sauvages, le mâle et la femelle, nommés *Kolo Srengi*. Puis venait un chevreuil, nommé *Hoedjoong* et après lui un autre qui avait la forme d'un cerf et se nommait *Randi*. Suivait une tortue nommée *Pas*, et enfin une tortue de terre nommée *gergès*.

Le défaut de nourriture, car on n'en trouvait nulle part en cet endroit, les avait rendus d'une maigreur excessive, et ils poussaient des cris nuit et jour pour invoquer le secours de leur père et de leur mère. *Ki Poethoot Djantoko* ressentait beaucoup de pitié pour ses enfants qui étaient réunies en grand nombre dans la forêt inculte qu'ils faisaient retentir de leurs cris.

Ki Poethoot Djantoko dit avec douceur: « Mes enfants, je vous apprends à vous tous qu'il y a ici un grand pays, nommé *Mendang Kamolan* où l'on peut trouver en abondance des vêtements et de la nourriture et qui est propre à servir d'asile aux nécessiteux; mais, mes enfants, il faut demander avec politesse que la jouissance vous en soit permise. »

Tous les animaux répondirent par un consentement unanime, et prirent congé de leur père, qui leur fit connaître son désir de la manière suivante: « Je désire formellement, mes enfants, que, quelque minime que soit ce que vous demanderez, vous vous efforciez de vous concilier la faveur du possesseur et que vous n'exerciez pas de violence. »

Après qu'ils eurent pris congé, ils partirent tous ensemble accompagnés par des rafales et des tempêtes mêlées à des torrents de pluie. Ils s'élancèrent à l'envi et firent pendant tout le trajet un bruit semblable à celui d'une violente tempête de la quatrième saison[1]. Leur marche fut aussi rapide que l'éclair et on ne sait pas ce qui leur arriva en route.

A minuit ils arrivèrent à *Mendang Kamolan*, tandis que les gardiens du *padi* étaient justement endormis. Ils se conduisirent réellement comme des monstres affamés par la manière dont ils se vautrèrent sur les plantes des champs. Le singe et le rat s'y précipitèrent à la fois et se mirent à les ronger et à les dévorer. Ils occasionnèrent des ravages effrayants semblables à ceux des ouragans de la septième saison. Le bruit qu'ils faisaient s'unissait au mugissement des vents d'orage, tandis que le ciel était couvert de nuages noirs.

Les gardiens du *padi* continuèrent à dormir paisiblement jusqu'à ce que les animaux furent arrivés à l'endroit où ils se trouvaient. *Ki Toewo* s'effraya alors, et fut le premier qui s'éveilla; il prêta l'oreille au bruit qui ressemblait au mugissement de la tempête et qui lui parut être un présage de malheur. Il se hâta de sortir, tenant d'une main une *koedi*[2] et de l'autre un fallot. Après être sorti de sa cabane, il s'efforça de découvrir quelle était la cause de ce fracas. Le pourceau *Dhemaloong* accourut alors sur lui; il s'effraya, cria et tint son *koedi* nu à la main. Ayant sauté du côté gauche, il se vit attaqué avec violence. Il appliqua un coup de hache sur la tête du pourceau qui était invulnérable. Le manche de la *Koedi* se brisa, et *Ki Toewo* cria au secours. *Radhen Djoko Poering* et *Ki Boeyoot* s'en effrayèrent, et sortirent, en compagnie de *Ki Poetjakoot* et *Ki Paniron*, prenant avec eux des *Tjanggah*, *Renting*, *Garang-gang*, *Seligi*, *Tjoekir*[3] et des torches qui répandirent une lumière pareille à celle du jour. Les animaux se précipitèrent irrités et sans crainte sur eux; mais ils les frappèrent à coups de massue. Les singes qui sautaient avec une grande agilité leur firent, ainsi que les pourceaux, beaucoup de blessures par leurs morsures, de sorte que plusieurs tombèrent à terre. Tous les coups de leurs *koedi* tombaient à faux et les animaux qui en furent atteints étaient invulnérables, de sorte qu'ils finirent par avoir peur et prirent le parti de s'enfuir.

Ki Boeyoot dit à *Radhen Djoko Poering*: « Maître, rendons-nous auprès du Roi, votre frère! Nous ne pouvons opposer aucune résistance aux animaux; car ils sont dangereux et au nombre de plusieurs centaines. S'il n'y en avait que vingt ou trente nous pourrions leur tenir tête; mais ils sont innombrables, et il n'est donc pas prudent de leur opposer de la résistance. »

Radhen Djoko Poering se laissa persuader et retourna chez lui avec sa suite. Il n'est pas fait mention de ce qui lui arriva en chemin. Cependant il vint près du Roi, auquel il dit: « Votre serviteur s'expose à votre colère, et met sa vie dans vos mains, parce qu'il doit vous informer que vos récoltes, dont il a la

[1] L'année était originairement divisée chez les Javanais en douze *mongsos* (saisons); cette division est encore usitée dans la classe des laboureurs, quoique le calendrier mahométan soit généralement adopté.

[2] Grand couperet.

[3] La *Tjanggah* est un crochet fixé à un long bâton dont on se sert pour poursuivre les voleurs. Les autres armes qui sont énumérées, ce sont des piques et des massues en bois, de formes diverses.

garde, ont été dévorées et détruites par des animaux sauvages. Ces animaux qui mangent le *padi*, sont de trois espèces différentes : une bande de grands animaux de couleur noire, avec des museaux recourbés vers le haut, des poils rudes et épais, et des queues qui ressemblent au *kisi;* ils sont environ au nombre de trois cents. Une seconde troupe a la forme humaine, avec de longues queues; ils sont de couleur grise, se meuvent avec adresse et vivacité, et sont à peu près quatre cents; leur extérieur est laid. Une autre troupe de plus petite taille est pareille à *Poesooh* [1], leurs queues ressemblent à des cordes tressées; ils sont si agiles qu'ils paraissent pouvoir voler et leur nombre est estimé à deux mille. Leur chef a la blancheur de la neige et est à l'épreuve de toutes les armes; ils sont tous très intrépides. »

Le Roi *Mengoekoehhan* dit à *Radhen Djoko Poering:* «Mon frère cadet, mon désir est que vous rassembliez à l'instant le peuple et que vous lui ordonniez de prendre les armes; tout le peuple de *Mendang Kamolan*, sans exception, doit se mettre en campagne. Quiconque est en état de soulever une botte de paille de *padi* égrénée, doit marcher au combat pour faire la guerre aux animaux destructeurs. » *Radhen Djoko Poering* fit une *Sumbah*, et donna le signal [2] de se préparer au combat. La voix de la foule se fit entendre, semblable au mugissement de la tempête. Tous parurent, munis de leurs armes de guerre et prêts à aller combattre les singes et les pourceaux.

Le roi *Mengoehoehan* parut, accompagné des *Mantris* et *Boebatis*. Le cliquetis des lances et le bruit des pas du peuple de *Mendang Kamolan* ressemblaient au bruissement des flots de la mer. On ne dit rien de ce qui leur arriva en route, mais ils parvinrent à l'endroit où étaient les bêtes sauvages. Les soldats, sans attendre le cri de ralliement et l'ordre d'attaquer, commencèrent à assaillir courageusement les bêtes sauvages. Le bruit qui se faisait de part et d'autre ressemblait à celui d'une montagne qui s'écroule. Les animaux en entendant ce vacarme et en voyant ces hommes devinrent de plus en plus furieux. *Dhemaloong* fit, avec ses forces réunies, un grand mouvement et le combat commença; mais aucune arme n'avait prise sur les animaux, tandis qu'une foule de soldats furent blessés. Plusieurs furent grièvement blessés aux pieds par les morsures des singes, ou perdirent les doigts. D'autres eurent les jambes cassées par le choc et les coups des pourceaux et des bêtes à cornes; mais aucun ne perdit la vie. Cependant les soldats furent saisis d'une grande frayeur.

Le roi de *Mendang Kamolan*, qui se souvenait de certain récit, se hâta de rebrousser chemin avec toutes ses forces. Les pourceaux et les singes fondirent sur ses derrières, et ceux qui furent atteints reçurent de graves blessures au dos, ce qui ne fit qu'accélerer la fuite des soldats. Ils ne sauvèrent à qui mieux mieux et ne tardèrent pas à se trouver à une grande distance des animaux.

Le roi arriva à sa cour et fut environné par la foule de ses officiers. *Radhen Djoko Poering* se trouvait le plus près de lui, et il lui dit: «Mon frère cadet, allez aujourd'hui à *Mendang Hagoong* et rendez vos devoirs à mes frères aînés *Handhong Dadappan* et *Ki Gading Pangoekir*; demandez-leur assistance pour empêcher la destruction du *padi* d'*Iwang Pramesthi*, qui est causée par *Dhemaloong*, les singes et le blanc *djinodho*. Faites-leur savoir qu'une foule de mes soldats sont blessés, mais qu'il n'y en a aucun de mort. Et surtout offrez-leur mon hommage. En voilà assez, partez à l'instant.» L'envoyé fit une *Sumbah* et se hâta de partir; pendant toute la durée de son voyage il parut très mélancolique.

Le récit passe aux habitants de *Mendang Hagoong*. *Kyahi Handhong Dadappan* avait une entrevue avec *Ki Gading Pangoekir*. *Radhen Sengkan* et *Radhen Toeroenan*, leurs enfants, se trouvaient devant eux. A peine étaient-ils agréablement assis l'un à côté de l'autre, qu'ils furent surpris par l'arrivée de *Radhen Djoko Poering*, qui se hâta de prendre place devant les deux saints auxquels il rendit hommage en leur baisant les pieds. *Radhen Sengkan* et *Radhen Toeroenan* firent une *Sumbah* à *Radhen Djoko Poering*.

Après qu'ils se furent assis à leur aise, *Ki Gading Pangoekir* prit la parole, et dit: «*Radhen*, mon frère cadet quel est le message dont vous avez été chargé par votre frère aîné? Je remarqe que vous êtes pressé, puisque vous ne m'avez pas donné auparavant avis de votre arrivée.» Celui à qui s'adressaient ces paroles fit une *Sumbah*, et dit: «Ma venue en ce lieu a pour cause l'ordre du roi votre frère cadet, qui m'a chargé de vous demander votre toute-puissante bénédiction et votre assistance. Il vous informe, en vous donnant l'assurance de son respect, que le *padi* d'*Iwang Goeroe* est détruit par des animaux sauvages de trois formes différentes. En premier lieu, ces funestes destructeurs ont la forme humaine avec de longues queues; ils sont de couleur grise. Deuxièmement, il y en a qui sont de grande taille, noirs avec des poils

[1] *Poesooh* est le *kapas* (sorte de coton) lorsqu'il n'est pas encore filé et réuni en rouleaux oblongs.

[2] Ce signal consiste chez les Javanais à battre du *bendé*, sorte de petit *gong* (tambour).

épais et des museaux recourbés par en haut; ils ont un air rebarbatif et il n'est aucune lance qui puisse les blesser. Enfin il y en a de petite taille, avec des queues tournées vers le haut et qui sont également invulnérables. Ces animaux ont fait un grand ravage des récoltes. Telle est la raison pour laquelle je me hâte d'invoquer votre secours.»

Kyahi Handhong Dadappan prit la parole et dit avec douceur: «Vous n'avez pas besoin de me le dire, je le sais déjà; avant que les animaux dévastateurs fussent arrivés, je le savais déjà?» Il fit avec les yeux un signe à son fils *Radhen Lengkan*, qui, comprenant la pensée de son père, disparut de sa présence. Le saint *Gading Pangoekir* fit, à son tour, un signe à son fils *Radhen Toeroenan* qui, le comprenant, disparut de sa présence.

Les deux fils se rendirent à *Babadhdhan* où ils trouvèrent leurs deux serviteurs. Ils les appelèrent et reparurent avec eux en présence de leurs pères. Le valet favori [1] de *Kyahi Handhong Dadappan* se nommait *Wajoengjang* et celui de *Kyahi Gading Pangoekir*, *Tjondhro Mowo;* ils arrivèrent tous deux à la fois.

Wajoengjang avait le teint aussi noir que s'il avait été frotté d'encre. Il était aussi grand que gros et il avait la forme d'un *gempol* [2]. Il avait les épaules penchées, et un gros ventre. Son cou ressemblait à un réchaud, et il avait de longues oreilles béantes d'où la crasse s'écoulait constamment. Il avait les yeux malades; son front charnu ressemblait à celui d'une oie. Son nez était très-petit, et il avait le visage sillonné de rides et une grande huppe sur la tête.

Tjondhro Mowo était court et petit de taille, et aussi gros que haut. Son cou était long et sa tête petite. Il aimait surtout le *Harit* [3] qu'il portait toujours par derrière dans sa ceinture, et qui était pour ainsi dire enfoncé dans sa peau, de sorte qu'il ne pouvait l'en tirer. Lorsqu'il voulait affiler son *Harit*, il devait mettre son dos sur la pierre à aiguiser, et quand il voulait le tremper, il devait s'asseoir, dans une attitude courbée, sur la forge. Les deux valets firent une *Sumbah* devant leurs maîtres.

Kyahi Handhong Dadappan dit à *Radhen Djoko Poering:* «Mon frère cadet, voici ceux dont j'ai voulu vous offrir le secours.» Il fit alors connaître son désir aux deux valets, ce à quoi ceux-ci répondirent qu'ils s'y conformeraient. Le saint ajouta: «Prenez aussi cette lance, mon frère cadet; elle m'a servie de canne; cependant, le nom qu'elle porte m'est inconnu; il dépendra de mon frère cadet, de le découvrir. La lance, son enveloppe et sa gaîne sont ornées d'emblêmes; il ne faut pas les considérer seulement pour ce qu'elles semblent être; mais il faut que vous tâchiez de découvrir la signification de ces emblêmes. Il suffit, mon frère cadet; hâtez-vous de partir; car le Roi, mon frère cadet vous attend avec impatience.» Celui à qui ces paroles s'adressaient fit une *Sumbah*, et baisa les pieds du religieux qui lui glissa encore à l'oreille: «Si l'ennemi est difficile à combattre, dépêchez-vous alors de tirer ma lance de sa gaîne, et tenez élevée la partie inférieure de cette dernière devant les soldats rassemblés. *Radhen Sengkan* et *Radhen Toeroenan*, prenant la parole, dirent: «Prenez ce morceau de bambou; si vous avez de la peine à lutter contre l'ennemi, frappez fort dessus, et nous arriverons près de vous.»

Les deux valets et *Radhen Djoko Poering*, ayant fait une *Sumbah*, s'en allèrent. Ils accélérèrent leur marche, et ne s'arrêtèrent ni jour, ni nuit; on ne rapporte aucun autre détail de leur voyage. Ils arrivèrent dans la capitale de *Mendang Kamolan* et se rendirent à la cour, où le roi se trouvait assis sur son trône. Il fit signe d'approcher à son frère cadet. Celui-ci fit une *Sumbah* et lui baisa les pieds, en disant: «Votre serviteur a rempli la mission qui lui a été donnée de paraître devant les saints et d'implorer leur bénédiction et leur assistance, dans la guerre contre les bêtes sauvages; ils vous offrent le secours de leur deux valets, dans lesquels vos frères aînés ont une grande confiance.»

Le roi regarda les deux nouveaux venus, qui paraissaient très propres à s'acquitter de leur tâche. On leur servit à boire et à manger; la boisson se composait de *Lerri* [4] et du jus d'une noix de coco à moitié mûre.

[1] Littéralement, la fantaisie (*kalengenan*). Tout ce que l'on se procure pour satisfaire ses goûts, comme des chevaux, des chiens, etc. Le goût des Javanais, surtout des personnes de distinction, tombe souvent sur des créatures difformes et monstrueuses, qu'ils pennent à leur service.

[2] Gâteau rond, fait de riz et de la grosseur du poing.

[3] Couteau recourbé pour faucher l'herbe.

[4] *Lerri* est l'eau dans laquelle le riz est lavé, avant d'être cuit. On attribue à cette eau une puissance particulière, et on la donne aux chevaux en guise de remède.

Le Roi ordonna ensuite de rassembler ses soldats. Ils furent convoqués et se réunirent munis de leurs armes formidables. Le roi de *Mendang Kamolan* parut; ses nombreux *Mantris* ressemblaient à des essaims de *Larons*[1]; ils ne tardèrent pas à atteindre l'endroit où se trouvaient les bêtes sauvages. Le pourceau *Dhemaloong* et sa suite de singes et de rats devinrent furieux et fondirent courageusement sur les soldats. Ceux-ci leur tinrent tête, en poussant de grands cris. Les piques qui frappaient le pourceau *Dhemaloong* glissaient sur sa peau, et les *Saligis*[2] ne pouvaient le blesser, ce qui découragea tous les soldats de *Mendang Kamolan.*

On rapporte que *Ki Wajoengjang* et *Ki Tjondhro Mowo* s'occupaient à boire du *Lerri* et du jus de noix de coco à moitié mûres, ce qui les avait exaltés.

On ajoute encore que les prinsesses *Dharmo Nastiti* et *Ken Soeboor*, qui étaient justement assises sous le *Pandopo*, apprenant la nouvelle que *Ki Wajoengjang* n'était pas allé avec les autres dans les rizières, en furent très-irritées. Les belles princesses allèrent trouver ceux qui s'occupaient à boire. Ceux-ci furent embarrassés à la vue de leurs maîtresses, s'inclinèrent et firent une *Sumbah.*

Dhèwi Dharmo Nastiti dit d'un ton méprisant: «Mes frères aînés, qu'est-ce cela? Le *gendjé*[3] vous a peut-être tourné la tête. Si vous êtes venu ici contre votre volonté, retournez plutôt à la maison, et dites à mon frère aîné, que je vous l'ai ordonné, parce que, quoique envoyés pour prêter votre secours, vous ne rendez aucun service et ne vous souciez pas du danger.»

A ces mots *Wajoengjang* et *Tjondhro Mowo* se mirent à pleurer, et, après avoir fait une *Sumbah*, allèrent rejoindre le Roi avec la rapidité de l'éclair. Ils arrivèrent et virent que les soldats de *Mendang Kamolan* commençaient à perdre courage.

Wajoengjang arrosa sa tête de *Serri*, de sorte que son corps fut mouillé jusqu'aux pieds. Lorsqu'il s'essuya le corps, parut un chien noir — avec une raie blanche qui s'étendait sur sa tête, son dos, sa queue, ses pattes, son ventre, son cou, jusqu'à son museau — ce chien reçut le nom de *Belang Wajoengjang*. *Tjondhro Mowo* prit alors du jus de noix de coco à moitié mûre, et s'en arrosa la tête, de façon que tout son corps fut mouillé. Quand il s'essuya le corps, il parut un chat blanc, avec une raie noire, passant de la tête à la queue par dessus le dos, puis sous le ventre, et rejoignant le cou. Ce chat reçut le nom de *Tjondhro Mowo*[4].

Le chien et le chat ayant reçu les ordres de *Wajoengjang* et de *Tjondhro Mowo* se mirent à courir avec furie. Le pourceau victorieux, ayant aperçu le chien, alla sans crainte à sa rencontre. Arrivé près du chien, celui-ci lui fit une blessure mortelle. Une foule de pourceaux arrivèrent alors et fondirent sur le chien par devant et par derrière, sans parvenir à le mettre dans l'embarras. Il se défendit courageusement, et arrachait coup sur coup avec ses dents une tête aux pourceaux, sans devoir renouveler sa morsure. Plusieurs tombèrent morts en arrivant, sans avoir reçu de morsure, mais seulement par l'effet de ses aboiements, de sorte que les cadavres des pourceaux étaient entassés par monceaux sur le champ de bataille.

Le pourceau *Dhemaloong* voyant tomber un grand nombre des siens, sentit redoubler sa fureur, accourut sur le chien, et l'attaquant de côté à différentes reprises, il le mordit et le foula aux pieds, mais sans pouvoir lui faire aucun mal. Le chien *Belang Wajoengjang* mordit à son tour le pourceau et lui fit au grouin une blessure qui ôta la vie au pourceau *Dhemaloong;* tandis qu'il ne resta aucune trace de son armée.

Le singe, à cette vue, entra dans une grande fureur, il attaqua le chien avec toute sa troupe et s'efforça de l'effrayer. Le chien n'en ressentit aucune crainte; mais, transporté de fureur, il aboya, mordit et foula ses agresseurs aux pieds. Le chef des singes perdit la vie, et les petits singes prirent la fuite. Le chien se mit en fureur, fit aux singes des morsures mortelles, et quant à ceux qui avaient grimpé sur les arbres, ses aboiements les firent tomber à terre et périr.

Djinodho se battit avec le chat: mais ce dernier déjoua toutes ses ruses de guerre. Le blanc *Djinodho* perdit la vie, et les petits rats prirent la fuite; mais le chat les atteignit et les extermina.

Le peuple de *Mendang Kamolan* vit le combat avec plaisir, et jeta des cris d'allégresse.

[1] Fourmis blanches et ailées.

[2] Pique en bois de *pinang*.

[3] Feuille fumée par les Javanais et qui possède une vertu soporifique.

[4] Les chiens et les chats, qui ont une semblable raie, sont encore appelés *Belang Wajoengjang* et *Tjondhro Mowo*, par les Javanais. *Belang* signifie *bigarré*.

Après que tous les animaux furent détruits, les sujets du Roi se rassemblèrent autour de lui dans les rizières, où ses *Mantris* se réunirent aussi et s'assirent devant lui; *Tjondhro Mowo* et *Wajoengjang* s'y trouvèrent également.

Le roi *Mengoekoehhan* dit avec douceur: «*Djoko Poering*, qu'a dit le frère aîné *Gading Pangoekir* au sujet de ce qu'il a envoyé? Quel est le nom de la forme de la lance?» — *Radhen Djoko Poering* répondit: «Il n'a pas dit le nom de la forme de la lance, mais il vous laisse le soin de le trouver.» Le roi *Mengoekoehhan* sourit et reprit: «Oui je lui donnerai un nom. Sachez mon frère cadet, que la forme de la lance s'appelle *Pentjok Sahang*. Le bois de la lance est en *Bamboe Gading*[1], l'enveloppe en *Soelam*[2], et la gaîne en bois de *Sowo*, et tout ce qui a été envoyé est symbolique. Le symbole de *Pentjok Sahang* signifie qu'il est difficile de regagner ce qu'on a laissé échapper; c'est pourquoi on doit fixer son attention sur ces choses. La couleur du bois *Bamboe Gading* est blanche et jaunâtre; quelle que soit la pureté et la chasteté d'un homme, aussi longtemps qu'il ne s'est pas affranchi du joug des plaisirs charnels, sa pureté est toujours ternie.

Le récit revient à *Poethoot Djantoko* que ses enfants, qui avaient la forme d'un taureau et d'un buffle, pressaient de leurs demandes. Le plus âgé, *Kolo Moorti*, et le plus jeune, *Kolo Trengi*, le priaient de leur permettre de se rendre à *Mendang Kamolan*, parce qu'ils avaient appris que leurs parents avaient trouvé la mort; leur projet était d'en tirer vengeance. *Poethoot Djantoko* dit: «C'est bien, jeunes gens, allez, mais soyez sur vos gardes.» Il boucha les oreilles de ses deux enfants, afin qu'ils ne pussent entendre les aboiements du chien du Roi.

Kolo Moorti fut tout le long du chemin dans une grande irritation. Chaque pierre qu'il voyait, il la mettait en pièces avec ses cornes. La vigueur extraordinaire de son corps devait être attribuée à ce que ses os étaient du fer *Balitoong*[3], ses muscles du fil de laiton, ses cheveux des aiguilles, sa peau de cuivre rouge, ses yeux des escarboucles, ses cornes du fer *Poerosani*[4], ses sabots de l'acier, son rectum du *Karah*[5] et son sang du *Poeloot*[6]. Sa marche semblait ébranler jusqu'à la septième terre. Tout le long du chemin, il renversa les arbres, et la forêt qu'il traversa, parut comme dévastée par la hache. Leur voyage se fit avec la rapidité du vent; on ne dit rien de ce qui leur arriva. Ils atteignirent les rizières, et y aperçurent le Roi environné de ses sujets.

Les soldats virent approcher les monstres aux longues cornes. Le Roi, s'adressant à *Wajoengjang*, dit: «Allons, mon frère aîné, excitez votre chien contre ces animaux.» *Ki Wajoengjang* et *Tjondhro Mowo* firent une *Sumbah* et excitèrent le chien et le chat. Tous deux se mirent à courir et furent bientôt en face de leurs ennemis. Le chien commença intrépidement l'attaque, et mordit son ennemi; mais les cornes de ce dernier le lancèrent en l'air, et il tomba à terre à une grande distance. Il revint à la charge, et saisit son adversaire à la gorge. Celui-ci le frappa de ses pieds jusqu'à ce qu'il tombât et alors il le lança en l'air avec ses cornes. En retombant à terre le chien fut reçu sur les cornes de *Kolo Moorti* et de nouveau lancé en l'air; *Kolo Moorti* et *Kolo Srengi* le lancèrent tour à tour en l'air, et lorsqu'il retombait à terre, ils le frappaient et le foulaient aux pieds. La même chose arriva au chat, et à la fin l'un et l'autre n'eurent plus la force de se relever.

A cette vue, *Wajoengjang* et *Tjondhro Mowo* furent saisis de compassion. Ils frappèrent la terre du pied, et s'élevèrent en l'air, le premier emportant son enfant [le chien], et le dernier en agissant de même à l'égard du chat. Etant ensuite redescendus à terre, le premier arrosa le chien, de *Lerri*, tandis que *Tjondhro Mowo* prenait du jus de noix de coco à moitié mûres, et le répandait sur le chat; après cela ils les essuyèrent tous deux avec des feuilles de *Woelooh Pogak*[7]. Alors les animaux revinrent à eux, se levèrent et se secouèrent. Les poils qu'avait laissés tomber *Wajoengjang* donnèrent naissance à des chiens de différentes couleurs, tels que bigarrés, noirs, blancs et rayés, au nombre de plusieurs centaines. Il en fut de même des poils que le chat avait laissés tomber et qui enfantèrent des chats de couleurs diverses.

[1] Sorte de bambou.
[2] Nom d'une espèce particulière de tissu.
[3] Fer d'une vertu particulière.
[4] Fer d'une vertu particulière.
[5] La garniture en fer qui se trouve au manche d'un couteau.
[6] La substance visqueuse qu'on trouve dans le *Nongko* et plusieurs autres fruits.
[7] *Pogak* est le nom des bambous abattus.

Tous ces chiens et ces chats marchèrent ensemble contre *Kolo Moorti* et tâchèrent de le surprendre à la dérobée. Sans se laisser effrayer il frappa les chiens et les chats de ses cornes et les foula aux pieds. Il était insensible à leurs morsures auxquelles il ne faisait pas plus attention que si c'eût été de petit grains de riz qui se seraient attachés à ses lèvres. Les chiens et les chats qui se suspendirent à son corps, étaient à côté de lui comme des fourmis et des taons, sur le sommet du *Merapi* (Volcan du Java).

Radhen Djoko Poering, à cette vue, saisit le morceau de bambou et y appliqua un grand coup. Ce bruit retentit comme un appel pressant aux oreilles de *Radhen Sengkan* et de *Radhen Toeroenan*, qui, au bout d'un instant, parurent en présence de *Radhen Djoko Poering*: «Soyez les biens venus, jeunes gens, dit celui-ci, d'un ton amical.» Ils firent leurs remercıements et rendirent leurs devoirs au Roi, mais tous deux paraissaient mélancoliques.

Le Roi vit avec beaucoup de plaisir les deux jeunes gens, qui avaient un air très héroïque. Il leur dit d'un ton amical: «Jeunes gens, mes enfants, votre père vous demande votre assistance.» Ceux à qui s'adressaient ces mots firent une *Sumbah* et répondirent d'un ton mélancolique: «Jusqu'à la septième génération de nos descendants, nous ne nous vanterons pas de posséder une vigueur surnaturelle. C'est par vous que nous nous mouvons et que nous parlons; c'est vous qui nous en avez donné le pouvoir.» Le Roi *Mengoekoehhan* fit un signe de tête, et dit: «Mes enfants, même sans cette marque d'humilité, vous obtiendriez mon affection; je fais de vous mes représentants.»

Tous deux firent une *Sumbah* et partirent. Arrivés au milieu des soldats rassemblés, ils se frottèrent tout doucement le ventre, et il sortit de leurs corps des racines de sept *hastos* [1] et trois doigts de longueur, rondes, unies et effilées, comme si elles avaient été taillées au moyen d'un couteau. Les premiers hommes les nommèrent *racines de Dhadhowo*, mais ceux d'aujourd'hui leur ont donné par euphonie le nom de *Pandjalin Woerook*, qui est consacré par l'usage et par la tradition.

Les deux princes doublèrent le pas, en élevant leur fouets [2] qu'ils tenaient la main. Tous les assistants regardèrent avec étonnement les beaux fouets, qui, lorsqu'on les tenait droits ressemblaient à un arc-en-ciel. Quand ils étaient agités on croyait voir des éclairs, et lorsqu'on les faisait tourner, c'était un spectacle pareil à celui de la foudre.

Kolo Moorti, apercevant quelqu'un au milieu du champ de bataille marcha contre lui avec un courage inébranlable, et *Kolo Srengi* ne resta pas en arrière. Tous deux allèrent à la rencontre de l'ennemi avec une intrépidité à toute épreuve.

Kolo Moorti attaqua *Radhen Sengkan* et reçut un coup de fouet sur la tête. *Kolo Srengi* attaqua *Radhen Toeroenan* et reçut au front un coup de fouet.

Les deux animaux tombèrent au même instant sans force à la renverse, et il s'écoula beaucoup de temps, avant qu'ils revinsent à eux. *Ki Wajoengjang* et *Tjondhro* se hatèrent de passer une corde tressée à travers les narines des deux animaux, et les attachèrent à un grand arbre. Lorsqu'ils revinrent ensuite à eux, ils se mirent à pleurer.

On raconte que *Poethoot Djantoko*, qui était un hermite au corps diaphane [3] et savait découvrir l'avenir, fut très affecté du sort de ses enfants et qu'il souhaita la mort: «Dieux, s'écria-t-il, délivrez-moi de l'existence par la mort; car ma vie ne ressemble pas à celle de mes semblables.»

Après cela, *Ki Poethoot Djantoko* partit, prenant avec lui *Hoedjoong* et *Randi*, qui, tout le long de la route, regrettèrent la témérité de leurs parents morts. Ensuite *Hoedjoong* aperçut au milieu d'un bois impénétrable une pierre, ayant une dimension de dix brasses carrées. Il lui donna des coups de corne à plusieurs reprises, puis la lança en l'air, et la reçut sur sa tête. La pierre se brisa comme de la farine, et sa chute, qui fit un bruit retentissant, sembla ébranler la terre.

Hoedjoong et *Randi* avaient la grandeur d'une montagne; leur tête ressemblait à un rocher; leurs yeux à des soleils, leurs défenses étaient pareilles à *Tjarak*, leurs narines à l'entrée de deux cavernes. Ils portaient la barbe et les moustaches longues; les poils de leur poitrine étaient très nombreux et leur descendaient jusqu'au ventre et aux cuisses; les poils de leurs pieds étaient longs et traînaient à terre. Ils accélérèrent leur trajet, dont on ne sait rien de plus, et arrivèrent à l'endroit où se trouvait le Roi.

[1] *Hasto* signifie *main;* c'est une mesure de longueur qui va du coude au bout du doigt du milieu.

[2] Le *Pandjalin Woerook* est une sorte de *Pandjalin* (*rotin*), dont les cultivateurs fabriquent leurs fouets. Ce passage signifie que les deux jeunes gens se firent des fouets avec les racines qu'ils avaient tirées de leur ventre, ou proprement de leur *membrum virile*.

[3] Le plus haut degré de perfection que l'on puisse atteindre par les jeûnes et la pénitence.

Le peuple de *Mendang Kamolan*, entendant la voix de *Poethoot Djantoko*, ressentit un trouble et un embarras extrêmes; et on en donna connaissance au Roi.

Radhen Djoko Poering saisit sa *Talempak*[1] et le Roi se mit lui-même en marche, accompagné de tous les *Boepatis*, ainsi que de *Radhen Sengkan*, *Radhen Toeroenan*, *Tjondhro Mowo* et *Wayoengyang*.

Radhen Djoko Poering, se tenant sur ses gardes, tira la *Talempak* du fourreau dont il tint la partie inférieure en haut. Il en sortit un grand et formidable serpent presque aussi grand que la partie inférieure d'un arbre de *Tal*[2]. Il était bigarré; son venin s'échappait comme de la fumée; sa langue ressemblait à une flèche et était effrayante à voir. En voyant ce serpent, il était aisé de le prendre pour *Honto Boogo*.

Pour ce qui regarde *Poethoot Djantoko*, il avait aussi l'air effrayant. Ses cheveux étaient collés les uns aux autres et pendaient en désordre. Il courait sur ses mains, la tête en bas et les pieds en haut.

Les soldats de *Mendang Kamolan* perdirent courage. *Ki Toewo* fut saisi d'une crainte telle qu'il fut pris instantanément de la fièvre chaude, tandis que *Kie Boeyoot* restait immobile les yeux fixes.

Mais, pour en revenir à *Kie Poethoot Djantoko*, on dit que partout où il porta ses pas, les hommes prirent la fuite. Les soldats de *Mendang Kamolan* cherchèrent un refuge auprès du Roi, et n'osèrent rien entreprendre contre *Poethoot Djantoko*. La terre fut presque ébranlée sous les pas de ces fuyards.

Poethoot Djantoko se trouvait presque en présence du Roi. Tous les *Boepatis* s'apprêtèrent à se défendre. *Radhen Sengkan* et *Radhen Toeroenan* se trouvaient devant le Roi, armés de leurs fouets.

Poethoot Djantoko regarda fixément le Roi et s'aperçut que ce n'était pas un regard humain qui brillait dans ses yeux, mais que *Bathoro Wisnoe* était devant lui, tenant à la main un javelot exterminateur. *Poethoot Djantoko* prit alors précipitamment la fuite, et chercha un asile dans un bois impénétrable.

Le Roi le poursuivit avec tous ses soldats. *Poethoot Djantoko* abandonna encore sa place et se cacha derrière un épouvantail fait de feuilles de *pisang* sèches, où, par l'effet de sa puissance surnaturelle, il ne fut pas découvert.

Le Roi fouilla la forêt, et trouva *Hoedjoong* et *Randi*, qui furent pris, sans opposer aucune résistance. Mais *Poethoot Djantoko* ne fut pas découvert. Le Roi, ne pouvant le trouver, résolut de rebrousser chemin, ce qu'il fit réellement.

Ki Toewo se promenait seul en chantant: «*Poethoot Djantoko*, disait-il, est un vrai fou; il a peur de moi, et c'est pour cela qu'il se sauve et se cache dans la forêt. S'il n'avait pas pris la fuite, et si j'étais entré en fureur, je ne craindrais certes pas d'en venir aux mains avec ce prétendu pénitent. Que m'importe à moi, qu'il y en ait un ou deux; je n'ai pas peur de deux portions de *Badigals* rôtis; je les mangerais bien avec du riz froid.»

Ki Boejoot dit alors avec douceur: «En vérité, *Toewo*, vous êtes un fanfaron; qui était donc celui qui, à peu de chose près, était récemment sur le point de mourir, et a dû en outre se faire transporter?» *Ki Toewo* répondit d'un ton acerbe: «Qui est celui à qui la même chose ne serait pas arrivée s'il n'avait jamais vu auparavant *Poethoot Djantoko?* Quand on l'a déjà vu une ou deux fois, pourquoi le craindrait-on? N'ai-je pas déjà plus d'une fois frappé des géants? Quand il y en aurait un millier, pourquoi un homme aurait-il peur d'un homme?»

Ki Toewo, qui resta en arrière, vit l'épouvantail et le déplaça; ne sachant pas qu'il s'y trouvait quelque chose, il l'emporta, ce qui fit pousser un soupir à *Poethoot Djantoko.*»

Ki Poetjakoot dit dans son émotion: «*Toewo* regardez, qu'y a-t-il derrière vous?» *Ki Toewo* répondit dédaigneusement: «Ce n'est rien; laissez-moi faire.» *Ki Boeyoot* dit tout haut: «*Toewo* mourra certainement; un géant avalera sa tête.» *Ki Toewo* regarda, tomba à la renverse et cessa de respirer.

La nouvelle que *Ki Toewo* avait été tué par la morsure de *Poethoot Djantoko* vint aux oreilles du Roi, qui retourna aux rizières avec tous ses soldats. *Ki Poethoot Djantoko*, voyant que le Roi était très-irrité, trembla; il était étendu à terre, et cherchait en vain à prendre la fuite. Lorsque le Roi arriva à l'endroit où était *Poethoot Djantoko*, un grand nombre d'hommes étaient déjà occupés à emporter *Ki Toewo*, que l'on croyait blessé.

[1] Pique ayant le bois court.

[2] Le *Tal* appartient à la famille des palmiers, et atteint presque la hauteur d'un cocotier. Les feuilles tenaient autrefois lieu de papier chez les Javanais, et on se servait pour écrire dessus, d'un stylet de fer.

[3] Sorte de vers brunâtres, qu'on trouve dans le fumier de vache et de buffle, et qui passent pour une friandise chez les villageois. — Les Javanais sont de grands amis de cette façon de plaisanter, dont ce passage nous offre un petit échantillon, et qui se présente souvent dans le *wayang*, au grand plaisir des spectateurs.

Poethoot Djantoko gisait encore à terre. Le Roi dit: «Si *Poethoot Djantoko* avait le dessein de résister, il donnerait certainement quelque signe de son projet. Il se conduit bien; et *Ki Toewo* n'est pas blessé, mais il est tombé de lui-même en défaillance.»

Ki Poethoot Djantoko dit: «Maître, jusqu'à la septième génération de mes descendants, je serai votre sujet; jamais je n'entreprendrai rien contre vous. La raison pourquoi je ne me suis éloigné de vous, c'est que je désire me soumettre à votre volonté; que tous les maux puissent fondre sur moi, si j'entreprends quoi que ce soit contre vous.»

Le Roi répondit: «Puisque vous souhaitez d'entrer à mon service, je vous assigne une place convenable, c'est-à-dire la grange au *padi*. Si quelqu'un cache quelque chose de ce qu'il possède, cette chose sera votre part. Si quelqu'un a deux cents *hamet*[1] de *padi* et n'en déclare que cent cinquante, les cinquante qu'il aura tenus cachés seront votre propriété. Vos enfants et les enfants de vos enfants séjourneront dans les blocs au riz, sur le devant des fourneaux de cuisine, dans les terres, sous les goutières, sur les chemins publics et sur les tas d'ordures[2].» *Ki Poethoot Djantoko* fit une *Sumbah* et disparut.

Le Roi dit à tous ses soldats: «Mon désir formel est que toutes les femmes, quand elles cuiront du riz, n'oublient pas d'en jeter sur le devant du fourneau, ou lorsqu'elles pileront du *padi*, de laisser du riz dans le bloc au riz. En outre, en lavant le riz cru, elles en laisseront un peu à l'endroit où elles le lavent, et elles n'oublieront pas, en faisant refroidir le riz cuit, d'en laisser sur le *Hyan*[3]. Tel est mon désir.»

On dit que le serpent-*sowo*[4], dont il a déjà été parlé, rampa sur le *padi* dévasté par les animaux sauvages, et que cette plante poussa alors de nouveau et revint à son premier état; le nombre même des épis qui s'étaient trouvé pleins, ne fut pas diminué. Lorsque le serpent eut parcouru toute l'étendue des champs, il se réplia sur lui-même et mourut.

Lorsque le Roi vit que le serpent était mort, il s'en montra très-affligé. Depuis ce temps, on a l'habitude de placer dans les granges la peau dont un serpent-*sowo* s'est dépouillé.

Après la mort du serpent, se présenta non loin de ce lieu, une femme qui ressemblait à une *Widhodhari*. Elle s'appelait *Ken Loewih Hendhah*, et l'éclat de son visage ressemblait à la pâle lumière de la lune. Elle avait un extérieur agréable et était nubile. Elle était de grandeur moyenne et bien proportionnée. Elle était complétement parée et portait un *Djamang*[5] de la façon *Sekar Soehoon*, entouré de pierres précieuses; elle portait sa belle robe bigarrée de la manière dite *piendjoeng-ngan*. Sa ceinture était d'or ouvré, et elle portait des bagues en pierres fines, et des bracelets de la façon *korro*, ornés de joyaux en forme de fleurs de *kanongo* découpées. Ses boucles d'oreilles étaient de la façon *bapang*, avec des diamants au milieu, et entourées de rubis de *sèlan*, qui ajoutaient à l'éclat de son visage et étincelaient comme la foudre.

Le Roi, dès le premier coup d'oeil, la considéra avec étonnement. Il s'approcha d'elle, et lui dit d'un ton très amical: «Mon âme, je vous offre mes services; allons, retournons à la cour, qui n'a de prix à mes yeux que pour l'amour de vous; elle est bien à vous qui régnez sur moi.» La belle femme répondit en témoignant son respect: «J'ai, vos paroles en grande estime, ô mon frère aîné et Roi; mais je ne suis pas disposée à vous suivre à la cour. Si vous me considérez réellement comme votre servante, mon désir est que vous visitiez soir et matin les champs de riz, en témoignage de l'amour que vous me portez et de votre volonté d'être véritablement mon époux. «Elle disparut à ces mots de la présence du Roi. Celui-ci en conçut un dépit extrême, et retourna à son palais avec tous ses soldats.

Le pays de *Mendang Kamolan* jouit dès lors d'une félicité parfaite; les vêtements y furent à très bon-marché; toutes les plantes y réussirent, et le peuple fut heureux et content.

Ici finit le récit de *Manik Moyo*.

[1] Un *hamet* de *padi* est une quantité de 24 doubles bottes.

[2] Les enfants de *Poethoot Djantoko*, appelés *Sengkolo* par les Javanais, sont regardés comme la cause de tous les malheurs et accidents qui leur arrivent. Quand un malheur frappe un Javanais, il dépose à l'endroit où il l'a éprouvé, une offrande de fleurs et de *Borèh* (sorte de graisse) pour apaiser le mauvais esprit de ce lieu. Lorsqu'un malheur est arrivé à quelqu'un, on a l'habitude de dire: «Il a été frappé par *Sengkolo*.»

[3] *Hyan* est l'ustensile dont on se sert pour faire refroidir le riz cuit.

[4] Nom d'une grande espèce de serpents.

[5] Ornement de tête de l'ancien temps en forme de couronne.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Les Hollandais au Brésil. Récit succinct des principaux exploits de nos ancêtres dans l'Amérique méridionale; leurs conquêtes au Brésil et leur puissance colossale dans cette colonie sous le comte Joan Maurice de Nassau, au commencement du XVIIe siècle, par M. P. M. Netscher, lieutenant de grenadiers.

(*Suite de la page* 287 *de ce volume.*)

Tant d'avantages encouragèrent le gouvernement à faire encore une tentative en 1634 sur Paraïba. Cette ville, aussi appelée Philippœa, du nom du roi d'Espagne, est située, comme nous l'avons dit déjà, au nord de Tamarica; c'est le chef-lieu de la capitainerie de Paraïba, qui est arrosée par la rivière du même nom. Vers la fin de février 1634, une flotte composée de 20 voiles et portant 1500 soldats, sans compter les équipages, sortit du Récif sous les ordres du commodore Lichthart: Van Schuppen commandait les forces de terre; on avait adjoint à ces deux chefs le directeur délégué Johan Gysselingh et le conseiller (politieke raad) Servatius Carpentier. L'attaque dirigée contre les deux forts qui défendaient l'entrée de la rivière, fut infructueuse; car l'ennemi, averti du dessein des Hollandais, avait fait venir des renforts d'Arreyal, des lieux circonvoisins et même du cap S. Augustin. Ce fut à contre-coeur et non sans difficulté que nos troupes se rembarquèrent; cependant comme on désirait tirer quelque parti d'un armement aussi considérable, et ne pas rentrer au Récif sans avoir rien fait, l'expédition fit voile vers le cap S. Augustin, situé plus au midi. Depuis le cap, qui forme un promontoire élevé et saillant, s'étend, comme près d'Olinda, une longue langue de terre vers le sud, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Poyuca; une bande de récifs semble en défendre l'approche. Cette langue de terre n'offre dans toute sa longueur que deux ouvertures propres au passage des vaisseaux; et ces ouvertures étaient défendues par des forts et des batteries. Un peu en arrière, à l'embouchure même de la rivière de Poyuca, se trouve une petite île, et vis-à-vis, sur la terre ferme, le fort de Puntal. A l'endroit le plus proéminent du cap s'élève, quelque peu au nord, le fort de Nossa Senora de Nazaretha. Le 4 mars, Lichthart arriva en vue des récifs avec la première escadre qui portait le pavillon rouge; et sans hésiter un instant il pénétra au travers des écueils, par une passe étroite et dangereuse, et malgré le feu terrible des batteries et des forts de l'ennemi. L'un des yachts de l'expédition toucha fond et échoua. La redoutable passe une fois traversée, il se dirigea sur Puntal, débarqua aussitôt ses troupes et s'empara sans coup férir de la place. Le butin consista en 1300 caisses de sucre, et 15 petits bâtiments à l'ancre devant la ville. L'ennemi, en fuyant, mit le feu à plusieurs magasins. Cependant la seconde escadre, sous les ordres de Gysseling et de Van Schuppen, qui portait le pavillon du prince d'Orange, n'avait pas pu opérer le débarquement au nord de Nazaretha, comme on en était convenu, à cause de l'escarpement de la côte; les brisans étaient trop violents en cet endroit; et les Portugais, chargés de la défense de la côte, s'avançaient jusqu'à mi-corps dans l'eau pour empêcher que nos chaloupes n'approchassent du rivage. Enfin on découvrit dans les récifs une passe que les Portugais eux-mêmes ne connaissaient pas, mais si étroite qu'un seul vaisseau pouvait à peine y passer[1]. Après beaucoup de peines et de dangers le colonel Van Schuppen parvint à opérer sa jonction avec Lichthart à Puntal. La place fut fortifiée en

[1] Selon quelques-uns, ce fut Calabar, ce rusé et vaillant mulâtre, qui cette fois encore accompagnait l'expédition qui découvrit la passe, et rendit ainsi un immense service aux Hollandais.

toute hâte; et dès le 7 nos troupes eurent à faire tête à 1500 Portugais qu'elles forcèrent à la retraite, après leur avoir tué près de cent hommes. La petite île située vis-à-vis de Puntal fut appelée Walcheren, et l'on y éleva une redoute baptisée du nom de Gysselingh. La ville et le port de Puntal se trouvèrent aussi au pouvoir des Hollandais, mais non pas la barre; de sorte qu'ils ne pouvaient communiquer avec leurs principales forces, restées en dehors, qu'au moyen de chaloupes et par l'étroite passe qu'on venait de découvrir. Le sucre dont on s'était emparé, fut transporté avec les chaloupes à bord des vaisseaux; et les chefs avec le principal des forces retournèrent au Récif de Pernambuco, laissant derrière eux une garnison composée de 6 compagnies sous le commandement de Carpentier. Quoique Puntal, comme port, fût désormais perdu pour les Portugais, ils jugèrent toutefois convenable de se maintenir dans le fort de Nazaretha qu'ils occupaient encore; ils dépêchèrent un aviso en Espagne pour rendre compte de leur position et réitérer la demande d'un prompt secours.

Pendant ce temps Mathieu Van Ceulen et le lieut.-colonel Byma, qui étaient restés au Récif, repoussèrent une audacieuse attaque tentée par 800 Portugais sous les ordres de Martin Soarez. Pendant la nuit du 1er mars, ce brave commandant, suivi d'une centaine des siens, traversa à la nage la rivière de Beberibe; le reste de ses troupes avait refusé de le suivre. Mais les Hollandais, avertis de cette attaque nocturne par un coup de canon tiré du vaisseau de garde à l'ancre sur la rivière, firent aux Portugais une réception telle qu'ils se retirèrent en hâte après avoir perdu bon nombre des leurs.

Plus de dix vaisseaux avec des munitions, des vivres et des troupes arrivèrent de la Hollande, pendant les mois de mai, juin et juillet; et le 9 août, 4 vaisseaux portant 476 soldats [1] et le colonel Christophe Artichofsky [2] vinrent encore jeter l'ancre devant le Récif. Par contre, d'autres vaisseaux, dont l'un avait à bord le colonel Byma, retournèrent en Hollande. D'autre part aussi, les deux directeurs délégués Van Ceulen et Gysselingh, qui avaient imprimé tant d'activité aux opérations militaires dans le Brésil, désiraient revoir leur patrie, malgré les pressantes sollicitations de la Compagnie, du Stadhouder et des Etats-généraux, qui voulaient les engager à rester. Un des motifs de leur retour était de soutenir dans la métropole les intérêts de la colonie, qui éprouvait dans ce moment une grande disette de vivres et de munitions de guerre. Ils persuadèrent au colonel Van Schuppen de rester au Brésil, quoiqu'il eût aussi manifesté l'intention de repartir. La connaissance qu'il avait des affaires de la colonie, y rendait son séjour nécessaire. Le colonel Artichofsky, quoique revêtu à son départ pour le Brésil de la principale autorité après les directeurs délégués, eut assez de modération pour ne pas faire valoir imprudemment ses droits et pour laisser le commandement en chef à Van Schuppen, qui comme lui n'était que colonel.

Avant leur départ Van Ceulen et Gysselingh mirent ordre aux affaires du gouvernement. Ils laissèrent en qualité de conseillers politiques Servatius Carpentier, Willem Schotte, Jacob Stachouwer, Balthasar Wyntgens et Ippo Eyssens; Sigismond Van Schuppen fut nommé colonel-en-chef et après lui le colonel Artichofsky; comme fiscal et pensionnaire du conseil ils désignèrent Nicolas de Ridder.

Les forces militaires s'élevant à 4136 hommes furent réparties en 32 compagnies. Deux d'entr'elles occupaient l'île de Tamarica; 200 fantassins avec soixante cavaliers gardaient le fort de Ceulen (Rio Grande), 5 à 6 compagnies étaient stationnées à Puntal (Cap S. Augustin); le reste occupait le Récif et les forts voisins de Waardenburg, d'Emilia, de Vloyenburg, de Bruyne, de Frederik Hendrik, de Affogados et l'île d'Antonio Vaz. Les forces maritimes comptaient alors 42 vaisseaux et yachts, avec 1500 hommes d'équipage.

Le 1er septembre 1634 les deux directeurs quittèrent enfin le Récif et firent voile pour la Hollande avec 4 vaisseaux richement chargés de sucre et de bois de Brésil [3].

La même année une nouvelle tentative dirigée contre Paraïba fut couronnée de succès. Pour cette expédition vingt-neuf vaisseaux et yachts avaient été mis à la disposition de l'amiral Lichthart, avec 2354 soldats de débarquement sous les ordres de Van Schuppen et d'Artichofsky. Les directeurs

[1] C'étaient trois des neuf compagnies que l'assemblee des XIX avait résolu l'année précédente qu'on enverrait à Pernambuco.

[2] L'année précédente Artichofsky était retourné du Brésil en Hollande comme major.

[3] Sous le gouvernement de Van Ceulen et Gysselingh (octobre 1632 — août 1634) on avait transporté en Hollande pour 1,655,700 fl. de sucre et pour 72,000 fl. de bois de Brésil. La vente des navires capturés sur la côte avait rapporté 514,000 fl., outre que sept d'entr'eux avaient été montés en vaisseaux de guerre pour le service de la Compagnie. Voy. De Laet, p. 399.

Carpentier et Stachouwer accompagnaient l'expédition. Le 24 novembre la flotte mit à la voile, partagée en deux escadres dont l'une portait le pavillon rouge et l'autre le pavillon du prince; et le 4 décembre, elle arrivait à l'embouchure de la Paraïba. Van Schuppen, qui était le premier, fit aussitôt débarquer ses troupes; et son attaque fut si violente que du premier coup il chassa les Portugais du rivage. L'entrée assez étroite de la rivière était défendue par le fort de St. Antonio au nord et Cabodello (S. Catharina) au sud[1]; une redoute garnie de grosse artillerie protégeait la petite île entre les deux forts; mais Lichthart, à la tête d'une centaine de matelots armés de haches, attaqua cette île et s'en empara. Trente deux Espagnols et Portugais furent à cette occasion passés au fil de l'épée; le reste se sauva à la nage sur le continent. Ensuite on commença le siége régulier du fort de Cabodello, qui paraissait bien fortifié. Quelques jours après l'ouverture des tranchées, le fort fut vivement canonné, et le commandant Pereira ayant été tué, la garnison se rendit à condition que 50 de ceux qui la composaient pourraient librement se retirer dans l'intérieur du pays, tandis que les 340 autres seraient transportés à Terceira, l'une des îles Açores, ou dans les Indes-Occidentales Espagnoles. C'était porter à l'ennemi un coup des plus sensibles que de le priver ainsi d'une bonne partie de ses troupes[2]. Le jour suivant le fort septentrional capitula aussi; et la garnison, à 36 hommes près, qui avaient pris la fuite, se rendit aux mêmes conditions.

Antonio d'Albuquerque, gouverneur de Paraïba, ainsi que le comte Bagnola, désespérant de pouvoir conserver la ville après la perte des deux forts, prit la résolution de se retirer avec la garnison, après avoir mis le feu à quelques magasins et aux vaisseaux à l'ancre dans le port, de sorte que les Hollandais entrèrent sans coup férir dans la ville. On trouva dans les forts et à Paraïba environ 99 pièces de canon dont 20 grands en bronze, et une grande quantité de poudre, de boulets et d'autres munitions. La ville reçut le nom de Frederikstad, en l'honneur du stadhouder Fréderic-Henri. Pour décider les habitants fugitifs à rentrer dans la ville, les commandants leur adressèrent une proclamation au nom de la Compagnie des Indes-Occidentales, des Etats et du Stadhouder qui fut publiée le 26 décembre 1634 et répandue dans l'intérieur du pays. On promettait dans cette proclamation à tous ceux qui voudraient prêter serment de fidélité aux autorités hollandaises, pleine liberté de religion, protection contre les ennemis du dehors; et comme leur soumission pouvait exposer les habitants à la vengeance des Espagnols, on s'engageait à leur fournir des vaisseaux dans le cas où le pays viendrait à être reconquis par les Espagnols. Du reste, on leur garantissait sûreté des propriétés, exemption de tout service militaire forcé, assimilation des indigènes aux citoyens nés Hollandais, et enfin le droit de porter des armes défensives et offensives[3].

Tant que les troupes espagnoles demeurèrent dans le voisinage de Paraïba ou Frederikstad, les Brésiliens ne prêtèrent guère l'oreille à cette proclamation; cependant, bientôt on vit revenir huit des plus riches habitants, qui prêtèrent serment de fidélité, et après eux le reste de la population. Les habitants de la capitainerie de Rio Grande suivirent cet exemple; de sorte qu'en janvier 1635, quatre des principales capitaineries: Pernambuco, Tamarica, Paraïba et Rio Grande étaient au pouvoir des Hollandais.

Les armes des Hollandais ne furent pas moins heureuses, cette année encore dans l'archipel des Indes-Occidentales. Ils s'emparèrent de l'île de Curaçao dont la situation est si favorable au commerce[4]. Un grand vaisseau accompagné de trois yachts avait été dans ce but placé sous les ordres de Jean Van Walbeek, qui avait jadis rendu de grands services au Brésil, en qualité de conseiller politique: on lui avait donné pour guide un certain Jan Jansz. Otzen, capitaine d'un navire marchand, et qui avait été prisonnier des Espagnols à Curaçao. La conquête fut facile; après quelques escarmouches le gouverneur, don Alonzo Lopez de Morla, demanda et obtint d'être transporté sur le continent avec les 33

[1] Plus tard le comte Joan Maurice changea ce nom en celui de S. Marguerite d'après le nom de sa soeur bien aimée, qui avait épousé le comte Van Limburg Stirum. Voy. Veegens, p. 212; Beauchamp t. I, p. 447; *Istoria delle guerre* t. I, p. 150 et suiv.

[2] Dès le 3 janvier 1635, les prisonniers furent transportés sur deux vaisseaux dans l'île de St. Vincent (Antilles espagnoles). Voy. De Laet, p. 452.

[3] L'original de cette pièce se trouve dans De Laet, p. 454.

[4] Voy. Luzac, t. II, et Van Kampen, t. I.

Espagnols qui formaient la garnison, un prêtre et 340 Indiens. Vingt familles, ensemble 75 individus, préférèrent rester dans l'île[1] : et Walbeek en se retirant y laissa une petite garnison.

L'ennemi évacua presque tous les lieux voisins du Récif: l'Arreyal seul était encore occupé par 400 soldats espagnols et portugais, sous le commandement d'André Marini, et par 700 Brésiliens; la principale force de l'ennemi sous d'Albuquerque et Bagnola s'était retirée à Nazaretha. Le colonel Van Schuppen avec le conseiller Schotte se tenait en observation devant cette place, à la tête d'une partie des forces hollandaises; tandis que le colonel Artichofsky avec le conseiller Stachouwer et le reste des troupes occupait Paraïba. Ce dernier repoussa et dispersa quelques bandes de maraudeurs brésiliens qui l'inquiétaient, et se disposa à faire le siége de l'Arreyal. Le 5 mars 1635, à la tête de 50 cavaliers, il poussa une reconnaissance jusque près du fort; il le trouva pourvu de tenailles et de bastions, mais sans ouvrages extérieurs, et armé de 20 bouches à feu[2]. Peu s'en fallut que cette reconnaissance ne coûtât la liberté à Artichofsky; il n'échappa que par son intrépidité et sa présence d'esprit.

Le jour suivant le commandant commença le blocus de la citadelle; et dans ce but il éleva 5 redoutes qui devaient fermer les cinq entrées principales; la tâche était d'autant plus difficile, que trois de ces redoutes se trouvaient à une portée de pistolet de l'Arreyal. L'artillerie ne cessait de tonner contre le fort; les grenades et les boulets tenaient la garnison dans une alarme perpétuelle, tandis que le reste des troupes empêchaient les Espagnols de se procurer des vivres dans les environs. Pendant la nuit on réparait les brèches que le feu de l'ennemi faisait à nos redoutes dont les murs étaient de terre et revêtus d'une simple palissade. Les assiégés se trouvèrent bientôt tellement resserrés que la disette menaça de se changer en famine: d'autre part Van Schuppen avec ses troupes empêchait d'Albuquerque de venir au secours de l'Arreyal. Enfin la détresse devint telle, que le 7 juin, deux capitaines parurent comme parlementaires, et cette place, qui avait résisté si longtemps à nos soldats, capitula le jour suivant. La garnison, composée de 500 soldats exercés à la guerre, ainsi que les prêtres, devait être transportée sur les vaisseaux de la Compagnie, soit aux Indes-Occidentales, à Terceira ou à Madère; les soldats brésiliens purent se retirer dans l'intérieur des terres, tandis que les habitants, au nombre de 200, durent payer une rançon de 50,000 florins aux assiégeants[3]. On trouva dans l'Arreyal 15 pièces de canon en bronze et 10 en fer, 1200 boulets, et une grande quantité de poudre et de plomb. Cette perte fut d'autant plus sensible aux Espagnols qu'ils se trouvèrent privés d'une bonne partie de leurs meilleures troupes.

Nos armes ne furent guère moins heureuses dans d'autres parties de la colonie. Le 31 mars, l'amiral Lichthart, à la tête de 10 vaisseaux et yachts avait fait une descente près de Barra-Grande, et après un combat meurtrier il en avait chassé les Portugais. Avec 327 matelots et soldats il s'avança dans l'intérieur du pays, dans le but de s'emparer de Pavaçon de Porto Calvo, où Bagnola, à la nouvelle du débarquement des Hollandais, avait envoyé 200 soldats européens et une foule de Brésiliens. Après une marche fatiguante et un combat opiniâtre, Lichthart mit les Portugais en fuite, et s'empara de la ville où il laissa une petite garnison. Cette conquête ne resta pas longtemps entre les mains des Hollandais; car déjà en juillet, d'Albuquerque nous la reprit. Dans cette occasion le mulâtre Calabar, que Van Schuppen avait élevé au rang de capitaine à cause de son adresse et de sa bravoure, tomba entre les mains des Portugais, qui, pour satisfaire leur désir de vengeance, le firent mourir, après l'avoir exposé à d'affreuses tortures[4].

[1] Voy. De Laet p. 435. Cette île, avec Aruba, Bon-Aïre et S. George d'Elmina, voilà le peu qui nous reste aujourd'hui des grandes conquêtes de la Compagnie des Indes-Occidentales.

[2] Les principales particularités de la prise d'Arreyal sont tirées de De Laet, p. 461 et suiv. et de la copie MS. d'un rapport sur ce sujet envoyé par Artichofsky lui-même à l'assemblée des XIX et déposé actuellement à la Bibliothèque royale de La Haye. Pour rendre son récit plus intelligible, De Laet rapporte que l'Arreyal était de la même grandeur que le fort S. André en Hollande.

[3] De Beauchamp reproche aux Hollandais leur mauvaise foi et leur manque de générosité dans cette occasion, parce qu'ils exigèrent une rançon: c'est à tort; car lors du traité conclu en 1633 avec l'ennemi, on stipula pareillement une rançon pour les habitants, et même la somme à laquelle cette rançon devait s'élever.

[4] Voy. De Beauchamp t. II, p. 369 – 371; De Laet p. 478 et *Istoria della guerra*.

Dès le mois de février, le colonel Van Schuppen[1] s'était avancé contre le fort de Nazaretha; et d'Albuquerque, craignant d'y être enfermé, s'était retiré avec la majeure partie de ses troupes, laissant dans le fort une garnison sous les ordres de Pedro Correa de Gamba et de Louis Barbaillo. Van Schuppen bloqua le fort de tous côtés et ouvrit la tranchée. Jusque vers la fin de juin la garnison résista sans fléchir un instant; mais alors la nouvelle s'étant répandu dans la place qu'Artichofsky, après la prise d'Arreyal où il avait laissé une compagnie, s'avançait avec 10 compagnies et 300 Brésiliens pour renforcer les assiégeants, les Espagnols demandèrent à parlementer. Le 2 juillet le fort capitula avec les 700 hommes qui composaient la garnison, à peu près aux mêmes conditions que l'Arreyal[2].

On captura 19 canons en bronze et 9 en fer, 2000 boulets en fer, 2800 livres de plomb et 1190 livres de poudre. Le colonel Van Schuppen se rendit ensuite à Serinhain, petite place située plus au midi; et le colonel Artichofsky marcha avec 1100 hommes au secours de la garnison de Porto Calvo que d'Albuquerque tenait serrée. Mais à son arrivée il reconnut que la ville s'était rendue et avait été détruite. Il retrouva les corps d'une centaine de Hollandais; les 300 autres avaient été emmenés prisonniers par les Portugais. Ce succès momentané n'avait pu aveugler d'Albuquerque sur sa situation; en effet, il ne lui était plus possible de rester dans une province alors inondée de troupes ennemies. En conséquence il avait rasé les fortifications de Porto Calvo, et s'était retiré vers le sud dans l'Alagoas.

Tels furent les événements de l'année 1635 au Brésil. La guerre dans le Pernambuco était terminée, et cette belle province était maintenant entièrement en notre pouvoir. Sur mer, l'intrépide Jol avait aussi remporté de grands avantages avec son yacht l'*Otter*. Il avait capturé 10 vaisseaux ennemis, tous richement chargés et entre autres l'amiral de Carthagène avec 19 canons et 200 hommes d'équipage et le vice-amiral avec 6 canons et 150 hommes. Malheureusement le brave marin fut à son retour attaqué par sept corsaires de Dunkerque dans la Manche et conduit à Dunkerque même où il resta quelques mois prisonnier. Il fut échangé quelque temps après[3].

Le capitaine Roosendael avec le yacht le *Brack* fit aussi quelques courses du même genre; mais plus heureux que Jol il rentra sain et sauf en Hollande.

En Europe comme dans la colonie, le mécontentement des Portugais augmentait de jour en jour, et préparait insensiblement la révolution qui, cinq ans plus tard, devait replacer la maison de Bragance sur le trône. Marguerite, duchesse de Mantoue, continuait à gouverner le Portugal; ou plutôt c'était Olivarez qui y commandait en maître au nom de Philippe IV et de Marguerite. Les impôts dont il écrasait ce malheureux royaume, indisposaient d'autant plus les habitants, qu'ils n'avaient pas même la consolation d'en voir appliquer la moindre partie aux pressants besoins du Brésil. Enfin le roi, qui n'avait eu jusqu'alors qu'une idée très-imparfaite de l'état des choses dans les possessions d'Amérique, apprit que les Hollandais y avaient fait récemment encore d'importantes conquêtes. Pour mettre à couvert sa responsabilité, Olivarez affaiblit aux yeux du monarque le tableau de la situation déplorable dans laquelle se trouvait le Brésil, et rejeta sur la mauvaise politique et sur l'incapacité d'Albuquerque les échecs qu'on venait d'éprouver dans la capitainerie de Pernambuco. A l'en croire, Mathias d'Albuquerque redoutait le concours des armes espagnoles pour l'expulsion des Hollandais, craignant sans doute que cette intervention directe ne portât quelque atteinte aux droits de la province qu'il avait la prétention de défendre comme sa propriété personnelle. Il fallait donc lui ôter le commandement, et ne plus le confier qu'à un général espagnol, qui n'aurait en vue d'autre intérêt que la gloire de son pays et de son roi[4]. On offrit en conséquence le commandement d'une nouvelle expédition à don Fréderico de Toledo, le conquérant de San Salvador. Mais celui-ci, connaissant mieux que personne la

[1] Sigismund Van Schuppen dont nous avons déjà parlé plus d'une fois était un brave militaire, mais dur jusqu'à la cruauté. Il a rendu de grands services à la Compagnie dans le Brésil, où il passa près de 25 ans.

[2] L'original de ces capitulations se trouve dans De Laet p. 464 et 481. Les prisonniers furent transportés à Texira et à St. Vincent. On garda seulement comme otages deux capitaines espagnols, jusqu'au retour des vaisseaux qui portaient les prisonniers.

[3] On peut trouver un récit détaillé des brillants exploits de Jol et de Lichthart dans Engelberts Gerrits, *Fastes de la marine néerlandaise; Leven en daden der doorluchtigste zeehelden* 1683; — *Nederl. reizen*, t. XIV.

[4] Voy. De Beauchamp t. II, p. 374—378. — *Istoria della guerra*, t. I, p. 171.

force et les ressources des Hollandais, et la nécessité de les attaquer avec des forces imposantes, déclara au ministre qu'il ne se mettrait à la tête de l'armement, que dans le cas où il conduirait au Brésil un corps de 12,000 hommes avec des munitions de guerre suffisantes. Olivarez, furieux de ces prétentions contraires à ses vues, fit mettre don Frédérico en prison, et changea ensuite sa captivité en un exil perpétuel: telle fut la récompense des services que ce valeureux général avait rendus à sa patrie. En attendant on perdait un temps précieux en délibérations; et en définitive la cour de Madrid n'envoya au secours du Brésil que 1700 hommes sous les ordres de don Louis de Roxas y Borgia [1]. Le commandant de la flotte destinée au transport de ces troupes, avait ordre de débarquer à San Salvador don Pedro da Sylva, nouveau Gouverneur-général du Brésil et de reprendre à bord l'ancien gouverneur Oliveira.

Au commencement de l'année 1636, Roxas prit terre avec ses 1700 hommes près de la pointe de Jaragua, au sud du Cap S. Augustin, et se mit aussitôt à la tête de l'armée brésilienne. Poussé par une ardeur inconsidérée, n'ayant d'ailleurs aucune idée de la nature de cette guerre, il marcha immédiatement contre l'ennemi, pour en venir à une action décisive. Il attribuait les dernières défaites bien moins à la vigueur et à l'habileté des Hollandais dont il parlait toujours avec une espèce de mépris, qu'à l'incapacité de son prédécesseur.

Cependant les Hollandais avaient fait du Récif une place d'armes redoutable; désormais on pouvait y construire et y équiper des vaisseaux, et les arsenaux qu'on y avait établis, pourvoyaient aux besoins de l'armée. Les fortifications de l'Arreyal, de Nazaretha et d'autres forts étant devenues inutiles, on les avait rasées; de sorte que les garnisons avaient pu renforcer l'armée mobile. Quelques jours avant l'arrivée des troupes auxiliaires espagnoles au Brésil, le colonel Van Schuppen, avait eu de légères rencontres avec d'Albuquerque dans les environs de Porto Calvo; mais craignant de se trouver trop faible en présence des forces réunies des ennemis, il avait envoyé à Artichofsky l'ordre de venir le rejoindre avec les 1300 hommes qu'il avait sous ses ordres. Artichofsky leva son camp près de Paripuera, et s'avança dans la direction de Porto Calvo. Le soir du 17 janvier 1636, entre Camarigibi et Porto Calvo, à deux lieues de distance de cette dernière ville, son avant-garde donna dans l'armée ennemie au sortir d'un défilé. On reconnut plus tard que c'était le corps de Roxas. Des deux côtés on fit halte en même temps. Cependant quelques hommes que l'ennemi envoya en reconnaissance tombèrent entre nos colonnes et commencèrent à faire feu. Il s'ensuivit quelque confusion; car nos troupes trompées par l'obscurité, tirèrent l'une sur l'autre; mais le désordre fut bientôt réparé; le reste de la nuit fut consacré par Artichofsky à encourager les soldats et à chercher une position favorable pour le combat qui devait se livrer le lendemain. Dès l'aube du jour, après la diane et la prière, il commença le combat. Les Espagnols avaient formé trois corps de leurs troupes, flanqués de mousquetaires de chaque côté. Leurs commandants étaient Juan de Ortiz, Hector de la Cabe (qui tous deux avaient accompagné Roxas au Brésil), le fils du comte de Bagnola et Cameron.

Artichofsky avait partagé ses troupes en six bataillons rangés sur deux lignes, avec deux pièces de campagne dans les intervalles. Une compagnie gardait le défilé pour le cas où la retraite deviendrait nécessaire; tandis que cinq petites troupes de 50 à 60 mousquetaires, profitant des broussailles et des accidents du terrain devaient inquiéter l'ennemi comme tirailleurs [2]. Le combat resta longtemps indécis, jusqu'à ce qu'enfin le capitaine Van Den Brande força à la retraite l'aile droite de l'ennemi où se trouvait Roxas. Ce courageux capitaine approcha de l'ennemi, à trois longueurs de pique, avec ses mousquetaires avant de faire feu. Bientôt l'ennemi fut contraint de se retirer, et sa retraite devint une fuite désordonnée [3], De toutes parts les Espagnols jetant leurs armes se réfugiaient dans les bois et les brous-

[1] Don Louis de Roxas y Borgia, duc de Ganja, était issu d'une des plus nobles familles de l'Espagne, et parenté aux ducs de Lerma; il était âgé de 48 ans et avait servi longtemps comme capitaine dans les Pays-Bas méridionaux. Voy. De Laet, p. 507.

[2] Nous tirons les principales particularités de ce récit de De Laet, p. 503—507 et de la copie MS. du rapport qu'Artichofsky fit parvenir à l'assemblée des XIX, actuellement déposé à la Bibliothèque Royale de La Haye. Il résulte de cette relation que les mousquetaires combattirent *à la debandée* et que par conséquent l'utilité des *tirailleurs* avait déjà alors été reconnue.

[3] Le fils du comte de Bagnola prit la fuite comme les autres; mais son père, qui se trouvait alors dans l'Alagoas, jugeant qu'il avait trop promptement pris ce parti, l'envoya prisonnier en Espagne.

sailles où il devenait impossible de les poursuivre. Les Hollandais restèrent maîtres du champ de bataille où gisaient les cadavres d'une centaine d'Espagnols, parmi lesquels ceux de plusieurs officiers et du commandant-en-chef, qui porta ainsi la peine de sa témérité. On ne fit que peu de prisonniers, parce que Cameron[1] avec ses Brésiliens couvrit la retraite des ennemis; cependant, parmi les prisonniers se trouvait Hector de la Calce, commandant d'un régiment italien au service de l'Espagne, qui nous donna de précieux renseignements sur la situation des Espagnols. De notre côté on eut à regretter la perte de 40 hommes qui furent enterrés aussitôt après le combat: puis on remercia le ciel de la victoire qu'il venait de nous accorder[2]. On se dirigea ensuite sur Porto Calvo; mais la ville avait été abandonnée; le colonel Schuppen s'était retiré vers Peripuera où Artichofsky le rejoignit.

L'année 1636 s'écoula au Brésil en incursions, dans lesquelles Van Schuppen et Artichofsky battirent presque constamment en de petits combats le comte de Bagnola, qui avait succédé à Roxas dans le commandement de l'armée.

Toutefois, vers la fin de l'année, des corps de maraudeurs portugais, nègres et indiens, se mirent à parcourir le pays dans toutes les directions, et à porter partout le pillage et l'incendie. Cameron, Souto et Rebello se distinguèrent surtout dans ces courses hardies. Artichofsky parvint à plus d'une reprise à les repousser au-delà des frontières; une fois même il s'empara de la petite ville de S. Laurent où il prit ses quartiers.

Ici s'arrêtent les opérations militaires de l'année 1636. Nous en sommes arrivés à la troisième partie de ce récit; c'est-à-dire aux travaux du comte Joan Maurice au Brésil. Avant de nous engager dans ce récit, il nous paraît utile de donner ici un court aperçu de la situation de la Compagnie des Indes-Occidentales à cette époque.

Certes, les avantages des Hollandais étaient considérables; et les pertes du roi d'Espagne nombreuses et sensibles, depuis que la Compagnie avait commencé à agir avec vigueur. Voici le nombre des vaisseaux que nos flottes enlevèrent à l'ennemi:

En 1623 et 24	69	vaisseaux.
» 1625	18	»
» 1626	29	»
» 1627	55	»
» 1628	49	»
» 1629	18	»
» 1630	45	»
» 1631	33	»
» 1632	22	»
» 1633	90	»
» 1634	66	»
» 1635	23	»
» 1636	30	»

ensemble 547 grands et petits vaisseaux, dont on peut évaluer la valeur à 6,710,000 florins. La cargaison de ces vaisseaux ainsi que le butin fait au Brésil rapporta en Hollande 30,309,736 florins.

Il est permis de supposer que l'ennemi, par la ruine des villes, des maisons et des moulins à sucre, eut à supporter une perte de 7,580,000 fl., outre les frais de la guerre qui s'élevèrent pendant ces treize ans à 28,500,000 fl.[3].

[1] L'ordre du *Christ* et le titre de *Don* avait été envoyé par la dernière flotte à ce fidèle chef Brésilien, qui pendant tout le cours de la guerre ne cessa de se montrer digne des distinctions de la cour de Madrid.

[2] Comme trait caractéristique de ces temps-là, nous citons le fragment suivant du rapport officiel d'Artichofsky: « Nous rangeâmes une « seconde fois nos troupes par bataillons, et, tous s'agenouillant, le ministre Jean Oosterdagh remercia le Tout-Puissant; m'étant ensuite relevé, « je les remerciai tous du service signalé qu'ils venaient de rendre à la Compagnie. Alors tous les bataillons firent successivement trois décharges « en signe de victoire. (Wij rangeerden ons weerom in onse bataljons, ende sittende op de knies wierde tot Godt almachtich een danksegginge « gedaen van den predicant Johannes Oosterdagh, daerna opstaende dankte ik haer alle voor den goeden dienst de Comp. gedaen, ende daerna liet « alle de Bataljons de Triumphe schieten, driemael achtermalcander vier gevende). »

[3] Ces détails sont tirés de De Laet *Kort verhaal;* comparez en outre *Nederl. reizen* t. XIV, Van Kampen, t. I, Raynal t. III, Wagenaar t. XI.

De son côté la Compagnie avait dû faire un effort gigantesque pour poursuivre la guerre avec une telle vigueur. Il suffira pour preuve de donner le tableau des vaisseaux qu'elle équipait annuellement et des troupes qui les montaient:

En 1623	32	vaisseaux	portant	2712	hommes.
» 1624	29	»	»	2394	»
» 1625	56	»	»	5569	»
» 1626	34	»	»	2684	»
» 1627	43	»	»	2425	»
» 1628	84	»	»	7721	»
» 1629	102	»	»	12173	»
» 1630	61	»	»	4984	»
» 1631	72	»	»	5344	»
» 1632	49	»	»	3425	»
» 1633	59	»	»	4038	»
» 1634	63	»	»	6609	»
» 1635	48	»	»	2423	»
» 1636	74	»	»	4509	»

ensemble 806 vaisseaux gros et petits et 67010 hommes dont les frais s'élevèrent en moyenne à 45,183,430 florins [1]. Ces énormes dépenses et les distributions considérables que la Compagnie faisait annuellement à ses actionnaires, la faisait paraître aux yeux de l'ennemi plus redoutable qu'elle ne l'était en réalité. Déjà vers le milieu de 1636, elle se trouvait en arrière de 18 millions de fl.; et pour couvrir cet arriéré on leva sur les actionnaires une somme pareille à 6 pour cent [2].

Quant au commerce, nos relations avec le Nouvelle-Néerlande la Sénégambie et la Côte d'Or acquéraient toujours plus d'importance. Cependant le commerce avec le Brésil était à peu près nul ; tout l'avantage qu'on remportait, était le butin pris sur l'ennemi. Aussi les directeurs de la Compagnie commençaient-ils à sentir l'utilité qu'il y aurait à établir au Brésil une colonie commerçante et à s'en assurer la paisible possession. Déjà il est vrai, quatre capitaineries avaient passé sous la domination des Hollandais; mais jusqu'alors la guerre s'était bornée à des affaires de partisans et d'aventuriers dont les exploits étaient d'ordinaire accompagnés des plus affreuses scènes de massacre et de dévastation. Le traité conclu en 1633 relativement au sort des prisonniers et la proclamation du 24 décembre 1634 avaient, il faut l'avouer, apporté quelque changement à cet état de choses; l'on faisait la guerre avec moins d'inhumanité, mais les Hollandais visaient surtout à s'assurer la possession de leurs conquêtes. Pour atteindre ce but, les chefs civils et militaires réclamaient déjà depuis longtemps de nouveaux secours et un général investi d'une autorité telle qu'il pût donner aux opérations autant d'ensemble que de vigueur. Cette mesure devait avoir le double avantage de faire cesser chez les Portugais du Brésil la fâcheuse incertitude où ils étaient sur les intentions du gouvernement hollandais relativement à la nouvelle colonie. Cette mission difficile, mais honorable, fut confiée au comte Joan Maurice de Nassau, non-seulement avec l'assentiment, mais encore sur la recommandation des Etats-généraux et du stadhouder Fréderic-Henri, son cousin.

[1] Ces particularités, comme les chiffres qui précèdent, sont tirées de De Laet *Kort Verhaal*, Van Kampen, t. I, Luzac, *Hollands rijkdom*, Raynal et autres. Raynal en particulier, quoique étranger, s'exprime d'une manière très favorable à l'égard de la Compagnie des Indes-Occidentales. Voici ses propres paroles; « Les vaisseaux ne rentraient jamais dans les ports que triumphants et chargés « des dépouilles des Portugais et des Espagnols. Elle jetait un éclat qui causait de l'ombrage même aux puissances les plus intéressées « à la prospérité des Hollandais. L'océan était couvert de ses flottes. Ses amiraux cherchaient par des exploits utiles à conserver sa confiance. « Les officiers subalternes voulaient s lever en secondant la valeur, l'intelligence de leurs chefs. L'ardeur du soldat et du matelot était sans « exemple. Rien ne rebutait ces hommes fermes et intrépides. Les fatigues de la mer, les maladies, les combats multipliés, tout semblait « aguerrir, renforcer et redoubler leur émulation. La Compagnie entretenait ce sentiment utile par des récompenses fréquentes et bien « placées. Outre la paye qu'on leur donnait, elle leur permettait un commerce particulier. Cette faveur les encourageait et en multipliait le « nombre. Leur fortune se trouvant liée par un arrangement si sage avec celle du corps qui les employait, qu'ils voulaient être toujours en action. « Jamais ils ne rendaient leurs vaisseaux; jamais ils ne manquaient d'attaquer les vaisseaux ennemis avec l'intelligence, l'audace et l'acharnement « qui assurent la victoire. » C'est à regretter que plus tard la Compagnie ne continua pas dans cette voie salutaire et qu'elle y substitua un système d'économie parcimonieuse qui causa la décadence du Brésil-hollandais.

[2] Voy. Van Kampen, *Nederlanders buiten Europa*, t. I, p. 410.

Joan Maurice de Nassau-Siegen, auquel ses contemporains, pour le distinguer des autres membres de sa famille, ont donné l'honorable surnom d'*Américain*, était fils de Jean (le jeune) comte de Nassau-Siegen et de Marguerite de Sleswig-Holstein, et petit-fils de Jean, stadhouder de Gueldre et frère de Guillaume le Taciturne. Il était né le 17 juin 1604, au château de Dillenbourg. Dès sa tendre jeunesse Joan Maurice s'appliqua aux arts et aux sciences; et dans ce but il se rendit successivement aux universités de Herborn, de Bâle et de Genève. Cependant il dut bientôt renoncer aux études; car la guerre de Trente ans éclata en Allemagne et son père prit parti pour les protestants. A l'âge de 16 ans, beau, robuste et bien fait de corps, il entra comme volontaire au service de la république des Pays-Bas, et fit sa première campagne en 1620 sous notre immortel prince Maurice. Notre jeune héros se distingua glorieusement à la prise de Grol en 1627 et à celle de Bois-le-Duc en 1629. En récompense du courage qu'il avait montré dans cette dernière occasion, il fut nommé colonel d'un régiment au service des Etats. C'est en cette qualité qu'il prit part au siége de Maestricht sous Fréderic-Henri, en 1632. Pour la première fois il y fit l'office de général, et repoussa avec intrépidité la tentative que fit Pappenheim pour délivrer la ville. Il se distingua ensuite en 1635 pendant la campagne entreprise dans les Pays-Bas méridionaux; et ce fut surtout à lui qu'on dut la prise du fort important de Schenkenschans en avril 1636[1].

Il n'est donc pas étonnant qu'au moment où l'on sentait le besoin au Brésil d'un homme capable et courageux, pour mettre les choses sur un pied plus régulier, les yeux se soient tournés sur le jeune prince de Nassau dont la popularité était grande, surtout depuis son dernier exploit.

Le 4 août 1636, Joan Maurice parut devant l'assemblée des XIX où on lui posa les conditions suivantes. Il serait nommé, provisoirement pour 5 ans, Gouverneur-général du Brésil[2]. En cette qualité il devait présider le conseil d'administration coloniale avec double voix, et diriger les opérations militaires. On l'autorisa également à nommer, *en campagne*, tous les employés militaires, et, *en garnison*, il avait le choix sur la liste triple qui lui était présentée par le conseil. La nomination des fonctionnaires civils lui était dévolue de concert avec le conseil, sauf l'approbation de l'assemblée des XIX. Pour couvrir les premiers frais d'équipement on lui donna une somme de 6000 florins; chaque mois il devait tirer comme traitement 1500 florins et la table. Il avait en outre d'autres privilèges, comme de prélever 2 pour cent sur le butin enlevé à l'ennemi. De plus, le gouverneur devait prendre avec lui un ministre protestant qui serait payé par la Compagnie; un docteur en médecine[3], et un secrétaire; ses domestiques devaient toucher le même traitement que les soldats et être inscrits dans la garde du comte. Joan Maurice conservait son rang et son traitement comme colonel au service des Etats. Toutes ces conditions furent acceptées et signées par le comte. Le 23 août suivant il fut confirmé dans sa charge de gouverneur, capitaine et amiral-général par les Etats-généraux. Le même jour, Van Ceulen et Gysselingh furent nommés *Grands Conseillers secrets* (Hooge ende secrete Raden), avec la mission d'accompagner le gouverneur, et, de concert avec les conseillers politiques alors au Brésil, de former le conseil de gouvernement

[1] Nous avons tiré cet aperçu de la première partie de la vie de Joan Maurice, ainsi que la plus grande partie de ce que nous en rapporterons plus tard, dans la troisième partie de la Biographie du comte déjà citée plus haut, due à la plume de M. D. Veegens, actuellement greffier de la seconde Chambre des Etats-généraux. Cet ouvrage si remarquable par l'élégance du style et la précision des détails, est la suite de l'ouvrage de M. Van Kampen (Leven van beroemde Nederlanders); il a été publié en 1840 à Harlem, chez les héritiers F. Bohn. Les sources où l'auteur a puisé sont authentiques et dignes de foi; ce sont: les archives du royaume; Barlaeus, *Brazilia sub Mauritio*; Aitzema, (Saken van Staet en Oorlogh); les Oeuvres de Vondel; Van Den Sande; Montanus, (Beschr. van Amerika); Southey, *History of Brasil*; Nieuhof, (Braziliaansche zee- en lantreize); Cerisier, *Histoire des Pays-Bas*; Raynal, *Hist. philosophique et polit. des deux Indes*; Commelijn, (Leven van Frederik Hendrik); Wiquefort, *Histoire des Provinces-Unies*; Bosscha; Valkenier, (Verward Europa); le professeur De Crane, *Oratio de Johanne Mauritio Nassaviae principe*, etc. etc.

[2] *Gouverneur. Capiteyn ende Admirael generael over de plaetsen bij de West-Indische Compagnie in Brasyl, geconquesteert ende noch te conquesteeren, alsmede alle macht te lande ende te water, die deselve aldaer hout ofte sal houden* (Gouverneur, capitaine et amiral-général des localités conquises ou à conquérir par la Compagnie des Indes-Occidentales au Brésil, ainsi que de toutes les forces de terre et de mer que la Compagnie y tient ou y tiendra sur pied). Voy. Aitzema t. II, p. 352. Nous retrouvons encore les mêmes expressions dans la commission ou Brevet du comte Maurice de la part des Etats-Généraux. Voy. le *Commissieboek der Staten-Generaal* 1629-1639, dans les Archives du Royaume à La Haye. Nous devons à la bienveillance de l'Archiviste du royaume M. J. C. De Jonge, d'avoir pu examiner nous-même ces pièces; et c'est aux recherches du commis archiviste M. J. A. De Zwaan, que nous devons la communication de quelques particularités que leur authenticité rend de la dernière importance et que nous rapporterons dans la troisième partie.

[3] François Plante l'accompagna comme ministre, et le naturaliste Piso de Leyde lui fut donné comme médecin.

colonial[1]. On promit d'abord à Joan Maurice, pour qu'il fît au Brésil une apparition digne de son titre, qu'on lui donnerait une flotte de 32 vaisseaux avec des forces considérables; mais ce nombre fut bientôt réduit à 12, qui ne devaient porter que 2700 soldats. Il commençait à régner parmi les directeurs de la Compagnie cet esprit parcimonieux mal entendu dont Maurice éprouva plus tard les fâcheuses conséquences, et qui était en partie le résultat des dettes qui accablaient la Compagnie. Cet esprit étroit paralysa donc ses efforts dès les premiers pas. Il s'écoula bien du temps avant que cette flotte fût prête à mettre à la voile. Joan Maurice, impatient de ces retards, résolut enfin de mettre à la voile le 25 octobre 1636 avec les quatre vaisseaux équipés qui se trouvaient au Texel; les autres devaient le rejoindre plus tard.

TROISIÈME PARTIE.

Suite de la guerre du Brésil sous le nouveau gouverneur le comte Joan Maurice de Nassau. Prospérité et richesse de la colonie sous ce gouvernement salutaire. — Retour du comte Maurice en Hollande. — Décadence rapide de la colonie — Le Brésil est évacué par les Hollandais.

Après avoir essuyé une tempête qui retarda son voyage, le nouveau gouverneur mit pied à terre au Récif de Pernambuco le 23 janvier 1637, au bruit des décharges de l'artillerie et aux cris de joie de la population, bien disposée en faveur des Hollandais. Il trouva, comme s'exprime Raynal, non sans quelque exagération, de la discipline dans les soldats, de l'expérience dans les chefs et de la volonté dans tous les coeurs.

Les forces militaires des Hollandais au Brésil montaient à 6100 hommes sous les ordres de Van Schuppen et d'Artichofsky. Le comte Maurice résolut d'attaquer Bagnola, qui se trouvait avec 4000 hommes et les troupes brésiliennes dans les environs de Porto Calvo. En effet, dès le commencement de février il marcha en personne contre les Espagnols à la tête de 1700 hommes, parmi lesquels se trouvaient 600 Brésiliens[2]. Le 17 février il en vint aux mains dans un chemin creux avec un corps de troupes portugaises, fort de 2000 hommes. Joan Maurice se distingua dans cette occasion; avec sa garde il se précipita dans une petite rivière qui couvrait le front de l'ennemi, la traversa et ouvrit lui-même l'attaque. Les Portugais se défendirent courageusement; même des femmes combattaient dans leurs rangs. Nous eûmes 6 hommes de tués et 45 blessés. Bagnola, qui arrivait au secours, fut également battu; et quelques jours après, Maurice put mettre le siége devant Porto Calvo, dont le commandant Miguel Giberton capitula le 13 mars, après 13 jours de blocus. La garnison, forte de 500 hommes, sortit avec armes et bagages, enseignes déployées, une pièce de canon, et la garantie qu'ils seraient transportés à Terceira, l'une des Açores, à bord de bâtiments hollandais. Le butin consistait surtout en 27 pièces de canon, 4 mortiers et 500 tonneaux de poudre. Nous eûmes à regretter la perte du jeune comte Charles de Nassau, cousin du gouverneur, qui, atteint d'une balle au front, tomba mort sur-le-champ. Maurice entra immédiatement dans la ville; et, selon l'expression de Britto Freire, le meilleur historien portugais de cette guerre, il traita les vaincus comme il aurait désiré être traité lui-même dans le cas où il serait tombé en leur pouvoir[3]. Bagnola, qui naguère avait montré tant de sévérité à l'égard de son fils en le renvoyant de la colonie, parce qu'il n'avait pas tenu ferme assez longtemps dans le combat contre Artichofsky, Bagnola, pris d'une terreur panique, abandonna tout-à-coup les positions qu'il occupait; et, redoutant le mépris et le ressentiment de son armée, il s'éloigna, emmenant avec lui d'Andrada et d'Albuquerque, l'un des frères de Mathias, dont il espérait que la popularité lui servirait de sauvegarde. Tout le camp fut bientôt informé de cette étrange

[1] Voir le *Commissie boek van de Staten-Generaal* (1629—1639) dans les archives du royaume; aussi, Luzac, t. I, p. 325.

[2] De Beauchamp fait monter cette armée à 10,000 hommes; c'est une exagération évidente, puisque le nombre total des soldats hollandais au Brésil n'était que de 6100 hommes (il faut encore en déduire les garnisons), et que les alliés indigènes ont rarement fourni plus de 1000 à 1500 hommes de troupes auxiliaires.

[3] De Beauchamp, t. II, p. 418. Nous nous plaisons à reproduire une déclaration aussi honorable pour le comte de Nassau, de la part d'un historien très-partial d'ordinaire contre les Hollandais.

désertion ; et bientôt la retraite des Portugais, poursuivis par Maurice, Van Schuppen et Artichofsky, se changea en une pleine déroute ; les débris de leur armée ne se rassemblèrent que près de Sergipe, chef-lieu de la capitainerie du même nom, située au sud de la rivière de San Francisco. Maurice traversa cette rivière, et se rendit maître de la petite ville d'Openeda où il fit un riche butin en argent. Cependant il abandonna cette place bientôt après ; et la province de Pernambuco étant débarrassée des Portugais, il ne songea plus qu'à couvrir pour le moment ses conquêtes par la ligne militaire du San Francisco. Il bâtit à l'embouchure de ce fleuve un nouveau fort auquel il donna son propre nom (Maurice), et ordonna aux habitants du bord méridional de passer avec leurs familles et leurs troupeaux sur la rive septentrionale, de peur que, volontairement ou par contrainte, ils ne se joignissent aux Portugais contre lui. Pour plus de sûreté encore, il dévasta toute cette frontière. Il fit des alliances avec les tribus indigènes des Tapujas, ennemis implacables des Portugais et de leurs alliés les Tupinambos. Les excellents paturages d'Alagoas, qui se trouvent au nord du San Francisco, et l'aspect fertile du pays frappèrent Maurice d'une admiration qu'il chercha à exprimer dans une lettre adressée au stadhouder Fréderic-Henri. Il le pressait aussi dans cette lettre d'appuyer ses représentations auprès de la Compagnie, afin qu'elle fît passer dans ce délicieux pays un grand nombre de colons Allemands et autres ; il réclamait ensuite un renfort de troupes, de munitions de guerre et de provisions dont il avait grand besoin. Malheureusement ses représentations demeurèrent sans effet, soit par suite de considérations mesquines de la part des directeurs, soit par suite de l'impossibilité où se trouvait à cette époque la Compagnie de faire de pareilles dépenses. La faiblesse de ses ressources empêcha seul Maurice de marcher aussitôt sur San Salvador[1]. Si ses plans avaient été exécutés, le Brésil serait peut-être encore aujourd'hui en notre pouvoir. Peu de mois après, Maurice laissa une forte garnison dans la nouvelle forteresse et en confia le commandement au colonel Van Schuppen, après quoi il retourna au Récif où sa présence était devenue très nécessaire. Il régnait alors dans la nouvelle colonie une affreuse corruption de moeurs qui provenait surtout de l'absence d'énergie dans le gouvernement ; de sorte que l'impunité pour tout méfait avait pour ainsi dire passé en règle. L'historien Barlæus reconnaît que le pillage, l'impiété, le vol, le meurtre et une licence effrénée avaient démoralisé les troupes. Le soldat prétendait qu'il n'y avait plus rien de criminel, en deçà de l'équateur[2], et dans cette persuasion, il se livrait sans remords à tous les excès.

Joan Maurice y porta remède en introduisant une application plus rigoureuse de la justice. Quelques-uns des plus grands coupables furent mis à mort ; et plusieurs fonctionnaires civils et politiques qui s'étaient mal conduits ou qui avaient abusé de leur pouvoir, sans être pour cela punissables devant la loi, furent démissionnés et renvoyés en Hollande. Il se forma des institutions pour nourrir et soigner les malades, les pauvres et les orphelins. Les lois hollandaises concernant le mariage furent étendues et rendues applicables aux Brésiliens et aux Portugais. Les catholiques purent observer, sans être inquiétés, toutes les cérémonies de leur culte ; il leur fut permis de faire des processions le long des rues lors des fêtes, et on se concilia la population juive en autorisant la célébration du sabbat. Seulement tant que la guerre continuait à absorber les ressources de la colonie, il ne fut pas possible d'accorder de dîme aux prêtres catholiques. On prit aussi des mesures pour la conversion des Brésiliens ; des écoles dirigées par des ministres protestants que le gouverneur avait fait venir de Hollande, furent ouvertes en faveur de leurs enfants.

Jusque là aucun ordre n'avait été observé quant à la distribution des vivres ; et une foule d'abus avaient été la conséquence naturelle d'une pareille négligence. Au risque d'exciter une sédition, Maurice mit un terme aux dilapidations, en fixant la ration de chaque individu d'après son arme et son grade. La diversité des poids et des mesures donnant aussi lieu à de grandes fraudes, il y remédia en

[1] Voir les lettres m. s. du comte Joan Maurice dans les archives du royaume. Comparez aussi De Beauchamp, t. II, p. 424 ; Veegens ; *Istoria delle guerre*, et une brochure qui se trouve dans la bibliothèque royale intitulée *Kort Verhael van den Staet van Fernambuc door Augustus van Quelen.* Amstelredam 1640.

[2] Nous trouvons cet exposé de la situation du Brésil, lors de l'avénement de Joan Maurice, ainsi que les améliorations qu'il y porta dans De Beauchamp, t. II, p. 426 et suiv. ; *Istoria delle guerre*, t. I, p. 188 etc. ; Van Kampen, t. I, p. 412 et 413 ; Veegens, p. 190 et suiv. et Barlaeus, p. 50 et autres. Raynal s'exprime plus favorablement que les autres écrivains, quant à la situation morale des troupes au Brésil, comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait remarquer ci-dessus.

adoptant définitivement les poids et les mesures d'Amsterdam. Les habitants du Récif et d'Olinda furent répartis en quatre compagnies de milice, ayant chacune ses officiers et ses enseignes. On accorda indistinctement la permission de bâtir au Récif; et défense fut faite de transporter ailleurs les matériaux provenant des ruines d'Olinda.

Le grand but que se proposait Joan Maurice était de réparer les maux de la guerre; lui seul en avait le pouvoir par la confiance qu'inspiraient ses talents et son rang éminent. Mais il fallait des ressources: il en trouva d'abord dans la vente des sucreries abandonnées. La valeur en était si considérable, qu'elles furent estimées de 20,000 à 100,000 florins chacune, ce qui rapporta à la Compagnie des Indes-Occidentale, la somme énorme de 2 millions de florins [1].

Maurice fit ensuite un appel à tous les habitants qui avaient émigré et leur proposa de rentrer dans la jouissance de leurs propriétés sous la domination hollandaise, avec pleine et entière liberté de conscience. Tout esclave qui déserterait, après que son maître aurait prêté serment de fidélité à la Hollande, lui serait rendu, à moins qu'il ne fût entré antérieurement au service de l'état. Chaque colon devait être justiciable des lois hollandaises, et soumis aux mêmes taxes que les vainqueurs. Deux jours de la semaine furent fixés par le conseil suprême du Récif pour rendre justice à ceux qui se croiraient lésés dans leurs droits.

Quelle élévation, quelle noblesse et quelle énergie se font ici remarquer dans le caractère de Maurice! La colonie éprouva bientôt les effets bienfaisants de ces mesures salutaires, de cette tolérance religieuse si rare alors, de cette humanité qui présidait à toutes les démarches du gouverneur. De pareilles mesures diminuèrent insensiblement l'aversion des populations du Brésil contre les Hollandais. Maurice trouva un appui constant et ferme pour l'application de ses mesures dans le conseil du gouvernement établi au Récif. Lors de l'arrivée du gouverneur, il était entré dans ce conseil, pour le compléter, plusieurs hommes énergiques et vigilants, comme Van Ceulen et Gysselingh qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, s'étaient distingués déjà auparavant au Brésil. Toutes les branches de l'administration ayant ainsi été réorganisées au Récif, on mit en délibération si le siége du gouvernement continuerait à y être fixé, ou si on le transfèrerait dans l'île de Tamarica. Les directeurs de la Compagnie avaient engagé Maurice lors de son départ à s'occuper de ce point, lui laissant cependant pleine liberte de décider à cet égard comme il le jugerait convenable. L'île de Tamarica avait l'avantage d'avoir de l'eau et du bois; mais tout y était du reste encore à créer; tandis que le Récif était déjà couvert de constructions, habité, et doué par la nature d'un port excellent. Cette dernière considération en faveur de la résidence du conseil l'emporta, et le siége du gouvernement resta fixé au Récif.

En Hollande cependant, il s'éleva de grandes discussions sur l'utilité qu'il y aurait à laisser le commerce libre entrele Brésil et la mère-patrie. Les commerçants d'Amsterdam se montraient grands partisans de la liberté du commerce qui devait leur rapporter d'immenses avantages, attacher pour toujours la colonie à la Hollande et lui inspirer de l'aversion contre le monopole des Espagnols et des Portugais. Cependant la Compagnie des Indes-Occidentales et nommément la Chambre de la Zélande se prononcèrent fortement contre cette liberté commerciale, alléguant leur droit au monopole dans cette province et prétextant que ce n'était qu'une instigation espagnole et une ruse pour amener la ruine de la Compagnie [2]. Le parti libéral l'emporta; et l'année suivante le monopole de la Compagnie fut limité à l'importation des esclaves, des provisions de guerre et à l'exportation de bois de teinture. La navigation fut ouverte à tous; cependant, chaque négociant ne devait envoyer annuellement au Brésil qu'une seule cargaison. Les Portugais habitant le Brésil eurentaus si la liberté d'importer leurs produits en Hollande [3].

[1] Voir Luzac, t. I, p. 325.

[2] Nous trouvons dans les *Nederlanders buiten Europa* de Van Kampen, t. I, p. 415, que le comte Joan Maurice et les conseillers du Brésil avaient adopté la manière, les principes étroits et faux que ce siècle apportait dans les relations commerciales et au-dessus desquels les commerçants d'Amsterdam avaient su s'élever. Cependant, Veegens contredit positivement cette assertion (p. 231) ainsi que plusieurs autres auteurs même étrangers. A les en croire, ce serait à la recommandation pressante du gouverneur que les directeurs de la Compagnie se seraient décidés en 1638 à adopter le système du commerce libre.

[3] Voir l'original de ce règlement sur la liberté du commerce dans Luzac *Hollands Rijkdom*, t. II, p. 260. Une foule de brochures parurent en 1636 et 1637 dans les Pays-Bas pour insister sur la liberté du commerce. La plupart se trouvent dans la Bibliothèque royale à La Haye; elles sont de la plus grande importance.

Au milieu des travaux inséparables d'une pareille administration, le gouverneur conçut le projet d'envoyer une expédition sur la côte de Guinée, dans la persuasion qu'une importation non-interrompue d'esclaves était nécessaire pour la culture du sol au Brésil, et qu'ainsi il fallait posséder un établissement fixe sur la côte d'Afrique. En conséquence 12 vaisseaux et 1200 hommes, sous les ordres du colonel Kin [1], partirent du Récif le 25 juin 1637 et arrivèrent sur la côte de Guinée après une traversée de deux mois. Aussitôt après le débarquement, un millier de nègres au service des Portugais tombèrent sur les nôtres avec des cris assourdissants et nous tuèrent 40 hommes; mais bientôt après les nègres furent entièrement battus et l'on commença le siége de St. George d'Elmina. Après avoir résisté cinq jours au feu de notre artillerie [2], le fort se rendit le 29 août à des conditions très-humiliantes. La garnison composée de 180 soldats, femmes et enfants, et de 500 nègres, put se retirer librement. On trouva dans le fort 30 pièces de canon, 9000 livres de poudre, une grande quantité d'or et de marchandises. La même année encore Kin revint au Brésil, après avoir laissé à St. George une garnison suffisante. Un jour d'actions de grâces fut indiqué pour remercier le Tout-Puissant de ce succès.

Cependant l'amiral Lichthart qui croisait avec sa flotte le long des côtes du Brésil, faisait beaucoup de ravages tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Avec 150 hommes il s'empara de la petite ville de St. Jorge dos Ilheos, située au sud de S. Salvador. Le butin fut peu considérable, parce que les habitants avaient pris la fuite avec ce qu'ils possédaient de plus précieux; et contre la coutume, probablement d'après les ordres de Maurice, les Hollandais *ne mirent pas le feu* à la ville en partant. Bagnola par contre, qui s'était retiré avec 2000 hommes dans la capitainerie de Sergipe del Rey, envoyait de temps à autre de petites bandes, qui, malgré la vigilance de nos troupes, traversaient le S. Francisco et répandait partout la mort et la désolation. Il était temps d'y mettre un terme et de faire justice de ces maraudeurs. Le colonel Van Schuppen, accompagné du conseiller Gysselingh, fut en conséquence placé à la tête de 2300 soldats, 250 matelots et 400 Brésiliens. Il traversa le S. Francisco, et après une marche de plusieurs jours, pendant laquelle on ne put découvrir d'ennemis, car Bagnola s'était rendu à S. Salvador en apprenant que Lichthart après la prise d'Ilheos avait fait voile pour cette ville, — Van Schuppen arriva le 24 décembre 1637 devant la ville de Sergipe del Rey, s'en empara et la détruisit de fond en comble. Après avoir brûlé sur son passage maisons et sucreries, après avoir arraché les arbres fruitiers et ravagé toutes les plantations, le colonel Van Schuppen repassa sur la rive septentrionale du S. Francisco [3].

Nous avons raconté plus haut comment Artichofsky avait consenti à partager le commandement avec Van Schuppen, qui était simplement colonel comme lui. Après l'arrivée du comte Maurice, il se sentit tellement rejeté en arrière et se croyait traité avec tant d'injustice, qu'il se décida vers la fin de 1637 à retourner en Hollande. La Compagnie lui fit présent d'une chaîne en or et d'une médaille d'honneur pour le récompenser de ses services.

Dès le commencement de 1638 on put remarquer l'influence salutaire du système humain que Maurice avait adopté à l'égard des indigènes du Brésil; le gouverneur reçut une députation des Brésiliens de la capitainerie de Siara, qui le suppliaient de les délivrer du joug des Portugais, offrant de se soumettre volontiers aux Hollandais. Comme garantie de leur bonne foi, ils offrirent les fils de deux de leurs chefs comme otages. Voulant satisfaire à leur demande, le comte Maurice envoya dans leur pays avec quelques troupes, le colonel Joris Garstman, qui parvint avec l'aide de 200 Brésiliens à s'emparer de la petite forteresse de Siara, encore occupée par les Portugais. Quoique le pays fût

[1] C'est à tort que nous avons indiqué Nicolas Van Yperen comme chef de cette expédition, dans la table chronologique qui précède ce récit. Le colonel Kin en fut réellement le chef; Nicolas Van Yperen était commandeur-général des établissements hollandais sur la Côte d'Or. Voy. le *Commissie-boek*, 18 sept. 1636 dans les Archives du Royaume.

[2] L'attaque se fit pendant qu'on jouait l'ancien air national: *Wilhelmus van Nassauwen*. Voy. Van Kampen, t. I, p. 417 et Barlaeus, p. 58.

[3] Pendant tout le cours de cette campagne, on s'attacha de part et d'autre à détruire ou à enlever les nombreux troupeaux qui couvraient pour ainsi dire le sol de la capitainerie abandonnée. Bagnola avait amené à sa suite 8000 têtes de bétail et en avait fait tuer 5000, pour ne pas les laisser à Van Schuppen, qui de son côté en détruisit 3000, sans compter ce qu'il en fit chasser sur l'autre rive du fleuve, vers les provinces conquises. Voy. Beauchamp, t. I, p. 439, Barlaeus, p. 63, Van Kampen, t. I, p. 418. De part et d'autre, on commettait ces affreux ravages pour sa défense. En détruisant ainsi les vivres dans les provinces frontières, on y rendait le séjour de l'ennemi impossible. Cet horrible système fut mis en action du côté des Hollandais par l'ordre exprès des Directeurs de la Compagnie, contre l'avis de Maurice.

peu étendu et peu fertile, Garstman laissa une petite garnison dans le fort, à laquelle il recommanda de vivre en bonne intelligence avec ces tribus encore sauvages, qui semblaient bien disposées en notre faveur. On pensait avec raison que leur alliance présentait un avantage réel, et qu'un pareil exemple ne pourrait manquer d'être suivi par d'autres tribus indigènes. A peu près à la même époque[1], le vaillant capitaine de marine Schaap livra un glorieux combat, avec son seul vaisseau, contre trois grands gallions espagnols, devant la baie de S. Salvador. L'un des vaisseaux ennemis prit la fuite, l'autre fut poussé sur le rivage, et le troisième conduit au Récif. On trouva dans ce dernier gallion une lettre qui prouvait qu'on travaillait avec ardeur, à Lisbonne comme à Cadix à l'équipement d'une flotte, destinée, à ce que l'on croyait généralement à reprendre tout ce que les Hollandais avaient conquis au Brésil.

Depuis plus de trois mois le comte Maurice était sérieusement malade des fièvres du pays. Une fois acclimaté, il put reprendre la direction des affaires avec son énergie accoutumée. Il commença par un voyage d'inspection dans les deux capitaineries de Rio Grande et de Paraïba, situés au nord du Récif. Il mit ordre aux affaires civiles et releva les fortifications des forts situés dans ces deux provinces. La plupart des améliorations qu'il avait introduites dans les affaires de la colonie, avaient eu les résultats les plus salutaires. Il eut aussi à se louer du zèle avec lequel les ministres protestants venus de la Hollande veillaient à l'instruction des indigènes et à leur conversion. En récompense de leurs services, ces ecclésiastiques, qui avaient formé une espèce de consistoire au Récif, exigèrent du gouverneur qu'il limitât la tolérance pleine et entière accordée aux autres sectes religieuses. Il fallut que Maurice bien malgré lui se prêtât l'année suivante à ces exigences. Désormais il fut défendu aux catholiques de faire des processions le long des rues, toutes les sucreries durent être bénies par un ministre protestant, au lieu du prêtre à qui cette cérémonie avait été dévolue jusqu'alors, etc. etc. Les synagogues furent fermées; et les Juifs durent se borner à célébrer leur culte dans l'intérieur des maisons[2]. Les excellentes dispositions que Maurice avaient prises antérieurement, se trouvèrent ainsi sans force, en présence d'une intolérance d'autant plus déplorable, qu'elle provenait de ceux que leur charge appelait à prêcher la paix et la réconciliation.

Pendant ce temps le gouverneur avait reçu plusieurs lettres de l'assemblée des XIX, qui insistaient pour qu'il couronnât ses travaux si glorieusement commencés au Brésil par la prise de S. Salvador, capitale du Brésil portugais. On lui promettait de grands renforts de troupes et de vaisseaux sous le commandement d'Artichofsky; et de plus on l'invitait à hâter l'affaire, afin que la ville fût prise avant que le redoutable armement des Espagnols fût prêt à quitter les ports de l'Espagne et du Portugal. La Compagnie des Indes-Occidentales espérait par cette importante conquête relever un peu l'état de ses finances; car les grandes dépenses que nécessitaient cette longue guerre l'accablaient, et, pendant plusieurs années consécutives, il avait fallu que l'état lui avançât 6 à 700,000 florins.

En outre Maurice avait été induit en erreur par des rapports exagérés sur le mauvais esprit qui régnait parmi les soldats et sur la désunion entre les chefs à S. Salvador; on lui assurait que le peuple, instruit des bons traitements qu'éprouvaient ceux qui avaient reconnu l'autorité de la Hollande, se montrait tout disposé à changer de domination[3]. De concert avec le conseil suprême, le comte résolut

[1] De Beauchamp et l'*Istoria delle guerre* rapportent cet exploit de Schaap et la conquête de Siara, l'année 1637. La même inexactitude s'est glissée dans notre tableau chronologique; tandis que Van Kampen, Veegens et d'autres écrivains indiquent ces deux événements comme s'étant passés en janvier et février 1638. La ville de Siara ne fut point prise par Van Schuppen, comme on pourrait le croire d'après notre tableau chronologique. Van Schuppen se trouvait alors à Sergipe.

[2] Le mal fut d'autant plus sensible qu'un grand nombre de commerçants respectables et d'autres colonistes au Brésil étaient des juifs, qui depuis nombre d'années s'étaint réfugiés au Récif ou qui récemment y avaient été attirés par la tolérance du comte Maurice. C'était surtout à eux que le commerce devait sa prospérité. Nous les retrouverons plus tard à Surinam où leur grand et infatigable esprit de commerce déploya toute son activité dès notre premier établissement dans cette contrée.

[3] En effet Maurice était regardé comme un ennemi généreux. Quand Bagnola l'avait invité à permettre que les femmes et les enfants de Pernambuco, dont les pères et les maris servaient dans l'armée portugaise, retournassent à Bahia, moyennant rançon, il répondit qu'il désirait que ses prisonniers ne fussent redevables qu'à lui de leur délivrance. Il fit équiper à ses propres frais un vaisseau, les renvoya en sûreté, et pourvut à tout ce qui était nécessaire à leurs besoins. Cette noble conduite reçut le juste tribut d'éloges qu'elle méritait. Voy. De Beauchamp, t. II, p. 449.

donc de ne pas différer davantage l'expédition, et bientôt la flotte forte de 30 vaisseaux de guerre, appareilla du Récif le 8 avril 1638 et arriva peu de jours après devant la baie de Tous-les-Saints[1]. Maurice lui-même se trouvait à la tête de cette expédition; il avait avec lui 3400 soldats hollandais et 1000 Brésiliens[2]. Le 17 il entra dans la baie, au milieu du tonnerre de son artillerie, et déposa, sans rencontrer d'opposition, ses troupes de débarquement tout près de la ville. Bientôt les quatre forts d'Alberto, de S. Filippo, de S. Bartolomeo et de Rosario, qui entouraient la ville, tombèrent en notre pouvoir presque sans combat. Maurice fit ensuite creuser des tranchées et élever des batteries; mais bientôt il reconnut que ses forces n'étaient pas à beaucoup près suffisantes pour entreprendre le siége régulier d'une ville comme S. Salvador. Depuis 1625 les fortifications de cette place avaient été considérablement augmentées; il s'y trouvait une garnison de 2000 Espagnols et Portugais, renforcés d'un corps de 3000 bourgeois armés, outre celui que commandait Bagnola et qui s'était retiré à S. Salvador: ce dernier corps était composé de 1400 Européens et de 800 Brésiliens. Les assiégés étaient donc à peu près deux fois aussi nombreux que les assiégeants. Il ne fut pas possible de bloquer entièrement la ville et d'empêcher que les vivres n'y arrivassent de l'intérieur du pays. Dans la ville même l'enthousiasme pour la défense était à son comble; toute division entre les chefs avait disparu; et le gouverneur civil don Pedro da Sylva, pour mettre fin à toute dissension, céda volontairement le commandement en chef à Bagnola, pendant toute la durée du siége. Il fit ainsi à l'intérêt public le sacrifice toujours si pénible de l'amour-propre, en reconnaissant lui-même la supériorité des talents militaires de son lieutenant. Bagnola se montra digne d'une déférence qui ne pouvait manquer de flatter son amour-propre et d'enflammer son courage. Animé d'un nouvel esprit, il effaça bientôt par des actes d'une valeur soutenue l'impression défavorable qu'avaient produits ses échecs et sa conduite précédente. Tout le monde à San Salvador avait pris les armes à la voix des prêtres qui excitaient le peuple à la guerre contre les hérétiques et qui avaient eux-mêmes ceint l'épée.

Le 18 mai, Maurice tenta infructueusement une vigoureuse attaque pendant la nuit. Les Portugais, avertis à temps par un déserteur, reçurent les colonnes destinées à l'assaut avec la plus grande valeur. Le combat fut acharné; longtemps la victoire resta indécise, car partout où l'on voyait se dresser la taille imposante et athlétique du noble Nassau, l'ennemi pliait; mais à la fin il dut céder à des forces supérieures et faire sonner la retraite. Les pertes furent si grandes de part et d'autre qu'on conclut une trêve de six heures pour enterrer les morts; parmi ceux-ci on eut à regretter des deux côtés plusieurs capitaines distingués[3].

Après ce premier succès les assiégés commencèrent à faire des sorties; bientôt les assiégeants se virent menacés d'être cernés et enfermés à leur tour. Dans ces divers combats, Bagnola, da Sylva, Edouard d'Albuquerque, Souto, Cameron et Diaz se distinguèrent plus particulièrement, du côté des Portugais; et Maurice, pour prévenir de plus grands malheurs, se vit d'autant plus forcé de lever le siége, que la saison des pluies approchait et qu'il n'avait plus à sa disposition que 2400 Européens et 900 indigènes. Dans la nuit du 25 au 26 mai, après un siége de six semaines, toutes les troupes se rembarquèrent dans le meilleur ordre avec leur matériel de guerre et les canons dont on s'était emparé. Avant de retourner au Récif, Maurice fit en vain proposer à Bagnola l'échange des prisonniers.

Dans le rapport officiel de cette malheureuse expédition qu'il adressa aux Etats-généraux et aux directeurs de la Compagnie, Maurice se plaignit vivement de ce que, par la lenteur qu'on avait mise à

[1] Voir, quant aux particularités de cette expédition, Aitzema, t. II, p. 538; Wagenaar, t. XI, p. 247; Van Kampen, t. I, *Istoria della guerra*, t. I; De Beauchamp, t. II; Veegens, et surtout le rapport officiel du comte Maurice aux États-généraux (Archives du Royaume).

[2] Les auteurs étrangers font monter plus haut le nombre des troupes de l'expédition. De Beauchamp avance même que les forces du débarquement étaient de 7800 hommes. C'est une erreur palpable, puisque les troupes hollandaises au Brésil ne se composaient alors que de 4 ou 5000 hommes.

[3] Nous lisons dans plusieurs écrivains que l'intrépide Maurice, l'épée à la main, encourageait ses soldats au fort de la mêlée et qu'il ordonna à ses officiers de tourner sans pitié leurs armes contre les fuyards. « Ramenées ainsi à la charge par le comte » ce sont les expressions, de De Beauchamp, « les troupes hollandaises firent des prodiges de valeur, mais sans pouvoir néanmoins forcer les lignes. » D'autres auteurs étrangers font à l'envi l'éloge de Maurice. L'auteur de l'*Istoria della guerra* raconte comment il sut animer le courage des siens de la voix et de l'exemple, à tel point que la victoire fut longtemps douteuse: « ritornarono nuovamente ad assalire la trinciera, e « ciò fecero con tant' impeto, inanimiti sempre dalla voce et dalla presenza di Maurizio, che stiede per longo tempo dubbiosa la vittoria. »

lui envoyer des renforts, on lui avait fait manquer cette belle conquête [1]. Quelques mois plus tard il déclarait qu'il lui fallait au moins 3600 hommes pour compléter ses forces jusqu'au nombre de 7000, indispensable pour garnir convenablement les forts et tenir la campagne avec quelques troupes [2]. En conséquence, la Compagnie, pressée par les Etats-généraux, conçut le projet d'envoyer 3000 hommes au Brésil afin de satisfaire aux instances réitérées du gouverneur. Cependant, après avoir cherché bien des mois à recruter des soldats, il avait été impossible d'en réunir plus de 1600. Ils furent embarqués sur 8 vaisseaux et mis sous le commandement d'Artichofsky qui fut renvoyé au Brésil avec le titre de général de l'artillerie et de colonel d'un régiment d'infanterie. Il mit à la voile le mois de décembre 1638.

Les armes de la Compagnie des Indes-Occidentales ne furent guère plus heureuses sur mer. Le 22 juillet 1638 l'amiral Jol (dit jambe de bois) appareilla du Récif avec 17 vaisseaux et yachts, dans le but de s'emparer de la flotte d'argent des Espagnols. Il la rencontra le 31 août à la hauteur de Cuba; mais elle était commandée par le brave amiral don Carlos de Ibarra et composée de gros gallions bien armés. Jol aborda immédiatement le vaisseau-amiral [4] et combattit avec furie pendant deux heures. Soit que la supériorité de l'ennemi les effrayât, soit qu'ils fussent jaloux de la gloire du jeune et vaillant amiral, les autres capitaines l'abandonnèrent et restèrent en arrière, à l'exception de deux, Roosendael [5] et Van Der Mast, qui abordèrent aussi les vaisseaux ennemis et combattirent avec courage. Le vaisseau amiral hollandais, assailli de tous côtés, dut alarguer, justement au moment qu'un de nos matelots était occupé à arracher le pavillon de l'ennemi. Par un miracle d'adresse et d'agilité ce matelot parvint à regagner son bord, sans cependant avoir réussi à enlever le pavillon espagnol [6]. Trois fois encore Jol attaqua cette flotte pendant le courant de septembre; il fallut enfin renoncer à cette riche proie; et en novembre il rentrait dans les ports de la Hollande. Les Etats-généraux lui firent présent d'une chaîne en or et d'une médaille d'honneur de la valeur de 707 florins [7], pour le récom-

[1] Le récit détaillé de l'infructueuse attaque de S. Salvador, que nous trouvons dans cette lettre, datée : Antonio Vaz 29 juin 1638, confirme exactement, et presque mot à mot, l'exposé que nous en avons donné ci-dessus. D'après ce même manuscrit précieux, déposé dans les archives du royaume, les frais de l'expédition contre S. Salvador furent couverts en grande partie par le butin qu'on fit. Dans ce butin se trouvaient 400 esclaves. La réponse des directeurs à la lettre de Maurice fut très-honorable pour lui. Ils s'excusaient de n'avoir pas envoyé des renforts plus tôt, mais sans se permettre un seul mot de reproche. Cependànt, nous croyons avec M. Veegens (p. 225) «que cet échec dans la baie de « Tous-les-Saints fut le premier germe de la mésintelligence qui éclata plus tard entre les directeurs et le comte.»

[2] Voir deux lettres MS. du comte Maurice, écrites du Récif le 30 sept. et le 6 octobre 1638, qui se trouvent dans les archives du royaume.

[3] Le 18 août Artichofsky, sur la présentation du Prince d'Orange et de l'assemblée des XIX, fut nommé général de l'artillerie et colonel d'un régiment d'infanterie de 12 compagnies, chacune de 150 hommes au Brésil. Dans cette double qualité son traitement devait monter à 750 florins par mois, plus 250 florins pour sa table. Voir les *Résolutions des Etats-généraux* du 18 août 1638. C'est donc à tort que Van Kampen, *de Nederlanders buiten Europa*, prétend qu'Artichofsky fut renvoyé au Brésil en 1638 comme commandant en chef avec le titre de généralissime. Cette même inexactitude s'est glissée dans le tableau chronologique, confirmés que nous étions alors dans notre opinion par le témoignage de plusieurs écrivains, De Beauchamp, l'auteur des *Nederl. reizen*, et surtout M. Veegens. Nous croyons devoir embrasser aujourd'hui l'opinion contraire depuis que nous avons parcouru l'original de la nomination d'Artichofsky aux fonctions de *maître-général de l'artillerie* et de *colonel*. Ces pièces sont déposées aux Archives du Royaume. Voir le *Commissie-boek* des Etats-généraux 1629—1639, f⁰. 271 v. Nous empruntons à son brevet ou commission de général de l'artillerie la phrase suivante, qui montre clairement qu'Artichofsky était placé sous les ordres du comte Maurice. Nous conservons le style et l'orthographe du temps:..... «*alles te doen dat een goet ende getrouw meester-generael van de artillerye schuldig is ende behoort te doen ende tot sulcken staet* «*eijgent ende gebeurt, alles in conformité van de conditiën en de order hem bij de meergenoemde W. I. Comp. albereijts gegeven* «*ofte als nog te geven ende vorders hem te laten gebruijken te water ende te lande in de steden, forten, sterckten ende te velde* «*daer ende alsoo hem dat bij ons, die van de dijckopgemelte W. I. Compagnie ende de welgemelten Heer Graef Joan Maurits* «*van Nassau, naar d'occurentiën ende 't vereijsch van den dienst van 't lant sal worden gerecommandert* (de faire tout ce que «doit un bon et fidèle maître-général de l'artillerie, tout ce qui est propre à de pareilles fonctions, le tout conformément aux conditions «et aux ordres déjà posés ou à poser par la Compagnie des Indes-Occidentales, et d'exécuter par terre, par mer, dans les villes et for- «teresses et en campagne, tout ce qui pourra lui être recommandé par nous-mêmes, par la Compagnie et le comte Joan Maurice de Nassau, «selon les occurences et les exigences du service).»

[4] Les vaisseaux hollandais différaient tellement en grandeur de ceux des Espagnols que la hune du mât du vaisseau de Jol dépassait à peine le pont supérieur du vaisseau-amiral espagnol.

[5] Le même, qui avec un bâtiment armé en course, fit une si heureuse tournée en 1635 et 1636, comme nous l'avons indiqué plus haut.

[6] Voir Engelberts Gerrits, *Neêrl. heldendaden ter zee*, t. I, p. 335.

[7] Voir Aitzema, t. II, p. 538.

penser de sa vaillance. Quelques-uns des lâches capitaines qui l'avaient abandonné et qui plus tard avaient encore cherché à noircir sa réputation, furent condamnés à une forte amende.

Cependant le comte Maurice ne voyant pas arriver les renforts si longtemps promis, expédia de nouveau une missive aux États-généraux [1], où, pour leur montrer le déplorable état de faiblesse dans lequel on le laissait, il y ajoutait les listes numériques de tout ce qu'il possédait de troupes, de vivres et d'amunitions au Brésil... Au mois de mars 1639, Artichofsky arriva enfin au Brésil avec les renforts attendus; mais bientôt la désunion naquit entre lui et le comte Maurice. Le gouverneur voyait avec peine que cet ambitieux Polonais, avec lequel il n'avait jamais bien pu s'accorder, eût obtenu un grade qui le rendait presque son égal; il s'imagina que c'était une sorte de châtiment de l'échec qu'il avait subi devant S. Salvador. Ce fut, il faut l'avouer, une grande imprudence de la part de la Compagnie, pour ne rien dire de plus. Deux mois s'étaient à peine écoulés que la rupture fut publique [2]. Artichofsky avait écrit à Albert Conraed, bourgmestre d'Amsterdam et directeur de la Compagnie, une lettre renfermant des remarques piquantes et calomnieuses sur la conduite du comte Maurice, et où il reprochait au gouverneur la lenteur et la négligence dans les affaires du gouvernement, les abus de toute espèce qui s'étaient introduits, ainsi que le refus que faisait Maurice de reconnaître ses droits comme général [3]. Avant d'expédier cette lettre il en communiqua le contenu à quelques-uns de ses amis. Par hasard cette même lettre tomba entre les mains de Maurice, qui fit aussitôt assembler le conseil gouvernemental le 20 mai 1639. Il y lut à haute voix cette lettre qui ternissait si odieusement sa réputation, fit quelques observations, défendit sa conduite et termina en annonçant sa ferme résolution de demander sa démission de gouverneur, si Artichofsky n'était pas immédiatement renvoyé de la colonie [4]. Le conseil tenta en vain d'apaiser cette querelle; et comme on tenait à conserver le noble comte de Nassau dont l'administration jusqu'alors avait été si prospère, plutôt que cet étranger dont les prétentions dépassaient les mérites, Artichofsky fut renvoyé dès le mois de juin en Hollande.

Aussitôt après son retour, il se répandit en plaintes contre le traitement qu'il venait de subir, auprès des Etats, du Stadhouder et des directeurs de la Compagnie [5]. Il ne rentra pas en service; mais mal-

[1] Nous trouvons cette lettre datée 18 février 1639 avec les appendices dans les Arch. du Roy. Elles nous montrent qu'il n'y avait alors au Brésil que 3250 soldats en état de faire le service actif, et de ce nombre il y avait encore à déduire les soldats pour la flotte. Les magasins de provisions au Récif ne contenaient que 31 tonneaux de viande salée, 34000 livres de biscuit etc. et les ammunitions de guerre se bornaient à 100,000 livres de poudre, 16,590 boulets de tout calibre, etc.

[2] Voir sur ces démêlés entre Maurice et Artichofsky, Veegens, p. 225; Aitzema, t. II, p. 538; Wagenaar, t. XI, p. 247; Van Kampen, t. I, p. 423; *Nederl. reizen*, t. XIV, p. 76; De Beauchamp, t. III, p. 86 et Barlæus, p. 172 et suivantes.

[3] Dans les *Nederl. reizen* et dans quelques autres ouvrages, nous trouvons qu'Artichofsky avait été autorisé par ses pouvoirs à agir indépendamment du comte Maurice. Le fragment de son brevet que nous avons cité plus haut prouve suffisamment le contraire. Il n'y est nullement fait mention de ce droit qu'Artichofsky réclamait de nommer les officiers, droit que, selon lui, Maurice avait méconnu. Le *gouverneur lui-même* n'avait ce droit qu'en campagne; car en garnison il n'avait que le choix sur la liste triple qui lui était présentée par le conseil gouvernemental (voir le brevet ou commission de Joan Maurice); comment donc Artichofsky pouvait-il réclamer un droit que le gouverneur n'avait pas?

[4] Maurice soutenait qu'Artichofsky avait été envoyé dans la colonie pour contrôler sa conduite; il accusait ce général d'avoir excité les troupes à la désobéissance. Il déclare cette lettre interceptée, fausse et mensongère, et comme Artichofsky était la première personne en rang après lui, il demanda expressément son éloignement, *parce que désormais son honneur ne permettait plus qu'il se trouvât en rapport avec un pareil homme.* Nous avons tiré cette particularité d'une lettre M.S. de Maurice, datée du 25 mai 1639 (Arch. du Roy.). Les écrivains étrangers croient qu'Artichofsky avait reçu à son départ des instructions secrètes. Nous lisons, en effet, dans De Beauchamp (t. III, p. 86): « Artichofsky revint au Brésil « avec la mission d'agir comme inspecteur secret de la conduite de Nassau, mission peu honorable et qu'il remplit avec peu d'adresse. Ce général « ambitieux nourrissait une vieille haine contre Maurice, qu'il avait voulu supplanter dans sa place de Gouverneur-général, place à laquelle il se « croyait des droits. Son opposition fut si outrée et son langage si virulent, qu'il devint impossible à Maurice de souffrir un pareil adversaire. » — Quoique le brevet d'Artichofsky ne contînt rien qui pût justifier la première partie de cette assertion, il nous semble que De Beauchamp, comme étranger, est peut-être ici un juge impartial; il se pourrait que le général eût encore des instructions secrètes du conseil des XIX. Mais malheureusement les archives de la Compagnie des Indes-Occidentales, qui pourraient peut-être prouver le contraire, n'existent plus. Toutefois, il nous répugne d'ajouter foi à cette supposition si peu honorable pour un homme qui avait été pendant 16 ans au service de notre pays, et qui jusque là s'était toujours conduit en homme d'honneur et avec beaucoup de bravoure.

[5] On trouve encore dans les Archives du Royaume une lettre d'Artichofsky aux Etats-généraux du 29 mars 1640. Il s'y défend contre les accusations du comte Maurice; il se plaint surtout de ce qu'avant son départ du Brésil, pas plus qu'après son retour en Hollande, on ne lui a jamais fourni une occasion convenable d'expliquer sa conduite. Il demande en même temps d'être rétabli dans son honneur et délié de ses serments à la Hollande. Cette requête fut appuyée vers la fin de l'année 1640 par des lettres de plusieurs Polonais de haut rang aux Etats-généraux, entr'autres Christophore Radziwil, prince du St Empire romain, généralissime des armées du roi de Pologne (voir les Arch. du Roy.).

heureusement l'estime qu'on faisait de ses connaissances et de sa bravoure indisposèrent beaucoup de personnes contre Maurice.

Un des membres du grand conseil, Van der Dussen, qui s'embarqua avec Artichofsky pour Amsterdam, mit sous les yeux de la Compagnie un compte détaillé de la situation des conquêtes au Brésil. Nous nous trouvions alors en possession de six provinces contiguës: Pernambuco, Tamarica, Paraïba, Rio-Grande, Sergipe del Rey et Siara, qui, sans être les plus grandes des quatorze capitaineries du Brésil, n'en étaient pas moins les plus fertiles et les mieux situées. La capitainerie de Sergipe seulement, qui avait été entièrement dévastée lors de la conquête, était encore abandonnée par ses habitants et n'était gardée, par une garnison de 40 hommes, que comme avant-poste contre les Portugais sur les frontières du Sud. La capitainerie de Pernambuco était la mieux cultivée et comptait plus de cent sucreries en activité; la ville du Récif en était le chef-lieu et le siége du gouvernement de la colonie. Au commencement de l'année 1639 le gouvernement était composé outre le gouverneur Joan Maurice, de la manière suivante [1]:

Grands Conseillers Secrets (*Hooge ende Secrete Raden*): Van Ceulen, Gijsselingh, Van Der Dussen et un assesseur.

Conseillers politiques (*Politique Raden*): Heerckmans, Mortamer, De With et Bodechevius.

Au total, les revenus du Brésil hollandais, consistant principalement en dîmes des produits des 160 sucreries alors en activité, s'élevaient à 280,900 florins [2] et suffisaient presque pour subvenir aux frais de la guerre. Il ne manquait qu'une chose à cette belle province, c'était un plus grande nombre d'habitants. Depuis longtemps le comte Maurice demandait instamment des colons à la métropole, mais comme il arriva souvent plus tard, ses vues éclairées et ses sages conseils furent contrariés par les directeurs et surtout par les actionnaires de la Compagnie. Selon leur expression, le comte « leur coûtait déjà trop cher. » Idée bornée et sordide qui causa plus tard la perte de la colonie entière.

Deux classes d'habitants peuplaient les capitaineries hollandaises: les hommes libres et les esclaves. Les Hollandais, les Portugais et les Brésiliens formaient la population libre. Les premiers étaient pour la plupart des marchands, des ouvriers et des aubergistes et s'étaient établis presque tous au Récif; aussi les maisons y étaient entassées et chaque jour il s'en élevait de nouvelles. Les Portugais plus nombreux, et plus riches, étaient en possession de la plupart des plantations. Les Juifs tenaient aussi un rang considérable parmi les habitants libres du Brésil, qui n'étaient pas au service de la compagnie; ils faisaient un commerce étendu et plusieurs d'entr'eux achetaient des sucreries et bâtissaient au Récif des maisons magnifiques [3]. Persécutés encore alors dans presque toute l'Europe ils avaient cherché un asile dans un pays où ils pouvaient professer leur religion et célébrer leurs cérémonies avec plus de liberté que par tout ailleurs, malgré les restrictions qu'on y avait apportées à la requête des ministres protestants dont nous avons parlé plus haut.

Tous les Brésiliens, qui habitaient les provinces hollandaises jouissaient de la plus parfaite égalité sous le comte Maurice, qui par conséquent était aimé et respecté parmi eux. A l'exception de quelques chefs attachés aux Portugais fugitifs, ils étaient de fidèles alliés. Un moment même Cameron, ce redoutable chef brésilien allié des Portugais, ayant reçu quelque offense de Bagnola, sembla disposé à traiter séparément de la paix et à se soumettre à la domination néerlandaise. Mais Cameron était attaché au fond du cœur à une cause qu'il avait servie si longtemps avec tant de courage, et avant de recevoir la réponse de Maurice, son ressentiment s'était dissipé et il était redevenu un ennemi aussi actif qu'habile [4].

1 Cette liste des conseillers se trouve en tête d'une pièce authentique de l'an 1639, dans les archives du royaume. Nous avons trouvé en même-temps dans cette collection précieuse plusieurs lettres MM. SS. du comte Maurice pour insister auprès des Etats-généraux sur la pleine et entière liberté du commerce avec le Brésil; ce qui fait donc cesser l'incertitude où nous étions à ce sujet. Voyez la seconde note en bas de la page 332 de ce volume.

2 Ces données sont extraites du rapport officiel du conseiller Van Der Dussen à l'assemblée des XIX. Voir aussi Luzac, *Hollands rijkdom*, et Veegens.

3 Voir Van Kampen, I, pag. 426, et De Beauchamp, III, pag. 91.

4 Voir Raynal, III; Van Kampen, I; Veegens, De Beauchamp et *Istoria della guerra*.

Les Brésiliens, quelque devoués qu'ils se montrassent, étaient peu disposés au travail et ce n'était qu'à un prix énorme et pour un temps très limité qu'ils se louaient aux planteurs. Ce désavantage se fit d'autant plus sentir que les esclaves noirs étaient devenus plus rares. La plupart des nègres avaient suivi leurs maîtres portugais dans leur émigration ou avaient passé du côté des Hollandais pour devenir libres.

Si le comte Maurice avait su faire prospérer le pays par ses sages ordonnances et son gouvernement modéré, d'un autre côté, il ne négligea rien, non plus, pour embellir la capitale de la nouvelle colonie, et s'en occupa particulièrement cette année (1639) et les deux suivantes. Le Récif, quoique contenant maintenant 2000 maisons [1], ne suffisait plus à ses nombreux habitants; et Maurice, après avoir fait entièrement démolir la ville d'Olinda, abandonnée par ses habitants, employa les matériaux à la construction d'une nouvelle ville qu'il éleva sur l'île d'Antonio Vaz [2]. Par arrêt du conseil suprême cette nouvelle ville fut appelée ***Mauritsstad***, en l'honneur de son illustre fondateur. Entouré d'un marais du côté de l'ouest, borné par la mer à l'est, Mauritsstad se trouvait défendu au Nord et au Sud par deux forts nommés Frédéric-Henri et Ernest [3]. Déjà avant la fondation de cette ville, le comte avait fait planter un jardin pour lui-même sur le côté nord de l'île d'Antonio Vaz; il y avait transplanté 700 cocotiers en pleine grosseur, et presque tous les autres arbres fruitiers du pays, tels que l'oranger, le citronnier, le grenadier, etc. Il bâtit ensuite à ses propres frais, sur ce même terrain un superbe palais qu'il appela ***Vrijburg*** (Sans-souci) et qui coûta 600,000 florins. Les deux ailes étaient surmontées de tours qui servaient en même temps de points d'observation et de vigie pour les signaux en mer; on éleva tout autour, des ouvrages qui servaient à la fois à orner et à protéger l'île, désormais, la résidence du gouverneur. Son exemple fut imité par plusieurs autres colons et bientôt la ville de Mauritsstad fut aussi peuplée que le Récif [4].

Il restait encore à entreprendre un autre grand ouvrage; c'était de joindre Mauritsstad au Récif par un pont nécessaire surtout pour le transport des marchandises. L'architecte exigea la somme de fl. 240,000; mais, après avoir achevé deux ou trois piliers en pierre et dépensé 100,000 florins, il abandonna l'entreprise comme impraticable.

Alors Maurice, grand amateur d'architecture, prit lui-même la direction de l'entreprise et la termina en moins de deux ans. Pour compléter son ouvrage, le comte fit jeter de l'autre côté de l'île un autre pont sur le Capibaribe, ouvrant ainsi une communication entre le continent et le Récif, à travers la ville de Mauritsstad.

Près de ce nouveau pont, il éleva une autre maison de plaisance ou palais d'été, auquel il donna le nom de Boa-Vista ou Belle-vue (***Schoonzigt***). Le rez-de-chaussée de ce bâtiment était garni de canons et servait ainsi en même temps à la défense de l'île [5].

Les arts et les sciences fleurirent aussi sous le gouvernement bienfaisant du comte, et trouvèrent en lui un protecteur aussi éclairé que zélé [6]. En se rendant au Brésil, Maurice avait pris avec lui comme médecin le célèbre naturaliste Piso de Leyde. A la recommandation de Johan De Laet [7], grand ami des

[1] Avant 1630 le Récif ne comptait que 200 petites habitations.

[2] Pierre Post, célèbre architecte né à Harlem, avait donné le plan de cette ville avec les fortifications.

[3] C'était le nom du frère cadet de notre héros, qui était venu avec lui au Brésil et qui y mourût en 1639 à l'âge le 21 ans.

[4] Tous ces détails quant à la condition du Brésil sous le gouvernement du comte Maurice se trouvent dans Veegens; *Istoria della guerra*, vol. I; Van Kampen, vol. I; De Beauchamp, III vol.; Barlaeus; *Nederl. reizen*, vol. XIV; Nieuhofs *Brasiliaensche zee- en lantreizen.*

[5] Ces deux ponts existent encore aujourd'hui, comme des monuments consacrés à immortaliser le génie créateur et l'esprit entreprenant du grand comte de Nassau.

[6] Voici les propres paroles du prof. De Crane (*Oratio de J. Mauritio Nassaviae principe* 1816, p. 16): « partout où sa domination s'étendait, « la civilisation venait y répandre ses bienfaits. Une foule d'artistes, peintres, sculpteurs, architectes, mécaniciens l'avaient accompagné au Brésil « où s'y étaient rendus plus tard à sa demande. Rien ne lui tenait plus à coeur que les progrès de la géographie, de l'astronomie et de l'histoire « naturelle. » Voir Veegens, p. 280.

[7] C'est l'auteur de l'ouvrage que nous avons si souvent cité: *Verrigtingen der W. I. Compagnie.* Nous saisissons cette occasion pour mettre sous les yeux de nos lecteurs une particularité que nous devons encore aux recherches de M. De Zwaan. En 1644, De Laet reçut une gratification (assez grande dans ces temps-là) de fl. 250 pour la dédicace dudit ouvrage aux Etats-généraux. Voir l'*Ordonnantieboek Staten-Generael* 1635—1645, *fol.* 215. Barlaeus reçut aussi plusieurs fois de pareilles récompenses pour les ouvrages qu'il publiait, preuve de ce que faisait déjà notre gouvernement dans ces temps-là pour encourager les sciences.

sciences, il prit aussi à son service un autre naturaliste allemand, Marcgraf, dont l'*Historia naturalis Brasiliae* est encore un ouvrage dont il est difficile de se passer[1]. Ces deux savants firent des observations d'histoire naturelle de la plus haute importance. On éleva sous leur direction un observatoire dans l'île d'Antonio Vaz, aux frais du comte Maurice. En outre les deux frères Pierre et François Post, le premier comme architecte et l'autre comme peintre, avaient aussi suivi Maurice au Brésil; d'autre part, le ministre François Plante, chapelain du gouverneur, y cultivait les lettres avec fruit[2].

Mais en décrivant ainsi la prospérité de la belle colonie sous l'administration de cet illustre prince de Nassau, nous nous sommes laissé entraîner peut-être trop loin. Reprenons le fil de l'histoire que nous avons laissée au moment du renvoi du général Artichofsky.

Les bruits répandus sur l'arrivée d'une grande expédition hispano-portugaise pour recouvrer le Brésil n'avaient été que trop fondés[3]. Il était probable que le comte de Nassau, après la tentative contre San Salvador, où la fortune des armes s'était momentanément déclarée contre lui, renouvellerait ses attaques sur cette capitale. Aussi les Portugais en avaient pris occasion de redoubler leurs instances et leurs plaintes près de la cour de Madrid. Philippe IV reconnut enfin l'accent de la vérité, et il osa donner à son favori l'ordre formel d'équiper une armée navale pour sauver le Brésil. Olivarès applaudit en apparence aux intentions du monarque, et déjà vers la fin de 1638 un armement considérable avait mis à la voile de Lisbonne, sous le commandement de dom Fernando Mascarenhas, comte de la Torre, avec le titre de Gouverneur-général du Brésil[4].

Cette flotte, forte de 26 grands gallions et 20 vaisseaux de guerre, comptait plus de 7000 hommes d'équipage. Arrivée à la hauteur du Cap Vert, elle eut beaucoup à souffrir des tempêtes et pendant tout le voyage elle fut en proie à une mortalité terrible, causée par une maladie épidémique; un tiers des équipages succomba et parmi eux Francisco Mello de Castro, à qui devait appartenir le commandement immédiat de l'armée de terre au Brésil. Ainsi, au lieu de se porter directement au Récif et attaquer les Hollandais au centre de leurs possessions, le commandant en chef, voyant tous ses vaisseaux encombrés de malades, alla d'abord à Bahia, tant pour rétablir ses troupes que pour se ravitailler. Plus d'une année s'écoula avant qu'il pût remettre à la voile (novembre 1639).

Le comte Maurice avait utilisé ce temps pour fortifier les frontières et mettre les places dans un bon état de défense. On découvrit une conspiration de quelques Portugais dans le Pernambuco, qui devait éclater et opérer conjointement avec les efforts de la flotte hispano-portugaise; plusieurs des meneurs furent arrêtés, et par mesure de sûreté, quoiqu'on ne pût trouver des preuves suffisantes, les prévenus furent emprisonnés, et déportés à Bahia ou plus loin[5].

(La fin prochainement.)

[1] Après avoir achevé ses observations au Brésil, Marcgraf se rendit en Guinée où la mort le surprit. De Laet recueillit ses papiers et publia l'ouvrage dont nous avons donné le titre. Voir Van Kampen, t. I, p. 427.

[2] Ce Plante célébra les louanges de son protecteur dans une épopée intitulée. *Mauritias*, qui n'a guère de valeur comme produit littéraire. Veegens, p. 279.

[3] Le premier bruit en avait été répandu au Récif par les prisonniers du gallion espagnol qui avait été capturé en 1638 par l'amiral Schaap.

[4] Voir *Istoria della guerra*, I, pag. 216; De Beauchamp, t. III, p. 98; Engelberts Gerrits, *Neérl. heldend. ter zee.* Presqu'à la même époque une flotte forte de 66 grands vaisseaux et 25,000 hommes, sous les ordres de Don Antonio d'Oquendo. fut entièrement détruite dans la Manche, par la flotte hollandaise sous Marten Harpertz. Tromp à la hauteur de la rade de Dunes (*Duins*).

[5] Voir Veegens, pag. 240 et autres historiens.

STATISTIQUE COLONIALE.

LES INDES HOLLANDAISES

EN 1848 [1].

PREMIÈRE PARTIE.

JAVA. — BORNÉO. — CÉLÈBES.

Au moment où l'Europe concentre, en apparence, dans sa vie intérieure tout ce qu'elle a d'intelligence, de passion et de force; quand son attention semble être absorbée, depuis quelques mois, par les accidens de sa marche pénible vers un avenir encore incertain, quel droit avons-nous d'appeler ses regards sur l'extrême Orient? — N'y aurait-il, en effet, aucune opportunité à jeter quelque lumière sur ces régions trop peu connues? Nous sommes loin de le penser, et nous espérons même tirer plus d'une leçon directement applicable à la France du tableau des ressources admirables qu'une nation, petite par son territoire, mais grande par l'intelligence et l'activité, a su se créer dans des parages si éloignés de son centre d'action.

La civilisation occidentale ne peut avancer ou reculer d'un pas en Asie sans affecter plus ou moins sérieusement la situation des principaux états de l'Europe. Qui ne voit que, de nos jours surtout, la politique des puissances est influencée directement ou indirectement par des considérations qui se rattachent à l'avenir des régions intertropicales, dans l'orient en particulier? Comment séparer les intérêts, l'existence même de la Grande-Bretagne de la prospérité de ses colonies? Qu'est-ce que l'Espagne sans Cuba et sans les Philippines, la Hollande sans Java et l'archipel oriental? Pourquoi la France, enfin, a-t-elle payé de tant de sang et de trésors la propriété de l'Algérie? — Jeter de nouvelles bases pour le développement du commerce, lui ouvrir de nouveaux débouchés, alimenter par l'extension et le perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie les besoins croissans de l'exportation; encourager l'immigration, la colonisation, sur tous les points du globe, où le climat et le sol promettent une existence heureuse au travail intelligent, voilà le but que se proposent les grandes nations de l'Occident. Les explorations hardies des navigateurs, les tentatives et les efforts plus ou moins heureux enregistrés dans ces derniers temps par l'histoire politique et commerciale du monde, tout accuse la même pensée, tout exprime le même fait: la tendance constante de l'Europe à fortifier, à resserrer de plus en plus les liens qui l'unissent aux nations asiatiques, à leur imposer son influence réformatrice et sa domination commerciale.

Déja nous avons pu constater les résultats obtenus par la civilisation occidentale sur un des plus vastes théâtres où son action se soit exercée: l'Inde anglaise [2]. Aujourd'hui nous voudrions continuer cette étude sur une

[1] Nous nous empressons de consigner ici un article de M. de Jancigny que publie la *Revue des Deux Mondes*, dans sa livraison du 1er novembre 1848 et qui, comme le savant auteur le reconnaît dans une note qu'il ne nous est pas permis de reproduire nous même, est basé surtout sur les données statistiques que l'on trouve dans le *Moniteur des Indes*. Cela nous est d'autant plus agréable qu'il nous est prouvé par là que le but que nous nous proposons par notre publication, de faire connaître à l'étranger la situation des possessions néerlandaises d'outre mer, porte quelque résultat. Quoique nous différions quelque peu d'opinion avec M. de Jancigny au sujet du traité de 1824, nous lui savons gré ici publiquement de l'intérêt qu'il porte à une bonne cause, celle du développement pacifique des belles contrées des Indes.

Red. d. Monit. d. I.

[2] Voyez les livraisons de la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier, du 15 février, du 15 mars, du 15 mai 1840, et du 15 avril 1841

scène plus restreinte, mais non moins curieuse, les possessions néerlandaises des mers de l'Est. Un long séjour parmi les peuples de l'archipel d'Asie nous a permis d'apprécier nettement tous les obstacles qu'avait eus à vaincre et que rencontrait encore la puissance hollandaise dans cette partie du monde. Ici comme dans l'Inde anglaise, on est frappé d'abord du contraste que présentent la nation conquérante et les nations conquises. D'une part se montrent une activité infatigable, un élan continu vers le progrès; de l'autre, une résistance passive, mais obstinée. Plus on recule vers les extrémités de l'Asie, plus ce contraste se dessine vivement.

Dans l'Inde hollandaise comme dans l'Inde britannique, comme dans les Indes espagnoles, les gouvernemens qui représentent l'Europe sont avant tout des gouvernemens mixtes, forcés de ménager les croyances locales, les habitudes séculaires, les préjugés antiques. Ils ont réussi, grâce à une politique conciliante, à faire accepter quelques-uns des bienfaits de la civilisation européenne aux peuples qui subissent leur empire; mais, au-delà de ces grands établissemens européens, l'influence morale et politique de l'Occident est à peu près nulle, et son avènement prévu n'inspire que l'effroi. L'empire birman, le royaume de Siam, la Cochinchine et l'immense empire chinois traitent, il est vrai, avec les puissances européennes, admettent leurs vaisseaux dans leurs ports, permettent à quelques individus de cette race maudite de former quelques minces établissemens sur leur territoire ou dans leur voisinage; mais un sentiment instinctif de répulsion semble présider à toutes leurs relations avec les Européens, excepté en ce qui touche au commerce, et encore les relations commerciales se bornent-elles aux échanges qui peuvent s'effectuer sur les côtes; l'intérieur des pays est interdit plus ou moins complétement aux étrangers. En Chine, la terreur des armes anglaises a arraché quelques légères concessions; mais l'isolement est le grand principe de gouvernement, la loi fondamentale de l'état. Enfin, au Japon, cette loi tyrannique est appliquée avec une rigueur inconnue, même dans le Céleste Empire. Là, l'isolement volontaire a été hautement proclamé à la face du monde, et la nationalité japonaise a fait du respect ou de la violation de ce principe une question de vie ou de mort pour les Européens comme pour elle [1].

La tendance stationnaire, l'hostilité instinctive des peuples orientaux n'est pas toutefois le seul obstacle qu'aient à surmonter les puissances européennes dans l'extrême Asie. Elles y rencontrent encore dans leurs propres intérêts, souvent rivaux, une nouvelle cause de lutte. Pour qui veut donc connaître, sous tous ses aspects, la politique de ces puissances vis-à-vis de leurs colonies asiatiques, il est nécessaire de distinguer, entre les questions à résoudre, celles qui n'intéressent directement que les populations conquises, celles qui relèvent avant tout du droit international. Ces deux faces diverses de la politique coloniale, nous aurons à les signaler plus d'une fois dans le cours de ces études sur la domination néerlandaise dans l'extrême Orient. C'est même d'une question purement diplomatique, soulevée par la rivalité de l'Angleterre et de la Hollande, que nous voudrions nous occuper d'abord; mais avant tout il faut montrer, par un exposé rapide, sur quelles bases essentielles le gouvernement de Java a fondé sa puissance.

I. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — NOTIONS STATISTIQUES.

La zone occupée par les possessions néerlandaises aux Indes orientales est comprise entre le 95ᵉ et le 132ᵉ degré de longitude est du méridien de Paris, le 3ᵉ degré nord et le 11ᵉ degré sud de latitude. Elle a donc environ 37 degrés de longueur sur une largeur de 14. La plus importante de ces possessions, la seule même en ce moment qui pèse notablement dans la balance politique et commerciale du monde, est Java, grande île qui s'étend entre les 103ᵉ et 113ᵉ degrés de latitude est et les 6ᵉ et 9ᵉ degrés de latitude sud. Le grand axe de l'île coïncide à peu près avec la diagonale de ce parallélogramme sphérique, de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est. Java n'est donc pas tout-à-fait parallèle à l'équateur, mais les petites îles qui la continuent, pour ainsi dire, depuis Madura, Bali et Lombok jusqu'à Timor, et que l'on doit considérer comme ses dépendances naturelles, affectent sensiblement ce parallélisme. Le système entier de ces îles forme, par le fait, la base de communication entre la mer des Indes et les mers de Java, des Moluques, de Célèbes, et enfin la mer de Chine. Java est en même temps la base et le centre politique de la domination néerlandaise dans tout l'archipel indien. — A sa gauche, Sumatra, cette grande terre d'où la race malaise a envoyé des colonies dans tout l'archipel, ne se range encore qu'avec une sorte de résignation sauvage sous l'autorité de la Hollande. — A la droite et au nord de Java, on rencontre l'immense Bornéo, avec ses populations à demi barbares, les Moluques et Célèbes, centre désigné du commerce de cabotage de l'archipel.

[1] La poignée de Hollandais tolérée au petit comptoir de Dézima semble être une exception à l'inexorable rigueur de cette mesure: mais, par le fait, les Hollandais de Dézima ont abdiqué leur nationalité. Ils ont consenti à vivre dans une véritable captivité plutôt que de rompre le lien commercial qui unit depuis plus de deux siècles la Hollande au Japon.

La superficie territoriale des possessions néerlandaises (ou réputées telles) dans cet archipel est estimée à environ 14,000 myriamètres carrés ; celle de Java et de ses dépendances immédiates [1] comprend un peu plus de la dixième partie de cette superficie totale, ou 1,456 myriamètres carrés à peu près. La superficie de Java, en particulier, est évaluée à 1,269 myriamètres carrés : c'est le quart de la France [2].

La population soumise en ce moment à la domination directe ou à la suzeraineté (quelque peu douteuse sur certains points) de la Hollande peut être évaluée à 15 ou 16 millions, dont 10 millions au moins sont concentrés à Java, Madura et Bali. Java seule ne compte certainement pas moins de 8,500,000 à 9,000,000 d'habitans. C'est une des populations les plus compactes, les plus utilement occupées, et, à tout prendre, l'une des plus heureuses du monde entier.

Les Indes orientales néerlandaises sont gouvernées, au nom du roi des Pays-Bas et sous sa direction spéciale et suprême, en vertu de l'article 59 de la constitution [3], par un gouverneur-général, assisté d'un conseil des Indes. Le gouverneur-général et le conseil siégent à Batavia. Batavia est donc la capitale de Java et des Indes néerlandaises; mais les villes de Samarang et de Soerabaya, situées l'une vers le milieu de la côte septentrionale, dans l'est de Batavia, l'autre sur le détroit de Madura, en face de l'île de ce nom, à l'extrêmité est de la ligne qui passe par Batavia et Samarang, sont également considérées comme chefs-lieux principaux de l'île de Java ; elles sont officiellement traitées comme telles, Java étant divisée, de puis 1815, en trois grands arrondissemens judiciaires, militaires et financiers, dont Batavia, Samarang et Soerabaya sont les centres respectifs. Autrefois on désignait plus particulièrement comme *le Java* les provinces à l'est de la province de Chéribon, et cette partie de l'île constituait un gouvernement séparé. Le gouverneur du Java avait la surveillance immédiate des *pays princiers*, c'est-à-dire des souverainetés, alors indépendantes, de Soerakarta et Djockjokarta ; mais, depuis que les princes indigènes ont été dépossédés ou ont subi d'une extrêmité de l'île à l'autre le joug de la vassalité, depuis, en un mot, que les Hollandais, soit directement, soit indirectement, gouvernent l'île entière et ses dépendances immédiates, Java a été divisée en vingt-deux provinces ou résidences, administrées par un petit nombre d'employés européens et de fonctionnaires indigènes, et partagées en sous-résidences, régences et districts. Le tableau de ces résidences et de leurs populations respectives fera aisément comprendre l'importance de cette possession. Nous ferons figurer dans ce tableau les îles Bali et Lombok, situées dans le voisinage immédiat de Java, mais qui ne sont pas encore entièrement soumises. Bali lutte même, en ce moment, pour son indépendance, et c'est la seconde fois, depuis deux ans, qu'elle cherche à s'affranchir des traités que la juste prévoyance des Hollandais lui a imposés. Ces deux îles devront néanmoins passer définitivement sous la domination hollandaise dans un avenir prochain.

Voici quelle était, en 1846, la population de Java et des îles voisines [4].

[1] Madura, Bali et Lombok, et quelques petites îles.

[2] Si l'on prend la superficie de Java pour unité, on trouve que la superficie de la Grande-Bretagne est exprimée par 1.61, celle de l'Irlande par 0.66, celle de Nippon (la plus grande des îles du Japon) par 2.76, et, si l'on compare les populations *spécifiques* de ces îles, on arrive à cerésultat, savoir : qu'après la Grande-Bretagne, l'Irlande et Nippon, Java est la grande île la plus peuplée du monde entier. Il est assez curieux de remarquer, en passant, que la superficie du royaume des Pays-Bas est exprimée par 0.26 seulement. celle de Java étant prise pour unité ; mais la populations pécifique de Java est moindre que celle des Pays-Bas dans le rapport de 1 à 1.31. — Un tiers au plus de superficie de Java est cultivé. (Voir les tableaux et documents statistiques relatifs à la population de Java, dans le *Mon. d. Indes*, vol. II. première partie, pag. 25).

[3] L'art. 59 de la constitution actuelle est ainsi conçu : « La direction suprême des colonies et des possessions du royaume, dans les autres parties du monde, appartient exclusivement au roi. — Il sera communiqué aux états-généraux, au commencement de chaque session ordinaire, les plus récens états de recettes et de dépenses des colonies et des possessions susmentionnées.— L'emploi du solde de compte disponible pour la mère-patrie sera réglé par la loi.»

[L'art. 59 a été modifié récemment : il est maintenant ainsi conçu : « La direction suprême des colonies ou possessions du royaume dans les autres parties du monde appartient au Roi. — Les règlements gouvernementaux de ces colonies et possessions sont établis par la loi. — Le système monétaire est fixé par la loi. — D'autres objets concernant les colonies ou possessions du royaume sont déterminés par la loi aussitôt que la nécessité en est démontrée. » — L'art. 60 de la nouvelle constitution contient en outre ce qui suit : Le Roi fait communiquer annuellement aux états-généraux un rapport détaillé sur l'administration et sur la situation desdites colonies ou possessions. — La loi règle le mode de l'administration et celui des comptes à rendre des finances coloniales.»

Mon. d. Ind.].

[4] La population javanaise se divise en trois grandes variétés de race, que se distinguent par la langue et quelques légères différences de conformation. Les usages sont à peu près les mêmes partout. La race sôndanaise habite la partie ouest de Java (séparée de la grande île de Sumatra par le détroit de la Sonde). La race javanaise proprement dite occupe le centre et une partie de l'est ; la race maduraise (ou madurienne), l'extrêmité est de Java, Madura et les îles voisines.

RÉSIDENCES ET ÎLES QUI EN DÉPENDENT.		POPULATION (en nombres ronds).
Bantam (avec l'île du Prince et les petites îles)		360.000 ames.
Batavia (avec les petites îles de la baie)		300,000
Buitenzorg [1]		280,000
Preanger Regentschappen (Régences des Preangers)		800,000
Chéribon		630,000
Krawang		120,000
Samarang		750,000
Kadoe		350,000
Baglen		600,000
Banjoemas		410,000
Soerakarta (ou Solo)		550,000
Djockjokarta (ou Youkio)		350,000
Mâdioun		310,000
Padjitan		90.000
Kediri		230,000
Tegal		300.000
Pékalongan		240,000
Japara (avec les îles Karimon-Java)		420.000
Rembang		450,000
Soerabaya.	Soerabaya, Grissé et îles Bawéan	1,230,000
	Madura et dépendances	
Passoerocan (avec l'île Sempou)		330,000
Bezoeki (avec l'île Baron)		500,000
Total		9.600,000 [2]
Iles Bali et Lombok		900,000
Total pour Java et ses dépendances		10,500,000 ames.

Java tient sous sa dépendance gouvernementale une grande partie des îles de Sumatra, Bornéo et Célèbes, et le riche archipel des Moluques; mais cette dépendance, qui date, il est vrai, d'un grand nombre d'années, a subi bien des variations, et se consolide seulement depuis le traité de 1824, qui a réglé les différends entre la Hollande et l'Angleterre. La tranquillité relative dont ont joui les Indes néerlandaises à dater de cette époque a permis de régulariser les rapports établis entre la métropole coloniale et les gouvernemens séparés ou résidences de son ressort direct. Les circonscriptions administratives ont été déterminées par des considérations particulières, et n'ont pas respecté l'unité géographique des pays qu'elles embrassent. Ainsi une moitié de la grande Célèbes est placée administrativement sous la dépendance du gouvernement des Moluques; l'autre moitié est le siége du gouvernement de Mangkassar, dont l'autorité s'étend aux îles Salayer et jusqu'à Sumbawa, fort éloignée dans le sud, puisqu'elle fait partie intégrante du groupe, parallèle à l'équateur, dont Java est la tête.

Les gouvernemens et résidences qui ressortissent directement au gouvernement suprême de Java sont, en allant de l'est à l'ouest : le gouvernement de la côte ouest de Sumatra, la résidence de Palembang, la résidence des Lampongs, la résidence de Rhiow (Riouw), la résidence de Banka, le gouvernement de Bornéo (création nouvelle), le gouvernement de Mangkassar (Célèbes), le gouvernement des Moluques, la résidence de Timor.

Si nous cherchons maintenant à déterminer la population de ces divers gouvernemens qui, réunis à Java, forment l'ensemble des Indes néerlandaises, nous trouvons: à Sumatra. . 1,582,000 ames.

Dans la résidence de Rhiow	30,000
Dans celle de Banka avec ses dépendances, Billiton, etc.	43,000
Dans le gouvernement de Bornéo et ses dépendances	520,000
Dans le gouvernement de Mangkassar	1,775,000
Dans le gouvernement des Moluques	717,000
Dans la résidence de Timor, avec ses dépendances, Sumba, Samao, etc.	1,009,000
Total	5,676,000

[1] Les provinces de Buitenzorg, Krawang et Padjitan sont administrées par des sous-résidens, mais ont rang de résidens.

[2] La population moyenne, évaluée en 1845 d'après les chiffres fournis par diverses autorités et le chiffre approximatif de la consommation du sel, était pour Java et Madura de 9,120,000 ames. La population des îles Bali et Lombok est imparfaitement connue, mais dépasse probablement 900,000 ames.

Sur les 9,600,000 ames qui peuplent Java et Madura, on compte environ :

Javanais, Sôndanais et Madurais	9,436,000
Chinois	106,000
Arabes, Maures, Bengalis et Malais	30,000
Européens (armée comprise)	23,000
Esclaves	5,000
Total égal	9,600,000 ames.

Ajoutons à ce chiffre total la population de Java et de ses dépendances immédiates, environ. 10,500,000

Et nous arrivons, pour la population de toutes les Indes néerlandaises, au chiffre de 16,176,000 ames [1].

Les Hollandais ont aussi formé quelques petits établissemens sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, mais ces établissemens sont dans la dépendance du gouvernement des Moluques, et n'offrent encore qu'un très médiocre intérêt.

Pour quiconque cherche à se rendre compte du développement probable de l'influence européenne, de la colonisation et du commerce dans l'extrême Orient, la seule énumération des possessions néerlandaises est une révélation. On y voit figurer quatre des plus grandes îles du monde entier : Bornéo, la première de toutes; Sumatra, Célèbes, Java. Autour de ces reines de l'archipel indien viennent se grouper d'innombrables îles de dimensions variées, et, parmi elles, les fameuses îles à épiceries dont la possession définitive a été achetée par la Hollande au prix de tant de sacrifices et de violences. Formes étranges, surfaces accidentées, sol fertile, ébranlé çà et là par des volcans [2], productions aussi riches que variées, tels sont les caractères communs à ces divers groupes. Quant aux populations indigènes, elles se distinguent toutes par une physionomie profondément originale, et on retrouve chez elles toutes les formes de gouvernement possible, depuis l'égalité brutale des sauvages jusqu'au despotisme oriental le plus absolu. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les avantages que présentent les Indes néerlandaises au point de vue commercial; mais les récits des voyageurs et les observations des marins ont constaté depuis des siècles que l'archipel oriental, par les facilités qu'il offre au commerce d'Inde en Inde, est, comme on l'a dit emphatiquement, «le chemin des peuples,» et on peut assurer que jamais la colonisation européenne n'a obtenu sur un point donné de plus magnifiques résultats.

La prospérité toujours croissante des Indes néerlandaises tient à des causes fort variées. Nous avons parlé de deux ordres de difficultés bien distinctes contre lesquelles la politique coloniale des puissances européennes a eu de tout temps à lutter. Nous avons distingué entre les obstacles nés de la résistance des populations indigènes et les embarras, souvent plus graves, créés par la rivalité des intérêts européens. La Hollande a eu à se préoccuper des uns et des autres, et chaque jour elle combat avec succès les premiers comme les seconds. Contre les difficultés intérieures, elle a été admirablement servie par la création de la grande société de commerce (*Maatschappij*), qui a fait revivre la marine marchande des Pays-Bas, et donné la plus puissante impulsion d'un côté à l'industrie de la mère-patrie, de l'autre à l'exportation coloniale. Le gouvernement de Java a trouvé dans cette société un de ses plus solides appuis. Un autre instrument de la prospérité des Indes néerlandaises a été le ***système des cultures***, dont l'application judicieuse a amélioré au-delà de toute prévision le sort de ces colonies. Contre les difficultés qu'on pourrait

[1] Ce résultat est inférieur aux supputations généralement admises dans ces derniers temps. Nous avons cependant toute raison de croire que ce chiffre d'un peu plus de 16 millions est très voisin de la vérité. Les moyens de recensement sont très imparfaits sans doute hors de Java; mais s le chiffre de 5,676,000 adopté pour les établissemens du dehors s'écarte de la réalité, ce doit être en excès plutôt qu'en moins. Partout ailleurs qu'à Java et Madura, la domination hollandaise est encore imparfaitement établie, ou bien la culture et le commerce ne se sont pas assez développés pour favoriser l'accroissement de la population, et il est permis de croire que les gouverneurs et résidens ont plutôt exagéré que diminué, sous ce rapport, l'importance des établisemens confiés à leur administration. Il paraît qu'un nouveau recensement de la population a eu lieu à Java en 1846. Le gouvernement colonial avait rassemblé en 1836 — 37 les élémens d'une statistique complète des Indes néerlandaises : mais ce travail ne représente déjà plus que d'une manière très incomplète le véritable état des choses. Une circulaire du cabinet du gouverneur-général, sous la date du 1er mai 1837 (circulaire que nous avons eue sous les yeux), prescrivait de remplir le cadre indiqué pour cette statistique, dès 1821, par le baron Van Der Capellen. Elle recommandait de joindre, autant que possible, au travail sur chaque résidence, une carte de cette résidence. Cette dernière condition n'a été que très imparfaitement remplie. Il est à remarquer en outre qu'on ne trouve dans le *Staatsblad* (bulletin des lois et ordonnances coloniales) aucune trace de cette mesure, ce qui indique que les résultats obtenus n'étaient pas, dans la pensée du gouvernement, destinés à la publicité. Les statistiques ainsi demandées furent envoyées pour la plupart, dans le courant de l'année 1838, et les faits statistiques constatés s'arrêtent, en général, à la fin de 1836. Notre travail repose sur des données beaucoup plus récentes, et, principalement pour Java et les îles voisines, sur les renseignemens que nous avons recueillis aux Indes néerlandaises dans le cours des années 1844 et 1845. Nous avons également fait usage des données qui nous ont été communiquées sur le recensement de la population de Java en 1846. Nous croyons donc être arrivé à un résultat aussi voisin de la vérité qu'il soit possible de l'espérer en pareille matière et pour un pays encore imparfaitement connu des Hollandais eux-mêmes.

[2] L'étude géologique de l'archipel oriental a fait de grands progrès dans ces dernières années, mais les résultats de ces recherches restent épars dans des recueils périodiques ou dans des voyages qui ne sont pas suffisamment connus. Le fait le plus saillant qu'on soit arrivé à constater est l'existence d'une ceinture volcanique qui entoure l'Asie postérieure. Cet immense fleuve de feu souterrain commence à Sumatra, et, passant par Java, les îles Moluques, les Philippines, Lioukiou et l'archipel japonais, s'étend le long des Kouriles jusqu'au Kamchatka, où il expire dans les glaces éternelles du Nord. Nous n'avons pas compté moins de vingt montagnes ignivomes à Java en 1844.

nommer extérieures, et principalement contre les tentatives de la politique anglaise, le gouvernement de Java a pu se défendre par le traité même conclu entre la Grande-Bretagne et la Hollande en 1824. Nous ne nous attacherons aujourd'hui qu'aux conséquences et aux dernières applications de ce traité, tant à Bornéo qu'à Mangkassar et dans les autres possessions hollandaises de l'extrême Orient. Nous aurons montré ainsi quels principes règlent les rapports du gouvernement hollandais avec les puissances rivales qu'il rencontre dans l'archipel d'Asie. Quant à ses rapports avec les populations indigènes, quant aux actes de sa politique intérieure, ils soulèvent des questions trop graves pour qu'on ne leur consacre pas une étude spéciale.

II. — TRAITÉ DE 1824. — QUESTION DE BORNÉO.

Le but du traité signé le 17 mars 1824, entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, était de régler définitivement les limites territoriales, droits et intérêts respectifs des hautes parties contractantes, dans les Indes orientales, de manière à ce que chaque puissance restât désormais dans le cercle de son action politique, l'une sur le continent asiatique, jusques et y compris Singapour; l'autre dans l'archipel indien. — D'après l'esprit de ce traité, il nous a paru que si l'on supposait une ligne parallèle à l'équateur, passant par l'établissement de Singapour, les Anglais n'avaient le droit de former aucun établissement dans l'archipel indien, *au sud de cette ligne*. L'article 12 du traité dit en effet: «Sa Majesté britannique s'engage à ne laisser former aucun établissement anglais sur les îles Carimon, Bintang, Lingin, ou sur aucune des îles au sud du détroit de Singapour, et à ne conclure aucuns traités avec les chefs de ces îles.» D'un autre côté, l'art. 6 du même traité porte «qu'aucuns des officiers ou agens des deux gouvernemens, aux Indes orientales, ne pourront former d'établissement sur aucune des îles de l'archipel, sans en avoir reçu l'autorisation préalable de leurs gouvernemens respectifs.»

Ces dispositions principales, étayées d'articles explicatifs, avaient paru aux négociateurs suffisamment précises pour écarter à l'avenir toute chance de contact territorial et conséquemment de contestation entre les deux puissances contractantes. L'événement a prouvé, une fois de plus, que la prévoyance humaine avait été en défaut. Cependant la bonne intelligence n'a pas été troublée par les infractions directes ou indirectes, vraies ou supposées, que la Hollande reproche à l'Angleterre, de manière à justifier un appel à la force, et l'effet général du traité de 1824 n'en a pas moins été de consolider le pouvoir néerlandais et d'assurer sa prépondérance dans l'archipel oriental. Deux grandes mesures ont surtout été prises en vue de maintenir et de protéger l'état de choses créé par ce traité. Ces mesures sont: la création du gouvernement de Bornéo, l'affranchissement du port de Mangkassar dans l'île de Célèbes.

L'arrêté du gouverneur-général des Indes néerlandaises qui a réuni sous un gouvernement particulier les diverses résidences ou sous-résidences de Bornéo [1], porte la date du 28 février 1846.

«Considérant, dit le gouverneur-général, que les tentatives faites jusqu'ici pour tirer la population indigène de Bornéo de sa situation arriérée n'ont pas abouti au but qu'on s'était proposé, principalement par le défaut d'unité et d'harmonie des liens et rapports qui devraient être maintenus entre les diverses subdivisions de ce pays;

«Considérant que la commission envoyée dernièrement à Bornéo a fait connaître plus clairement encore combien il était important pour le développement régulier de l'administration et pour les intérêts de l'industrie et du commerce, d'utiliser de plus en plus les élémens de prospérité que cette île possède;

«Considérant enfin que les connaissances acquises par l'intermédiaire de cette commission sur la situatiou géographique et politique de Bornéo permettent au gouvernement d'arrêter la division territoriale de ladite île;

«Le gouverneur-général, d'un commun accord avec le conseil des Indes, a décidé la réunion, sous un seul pouvoir administratif, de ces diverses parties de Bornéo.»

Suit l'indication précise des circonscriptions administratives et l'énumération détaillée des royaumes, provinces, districts, îles, etc., placés dans la dépendance directe ou sous le protectorat du gouvernement néerlandais. Cette liste formidable ne contient pas moins de deux à trois cents noms de pays, montagnes et rivières, dont les deux tiers au moins sont complétement inconnus de nos géographes. Elle vaudrait la peine d'être étudiée à cause des données nouvelles que fournit pour l'orographie de Bornéo, pour la détermination de ses cours d'eau et de ses bassins principaux, l'indication minutieuse des limites des diverses provinces; mais elle nous intéresse ici à un autre point de vue, et la précision affectée de cette orgueilleuse nomenclature a un but politique que la conclusion de l'arrêté du gouverneur-général met en évidence. Cet arrêté se termine ainsi:

«Toutes les autorités et tous les employés établis dans l'île de Bornéo sont chargés, sous leur responsabilité, de *veiller à ce que les droits de souveraineté de l'état sur les pays et districts, dans le rayon de leur résidence, soient respectés, et que les documens, contrats et traites sur lesquels ces droits sont basés soient pris en considération et observés.*»

[1] Banjermassing, sur la côte orientale, et ses dépendances; Sambas et Pontianak, sur la côte occidentale.

En voyant le gouvernement néerlandais se préoccuper de l'organisation politique et administrative de ses établissemens à Bornéo et de la consolidation de son influence, à titre de suzeraineté, sur la plupart des principautés indigènes de cette grande île, on ne peut méconnaître le motif immédiat de cette préoccupation un peu tardive. La Hollande se croyait autorisée à revendiquer, en vertu du traité de 1824, la domination incontestée de l'archipel oriental. Les premières tentatives des Anglais pour former des établissemens sur divers points de Bornéo n'avaient éveillé qu'à demi l'attention du gouvernement hollandais; mais la prise de possession de l'île Laboean et de la petite province de Sarawak, sur le territoire même de Bornéo, en vertu de cessions régulières faites par le sultan de Bornéo *propre* [1], l'une au gouvernement britannique, l'autre à un sujet anglais, jetèrent l'alarme en Hollande et soulevèrent l'indignation d'un parti considérable dans les états-généraux [2]. Le ministre des colonies, vivement interpellé, fut sommé de s'expliquer sur le sens et la portée qu'il reconnaissait aux articles du traité de 1824 qui avaient trait à la question. Le ministre fit observer que le but principal du traité avait été de prévenir toute *possession simultanée*; qu'une séparation complète de territoire avait été établie au moyen d'échanges; que les possessions anglaises à Sumatra avaient été cédées aux Pays-Bas, tandis que ceux-ci cédaient à l'Angleterre leurs possessions sur le continent des Indes et la presqu'île de Malacca; que toute tentative de l'une des parties pour faire revivre désormais la possession simultanée serait contraire à l'esprit manifeste du traité; qu'enfin, un établissement anglais *sur la partie indépendante de Bornéo* devait être considéré comme une violation du traité de 1824 [3].

Pour ce qui regardait la question de Laboean, elle se présentait, selon le ministre, sous un tout autre aspect. Située en dehors du cercle territorial de la Néerlande, cette île n'avait été ni possédée ni même visitée par les Hollandais. Jamais ils n'avaient eu ni relations politiques ni même rapports commerciaux avec les habitans de Laboean. On ne pouvait donc pas s'opposer à la prise de possession de Laboean, en se fondant sur le traité de 1824. A l'égard de Bornéo, le gouvernement avait reçu les communications les plus rassurantes. On devait penser que la loyauté britannique persisterait dans les intentions honorables qu'elle avait manifestées à ce sujet. Les négociations se poursuivaient dans ce sens, et le ministre en espérait un résultat satisfaisant.

L'année dernière, cette question délicate a été remise sur le tapis, et le ministère a été interpellé de nouveau sur l'issue des négociations. Cette fois, le ministre des affaires étrangères est venu en aide à son collègue des colonies. Il a rappelé aux états-généraux qu'une partie de Bornéo était indépendante de la Néerlande, et que celle-ci n'avait pas le droit de s'opposer à ce qu'une autre puissance fût mise en possession d'une île située au nord de la limite du territoire néerlandais. Cette considération lui paraissait décisive quant à la question de Laboean. Pour ce qui regardait la garantie donnée par le traité de 1824 à l'inviolabilité des possessions néerlandaises dans l'archipel oriental, le ministre avouait que le gouvernement anglais n'envisageait pas la question du même point de vue que le gouvernement hollandais. Ce dernier persistait à regarder toute possession simultanée sur l'île de Bornéo comme contraire au principe du traité et à l'interprétation loyale des termes dans lesquels il est conçu: le cabinet de Londres n'admettait pas cette manière de voir et ne se regardait comme lié par les termes du traité que relativement aux îles mentionnées expressément dans l'acte de 1824. Bornéo n'ayant pas été désignée, aucune stipulation du traité ne peut, selon le cabinet anglais, lui être applicable. Cependant, en ce qui touchait à l'établissement de Sarawak, le ministère anglais n'hésitait pas à donner au gouvernement néerlandais l'assurance la plus positive que M. Brooke, comme fonctionaire britannique, ne se permettrait jamais rien de contraire aux intérêts de la Hollande à Bornéo [4]. Le ministre des affaires étrangères ajouta que le gouvernement néerlandais n'entendait nullement renoncer au principe qu'il déduisait des

[1] On désigne ainsi la partie nord de Bornéo encore indépendante, quoique subissant dès à présent l'influence anglaise.

[2] Octobre 1846.

[3] Nous prenons la liberté de rappeler ici les résultats de l'étude très consciencieuse que nous avons faite du traité de 1824, résultats qui se trouvent consignés dans le volume I, pag. 295 et vol. II. pag. 217, 227 et 271.

Red. d. M. d. I.

[4] On sait que M. J. Brooke a été investi par le sultan de Braunie du gouvernement, à titre de fief héréditaire, de la province de Sarawak, et qu'il est en même temps agent du gouvernment britannique auprès du sultan de Bornéo propre. Braunie ou Bournéh (ou *Brounai*, comme l'écrit M. Melvill de Carnbee) est la corruption du mot *varouni*, qui désignait autrefois la partie nord de Bornéo. Le véritable nom de l'île entière est Kalémentan. Voyez, au sujet des prétentions anglaises sur Bornéo, la *Revue* du 15 mai 1846.

articles du traité de 1824 (notamment des articles 3 [1], 6 et 12), que la négociation roulait sur beaucoup de détails qui pourraient en retarder la solution, et que l'échange des notes continuait entre les deux cabinets. Le ministre des colonies, remplaçant son collègue à la tribune, ne fit que rappeler les principes généraux qui servaient de base à la discussion et exprimer la conviction que la réponse définitive du cabinet de Londres serait satisfaisante.

Depuis le changement de ministère qui a placé le portefeuille des colonies entre les mains de l'amiral Ryk, et donné celui des affaires étrangères au baron Bentinck, nous ignorons quels progrès ont pu faire les négociations, et la réponse définitive du cabinet de Londres ne nous est pas connue; mais nous doutons fort qu'elle puisse *satisfaire* le gouvernement hollandais et surtout les états-généraux. A qui la faute, en réalité? Nous ne pensons pas que l'Angleterre puisse revenir sur les déterminations qu'elle a prises à la face de l'Europe, et retirer à M. J. Brooke (aujourd'hui sir James Brooke) l'approbation et l'appui officiels par lesquels elle a sanctionné les actes de cet intelligent, intrépide et honorable aventurier. Nous souhaitons, pour notre part, prospérité et durée à la petite principauté de Sarawak. De plus, quant au fond de la grande question soulevée par les faits accomplis, nous n'hésitons pas à dire que, d'après le texte du traité, l'Angleterre nous paraît être dans son droit. Nous nous basons, à cet égard, sur l'interprétation loyale des articles 3, 6 et 12 du traité, et nous ne comprenons pas pourquoi «un établissement anglais sur la partie *indépendante* de Bornéo devrait être considéré comme contraire au traité de 1824.» C'était à la Hollande de veiller, lors de la rédaction du traité, à ce que l'article 6 exigeât pour «tout établissement nouveau sur l'une quelconque des îles de l'archipel oriental» l'autorisation de *chacun* des gouvernements respectifs, au lieu de stipuler «qu'aucuns des officiers ou agens des deux gouvernemens ne pourraient former d'établissements sur ces îles sans l'autorisation préalable de leurs gouvernemens respectifs en Europe.»

Quoi qu'il en soit, et tout en admettant la différence très réelle qui existe entre le but des négociations de 1824 (celui d'éviter dans l'avenir un contact immédiat) et les tendances, alors inaperçues, de l'article 6 du traité, nous sommes convaincu, et nous le répétons, que *de ce même traité* datent la consolidation du pouvoir néerlandais et sa prépondérance dans l'archipel oriental. Nous n'approuvons pas sans réserve la conduite de l'Angleterre dans cette affaire; mais, prenant en considération l'ensemble des stipulations du traité, nous avouons que, dans notre persuasion intime, les intérêts néerlandais ont beaucoup plus gagné à cette transaction que les intérêts anglais. Dans le cas actuel, les Hollandais sont maîtres de se soustraire aux conséquences fâcheuses que pourrait entraîner pour l'avenir de leur commerce et de leur influence l'occupation anglaise de Laboean et de Sarawak. Ils n'ont qu'à s'occuper sérieusement, activement et avec leur prévoyance habituelle, de tirer tout le parti possible des avantages naturels que leur donnent une longue possession de certains points importans, leurs relations, également d'ancienne date, avec les princes indigènes, et les habitudes commerciales de l'archipel. Consolider ces relations, protéger ces habitudes, arriver par l'influence de la civilisation, au besoin par la force des armes, à la suppression de la piraterie, qui désole encore les mers de l'Inde, c'est là que doivent tendre tous les efforts du gouvernement colonial. Il serait grandement à désirer que la France et l'Angleterre s'entendissent avec la Hollande et l'Espagne pour mener à bonne fin cette œuvre de civilisation et d'humanité. La question de la piraterie, que nous ne pouvons qu'indiquer ici sans prétendre la traiter à fond, nous ramène à un autre article du traité, de 1824, et il est à regretter qu'au lieu d'interpréter dans un sens égoïste les stipulations de ce traité l'Angleterre et la Hollande se préoccupent si peu d'une de ses dispositions les plus généreuses. Le traité de 1824 stipulait (article 5) le *concours efficace* de la Grande-Bretagne et de la Hollande pour la répression de la piraterie dans les mers orientales. Nous cherchons en vain, dans l'histoire contemporaine, quelques exemples de cet efficace concours. Des expéditions, des croisières isolées, de vigoureux et persévérans efforts de la part des Hollandais; de la part des Anglais, un châtiment sévère, infligé de loin en loin aux audacieux forbans qui avaient compromis la sécurité de *leur* commerce ou violé quelque portion de *leur* territoire, c'est là tout; mais une action simultanée, de grandes expéditions combinées dans l'intérêt

[1] «Il est entendu qu'avant la conclusion du présent traité, communication a été faite par chacune des parties contractantes à l'autre de tous traités ou engagemens subsistant entre chacune d'elles respectivement et l'un quelconque des gouvernemens indigènes dans les mers de l'est, et que semblable *communication sera faite de tous traités de la même nature qui seraient, à l'avenir, conclus par elles (les hautes parties contractantes) respectivement.* Art. 3 du traité, IIe paragraphe.)

du commerce en général, nous ne les trouvons à aucune époque, dans le cours d'un quart de siècle qui s'est écoulé depuis la signature du traité de 1824 [1].

III. — CÉLÈBES ET LE PORT DE MANGKASSAR. — ÉTABLISSEMENS DE SUMATRA, DES MOLUQUES, DE BALI.

L'établissement des Hollandais à Mangkassar date d'une époque antérieure à celle de leurs premières tentatives sur Bornéo. L'importance actuelle de leur domination y est aussi plus grande. La population qui subit leur influence est plus condensée, plus homogène, et le génie des peuples soumis, des Bouguis en particulier, les porte vers la navigation et le commerce. Il y a long-temps que les publicistes hollandais ont remarqué cette tendance chez les habitans de Célèbes. Les Hollandais, dans l'intérêt de leur commerce d'épices, avaient toujours posé, comme base de leurs traités avec les habitans de Célèbes, que ceux-ci s'abstiendraient de tout commerce et de toute navigation [2]. Telles sont, entre autres, les conditions du contrat de Bongay. Le peuple de Célèbes s'était toujours révolté contre ces conditions, et cette résistance instinctive avait eu pour effet de diminuer considérablement les profits que les Hollandais tiraient de leurs colonies à épices. Le gouverneur Van der Capellen, ayant visité toutes ces îles, acquit la conviction que l'ancien système devait être réformé. Il y apporta, en effet, de grandes modifications par l'abolition, entre autres, des lois relatives à la destruction des arbres à épices. L'importation et l'exportation par les indigènes furent soumises à des droits, et le résultat de ce nouveau système fut de quintupler en cinq années les revenus de ces colonies [3].

De là à l'affranchissement du port de Mangkassar il n'y avait qu'un pas; mais ce pas, indiqué depuis vingt ans par les Anglais eux-mêmes, le gouvernement hollandais, qui en tout *se hâte lentement*, n'a pu se décider à le faire que lorsque l'établissement des Anglais à Laboean et Sarawak, comme succursales de Singapour, est devenu une menace évidente pour l'avenir du commerce hollandais dans l'archipel. L'ouverture du port de Mangkassar n'est donc pas seulement la continuation du système de réforme de M. Van der Capellen, c'est aussi une protestation contre Laboean et une invitation adressée aux Bouguis de fréquenter Mangkassar plutôt que Singapour, avec la promesse qu'ils y trouveront les marchandises européennes dont ils alimentent tous les comptoirs dans la partie orientale de l'archipel. Singapour offre, il est vrai, un grand avantage, à cause de sa situation sur la route des Indes en Chine; mais on ne peut nier que, pour les voyageurs qui se rendent d'Europe dans le Céleste-Empire, la situation de Mangkassar est encore préférable, et que les détroits de la Sonde, de Bali et de Lombok forment les communications les plus directes et les plus sûres entre l'Océan indien et les mers voisines de la côte chinoise [4]. Si on remarque en outre que les habitans de Célèbes et des pays voisins de Mangkassar sont les plus entreprenans de tous les peuples malais, et qu'ils sont les plus habiles à se procurer les articles de luxe les plus recherchés en Chine, on est en droit d'espérer que Mangkassar supplantera Singapour, dans un avenir prochain, comme entrepôt commercial entre les Indes et la Chine.

Le port de Mangkassar a été déclaré port franc, *à dater du* 1er *janvier* 1847, par arrêté du 9 septembre

[1] Nous renvoyons, quant à la piraterie, aux articles de M. Cornets de Groot, publiés dans ce recueil et réunis ensuite en volume séparé; — et nous prenons encore la liberté de renvoyer à notre article à ce sujet, dans le Tome II du *Mon. d. Indes*, pag. 227.
Red. d. M. d. I.

[2] Cette restriction s'est toujours borné au commerce d'épices. *Réd. d. M. d. I.*

[3] Nous doutons fort que les revenus de ces îles soient de beaucoup augmentés. Au contraire nous sommes d'opinion que le système suivi aux Moluques, a besoin d'être entièrement changé, comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire dans la biographie de M. Merkus (voir t. III, p. 193.)
Réd. d. M. d. I.

[4] Il avait passé, par le seul détroit de la Sonde, en 1844, *au moins* 627 navires, dont:

Sous pavillon hollandais	282
» » anglais	217
» » américain	57
» » français	22
» » hambourgeois	15
» » suédois	14
» » brêmois	6
» » danois	4
» » espagnol	4
» » belge	3
» » australien (ang.)	2
» » russe	1
Total	627

1846. Envisagée du point de vue de l'intérêt général, cette mesure mérite une attention et doit être accueillie avec une faveur toute spéciale. La navigation entre la Chine et l'Europe se fait, pendant une partie de l'année, le long des côtes de Célèbes. Mangkassar peut offrir à cette navigation, pendant une mousson, les avantages que le port de Laboean lui offrira pendant la mousson contraire. D'ailleurs, Mangkassar est le centre et le rendez-vouz naturel du commerce de grand cabotage de tout l'archipel. L'affranchissement du port de Mangkassar amènera, selon toute probabilité, l'abolition du monopole des Moluques. Une fois le commerce déclaré libre aux Moluques, Mangkassar deviendra, par la force des choses, l'entrepôt central des riches produits de ces îles. L'île de Célèbes est elle-même riche de productions variées, et ses ressources agricoles, grâce à la qualité du sol et à l'influence du climat, pourraient un jour soutenir la comparaison avec celles de Java. Mangkassar a une très bonne rade, un port des plus sûrs; les communications intérieures déjà établies seront incessamment perfectionnées et étendues. La direction des affaires du gouvernement de Mangkassar est confiée à un homme d'une habileté et d'une libéralité de vues dont les témoignages les plus récens ne nous permettent pas de douter. Tous ces élémens de prospérité commerciale et politique devront leur développement légitime à la franchise du port de Mangkassar. Le port de Menado, dans le nord de Célèbes, vient d'être également déclaré port franc; nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure.

On évalue généralement la population entière de Célèbes et de ses dépendances immédiates à trois millions d'ames. Le chiffre est probablement exagéré, et, pour se rapprocher de la vérité, il faut le réduire à deux millions. La péninsule méridionale à l'extrêmité de laquelle est bâti Mangkassar est la plus peuplée. Ce fait est attribué à la salubrité de cette partie de l'île. Plusieurs nations indépendantes habitent Célèbes, et il paraît que leurs gouvernemens ont des formes plus régulières que ne le ferait supposer l'état peu avancé de la civilisation dans ces pays. Les chefs sont appelés au pouvoir par l'élection. Quelques-uns gouvernent par droit héréditaire, mais avec le concours des chefs inférieurs, lesquels sont les représentans des intérêts généraux du pays et imposent certaines limites à l'autorité du souverain. C'est, on le voit, le régime constitutionnel dans toute sa pureté. La forme de gouvernement la plus usitée toutefois est un mélange du principe fédéral et républicain avec le principe monarchique et électif. Les princes indigènes reconnaissent jusqu'à un certain point l'autorité des Hollandais, qui ont toujours eu un pied dans l'île de Célèbes depuis qu'ils en ont expulsé les Portugais, en 1660. Il faut en excepter les quatre années (de 1812 à 1816) pendant lesquelles les possessions hollandaises dans l'Inde ont été au pouvoir des Anglais, et même, durant ce court interrègne, les chefs indigènes ont donné des preuves non équivoques de la préférence qu'ils accordaient au protectorat de la Hollande. Les Hollandais sont, on le voit, dans les conditions les plus favorables pour assurer le développement des ressources actuelles de Célèbes. Nous espérons qu'ils comprendront combien cette mission peut-être féconde en résultats utiles, non-seulement pour la Hollande, mais pour l'humanité.

Telles ont été les conséquences du traité de 1824 à Bornéo et à Célèbes. Malgré les critiques de détail auxquelles ce traité donne prise, malgré les armes qu'a su y trouver l'ambition anglaise, on ne peut méconnaître qu'il a fortifié la position de la Hollande à Bornéo comme à Célèbes. Les autres établissemens hollandais, soit à l'orient, soit à l'occident de Java, ont aussi participé aux avantages de ce traité; la sollicitude du gouvernement colonial a pu, depuis cette époque, se concentrer de plus en plus sur l'exploitation agricole de ses magnifiques possessions. Ainsi, une administration intelligente s'applique en ce moment à développer par de vigoureux efforts les richesses naturelles de Sumatra. Les Moluques, dont la prospérité est encore entravée par le maintien du monopole improductif des épiceries, attendent des réformes administratives qui ne sauraient leur être long-temps refusées. Dans les innombrables îles de cet archipel et dans la plupart de celles qui, au sud des Moluques, relient Java à Timor et à la Nouvelle-Guinée, la souveraineté ou au moins la suzeraineté de la Néerlande est généralement établie ou incontestée. Sur un point seulement, à Bali, Java, loin de voir son protectorat accueilli avec faveur, est réduite à l'imposer par la force. On avait pu croire que la résistance de Bali avait été complétement vaincue il y a un an. De nouveaux traités avaient été signés par les princes indigènes. Ces chefs s'engageaient à soutenir le gouvernement néerlandais dans ses efforts pour la suppression de la piraterie, *à ne céder aucune de leurs provinces à d'autres nations européennes, à ne traiter avec aucune de ces puissances sans le consentement formel de ce gouvernement*, etc. Ces résultats d'une expédition bien combinée, en 1846, ont été promptement compromis par la mauvaise foi des princes balinais et les tendances violentes de la population, dont ils subissent l'influence. De nouvelles infractions du droit des gens ont amené d'éner-

giques représentations du gouverneur-général; mais ces représentations n'ayant pu arracher les réparations exigées, le gouvernement colonial a dû recourir de nouveau à la force. On a eu le tort, cette fois, de dédaigner un ennemi qui avait déjà donné la mesure sinon de sa science militaire, au moins de son intrépidité et de ces forces numériques. Une expédition matériellement insuffisante de tout point et jugée telle à son départ s'est approchée de la capitale du radjah de Bléling; elle a été forcée, après des luttes meurtrières, de se replier sur son point de débarquement [1]. C'est un échec sérieux, et qu'il faut se hâter de réparer.

Si le traité de 1824 a régularisé l'état politique des Indes néerlandaises, d'autres mesures importantes ont assuré, nous l'avons dit, leur tranquillité intérieure, leur prospérité commerciale. Nous n'avons voulu ici que montrer la politique coloniale de la Hollande aux prises avec des difficultés diplomatiques, et le traité de 1824 avec l'Angleterre a dû spécialement nous occuper. Il fixe les limites dans lesquelles le gouvernement de Java peut se consacrer désormais à l'exercice de sa noble mission, et l'affranchissement du port de Mangkassar a prouvé que, sans dépasser ces limites, la Hollande était en état de prendre sa revanche des coups que l'Angleterre voudrait porter à son commerce. La Hollande, comme puissance coloniale, a trop bien mérité d'ailleurs de la civilisation pour qu'on ne souhaite pas de la voir grandir et se fortifier dans cette lutte pacifique. Ici, comme aux Indes anglaises, c'est l'influence européenne qu'il s'agit non-seulement d'imposer aux populations, mais de concilier avec les habitudes locales et de faire pénétrer par degrés dans les mœurs. A Java, tout présage la prochaine solution de ce problème, et la population douce, insouciante, bornée dans ses espérances comme dans ses besoins, accepte volontiers une domination qui a sagement posé en principe la participation des chefs indigènes à l'administration civile et à l'exploitation des ressources locales. Il n'en saurait être de même pour les établissemens formés au milieu des tribus malaises des grandes îles voisines de Java. Là, le développement de l'influence européenne, l'extension de la domination néerlandaise, rencontrent et rencontreront encore de grands obstacles. Il sera utile et glorieux à la fois de les surmonter.

Chaque progrès de la Hollande dans l'archipel d'Asie est donc une victoire pour la civilisation, et ne saurait à ce titre trouver la France indifférente; mais d'autres considérations doivent encore appeler notre attention sur les établissemens hollandais des mers de l'Inde. Si désintéressée que la France paraisse en ce moment dans les questions qui s'agitent aux extrémités de l'Asie, elle devra tôt ou tard reconnaître que l'avenir de son commerce extérieur est étroitement lié à l'affermissement de la domination hollandaise dans ces parages. Java et les importantes possessions dont cette île est le centre pourraient devenir, en effet, pour les produits de l'industrie française, un excellent débouché. Des populations malaises se montrent de plus en plus disposées à accueillir les produits des manufactures européennes, et la France semblerait particulièrement appelée à satisfaire les nouveaux besoins que va créer cette transformation déjà accomplie sur plusieurs points de l'archipel. En prêtant la coopération de notre marine à la Hollande pour la répression de la piraterie dans les mers de l'est, nous trouverions dans cette coopération même un double avantage: nous protégerions efficacement notre commerce, déjà assez important dans ces mers, et nous lui assurerions de la part du gouvernement néerlandais toutes les facilités qui hâteraient son développement légitime.

En terminant cette première étude sur le gouvernement des Indes néerlandaises, nous croyons devoir insister une dernière fois sur ce fait: que le traité de 1824, en centralisant l'action utile de la Hollande sur ces colonies, leur a permis d'atteindre le degré de prospérité actuelle, d'importance politique et commerciale, auquel nous les voyons parvenues. Il faut reconnaître toutefois, comme cause plus immédiate de l'accroissement des ressources agricoles de Java, les sages mesures du gouvernement colonial et l'introduction du nouveau système de cultures. En résumé, grace au traité de 1824 et à ses conséquences, les colonies orientales néerlandaises, loin d'être une charge pour la mère-patrie, offrent, depuis plusieurs années, un excédant de recettes qui, après avoir couvert les intérêts de diverses dettes et les remboursemens de plusieurs emprunts, laisse une balance nette de 8 à 10 millions de francs qui sont versés dans les caisses de l'état [2]. Il s'en faut cependant que les états-généraux de Hollande approuvent sans restriction l'ad-

[1] La retraite s'est opérée, il est vrai, dans le plus grand ordre. Les pertes du corps expéditionnaire, qui a lutté pendant deux jours contre des forces numériquement très supérieures, ont été de quatorze officiers européens et de deux cent cinquante sous-officiers ou soldats (tant européens qu'indigènes) tués ou blessés.

[2] L'administration civile des Indes néerlandaises a nécessité, dans ces derniers temps, l'emploi d'environ *dix neuf cents fonctionnaires*

ministration financière de Java, et croient que le gouvernement colonial tire tout le parti possible des ressources qu'il a mission d'exploiter au profit de la mère-patrie. Comme le disait l'année dernière un des députés aux états-généraux, en faisant allusion aux dangers que présentait pour l'avenir l'occupation de Laboean et de Sarawak par les Anglais, «l'appétit vient en mangeant.» La Hollande s'est accoutumée à profiter presque exclusivement de l'excédant des recettes du budget colonial, et elle désire avant tout, pour elle-même, que cet excédant augmente d'année en année. Nous comprenons ces préoccupations sans les partager entièrement. Les ressources de Java sont immenses. Si le développement de ces ressources, hâté sans doute par le nouveau système des cultures, n'est pas encore aussi régulier, aussi considérable qu'il pourrait l'être, il faut s'en prendre à certains vices d'administration, et surtout au délabrement des finances de la mère-patrie. L'état de ces finances, en effet, n'a pas permis que le surplus des recettes coloniales fût appliqué, au moins dans une certaine proportion, aux besoins de Java et de ses dépendances. Le gouvernement des Pays-Bas comprendra la nécessité, en vue de l'avenir, «d'apporter une sollicitude toute particulière à la prospérité des établissemens néerlandais aux Indes orientales [1].» C'est à la fois son intérêt et son devoir. Il faut que Java soit forte et respectée, il faut qu'elle soit, de fait comme de nom, *la reine de l'archipel*, il faut enfin que sa population croissante participe largement aux bienfaits de la civilisation; mais, en exploitant cette mine inépuisable, il faut craindre de fouiller trop avant dans son sein. L'amélioration de la situation financière de la mère-patrie, l'avenir de Java, reposent sur des concessions mutuelles, et la Hollande est trop prévoyante pour exiger de ses colonies des sacrifices qui dépasseraient leurs forces, ou qui porteraient atteinte à leurs droits.

A. D.-B. DE JANCIGNY.

(les petits chefs indigènes non compris). Un assez grand nombre de fonctionnaires européens cumulent deux, trois et même quatre emplois distincts; mais la plupart de ces cumuls n'entraîne aucune augmentation de traitement. Les *dépenses générales*, pour deux mille et quelques emplois civils remplis par ces dix-neuf cents fonctionnaires, européens et indigènes, s'élèvent en tout à environ 15 *millions de francs*. Le traitement du gouverneur-général est d'à peu près 300,000 francs. — Si l'on réfléchit que le *budget des recettes* des Indes orientales néerlandaises s'élève à 150 millions de nos francs, on conviendra que les Hollandais ont résolu à Java le problème dont nous recherchons en vain la solution en France, même sous l'influence des théories républicaines, celui d'un gouvernement à bon marché.

1 Paroles prononcées par le roi de Hollande dans le discours d'ouverture des états-généraux, le 19 octobre 1846.

COMMERCE DE SURINAM EN 1847.

I. Importation.

MARCHANDISES.	De la métropole.		Des Etats Unis.		Des colonies voisines.		Total des Importations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Poteries, verreries et porcelaines		f 11,122.50	Poterie.	f 120.00		f 106.00		f 11.348.50
Bière	38,001 litres.	5,809.60	Cidre, ale et porter, 5303 barils à 180 livres.	417.00		9,861.00		16,087.60
Farine				96,600.00	411 bar. à 180 liv.	5,754.00		102,354.00
Brosserie		486.00						486.00
Beurre	117,226 livres.	48,556.00						48,556.00
Confitures etc.		2,940.65		620.00		155.50		3,716.15
Cement	1714 barils.	10,274.00			Poudre cem. atoire	77.00		10,351.00
Genièvre et boissons distillés	285,497 litres [1].	144,824.90	50 lit. d'eau de vie.	200.00	3562 litres d'eau de vie. 400 litres de rhum. 205 lit. de liqueur.	2,469.50		147,485.40
Médicaments		15,424.00		995.70		5.00		16,424.70
Machines et outils		63,205.10		10,555.57		3,791.00		77,551.67
Cercles	19,883 bottes en bois et 485 livres en fer.	15,798.80				91.30		15,890.10
Meubles		10,504.00		4,038.00		115.00		14,627.00
Chaux	3413 barils.	20,390.00	194 barils de chaux en poudre.	1,089.00	Chaux en poudre.	2,178 00		23,657.00
Habillements		90,449.30		744.00		1,916.75		93,110.05
Quincailleries		13,146.00						13,146.00
Fromage (divers)	47,544 livres.	10,523.20						10,523.20
Cuirs		1,664.00						1,664.00
Bougies etc	1386 livres de bougies, 1491 livres de chandelles de suif et 33,824 bouteilles d'huile.	20,765.55	10,315 gall. d'huile 52,495 livres de chandelles de suif et 9915 l. d'huile spermacétique.	32,270.96	7827 livres de chandelles de suif et 100 bouteilles d'huile.	1,647.50		54,684.01
Matériaux		62,907.10		33,640.30		4,424.00		100,971.40
Manufactures		217,325.20		6,806.77		21,612.50		245,741.47
Provisions		38,812.50		38,807.02		5,846.50		83,466.02
Parfumeries et quincailleries		1,132.00			Parfumeries.	20.00		1,152.00
Fournitures de bureau		9,010.00	56 rames de papier.	358.00		42.50		9,410.50
Briques	1,503,500 briq. etc.	23,402.50	29,000	580.00	10,000 ciècles.	500.00		24,482.50
Cigares	146,250	2,960.00	374,000	6,725.00	56,000 »	590.00		10,275.00
Sucre	17,574 livres.	4,031.95						4,031.95
Lard. (salé)	51,933 »	10,706.40	1184 barils à 180 livres.	41,258.29	250 barils à 180 livres.	7,500.00		59,464.69
Tabac et tabac en poudre	20,572 livres de tabac et 93 livres de tabac en poudre	4,515.80	141,340 livres de tabac et 45 livres de tabac en poudre	14,550.68	975 livres de tabac et 24 livres de tabac en poudre.	129.50		19,195.98
Cordages	8259 livres.	2,884.40		132.20	554 livres.	189.50		3.206.10
Bétail			2 chevaux, 8 anes et 28 moutons.	1,768.00	Anes, bêtes à corne, moutons et chevaux.	2,158 50		3,926.50
Viande (salé)	29,104[5] livres.	5,960.80	1582 barils à 180 livres.	39,242.35	9½ barils à 180 l.	190 00		45,393.15
Poisson (salé)			1,759,631 livres [2].	131,172.70	150,858 livres [3].	10,982.50		141,655.20
Teintures		30,784.70		183.40				30,968.10
Vins	73,905 bouteilles.	33,302.50	3/4 pipes.	200.00		2,642.50		36,144.00
Savon	2207 livres.	404,00	34,085 livres.	107.59	6810 livres.	1,985.00		9,496.59
Sel	44,510 »	862.50	2200 »	108.00	89,700 »	4,910.00		5,880.50
Autres articles		14,811.80		2,489.30		1,020.00		18,321.10
TOTAL.		f949,697.75		f472,779.83		f92,401.55		f1,514,879.13

[1] Distribution de ce chiffre: 274,900 bouteilles de genièvre, 10,108½ bouteilles d'eau de vie et 489 bouteilles de liqueur.

[2] Id. 1,372,051 livres de morue, 236,050 livres de maquereau et 151,530 livres d'hareng salé.

[3] Id. 92,718 livres de morue, 44,850 livres de maquereau et 13,290 livres d'hareng salé.

NB. Les livres sont en livres anciens d'Amsterdam.

Parmi les provisions dont le chiffre est mentionné plus haut on compte principalement:

ARTICLES.	De la métropole.		Des Etats Unis.		Des colonies voisines.	
	Quantite.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Pommes de terre		f 4,511.60				
Vinaigre	13,709 litres.	2,949.00				
Biscuit et pain dur				f 2,424.75		
Légumes (salées)		2,116.50				
Sauret.				1,098.15		
Gruau.	20,149 »	1,906.00				
Jambons	14,794 »	4,335.00	25,785 livres.	5,186.05		
Lingue et Stock-fish		1,654.10				
Du boeuf, etc.		1,927.20	1883 1/3 livres de langues de boeuf.			
Graisse			9312 livres.	4,656.00	5270 livres.	f 1,054.00
Riz.	60,979 »	6,097.90	132,679 »	13,267.90		
Thé	682 »	1,364.00	1622 »	3,244.00		
Oignons.			33,898 »	3,389.80		
Saucis et saucissons		3,964.83				
Saumon et poisson salé.		1,197.00	Saumon.	1,953.00		

Il résulte de l'état suivant que le total des exportations monte à une valeur de f 3,271,147,97.

II. Exportation.

MARCHANDISES.	De la métropole.		Des Etats Unis.		Des colonies voisines.		Total des importations.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Poteries, verreries et porcel.						f 240.00		f 240.00
Arrowrood	716 livres.	f 358.00						358.00
Farine.					391 b. à 1801.	5,474,00		5,474.00
Confitures etc.						361.00		361.00
Dram.			4,215 gall.	f 2,529.00	Divers. [1]	72,362.25		75,017.25
Genièvre et boissons distillés			252 litres de genièvre.	126.00				
Meubles						124.00		124.00
Bois (quarré et planches.	bois quarré.	3,728.75	bois quarré.	30.00		19,099.71		22,858.46
Cacao			82,714 livres.	9,925.68				9,925.68
Coton (cardé)	655,768 livres.	200,207.53	40,100 »	12,806.50	283,685 livr.	87,310.40	979,563 livres.	300,324.43
Id. (non cardé)	11,155 »	1,790.12			8,995 »	1,395.27	19,250 »	3,185.39
Café (grains entiers)	608,641 »	152,906.75					608,641 »	152,906.75
Id. (brisé)	98,172 »	14,846.48					98,172 »	14 816.48
Cuivre (vieux)	3,510 »	1,404.00	4,760 »	1,904.00				3,308.00
Bois de kwassie.	20,910 »	627.30						627.30
Cuirs.	722 peaux.	1,444.00						1,444.00
Huile.					387 1/2 litres d'huile.	196.00		196.00
Plomb (vieux)	2,917 livres.	291.70						291.70
Mélases.			810,872 gall.	202,718.00	70,553 gall.	17,638.00	881,425 gall.	220,356.00
Manufactures.						600.00		600.00
Matériaux.						60.00		60.00
Provisions.						27,488.15		27,488.15
Rhum	55,921 gall.	51,718.60					55,921 »	51,718.60
Cigares.					151,200 pièc.	1,512.00		1,512.00
Lard (salé).					3,600 livr.	300.00		300.00
Sucre,	30,086,197 l.	2,375,276.78					30,086,197 liv.	2,375,276.78
Tabac	370 livres.	37.00			4,860 »	486.00		523.00
Teintures					700 litres d'huile de lin et de 600 liv. de ceruse.	785 00		785 00
Bétail					10 porcs, 31 moutons et 6 chèvres.	412.00		412.00
Vins					656 bouteilles.	150.00		150.00
Savon.					50 livres.	10.00		10.00
Autres articles.						468.00		468.00
TOTAL.		f 2,804,637.01		f 230,039.18		f 236,471.78		f 3,271,147.97

Distribution de chiffre: 16,271 gallons de *Dram*, 112,816 litres de genièvre, 630 d'eau de vie, 360 litres de liqueurs et 249 1/4 bouteilles d'élixer.



Lithographié d'après Miereveld et Flinck.

Lith. Royale de C. W. Mieling.

Joan Maurice Comte de Nassau-Siegen,

Gouverneur-Général du Brésil-Hollandais.

1636–1644.

Maurice Conte de Nassau

Parmi les importations et exportations sont comprises celles qui ont eu lieu pour compte du gouvernement, et qui se résument ainsi.

ETAT de l'importation et l'exportation pour compte du Gouvernement.

Importation.

A. De la *métropole:* vinaigre, genièvre, huile pour l'éclairage, avitaillement de navires, fournitures de bureau, effets à distribuer aux esclaves, habillements pour militaires et pièces d'équipement, pompes à incendie, médicaments, etc.	*f* 60,140.15.
B. Des *Etats-Unis:* vivres, éclairage, etc., pour le service du Gouverment.	- 86,066 19.
C. Des *colonies voisines*	- *Nihil.*
Total.	*f* 146,206.34.

Exportation.

A. Pour la *métropole:*		
Bois de construction de Coppename.	*f* 2,628.75.	
Sucre de la plantation la *Catharina Sophia*	- 12,198.10.	
		f 14,826.85.
B. Pour les *Etats-Unis*		- *Nihil.*
C. Pour les *colonies voisines*		- *Nihil.*
Total.		*f* 14,826.85.

Voici les résultats du mouvement de la navigation:

Arrivages.

De la *métropole*	62	navires jaugeant	7378	lasts.
Des *Etats-Unis*	28	» »	$2667\frac{1}{2}$	»
Des *colonies voisines*	53	» »	952	»
Total.	143	» »	$10997\frac{1}{2}$	»

Appareillages.

Pour la *métropole*	67	navires jaugeant	8057	lasts
» les *Etats-Unis*	29	» »	2766	»
» les *colonies voisines*	58	» »	1106	»
Total.	154	» »	11929	»

Pour comparer les résultats de 1847 avec le mouvement du commerce pendant une année antérieure, nous en appelons aux données de 1845, plutôt qu'aux résultats de 1846, service tout exceptionnel. Les circonstances particulières qui ont produit cette situation exceptionnelle ont été signalées dans le *Moniteur des Indes*, vol. II, pag. 188.

Importation.

	1845.	1847.
De la *métropole*	*f* 1,035,652.12.	*f* 949,697.75.
Des *Etats-Unis*	- 457,174.95.	- 472,779.83.
Des *colonies voisines*	- 105,157.20.	- 92,401.55.
Total.	*f* 1,597,984.27.	*f* 1,514,879.13.
En déduisant l'importation moins forte en 1847, de.	- 1,514,879.13.	
On obtient en 1845 une importation plus élevée de.	*f* 83,105.14.	

Exportation.

	1845.	1847.
Pour la *métropole*	*f* 3,060,759.12½.	*f* 2,804,637.01.
» les *Etats-Unis*	- 273,714.75.	- 230,039.18.
» les *colonies voisines*	- 102,773.80½.	- 236,471.78.
Total. . .	*f* 3,437,247.68.	*f* 3,271,147.97.
En déduisant l'exportation moins forte en 1847 de	- 3,271,147.97.	
On obtient en 1845 une exportation plus élevée de	*f* 166,099.71.	

Principaux produits de l'exportation de Surinam.

	En 1845.		En 1847.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Coton (cardé).	795,058 liv.	*f* 187,185.00	979,563 l.	*f* 300,324.43
Coton (non cardé).	33,455 l.	3,914.60	19,250 l.	3,185.39
Café (grains entiers)	1,530,323 l.	382,904.50	608,641 l.	152,906.75
Id. (brisé)	177,868 l.	26,529.00	98,172 l.	14,846.48
Mélasse.	1,027,153 gall.	256,788.25	881,425 g.	220,356.00
Rhum.	20,356 g.	12,198.60	55,921 g.	51,718.60
Sucre.	28,868,546 l.	2,243,354.56½	30,086,197 l.	2,375,276.78
Total . . .		*f* 3,112,874.51½		*f* 3,118,614.43

Il résulte de ces chiffres que, bien que la culture du café paraisse avoir diminué de beaucoup, la production générale de la colonie a progressé.

Navigation.

Arrivages.

	En 1845.			En 1847.		
De la *métropole*.	73 navires	jaug.	9214 lasts	62 navires	jaug.	7378 l.
Des *Etats-Unis*.	27 »	»	2835½ »	28 »	»	2667½ »
Des *colonies voisines*	37 »	»	762 »	53 »	»	952 »
Total	137 navires	jaugeant	12811½ l.	143 navires	jaugeant	10997½ l.

Appareillages.

	En 1845.			En 1847.		
Pour la *métropole*.	72 navires	jaug.	8894 lasts	67 navires	jaug.	8057 l.
» les *Etats-Unis*	26 »	»	3182 »	29 »	»	2766 »
» les *colonies voisines*	33 »	»	696 »	58 »	»	1106 »
Total. . . .	131 navires	jaug.	12772 l.	154 navires	jaug.	11929 »

COMMERCE DE LA NEÉRLANDE AVEC SES COLONIES PENDANT 1846,

D'APRÈS LES RELEVÉS PUBLIÉS PAR LE DÉPARTEMENT DES FINANCES.

I. JAVA ET LES AUTRES COLONIES ORIENTALES DES PAYS-BAS.

IMPORTATION EN NÉERLANDE.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	TAUX.	TOTAL.	IMPORTATION AUX PAYS-BAS. Par la mer. Sous pavillon néerlandais.	Sous pavillon étranger.	Par terre.	Valeur totale.	VALEUR EN CONSOMMATION. De l'importation directe.	Des entrepôts.	Valeur de l'importation pour la consommation.
Drogueries	Valeur.	f 96,989	f 90,123	f 6,255	»	f 96,989	f 62,223	f 24,338	f 86,561
Eaux distillées. En futaille.	Hectol.	7,868	6,329	1,539	»	314,725	12	238	9,998
Or et argent. En numéraire.	Valeur.	42,912	42,912	»	»	42,912	42,912	»	42,912
Bois de teinture	id.	21,010	10,970	10,040	»	21,010	900	2,635	3,535
Peaux non-préparées	id.	220,591	185,816	34,775	»	220,591	67,756	81,795	149,551
Indigo	Kilogr.	886,902	886,902	»	»	5,321,412	353,888	380,672	4,407,360
Camphre, non-raffiné	id.	11,650	11,650	»	»	13,980	7,250	5,398	15,178
Cannelle de Java et de Ceylan	id.	45,032	45,032	»	»	270,192	45,032	»	270,192
Habillements	Valeur.	12,330	12,300	30	»	12,330	11,060	20	11,080
Café	Kilogr.	41,517,207	41,228,464	228,743	»	18,267,571	41,228,966	567,106	18,390,272
Mercerie	Valeur.	23,102	20,248	2,854	»	23,102	14,997	1,115	16,112
Objets d'histoire naturelle	id.	11,077	6,877	4,200	»	11,077	6,377	»	6,377
Poivre	Kilogr.	345,036	43,544	301,492	»	120,763	36,064	21,013	19,977
Riz	id.	8,244,362	6,085,583	2,158,779	»	2,473,309	7,500,010	518,471	2,405,544
id. non pelé	id.	79,056	79,056	»	»	19,764	56	»	14
Rottins	id.	1,186,405	1,140,865	45,540	»	177,961	1,164,905	»	174,736
Épices	Valeur.	1,934,732	1,934,732	»	»	1,934,732	1,933,527	»	1,935,527
Sucre brut	Kilogr.	78,373,872	77,559,169	814,703	»	27,430,855	1,238,930	42,019,876	15,140,582
Tabac, en feuilles	id.	1,402,775	923,022	479,753	»	701,587	1,341,525	151,847	746,686
Tabac, cigares	id.	19,850	19,450	400	»	79,400	13,552	3,899	69,004
Thé, Boei et Congo	id.	70,840	70,840	»	»	70,840	»	»	»
Id. autres	id.	547,502	547,502	»	»	1,368,754	928	917,927	497,137
Étain	id.	3,329,430	3,329,430	»	»	3,329,430	1,461,690	1,582,982	3,044,672
Teintures, non-expressément tarifées	Valeur.	166,646	166,646	»	»	166,646	57,346	170,263	227,609
Articles divers	id.	»	»	»	»	59,781	»	»	61,922
TOTAL						f62,549,513			f47,730,558

Arrivages de Java : 225 bâtiments.

	CHARGÉ.	SUR LEST.
Sous pavillon néerlandais	215	»
américain	4	»
anglais	3	»
danois	1	»
suédois	2	»
brêmois	2	»
TOTAL	225	»

EXPORTATION DE LA NÉERLANDE.

Noms des marchandises.	Taux.	Exportation des Pays-Bas. Par mer. Total.	Sous pavillon néerlandais.	Sous pavillons étrangers.	Par terre.	Valeur totale.	Exportation des entrepôts libres. Total.	Valeur de l'exportation des entrepôts libres.
Poteries: Porcelaines	Kilogr.	f 19,576	f 19,576	»	»	f 39,152	f 1,493	f 2,986
Poteries: fines, de toute espèce	id.	55,400	55,400	»	»	22,160	54,903	21,961
Poteries: Briques	Pièces.	2,318,000	2,318,000	»	»	27,816	2,318,000	27,816
Munitions	Valeur.	114,365	114,365	»	»	114,365	112,070	42,070
Bierre, en futaille	Hectol.	4,742	4,738	4	»	28,454	4,738	28,427
Livres	Kilogr.	17,715	17,715	»	»	44,287	16,602	41,505
Beurre	id.	190,853	190,853	»	»	152,682	190,853	152,682
Eaux minérales, en cruches	Valeur.	31,837	31,837	»	»	31,837	26,430	26,430
Chemicalia sur alcohol	Litres.	13,859	13,859	»	»	13,859	2,560	2,560
Drogueries	Valeur.	96,205	96,205	»	»	96,205	3,839	3,839
Machines	id.	292,985	292,985	»	»	292,985	269,085	269,085
Fil de coton	Kilogr.	42,204	42,204	»	»	101,290	34,132	81,917
Eaux distillées, en futaille	Hectol.	8,362	8,362	»	»	168,659	8,291	165,819
Verreries	Kilogr.	66,399	66,399	»	»	59,199	47,682	40,603
Or et argent: numéraire	Valeur.	1,964,700	1,964,700	»	»	1,964,700	1,964,700	1,964,700
Or et argent: ouvré	id.	20,303	20,303	»	»	20,303	13,092	13,092
Grains: pelés, brisés etc.	Kilogr.	145,777	145,777	»	»	29,155	145,777	29,155
Grains: Pain, biscuit etc.	id.	256,288	256,288	»	»	76,886	166,542	49,962
Grains: Confitures etc.	id.	10,958	10,958	»	»	10,958	10,093	10,093
Légumes sechés	Valeur.	20,462	20,462	»	»	20,462	11,497	11,497
Bois, scié de tout genre	mètr. cub.	1,713	1,713	»	»	32,547	1,713	32,547
Peaux, scelleries	Valeur.	21,958	21,958	»	»	21,958	15,072	15,072
Fer: en fonte, en blocs, etc.	id.	68,200	68,200	»	»	68,200	68,200	68,200
Fer: ouvré	id.	206,414	606,414	»	»	206,414	194,328	194,328
Instruments de musique	id.	11,317	11,317	»	»	11,317	6,400	6,400
Fromage	Kilogr.	63,845	63,845	»	»	22,346	63,743	22,310
Habillements	Valeur.	296,276	296,276	»	»	296,276	285,760	285,760
Charbon de terre: à la mesure	Hectol.	27,221	27,221	»	»	21,777	23,332	18,666
Charbon de terre: au poids	Kilogr.	9,250,022	9,250,022	»	»	92,500	7,437,222	74,372
Cuivre: battu	id.	70,013	70,013	»	»	80,515	54,178	62,305
Cuivre: ouvré	id.	9,467	9,467	»	»	14,200	7,926	11,889
Cuivre: clous	Valeur.	21,908	21,908	»	»	21,908	5,279	5,279
Mercerie	id.	138,381	138,381	»	»	138,381	61,513	61,513
Liége taillé etc.	Kilogr.	5,720	5,720	»	»	11,440	4,133	8,266
Plomb	id.	88,145	88,145	»	»	22,036	88,145	22,036
Céruse	id.	73,172	73,172	»	»	18,293	73,172	18,293
Manufactures: de soie	Valeur.	41,229	41,229	»	»	41,229	8,121	8,121
Manufactures: de coton	id.	5,907,961	5,907,961	»	»	5,907,961	5,140,096	5,140,046
Manufactures: autres	id.	192,371	192,371	»	»	192,371	143,971	143,971
Manufactures: de chanvre et de lin, blanchi ou non-blanchi	id.	692,200	692,200	»	»	692,200	691,430	691,430
Manufactures: Toile à voiles	Roulleaux	896	896	»	»	31,360	896	31,360
Manufactures: de laine, draps et casimirs	Kilogr.	19,453	19,453	»	»	233,346	9,742	116,904
Manufactures: de laine, les 6 mètres au dessus d'un kilo	id.	44,501	44,501	»	»	356,008	42,054	336,432
Manufactures: les 6 mètres au dessous d'un kilo	Valeur.	77,264	77,264	»	»	77,264	69,482	69,482
Meubles	id.	51,721	51,721	»	»	51,721	23,564	23,564
Modes	id.	38,592	38,592	»	»	38,592	13,405	13,405
Huile, de grains	Hectol.	467	467	»	»	14,019	466	13,983
Papeteries	Kilogr.	91,363	91,363	»	»	63,954	87,618	61,333
Parfumeries	Valeur.	12,141	12,141	»	»	12,141	4,788	4,788
Zinc	Kilogr.	85,978	85,978	»	»	21,494	83,760	20,940
Pierres taillées	Valeur.	18,675	18,675	»	»	18,675	2,941	2,941

Goudron	Kilogr.	*f* 367,800	*f* 367,800	»	»	*f* 27,585	*f* 367,800	*f* 27,585
Cordage, etc.	id.	104,521	104,251	»	»	62,713	104,521	62,713
Horlogerie	Valeur.	18,279	18,279	»	»	18,279	10,668	10,668
Futailles	id.	31,363	31,363	»	»	31,363	31,363	31,363
Teinturerie	id.	17,051	17,051	»	»	17,051	14,051	14,051
Viande fraîche ou salée	Kilogr.	386,836	386,836	»	»	154,734	358,158	13,263
Viande fumée	id.	168,494	168,494	»	»	101,096	161,741	97,048
Fruits, confitures	Valeur.	14,833	14,833	»	»	14,833	8,968	8,968
Charronnage	id.	49,282	49,282	»	»	49,282	43,582	43,582
Vins En futailles	Hectol.	3,070	3,068	2	»	122,792	7	264
Vins En bouteilles	Pièces.	62,826	62,778	48	»	31,413	11,754	5,877
Articles divers	Valeur.	»	»	»	»	270,908	»	188,126
Articles non-tarifés	id.	43,582	43,582	»	»	43,582	42,897	42,897
Total						13,093,578		11,315,980

Appareillages pour Java : 193 bâtiments.

	Chargé.	Sur lest.
Sous pavillon néerlandais	152	40
Sous pavillon anglais	1	»
Total	153	40
Total général	193	

II. COLONIES OCCIDENTALES etc.

A. SURINAM.[1]

IMPORTATION EN NÉERLANDE.

Drogueries	valeur	*f* 5,153	*f* 5,153	»	»	*f* 5,153	*f* 5,053	*f* 497	*f* 5,550
Eaux distillées en futaille	hectol.	928	928	»	»	37,106	17	520	21,474
Coton écru	kilogr.	170,700	170,700	»	»	102,420	66,100	187,214	151,988
Café	id.	128,990	128,990	»	»	56,756	70,615	84,622	68,304
Cuivre	id.	15,174	15,174	»	»	9,863	15,139	33	9,862
Sucre, brut	id.	11,659,041	11,659,041	»	»	4,080,664	231,753	7,813,013	2,815,668
Articles divers	valeur	»	»	»	»	24,220	»	»	19,608
Total						4,316,182			3,092,454

Arrivages de Surinam 55 navires chargés.

[1] Voir pour le commerce de Surinam de 1846 et 1847, les tableaux comparatifs, pag. 353—356.

EXPORTATION DE LA NÉERLANDE.

Poteries { fine	kilogr.	*f* 14,951	*f* 14,951	»	»	*f* 5,980	*f* 14,951	*f* 5,980
Poteries { briques	pièces.	2,047,812	2,047,812	»	»	24,574	2,047,812	24,574
Bierre, en futaille	hectol.	965	965	»	»	5,788	965	5,788
Livres	kilogr.	3,050	3,050	»	»	7,625	3,050	7,625
Beurre	id.	70,025	70,025	»	»	56,020	70,025	56,020
Eaux distillées, en futaille	hectol.	2,403	2,403	»	»	48,061	2,403	48,061
Verreries	kilogr.	8,974	8,974	»	»	6,192	8,974	6,192
Grains { pelés, brisés, etc.	id.	125,472	125,472	»	»	25,094	125 472	25,094
Grains { farine	id.	24,901	24,901	»	»	7,470	24,901	7,470
Chapeaux { castor	pièces.	4,984	4,984	»	»	19,936	4,984	19,936
Chapeaux { autres	id.	4,210	4,210	»	»	10,525	4,210	10,525
Bois { scié	mètr. cub.	357	357	»	»	6,783	357	6,783
Bois { cercles	valeur.	12,805	12,805	»	»	12,805	12,805	12,805
Peaux. Scellerie	id.	22,717	22,717	»	»	22,717	22,717	22,717
Fer { non ouvré	id.	8,110	8,110	»	»	8,110	8,110	8,110
Fer { ouvré	id.	52,363	52,363	»	»	52,363	52,363	52,362
Fer { clous	kilogr.	66,696	66,696	»	»	20,009	66,696	20,009
Bougies	id.	2,668	2,668	»	»	6,403	2,668	6,403
Fromage	id.	54,619	54,619	»	»	19,117	54,619	19,117
Chaux	kilogr.	813	813	»	»	8,130	813	8,130
Habillements	valeur.	41,139	41,139	»	»	41,139	41,139	41,139
Charbon de terre	hectol.	11,363	11,363	»	»	11,363	11,363	11,363
Cuivre { ouvré	valeur.	9,586	9,586	»	»	9,586	9,586	9,586
Cuivre { monnayé	kilogr.	35,000	35,000	»	»	40,250	35,000	40,250
Mercerie	valeur.	24,134	24,134	»	»	24,134	24,134	24,134
Manufactures { de coton	id.	142,382	142,382	»	»	142,382	142,382	142,382
Manufactures { de chanvre, de lin	id.	179,711	179,711	»	»	179,711	179,711	179,711
Manufactures { laine, draps et casimirs. les 6 mètr. au dessus d'un kilo	id.	650	650	»	»	7,800	650	7,800
	kilogr.	2,115	2,115	»	»	16,920	2,115	16,920
Manufactures { les 6 mètr. au dessus d'un kilo	valeur.	9,398	9,398	»	»	9,398	9,398	9,398
Meubles	id.	18,144	18,144	»	»	18,144	18,144	18,144
Modes	id.	7,879	7,879	»	»	7,879	7,879	7,879
Huiles de grains	hectol.	992	992	»	»	29,765	992	29,765
Papeteries	kilogr.	7,478	7,478	»	»	5,235	7,478	5,235
Riz	id.	270,747	270,747	»	»	81,224	270,747	81,224
Pierres	id.	364,222	364,222	»	»	5,463	364,222	5,463
Sucre raffiné	id.	16,790	16,790	»	»	6,716	16,790	6,716
Tabac { en feuilles, etc.	id.	27,753	27,753	»	»	13,876	27,753	13,876
Tabac { cigares	id.	3,990	3,990	»	»	15,960	3,990	15,960
Teintureries { non-préparées et non-tarifées séparément	valeur.	8,750	8,750	»	»	8,750	8,750	8,750
Teintureries { préparées	id.	8,264	8,264	»	»	8,264	8,264	8,264
Viande { fraîche ou salée	kilogr.	70,910	70,910	»	»	28,364	70,910	28,364
Viande { fumée	id.	48,050	48,050	»	»	28,830	48,050	28,830
Vins, en futaille	hectol.	1,120	1,120	»	»	44,793	1,120	44,793
Articles divers	valeur.	»	»	»	»	155,216	»	155,216
Articles non tarifés	id.	21,060	21,060	»	»	21,060	21,060	20,060
TOTAL						*f* 1,335,924		*f* 1,335,924

Appareillages pour Surinam : 56 navires néerlandais ; parmi ces navires il y en a eu 51 chargés et 5 sur lest.

B. CURAÇAO.

IMPORTATION EN NÉERLANDE.

Bois d'ébénisterie.	Valeur.	f 6,650	»	f 6,650	»	f 6,650	f 5,650	f 810	f 6,460
Bois de teinture.	id.	35,720	f 4,000	31,720	»	35,720	820	2,265	3,085
Joailleries etc.	id.	6,000	»	6,000	»	6,000	6,000	»	6,000
Coton écru.	Kilogr.	10,120	»	10,120	»	6,072	10,120	28,054	22,904
Tabac en feuilles.	id.	127,652	8,915	118,737	»	63,826	97,202	15,862	56,532
Tabac cigares.	id.	3,994	1,428	2,566	»	15,976	3,538	226	15,056
Articles divers	Valeur.	»	»	»	»	13,932	»	»	16,281
TOTAL.						f 148,176			f 126,318

Arrivages de Curaçao 5 navires, dont 1 sous pavillon national, 3 id. américain et 1 de Kniphausen.

EXPORTATION DE LA NÉERLANDE.

Eaux distillées, en futaille	Hectol.	f 389	f 24	f 365	»	f 11,325	f 212	f 4,236
Fromage	Kilogr.	44,299	1,355	42,994	»	15,505	44,299	15,505
Habillements.	Valeur.	24,257	14,670	9,587	»	24,257	23,834	23,834
Manufactures, etc. de chanvre et de lin, non blanchies et peintes	id.	27,510	90	27,420	»	27,510	26,670	26,670
Manufactures, etc. Toile à voile.	roulleaux	322	»	322	»	11,270	322	11,270
Huile de grains.	Hectol.	231	27	204	»	6,930	231	6,930
Articles divers.	Valeur.	»	»	»	»	55,398	»	52,041
TOTAL.						f 152,186		f 140,486

Appareillages pour Curaçao: 8 navires, dont 3 sous pavillon national, 3 id. américain et 2 de Kniphausen.

III. COTE DE GUINÉE.

IMPORTATION EN NÉERLANDE.

Drogueries.	Valeur.	f 215.000	f 180,000	f 35,000	»	f 215,000	f 180,000	»	f 180,000
Bois de teinture.	id.	9,000	»	9,000	»	9,000	»	»	»
Dents d'éléphant.	id.	6,950	4,550	2,400	»	6,950	6,950	»	6,950
Articles divers	id.	»	»	»	»	4,919	»	»	4,258
TOTAL.						f 235,869			f 191,208

Arrivages à la côte : 3 navires, dont 2 sous pavillon national et 1 de Kniphausen.

EXPORTATION DE LA NÉERLANDE.

Eaux distillées, en futaille.	Hectol.	f 169	f 169	»	»	f 6,218	f 26	f 530
Fer ouvré.	Valeur.	7,000	»	f 7,000	»	7,000	7,000	7,000
Manufactures, etc. de coton.	id.	12,800	6,300	6,500	»	12,800	9,000	9,000
Tabac en feuilles.	Kilogr.	12,300	12,300	»	»	6,150	12,300	6,150
Articles divers.	Valeur.	»	»	»	»	19,010	»	17,469
TOTAL.						f 51,178		f 39,849

Appareillages pour la côte: 2 navires, 1 sous pavillon national et 1 de Kniphausen.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

LES INDES HOLLANDAISES EN 1848.

II. HISTOIRE ET ORGANISATION DU GOUVERNEMENT COLONIAL [1].

C'est un beau spectacle que celui de l'intelligece et de la sagesse humaine s'appliquant à l'organisation de ces grandes familles, de ces sociétés lointaines qui augmentent incessamment le domaine et les forces du monde civilisé; mais, plus le foyer d'où rayonne l'action organisatrice est petit, plus aussi l'éclat et l'importance des résultats obtenus méritent d'être constatés. «La nation hollandaise, dit Mac-Gregor, peut ne pas être admirée par bien des gens en Europe, mais elle occupe un rang élevé dans l'opinion de ceux qui la jugent d'après ses actes.» En effet, la Hollande a été grande chez elle avant de l'être au dehors. Son territoire a été conquis sur l'Océan. Sur ce terrain de construction factice, elle a élevé de vastes cités, de grands édifices, des monuments publics avec des matériaux que lui refusait son propre sol et qu'elle est allée chercher au loin. Ses navires de guerre et de commerce ont été construits par les mêmes moyens. Ses flottes ont lutté avec celles des premières puissances maritimes. Sans terres labourables, elle a fait de son pays le grenier de l'Europe, et sur ses marchés, rivaux de ceux de l'Angleterre, elle a étalé les produits des deux Indes. Les Hollandais ont montré de bonne heure une aptitude spéciale et, pour ainsi dire, caractéristique au négoce. Activité, patience, persévérance, amour du gain se concentrant volontiers sur de petits bénéfices accumulés sous la sauvegarde de la plus stricte économie, telles sont les qualités qui ont assuré le développement de leur influence commerciale. Ces qualités, cependant, n'eussent pas suffi pour créer et maintenir leur importance politique, et auraient mieux servi la fortune publique de la Hollande que son honneur national, si, à côté de ces instincts matériels, la Providence n'avait placé des inspirations d'un ordre plus relevé, à côté du bon sens, l'amour de la liberté civile et religieuse et l'intelligence des vrais intérêts de l'humanité.

Est-ce à dire que les Hollandais ont toujours été sages et modérés dans leurs entreprises; qu'ils ont toujours respecté chez les autres les droits et les libertés dont ils se montraient si jaloux pour eux-mêmes; qu'aucun acte d'injustice, de violence, de cruauté, d'intolérance, n'a marqué et retardé les progrès de leur domination au-delà des mers? Non sans doute: comme les autres Européens qui ont révélé à l'Amérique et à l'Asie la supériorité intellectuelle de notre race aventureuse, ils ont accompli de grandes choses au milieu de déplorables excès, et ont mieux réussi à se faire craindre qu'à se faire aimer; mais, s'il faut distinguer la part que chaque nation envahissante peut réclamer ou que l'histoire lui assigne dans cette œuvre fatale, nous ne voyons que trois peuples dont les établissemens dans l'extrême Orient aient survécu aux luttes sanglantes du commerce et de la politique, et réunissent encore des conditions de stabilité et de durée: les Anglais, les Hollandais, les Espagnols. La tâche accomplie par les deux premiers occupe, à juste titre, un rang plus élevé dans les annales de la civilisation et de la colonisation européenne. Toutefois, ce qu'il importe de remarquer, c'est qne tous trois ont réussi à fonder une domination durable, en tenant compte des circonstances ethnographiques, des exigences du

[1] Quoiqu'il y ait quelques parties dans cet article qui, comme le savant auteur, M. De Jancigny, le reconnaît d'ailleurs lui-même, sont extraites des travaux publiés dans le *Moniteur des Indes*, nous avons préféré donner cet article remarquable en entier, pour n'en point briser l'unité. Au surplus, comme les sujets dont il traite vont occuper bientôt plus particulièrement l'attention de nos gouvernants et de nos représentants, nous avons même cru utile de reproduire en résumé l'historique de la législation et de l'administration, ainsi que les vues sur le commerce de nos possessions, d'un Français qui les a visitées il n'y a pas longtemps.

Nous profitons de cette occasion pour fixer l'attention sur une dissertation de M. L. C. D. Van Dyk, publiée l'année dernière, *Historiam inquisitionis in delicta in India cum orientali tum occidentali commissa*, Traj. ad Rhen. 298 pag. in 8°.

L'auteur de ce travail consciencieux passe en revue les procès les plus importants intentés aux Gouverneurs-Généraux et aux autres employés dans nos colonies; cet ouvrage, en indiquant les sources où l'auteur a puisé, et surtout en donnant les pièces officielles dont il s'est servi et sur lesquelles est basée sa dissertation, présente aux hommes politiques une double valeur. M. Van Dijk conclut en démontrant la nécessité de déterminer par la loi les degrés des délits des gouverneurs-généraux et la procédure en cette matière; il veut, d'un côté, étendre la responsabilité du gouverneur-général, d'autre part, ne pas trop circonscrire le pouvoir de ce fonctionnaire suprême dans la colonie. Les idées émises par l'auteur méritent, certes, d'être appréciées lors de la discussion des règlements gouvernementaux des colonies et la rédaction des codes qui complèteront la législation des Indes. MM. Van Der Linden et de Pinto, avocats à la Haye, dont le premier vient d'être élu député de la nouvelle Chambre, ont soumis, dans la revue de jurisprudence la *Thémis* (année 1848), les Codes déjà introduits dans la législation des Indes-Orientales à un examen comparatif avec la législation de la métropole.

climat, du respect dû aux croyances locales, aux habitudes, aux préjugés; c'est que tous trois, sans renoncer à introduire dans l'extrême Orient les élémens de notre civilisation, ont profité des leçons de l'expérience et adapté par degrés les formes de gouvernement qu'ils ont établies dans leurs colonies au génie des populations qui subissaient leur joug. Ainsi se sont maintenus, en se modifiant, ces gouvernemens mixtes qui régissent aujourd'hui l'Hindoustan, les Indes néerlandaises, les Philippines. Ils se ressentent du caractère particulier des peuples dont ils émanent et de l'importance relative des peuples conquérans et des peuples conquis. Le gouvernement des Indes anglaises dispose d'immenses ressources, et son influence souveraine s'étend sur une masse compacte d'états civilisés depuis des milliers d'années et sur deux cents millions d'âmes. Il se distingue par une ampleur de formes, une libéralité somptueuse dans son administration, une décision et une certaine grandeur dans l'emploi de ses moyens d'action auxquelles le gouvernement colonial néerlandais ne saurait prétendre, encore moins celui des Philippines. La mission du gouvernement des Indes anglaises est la plus importante, la plus difficile sans doute: a-t-il rempli tous les devoirs qu'elle impose? a-t-il pleinement réussi à se ménager les sympathies des populations qu'il dirige? pourra-t-il compter sur leur appui aux heures d'épreuve que la Providence tient en réserve pour les conquérans? Ce sont des questions qu'il doit nous suffire de rappeler au moment de montrer le gouvernement des Indes néerlandaises luttant avec plus de bonheur contre des complications de même nature, quoique moins redoutables. A Java, en effet, le triomphe pacifique de l'influence européenne ne paraît point douteux, et ce succès n'est pas dû seulement, il faut le reconnaître, au caractère facile, insouciant et doucement résigné de la population indigène; il honore aussi et surtout la sagesse et la prévoyante libéralité des dispositions législatives que la Hollande a successivement adoptées dans l'intérêt de ses colonies.

I.

Les formes du gouvernement des Indes néerlandaises ont varié suivant les circonstances commerciales et politiques qui ont dominé, à diverses époques, les entreprises maritimes des grandes nations européennes. Java et ses dépendances ont obéi successivement: — à une association de marchands qui ne songeait qu'aux bénéfices du commerce et aux avantages du monopole, et qui plaçait à bord de ses flottes le chef-lieu de ses comptoirs aux Indes-Orientales; — à une compagnie qui, avec le concours et sous le contrôle du gouvernement de la mère-patrie, s'est préoccupée du développement du commerce, mais a été obligée de gouverner en même temps comme puissance territoriale; — enfin, au gouvernement batave et, plus tard, au Roi des Pays-Bas, investi par la constitution de l'administration supérieure et exclusive des colonies.

Ces phases par lesquelles a passé l'administration des Indes néerlandaises sont analogues à celles qui ont marqué le développement de la puissance anglaise dans l'Hindoustan. L'histoire des compagnies anglaises et hollandaises est la même. Dans l'un et l'autre pays, des compagnies rivales, nées de l'ardent désir d'exploiter un commerce lucratif, ont compris, au bout d'un certain temps, la nécessité de se fondre en une seule association, sous la protection et avec le concours du gouvernement. Pour l'un et l'autre peuple, le point de départ a été le commerce, le point d'arrivée, l'empire. Cependant, cette analogie, qui se soutient jusque dans les détails, est beaucoup moindre pour la dernière des périodes que nous avons indiquées que pour les deux autres. Cette circonstance remarquable d'un pouvoir suprême et sans contrôle réel, exercé par le Roi sur les colonies, devait donner et a donné, en effet, un caractère particulier aux gouvernemens coloniaux néerlandais, principalement à celui de Java, depuis 1816. Pourtant, à toutes les époques, un *gouverneur-général* et un *conseil* ont été reconnus nécessaires, ou au moins ont été établis à la tête de l'administration coloniale, et, à toutes les époques, le pouvoir du gouverneur-général a été considérable; mais ce pouvoir a subi de notables variations; et, après avoir brillé du plus vif éclat avec des hommes tels que Koen, Van Goens, Mossel,[1] après avoir décru entre les mains faibles ou inhabiles de Siberg, de Wiese, il s'est relevé jusqu'au despotisme sous l'étreinte passionnée de Daendels[2].

L'occupation anglaise a laissé peu de traces de son passage, et son influence nous paraît avoir été

[1] Ajoutons à ces noms glorieux ceux de Specx, Van Diemen, Maatzuiker et Imhoff. Nous donnons la biographie de Van Diemen, dans ce numéro. (*Mon. d. Ind.*)

[2] Ici, comme aux Indes anglaises, il semble qu'une sorte d'inspiration providentielle ait déterminé le choix des hommes auxquels le gouvernement a confié le sort de ses colonies dans les momens difficiles. Certes, les Indes néerlandaises ont eu leurs grands hommes, parmi lesquels le véritable fondateur de la puissance hollandaise à Java, Koen, occupe le premier rang. (Voir la Biographie de Koen. *Mon. d. Ind.*, vol. II.)

MÉMOIRES HISTORIQUES.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

LES INDES HOLLANDAISES EN 1848.

II. HISTOIRE ET ORGANISATION DU GOUVERNEMENT COLONIAL [1].

C'est un beau spectacle que celui de l'intelligece et de la sagesse humaine s'appliquant à l'organisation de ces grandes familles, de ces sociétés lointaines qui augmentent incessamment le domaine et les forces du monde civilisé; mais, plus le foyer d'où rayonne l'action organisatrice est petit, plus aussi l'éclat et l'importance des résultats obtenus méritent d'être constatés. «La nation hollandaise, dit Mac-Gregor, peut ne pas être admirée par bien des gens en Europe, mais elle occupe un rang élevé dans l'opinion de ceux qui la jugent d'après ses actes.» En effet, la Hollande a été grande chez elle avant de l'être au dehors. Son territoire a été conquis sur l'Océan. Sur ce terrain de construction factice, elle a élevé de vastes cités, de grands édifices, des monuments publics avec des matériaux que lui refusait son propre sol et qu'elle est allée chercher au loin. Ses navires de guerre et de commerce ont été construits par les mêmes moyens. Ses flottes ont lutté avec celles des premières puissances maritimes. Sans terres labourables, elle a fait de son pays le grenier de l'Europe, et sur ses marchés, rivaux de ceux de l'Angleterre, elle a étalé les produits des deux Indes. Les Hollandais ont montré de bonne heure une aptitude spéciale et, pour ainsi dire, caractéristique au négoce. Activité, patience, persévérance, amour du gain se concentrant volontiers sur de petits bénéfices accumulés sous la sauvegarde de la plus stricte économie, telles sont les qualités qui ont assuré le développement de leur influence commerciale. Ces qualités, cependant, n'eussent pas suffi pour créer et maintenir leur importance politique, et auraient mieux servi la fortune publique de la Hollande que son honneur national, si, à côté de ces instincts matériels, la Providence n'avait placé des inspirations d'un ordre plus relevé, à côté du bon sens, l'amour de la liberté civile et religieuse et l'intelligence des vrais intérêts de l'humanité.

Est-ce à dire que les Hollandais ont toujours été sages et modérés dans leurs entreprises; qu'ils ont toujours respecté chez les autres les droits et les libertés dont ils se montraient si jaloux pour eux-mêmes; qu'aucun acte d'injustice, de violence, de cruauté, d'intolérance, n'a marqué et retardé les progrès de leur domination au-delà des mers? Non sans doute: comme les autres Européens qui ont révélé à l'Amérique et à l'Asie la supériorité intellectuelle de notre race aventureuse, ils ont accompli de grandes choses au milieu de déplorables excès, et ont mieux réussi à se faire craindre qu'à se faire aimer; mais, s'il faut distinguer la part que chaque nation envahissante peut réclamer ou que l'histoire lui assigne dans cette œuvre fatale, nous ne voyons que trois peuples dont les établissemens dans l'extrême Orient aient survécu aux luttes sanglantes du commerce et de la politique, et réunissent encore des conditions de stabilité et de durée: les Anglais, les Hollandais, les Espagnols. La tâche accomplie par les deux premiers occupe, à juste titre, un rang plus élevé dans les annales de la civilisation et de la colonisation européenne. Toutefois, ce qu'il importe de remarquer, c'est qne tous trois ont réussi à fonder une domination durable, en tenant compte des circonstances ethnographiques, des exigences du

[1] Quoiqu'il y ait quelques parties dans cet article qui, comme le savant auteur, M. De Jancigny, le reconnaît d'ailleurs lui-même, sont extraites des travaux publiés dans le *Moniteur des Indes*, nous avons préféré donner cet article remarquable en entier, pour n'en point briser l'unité. Au surplus, comme les sujets dont il traite vont occuper bientôt plus particulièrement l'attention de nos gouvernants et de nos représentants, nous avons même cru utile de reproduire en résumé l'historique de la législation et de l'administration, ainsi que les vues sur le commerce de nos possessions, d'un Français qui les a visitées il n'y a pas longtemps.

Nous profitons de cette occasion pour fixer l'attention sur une dissertation de M. L. C. D. Van Dyk, publiée l'année dernière, *Historiam inquisitionis in delicta in India cum orientali tum occidentali commissa*, Traj. ad Rhen. 298 pag. in 8°.

L'auteur de ce travail consciencieux passe en revue les procès les plus importants intentés aux Gouverneurs-Généraux et aux autres employés dans nos colonies; cet ouvrage, en indiquant les sources où l'auteur a puisé, et surtout en donnant les pièces officielles dont il s'est servi et sur lesquelles est basée sa dissertation, présente aux hommes politiques une double valeur. M. Van Dijk conclut en démontrant la nécessité de déterminer par la loi les degrés des délits des gouverneurs-généraux et la procédure en cette matière; il veut, d'un côté, étendre la responsabilité du gouverneur-général, d'autre part, ne pas trop circonscrire le pouvoir de ce fonctionnaire suprême dans la colonie. Les idées émises par l'auteur méritent, certes, d'être appréciées lors de la discussion des règlements gouvernementaux des colonies et la rédaction des codes qui compléteront la législation des Indes. MM. Van Der Linden et de Pinto, avocats à la Haye, dont le premier vient d'être élu député de la nouvelle Chambre, ont soumis, dans la revue de jurisprudence la *Thémis* (année 1848), les Codes déjà introduits dans la législation des Indes-Orientales à un examen comparatif avec la législation de la métropole.

climat, du respect dû aux croyances locales, aux habitudes, aux préjugés; c'est que tous trois, sans renoncer à introduire dans l'extrême Orient les élémens de notre civilisation, ont profité des leçons de l'expérience et adapté par degrés les formes de gouvernement qu'ils ont établies dans leurs colonies au génie des populations qui subissaient leur joug. Ainsi se sont maintenus, en se modifiant, ces gouvernemens mixtes qui régissent aujourd'hui l'Hindoustan, les Indes néerlandaises, les Philippines. Ils se ressentent du caractère particulier des peuples dont ils émanent et de l'importance relative des peuples conquérans et des peuples conquis. Le gouvernement des Indes anglaises dispose d'immenses ressources, et son influence souveraine s'étend sur une masse compacte d'états civilisés depuis des milliers d'années et sur deux cents millions d'âmes. Il se distingue par une ampleur de formes, une libéralité somptueuse dans son administration, une décision et une certaine grandeur dans l'emploi de ses moyens d'action auxquelles le gouvernement colonial néerlandais ne saurait prétendre, encore moins celui des Philippines. La mission du gouvernement des Indes anglaises est la plus importante, la plus difficile sans doute: a-t-il rempli tous les devoirs qu'elle impose? a-t-il pleinement réussi à se ménager les sympathies des populations qu'il dirige? pourra-t-il compter sur leur appui aux heures d'épreuve que la Providence tient en réserve pour les conquérans? Ce sont des questions qu'il doit nous suffire de rappeler au moment de montrer le gouvernement des Indes néerlandaises luttant avec plus de bonheur contre des complications de même nature, quoique moins redoutables. A Java, en effet, le triomphe pacifique de l'influence européenne ne paraît point douteux, et ce succès n'est pas dû seulement, il faut le reconnaître, au caractère facile, insouciant et doucement résigné de la population indigène; il honore aussi et surtout la sagesse et la prévoyante libéralité des dispositions législatives que la Hollande a successivement adoptées dans l'intérêt de ses colonies.

I.

Les formes du gouvernement des Indes néerlandaises ont varié suivant les circonstances commerciales et politiques qui ont dominé, à diverses époques, les entreprises maritimes des grandes nations européennes. Java et ses dépendances ont obéi successivement: — à une association de marchands qui ne songeait qu'aux bénéfices du commerce et aux avantages du monopole, et qui plaçait à bord de ses flottes le chef-lieu de ses comptoirs aux Indes-Orientales; — à une compagnie qui, avec le concours et sous le contrôle du gouvernement de la mère-patrie, s'est préoccupée du développement du commerce, mais a été obligée de gouverner en même temps comme puissance territoriale; — enfin, au gouvernement batave et, plus tard, au Roi des Pays-Bas, investi par la constitution de l'administration supérieure et exclusive des colonies.

Ces phases par lesquelles a passé l'administration des Indes néerlandaises sont analogues à celles qui ont marqué le développement de la puissance anglaise dans l'Hindoustan. L'histoire des compagnies anglaises et hollandaises est la même. Dans l'un et l'autre pays, des compagnies rivales, nées de l'ardent désir d'exploiter un commerce lucratif, ont compris, au bout d'un certain temps, la nécessité de se fondre en une seule association, sous la protection et avec le concours du gouvernement. Pour l'un et l'autre peuple, le point de départ a été le commerce, le point d'arrivée, l'empire. Cependant, cette analogie, qui se soutient jusque dans les détails, est beaucoup moindre pour la dernière des périodes que nous avons indiquées que pour les deux autres. Cette circonstance remarquable d'un pouvoir suprême et sans contrôle réel, exercé par le Roi sur les colonies, devait donner et a donné, en effet, un caractère particulier aux gouvernemens coloniaux néerlandais, principalement à celui de Java, depuis 1816. Pourtant, à toutes les époques, un *gouverneur-général* et un *conseil* ont été reconnus nécessaires, ou au moins ont été établis à la tête de l'administration coloniale, et, à toutes les époques, le pouvoir du gouverneur-général a été considérable; mais ce pouvoir a subi de notables variations; et, après avoir brillé du plus vif éclat avec des hommes tels que Koen, Van Goens, Mossel,[1] après avoir décru entre les mains faibles ou inhabiles de Siberg, de Wiese, il s'est relevé jusqu'au despotisme sous l'étreinte passionnée de Daendels[2].

L'occupation anglaise a laissé peu de traces de son passage, et son influence nous paraît avoir été

[1] Ajoutons à ces noms glorieux ceux de Specx, Van Diemen, Maatzuiker et Imhoff. Nous donnons la biographie de Van Diemen, dans ce numéro. (*Mon. d. Ind.*)

[2] Ici, comme aux Indes anglaises, il semble qu'une sorte d'inspiration providentielle ait déterminé le choix des hommes auxquels le gouvernement a confié le sort de ses colonies dans les momens difficiles. Certes, les Indes néerlandaises ont eu leurs grands hommes, parmi lesquels le véritable fondateur de la puissance hollandaise à Java, Koen, occupe le premier rang. (Voir la Biographie de Koen, *Mon. d. Ind.*, vol. II.)

désorganisatrice de fait, bien que libérale et paternelle *d'intention*. La nécessité de centraliser le pouvoir s'est fait sentir de plus en plus à dater de cette époque, et les modifications apportées de 1816 à 1836 aux *règlemens* pour l'administration suprême, ou la *conduite du gouvernement aux Indes orientales* témoignent des convictions du gouvernement de la mère-patrie à cet égard. Ces mêmes convictions et la crainte évidente de laisser une trop grande liberté d'action aux gouverneurs-généraux ont eu pour résultat l'envoi, trop fréquent peut-être, de commissaires-généraux représentants du Roi et munis de ses pleins pouvoirs [1].

Les ordonnances et instructions de 1617, 1632 et 1650, les mesures adoptées d'après les suggestions du baron Van Imhoff en 1740, le rapport des commissaires du gouvernement envoyés à Java en 1791 et 1793, les ordonnances de réorganisation des commissaires-généraux en 1816, les règlemens de 1818, 1819, 1823, 1827, 1830, enfin celui de 1836, marquent les tâtonnemens et les progrès de l'organisation gouvernementale, et signalent l'application graduelle des idées européennes au régime colonial. Parmi ces réformes successives, celles qui ont eu pour objet de modifier les pouvoirs et prérogatives des gouverneurs-généraux doivent nous occuper en première ligne [2].

Les états-généraux avaient vu de bonne heure que le commerce de l'Inde pouvait devenir pour la Hollande une source de bien-être et une base d'indépendance; mais, au milieu des prospérités de ce commerce naissant, ils furent frappés des dangers que présentait la pluralité des compagnies. Ils assemblèrent à La Haye les directeurs de ces associations rivales, et les déterminèrent à ne former désormais qu'un seul corps. La compagnie des Indes orientales, ainsi constituée, le 20 mars 1602, parvint à s'ouvrir, en sept années d'existence, de si nombreuses et de si avantageuses relations commerciales avec des peuples et des gouvernemens de l'Asie, qu'elle dut se préoccuper de centraliser et de consolider l'administration provisoire établie dans cette partie du monde. Les gouverneurs maritimes que les directeurs plaçaient sur chaque flotte envoyée aux Indes orientales agissaient chacun selon ses inspirations, et ne pouvaient, par conséquent, donner aux affaires coloniales l'unité de direction qui leur manquait. Cependant, le commerce de la compagnie aux Indes s'était accru au point qu'elle comptait à son service 40 bâtimens, soit de guerre, soit destinés au transport des marchandises, et montés par plus de 5,000 matelots. Les relations commerciales qu'elle avait nouées avec les insulaires de Java, de Sumatra, Ceylan, Johor, Queda, avec ceux des Moluques, avec le Bengale, la Chine, le Japon, l'avaient forcée à créer en divers lieux des comptoirs où elle entretenait un nombreux personnel et où elle exerçait une grande action. L'année 1605 fut célèbre par la déclaration du roi d'Espagne, portant défense aux habitants des Provinces-Unies, *sous peine de punition corporelle*, d'exercer le commerce en Espagne et dans les Indes orientales et occidentales; mais, au lieu d'intimider la compagnie, cet impérieux édit ne fit que raviver son courage. Elle fit équiper aussitôt une flotte de onze gros vaisseaux marchands armés en guerre, qui fut bientôt suivie d'une autre de huit vaisseaux. Ces expéditions et une troisième plus considérable encore assurèrent tellement la supériorité des Hollandais dans les mers de l'Inde, que les négociations entamées dans l'intervalle, et conduites par les états-généraux avec une fermeté remarquable, aboutirent à la trêve de 1609, par laquelle l'Espagne s'engagea à ne plus troubler le commerce des Hollandais aux Indes.

Il devenait urgent d'établir sur les lieux une autorité suprême qui fût chargée d'affermir l'influence naissante de la compagnie et même d'en hâter l'extension, s'il était possible. Le projet de cette réforme capitale fut conçu par l'un des plus habiles marins hollandais, Cornelis Matelief le jeune, qui s'était distingué au service de la compagnie. Les dix-sept directeurs [3] le proposèrent ensuite à la sanction des états-généraux. Le 27 novembre 1609, les états déclarèrent «qu'ils jugeaient utile pour le bien-être des Provinces-Unies d'envoyer et d'entretenir un gouverneur-général aux Indes, afin d'assurer une bonne administration dans

[1] A l'un de ces commissaires-généraux, Van den Bosch, appartient l'honneur d'avoir révélé à sa patrie et au monde entier la valeur réelle de Java comme *mine agricole* aussi inépuisable que variée dans ses produits, et c'est à cet homme d'état, immortel introducteur du *système des cultures à Java*, et devenu ministre des colonies en 1834, que l'Inde néerlandaise a dû le dernier arrêté organique qui la régit (1836).

[2] Nous avons consulté, pour nous éclairer sur la marche progressive de l'organisation gouvernementale aux Indes orientales néerlandaises, les principales publications de 1763 à 1845. Un résumé imprimé dans le *Moniteur des Indes orientales et occidentales* (La Haye, 1846) nous a été fort utile.

[3] La charte de 1602 statuait que l'assemblée de la compagnie générale serait composée de dix-sept personnes, savoir : huit d'Amsterdam, quatre de la Zélande, deux de la Meuse, deux de la Nord-Hollande, et la dix-septième, à tour de rôle, tantôt de la Zélande, tantôt de la Meuse, tantôt de la Nord-Hollande, et que cette *assemblée des dix-sept* déciderait, à la pluralité des voix, de tout ce qui concernerait les intérêts de la compagnie.

les pays, forteresses et autres places occupées par la compagnie des Indes orientales, et de procurer les avantages d'un gouvernement régulier aux habitans, soldats ou autres, soumis à leur autorité, ou nommés par eux pour veiller à la sécurité desdits pays, forteresses et autres places.» Telle est, en peu de mots, l'origine de la haute dignité dont est revêtu ajourd'hui encore, plus de deux siècles après la première institution, le fonctionnaire qui se trouve à la tête des possessions hollandaises en Asie. Cette dignité, soit à cause de l'autorité étendue qui y est attachée, soit à cause des avantages qu'elle offre, a été regardée de tous temps par les Hollandais comme l'une des charges les plus brillantes et les plus élevées auxquelles ils pussent aspirer. Les noms de ceux qui ont successivement été appelés à l'occuper prouvent suffisamment que ce poste éminent n'a jamais été confié, à fort peu d'exceptions près, qu'à des hommes que leurs talens, leur mérite et leur dévouement à la mère-patrie avaient désignés d'avance à l'estime et à la confiance de leurs concitoyens.

Nous venons de voir que l'honneur de la première institution des gouverneurs-généraux aux Indes orientales revenait tout entier aux états-généraux: ajoutons que les états nommèrent en même temps le premier gouverneur-général, et que depuis lors le choix fait par les directeurs de la compagnie fut toujours soumis à la confirmation des états. On regarderait à tort cette intervention des états comme une pure formalité: c'était une conséquence nécessaire de l'autorité suprême que le parlement s'était réservée sur toutes les possessions de la compagnie et sur tous ses employés. Cette société, dont le commerce était le seul but, ne pouvait faire valoir des droits de souveraineté qu'*au nom et avec l'autorité du pouvoir souverain*, alors les états-généraux. Aussi avait-il été formellement déclaré, dans la première concession, que tous les actes et contrats que la compagnie passerait avec les princes et souverains des Indes seraient passés «au nom des états-généraux des Provinces-Unies.» Bien plus, il y était stipulé que les gouverneurs et autres employés civils et militaires, nommés par la compagnie, prêteraient serment de fidélité aux états-généraux «pour tout ce qui ne regarderait pas le négoce et le trafic.» Dans ce dernier cas, le serment devait être prêté à la compagnie elle-même. Le serment prêté aux états-généraux regardait surtout «la conservation des places» que la compagnie possédait dans les Indes orientales, ainsi que «le maintien du bon ordre, de la police et de la justice» dans ces mêmes places [1].

Le gouverneur général relevait immédiatement de l'*assemblée des dix-sept*. Il était tenu d'obéir à ses ordres; elle seule pouvait l'appeler à rendre compte des actes de son administration, elle seule aussi pouvait le révoquer. Après la dissolution de la compagnie, le pouvoir des directeurs passa d'abord entre les mains du *comité du commerce et des possessions des Indes orientales* (1796), puis entre celles du *conseil des possessions asiatiques* (1800). Les rapports du gouvernement des Indes avec ces deux colléges restèrent les mêmes qu'avec la compagnie.

Il ne paraît pas que la direction de la compagnie ait jamais assigné une limite à la durée des fonctions du gouverneur-général: elles furent exercées quatre ans par Pieter Both, dix ans par Van Diemen, vingt-cinq ans par Jean Maatzuiker, treize ans par Van Outhoorn, seize ans par Van de Parra et Alting. On laissait les gouverneurs en fonctions aussi long-temps qu'ils le désiraient; aussi la plupart de ces hauts dignitaires nommés par la compagnie moururent-ils aux Indes dans l'exercice de leur charge. Quelques-uns, alléguant leur âge avancé, sollicitèrent leur rappel; d'autres, en très petit nombre, furent rappelés et remplacés faute de talent. Les qualités requises pour remplir convenablement les fonctions de gouverneur-général, les devoirs imposés par cette haute dignité étaient définis et compris par la compagnie comme l'indique l'extrait suivant de l'instruction de 1650.

«Du gouverneur-général doit découler le maintien de l'ordre en ce qui regarde la justice, la police, le commerce et tout ce qui en dépend. Le gouverneur-général pourrait difficilement exiger des autres ce qu'il ne ferait pas lui-même; il doit donc donner l'exemple par son obéissance aux ordres de ses supérieurs. Chacun sait que la prospérité de la compagnie des Indes orientales doit être attribuée à ce qu'elle seule peut jouir des fruits du commerce sans que ses employés, dont les services sont suffisamment rétribués, puissent, directement ou indirectement, entraver ce commerce et chercher leur avantage en négligeant celui de leurs supérieurs. Il ne suffit donc pas que le gouverneur-général s'abstienne en réalité de *toute opération commerciale particulière*, il faut qu'il évite *jusqu'au soupçon* à cet égard; car il est manifeste qu'un gouverneur-général qui spéculerait pour son propre compte s'entourerait de subordonnés disposés à le servir dans ses entreprises, tandis que les employés zélés et probes languiraient dans l'abandon et la disgrâce, en sorte qu'on ne verrait bientôt aux Indes que des fonctionnaires avides et intéressés.

[1] Les règlemens de police et de justice, à ces époques reculées, s'appliquaient à une colonisation tellement restreinte encore, que ce fut dans l'année 1611 que les Hollandais établis aux Indes y virent arriver pour la première fois des femmes de leur nation, qu'on avait permis aux matelots et aux soldats d'y mener avec eux. Il s'en trouvait sur la flotte de cette année trente-six, dont deux étaient mortes; mais, en échange, les autres avaient eu quelques enfants pendant le voyage.

«Tout commerce particulier est comme une mauvaise herbe qu'il faut extirper à tout prix, car ce mal une fois enraciné ne pourrait être détruit sans pertes considérables pour le commerce même de la compagnie; c'est pourquoi l'assemblée des directeurs, comme représentans de la compagnie des Indes orientales, devra se faire un devoir de ne nommer aux fonctions de gouverneur-général que des hommes qui ne puissent être soupçonnés de se livrer au commerce particulier [1].»

Aprés avoir défini de même les devoirs du gouverneur-général comme chef de la justice et de la police, la compagnie ajoutait dans son instruction cette recommandation caractéristique: «Comme il importe avant tout que la justice et la police soient secondées par la religion chrétienne réformée, le gouverneur doit favoriser cette dernière selon ce qui se pratique dans les Provinces-Unies, et ne permettre l'exercice d'aucune autre religion, surtout du catholicisme [2].» Enfin le gouverneur-général devait: «travailler de toutes ses forces et de toute son industrie à atteindre le but commercial et civilisateur que se proposait la compagnie: 1°. par la conquête, 2°. par contrats exclusifs au profit de la compagnie, 3°. par arrangements ou traités spéciaux avec quelques-uns des rois ou princes de l'Orient, à l'effet d'être admis à commercer librement dans leur pays comme les nations les plus favorisées, aussi long-temps que cela pourrait convenir à la compagnie.»

Tels étaient les devoirs du fonctionnaire chargé de gouverner les Indes-Orientales sous le contrôle de la compagnie. Voyons maintenant comment on avait réglé son pouvoir et ses attributions. Il existe à cet égard trois instructions: la première, du 22 août 1617, confirmée par les états-généraux le 3 novembre suivant; la seconde, du 17 mars 1632, et la troisième, du 26 avril 1650. Cette dernière a été regardée comme «la base du système gouvernemental des Indes» jusqu'à la dissolution de la compagnie, ou plutôt jusqu'à l'arrivée du maréchal Daendels. Elle suffira, avec l'instruction de 1617, à nous donner une idée de l'organisation du pouvoir dans les possessions néerlandaises de l'Orient durant la période où le gouvernement colonial relevait d'une grande administration commerciale. L'article 1er des *ordonnances et instructions* de 1617 est ainsi conçu:

«Attendu qu'un gouverneur-général est indispensable, en cas de vacance du poste de gouverneur-général, il y sera pourvu par le choix parmi les conseillers et à la majorité des voix. Le gouverneur-général ainsi élu exercera jusqu'à nouvel ordre tous les pouvoirs d'un gouverneur-général nommé en Europe. Il y aura (est-il dit ensuite) neuf conseillers des Indes, dont quatre seront toujours près du gouverneur-général pour l'aider, et qu'il pourra envoyer en mission où bon lui semblera.

«Le premier des conseillers sera un *koopman* [3] (marchand) de capacité reconnue, que le gouverneur choisira parmi les négocians de l'Inde; il s'occupera exclusivement des affaires de commerce, soit à Batavia, soit dans toute autre possession où il pourra être envoyé. — Le deuxième sera un marin expérimenté ayant le titre de vice-amiral, et qui sera employé par le gouverneur-général et les conseillers à toutes les affaires de mer. — Le troisième sera un *capitaine* [4] expérimenté pour les expéditions de terre. — Le quatrième sera un *jurisconsulte*, lequel sera pour les affaires de justice, et sera en même temps fiscal. — Le cinquième sera un directeur-général de tous les comptoirs. — Le sixième sera un vice-gouverneur et directeur pour tous les comptoirs et forts aux Moluques. — Le septième sera un vice-gouverneur et directeur pour les forts et comptoirs de la côte de Coromandel. — Le huitième sera un vice-gouverneur et directeur pour l'île d'Amboine et ses dépendances. — Le neuvième sera directeur et vice-gouverneur des îles de Banda-Neyra, Poulo-Ay, Poulo-Rhun, Lontoir, Goenong-Api, etc. Tous ces conseillers forment, avec le gouverneur-général, un collége (ou une cour) dont le gouverneur-général est le président, et où il vote le premier. En cas de partage, son vote emporte la majorité [5].»

L'instruction de 1650 modifia cette disposition organique; elle reconnut au gouverneur un pouvoir souverain sur tous les comptoirs, forts et autres possessions de la compagnie, sur ses vaisseaux, sur ses officiers et ses employés. On lui avait adjoint six conseillers ordinaires en permanence (conseillers des Indes) et deux conseillers extraordinaires avec voix consultative, formant tous ensemble un collége présidé par le gouverneur, et au sein duquel se discutaient toutes les affaires qui intéressaient la compagnie. Le conseil des Indes devait compter *sept voix délibérantes* pour que ses délibérations pussent être estimées valables. Le gouverneur n'avait jamais double voix dans les délibérations, et, en l'absence de l'un des conseillers ordinaires, un conseiller extraordinaire était tenu de le remplacer. Il y avait certains jours d'assemblée

[1] Le gouverneur, en entrant en fonctions, devait même jurer «de n'entreprendre ou de ne laisser entreprendre aucun commerce particulier, et de ne pas permettre que les vaisseaux chargeassent pour d'autres que pour la compagnie.»

[2] Ce système étroit de protection exclusive a fait place, de nos jours, à la plus judicieuse tolérance et même à la protection la plus libérale *des différentes sectes chrétiennes*. La sollicitude éclairée du gouvernement a été, comme nous le verrons plus loin, jusqu'à prévoir le cas où *d'autres sectes* pourraient s'établir de son consentement, et demander pour leurs ministres des traitemens payés par le trésor colonial, ainsi qu'il en est accordé aux ministres des sectes déjà protégées.

[3] Nous ferons remarquer l'analogie qui se rencontre entre cette dénomination et celle de *Senior Merchant*, qui a été en usage pendant de si longues années aux Indes anglaises.

[4] Nous avons conservé cette expression, qui désigne évidement ici l'homme *spécial* et non le *grade* dont il est effectivement revêtu.

[5] Le texte dit: «Son vote comptera pour deux,» ou: «Il aura *double voix*.»

fixés pour ouïr tous ceux qui avaient quelque demande ou quelque proposition à soumettre au conseil. Outre les jours ordinaires de séance, le gouverneur avait le pouvoir de convoquer le conseil extraordinairement, lorsqu'il le jugeait nécessaire, sans qu'aucun des conseillers pût se dispenser d'y assister, si ce n'est pour cause de maladie, sous peine de payer une amende au profit des pauvres. Le gouverneur devait être averti immédiatement de l'arrivée de tous les navires, hollandais ou indiens, et recevoir les dépêches qu'ils apportaient; il ne pouvait cependant ouvrir ces dépêches qu'en présence des conseillers réunis. Comme président du conseil, le gouverneur devait surtout veiller à ce que chacun des conseillers remplît tous ses devoirs avec zèle et activité, et, en particulier, à ce que le directeur-général tînt au courant exactement, jour par jour, les *livres généraux* de l'Inde, le *journal* comme le *grand-livre.* «Aucune négligence ne devait être tolérée dans une affaire d'une aussi haute importance.»

Tous les jugemens rendus par le conseil de justice au château de Batavia devaient recevoir leur pleine exécution sans que le gouverneur pût aucunement intervenir. «Toute intervention, toute opposition de la part du gouverneur aurait trop le caractère de l'*autorité royale* et tendrait à détruire l'ordre et à faire mépriser la justice.» Toutefois le gouverneur-général et ses conseillers, réunis *en collége*, pouvaient gracier les condamnés à mort, mais *jamais d'autres*, et même, dans ce cas, le gouverneur devait s'en tenir aux décisions adoptées dans le conseil à la pluralité des voix.

Au nombre des prérogatives dont jouissaient le gouverneur-général et le conseil, se trouvait celle de nommer tous les employés de la compagnie des Indes. Les conseillers des Indes, le président et les membres du conseil de justice, ainsi que les ministres du culte, étaient seuls nommés par l'assemblée des dix-sept directeurs, et, en cas de vacance, le gouverneur ne pouvait pourvoir que provisoirement à leur remplacement. Il avait la faculté de renvoyer en Hollande les employés inutiles, même pendant la durée de leur engagement, qui était en général de cinq à douze ans; il était également autorisé à appeler à Batavia les conseillers des Indes placés à la tête de quelque administration extérieure, afin qu'ils rendissent compte de leur conduite. Il paraîtrait, d'après ce qui s'est passé à l'égard du gouverneur-général Valckenier, qu'il n'était pas contraire aux principes de la compagnie que ce haut fonctionnaire lui-même fût poursuivi criminellement aux Indes[1].

Avant la prise de Jaccatra, en 1619, les gouverneurs-généraux n'avaient pas de résidence fixe aux Indes. Both, Reynst et Reaal se rendaient avec leurs flottes partout où ils croyaient leur présence nécessaire, s'arrêtant tantôt à Bantam, tantôt à Ternate ou à Amboine; mais, Jaccatra une fois prise, Koen en fit «le rendez-vous général de la compagnie,» et le château de Batavia, construit et armé par lui, devint la résidence du gouverneur-général. Les directeurs donnèrent leur approbation au choix fait par Koen, et, quoique cette position fût loin de répondre complétement à leurs vues[2], ils lui firent savoir «qu'il ne fallait plus songer désormais à changer le lieu de la résidence, mais veiller pour le plus grand bien de la compagnie, ainsi que pour celui des bourgeois et des habitans de la ville, à ce que le château de Batavia

[1] En 1741, à la suite du massacre des Chinois, épouvantable boucherie ordonnée par Valckenier pour prévenir l'explosion d'une conspiration tramée par eux, dit-on, dans une pensée d'extermination contre les Européens, ce gouverneur-général résigna ses fonctions et partit pour la Hollande: mais, ayant relâché au cap de Bonne-Espérance, il y fut arrêté par ordre des directeurs de la compagnie des Indes, et renvoyé à Batavia pour y rendre compte de sa conduite. Dans le cours de son procès, qui dura plusieurs années, il mourut en prison.

[2] L'instruction de 1617, après avoir insisté (art. 76) sur le choix opportun d'un ou plusieurs lieux de réunion ou stations, en vue des intérêts commerciaux de la compagnie, et *eu égard au commerce anglais et français*, expliquait que les localités choisies devraient satisfaire aux conditions suivantes:

1°. Que les endroits soient propices pour les appareillages et les mouillages, et où l'on puisse louvoyer aisément et ne pas craindre les changemens de mousson;

2°. Que les points choisis soient également favorables à l'arrivée des jonques chinoises en une seule mousson;

3°. Qu'ils soient bien approvisionnés ou dans le voisinage d'autres lieux où l'on puisse se procurer facilement l'eau douce, le bois, les matériaux nécessaires à la construction et aux réparations des bâtimens et à leur équipement;

4°. Qu'à Bantam, en particulier, on fasse de tels arrangemens que les Anglais n'y puissent pas faire concurrence à notre commerce;

5°. Que ces places de rendez-vous pour les navires soient fortifiées, ou séparées, ou faciles à séparer de la terre ferme, afin de ne pas être exposées à un coup de main;

6°. Qu'il s'y trouve une bonne rade ou port pour que les vaisseaux y soient à l'abri;

7°. Enfin, que ces stations soient situées de manière à pouvoir facilement et annuellement servir de points de départ à des expéditions, soit par terre, soit par mer, nuisibles à l'ennemi et capables de protéger nos alliés et les comptoirs de la compagnie, et de mettre à l'abri d'un coup de main les provisions, munitions, livres, archives etc., de nos comptoirs, évitant ainsi ce qui a eu lieu à Bantam et autres endroits.

et la ville fussent mis à l'abri de toute attaque et de toute invasion de la part des ennemis du dehors, publics ou cachés; qu'avant tout, il fallait mettre bon ordre à la régence de la ville. La régence devait être regardée comme étant placée sous le contrôle de l'administration du gouverneur-général et du conseil des Indes, tant en ce qui concernait les employés et fonctionnaires payés par la compagnie qu'en ce qui touchait les bourgeois et autres individus qui y avaient fixé leur résidence. » Aussi le fondateur de Batavia et tous ses successeurs s'empressèrent-ils de travailler à l'agrandissement, à la sûreté et à l'embellissement de cette ville, qui mérita bientôt, si nous en croyons les Hollandais, le surnom de *Reine de l'Orient*, que Calcutta lui a enlevé depuis.

Pendant plus d'un siècle et demi, Batavia fut à la fois le siége du gouvernement et la résidence du gouverneur-général. Tous les conseils supérieurs et les principaux fonctionnaires s'y trouvaient réunis; c'était l'entrepôt général de tous les produits de l'Orient destinés pour la Hollande, le point de départ et d'arrivée de tous les navires, le lieu où les princes indigènes venaient offrir leurs hommages au «grand seigneur[1], le centre enfin de la domination hollandaise aux Indes. Ce ne fut que vers le milieu du siècle dernier que le gouverneur transporta sa résidence à Weltevreden, et momentanément à Buitenzorg, situé dans le voisinage. Buitenzorg était encore dans ces derniers temps la résidence habituelle des gouverneurs.

Il serait difficile de déterminer d'une manière précise le revenu des gouverneurs-généraux tant que subsista la compagnie. Leur traitement fixe n'était pas proportionné à leurs hautes fonctions; mais ils jouissaient de tant de priviléges, et les sources d'où découlait leur revenu étaient si nombreuses, que la plupart d'entre eux ont laissé une fortune considérable. Les gouverneurs n'eurent pas d'abord de costume particulier; mais bientôt la frivole ambition de se distinguer par le luxe fit de tels progrès, qu'il fallut déterminer, jusque dans ses moindres détails, le costume officiel du gouverneur-général.

Lorsque le gouverneur-général venait à mourir dans l'exercice de ses fonctions, le conseil des Indes, après avoir solennellement invoqué l'assistance du Très-Haut dans une circonstance aussi importante, devait procéder à la nomination d'un nouveau gouverneur, et lui faire prêter le serment de fidélité, conformément aux instructions. Cette nomination, qui n'était que provisoire, était accompagnée des formalités suivantes: tous les conseillers devaient renouveler leur serment entre les mains du premier d'entre eux; ils écrivaient le nom du candidat sur des billets qu'ils cachetaient, sans avoir communiqué avec qui que ce fût; la majorité des suffrages décidait. Le gouverneur, ainsi nommé, jouissait du même pouvoir que son prédécesseur, jusqu'à ce que les directeurs en eussent autrement ordonné. Les mêmes formalités s'observaient, si le gouverneur provisoire venait à mourir à son tour. Dans ces élections, le choix des conseillers tombait ordinairement sur le directeur-général, qui siégeait dans le conseil immédiatement après le gouverneur; plus tard, par un ordre spécial des directeurs (8 octobre 1714), il fut enjoint aux conseillers de choisir le directeur-général, à moins que par sa conduite il ne se fût notoirement rendu indigne de ces hautes fonctions. Il est à remarquer que, pendant les deux siècles que la compagnie subsista, tous les gouverneurs furent choisis parmi ses employés, et que le choix tomba toujours sur le directeur-général, ou sur quelque autre membre du conseil des Indes, qui ne s'était élevé à ce rang qu'en passant par tous les degrés de la hiérarchie administrative.

Dans le premier siècle de l'établissement des Hollandais aux Indes, lorsque le commerce était l'unique but de la compagnie, lorsque l'intérêt mercantile était le principe vital de cette société, il était utile et possible de maintenir avec une inexorable sévérité les rigoureux décrets dirigés contre tout autre commerce que celui de la compagnie, d'appliquer impitoyablement les peines portées par ces décrets, en un mot, de se conformer à l'esprit comme à la lettre de ces instructions. Aussi voyons-nous partout les employés de la compagnie des Indes rivaliser de zèle pour atteindre ce but. Ils ne connaissaient pas de devoir plus pressant, pas de gloire plus brillante que de faire connaître et respecter le drapeau de la compagnie dans toutes les mers des Indes et «d'accroître la prospérité de l'honorable compagnie des Indes-Orientales.» Mais, au commencement du XVIIIe siècle, la position de la compagnie se trouva entièrement changée: d'autres nations européennes s'étaient établies aux Indes; l'Angleterre surtout y avait acquis une grande puissance. D'un autre côté, la compagnie avait étendu ses possessions, et des princes indiens, tant à Java

[1] *Touan bésar:* ces deux mots malais signifient, en effet, «grand seigneur,» ou «grand monsieur,» et s'appliquent, par comparaison, à toute personne que son âge ou son rang placent au-dessus d'une ou plusieurs autres. Ainsi le gouverneur-général est le *grand monsieur* par excellence. La même distinction se retrouve aux Indes anglaises, où les mots hindoustanis *barah sahéb* reçoivent précisément les mêmes applications.

qu'ailleurs, lui rendaient hommage comme à leur souverain. Désormais de grands intérêts politiques étaient venus se joindre à l'intérêt mercantile; l'esprit de spéculation de la compagnie ne pouvait plus être la règle exclusive du gouvernement colonial. Il est vrai que la distinction entre le principe mercantile de la compagnie et le gouvernement politique de ses riches possessions ne fut jamais ouvertement reconnue par elle; cependant on peut remarquer dans les institutions jadis en vigueur aux colonies hollandaises des traces de cette distinction. Les directeurs eux-mêmes s'habituèrent peu à peu à regarder le gouverneur des Indes comme le représentant du souverain, et lui accordèrent le principal pouvoir judiciaire, tandis qu'aux termes de l'instruction de 1650, toute intervention de la part du gouverneur dans les affaires de la justice était sévèrement défendue.

Lors de la constitution de 1798, la république batave accepta la propriété des possessions de la compagnie aux Indes avec toutes ses dettes, dont la plupart, au reste, avaient été garanties par l'état. L'administration des colonies fut alors confiée en Europe à un collége dépendant du gouvernement, et dès-lors aussi le gouverneur-général fut regardé comme l'unique représentant immédiat du pouvoir suprême en Hollande, et ne put être nommé et révoqué que par lui. Les colonies néerlandaises de l'Inde entrèrent dans une ère nouvelle.

II.

La commission nommée en 1802 par le gouvernement, pour examiner sur quel pied les relations commerciales seraient continuées dans les colonies des Indes-orientales et quelle administration il faudrait y établir, déclara que toutes les instructions existantes devaient subir une révision, même en ce qui concernait le gouverneur-général. Son rapport du 31 août 1803 renfermait, à ce sujet, les observations suivantes:

« L'expérience a démontré l'utilité, la nécessité de l'établissement d'un fonctionnaire à la tête de nos possessions des Indes orientales, sous le titre de gouverneur-général. Cette haute charge ajoute encore à la dignité du gouvernement, surtout aux yeux des peuples indiens, habitués à une autorité despotique, et qui ne montreraient pas le même respect pour un pouvoir qui leur semblerait limité, divisé. Aussi la commission générale envoyée aux Indes en 1791, quoique revêtue d'un pouvoir suprême, préféra-t-elle laisser au gouverneur-général, pendant son séjour, toute l'autorité à laquelle les peuples orientaux étaient habitués depuis deux siècles. La nature de cette charge et la série d'occupations multipliées qui s'y rattachent sont telles, qu'elle ne peut guère être remplie que par une seule personne mise au courant, par une longue expérience, de toutes les particularités qui y sont relatives. »

Le pouvoir suprême conféré au gouverneur général devait comprendre aussi, dans l'idée de la commission, le commandement des forces de terre et de mer. On sait que la compagnie des Indes-Orientales avait pourvu de ses propres fonds à la défense de ses possessions jusqu'en 1780. Depuis lors, le gouvernement hollandais envoya plus d'une fois des navires de guerre aux Indes; mais les fausses idées que les commandans de ces navires s'étaient faites du gouvernement des colonies amenèrent, à plusieurs reprises, des difficultés presque inextricables; il n'était pas jusqu'à des capitaines de frégate qui ne refusassent de recevoir des ordres du gouverneur-général. Tantôt ils considéraient ce dignitaire comme agent d'un corps commercial, tantôt ils lui refusaient le droit de donner des ordres aux militaires, sous prétexte qu'il n'avait aucun rang dans l'armée. Aussi, quoique le gouvernement des Indes se montrât conciliant à l'excès dans des cas semblables, devenait-il urgent, pour la sûreté et la conservation de la colonie, comme pour le maintien du respect dû à l'autorité, de rendre impossible le retour de pareils conflits. La commission demandait donc qu'on remît entre les mains du gouverneur le commandement en chef des forces de terre et de mer à l'est du cap de Bonne-Espérance; elle voulait de plus qu'au moment de sa nomination on lui conférât le grade de lieutenant-général; elle demandait aussi pour lui un costume particulier, afin qu'aux yeux des indigènes il y eût quelque distinction extérieure entre les officiers supérieurs de l'armée et lui. Ces suggestions ont été suivies, et aujourd'hui M. Rochussen, ancien ministre des finances, ministre d'état, Gouverneur-général des Indes-Orientales néerlandaises, capitaine-général des forces de terre et de mer du Roi à l'est du cap de Bonne-Espérance, porte les insignes du grade de général en chef et s'entoure de toute la représentation, de toutes les précautions d'étiquette qui peuvent le montrer à ses administrés comme une personnification de l'autorité souveraine. Les titres d'*Excellence* et de *Monseigneur*, dont jouissaient déjà ses prédécesseurs, complètent les distinctions qui placent ce haut fonctionnaire au rang des vice-rois.

La commission, dans ce même rapport, proposait que le gouverneur-général fût nommé par le gouvernement

de la république batave, sur une liste de trois personnes présentées par le conseil des colonies asiatiques. On aurait adjoint au fonctionnaire suprême trois conseillers ordinaires et extraordinaires qui auraient composé avec lui le *Gouvernement des Indes bataves*, et ce gouvernement aurait eu la direction de toutes les affaires civiles et judiciaires. La commission estimait cependant que, dans toute affaire importante où la pluralité des voix du conseil serait contraire à l'avis du gouverneur-général, celui-ci devrait être autorisé à prendre une décision dont il assumerait toute la responsabilité, «car, disait la commission, ce serait compromettre la sûreté publique que de forcer un homme placé à la tête des affaires, et par cela même chargé d'une responsabilité bien plus grande que celle des autres membres, à exécuter, contre son opinion, une mesure qu'il regarderait comme contraire aux vrais intérêts de l'état.» En outre, le gouverneur-général, dans la pensée de la commission, n'eût pu être poursuivi criminellement, aux Indes, pendant la durée de ses fonctions, parce que c'eût été lui faire perdre la considération qui lui était nécessaire «comme représentant du peuple batave.» Enfin, il aurait eu le pouvoir de transporter momentanément le siége du gouvernement hors de Batavia, dans toute autre partie de l'île de Java, et même, dans certains cas déterminés, il aurait été autorisé à s'y rendre sans son conseil [1].

La guerre qui s'éleva après la courte paix d'Amiens ne permit pas de donner suite aux propositions des commissaires du gouvernement. Cependant les instructions remises au gouverneur-général Daendels, le règlement de 1815 (qui lui-même a servi de base aux règlemens de 1818, 1827 et 1830), ont été évidemment rédigés dans l'esprit du projet présenté par la commission de 1802.

Le maréchal Daendels, qui succéda en 1808 au gouverneur-général Wiese, n'était pas homme à s'accommoder de l'état d'abaissement où était tombée la dignité qui venait de lui être conférée. Ses deux prédécesseurs immédiats, Siberg et Wiese, malgré leur probité bien reconnue et la loyauté de leur caractère, étaient déjà fatigués du service et découragés par les difficultés chaque jour croissantes de la situation; il leur manquait d'ailleurs cette fermeté d'ame si nécessaire ou plutôt si indispensable à celui qui est revêtu de l'autorité suprême. Le gouverneur-général n'était plus dans son conseil que *primus inter pares;* sa dignité se trouvait méconnue et son action paralysée. D'ailleurs, le gouvernement tout entier, l'administration, la fortune publique, aux Indes néerlandaises, étaient en pleine décadence, en voie de dissolution. En Hollande, on comprenait la nécessité d'un changement de système, d'une réforme, ou, pour mieux dire, d'une régénération complète; mais à Java trop de gens étaient intéressés au maintien des abus pour ne pas se montrer hostiles à toute innovation. En un mot, Java languissait à cette époque critique, proie désignée d'avance à ses ennemis de l'intérieur et du dehors. Il ne fallait rien moins qu'un Daendels, un Napoléon en miniature, pour rendre le ressort et la vie à ce corps décrépit. Il y réussit par des moyens violens, des remèdes héroïques, et sa courte administration (de trois ans à peine) a suffi pour ramener cette belle colonie de sa vieillesse anticipée à cet âge vigoureux où les états comprennent leurs besoins, rassemblent leurs ressources et préparent leur avenir. Daendels a beaucoup détruit, souvent à tort, mais il a encore plus créé, et ses créations ont été marquées au coin du génie. Les voies de communication qu'il a établies en triomphant des difficultés presque insurmontables que lui opposaient le temps, les hommes, les lieux, l'épuisement des finances; ces voies de communication dont l'importance immense, sous le triple rapport de la stratégie, de l'administration et du commerce, n'a pu être convenablement appréciée que de nos jours; les forts, les arsenaux, les chantiers élevés et approvisionnés comme par enchantement; l'esprit militaire ranimé par lui et exalté jusqu'à l'enthousiasme; les véritables principes d'un grand gouvernement colonial posés et mis en pratique pour la première fois, tels nous paraissent être les titres de Daendels à la reconnaissance de ses compatriotes [2].

A peine entré en fonctions, Daendels rappela aux conseillers que ses instructions lui conféraient exclusivement le droit de faire des propositions au conseil; que toute autre proposition devait être préalablement soumise à sa sanction; qu'il était en son pouvoir de prendre une décision, au besoin, contre l'opinion de la majorité; qu'à lui seul appartenait le commandement en chef des forces de terre et de mer. Le conseil des Indes, découragé et sans force contre un pouvoir dont la supériorité se faisait sentir chaque

[1] Dispositions analogues à celles qui ont été adoptées par les Anglais à l'égard des gouverneurs-généraux de l'Inde britannique.

[2] Nous n'avons pas oublié qu'il a versé son sang pour la cause de la France, et que son héroïque défense de Modlin, en 1813, a ajouté une belle page de plus à notre histoire militaire. Comment expliquer que la Hollande n'ait su récompenser les services de ce grand homme qu'en l'exilant dans un petit comptoir d'Afrique, où il est mort ignoré? Comme l'ingratitude des hommes, l'ingratitude des nations fait ses victimes.

jour davantage, prit une attitude passive, et les Indes néerlandaises se trouvèrent bientôt soumises à un despotisme absolu. Ce gouvernement dans un espace de temps assez court, réalisa de grandes choses et commit de monstrueux excès. Nous ne fermons point les yeux sur les erreurs ou les fautes de l'administrateur, sur les vices ou les égaremens de l'homme privé; mais l'histoire, pour être impartiale, doit asseoir son jugement sur l'ensemble des faits accomplis. Les traces mêmes des violences de Daendels ont disparu, et les monumens de son intelligente et inflexible énergie subsisteront encore quand on aura perdu le souvenir de ses écarts.

La conduite de Daendels paraît avoir inspiré quelque inquiétude à Napoléon, qui, craignant qu'il ne se rendît indépendant de l'autorité impériale, alors reconnue à Java, le rappela en Europe et le remplaça par un militaire que ses antécédens étaient cependant loin de désigner au choix d'un chef qui employait de préférence les hommes heureux. Ce successeur, le général de division Janssens, porta le titre de *gouverneur-général pour Sa Majesté dans les possessions situées à l'orient de l'île de France.* Toutes les autres colonies hollandaises et françaises à l'ouest de l'île de France appartenaient déjà aux Anglais, et la colonie du cap de Bonne-Espérance leur avait été remise par ce général lui-même, en 1806, à la suite d'une capitulation. Les instructions du général Janssens sont restées secrètes. On a pensé que, comme représentant de l'empereur, il devait jouir d'un pouvoir à peu près illimité; il n'en était pas ainsi. L'empereur, qui ne savait pas prévoir les malheurs d'assez loin, voulait *franciser* Java non-seulement au point de vue militaire, mais au point de vue administratif [1]. Il se croyait ou espérait se rendre maître de l'avenir, et n'avait laissé sans doute à l'initiative de son lieutenant que la part que les circonstances rendaient indispensable de lui réserver. Quoi qu'il en soit, Janssens gouverna pendant quelques mois seulement, et fut contraint, après une lutte courageuse, mais inhabile, à rendre la colonie aux Anglais par capitulation [2].

Pendant la durée de l'administration anglaise, Java et les autres établissemens hollandais de l'archipel furent considérés comme des *dépendances* de l'empire hindo-britannique, du ressort de la présidence du Bengale, et régis par un *lieutenant-gouverneur*, avec un vice-président et deux conseillers. L'autorité hollandaise ayant été rétablie aux Indes en 1814—15, le titre de *gouverneur-général* reparut, et le baron Van Der Capellen, qui fut revêtu de cette charge, fut nommé par le roi Guillaume Ier pour le représenter aux Indes Orientales. En 1826, l'administration de la colonie passa des mains du lieutenant-général De Kock, qui avait rempli *provisoirement* les fonctions de gouverneur-général lors du départ du baron Van Der Capellen, entre celles du vicomte Du Bus de Gisignies, qui arriva d'Europe avec le titre de *commissaire général* et muni d'instructions particulières. En 1830, le général Van Den Bosch succéda au vicomte Du Bus de Gisignies, avec le titre de gouverneur-général, et, lorsqu'en 1833 ce dignitaire fut revêtu de la charge de *commissaire-général*, son successeur, M. Baud, depuis ministre des colonies, porta le titre de *gouverneur-général ad interim.*

Avec l'introduction du règlement organique du 26 septembre 1836, sous le gouverneur-général lieutenant-général De Eerens, a commencé une nouvelle et dernière période dans l'histoire du gouvernement des Indes néerlandaises Cette période a été féconde en résultats dont il nous reste à faire apprécier l'importance.

III.

Le gouvernement suprême des Indes néerlandaises est confié aujourd'hui, par ordre et au nom du roi, à un *gouverneur-général*, auquel est adjoint un *conseil des Indes néerlandaises*, composé d'un *vice-président* et de quatre membres nommés par le roi. Près du gouverneur-général en conseil est placé un

[1] Napoléon avait envoyé avec le nouveau gouverneur-général un officier-général, des officiers de tout grade et un grand nombre de sous-officiers, pour réorganiser l'armée. Deux auditeurs au conseil d'état accompagnaient le général Janssens, avec mission de l'aider dans la réforme et la réorganisation de l'administration coloniale. L'un deux, M. de Lareinty, après avoir occupé avec distinction des postes importans, au retour de cette mission aventureuse, a été enlevé, par une mort prématurée, au service du pays et à l'affection de ses nombreux amis. L'autre, M. de Panat, diplomate et administrateur éclairé, a siégé long-temps dans nos assemblées législatives et est encore en ce moment représentant du peuple.

[2] Nous renverrons ici le lecteur au *Précis de la Campagne de Java* en 1811, publié en 1834 par le duc Bernard de Saxe-Weimar, lieutenant-général, nommé récemment commandant de l'armée des Indes néerlandaises. Il impute les revers essuyés à cette occasion en grande partie à la mauvaise discipline qui régnait parmi les contingens des princes indiens, et dit textuellement : « Rien de plus aisé que de critiquer les opérations d'un général malheureux; mais il est difficile de faire mieux en pareilles circonstances et avec les mêmes moyens. » (*M.d.I.*)

secrétaire-général du gouvernement, qui contre-signe tous les actes du gouverneur-général. En cas de mort du gouverneur-général, avant que le roi ait pourvu à son remplacement, le vice-président remplit les fonctions de gouverneur-général. Quand les deux emplois, c'est-à-dire celui de gouverneur-général et celui de vice-président, se trouvent, par un hasard imprévu, vacans en même temps, et qu'il n'y a pas été pourvu par le roi ou que les nominations des successeurs ne sont pas connues, les membres du conseil des Indes, réunis à autant de hauts employés ou fonctionnaires qu'il en faut pour compléter le nombre de *sept* avec les conseillers présens, élisent l'un des membres du conseil des Indes, qui est chargé provisoirement des fonctions de gouverneur-général. Les hauts fonctionnaires admis, en cas de besoin, à compléter ce nombre de sept sont, dans l'ordre des préséances: le président de la haute cour de justice, le directeur-général des finances, le procureur-général de la haute cour, le président de la cour de justice à Batavia, les directeurs des différens départemens des finances [1], selon leur rang d'ancienneté, et enfin le président de la cour générale des comptes.

Ce qui ressort de ces dispositions, c'est que le gouvernement hollandais n'a pas voulu que le pouvoir militaire exerçât la moindre influence sur l'élection, car on ne trouve parmi les fonctionnaires appelés à voter comme suppléans que des magistrats ou des employés civils. D'ailleurs, l'article 8 du règlement organique énonce formellement que les membres du conseil des Indes ne peuvent remplir aucun autre emploi permanent. Ici, et c'est un point important, le règlement organique non-seulement a été fidèle au principe adopté depuis des siècles par la mère-patrie, *cedant arma togæ;* mais il en a poussé les conséquences plus loin que ne l'avaient fait les *ordonnances et instructions* de 1617, qui, comme nous l'avons vu, admettaient parmi les conseillers «un capitaine expérimenté» et un «commandant des forces navales.» Les Anglais ont, au contraire, jugé indispensable d'introduire l'élément militaire dans le gouvernement de leurs plus importantes colonies. Nous croyons cette disposition sage. Une colonie, surtout aux Indes orientales, n'est vraiment forte et ne peut s'organiser en vue de l'avenir que sous la protection d'une bonne armée, et l'expérience, les connaissances pratiques et l'influence morale du chef immédiat de cette armée sont indispensables à son gouvernement. On aura beau confier au gouverneur-général les pouvoirs militaires les plus étendus, on ne saurait douer un employé civil, fût-il l'administrateur le plus habile, de l'esprit et des connaissances militaires qui lui manquent. Il faut à la tête des troupes un homme du métier, et, surtout dans une colonie qui puise ses ressources, ses richesses, les principaux élémens de sa force et de sa durée au sein d'une nombreuse population indigène, c'est une dangereuse politique que celle qui porte atteinte à la considération du chef militaire proprement dit. Il peut se présenter telle circonstance où ce chef, blessé dans sa dignité, qui est celle de l'armée, soit tenté de prendre dans le gouvernement la place que lui refuse la jalouse susceptibilité du pouvoir civil. C'est au moins un grave inconvénient que la possibilité d'un conflit de cette nature. Nous croyons fermement qu'on reconnaîtra tôt ou tard la nécessité de modifier le règlement organique des Indes néerlandaises dans le sens que nous indiquons [2].

Les conseillers des Indes jouissent, à Java, d'une très grande considération, tant à cause du respect traditionnel qui s'attache à leur dignité et du traitement élevé qui l'accompagne que parce que ces avantages sont, en général, le prix de longs et éminens services; mais l'importance gouvernementale, et conséquemment l'influence réelle de ces hauts dignitaires, ont beaucoup diminué depuis un quart de siècle. Le Gouverneur-général est tenu, il est vrai, de consulter le conseil (art. 11 du règlement organique) sur les questions d'intérêt général ou même sur les questions particulières qui intéressent directement l'administration; mais, indépendamment de ce qu'il y a un certain nombre d'affaires réservées, et en particulier les

[1] Le directeur des *moyens et domaines*, le directeur des *produits et magasins civils*, le directeur des *cultures*. Ces trois directeurs sous la présidence du directeur-général, forment le *conseil de la direction générale des finances*.

[2] Aux Indes néerlandaises, comme dans les Indes anglaises, les questions de préséance ont une importance réelle. Elles se lient, d'un côté, aux habitudes de la population indigène, habitudes dont il faut tenir compte pour bien administrer, de l'autre à l'organisation de la société coloniale, dont on ne saurait maintenir l'union, la force et l'ascendant moral, qu'en évitant avec soin toute atteinte inutile portée soit à la subordination, soit aux égards mutuels, soit à la dignité personnelle. Il faut donc que non-seulement les devoirs et les attributions soient clairement définis, mais encore que les droits et les prérogatives de chaque fonctionnaire et même de chaque classe d'habitans soient déterminés avec précision. C'est ce qu'ont fait les Anglais dans l'Inde. Nous doutons que cette sage précaution ait été adoptée à Java, ou du moins qu'une liste détaillée et complète de préséances et d'assimilations de grades ait été arrêtée par le Roi pour les Indes néerlandaises. Nous avons pu nous convaincre par nos propres yeux, pendant notre séjour à Java, qu'il y avait encore matière, sur ces questions délicates, à bien des conflits.

affaires militaires, le gouverneur-général est toujours libre de décider contrairement à l'avis de son conseil et n'est responsable que vis-à-vis du Roi. Le gouverneur-général et les membres du conseil (art. 4) ne peuvent faire aucun commerce ni pour leur propre compte ni pour celui d'autrui; ils ne peuvent avoir aucune part ou aucun intérêt dans aucun armement de navires, contrat, fourniture, fermage de marchandises, droits ou revenus, ou dans aucune affaire dont les gains appartiennent à la caisse de l'état. Ils ne peuvent, en outre, acheter ou prendre pour leur compte aucune ordonnance ou créance sur le gouvernement, excepté les effets publics ou inscriptions de dette non fondée sur les possessions néerlandaises.

Les pouvoirs et prérogatives du gouverneur-général des Indes néerlandaises étant calqués, pour ainsi dire, sur les attributions mêmes de l'autorité royale, il est inutile de les énumérer. Notre but principal est, ici surtout, de montrer comment les principes de l'administration intérieure ont été sagement adaptés au caractère des populations qu'ils régissent et à leur bien-être. Avant d'entrer, toutefois, dans l'examen du règlement organique envisagé à ce point de vue, il importe de bien établir les obstacles qu'il avait à vaincre et les facilités que la nature même des choses lui offrait.

Deux grandes variétés de races peuplent les possessions hollandaises de l'archipel oriental: les Javanais, avec les tribus analogues par leur constitution physique et leurs habitudes; les Malais et tribus dépendantes. La population javanaise est douce, inoffensive, agricole et industrieuse, quoique portée à l'indolence et avide de distractions plutôt que de plaisirs. La population malaise est remuante, aventureuse, turbulente, portée, selon les temps et les lieux, au commerce ou à la piraterie. A Java, la population indigène, guidée par une administration paternelle, est un instrument de succès; dans les autres colonies, en général, elle est plutôt un obstacle. L'administration marche beaucoup plus aisément à Java que dans les établissemens extérieurs, parce que les autorités hollandaises agissent sur les populations par l'intermédiaire des chefs indigènes, qui sont les créatures du gouvernement, tandis qu'à Sumatra et surtout à Bornéo, à Célèbes, etc., les fonctionnaires hollandais exercent, non par choix, mais par nécessité, une autorité directe sur les indigènes, et sont avec eux en rapports constans, journaliers, pénibles et souvent compromettans. Telle est la situation dont le règlement organique a dû tenir compte.

Aux termes de ce règlement (art. 50), l'administration intérieure est dirigée, sous la surveillance et l'autorité du gouverneur-général, par des *résidens*, dans les provinces de Java et de Madura, et dans les *possessions extérieures* (c'est-à-dire les établissemens en dehors de Java et Madura) par des gouverneurs ou des résidens, suivant l'importance de ces possessions. Le principe fondamental de cette administration, principe proclamé par le gouvernement même, est de laisser, autant que les circonstances le permettront, la population indigène sous la direction immédiate de ses propres chefs. Ce principe est fécond en conséquences utiles; d'abord, les institutions locales dont les chefs indigènes sont la plus haute expression, ou, si l'on veut, l'interprétation vivante, reconnaissent l'état, le souverain, comme propriétaire du sol; ensuite, la confiance que le gouvernement témoigne aux chefs, la considération dont il les entoure, les avantages matériels qu'il leur assure, en font des agens dévoués en même temps que des intermédiaires naturels entre les classes inférieures et le souverain. L'importance d'une classe intermédiaire est grande partout, sous toutes les formes de gouvernement; à Java, elle est immense. Qu'on se reporte aux bases mêmes de l'organisation sociale dans ce pays. D'un côté, on verra l'innombrable multitude des prolétaires qui ne *possèdent* rien et qui doivent vivre et faire vivre leurs familles par le travail de leurs mains; de l'autre, le pouvoir souverain, seul maître et dispensateur des biens de la terre, source unique des prérogatives, des dignités, des honneurs: seul absolument libre, après Dieu! La classe intermédiaire, sous une infinité de noms, de titres, d'emplois, comble cette lacune entre le souverain et la masse du peuple. Par elle et ses subdivisions, graduées habilement, le partage monstrueusement inégal des avantages et des charges de la société javanaise devient moins blessant; d'heureuses transitions endorment ainsi les rancunes naturelles à toute classe opprimée, et relient suffisamment les différentes parties de l'édifice pour le préserver de sa ruine.

Maintenant, pour faire mieux comprendre l'application de ce principe à l'état actuel de la société coloniale, il convient de rappeler qu'à dater du milieu du siècle dernier, et plus particulièrement sous l'administration de Daendels et sous la domination anglaise, une certaine portion des terres du gouvernement a été aliénée à des particuliers, à l'effet d'augmenter les ressources de l'état. Cette aliénation a donc eu, avant tout, le caractère d'un expédient, et elle devait en avoir les inconvéniens. Ces inconvéniens ont été d'autant plus sérieux que la plupart des cessions ainsi consommées embrassaient des territoires d'une vaste

étendue et souvent très peuplés. Dans les terres séparées du domaine de l'état par cette mesure, les nouveaux propriétaires ont cru avoir intérêt à se défaire des classes intermédiaires. Ils n'ont toléré sur leurs petites principautés que des cultivateurs et quelques artisans. Ils ont repoussé les petits chefs indigènes, et l'ancienne organisation sociale a disparu. Le commerce et l'industrie s'y sont, il est vrai, développés à la longue, et la possession des terres et des capitaux, dans ses nuances infinies, est devenue la base du contrat social; mais ces compensations ont été dues à la sagesse, à l'humanité et à l'intelligence de certains propriétaires, et elles ont été l'ouvrage du temps. La paix publique a été mal assurée dans ces domaines pendant de longues années. Un des derniers ministres hollandais, possesseur vers 1808 de l'une de ces grandes terres dans les environs de Batavia, disait que des quinze terres avoisinantes il n'en était pas une dont le propriétaire européen n'eût été assassiné de mémoire d'homme[1]! Depuis cette époque, une vigilance active de la part du gouvernement, l'adoption de mesures plus sages de la part des propriétaires, l'habitude que les Javanais ont acquise par degrés de cette domination directe, ont amélioré naturellement ce triste état de choses, surtout aux environs de Batavia. Cependant, lors de notre dernier séjour à Java, un événement déplorable est venu démontrer que les conséquences funestes de l'administration directe des terres par les Européens étaient encore à redouter. Le propriétaire européen de *Tjikandi*, terre située sur la limite des résidences de Batavia et de Bantam, avait été massacré avec toute sa famille par une troupe de 500 habitants de sa propre terre, et, afin qu'il ne pût s'élever de doutes sur le motif de cet acte de barbarie, les meurtriers avaient eu soin de laisser intacts le mobilier et les moindres effets de leurs victimes. Dans les convictions de ces malheureux, ce n'était pas un crime qu'ils commettaient; ils exerçaient une vengeance légitime[2].

Là où le sol est encore le domaine de l'état, c'est-à-dire dans la majeure partie de Java, où la propriété foncière individuelle est inconnue et où le commerce et l'industrie ne sont pas encore devenus les sources du bien-être général, les classes intermédiaires se composent presque uniquement des officiers civils que le prince, possesseur général des terres, commet à l'administration de ses domaines. Leur nombre est assez grand et la hiérarchie assez habilement ménagée, ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir, pour que la pente qui mène du prince au laboureur soit douce et la tranquillité de la société assurée. Le dernier échelon de l'organisation gouvernementale est le *dessa*, la commune. C'est le nœud sacré qui maintient l'intégrité du pacte social. Choisie par les habitans des villages, l'administration communale a conservé la liberté de son action, et toutes les dispositions gouvernementales relatives aux communes témoignent d'un respect louable pour cette liberté[3].

L'article 98 du règlement organique déclare que *la population indigène jouit de la protection spéciale du gouvernement*, et que toutes extorsions, vexations et mesures arbitraires à l'égard des personnes, biens ou travaux des indigènes, sont expressément défendues et seront sévèrement punies. Il ordonne que toutes facilités soient données aux indigènes pour faire entendre librement leurs plaintes. Les terres du gouvernement sont constamment réparties entre les *dessas* (communes) et affermées aux Javanais par l'intermédiaire et l'action directe des chefs et des anciens des *dessas*. Les conditions de cet affermage par admodiation sont insérées dans les contrats, qui sont en même temps les rôles des contributions foncières des villages, que l'on désigne en javanais par le mot de *piagem*. La forme et le contenu des *piagems*, le temps de leur durée, le montant de l'impôt territorial, la manière dont il doit être acquitté, soit en argent, soit en produits, soit d'autre manière, en un mot, tout ce qui peut contribuer à assurer la location des terres et à favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie a été l'objet de réglemens spéciaux qui embrassent toute l'étendue de Java, à l'exception, 1°. des provinces de *Soerakarta* et *Djocjokarta*, dont l'administration immédiate a été laissée aux princes indigènes, sous la surveillance et avec le concours des résidens hollandais; 2°. du pays connu sous la dénomination de *Régences de Préanger*[4],

[1] Discours prononcé par le ministre des colonies devant la Seconde chambre des états-généraux. Août 1847. (Voir ce discours dans le *Moniteur des Indes*, IIe Vol., pag. 50 de la Seconde partie.)

[2] Plusieurs membres des états-généraux avaient soulevé en 1847 la question de savoir s'il ne conviendrait pas, pour contribuer au prompt amortissement de la dette nationale, de recourir à une vente des terres à Java sur une vaste échelle. Le ministre des colonies, dans le discours cité précédemment, fit justice de cette suggestion imprudente

[3] Les droits et les devoirs des gouverneurs, des résidens et des régens indigènes sont liés de la manière la plus intime à cette organisation communale et aux *coutumes* dont l'ensemble est emphatiquement désigné à Java par le mot *adat*, emprunté comme les *coutumes* elles-mêmes à l'Inde antique.

[4] Pays de Sônda. Voir le tableau de ces résidences dans la *Revue* du 1er novembre. (*Moniteur des Indes*, Vol. III, pag. 342.)

où les institutions existantes sont conservées intactes et où l'impôt foncier dû au gouvernement est payé au moyen de cultures obligées, et conséquemment en produits, 3°. des *terres* appartenant à des particuliers.

Le gouverneur-général doit assurer le bon traitement des indigènes sur les terres cédées à des Européens ou autres, et veiller à la stricte exécution des ordonnances en ce qui touche aux servitudes ou impôts exigibles des populations. Il veille cependant aussi à ce que les habitans indigènes des terres particulières remplissent convenablement les obligations qui leur sont imposées par l'*adat*, cette loi traditionnelle plus sacrée parmi les races malaises que toutes les lois écrites [1]. Il est enjoint au gouverneur-général (art. 94) d'encourager l'agriculture par tous les moyens dont il peut disposer, et de favoriser autant que possible la culture des produits destinés à alimenter le commerce avec l'Europe. Les encouragemens donnés à cette culture spéciale ont été, en effet, l'objet d'une attention peut-être exagérée de la part des gouverneurs-généraux, depuis une quinzaine d'années.

Les mesures adoptées pour l'administration des possessions autres que Java portent le même caractère général de libéralité et de justice. Il est recommandé aux autorités d'entretenir de bonnes relations avec les gouvernemens, princes et peuples indiens environnans. Elles doivent se garder soigneusement de toute violation de territoire. Elles doivent néanmoins repousser, par tous les moyens légitimes, toute agression dirigée contre le territoire dont la garde et le gouvernement leur sont confiés.

Si l'on réfléchit sur l'ensemble de ces dispositions qui s'appliquent, il ne faut pas l'oublier, à une population accoutumée pendant des siècles à regarder sa liberté, ses biens, sa vie, comme la propriété du souverain indigène dont elle subissait la domination avec une résignation insouciante, on sera forcé de reconnaître que le gouvernement hollandais, en adoptant ces principes à la fois sages et libéraux comme base de ses relations avec les peuples de l'archipel (avec ceux de Java en particulier), a su concilier habilement les exigences de la raison et de l'humanité avec celles de son propre intérêt.

Parmi les dispositions générales du règlement organique de 1836, qui ne sont pas directement relatives à la population indigène, il en est quelques-unes qui méritent d'être signalées. Nul ne peut fixer sa résidence aux Indes néerlandaises sans en avoir reçu l'autorisation préalable. — Les permissions de visiter les Indes néerlandaises ou de s'y fixer ne peuvent être accordées que par le gouverneur-général, selon les ordres donnés par le Roi. — Tout étranger qui visite pour un temps les Indes néerlandaises est sujet à toutes les lois et ordonnances qui y sont en vigueur. — Les Chinois, les Maures [2], les Arabes et les autres étrangers non européens [3] qui se fixent aux Indes néerlandaises, sont placés sous l'autorité des chefs de leurs nations respectives. Ils y jouissent de plus de liberté que les Européens. Les Chinois, en particulier, sont traités par le gouvernement avec une faveur marquée [4].

La question de la résidence des étrangers européens à Java, et même celle de leur séjour temporaire dans la colonie, semble avoir toujours sérieusement préoccupé le gouvernement colonial. Une prudence exagérée a parfois influencé ses décisions; mais c'est un devoir de justice et de gratitude à la fois, pour les voyageurs de quelque distinction qui ont été appelés à Java par leurs affaires ou par une louable curiosité, de reconnaître qu'ils y ont été accueillis non seulement avec tous les égards possibles, mais avec la plus noble, la plus cordiale, nous avons presque dit la plus royale hospitalité. Le gouvernement les a autorisés à visiter l'intérieur de ce magnifique pays, leur a fait délivrer des chevaux de poste à ses frais, pour qu'ils pussent

[1] Ces obligations, qui datent des temps les plus reculés, sont, entre autres, l'entretien des chemins et des ponts, la fourniture de certaines denrées, le transport des *personnes et des bagages* des voyageurs, moyennant rétribution réglée par le pouvoir suprême, etc.

[2] On désigne à Java, sous le nom de Maures, les émigrés mahométans de la côte orientale de l'Inde anglaise.

[3] Malais, Bouguis, etc.

[4] Une singulière erreur a été commise à cet égard par un Français qui, au retour d'un voyage et d'un court séjour à Java, a jugé utile de publier, il y a quelques années, les principaux renseignemens qu'il avait recueillis sur les diverses sources de revenus de la colonie. «Parmi les taxes levées sur les Chinois, dit-il, il en est une qui se distingue par son étrangeté. Nul Chinois ne peut porter la queue ou laisser croître les ongles sans payer une redevance d'une piastre par an. Tout Chinois arrêté dans un lieu public sans pouvoir produire sa quittance paie une seconde fois, *sous peine d'être conduit immédiatement chez un barbier, qui lui coupe la queue et les ongles!*» Un fonctionnaire des Indes orientales néerlandaises, scandalisé de la crédulité de notre voyageur, a relevé vivement cette erreur et quelques autres dans une petite brochure imprimée à Utrecht en 1843. Le fait est que les Chinois, soumis à une capitation ou impôt personnel des plus modérés, jouissent à Java de plus de liberté qu'aucune autre nation étrangère. Tout Chinois nouvellement arrivé à Batavia peut, après avoir donné la caution prescrite par la loi, parcourir l'île d'un bout à l'autre et se fixer où bon lui semble, tandis qu'un Européen non Hollandais n'obtient qu'un permis de séjour temporaire qu'il paie 110 florins (de 220 à 230 francs), et il ne lui est jamais permis de sortir des limites du territoire de Batavia que pour des motifs urgens, dont l'appréciation est soumise au conseil.

parcourir en peu de temps les belles routes qui, depuis l'administration de Daendels, sillonnent les riches plaines et les montagnes si pittoresques de cette île enchantée : il les a recommandés aux résidens et aux princes indigènes, il les a comblés, en un mot, d'attentions somptueuses et d'honorables prévenances; mais, pour peu que l'un de ces voyageurs soit l'agent d'un gouvernement étranger, il ne peut être reçu et traité officiellement comme tel à Java, à moins d'instructions spéciales du ministre des colonies, et sa curiosité, quelque légitime, quelque naturelle, quelque innocente, qu'elle soit, rencontrera, en cherchant à se satisfaire, des obstacles que le simple touriste n'aura pas même soupçonnés. Le *timeo Danaos* est, ce nous semble, poussé à l'excès à Batavia. Quoi qu'il en soit, si nous en jugeons par ce que nous avons éprouvé nous-même en visitant, sous la protection du gouvernement colonial, ces merveilles de la nature et de la civilisation, on ne peut que faire des vœux pour l'affermissement et de la durée de la domination hollandaise dans l'archipel oriental.

Le libre exercice des religions professées par les différentes sectes aux Indes néerlandaises est placée sous la protection du gouvernement, en tant qu'il ne porte aucune atteinte à la sûreté publique. Les traitemens des ministres des différentes sectes chrétiennes sont payés par la caisse coloniale, et le gouverneur-général est autorisé à accorder des traitements aux ministres de telles autres sectes dont l'établissement pourrait être autorisé à l'avenir.

Tous les ports des Indes néerlandaises qui, d'après les réglemens ou des résolutions particulières, sont ouverts au *grand commerce*, sont accessibles à tous les peuples qui vivent en bonne intelligence avec le royaume des Pays-Bas. Dans les ports ouverts au *petit commerce* seulement, on n'admet que les caboteurs et les navires indigènes. Les ports des îles Moluques sont expressément compris dans cette disposition.

La fabrication exclusive du sel, pour le compte du gouvernement, est maintenue, et ce monopole, dans son mode actuel d'application, pèse d'une manière vraiment déplorable sur la population indigène. Le commerce exclusif de l'opium est également maintenu *comme l'une des sources les plus importantes* du revenu public. Enfin, il est recommandé au gouverneur-général de veiller au maintien de la *culture obligée* des épiceries aux îles Moluques. Il doit veiller également à l'exécution des règlemens qui, en ce qui touche cette culture, affectent la navigatiou et le commerce, c'est-à-dire que les ports des Moluques sont interdits au commerce étranger.

Ces trois dernières dispositions nous semblent faire un regrettable contraste avec l'ensemble si libéral et si sage des ordonnances fondamentales qui régissent la colonie. Peut-être l'état de choses qu'elles maintiennent est-il encore nécessaire au bien-être des finances; mais nous avons besoin, pour en prendre momentanément notre parti et pour les accepter comme un mal inévitable pendant quelques années, de nous reporter à un régime plus exclusif encore, à cette odieuse prescription des ordonnances de 1617, par exemple : «Vu que plusieurs nations s'efforcent, au préjudice des contrats que nous avons conclus, d'envahir notre commerce, soit chez nos amis ou alliés, soit de concert avec nos *ennemis* [1], le gouverneur-général et les conseillers, ou, en leur absence, nos vice-gouverneurs, directeurs, capitaines, *marchands* et officiers, devra ou devront s'opposer par force (à leurs entreprises) et les expulser, hommes, vaisseaux et marchandises à *quelque nation qu'ils appartiennent*, après toutefois leur avoir *insinué* de s'en aller et de se désister de telles entreprises.» En cas de collision et de combat, par suite du refus des spéculateurs rivaux de la Hollande de céder à ces *insinuations* amicales, il était recommandé au gouverneur-général de proposer, après l'action, un échange de prisonniers; mais, si l'on éprouvait encore un refus, cette fois, il lui était enjoint, «sans égards pour le rang et la condition spirituelle ou mondaine des prisonniers, de les envoyer à bord des galères, et de les y traiter *comme esclaves avec toute la sévérité possible, afin d'obtenir par là la délivrance des prisonniers hollandais.*» L'article 55 des mêmes ordonnances recommandait d'entretenir autant de frégates, galères et yachts à rames, que les circonstances le permettraient, «afin de se procurer des prisonniers, d'empêcher le commerce des étrangers aux Moluques, à Amboine et à Banda, et enfin de faire autant de tort que possible à *l'ennemi.*»

Le réglement organique de 1836 pose aussi en principe que le commerce avec l'empire du Japon sera continué sous la direction immédiate et pour le compte exclusif du gouvernement colonial. Ici, au moins, il y a nécessité, puisque le gouvernement japonais ne veut admettre dans le port de Nagasaki,

[1] Il s'agit ici des Espagnols qui, à cette époque, étaient considérés comme les plus dangereux ennemis de la Hollande, comme l'*ennemi* par excellence.

le seul ouvert au commerce étranger, que les Chinois et les Hollandais, et que le commerce hollandais y est soumis, depuis plus de deux siècles, à des conditions dont il ne saurait s'écarter sans s'exposer à une suppression immédiate. D'ailleurs, il est de toute justice de reconnaître que, dans ces dernières années, le gouvernement des Pays-Bas a fait tous ses efforts pour déterminer le souverain japonais à admettre les navires des autres nations européennes dans les ports de son empire. Cette honorable tentative n'a pas eu le succès qu'elle méritait [1]. Elle prouve néanmoins la libéralité des vues du monarque auquel la constitution de la Hollande confie le sort de ses colonies; et l'importance qu'il attache à l'extension du commerce dans l'intérêt commun de l'humanité. Il a senti qu'il ne suffisait pas aux Hollandais de 1848 de pouvoir se dire plus humains que ceux de 1617. — Non, sans doute, et ils feront bien, pour assurer la prospérité de leurs belles colonies, de renoncer entièrement à cette politique mesquine qui met des entraves à la liberté et au développement du commerce. Nous les engageons à modifier, dans un avenir prochain, les dispositions relatives à la fabrication du sel et au commerce de l'opium. Il importe de rendre le *sel du gouvernement* accessible au pauvre; il importe aussi de favoriser tout ce qui peut tendre à diminuer la consommation de l'opium, au lieu de l'augmenter. Il importe enfin que le commerce des nations européennes, autres que la Hollande, trouve à Java et dans ses dépendances un appui, une ressource (qui lui manquent encore) dans la présence d'un certain nombre d'agens consulaires que le cabinet de La Haye a, jusqu'à présent, refusé d'admettre dans les ports des Indes néerlandaises. Notre gouvernement, s'il a vraiment à cœur la prospérité de notre commerce, s'il veut que les Français appelés par leurs intérêts légitimes aux Indes néerlandaises y jouissent de la protection que les nations éclairées et amies se garantissent par l'intervention de leurs consuls, doit insister auprès du roi des Pays-Bas pour l'adoption d'une mesure réclamée par les principes mêmes qui servent de base aux relations internationales et par la dignité des gouvernemens comme par l'intérêt des individus. La Hollande complèterait ainsi l'œuvre de civilisation rationnelle et de régénération morale commencée à Java; elle servirait en même temps la cause de ses colonies et celle de l'humanité.

A.-D.-B. de Jancigny.

[1] Il paraît que le roi de Hollande, en s'adressant au *syogoun*, souverain *de fait* du Japon et lieutenant du souverain légitime, le *mikado*, pour le déterminer à se départir du rigoureux système d'exclusion que le gouvernement japonais maintient depuis 1640, insistait sur les conséquences probables d'une résistance prolongée aux prétentions légitimes du commerce européen, en citant l'exemple tout récent de la Chine, forcée de multiplier ses points de contact avec les autres nations de la terre. La réponse du *syogoun* a été caractéristique. « J'ai suivi avec attention (a-t-il écrit à son fidèle allié, le monarque néerlandais) les événemens qui ont amené une réforme fondamentale dans la politique de l'empire chinois, et ces événemens mêmes, sur lesquels s'appuient les conseils que vous m'adressez, sont pour moi la preuve la plus claire qu'un état ne peut jouir d'une paix durable que par l'expulsion rigoureuse des étrangers! »

MÉMOIRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

LES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DES INDES NÉERLANDAISES.

(*Suite de la page* 294 *de ce volume.*)

IX. Antonio Van Diemen. 1635—1645.

Ce gouverneur occupe certes un rang bien élevé parmi les hommes dont la Hollande est fière, qui contribuèrent à étendre son autorité, son commerce et sa gloire, et qui favorisèrent de tout leur pouvoir les grands intérêts de la science.

Van Diemen naquit à Kuylenborg, où son père était bourgmestre et son grand-père maternel (de la famille des Hoevenaar) conseiller. Il vit le jour en 1593 ou 1595, et reçut ce qu'on peut appeler une bonne éducation pour ce temps eu égard aux circonstances où l'on se trouvait. Sa jeunesse fut assez orageuse: s'il faut en croire Dubois, il s'enrôla pour les Indes afin de se dérober aux poursuites de ses créanciers. Mais il sut bientôt par la promptitude de son intelligence et par l'habileté avec laquelle il maniait la plume, sortir du rang inférieur où il s'était engagé, et effacer par une brillante carrière le souvenir des erreurs de sa jeunesse. Ce furent les requêtes qu'il avait dressées en faveur de ses camarades, qui attirèrent l'attention du Gouverneur-général Koen; probablement celui-ci le plaça comme clerc dans sa secrétairie. Nous aurions donc ici une nouvelle preuve de la perspicacité de Koen, qui savait reconnaître les talents dans ses employés les plus inférieurs et les utiliser. Quelque temps après, le poste de teneur des grands livres étant venu à vaquer, il se trouva si peu de personnes en état de remplir cette fonction, qu'il fallut avoir recours à un moyen qui pourrait jusqu'à un certain point paraître assez naïf: on fit publier à son de tambour, que quiconque se sentirait capable d'occuper ce poste, eût à se présenter. Il ne se trouva que Van Diemen qui fût réellement en état de le remplir. En conséquence il monta en rang, et bientôt après il fut nommé conseiller ordinaire des Indes; c'est en cette qualité qu'il figure dans un document du 15 avril 1626, parmi les huit conseillers ordinaires qui composaient le conseil. Il continua à occuper cette haute dignité jusqu'en 1630, époque à laquelle il fut placé à la tête d'une flotte qui faisait voile pour la Hollande et y arriva sans accidents en octobre 1631. Il ne resta que peu de temps dans sa patrie; nous le retrouvons à son poste à Batavia en septembre de l'année suivante, avec le titre de directeur-général et de premier conseiller. Ces honneurs, ainsi que divers avantages pécuniaires et une chaîne en or prouvent quelle importance la Compagnie attachait à ses services.

Vers la fin de 1635, ou plus exactement, le 1er janvier 1636, Van Diemen succéda à Brouwer comme Gouverneur-général, et pendant plus de neuf ans il remplit ce poste avec beaucoup d'éclat.

Pour exposer plus clairement ses grands travaux pendant cette période, nous parlerons d'abord des événements arrivés aux Moluques, ensuite de ceux arrivés à Ceylan et à Malacca; en troisième lieu des institutions dans la résidence du gouvernement des Indes néerlandaises, et enfin des relations commerciales nouées dans l'intervalle, et des découvertes exécutées sous son gouvernement.

I. Aux Moluques, les affaires avaient pris une fâcheuse tournure, par suite de la dureté des derniers gouverneurs et en particulier de Van Deutekom; les garnisons étaient diminuées, et les Kimalaha ou Lieutenants de Ternate continuaient la guerre avec obstination. Ils étaient en outre soutenus par des bâtiments bien armés qui, leur arrivant chaque année de Macasser (Mangkasser), de Java et des autres parties de l'Inde, emportaient la récolte des girofliers, contrairement aux contrats passés avec la Compagnie. Van Diemen comprit qu'il était de toute nécessité de frapper un grand coup. Il partit le 30 novembre 1636, avec 17 vaisseaux que montaient 2000 hommes, accompagné d'Antoine Caan et de Johan Ottens, tous deux conseillers de l'Inde, et arriva le 19 janvier suivant devant Amboina. Après

avoir pris tous les renseignements nécessaires, il résolut de se porter immédiatement sur Luciëla, principale résidence des ennemis, située sur une montagne et bien fortifiée.

Le 20, ayant fait débarquer ses troupes, il les partagea en trois bandes: la première, composée de 7 compagnies ou de 506 hommes, fut placée sous les ordres d'Ottens et formait l'avant-garde; la seconde, sous les ordres de Caan, se composait de 4 compagnies, ou de 426 hommes, et la troisième de 5 compagnies ou 350 hommes commandés par le major Pierre de Camps. Il se trouvait en outre à l'avant-garde 36 arquebusiers chargés de reconnaître le terrain et une centaine d'hommes destinés à appliquer les échelles pour l'assaut et à lancer les grenades à la main; — en tout 1525 hommes.

L'un des vaisseaux reçut l'ordre d'aller jeter l'ancre sous le fort de l'ennemi, afin de soutenir l'attaque. La prière du matin faite, nos troupes s'avancèrent une demi-lieue le long du rivage, et commencèrent ensuite à gravir la montagne. L'ennemi, qui tirait avec une pièce en fer, atteignit un soldat; mais bientôt la pièce ayant basculé sur son affut, il fut impossible aux ennemis de s'en servir; cette circonstance parut de mauvaise augure aux crédules indigènes. Nos soldats eurent passablement à souffrir à l'attaque du premier fort, à cause du retard qu'on mit à apporter les échelles d'assaut, qui étaient trop longues. L'ennemi ne cessait de lancer des pierres et des asagaies; mais une fois les échelles arrivées la chance tourna de notre côté. On reconnut alors qu'il y avait peu de monde dans le fort, la plupart des habitants étant allés faire des provisions dans les bois voisins. Profitant de cette circonstance nos soldats s'exhortant l'un l'autre par les cris « à l'assaut, à l'assaut, » pénétrèrent dans le fort et s'en rendirent entièrement maîtres vers les dix heures. Nous eûmes dix soldats tués et 30 blessés, et parmi ces derniers le commandant Ottens, qui fut atteint d'une asagaie à la jambe. On trouva dans le fort sept petites pièces de canon, 14 pierriers et une provision de poudre assez considérable.

Le lendemain, le Gouverneur-général Van Diemen, qui conduisait avec lui son épouse dans cette expédition, entra dans la place conquise et y fit célébrer le culte divin. Il chargea ensuite 400 hommes de fouiller le bois voisin; ils y firent grand butin, extirpèrent les girofliers et firent éprouver des pertes sensibles à l'ennemi.

On espérait que cette défaite déciderait les chefs (Orang-Kaya) à une prompte soumission; mais il n'en fut pas ainsi: la dureté de Van Deutekom les avait trop irrités. A peine quelques-uns se laissèrent-ils ramener à des pensées plus pacifiques; et Van Diemen trouva leurs plaintes si fondées, qu'il résolut de joindre la modération à la force. Ce ne fut pas sans douleur qu'il apprit les vexations auxquelles ces chefs étaient exposés, forcés qu'ils étaient de laisser leurs champs en friche, leurs femmes et leurs enfants sans pain, pour extirper les girofliers, aller à la rame, etc. Du moment où ils remarquèrent que Van Diemen était disposé à leur accorder le redressement de leurs griefs, un plus grand nombre vinrent faire leur soumission. Il accorda un entier pardon à ceux qui le demandèrent, tout en les exhortant sérieusement à rester fidèles désormais. Ce fut ainsi qu'il regagna Amboina, la presqu'île de Leytimor et l'île voisine d'Honimoa.

Cependant les révoltés de Hatoeahah, dans l'île de Céram, ne voulurent pas entendre parler d'accommodement; et s'entourèrent d'un triple rang de fortifications sur une montagne. Van Diemen s'y rendit en mars avec la plus grande partie de ses troupes; mais les récifs dont l'île est entourée, lui offrirent de grandes difficultés. L'attaque de la forteresse principale fut accompagnée des plus grands dangers; les soldats devaient au moyen de cordes se hisser le long du rocher; et quand on voulut escalader les murs, il y avait à peine assez de place pour se tenir debout; d'ailleurs l'ennemi couvrant les soldats d'une grêle de pierres en faisait rouler quelques-uns du haut en bas. L'attaque fut enfin repoussée avec une perte de quelques hommes et un assez grand nombre de blessés. On changea alors de tactique; on s'en prit aux endroits voisins, et l'on força ainsi les habitants de Hatoeahah de demander la paix à leur tour. Le gouverneur s'attacha à gagner les chefs aux intérêts de la Compagnie, les uns par de sérieuses exhortations, les autres en leur promettant des récompenses. Il les convoqua ensuite en assemblée générale et leur proposa de nouveaux traités. Il acheva de les gagner en rappelant l'odieux Van Deutekom et en lui donnant Ottens pour successeur. Van Diemen poussa même l'indulgence jusqu'à l'extrême: car il relâcha Kakiali, chef des Hitoes, qui était alors prisonnier à

Batavia, déclarant « qu'il ne voulait plus entendre parler de transgression, et que l'on ne devait plus songer qu'à une chose, la paix. »

L'élargissement de Kakiali avait été déconseillé au gouverneur; mais il n'y vit pour le moment aucun danger. Il fallait qu'il pressât son retour à Batavia; et le peu d'affaires qui restait à arranger aux Moluques, lui paraissait pouvoir être exécuté par quelqu'un d'autre; mais il se trompait doublement. Kakiali était à peine de retour dans les forêts au milieu des siens, qu'il jura de se venger de l'humiliation qu'il avait reçue; et ainsi le repos fut loin d'être rétabli après le départ de Van Diemen; peut-être aussi avait-il laissé trop peu de forces derrière lui en quittant les Moluques.

Ce qui l'avait confirmé dans cette trompeuse espérance, c'est qu'en retournant à Batavia, il avait fait la paix avec le sultan de Mangkasser, et stipulé même que les sujets du sultan, belliqueux de leur nature et excellents navigateurs, ne porteraient aucun secours à nos ennemis, et ne se présenteraient pas à Amboina et à Malacca.

Le 8 juillet, il était de retour à Batavia; la tranquillité continuait à y régner; toutefois le bruit courait que l'empereur de Java se préparait à mettre une troisième fois le siége devant la ville. Il n'en était heureusement rien; de sorte que Van Diemen, rassuré, apprenant que Kakiali relevait la tête, et que même il avait gagné Mangkasser et Boeroe à sa cause, résolut de faire une seconde expédition aux Moluques. Au commencement de 1638, il se retrouvait à Amboina avec une flotte de dix-sept voiles. Il eut alors une entrevue avec Hamza, roi de Ternate, et avec quelques autres princes. Hamza réclamait certaines parties de l'île d'Amboina, qui lui avaient été contestées jadis par les Portugais et plus tard par les Hollandais, quoiqu'autrefois Amboina eût été une dépendance des princes de Ternate.

Van Diemen, qui visait avant tout à nouer de nouvelles relations commerciales et à vivre en paix avec les indigènes, plutôt qu'à faire nominalement de vastes conquêtes, rendit au prince de Ternate les terres que lui avaient enlevées les Portugais, et lui fit en outre présent d'une magnifique chaîne en or et d'un lingot du même métal. « Ce fut alors, comme s'exprime Valentyn, une joie universelle sur le bon accord entre deux hommes si haut placés; et l'on put dès lors s'attendre à ce que tout démêlé, tout désordre cesserait bientôt. »

Van Diemen concéda au prince non-seulement la grande Céram, mais encore toute la côte de Hitoe, ainsi que tous les villages dépendant de Hatoeah et d'Ihamohoe; « non pas, disait-il, que ces pays appartinssent au roi, mais uniquement par amour pour la paix, par amitié, pour donner d'autant plus de plaisir à son Altesse, et sous cette condition, toutefois, que les épices provenant des pays accordés à son Altesse seraient livrées aux Hollandais. »

Il promit en outre au roi un présent annuel de 4000 rixdales, pour le cas où le traité serait fidèlement exécuté, mais dans le cas contraire la concession faite au roi serait annullée, les pays cédés retourneraient aux Hollandais, et le traité serait regardé comme non avenu. On renouvela les anciens traités, en vertu desquels toute personne, venant soit de l'Inde soit de l'Europe, ne devait être admise à Amboina qu'autant qu'elle serait munie d'un passeport signé par le Gouverneur-général; encore l'admission n'était-elle accordée que pour certains endroits; l'exportation des clous de girofle devait être prohibée; les Hollandais pourraient élever des forts partout dans les pays du roi. Selon notre manière actuelle de voir, ces conditions étaient encore trop dures; les Moluques demeurèrent par là en dehors des routes ordinaires des navigateurs. Dans tous les cas Van Diemen avait plus fait par sa modération, que n'aurait pu la sévérité de son prédécesseur. Cependant, comme au fond les principes qui dirigeaient la Compagnie aux Moluques étaient mauvais, il y resta toujours un germe de mécontentement, qui se manifesta sans-cesse par de nouvelles révoltes.

Après la mort du gouverneur Ottens, en 1637, Kakiali reprit courage; les Mangkassares recommancèrent leurs invasions; et les choses allèrent de mal en pis, parce que les principales forces du gouvernement de Batavia étaient occupées avec beaucoup plus de succès dans l'île de Ceylan: cette particularité explique jusqu'à certain point, mais sans la justifier, la complaisance avec laquelle le nouveau gouverneur Domkens livra au prince de Ternate un certain chef, nommé Kimalah Loehoe, qui s'était

toujours montré fidèle à nos intérêts, et fit décapiter quelques membres de la famille de ce dernier. Demmer, le gouverneur qui succèda à Domkens, attaqua enfin en 1643 Wawani, la forteresse principale de Kakiali, et s'empara des ouvrages inférieurs, malgré la résistance obstinée des Mangkassares; mais comme on avait rasé ces fortifications dans la persuasion que l'ennemi était saisi d'épouvante, les assiégés firent une sortie et repoussèrent nos troupes. Il fallut ainsi se borner à la destruction de ces ouvrages; et l'on se tourna alors contre le fort même. La ruse accomplit ce que n'avait pu faire la violence. La désertion se mit parmi les partisans de Kakiali; et bientôt, délaissé de tous les siens, il résolut d'abandonner sa résidence et de s'enfuir dans les bois avec un déserteur espagnol. Cet étranger, désirant rentrer en grâce et s'approprier le prix du sang, trahit ce chef si redouté et profita de son sommeil pour le poignarder. La défense de Wawani était devenue impossible; on y trouva environ deux-cents individus affamés, et on ne les épargna pas. Valentyn semble regarder cet acte de cruauté comme une juste punition de l'hypocrisie et du mauvais vouloir des indigènes, tandis que le professeur Van Kampen n'a pas d'expressions assez fortes pour témoigner son indignation sur la conduite des Hollandais aux Moluques. Pour nous, la question serait de savoir jusqu'à quel point on a voulu se conformer aux sentiments pacificateurs dont Van Diemen avait fait preuve auparavant, et si l'impossibilité où le gouverneur était alors de se rendre aux Moluques, n'aura pas exercé quelque influence en mal sur cette scène de calamités, revers de médaille assez ordinaire des plus glorieuses conquêtes.

Ce ne fut guère qu'en 1644 que le gouverneur se crut assez fort pour tenter un coup décisif aux Moluques. Le commandant Caan s'entendit avec le roi de Ternate pour exercer l'autorité suprême dans toutes les possessions de ce dernier à Amboina, avec le pouvoir de châtier les révoltés et de faire tout ce qu'exigeraient les intérêts de la Compagnie. Plusieurs chefs furent alors mis à mort. Leliato, l'un des principaux, subit la même peine à Batavia. L'iman, l'un des chefs spirituels, dut se refugier dans les bois, où il mourut de privations. Les Mangkassares continuèrent néanmoins à inquiéter les Hollandais. — Ajoutons encore, en passant, qu'Amboina eut beaucoup à souffrir d'un terrible tremblement de terre, en mai 1641; la plupart des édifices et des forts des Hollandais furent fort endommagés.

Voyons maintenant ce qui avait empêchait Van Diemen de se rendre aux Moluques pour y mettre ordre aux affaires.

(II.) C'étaient les événements arrivés à Ceylan et à Malacca.

Au commencement de ce siècle, Spilbergen avait non sans quelque succès tenté de nouer des relations commerciales avec Ceylan; De Weert, plus malheureux, y avait laissé la vie. Les Portugais avaient fini par s'y établir d'une manière stable. La *Trêve de dix ans* ayant été conclue en Europe, les Etats et le Prince Maurice envoyèrent une ambassade à l'empereur de cette île, qui avait acquis, à cause de sa cannelle, une grande importance dans le commerce. Boschhouder, qui faisait partie de l'ambassade, sut tellement gagner la faveur de l'empereur, qu'il en obtint des conditions très-avantageuses pour les Hollandais; et le prince, désireux de l'avoir comme conseiller auprès de sa personne, s'opposa à son départ de Candy. Boschhouder fut bientôt revêtu des plus hautes dignités et mis à la tête des forces de terre et de mer; on voulait probablement se servir de lui pour secouer le joug des Portugais. Ces derniers n'ayant pas craint de massacrer quelques compatriotes de son favori à Cotjaar, l'empereur résolut d'en tirer vengeance. Boschhouder, ayant été fait prince de Mingone, joua partout le principal rôle dans la punition des Portugais. La confiance qu'il inspirait, s'accrut au point qu'il fut, avec un prince indigène, chargé de la tutelle du jeune prince et de l'administration du royaume pendant la minorité. De pareils changements de fortune ne sont pas rares dans l'histoire de la décadence des monarchies orientales. La découverte qu'il fit quelque temps après d'une conspiration, lui procura une influence presqu'illimitée sur l'empereur. Pour confirmer le pouvoir de son souverain et sans doute aussi le sien propre, il obtint enfin en 1615 l'autorisation de solliciter en personne, soit sur le continent soit à Java, des secours plus puissants contre les Portugais qui convoitaient l'île tout entière. Mais la situation critique dans laquelle l'Inde se trouvait alors, fut cause qu'on lui refusa toute assistance pour le moment. Il fut alors, en conséquence, envoyé en Hollande. Cependant soit que

la consolidation de la colonie principale à Java causât suffisamment d'embarras, soit que le luxe princier dont s'entourait le fonctionnaire de la Compagnie, lui aliénât les esprits, il ne trouva pas dans sa patrie l'accueil qu'il attendait. Il en fut tellement irrité, qu'il s'adressa, en mars 1618, au roi de Danemark, Christiern IV, dont le caractère entreprenant était assez connu, et lui persuada d'armer quelques vaisseaux de guerre qui seraient mis à sa disposition. Il n'était pas impossible que le projet de Boschhouder se réalisât, si la mort ne l'avait pas atteint à son retour, alors déjà que par ses soins une alliance avait été conclue entre le roi de Danemark et l'empereur de Ceylan.

Ces diverses tentatives n'eurent d'autre résultat que d'engager les Portugais à redoubler leurs efforts. Ils élevèrent un nouveau fort à Trincomale (1627), et s'assurèrent ainsi la possession de cette admirable baie située au nord-est de l'île. Ils battirent une armée d'indigènes à Jafnapatam, et travaillèrent de tout leur pouvoir à exclure les autres nations européennes de Ceylan. Après une guerre dont les succès furent variés, le successeur de l'empereur appela en 1636 les Hollandais à son secours, leur promettant de grands avantages, s'ils acquiesçaient à sa demande.

Le gouverneur-général Van Diemen et son conseil jugèrent que l'occasion était trop favorable pour ne pas en profiter. Il prit tous les renseignements nécessaires auprès de Reiniersz, commandant de Paliakate sur la côte de Coromandel, et l'envoya avec quelques gens habiles et expérimentés à Ceylan. C'est en vain que les Portugais tentèrent de représenter les Hollandais comme des révoltés, qui s'étaient attiré la haine de tous les peuples, en Europe comme en Inde. L'empereur ferma l'oreille aux paroles de ceux qu'il avait tant de raisons de regarder comme oppresseurs. Il conclut en conséquence un traité avec les Hollandais, par lequel il fut stipulé, que si l'on parvenait à s'emparer de concert de Colombo et de Battikalo, les avantages seraient également répartis entre les contractants, et que les Hollandais, non seulement auraient le droit d'élever un fort où bon leur semblerait, mais encore qu'on s'entendrait plus tard pour leur vendre tout le poivre et la cannelle destinés à l'exportation.

Ce qui décida les habitants de Ceylan à préférer notre alliance, ce fut un combat naval, livré sous leurs yeux, le 4 janvier 1638, quelques jours après la conclusion du traité. Une flotte portugaise, composée de six gallions et d'une vingtaine de frégates de guerre, sous les ordres du général Telles de Menezes, était attendue à sa sortie du port de Goa par une flotte hollandaise bien inférieure, commandée par l'amiral Westerwold. L'armement des Portugais durait déjà depuis le mois d'octobre; ils en avaient conçu de magnifiques espérances. Le vaisseau amiral, le *Bon Jesus*, portait 76 pièces de canon, 300 Européens et une centaine de nègres; et les autres vaisseaux en proportion; tandis que le vaisseau du commandant hollandais, l'*Utrecht*, ne portait que 42 pièces et 150 hommes dont 35 soldats. Les Hollandais, voyant que leur ennemi était sorti du port, l'attirèrent par une manoeuvre adroite en pleine mer, et se rangèrent en croissant. Les Portugais, partagés en deux escadres, commencèrent l'attaque; l'escadre de l'amiral attaqua celle de l'amiral hollandais; l'escadre du vice-amiral les trois navires: le *Rotterdam*, le *Veere* et le yacht dit le *Valk*. L'artillerie tonna des deux côtés, les Hollandais cherchaient à aborder le vaisseau amiral portugais qui les évitait sans cesse; ils lâchèrent ensuite quelques brûlots qui mirent le feu à deux vaisseaux de leurs adversaires; enfin les Portugais, maltraités, se retirèrent en hâte dans le port de Goa. Dans ce combat, qui avait duré depuis neuf heures du matin jusque dans l'après-midi, les Hollandais ne perdirent que 35 hommes, et parmi eux le capitaine Baak, qui fut atteint d'un boulet de canon en poursuivant trop vivement l'ennemi, et une cinquantaine de blessés, presque tous à bord du vaisseau amiral. La perte des Portugais monta à 78 Européens, et parmi eux quelques nobles de leur nation, et à 150 indigènes. En outre, les Hollandais firent prisonniers dom Louis de Castel Branco, capitaine de l'un des gallions, le père jésuite Lorenzo de Merinda, 90 autres Portugais et une cinquantaine d'indigènes, arrachés tous aux vaisseaux incendiés. Ces prisonniers furent échangés plus tard contre quelques Hollandais et une rançon considérable.

Les ambassadeurs de l'empereur de Ceylan, qui avaient assisté au combat à bord du *Valk* ne pouvaient contenir leur étonnement de ce que nos vaisseaux non-seulement avaient osé attaquer des vaisseaux plus considérables et mieux armés, mais que même ils avaient remporté la victoire. Les Hollandais

inspirèrent plus de confiance qu'auparavant; on les savait hardis et courageux et de plus animés contre les Portugais, les oppresseurs de Ceylan.

Quelque temps avant ce combat naval, les Portugais avaient fait sur terre une perte bien plus sensible. Le prince de Candy, les ayant attirés dans une embuscade, leur avait tué quelque mille-hommes.

Ces désastres furent accompagnés d'autres pertes. Coster, vice-commandeur des forces hollandaises, débarqua dans l'île, et, par un nouveau accord avec l'empereur, assura aux siens le monopole de la cannelle, aussitôt que Battikalo aurait été repris sur les Portugais. Jamais encore les Hollandais n'avaient obtenu aux Indes des conditions aussi avantageuses que dans ce moment à Ceylan. « Il est étonnant, remarque Van Kampen, qu'un roi ou plutôt un *empereur* indépendant (comme les Hollandais le désignent d'ordinaire à cause de la foule de petits rois) ait pu abandonner ses droits les plus importants de suprématie et de liberté de commerce à un peuple étranger, qui certes était hors d'état d'exiger par force de pareils avantages. » Il n'y avait, comme on l'a fait observer, que le désir de se soustraire au joug pesant des Portugais, qui eût pu décider l'empereur à faire une semblable démarche; et d'ailleurs notre nation inspirait d'autant plus de confiance, que jusqu'ici notre rôle s'était borné à celui de simples spectateurs, tant qu'on n'avait pas réclamé notre intervention.

Pour en revenir aux événements militaires, l'amiral Westerwold ayant fait débarquer ses troupes le 11 mai 1638, éleva de fortes batteries contre Battikalo, qui fut bientôt obligée de se rendre. La garnison fut faite prisonnière; et le reste de la population abandonné au prince de Ceylan; c'était manquer aux lois de l'humanité; car ce prince, voulant venger le meurtre d'un de ses généraux, fit mourir dans de cruels tourments une cinquantaine de ces infortunés.

Le fort de Battikalo était bien fortifié; on y trouva une vingtaine de pièces de canon et des munitions de guerre en abondance. L'eau seule, et non pas les provisions de bouche, avait manqué aux assiégés. Les Hollandais y laissèrent une garnison de 100 hommes sous les ordres de Coster, qui eut ainsi le privilége honorable de commander dans la première ville de Ceylan emportée par les Hollandais.

Le 23 mai, le traité en question fut signé à Battikalo; et une ambassade partit de Ceylan pour Batavia, afin d'y mettre la dernière main. Le Gouverneur-général sentant toute l'importance de l'événement, charmé d'ailleurs des nouvelles que les envoyés apportaient, les renvoya chargés de plus riches présents que ceux qu'ils lui avaient apportés. Il fit partir un conseiller de l'Inde, Caan, en 1639 avec des renforts; à son arrivée à Ceylan, celui-ci trouva la ville de Colombo assiégée par l'armée de l'empereur, forte de 20,000 hommes. Bientôt après il leur porta un coup qui ne leur fut guère moins sensible, en leur enlevant, le 1er mai, Trincomale, autre forteresse importante sur la côte orientale de l'île. Au commencement de l'année suivante (9 février 1640), Negombo tomba entre les mains des Hollandais, commandés par Lucaszoon, directeur-général des Indes, qui mourut environ un mois plus tard, pendant son retour à Batavia. Cette conquête échappa bientôt aux Hollandais; les Portugais s'en rendirent une seconde fois maîtres en novembre de la même année.

Cependant Coster leur avait enlevé une ville bien plus importante, savoir, Punto Gale, située à la pointe méridionale de l'île. Il y était entré d'assaut le 13 mars 1640, et tout avait dû plier devant lui.

L'histoire de ces temps a conservé le souvenir d'une noble action qui fait honneur au caractère hollandais comme aux vertus de la femme.

Lorenzo Ferreira de Brito, gouverneur de Gale, était marié; sa femme avait voulu partager tous les dangers qui pourraient le menacer; elle ne l'abandonnait pas un instant, pas même quand il visitait les postes, pas même au milieu du combat, toutes les fois que son mari, gagné par ses supplications, l'emmenait avec lui. Elle se trouvait donc avec lui la nuit que la ville fut prise. Le gouverneur fit tout ce qui était en son pouvoir pour se défendre; il reçut cinq blessures dont la dernière fut si grave qu'il fut renversé. Il courait risque d'être foulé aux pieds dans la mêlée ou frappé à mort. Sa femme se précipite sur son corps, criant qu'on pouvait la tuer, mais qu'elle sauverait son mari ou périrait avec lui. Sa voix perçante se faisait entendre au dessus du bruit du combat et des cris des blessés et mourants. Attiré par ces cris, un officier hollandais accourt, fait écarter les soldats, et promet à cette femme intrépide qu'elle n'a rien à craindre pour son mari, si toutefois ses blessures ne sont pas mortelles. Le comman-

dant Coster, instruit de l'aventure, envoie aussitôt son chirurgien pour poser le premier appareil sur les plaies de Ferreira, le fait ensuite transporter dans son propre quartier et lui prodigue tous les soins que réclamait sa position. Il l'envoya ensuite avec sa courageuse épouse à Batavia sur le meilleur vaisseau de la flotte, après avoir recommandé au capitaine de les traiter tous deux avec les mêmes attentions que son propre général. Coster en outre leur fournit lui-même les provisions et tout ce dont ils pourraient avoir besoin. Le bruit de ce qui s'était passé était déjà parvenu à Batavia; ils furent en conséquence reçus et traités à tous égards avec une extrême distinction, pendant les quatorze mois que dura la captivité de Ferreira: au bout de ce temps ils furent reconduits à Colombo. C'est un Portugais, Ribeiro, qui a conservé le souvenir de cet événement; il avait connu Ferreira particulièrement et tenait de sa propre bouche tous les détails que nous venons de rapporter[1].

Selon le traité, le butin pris sur l'ennemi devait être partagé en parties égales entre l'empereur et les Hollandais, et ces derniers avaient le droit d'occuper et d'armer les places conquises. Les arrangements qu'il fallait prendre à cette occasion appelèrent Coster à Candy, capitale de l'île, où il découvrit que l'empereur avait agi avec dissimulation. Le chef hollandais, avec la conscience qu'il s'était ponctuellement conformé aux articles du traité, ne s'attendait donc nullement aux plaintes sans fondement qui lui furent adressées; il s'irrita et alla même jusqu'à proférer des menaces. Le prince, indigné de son audace, se défit de lui par trahison: c'était bien mal reconnaître les services que Coster lui avait rendus. Il fut remplacé dans le commandement de Gale par Jan Thyszoon Payart, comme lui sorti des classes inférieures, mais qui, à l'exemple de tant d'autres, s'était élevé à un haut rang par ses services. « Ces deux loups de mer (*pikbroeken*), remarque Valentijn, qui sont sortis de si bas, jetèrent les fondements de notre puissance à Ceylan, et commencèrent glorieusement par eux-mêmes leur propre noblesse. »

L'empereur de Ceylan, alors Radja Singa, effrayé sans-doute de l'accroissement de la puissance des Hollandais aux Indes, agissait perfidement à leur égard, leur cherchant sans cesse querelle, quoiqu'ils fussent ses alliés, et excitant sous main les Portugais contre eux.

En 1641 les Portugais, sous les ordres de leur gouverneur Mascarenhas, remportèrent quelques avantages sur les Hollandais aussi bien que sur les habitants de Ceylan. Déjà en 1640, ils avaient repris Negombo; plus tard, ils assiégèrent Punto Gale. Mais ils furent arrêtés dans leurs progrès par la nouvelle de la révolution de 1640, qui avait arraché le Portugal aux Espagnols et rétabli la maison de Bragance sur le trône. La Hollande et le Portugal avaient en conséquence signé une trêve de dix ans, en vertu de laquelle les choses devaient rester, en Orient et en Occident, sur le pied où elles se trouvaient lors de la signature de la trêve. La trêve fut publiée à Batavia le 8 octobre 1642 et ailleurs aux Indes plus tard encore. Il s'éleva quelques difficultés par rapport à Punto Gale, de sorte que le Gouverneur-général Van Diemen jugea convenable de placer le directeur-général François Caron (le même que nous retrouverons ailleurs plein d'activité au Japon) à la tête des forces de terre et de mer, et de le charger, s'il était possible, de reprendre Negombo aux Portugais. Cette ville fut reprise, en effet, le 9 janvier 1644. Caron la fortifia tellement que Mascarenhas ayant tenté de s'en emparer une seconde fois, après son départ, fut repoussé avec une grande perte. La trêve commença dès lors à être plus respectée; et tant qu'elle dura les deux partis évitèrent d'en venir aux mains à Ceylan. Personne ne se serait douté, quelques années auparavant, que la Hollande prendrait pied dans cette île florissante de façon à être maîtresse de presque toutes les côtes et des ports de mer.

Les affaires de la Compagnie tournèrent aussi heureusement sur un autre point du monde indien. Nous voulons parler de la prise de la fameuse ville et forteresse de Malacca.

L'amiral Matelief avait inutilement tenté en 1606 de s'emparer de cette position importante; deux ans plus tard, Verhoef, n'ayant pas des forces suffisantes, n'avait pas mieux réussi. Quelque temps après la fondation de Batavia, l'ordre avait été donné de s'emparer de cette ville: aussi le gouvernement n'avait jamais perdu cette conquête de vue. Depuis cette époque les Portugais furent de plus en plus resserrés; de sorte qu'au commencement de l'année 1640, ils se trouvaient presque privés des choses

[1] Voir Van Haren, *Ophelderingen tot de Geuzen*.

les plus nécessaires. « Van Diemen, pour nous servir des expressions de Van Kampen, résolut d'augmenter la gloire de son administration par la prise de cette place. » En mai de cette année, il confia la direction du siége à Antoniszoon, capitaine expérimenté; il lui promit, sinon le secours du roi d'Atsjin, du moins celui du prince de Djohor, qui devait prendre part à cette expédition avec 40 bâtiments et 1500 hommes. Les troupes hollandaises, composées pour une partie d'Allemands, s'élevaient à peu près au même nombre.

La ville une fois bloquée du côté de la mer, on procéda le 2 août avec beaucoup d'ordre au débarquement. La flotte se composait de 12 grands navires et de six autres moins considérables. Bientôt l'ennemi se vit forcé d'évacuer le faubourg au nord de la ville; et deux batteries de 16 pièces battirent incessamment les murs de la forteresse. Quoique l'artillerie hollandaise eût ainsi pratiqué plusieurs brèches, il fut néanmoins impossible de donner l'assaut, car les Portugais, sentant toute l'importance de cette position, se défendirent avec une incroyable opiniatreté, et firent durer ce siége meurtrier jusqu'à la fin de l'année. Ce qui soutint le courage des nôtres, c'est la nouvelle qu'on reçut de la ville, que la garnison était de beaucoup réduite, et que la disette commençait à devenir terrible. Les Portugais avaient eu la cruauté de chasser hors de la ville les femmes et les enfants des indigènes, comme en général tout ce qui n'était pas en état de porter les armes; et malgré cette mesure, la famine était si grande, qu'une mère exhuma le cadavre de son propre enfant et le dévora après deux jours de cruelle hésitation! Qu'est-ce donc que la gloire militaire, se demande-t-on involontairement en présence de pareilles scènes? La peste sévissait dans toutes les classes et n'épargnait ni Portugais, ni Hollandais, ni Indiens. Le commandant Antoniszoon, son successeur Koper, le commissaire De Meere, Pierre Van Den Broecke, qui avait couru tant de dangers lors de la fondation de Batavia et qui, après avoir dissipé sa fortune en Hollande était revenu aux Indes, enfin tous les membres du conseil de guerre succombèrent à la violence du fléau. On composa un nouveau conseil des principaux officiers qui avaient survécu soit à terre, soit à bord de la flotte. Le commandement en chef fut remis au capitaine de vaisseau Caartekoe, qui résolut, aussitôt après sa nomination, de tenter un vigoureux effort contre la ville, dont la défense s'était de beaucoup affaiblie.

Le 14 janvier 1641, à la pointe du jour, après une prière ardente, tous les soldats et matelots en état de porter les armes, au nombre de 650, furent partagés en trois corps, et l'assaut fut entrepris. La résistance fut encore beaucoup plus énergique qu'on ne se l'était imaginé; et cependant la garnison était réduite à 200 Européens et à 400 hommes de couleur. Repoussés de bastion en bastion, les ennemis auraient bientôt succombé jusqu'au dernier, si le commandant Caartekoe ne leur avait accordé une honorable capitulation. La vaillance des Portugais méritait un pareil traitement, et l'humanité en faisait un devoir à leurs adversaires; cependant l'historien Valentyn fait à Caartekoe un reproche de sa trop grande douceur. Un auteur anglais, Hamilton, affirme, sans aucune preuve, que le gouverneur portugais aurait vendu pour 80,000 piastres la place aux Hollandais, qui, pour effacer toute trace de trahison, l'auraient aussitôt mis à mort. Le commandant portugais da Sousa Coutinho a donné jusqu'au dernier moment trop de preuves de persévérance et de courage pour qu'on puisse supposer que l'idée seule d'une pareille trahison ait pu entrer dans son esprit; et d'ailleurs on sait de source certaine, que deux jours après la reddition de la ville, il mourut des suites de maladies pestilentielles, des privations qu'il avait eu à supporter et probablement aussi du chagrin que lui causait la perte de Malacca.

Le commandant hollandais se montra plein d'égards envers les vaincus et leurs familles; il réprima toute tentative de pillage de la part de ses soldats et des alliés, car les Malais de Djohor, qui avaient manqué de courage à l'assaut, se montrèrent les premiers pour commencer le pillage; heureusement, on les prévint à temps.

C'est ainsi que la fameuse ville de Malacca, pour nous servir des expressions de Dubois, tomba entre les mains des Hollandais, digne récompense du courage dont cette fois encore ils venaient de faire preuve. Après Goa, cette ville, par sa force et sa prospérité, occupait le premier rang parmi les villes de l'Orient: elle avait été jadis la résidence habituelle des rois malais. Les Portugais s'y

étaient maintenus cent vingt ans; et s'ils l'ont enfin rendue, c'est après une défense aussi opiniâtre que l'attaque, lorsque la longueur d'un siége meurtrier, la peste et la famine, plus encore que les efforts de leurs ennemis, avaient abattu leur courage. On compte que des vingt-mille habitants qui se trouvaient à Malacca au commencement du siége, il en était à peine resté trois mille. Le plus grand nombre avait pris la fuite; cependant, le chiffre des morts se montait à sept mille. Les Hollandais perdirent, surtout par suite des maladies pestilentielles, environ 1500 hommes tant des troupes du premier envoi, que des renforts que le Gouverneur-général avait expédiés de Batavia.

Les vainqueurs firent des funérailles honorables au commandant portugais. Quant aux autres soldats de cette nation, aux ecclésiastiques, etc. ils furent transportés en partie à Batavia, en partie à Negapatnam; de sorte qu'il ne resta dans la ville que des mulâtres et les indigènes, parmi lesquels la peste fit de cruels ravages les mois suivants.

Le premier gouverneur de la ville fut Van Twist, qui y arriva dix-sept jours après la reddition, et de concert avec le commissaire Schouten, prit tous les arrangements nécessaires pour le rétablissement de l'ordre et pour utiliser cette *miraculeuse* conquête, comme on s'exprimait alors, au profit de la Compagnie.

Le gouvernement de Batavia convoitait depuis longtemps la ville de Goa, centre de la puissance portugaise aux Indes. Un an après le combat de l'amiral Westerwold, dont nous avons parlé, Van Der Veer s'était emparé de trois gallions sous le feu des forts de la ville et les avait brûlés. Parmi ces gallions se trouvaient le vaisseau amiral le *Bon Jesus*. Les prisonniers furent en grand nombre, et si Van Der Veer avait eu plus de forces, la ville de Goa serait alors tombée entre les mains des Hollandais. Plus tard on changea d'opinion à Batavia; on comprit que cette ville était beaucoup trop éloignée du centre de notre puissance aux Indes, et qu'il y avait pour nous plus d'avantage à s'emparer des gallions. Il en tomba effet plusieurs richement chargés entre nos mains; jusqu'à ce qu'enfin le Gouverneur-général envoya en 1644 le conseiller Maatsuycker, pour terminer à l'amiable les différends qui s'opposaient encore à l'entière exécution de la trêve. Le vice-roi, que la perte de Malacca et nos progrès à Ceylan avaient irrité, ne voulut d'abord entendre parler d'aucun accommodement. Cependant, considérant que la continuation de la guerre amènerait des pertes plus sensibles encore pour sa nation, d'autant plus que la puissance des Hollandais allait croissant chaque jour, tandis que celle des Portugais était en décadence, il se décida enfin à entrer en arrangement. L'année suivante les limites entre les deux nations furent fixées à Ceylan et nous n'eûmes plus à craindre dans cette île que la jalouse défiance du radja Singa.

Remarquons encore en passant, que le perfide et cruel roi d'Atsjin à Sumatra mourut en 1641 et que son épouse, qui lui succéda, se montra en général mieux disposée envers la Compagnie, quoiqu'en commençant elle nous eût fait éprouver une perte sensible en refusant les pierres précieuses que son mari avait commandées.

(III.) Les besoins intérieurs et l'organisation de notre puissance qui allait croissant prodigieusement, n'échappèrent point à l'œil vigilant de Van Diemen.

Ce fut sous son gouvernement que s'élevèrent la grande église de Batavia et celle du château qui furent un ornement pour la ville. La construction de ces deux édifices fut commencée en 1640; et il ordonna que tout fonctionnaire au service de la Compagnie contribuerait pour un mois de son traitement. A sa mort il laissa 40,000 rixdales pour fonder une nouvelle église.

On remarque aussi sous son gouvernement que les conquêtes à main armée furent constamment suivies des conquêtes plus pacifiques de l'église protestante. Nombre de prédicateurs furent envoyés dans divers points de l'Archipel. Il paraît cependant que les difficultés avec l'administration de l'église n'en continuèrent pas moins que sous son prédécesseur. Au commencement de l'an 1643 il fut expressément défendu à tout prédicateur de s'entendre personnellement sur les affaires de l'église avec le gouverneur, sans l'autorisation du consistoire; plus tard encore le consistoire décida que rien de ce qui se passerait dans ses assemblées ne serait rendu public. D'autre part, il est aussi question de commissaires politiques et de pasteurs

dont la conduite fut telle, qu'ils furent contraints à la confession publique. On rencontra plus d'une fois parmi ceux qui devaient semer la paix, une jalousie par trop humaine, qui nuisait aux progrès de la civilisation et de l'oeuvre des missions. Il existait une espèce d'hostilité entre ceux qui s'appliquaient assidument à l'étude des langues indigènes et qui avaient déjà traduit divers livres dans ces langues, et ceux qui prêchaient simplement en hollandais. Les premiers, surtout à Amboina, parlaient de faire imprimer leurs œuvres; on s'y opposa à Batavia, et ces zélés ministres, qui ne demandaient aucune récompense de leur travail, n'éprouvèrent qu'ingratitude; «au grand détriment plus tard des paroisses indiennes,» remarque Valentyn.

Pour mettre un terme à toutes les difficultés concernant les affaires de l'église, et pour faire marcher plus rapidement la conversion des infidèles, Van Diemen fit publier le 7 décembre 1643 son *Organisation générale des églises et règlement concernant les prédicateurs, ceux qui visitent les malades et les maîtres d'école.* Selon ce règlement la censure et l'excommunication devaient être précédées d'un avertissement; il fallait travailler activement à la traduction de la Bible et à la composition d'un catéchisme pour les indigènes. Le commissaire politique fut conservé « parce que dans beaucoup d'affaires le gouvernement de l'église touche à la *police ;* c'est pourquoi aussi le consistoire ne put décider d'aucune affaire importante sans en communiquer préalablement avec les autorités politiques. »

Cette organisation de l'église ayant été établie à Batavia, le gouvernement adopta la proposition du prédicateur Rogerius, que les églises dans les possessions hors de Java auraient aussi la leur.

Déjà en 1622, la direction de la Compagnie « se souciant du salut de ses Indiens, » avait fondé un séminaire à Leyde, d'après le plan et sous la direction du savant professeur Antoine Wallæus « afin d'y former bon nombre de ministres de la religion, instruits dans la langue malaie » etc. Les Hollandais, dit avec tant de raison le Baron Van Hoëvell, sont ainsi la première nation protestante qui s'est occupée efficacement de la propagation du christianisme et de l'avancement des sciences aux Indes[1]. Une douzaine d'hommes savants, sortis de cette institution, ont travaillé avec zèle et fruit pour pour le bien-être de l'humanité dans les régions indiennes, et ce fut un dommage réel que la suppression de ce séminaire après dix ans d'existence.

Le gouverneur-général Van Diemen, ardent promoteur des sciences, fonda en 1642 non sans des efforts inouïs, une institution à Batavia même à l'instar du séminaire de Wallæus. L'*Ecole latine*, dont nous voulons parler, placée d'abord sous la direction du ministre Sterthemius, exista, sauf quelques interruptions et avec des succès variés, jusqu'en 1675, époque où il paraît qu'elle fut décidemment supprimée. Elle eut une influence salutaire sur l'étude des langues orientales, du malai surtout et contribua à la connaissance des moeurs et coutumes des populations de l'archipel.

Sans compter plusieurs petits écrits, dictionnaires et grammaires, la Compagnie fit publier en 1639 à Amsterdam une nouvelle édition des évangiles selon St. Mathieu et St. Marc[2]. Le savant Heurnius, en possession des autres traductions de Van Hazel, les revisa, et publia en malai, à Amsterdam, en 1646, les évangiles selon St. Luc et St. Jean, et en 1648 les cinquante premiers psaumes . En 1651, Heurnius publia de nouveau les quatre Evangiles et y ajouta les Actes des Apôtres traduits par lui[4]; et en 1652, il fit paraître une nouvelle édition des psaumes, aujourd'hui complète[5]. Tous les frais d'édition etc. furent payés par les directeurs de la Compagnie, qui favorisèrent par tous moyens possibles la traduction des Saintes-Écritures. Ce fut le directeur P. De Carpentier, ancien gouverneur-général, qui prêta la plus puissante protection, le concours le plus actif au savant Heurnius[6].

[1] Voir Van Hoëvell, *Geschiedk. overzigt van de beoeff. van Kunsten en Wetenschappen in N. I.*, dans le *Tijdschrift voor N. I.*, année II, tome second; Valentijn, tome IV, 2e partie; Hofstede, *Oost-Indische kerkzaken*, tome II, etc.

[2] La première édition en malai de l'évangile selon St. Mathieu fut publiée en 1629 à Enkhuizen par Ruil. La traduction était de Van Hazel revue par ledit Ruil. L'édition d'Amsterdam est de 1639, à laquelle fut ajouté l'évangile selon St. Marc. Voir Van Hoëvell, *Tijdschrift ter bevordering van christelijken zin in N. I.* Batavia, 1846, tome 1er.

[3] Une seconde édition parut en 1669, une troisième en 1680, toutes deux à Amsterdam.

[4] Cet ouvrage a été réimprimé en 1677 à Oxford, en 1692 à Amsterdam et encore à Oxford en 1704.

[5] Réimprimé en 1689.

[6] Voir Van Hoëvell, loc. cit.

étaient maintenus cent vingt ans; et s'ils l'ont enfin rendue, c'est après une défense aussi opiniâtre que l'attaque, lorsque la longueur d'un siége meurtrier, la peste et la famine, plus encore que les efforts de leurs ennemis, avaient abattu leur courage. On compte que des vingt-mille habitants qui se trouvaient à Malacca au commencement du siége, il en était à peine resté trois mille. Le plus grand nombre avait pris la fuite; cependant, le chiffre des morts se montait à sept mille. Les Hollandais perdirent, surtout par suite des maladies pestilentielles, environ 1500 hommes tant des troupes du premier envoi, que des renforts que le Gouverneur-général avait expédiés de Batavia.

Les vainqueurs firent des funérailles honorables au commandant portugais. Quant aux autres soldats de cette nation, aux ecclésiastiques, etc. ils furent transportés en partie à Batavia, en partie à Negapatnam; de sorte qu'il ne resta dans la ville que des mulâtres et les indigènes, parmi lesquels la peste fit de cruels ravages les mois suivants.

Le premier gouverneur de la ville fut Van Twist, qui y arriva dix-sept jours après la reddition, et de concert avec le commissaire Schouten, prit tous les arrangements nécessaires pour le rétablissement de l'ordre et pour utiliser cette *miraculeuse* conquête, comme on s'exprimait alors, au profit de la Compagnie.

Le gouvernement de Batavia convoitait depuis longtemps la ville de Goa, centre de la puissance portugaise aux Indes. Un an après le combat de l'amiral Westerwold, dont nous avons parlé, Van Der Veer s'était emparé de trois gallions sous le feu des forts de la ville et les avait brûlés. Parmi ces gallions se trouvaient le vaisseau amiral le *Bon Jesus*. Les prisonniers furent en grand nombre, et si Van Der Veer avait eu plus de forces, la ville de Goa serait alors tombée entre les mains des Hollandais. Plus tard on changea d'opinion à Batavia; on comprit que cette ville était beaucoup trop éloignée du centre de notre puissance aux Indes, et qu'il y avait pour nous plus d'avantage à s'emparer des gallions. Il en tomba effet plusieurs richement chargés entre nos mains; jusqu'à ce qu'enfin le Gouverneur-général envoya en 1644 le conseiller Maatsuycker, pour terminer à l'amiable les différends qui s'opposaient encore à l'entière exécution de la trêve. Le vice-roi, que la perte de Malacca et nos progrès à Ceylan avaient irrité, ne voulut d'abord entendre parler d'aucun accommodement. Cependant, considérant que la continuation de la guerre amènerait des pertes plus sensibles encore pour sa nation, d'autant plus que la puissance des Hollandais allait croissant chaque jour, tandis que celle des Portugais était en décadence, il se décida enfin à entrer en arrangement. L'année suivante les limites entre les deux nations furent fixées à Ceylan et nous n'eûmes plus à craindre dans cette île que la jalouse défiance du radja Singa.

Remarquons encore en passant, que le perfide et cruel roi d'Atsjin à Sumatra mourut en 1641 et que son épouse, qui lui succéda, se montra en général mieux disposée envers la Compagnie, quoiqu'en commençant elle nous eût fait éprouver une perte sensible en refusant les pierres précieuses que son mari avait commandées.

(III.) Les besoins intérieurs et l'organisation de notre puissance qui allait croissant prodigieusement, n'échappèrent point à l'œil vigilant de Van Diemen.

Ce fut sous son gouvernement que s'élevèrent la grande église de Batavia et celle du château qui furent un ornement pour la ville. La construction de ces deux édifices fut commencée en 1640; et il ordonna que tout fonctionnaire au service de la Compagnie contribuerait pour un mois de son traitement. A sa mort il laissa 40,000 rixdales pour fonder une nouvelle église.

On remarque aussi sous son gouvernement que les conquêtes à main armée furent constamment suivies des conquêtes plus pacifiques de l'église protestante. Nombre de prédicateurs furent envoyés dans divers points de l'Archipel. Il paraît cependant que les difficultés avec l'administration de l'église n'en continuèrent pas moins que sous son prédécesseur. Au commencement de l'an 1643 il fut expressément défendu à tout prédicateur de s'entendre personnellement sur les affaires de l'église avec le gouverneur, sans l'autorisation du consistoire; plus tard encore le consistoire décida que rien de ce qui se passerait dans ses assemblées ne serait rendu public. D'autre part, il est aussi question de commissaires politiques et de pasteurs

dont la conduite fut telle, qu'ils furent contraints à la confession publique. On rencontra plus d'une fois parmi ceux qui devaient semer la paix, une jalousie par trop humaine, qui nuisait aux progrès de la civilisation et de l'oeuvre des missions. Il existait une espèce d'hostilité entre ceux qui s'appliquaient assidument à l'étude des langues indigènes et qui avaient déjà traduit divers livres dans ces langues, et ceux qui prêchaient simplement en hollandais. Les premiers, surtout à Amboina, parlaient de faire imprimer leurs œuvres; on s'y opposa à Batavia, et ces zélés ministres, qui ne demandaient aucune récompense de leur travail, n'éprouvèrent qu'ingratitude; «au grand détriment plus tard des paroisses indiennes,» remarque Valentyn.

Pour mettre un terme à toutes les difficultés concernant les affaires de l'église, et pour faire marcher plus rapidement la conversion des infidèles, Van Diemen fit publier le 7 décembre 1643 son *Organisation générale des églises et règlement concernant les prédicateurs, ceux qui visitent les malades et les maîtres d'école.* Selon ce règlement la censure et l'excommunication devaient être précédées d'un avertissement; il fallait travailler activement à la traduction de la Bible et à la composition d'un catéchisme pour les indigènes. Le commissaire politique fut conservé « parce que dans beaucoup d'affaires le gouvernement de l'église touche à la *police ;* c'est pourquoi aussi le consistoire ne put décider d'aucune affaire importante sans en communiquer préalablement avec les autorités politiques. »

Cette organisation de l'église ayant été établie à Batavia, le gouvernement adopta la proposition du prédicateur Rogerius, que les églises dans les possessions hors de Java auraient aussi la leur.

Déjà en 1622, la direction de la Compagnie « se souciant du salut de ses Indiens, » avait fondé un séminaire à Leyde, d'après le plan et sous la direction du savant professeur Antoine Wallæus « afin d'y former bon nombre de ministres de la religion, instruits dans la langue malaie » etc. Les Hollandais, dit avec tant de raison le Baron Van Hoëvell, sont ainsi la première nation protestante qui s'est occupée efficacement de la propagation du christianisme et de l'avancement des sciences aux Indes[1]. Une douzaine d'hommes savants, sortis de cette institution, ont travaillé avec zèle et fruit pour pour le bien-être de l'humanité dans les régions indiennes, et ce fut un dommage réel que la suppression de ce séminaire après dix ans d'existence.

Le gouverneur-général Van Diemen, ardent promoteur des sciences, fonda en 1642 non sans des efforts inouïs, une institution à Batavia même à l'instar du séminaire de Wallæus. L'*Ecole latine*, dont nous voulons parler, placée d'abord sous la direction du ministre Sterthemius, exista, sauf quelques interruptions et avec des succès variés, jusqu'en 1675, époque où il paraît qu'elle fut décidemment supprimée. Elle eut une influence salutaire sur l'étude des langues orientales, du malai surtout et contribua à la connaissance des moeurs et coutumes des populations de l'archipel.

Sans compter plusieurs petits écrits, dictionnaires et grammaires, la Compagnie fit publier en 1639 à Amsterdam une nouvelle édition des évangiles selon St. Mathieu et St. Marc[2]. Le savant Heurnius, en possession des autres traductions de Van Hazel, les revisa, et publia en malai, à Amsterdam, en 1646, les évangiles selon St. Luc et St. Jean, et en 1648 les cinquante premiers psaumes . En 1651, Heurnius publia de nouveau les quatre Evangiles et y ajouta les Actes des Apôtres traduits par lui[4]; et en 1652, il fit paraître une nouvelle édition des psaumes, aujourd'hui complète[5]. Tous les frais d'édition etc. furent payés par les directeurs de la Compagnie, qui favorisèrent par tous moyens possibles la traduction des Saintes-Écritures. Ce fut le directeur P. De Carpentier, ancien gouverneur-général, qui prêta la plus puissante protection, le concours le plus actif au savant Heurnius[6].

[1] Voir Van Hoëvell, *Geschiedk. overzigt van de beoeff. van Kunsten en Wetenschappen in N. I.*, dans le *Tijdschrift voor N. I.*, année II, tome second; Valentijn, tome IV, 2e partie; Hofstede, *Oost-Indische kerkzaken*, tome II, etc.

[2] La première édition en malai de l'évangile selon St. Mathieu fut publiée en 1629 à Enkhuizen par Ruil. La traduction était de Van Hazel revue par ledit Ruil. L'édition d'Amsterdam est de 1639, à laquelle fut ajouté l'évangile selon St. Marc. Voir Van Hoëvell, *Tijdschrift ter bevordering van christelijken zin in N. I.* Batavia, 1846, tome 1er.

[3] Une seconde édition parut en 1669, une troisième en 1680, toutes deux à Amsterdam.

[4] Cet ouvrage a été réimprimé en 1677 à Oxford, en 1692 à Amsterdam et encore à Oxford en 1704.

[5] Réimprimé en 1689.

[6] Voir Van Hoëvell, loc. cit.

Mais ce qui sert bien plus à sa gloire et caractérise son esprit d'ordre, c'est le projet qu'il conçut de recueillir un code de lois plus ou moins général. Le bonheur voulut qu'il rencontrât un homme parfaitement à la hauteur d'une tâche aussi pénible et aussi étendue; c'était Jean Maatsuycker d'Amsterdam, qui, dans sa jeunesse, avait cultivé la jurisprudence à Louvain. En 1636 les directeurs de la Compagnie, désireux d'utiliser son expérience et son habileté en matière de droit, l'envoyèrent à Batavia, avec le titre de pensionnaire de la cour de justice, afin de donner son avis au gouvernement dans toutes les affaires concernant la justice et la police[1]. Nous le retrouverons plus tard comme Gouverneur-général. D'après un arrêté gouvernemental du 23 avril 1641, il fut chargé de recueillir toutes les ordonnances émanées du gouvernement, éparses sans ordre dans le *placaatboek* et d'une lecture pénible et « *fastidieuse*, » — de les ranger dans un ordre plus convenable, par rubriques, — de retrancher tout ce qui lui semblerait superflu, — d'ajouter ce qu'il jugerait nécessaire, d'après ses connaissances et l'expérience qu'il avait des besoins du gouvernement. Une année s'était à peine écoulée que l'ouvrage était prêt; cependant Van Diemen, comprenant l'importance d'un travail semblable, le fit revoir par une commission spéciale; après quoi il fut solennellement adopté, le 1er juillet 1642, dans le conseil de l'Inde. Par un arrêté du même jour signé du Gouverneur-général, il fut ordonné que cet ouvrage serait regardé partout comme ayant force de loi. On prit ensuite des mesures pour prévenir à l'avenir toute confusion dans la partie législative. Ce recueil est connu sous le nom de *Statuten van Batavia:* il fut publié le 5 juillet 1642, et confirmé plus tard par les directeurs de la Compagnie. Les jugements sont en général favorables à ce premier essai de codification, et quoiqu'on y remarque encore par-ci par-là des traces d'imperfection et quelques-unes des fausses notions encore régnantes au temps où il fut composé, on y retrouve d'ordinaire un esprit de douceur et d'humanité, et aussi d'attachement aux principes qui dirigeaient alors la Compagnie. Tel est le jugement qu'en porte de nos jours M. Myer; et Valentyn l'appelait de son temps « cet admirable code, sur lequel désormais sont basés tous les jugements qui se rendent dans l'Inde. » Des auteurs étrangers en ont aussi reconnu le mérite. Nous rapporterons pour exemple les propres paroles de Raffles, qui d'ordinaire n'est rien moins qu'admirateur de nos institutions coloniales: « Parmi cette foule de choses dont s'occupent les *Statuts*, il n'en est aucune qui semble avoir autant attiré l'attention des législateurs, que la condition des esclaves. Et les décisions prises à cet égard reposent sur des principes d'humanité et d'indulgence à l'égard de ces êtres infortunés[2]. » Voici encore le jugement d'un auteur allemand, Friedrich Saalfeld[3]: « Le gouvernement de Van Diemen se distingua par d'heureuses guerres et de brillantes conquêtes, mais surtout par les améliorations qu'il apporta dans l'administration intérieure; et, parmi ces améliorations la plus remarquable fut sans doute la confection d'un code pour l'Inde néerlandaise appelé *Statuts de Batavia*, vaste collection qui renferme toutes les décisions et arrêtés pris par le conseil de l'Inde. Cette entreprise, à laquelle un de ses successeurs, le Gouverneur-général Maatsuycker, mit la dernière main, est d'autant plus méritoire pour l'Inde et plus remarquable, que depuis longtemps les cours de justice hollandaises ressentaient le besoin d'un code général et uniforme. »

Pendant un siècle et demi ces *Statuts* ont servi de règle et de guide au gouvernement de l'Inde et aux divers colléges de justice; et il est encore mainte décision qui ne redouterait pas la lumière du siècle présent.

Selon l'ordre du Gouverneur-général Van Diemen, toute modification apportée aux statuts fut ajoutée à la suite; cependant il ne paraît pas qu'on se soit toujours strictement tenu à cette utile injonction; car au commencement du siècle suivant, la confusion avait reparu, et il fallut de nouvelles mesures pour y remédier.

Les *Statuts*, ajoutons-le encore en finissant, n'avaient force de loi qu'à Batavia, dont le territoire s'étendait alors du côté de l'orient jusqu'au royaume de Chéribon, à l'ouest jusqu'à celui de Bantam, au sud et au nord jusqu'à la mer, les îles voisines y comprises. Et même pendant le siècle suivant,

[1] P. Myer, *Over de Indische Codificatie*, inséré dans le *Tijdschrift voor Neêrl.-Indië*, année II, tome 1er. (Voir le *Mon. d. Indes*, vol. II.)

[2] *History of Java.*

[3] *Geschichte des holländischen Colonialwesens in Ost Indien*, t. I, p. 115.

alors que les possessions de la Compagnie s'étendaient sur l'île entière et sur diverses localités hors de Java, les *Statuts* n'ont cependant jamais eu force de loi que dans la partie de l'île alors connue sous le nom de Batavia, et qui comprenait la partie occidentale de l'île jusqu'à la rivière de Lossari, limite des deux territoires de Java et de Sunda (Sounda)[1].

(IV.) Il nous reste encore à parler d'un genre de travail de Van Diemen, non moins important que les précédents, et qui contribue à sa gloire comme à celle de sa patrie; nous voulons dire ses tentatives pour étendre les relations commerciales, et les connaissances des régions lointaines.

Ce fut lui qui fonda en 1637 le commerce hollandais au Tonquin, royaume situé au sud de la Chine. Charles Hartsingh, qui s'était fort distingué au Japon, fut jugé l'homme propre à réaliser les vues du gouverneur. Il fut en conséquence envoyé au Tonquin; et après trois voyages entrepris dans cet empire, il sut tellement gagner la faveur du roi que celui-ci l'adopta comme son fils; de sorte que le commerce, qui consistait surtout en soie, devint bientôt considérable. Cependant, plus tard, il finit par décheoir.

Van Diemen envoya aussi des ambassades dans le Laos et dans le royaume de Kamboje (Cambodge). Déjà en 1636 Jean Dirksz. Van Galen fut chargé de la direction du commerce à Kambodje. L'année suivante Henri Hagenaar lui succéda comme ambassadeur. Hagenaar, qui avait accompagdé Pierre Van Den Broecke en Perse, était initié à tout ce qui regarde le commerce continental et parvint non sans fruits à nouer à Kambodje quelques relations commerciales. Cependant, une révolution étant survenue à quelque temps de là dans ce royaume, notre chargé d'affaires Regemortes fut massacré avec beaucoup de personnes de sa suite, par l'ordre de l'usurpateur, au moment où on le conduisait en la présence de ce dernier. Ce fut le signal de massacres plus considérables dans la loge hollandaise. Deux de nos vaisseaux furent pris et l'équipage qui le montait, fut en partie massacré, en partie vendu comme esclaves: quelques matelots qu'on garda en prison furent relâchés deux ans après et renvoyés sur l'un des vaisseaux à Batavia où ils racontèrent leurs infortunes. La colère fut au comble à Batavia, quand on apprit que les Portugais n'étaient pas étrangers à ces cruautés. Deux ou trois autres tentatives pour renouer les relations avec le Kambodje, n'eurent pas un meilleur résultat.

L'ambassade au Laos semblait promettre de meilleurs résultats. Van Diemen envoya dans ce pays le *directeur* (opperkoopman) Gerard Van Wusthof. Après un pénible voyage de trois mois, pendant lequel les Hollandais, arrêtés souvent par des cataractes, avaient dû transporter leurs embarcations par terre, ils arrivèrent enfin à Winkjan, alors capitale du Laos. C'étaient les premiers Européens qui eussent jamais visité ce royaume. Il y régnait un vrai luxe oriental; les femmes du roi étaient montées sur seize éléphants; les lettres des ambassadeurs furent exposées dans la salle d'audience sur un plat d'or, sous un dais magnifique, jusqu'au jour même de l'audience. Au jour marqué, un vice-roi vint prendre les Hollandais et leurs lettres furent portées devant eux dans un bassin d'or par un éléphant. On leur donna de brillantes fêtes; ils partirent chargés de présents et pleins d'espoir de se voir accorder le commerce de sel, de musc, d'ivoire, de soie, etc. Mais les événements arrivés au Kambodje amenèrent forcément la rupture des communications avec le Laos; et les espérances furent déçues; mais ce voyage des Hollandais dans l'intérieur de l'Inde n'en resta pas moins une preuve de leur esprit infatigable et entreprenant.

Pour bien faire apprécier le grand résultat qu'eurent pour les sciences géographiques les voyages de découverte entrepris par ordre de Van Diemen, nous parlerons en premier lieu de ceux qui eurent lieu dans les régions boréales, pour nous occuper ensuite de ceux dans l'hémisphère austral.

En 1638 il fut décidé, dans le conseil, à Batavia, qu'on irait à la recherche de ces îles, à l'est du Japon, qu'on disait être des *Terres d'Or et d'Argent* (*Goudt ende Silver Rycke eilanden*).

Un nommé Verstegen, qui avait habité pendant un certain temps au Japon, est le premier qui ait parlé au Gouverneur-général Van Diemen de ces îles d'or et d'argent, et appelé son attention sur ces plages inconnues. Il paraît que les rapports de Verstegen eurent un grand retentissement dans les Indes et dans la Néerlande, car les administrateurs de la Compagnie des Indes-Orientales donnèrent ordre d'équiper, dans le port de Batavia, des vaisseaux pour aller à la recherche de ces îles inconnues. Le

[1] M. P. Myer le travail déjà cité.

24 mai 1639, le conseil à Batavia décida qu'il serait entrepris un voyage de découverte à l'est du Japon. Les navires (*flûtes*) l'*Engel* et le *Gracht* furent désignés pour ce voyage d'exploration et la direction supérieure en fut confiée à Mathieu (Matthijs) Quast. Le commandeur montait l'*Engel* et Abel Jansz. Tasman, le *Gracht*. Chacun de ces vaisseaux était pourvu de 47 hommes d'équipage et approvisionné de vivres pour douze mois.

Jusqu'en 1842 le nom de Quast était resté presqu'inconnu et aucune relation n'avait paru de son voyage intéressant. Nous devons aux recherches actives de M. De Siebold les renseignements suivants sur les célèbres navigateurs et leur voyage de découverte, publiés par lui dans le *Journal de la Haye* (Numéro du 30 décembre 1842 et deux numéros du mois de janvier 1843) [1], et que nous nous empressons de reproduire dans notre recueil. M. De Siebold mentionne premièrement, en quelques mots, les autres voyages de Tasman, et exprime ses regrets que depuis 1641 jusqu'à nos jours on n'ait eu aucun renseignement sur la vie et les voyages antérieurs d'Abel Tasman que Van Krusemtern a nommé le plus grand navigateur du XVII[e] siècle. Comme on le verra plus loin, on a réussi dans les derniers temps à recueillir plusieurs renseignements sur ce Tasman, qui constatent non seulement le lieu de sa naissance et de sa mort, mais qui donnent encore des détails sur différents autres voyages accomplis par le célèbre navigateur hollandais. M. De Siebold dit ensuite:

«Avant de communiquer les renseignements que j'ai récemment acquis sur ce voyage d'exploration, je dois justifier l'authenticité de mes communications, et dire en même temps sous quels heureux auspices je suis parvenu à découvrir un manuscrit de deux cents ans, où se trouvent consignés et affirmés des faits aussi importants pour la science de la navigation que glorieux pour le pays qui a produit des navigateurs aussi hardis et aussi habiles.

«Il y a quelques mois, S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas a daigné me remettre le numéro de septembre 1842 du *Nautical Magazine*, où se trouvait une notice sur les *Iles de Bonin* (*the Bonin Islands*). Auparavant, j'avais déjà eu l'honneur de communiquer verbalement à S. A. R. quelques détails sur ce groupe d'îles, et de lui faire connaître mes présomptions qu'au commencement du XVII[e] siècle, ces îles avaient déjà été découvertes par des navigateurs hollandais. Une ancienne carte hydrographique de l'année 1639, dont j'avais dû la communication à l'obligeance de M. Jacob Swart, d'Amsterdam, m'avait confirmé dans mon opinion, car on trouve sur cette carte les noms de Mathieu Quast et d'Abel Jansz. Tasman, dont le journal de mer a visiblement servi à la confection de cette carte; et l'indication d'un groupe d'îles, parfaitement conforme à celui des îles de Bonin, et parmi lesquelles on lit les noms des îles, de *Engel* et de *Gracht*, ne permet plus de douter un seul instant que dans cet Archipel, le glorieux pavillon de l'antique Compagnie des Indes-Orientales ne flottât déjà en 1639. — Il était bien à désirer qu'on vît un jour se confirmer la vérité de cette hypothèse, et on devait présumer que les pièces authentiques, concernant cette découverte, se trouveraient dans les archives de la Compagnie des Indes-Orientales, dont la garde est confiée aux soins de M. P. L. De Munnick, à Amsterdam.

«C'est aussi le 8 décembre 1842 au matin, que M. De Munnick et moi, nous trouvâmes dans le 67[e] recueil des anciennes écritures de la Compagnie, dans une lettre du Gouverneur-général Anthonio Van Diemen, datée du 1[er] janvier 1640, l'annotation suivante, écrite à la marge: ***Découverte à l'est du Japon par deux flûtes***, et en même temps, reliés dans ce même recueil, le journal de mer [2] du commandeur Mathieu Quast, avec les dessins du pays reconnu [3], et les décisions du conseil de l'équi-

[1] L'article de M. De Siebold inséré dans le *Journal de la Haye* était intitulé «*Notice sur une relation inédite d'un voyage de découverte, en 1639, dans le Grand-Océan, à l'est du Japon, entrepris sur l'ordre qui leur en avait été donné par la Compagnie des Indes-Orientales, par le commandeur* Mathieu Quast *et* Abel Jansz. Tasman, *et sur des pièces authentiques qui constatent que les* îles de Bonin, *dont les Anglais ont pris possession en 1827. et qui, plus tard, ont servi à l'établissement d'une colonie, ont été découvertes et décrites par ces deux illustres navigateurs hollandais.*»

[2] «*Journal* ou *Mémorial* du commandeur Mathieu Quast. allant par ordre de MM. le gouverneur-général et les conseillers des Indes avec les flûtes l'*Engel* et le *Gracht*, à la découverte des Iles d'or et d'argent, situées à l'est environ par le $37^1/_2$[e] degré latitude nord; que la bénédiction du Tout-Puissant soit accordée, et fortifie pour le mieux les progrès de la navigation générale; ainsi soit-il! (40 pages in f°.)»

[3] Dix-neuf pages in-folio, avec des dessins exacts des pays, et la figure d'un poisson, long de 5 pieds et large de 7 pieds.

page[1] et autres documents, tous signés par Mathieu Quast et Abel Jansz. Tasman, qui, sans doute, à titre de premier capitaine, avait tenu le journal; car on retrouve à chaque ligne sa manière d'écrire et son esprit. Les reconnaissances de pays dessinées par lui sont aussi parfaitemen conformes à celles de Tasman que Valentyn nous a reproduites dans son ouvrage.

«Un peu plus tard, je vis ensuite dans un recueil officiel de livres, lettres et autres documents envoyés le 8 janvier 1640, avec le bâtiment le *Marie de Medicis*, par le Gouverneur-général et par le conseil des Indes, aux administrateurs (Directeurs) dans les Provinces-Unies de la Compagnie des Indes-Orientales, à Amsterdam, qu'il se trouvait aussi, outre le journal de mer précité, une carte originale des découvertes faites à l'est du Japon par le commandeur Mathieu Quast. Cette carte est indubitablement celle indiquée ci-dessus, qui maintenant, réunie avec les autres pièces authentiques, forme une collection complète et un document national à la gloire de la marine néerlandaise.

«Maintenant, il nous reste à décrire le voyage de notre illustre navigateur, et à prouver que Mathieu Quast et Abel Jansz. Tasman sont les navigateurs qui ont découvert et décrit les *îles de Bonin*.

«Le 1er juin 1639, le Gouverneur-général et le conseil des Indes néerlandaises remirent au commandeur Mathieu Quast ses instructions pour le voyage de découverte et, dès le lendemain, les deux bords l'*Engel* et le *Gracht* appareillèrent de la rade de Batavia. Nous relaterons la principale teneur de cette instruction pour faire connaître par là le génie de découverte dont était animé Antoine Van Diemen qui, de tous les Gouverneurs-généraux des Indes, est celui qui a le plus fait pour la découverte de nouveaux pays, et afin de pouvoir constater jusqu'à quel point nos intrépides navigateurs savaient atteindre le but qu'ils s'étaient proposé.

«Suivant l'instruction, les deux bords devaient porter le cap à l'est de l'île de *Banka*, sur la baie de *Manille*, afin de passer le détroit de *Spiritu Sancto* et d'arriver ainsi, en doublant la côte orientale du Japon, sous l'aire des vents de nord-ouest. De là ils devaient chercher les îles situées à 100—200 milles (de 15 au degré) à l'est du Japon entre les 30e et 36e degrés latitude septentrionale. Enfin, arrivés à cette hauteur, ils devaient tâcher d'atteindre le but principal de l'exploration, c'est-à-dire de découvrir les *îles d'Or et d'Argent* situées, comme nous l'avons dit, par 37 1/2 degrés latitude nord et à 400 milles à l'est du Japon. Dans le cas où ces îles ne se seraient pas trouvées à la place indiquée, les ordres portaient de filer 200 milles plus à l'est, sur la même hauteur (nommément le parallèle de 37° latitude nord) et, n'obtenant pas de succès, de pousser jusqu'à la *Tartarie* et la *Corée*, si les vents le permettaient. Si, en suivant ce cours, ils ne trouvaient pas de terres dans les parages du nord, ils devaient virer de nouveau et courir encore 200 milles à l'est, fût-ce même jusqu'aux côtes des Indes-Occidentales (Amérique), pour voir ce qui serait à découvrir dans cette direction. Ensuite, les vaisseaux devaient profiter de la mousson de sud-est pour atteindre *Tayouan* (Formose), ou pour revenir sur la rade de Batavia, selon que le permettraient la saison, le temps et les vents. Cependant, en passant, ils devaient reconnaître et visiter les *Iles-des-Larrons*.

«Telle était l'instruction pour des découvertes à faire dans l'hémisphère septentrional du Grand-Océan, qui, si elles avaient pu être exécutées à la lettre par nos navigateurs, auraient ôté à maint de leurs successeurs les plus beaux fleurons de leur couronne. N'était-ce pas comme le premier jalon placé sur la route pour arriver à la découverte du *Kamschatka* et des îles *Kouriles*, de la *Californie* et des îles *Aléoutiennes!*

«Le 2 juin 1639, à neuf heures du matin, les deux bords appareillèrent de la rade de Batavia; ils mirent le cap à l'est de Banka, sur *Manille*, et, le 22 du même mois, ils se trouvèrent à la hauteur des *îles Philippines*. Le soir, on signala une terre qu'on prit pour l'île de *Limahan*, mais que, le lendemain au matin, lorsqu'on découvrit cette île, on reconnut être les îlots situés au nord de l'île de *Limahan*. Alors, on tâcha d'atteindre la pointe occidentale de l'île de *Mindoro* afin d'embouquer, conformément à l'instruction, entre cette île et celle de *Limbones*, le détroit de *Spiritu*

[1] «Copie des résolutions du commandeur Mathieu Quast et du conseil des équipages l'*Engel* et le *Gracht*, pendant le voyage en destination de Batavia à la découverte de quelques nouveaux pays, situés à l'est du Japon, commençant du 3 juin 1639 jusqu'au 15 novembre suivant.» (31 pages in-folio.)

Sancto. De gros temps et le vent contraire rendirent l'embouquement impossible. On tint conseil, et l'on résolut de continuer le voyage, en longeant la côte occidentale de *Luçon*, jusqu'au cap *Bayador*, et alors de prendre cours, entre Luçon et Formose, par l'est. Nos navigateurs profitèrent de cette occasion pour explorer les côtes occidentale et nord-ouest de Luçon, dont ils doublèrent, le 2 juillet, la pointe nord-est dite *Cabo d'Elgano.* Ce fut alors qu'ils songèrent à la découverte qu'ils étaient chargés de faire dans l'Océan Pacifique; ils voulurent préabablement faire aiguade sur la côte orientale du Luçon, mais ils n'en trouvèrent l'occasien que le 9. L'*Engel*, dès le 9, avait jeté l'ancre dans une baie où le *Gracht* le rallia, le lendemain au matin.

«Les deux vaisseaux, après avoir embarqué leur provision d'eau, mirent encore à la voile le soir, et, le 11 à midi, ils se trouvèrent par 16° 45′ latitude nord et par 19° 14′ à l'est de *Poulo Timoan.* De cette île, dont le centre, suivant Horsburgh git par 104° 15′ longitude est de Greenwich, nos navigateurs établirent leur premier méridien. Sur une ancienne carte des îles Philippines, publiée à Amsterdam par Jean Van Keulen, se trouve sur la côte orientale de Luçon, une baie sous le nom de *Quast's Waterplaats* (l'aiguade de Quast). Cette baie est sans contredit celle où nos deux bords firent aiguade et qui est marquée sur la carte primitive de nos navigateurs, par 17° 20′ latitude nord et 122° 25′ à l'est de Greenwich. Sur les cartes les plus modernes, cette baie, qui se nomme maintenant la baie de *Davilacan*, git par 16° 43′ latitude nord et 122° 16′ longitude est de Greenwich [1]. On en a effacé le nom de notre *Quast*, mais ses explorations nous ont été conservées. La légère différence que ces deux cartes présentent entre elles, est probablement une faute reproduite par des copies inexactes.

«Ils filèrent jusque par 131° longitude à l'est et ensuite ils mirent le cap au nord-est. Le 17 dans l'après-midi, c'était un dimanche, pendant qu'on faisait le prêche à bord, les vigies signalèrent des brisans droit à l'avant, à peine à un mille de distance. On eut tout au plus le temps de pousser la barre à venir au vent. Nous relaterons ici le passage du livre de loch concernant cet épisode du voyage, afin de donner un échantillon du génie et de l'habileté de nos marins de cette époque: « Dans l'après-midi vers trois heures, nous écoutions le prêche, lorsque les vigies signalèrent un récif, à environ un mille en avant de nous au nord-est, sur lequel la mer se brisait avec violence; aussitôt nous arborâmes en poupe le pavillon du prince et nous courûmes au sud-est, amures à tribord, pendant près d'une heure, alors que nous fûmes hors de tout danger et que nous continuâmes de nouveau notre course au nord-est. Autant que nous pûmes le voir à l'œil nu, le récif se trouvait avoir, de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, un mille et demi de longueur; il était très-étroit dans la direction du sud et du nord et il git approximativement par 20 degrés 38 minutes de latitude nord et par 31 degrés 6 minutes à l'est du méridien du centre de *Poulo Timoan*, ou au nord-est, 1/8 plus à l'est, à environ 178 milles du cap *Spiritu Sancto;* nous donnâmes à ce récif le nom d'*Ecueil d'Engel;* une heure avant le coucher du soleil, nous relevâmes ces bas-fonds que nous perdîmes de nouveau de vue en les laissant dans la direction de l'ouest-nord-ouest. »

«Il est certain que les récifs que le capitaine Douglas a signalés, en 1789, à son retour de la côte nord-ouest de l'Amérique à la Chine, sont les mêmes que ceux marqués sur les anciennes cartes espagnoles sous le nom de *Parece Vela* (carguez les voiles). *L'écueil de Douglas* git par 20° 37′ latitude nord et 136° 10′ à l'est de Greenwich et s'étend cinq milles anglais dans une direction ouest-nord-ouest et est-sud-est. Nous voyons par là que pour le récif *d'Engel* (*Engel's droochte*) décrit par nos célèbres navigateurs, il y a une différence *d'une* minute de latitude et de 49 minutes de longitude et que son étendue est la même. La vérification de l'identité du récif d'Engel et de l'écueil de Douglas est d'une haute importance pour l'exacte détermination de la position géographique des groupes d'îles que nos navigateurs ont découverts quelques jours plus tard et que nous reconnaîtrons pour

[1] Sur les cartes *Von den Philippinen und den Sulu inseln* de Berghaus 1832, et des *Iles Mariannes* de Vincendon Dumoulin 1847 (N°. 1149 du Dépôt des cartes de Paris) la baie de Davilican se trouve par 16° 39′ lat. nord et par 122° 0′ de long. est de Greenwich. M. Berghaus, dans son *Mémoire*, ajoute qu'il n'y a rien été fait pour l'hydrographie de cette partie de la côte est de Luçon depuis De Salcedo en 1572. Sur l'ancienne carte de Van Keulen la baie de Quast se trouve par 17° 0′ de latitude. Il reste encore à décider laquelle de ces latitudes est la plus correcte. D'après la longitude de MM. Berghaus et Dumoulin, celle de Quast serait trop grande de le 25′. M.

les mêmes que ceux découverts et décrits, il y a peu d'années, par des navigateurs anglais et russes [1].

Nos navigateurs continuèrent à faire voile au nord-est, et, le 20 juillet, dans l'après-midi, ils virent terre pour la première fois depuis leur départ: « une île escarpée à environ 4 milles au nord-est et, en avant, à l'est-quart-est, ainsi qu'un îlot, à environ un mille de distance dans l'ouest, qui de loin avait l'apparence d'un toit de grange de paysan. La plus grande de ces îles est très-haute et très-escarpée et nous lui avons donné le nom de *'t Hooge Meeuwen Eylandt* (l'île élevée des mouettes). Elle gît, d'après nos calculs, par 25 degrés 3 minutes de latitude et par 36 degrés 17 minutes de longitude. »

« Cette île est probablement celle découverte anciennement par les Espagnols et nommée *Arzobispo.* Elle a été rayée des cartes, à la vérité, mais dans un manuscrit communiqué au capitaine de Kotzebue, à *Manille* en 1818, il est dit que l'île *Arzobispo* a été vue, en 1812 et 1813, par deux navires et antérieurement en 1807 par la frégate française *la Canonnière.* D'après les observations faites à bord de cette dernière, l'île d'*Arzobispo* est située par 25° 40′ 3″ latitude nord et 141° 2′ 30″ à l'est de Greenwich. Elle est très-élevée et tellement nue qu'on n'y voit pas un buisson et ses rivages sont très-escarpés. Son nom lui vient d'un rocher à pic, dont la forme a quelque ressemblance avec une mitre d'évêque. Cette ressemblance se retrouve dans deux dessins du rocher situé à l'ouest de l'île *Hooge Meeuwen Eylandt*, dessins faits par nos navigateurs hollandais eux-mêmes; et la position géographique de cette île s'accorde assez bien avec celle de l'île d'*Arzobispo*, vue que la latitude a été *estimée* et non pas observée, le 20 juillet à midi, et que sa longitude, à cause des courants irréguliers et très-rapides ne saurait être très-correcte. Cependant la longitude calculée par nos anciens navigateurs, déduite de celle de *Poulo Timoan* et augmentée de 49 minutes (différence de la longitude de *l'écueil de Douglas* et du *récif d'Engel*) ne diffère que de + 18′ 30″ de celle établie par des navigateurs du dix-neuvième siècle! [2]

« De l'île *'t Hooge Meeuwen Eylandt* nos navigateurs coururent nord-est $^1/_4$ nord et virent terre, dans la matinée du 21 juillet, dans la même direction et à une distance de 6 à 8 milles: « une terre assez élevée coupée de beaucoup de collines; en approchant nous découvrîmes près et autour de cette terre, un grand nombre d'îlots, gisant par 26 degrés 38 minutes. De même nous vîmes dans l'après-midi, par 37 degrés 8 minutes de longitude, au nord-est, une deuxième terre. Nous avons donné à ces terres, à la première, le nom *d'île de l'Engel*, et à la seconde, celui *d'île du Gracht.* »

« Nous reconnaissons l'*île de Engel* pour le groupe le plus méridional des îles *Bonin Sima*, savoir pour le *Groupe de Baily* que l'amiral Lutké a marqué sur la carte *des îles de Bonin* par 26° 37′ latitude nord et 142° 28′ longitude est de Greenwich. L'*île du Gracht* est évidemment la deuxième des îles de Bonin, que le capitaine Beechy, en 1827, a nommées les îles de *Peel*, *Buckland* et *Stapleton* et dont la position géographique a été déterminée plus exactement, en 1828, par l'amiral Lutké. L'île centrale du groupe gît par 27° 5′ latitude nord et 142° 24′ longitude est de Greenwich. Suivant les observations et les relèvemens de nos navigateurs et leur longitude corrigée d'après la détermination de l'écueil de Douglas, l'*île d'Engel* gît par 26° 38′ latitude nord et 142° 12′ longitude est et l'*île du Gracht* par 27° 4′ latitude nord et 142° 20′ longitude est. De telles observations ne laissent

[1] Krusenstern dans son *Mémoire* jouit à l'*Atlas de l'Océan Pacifique*, pag. 47, et Vincendon Dumoulin sur sa carte des *Iles Mariannes*, déjà citée, placent l'Ecueil *Parece Velu* par 20° 37′ lat. nord et 136° 10′ de long. est de Greenwich. Si l'on attribue à la longitude de Quast pour le point de départ sur la côte est de Luçon, une erreur de 25′, la longitude qu'il trouve pour l'écueil d'*Engel* serait de 104° 15′ plus 31° 6′ moins 25′ ou de 134° 56′ à l'est de Greenwich. L'erreur serait donc d'environ 1° 14′. M.

[2] M. Vincendon Dumoulin sur sa belle carte des *Iles Mariannes*, 1847, n'a pas reproduit l'île d'*Arzobispo* qui se trouve sur la carte de Krusenstern. Si, comme il est probable, M. Dumoulin n'a pas supprimé cette île sans raison incontestable, nous croyons que l'île *Hooge Meeuwen Eylandt* des Hollandais peut avoir été l'île de *San Alessandro* la plus nord des *îles Volcanos.* Cette île se trouve placée sur les cartes de Dumoulin et Krusenstern par 25° 6′ lat. nord et 141° 12′ long. est de Greenwich. La latitude ne diffère donc que de 3′ et la longitude, comparée avec celle de l'écueil *Parece Vela* (savoir selon Quast de 36° 17′—31° 6′ = 5° 11′ et selon les cartes modernes de 141° 12′—136° 10 = 5° 2′) seulement de 9′. M.

rien à désirer et feraient honneur même aux plus célèbres circumnavigateurs de notre époque[1].

« Les relèvements de côtes précis et exacts qui ornent le livre de loch du commandeur Mathieu Quast et d'Abel Jansz. Tasman font reconnaître et constater clairement les trois îles dont se compose le groupe de *Bonin*, ainsi que les observations des Japonais qui portent que le premier groupe (le groupe de Baily) est composé d'une multitude d'îlots et de rochers qui ne sont pas marqués sur la carte de Lutké. Cet amiral croyait que le capitaine Beechy avait aussi relevé exactement ce groupe et c'est pourquoi il ne le visita pas. De retour en Europe, il eut le regret d'apprendre que les Anglais n'avaient pas visité ce groupe. C'est ainsi que jusqu'à présent, nous devons à nos navigateurs hollandais dont il s'agit, les *meilleures indications* concernant *leur île de l'Engel.*

« Mais nos navigateurs découvrirent aussi les deux groupes septentrionaux des *îles de Bonin*, et, dans leur livre de loch, on lit sous la date du 22 juillet: « A la pointe du jour, nous vîmes au nord-quart-ouest, à un mille de distance, *item*, dans la même direction à 1 mille et demi plus au nord de de nous, quelques récifs en deux groupes qui s'élevent en partie au-dessus du niveau de la mer et que nous nommâmes les *récifs du Gracht.* » Leurs relèvemens et vues de côtes donnent à cet égard les renseignements désirables et font reconnaître ce groupe de rochers pour l'îlot de *Kater* et le groupe de *Parry*.

« L'après-midi, nos navigateurs prirent hauteur à 27° 40′ et estimèrent se trouver par 37° 38′ à l'est de Poulo Timaon. Ils avaient l'*île du Gracht* au sud-ouest 1/4 sud, à 9 milles de distance, et les *récifs du Gracht* à l'ouest 1/4 sud, ceux du nord à 5 milles et ceux du sud à 4 1/2 milles. Ils continuèrent à courir à l'est, et se trouvèrent, le 4 août, par 29° 10′ latitude nord, et, suivant leur estimation, à environ 156° à l'est de Greenwich, et ainsi à la distance de 200 milles de la côte orientale du Japon. Ils virèrent de bord et mirent le cap sur le Japon, dont ils découvrirent les côtes élevées, le 24 août, par 37° 30′ nord. C'était la côte orientale du pays de *Mouts* qui s'étend, par 141° 31′ longitude est, entre le cap *der Kennis* et celui de *Nagamura* dans la direction du nord. A peine s'étaient-ils reconnus, qu'ils prirent de nouveau cours à l'est.

« Jusque-là ils n'avaient plus découvert d'îles dans le Grand-Océan; il s'agissait maintenant de trouver les *îles d'Or* et *d'Argent*, et l'on mit en œuvre tous les moyens possibles pour y parvenir. Le conseil vota des primes au nom de la Compagnie, et le commandeur et le conseil lui-même en votèrent pour ceux qui feraient la découverte. Il fut défendu d'abord de dormir pendant les quarts, sous peine des garcettes, et enfin sous peine de mort; en un mot, on fit tout ce qu'on put pour découvrir des terres, et c'est ainsi que nos navigateurs, en butte à des fatigues et des privations inouies, continuèrent leur cours, dans la direction de l'est et du nord-est, jusqu'au 24 septembre; lorsqu'ils se trouvèrent par 38 degrés de latitude, et, suivant leur estimation, à 600 milles à l'est du Japon, ils étaient parvenus à une distance que ne marquaient ni leurs propres cartes ni les cartes espagnoles.

« Alors ils résolurent de courir, sur le parallèle de 38°—40°, de nouveau 300 milles à l'ouest et d'y chercher les *îles d'Or* et *d'Argent.*

« Le 15 octobre, ils avaient parcouru cette distance sans découvrir aucune terre. On convoqua de nouveau le conseil et l'on résolut, puisqu'on n'avait pu atteindre le but principal de l'expédition, de tâcher de doubler le Japon par le nord et, conformément à l'instruction, de chercher à atteindre la *Tartarie* et la *Corée.* Depuis quelque temps, les bords et les équipages avaient eu beaucoup à souffrir et les maladies et le découragement allèrent croissant de jour en jour; on venait de faire de nouveau 200 milles et l'on n'avait trouvé encore aucune terre. La saison était très-avancée et le vent et le temps étaient défavorables. Les deux bords, par le tangage incessant, faisaient eau de toute part et il fallait

[1] Voici la position des îles *Engel* et *Gracht* (ou *Baily* et *Bonin*) selon Quast, l'amiral Lutké et la carte de M. Dumoulin:

Groupe de Baily	Quast	26°	38′	lat. nord	142°	28′	long. est.
	Lutké	26	37	»	142	38	»
	Dumoulin	26	38	»	142	58	»
l'île centrale de Bonin	Quast	27	4	»	142	20	»
	Lutké	27	5	»	142	24	»
	Dumoulin	27	9	»	142	56	»

M.

continuellement jouer des pompes. Les manoeuvres étaient en pièces et les voiles pendaient en lannières: sur *l'Engel*, le beaupré était brisé et sur *le Gracht*, la mâture dansait; les charpentiers étaient morts ou retenus par la maladie dans leurs hamacs. *L'Engel* comptait déjà 11 morts et 20 malades (de ces derniers il en mourut encore 7 pendant le voyage); sur le *Gracht*, il y avait 11 morts aussi et 18 malades. Il n'y avait pas à songer à faire venir les malades sur le pont; et le petit nombre d'hommes qui étaient encore sur pied et qui, comme le disaient nos braves marins, «gouvernaient le bord à la grâce de Dieu» étaient tous dans un état voisin de l'épuisement; l'hydropisie et le scorbut régnaient en maîtres sur les deux bords; car, depuis quatre grands mois, on n'avait pas eu de rafraîchissements. La situation, comme s'exprima le conseil, était *mauvaise et dangereuse*. C'est pourquoi, l'on ne saurait assez louer et admirer le courage et l'habileté des capitaines, le génie des découvertes qui les animait et leur noble dévouement pour les intérêts de leurs seigneurs et maîtres ainsi que pour ceux de la Compagnie. Sous l'empire de si graves circonstances, on résolut, le 25 octobre, de renoncer pour cette fois, au projet de chercher à atteindre la *Tartarie*, la *Corée* ou la *Chine* et de mettre le cap, d'abord, sur Tayouan et, de là, sur Batavia; cependant, en retournant, on devait tâcher de relâcher quelque part pour rétablir les malades. On gouverna alors dans la direction du sud-ouest, droit sur la côte du Japon, dont on eut vue le 1er novembre. Nos navigateurs atterrèrent la côte sur 34° 54′ latitude nord et signalèrent une grande baie terminée par une haute montagne. Il y a lieu de s'étonner de l'exactitude de l'estime de cette terre qui, depuis, par de soigneuses explorations, a été déterminée avec plus de précision encore. La terre découverte par nos navigateurs est la pointe sud-ouest du pays d'*Awa*, nommément le cap *Takatsuka jama* qui gît, sur notre nouvelle carte du Japon, exactement par 34° 54′; la baie est celle de Jédo et la haute montagne qui la termine, le volcan *Foezie* qui, s'élevant de 3793 mètres au-dessus du niveau de la mer, pouvait être vu par nos vaisseaux d'une distance de 20 milles. D'ailleurs, nous avons une preuve authentique que nos deux bords, à cette époque, se sont trouvés à la hauteur de la baie de Jedo; car, on lit dans un extrait du journal des Néerlandais au Japon: «Le 25 décembre 1639, on eut avis que 2 vaisseaux hollandais avaient été vus près de *Jédo*, que l'on croyait envoyés de Batavia sous les ordres du commandeur Mathieu Quast, pour découvrir l'*île d'Or* qui gît à 400 milles à l'est du Japon.» (Voir l'ouvrage de Valentyn mentionné ci-dessus, volume V, partie 2, page 81.) Nous pouvons en outre en induire que les Néerlandais de *Dézima*, avaient reçu de Batavia, la nouvelle du voyage de découverte du commandeur Quast.

«Des tempêtes continuelles empêchèrent nos navigateurs de jeter l'ancre. En conséquence, ils continuèrent leurs cours, poussés pas des rafales incessantes, en longeant les îles au sud d'Awa, par 139°—140° longitude est, où ils tournèrent le cap à l'ouest. En dépit de tous les obstacles, ils firent des observations importantes sur cette chaîne d'îles alors encore inconnues et firent d'excellents relèvemens de la plupart d'entre elles.

«Le 13 novembre, ils découvrirent de nouveau une terre qu'ils reconnurent pour l'extrêmité sud-est de *Saizuma*, la partie méridionale de l'île japonaise de *Kiusiu*. Alors ils embouquèrent le détroit de *Van Diemen* (exploré pour la première fois en 1643 par Vries), décrivirent l'île de *Tanegazima*, et le volcan *Jakuno Sima*, ainsi que la belle baie de *Kagosima*, et la capitale de *Satzuma;* ils firent un dessin du pic situé au milieu de la baie, qui est le volcan *Mitake* encore parfois en éruption aujourd'hui; ils déterminèrent, très-exactement, la position géographique du détroit de *Van Diemen* et de plusieurs îlots situés à l'ouest du détroit; ils passèrent devant les îles *Meatima*, et ensuite devant le groupe le plus occidental des *Sept Sœurs*, découvert par Linschoten, et se dirigèrent ainsi sur *Tayouwan* où ils jetèrent l'ancre, le 24 novembre.

«Nos navigateurs semblent avoir été très-découragés de l'issue, défavorable selon eux et d'après l'avis de leurs maîtres, d'une expédition dont on avait eu une si haute attente dans la mère-patrie et aux Indes-Orientales. Nous lisons dans le procès-verbal du conseil, tenu à bord le 15 octobre: «puisque, à notre grand regret, nous avons manqué notre but.» mots qui confirment pleinement notre assertion à cet égard. Ils n'ont pas découvert, il est vrai, des îles à minerais d'or et d'argent, mais ils en ont trouvé qui, par le temps, peuvent devenir une mine d'or pour le commerce. Aujour-

d'hui, ces îles sont un refuge pour les intrépides baleiniers de l'Océan-Pacifique! Mais ils ont fait ***beaucoup plus*** que de découvrir des terres et des îles dans l'immense Océan sur lequel ils croisèrent pendant tant de mois; ils ont constaté que dans les parages *qu'ils* ont sillonné de leurs quilles, il n'existe ni terres, ni îles, ni récifs et c'est ainsi que leurs observations, faites il y a 200 ans, prouvent l'inexactitude et la légèreté de celles faites quelques siècles plus tard. Leurs successeurs semèrent d'une multitude d'îles, d'obstacles hydrographiques les mers qu'ils avaient, eux, labourées avec tant de soins, explorées avec tant d'exactitude. Les îles et les récifs de *l'Engel* et du *Gracht* ont été rencontrés, plus tard, par plusieurs navigateurs et chacun leur donna un nom différent et leur assigna une autre position. C'est ainsi que l'Océan, à la hauteur où gisent ces îles, est rempli sur les cartes d'une multitude d'îles et d'écueils imaginaires: même sur les cartes anglaises de 1817 on trouve, d'après les cartes espagnoles, les *Rica de Plata* et *Rica de Oro!*

«Il paraît que le commandeur Quast, peu de temps après son arrivée à Tayouwan, est parti à bord du *Breda;* car, suivant un procès-verbal du conseil, il se trouvait déjà le 17 décembre avec ce navire, à la hauteur d'*Aynam;* plus tard, nous retrouvons son nom dans une relation du blocus de *Goa*, dans laquelle il est dit que Mathieu Quast, en 1641, a pris le commandement de six vaisseaux qui avaient été placés précédemment sous les ordres de Dominique Bouwens.

«Quant à notre Abel Jansz. Tasman, sauf la croisière devant *Cambodia* jusqu'en l'an 1642, lorsqu'il apparut comme découvreur des terres australes, dans les hauts faits de la circumnavigation, on n'en trouve plus la moindre trace. Peut-être trouvera-t-on (et on en a trouvé, comme on le verra plus loin), dans les précieuses archives de l'ancienne Compagnie des Indes-Orientales, encore plusieurs documents qui répandront quelque lumière sur la carrière de notre grand homme de mer, enveloppée jusqu'à présent de si épaisses ténèbres. Nous avons rendu à Tasman l'honneur qui lui revenait; mais certes, s'il vivait encore, il serait le premier a nous blâmer si nous nous avisions de passer sous silence notre Mathieu Quast, qui a été son chef et peut-être le maître qui lui a donné de si profitables instructions. Quast, qui jusqu'à présent était tout à fait inconnu à ses concitoyens [1], fut également un grand navigateur et nous nous plaisons à enregistrer aussi son nom dans les fastes maritimes de la Neérlande.»

Malgré le peu de succès qu'eut pour le commerce le voyage de Quast et Tasman en 1639, le gouverneur-général Van Diemen n'abandonna pas son idée d'envoyer d'autres navires pour obtenir des renseignements précis sur les pays nord-est de l'Asie et les îles ***d'or et d'argent*** que les géographes du temps décrivaient comme des pays fabuleux de richesses. Au commencement de 1643 les navires le *Castricum* et le *Breskens*, commandés par les capitaines Marten Gerritsen Vries et Hendrik Corneliss. Schaep, furent destinés pour une nouvelle expédition. Nous reproduirons ici quelques passages de l'*Instruction*, encore inédite, qui fut donnée par le gouvernement de l'Inde au commandeur Vries, pour faire connaître au juste le but du voyage et qui démontre en même temps l'esprit éclairé qui déjà à cette époque caractérisait les hommes auxquels la Hollande confiait l'administration supérieure de ses intérêts aux colonies [2].

«Les géographes les plus dignes de foi comptent dans les plus grands pays de l'Asie, la Tartarie comme le plus grand de tous, bornée au nord par la Mer-Glaciale, à l'occident par la Russie et la Pologne, au sud par la Mer-Noire, le pays de Bactrian et les Indes, et à l'orient par la Chine et l'Océan tartarien inconnu. Sa longueur de l'est à l'ouest n'est pas moindre de neuf cents milles et sa largeur du sud au nord surpasse 450 milles d'Allemagne; dans cet espace (surpassant en dimension

[1] Dans les anciens ouvrages il n'est fait mention qu'en passant du voyage de Quast, comme dans Witsen, *Beschrijving van Noord en Oost Tartarije*, Amsterdam 1692; 2e édition 1705.

[2] Nous devons la communication de cet important document à l'obligeance de M. De Siebold. Il est probable qu'il l'a trouvée, de même que l'instruction de Quast, dans les archives de l'ancienne Compagnie à Amsterdam. L'instruction de Vries est intitulée: *Instructie voor den schipper commandeur* Marten Gerritsen Vries, *en den Raed van 't fluytschip* Castricum *en 't jacht* Breskens, *gedestineerd tot ontdeckinge van de onbekende Oostcust van Tartarien, 't coninckrijck Cathaya, en de Westkust van America, mitsgaders de goud en silver-rijcke* ***Eylanden bij Oosten Japan.***» Elle porte la date de Batavia 2 février 1643, et est signée par le Gouverneur-général Van Diemen et les membres du Conseil de l'Inde.

l'Europe entière) sont compris une foule de grands pays, de provinces, de lacs, de déserts. Parmi eux on cite surtout, comme le plus excellent, le célèbre royaume de Cathaya (situé sous la zone tempérée, environ par le 50e degré au nord de l'équateur). Il forme la première province de l'empire du grand Cham, lequel prince tient la résidence de sa monarchie dans la grande capitale Cambalu, ville citée pour son commerce fabuleux en toutes sortes de produits de l'intérieur ou tartariens et de l'extérieur ou chinois. Les côtes orientales de ce pays son réputées pour leur navigation étendue avec les pays et côtes adjacentes; mais, étant situées dans un coin reculé du globe, elles ne furent jusqu'à présent jamais visitées, ni par les Européens, ni par les nations des Indes, ni même par les Chinois, qui en sont le plus près; ces pays sont restés comme ignorés, comme situés par trop reculés, pour ainsi dire, hors du monde.

« La certitude de la situation avantageuse du pays de Cathaya a suggéré l'idée à plusieurs cosmographes et navigateurs savants, de conseiller de faire des recherches pour la navigation vers ce royaume, et ont, à ce sujet, prescrit plusieurs chemins, tant par les Indes-Orientales et le détroit de Magellan, que par le détroit de Davis au nord de l'Amérique, ou du côté de la Nouvelle-Semble, ou en passant par le pôle nord. Les Anglais et les Hollandais ont, en effet, tenté à différentes reprises les trois derniers passages, mais infructueusement, comme le prouvent les deux voyages du célèbre Jan Huygen Van Linschoten faits par ordre des Etats-généraux des Provinces-Unies en 1594 avec 2 vaisseaux, et, en 1595 avec sept vaisseaux. Et quoique, pendant le premier voyage, on eût découvert un passage jusque dans la mer de la Tartarie du Nord, près de l'île de Vaygats, dit le détroit de Nassau, entre la Moscovie et la Nouvelle-Semble, le second voyage a eu pour résultat de démontrer l'inutilité de ce passage à cause de la quantité des glaciers, et les navires ont dû retourner en Hollande.

« Depuis ce temps, toutes les nations ont abandonné, comme chose impossible, la découverte de la Tartarie par le chemin du nord; et la découverte de ces parages par le chemin des Indes, n'a jamais été entreprise par les gouverneurs du roi d'Espagne, soit par l'insuffisance de leurs moyens, soit par leur peu de curiosité, quoiqu'ils fussent en bien meilleure condition à cet égard qu'en Europe. Il est certain que le puissant Roi d'Espagne n'a jamais ordonné cette découverte, et qu'aucune autre nation commerçante d'Europe ne l'avait entreprise, lorsqu'en 1639 (pendant notre gouvernement) on envoya deux *flûtes* sous les ordres du commandeur Matthys Quast, à la découverte de la côte orientale de la Tartarie, et surtout des îles célèbres d'*Or* et d'*Argent* à l'est du Japon, lesquels navires, par des circonstances malheureuses, sont retournés sans avoir réussi.

« Cependant comme on peut, non sans raison, attendre de bons résultats de la découverte d'une route sûre vers Cathaya et les pays adjacents, tant pour le commerce que pour les pays à conquérir, et surtout afin de répandre la vraie religion chrétienne; et comme en ce moment, aucun prince ni république chrétienne n'a à cet effet de meilleurs moyens à sa disposition que l'Etat libre des Pays-Bas ou la Compagnie des Indes-Orientales, dont la capitale, Batavia, est très avantageusement située, et dont les dernières conquêtes aux Moluques et en Formose donnent toutes les facilités requises, les seigneurs nos maîtres nous ont recommandé sérieusement de songer derechef à faire faire cette découverte utile.

« Et comme nous pensons également que c'est une chose nécessaire, et que la Compagnie, étant présentement pourvue d'un assez grand nombre de navires, peut, sans nuire au commerce ni aux expéditions de guerre ordinaires, convenablement se passer de deux navires, le conseil de l'Inde a arrêté de ne plus différer cette expédition recommandable, et a désigné à cette fin la *flûte* le *Castricum* et le yacht le *Breskens*. Vous considérant comme capable et bien préparé pour cette expédition, le conseil vous en confie la direction; il espère que vous dirigerez cet important voyage avec tout le courage, la sagesse, la patience et la prudence nécessaires, ce dont vous aurez à rendre compte, devant nous, à votre retour. . . . .

«Vous entreprendrez l'exploration de la Tartarie en doublant le Japon à l'est, ce chemin étant le meilleur et le moins semé d'écueils.......... Nous espérons que vous atterrerez la côte est du Japon, vers le 20 ou 25 mai; vous longerez cette côte en courant au nord et nord-ouest, afin de vous assurer en passant de la latitude de l'extrémité septentrionale du Japon. Vous tâcherez de vous convaincre si la

terre, appelée Jezo par les Japonnais, tient au continent de la Chine ou à la Tartarie, ou bien si c'est une île séparée. Cependant, nous tenons à ce que vous ne perdiez pas à ces recherches un temps précieux, mais que vous continuiez votre route toujours au nord-ouest, jusqu'à ce que vous ayez atteint la côte de la Tartarie ou Cathaya, ce qui sera, comme nous l'espérons, par le 40 ou 45e degré . . .

«Il est à présumer que près de la côte de Cathaya vous rencontrerez des navires, jonques ou embarcations.... En ce cas vous serez continuellement sur vos gardes et, en communiquant avec les étrangers, vous n'userez d'aucuns moyens violents ou arrogants, tâchant, au contraire, de gagner leur estime par un traitement amical . . . .

«C'est surtout en vous rendant à terre avec les embarcations, que vous aurez besoin de toute votre prudence et de la plus grande circonspection, attendu qu'on ignore quelle sorte d'hommes habite cette partie inconnue de la Tartarie. Il se peut que vous y trouviez aussi bien des barbares rudes et sauvages, que des habitants civilisés et polis, c'est pourquoi on ne saurait trop vous recommander une constante vigilance. Dans toutes les contrées du globe, l'expérience a démontré qu'aucune confiance doit être accordée à des peuples barbares, vu qu'il pensent toujours que ceux qui viennent les visiter si inopinément, ont l'intention de prendre possession de leurs terres. La preuve en est dans plusieurs voyages de découverte de l'Amérique et des pays de l'est, où souvent la surprise et l'assassinat des navigateurs trop confiants et négligents ont eu pour suite que leurs voyages n'eurent aucun succès.

«C'est pourquoi vous traiterez toujours les barbares que vous rencontrerez avec douceur et bonté, semblant ne point vous apercevoir de petits affronts, vols etc.; car prendre vengeance de ces faits, ce serait faire naître l'éloignement et l'aversion envers nous. User, au contraire, de tous moyens pour s'attacher les indigènes, ce sera s'assurer d'autant mieux et en bien moins de temps, des ressources de leurs pays et du parti qu'il y aura en tirer [1] . . . . »

[1] «Bij de geloofwaerdighste geographen ofte wereld beschrijvers, werd onder de groote landen van Asia, Tartarien ofte Tataria (als 't grootste land) gesteld dat int Noorden van de IJszee, int Westen van Rusland en Polen, int Zuiden van de Swarte zee, 't Caspische-meer, de landen van Bactriana en India, ende int Oosten van China en den onbekenden Tartarischen Oceaen, bepaeld is, hebbende in de lengte van 't Oosten nae 't Westen niet min dan Negenhondert, en in de breedte van 't Zuyden nae 't Noorden wel 450 duitsche mijlen, in welck ruijm begrijp (zijnde groter als geheel Europa) veel groote landen, provintien, meeren en woestijnen gelegen zijn. Onder andere werd voor 't aldertreffelijckste deel, 't vermaerde Coninerijck van Cathaya (onder 't getemperde climaet van omtrent de vijftigh graden bij noorden den Aequator) gestelt, wesende d'eerste provintie van 't Keyser-ryck des grooten Chams, welcken prince den stoel zijner Monarchie in de groote hoofd-stad Cambalu houd, dat een plaetse van wonderlycke commercien werd befaemd, daer zeer grooten handel van allerleij binnenlandse ofte Tartarische en buijtenlandse Chinese waren en coopmanschappen gedreven werd; de Oostcust van dit land is boven maten schip-rijck befaemd, mits de groote traffijcquen die van dit rijck, op d'omtrent gelegen landen ende custen gedreven werd, doch vermits in eenen hoeck van den aerdcloot gelegen, werd tot noch van geen Europianen noch eenige Orientaelse natien selfs oock niet van de aenpalende Chinesen gefrequenteert, maer als verborgen, te verre achter aff gelegen, en schier als buiten de wereld geacht.

«De seeckerheijd van de gementioneerde gelegentheijd, des vermaerden landschaps Cathaya, heeft aen veel geleerde vermaerde Cosmographen en piloten oorsaeck gegeven op d'ontdeckinge deses Coninex-rijx ernstelijck te schrijven, en diverse wegen, soo door 't orientaelse India en de strate Magalanus, als door 't Noorder America bij de Enghte Davids, mede omtrent Nova Sembla, en regt onder ofte over den Noorderpool, een passagie derwaerts aen te wijsen, daer op oock door de drie laetste wegen, diversche preuven van d'Engelse en Nederlandse natien ondernomen zijn, maer alle te vergeefs, gelijck mede de twee voijagies door den vermaerden Jan Huijgen van Linscholen, uij't bevel van de Ho. Mo. heeren Staten Generael der Vereenighde Nederlanden, ten selven eijnde, in den jare 1594 met 2 schepen en Ano 1595 met seven schepen, onvruchtelijck is gedaen. En alhoewel in d'eerste reijse een passagie bij 't Eijland Vaijgats, door de strate ofte Enghte van Nassauw, tusschen Moscovia en Nova Sembla, tot in de Tartarische Noordzee wierd ontdeckt, soo is nochtans de tweede reijse desen ontdeckten wegh door menighte van ijs onbruijckelijk gevonden, ende vlote sonder verhoopt effect in Nederland gekeerd. Sedert dien tijd hebben alle natien van de Tartarische ontdeckinge in 't Noorden, als van een ondoenlijcke saecke dedesisteert, en door 't Orientaelse ofte Occidentaelse India, ist door onvermogentheijd ofte cleijne curieusheijd van de gouverneurs des Coninx van Hispania (onaengesien de beter gelegentheijd als in Europa) niet onderleijd, immers van dien mogenden prince (als wesende noch ontijdigh) niet gemandeert, gelijck mede bij geen andere aldaer traffiquerende Europianen is onderstaen, tot dat in den Jare 1639 (staende ons gouverno) twee fluijt schepen, onder den commandeur Matthijs Quast tot ontdeckinge van de Tartarische Oost-cust, insonderheijd de befaemde Goud en Silver-rijcke eylanden bij Oosten Japan, derwaerts sijn gesonden, die al mede door ongelukkige toevallen, sonder iets nuttelijcx te verrechten weder gekeerd zijn.

«Maer dewijle uijt de gewenschte ontdeckinge van Cathaya, ende daeromtrent gelegene landen, groote nuttigheden, soo door commercien als conquesten, insonderht. de voortplantinge van de ware Christelijcke religie, met goede redenen te hopen zijn, en presentelijcken geen Christen prins noch republicque, daertoe beter gelegenheijd, als den vrijen Nederlandsen Staet ofte derselver orientaelse Compie. heeft, welcx hooftstad Batavia daertoe bequaem gelegen is, en door de nadre gelegentheijd van desselfs conquesten in Molucco en Formosa, nae wensch geaccommodeert can werden, soo is dese dienstige ontdeckinge, andermael bij der hand te nemen van de heeren onsen meesters

Ici suit une instruction détaillée de tout ce qu'on aura à observer pendant le voyage, tant par rapport à la géographie, la navigation, le commerce, qu'au moeurs et coutumes des habitants, le tout spécifié d'une manière si claire et si minutieuse qu'on ne pourrait le trouver mieux dans une pièce de ce genre du siècle présent.

Quant à l'exploration à faire des côtes de l'Amérique et au sujet des îles d'*Or* et d'*Argent*, nous emprunterons encore l'extrait suivant: «Après avoir fait toutes ces choses en Tartarie, ... vous remettrez à la voile, et traverserez l'Océan tartarien en suivant une course sud-est, jusqu'à la longitude de l'extrêmité orientale du Japon, et si, ce faisant, vous atterrissez la côte ouest de la partie inconnue de l'Amérique, aux environs du Cabos de fortuna, Corientes ou Mendocino-falsi, vous reconnaîtrez cette terre, du moins si le temps et le vent le permettent, après quoi vous mettrez le cap sur le sud-est du Japon, environ par le $37\frac{1}{2}^e$ degré de latitude, ce qui sera, à l'aide de Dieu et comme nous l'espérons, vers le 20 ou 25 août.

«Vous tenterez en suite de nouveau la découverte de l'île *d'Or et d'Argent*, ce qui a eu lieu infructueusement en 1639 par le commandeur Matthys Quast; et, pour mieux faire comprendre notre idée à cet égard, et afin que vous puissiez éviter les revers alors éprouvés, nous vous munissons de son instruction et de ses journaux de bord, ainsi que du mémoire qui nous fut adressée par rapport à la découverte de cette île par le Sieur Verstegen. Ce mémoire contient en substance que dans la Mer du Sud, par le $37\frac{1}{2}$ degré de latitude nord, environ à 400 milles d'Espagne ou 343 milles des Pays-Bas, à l'est du Japon, serait située une île très-grande et très-élevée, habitée par un peuple blanc, beau, amical et civilisé; en outre, elle serait extrêmement abondante en argent et en or, comme il appert de la relation de certain navire espagnol, qui, il y a longues années, fit le voyage de Manille à la Nouvelle-Espagne. Sur ces rapports, le roi d'Espagne envoya en l'année 1610 ou 1611, un navire d'Acapulco au Japon pour faire la découverte de cette île, et en prendre possession. Cette expédition

de Novo gansch ernstigh gerecommandeert. Ende dewijle wij sulcx mede een nodige saecke achten ende Comp[ie]. jegenwoordigh van schepen soo is versien, dat gevoughelijck, sonder vercortinge van de ordinaire commercien en oorloghs-besendingen, wel twee bequame schepen connen affgesteecken werden, soo is in Raden van India gearresteert, dese prijselijcke saeke niet langer te protraheren, maer 't fluijtschip *Castricum* met 't jagt *Breskens* (van alle noodwendigheden wel voorsien) derwaerts uijt te zetten en U. L. als bequaem, en tot dese reijse wel genegen, 't beleijd van dien te vertrouwen en bevelen op seeckere hope, dese importante voijage, met de nodige couragie, goed beleijd en vereijschte pascientie, wel ende met wackere voorsichtigheijd bestieren sult, soo als voor ons 't uwer wedercomste ten contentemente, sult menen te verantwoorden . . . .

«U. L. sullen dan de ontdeckinge van Tartaria bij Oosten buijten om Japan, als door den bequaemsten en min periculeusten wegh, voorsichtelijcken doen, ...

«Wij verhopen gijlieden omtrent 20 a 25 May de Oost-cust van Japan aan boord sult hebben van waer uwen wegh langhs en int gesichte van 't land, soo lange Noord en Noordwestwaarts nemen sult, tot dat de cust haer westelijcker ontvalt opdat in passant ervaren werde hoeverre 't uijterste van Japan om de Noord gelegen is. En off het land dat bij de Japanders Jeso werd genaemt op sulcken cours bejegenen en vernemen cond, 't selve 't vasteland van China off Tataria zij, ofte wel een bijsonder en tusschenbeijde gelegen land ofte eijland te wesen, waermede wij verstaen, oock geenen sonderlingen tijd consumeren sult, maer uwen cours soo langh Noord-west-waert vervolgen tot dat de cust van Tataria ofte Cathaya ontdekt, pogende sulcx soo zuijdelijck te doen als den wind gedogen, en 't aengetogen land van Jeso toelaten sal 't welcke verhopen tusschen 40 à 45 graden sal connen geschieden . . . . .

«'T is grootelijckx te vermoeden U. L[ens]. aen en omtrent de Cathayse cust wel eenige schepen, joncquen ofte vaertuijgen bejegenen sult, dewijle de meeste aerd-clootbeschrijvers, niet alleen de Tartariase custen, maer den aengelegen Oceaen seer scheeprijck achten, affirmerende daer grooten coophandel van de omgelegen landen en de eijlanden, met den anderen gedreven werd, sulcx soo bevinde diend gedurigh voorsichtig op hoede te wesen en bij bejegeningh van vaertuijgh daertegen geen trots noch force te oeffenen, maer met beleeffde bejegeninge en vriendelijcke tractement, des volcx gunste trachten te winnen . . . .

«Vooral sal int landen met U cleen vaertuijgh groote sorghvuldigheijd en circumspecte voorsichtigheijd dienen gebruijckt te werden alsoo onseker is wat soorte van menschen dit onbekende deel van Tartaria besitten, 't welcke soo wel met rouwe, wilde, woeste, barbaren als van geciviliceerde en gepolieeerde lieden can bevolkt wesen, waeromme altijd wel gewapend en op hoede wesen moet, want bij experientie in alle gewesten der aerdcloots bevonden is, egeene barbare Natien te vertrouwen zijn, vermits gemeenlijck openieren, dat het volcq 't welcke hun soo onverwacht en vreemd verschijnd alleen comen om hare landen in te nemen dat int ontdecken in America en d'orientaelse landen aent verrassen en doodslaen van veel sorgeloose en licht vertrouwende ontdeckers, menighmael tot ruyne hunner voyagies gebleecken is.

«Om welcke respecten de barbaren die rescontreren en ter spraecke comen mocht stadigh wel en minnelijck bejegenen sult, en cleyne affronten van diverije ofte andersints die aen d'onsen mochten plegen, ongemerckt laten henen gaen, om door 't revengeren geen afkeer van ons te causeren, maer bij alle doenlijcke middelen pogen hun lieden 't uwaerts te trecken, opdat te beter en spoediger de gelegenheden van haer en hare landen vernemen moght, insonderheijd off daer iets nuttelijcx voor ons te verrighten is.»

avorta pas suite des mauvaises mesures prises et des circonstances malheureuses, et depuis ce temps, le roi d'Espagne, par impuissance ou par négligence, n'a donné aucune suite à cette découverte qui, selon les apparences, pouvait être si utile, et le voyage de Quast, entrepris dans ce même but, n'a pas eu de résultats plus heureux, comme il a été déjà dit plus haut. Et comme, d'après les informations rapportées et d'autres documents, nous croyons certain que l'île dont il s'agit doit exister à la distance mentionnée à l'est du Japon, nous avons résolu que vous utiliserez votre voyage vers la Tartarie, en tentant de nouveau cette découverte, ce à quoi, du cap est du Japon, vous aurez à diriger votre course 350 milles à l'est sur le paralèlle du 37 degré; durant le jour, à pleines voiles, mais pendant la nuit, à petites voiles, afin de ne point dépasser l'île sans la voir, et si, parvenu à la distance sus-indiquée, vous ne l'aviez point découverte, vous poursuivrez votre route encore cent milles, afin de vous assurer qu'elle ne se trouve point par la latitude mentionnée, mais apparemment plus au nord ou au sud, etc. . . . .

« Toute contrée ou îles que vous viendrez à découvrir, et où vous relâcherez, seront prises en possession au nom de Leurs Puissances les Etats-Généraux, comme souverains de la république des libres Provinces-Unies des Pays-Bas, ce qui aura lieu, dans les pays non-habités ou ceux qui n'ont point de chefs reconnus, en érigeant une pierre avec les armes de la patrie, ou en arborant le pavillon du Prince, en signe et en mémoire de prise de possession légale; car les terres appartiennent de plein droit à celui qui en fait le premier la découverte. Mais, pour prendre possession de pays populeux ou de pays qui ont des chefs reconnus, vous aurez besoin du consentement des habitants ou du roi, lequel sera obtenu en présentant un petit arbre, planté dans un peu de terre, ou en érigeant, de commun accord, une pierre ou les armes, ou bien en plantant le pavillon du Prince, en signe et mémoire de leur soumission volontaire, etc. . . . .

« Le conseil des deux navires sera composé des personnes suivantes:

Le commandeur Marten Gerritsen Vries, président continuel.

Le capitaine Hendrick Corneliss. Schaep, } à bord du *Breskens*.
Le *ondercoopman* Willem Byleveld, }

Le capitaine Pieter Willem Knechtjes, } à bord du *Castricum*.
Le 1er pilote Cornelis Janss, }

Le 1er pilote Jeuriaen Bruin, du *Breskens*.

Le *ondercoopman* surnuméraire Abraham Pittavin, du *Castricum*, qui remplira aussi les fonctions de secrétaire et, le cas échéant, de fiscal, etc. . . . . . .

L'équipage des navires est de 110 hommes dont 10 soldats, également partagés sur les deux navires, etc. . . . . . .

(*Signé*) Anthonio van Diemen, Cornelis van der Lyn, Joan Maetsuycker, Justus Schouten et Salomon Sweers [1].

Batavia, ce 2 février 1643.

[1] « Naedat dan alle (immers de nodighste) bevolen saecken in Tartaria zijn verricht, 't volck wel ververscht, en de schepen van versch water en brandhout behoorlijck versien sullen U. L. int laetste van Julij ofte ten langste 't begin van Augusto met vriendelijcken oorloff van 's lands regenten en inwoonderen wederom 't seijl gaen, stellende uwen cours dwars over den Tartarisen Oceaen Z. O. waert aen tot op de longitude van 't Oost eijnde van Japan ofte dat de West-cust van 't onbekende America omtrent de Cabos de fortuna, Corientes ofte Mendocino-falsi gemoet, welcq land in sulcken gevallen, soo 't weder en wind bequamel. gedooght sult dienen te verkennen, en van daer ofte 't voorgestelde punt uwen wegh recht Zuijd-waerts nae den Oosthoeck van Japan vervolgen, lopende 't land op de $37\frac{1}{2}$ graden int gesicht, alwaer wij vertrouwen omtrent 20 à 25 Augustij met de Goddelijcker hulpe wesen sult.

« Van hier sal U. L. d'ontdeckinge van het goud en silver rijcke Eijland hernemen, die bij den Commandeur Matthijs Quast in den jaere 1639 te vergeefs is onderleijd welcx mede gegeven instructie en gehouden Journalen, U tot beter verstand van ons schopus, en 't vermijden van de aldaer begaene misslagen, ter hand stellen alsmede de schriftelijcke vertogen ons van den coopman Verstegen op de gelegenheijd en 't ontdecken van dat Eijland voorgesteld, Meldende in substantie, dat in de Zuijd Zee op $37^1/_2$ graden noorder-breedte, ongeveer 400 Spaense ofte 343 Nederlandse mijlen bij Oosten Japan een heel groot en hoogh verheven Eijland soude gelegen zijn, wesende van blancq, schoon, vrundelijck en geciviliseert volcq bewoond, en boven maten silver en goudrijck, gelijck bij seecker Spaens schip over veel jaren, varende van Manilla nae Nova Hispania ervaren soude wesen, sulcx op die raporten in den Jaere 1610 ofte 11 den Coningh van Spanjen, een schip om 't selve nader 't ontdecken en in besit te nemen, uijt Acapulco nae Japan gesonden heeft, om van daer (als boven wints) d'ontdeckingh te doen, dat door quaet beleijt en ongeluckige toevallen verhindert is, en seedert heeft gemelten Coningh

Il est fort à regretter que les journaux de Vries n'aient jamais été publiés. Nous n'avons de son voyage que peu de détails, qui se trouvent dans l'ouvrage de M. Nicolaes Witsen [1], et qui ont servi au récit qu'en donna plus tard M. Philippe Buache [2].

Il paraît que nos ancêtres firent peu de cas de ces voyages qui n'eurent, il est vrai, peu ou point de résultats immédiats pour le commerce, mais qui furent pourtant très importants pour la géographie. C'est à cela apparemment qu'on doit attribuer que, dans les ouvrages de ce temps-là, il n'est fait mention des voyages de Quast, Vries et de plusieurs autres encore qu'en passant, et que, ce n'est qu'un et deux siècles après qu'on s'aperçut que ces mêmes voyages furent et sont encore aujourd'hui du plus haut intérêt pour les sciences géographiques.

On n'a qu'à lire ce que dit le célèbre La Peyrouse pour se faire une juste idée de l'importance des observations de Vries et Schaep dans les parages du Japon. Ce navigateur français, qui visita cent quarante quatre ans après quelques-unes des îles découvertes par les Hollandais, témoigne de son admiration pour l'exactitude des déterminations géographiques faites pendant le voyage de Vries et Schaep « précision étonnante pour le temps où fut faite la campagne du Castricum. [3] » Il dit que plusieurs observations des Hollandais n'auraient pas été mieux faites aujourd'hui, et il en faisait tant de cas que non seulement il se fit un devoir de conserver tous les noms donnés par les Hollandais, mais que même il donna au cap nord-ouest de l'île de la Compagnie le nom de *Castricum*, du nom du vaisseau à qui l'on doit cette découverte. Il exigea en outre énergiquement « que le nom de l'île de la Compagnie fût religieusement conservé et prévalût sur ceux qui ont pu lui avoir été imposés par les Russes plus de cent ans après le voyage du capitaine Uriès (Vries) [4]. »

Nous donnerons maintenant un aperçu du voyage de 1643 d'après les relations malheureusement trop superficielles qui se trouvent dans les ouvrages de Witsen et Buache.

door onvermogen en nalatigheijd geen nader vervolgh op die aperente nuttelijcke discouvre gedaen, gelijck mede des Commandeurs Quast's besendinge derwaerts als meermalen aengetogen, geheel onvruchtelijck uijtgevallen is. Ende dewijle wij door gemelte en andere informatien seecker achten, 't voorschreeven eijland omtrent den aengetogen distantie bij Oosten Japan gelegen is, hebben goedgevonden, bij deze gelegenheijd der Tartarische reijce U. L. oock dese ontdeckinge ter bequamer tijd hernemen sult, doende uwen cours van d'Oosthoeck van Japan op den paralel van 37½ graden 350 mijlen recht Oost aen des daegs met goeden voortgangh maer des nachts met cleijne seijlen, om niet voorbij te lopen en soo 't gemelde eijland in die distantie niet ontmoet noch hondert mijlen oostelijcker, opdat (soo 't niet bejegend) versekert wesen mocht, 't selve niet op geseijde latitude, maer aperent be 't Noord ofte Zuijdwaerts gelegen is..

« Alle 't vaste land en eijlanden, die ontdecken. aendoen en betreden sult, moeten U. L. voor de doorluchtige Go. Mo. heeren Staten Generael als Souveraijne van de republique der vrije geunieerde Nederlandse provintien in possessie nemen, 't welcke in onbewoonde landen off die geen heer en hebben, door 't oprechten van een steen ter gedenckenisse 't planten van 's lands wapen ofte onse prince vlagge tot ware eijgendom, geschieden can, want sulcke landen den vinder en innemer met regt behoren, maer in gepopuleerde landen ofte die ontwijffelijck heeren hebben sal int nemen van den eijgendom 't consent des volcqs ofte coninx nodigh wesen, dat door minnelijcke bewegen met het presenteren van een boomken geplant in weijnich aerde, 't gemeen oprechten van een steen, wapen ofte 't stellen van de prince vlagge ten memorie hunner vrijwillige submissie ofte onderwerpinge diend te geschieden, enz. »

[1] *Noord en Oost Tartarije, etc., door Nicolaes Witsen*, Amsterdam, 2 volumes in folio. La 1e édition parut en 1692, la seconde en 1705.

[2] *Considérations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes au nord de la Grande-Mer*, etc., par Philippe Buache. Paris 1753, un vol. in 4°.

Dans les dernières années le voyage de Vries a été traité dans l'ouvrage de M. G. Moll (*Verhandeling over eenige vroegere zeetogten der Nederlanders*, Amsterdam 1825) et dans celui de MM. R. G. Bennet et J. Van Wijk Roeldz. (*Verhandeling over de Nederlandsche ontdekkingen, enz.*, 1827) mais toujours d'après les seules données qui se trouvent dans les ouvrages cités ci-dessus.

[3] Voir le *Voyage de la Pérouse autour du monde*, Paris 1798, Tome III, pag. 132. La Pérouse nomme par méprise le capitaine Vries, du nom d'Uriès.

[4] Idem, III, p. 134. La Pérouse était muni d'une copie de la carte dressée par les Hollandais et qui présente l'ensemble et tous les détails de leurs découvertes. Elle forme le n°. 47 de l'*Atlas du voyage de la Pérouse* (n°. 562 du Dépôt des cartes à Paris); c'est la carte la plus complète que nous ayons vue de l'expédition du capitaine Vries.

Les premières cartes publiées et qui ont rapport à ce voyage de découvertes sont: celle de Janssonius à Amsterdam en 1650; celle de Pierre Goos à Amsterdam en 1666 (*Pascaerte van de Zuyd-zee tusschen California en Ilha de Ladrones*); deux plans (le canal du Pic [*kanaal der Piek*] et la baie de Bonne-Espérance [*Baay de Goede Hoop*]) ainsi que plusieurs vues dans l'ouvrage de N. Witsen, intitulé: *Noord en Oost Tartarije*, Amsterdam, 1er édition en 1692, 2e édition en 1705; ces mêmes vues et le plan de la baie de Bonne-Espérance dans l'ouvrage de Philippe Buache, *Considérations Géographiques*, etc., Paris 1753, qui contient aussi une *Carte de l'Ile de Jeso et de ses environs*, dont le principal objet était *la réduction d'une carte originale que les Hollandais ont dressée de la découverte qu'ils firent au Nord-est du Japon en* 1643.

Les vaisseaux le *Castricum* et le *Breskens* partirent de Batavia le 3 février 1643 et le 3 avril[1] de Ternate après être convenus qu'en cas de séparation ils feraient en sorte de se rejoindre sur la côte orientale du Japon. Vers la fin de mai, se trouvant vers la pointe est de ce pays, ils furent assaillis par une violente tempête près d'une île qu'ils appelèrent la Malheureuse (*Ongelukkich Eijlandt ;* le Fatsi-sjô des cartes modernes), et peu s'en fallut qu'ils ne fissent naufrage. Enfin ils échappèrent en perdant leurs ancres et leur câbles; mais ils furent séparés. Ils ne laissèrent cependant pas de continuer leur route, chacun de leur côté, faisant voile le long de la côte orientale du Japon. Le *Breskens* relâcha un jour (du 10 au 11 juin) à Nambu, village près du cap nord-est du Japon, et en partit après s'être pourvu d'eau fraîche. Peu de jours après ils découvrirent le passage qui sépare l'île de Nippon de celle de Jezo. M. de Krusenstern[2] fait donc erreur en disant « que Laxman fut le premier Européen qui soit entré dans le détroit de Sangar. » Cet honneur revient au capitaine hollandais Schaep. On lit très distinctement dans l'ouvrage de Witsen, que le *Breskens* traversa en juin 1643 le passage qui sépare le Japon de Jezo[3]. Le cap découvert par Schaep et qu'il trouva par 41 degrés 50 minutes de latitude, est apparemment le cap Esarme de la carte de Krusenstern[4]. De là le *Breskens* continua sa course à l'est et au nord-est; on vit la terre à plusieurs reprises (les côtes est de Jezo et des Kouriles) et on communiqua avec les habitants qui vinrent visiter l'équipage à bord. Par 45° 12′, et ainsi sur l'île des Etats, on mit pied à terre, et on trouva le pays sauvage et inhabité. Le *Breskens* reconnut aussi la terre par le 47° 42′, que l'équipage prit pour la terre ferme de l'Amérique[5]. Le temps brumeux ne permit pas de voir que c'était que ces îles, et c'est aussi à cette circonstance que l'on doit attribuer que le *Breskens* n'eut aucune connaissance des détroits qui séparent les différentes Kouriles.

De ce point le *Breskens* retourna vers la côte du Japon et s'arrêta encore le 28 juillet vis à vis le village de *Nambu*, pour avoir quelques rafraîchissements. Comme le capitaine Schaep y fut descendu avec 9 hommes de son équipage, les Japonnais les arrêtèrent et les menèrent prisonniers à Jédo où ils furent interrogés à plusieurs reprises, comme étant soupçonnés d'avoir débarqué quelques missionnaires portugais. Ils s'en défendirent fort et parlèrent de leur navigation projetée en Tartarie, étant convenus entre eux de ne rien dire du dessein qu'ils avaient eu de chercher les mines d'or et d'argent. Enfin après avoir eu longtemps la mort devant les yeux, et une captivité de presque cinq mois, ils obtinrent enfin la liberté, et arrivèrent à Dézima le 24 janvier 1644[6].

[1] Bennet et Van Wijk se trompent en disant pag. 133, que les vaisseaux mirent à la voile de Ternate le 30 février (voyez Montanus, *Gedenkwaerdige gesantschappen aan de Kaisaren van Japan*. Amsterdam, 1669, pag. 304 et 350).

[2] *Recueil de Mémoires hydrographiques*, pag. 210.

[3] Witsen, Edition de 1705, pag. 138.

[4] La position géographique du cap Esarme, d'après les observations du capitaine Broughton est, par 41° 49′ 20″ N., et par conséquent exactement la même que la trouva Schaep, il y a deux siècles. Du reste, il n'est pas probable que le *Breskens* traversa tout le détroit, mais qu'il ne fit que le traverser en large. Le capitaine Broughton est le premier navigateur qui l'ait traversé d'un bout à l'autre en 1797.

[5] Ce fut probablement l'île Rashau, de la carte de Krusentern que Schaep place par 47° 42′ latitude et 12° à l'est du cap *Kennis* du Japon. D'après Krusentern Rashau se trouve par 47° 47′ latitude et 152° 55′ longitude est de Greenwich et ainsi 152° 55′—141° 8′ = 11° 47′ à l'est du cap *Kennis*. Le différence en latitude n'est donc que de 5′, et en longitude seulement de 13′.

[6] On trouve une relation très-détaillée, mais parfois un peu fastidieuse, de ce qui arriva au capitaine Schaep et à ses compagnons pendant leur captivité au Japon, dans l'ouvrage déjà cité de Montanus. Ils ne dirent rien des pays qu'ils eurent découvert pendant leur absence de Nambu, mais que (pag. 315 et 351) après avoir quitté Nambu après leur première visite, le 11 juin, et avoir perdu les traces du *Castricum*, ils avaient renoncé à leur voyage en Tartarie et avaient résolu de retourner à Formose, Nangasaki ou Batavia, selon les circonstances du vent et du temps. Qu'à cet effet, ils avaient couru 200 milles à l'est pour gagner le vent afin de doubler le Japon au sud, mais que, contrariés par des vents violents du sud et un courant non moins fort, ils s'étaient vus obligés, après une absence de 47 jours, à relâcher encore à Nambu, pour prendre des rafraîchissements. Ils ne dirent mot des terres qu'ils avaient découverts au nord du Japon, craignant probablement que cet aveu serait vu de mauvais oeil par les Japonnais. Cependant, il est certain que la découverte du détroit de Sangar et des Kouriles eut lieu pendant les 47 jours que le *Breskens* fut absent de Nambu, et non-pas après le second départ de ce village comme il appert d'un passage que l'on trouve chez Witsen (pag. 138) où il est dit que cette découverte eut lieu en *juin*, tandis qu'ils ne touchèrent à Nambu, la seconde fois, que le 28 *juillet*.

Buache se trompe, croyons-nous, en disant (pag. 91) que le *Breskens*, après que Schaep eut été fait prisonnier, croisa en les attendant sur la côte du Japon, jusqu'à ce qu'ayant rencontré le *Castricum*, ils allèrent ensemble à Tayouan dans l'île de Formose. Nous

Le *Breskens*, après avoir attendu vainement pendant quelque temps la mise en liberté du capitaine Schaep, de l'*ondercoopman* Bijleveld et des autres compagnons d'infortune[1], remit à la voile, le cap à l'est, et courut dans cette direction sur le parallèle de 37 degrés, une distance de 480 milles, sans découvrir aucune terre. Ils ne purent exécuter leur désir de continuer jusqu'aux côtes de l'Amérique, en premier lieu parce qu'ils ne savaient pas au juste la distance qu'ils avaient encore à parcourir, et surtout par suite du grand nombre de morts et des malades à bord. Ils résolurent donc de retourner par le sud-est du Japon à Formose[2].

Le capitaine Vries[3], arrivé à la pointe nord-est du Japon et croyant le *Breskens* péri, poussa le 4 juin avec le *Castricum* seul au nord pour continuer le voyage projeté. Le troisième jour, il aborda la terre de Jezo par environ 42 degrés de latitude. Il trouva le pays fort élevé et couvert de neige. En suivant la côte il vit au 43ᵉ degré plusieurs villages, entre autres Tocaptie, Sirarca, Contchoury et Croen. Le nom de Bonne-Espérance (*Goede Hoop*) que les Hollandais donnèrent à une baie qu'ils trouvèrent ensuite, peut faire soupçonner qu'ils crurent d'abord que c'était un passage. Quoiqu'il en soit, ils suivirent la côte avec beaucoup de brouillards pendant 60 milles, depuis la Pointe sud-est de Jezo nommée *Kaap Groen* (le Cap vert) par les Hollandais, jusqu'à une île qu'ils nommèrent l'île des États (*Staten Eylandt*). Ayant pris terre en plusieurs endroits avec leur chaloupe, ils trouvèrent les habitants de Jezo assez raisonnables, mais pauvres, n'ayant que l'huile de poissons et des pelleteries dont ils trafiquent avec les Japonais. Ils remarquèrent cependant que ces peuples ornent leurs sabres, leur col et leurs oreilles d'argent, métal qu'ils estiment beaucoup et qu'ils assurent qu'on trouve dans leur pays. (En effet Jezo contient de riches mines d'or et d'argent, mais l'ouverture en est sévèrement défendue par l'empereur du Japon: voir de Siebold, *Moniteur des Indes*, II, p. 349).

Par 43° 8′ ils découvrirent un cap, couvert d'arbres qu'ils nommèrent *Kaep van Manshooft*[4], et d'où un récif s'avance à ½ mille dans la mer du côté du sud. Plus loin, par 43° 24′ ils trouvèrent quelques petites îles dont ils nommèrent l'une Barbara et les autres *Gebroken eylanden* (entrecoupées); quelques-uns d'eux les appelèrent Piscadores, parce qu'elles ressemblent à celles du même nom, qui sont entre Formose et la Chine. Un peu au-delà ils rencontrèrent beaucoup de baleines; c'est pourquoi ils donnèrent à l'île et à la baie voisine les noms de *Walvis eylandt* et de *Walvis bocht*[5]. Un peu plus loin ils aperçurent dans le lointain une montagne et un cap qu'ils appelèrent *Sandberg* (Montagne de sable) et *Kaep Kanael*[6] (Cap du canal).

n'avons du moins rien pu trouver chez Witsen ou Montanus qui pût confirmer cette assertion. Au contraire, comme on le voit ci-dessus, le *Breskens*, après avoir attendu vainement pendant quelque temps la mise en liberté du capitaine Schaep, remit à la voile de Nambu, et continua, sans lui, la recherche de l'île d'or et d'argent.

[1] On trouve dans l'ouvrage de Montanus (page 302) les noms de ceux qui furent faits prisonniers; ce sont: le capitaine Schaep, âgé de 32 ans, l'*onderkoopman* Bijleveld, âgé de 24 ans; puis Janszoon, Gerritszoon, Spelt, Van Elsford, Scholten, Slee, Bastiaanszoon et de Paauw. Il est probable que Jeuriaen Bruin qui était, comme nous l'avons vu dans l'instruction du voyage, le premier pilote à bord du *Breskens* aura pris le commandement de ce navire après le départ de Schaep.

La Compagnie, pour remercier l'empereur du Japon de la mise en liberté de Schaep et des autres hommes du *Breskens* envoya une ambassade à Jédo en l'an 1649 sous la direction d'Andreas Frisius, mais elle ne put obtenir d'audience (voir Montanus, Valentyn et le *Moniteur des Indes*, tome Iᵉʳ, pag. 112).

[2] Voir Witsen loc. cit. pag. 139.

[3] Nous suivons cette relation du *Castricum* d'après les ouvrages de Witsen, Buache et l'ouvrage curieux imprimé en 1646 à Amsterdam intitulé *Journael* enz. *van de reyse door de straet* le Maire *en naar* Chili, *onder* Hendrick Brouwer, *alsmede een beschrijvinghe van het eijlandt Eso, soo als het eerst in den jare* 1643 *van 't schip* Castricom *bezeijlt ende ondervonden is.*

[4] Buache dit par erreur que le nom de *Manshooft* est celui que porte le cap chez les habitants du pays. Ce furent les Hollandais qui donnèrent ce nom (voy. Witsen loc. cit. pag. 146).

[5] Les *Walvis-eyl.* de Vries sont les îles de la carte de Krusenstern qui se trouvent par 43° 45′ de latitude entre Tchikotan et la pointe nord-est de Jezo. Plus tard on a su que la baie de *Walvis* n'existe pas, et que ce n'est autre chose que l'espace compris entre l'île Spanberg ou Tchikotan et Jezo, lequel détroit a été traversé en 1796 par Broughton et en 1813 par Golownin. Il est probable que les Hollandais aperçurent dans le lointain les montagnes élevées de Kunachir qu'ils prirent pour la même île que Jezo.

[6] Parmi les vues dessinées à bord du *Castricum* il s'en trouve une qui représente l'aspect du *Sandberg* et du cap Canal. Elle est faite à grande distance et on en acquiert la certitude que le *Sandberg* est une des montagnes de Kunachir dont on ne pouvait évaluer au juste la distance, et le cap Canal, la pointe est de l'île de Spanberg ou Tchikotan. Vries n'ayant approché ce cap plus près de 5 milles (7 lieues) on ne peut être étonné que la position qu'il attribua à ce point soit trouvée en erreur de quelques minutes. Sur une autre vue ce cap est nommé cap *Diemen* ou cap Canal. Il nous semble que c'est de plein droit que la pointe orientale de l'île de Tchikotan devrait être nommée *Cap Van Diemen*.

La côte du pays de Jezo finissant à $44^1/_2$ degrés (ils avaient pris l'extrémité de Kunachir pour la pointe de Jezo) ils découvrirent l'île qu'ils appelèrent des États (***Staten-eylandt***)[1], qui a 30 milles de long et où ils virent des montagnes arides et luisantes, dont quelques-unes sont très hautes et couvertes de neige. Cette île leur parut sans arbres et escarpée. Ils découvrirent ensuite par 46° 9′ latitude un pays qu'ils crurent être l'Amérique du Nord. Ils y mirent pied à terre sur la partie ouest et en prirent possession solennellement au nom de la Compagnie des Indes-Orientales en y plantant un poteau avec les armes d'Amsterdam.

Ce pays qui leur parut inhabité, et sur lequel ils virent des montagnes extraordinairement élevées et brillantes, fut nommé par eux ***Compagnies landt*** (Terre de la Compagnie); c'est l'île d'Ouroup des cartes russes[2].

Le détroit qui sépare la Terre des États de celle de la Compagnie fut nommé ***Straet de Vries*** en l'honneur du capitaine qui le traversa le premier. Continuant leur route, sur la fin de juin, ils trouvèrent la mer qu'ils appellent du Nord, très agitée et fort mauvaise.

Ils louvoyèrent jusque par le 48e degré, mais ne pouvant avancer davantage, ils furent obligés de revenir le long des côtes ouest du ***Compagnies landt*** et du ***Staten landt*** et de relâcher près la pointe nord-ouest de Kunachir (qu'ils crurent uni avec l'île de Jezo). Ils trouvèrent le pays de la même constitution que le Jezo du sud, mais plus peuplé et les habitants plus policés et portant encore plus d'argent. Ils virent une montagne très haute et très pointue, à laquelle ils donnèrent le nom de pic d'Antoine (qu'ils durent avoir déjà aperçue de l'autre côté de Jezo), et où les habitants des environs leur assurèrent qu'il y avait beaucoup d'argent. Il y a dans le voisinage quantité d'arbres très hauts, de belles vallées et plusieurs rivières. Le terrain est argilleux et fort gras. Les habitants firent beaucoup d'amitié aux Hollandais. Une autre montagne, près du pic d'Antoine reçut le nom de Marie et une petite île, celui de *Vossen-eylandt* (Ile des renards).

D'ici ils continuèrent leur voyage au nord en longeant la côte à quelque distance. Par $44^1/_2$° ils aperçurent une baie bordée des deux côtés de terres élevées et qu'ils nommèrent *Vlacke bocht*[3].

Continuant au nord ils trouvèrent par 46° 40′ un grand golfe où ils pêchèrent plus de mille livres de saumon en quatre jours. Le terrain est agréablement garni par en haut et fort gras: de la mer il semble que l'on voie les côtes d'Angleterre et il y a des dunes en quelques endroits. Les habitants du pays (où est marqué sur la carte hollandaise Tamari-Aniwa) vinrent en grand nombre avec des bateaux vers le vaisseau le ***Castricum***: ils avaient des couteaux (ou petites haches) garnis d'argent, et de grands anneaux d'argent à leurs oreilles. Dans ces bateaux était un vieillard aveugle pour lequel les autres avaient beaucoup de respect, et qui vint une seconde fois avec une robe de soie. Les habitants estiment beaucoup le fer qu'ils troquent volontiers contre des poissons, des fourrures et des plumes d'oiseaux arrangées par eux fort proprement dans des boîtes. Ils parurent d'ailleurs fort avides des étoffes de soie. La grande baie dans laquelle était entré le ***Castricum*** est la baie d'Aniva dans la partie

[1] Cet île est nommée injustement Itouroup sur les cartes de Krusenstern, le nom de Staten-Eylandt étant celui qui lui revient de droit, comme l'a déja dit le célèbre La Pérouse. Nous ne savons pas non plus pourquoi on ne trouve point chez Krusenstern la montagne que les Hollandais nommèrent *Croonberg*. Le cap *De Vries* y est aussi marqué fautivement, la pointe nord-est de l'île des Etats devant porter ce nom et non pas le cap nord-ouest. Du reste cette même erreur se retrouve sur les cartes de La Pérouse et de Buache. Arrowsmith est beaucoup plus correct à cet égard sur sa belle carte du Japon (*Map of the islands of Japan, Kurille, etc., by* A. Arrowsmith. London 1833 en 4 feuilles).

[2] Plusieurs auteurs étrangers ont voulu imputer à blâme à Vries d'avoir pris la Terre de la Compagnie pour la côte de l'Amérique. Nous devons observer ici que le navigateur hollandais ne vit que l'extrémité sud et une partie de la côte ouest de cette île, et comme c'était, à cette époque, la terre la plus orientale que l'on eût découverte dans le grand Océan boréal, il est fort excusable qu'on la prît pour la côte ouest de l'Amérique-du-Nord. Du reste il n'y a pas si longtemps encore que l'idée de Vries était celle des plus grands géographes (entr. autr. de Witsen et Buache), et elle prévalut jusqu'à ce que les Russes eurent exploré les Kouriles, presqu'un siècle et demi après le voyage de Vries.

Comme nous l'avons vu plus haut le capitaine Schaep avec le *Breskens* longea aussi les côtes orientales de Jezo, du Statenlandt et du Compagnieslandt. Il continua même sa route plus d'un degré plus loin dans cette direction que le *Castricum;* mais par le temps brumeux il n'eut connaissance d'aucune des passages qui séparent les Kouriles.

[3] Nous considérons comme une faute typographique dans l'ouvrage de Witsen (pag. 147) qu'il soit dit que le *Vlacke bocht* se trouve par $45^1/_2$° lat. Sur la copie de la carte originale de Vries dans l'atlas de la Pérouse, ainsi que sur la carte de Buache, cette baie se trouve par le $44^1/_2$°.

sud de l'île Saghalin ou Seghalien et l'anse où ils jetèrent l'ancre fut nommée par eux *Salm-baei* (l'anse aux Saumons).

Il est probable que des brunes cachèrent aux Hollandais le détroit qui sépare le Saghalin du Jezo, découvert et traversé pour la première fois par La Pérouse en 1787. Plus tard, ce détroit, qui porte le nom du navigateur français, fut passé en 1805 par le célèbre capitaine russe De Krusenstern avec la *Nadiéjeda*. Les Hollandais, voyant dans le lointain les sommets du cap Soya et du cap Crillon, qui forment les deux côtés du détroit, auront sans doute cru que ces points étaient liés entre eux par des terres basses [1].

Le cap Aniwa ou Aniva se trouve sur la carte du *Castricum* par 46° 0′ latitude; La Pérouse le place par 46° 3′ et De Krusenstern par 46° 2′ 20″. Cet accord admirable plaide pour l'exactitude des observations des anciens navigateurs hollandais [2]. Ne trouvant point d'issue au nord dans cette baie, le *Castricum* en ressortit, doubla le cap d'Aniva, et, longeant la côte de Saghalin, il monta jusque par le 49e degré de latitude nord. Ne pouvant gagner davantage à cause des vents violents qui leur étaient contraires, ils nommèrent la pointe de la terre voisine *de Kaep van Patientie* ou *Kaep Keer-weer* (Cap patience ou Cap du retour) parce qu'ils se résolurent de borner là leur voyage et leur découverte de la Tartarie. Lorsqu'ils étaient à l'ancre en dedans du golfe de Patience par 49° latitude, il vint à leur bord un homme, puis cinq autres, qui lui témoignaient du respect, et qui apportaient des pelleteries et du poisson. Comme on les avait invités à manger, cet homme fit auparavant sa prière, les mains jointes comme un chrétien. Il y avait encore de la neige sur les montagnes et sur le rivage, quoiqu'on fût à la fin de juillet, et on vit de petites baraques vides sur le bord de la mer.

La partie de la côte du Saghalin visitée par les Hollandais a été explorée depuis avec beaucoup de soin par le capitaine De Krusenstern en 1805. En comparant la carte du Saghalin qu'il a publié en 1827, avec celle de Vries, on conviendra que les travaux des Hollandais sont très exacts, surtout si l'on tient compte de l'imperfection des instruments, etc.d es marins à l'époque où eut lieu le voyage du *Castricum* [3].

Des vents violents, quoique accompagnés de brouillards épais et froids, favorisèrent le retour du *Castricum* au détroit de Vries, et ils entrèrent le 3 août dans le grand Océan. Ils arrivèrent le 16 du même mois à la côte sud-est de Jezo, dans la baie qu'ils avaient appelée de Bonne-Espérance, et y mirent pied à terre pour se rafraîchir et faire leur provision d'eau et de bois pour le chauffage. Au fond de cette baie était située le village d'Acqueis que plusieurs cartes placent par erreur sur la côte septentrionale de Jezo [4]. Les Hollandais rencontrèrent ici quelques bâtiments japonais qui y viennent

[1] La Pérouse est aussi de cette opinion. Il dit (tom. III, pag. 132) que les Hollandais, « dans cette opinion ont tracé une continuation de côte dans l'endroit même où nous avons passé. »

[2] La carte hollandaise place le cap Aniva de 25¾ milles ou 2° 20′ 12″ à l'est du cap nord-est du Japon. Si l'on accepte pour ce dernier point 141° 30′ long. est de Greenwich, le cap Aniva serait par 143° 50′ 12″. M. De Krusenstern plaçant ce cap par 143° 30′ 20″, la différence en longitude n'est que de 20′. Le *Blijde bergh* de la carte de Vries est probablement le cap Soya (ou nord) de l'île de Jezo; la latitude s'accordant à peu de minutes près avec celle que donnent les cartes modernes.

Le lieu du mouillage des Hollandais était par 46° 40′ à ¾ de mille au s. o. de la pointe Tanari Aniva (voyez la *vue*) ce qui place ce point par 46° 42′ ou seulement 6′ au sud de la position de ce point sur la carte de Krusenstern. La carte des Hollandais est ici moins exacte, car elle donne pour ce point une erreur de 28′ et pour l'extrêmité nord de l'Anse des Saumons une erreur de 53′ en comparaison de la carte de Krusenstern. Il est probable que le temps n'a pas permis aux Hollandais de prendre hauteur et de calculer la latitude dans le fond de cette baie, et qu'ainsi ils se sont trompés dans la distance et ont supposé qu'elle avançât plus avant dans le pays.

[3] Le *Kaep Patientie* se trouve sur la carte de Vries par 48° 46′ lat. et 47¼ milles ou 4° 39′ 18″ à l'est du cap n. e. du Japon, et ainsi par 146° 9′ 18″ long. est de Greenwich. M. De Krusenstern place le même cap par 48° 46′ 15″ lat. et 144° 46′ 15″; de sorte que la latitude est exactement la même, tandis que les longitudes ne diffèrent que de 1° 23′. La position du *Robben-eylandt* (Ile des Phoques) près du cap Patience est aussi très bonne sur la carte hollandaise. M. De Krusenstern dit (pag. 218) « que les Hollandais ont tracé une baie qui n'existe pas au nord-est de l'extrémité septentrionale de la baie Patience par 49° 25′; » nous répondrons que le point le plus nord qu'ait atteint le *Castricum* est par 49° et que le fond de la baie a été tracé à la vue; par là s'explique aisément cette petite inexactitude.

[4] Cette erreur vient d'une faute typographique dans l'ouvrage de Witsen, où il est dit (pag. 133) que la baie d'Acqueis se trouve par 45° 10′ latitude et qu'elle doit être par environ 43° 10′. La même faute se trouve sur la carte du voyage de Vries dans l'ouvrage de Buache, où Acquies est placé sur la côte nord-est de Jezo. Cependant ce nom y est marqué d'un astérique (*) et il y est ajouté

de temps en temps pour trafiquer surtout en pelleteries, l'huile de baleine, etc. Ils en tirèrent diverses connaissances sur les principales villes ou villages du pays de Jezo, et en conséquence, le 27 août, ils en dressèrent une carte, sur les renseignements que leur donna un de ces marchands, nommé Oery, qui la dessina et la signa. Ils y apprirent entre autres choses que Matsmey (Matsoumaë) était la principale ville du pays, quoiqu'elle ne fût pas fort grande: que c'était la résidence d'un gouverneur japonais nommé Matsmey-Simadonne, qui allait tous les ans avec une barque à Nabo (Nambu) et de là à Jédo par terre, pour rendre ses respects à l'empereur du Japon, et qu'il lui portait en présent beaucoup d'argent, de plumes d'oiseaux et de pelleteries. Comme on leur nomma les principaux villages de Jezo entre le lieu où ils se trouvaient et Matsmey ils les marquèrent sur leur carte [1]. Le pays environnant était fort élevé, les terres argileuses et fertiles, mais les habitants les laissent sans les cultiver. Ils y virent de beaux fruits et beaucoup d'huîtres, mais point de bêtes domestiques, comme bestiaux, chèvres, moutons, ni poules ni oies. Ils donnèrent à deux pointes dans cette baie les noms de Maetsuycker et Sweers (et non pas Swers ou Swars) d'après les membres du conseil de l'Inde, et ils y restèrent dix-sept jours.

Enfin, le 2 septembre, le vaisseau le *Castricum* partit de la terre de Jezo et dirigea d'abord sa course vers la côte orientale du Japon, d'où, depuis le 10 septembre, il alla droit à est, à la latitude de 37½ degrés, faisant 450 milles (600 lieues) avec des temps variables et des tempêtes, sans rencontrer dans ce parage aucune terre, quoiqu'il y ait toujours eu un temps serein. On vit bien des oiseaux, qui selon toute apparence étaient poussés, par les vents du Japon, de Jezo, de l'île des États et de celle de la Compagnie dans l'Océan du Sud; mais on n'aperçut aucune terre non plus lorsqu'on revint en louvoyant et croisant vers la côte du Japon [2]. Nous ne pourrions dire si le *Castricum* revenu le 1er octobre près de la côte du Japon retourna directement à Batavia ou relâcha auparavant soit à Nangasacki, soit à Formose. Il est certain cependant que ce navire était revenu à Batavia en décembre de la même année, car nous apprenons par un arrêté inédit du conseil de l'Inde en date du 21 de ce mois que l'on accorda aux officiers et à l'équipage du *Castricum*, revenus d'une exploration des pays situés au nord du Japon, une gratification d'un mois de paie. Nous ne savons que très-peu de

qu'elle est tirée d'une carte de Janssonius. Elle ne se trouvait donc pas sur la carte *originale* dressée par Vries, mais a été ajoutée sur la carte de Janssonius, qui aussi a été induit en erreur par la faute typographique de 2 degrés (faute qui a été d'abord commise dans le petit ouvrage in-4° contenant la description de Jezo, imprimé dans le voyage de Brouwer en 1646 et dont nous avons déjà parlé ailleurs). Ceci devient plus évident encore de ce que on ne trouve pas le village d'Acqueis sur la carte n°. 47 de l'atlas de la Pérouse, qui est une copie de la carte originale du voyage de Vries, et que sur cette même carte, on voit dans le fond de la baie de Bonne-Espérance le nom de *Ratkes* qui peut-être aura été mal copié de Ackes ou Acqueis. D'ailleurs on trouve dans une autre partie de l'ouvrage de Witsen (pag. 148) une seconde relation du voyage du *Castricum*, faite par le sous-pilote De Bakker, où il est dit qu'en revenant ils mirent pied à terre sur la côte de Jezo par 42° 45'. La description qu'il donne de ce lieu s'accorde en tout point avec celle qui est donnée ailleurs du village d'Acqueis, de sorte qu'il nous paraît certain que ce village était situé dans la baie de Bonne-Espérance. De Krusenstern (*Mém. hydr.* pag. 206) se doutait aussi déjà que le port d'Acqueis n'était pas situé sur la côte septentrionale de Jezo, comme Burney l'avait avancé dans son *Chronological history of the discoveries in the South sea*, mais qu'il se trouvait sur la côte est *un peu au nord de la baie de Bonne-Espérance*, et que c'est dans le même port que mouilla Laxman en 1792, et qui porte le nom d'Atkis. Sur ce dernier point nous différons d'opinion avec M. De Krusenstern, et nous croyons que le port d'Atkis de Laxman se trouve plus au nord que celui désigné par le nom d'Acqueis par les Hollandais. Le premier a, selon Laxman, 6 minutes (milles) de profondeur sur 1½ de largeur et est situé selon Krusenstern, environ par 43° 20'; c'est très probablement le port qui se trouve par la même latitude sur la carte hollandaise près des îles de *Barbara* et *Coningen-eylandt*. Le second est identique avec la baie de Bonne-Espérance et est beaucoup plus grand, ayant selon la relation des Hollandais une profondeur de 8 minutes sur 6 minutes de largeur L'entrée se trouve sur la carte hollandaise de même que sur les cartes de Krusenstern et d'Arrowswith par 42° 55'. Il nous semble qu'en général sur les cartes modernes on n'a pas, pour ce qui regarde la côte sud-est de Jezo, tenu assez compte de l'exploration du capitaine Vries.

[1] On voit effectivement sur la carte de Vries dans l'*Atlas du voyage de la Pérouse* plusieurs noms d'endroits sur les côtes sud et sud-ouest de Jezo qui n'ont pas été visités par le *Castricum*. La position de ces villages cependant est loin d'être exacte. Quoique les Japonnais leur aient assuré que Jezo fût une île, Vries ne le marqua pas comme telle sur sa carte, probablement parce qu'il n'accorda point entière confiance à leur récit.

[2] Quast, avec les vaisseaux l'*Engel* et le *Gracht* en 1639, le yacht *Breskens* en 1643 et le *Castricum* dans la même année, ont donc navigué tous, entre les 37e et 39e degrés de latitude nord, jusqu'à une grande distance de la côte du Japon sans trouver de terres. Quast a poussé le plus loin, jusqu'environ par 193 degrés long. est de Greenwich, le *Breskens* et le *Castricum* environ jusque par les degrés 183 et 180.

particularités de nos grands navigateurs après leur retour de cette expédition; Marten Gerritsen Vries fut envoyé l'année suivante avec les navires le *Zutphen* et le *Schiedam* aux Moluques et pour croiser à la hauteur du cap Spiritu-Santo sur la flotte espagnole chargée d'argent; mais nulle part nous n'avons trouvé des détails de cette expédition. Le *oppercoopman* Willem Byleveld qui partagea la malheureuse captivité du capitaine Schaep du *Breskens* au Japon paraît être resté ou revenu plus tard dans ce pays, car nous trouvons mentionné son nom dans l'ouvrage de Valentyn (tome V, partie 2, page 90). Il y est dit qu'il revint le 14 novembre 1650 à Dézima d'un voyage à la cour de Jédo où, avec trois autres Hollandais, il avait été chargé d'instruire l'empereur dans la pyrotechnie, tâche dont il s'acquitta à la grande satisfaction de son illustre élève qui le combla de présents.

Il nous reste encore à parler du voyage de découverte non moins important que celui de Vries et de Schaep, qui eut lieu une année plus tôt (1642) sous la direction d'Abel Jansz. Tasman (le même qui avait commandé le navire le *Gracht* lors du voyage du commandeur Quast en 1639) vers les Terres-Australes.

Dès l'époque de la première fondation du pouvoir néerlandais dans les Indes on voit chez les hommes qui furent placés à la tête des affaires un désir éclairé et constant pour acquérir des connaissances plus parfaites des pays environnants et surtout de la grande Terre du Sud (la Nouvelle-Hollande) qui, quoi qu'en dise Maltebrun[1] était encore classée parmi les *terræ incognitæ* même après que les Portugais

[1] *Précis de la géographie universelle.* Edition de Bruxelles 1829, tome 1er, pag. 217. Maltebrun, par deux anciennes cartes qui se trouvent au Museum britannique, tâche de prouver que les Portugais ou les Espagnols ont découvert la Nouvelle-Hollande presqu'un siècle avant les Hollandais. La première de ces cartes est un grand rouleau de parchemin sur le plan de la carte du globe, par Mercator, mais sans longitudes ni latitudes. Le midi est en haut de la carte; on y voit, au midi de l'Asie, une grande île dont la position correspond à notre Nouvelle-Hollande. Il y a un passage étroit entre Java et cette grande île; Timor est placé au nord-est. Les noms sont en françois: la grande île est appelée *Java-la-grande.* Parmi les noms qui se trouvent écrits le long des côtes, on remarque celui de *côte des Herbaiges*, ou des plantes, nom que l'on a cru correspondre à Botany-Bay, mais qui est trop avancé vers le nord. Au midi de la côte des Herbaiges, il y a trois autres noms à des distances considérables: le premier, *côte de Gracal*, puis un promontoire étendu et très saillant, appelé *Cap de Formose.* A une autre distance considérable au sud, on lit le mot *goufre*, qui indique un golfe ou plutôt une grande baie. La ligne qui termine cette carte coupe cette grande île, et en laisse l'étendue incertaine. Les noms *Gracal* et *Formose* semblent être portugais et l'on peut croire que la carte a été traduite de cette langue. Ce soupçon se trouve confirmé par une collection de cartes intitulées: *Hydrographie* par John Rotz, datées de 1542, et qui se conservent également dans le Muséum britannique. Ce curieux et important manuscrit est écrit en anglais sur vélin; mais la dédicace est française. Parmi les cartes il s'y trouve un planisphère où la Nouvelle-Hollande y est dessinée *presque* (?) comme dans les cartes du 17e siècle avant le voyage de Tasman: elle porte le titre de *Terre de Java.* Maltebrun conclut: « que l'accord de tant de preuves ne permet guère de douter que, les Portugais ou les Espagnols n'aient visité les parties septentrionales de la Nouvelle-Hollande. »

Nous ferons observer, en premier lieu, que même un navire portugais ou espagnol eût-il par hasard abordé à la Nouvelle-Hollande, la gloire de nos compatriotes n'en serait nullement diminuée, pas plus que la gloire de Vasco de Gama ou de Christophe Colomb n'a été obscurcie par la circumnavigation de l'Afrique par les Phéniciens et la découverte de l'Amérique par les Scandinaves au 10e siècle. Du reste, cette découverte des Portugais de la Nouvelle-Hollande nous semble très incertaine même eu égard aux terres que l'on voit indiquées sur les anciennes cartes. Ces parties y sont représentées d'une manière trop vague pour pouvoir être regardées comme une réelle découverte. Nous avons trouvé, à la Bibliothèque royale de la Haye, un bel atlas d'Ortelius, *Theatrum Orbii terrarum*, Anvers 1570—90. [Cette édition faite sous les yeux de l'auteur et augmentée, est la plus recherchée; on y remarque le *Nomenclatur, Ptolomaïcus*, qui manque dans plusieurs éditions, et on y trouve d'ailleurs au commencement un catalogue des cartes géographiques qui avaient été publiées jusqu'alors avec les noms de leurs auteurs.] Sur la carte n°. 102 de cet atlas, intitulée *Indiae Orientalis Insularumque adjacentium typus*, on voit également au sud de Java une terre du nom de Beach (*pars continentis Australis*). La Nouvelle-Guinée s'y trouve aussi avec la note: *Nova Guinea, quam Andreas Corsalus Terrum Piccinaculi appellare videtur an insula sit aut pars continentis Australis incertum est* (la N. Guinée est appelée Terra Piccinaculi par Andrée Corsalus; on ignore si c'est une île au bien si elle est une continuation du continent austral). Et sur la Mappemonde *Orbis terrae compendiosa descriptio expertissimorum totis orbis geographorum operibus* etc. dans l'ouvrage de Linschoten 1599, se trouve aussi une terre au sud de Java dont la position correspond à la Nouvelle-Hollande. La mer qui sépare le Java de cette terre, y est nommée *Mare Lantchidal*, nom probablement dérivé de *Laut kidol*, signifiant en malais mer du sud. Sur les côtes on remarque entre autres les noms de *Beach*, *provincia aurifera* (Beach, province produisant de l'or), *Lucach regnum* (le royaume de Lucach), *Maletur regnum scatens aromatibus* (le royaume de Maletur abondant en épiceries) etc. On se tromperait fort si de telles données l'on voulait déduire que cette terre eût été explorée; les riches productions d'or et d'épiceries que l'on y attribue à ce pays conviennent du moins fort mal à la partie nord de la Nouvelle-Hollande, qui fut trouvée partout très stérile. Dans le même ouvrage on lit, d'ailleurs, au chapitre 20ième en parlant de l'île de Java, « cette île est située par 7° lat. sud; sa longueur est de 150 milles (200 lieues) à l'est quart sud, mais on ne connaît pas encore au juste sa largeur; quelques-uns pensent qu'elle est attachée à la *Terre incognita* qui depuis le cap de Bonne-Espérance s'étendrait jusqu'ici; mais cela n'étant point encore prouvé, on tient Java pour une île, etc. » Il est très possible que par hasard un navire portugais ou espagnol (ou ce qui se peut aussi un bâtiment javanais ou des Moluques) ait été poussé par des tempêtes au sud, et ait

eussent navigé les mers des Indes pendant plus d'un siècle. En 1605 la première expédition partit de Bantam pour découvrir les côtes de la grande terre du sud; on reconnut une partie de la côte orientale du golfe de Carpentaria; plus tard en 1616, 19, 22, 23, 27 et 1628 on découvrit les côtes nord, ouest et sud. Nous aurons l'occasion de dire quelques mots de ces premières expéditions après que nous aurons décrit celle de Tasman en 1642. Cependant, ce voyage et les grands résultats qu'il eut pour la connaissance géographique de plusieurs parties du globe alors encore totalement inconnues, étant plus généralement connues, la relation en ayant été publiée dans plusieurs langues, nous n'entrerons pas en détails, aussi parce que cela nous mènerait pour cette fois trop loin; et nous nous contentons d'en donner un aperçu rapide.

Le conseil de l'Inde dans sa séance du 1er août 1642 ayant arrêté le voyage de Tasman [1], ce capitaine partit de Batavia le 14e du même mois. Il commandait le ***Heemskercq*** et était accompagné d'une *flûte* appelée le *Zeehaen*. Il ne devait pas se diriger vers l'est comme ses prédécesseurs, mais d'abord au sud jusqu'à l'île de France. Le but était probablement de découvrir jusqu'où s'étendait au sud la contrée découverte par Hartog et par Nuits, qu'on regardait comme la grande Terre du sud de Ptolémée, et si elle se prolongeait sans interruption, selon l'opinion généralement reçue, jusqu'à l'île des Etats au sud de la Terre de Feu.

De l'île de France Tasman fit route au sud et à l'est et le 24 novembre il découvrit la pointe méridionale d'une terre à laquelle il donna le nom de Van Diemen et qui depuis lors a conservé ce nom, même après que les Anglais y eurent établi une colonie florissante, et qu'ils eurent tenté en vain de faire adopter le nom de Nouvelle-Bretagne. [2] Tasman croyait alors avoir découvert la pointe méridionale de la Terre du Sud; c'était donc une chose importante que d'en avoir déterminé la limite de ce côté. Cent cinqante-six ans plus tard, le navigateur anglais Bass découvrit le détroit qui sépare ce pays de la Nouvelle-Hollande. Tasman, qui avait eu beaucoup à souffrir du mauvais temps dans ces parages, longea la côte orientale

eu connaissance de quelque partie nord de la Nouvelle-Hollande: mais ce furent les Hollandais qui dès l'an 1605 envoyérent des navires dans le but exprès de reconnaître cette partie du monde, qui visitèrent ses côtes nord, ouest et sud, et qui, les premiers, en 1642, en firent la circumnavigation, prouvant par là que la Nouvelle-Hollande est une île séparée du grand continent que l'on supposait s'étendre jusqu'au pôle austral.

Après avoir écrit ces réflexions, nous voyons que Flinders est aussi de notre opinion, car nous lisons dans l'introduction de son *Voyage to Terra australis in the years* 1801—1803, London 1814, pag. V où il parle des deux cartes du museum britannique, citées plus haut, «the direction given to some part of the coasts, approaches to near to the truth, for the whole to have been marked from conjecture alone. But, combining this with the exaggerated extent of Great Java in a southern direction, and the animals and houses painted upon the shore, such as have not been any where seen in Terra Australis, it should appear to have been partley formed from vague information, collected, probably, by the early Portugese navigators, from the eastern nations; and that conjecture has done the rest.»

1 «Il n'y a pas trois ans que l'on croyait encore généralement que Tasman était natif de Hoorn; depuis, cette assertion s'est trouvée erronnée. Encouragé par les efforts de MM. Swart et Lauts et d'autres, qui allaient recueillant partout des détails sur notre illustre voyageur, M. De Munnick, archiviste des papiers de l'ancienne Compagnie des Indes-Orientales, a démontré, au moyen de pièces officielles (voy. le 5e. volume de la *Revue de la marine* de MM. Tindal et Swart): que Tasman était né à Lutgegast, village de la Frise, qu'il arriva aux Indes le 2 octobre 1638, comme capitaine de la *flûte* l'*Engel*, qu'il fut fait en 1642 commandeur, et qu'en l'année 1644 il prit séance au conseil de justice à Batavia. Voici ce qu'on lit dans l'extrait du Registre des Résolutions prises par le Gouverneur-général (Van Diemen) en son conseil, du 4 octobre 1644: c'est une des pièces publiées par M. De Munnick:

«Considérant que, etc.

«Abel Jansz. Tasman de Lutgegast en Frise, dernièrement arrivé dans ce pays le 11 octobre 1638 avec la *flûte* l'*Engel*, ayant un traitement de 60 fl. par mois, augmenté jusquà 80 fl. en 1642, envoyé le 14 août de la même année comme capitaine-commandeur avec le yacht l'*Heemskercq* et la *flûte* le *Seehaen* par l'île de France, à la découverte des Terres du sud, envoyé plus tard le 30 janvier de l'année courante avec deux yachts pour faire de pareilles découvertes du côté de Banda, voyages dans lesquels il a satisfait à tous ses devoirs, — est confirmé dans sa charge de capitaine-commandeur par la présente et admis derechef pour les trois années suivantes, avec un traitement de 100 fl. par mois, à partir du 14 août 1642, en vertu de la demande qu'il en a faite et de la capacité dont depuis six ans il a donné des preuves, et du courage avec lequel il a su découvrir de riches contrées profitables à notre commerce.

«Ainsi fait et résolu au Château de Batavia, même date que ci-dessus, signé Antonio van Diemen, Cornelis van der Lyn, Salomon Sweers, Paulus Croocq, Simon van Alphen et Pieter Westdagh, secrétaire.

Nous devons encore aux recherches actives de M. Lauts que l'on ait acquis la presque certitude que Tasman est mort à Batavia en 1659. (Voir la revue de MM. Tindal et Swart, tome IV p. 517.)

2 Voir le *Quarterley Review* d'avril 1822, et la réfutation savante de cet article par M. Van Wyk, dans le *Journal d'Arnhem* du 29 octobre 1823, reproduite dans le *Journal des Voyages* de Verneur, mai 1823.

et donna partout des noms hollandais; îles de Maetsuycker, de Boreel, de Tasman, baie de Fréderic-Henri, îles de Maria, Schouten, Van Der Lyn, etc. On y trouva beaucoup de bois de charpente et des arbres de 60 pieds de haut sur dix d'épaisseur. Quant à des êtres humains on n'aperçut que des vestges. Comme preuve du séjour des Hollandais dans cette contrée, Tasman laissa dans la baie du Frédéric-Henri le pavillon national au haut d'une perche, à côté du chiffre de la Compagnie. Alors il fit voile vers l'orient dans une partie de la mer du Sud que n'avait encore sillonnée aucun vaisseau européen, et atteignit au 42e degré l'île méridionale de la Nouvelle-Zélande, qu'il appela *Staten-eilandt*. Il longea la côte occidentale de cette île qu'il regarda alors encore comme la côte de la Terre du Sud. On sait maintenant que la Nouvelle-Zélande se compose de deux îles. En remontant vers le nord il vit le détroit qui sépare les deux îles, y pénétra, mais sans le traverser toutefois, et y donna le nom de baie du *Zeehaen*. Cook découvrit en 1779 que c'était un détroit. Revenant sur ses pas il continua à longer la côte occidentale de l'île septentrionale jusqu'au cap qui la termine au nord-ouest, auquel il donna le nom de cap Maria Van Diemen, d'après celui de l'épouse du Gouverneur-général [1]. Tasman remarqua dans la Nouvelle-Zélande une race d'hommes au teint brun-jaune, qui se rapprochaient assurément plus des Malais de l'Archipel que les Papous et les nègres australiens. Leurs cheveux étaient noirs et plats et noués sur la tête, avec une grande plume blanche pour ornement. Leurs vêtements se composaient de nattes ou de coton. Ils approchèrent du vaisseau avec leurs canots et parurent disposés à nouer des relations d'amitié avec les Hollandais. Ceux-ci, qui n'avaient pas de plus grand désir, mirent une chaloupe en mer, avec quelques hommes. A peine furent-ils près des insulaires que ceux-ci poussèrent avec une lance émoussée le quartier-maître Cornelis Joppen à la mer et se débarrassèrent à coups de rames et de massue des autres Hollandais et en blessèrent même un à mort [2]. Les sauvages avaient si bien pris leurs mesures, ou plutôt ils furent tellement favorisés par le hasard, que, quand on s'aperçut, du vaisseau, de ce qui se passait, ils étaient déjà hors de la portée du canon: c'est à la suite de cet événement que Tasman nomma cette baie *Moordenaars-baei* (la baie du Massacre). Peu après, vingt-deux canots se montrèrent; mais ils n'avancèrent pas jusqu'à portée du canon.

Il fut reconnu plus tard que ces insulaires étaient antropophages; c'est pourqui, sans doute, ils tirèrent dans leur bateau le corps du Hollandais qui avait été tué. Du reste, ils donnèrent dans la suite encore une preuve de la perfidie de leur caractère, lors du second passage de Cook, en massacrant dix Anglais qui faisaient partie de l'équipage de M. Furneaux, compagnon de voyage de Cook. Cependant ces navigateurs reconnurent aux insulaires plusieurs bonnes qualités: du courage, de la complaisance, de l'hospitalité. Il paraît qu'ils ne regardent pas comme un méfait de tuer et de manger des hommes, quand l'occasion leur est favorable, et que ce sont des étrangers. Tous les étrangers sont pour eux des ennemis, aussi longtemps qu'eux-mêmes ils sont les plus forts.

Le Klippige hoek, le Steilehoek, la baie d'Abel Tasman et le cap Pieter Boreel sont autant de points que Tasman découvrit le long de la côte occidentale des deux îles.

Du cap Maria Van Diemen, Tasman se dirigea vers le nord-est; et le 6 janvier 1643, il découvrit une île qu'il appela, en l'honneur du jour, île des Trois Rois, et continua sa route, sans changer de direction, pour atteindre l'île des Cocos et l'île de Hoorn, reconnue par Schouten et Le Maire. Il arriva ainsi aux îles des Amis. La première reçut du navigateur le nom de Pylstaart (Paille-en-queue) à cause de la foule d'oiseaux de ce nom qu'on y remarque; le vent l'empêcha d'y aborder. Il désigna les deux suivantes des noms de Rotterdam et d'Amsterdam (Tongataboe et Annamocka

[1] C'est ce que marque expressément Valentyn (t. III, 2de partie, p. 54, lettre O); et ailleurs (t. IV, 1ère partie, p. 295) que la veuve de Van Diemen se remaria ensuite en Hollande. Le nom de Maria van Diemen n'est donc point celui d'une fille du gouverneur-général, mais bien réellement celui de son épouse.

[2] La lance des Nouveaux-Zélandais est de 14 ou 15 pieds de long, émoussée des deux bouts. Le *patou-patou* ou hache de combat, faite d'ossement, est suspendue à leur ceinture par une forte courroie; ils ne s'en séparent jamais. Leurs rames, d'après les voyages de Cook, sont légères, petites et proprement travaillées, pointues à l'extrémité, larges au milieu et d'une longueur de six pieds. Il paraît que du temps de Tasman ils n'avaient pas encore de haches et se servaient de pesantes massues ou de grosses branches d'arbre.

de Cook). Tasman trouva dans l'île d'Amsterdam des cochons, des poules et des fruits de toute espèce que les indigènes s'empressèrent de leur offrir avec beaucoup d'aménité. Cette peuplade, remarque Valentyn, qui suivait en ceci le journal des navigateurs, se montra disposée au vol, mais sans songer autrement à mal. Toutes les observations de nos voyageurs ont été pleinement confirmées cent-trente ans plus tard par le célèbre Cook; et ces îles portent encore le nom *des Amis*. Les moeurs des indigènes, leur prévenance envers les Européens, les productions de l'île sont décrites par Tasman et par Cook de la même manière. L'accueil des indigènes fut très amical; on échangea des cochons des poules et des fruits contre des clous et des morceaux de soie. On n'y remarqua aucune arme; cependant Cook affirme qu'ils en avaient dans l'intérieur de l'île; peut-être fallait-il l'attribuer à ce qu'ils étaient alors en guerre avec leurs voisins. La baie où le roi faisait sa résidence habituelle, fut encore appelée par Tasman *baie de Maria*, du nom de la femme du Gouverneur-général. Le navigateur visita ensuite l'île voisine, appelée par les indigènes Annamocka, nom que Cook retrouva encore. Cette île ressemblait à tous égards à la précédente, ainsi que celle de Middelbourg (Eoua). On découvrit ensuite le groupe étendu des îles du Prince-Guillaume (ainsi nommées d'après le jeune prince Guillaume II); ces îles, ainsi que les basses de Heemskercq, sont les îles de corail que les Anglais (le capitaine Bligh est le navigateur qui les visita le premier après Tasman en 1789) ont rebaptisées du nom de Fidjie ou Viti, dénomination commune sous laquelle les insulaires comprennent ce groupe d'îles. Tasman se dirigea ensuite vers l'ouest, et reconnut d'abord les îles d'Ontong Java découvertes par Le Maire et trois jours après ceux de Marken. Les habitants, par leur nudité et leur barbarie, diffèrent sensiblement de ceux des groupes voisins et se rapprochent plutôt des Nouveaux-Zélandais. Leurs cheveux étaient rasés et rattachés sur la tête. Poursuivant sa route, il confirma plusieurs découvertes faites auparavant par Schouten et Le Maire sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, les îles vertes, de St. Jean, le volcan aperçu par Schouten, Jamma, Moa, etc. Le 15 juin 1643 il était de retour à Batavia [1].

La relation de la seconde expédition de Tasman ne nous a point été transmise par des compatriotes: nous en tenons quelques détails des Anglais. Le célèbre géographe Dalrymple a trouvé quelques renseignements, mais très-incomplets, sur ce sujet, dans les papiers de Sir Joseph Banks. Il en résulte que Tasman visita plus particulièrement la partie occidentale du golfe de Carpentaria. Il désigna les deux montagnes qui se présentent en avant encore par les noms de Van Diemen et de son épouse; les rivières qui se versent dans le golfe reçurent les noms de rivières de Nassau, de Caron et de Maetsuycker, d'après la maison dont le bonheur de la Hollande est inséparable, et d'après deux des principaux fonctionnaires aux Indes; enfin deux autres rivières d'après le nom de Van Diemen et le sien propre. Nous n'avons aucun détail sur les observations qu'il fit pendant ce voyage sur les productions du pays et les moeurs de ses habitants. Apparemment la contrée était stérile, car cette partie de la Nouvelle-Hollande est en général sauvage et abandonnée [2]. »

Il est fort à regretter que nous possédions si peu de particularités sur le dernier voyage entrepris par Tasman; cependant nous sommes, grâces aux infatigables recherches de M. Jacob Swart, en état d'ajouter quelques précieux renseignements à ceux qu'a donnés le savant anglais. M. Swart, éditeur des *Dissertations et renseignements sur la Marine* (*Verhandelingen en Berigten over het Zeewezen*), a publié *in extenso*, dans le quatrième volume (p. 69) de sa revue, les instructions données à Tasman en 1644. Il s'était donné beaucoup de peine pour retrouver ces instructions et le compte-rendu des voyages de découverte antérieurs des Hollandais, qui précède ce document; il avait consacré bien des heures à cette recherche, soit aux British Museum, soit dans les papiers de l'amirauté en Angleterre, et là, pas plus qu'ailleurs, il n'avait rien

[1] Valentyn t. III, 2e partie, p. 47—58. Moll, p. 179—187. Bennet et Van Wyk pp. 117—123, 125 et 126.

[2] Moll, p. 185—187. Van Wyk, p. 125 et 126, et surtout les cartes de la Mer du sud, de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Hollande ajoutées à cet ouvrage. M. Jacob Swart, membre de la commission pour l'amélioration des cartes marines, etc. possède deux cartes manuscrites; la première contient des corrections faites de la propre main de Tasman, dans les mers du Japon, l'autre montre les découvertes de Tasman dans la Nouvelle-Hollande et des îles environnantes. Il est fort curieux d'observer que cette carte représente, pointillée il est vrai, la côte orientale (le New South Wales) avec beaucoup d'exactitude. Voy. la *Revue de la Marine* (Tijdschrift voor het Zeewezen) par Tindal et Swart t. III p. 240. Dans un article intitulé *Cook et Colomb*, traduit de l'Anglais par M. Swart (du *Colonial Magazine*), il a ajouté le nom de Tasman à celui de ces deux voyageurs.

trouvé sur ce sujet qui n'eût fixé l'attention de Banks et de Dalrymple. Ce que Flinders avait fait connaître ce n'était pas l'instruction de Tasman, mais un simple extrait de cette pièce. « Il me semblait de la dernière importance, ce sont les propres expressions de M. Swart, de connaître le document en son entier; après avoir renoncé à toute recherche ultérieure en Angleterre, je crus devoir m'adresser de nouveau aux archives de la Compagnie des Indes-Orientales, confiées à la garde de M. P. L. De Munnick en Hollande. A la suite de fréquents entretiens sur ce sujet, M. l'archiviste réussit enfin à retrouver la pièce en question dans l'un des nombreux volumes de la collection; et c'est avec l'autorisation de Son Exc. M. J. C. Baud, ministre des colonies, que je suis en état de donner cette pièce au public, dans son style original et sans aucune altération ou lacune. Elle se trouve dans le 22e volume des archives, qui porte le titre de *Copie des Brevets*, *Instructions et Commissions envoyés de Batavia dans divers quartiers de l'Inde etc.*, *depuis le* 15 *janvier* 1644 *jusqu'au* 19 *novembre suivant* (*Copie Boeck van affgesonden Brieven*, *verleende Instructien ende Commissien uyt Batavia naer verscheyden Quartieren van India*, *sedert enz.*). Ce document authentique et important, qui constate la priorité des Hollandais dans la découverte de tant de contrées, porte pour titre:

« Instruction pour le capitaine-commandeur Abel Jansen Tasman, le pilote major Frans Jacobsz « Visscher, et le conseil des yachts le *Limmen* et le *Zee-Meeuw* et le *Brack*, destinés à la découverte ultérieure de la Nouvelle-Guinée et des côtes inconnues des contrées découvertes au sud et à « l'est, ainsi que des canaux, détroits et îles qu'on présume se trouver dans ces parages » (Instructie voor den Schipper Commandeur Abel Jansen Tasman/ den Schipper Piloot Majoor Frans Jacobsz. Visscher/ en den Raad van de Yachten Limmen/ Zee-Meeuw ende 't Quel de Brack/ gedestineert tot nader ontdeckinge van Nova-Guinea/ en de onbekende Custen van de ondecte Oost- en Zuyderlanden: mitsgaders de Canalen en Eylanden daer door en omtrent gepresumeert).

Cette *Instruction* fut donnée « au château de Batavia le 29 janvier 1644 et signée par Antonio Van Diemen, Cornelis Van Der Lyn, Joan Maetsuycker, Justus Schouten et Salomon Sweers. » Et sans ces signatures, rien qu'à ces vues profondes, à cette grande connaissance des affaires, on aurait reconnu le génie des Van Diemen et des Maetsuycker qui dicta cette Instruction.

Pour la pièce entière nous renvoyons à la Revue citée plus haut, et nous nous contenterons de citer ici les fragments suivants.

« Le premier voyage [pour la découverte de la Nouvelle-Guinée et des pays inconnus de l'est et du sud] a été fait en 1606 sur l'ordre du président Jan Willemsz. Verschoor (qui à cette époque dirigeait le commerce de la Compagnie à Bantam), avec le yacht le *Duiffken*. On reconnut, en passant, les îles Key et Arouw et on découvrit, depuis le 5e jusqu'au 13¾e degré de latitude sud, environ 220 milles des côtes sud et ouest de la Nouvelle-Guinée. En général, cette grande terre fut trouvée déserte, et seulement en quelques parties, habitée de sauvages cruels, noirs et barbares, qui massacrèrent quelques-uns de nos matelots. Par cette raison on ne put s'enquérir du véritable état du pays, de ses ressources ou de ce qui pourrait s'y trafiquer; et, par manque de vivres et d'autres besoins on fut forcé de renoncer à cette exploration commencée, et de retourner du point extrême qu'on eût atteint, situé par 13¾ degrés de latitude sud, et qui fut désigné sur leur carte du nom de cap *Ceer-Weer.* »

[Nous n'avons pas trouvé mentionné le nom du capitaine du yacht *Duiffken* (le Pigeon) à l'époque de la découverte. Si ce fut Willem Jansz., qui commandait ce navire lors du départ de la Hollande de la flotte de Steven Van Der Hagen en 1603 [1], ce Willem Jansz., inconnu jusqu'à présent, devrait être salué du nom du premier qui découvrit la Nouvelle-Hollande, et prendre une place importante parmi les navigateurs célèbres.

On voit dans l'instruction de Van Diemen que l'on considérait encore en 1642 le pays découvert par le *Duiffken* comme appartenant à la Nouvelle-Guinée. En effet, le *Duiffken* longea la côte ouest de la Nouvelle-Guinée depuis le 5e degré jusqu'au sud du cap Valsch, et continua sa route au sud le long des îles du détroit de Torres, sous se douter qu'il y eût à travers ces îles un passage conduisant

[1] Voir l'ouvrage *Begin ende Voortgangh der Vereen. Geoctr. O. I. Compagnie* 1646. Tome II, pag. 2

vers le Grand-Océan, passage qui fut découvert l'année même du voyage du ***Duiffken*** par le capitaine espagnol Luis Vaes de Torres, mais dont on n'eut connaissance que plus d'un siècle et demi plus tard [1].

Nous avons trouvé dans la relation du voyage du capitaine anglais John Saris [2] deux notices importantes en ce qu'elles font connaître la juste époque du voyage du ***Duiffken***. On y lit: « *le* 18 *novembre* (1605) *partit d'ici (de Bantam) une petite pinasse hollandaise à la découverte de la Nouvelle-Guinée*, île qu'on dit très productive en or, » et plus loin: « le 15 juin (1606) arriva ici (à Bantam), de Banda, à bord d'une jonque javanaise, Nockhada Tingal qui me raconta que la pinasse hollandaise, envoyée à la découverte de la Nouvelle-Guinée, avait, en effet, trouvé cette île, mais qu'ayant envoyé ses gens à terre dans le but de trafiquer, neuf de ses hommes furent tués par les païens antropophages, de sorte que, ne pouvant faire chose utile, ils furent obligés de revenir et étaient déjà de retour à Banda. » Le ***Duiffken*** est donc probablement revenu à Banda dans le mois de mai 1606 et il est à présumer que la découverte de la Nouvelle-Hollande a eu lieu en mars et avril de la même année. Le ***Duiffken*** reconnut la côte est du golfe de Carpentaria jusqu'au $13^3/_4$e degré latitude sud, à la hauteur du cap ***Ceer-Weer*** (du retour); et la position de ce point a été trouvée correcte par le navigateur anglais Flinders qui la détermina par 13° 43′ 35″. Les noms de Batavia, Koen et Carpentier, que portent d'autres points de cette côte, ont été donnés plus tard, car lors de la découverte du ***Duiffken***, Koen et Carpentier n'étaient point encore arrivés aux Indes, et Batavia n'avait point encore été fondé. Le nom de Cap Duifken a été donné par Flinders, en l'honneur du premier navire européen qui visita cette côte.

« Le second voyage (ainsi continue l'Instruction) a été fait en 1617 avec certain yacht sous la direction du fiscal d'Edel; il eut peu de succès et, par la perte du journal de bord, on ne saurait donner une juste description de ce qui y est relatif.

« Faute de navires disponibles, la découverte ultérieure des pays inconnus de l'est et du sud, est restée suspendue jusqu'en 1623. Dans l'intervalle, cependant, en 1619, le vaisseau le *Wapen van Amsterdam* (ayant dérivé de sa route pendant son voyage à Banda) a abordé la côte sud de la Nouvelle-Guinée; mais quelques hommes de l'équipage ayant été massacrés par les barbares, on n'a pu faire des observations sur l'état du pays; et pendant cette même période, en 1616, 1618, 1619 et 1622 la côte ouest de la grande Terre inconnue du sud, entre les 35 et 22e degrés, a été découverte, par hasard, par les navires ***Eendracht***, ***Mauritius***, ***Amsterdam***, ***Dordrecht*** et ***Leeuwin***; et, pour mieux reconnaître cette même partie, le gouverneur-général Jan Pietersz. Koen, d'heureuse mémoire, a expédié en septembre 1622 les yachts ***Harnigh*** et ***Hasewindt***, lequel voyage resta sans effet par l'accident arrivé au ***Mauritius*** et par la recherche du navire le ***Rotterdam***. C'est pourquoi

« Le troisième voyage fut entrepris sur l'ordre de S. Exc. dans le but de nouer plus intime amitié avec les îles de Key, d'Arou et de Tenimber et de reconnaître la Nouvelle-Guinée et les pays du Sud. Cette expédition composée des yachts *Pera* et *Arnhem* (sous le commandeur Jan Carstens) partit en janvier 1623 d'Amboina. On conclut une alliance avec les îles nommées ci-dessus, et on reconnut la côte sud de la Nouvelle-Guinée. Le yacht *Arnhem* après avoir eu huit de ses hommes tués traîtreusement par les indigènes, ayant été séparé de l'autre navire, et ayant découvert les grandes îles d'Arnhem et de Spult, est retourné à Amboina sans avoir eu beaucoup de succès. Le yacht *Pera*, continuant seul son voyage, a reconnu la côte sud de la Nouvelle-Guinée jusqu'à une baie basse située par 10 degrés; ensuite il a côtoyé la côte ouest passant le cap Keer-Weer et continuant sa découverte jusqu'à la rivière de Staten par 17 degrés. A ce point, voyant la côte prendre une direction ouest, il est retourné à Amboina. Presque partout il a trouvé le pays plat, la côte peu profonde, les rivages arides, habités de différentes tribus cruelles, pauvres et barbares, et n'a rien pu faire d'essentiellement utile pour la Compagnie.

[1] On sait que c'est au célèbre hydrographe Alexandre Dalrymple que l'on doit que la découverte de Torres ne soit restée dans l'oubli. Après la prise de Manille par les Anglais en 1762, Dalrymple trouva dans les archives de cette ville, les importants documents qui constatent la découverte de Torres. Il les publia dans son *Historical collection* et donna au détroit qui sépare la Nouvelle-Guinée de la Nouvelle-Hollande le nom de Torres, nom qu'il conserva depuis.

[2] Voir *De Wijd-Beroemde Voyagien na Oost- en West-Indiën gedaen door de Engelschen*; *in 't hoogduyts uitgegeven door* Gottfried; *in 't Nederlands vertaalt door* Pieter Van Der Aa. Leyde, tom. 1er. *De Reijs van kapiteyn* Johan Saris, pag. 2.

Le journal de ce voyage a aussi été perdu, mais les pays découverts se trouvent indiqués sur les cartes.

«Le sobre succès de cette troisième expédition, et surtout le manque de navires nécessaires, a été cause que la découverte ultérieure n'a point été reprise avant 1636. Cependant, dans l'intervalle, en 1627, le navire le ***Gulde Zeepaert***, dans son voyage de la patrie, a découvert comme par hasard une étendue de plus de 250 milles de la côte ouest de la Grande Terre du Sud, et l'année suivante, 1628, le navire la ***Dianae***, dans son voyage de retour, a de même atterri par hasard la côte ouest par la latitude de 21 degrés et l'a cotoyée environ 50 milles. Ces voyages néanmoins n'ont presque rien appris sur ces pays; les côtes, dangereuses pour la navigation, se trouvent consister en plaines vertes, habitées d'habitants noirs et très sauvages et barbares, comme du reste il était résulté avec évidence du naufrage connu du vaisseau le ***Batavia***, et des cruautés et des misères qui l'ont accompagné, de même que du rapport du yacht le ***Sardam*** qui a reconnu cette même côte.

«Enfin, la quatrième expédition pour découvrir la Nouvelle-Guinée et les pays de l'Est et du Sud a été entrepris (sous notre gouvernement) en l'an 1636, avec les yachts l'*Amsterdam* et le *Wesel* (sous la conduite du commandeur Gerrit Thomasz. Pool). Partie de Banda au mois d'avril, l'expédition a abordé la côte sud de la Nouvelle-Guinée par 3½ degrés et cotoyé cette terre une distance d'environ 60 milles ou 5 degrés, et (au lieu même où en 1623 fut assassiné le capitaine du yacht l'*Arnhem*) le commandeur Pool et trois hommes de son équipage y furent massacrés par les habitants barbares. Cependant le voyage fut continué avec vigilance par le *Coopman* Pieter Pietersz, qui visita les îles de Key et d'Arouw; mais, ne pouvant gagner d'avantage vers l'est et atterrir la côte ouest de la Nouvelle-Guinée à cause des vents violents de l'est, on a mis le cap à peu près au sud, abordant la terre d'Arnhem ou de Van Diemen par environ 11 degrés et longeant cette côte au moins 30 milles. Ne voyant nulle part des indigènes, quoiqu'on vît la fumée, on est revenu au nord et on a relâché aux îles inconnues de Timor-laut, et celles déjà connues de Tenimber, Kauwer, etc., sans cependant pouvoir réussir à parler aux indigènes (qui sont extrêmement craintifs). Après une absence de trois mois, ces navires sont retournés à Banda, sans avoir, comme on le voit dans leurs journaux, fait de découverte importante ou obtenu un succès décisif.

«Après cette expédition on n'en a plus envoyé du côté de l'est, mais l'année passée, la découverte des terres encore inconnues du Sud a encore été tentée avec activité sous votre commandement, et c'est pendant ce voyage remarquable qu'ont été découvert par 35 et 43 degrés les terres inconnues du Statenlant et de Van Diemenslant, de même qu'on a trouvé un passage longtemps désiré dans la Mer du Sud, ce sur quoi nous n'aurons pas à nous étendre dans la présente, les détails étant parfaitement de votre connaissance.»

Après avoir rappelé ainsi, en quelques mots, les voyages antérieurs qui amenèrent la découverte de la Nouvelle-Guinée (parties ouest et sud) et de la Nouvelle-Hollande, les auteurs de l'Instruction recommandent à Tasman:

«Pour compléter la connaissance acquise par des decouvertes partielles de tant de nouvelles contrées si étendues, selon l'intention de la compagnie et les recommandations de nos seigneurs et maîtres, il nous reste encore à examiner si la Nouvelle-Guinée est attachée au grand continent du sud ou si elle en est separée par des îles et des bras de mer, — ensuite si la nouvelle Terre de Van Diemen est unie ou non à ce grand continent, — quelles îles encore inconnues pourraient se trouver entre la Nouvelle-Guinée et le continent du sud; après quoi il faudrait prendre des renseignements plus détaillés sur la nature et les particularités de ces diverses contrées.»

Vient ensuite une indication aussi précise que possible de la route à suivre et des diverses précautions à prendre jusqu'aux plus minutieuses.

«Dans le cas ou la Nouvelle-Guinée (comme il est probable) serait unie avec le continent du sud, de façon à ne former qu'une seule terre, il faudra longer et découvrir la côte septentrionale du 17 au 20e degré, par la mousson du sud-est; ensuite vous dirigerez votre course (en tant que le vent et le temps le permettront) le long de la Terre de l'Eendracht jusqu'aux bas-fonds de Houtman et là jeter l'ancre à l'endroit le plus convenable, afin de tâcher de retrouver la caisse renfermant huit-mille rixdales

ainsi qu'une pièce de canon en métal qui sont restés parmi les débris du vaisseau le *Batavia* qui fit naufrage dans cet endroit en 1629 et qui n'ont point été repêchés par l'équipage du yacht le *Sardam*, ce qui serait rendre un vrai service à la Compagnie. Il faudrait ensuite s'informer si les deux Hollandais condamnés à mort par le commandant Franciscus Pelsert et abandonnés alors sur cette côte, sont encore en vie, et à cette occasion profiter de leurs renseignements pour connaître le pays, en leur offrant de les ramener à Batavia; ces renseignements seraient fort désirables pour les vaisseaux qui viennent de Hollande en Inde.

« Mais dans le cas où l'époque avancée de l'année et les gros temps ne permettraient pas au vaisseau d'arriver aux bancs de Houtman, il faudra aviser, selon les circonstances et l'avis du conseil, s'il ne vaudrait pas mieux, de la rivière de Willems, revenir du côté de l'est, longeant la côte, et, profitant de la mousson du sud-est, passer de la Terre de De Wit à la Terre d'Arnhem et de Van Diemen, pour examiner minutieusement si ces contrées ne forment pas une seule et même île, et ce qu'il serait possible d'en tirer.

« Examiner en même temps s'il existe d'autres îles entre Baey, Sumbawa, Timor et la Terre du sud.

« Toutes ces recherches une fois terminées avec l'aide de Dieu, nous l'espérons du moins, avant la fin du mois de juin vous vous dirigerez conjointement, soit des bas-fonds de Houtman, soit de la Terre de Van Diemen vers la côte méridionale de Java, pour arriver à Batavia par le détroit de la Sonde, pendant le mois de juillet, époque à laquelle nous vous attendrons. »

« Il faudra pareillement décrire et dessiner exactement sur une carte tous les pays, îles, caps, golfes, anses, baies, rivières, bas-fonds, bancs de sable, écueils, roches, etc. que vous aurez rencontrés pendant le voyage, aussi bien sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et de la Terre du Sud que dans l'Océan indien et les mers intérieures; et dans ce but il sera adjoint un dessinateur à l'expédition. Il faudra noter exactement la position, la direction et la distance relative des côtes, îles, caps, promontoires, baies et rivières; leurs relèvements et les marques de reconnaissance, tels que montagnes, collines, arbres, constructions, — la profondeur des écueils et des récifs, et indiquer à quels signaux on pourra aisément les éviter, — la nature du fond, s'il est dur, rocheux, mou, plat ou escarpé, — si la sonde est un bon guide ou non; les relèvements pour reconnaître les meilleurs ancrages dans les rades et dans les baies, — les passes des rivières, leur direction et la manière de les franchir, quelle est la direction des courants, quels vents soufflent dans ces parages, et si les marées se règlent d'après la lune où les vents. On observera de même soigneusement les changements de mousson, les pluies et les sécheresses, en un mot tout ce qu'il est du devoir d'un pilote expérimenté d'observer, et tout ce qui à l'avenir pourra servir à la navigation dans les parages découverts. La saison de l'année, vu la courte durée des jours, ne permettra pas qu'aucun moment soit employé inutilement; mais il conviendra d'en faire le plus d'usage possible. »

Qu'on pardonne au sentiment de nationalité qui nous a fait étendre cet extrait de l'instruction de Tasman au delà de ce que nous nous étions proposé d'abord. Mais ces particularités relèvent la gloire de Van Diemen, qui présida avec tant de sollicitude, de précision et d'habileté aux préparatifs de cette expédition. Nous ajoutons la fin de cette même pièce qui montre les soins dont le gouverneur avait entouré l'équipage.

Après avoir nommé le conseil de marine, il poursuit ainsi:

« Toutes les affaires relatives au succès du voyage, à l'exécution de nos ordres, et à l'administration de la justice, seront portées devant ce grand conseil. Le commandeur y aura double voix. Mais dans toutes les affaires concernant la navigation, la découverte des pays, les seconds pilotes assisteront au conseil et auront voix consultative. Le commandeur recueillera les voix et la majorité absolue décidera: toute résolution sera inscrite de suite triplement, signée et exécutée au profit de la Compagnie.

« Et quant au conseil particulier de chaque vaisseau, les teneurs de livres et les maîtres d'équipage y seront appelés, comme le porte l'ordre de nos supérieurs.

« Si le commandeur Tasman, ce qu'à Dieu ne plaise, venait à mourir, il faudra lui donner pour

successeur celui dont le nom se trouve dans l'acte ci inclus; il aura du reste à se conformer en tous points à la présente instruction.

« L'équipage des yachts se compose de **111** excellents matelots, de **16** soldats et d'un officier, à savoir:

Sur le *Limmen*. . . .	45 matelots,	11 soldats	en tout	56 hommes.
Sur le *Zeemeeuw* . . .	35 »	6 »	» »	41 »
Sur le *Brack*	14 »		» »	14 »
En tout . .	94 matelots,	17 soldats	en tout	**111** hommes.

« Les vaisseaux sont pourvus pour huit mois au moins de toutes les munitions, instruments et provisions nécessaires, pourvu que tout soit bien administré. La ration ordinaire sera deux fois par semaine de la viande, une fois du lard, une chopine de vinaigre, une demi-chopine d'huile par semaine et $1^{1}/_{2}$ chopine d'arak par jour. Chaque yacht porte un lègre de fort arrak et 120 pots de plus à bord du *Zeemeeuw* pour le *Brack*, afin de le distribuer sobrement pendant le froid aux hommes de l'équipage. Il faudra surtout ménager l'eau fraîche et le bois à brûler, quoique les vaisseaux en aient fait une provision considérable: car autrement la nécessité de vous procurer ces objets pourrait retarder votre voyage ou même vous forcer de rentrer à Batavia sans avoir rien fait, au grand détriment de la Compagnie qui a fait de grands frais pour l'équipement de ces yachts, et à votre honte à tous.

« Il est encore une foule de circonstances imprévues qui surviendront pendant le voyage, a propos desquelles il serait impossible de donner des instructions. Dans ces cas là le conseil décidera de ce qu'il y aura à faire, en usant d'une prudence constante, et de façon à ne pas exposer sans nécessité les précieux vaisseaux et équipages de la Compagnie. Et dans ce but, nous désirons qu'en aucun cas le commandeur ne quitte trop facilement son bord, à moins que, et d'après l'avis du conseil, le service de la Compagnie ne semble exiger le contraire; car des accidents entièrement imprévus pourraient venir contrecarrer les desseins de la Compagnie.

« Enfin et pour terminer cette Instruction, nous vous souhaitons la bénédiction du Tout-Puissant; nous le prions qu'il vous ramène sains et saufs de ce voyage, qu'il vous donne le courage nécessaire, et la réussite, pour la glorification de Dieu, pour la renommée de la Patrie, le service de la Compagnie, notre satisfaction, et votre gloire immortelle à tous. »

Le génie de Van Diemen présidait avec une égale vigilance à tous ces travaux scientifiques, militaires et commerciaux. Il n'est pas étonnant que l'attention continue qu'il devait porter à tant de branches ait miné sa santé. Déjà il avait insisté en Hollande pour qu'on lui choisît un successeur; mais chaque fois on l'avait prié de se charger encore de cette tâche qu'il remplissait si glorieusement. Enfin en 1645 il tomba malade; et le 12 avril, se sentant considérablement affaibli, il fit venir auprès de son lit les conseillers de l'Inde. Le gouvernement prit en conséquence un arrêté pour que la marche des affaires ne souffrît aucun retard. Le gouverneur, l'esprit entièrement lucide, insista pour que le service se fît avec la même régularité et proposa, sauf la ratification des directeurs de la Compagnie, le directeur-général Cornelis Van Der Lyn comme son successeur; en attendant il demandait qu'on le reconnût comme président du conseil; ces deux propositions furent acceptées.

Après avoir pris toutes les précautions nécessaires regardant le service, il demanda aux conseillers quelle était leur opinion par rapport au séjour de son épouse, après qu'il les aurait quittés; la réponse unanime fut qu'elle aurait comme pendant la vie de Son Excellence le libre usage de sa maison, jusqu'à ce qu'elle se décidât à retourner en Hollande, ou à prendre d'autres arrangements. L'épouse de Van Diemen était Mlle. Van Aalst; après la mort de son mari, arrivée le 19 avril elle demeura jusqu'à la fin de l'année à Batavia, et, se conformant à l'esprit qui avait guidé son mari, dôta l'église hollandaise de beaucoup d'objets précieux. Elle épousa plus tard M. Constant, notre ancien directeur en Perse. A son retour en Hollande, les directeurs de la Compagnie voulant reconnaître en elle les grands services rendus par son époux à la Compagnie, lui firent présent d'une somme de 20,000 florins, et lui permirent de garder tout le mobilier et les choses précieuses qu'elle avait ramenées en quantité des Indes. Il paraît qu'elle avait à Batavia un train de prince, une espèce de cour, ce qui scandalisa les prédicateurs. Valentyn rapporte qu'en mai 1645 le prédicateur Hilarius fit un sermon

sur « la méchanceté des cours » (hoofsche nijdigheid), d'après un texte tiré de Daniel VI, 4 et 5. Les conseillers et la veuve du gouverneur en furent piqués; et le ministre fut appelé à se justifier; mais le consistoire le renvoya absous, jugeant que ni Son Excellence, ni les conseillers n'avaient aucune raison de se sentir blessés par ce sermon.

Antonio Van Diemen fut enterré le 22 avril 1645, dans l'église déjà nommée, derrière le banc des pasteurs: ses armoiries furent placées au-dessus du tombeau.

Ce fut pendant le gouvernement de Van Diemen, un an avant sa mort, que l'octroi de la Compagnie fut prolongé une seconde fois pour 21 ans. Dans cette seconde période de son existence, les profits furent moins considérables de 25 pour c. en moyenne que pendant la première. Cette diminution s'explique par les grandes entreprises de la Compagnie et par l'extension de sa puissance. En décembre 1642, le dividende était de 50, ce qui était toujours plus considérable que postérieurement pendant le même siècle.

La Compagnie des Indes-Occidentales voyant les grands profits que faisait celle des Indes-Orientales, demanda la fusion des deux corps; mais cette demande fut refusée, à cause de la fâcheuse situation dans laquelle se trouvait la première, et cela par suite des dépenses où l'avaient entraînée de coûteuses entreprises. Les Etats s'efforcèrent aussi de ménager cette union, mais en vain. La Compagnie des Indes-Orientales, fière de ses avantages, de ses trésors et de sa grande puissance, refusa orgueilleusement tout rapprochement. Il était réservé à d'autres temps de voir les colonies placées sous une influence unique.

Certes il fut honorable pour le siècle de Frédéric-Henri, alors que la puissance maritime de la France et la puissance aujourd'hui colossale des Anglais aux Indes existaient à peine, de posséder en Orient un représentant comme Van Diemen, qui répandait au loin la gloire du nom hollandais.

Qu'ajouterons-nous en finissant à la louange de Van Diemen? La Compagnie perdit en lui un de ses serviteurs les plus zélés et les plus éclairés; la Patrie, un de ses plus utiles citoyens. L'histoire et la tradition nous le montrent à l'envi comme l'homme qui a étendu le plus activement notre puissance en Orient, et le placent à côté des plus grands hommes de son siècle.

En entrant en fonctions comme gouverneur-général, Van Diemen était encore dans toute la force de l'âge et jouissait d'une florissante santé. Il était rond et court de taille; il avait le teint rouge, le regard vif, quoiqu'il paraisse avoir eu une infirmité à l'oeil gauche. Mais neuf ans d'un travail incessant, épuisèrent son corps; cependant l'extrême lucidité de son esprit, qui lui assigne une place honorable à côté de Koen, ne l'abandonna pas un seul instant. Cette perspicacité, cette profondeur de vues qui embrasse l'avenir, n'est-ce pas là le trait caractéristique du génie? Au simple récit des faits ne reconnaîtra-t-on pas que Van Diemen a éminemment rempli la place que la fortune lui avait assignée, d'un côté en versant les trésors de riches contrées dans les mains de ses compatriotes, d'autre part en dirigeant les entreprises lointaines du Cook hollandais, en créant pour ainsi dire une cinquième partie du monde, dont aucun navigateur jaloux, ni aucun géographe, ni la politique elle-même n'ont jamais pu effacer le nom.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Les Hollandais au Brésil. Récit succinct des principaux exploits de nos ancêtres dans l'Amérique méridionale; leurs conquêtes au Brésil et leur puissance colossale dans cette colonie sous le comte Joan Maurice de Nassau, au commencement du XVIIe siècle, par M. P. M. Netscher, lieutenant de grenadiers.

(*Suite et fin de la page* 340 *de ce volume.*)

Cependant, lé comte de la Torre, avait, avec un zèle infatigable, employé son séjour dans St. Salvador à remettre sa flotte sur un pied formidable. Des renforts de toutes sortes arrivèrent de Rio-de-Janeiro et de Buenos-Ayros, et Bahia fut métamorphosé en un grand port maritime. Le nombre des troupes qui s'y trouvaient prêtes à être embarquées s'élevait à plus de 8500 hommes, savoir, 2400 nègres, sous Henriquez Diaz, 900 habitants armés, 600 Brésiliens sous le commandement de Cameron et enfin 4600 hommes de troupes régulières espagnoles et portugaises sous les ordres du général comte Bagnola et les colonels Louis Barbaillo, Dom Manuel Mascarenhas, Hector de la Calce [1], etc. etc. Les autres commandants en chef étaient: Dom Basco Mascarenhas comte d'Obidos, général d'artillerie, Don Francisco de Mora, général de cavalerie, Don Juan De Vega, amiral des forces maritimes de l'Espagne et Dom Rodrigo Lobo, amiral de la flotte portugaise. D'autres personnes de distinction, *fidalgos* et officiers pensionnés, accompagneraient l'expédition comme volontaires pour combattre contre les hérétiques [2]. Joan Maurice, de son côté, manquât complétement de troupes, d'approvisionnements et de munitions de guerre [3]; toutefois il s'était fortifié autant que possible. Les forces maritimes disponibles au Brésil étaient fort minimes et consistaient principalement en 13 navires de guerre avec lesquels l'amiral Willem Cornelisz. Loos croisait devant Bahia. Par des efforts incroyables on parvint, en armant provisoirement des navires marchands, à porter ce nombre à 41 navires, montés par 1600 mate.

[1] Le même qui, en 1636 avait été fait prisonnier par Artcihofsky et qui plus tard avait été échangé coutre d'autres prisonniers de guerre.

[2] Nous empruntons ces détails snr la force espagnole à Bahia d'une lettre que Joan Maurice avait adressée aux Etats-Généraux, en date de Pernambuco, 9 juillet 1639 (voir Arch. du Roy. Lias West-Indie 1635—1640.) Le titre de Don est espagnol, celui de Dom portugais.

[3] A ce moment la situation du Brésil-hollandais était devenue très-précaire; car le comte Maurice, dans sa lettre, du 9 juillet, adressée aux Etats-Généraux, annonce qu'il n'aura que tout au plus 3000 hommes à opposer à la force redoutable de l'Espagne, et si, peu de temps auparavant on n'avait pas pris un bâtiment ennemi chargé de grains, il y a longtemps qu'on aurait manqué de pain au Récif. Il termina sa lettre en disant «que l'on exposait au hasard tout le pays et tant de braves gens» *Soo dat men het geheele land ende soo veel eerlijcke luijden well op de peze spant ende hasardeert.* (Arch du Roy. Lias West-Indie 1635—1640.)

Le 4 août notre gouverneur adressa une nouvelle lettre à leurs hautes puissances. Il leur manda de nouveau que tous les approvisionnements étaient consommés. Cette lettre se termine par ces mots remarquables:

« *Soo dat U Ho.Mo. lichtelijc konnen oordeelen in wat voor een postur wij ons bevinden ende wat eere voor mijn alhier is te behaelen. De vijant maect groote preparatien om ons dese maent aen te tasten. Ick ben geresolveert met de hulpe Godts met hem te slaen, het mag kosten wat het wil, aenghesien het beter is in 't velt te sterven met het rapier in de hand als door honger vergaen.* »

« *De sorte que vos hautes puissances peuvent se faire une juste* « *idée de la position où nous nous trouvons ici, et quel honneur il* « *y a à acquérir pour moi. L'ennemi fait de grands préparatifs* « *pour nous attaquer ce mois-ci. J'ai résolu de le combattre avec* « *l'aide de Dieu, coûte que coûte, vu qu'il vaut mieux mourir* « *sur le champ de bataille, sa rapière à la main que de succomber* « *à la faim.* » (Arch. du Roy., Lias West-Indie, 1635—1640.)

L'assemblée des XIX resta encore sourd à toutes les instances du comte Maurice, et aux pressantes sollicitations des Etats-Généraux mais en quelque sorte la compagnie était excusable, à cause de la déplorable situation où se trauvaient ses finances. Cette même année elle se vit forcée de proposer une augmentation des capitaux à une rente de 6 p. c. et de demander une subvention de fl. 500,000 outre celle de fl. 700,000 dont elle jouissait déjà depuis quelques années sur le trésor de l'Etat. (Résolutions des Etats-Généraux, Register W. I. Zaken, 1638—1651.)

lots et sur lesquels on avait en outre embarqué 1200 soldats sous les ordres du major Pierre le Grand. Le reste de nos forces militaires, 1800 hommes, auxquels on pouvait ajouter 1000 à 1500 Brésiliens auxiliaires, suffisait à peine pour les garnisons; on ne pouvait guère en distraire que quelques compagnies pour garantir les frontières du Sud des incursions incessantes des maraudeurs et des partisans portugais.

Le 19 novembre 1639 la flotte hispano-portugaise mit enfin à la voile de St. Salvador. Elle était forte de 86 bâtiments, montés par 12 à 15,000 matelots et soldats. Cette *armada* redoutable, commandée par Dom Fernando Mascarenhas, comte de la Torre, était composée de la manière suivante L'escadre espagnole, consistant en 12 grands gallions et portant 568 bouches à feu en métal, de gros calibre, sous le commandement de Don Juan de Vega; l'escadre portugaise forte de 8 gallions avec 226 pièces de canon en métal, sous les ordres de Dom Rodrigo Lobo; 27 navires auxiliaires, des îles Açores et du Brésil portugais, avec 250 canons en fer, sous le commandement d'Antonio da Cunha d'Andrada. Il y avait encore outre ces bâtiments 39 caravelles, pataches et barques, pourvues de petits canons de fer, mais destinées principalement à servir pour le transport des troupes qu'il s'agissait de débarquer [1]. Retenue constamment par le vent du nord, la flotte mit presque deux mois pour arriver à la hauteur de Pernambuco. Le comte de la Torre voulut essayer au nord de cette ville un débarquement de 7000 hommes. Cependant le vent du nord changea tout à coup et fut remplacé par un vent violent du sud, en sorte que le comte de la Torre se vit obligé de renoncer à son projet de débarquement mais le lendemain, 12 janvier 1640, il rencontra la flotte hollandaise à la hauteur de Tamarica [2]. Cette escadre se composait de 18 vaisseaux et 11 yachts appartenant à la Compagnie, et 12 bâtiments loués, tous sous le commandement de l'amiral Willem Cornelisz. Loos, le vice-amiral Jacob Huygens et le contreamiral Alderik. Ces bâtiments portaient ensemble 473 canons de tout calibre.

Le même jour, dans l'après-midi, les hostilités commencèrent. On se battit de part et d'autre avec une égale furie. Tout-à-coup le vaisseau amiral *de Faem* fut entouré et cerné de près par quatre gallions. Pendant trois heures il soutint le combat avec succès, jusqu'à ce que le vaillant Loos fut tué et que la nuit vint mettre fin à ce combat. Le navire l'*Alkmaar* souffrit tellement en cette occasion qu'il coula bas sans qu'on pût en empêcher la perte. Le vice-amiral Huygens prit le lendemain le commandement de la flotte, et recommença avec une nouvelle ardeur le combat, qui fut soutenu toute la journée. Ce jour là nous perdîmes le navire *de Geele Zon*, qui coula à fond, et l'on ne parvint à sauver que la moitié de son équipage. Le vent et le courant poussèrent les deux flottes de plus en plus vers le nord, en

[1] La composition de la flotte ennemie est empruntée d'un état qui se trouve aux Archives du Royaume (Lias West-Indie, 1635—1640). Nous trouvons dans Barlaeus, page 174, un extrait de l'original du rapport espagnol, dans lequel la force de cette flotte est portée à 93 voiles, et celle de la flotte hollandaise à 35. Van Kampen fait à ce sujet la judicieuse observation qu'on rencontre fort rarement une pareille bonne foi dans les bulletins officiels. Nous nous permettrons de faire remarquer à notre tour, sans craindre qu'on nous accuse de partialité nationale, que les rapports officiels néerlandais font peut-être une exception à larègle générale. D'après les événements qui se sont passés dans les derniers temps nous pouvons juger nous-mêmes, et en examinant dans les archives du Royaume les documents sur les événements de la troisième partie de ces mémoires historiques, et les comparant à ce qu'en ont écrit des écrivains étrangers, nous nous sommes convaincus qu'il est fort rare d'y trouver quelque chose qui soit contraire à la vérité.

[2] Nous empruntons en grande partie l'historique de cette bataille navale qui a duré qnatre jours, au rapport officiel que le comte Maurice en communiqua aux Etats-Généraux, sous la date du 28 février 1640. (Arch. du Roy., Lias West-Indie 1635—1640). Ces mêmes particularités se trouvent en grande partie dans Barlaeus; Veegens, page 245 et suivantes; Eng. Gerr. Neêrl. heldendaden ter zee, I page 355 et suivantes; Vau Kampen, I pag. 430; De Beauchamp III, page 100 et ensuite dans une brochure qui date de cette époque et qui se trouve à la Bibliothèque royale. Cette brochure est intitulée: *auctentyck verhael van 't remarquabelste dat is voorgevallen in Brasyl tusschen den Hollandschen admiraal Willem Cornelisz en de Spaensche vloote. Amsterdam* 1640.

Nous trouvons également un rapport assez exact de ces quatre combats dans Southey, *History of Brasil.* Cet ouvrage remarquable et fort volumineux, qui a été réimprimé à Londres, en 1822, est sans contredit le plus complet qui ait été écrit jusqu'en ce jour sur l'histoire du Brésil depuis les temps les plus reculés jusque 1810. Le style en est agréable et poétiquement descriptif; les particularités s'y trouvent consignées avec moins de partialité contre les Hollandais que dans aucun autre ouvrage étranger, parce qu'il a aussi puisé à des sources hollandaises.

Dans le *Beschrijving van America* de Montanus, 1671, nous trouvons également des particularités fort intéressantes. En général nous pouvons fortement recommander cet ouvrage. Nous l'avons comparé avec les documents qui se trouvent aux Archives du Royaume et nous avons reconnu que l'auteur a été parfaitement bien instruit des faits.

sorte que le trosième jour elles se trouvèrent déjà près la côte de Paraiba. Là le combat recommença de nouveau.

Entre autres actes héroïques, celui du contre-amiral Alderik, commandant le navire *de Swaen*, mérite une mention toute particulière: Les boulets lui ayant enlevé son grand mât, il se vit obligé de jeter l'ancre. Plusieurs gallions ennemis l'entourèrent aussitôt et commencèrent l'abordage. Déjà 200 à 300 soldats ennemis avaient sauté à son bord, lorsque tout à coup notre rusé capitaine fit couper les câbles et, se confiant à la grâce de Dieu, se laissa entraîner par le courant vers les bancs de sable voisins. Les gallions, se voyant ainsi aller à la dérive lâchèrent bientôt prise dans la crainte d'être poussés sur la côte. Les Espagnols et les Portugais qui se trouvaient à bord furent alors attaqués avec une telle fureur par l'équipage hollandais qu'une grande partie d'entre eux furent massacrés, et que les autres, désespérant d'échapper à la mort, sautèrent dans la mer. Le navire *de Swaen*, se trouvait donc encore en notre pouvoir, mais il restait assis sur un rocher et bientôt-il se vit de nouveau attaqué par un gros navire portugais, commandé par Antonio da Cunha d'Andrada. Ce navire vint également à toucher fond et fut tellement canonné par notre grosse artillerie qu'il amena pavillon. Peu de temps après les deux navires coulèrent bas. Les équipages furent sauvés ainsi que le butin de fl. 30,000 en argent monnayé et non-monnayé qu'Alderik fit porter à terre.

Ce jour là un grand nombre d'Espagnols et de Portugais trouvèrent la mort dans les flots, car telle était la chaleur du combat qu'on ne songeait même pas à sauver les hommes qui se noyaient.

Conformément aux instructions que leur avait données le comte Maurice, les capitaines hollandais avec leurs petits bâtiments et leurs faibles équipages n'essayèrent pas l'abordage des grands navires ennemis; ils se tinrent constamment à une petite distance et dirigèrent sans cesse leur feu sur les bâtiments. Par la facilité de leurs mouvements, ils avaient un grand avantage sur les lourds gallions qui manoeuvrent fort difficilement et qui étaient en outre si hauts de bord que la plupart de leurs boulets passaient par dessus la téte de nos marins. Le nombre des prisonniers que nous fîmes ce jour-là, fut de 230, parmi lesquels se trouvait d'Andrada, dont nous avons parlé plus haut[1].

Les deux flottes qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, avaient de plus en plus été poussées vers le nord, furent empêchés, par un calme plat, de se rapprocher les deux jours suivants. Mais le 17 janvier un quatrième combat fut livré à la hauteur de Rio-Grande. Le vice-amiral Jacob Huygens attaqua le commandant en chef espagnol, comte de la Torre, avec une telle violence, que celui-ci profitant du vent sud-est, prit la fuite avec toute sa flotte et se cacha derrière les rochers du cap St. Roque pour échapper aux poursuites des Hollandais.

Quelques-uns des navires ennemis tentèrent de s'approcher de la côte; ils se trouvaient dans une pénible situation par suite du manqne complet d'eau potable; mais-presque partout la côte était trop bien surveillée pour qu'ils pussent y aborder. Cependant Bagnola, de Mora et Louis Barbaillo parvinrent à opérer, au nord de Rio-Grande, un débarquement avec une partie de l'armée expéditionnaire, et ils s'avancèrent dans l'intérieur du pays, où par des efforts incroyables et des dangers immenses ils parvinrent à tourner notre colonie pour arriver à St. Salvador. Ils furent suivis de si près par nos troupes sous les ordres du colonel Tourlon et du major Garstman, qu'ils tuèrent les traînards afin de faire perdre la trace de leurs pas à ceux qui les poursuivaient[2].

Le reste de la flotte ennemie, entraîné par le courant, s'éloigna, bon gré malgré, du lieu de sa destination. Grand nombre de l'équipage succomba à la faim et à la soif, d'autres furent engloutis dans les flots avec leurs gallions, horriblement maltraités par nos boulets; une partie de la flotte fit voile vers l'Espagne, tandis que le gouverneur, comte de la Torre, s'embarqua sur un yacht de 10 canons, et,

[1] Le comte Maurice envoya ce commandant portugais en Hollande et conseilla aux Etats-Généraux de le tenir prisonnier quelqne temps: c'était un vaillant capitaine qui pouvait nous faire encore bien du mal. Depuis le 26 juillet jusqu'au 16 août 1640 il a été gardé en prison à La Haye (au *Gevangenpoort*). Mais il fut relaché à condition qu'il ne retournerait ni en Portugal ni en Espagne, mais qu'il se rendrait à Tercera (Arch. du Roy., Register W. I. Zaken, 163.—1651).

[2] Bien que Southey conteste la vérité de cette cruauté, nous croyons devoir d'autant plus ajouter foi au rapport officiel de Maurice, que ce fait est également confirmé par Veegens, Barlæus, Montanus et autres auteurs.

après d'immenses détours, arriva enfin à Bahia, où le comte d'Obidos, général d'artillerie, s'était chargé du gouvernement pendant son absence [1].

Ainsi, sans avoir remporté des avantages décisifs, les Hollandais, secondés par les vents, avaient réussi à écarter cette expédition formidable et leur flotte était rentrée au Récif sans aucune perte sensible (seulement deux vaisseaux, et 106 hommes, tant tués que blessés) et avec tous les avantages d'une victoire [2].

Pour célébrer cet heureux événement, le comte Maurice ordonna des réjouissances publiques. Des coups de canon furent tirés en signe d'allégresse et plus tard on frappa une médaille en commémoration de ce combat naval; cette médaille portait sur la face l'effigie du gouverneur et sur le revers une bataille navale entourée d'une inscription qui prouve si éminemment la modestie et le sentiment religieux de nos ancêtres: *Dieu abattit l'orgueil de l'ennemi le* 12, 13, 14 *et* 17 *janvier* 1640 (*God sloeg 's vijands hoogmoed den* 12ⁿ, 13ⁿ, 14ⁿ *en* 17ⁿ *Jan.* 1640) [3]. Quelques capitaines de vaisseaux marchands qui n'avaient pas fait leur devoir dans l'action, furent mis en jugement et reçurent une juste punition. Deux de ces lâches furent décapités [4].

Ce danger avait donc disparu, mais d'un autre côté nos possessions avaient été à cette époque également attaquées avec violence. Déjà avant l'apparition de la flotte ennemie, Juan Lopez Barbaillo avec deux mille hommes parmi lesquels se trouvaient quelques centaines de Brésiliens sous le commandement de Cameron, avait passé la rivière de St. Francisco et entreprit sur plusieurs points des excursions dévastatrices même jusque sous les murs d'Olinda, tandis que plus vers le nord, le Portugais Andreas Vidal s'était avancé dans Paraïba, dans le but de faciliter, au moment donné, le débarquement de la flotte. Mais au sud et au nord de notre colonie menacée, les bandes ennemies furent complétement battues et mises en fuite par le colonel Kin, le major Mansfeld et le capitaine Tak. Sur quelques prisonniers que l'on avait faits, on trouva des papiers, d'où l'on vit que les commandants ennemis avaient reçu pour instruction de n'épargner aucun Hollandais ni aucun Brésilien dévoué aux Hollandais, de les massacrer tous et de mettre le feu à leurs habitations [5].

On découvrit, à la même époque, à Paraïba, une conjuration parmi la population portugaise. Elle était en rapport avec les attaques que nous essuyions par terre, et elle devait éclater également, lors de l'apparition de la flotte. Les chefs de ce complot étaint des ecclésiastiquess. Le comte Maurice, pour les punir, en fit emprisonner une soixantaine à Tamarica.

[1] Nous trouvons dans De Beauchamp, Southey, *Istoria delle guerre* et *Historia de Portugal restaurado por* D. Louis Menezes, conde de Ericeira. Lisboa 1757: que le comte de la Torre, n'ayant plus aucune espérance de rentrer à Bahia, erra encore quelque temps dans les mers occidentales et ne regagna qu'avec peine le port de Lisbonne, où une étroite prison dans le fort St. Julien devint le prix e ses services infructueux. Cette assertion ne nous semble pourtant pas exacte.

Nous avons emprunté nos détails sur le retour du comte de la Torre à Bahia au rapport officiel du comte Maurice adressé aux Etats-Généraux sous la date du 28 février 1640. Montanus et Veegens le rapportent de la même manière et nous croyons d'autant plus pouvoir l'accepter comme fait avéré, qu'aux Archives du Royaume (Lias West-Indie 1635—1640) il se trouve des copies authentiques de deux lettres du comte de la Torre, adressées au mois de juin 1640, de St. Salvador au roi d'Espagne: ce qui serait chose impossible si immédiatement après le combat naval, il s'était rendu en Portugal. Il est vrai qu'il n'a pas conservé longtemps ses fonctions, et que déjà au mois de juillet il était remplacé par Dom Jorge de Masearenhas, marquis de Montalvan, avec le titre de vice-roi. C'est donc à tort que Veegens écrit (voir page 270) que l'amiral à la bataille de Tamarica, et ce vice-roi n'étaient qu'une seule et même personne. Cette erreur n'est au reste que la suite naturelle d'une méprise dans les noms, car tous deux portaient le nom de l'antique et noble famille portugaise de Mascarenhas.

[2] Nous lisons dans Southey I, page 651: «*In this manner was a flect of eigthy seven vessels, carrying two thousand four hondred pieces of cannon, prevented by a far inferior force from effecting any thing.*» (Ainsi une flotte de 87 navires avec 2400 pièces de canon fut empêchée par une force bien inférieure en nombre d'exécuter sa mission.)

[3] Voir Veegens page 249.

[4] Voir Montanus, page 487.

[5] Ce n'est pas une exagération, car ces papiers existent aux archives du royaume, savoir: deux ordres du gouverneur de Bahia adressés à Cameron et à Juan Lopez Barbaillo, datés du 17 novembre 1639 (Lias West Indie), et une lettre de Louis Barbaillo (oncle de Juan Lopes) à son neveu pour lui recommander la stricte exécution de cet ordre. Telle était la haine de l'ennemi contre les Hollandais, que, suivant quelques auteurs, les prêtres de Bahia n'accordaient l'absolution aux troupes de terre et de mer qu'après que celles-ci avaient promis de ne faire quartier à aucun hérétique.

Les succès obtenus sur les ennemis, en les chassant de l'intérieur de nos possesions, étaient dus en partie au secours que nous avait prêté la tribu des Tapujas; celle-ci nous avait envoyé un corps de 3000 hommes. Leur roi, Jandovi [1], s'était déclaré pour les Hollandais et avait même remis comme otage, son fils entre les mains du comte Maurice. Après ces différents avantages que nous avions remportés, le gouvernement hollandais commença à acquérir de plus en plus la confiance des indigènes, surtout lorsque le gouverneur convoqua au Récif, au mois d'août 1640, une sorte de diète composée des notabilités portugaises dans le Brésil hollandais. Il leur promit de nouveau le libre exercice du culte, et la protection de leur personnes et de leurs biens. Il leur fit comprendre en même temps qu'avec l'anéantissement de la flotte espagnole tout espoir avait disparu pour eux [2].

Cependant, le 26 mars 1640, arriva de la métropole une flotte composée de 27 navires, sous le commandement des amiraux Lichthart et Jol, avec un équipage de 1200 hommes [3]. La Compagnie des Indes-Occidentales avait fait tous ses efforts pour parvenir à ce résultat. Elle insista de nouveau sur la nécessité de tâcher de s'emparer de St. Salvador. Mais le comte Maurice comprit que ses forces militaires étaient insuffisantes pour une pareille entreprise, surtout dans un moment où il était encore si faiblement pourvu d'approvisionnements, de vivres et de munitions de guerre. Il se borna donc à expédier vers la baie de Tous-les-Saints, une flotte de 20 bâtiments, sous le commandement de l'amiral Lichthart montée par 2500 soldats, sous les ordres du colonel Tourlon; il leur donna l'ordre de piller et de dévaster les environs de St. Salvador et de n'épargner que les femmes et les enfants. Par ce système de destruction, le comte ne fit qu'user du droit de représailles, et voulut se venger des incursions dévastatrices de Cameron, Barbaillo et Vidal [4]. En même temps il espérait diminuer les revenus de la capitale du Brésil portugais, et la fatiguer tellement, qu'il lui serait plus facile, plus tard, de la soumettre à ses armes. Cet ordre fut exécuté avec une sévérité inexorable: tous les ateliers, toutes les sucreries de cette vaste baie furent incendiés et pillés [5].

Une terreur panique s'empara alors de tous les coeurs dans le Brésil-portugais; même les hommes les plus hardis commencèrent à désespérer de la possibilité de pouvoir à la longue résister à leur entreprenant ennemi.

Ce fut dans cet état de désolation que Dom Jorge de Mascarenhas, marquis de Montalvan, trouva la colonie, lorsqu'au mois de juillet 1640 il arriva de la métropole avec le titre de vice-roi [6]. Il s'occupa d'abord de multiplier les moyens défensifs de sa capitale et ordonna à ses capitaines de s'en tenir désormais à la convention conclue en 1633, avec les Hollandais, pour se faire la guerre avec plus d'humanité et de loyauté.

Dans le cours du même mois notre gouverneur avait envoyé les amiraux Jol et Lichthart aux Antille

[1] C'est avec les plus grands éloges que le comte Maurice fait mention de ce roi dans son rapport officiel; il l'appelle Jandovi, ou bien Jan de Wy. Cette dernière dénomination extraordinaire se trouve ainsi dans Montanus.

[2] La promesse faite par le tolérant comte Maurice aux populations catholiques portugaises, au sujet du libre exercice de leur culte fut, ainsi qui nous le verrons plus loin, en grande partie retirée par ordre de la métropole.

[3] Dans une lettre datée du 8 mai 1640 que le comte Maurice écrivit aux états-généraux, il leur fit part de l'arrivée de ce renfort tout en regrettant que ce ne fût pas assez pour effectuer une nouvelle attaque contre St. Salvador. Il demandait en même temps d'être relevé de son poste aussitôt que le terme de cinq ans serait écoulé (Arch. du Roy., Lias West-Indie, 1635—1640).

[4] Voyez les lettres M. S. de Maurice de Nassau aux Etats-Généraux du 8 mai et du 11 septembre 1640. Dans cette dernière lettre il réitère sa demande d'être rappelé (A. du R.).

[5] Il se trouve dans les Archives du Royaume quelques traductions de lettres espagnoles qui ont été interceptées à cette époque, et qui toutes présentent sous les plus sembres couleurs la situation du Brésil-portugais. On y trouve entre autres deux lettres du gouverneur comte de la Torre, adressées de Bahia au mois de juin (peu de temps avant son départ) au roi d'Espagne. Il se plaint amèrement des nombreuses dévastations commises par les Hollandais: 28 moulins à sucre avaient été incendiés et un grand nombre de champs de cannes à sucre détruits. Il s'y plaint aussi de ce qne ses troupes étaient si pauvrement pourvues de tout ce qui leur était necessaire. A cette lettre était jointe une copie de la circulaire qu'il avait adressée à tous les gouverneurs des colonies espagnoles environnantes, et dans laquelle il leur recommandait la plus grande vigilance parce qu'il était possible que l'audacieux amiral hollandais viendrait à les attaqner aussi chez eux. (Arch. du Roy., Lias West Indie 1635—1640).

[6] Voir la lettre de Maurice aux Etats-Généraux du 11 Septembre 1640 (Arch. du Roy., Lias West Indie 1641—1644), ainsi que Southye I, pag. 654; *Historia de portugal restaurado I*, page 62; De Beauchamp III, page 108 et *Istoria delle guerre* tome 1.

pour y surprendre la flotte d'argent espagnole. Mais à la hauteur de Cuba ils furent assaillis par une si violente tempête, que cinq de leurs navires sombrèrent[1], et qu'ils se virent obligés de retourner au Brésil avec leurs autres bâtiments délabrés.

Telle était la situation des deux parties belligérantes au Brésil, lorsque le 1er décembre 1640 Lisbonne vit éclater dans son sein, la révolution qui plaça la maison de Bragance sur le trône de Portugal, son légitime héritage[2]. Depuis que les Portugais avaient subi le joug espagnol, en 1581, ils n'avaient pas connu le bonheur: ils étaient opprimés et méconnus dans leurs priviléges, leurs moeurs et tout ce qu'ils avaient de plus cher; on eût dit que les rois d'Espagne, et surtout Philippe IV (à l'instigation d'Olivarez) par les mesures les plus injustes, avaient résolu de les pousser à la révolte. — Enfin, la conspiration éclata, préparée qu'elle était depuis quelques années avec un incroyable secret, sous la direction principale de Pinto-Robeiro, secrétaire du duc de Bragance, homme d'une intelligence supérieure.

Philippe fut déclaré déchu du trône de Portugal, et Joaõ II duc de Bragance fut proclamé roi de Portugal et des Algarves sous le nom de Jean IV[3]. La révolution fut complète et unanime dans tout le pays, et ne coûta que le sang du ministre d'Etat Dom Miguel de Vasconcellos (Portugais de naissance) que le peuple immola à sa vengeance, pour le punir d'être devenu l'odieux tyran de ses compatriotes. Bientôt les anciennes colonies du Portugal, passées avec le pays sous la domination espagnole, suivirent l'exemple de la métropole: les îles de Madère et des Açores, Tanger, les royaumes de Congo et d'Angola, le Mozambique, la Guinée et l'Inde proclamèrent Jean IV; le Brésil surtout se distingua par l'adhésion la plus franche et la plus unanime.

Le vice-roi notifia cette révolution importante au comte Maurice et la lui représenta comme un événement qui devait rapprocher par un traité de paix les nations hollandaise et portugaise contre l'Espagne, leur commune ennemie. Il proposa même de cesser tout-à-fait les hostilités de part et d'autre et commença par rappeler Cameron, Barbaillo et Henriquez Diaz qui étaient encore occupés à saccager nos frontières méridionales. Notre gouverneur lui répondit qu'il n'osait conclure aucune trêve sans l'ordre exprès de la Compagnie et des Etats-généraux, mais qu'il suivrait son exemple en retirant ses corps de partisans[4]. Même dans les capitaineries hollandaises la nouvelle de l'avénement de Jean IV au trône de Portugal fut reçue avec des acclamations générales, et Maurice, loin de blâmer l'essor et le témoignage de la joie publique, ordonna des salves d'artillerie dans tous les forts de Pernambuco et des fêtes au Récif; mesures de sage politique, pour se concilier de plus en plus l'esprit des Portugais dans son gouvernement.

Montalvan s'empressa aussitôt d'envoyer son fils Fernando à Lisbonne pour y porter le témoignage de son obéissance au nouveau Roi, mais malheureusement ses deux autres fils Pedro et Jeronimo s'enfuyaient à Madrid comme pour protester contre la révolution de Bragance. Cette conduite loyale, mais peu patriotique, éveilla des soupçons sur la fidélité du père, et le roi envoya à St. Salvador le jésuite Francisco Vilheno avec ordre de déposer le vice-roi, dans le cas où sa conduite ne serait pas irréprochable, et de le remplacer dans le gouvernement par le général Louis Barbaillo, Laurenzo Correa de Britto et Pedro da Sylva, alors archevêque de la capitale. Le jésuite eut l'imprudence inexcusable de communiquer ses instructions aux trois régents désignés par le roi, et aussitôt Montalvan fut dépouillé de l'autorité par ces trois ambitieux qui le firent charger de fers et conduire à bord d'une caravelle pour être transporté au Portugal[5]. Avant son arrivée à Lisbonne, l'effet des impressions

[1] Voir le rapport officiel de Jol et Lichthart au comte Maurice (Arch. du Roy., Lias West Indie 1641—1644).

[2] Voyez le récit de cette révolution du Portugal: Wagenaar XI, pages 311—313; *Istoria delle guerre* II, page 5 et suivantes; mais surtout le *Historia de Portugal restaurado*, dans le 1er volume qui ne traite que de cette époque.

[3] Malheureusement ce prince était, comme le furent depuis la plupart de ses successeurs, d'un caractère sans énergie et d'un esprit borné.

[4] Ce sont les propres expressions de la réponse du comte à Montalvan, et dont il fit part aux Etats-Généraux, dans sa lettre du 1er juin 1641 (Arch. du Roy., Lias West Indie 1641—1644).

[5] Tous les détails de ces traitements injustes à l'égard du noble marquis de Montalvan se trouvent dans De Beauchamp III, page 117;

calomnieuses dont il avait été la victime était déjà détruit, et le monarque vengea le vice-roi si injustement destitué, par l'accueil le plus grâcieux et en l'élevant aux plus hautes dignités du royaume.

Au moment où éclata la révolution en Portugal, Philippe IV était justement occupé à réprimer un soulèvement dans la Catalogne, et se trouvait ainsi hors d'état de rétablir en Portugal sa domination, pour laquelle il a plus tard soutenu une guerre infructueuse pendant 28 années.

L'Angleterre, la France[1] et la plupart des puissances européennes, s'empressèrent de reconnaître le nouveau royaume, et les Etats-généraux des Provinces-Unies, qui envisageaient cette révolution comme un heureux événement, parce qu'elle affaiblissait le pouvoir et la force du roi d'Espagne, résolurent d'entamer des relations amicales avec le roi Jean IV, et même d'envoyer une flotte auxiliaire vers les côtes du Portugal.

Immédiatement après, c'est-à-dire le 23 février 1641, les Etats-généraux adressèrent une lettre à Joan Maurice qui, en mai et septembre de l'année précédente, avait déjà demandé à être rappelé de son poste et à être remplacé par un autre gouverneur, dès que le terme de cinq ans serait expiré. Dans cette lettre ils le prièrent instamment de vouloir bien encore continuer ses fonctions *à cause du nouvel état de choses en Europe* (« *uit hoofde van de vreemde Constitutie van Saeken in Europa* ») et qu'ils ne connaissaient personne qui pût remplir ce poste d'une manière aussi digne que lui : « *Nous* « *le regarderions comme le plus grand et le plus éminent service que vous pussiez rendre à* « *nous et à l'Etat dans les présentes conjonctures.* » (« *sullende wij het aennemen als den no-* « *tabelsten en als den grootsten dienst die UE. ons ende desen Staet soude connen doen en betoonen* « *bij deze conjuncture van tijde.* ») Ils l'engagèrent en même temps à profiter de l'affaiblissement que les forces du roi d'Espagne avaient éprouvé par la perte du Portugal[2].

L'assemblée des XIX lui adressa à la même époque une missive pour le prier de continuer provisoirement ses fonctions et de faire encore une expédition quelconque au profit de la Compagnie avant la conclusion d'un traité de paix avec le Portugal. Sans toutefois lui donner des ordres formels à cet égard, on lui fit en même temps comprendre qu'une nouvelle tentative pour reprendre St. Salvador, serait reçue avec la plus grande satisfaction. Mais Maurice démontra l'impossibilité d'une pareille entreprise[3] et il se borna pour le moment à faire occuper, renforcer et rétablir la capitainerie de Sergipe del Rey, qui, depuis qu'elle avait été conquise était restée dans un état de délabrement et d'abandon complet[4].

Il fixa ensuite son attention sur le royaume d'Angola, situé sur la côte occidentale de l'Afrique, par le 18e degré de latitude méridionale, et il lui sembla qu'une tentative contre ce royaume devait être faite pour plusieurs raisons. D'abord, parce que c'était le principal marché d'esclaves sans lesquels la culture de la canne à sucre est impossible au Brésil; ensuite, parce qu'une attaque contre Angola ne pourrait être aucun obstacle à la conclusion d'un traité de paix, puis qu'on ne savait pas

Istoria delle guerre II, page 21, et surtout dans la *Historia de Portugal restaurado* I, page 143 et Southey *History of Brasil* I, page 669.

[1] Suivant quelques auteurs c'est le cardinal de Richelieu, qui aurait encouragé et secondé la révolution portugaise.

[2] Voir les Archives du Royaume. Résol. des Etats-Généraux, Register W. I. Zaken 1638—1651, ainsi que Lias West Indie 1641—1644.

A en juger d'après les termes de cette missive de 23 févr., l'intention des Etats-Généraux était probablement de ne faire continuer les hostilités que contre l'Espagne seule; cependant la conduite qu'ils ont tenue plus tard n'est pas tout à fait exempte de duplicité; car, le 2 novembre 1641, ils prirent la résolution de n'autoriser le comte Maurice à cesser les hostilités contre les Portugais dans le Brésil qu'après la ratification du traité. (Arch. du Roy., Rés. des Etats-Gén. 2 nov. 1641).

[3] Le nombre de ses troupes était encore beaucoup au dessous du chiffre nécessaire pour tenter cette entreprise, en outre le manque des vivres était excessive dans la colonie, ce qui est demontré par le fait suivant: Un navire espagnol, ayant à bord 600 soldats, sous les ordres de Hector de la Calce, dont il a déjà été parlé, se vit forcé par des avaries, d'entrer à Paraïba; on dut se contenter de retenir prisonniers les officiers et on laissa partir les soldats parce que les vivres manquaient pour les nourrir. Ce détachement avait formé la garnison de St. Salvador, au moment où Jean IV y fut proclamé roi de Portugal, et les Portugais leur avaient permis de quitter la ville pour se rendre dans une des colonies espagnoles aux Indes Occidentales. Voir Veegens, Southey et Arch. du Roy.

[4] Voir la lettre du comte Maurice du 1er. juin 1641, adressée aux Etats-Généraux (Arch. du Roy.) La reprise de possession de cette capitainerie n'était en définitive que chose fort légitime, car l'ennemi n'y avait plus aucun droit depuis que nous l'avions conquise en 1637. Au surplus cette province n'avait pas même de garnison portugaise et toute sa richesse consistait en vastes près et en bétail Aussi fut elle occupée par les nôtres de la manière la plus pacifique. C'est donc à tort que Southey, vol. II, page 6, la qualifie de *an act of Treachery* et la présente sous un point de vue d'où il semble que nous l'avions conquise d'une manière déloyale ou par ruse.

encore officiellement si Angola était resté à l'Espagne, ou s'il était redevenu une colonie portugaise, et enfin, parce que dans tous les cas la perte d'Angola serait infiniment plus préjudiciable à l'Espagne qu'au Portugal, puisque les mines d'or que l'Espagne possédait dans le Pérou, ne lui seraient d'aucune valeur si on l'empêchait d'y transporter des esclaves pour leur exploitation.

En analysant ces deux derniers arguments que Joan Maurice adressa aux Etats-généraux [1], on voit aussitôt que le coeur du noble comte se révoltait à l'idée de faire la moindre action de mauvaise foi, et que, ne pouvant refuser d'obéir aux ordres formels de ses supérieurs, il tâchait au moins de leur donner la tournure la plus honorable, en se posant pour but les pertes qui en résulteraient pour l'Espagne notre ennemie implacable [2].

Le 30 mai 1641 l'amiral Jol appareilla du Récif avec une flotte, forte de vingt voiles, montée par 900 matelots et à bord de laquelle se trouvaient 2000 soldats et 200 Brésiliens sous le commandement du colonel Hinderson. Après un long voyage, ils arrivèrent enfin près des côtes africaines. Le 26 août, ils s'emparèrent de la ville de St. Paolo de Loanda, après une courte résistance de la part de la garnison forte de 800 hommes, sous le commandement de Dom Pedro César de Menezes, qui avait également auprès de lui 3000 nègres bien exercés. De notre côté nous eûmes 3 morts et 8 blessés. Le butin consista en 30 navires marchands, 59 canons en métal et 69 en fer, et une grande quantité de munitions de guerre [3].

Le commandant de notre flotte fit immédiatement fortifier la ville, y laissa une assez forte garnison sous les ordres du colonel Hinderson, et continua sa course vers la côte de Guinée. Le 16 octobre, il s'empara de la villé de Pavoasa, la capitale de l'île de St. Thomas, après l'avoir assiégée pendant 16 jours. Dans le fort St. Sebastian, situé près de la ville, on trouva 30 canons en métal en 20 en fer..

L'île de St. Thomas a 18 milles de circonférence; mais, quoique son sol soit fort fertile, son climat est des plus malsains, à tel point, que peu de jours après son occupation, le vaillant amiral Jol y périt, comme quarante ans auparavant y avait succombé Pierre Van Der Does. Son successeur Mathys Jansz. homme d'un caractère fort doux, réussit à faire revenir dans la ville un grand nombre de Portugais qui avaient pris la fuite. Peu de temps après, il s'empara aussi de l'île d'Annabon située près de St. Thomas. Au mois de décembre, tous les capitaines, à l'exception d'un seul, étaient morts, et de la garnison qui, lors de la conquête de l'île, était forte de 600 hommes, il ne restait plus que 250, de manière que le comte Maurice conseilla aux Etats-generaux et à la Compagnie de faire habiter l'île par des criminels, ainsi que l'avaient fait les Espagnols; car il serait difficile de décider les troupes à s'y rendre [4].

La possession d'Angola était d'une plus grande importance à cause du nombre considérable des nègres qu'on en exportait annuellement. Ce nombre s'élevait à plus de 15000. Dans un document, rédigé par le grand-conseil du Récif, document que le comte Maurice envoya aux Etats-généraux, se trouve indiquée la somme moyenne que cette exportation rapporterait annuellement au trésor de la compagnie. Cette somme était évaluée, après déduction faite des frais, à fl. 2,100,000 [5].

[1] Voyez la lettre de Maurice aux Etats-Généraux du 1er. juin 1641 (Arch. du Roy., Lias West Indie 1641—1644).

[2] Ceci est prouvé encore plus clairement par la clôture de son premier rapport aux Etats-Généraux, concernant la prise de Loanda, daté du 29 octobre 1641 (Arch. du Roy. Lias West Indie 1641—1644). Nous y lisons: En congratulant vos hautes puissances de cette victoire, nous prions Dieu de bénir de plus en plus vos armes, au préjudice et à la ruine du roi de Castille qui se ressentira beaucoup de cette victoire dans ses mines d'argent. « UHM. *Met deze Victorie veel geluck wenschende Bidde Godt almachtig dat hij denselven wapenen hoe langer hoe meer wil zeghenen tot afbreck ende kleinmaekinghe des Konincks van Castilien denwelcken dese Victorie in Sijne Silvermijnen niet weynich voelen sal.* »

[3] Nous avons emprunté tous ces détails au rapport de Maurice aux Etats-Généraux du 11 novembre 1641 (Arch. du Roy. Lias West-Indie 1641—1644). Voir aussi Barlaeus, Veegens, Van Kampen, Neêrl. Heldendaden etc. Wagenaar se trompe en disant vol. XI, page 315 que cette conquête avait eu lieu en 1640.

[4] Nous trouvons toutes ces particularités dans le rapport détaillé que fit à ce sujet le comte Maurice aux Etats-Généraux, sous date du 17 janvier 1642 (Arch. du Roy. Lias West-Indie 1641—1644).

Le vaillant amiral Jol fut inhumé, avec toute la solennité que permettaient le temps et les localités, dans la principale église de la ville. La compagnie le regretta vivement, comme le méritait au reste un aussi vaillant et fidèle serviteur. Voir *Neerlands Heldendaden*, *Nederl. Reizen* et *Leeven en daaden* etc.

[5] Cette pièce qui se trouve dans les Archives du Royaume est un appendice du rapport de Maurice aux Etats-Généraux, en date du

Notre gouverneur envoya en même temps un rapport détaillé aux directeurs de la Compagnie, tendant à obtenir l'autorisation de faire incorporer les deux conquêtes sur les côtes africaines dans le gouvernement du Brésil. Son opinion se basait sur le fait que ces colonies pouvaient être plus facilement pourvues du Brésil de tout ce dont elles avaient besoin que de la métropole, et ensuite, parce que leur commerce consistait exclusivement en esclaves qui étaient si indispensables pour le Brésil et que de cette manière elles pouvaient former avec celui-ci un seul pays [1]. Cependant, quelque fondées que fussent les vues de Maurice, on rejeta de nouveau ses conseils; les directeurs commencèrent à concevoir une certaine méfiance du comte Maurice, et ils instituèrent pour les possessions africaines, un gouvernement séparé placé sous la surveillance directe du conseil des XIX [2].

En attendant le roi Jean IV avait déjà au mois de février envoyé en Hollande comme ambassadeur Tristan de Mendoza de Furtado, et après de longues négociations on parvint enfin à signer à La Haye le 12 juin 1641, un traité par lequel notre république conclut avec le Portugal une alliance offensive et défensive contre les Espagnols, et un armistice de dix ans pour les colonies [3]. Dans ce traité se trouvait stipulé qu'en Europe les Etats-généraux soutiendraient le Portugal au moyen de quinze vaisseaux de haut bord et de cinq frégates et qu'ils s'engageaient en outre à lui louer un égal nombre de bâtiments. L'envoyé portugais reçut l'autorisation de faire en Hollande des enrôlements pour former un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie et de les envoyer en Portugal. (Ces régiments ont effectivement rendu par la suite d'éminents services au Portugal.)

Aux colonies on conserverait pendant l'armistice de part et d'autre, les possessions qu'on occupait respectivement, de telle sorte cependant que cette clause entrerait en vigueur pour ce qui concerne les Indes-Orientales *un an après la ratification du traité par le roi du Portugal*, et aux Indes-Occidentales, *à partir de l'époque à laquelle cette ratification y serait annoncée officiellement* [4]. Immédiatement après la ratification du traité on s'occuperait de la conclusion d'une paix définitive.

Les changements qui s'étaient opérés en Portugal et ce traité qui en était le résultat, ne furent pas généralement accueillis avec faveur dans les Pays-Bas. Les compagnies des Indes-Orientales et des Indes-Occidentales auraient préféré voir continuer l'état de guerre. Ce qui leur était surtout défavorable c'était l'armistice pour un temps déterminé. En effet, une paix définitive aurait été préférable, car dans ce cas elles auraient pu jouir tranquillement de leurs possessions et les faire fructifier, tandis que maintenant elles étaient obligées à y maintenir leurs forces militaires sur un pied fort coûteux dans la crainte de voir recommencer les hostilités après que les dix ans de la durée de l'armistice seraient écoulés. Cette clause avait encore un autre inconvénient, savoir, qu'on donnait aux Portugais le temps de rassembler leurs forces.

11 novembre 1641. Un autre appendice de ce rapport porte les profits qui résulteraient pour la compagnie de cette nouvelle conquête à fl. 6,600,000, suivant l'estimation, sans doute exagérée, des directeurs civils de St. Paul de Loanda.

[1] Voyez dans les Archives du Royaume, troisième appendice du rapport de Maurice aux Etats-Généraux du 11 novembre 1641.

[2] Cette résolution, après avoir rencontré beaucoup d'objections en faveur du comte Maurice, fut enfin approuvée, quoiqu'à regret, par les Etats-Généraux. (Résol. des Etats-génér. du 20 mars 1642.)

[3] Ce traité n'a pas été conclu le 22 ou le 23 juin, ainsi que nous le trouvons dans la plupart des auteurs. Nous avons nous même, dans notre tableau chronologique indiqué abusivement cette dernière date. Mais nous saisissons cette occasion pour rectifier cette inexactitude. Depuis que nous avons été à même d'examiner aux Archives du Royaume le traité original avec les signatures et les sceaux de l'ambassadeur portugais et de nos six commissaires (parmi lesquels nous voyons figurer le nom de notre grand poète et homme d'Etat Jacob Cats) nous nous sommes convaincus que cette pièce porte la date : La Haye 12 juin 1641. Voir aussi à ce sujet les Archives du Royaume Register West Ind. Zaken 1638—1651.

[4] Voir l'art. 8 de ce traité qui est ainsi concu :

« *Het meergenoemde Bestant ende ophoudinge van alle acten van vijandtschap sal effect sorteren voor den tijdt van* 10 *jaren in de plaetsen en zeen gehoorende onder 't district van het octroy bij de Heeren Staten-Gen: verleent aan de W. I. Comp. deser landen, na dato dat de ratificatie op dit Tractaet van wegen den Koningh van Portugael hier te lande sal sijn overgebracht, ende de publycque notificatie van het voornoemde Bestant ende ophoudinghe van alle acten van vijandtschap voorts aen eenige der voornoemde plaetsen en zeen respective zal sijn gekomen, van welcken tijde af partijen wederzijts in soodanige plaetsen ende zeen respective sich sullen moeten onthouden van alle acten van vijandschap, wel verstaende* etc. etc.

Le traité en entier se trouve chez Aitzema et Wicquefort, ainsi que dans un petit ouvrage imprimé à l'imprimerie de l'Etat, intitulé: *Recueil van de tractaeten gemaeckt en gesloten tusschen de Hoogh Mog. Heeren Staten gen: en verscheydene Koninghen, Princen, etc.*

Les États- de la province de Hollande partagèrent aussi cette opinion et n'accordèrent qu'après beaucoup d'objections leur consentement à l'envoi de la flotte de l'État, sous le commandement de l'amiral Aert Gysels, vers la côte du Portugal [1]. Les actions de la Compagnie des Indes-Orientales baissèrent immédiatement de 500 p. c. à 440 et 400 p. c. et celles de la Compagnie des Indes-Occidentales de 128 à 114 p. c. [2].

Joan Maurice, ayant à différentes reprises reçu l'ordre de ne suspendre les hostilités dans le Brésil que lorsqu'il en aurait reçu l'ordre formel, s'empara encore, avant la fin de l'année, de la riche capitainerie de Maranhan (près de la rivière des Amazones). Il y envoya une flotte de quatorze navires, sous le commandement de Lichthart, et les troupes de débarquement étaient sous les ordres du vaillant colonel Kin [3]. On se rendit maître sans coup férir de la ville de St. Louis (S. Luiz da ilha do Maranhaõ) et de ses forts. Les autorités et le clergé, immédiatement après que le débarquement des troupes se fut opéré, le 25 novembre 1641, se rendirent au devant des nôtres et leur firent entière soumission [4]. On ouvrit des relations amicales avec les tribus brésiliennes voisines et après avoir laissé à St. Louis une garnison de 600 hommes, la flotte retourna au Récif.

On conçoit le mécontentement que durent éprouver les Portugais, lorsqu'ils apprirent les différentes conquêtes que le comte Maurice avait faites après la révolution portugaise. L'envoyé du roi Jean, à la Haye, se plaignait vivement auprès des États-généraux de cette conduite, et réclama, tantôt avec des menaces, tantôt par des prières, la restitution des ces pays conquis [5]. Mais tous ses efforts furent infructueux. Les États s'en référèrent constamment à la lettre du traité qui stipulait que les hostilités dans la colonie seraient seulement suspendues après la publication de la ratification du traité par le roi Jean IV.

Bien que l'art. 35 du traité en question portât explicitement que cette ratification devait être arrivée à la Haye dans les trois mois qui suivraient la signature du traité, le roi Jean, retarda, à son propre préjudice, cette ratification jusqu'au 18 novembre 1641, en sorte qu'elle n'arrivât en Hollande qu'au mois de février 1642. Le 22 février, il en fut donné lecture dans la séance des Etats-généraux qui résolurent de la faire expédier immédiatement aux Indes-Orientales et Occidentales avec l'ordre de s'y conformer strictement [6].

La Compagnie des Indes-Occidentales resta donc en possession de toutes ses nouvelles conquêtes. Plus tard ce furent cependant ces mêmes conquêtes qui contribuèrent en grande partie, à sa déplorable décadence; car les Portugais eurent alors un prétexte convenable pour donner une apparence de justes représailles à à leurs intrigues et leur conduite déloyale pour saper le pouvoir néerlandais au Brésil.

Les Etats-généraux s'étaient simplement référés à la teneur textuelle du traité; ils ne sont donc pas si coupables à cet égard que veulent le faire accroire quelques auteurs. Au surplus, pour justifier cette duplicité de la part de notre gouvernement, après avoir ouvert des négociations de paix, il faut prendre en considération les nombreux exemples qui sont là pour prouver combien de fois nous avons été trahis de la part de nos ennemis, et il était d'autant plus permis d'envisager les propositions de paix comme une ruse de leur part que l'envoyé portugais lui-même avait insisté sur l'insertion de la clause qui stipulait que les hostilités ne devaient pas être immédiatement suspendues [7].

[1] Sur cette flotte se trouvait pour la première fois notre célèbre de Ruyter comme capitaine de marine au service de l'Etat. — Cette flotte retourna dans la mère-patrie en janvier 1642, sans avoir fait rien d'important. Voir Wagenaar vol. XI, page 314 et De Jonge. *Nederl. zeewezen* I, page 541 et suivantes.

[2] Sur l'opinion exprimée dans la métropole au sujet de cet armistice voir Aitzema II, page 754; Luzac I, page 333; Wagenaar XI, page 313 et quelques brochures qui ont paru à cette époque et qui se trouvent dans la Bibliothèque royale.

[3] Nous saisissons cette occasion pour faire remarquer au lecteur que le commandant de ces troupes que nous appelons constamment *Kin*, d'après Van Kampen, se nommait proprement *Van Koïn*, comme on le trouve dans Veegens et ainsi qu'il appert de ses propres signatures dans les Archives du Royaume.

[4] Voir à ce sujet le rapport de Joan Maurice aux Etats-Généraux du 17 janvier 1642 (Arch. du Roy., Lias West Ind. 1641—1644).

[5] Voyez Arch. du Roy., Register West Ind. Zaken 1638—1651.

[6] Voyez dans les Arch. du Roy. (Register West Ind. Zaken 1638—1651. Résolution du 22 février 1642).

[7] Voir Veegens, Wicquefort I et Barlaeus page 396.

En outre, les hostilités, qu'à cette même époque, les Portugais exerçaient à Ceylan contre les sujets des Provinces-Unies étaient certes de nature à fortifier de notre part une pareille opinion [1].

Quant au comte Maurice, nous l'avons déjà dit plus haut, ce n'est qu'à contre coeur, qu'il ordonna de nouvelles hostilités; mais il devait obéir aux ordres formels qui lui avaient été donnés à différentes reprises par ses supérieurs dans la mère-patrie. C'est ce qu'il écrivit aussi, le mois de mai suivant, à Dom Jorge de Mascarenhas, marquis de Montalvan, ancien vice-roi du Brésil qui occupait de hautes dignités à la cour de Jean IV, en réponse à une lettre que celui-ci lui avait adressée de Lisbonne, au mois de mars 1642, pour lui faire connaître l'indignation du roi de Portugal des conquêtes nouvelles faites par la Compagnie des Indes-Occidentales sur les côtes de l'Afrique, et dont il réclamaitla restitution.

Comme exemple pour prouver combien le comte Maurice était estimé, même de ses ennemis, on peut citer ici le fait que Mascarenhas écrivit à notre héros, qu'avant les événements d'Angola, Sa Majesté portugaise avait eu le projet de le nommer commandant de toute sa force armée dans le Brésil portugais, afin de pouvoir agir en commun avec la Hollande pour combattre l'Espagne [2].

Avant de passer aux événements de l'année 1642, nous croyons devoir faire mention brièvement d'un voyage d'exploration dans les pays intérieurs du Brésil, que le comte Maurice avait ordonné vers la fin de l'année 1641. Ce voyage fut entrepris par l'ami de Maurice, le savant Elias Heerckmans, gouverneur de Paraïba. Accompagné de 113 hommes, notre hardi voyageur quitta le Récif le 3 septembre 1641, muni de beaucoup de renseignements d'un vieux portugais, l'alcade Emmanuel Rodrigo qui, en 1625, avait lui-même entrepris un pareil voyage. Après avoir erré, pendant deux mois, avoir souffert des peines de tous genres et couru les plus grands dangers, les compagnons de Heerckmans refusèrent d'aller plus loin, et force lui fut de retourner au Récif, sans avoir atteint le but principal de son voyage (la découverte de mines d'or) [3].

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les incursions dévastatrices entreprises sur les frontières avaient été suspendues au Brésil de la part des deux parties belligérantes, immédiatement après la révolution portugaise, en sorte que depuis cette époque notre colonie jouissait de ce côté d'une parfaite tranquillité. Maurice avait employé ce temps à achever les améliorations locales qu'il avait commencées les années précédentes, et il donna tous les encouragements possibles à l'agriculture. Les planteurs travaillèrent avec beaucoup d'activité et d'émulation. Il était seulement à regretter que la plupart des plantations de sucre qui avaient appartenu à la Compagnie eussent été vendues à crédit à des Portugais; circonstance qui eut pour conséquence fatale que, lors de la révolution qui éclata plus tard, tous ces propriétaires devinrent de zélés adversaires du gouvernement hollandais, afin d'échapper au paiement de leurs dettes envers la Compagnie [4].

L'esprit d'indépendance nationale qui se developpa rapidement parmi la population portugaise du Brésil-hollandais, fit que le comte Maurice insista, plus que jamais, sur l'envoi de troupes, de vivres et de munitions de la mère-patrie. Ce fut envain; l'assemblée des XIX ne voulut modifier en rien la résolution qu'elle avait déjà prise en 1641, de diminuer considérablement le nombre des troupes au Brésil, jugeant qu'elles seraient inutiles aussitôt qu'on aurait conclu un armistice [5]. Déjà plusieurs navires avec des troupes étaient partis pour la Hollande et le total de l'armée dans les sept capitaineries du Brésil, et y compris Angola et St. Thomas [6], s'élevait à peine à 4843 hommes, au moment où Maurice se décida, à donner, pour la dernière fois, aux directeurs, une juste description de l'état des choses afin de les convaincre de la manière erronnée dont ils les envisageaient. Le 1er mai il envoya en

[1] Voyez Wagenaar, XII, pag. 10.

[2] Voyez dans les Archives du Royaume (Lias W. I. 1641—1644) la lettre de Maurice aux Etats-Généraux du 4 mai 1642 et la copie de la lettre du marquis de Montalvan en date: Lisbonne 12 mars 1642.

[3] Voir Montanus, page 494 ainsi que Van Kampen I et Veegens.

[4] Voyez Veegens, page 298 et 312, et surtout plusieurs lettres de Maurice aux Etats-Généraux (Arch. du Roy., Lies W. I. 1641—1644).

[5] Voir la correspondance à ce sujet de Maurice avec les Etats-généraux (Arch. du Roy. Lias W. I. 1641 - 1644).

[6] Angola et St. Thomas faisaient encore partie à cette époque du gouvernement de Maurice; car, nous avons vu plus haut, que ce ne fut qu'à la suite de l'arrêté des Etats-généraux du 20 mars qu'ils furent portés sous la direction immédiate des l'assemblée des XIX. On n'en était donc pas encore instruit dans la colonie.

Hollande son secrétaire privé (*raed ende secretaris*) Johan Carl Tolner, avec une lettre de recommandation aux Etats-généraux, dans laquelle il demandait qu'on voulût bien accorder pleine confiance et crédit audit secrétaire qu'il avait chargé de donner un rapport détaillé de l'état des affaires au Brésil [1]. Le 25 juillet Tolner parut devant l'assemblée des Etats-généraux, et le 27 on y lut son rapport lequel dépeignait l'état déplorable où serait réduit le Brésil par la négligence et l'économie de la Compagnie. On avait par trop diminué le nombre des troupes; par suite de l'introduction (sur l'ordre de la métropole, contre l'avis de Maurice) de mesures restrictives dans la liberté de religion, l'esprit des Portugais était aigri contre la Hollande; il y avait manque de vivres, de munitions de guerre, de médicaments, etc. [2] Pour donner une preuve combien on respectait et aimait le comte Maurice au Brésil, Tolner joignait à son rapport huit appendices, savoir des lettres des habitants les plus notables et des conseils municipaux de Mauritsstad, Serinhain, Porto Calvo, Garassu, Tamarica, Paraïba et Rio-Grande; elles contenaient toutes des supplications au comte de ne pas donner suite à son projet de quitter la colonie. De plus ils lui offraient, comme preuve de leur dévouement, un présent annuel d'un demi-patacque par chaque caisse de sucre fabriqué dans leurs provinces aussi longtemps qu'il voudrait bien rester gouverneur [3].

Peu de temps après le départ de Tolner du Brésil, arriva la communication des Etats-généraux relative à la ratification de l'armistice de dix ans. Joan Maurice la fit publier en tous lieux, en juin 1642, et l'on s'y conforma strictement [4]. Mais qu'on se fasse une juste idée de l'indignation et du chagrin que dut éprouver Maurice, lorsque, quelques semaines après, il reçut une missive du conseil des XIX, en date du 18 avril 1642, qui lui intima l'ordre de diminuer de nouveau les forces armées, de les réduire à 18 compagnies, et de congédier la majeure partie des officiers (les Hollandais et les Allemands seuls pouvaient rester). Cette même missive lui apprit aussi qu'on accédait à sa demande réitérée d'être déchargé de ses fonctions et qu'il pouvait retourner dans la métropole au printemps de 1643, après avoir pris toutes les mesures qu'exigerait l'institution de la nouvelle administration en temps de paix [5]. La missive du conseil des XIX n'étant pas accompagnée de la sanction des Etats-généraux, le comte Maurice n'envisagea pas comme suffisant cet ordre de départ, et il écrivit par conséquent une lettre aux Etats-généraux, en date du 24 septembre, pour demander leurs ordres à ce sujet. Dans cette lettre il traça un nouveau tableau de la situation du Brésil; du mécontentement des Portugais de ce qu'ils s'étaient vus privés de leurs couvents; qu'on eût banni plusieurs de leurs ordres religieux; laissé vacantes les places de plusieurs ecclésiastiques et qu'on leur eût fait défense d'exercer publiquement leur culte au Récif, tandis que les Israëlites pouvaient librement y fréquenter leurs synagogues; il y parlait ensuite des dangers que présentait la dette de plusieurs Portugais envers la compagnie, qui à cette époque s'élevait déjà à fl. 5,7000,000; il se plaignit du défaut de paiement de la solde des troupes qui en outre manquaient absolument de tout ce dont elles avaient besoin, ainsi que de la diminution apportée à ses frais de table, qui n'étaient déjà pas trop considérables lorsqu'on considère l'excessive cherté des vivres au Récif; par la conclusion du traité de paix il perdait en outre les deux pour cent qui lui avaient été

[1] Voir la lettre de crédit pour Tolner (Arch. du Roy. Lias W. I. 1641—1644).

[2] Ce rapport se trouve dans les archives du royaume et contient une liste des munitions et des vivres dans la colonie. Du nombre de 4843 soldats, rapporté ci-dessus, il n'y avait que 3064 dans les villes et forts de Sergipe, Pernambuco, Tamarica, Paraïba, Rio-Grande et Siara; les autres se trouvaient à Maranhan, St. Thomas et Angola, et ainsi trop éloignés pour pouvoir compter sur eux en cas de besoin. Dans l'arsenal il ne se trouvait que 150 mousquetons, 1000 livres de plomb et 60,000 livres de poudre gâtée; point de sabres ni de piques. L'état des magasins de vivres et d'habillements était, s'il se peut, encore pire.

[3] Voir les appendices du rapport de Tolner aux Etats-généraux (Arch. du Roy. Lias W. I. 1641—1644). Dans une de ces adresses si flatteuses pour Maurice nous lisons entres autres passages: *Nous assurons à Son Excellence que si Son Excellence voudrait indiquer un moyen quelconque pour le décider de rester dans la colonie, aucun prix, fut-ce notre sang, ne nous sera trop cher pour le garder* (*en kan Sijne Ex^tie. 't voor seecker houden dat bijaldien Sijne Ex^tie. slegts met eenig dinck ter werelt om in dese landen te blijven onde gecocht worden dat ons geen prijs al waer 't oock onse eijgen bloet te swaer vallen soude om hem te coopen en mogen hebben.* Les juifs de Mauritsstad offrirent au comte un cadeau annuel de fl. 3000 s'il pouvait se décider à ne pas partir.

[4] Voir la lettre de Maurice aux Etats-généraux, du 11 juillet 1642 (Arch. du Roy., Lias W. I 1641—1644).

[5] Ceci est presque la teneur textuelle de la lettre des directeurs de la Compagnie au comte Maurice, du 18 avril 1642. Nous l'avons empruntée à une copie de cette missive qui se trouve aux Archives du Royaume.

accordés sur le butin[1]. Le 25 octobre il adressa une autre missive, conçue dans le même sens, au conseil des XIX; mais nous verrons dans le récit des événements de l'année suivante que tous ces rapports si consciencieusement rédigés n'ont pas eu de meilleurs résultats que la mission de Tolner. Les directeurs de la Compagnie étaient comme frappés d'aveuglement; ils hâtèrent leur propre perte en restant sourds aux conseils et aux plaintes du comte Maurice.

Dans le cours de cette même année (1642) les événements survenus au Brésil démontrèrent déjà que Jean Maurice avait eu parfaitement raison de ne pas considérer sa situation comme fort assurée et que les Portugais, bien que soumis en apparence, nourrissaient le projet de secouer le joug étranger. Ils ne pouvaient guère employer la force, mais en revanche ils eurent recours à la ruse et à la trahison, et ils trouvèrent un puissant encouragement de la part des Portugais qui demeuraient à St. Salvador. Depuis le mois de janvier il se trouvait à St. Salvador un nouveau vice-roi, Dom Antonio Telles da Sylva, homme aussi habile que rusé. Dès son avénemeut aux affaires, il avait renvoyé à Lisbonne pour y rendre compte de leur gestion, deux des régents provisoires qui, depuis la destitution injuste de Montalvan, y avaient la direction des affaires[2]. Il fit au comte Maurice de vifs reproches au sujet des dernières conquêtes en Afrique et à Maranhan. Nassau se contenta de lui répondre qu'il n'avait agi que d'après les ordres reçus de sa métropole, et qu'il ne pouvait se dessaisir de ces nouvelles conquêtes qu'après y avoir été autorisé par les Etats-généraux.

Depuis cette époque, da Sylva ne cessa pas d'encourager la révolte qui fermentait parmi les Portugais du Brésil-hollandais et qui nous causa peu d'années après la perte de cette magnifique possession. Avant la fin de cette année un soulèvemeut se manifestat déjà publiquement dans la province de Maranhan qu'on avait conquise peu de temps auparavant. On avait malheureusement choisi pour commandant de cette province un homme qui joignait à une conduite déréglée un caractère inhumain et cruel. Il opprima de toutes les manières les populations portugaises, et un de ses plus proches parents, nommé Negenton, fit saisir, on ignore sous quel prétexte, vingt-quatre Portugais, innocents de tout méfait, et les fit déporter sur une côte déserte, où ils furent surpris par une tribu de cannibales des Tapujas qui les tuèrent pour en faire leur dégoûtants repas. Pour venger cet acte de cruauté, des bandes nombreuses de Portugais, qui avaient reçu des renforts de la capitainerie portugaise voisine, Grand-Para, s'avancèrent sous le commandement de Antonio Moniz Baretto, de Pedro Maciel et d'Antonio Teixeira, pour attaquer les Hollandais. Ils surprirent au mois d'octobre le fort de Mont-Calvaria où ils égorgèrent toute la garnison[3], et assiégèrent ensuite St. Louis, capitale de l'île Maranhan.

Au mois de janvier de l'année suivante Joan Maurice y envoya le colonel Hinderson, qui se trouvait à Siara, avec 300 hommes de troupes et 200 Brésiliens; il réussit à châtier comme ils le méritaient Negenton et ses complices et à reconquérir l'île; mais le continent resta occupé par 700 Portugais et 3000 Brésiliens qui interceptèrent complétement tout transport d'approvisionnement et qui rendirent

[1] C'est là ce que contenait principalement la lettre du comte Maurice aux Etats-généraux, en date du 27 septembre 1642 (Arch. du Royaume, Lias W. I. 1641—1644). Dans un Post-scriptum ajouté à cette lettre par Maurice lui-même, le comte se plaint amérement de la conduite et de l'ingratitude des directeurs de la Compagnie à son égard. Il prie en même temps les Etat-généraux, de n'ajouter aucune foi aux mensonges et aux calomnies qu'on pourrait répandre sur son compte dans la mère-patrie, tant qu'on ne l'aurait pas entendu lui-même à son retour dans la métropole.

Le mécontentement des Portugais au sujet de l'oppression qu'ils éprouvaient relativement à l'exercice de leur culte, était en quelque sorte fondé; car les Etats-généraux, et plus encore la Compagnie, n'écoutant pas les sages conseils de Maurice, refusèrent, malgré leurs promesses et leurs proclamations antérieures, à accorder l'autorisation de faire construire une église catholique au Récif. dans la crainte d'y voir insensiblement écarter la religion protestante. Cette résolution fut encore une fois renouvelée en 1643. Voir Résol. des Etats-généraux du 28 mars 1643 (Arch. du Roy., Register W. I. Zaken 1638—1651, fol. 87).

[2] Louis Barbaillo obtint grâce à cause des grands services qu'il avait rendus antérieurement aux Portugais du Brésil; mais de Britto fut retenu prisonnier plusieurs années, en punition de sa conduite injuste et déloyale. L'évêque Pedro da Sylva fut condamné à payer une amende. Voyez *Historia de Portugal restaurado*, I, page 411, et Southey, II, page 20.

[3] Le commandant du fort, le capitaine Maximilien Schade, un lieutenant et deux soldats eurent la vie sauve; mais ils furent conduits prisonniers à Para. Après avoir été détenus un an, ils parvinrent à s'évader, et après avoir cruellement souffert, ils arrivèrent, vers la fin de l'année 1644 dans la mère-patrie (Arch. du Roy., rapport de Maximilien Schade aux directeurs de la Compagnie et aux Etats-généraux: 4 novembre 1644).

fort critique la situation de la garnison de St. Louis [1]. Cependant cette vaillante garnison supporta cette déplorable situation pendant plus d'une année; mais lorsque la révolte éclata aussi dans les autres provinces (d'où lui parvenaient les approvisionnements) elle se vit enfin forcée d'évacuer l'île en 1644.

A St. Thomas, en Afrique, la population se soulevait aussi en 1642 contre le gouvernement hollandais; elle était soutenue par deux navires armés qui étaient arrivés à cet effet de Lisbonne. La garnison hollandaise fut chassée de la ville, et l'ennemi assiégea le fort où il y avait une telle disette d'eau potable qu'une grande partie des soldats désertèrent et passèrent à l'ennemi [2]. Dès que Joan Maurice eut connaissance de cet événement il expédia immédiatement deux vaisseaux de guerre à St. Thomas, et l'on parvint à rétablir les affaires dans l'île pour un assez long espace de temps.

Mais une chose qui avait une plus grande importance, et qui en effet eut par la suite des conséquences bien plus déplorables pour nous, ce fut le bruit qui se répandit, en novembre 1642, parmi les habitants du Brésil-hollandais, relativement à l'existence d'un complot, dirigé principalement par Juan Fernandez Viera. Cet homme courageux et entreprenant qui à sa dix-septième année s'était déjà distingué d'une manière héroïque en 1630, dans la défense du fort de St. Jorge d'Olinda, ainsi que nous l'avons fait remarquer précédemment, fut fait prisonnier par les nôtres lors de la prise de l'Arreyal. Il s'établit alors au Récif, d'abord comme commis chez un négociant, mais peu à peu il acquit de la fortune et devint un des négociants les plus riches et les plus considérés en sorte que déjà en 1641 il occupait la dignité d'échevin dans la ville de Mauritsstad. Plus tard nous le rencontrerons effectivement comme le principal auteur et l'âme de l'insurrection générale, ce qui lui valut de la part de ses compatriotes le surnom de *libérateur du Brésil*. — En ce moment il était accusé d'avoir envoyé une missive au roi du Portugal pour lui donner connaissance de ses projets de revolte. Au mois de décembre il comparut volontairement devant le conseil du gouvernement et sut s'y présenter si favorablement et se justifier de telle manière, qu'il passa généralement pour un homme fort bien intentionné à l'égard du gouvernement hollandais. Afin qu'on pût croire complétement à son inocence, il alla jusqu'à conseiller de défendre, pour plus de sûreté, le libre port d'armes à la population portugaise [3].

Le rapport que Tolner, secrétaire intime du comte, avait été chargé de faire en Hollande sur la situation du Brésil, n'eut pas le résultat qu'on en attendait. Bien que les États-généraux et Frédéric-Henri reconnussent combien étaient fondées les plaintes de Maurice et qu'ils partageassent entièrement sa manière de voir, ils ne purent parvenir à changer l'opinion des directeurs de la Compagnie des Indes-Occidentales; tous les efforts qu'ils firent à cet effet furent vains [4]. Les directeurs de la Compagnie dédaignèrent les conseils de Joan Maurice. Par suite des ordres réitérés qu'ils avaient donnés toute la force armée qui se trouvait au Brésil (y compris également Maranhan) consistait en 2656 soldats, outre les officiers, dont à peu près la moitié fut congédiée et dont la plupart prirent service dans l'armée portugaise [5].

Il devenait de jour en jour plus évident que les directeurs cherchaient à se débarrasser d'un homme qui ne se gênait guère pour leur indiquer leurs fautes. Ils prétextèrent donc « que son administration était trop coûteuse et que c'était là la seule cause de la stagnation dans le cours des actions de la

[1] Ces détails sont empruntés au rapport officiel de Joan Maurice aux Etats-généraux, en date du 3 avril 1643 (Arch. du Roy.). C'est à tort que De Beauchamp et Gio. Giuseppe dans son *Istoria delle guerre* disent que ce soulèvement avait eu lieu après le départ de Joan Maurice. Par contre, Veegens, page 297 et Van Kampen, I, page 146, ont rapporté l'ordre chronologique exact des événements. Il en est de même de Sonthey qui, vol. II, pages 26 et suivantes donne un récit fort détaillé de cet événement.

[2] Voir le rapport de Joan Maurice aux Etats-généraux du 3 avril 1643 (Arch. du Roy., Lias W. I. 1641—1644).

[3] Voyez Veegens, pag. 302, et Southey, II, pag. 67. Plus tard cette même mesure lui servit de prétexte pour exciter la population portugaise contre le gouvernement hollandais.

[4] Voir à ce sujet différentes résolutions des Etats-généraux prises en 1640, 1641 et 1642 (Arch. du Roy., Register W. I. Zaken 1638—1651).

[5] Voyez les appendices de la lettre du 24 septembre 1642 de Maurice aux Etats-généraux et le rapport de Tolner aux Etats-généraux et aux directeurs de la Compagnie du 15 juillet 1642 (Arch. du Roy., Lias W. I. 1641—1644).

Compagnie[1].» Enfin, le 9 mai 1643, le conseil des XIX envoya une députation aux États-généraux pour leur donner communication d'une lettre que le conseil avait reçue du comte Maurice, datée du 25 octobre dernier. Dans cette lettre Maurice disait qu'il ne pouvait considérer comme suffisant leur consentement à son retour dans la mère-patrie, qu'apres que les États-généraux et le Stadhouder y auraient joint leur approbation, s'en référant à ce sujet à la missive des Etats-généraux du 23 février 1641, dans laquelle ceux-ci l'avaient prié instamment de continuer encore pour un temps indéterminé ses fonctions de gouverneur. Les directeurs de la Compagnie venaient donc demander aux Etats-généraux la sanction du rappel de Joan Maurice; sanction qui fut accordée par une résolution datée du même jour[2] et qui fut ensuite communiquée au comte Maurice.

Dans la situation déplorable où se trouva la colonie par suite du manque complet d'approvisionnements[3] et des mouvements séditieux de Maranhan et de St. Thomas, qui avaient été suivis de la perte de Siara, le comte Maurice se vit forcé de renoncer au plan qu'il avait formé de s'emparer de Buenos-Ayres. La garnison de Siara avec son commandant Gidéon Morritz fut égorgée par les Brésiliens. Une expédition entreprise contre les possessions espagnoles sur les côtes sud-ouest de l'Amérique du Sud et qui avait été confiée à Henri Brouwer, échoua également. Cependant, nous croyons devoir faire une courte mention de cette expédition remarquable.

Après avoir rempli pendant trois ans (1632—1635) les fonctions de gouverneur des Indes-Orientales, le vaillant Henri Brouwer était retourné dans la mère-patrie. Mais, accoutumé qu'il était à cette vie pleine d'activité, les habitudes continentales ne lui plaisaient guère; aussi, fatigué de cette vie oisive, il offrit ses services à la Compagnie des Indes-Occidentales et proposa d'entreprendre une expédition au Chili. La Compagnie accepta ses services et l'envoya en 1642 au Brésil afin de s'y concerter pour l'exécution de ses plans avec le comte Maurice. Après être resté un mois au Récif, il en partit le 15 janvier 1643 avec une escadre composée de quatre vaisseaux et d'un yacht avec ordre de se rendre au Chili. Ce pays, qui avait déjà été auparavant exploré par Van Noord, attirait particulièrement l'attention des Hollandais à cause des richesses immenses de ses mines, l'heureuse situation de ses ports sur l'Océan-Pacifique et la salubrité de son climat. Brouwer avait mission de passer le détroit de le Maire; mais les vents d'ouest et des courants vers l'est le contraignirent à doubler l'île des Etats (*Statenland*) que jusqu'ici on avait crue être une terre ferme.

Ayant atteint l'île de Chiloë, notre amiral fit tous ses efforts pour engager les indigènes (les Araucans) à prendre les armes contre les Espagnols; il s'empara aussitôt du fort de Carel-mappe où il fit passer au fil de l'épée les soixante hommes qui en composaient la garnison. Cet acte de cruauté inutile inspira aux habitants une haine si implacable contre leurs vainqueurs, qu'ils mirent eux-mêmes le feu à la ville de Castro; et Brouwer, au lieu d'employer des moyens pour éteindre l'incendie, contribua au contraire à achever cette oeuvre de destruction. On forma alors le projet d'avancer par terre vers Valdivia, lorsque tout à coup notre amiral succomba à la suite d'une maladie[4]. Il fut remplacé immédiate-

[1] Si l'on s'arrête uniquement aux chiffres posés. les directeurs de la Compagnie avaient raison de dire que l'administration du comte Maurice était coûteuse; car nous voyons dans un état des recettes et dépenses de la colonie de Brésil, faite en 1647, et qui se trouve aux archives du royaume, que les frais du gouverneur, le grand-conseil, les juges et autres hauts fonctionnaires, après les économies et les réductions, dont nous avons parlé plus haut, s'étaient élevés en 1643, à la somme de fl. 221,208, tandis qu'en 1647, ces mêmes frais ne montaient qu'à fl. 161,520. Nous trouvons cependant dans ce même état que les revenus du Brésil étaient en 1643 (sous l'administration de Maurice) de fl. 1,800,000, tandis qu'ils n'étaient que de fl. 400,000 en 1647. Tel fut le résultat de la fausse économie de la Compagnie.

[2] Cette résolution que les Etats-généraux avaient prise à contre-coeur, est ainsi conçue: . . . avons arrêté et arrêtons qu'il soit écrit à M. le comte Maurice de Nassau, dans les termes les plus convenables, afin qu'il revienne ici pour continuer ses services au pays. . . *hebben goedtgeronden en verstaen dat in discrete terme geschreeven sal worden aen den Heer Graef Mauri's van Nassau « ten einde dat hij herwaerts wille wederkeeren om den lande alhier verdere dienst te doen.* » (Arch. du Roy., Register W. I. « 1638 – 1651, fol. 92).

[3] Il appert des états de magasin, envoyés par le comte Maurice aux Etats-généraux, en 1643 (Arch. du Royaume) qu'il ne se trouvait au Récif *aucun approvisionnement* de vivres de la Hollande; en sorte que depuis bien longtemps on était obligé d'acheter tout à des prix exorbitants dans la colonie.

[4] Voir à ce sujet la biographie de Brouwer, ancien gouverneur-général des Indes, dans ce volume du *Moniteur des Indes*, page 294.

ment par Elias Heerckmans, dont l'expédition hardie, en 1641, au Brésil, a été indiquée précédemment. Heerckmans avança donc vers Valdivia, où il fut reçu très favorablement par les habitants; mais dès qu'il leur demanda de l'or, ces sentiments de bienveillance changèrent subitement, et on refusa même de lui fournir des approvisionnements pour ses soldats. Bientôt après, craignant une attaque de la part des Espagnols du Pérou, Heerckmans ramena l'escadre au Récif, où il jeta l'ancre le 28 décembre 1643. Il mourut justement au moment où le fiscal s'apprêtait à lui demander compte de son retour [1].

Joan Maurice reçut seulement le 30 septembre la résolution des Etats-généraux du 9 mai dernier par laquelle ils avaient sanctionné son rappel, et il fixa son départ pour la mère-patrie au mois d'avril ou de mai de l'année suivante. Cette nouvelle causa une consternation générale parmi les habitants de la colonie, aussi bien chez les Portugais que chez les Néerlandais. De toutes les capitaineries arrivèrent des pétitions et des adresses au comte Maurice lui-même et aux Etats-généraux en Hollande pour protester contre le départ du comte, et pour les supplier de changer la résolution prise à cet égard, si cela était encore possible [2].

Notre héros reçut aussi de différents autres côtés, même d'endroits fort éloignés, des témoignages non équivoques de l'estime qu'on avait pour sa personne et de la confiance qu'on mettait en lui. Avant son départ arrivèrent deux ambassades au Récif, envoyées par deux princes du royaume de Congo, près de St. Paul de Loanda, pour invoquer la médiation de Maurice dans un différend qui était survenu entre eux. Les envoyés apportèrent à Maurice des présents, consistant en bracelets d'or — et entre autres 200 esclaves choisis parmi les plus beaux. Maurice qui, comme on sait, n'était pas chargé à Angola du pouvoir suprême, refusa tout secours direct et se borna à envoyer en retour de beaux présents aux princes [3], et d'écrire à Nieuwland, notre directeur à St. Paul de Loanda, pour lui conseiller de ne pas fomenter la mésintelligence qui avait éclaté entre les princes noirs et de vivre aussi en bonne harmonie avec les habitants portugais. Malheureusement le directeur dédaigna les sages conseils de Maurice, et une nuit il surprit d'une manière perfide, les Portugais commandés par Pedro Cesar de Menezes, avec lesquels on avait vécu en parfaite harmonie depuis la ratification du dernier traité. Cette entreprise procura un butin de 500,000 ducats; mais elle eut plus tard pour conséquence la perte totale de cette importante possession dans Angola [4].

Outre les mouvements séditieux qui, ainsi que nous venons de le dire, avaient éclaté dans les deux capitaineries de Maranhan et de Siara, la province de Paraïba commença aussi à être vivement inquiétée par les bandes de nègres qui s'étaient évadées et qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans la seconde partie de notre recit [5], s'étaient refugiées dans la grande forêt de Palmares, où leur nombre s'était accru jusqu'à 6,000 faisant sans cesse des incursions sur notre territoire et y commettant de brigandages. Pour y mettre un frein, le comte Maurice envoya contre eux Rudolph Baron [6] avec quelques soldats hollandais et 100 Tapujas qui parvint heureusement à anéantir leur principal village, Palmares-la-grande (*Groot-Palmares*), et à disperser les nègres dans les forêts, après en avoir tué une centaine et fait 30 prisonniers.

L'époque si redouté par tous ceux des habitants du Brésil qui nourrissaient des intentions favorables pour le gouvernement néerlandais — le départ du comte — approchait de plus en plus. Le 6 mai 1644 Maurice abdiqua la dignité de gouverneur du Brésil-néerlandais dans la salle des séances du con-

[1] Voyez dans les Archives du Royaume les rapports de Heerckmans et de Joan Maurice aux Etats-généraux en date du 16 septembre et du 28 décembre 1643, comme aussi Veegens, page 303—308. Van Kampen, I, page 448, Southey, II, page 24.

[2] Ces pétitions rédigées en partie en langue portugaise et en partie en langue hollandaise avec les signatures de plus de cent des habitants les plus considérés du Brésil néerlandais, se trouvent aux Archives du Royaume (Lias W. I. 1641—1644).

[3] Lo sque le comte Maurice retourna en Hollande, plusieurs de ces envoyés l'accompagnèrent pour exposer en personnes leurs griefs aux Etats-généraux.

[4] Voir Veegens, page 310, et Montanus, page 500.

[5] *Moniteur des Indes*, tome III, page 278.

[6] Ce Rudolph Baron était un homme fort courageux et fort versé dans les langues des indigènes, dont il connaissait parfaitement les moeurs et les coutumes. Il jouissait d'un revenu annuel de la part du comte Maurice qui l'employa particulièrement pour faire de voyages d'exploration dans l'intérieur du pays. Voyez Montanus et Barlaeus.

seil du gouvernement à Mauritsstad, en présence de tous les hauts fonctionnaires, commandants militaires et le clergé; il remit ses pouvoirs entre les mains du Grand-Conseil (*Hoogen Raad*) se composant des conseillers Bas, Hamel et Van Bullestrate. Le colonel Haus, commandant de la garde de Maurice fut investi du commandement en chef de la force armée. Le comte présenta en même temps au conseil du gouvernement un projet fort détaillé sur la manière dont devait être gouverné le Brésil. Ce projet contenait de fort sages conseils; principalement il recommandait au gouvernement d'être tolérant et modéré relativement à l'exercice du culte des différentes nations soumises à la domination hollandaise; de mettre du zèle, mais non pas d'employer la rigueur pour faire rentrer les sommes dues à la compagnie des Indes Occidentales par les planteurs de sucre; d'entretenir soigneusement les fortifications et surtout de faire construire une redoute devant le pont près de Boa Vista, afin de protéger la ville de Mauritsstad; d'observer une sévère discipline militaire, ayant bien soin toutefois que la solde fût payée régulièrement et que les troupes fussent pourvues de tout ce dont elles avaient besoin; et enfin de maintenir la stricte exécution des lois contre le sacrilége, l'immoralité et la profanation du dimanche; il recommandait en outre au gouvernement de faire tout ce qui lui serait possible pour acquérir l'attachement des principaux négociants portugais; de ne pas trop vite ajouter foi aux plaintes qu'on élèverait contre eux et surtout d'être fort sobre dans l'emploi de la torture; mais, d'un autre côté, d'empêcher soigneusement toute communication ou correspondances entre le clergé catholique de nos capitaineries et celui de St. Salvador, car c'est de ce côté que venaient les plus grands dangers [1].

Après avoir ainsi, par ses derniers conseils, cherché à garantir autant que possible l'avenir de la colonie menacée, Joan Maurice quitta le 11 mai 1644 Mauritsstad et se rendit à cheval, accompagné d'un nombreux cortége, le long de la côte, à Olinda et de là par Tamarica à Paraïba où il devait s'embarquer.

Le comte Maurice reçut partout les témoignages les moins équivoques de reconnaissance et du vif regret que causait son départ; ce voyage ressembla à une marche de triomphe. De tous les côtés les habitants arrivèrent en foule sur son passage pour lui faire leurs derniers adieux; ces acclamations étaient accompagnées du bruit des fanfares qui exécutèrent l'air de *Wilhelmus van Nassauwen*, tandis que le bruit du canon des forts lui apportait de loin les derniers saluts militaires. Notre allié Jandovi, roi des Tapujas, envoya une députation (parmi laquelle se trouvaient trois de ses soixante enfants), pour prier Joan Maurice de différer encore son départ, si cela était possible [2].

Le 22 mai 1644, Joan Maurice s'embarqua enfin. Plusieurs des négociants les plus considérables et d'autres habitants s'embarquèrent avec lui [3]; car ils considéraient le Brésil comme perdu pour la Hollande dès le départ du comte Maurice. Onze Brésiliens de différentes tribus indigènes se trouvaient également à bord, ayant exprimé le désir de faire le voyage de la Hollande pour visiter la puissante république, pour connaître son illustre stadhouder Frédéric-Henri, et pour se convaincre par eux-mêmes que la nation néerlandaise ne se composait pas seulement de pirates et de pêcheurs, ainsi que les Espagnols et les Portugais s'efforçaient à le faire accroire partout.

Le jour suivant la flotte mit à la voile. Elle se composait de treize navires, tant grands que petits, montés par 1400 hommes d'équipage et pourvus de 327 pièces de canon. La cargaison avait une valeur de 2,600,000 fl.; elle consistait en sucre, bois de campêche, tabac, peaux, etc. en partie pour le compte de la Compagnie et en partie pour compte de particuliers [4]. Le voyage s'effectua fort heureusement; car au mois de juillet 1644 la flotte entra au Texel. Cependant le comte Maurice, ayant beaucoup souffert du mal de mer, ne put se rendre à la Haye que quelques semaines après. — Le 12 août 1644 il parut à la séance des Etats-généraux et leur remit un court rapport préalable sur la situation du Brésil et sur sa gestion depuis l'année 1637. Ce rapport fut suivi d'un autre rapport (*verbaal*) fort

[1] Voir Montanus, page 505, et Veegens, page 316.

[2] De Beauchamp et *Istoria delle guerre* se trompent en rapportant que le départ de Maurice eut lieu en 1642 ou 1643. Il en avait bien été question à cette époque, mais le départ n'a réellement eu lieu qu'en 1644.

[3] D'après le récit de Southey, II, page 50, on pourrait conclure que le nombre de ces personnes qui retournaient dans la mère-patrie était de 1400. Il l'a pris abusivement dans Barlaeus qui donne ce chiffre comme étant celui de l'équipage de la flotte.

[4] Extrait d'un des documents du rapport de Joan Maurice aux Etats-généraux du 12 août 1644 (Arch. du Roy.). — On peut aussi voir ces mêmes données dans Luzac, I, page 336, Montanus, p. 505 et suiv.

étendu et fort remarquable, dans lequel il exposa clairement la véritable situation de cette colonie [1].

Nous ne ferons pas ici mention de cet important rapport pour ne pas tomber dans des redites, en ayant déjà fait connaître les principaux points lorsque nous avons cité les passages de ses nombreux rapports et lettres adressés aux Etats-généraux. Ce qu'il recommanda surtout de nouveau ce fut une prudente condescendance en faveur des populations portugaises au Brésil et il indiqua les fautes que la Compagnie avait commises en ne donnant pas assez de force au pouvoir du gouverneur et en ajoutant plus de foi aux lettres et aux rapports de personnes étrangères, qu'à ses rapports officiels ne renfermant que des faits avérés. Ce fut là, disait-il, une des plus grandes fautes que les directeurs de la Compagnie avaient commises déjà avant son arrivée dans la colonie. Il résultait de là naturellement que, mal renseignée, la Compagnie avait souvent ordonné des expéditions aventureuses qui étaient fort coûteuses et ne rapportaient aucun profit [2].

Comme un des meilleurs moyens à employer pour relever le Brésil de sa décadence et améliorer en même temps la situation de la Compagnie des Indes-Occidentales, le comte Maurice conseilla aux Etats-généraux de réunir la Compagnie des Indes-Orientales à celle des Indes-Occidentales, ces forces réunies devant suffire pour arracher aux Espagnols toutes leurs colonies en Amérique.

On se réjouissait généralement en Hollande de l'heureux retour du comte. Les Etats-généraux, le stadhouder et même les directeurs de la Compagnie lui témoignèrent publiquement leur reconnaissance de la manière sage et prudente dont il avait administré le Brésil pendant plus de sept ans.

Immédiatement après son arrivée, Maurice offrit de nouveau ses services aux Etats-généraux, et il partit cette même année encore, comme colonel, pour l'armée réunie dans les Flandres, sous les ordres de Frédéric-Henri. On conçoit qu'il dût être peu agréable pour notre héros, qui avait si longtemps exercé l'autorité suprême au Brésil, de servir dans un rang relativement si inférieur. Mais le 27 octobre 1644, à la mort du vieux guerrier Stakenbroek, il fut promu au grade de lieutenant-général de la cavalerie de l'Etat, et au mois de décembre suivant nommé gouverneur de la place de Wezel [3].

[1] Ces deux rapports originaux de Joan Mauritz aux Etats-Généraux après son retour en Hollande sont déposés aux Archives du Royaume (Lias W. I. 1641—1644). Les principaux points de ces rapports se trouvent dans Barlæus et Montanus.

[2] Maurice termina son rapport en disant qu'il se pourrait bien qu'il parût étrange que, connaissant tous les abus qui se commettaient au Brésil il ne soit pas parvenu à les redresser. A cela il répondit qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour y mettre un terme; mais que ce redressement aurait dû venir en partie de la mère-patrie, et, (nous citons ici textuellement les paroles de Maurice) « *dat men in plaets van myn gesach en autoriteyt te styren, deselve heeft begost in te crimpen en ten laeste soo verre is gegaen, dat men buyten myn weten heeft opgericht een geheel nieuwen Raedt dewelcke het stuk van finantie of de siele van de Compagnie is toevertrout, onder soo ample commissie dat het meerendeel van regeringe daeraen scheen gederolveerd, waardoor de Heeren van dien soo outrecuidant syn geworden dat sy haer niet en hebben ontsien ronduyt te verklaeren (gelijk my in den hoogen Raedt is aengedient) my niet kennen alsoo in haer instructie van my geen mentie was gemaect.* » (Arch. du Royaume, verbal du comte Maurice de Nassau, 20 septembre 1644.)

[3] Dans toute sa carrière ultérieure, le comte Maurice justifia pleinement sa grande renommée d'homme d'Etat et de guerrier imminent, qu'il s'était acquise au Brésil; aussi fut-il partout comblé de distinctions et de titres d'honneur. Nous citerons ici quelques points principaux de sa vie, que nous empruntons à la biographie du comte, publiée par M. Veegens, auxquels nous ajoutons quelques notices des archives du royaume de M. De Zwaan.

Il prit une part active aux campagnes qui eurent lieu en 1645 et 1646, sous Frédéric-Henri, comme lieutenant-général de la cavalerie. Le temps que lui laissèrent les opérations militaires fut employé par lui, à faire construire la belle maison dite *Mauritshuis* (aujourd'hui le musée royal.) Au commencement de l'année 1647 la Compagnie des Indes-Occidentales lui offrit de nouveau le poste de Gouverneur-général du Brésil; mais il refusa. Au mois de novembre 1647 la place de gouverneur de Clève, Mark et Ravensburg lui fut offerte par l'électeur de Brandebourg, il accepta cette dignité avec l'approbation des Etats-généraux, qui lui accordèrent en même temps la faveur de conserver également son grade de général de cavalerie et ses fonctions de gouverneur de Wezel, et de pouvoir résider dorénavant dans la ville de Clèves. En 1652 il fut élevé au rang de prince de l'empire allemand par l'empereur Ferdinand III, et la même année il fut élu à l'unanimité grand-maître de l'ordre de St. Jean en Allemagne (cet ordre fait partie de l'ordre de St. Jean de Malte). Cinq années après, l'électeur de Brandebourg le choisit pour le représenter à Francfort où il s'agissait d'élire un empereur, et ce fut à son influence que Léopold, fils de l'empereur décédé, dut principalement d'avoir été élu. En 1665, il fut nommé, pour la durée d'un an seulement, général-en-chef de l'armée des Pays-Bas réunis, et il chassa de ce pays l'évêque de Munster qui avait fait une invasion sur les frontières de l'est. Peu de temps après cet événement, les Etats-généraux, craignant une nouvelle guerre, résolurent d'augmenter considérablement l'armée et de nommer deux feldmaréchaux; Joan Maurice fut le premier et Paulus Wurtz, général danois, le deuxième. En 1671 il reçut du roi de Danemarck l'ordre de l'Eléphant, et dans la mémorable année de 1672, il soutint puissamment le jeune Guillaume III

Nous terminerons ici l'histoire de Maurice, pour reprendre le récit des événements du Brésil sur lesquels il n'exerça plus une influence directe.

Nous avons accompli la plus grande partie de la tâche que nous nous étions imposée, du moins la partie agréable de ces événements historiques; car notre principal but fut de rappeler à la mémoire de nos contemporains la gloire de nos ancêtres, et nous espérons qu'on ne nous en voudra pas, si nous exposons d'une manière plus succincte, la dernière partie de ce récit qui offre moins de gloire et d'honneurs pour nous. Toutefois, nous continuerons d'être aussi véridique que par le passé, ne voulant ni tronquer ni cacher les faits quelque blessants qu'ils puissent être pour nos sentiments patriotiques.

Après le départ de l'illustre gouverneur du Brésil, toute énergie disparut de la colonie. Il était le seul qui, par l'affabilité de son caractère, par une sévérité et une sage modération, sût constamment maîtriser et calmer l'esprit de mécontentement toujours croissant des populations portugaises, qui, de leur côté, l'aimèrent tant quelles l'avaient surnommé leur St. Antonio [1]. Il était le seul homme qui s'opposât énergiquement à cet esprit d'économie exagéré de la Compagnie des Indes-Occidentales. Malgré les contrariétés sans nombre qu'on lui fit éprouver de la métropole et qui l'entravèrent dans l'exécution de ses projets, la Compagnie avait néanmoins tiré annuellement un revenu considérable du Brésil. La vente des biens confisqués des Portugais émigrés, avait produit une somme de fl. 1,963,250, et ce qu'on nommait le butin de guerre, avait rapporté fl. 2,017,478. On avait exporté pendant son administration 218,160 caisses de sucre et 2,593,630 livres de bois du Brésil [2].

Les trois membres du Grand-conseil, Hamel, Van Bullestrate et Bas, auxquels le comte avait laissé le gouvernement, avaient entrepris une tâche bien difficile [3]. Il leur manquait cette puissance morale que Maurice exerçait sur la population, d'abord par son haut rang et sa haute naissance, et ensuite, par ses vertus et les grands talents comme administrateur et comme homme de guerre. Leurs instructions du conseil des XIX tendaient à supprimer toutes les dépenses et à multiplier à quelque prix que ce fût les bénéfices du corps qu'ils représentaient; entre autres ils devaient donner la permission de repasser en Europe à tous les soldats qui en exprimeraient le désir et il était défendu de faire réparer les fortifications déjà trop négligées. Les troupes manquèrent de tout, et pour payer leur solde, le grand conseil se vit forcé de donner des délégations sur les débiteurs de la Compagnie qui furent contraints alors à s'acquitter dans de courts délais. A défaut de paiement ils étaient livrés aux

dans la défense de nos frontières, menacées de tous les côtés par de nombreuses armées ennemies. — Malgré son âge avancé il fit encore, en 1674, comme feld-maréchal, la campagne dans les Pays-Bas espagnols et se distingua notamment à la bataille de Senef.

Les fatigues qu'il avait supportées pendant le cours de cette année l'avaient tellement affaibli, qu'en 1675 il se vit obligé de solliciter sa démission du service néerlandais, ce qui lui fut aussi accordé, et il retourna à Clèves pour y passer en paix ses derniers jours. Le 20 décembre il y décéda à l'âge de 75 ans et 6 mois. Sa mort fut l'occasion d'un deuil général; car il avait par sa sage administration élevé la prospérité du pays de Clèves à un degré inconnu, jusque là. Encore aujourdhui sa mémoire y est vénérée, et il n'y a pas un voyageur passant par Clèves à qui l'on ne montre l'endroit où reposa ce grand homme, endroit qu'il avait lui-même désigné à cet effet et où l'on a fait élever un magnifique mausolée. Plus tard cependant ses cendres furent transportées à Siegen où se trouvent les cavaux de ses ancêtres.

En 1702 le mausolée fut fortement endommagé par les Français qui, sous Boufflers, furent repoussés de Nymègue; mais en 1811 Napoléon, qui savait apprécier la mémoire du grand prince de Nassau ordonna de réparer ce monument funèbre et s'empressa ainsi de faire oublier une profanation commise par ses compatriotes.

[1] Voir Veegens, page 321. Southey, II, page 60 et tous les auteurs portugais et autres auteurs étrangers.

[2] Voyez Barlaeus et De Beauchamp, III, page 139. Comparez Veegens, page 323.

[3] L'observation que fait M. Veegens, page 342, est fort judicieuse, lorsqu'il fait remarquer qu'on a, sans y refléchir sérieusement, généralement emprunté la manière de voir de Raynal, qui attribue la décadence du Brésil à la circonstance que ces trois conseillers avaient été négociants ou même boutiquiers et n'ayant par conséquence aucune connaissance des affaires d'Etat et de la guerre. La puissance de la Néerlande dans les Indes-Orientales fut consolidée en grande partie par des hommes d'une telle origine; mais ici le vrai mal provenait de ce que les forces militaires dont ils disposaient étaient insuffisantes, que leurs moyens étaient trop restreints et surtout de ce que les populations portugaises étaient animées d'un désir enthousiaste de récouvrir leur nationalité.

Dans le second volume de Southey il n'est fait mention que de deux conseillers, Bullestrate et Van Der Burgh; mais c'est là une erreur de la part de cet auteur.

Le reproche que leur lance Raynal savoir «qu'ils vendaient à leurs rivaux des armes et des munitions de guerre» est injuste; car nous avons vu par les nombreux rapports de Maurice aux Etats-généraux, que déjà en 1643, les magasins étaient presque vides et qu'il ne s'y trouvait pas même un seul mousquet (Arch. du Roy.).

officiers de justice, qui formaient aussitôt la saisie des propriétés et leur plus vif désir était donc de voir une prochaine révolution éteindre leurs dettes[1].

Les troupes que l'exécution rigoureuse de la discipline sous Joan Maurice ne contenait plus dans les justes bornes, exaspérées du traitement qu'on leur faisait subir, se rendaient continuellement coupables de vexations et d'extorsions envers les Portugais. Excités, autant par ces motifs de haine qu'enflammés par une antipathie nationale et religieuse [2] et délivrés de la crainte et du respect que leur inspirait la présence du comte de Nassau, les principaux mécontents du Pernambuco résolurent enfin de réunir tous leurs efforts pour renverser le gouvernement hollandais. Juan Fernandez Vieira [3] qui, en 1642, avait déjà tramé un complot contre Joan Maurice, fut l'âme de cette conspiration; il lui consacra son bras, sa fortune et toutes ses facultés. Fermier des droits sur les sucres de la Compagnie des Indes-Occidentales, il avait de relations journalières avec les membres du grand conseil, ce qui lui assurait les moyens de pénétrer leurs vues, d'apprécier la situation et les forces dont disposaient les Hollandais. Mais il lui fallait un point d'appui au dehors. A cette fin il adressa un mémoire raisonné au vice-roi de Bahia, Antonio Telles da Sylva, dans lequel il établit ses moyens et développa ses vues et conjura le vice-roi de venir avec une flotte seconder ses projets [4]. Le vice-roi ne croyant pas devoir prendre une résolution de cette importance sur l'impulsion de Vieira seul, envoya pour examiner de près la situation de l'état des choses, son lieutenant et favori Andreas Vidal. Cet officier se rendit au Récif, sous prétexte d'affaires particulières et il y fut reçu par les conseillers hollandais, qui ne se doutaient de rien, d'une manière flatteuse et honorable, d'autant plus qu'il leur disait être chargé d'assurer LL. SS. «que rien au monde ne serait capable d'altérer la bonne intelligence si heureusement rétablie entre deux nations faites pour s'estimer.»

En même temps il convoqua en secret les plus riches propriétaires du Pernambuco, tels que les frères Cavalcante, Amador d'Arrauio, Sebastian Carvalho, etc. etc. Il leur déclara qu'il avait reçu du roi [5] et du gouverneur-général l'ordre positif de les délivrer du joug des Hollandais, et il les engagea à prendre les armes. Cette violente harangue fut accueillie par des signes manifestes d'approbation et Vidal profita de cet enthousiasme pour faire prêter à tous les membres de cette conspiration naissante le serment: «de prendre les armes pour l'honneur de Dieu, pour la propagation de la foi catholique, pour le service du roi et pour la liberté commune [6].» Il leur désigna pour chefs Vieira, Antonio Cavalcante et Amador d'Arrauio. A Paraïba il agissait de la même manière, et après avoir bien examiné l'état des forteresses il retourna à Bahia.

Le gouverneur de Bahia, instruit de cette manière du plan projeté, et animé du désir d'être l'instrument d'une révolution qui, en cas de réussite, il en était sûr, serait approuvée par Jean IV, envoya Antonio Diaz Cardoso avec soixante hommes choisis au secours de Vieira. Celui-ci les cacha dans une de ses maisons de campagne jusqu'à ce que le moment décisif fut arrivé. Enfin il fut résolu que le jour de St. Jean, le 21 juin 1645, ou célèbrerait dans la maison de campagne de Vieira, par des fètes et avec une grande pompe, le mariage de la fille d'Antonio Cavalcante; on y attirerait par des invita-

[1] Quelques-uns d'entre eux s'enfuirent à St. Salvador pour échapper ainsi à la nécessité de payer leurs dettes. Le conseil du gouvernement au Récif envoya alors en députation le conseiller politique Van Voorde et le major Hoogstraeten, commandant du cap de St. Augustin, auprès du vice-roi da Sylva, mais ils ne purent obtenir de celui-ci que des réponses évasives. Hoogstraeten profita de cette occasion pour entamer avec l'ennemi des négociations secrètes ayant pour but la stipulation des conditions auxquelles il leur livrerait traîtreusement la forteresse qui lui avait été confiée.

[2] C'était surtout le clergé catholique qui excitait les populations à la révolte en promettant l'absolution des pêchés antérieurs et à venir à tous ceux qui prêteraient leur concours pour chasser les hérétiques.

[3] Le vrai nom de cet homme imminent est Vieira, et non pas Viera, comme nous l'avons dit auparavant d'après Raynal.

[4] Voyez pour tous les détails de cette insurrection et de ses causes: De Beauchamp, tome III; Southey, tome II; *Istoria delle guerre*, tome II; Montanus, pages 507 et suivantes; Raynal, III, page 349; Wagenaar, XII, page 10 et les notices faites par Van Wyn: *Nederl. reizen*, tome XIV; Van Kampen, tome II, page 41 et Luzac, tome I, page 336.

[5] Bien que le roi de Portugal se réjouissât intérieurement de la révolution projetée en sa faveur, il n'avait encore jusqu'à présent témoigné d'aucune manière visible son approbation à ce projet; car par cette approbation il aurait violé l'armistice conclu pour dix ans, et il ne se sentait pas encore assez puissant pour le rompre.

[6] Telle fut la formule du serment; et chaque membre de la ligue promit en outre de faire tous ses efforts pour grossir le nombre des adhérents. Voir De Beauchamp, III, page 150; Southey, II, page 81; *Istoria delle guerre*, II, etc.

tions pressantes les membres du grand-conseil, ainsi que les principaux fonctionnaires civils et militaires de la colonie. A un signal convenu les conjurés devaient se jeter sur les convives hollandais, les massacrer tous, et puis, revêtus de leurs habits, se présenter en force devant les portes du Récif, gardées avec négligence. A la faveur de cet acte de trahison atroce [1], on espérait se rendre maître du port, tandis que la flotte promise par Vidal apparaîtrait au même moment et compléterait le succès de l'entreprise.

Avant même le départ de Cardoso, Cameron s'était porté avec 2700 Brésiliens vers Sergipe et Henriquez Diaz, à la tête de 1500 noirs campait encore plus près du Récif [2]. Toutefois ils avaient l'ordre du gouverneur de Bahia qu'ils ne devaient se joindre à Vieira qu'en paraissant agir contre les intentions de la cour et seulement comme entraînés par la force des événements et sous l'empire de l'opinion publique.

Heureusement le fanatisme national et religieux n'avait pas étouffé les sentiments d'humanité et de loyauté dans les coeurs de tous les conjurés. Deux Portugais, Sebastien Carvalho et Fernando Vale avec cinq juifs [3], craignant aussi pour leurs jours et leur fortune, se décidèrent en commun à révéler l'existence de la conspiration au grand conseil. Redoutant les suites d'une délation directe, ils adressèrent, le 30 mai 1645, aux régents une lettre anonyme qui découvrit à leurs yeux tout le plan de la conjuration. Le grand conseil fut aussitôt convoqué et décida à l'unanimité de mettre les forts en état de siége, d'expédier à Lestry, commandant des Brésiliens du parti hollandais, l'ordre de se tenir prêt au premier signal et avant tout de mander Vieira au Récif [4]. Celui-ci, averti par ses espions que la conspiration était découverte, s'était enfui dans les bois voisins, et en peu de jours douze cents Portugais animés du désir de l'indépendance, étaient accourus sous sa bannière.

De ce moment le courageux Vieira se trouva en guerre ouverte avec les Hollandais. Comme il ne pouvait pas agir au nom du roi de Portugal, il dut sous sa propre responsabilité, et au risque d'être désavoué par Jean IV, et même livré aux Néerlandais, combattre pour l'indépendance de sa nation.

Au commencement, Vieira eut à lutter contre le mécontentement et le découragement qui se manifestèrent dans sa petite armée par suite des fatigues et du manque de vivres que ses troupes improvisées avaient à supporter; mais il sut par son enthousiasme les ranimer et leur faire oublier les rudes fatigues, de la guerre. Les Hollandais furent sans cesse harcelés sur tous les points. Dans les plantations personne ne se trouvant bientôt plus en sécurité, chacun chercha un asile au Récif ou dans les forts. C'est alors qu'on commença à reconnaître, que cette tendance exagérée à réaliser des économies en toutes choses avait mis la colonie en péril. Il n'y avait qu'un navire hollandais au Récif [5], les magasins militaires étaient complétement vides, et dans le premier moment de danger on ne put équiper plus de 300 soldats néerlandais et 200 brésiliens, sous le commandement du colonel Haus.

Le grand-conseil, par une missive datée du 27 juin 1645, donna communication de ces événements au conseil des XIX, ainsi qu'aux Etats-généraux. A cette missive étaient jointes les minutes des résolutions prises par eux dans l'intérêt de la sécurité publique, et le conseil sollicitait instamment qu'on lui fît parvenir sans retard des renforts de troupes et des approvisionnements de vivres. Il envoya en même

[1] C'est ainsi que Southey le nomme : *an act of atrocious treachery*, et un peu plus loin : *The project can not be condamned too severely*. (Ce projet ne saurait être condamné trop sévérement.) Il ajoute cependant que, en jugeant ce fait, il ne faut pas perdre de vue cette circonstance qu'à peine un demi-siècle s'était écoulé que le chef infaillible de l'église de Rome avait fait frapper une médaille en commémoration du massacre de la St. Barthélémy.

[2] Diaz qui venait d'obtenir du roi l'ordre du Christ, jura qu'il ne se décorerait de cette marque honorable que lorsque le Brésil serait entièrement délivré des Hollandais.

[3] Déjà auparavant un juif, Moïse Accoignes, qu'on avait forcé de prendre part à cette conspiration, avait fait connaître au conseil ce plan abominable; mais malgré l'importance de cette communication le conseil n'y avait pas fait attention. On aurait dit que les directeurs du Récif avaient été aveuglés par les témoignages d'amitié que leur montraient constamment les Portugais. Voyez Montanus, page 509.

[4] Voir les minutes des résolutions prises à ce sujet par le grand-conseil du Brésil, qui se trouvent aux archives du Rouauwe (Lias West-Ind. 1645 et 1646).

[5] Cet unique navire hollandais n'appartenait même pas à la Compagnie des Indes-Occidentales ; c'était un navire destiné pour les Indes-Orientales, et qui était entré dans le port pour réparer des avaries qu'il avait éprouvées. (Voir *Nalezingen op Wagenaar door* Van Wyn, Tome II, page 90.)

temps le conseiller politique Balthazar Van De Voorde dans la métropole pour faire en personne son rapport sur la situation de l'état des choses [1].

Immédiatement après avoir reçu la nouvelle des tristes événements du Brésil, les Etats-généraux entrèrent en négociations avec le conseil des XIX pour prendre les meilleures mesures, propres à relever le Brésil de sa décadence. On résolut d'abord d'y envoyer Walter Van Schoonenburch comme président et Michiel Van Goch, Simon Van Beaumont, Abraham Trouwels et Henri Haecxs comme membres du Grand-conseil; les deux derniers étaient en outre spécialement chargés de vérifier les comptes de la Compagnie au Brésil. Ensuite on résolut d'y envoyer 4000 hommes de troupes, sous le commandement des vaillants colonels Van Schuppen et Hinderson [2]. Pour soutenir la Compagnie dans les grands frais qu'occasionna cette expédition, les Etats-généraux lui accordèrent une subvention de 700,000 florins avec l'autorisation d'enrôler dans l'armée de l'Etat trois hommes par compagnie et de prendre les armes nécessaires dans les magasins de l'Etat [3].

Ce secours vint fort à point à la Compagnie dont les ressources financières étaient tellement arriérées que c'est à cette cause qu'il faut attribuer la faiblesse et l'incurie qui fit échouer la plupart de ses dernières opérations. Les premières lettres patentes devaient expirer dans le courant de l'année 1645, et déjà en février 1644 elle s'était adressée aux Etats-généraux pour obtenir une prolongation et s'il était possible, la réunion à la Compagnie des Indes-Orientales dont le second octroi touchait à son terme. A cette époque on écrivit et discuta beaucoup sur cette question. Quelques-uns furent d'avis que l'existence de la Compagnie n'était plus possible ou du moins n'était plus nécessaire, puisqu'on pouvait librement commercer avec le Brésil. D'autres, et de ce nombre le fameux négociant Usselincx, voulurent étendre le privilége de la Compagnie jusqu'à la navigation dans les Indes-Orientales [4]; et plusieurs, entre autres le comte Maurice, opinèrent pour la combinaison des deux Compagnies [5].

[1] Voyez la lettre du grand-conseil en date du 27 juin 1645 et le rapport de Van Voorde, aux Archives du Royaume (Lias West-Indie 1645—1646). Ces pièces démontrent à l'évidence que Hamel, Bullestraete et Bas n'ont point, comme le prétendent à tort plusieurs auteurs, travaillé eux-mêmes à la perte de la colonie, mais qu'au contraire ils avaient, comme leur prédécesseur Maurice, fait tous leurs efforts pour faire comprendre aux directeurs dans la métropole, combien étaient fausses les mesures qu'ils avaient adoptées relativement au Brésil. A cet effet nous citerons ici textuellement un passage de la missive authentique du 27 juin: « *UE. voor dese conqueste geen ander sorge dragende en blyvende continueren in ons alle noodicheden te onthouden en hebben anders niet te verwachten als dat alles sal desart loopen en verlooren gaen, waerran wy als hebbende Uwe E. en E. soo meenigmalen sulcx geremonstreert, protes- Wy sullen niettemin ons eere en eedt naer behooren betrachten etc. teren voor Godt en de weerelt te willen onschuldigh syn.*

[2] Voir à ce sujet plusieurs résolutions des Etats-généraux des mois de septembre, octobre et novembre 1645 (Arch. du Roy. *Register West. Ind. Zaken* 1638—1651) — Schoonenburch était lui-même membre des Etats-généraux, pour la province de Groningue. Ce ne fut qu'à contre-coeur qu'il consentit à se charger de cette tâche si difficile.

[3] Voyez à cet égard différentes résolutions des Etats-généraux du mois de décembre 1645 et janvier 1646 (Arch. du Roy., *Register West-Ind. Zaken* 1638—1651, fol. 180—190), ainsi que Aitzema, Wagenaar, van Kampen, Luzac et autres auteurs.

[4] Voir diverses brochures de ce temps qui se trouvent à la Bibliothèque royale, ainsi que plusieurs manuscrits aux archives du royaume.

[5] On trouve aux Archives du royaume un très long et très important mémoire d'Usselincx, en date du 15 octobre 1644, dans lequel il expose avec une grande habileté les causes de la décadence de la compagnie des Indes-Occidentales et les moyens d'y porter remède — Jusqu'alors la plupart des entreprises de la compagnie faites avec un grand développement de forces, avaient réussi, mais à cause des frais énormes qu'elles avaient occasionnées, les conquêtes étaient devenues pour elle une ruine. La compagnie des Indes-Orientales avait fait le commerce avec des royaumes déjà établis dans l'Orient et sans avoir dû supporter de grands frais de guerre, tandis qu'au contraire la compagnie des Indes-Occidentales avait été constamment en guerre avec les ennemis du pays et par cette diversion qu'elle avait occasionnée, elle avait probablement épargné à la compagnie des Indes-Orientales les attaques auxquelles cette dernière aurait été sans doute exposée. Aussi il était de toute justice, que la Compagnie des Indes-Occidentales eût aussi sa part dans les avantages du commerce dans les Indes-Orientales et qu'au renouvellement des lettres patentes il lui fût aussi permis de naviguer vers cette autre partie du monde.

Déjà, au commencement de notre récit, avant de parler de la fondation de la Compagnie des Indes-Occidentales, nous avions fait mention du savant et habile Usselincx que nous avions appelé, par erreur, Wisselius, ainsi que le fait Van Kampen, dans son *Nederl. buiten Europa.* Depuis, nous avons trouvé un grand nombre de faits qui le concernent; les mémoires qu'il a laissés et qui sont aux archives du royaume; nous y avons vu que déjà depuis l'année 1592 il avait été un conseiller éclairé dans toutes les questions du commerce relatives aux Indes-Orientales et Occidentales. C'est sur ses avis que Bicker et Van Leyen fondèrent en 1597 une société pour le commerce avec l'Amérique et il était, ainsi qu'il le dit lui-même dans une de ses lettres aux Etats-Généraux, *le fondateur et le promoteur de la Compagnie des Indes-Occidentales en* 1621 (*de stichter ende bevoorderaer der West-Indische Compagnie in* 1621). Les mémoires et les brochures qu'il publia à plusieurs occasions sur le commerce des Indes-Occidentales étaient d'un tel intérêt

La Compagnie des Indes-Occidentales offrit même à cet effet une somme de fl. 3,600,000, et en outre tout ce quelle possédait en navires, fortifications et munitions de guerre; mais la Compagnie des Indes-Orientales refusa cette offre, prétendant que la Compagnie des Indes-Occidentales étant déjà en arrière de cinq millions, ne pouvait rien donner; qu'elle devrait donc emprunter cette somme, ce qu'elle n'obtiendrait que sur le crédit de la Compagnie des Indes-Orientales et que cette opération serait au détriment de cette dernière. Les Etats-Généraux essayèrent en vain de la convaincre, elle persista dans son refus [1].

Au Brésil, le péril était arrivé à son comble. Vieira, que les Portugais avaient surnommé le *Governador da liberdade*, avait tellement cerné le Récif, qu'on se vit obligé d'abandonner tous les forts extérieurs, et de raser même la ville de Mauritsstad, à peine achevée, ainsi que le magnifique château de Vryburg [2] et de restreindre toute la défense au Récif. Les seules troupes disponibles, consistant en 500 hommes, sous le commandement du colonel Haus, avaient été battues par Vidal, à la tête de 2000 Portugais et Haus avec 243 hommes de sa petite armée avaient été faits prisonniers et conduits à St. Salvador [3]. Le fort Puntal situé au cap de St. Augustin fut vendu aux Portugais par un lâche traître, le major Van Hoogstraeten, pour une somme de 18,000 florins et le commandement d'un régiment [4].

Mais par mer l'honneur national fut glorieusement maintenu par l'immortel amiral Lichthart. Le 9 septembre 1645 (précisement la veille du jour où s'était accomplie la noire trahison de Van Hoogstraeten), Lichthart avec 3 vaisseaux et 5 yachts anéantit entièrement une flotte portugaise de treize voiles, dans la baie de Tamandère, où elle voulait débarquer des troupes auxiliaires pour les insurgés. Cinq cents Portugais périrent dans le combat ou trouvèrent la mort dans les flots, onze de leurs bâtiments furent ou brûlés ou coulés bas, et leur amiral Jeronimo Serrano de Payva avec son vaisseau amiral et celui du vice-amiral fut conduit en triomphe au Récif [5].

Porto Calvo, Tamarica et le fort près du Rio-Francisco avaient succombé devant les armes triomphantes des insurgés. A Paraïba, le drapeau de l'insurrection fut également déployé en dépit de la vigilance du directeur Paul de Linge. Bientôt Vidal y parut avec sa petite armée et jugeant trop difficile d'assiéger le fort de Cabodello (Marguerite), il tâcha d'entamer une négociation avec de Linge pour acheter la place pour 15000 florins; mais ce gouverneur lui prouva que les lâches principes de

qu'en 1608 les Etats-Généraux lui donnèrent pour un de ces mémoires une gratification de mille florins (somme qui pour cette époque était fort considérable.)

Nous n'en dirons pas davantage de cet homme si remarquable, surtout depuis que nous avons vu avec satisfaction qu'il avait trouvé un éloquent panégyriste dans l'auteur d'une notice écrite avec une grande connaissance des choses et des faits sur la nouvelle Néerlande et qui a paru dans le numéro du *Gids* de novembre 1848.

[1] Voir Luzac I, page 335; Van Kampen I, page 459; *Nalezing op Wagenaar door van Wyn*, II, pag. 83 et principalement quelques mémoires relatifs à cette question et envoyés aux Etats-Généraux par la Compagnie des Indes-Occidentales.

[2] Lors du départ du comte Maurice du Brésil, les israëlites au Récif et à Mauritsstad avaient offert de ce bâtiment 600.000 florins pour en faire leur synagogue.

[3] La plupart des autres prisonniers moururent dans les plus grandes tortures exercées par les Portugais. Suivant les rapports du grand-conseil aux Etats-Généraux, les insurgés firent la guerre avec une cruauté sans exemple (Arch. du Royaume, Lias West-Ind. 1645—1646).

[4] Quelques officiers fidèles seulement opinèrent contre la reddition du fort; mais dans le conseil de guerre le sentiment contraire prévalut. Un des articles de la capitulation était que Vieira s'engageait à rembourser aux Hollandais l'arriéré de solde qui leur était dû, et les soldats, autant entraînés par cette largesse, que par l'exemple de leur vil commandant, se rangèrent avec lui sous les drapeaux des insurgés. Trois Hollandais firent cependant une honorable exception, ce furent Van Millingen, Jan Brokhausen et Isaac Sweers devenu par la suite si célèbre comme amiral hollandais. Ils répondirent qu'ils mourraient plutôt que de prendre les armes contre leur patrie. Sweers, envoyé prisonnier à Bahia, fut soupçonné d'avoir communiqué secrètement un avis important au grand conseil du Récif. Le fait était vrai; mais cet ardent patriote eut le courage de supporter la rigueur de la torture et trompa ainsi l'espérance de ses bourreaux. Envoyé depuis en Portugal, il ne revit la Hollande qu'après une longue et dure captivité. Voyez De Beauchamp, III, page 211 et *Nederl. reizen*, vol. XIV.

[5] Voyez les lettres du grand conseil aux Etats-généraux en date du 18 septembre et du 10 décembre 1645 (Arch. du Roy., Lias W. I. 1645 et 1646), comme aussi Southey II, De Beauchamp III, Van Kampen II, Engelbert Gerrits I, etc.

Hoogstraeten n'avaient pas perverti tous les officiers hollandais. Il fit pendre celui qui s'était chargé de lui faire cette proposition déshonorante[1].

Ce noble exemple et la victoire éclatante remportée près de Tamandère inspirèrent de nouveau courage aux défenseurs du Récif, dont les habitants avaient été tellement décimés par la mortalité, l'émigration et la désertion pour le camp des insurgés, que le chiffre n'en était plus que de 11000, y compris les troupes, les matelots et les Brésiliens. Il fut délivré à chacun une ration de trois livres de pain par semaine, mais plus tard on fut obligé de la réduire à une seule livre[2]. Cependant, nonobstant cette effrayante disette la population fit bonne contenance jusqu'à l'arrivée des navires de la mère-patrie sous le colonel Van Schuppen.

Avec grande peine on était parvenu en Hollande à enróler pour cette expédition 2000 hommes de troupes, et aux mois de janvier, février, mars et avril les bâtiments mirent successivement à la voile. Après un voyage des plus malheureux, — pendant la traversée, cinq navires avaient fait naufrage et la plus grande discorde régnaient à bord parmi les différents commandants des troupes — le gros de la flotte arriva enfin, le 1er août 1646, devant le Récif, où l'on s'était déjà préparé à capituler, convaincu de l'impossibilité de soutenir le siége encore pendant trois jours seulement[3].

Cependant il devint de plus en plus évident que le roi de Portugal approuvait secrètement l'insurrection dans le Brésil, bien qu'il feignît de la désapprouver aux yeux du monde. A défaut de secours directs que la politique ne permettait pas d'accorder aux insurgés, le roi laissait au zèle du gouverneur de Bahia un libre essor tout en paraissant le contenir. Ce gouverneur fut autorisé à favoriser et à encourager la révolte, mais sans compromettre la cour de Lisbonne, et pourvu que la guerre ne fût soutenue qu'au nom des insurgés. Jean IV se réservait la faculté de pouvoir la désavouer si la politique de l'Europe l'exigeait. Les Etats-généraux avaient à différentes reprises fait des représentations à cet égard à l'envoyé portugais à La Haye, Francisco de Souza Coutinho, mais celui-ci savait toujours présenter les choses avec une grande finesse et démontrer, malgré l'évidence du contraire, que le roi Jean IV était innocent et complétement étranger à l'insurrection. Cependant les plaintes des Etats-généraux devinrent de plus en plus pressantes et même menaçantes, et la perspective d'une alliance entre l'Espagne et la Néerlande (les négociations de Munster avaient déjà commencé à cette époque) inspira une telle crainte au roi de Portugal, qu'il envoya enfin des ordres à Bahia pour retirer des capitaineries néerlandaises les troupes qui s'y trouvaient sous les ordres de Vieira, Vidal, Soares et Diaz et pour faire cesser toutes les hostilités[4].

Vieira et Vidal refusèrent nettement d'obéir à ces ordres, disant que probablement le roi n'était pas bien informé de la situation désespérante où se trouveraient ses fidèles sujets dans le Pernambuco si cette province tombait de nouveau au pouvoir des hérétiques. Jean IV se réjouissait intérieurement, de cette opposition, car ce n'était que par la force des événements qu'il s'était décidé à envoyer ces ordres. Mais on parvint enfin en Hollande à se procurer, par un juif qui demeurait à Lisbonne, le moyen d'intercepter quelques lettres du roi, qui prouvèrent clairement sa coopération au soulèvement

[1] Voyez De Beauchamp, III, pag. 214, Southey II, etc. etc.

[2] Voir à ce sujet différentes missives de Hamel, Bullestrate et Bas adressées aux Etats-Généraux, en date du 26 février, 17 avril et 21 juin 1646 (Arch. du Royaume, Lias West-Ind. 1645—1646.) Dans une lettre de Johan Van Raesvelt, conseiller de justice au Récif, adressée aux Etats-Généraux en date de 18 avril 1646 (Arch. du Roy.) nous lisons la triste phrase suivante: « *Ick hebbe nu* » *onlancx selfs in* 3 *daegen tydts quaelick eene snee broodts voor my, myn huysvrouw en* 5 *levendige kinderen connen in mondt* » *steecken, soo dat wy nu t'eenemael tot de uyterste extremiteyt gecommen syn.* » Le vaillant amiral Lichthart adressa à son tour, le 28 février, aux Etats-Généraux une lettre remplie de plaintes sur la misère extrême qu'ils avaient à endurer. (Arch. du Roy.) Cette lettre se termine par la phrase remarquable suivante: « *U Ho. Mo. gelieve ook te vertrouwen dat hoewel onze macht cleyn is, wy* » *evenwel ons lijf, goedt ende bloedt tot den lesten druppel toe voor ons lieve vaderlandt sullen stellen.* » Comparez au sujet de tout ceci, Montanus, Van Kampen II, Wagenaar XII, *de nalezingen op Wagenaar*, par van Wijn, tome II et Southey II.

[3] Justement au moment où arrivait la flotte on avait dû cesser la distribution de la ration d'une livre de pain par semaine. Voir à ce sujet le rapport des nouveaux conseillers Schoonenburch, Van Goch, Beaumont et Haecxs, adressé aux Etats-Généraux, ainsi que la lettre de Van Schuppen, de 21 septembre 1646 également adressée aux Etats-Généraux (Arch. du Royaume, Lias West-Ind. 1645—1646).

[4] Voyez Southey, II, page 169; De Beauchamp, III, page 222 et une lettre de Johan Van Raesvelt aux Etats-généraux. (Arch. du Roy. Lias W. I. 1645 et 1646).

dans le Brésil [1]. L'indignation que produisit une pareille conduite, en Hollande, était générale. La populace de La Haye se rassembla devant l'hôtel du ministre portugais pour la piller, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que la garde du Stadhouder parvint à l'en empêcher.

Sans vouloir encore déclarer la guerre au Portugal, le Stadhouder et les Etats-Généraux autorisèrent tous les officiers de terre et de mer au service de la compagnie des Indes-Occidentales à user de représailles envers tous ceux qui chercheraient à porter préjudice à la compagnie [2].

Cependant la situation des Hollandais continuait d'être excessivement défavorable au Brésil. Il est vrai que par l'arrivée de la flotte auxiliaire on était parvenu à conserver le Récif; on réussit même, peu de temps après, à reconquérir Tamarico et Rio Francisco, mais les apprivisionnements apportés de la Hollande ne durèrent pas longtemps et le manque de vivres se fit bientôt sentir de nouveau [3]. Notre armée déjà fort peu nombreuse, fut encore diminuée d'une manière fort sensible par la défection des Tapujas qui, jusque là nous avaient été si dévoués. La cause de cette défection était que le major Garstman avait été assez impolitique pour faire mettre à mort pour un crime supposé ou réellement commis, un nommé Jacob Rabbi, allemand de naissance, d'un caractère féroce (il avait vécu depuis de longues années parmi les sauvages comme agent du gouvernement hollandais). Le grand conseil ne voulut point donner satisfaction aux Tapujus qui réclamaient qu'on leur livrât Garstman, mais il ordonna une enquête sur l'affaire même; il résulta de cette enquête que Garstman fut chassé du Brésil comme scélérat. Les Tapujas ne furent pas satisfaits de ce jugement et ils jurèrent de se venger des Hollandais. Ils tinrent parole en nous quittant en masse [4].

Aussitôt après leur arrivée au Récif, les nouveaux régents hollandais avaient proposé de nouvelles conditions d'amnistie aux généraux des insurgés [5], avec invitation pressante de retirer leurs troupes, conformément aux déclarations pacifiques de la cour de Lisbonne. La réponse de Vieira fut menaçante; il déclarait qu'il serait impossible aux forces hollandaises de tenir contre la confédération brésilienne, d'autant moins, disait-il, que la Providence combattait visiblement pour leur cause. Il fit en même temps un détail pompeux de la force de son armée, qui se composait, disait-il, de 14000 hommes, outre les nègres et les Tapujas [6].

Van Schuppen essaya vainement par une sortie vigoureuse, de chasser les assiegants de leur camp (l'Arreyal, nommé aussi camp du Bom Jesus, comme en 1630 sous Albuquerque). Il fut, à différentes reprises, repoussé avec une grande perte. Pour détourner autant que possible du Récif les forces armées toujours croissantes de l'ennemi, il se rendit peu de temps après, avec une flotte, montée par 2500 soldats, vers Bahia, il débarqua les troupes à l'île de Taperica, d'où on chassa la garnison portugaise, et de là on ravagea les environs de St. Salvador. Une vengeance terrible et sanglante fut exercée contre les insurgés, pour les cruautés qu'ils avaient commises envers les prisonniers hollandais; plus de 2000 Portugais furent massacrés par nos soldats. On fit de vaines tentatives de St. Salvador pour s'emparer de nouveau de l'île. Une attaque tentée sous le commandement de Van Hoogstraeten fut vigoureusement repoussée et coûta la vie à 700 Portugais [7].

Les membres du grand conseil avaient à différentes reprises sollicité avec instance des renforts de la mère-patrie, car Vieira et Vidal ne s'étaient nullement laissés décourager par l'attaque contre St. Salvador [8]. Les Etats-généraux, et plus particulièrement les Etats de la Hollande, résolurent enfin de

[1] Voir Van Kampen, II, page 45 et quelques lettres de Lisbonne (Arch. de Roy. Lias W. I. 1645 et 1646).

[2] Résolutions des Etats-généraux du 24 décembre 1646 et du 22 janvier 1647 (Arch. du Roy., Register W. I. Zaken 1638—1651).

[3] Nous lisons ce qui suit dans une lettre de Johan Van Raesvelt aux Etats-généraux, en date du 1er mars 1647 (Arch. du Roy. « *Myn vrouw en myn kinder hebben tot meermaels deerlick geschreyt en gecreten by gebreck.* » Certes la famine doit avoir été à son comble si nous entendons dire cela de la part d'un des plus hauts fonctionnaires de la colonie.

[4] Voyez Montanus et Southey II.

[5] L'original de cette pièce, datée du 5 septembre 1646, se trouve aux Archives du Royaume (Lias W. I. 1645 et 1646). De cette amnistie étaient cependant exclus: Van Hoogstraten et deux autres traîtres: Wedda et Van der Ley.

[6] Voir Southey, II, page 186 et l'original de cette lettre de Vieira, en date du 23 septembre 1646; elle se trouve aux Archives du Royaume (Lias W. I. 1645 et 1646).

[7] Voir Southey II. et Montanus, où l'on trouve tous les détails de cette expédition dévastatrice.

[8] Voyez à ce sujet différentes lettres du grand conseil aux Etats-Généraux (Arch. du Roy., Lias, W. I., 1647 et 1648).

prendre la chose en sérieuse considération. Une grande partie de leurs séances furent consacrées à la lecture et à l'examen des pièces relatives aux événements du Brésil [1]. Déjà, l'année précédente, les Etats-Généraux avaient nommé une commission prise dans leur sein [2], qui était chargée d'entrer en pourparlers avec le conseil des XIX, pour se concerter sur les mesures les plus efficaces à prendre pour relever la compagnie des Indes-Occidentales de sa décadence. Cette compagnie était encore peu d'années auparavant un puissant soutien de l'Etat, mais elle était alors tellement tombée en discrédit, qu'un capital de 100,000 florins (de ses actions) fut vendu pour 30,000 florins.

L'octroi de la compagnie qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, était déjà expiré en 1645, avait été, depuis cette époque constamment prolongé pour des termes de courte durée; mais depuis les derniers événements on dut renoncer entièrement au projet de réunir cette compagnie à celle des Indes-Orientales. On renouvela donc, le 22 mars 1647, ses lettres patentes pour une période de vingt-cinq ans [3]. L'octroi de la compagnie des Indes-Orientales fut prolongé en même temps pour un égal laps de temps, à la condition qu'elle devait verser dans la caisse du trésor une somme de 1,500,000 florins. Cette somme devait servir à secourir la compagnie des Indes-Occidentales.

Il fut donc immédiatement résolu d'envoyer un puissant secours au Brésil. Ce fut en vain que l'envoyé français fit des efforts pour amener un accomodement entre les Etats-généraux et le Portugal [4]. Déjà, au mois d'août, les Etats-généraux avaient accordé à la compagnie des Indes-Occidentales 12 vaisseaux de guerre et 6000 soldats qui devaient être enrôlés dans l'armée de l'Etat. Ces troupes devaient être transportées sur 39 navires de l'Etat et le pays se chargerait en outre de leur payer leur solde pendant une année entière et de les entretenir à ses frais [5]. De son côté, la compagnie devait y ajouter 1350 hommes de troupes et six navires de transport. Le vaillant Witte Cornelisz de With fut nommé amiral de la flotte.

Cependant, on acquit de plus en plus la conviction que, pour remédier promptement à la situation critique du Brésil il fallait mettre à la tête du gouvernement de la colonie un homme d'un haut rang, qui eût des connaissances approfondies et à qui l'on pût accorder un pouvoir dictatorial. On conçoit que les vues durent se porter sur le comte Maurice de Nassau. Les délégués des États-Généraux entrèrent en négociations avec le comte, mais ces négociations n'eurent pas le résultat qu'on s'en était promis, Joan Maurice exigea des conditions qu'on ne voulait ni ne pouvait accepter [6]. Sur son conseil on confia le commandement en chef de toutes les forces militaires au Brésil à Sigismond van Schuppen, le plus ancien des colonels qui s'y trouvaient, et que l'on promut au grade de lieutenant-général.

Pendant que l'expédition se prépara, l'envoyé portugais à La Haye fit tous les efforts imaginables pour retarder autant que possible l'armement de l'expédition pour le Brésil, s'il ne pouvait parvenir à l'empêcher entièrement, par des négociations. Il déclara aux Etats-généraux que le roi de Portugal, consentait à restituer toutes les conquêtes faites par les insurgés et à conclure définitivement un traité de paix. Il fit même l'offre de se rendre lui-même au lieu et place pour accélérer la restitution [7]. Mais il refusa de mettre Bahia ou l'île de Tercera au pouvoir des Hollandais comme une garantie de l'exécution de ces promesses [8].

[1] Voir dans les Archives du Royaume, Register W. I. Zaken, 1638 – 1651. Ce registre in-folio contient 759 doubles pages, dont les délibérations des années 1647 et 1648 seules en occupent 220.

[2] A la tête de cette commission était Jr. Van Der Capellen van Aertsbergen. Cette circonstance rend doublement précieux son ouvrage *Gedenkschriften* pour les affaires concernant les Indes-Occidentales, qui ainsi peut être regardé comme authentique; et si nous n'avons que fort rarement fait mention de cet ouvrage. c'est que nous avions à notre service une source plus féconde encore, les Archives du Royaume.

[3] Voyez dans les Arch. du Roy.: *Actenboeck der Staten-Generaal* 1646—1649, et *Register W. I. Zaken*. 1638—1659, *fol.* 220—242. La province de Frise seule s'opposa à la prorogation de l'octroi et elle refusa plus tard de payer aucun subside pour la compagnie des Indes-Occidentales.

[4] Voir les Arch. du Roy., *Register W. I. Zaken*, 1638—1651 (juillet 1647).

[5] Voir les Arch. du Roy.; Résolutions des Etats-généraux des 10, 14 et 17 août 1647 (*Register W. I. Zaken*).

[6] Voyez Veegens, Van Wijn, *Nalezingen op Wagenaar*, Van Kampen, Southey et Arch. du Roy. Le comte Maurice demanda un traitement annuel de 50,000 florins, toute sa vie durant, et une force armée de 12000 hommes, pour rétablir les affaires au Brésil.

[7] Voir la note de cet ambassadeur aux Etats-généraux, en date du 15 octobre 1647. (Arch. du Roy., *Register W. I. Zaken*, page 279).

[8] Voir la lettre de De Souza Coutinho aux Etats-généraux, datée du 9 novembre 1647. (Arch. du Roy., Lias *W. I.* 1647 et 1648.)

Les États-Généraux ne se laissèrent pas détourner de leur projet par ces négociations diplomatiques; ils poussèrent activement l'armement des navires promis à la compagnie et l'enrôlement des troupes. Cet enrôlement était accompagné de grandes difficultés, car les soldats se montraient peu disposés à prendre service pour le Brésil, et grand nombre de ceux qui avaient signé, désertèrent avant l'embarquement [1].

Déjà le 26 décembre 1647 de With mit à la voile de la Goeree, et peu de temps après, les autres navires appareillèrent de Texel. La flotte, après avoir eu à supporter de violentes tempêtes pendant la traversée arriva enfin le 18 mars 1648 devant le Récif. Elle comptait neuf vaisseaux de guerre, quatre yachts et 28 navires de transport [2].

Le Récif avait été de plus en plus cerné par les insurgés qui avaient fini par le bombarder pendant plusieurs jours d'une batterie élevée tout près de la ville, en sorte qu'on se vit obligé de rappeler Van Schuppen. Il quitta Bahia au mois de décembre, précisément neuf jours avant l'arrivée d'une forte flotte portugaise de trente voiles, commandée par le chevalier Salvador Correa de Sa, qui était venue pour délivrer Bahia. A bord de cette flotte se trouvait Dom Antonio Telles de Menezes comte de Villapoça, qui prit possession du gouvernement de Bahia en remplacement de Telles da Sylva que le roi Jean jugea convenable de rappeler pour donner satisfaction aux Etats-Généraux [3]. Nous avions encore éprouvé une perte fort sensible par la mort du vaillant amiral Lichthart, qui, croisant devant Rio Francisco, succomba à une maladie de quelques heures seulement. La compagnie perdit en lui un de ses plus zélés serviteurs et la patrie, un de ses plus braves marins.

A l'arrivée de De With au Brésil nous n'étions plus en possession que de trois places: le Récif, Paraïba et Rio-grande. De With résolut immédiatement d'ouvrir la campagne avec les troupes auxiliaires qui étaient arrivées avec lui. Mais c'était absolument comme si le sort avait tourné les chances de la victoire. Naguère une poignée de Hollandais avaient mis en fuite des corps entiers de Portugais, maintenant le contraire avait lieu. Le 19 avril 4500 hommes de nos troupes, commandés par Van Schuppen furent complétement défaits par 2400 Portugais près de la montagne Guarapes [4]. Nous perdîmes dans ce combat 1100 hommes, tués et blessés et 17 drapeaux. La principale cause de cette défaite fut que les soldats refusèrent de se battre parce qu'on ne leur avait pas payé auparavant un mois de solde qui leur était dû.

De violentes dissensions éclatèrent bientôt entre notre amiral et le grand conseil à cause du manque de vivres où on laissait les équipages de ses navires [5], circonstance qui avait eu pour conséquence l'insuccès d'une entreprise contre Bahia. Il s'y était rendu pour empêcher la flotte portugaise, commandée par Salvador Correa, d'appareiller de ce port pour tenter de reconquérir Angola; mais ses navires n'étaient approvisionnés que pour quelques semaines, et il se vit ainsi forcé de rebrousser chemin sans avoir atteint son but. Cependant il avait auparavant augmenté la garnison des forts de St. Bartolomeo et d'El Rosario près de St. Salvador et en avait ravagé les environs.

Informé du départ de la flotte hollandaise sous De With, le roi de Portugal n'osa pas encore se déclarer ouvertement; toutefois il ne put se résoudre à abandonner les insurgés, que le désespoir aurait pu réduire à se détacher de leur ancienne métropole pour se former en état séparé. Il envoya donc en secret au Brésil Dom Francisco Baretto de Menezes, pour prendre le commandement général des insurgés, afin qu'il y eût plus d'unité et d'ensemble dans les opérations. Baretto embarqué à Lisbonne sur une caravelle, fut pris dans la traversée et conduit prisonnier au Récif. Mais il parvint à tromper la

[1] Voyez à ce sujet tous les historiens hollandais et diverses lettres de De With aux Etats-généraux (Arch. du Roy., Lias *W. I.* 1647 et 1648). Voici ce que nous lisons dans une de ces lettres: «*de logimenten der soldaten in de transportschepen waren soo slecht* «*voor ons 'tseyl gaan bevonden, dat de varckens en honden in ons landt beter logys wordt gegeven.*»

[2] Voir la lettre de De With aux Etats-généraux, du Récif, en date du 1er avril 1648. (Arch. du Roy).

[3] Cette flotte avait déjà, le 15 août 1647, mis à la voile, à Ubes en Portugal, et on en avait été informé dans la métropole par une lettre particulière de Lisbonne (Arch. du Roy., *Lias W. I.* 1674—1648). Voyez enfin à ce sujet Southey, II, De Beauchamp, III, p. 248 etc.

[4] Voyez à ce sujet Southey, II, Beauchamp, III, le fait se trouve aussi confirmé par différents rapports adressés aux Etats-généraux par le grand conseil, par le général Van Schuppen et par De With. (Arch. du Roy., Lias *W. I.* 1647—1648.

[5] Voir à cet égard différents rapports de De With aux Etats-généraux. (Arch. de Roy., Lias. *W. I.* 1647 - 1648).

vigilance de ses gardes, s'évada et se rendit au camp de Vieira. Ce noble héros du Brésil donna alors un exemple d'abnégation rare et d'une grandeur d'âme sans exemple, en cédant sans murmurer, le commandement à ce chef que lui imposait le roi, et en lui jurant, le premier, dévouement et obéissance. C'est un des traits les plus honorables de la vie de Vieira, car, sans doute, il lui eût été facile de méconnaître cette nouvelle autorité et d'employer son ascendant et son influence à sa propre élévation [1].

La flotte portugaise qui, ainsi qu'on vient de le voir, avait échappé à De With, continua sans entraves sa course vers la côte d'Afrique, et s'empara au mois d'octobre d'Angola et de St. Thomas [2]. Les Etats-généraux en firent l'objet de plusieurs réclamations qu'ils transmirent à l'ambassadeur de Jean IV. Coutinho trouvait chaque jour de nouveaux prétextes afin d'éluder ou de traîner en longueur toute espèce de négociations relatives aux guerres du Brésil; mais la sensation que fit en Hollande la nouvelle des dernières défaites, fut telle, que le peuple à La Haye, excité par les interressés à la compagnie des Indes-Occidentales, s'émeuta et courut insulter pour la seconde fois l'ambassadeur dans son hôtel même. Il fut encore une fois délivré par la garde du prince d'Orange.

Les compagnies des Indes-Occidentales et Orientales furent autorisées à armer en course et à commettre des hostilités par droit de représailles, contre les Portugais, partout où ils les rencontreraient dans les limites de leur octroi [3]. La trève européenne fut maintenue, mais le roi Jean, se défiant des dispositions du peuple de Hollande contre Coutinho, se hâta de le rappeler (août 1649).

Le 18 février 1649 notre armée de terre essuya une nouvelle défaite de la part des Portugais, commandés par Baretto, Vieira et Vidal, au même endroit que l'année auparavant, près de la montagne de Guarapes. Nous perdîmes dans cette rencontre 1110 hommes tués et blessés; 87 des nôtres furent faits prisonniers et l'ennemi s'empara de toute notre artillerie de campagne [4]. De With fit de vains efforts pour aider de son expérience les membres du grand conseil, et pour les déterminer à lui fournir les vivres nécessaires pour ses navires, dont le besoin était devenu tel que De With, exaspéré des entraves qu'on lui faisait éprouver dans ses opérations et convaincu qu'il ne pouvait plus rien faire pour remédier à la situation, s'embarqua le 9 novembre 1649 et retourna avec deux navires dans la mère-patrie, sans en avoir demandé au préalable l'autorisation au grand conseil [5]. A son arrivée en Hollande il fut immédiatement mis en état d'arrestation par les Etats-Généraux, sur les ordres du prince. Cette arrestation donna lieu à de grandes dissensions entre les Etats-Généraux et les Etats de la Hollande. Ces derniers prétendirent que cette affaire était dans leurs attributions et que par conséquent les Etats-Généraux n'y avaient rien à dire. Cette querelle dura fort longtemps jusqu'à ce que la mort de Guillaume II vint y mettre un terme. Après la mort de ce prince, De With fut mis en liberté [6].

[1] Voyez De Beauchamp, III, et Southey, II.

[2] Les Etats-Généraux en reçurent la première nouvelle le 29 décembre 1648, par une lettre particulière de Lisbonne datée du 26 novembre (Archives du Royaume, *Register West-Ind. Zaken* 1638—1651). Voir les détails sur la conquête d'Angola par les Portugais dans Southey II, page. 207.

[3] Archives du Royaume, résolutions des Etats-Généraux du 19 et du 23 janvier 1649 (*Register West-Ind. Zaken* 1638—1651).

[4] De Beauchamp et quelques autres historiens étrangers rapportent inexactement que ces deux combats près de Guarapes ont eu lieu en novembre 1648 et en 1650; mais Southey avec l'exactitude qui le distingue, les place dans l'ordre chronologique que nous avons suivi nous-mêmes.

[5] La situation du Brésil, telle qu'elle fut à cette époque, ainsi que la manière dont on a traité De With, se trouve décrit en détail par Nieuhof, Montanus, Wagenaar XII, *Nalezingen op Wagenaar door van Wyn*, et surtout dans le rapport de l'amiral, signé par lui-même, qui porte pour titre: *Cort Register van onse reyse naer ende in Brasil ende onse vereichtinyen aldaer* 1647—1649. Dans cette pièce importante qu'il adressa aux Etats-Généraux pour justifier son retour inattendu, il accuse le grand conseil de négligence et de mauvaise foi. Comme exemple des nombreux abus scandaleux qui s'y commettent et qui ont, à différentes reprises donné lieu à un vif mécontentement de la part des soldats, l'amiral communique les détails sur la ration que l'on y donne aux soldats et aux matelots et sur ce qu'on la leur fait payer. Cette ration consistait en 2 pains de seigle de 2 livres d'Amst. chacun, 1 1/2 livres de viande, 1/2 livre de farine en 1/2 pinte de vin de Madère par semaine. Tout cela était porté en compte à chaque soldat de manière que des deux florins de solde qu'il devait toucher par semaine, il ne lui revenait seulement que cinq sous (50 centimes). Un habit ou un pantalon que la compagnie ne payait en Hollande que cinq florins furent vendus aux soldats à raison de cinquante florins; pour une livre de tabac qui coûtait à la compagnie, en Hollande, huit à neuf sous on faisait payer trente sous, etc. etc.

[6] Les papiers du procès fastidieux de De With se trouvent au complet aux Archives du Royaume. Pour pouvoir bien apprécier les détails de ce procès il est nécessaire de consulter les Résolutions des Etats-Généraux de l'année 1650 qui sont d'une haute importance (Archives

La situation précaire du Brésil exigea plus que jamais un prompt et puissant secours. Après avoir rencontré une forte opposition de la part de plusieurs provinces (notamment de la Frise) on résolut d'entreprendre une nouvelle expédition, surtout parce que l'armistice conclu pour la durée de dix ans allait bientôt expirer. Le roi Jean IV à qui cette nouvelle expédition inspira des craintes sérieuses, envoya en septembre 1650 un nouvel ambassadeur, Antonio de Souza Macedo, à La Haye, pour entamer des négociations de paix. Seulement au mois de mars 1651 il fut admis en audience dans la *Grande assemblée* des Etats-Généraux [1]. Il commença par se plaindre de ce qu'on avait tant tardé à le recevoir, puis il fit les déclarations suivantes: Le roi de Portugal se trouvait dans l'impossibilité de forcer les insurgés du Brésil de se soumettre de nouveau à la domination néerlandaise; mais il était prêt à offrir à la compagnie une indemnité de huit millions de florins et une autre somme de 800,000 florins à la Zélande qui avait supporté le plus de préjudice par la perte qu'elle avait essuyée en Amérique; la Compagnie aurait en outre la faculté de trafiquer au Brésil avec un certain nombre de navires, et on lui abandonnerait aussi le commerce du sel à St. Ubes en Portugal. Mais les Etats-Généraux, croyant savoir que la mission de l'ambassadeur s'étendait aux négociations sur la restitution des possessions américaines, refusèrent d'accepter les conditions qu'on venait de leur faire. Ils firent savoir à l'ambassadeur que lui et tous les sujets portugais qui se trouvaient sur le sol néerlandais eussent à quitter au plus vite possible le territoire. L'envoyé néerlandais à Lisbonne fut rappelé de son poste, et les hostilités allaient commencer de part et d'autre. Les Compagnies des Indes-Occidentales et Orientales furent autorisées à attaquer les Portugais en Europe, ainsi que dans les colonies [2].

Certes, il aurait été facile à la puissante Néerlande d'anéantir complétement les forces du Portugal qui venait, pour ainsi dire de renaître; mais ce fut précisément cette puissance et les progrès incessants de notre commerce maritime, de notre navigation et de nos fabriques [3] qui nous attirèrent de la part de l'Angleterre une guerre, de courte durée, il est vrai, mais qui néanmoins nous a été fort préjudiciable. A cette époque le général Cromwell se trouvait à la tête des affaires de l'empire britannique. Toutes nos forces maritimes étaint à peine suffisantes pour tenir ce redoutable ennemi éloigné de nos côtes, et l'on conçoit dès-lors qu'on ne pouvait guère s'occuper de l'armement d'une nouvelle expédition pour le Brésil.

Les assiégés au Récif voyaient chaque jour diminuer leurs faibles ressources et leur détresse fut au comble. En vain étaient-ils restés à peu près maîtres de la mer; depuis plusieurs mois aucun bâtiment n'était arrivé d'Europe, et toutes les routes du continent leur étaient fermées. A différentes reprises ils avaient envoyé des commissaires et écrit de nombreuses lettres en Hollande pour réclamer du secours [4], jusqu'à ce qu'enfin au mois de juin 1653, le membre du grand conseil Michiel Van Goch fit lui-même le voyage de Hollande pour prier les autorités, dans le cas où il leur était impossible de venir au secours de la colonie, d'envoyer seulement quelques navires pour y prendre le peu de Hollandais qui se trouvaient encore au Brésil. Car quoique on occupât encore une côte de trois cents milles d'étendue, personne n'osait faire un pas dans l'intérieur du pays, et en outre on manquait absolument de tout. L'ancien envoyé néerlandais en Portugal, Wouter Van der Hoeve et Gysbert Rudolphy, avocat

du Royaume, *Register W.-I. Zaken*, 1638—1651). Voir aussi à ce sujet Wagenaar XII, et les *Nalezingen door van Wyn* II; mais surtout M. J. C. De Jonge, *Verhandelingen en onuitgegeven stukken betrekkelijk de geschiedenis der Nederlanden*, vol. Ier.

Au reste, De With était un vaillant marin; il a rendu comme vice-amiral de Hollande et de West-Frise, de grands services au pays. Il a été tué en 1658 dans le combat naval près d'Elseneur, contre les Suédois sous Wrangel. Son corps a été inhumé l'année suivante avec de grandes solennités à Rotterdam, aux frais des Etats de Hollande.

[1] Cette *grande assemblée*, convoquée après la mort de Guillaume II pour délibérer sur les relations politiques qui existaient entre les diverses provinces, sur les affaires touchant le culte et celles concernant l'armée (*Unie*, *Religie en Militie*), fut ouverte le 18 janvier 1651 par un discours fort remarquable de Jacob Cats, président.

[2] Voyez Wagenaar, XII, p. 200—205, Aitzema III, Wicquefort preuves I, et les Résolutions des Etats-généraux de mars, avril et mai 1651. (Arch. du Roy).

[3] Du temps de De With, la Hollande avait 10,000 navires marchands qui navigaient sur toutes les mers. Dans ce nombre il y en avait seulement 14 qui étaient de la compagnie des Indes-Orientales, et destinés exclusivement à la navigation des Indes-Orientales. Ce qui prouve évidemment l'extension du commerce néerlandais dans les autres parties du globe et surtout l'importance du cabotage.

[4] Voyez Arch. du Roy., Lias W. I. 1653.

de la Compagnie des Indes-Occidentales, qui avaient été envoyés à Lisbonne en mission extraordinaire, firent de vains efforts pour conclure un traité de paix avec le roi Jean IV. Ils ne demandèrent que la possession du Récif, de Paraïba, de Rio-Grande et de Siara, ainsi que la liberté du commerce et le libre exercice du culte dans le Pernambuco; en compensation les navires portugais pourraient envisager le Récif comme port libre [1]. Mais le roi rejeta toutes ces offres, et vers la fin de 1653 une puissante flotte mit à la voile des bouches du Tage, sous le commandement de l'amiral Pedro Jacques de Magalhaens et du vice-amiral Britto Freire [2]. Le 20 décembre 1653, la flotte entière, forte de soixante voiles, parut en vue du Récif et y jeta l'ancre aux acclamations des insurgés qui dès ce moment étaient assurés du triomphe; car tant que les Hollandais étaient restés maîtres de la mer, le Récif avait été à l'abri d'une attaque de vive force. Les troupes furent aussitôt débarquées et commencèrent l'attaque. Les colonels Van Schuppen et Van Brink défendirent quelque temps, avec beaucoup de courage, les forts extérieurs et opposèrent leur constance à l'énergie et au courage des assiégeants; mais bientôt ils furent obligés de se retirer au Récif. La consternation y fut bientôt à son comble et la place était livrée au désordre et à l'anarchie. Van Schuppen essaya vainement de ranimer le courage de la population; il se vit forcé de capituler et de livrer le Récif aux Portugais le 26 janvier 1654 [3].

Tamarica, Rio-Grande et Paraïba eurent le même sort. La garnison de cette dernière place, informée à temps de la capitulation du Récif, s'embarqua, avec toute l'artillerie et les munitions de guerre et retourna en Hollande. Les conditions auxquelles la capitulation du Récif s'effectua, furent que la ville avec tous les forts seraient restitués immédiatement au roi de Portugal avec toute leur artillerie et leurs munitions. La garnison sortirait avec armes et bagages; mais ensuite elle déposerait les armes, qui ne lui seraient rendues qu'au moment de son embarquement pour la Hollande. Une amnistie pleine et entière était accordée aux Brésiliens et aux nègres, déserteurs des deux parties et aux juifs. Tous les Hollandais seraient embarqués en partie sur les navires hollandais et en partie sur des navires portugais pour retourner en Europe; mais il leur était accordé de séjourner encore trois mois au Récif pour régler leurs affaires. Pendant ce temps ils ne seraient molestés en aucune façon et traités avec le plus grand respect (*met groot respect ende cortoisie*) [4].

Le 27 janvier, les chefs portugais, Baretto, Vieira et Vidal firent leur entrée triomphale dans la ville, et Vieira partit aussitôt pour le Portugal, afin de porter lui-même cette heureuse nouvelle au roi. Celui-ci le combla d'éloges, et le nomma conseiller de guerre, capitaine-général et gouverneur du royaume d'Angola. Un bref du pape Innocent X donna à Vieira le titre de ***Restaurateur de l'Eglise*** en Amérique. Et ce n'était pas trop payer, sans doute, les services, la valeur et le désintéressement de cet homme extraordinaire, que le Brésil peut placer avec orgueil au rang de ses plus grands hommes [5].

La plupart des Hollandais au Brésil retournèrent ainsi dans leur patrie. Van Schuppen, Schoonenburch et Haecxs furent mis en prison à leur arrivée en Hollande, comme accusés d'avoir mal administré la colonie. Mais après une longue procédure qui, comme celle de De With, donna lieu à une dissension entre les Etats-généraux et les Etats de la Hollande au sujet de la compétence des juges, Van Schuppen et ses collègues furent acquittés [6].

[1] Voir Wagenaar, XII, p. 380—385 et Arch. du Roy., Lias W. I. 1653.

[2] Cette flotte appartenait à une compagnie portugaise de commerce, que l'on avrit creée en 1649, à l'instar de la compagnie établie en Hollande. Voyez Southey, II, De Beauchamp, III, et *Historia de Portugal Restaurado* par Ericeira, tome II. Le vice-amiral Britto Freire, est le même dont nous avons fait mention plus haut, comme l'un des historiens les plus véridiques de cette époque de l'histoire du Portugal.

[3] Dans notre tableau chronologique nous avons indiqué le 28 janvier comme date de cette capitulation, d'après Raynal. Mais des recherches que nous avons faites depuis, dans les arch. du Roy. et dans le 2e volume de Ericeira, nous ont convaincu de l'erreur et nous nous empressons de la rectifier.

[4] Voir la copie authentique de cette capitulation dans les Arch. du Roy (Lias W. I. 1654).

[5] Voir De Beauchamp, III, p. 331, et Ericeira, II, où nous lisons tous les détails de cette belle révolution brésilienne.

[6] Voyez Wagenaar, XII; p. 384. Arch. du Roy.. Lias W. I. 1654, et Luzac, II (Bijlagen, p. 111). Ici nous trouvons reproduits *in extenso* les rapports de Van Schuppen et Haecxs aux Etats-généraux.

Quelques mois après la perte du Brésil, les Provinces-Unies conclurent la paix avec l'Angleterre, en sorte qu'elles pouvaient consacrer tous leurs soins à un armement contre le Portugal. C'était surtout aux Indes-orientales qu'on se proposait de lui faire une rude guerre. Ce plan fut réalisé au point que lorsque le 6 août 1661 un traité de paix fut conclu à la Haye entre les Etats-généraux et l'ambassadeur du Portugal, Henri de Souza de Tavares, comte de Miranda, les Néerlandais s'étaient déjà emparés de l'importante île de Ceylan et de Negapatnam sur la côte de Coromandel. Ainsi que cela avait déjà eu lieu lors de la conclusion de l'armistice de dix ans, en 1641, le Portugal tarda fort longtemps à ratifier le traité de paix, de manière qu'avant sa publication les nôtres s'étaient encore rendus maîtres de Cochin et de Cananor[1]. Les conditions de la paix, qui avaient été posées par l'habile De Witt étaient: liberté de la navigation et liberté du commerce, sans entraves aucunes, dans toutes les possessions portugaises, voire même au Brésil[2] et en Afrique (le commerce du bois de Brésil en était excepté); dans toutes les possessions portugaises les Hollandais devaient jouir de la liberté de leur culte; toute l'artillerie trouvée dans le Récif lors de la capitulation devait être restituée, et, en outre, le Portugal devait payer aux Provinces-Unies une indemnité de huit millions de florins en argent comptant ou en produits coloniaux[3].

Nous croyons avoir consciencieusement accompli la tâche que nous nous étions imposée de donner un aperçu historique de la domination hollandaise au Brésil. Durant vingt-quatre années nous fûmes en possession de ces riches contrées, et assez souvent nous y avons vu briller de tout son éclat l'héroïsme néerlandais. Nous avons suffisamment expliqué les causes qui nous ont occasionné la perte du Brésil et on a pu voir comment, à l'égard de la Compagnie des Indes-Occidentales s'est confirmé le proverbe: « *qui trop embrasse*, *mal étreint.* »

Cette compagnie ne fut pas plus heureuse avec ses autres possessions. La Nouvelle-Néerlande (*Nieuw-Nederland*) qui, de 1640 jusqu'à 1660, avait atteint le plus haut degré de prospérité sous la sage administration du directeur-général Pieter Stuyvesand, la Nouvelle-Néerlande, disons-nous, dont les directeurs de la compagnie écrivaient en 1653 aux Etats-généraux, que son importance pour la mère-patrie égalait les trésors des Indes-Orientales, fut prise en 1664, en pleine paix, par les Anglais, commandés par le chevalier Robert Holmes, ainsi que Tobago, St. Eustache et quelques places sur la côte d'Or en Afrique[4]. Lors de la conclusion de la paix de Bréda en 1667, nous cédâmes pour toujours la Nouvelle-Néerlande. Mais nous avons été en quelque sorte indemnisés de cette perte par la conquête de Surinam qui fut faite cette même année par le capitaine Crynssen[5]. St. Eustache fut également reconquis, et Saba et St. Martin devinrent aussi, vers la même époque, des colonies néerlandaises.

Qu'on nous permette de citer ici l'opinion du savant Raynal, quant à l'état des Provinces-Unies, lorsque les Portugais réussirent à leur arracher la partie du Brésil qu'elles avaient conquise sur eux: « A « la fin du seizième siècle la plupart des nations commerçantes de l'Europe languissaient dans une « léthargie entière. Il fallait, pour mettre fin à cet engourdissement, un peuple qui sortît du néant, « répandant la vie et la lumière dans tous les esprits, l'abondance dans tous les marchés; un peuple « qui donnât une grande activité à la circulation des denrées, des marchandises, de l'argent, et qui, en « étendant la consommation, encourageât l'agriculture, le commerce et tous les genres d'industrie. « L'Europe dut aux Hollandais tous ces avantages. » Certes, ce temps là fut l'apogée de notre gloire,

[1] Voyez Van Kampen, II, p. 87; Valentijn, V, etc. Ce fut le vaillant Rijklof Van Goens qui s'empara de Cochin.

[2] Pour se convaincre de quelle manière les Portugais ont rempli l'engagement de cet article du traité de paix, il suffit de citer le fait suivant: Lorsqu'en 1721 le célèbre navigateur hollandais Roggeveen fit son voyage autour du monde, il voulait prendre des raffraîchissements au Brésil, mais on lui interdit le débarquement! (*Nederlandsche reizen*, XIII, p. 81).

[3] Voir la pièce originale de ce traité de paix aux Arch. du Roy. et dans le *Recueil der Tractaten* enz. C'est le 14 décembre 1662 seulement que l'échange des notifications se fit à La Haye.

[4] Voir les particularités sur notre établissement et notre domination dans la nouvelle Néerlande, l'ouvrage si connu de Lambrechtsen van Ritthem et surtout la description dans le *Gids*, année 1848, numéro de novembre, par M. W. E. J. Berg, que nous avons déjà mentionné.

[5] Déjà lors du départ du comte Maurice du Brésil, quelques israëlites s'y étaient rendus sous un chef nommé David Nassy, pour y fonder une colonie néerlandaise; mais peu d'années après, les Anglais, sous lord William Willoughby, s'y sont établis, et, en 1662, ils obtinrent du roi Charles II la charte de leur nouvelle colonie. Voir les détails dans Hartsinck, *Beschrijving van Guyana*, 1770, et *Geschiedenis der colonie Suriname*, *door een gezelschap van geleerde joodsche mannen aldaar*, 1797.

et nous le dûmes en grande partie à la prospérité de nos colonies. Malheureusement nos ancêtres n'ont pas donné à leurs établissements d'Amérique l'attention qu'elles méritaient, quoique les brèches que recevait coup sur coup leur fortune dans cet hémisphère fussent bien propres à leur ouvrir les yeux. Si leur prospérité toujours croissante aux Indes-Orientales ne les eût pas aveuglés, certes ils auraient déployé plus d'énergie pour se maintenir dans leurs colonies du Nouveau-Monde.

La compagnie des Indes-Occidentales qui, par la situation géographique de ses possessions, se vit forcée de soutenir tant de guerres fort coûteuses, n'a jamais été suffisamment soutenue, et sa situation financière s'empira tellement, qu'en 1674 on fut obligé de la déclarer dissoute, et d'en établir une autre qui devait commencer ses opérations en 1675, suivant un octroi qui lui avait été accordé pour la durée de 25 années. La dette de la société, qui était fort considérable, fut diminuée à 30 pct. et le capital des actionnaires à 15 pct. Les dividendes distribuées depuis cette époque aux actionnaires n'ont jamais surpassé le chiffre de 10 pct.; ils sont même une fois (en 1728) tombés à 5 pct. Son octroi fut successivement prorogé de 25 à 25 ans jusqu'à ce qu'enfin la compagnie fut supprimée entièrement, en 1791, après une existence languissante depuis plus d'un siècle, sur la proposition du conseiller-pensionnaire Van De Spiegel; et le commerce fut déclaré libre pour tous les Néerlandais dans toutes les colonies hollandaises aux Indes-Occidentales. Elle était arrivée à cette époque dont Raynal disait: «Heureux et sages Hollandais, votre ambition s'est arrêtée, où votre puissance a trouvé de sûres « barrières contre celles de vos voisins. Ne les combattez désormais que par l'exemple de votre industrie. »

La liberté commerciale contribua bientôt efficacement à accroître la prospérité des colonies néerlandaises aux Indes-Occidentales, surtout à Demerary (appartenant maintenant à l'Angleterre), de manière que cette colonie produisait déjà dans les premiers dix mois de l'année 1794, le double de ce qu'elle avait produit pendant les meilleures années du temps de la compagnie des Indes-Occidentales [1]. Malheureusement cette grande prospérité ne fut pas de longue durée, car la révolution française produisit une stagnation complète dans presque toutes les branches du commerce néerlandais, qui ne se releva qu'après l'année 1815. Parmi beaucoup d'autres mesures prises pour raviver le commerce et l'industrie en Hollande, une nouvelle compagnie des Indes-Occidentales fut établie en 1828, différant cependant de beaucoup des deux compagnies des siècles passés; elle était sans commerce exclusif [2], et avait pour but principal l'encouragement de l'agriculture dans les îles.

On peut généralement dire que les sociétés de commerce, *à l'instar de celles qui avaient existé autrefois chez nous*, et qui alors étaient nécessaires à cause du grand nombre de guerres que nous avions à soutenir, sont maintenant superflues; elles formeraient même une entrave aux relations du commerce libre.

La compagnie des Indes-Occidentales n'a pas été, ainsi que nous l'avons vu, aussi heureuse dans ses entreprises et surtout dans la conservation de ses possessions, que la compagnie des Indes-Orientales. Cependant nous devons toujours nous rappeler avec reconnaissance son existence; car elle a puissamment coopéré, surtout dans le XVII[e] siècle, à donner une grande extension à notre commerce et à notre navigation et à combattre la puissance de nos nombreux ennemis.

Appendice.

Avant de terminer cet historique, nous allons mentionner brièvement les événements qui se sont passés au Brésil après son évacuation par les Hollandais en 1654 [3]. Depuis cette époque jusqu'en 1822, lé Brésil à continué sans interruption d'être une possession de la couronne du Portugal. Il n'y a pas eu de troubles graves, à l'exception de quelques combats dans l'intérieur et l'expédition triomphante de l'amiral français Duguay-Trouin à Rio-de-Janeiro, où il détruisit la flotte portugaise en 1711 [4]. La

[1] Voyez Van De Spiegel, *Nadenking van een Staatsman*, pag. 53.

[2] Voyez Van Kampen, *Geschiedenis van den vijftienjarigen vrede in Europa*, 1815—1830, Tome II, pag. 382.

[3] Le meilleur ouvrage que nous puissions recommander à ceux de nos lecteurs qui veulent se mettre à la hauteur de l'histoire du Brésil, usqu'en 1810, est assurément Southey. *History of Brazil*, que nous avons cité si souvent dans la troisième partie de notre récit.

[4] Le Portugal s'était lui-même attiré cette catastrophe, en se jetant dans les bras de l'Angleterre, pour former une alliance avec elle, la maison

richesse et la prospérité de la colonie allaient toujours croissant. Il y a peu de pays qui possèdent autant de ressources: outre sa culture fort étendue de sucre, de café et de coton, le Brésil possède encore les plus riches mines de diamants de l'univers [1].

Peu à peu le Brésil était donc devenu une partie tellement importante de la monarchie portugaise, que, lorsqu'au commencement de ce siècle, le Portugal, ainsi que l'Espagne durent se courber devant les armes triomphantes de Napoléon, le roi Jean VI quitta, en 1807, le Portugal; il se rendit avec une flotte considérable et tous ses trésors au Brésil et y établit sa résidence à Rio-de-Janeiro.

Cependant, peu de temps après son départ, le Portugal fut conquis par le duc de Wellington, et jusqu'en 1820 ce royaume fut gouverné en Europe, au nom de Jean VI, par le maréchal Beresford et cinq co-régents. Les Portugais, fatigués enfin du gouvernement anglais, surtout parce qu'ils devaient faire participer l'Angleterre au commerce du Brésil, qui leur appartenait exclusivement, se soulevèrent en 1820. Le 24 août, une révolution éclata à Oporto, qui bientôt s'étendit dans tout le royaume. Les Anglais en furent expulsés et un gouvernement provisoire fut établi. En janvier et février 1821 une révolution éclata aussi au Brésil, et le roi se vit forcé de donner une constitution aux Brésiliens. Ne se croyant plus en sûreté à Rio-de-Janeiro, Jean VI retourna cette même année encore à Lisbonne, où il dut accepter la constitution qu'avait établie le gouvernement provisoire, et sur l'insistance des cortez il signa l'arrêté par lequel il rappela du Brésil son fils Dom Pedro, qu'il y avait laissé comme gouverneur. Ce rappel provoqua un mécontentement général parmi les populations du Brésil, car par cette mesure le pays perdait même l'apparence d'un état indépendant, après avoir formé pendant tant d'années le siége principal du royaume.

Le 1er janvier 1822, les populations créoles prirent les armes et chassèrent sur tous les points les faibles garnisons portugaises, qui voulurent opposer quelque résistance. Le 13 mai 1822, Dom Pedro fut nommé *à vie régent du royaume du Brésil.* Ceci ne suffisait pas encore à la nation exaltée: le 12 octobre suivant elle proclama Dom Pedro *empereur constitutionnel du Brésil*, et on adopta la couleur vert-jaune pour la cocarde nationale [2].

Au commencement de son règne Dom Pedro I eut à combattre des difficultés immenses, causées d'un côté par des troubles intérieurs, et de l'autre côté, par la tension hostile qui existait entre lui et son père, le roi du Portugal. En cette occurence il déploya beaucoup d'énergie et de fermeté; il parvint à réprimer les dissensions intérieures, et le 25 mars 1824 il prêta serment à une constitution qu'il avait octroyée, pour satisfaire les voeux de la nation, et par l'intermédiaire de l'Agleterre, on conclut la paix avec le Portugal le 7 septembre 1825, par un traité, signé à Rio-de-Janeiro. Une clause de ce traité stipula l'indemnité que le Brésil devait payer au Portugal à une somme de 24 millions de florins, et le commerce fut déclaré libre pour les deux pays.

L'empereur actuel, Dom Pedro II de Alcantara, né le 2 décembre 1825, fils de l'empereur Pedro Ier, est monté sur le trône, sous tutelle, en vertu de l'acte d'abdication que son père publia le 7 avril 1831 [3]; il prit les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840, couronné le 18 juillet 1841, marié par procuration le 30 mai et en personne le 4 septembre 1843, à Thérèse-Christine-Marie, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles. Les enfants issus de ce mariage sont: la princesse Isabelle (1846), la princesse Léopoldine (1847) et le prince héréditaire de la couronne né le 19 juillet 1848.

Ainsi que le sont en ce moment les Etats-Unis d'Amérique, il y a vingt à trente ans, le Brésil fut

d'Autriche et la Hollande, contre l'Espagne et la France, au sujet de la succession d'Espagne. Depuis ce temps les Anglais n'ont jamais cessé d'exercer une grande influence sur les affaires du Portugal, influence qui s'est considérablement accrue depuis la guerre de la Péninsule.

[1] Nous trouvons beaucoup de détails fort intéressants relativement à la situation du Brésil, vers la fin du 18e siècle, dans l'itinéraire du célèbre voyageur anglais John Mawe.

[2] Voyez Van Kampen, *Vijftienjarige vrede in Europa.*

[3] Voir les particularités au sujet de cette dynastie dans l'almanach de Gotha de 1849, qui peut être regardé comme contenant des données authentiques. La soeur ainée de l'empereur Dom Pedro II, Dona Maria II da gloria est actuellement reine de Portugal depuis 1833, et mariée en secondes noces, l'an 1836, à Ferdinand, prince de Saxe-Cobourg et Gotha. La princesse Françoise, troisième soeur de l'empereur, fut mariée en 1843 au prince de Joinville.

L'ex-empereur Pedro Ier mourut le 24 septembre 1834, laissant l'impératrice douairière Amélie de Leuchtenberg.

le point qui attira l'attention de tous les émigrants. De grands efforts furent faits pour favoriser l'émigration, mais ils n'eurent point les résultats qu'on en attendait [1]. Bien qu'il soit à désirer que ce royaume étendu eût une plus nombreuse population de blancs, elle n'est cependant pas indispensable à la prospérité du pays, car les travaux de la culture du café et du sucre, dans ce climat chaud, ne sauraient être exécutés par des Européens, mais seulement par des nègres. Il se trouve encore en ce moment dans le royaume du Brésil deux à trois millions d'esclaves nègres, et malgré la surveillance active de l'escadre anglaise sur la côte occidentale de l'Afrique pour empêcher la traite, on y importe encore des milliers d'esclaves chaque année. Pour rester fidèle à la vérité il faut convenir que nulle part ailleurs les esclaves ne sont peut-être mieux traités qu'ils le sont au Brésil; ils y sont plutôt regardés comme gens de la maison que comme des machines à travail.

Les difficultés que l'Angleterre oppose à une des plus importantes branches du commerce brésilien, sont peut-être la principale cause que le gouvernement du Brésil se propose d'adopter, comme représailles des droits différentiels frappant d'une surtaxe de 33¹/₃ pour cent de droits de tonnage et d'importation les navires et les marchandises de certaines nations. Les nations favorisées qui, soit par le traitement d'une juste réciprocité, soit par l'existence de traités mutuels, sont exemptés de cette surtaxe sont: l'Autriche, la Belgique, le Danemarck, la France, le Hanovre, les villes Anséatiques, l'Oldenbourg, le Mecklenbourg-Schwérin, la Prusse, la Russie et les Etats-Unis. L'Angleterre, ainsi que la Hollande, en sont menacées [2]. Cette mesure serait fort préjudiciable, surtout à l'Angleterre qui expédie annuellement au Brésil pour plusieurs millions de valeur en toiles et en coton; pour la Néerlande, la mise à exécution de cette loi serait aussi nuisible, bien que son commerce avec le Brésil soit fort minime. Nous espérons que notre gouvernement parviendra à prévenir ce coup par des négociations.

Cette loi devait d'abord entrer en vigueur le 1er janvier 1849, mais le nouveau ministère libéral [3] qui en juin dernier est arrivé aux affaires, en a différé d'une année la mise à exécution.

L'empire du Brésil actuel a une surface de 130,000 milles géographiques. Le nombre des habitants, ne comprenant pas les Indiens encore tout à fait sauvages, mais bien ceux qui sont plus au moins civilisés, de plus les esclaves, est de 4¹/₂ à 5 millions. L'empire est divisé en 18 provinces, représentées dans les chambres législatives par 52 sénateurs et 102 députés. Le revenu annuel de l'empire se monte à 25 ou 26 millions de dollars. L'armée est composée de quatre batteries d'artillerie à pied, un corps d'artillerie montée, trois régiments de cavalerie légère, huit bataillons de fusilliers et huit bataillons de chasseurs, en tout 974 officiers et 15,000 hommes. Le marine consiste (d'après l'almanach brésilien de 1848) en 3 frégates, 6 corvettes, 1 barque, 2 bricks, 9 bricks-schooners, 3 pataches, 2 hiates, 6 chaloupes à canon, 5 vaisseaux de transport et 5 bateaux à vapeur [2].

[1] Comparez, à ce sujet le *Mémoire sur le Brésil pour servir de guide à ceux qui désirent s'y établir, par M. le chevalier* de G. Langsdorff, *consul-général de Russie au Brésil* 1820, et un autre ouvrage non moins intéressant: *Brasiliens gegenwärtiger Zustand und colonialsystem, von* J. Friedrich von Weech, *Hambourg* 1828.

[2] Suivant des nouvelles arrivées par l'Angleterre. Voir le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, du 29 septembre 1848 dans sa correspondance commerciale, d'ordinaire si intéressante.

Voici les noms des hommes qui composent ce ministère. Nos lecteurs y trouveront des noms qui ne doivent pas leur être inconnus: Président du conseil et ministre des finances Senor Francisco de Paula Feanza e Mello; ministre de la guerre Juan dos Santos Baretto; ministre des affaires étrangères, Bernardo de Souza Franco; ministre de l'intérieur, José Pedro Dias de Carvalho; ministre de la justice, Manoel de Campo Mello. Parmi les hauts foncionnaires de ces départements nous remarquons aussi le nom de Francisco de Paula Vieira Azevedo, 1er fonctionnaire au ministère de la guerre. Quoique ces messieurs portent des noms de héros de notre histoire, nous ne saurions affirmer qu'ils soient des descendants des Baretto, Carvalho, Vieira et autres dont nous avons si souvent parlé dans ce récit; cependant, c'est bien probable.

[4] Nous avons emprunté ces statistiques de l'Almanach de Gotha pour l'année 1849.

Nous n'avons pas d'agent diplomatique à la cour impériale du Brésil; notre consul-général à Rio-de-Janeiro, M. Charles Joacquim Wylep remplit ces fonctions, si besoin il y a, tandis que M. le chevalier Rademaker, résident à Bruxelles, est charge des fonctions de consul-général du Brésil dans les Pays-Bas et en Belgique.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

MARINE NÉERLANDAISE.

Le cadre de la marine royale néerlandaise se composait au 1[er] janvier 1848 comme suit: amiral commandant de la flotte S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas; vice-amiraux 3, parmi lesquels le ministre de la marine J. C. Rijk; contre-amiraux 4, parmi lesquels S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas; capitaines 23; capitaines-lieutenants 32; lieutenants de 1[e] classe 105; lieutenants de 2[e] classe 184; aspirants de 1[re] classe 50; aspirants à l'institut royal de marine 78; total 480.

Infanterie de marine (*mariniers*): colonel commandant du corps 1; lieutenant-colonel 1; majors 2; capitaines 9; lieutenants en premier 14; lieutenants en second 20; élèves à l'institut royal 3; total 50.

Ingénieurs de la marine: ingénieurs en chef 4; ingénieurs de 1[re] classe 4; ingénieurs de 2[e] classe 6; ingénieur aspirant 1; élèves à l'institut royal de marine 2; total 17.

Officiers de santé de 1[re] classe 8; idem de 2[e] classe 36; idem de 3[e] classe 37; officiers de santé des dépôts de l'infanterie de marine 4; total 85.

Officiers de l'administration de 1[e] classe 10; idem de 2[e] classe 20; idem de 3[e] classe 21; administrateurs-adjoint 30; clercs 36; total 117.

Ministère de la marine: secrétaire général 1; referendaires 2; commis en chef 2; commis 11; commis-adjoint 20; total 36.

La flotte se compose de: vaisseaux de ligne de 1[re] classe (de 84 canons) 2; idem de 2[e] classe (de 74 canons) 5; frégattes de 1[er] classe (de 60 et 54 canons) 3; frégattes de 2[e] classe (de 44 et 38 canons) 13; frégattes rasées (de 28 canons) 2; corvettes à deux ponts (de 28 et 26 canons) 12; corvettes (de 22 et 20 canons) 3; bricks de 1[re] classe (de 18 et 12 canons) 14; bricks de 2[e] classe (de 14 et 10 canons) 6; schooners (de 14 à 3 canons) 23; pyroscaphes (de 8 à 3 canons) 16; savoir 1 de force de 300 chevaux, 3 de 220 ch., 1 de 206 ch., 2 de 178 ch., 2 de 140 ch., 1 de 125 ch., 1 de 110 ch., 2 de 106 ch., 2 de 100 ch., 1 de 70 ch., total 2503 ch.; navires de transport (de 6 canons) 3; total 102 et 2293 canons.

En outre 75 canonnières de 3 à 5 canons et deux navires d'instruction (dont un à vapeur) pour les élèves de l'institut royal de marine.

Dans le nombre mentionné se trouvent encore sur les chantiers: vaisseaux de ligne de 2[e] classe 3; frégattes de 2[e] classe 1; corvettes à deux ponts 4; bricks de 1[re] classe 4; schooners 2; pyroscaphes 2; total 16 de 437 canons.

La flotte en activité de service se compose de: frégattes de 1[re] classe 2; frégattes de 2[e] classe 5; corvettes à deux ponts 5; bricks de 1[re] classe 6; bricks de 2[e] classe 5; schooners 21; pyroscaphes 13; navires de transport 2; total 59; puis 17 canonnières et 2 navires d'instruction.

Dans ce nombre se trouvent pour le service des Indes-Orientales: frégatte de 1[re] classe 1; frégatte de 2[e] classe 1; corvettes à deux ponts 2; bricks de 1[re] classe 3; brick de 2[e] classe 1, schooners 16; pyroscaphes 9; total 33.

Pour le service des Indes-Occidentales: corvette à deux ponts 1; bricks de 1[re] classe 2; idem de 2[e] classe 4; schooners 2; pyroscaphe 1; navires de transport 2; total 12.

La gazette officielle (*Staats-Courant*) donne les tableaux suivants relatifs à la marine marchande et la navigation des Pays-Bas.

TABLEAU *comparatif de la flotte marchande maritime et du tonnage des navires au* 1[er] *janvier* 1847 *et au* 1[er] *janvier* 1848.

DÉNOMINATION DES NAVIRES. *	TOTAL DES NAVIRES DE MER 1[er] JANVIER 1847.		NAVIRES DÉMOLIS, NAUFRAGÉS ETC. PENDANT L'ANNÉE 1847.		NAVIRES CONSTRUITS PENDANT L'ANNÉE 1847.		TOTAL DES NAVIRES DE MER AU 1[er] JANVIER 1848.	
	nombre.	lasts.	nombre.	lasts.	nombre.	lasts.	nombre.	lasts.
Fregatten (frégattes)	238	78069	1	602			237	77467
Barken (barques)	121	32562	2	297	11	2693	130	34958
Brikken (bricks)	57	5273	2	137	3	360	58	5496
Pinken (pinques)	17	3089					17	3089
Schoeners (goëlettes, schooners)	35	2526	2	151	30	2524	63	4899
Brigantijnen (brigantines)	1	99					1	99
Galjoten en galjassen (galiotes et galéasses)	18	1962					18	1962
Koffen (koffs)	775	45306	11	627	46	2302	810	46981
Smakken (semaques)	185	6198	4	127	7	239	188	6310
Tjalken (tjalcs)	281	7847	6	190	51	1452	326	9109
Hoekers (houcres)	59	2980			2	96	61	3076
Bomschepen	35	643			1	12	36	655
Gaffel- en kaagschepen (caques, ponnes)	5	168					5	168
Damschepen	2	80					2	80
Belanders (bélandres)	9	383					9	383
Kotters (côtres, cutters)	5	80					5	80
Paviljoen-schepen	2	49					2	49
Loggers (lougres)	1	37					1	37
Sloepschepen	9	242	1	36	1	32	9	238
Pramen (prames)	2	49						49
Bunschepen	16	494					16	494
Bâtiments de moins de 20 lasts	57	786			1	16	58	802
Somp- et punt schepen	1	23					1	23
Bâtiments à vapeur	5	829			1	159	6	988
TOTAL	1936	189774	29	2167	154	9885	2061	197492 †

* Nous reproduisons les noms hollandais à cause de la difficulté pour plusieurs de les rendre en français.

† 197492 lasts égalent 373918 tonneaux.

TABLEAU *du nombre et du tonnage des navires de mer arrivés et sortis des Pays-Bas, pendant les années* 1831 *à* 1847.

ANNÉES.	NAVIRES ARRIVÉS.								NAVIRES PARTIS.							
	SOUS PAVILLON NÉERLANDAIS.		SOUS PAVILLON ÉTRANGER.		TOTAL DES NAVIRES CHARGÉS.		EN OUTRE SONT ENTRÉS NAVIRES SUR LEST.		SOUS PAVILLON NÉERLANDAIS.		SOUS PAVILLON ÉTRANGER.		TOTAL DES NAVIRES CHARGÉS.		EN OUTRE SONT SORTIS NAVIRES SUR LEST.	
	nombre.	tonnage.	nombre.	tonnage.	nombre.	tonnage.	nombre.	tonnage.	nombre.	tonnage.	nombre.	tonnage.	nombre.	tonnage.	nombre.	tonnage.
1831	1995	229436	2545	314933	4540	554369	403	25772	1091	140269	1769	192589	2860	332858	2109	242779
1832	2176	240704	3190	390891	5366	631595	383	30075	1132	141435	1826	206279	2958	347714	2872	334003
1833	1616	159864	4093	448990	5709	607854	352	23225	907	112587	2192	241706	3099	354293	2995	303560
1834	2335	261636	2984	364821	5319	626457	328	25592	1373	186238	1854	220015	3227	406253	2505	266515
1835	2367	278372	2754	275664	5121	654036	333	20079	1446	196135	1857	229361	3303	425496	2204	254002
1836	2321	272609	2481	345260	4802	617869	373	23689	1532	209741	1882	240130	3414	449871	1831	217490
1837	2565	306931	2822	418510	5387	725441	400	27664	1549	223162	1977	274012	3526	497174	2258	273126
1838	2494	303971	3001	463671	5495	767642	382	24384	1716	238953	1865	261778	3581	500731	2359	324844
1839	2727	345807	3452	594916	6179	940723	466	29906	1976	283150	2008	312896	3984	506046	2723	404649
1840	2614	340933	3255	551915	5869	892848	395	22958	1853	271223	1789	264570	3642	535793	2656	388267
1841	2608	363166	3161	510727	5709	873893	385	20904	1869	277147	1851	273542	3720	550689	2469	360547
1842	2482	341719	3446	588315	5928	930034	398	23657	1800	275638	1741	263690	3541	539328	2826	442081
1843	2476	363805	3377	589921	5853	953726	337	20089	1778	279187	1666	255984	3444	535171	2824	432327
1844	2565	375532	2955	481687	5522	857219	309	19572	1942	282787	1666	273277	3608	556064	2279	358732
1845	2851	394596	3364	518310	6215	912906	356	25990	2092	303544	1814	270351	3906	573895	2716	359418
1846	3236	437381	4316	713862	7552	1151243	492	58195	2008	290016	2218	352819	4226	642835	3829	574905
1847	3239	447275	4127	667688	7366	1114963	334	35762	1976	282593	2174	372503	4150	655096	3490	522045

L'*Amsterdamsche Courant* fait suivre ces tableaux des raisonnements suivants:

On remarque dans les *arrivages*, de 1831 à 1844 une augmentation continuelle et assez régulière. Cette augmentation progressive dans les totaux du nombre des navires entrés, est encore plus notable dans le tonnage. Nous devons cependant faire observer que les années-1831—33 furent *exceptionnellement* défavorables, par suite des événements politiques, surtout pour la navigation sous pavillon national. Prenant l'époque décennale, 1834 à 1844, pour l'état *normal*, on voit que pour la première moitié de cette époque la moyenne du nombre des navires entrés *avec cargaison* se monte à un peu plus de 5000 et le tonnage en moyenne de 600,000 à 700,000 tonneaux. Les dernières cinq années de l'époque décennale donnent de la même manière en moyenne 6000 navires et 800,000 à 900,000 tonneaux. La proportion entre les arrivages sous pavillon national et sous pavillon étranger est restée à peu près la même; elle est pour le pavillon néerlandais d'environ 40 pct. et pour le pavillon étranger de 60 pct. de la navigation totale.

Une augmentation semblable se fait remarquer dans les *sorties* des navires *avec cargaison ;* cependant, quant à a proportion des pavillons national et étranger, elle présente un autre résultat. Pour tous deux il y a augmentation dans le chiffre de 1834 à 1844, mais le total des navires sortis sous pavillon néerlandais monte dans une proportion plus grande que celui sous pavillon étranger. De 1834 à 1839, en général, le nombre des navires étrangers sortis chargés est plus fort que celui des nationaux, mais de 1840 à 1844 la proportion est en sens inverse: l'exportation sous pavillon néerlandais surpasse considérablement celle sous pavillon étranger.

La comparaison des chiffres des navires *entrés* et *sortis sur lest* fait ressortir un autre fait important, savoir que les *sorties sur lest* donnent un chiffre de beaucoup plus élevé que les *entrées sur lest.*

La raison en est bien simple. Chez nous il se manifeste toujours un grand besoin pour l'importation d'articles de vivres et de matières premières, qui en général prennent beaucoup de place. L'exportation par mer des produits d'agriculture et d'industrie est peu importante, et, en outre, les articles de ce genre que nous exportons, ont, proportionnellement à la quantité, une valeur de beaucoup plus élevée que ceux que nous importons. Du reste, une grande partie des principaux articles importés servent à solder les sommes immenses que nos capitalistes ont à recevoir annuellement de l'étranger, tant pour les intérêts que pour le payement des sommes avancées. Et on ne doit pas perdre de vue que la majeure partie des importations trouve un débouché d'un autre côté par les rivières. De là le fait que, quoique le commerce maritime dénote une plus grande importation que l'exportation, le contraire a lieu pour notre commerce par les rivières où c'est toujours l'exportation qui dépasse de beaucoup l'importation.

Dans la comparaison que nous venons de faire nous n'avons point parlé des années 1845 à 1847. Les chiffres indiquent évidemment un grand développement de la navigation durant ces trois années, comparaison faite entre cette époque et les années précédentes; pour les deux dernières années, par exemple, le tonnage des navires arrivés surpasse chaque fois 1,000,000 tonneaux. Mais cette augmentation est occasionnée par des circonstances exceptionnelles.

La récolte défavorable pendant 1846 a rendu nécessaire des importations extraordinaires. La réaction de ces circonstances se montre clairement dans les tableaux : le nombre des navires *chargés* partis en 1846 et 1847 ne dénote que peu d'augmentation, tandis que le nombre des navires partis *sur lest* a grandi dans une proportion bien plus forte. En outre nous avons lieu de croire que le tarif de commerce libéral introduit en 1845 a exercé une influence très-salutaire pour la navigation de nos ports, et nous espérons que les années suivantes confirmeront de plus en plus ces heureux résultats.

L'examen de l'autre tableau démontre un développement remarquable dans le chiffre de notre marine marchande.

29 navires de 2167 lasts de moins, tant par démolition que par naufrages, ont été remplacés par 154 nouveaux bâtiments jaugeant 9885 lasts. Ce fait dénote une activité constante et progressive de nos chantiers, occasionnée par le besoin qui se fait sentir en Hollande d'une plus grande marine marchande, et l'esprit d'entreprise qui se manifeste de plus en plus chez nos marchands. L'augmentation se fait remarquer seulement pour les barques, les goëlettes, les koffs etc., destinés pour ce que l'on nomme communément la *petite* navigation (*kleinere vaart*) qui ne dépend pas des primes et des faveurs, comme les grands navires qui ne donnent bon compte que lorsqu'ils sont frétés par la Société de Commerce et favorisés par des primes et des contrats. Le grand nombre des schooners ou goëlettes que l'on construit est surtout remarquable. Au 1er janvier 1847 on comptait 35 schooners, et ce nombre a presque doublé dans l'année par la construction de 30 nouveaux navires de ce genre. Nous aimons à y voir la preuve que nos marins profitant des progrès de la science savent construire des bâtiments légers et fin voiliers qui peuvent concourir avec ceux d'autres pays. Et ce sujet qui, au premier abord, paraîtrait secondaire nous semble mériter, au contraire, toute attention possible, parce que c'est seulement en suivant ce système que notre navigation parviendra à avoir de nouveau sa part dans *la navigation à fret*, qui donne ces grands avantages que la Hollande possédait autrefois en grande partie, mais qui ont passé peu à peu entre les mains des Anglais, des Danois, des Norvégois, et des Mecklebourgeois. Nos grands navires des Indes sont complétement impropres pour le fret, et nos koffs et smacs, quoique bien utiles pour notre propre commerce de grains et nécessaires a cause du peu de profondeur de nos ports et des bouches de nos rivières, sont cependant peu recherchés des étrangers, à cause qu'en général ils sont mauvais marcheurs et ne peuvent soutenir la concurrence avec les autres genres de navires qui transportent en moins de temps les cargaisons et peuvent prétendre à des prix de fret plus élevés.

— Pendant 1847 le nombre des navires arrivés à Amsterdam s'est élevé à 2754 : 58 de moins qu'en 1846. Parmi les navires arrivés on compte d'Archangel 61, d'Arendahl 25, de Bergen 19, de Drammen 131, de Brême 161, d'Emden 39, de Hambourg 160, de Leer 23, de Worden 26, de Frederichstad 11, d'Altona 33, de Copenhague 10, de Dantzig 94, de Königsbergen 54, de Memel 34, de Riga 158, de Stettin 58, de Kronstadt 9, de St. Petersbourg 215, de Rostock 18, de Stockholm 14, de Hartlepool 23, de Cardiff 18; de Seaham 25, de Sunderland 98, de Londres 110, de Hull 59, de New-Castle 127, du Hâvre 7, de Bordeaux 31, de Cette 10, de Livourne 10, de Vénise 8, de Odessa 49, de Baltimore 15, de New-York 20, de la Havane 18, de Curaçao 3, de Surinam 51, de St. George d'Elmina et Fernando Po 2, de Java 114, etc.

— Au moment où les suites malencontreuses de l'esclavage sont remises au jour avec une grande force d'arguments, et où divers projets pour porter secours aux Indes-Occidentales et y émanciper les esclaves se discutent en Angleterre, en France, en Hollande et ailleurs, il nous est agréable de voir que notre gouvernement a préparé de longue main un nouvel essai pour civiliser ses possessions d'Afrique. Il est parti de ce point de vue qu'il ne faut pas uniquement travailler à répandre les lumières de la religion parmi des populations encore à demi-barbares, et qui ne sont encore guère à la hauteur d'en comprendre les saints devoirs. Le gouvernement, par des expéditions scientifiques, par une exploration plus exacte du terrain de l'Afrique, a voulu développer les ressources naturelles de ces pays ; il veut attacher les populations au travail, à quelque régularité dans les relations de commerce, afin d'adoucir leurs moeurs, leurs habitudes. Une fois ce grand but atteint, les Africains seront plus aptes à recevoir les germes d'une religion bienfaisante. Espérons que ces vues seront secondées par deux princes Ashantins qui depuis plusieurs années ont reçu leur éducation en Hollande et dont un, Aquasi Boachie, se trouve maintenant à Freyburg, en Allemagne, pour s'y perfectionner à cette célèbre école de minéralogie, dans les connaissances nécessaires au développement des ressources de son pays natal, où il pense retourner d'ici à quelque temps. Nous avons été dans l'occasion de voir quelques lettres et travaux de ce jeune homme, et nous avons entendu les témoignages de plusieurs des professeurs et des hommes de bien qui ont veillé à son éducation : tout nous dit qu'il réalisera les espérances fondées en lui, et témoigne de ses sentiments religieux et des connaissances solides qu'il a déjà acquises. Si, un jour, il met autant d'habileté et de fermeté à éclairer son pays, qu'il a montré de zèle et d'assiduité et de bonnes dispositions à s'instruire et à s'éclairer lui-même, il peut être, sous la main divine, d'un grand secours pour propager la civilisation parmi les populations nombreuses d'Afrique dont nous avons esquissé dans le second volume de ce ***Moniteur*** le caractère, les besoins et les ressources.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES.

Batavia, *le 29 décembre.*

Par arrêté de S. Exc. le gouverneur-général du 16 décembre il a été établi un nouveau tarif du port des lettres à Java. Ce tarif sera mis en vigueur le 1er janvier 1848.

— Les actionnaires de la banque de Java ayant droit de vote sont convoqués à une assemblée qui devra avoir lieu le 4 janvier à Batavia, pour délibérer sur les conditions proposées par le gouvernement, afin de prolonger le terme du privilége de la banque.

— Par arrêté du 22 décembre l'importation libre a été accordée, dans toute l'Inde néerlandaise, pour le riz pelé ou non pelé. Cet arrêté s'étend à tout pavillon et à tout lieu de provenance.

— Par arrêté du 29 novembre le port de Tjilatjap (résidence de Banjoemas) est affranchi pour le petit commerce. Cette mesure se rattache à d'autres mesures, tendant à faire du port de Tjilatjap très heureusement situé, un point important, militaire et commercial. L'affranchissement de ce port pour le petit commerce est un grand service rendu tant au commerce cotoyeur qu'aux populations indiennes, qui trouveront désormais à Tjilatjap un grand entrepôt de riz et d'autres besoins de première nécessité.

— Le 17 décembre a eu lieu à Batavia la fête d'adieu donnée par les habitants les plus distingués et le corps d'officiers de cette capitale à S. Exc. le lieutenant-général F. D. Cochius et son épouse qui, comme nous l'avons annoncé précédemment, sont sur le point de quitter la colonie, où M. Cochius a servi pendant plus de trente ans. Ce qui donnait un caractère plus touchant encore à cette fête c'est que M. Cochius entrait précisement ce jour-là dans sa soixantième année. S. Exc. le gouverneur-général honorait la solennité de sa présence. La grande salle de la société de l'*Harmonie* était magnifiquement décorée et de toutes parts l'on voyait des emblêmes, des guirlandes et des fleurs. Lorsque S. Exc. le gouverneur-général fut conduit dans la salle, une belle musique fit entendre l'air national, ensuite l'air *où peut on être mieux* etc. L'orchestre était surtout décoré avec un goût exquis. Au milieu d'une guirlande on lisait le nom et la date de l'anniversaire de M. Cochius, couronnée d'un étendard en argent portant les armes de la capitale des Indes néerlandaises. De l'autre côté de la salle était une trophée superbe où sur un fond d'or, on lisait ces vers hollandais:

Zich op het oorlogsveld een digten krans te vlechten
Van lauwren, dáàr geplukt, is dan eerst grootsch en schoon,
Wanneer men, zoo als gij, de twijgen vast kan hechten
Aan eene Burgerkroon.

(dont le sens est: Les lauriers cueillis abondamment dans le champ de bataille ne sont grands et beaux que quand, comme vous, on en rattache les rameaux à une couronne civique.)

D'autre part brillait le chiffre des années de service de guerre du général qui s'élèvent à quatre-vingt; les noms des grandes batailles ou expéditions auxquelles il a pris part; parmi ces noms se trouvet ceux de Leipzig, de Bautzen, Quatre-Bras, Palembang etc.

Le général était vivement ému de tous les honneurs, dont on l'entourait; son émotion devint plus forte encore lorsque M. Reynst, vice-président du conseil des Indes, lors du banquet, adressa la parole à M. Cochius pour lui exprimer des sentiments qui animaient cette réunion, honorée de la présence de S. Exc. le Gouverneur-général. Il lui dit des paroles d'adieu pleines d'âme, et rappela la coïncidence de l'anniversaire du général avec cette fête qui, certes, laisserait des impressions durables dans son coeur. Les vivats étourdissants trois fois répétés de l'assemblée témoignèrent de la sympathie de tous les assistants.

S. Exc. le général Cochius répondit à ce toast avec autant d'effusion que de dignité. Il exprima tout ce que son coeur sentait de douloureux à quitter un pays où il avait passé tant d'années heureuses, où il devait laisser de si nombreux amis; il lui était pénible surtout de quitter une armée dont il était fier: ce pays, cette armée, il s'en souviendrait toujours avec un attachement profond. De son côté, il se recommandait toujours aux souvenirs de ses amis aux Indes auxquels ils souhaitaient intimement, lui et Mme Cochius, le bien-être le plus parfait.

Ce toast fut accueilli avec la même vivacité que le premier, et la fête se prolongea jusque bien tard dans la nuit. Elle ne s'effacera pas des souvenirs des convives.

Le 20 décembre, à la même occasion, S. Exc. le Gouverneur-général, a donné un dîner d'adieu, à la fin duquel S. Exc., adressant elle-même la parole au général Cochius lui dit en substance: que trois jours auparavant l'élite de la société de Batavia, dans une belle et nombreuse réunion, avait rendu hommage au général comme homme et citoyen; mais que, dans ce moment, le représentant du Roi croyait de son devoir de remercier le militaire, le général qui, pendant de longues années, avait servi avec autant de fidélité que de zèle et de succès le pays dans ces contrées lointaines; que si de tout temps la valeur, la circonspection et un ardent désir de servir sa patrie avaient guidé ses pas, et si la fortune ne l'avait point trahi, on aimait aussi à le reconnaître, c'est que ses succès sont dus à ses soins assidus pour le soldat, à ses connaissances du pays, de ses ressources, du climat. C'est ainsi qu'il avait su captiver la confiance du gouvernement, et de l'armée, et qu'il s'était vu appelé aux grades les plus élevés de l'armée. L'armée bien organisée et bien disciplinée, la préparation de moyens de défense imposants: voilà son oeuvre! Il se trouve à la veille de quitter ces contrées pour revoir le sol natal. Là aussi il sera salué par la reconnaissance et l'hommage de son prince et de ses concitoyens. — S. Exc. termina son allocution réitérant les souhaits déja formulés pour le bien-être du général et de sa famille, au sein de laquelle il trouverait la meilleure récompense, le bonheur de la vieillesse en guidant ses enfants dans une carrière d'honneur.

L'émotion permit à peine au général de trouver quelques mots en réponse à la chaleureuse parole du Gouverneur-général.

— Démission honorable, d'après sa demande, a été accordée, à M. T. Modderman J^r^., inspecteur des revenus et des domaines.

— Le général-major jhr. C. Van Der Wyck, directeur du génie, en attendant des ordres ultérieurs, est nommé commandant de l'armée des Indes.

Sont encore nommés:

Colonel, jhr. R. G. B. De Vaynes van Brakel, directeur en second du génie; cet officier supérieur vient d'être chargé en même temps temporairement de la direction du génie.

Lieut.-colonel, le major A. H. Dibbetz, chargé de cette direction, en second;

Major du génie, le capitaine W. C. Von Schierbrand;

Capitaine du corps de sapeurs, le lieut. en 1er W. A. J. Van Krippendorff.

— Le lieut. de la marine 1e cl. J. M. Kuyp est nommé directeur de l'établissement maritime d'Onrust.

— Le nombre des lettres expédiés de Batavia par voie du landmail pendant l'année 1846 avait été de 15,610; en 1847 ce nombre s'est élevé jusqu'à 19,677.

— Nominations dans le civil:

inspecteur des revenus et des domaines, M. H. J. Severyn Haesebroeck, secrétaire de la résidence de Soerabaya;

résident de Riouw, M. A. F. Van Den Berg;

résident-adjoint de Ayer-Bangis (côte-ouest de Sumatra), M. J. Blok;

id. de Pandeglang, M. J. J. Hasselman;

id. de Lebak, M. A. J. Van Dyck;

secrétaire de la résidence de Kadoe, M. L. A. Gallé;

secrétaire et magistrat de la résidence de Banda, M. C. N. H. baron Van Lawick van Pabst.

— On attend sous peu la publication d'un numéro du *Tijdschrift voor Neérland's-Indië* et d'un volume des œuvres de la société de Batavia. Le premier contiendra entre autres des données statistiques de Java et du commerce de Sumatra; le dernier volume donnera le texte et la traduction enrichie de notes de l'*Oesanie Balie*, par M. R. Friederich.

— Les éruptions volcaniques et le tremblement de terre qui ont eu lieu en novembre à Java ont été suivis de quelques débordements de fleuves et de pluies de cendres mêlées de souffre. A Kendal, résidence de Samarang, cette pluie a été si forte le 4 décembre que les ouvriers qui travaillaient à une digue à Sodjomerto ont été tout couverts de souffre.

Une nouvelle de Natar, districts des Lampongs, dans le sud-est de Sumatra, rapporte que le tremblement de terre, qui a eu lieu le 16 novembre à Java, s'y est fait ressentir également le même jour. On a remarqué trois ou quatre secousses entre dix heures et dix heures et demie. Les ondulations étaient dans la direction du sud-est au nord-ouest. Dans la matinée on avait eu des grands coups de vent; pendant les secousses le temps était très calme. Le thermomètre qui à neuf heures marquait 79 degrés, avait monté à 85 degrés Fahr. Natar est situé au pied du Goenoeng Raté, dont la forme et les sources sulfureuses qui se trouvent dans les environs indiquent une origine volcanique. Les observations actuelles confirment ce que des observations précédentes avaient déja fait supposer que les montagnes de Sumatra dont le Raté forme un des premiers chaînons, se trouvent en rapport volcanique direct avec les montagnes de Java. Les secousses du 16 novembre ont été remarquées aussi dans les kampongs situés au pied du Goenoeng Radja Bassa.

— Précédemment on a rapporté que M. Reynvaan, de la maison Reynvaen et Cie. et M. Vaucher, joalier suisse, qui s'étaient rendus dans une embarcation de Canton à Macao, avaient été assaillis par des malfaiteurs chinois, que l'embarcation avait été pillée, et que M. Vaucher avait perdu la vie dans cette rencontre, tandis que M. Reynvaan n'avait pu se sauver que couvert de blessures. On apprend que les autorités chinoises font tout leur possible pour découvrir les auteurs de ces crimes.

Le commissaire impérial à Canton, Key-ing a adressé une lettre au gouvernement hollandais comme pour pallier cet événement déplorable. Cette lettre porte que les relations de commerce avec la Chine ont été établies sur un pied égal pour toutes les nations; que l'Empereur n'admet aucune distinction au désavantage de la Hollande, d'autant moins que les Hollandais commercent déjà depuis plus de deux siècles avec son empire. Aussi exprime-t-il l'espoir que l'amitié entre les deux nations sera cultivée de plus en plus, ce qui fera fleurir leur commerce.

Quant à l'affaire de MM Reynvaan et Vaucher, la lettre porte que, d'après les ordres donnés par l'Empereur, douze individus ont été arrêtés, dont deux ont été décapités publiquement; que quatre autres devaient subir la même peine, et que les six autres seraient frappés de bannissement. Une partie des marchandises pillées avait été restituée aux ayant-droit.

— Le 27 novembre dernier est décédé à sa terre de Plantoengang, résidence de Samarang (Java) M. Constant Jacques Daendels, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais. Il était le fils du célèbre maréchal Daendels, ancien gouverneur des Indes néerlandaises et avait suivi son père à la côte d'Afrique, où il mourut.

M. Daendels dont on a maintenant à déplorer la perte, était le soutien de sa mère très-âgée et honoré de tous ses amis.

— La compagnie des Indes anglaise, a affranchi le coton brut de tout droit d'importation et d'exportation, n'importe le pavillon.

— Comme on s'y attendait, l'époque de l'introduction de la nouvelle législation des Indes a été remise au 1er mai 1848.

— L'affermage de la vente en détail de l'opium à Java, service 1848, a eu lieu pour une somme de *f* 6,894,240, soit *f* 205,860 en moins que pour l'année courante. L'affermage des autres moyens au contraire présente une augmentation de *f* 342,282 sur une somme de *f* 5,053,132. Le total des affermages dans les autres possessions présente également une augmentation.

— On s'attendait à une visite à Batavia du gouverneur de Mangkasser et des dépendanees.

— On apprend de Bali que l'état sanitaire s'améliore, mais que les dispositions des princes de cette île sont toujours hostiles.

Surinam.

A l'occasion de la nouvelle tentative du Gouvernement pour relever la prospérité de Surinam, il nous semble qu'il ne saurait être hors de saison de donner un aperçu succinct des éléments de prospérité que nous offre cette colonie.

L'étendue de cette colonie, qui est separée par la Marowyne des possessions françaises et par le Corantyn de celles de l'Angleterre, est très grande et jusqu'ici rarement examinée. Depuis le rivage le sol monte toujours vers le sud jusqu'à la proximité de l'équateur, où la colonie de Surinam est bornée par les hautes montagnes d'Acarai. Le sol, d'abord composé d'un terrain alluvial, s'élève graduellement; ensuite c'est un sol fertile et de l'humus, arrosé par l'eau de plusieurs grandes rivières et leurs branches, et qui permet à la plupart des plantes tropiques d'y pousser en abondance. Des forêts épaisses, des marais, rendent tout passage extrêmement difficile; il n'y a pas encore de terrain défriché par le travail de l'homme; des plaines de sable s'étendent au loin, des montagnes bleuissent et s'élèvent de plus en plus.

Mais à quoi donc servira un sol, même le plus fertile, s'il n'est utilisé par l'activité judicieuse de l'homme — de l'homme qui fait d'autant plus attendre de son travail qu'il est plus avancé en civilisation et qu'il a l'esprit mieux developpé ? Aussi est-il d'une grande importance de bien connaître les races humaines qui habitent cette colonie.

Depuis le commencement du 17e siècle les Européens, des Néerlandais, occupaient cette colonie pour y planter le tabac, ou pour recueillir de l'anotta et du roukou et pour couper du bois de marqueterie; mais ces travailleurs, ces laboureurs disparurent environ au milieu de ce siècle lorsque les Anglais introduisirent l'esclavage. — Il y a très peu de temps,

chacun le sait, on a entrepris d'établir une colonie de Hollandais à la Saramacca et après l'arrivée du Gouverneur actuel Van Raders, cette entreprise a pu être considerée comme fondée. On pourra donc étendre cet élément d'une population industrieuse; et pourvu qu'on conduise avec intelligence les hommes qui s'y établiront, l'on verra se développer sous leurs mains, toutes sortes de culture; les vivres, la volaille domestique, les herbes potagères cultivées à la Saramacca embelliront la vie dans la colonie, surtout quand la bourgeoisie pourra aussi plus facilement se procurer toutes ces choses.

Nous nous abstenons de parler ici de la population des nègres et de leur travail. Il est connu qu'ils travaillent dans les plantations de sucre, de café, de coton et de cacao, et que, dans les années favorables, on exporte 35 millions de livres de sucre et davantage, plus d'un millions de livres de café et pour plus d'un demi million de florins de coton, de cacao, de mélasse et de rhum.

On trouve dans les forêts de la colonie des nègres-marrons ou des nègres des bois (Marron- of Boschnegers); ce sont les descendants d'esclaves qui ont déserté. Ces hommes cultivent les terres; ils vont à la pêche et à la chasse, autant que leurs besoins l'exigent; mais, du reste, il leur semble qu'il ne convient nullement à un un homme libre, de travailler. Néanmoins ils coupent quelquefois du bois et viennent le vendre à Paramaribo.

Il sera difficile, mais non pas impossible, selon nous, d'amener ces nègres à un travail plus productif; et quoi qu'il en soit, ce sera toujours un effort bien méritoire de l'avoir essayé avec prudence.

Les nègres libres et les métis, qui demeurent dans la colonie ensemble avec les blancs, sont en grande partie des descendants d'esclaves affranchis. On trouve chez eux des hommes laborieux, et même des cultivateurs. Il n'y a encore que très peu d'années que les relations entre ces hommes et les blancs étaient fort restreintes. Aujourd'hui la vie sociale entre les hommes de couleur et les blancs est plus libre et plus dégagée, ce qui doit produire un effet également heureux pour les deux parties. A mesure que le préjugé disparaîtra de plus en plus chez les uns, les autres sauront mieux s'estimer et avanceront en civilisation.

Les pauvres métis et les nègres, dont la paresse avait jadis tourné en proverbe, sont animés au travail par le traitement humain et habile du gouverneur actuel de Suriname. On peut espérer que cette classe, qui autrefois était à charge de la colonie, se rendra utile, et par son application et son travail assidu fera oublier leurs vices du passé.

Il y a encore une autre race d'hommes dans la colonnie, dite la race des Caribes ou des Indiens rouges. Ils vivent en petites sociétés éparses cà et là dans les forêts, et sont d'une nature pacifique, quoique leurs ancêtres portassent le nom d'anthropophages; ils n'importunent aucunement la colonie. Autrefois ils recueillaient de la gomme et de la résine et venaient échanger ces articles dans la colonie. Quoiqu'on ne leur fait aucun tort, il paraît que leur nombre diminue avec le temps. — Il ne serait pas mal peut-être de les engager, d'une manière douce, à recueillir du kopal et d'autres gommes qui se trouvent en différentes espèces et en grande abondance dans les forêts épaisses et à les porter ensuite à la colonie. On pourrait peut-être plus facilement exciter les Caraibes à ce travail léger, si, à divers points du cordon, on érigeait des petits magasins, où ils eussent l'occasion de se procurer ce dont ils ont besoin en échange des gommes, des matières colorantes etc. qu'ils doivent maintenant porter à Paramaribo.

En toute apparence les nègres des bois aussi seraient mieux excités au travail, si l'on ouvrait de pareilles boutiques non loin de leurs demeures. Car l'organe du désir se trouve être aussi fort chez l'homme non civilisé que chez le civilisé, et bien souvent la vue d'objets qu'on contemple d'un oeil avide excite au travail l'homme indolent et paresseux.

Toutes ces differentes races humaines peuvent avoir part à une grande prospérité sans un travail bien dur, car ils habitents une terre féconde comme on vient de le voir, en diverses sortes de productions. Avancer la prospérité des habitants, c'est avancer la prospérité de la colonie et de la patrie. Le Gouverneur baron Van Raders contribuera, sans aucun doute, avec énergie, avec persé-verance, et le Gouvernement de la mère-patrie n'entravera certes pas ses nobles vues; mais aussi ceux qui dans notre patrie, sont en rapport avec la colonie de Surinam, soit comme propriétaires de plantations, soit d'une autre manière quelconque et les autres hommes influents, qui prennent à coeur l'interêt de la patrie, pourront de même contribuer beaucoup au développement de la prospérité de cette colonie aujourd'hui languissante.

— Nous recevons d'une source bien informée la relation suivante d'un voyage d'inspection entrepris par Son Exc. le gouverneur de Surinam, en décembre 1847.

Paramaribo *le* 25 *décembre* 1847.

Il vient de se passer un événement, qui peut avoir des suites importantes pour la colonie.

Le 7 de ce mois, à 5 heures du matin, Son Exc. le gouverneur baron Van Raders quitta la rade de notre ville, salué par l'artillerie du fort de Zélandia et de la corvette l'*Ajax*, à bord du schooner colonial l'*Henriette Elisabeth*, capitaine Meyer, remorqué par le *Surinam*, bâtiment à vapeur sous les ordres de M. B. H. Staring, lieutenant de 1e classe.

Le but du voyage entrepris par Son Exc. était de remonter la rivière de Coesoewyne, qui, soixante-deux ans auparavant, avait été visitée par l'ingénieur Heeneman, d'après l'ordre de la compagnie des Indes-occidentales. Il n'en aurait plus été question, si, l'année dernière, MM. Wesphal, ardents à rechercher tout ce qui peut contribuer à la prospérité de la colonie, ne s'étaient proposé d'examiner plus attentivement ce fleuve, si mal connu encore qu'on l'indiquait généralement comme une crique. Ils découvrirent sur ses bords des terrains qui leur parurent parfaitement propres à une colonisation d'Européens.

Outre son aide-de-camp, le lieutenant d'artillerie Jhr. Van Sypeteyn, le gouverneur était accompagné du capitaine de marine, Bijl de Vroe, commandant des forces navales des Indes-occidentales, de M. Lisman, secrétaire du gouvernement, de MM. Westphal (père et fils) et du lieutenant de marine Jhr. Van Raders.

MM. Bijl de Vroe, Leers, administrateur des finances, Lisman et Westphal avaient été invités à se former en commission pour l'exploration de la rivière. M. Leers, retenu par une indisposition n'avait pu y prendre part.

Mgr. Grooff, évêque de Canae in part. inf., profita de l'invitation qui lui fut faite de la part du gouverneur pour se rendre à bord du schooner à la léproserie de Batavia, située sur la Coppename.

A la sortie de la rivière de Surinam les deux bâtiments se rendirent à l'embouchure de la rivière de Coppename; de là le bateau à vapeur remorqua le schooner jusqu'à l'établissement de Batavia, où l'expédition arriva à six heures de l'après-midi.

Avant de quitter le schooner, l'évêque remercia le gouverneur en termes pleins de cordialité de l'occasion qui lui avait été si officieusement offerte de se rendre à Batavia, et de l'intérêt que Son Exc. prenait au sort des malheureux recueillis et traités dans cet établissement. Le gouverneur répondit avec beaucoup d'amabilité, et se rendit avec sa suite au rivage, où il fut reçu par les prêtres catoliques Schepers en Hennicke, au milieu des chants entonnés par les lépreux et des décharges de l'artillerie du vaisseau.

On se rendit à l'église où l'évêque prononça un discours approprié à la circonstance; et la foule, qui était accourue, témoigna d'une manière non-équivoque toute la joie que lui causait l'arrivée et du gouverneur et de leur ancien bienfaiteur, qui pendant de longues années avait séjourné, au milieu d'eux, et qui venait encore se fixer auprès d'eux pour quelques semaines. Après avoir pris quelques raffraîchissements dans la demeure de l'évêque, le gouverneur retourna avec sa suite à bord du schooner, escorté jusqu'au rivage par l'évêque et les deux prêtres catholiques.

Le 8 à sept heures du matin, le schooner, toujours remorqué par le *Surinam*, atteignit l'abatis d'arbres Andresa, sur la rivière de Coppename. Le gouverneur visita le moulin à scie établi sur un ponton et provenant de la fabrique de MM. Paul van Vlissingen et C°. Il se rendit aussi dans l'école fondée depuis une année par une dame morave, Mme. la veuve Voigt, où une trentaine de petits nègres des deux sexes avaient déjà fait tant de progrès, qu'ils pouvaient lire assez couramment de petits livres imprimés, écrits dans le dialecte anglais des nègres. — On ne peut en vérité trop louer le zèle avec lequel les moraves cherchent à répandre les lumières de la civilisation parmi les nègres: et malgré les obstacles de toute espèce que certaines personnes leur ont suscités, leurs efforts ont été couronnés de succès.

Après midi les deux navires descendirent la rivière; et à $8^1/_2$ heures du soir, on jetait l'ancre à l'endroit où la Coesoewyne se jette dans la Coppename.

Le 9, dès l'aube du jour, le schooner profita du flux pour entrer dans la rivière, remorqué par deux bateaux qu'on avait pour cet effet joints à l'expédition. La profondeur de la rivière n'étant pas suffisamment connue, le bateau à vapeur resta à l'ancre à l'embouchure de la Coesoewyne, de peur d'accident: d'autant plus que, selon certains rapports, le fond de de la rivière était ici et là encombré de troncs d'arbre, et que les arbres des deux rives, en réunissant leurs rameaux, rendaient la navigation impossible. [1]

Mais quelle surprise pour les voyageurs, quand en remontant la rivière, on s'aperçut que cette eau qu'on avait regardée comme une crique, offrait une largeur moyenne de 60 mètres et une profondeur de 5 et de 4 brasses! Par fois le lit de la rivière allait en se rétrécissant, mais il reprenait bientôt sa première largeur. Partout les rives offraient un aspect enchanteur. Il est vrai cependant, que dans trois endroits, à peu de distance de l'embouchure, des troncs d'arbre renversés obstruaient la rivière dans la plus grande moitié de son lit; mais le schooner n'en fut point embarrassé dans sa marche; il franchit les trois passes avec facilité. Il aurait fallu enlever ces arbres pour le passage du bateau à vapeur; mais l'opération n'aurait présenté aucune difficulté réelle.

Une multitude de singes, de perroquets et d'oiseaux de toute espèce égaiaient cette solitude; et l'on pouvait reconnaître que la rivière était fort poissonneuse.

La marche de l'expédition se réglait sur les marées. Pendant le reflux le schooner restait à l'ancre, attendant que le flux lui permît de remonter plus haut, remorqué qu'il était par les deux bateaux.

Le 10 on aperçut un camp de pêcheurs situé au fond d'une crique, car ce n'est pas dans la rivière même que la pêche se fait. Les pêcheurs endiguent la crique et le poisson s'y trouve enfermé comme dans un bassin; il ne reste plus qu'à le puiser avec des paniers. Une partie du poisson qu'on prend ainsi, est tenu en vie dans le bateau-pêcheur, l'autre est séchée sur les lieux mêmes et transportée ensuite à Paramaribo. La pêche est si abondante qu'elle rapporte à ceux qui s'y livrent de grands profits; aussi le personnel est-il assez considérable.

Plus on avançait, plus la largeur et la profondeur de la rivière dépassait toute attente. Les deux rives, plantées de hauts arbres de toute espèce, charmaient les regards par leur variété; des guirlandes de lianes suspendues aux arbres formaient partout des bosquets de verdure et de fleurs. Les cris des animaux sauvages et le chant des oiseaux faisaient oublier qu'on se trouvait dans une solitude éloignée de toute habitation.

Le gouverneur avait envoyé au directeur de la colonisation de Groningue sur la rivière de Saramacca, l'ordre de dépêcher quelques hommes dans la direction du sud-ouest, pour trouver au travers des bois un passage vers la Coesoewyne. On s'attendait à les rencontrer dans quelqu'une des clairières du bois; d'autant plus que, selon la carte de Heeneman, le schooner se trouvait le 11 précisément à l'endroit où l'expédition par terre aurait dû rejoindre les navigateurs. C'est en vain qu'on chercha quelque voie de leur passage. L'on apprit plus tard que l'expédition avait trouvé tant d'obstacles, qu'elle s'était laissé rebuter, et qu'elle avait rebroussé chemin.

Le matin du 12, on résolut de poursuivre la route dans les bateaux, car la marche du schooner commençait à devenir trop lente; toute la compagnie quitta le bâtiment, qui reçut l'ordre de remonter aussi haut qu'il le pourrait.

Tant que dura le voyage en bateau, on s'arrêta chaque soir sur l'une des rives, où l'on faisait choix dans le bois d'un endroit convenable pour y passer la nuit. Les rameurs des bateaux avaient bientôt abattu quelques arbres, et nettoyé un espace de terrain suffisant; ils y fichaient ensuite dans le sol quelques perches auxquelles ils suspendaient les hamacs, le tout recouvert d'une grande tente qu'on avait apportée à cet effet. En dehors on allumait des feux. La table fut constamment fournie de gibier

[1] Le soir précédent, le lieutenant Staring, commandant du bateau à vapeur s'était rendu à bord du schooner pour prendre part à l'expédition; mais au retour il remonta sur son vaisseau.

et de poisson. — Le 13 on remarqua une foule de caïmans paresseusement couchés dans la boue sur la rive, on en tua quelques-uns, et les nègres en firent un régal.

Des chiens marins commencèrent aussi à se montrer hors de l'eau; une fois même un trentaine de ces animaux se dirigèrent en poussant de grands cris vers un petit canot qui portait deux nègres et placèrent leurs pattes sur le bord du fragile esquif. Les nègres commençaient à craindre de ne pouvoir leur résister, lorsque l'un des bateaux vint les délivrer de ces incommodes visiteurs, qui plongèrent et s'éloignèrent en toute hâte.

Pendant l'après-midi du même jour on arriva à l'endroit que M. Westphal, dans son premier voyage, avait désigné sous le nom de *Hartekamp*. Les bords de la rivière, qui s'élevaient de plus en plus, avaient dans cet endroit une hauteur de 60 à 70 pieds environ, au-dessus du niveau de l'eau, et étaient très escarpés. Le talus était couvert d'arbustes de toute espèce, et surtout de palmiers. Les voyageurs gravirent cette hauteur, et après s'être fait jour au travers du petit bois, ils découvrirent un site dont la beauté les frappa d'étonnement. Devant eux se développait une immense plaine, couverte de hautes herbes, entrecoupée de petits bouquets d'arbres et bordée de toutes parts par de hautes forêts. Quelqu'un crut trouver de la ressemblance entre ce payssage et ceux qu'on rencontre si souvent dans la Forêt Noire. Ce fut là qu'on choisit le campement pour la nuit. Le sol parut être une excellente terre labourable, et de même nature jusqu'à trois pieds de profondeur.

La distance parcourue jusqu'ici fut évaluée à 88 milles; mais dès le 12 la profondeur de la rivière avait commencé à diminuer et n'offrait plus à la sonde que 3 brasses et 2 brasses et demie. Devant Hartekamp on trouva 7 à 8 pieds d'eau. Toutefois l'eau n'était si basse, il ne faut pas l'oublier, que parce que c'était l'époque de la sécheresse; pendant la saison des pluies, au contraire, l'eau de la rivière monte de six pieds et plus; et les arbres des rives portent les traces d'un niveau plus élevé encore.

On observa aussi avec surprise qu'à mesure qu'on remontait la rivière, le courant devenait moins sensible: à peine si on pouvait le remarquer dans certains endroits.

Dès le matin du 14, l'expédition se remit en route. Sur les deux rives le terrain, plus accidenté désormais, ne conservait pas partout la même élévation; la végétation n'offrait plus des proportions aussi colossales que vers l'embouchure de la rivière; les bois étaient moins élevés, les fourrés moins épais; mais d'autre part, la profondeur de la rivière augmentait, la sonde donnait deux brasses. Dès lors, les obstacles devenaient plus fréquents; des troncs d'arbre, renversés par les vents, obstruaient le courant; de sorte qu'à plus d'une reprise il fallut recourir à la hache pour que les bateaux pussent continuer leur route. C'était d'ordinaire une espèce de bois fort dur. Cependant aucune de ces difficultés ne fut de nature à arrêter la marche des voyageurs.

Les sinuosités de la rivière allaient en augmentant, et la largeur variait considérablement. Par fois le lit en était si étroit, que les bateaux auraient pu difficilement tourner; par fois aussi les rives s'éloignaient jusqu'à 60 mètres l'une de l'autre. — A midi environ l'expédition arriva à l'endroit désigné par M. Westphal sous le nom de *Bauds-oord*. Comme les sinuosités et le peu de largeur de la rivière ralentissaient par trop la marche des bateaux, le Gouverneur passa avec MM. Westphal, dans l'un des deux canots qui avaient suivi les bateaux: l'autre canot reçut le reste de l'expédition. Au bout d'une demi-heure que les canots avaient avancé à la pagaie, MM. Westphal invitèrent le Gouverneur à se rendre à terre: et là, M. Westphal père fit connaître à Son Exc. qu'il désirait que l'endroit où l'on se trouvait, fût baptisé du nom de *Raders-oord*. Il espérait que Son Exc. ne ferait aucune difficulté d'y consentir et que cette position, peuplée bientôt et cultivée par des colons européens, deviendrait le siége d'un établissement florissant. Le Gouverneur remercia M. Westphal des souhaits qu'il formait pour la prospérité de l'endroit, et parut accepter avec plaisir sa proposition. Le bord de la rivière était très-bas et couvert d'arbres. A l'extrémité du bois, on découvrit des plaines accidentées, dont les collines s'élevaient graduellement.

C'était à peu près la même scène qu'à Hartekamp, sauf que l'herbe était moins haute, et que la plaine, plus accidentée, offrait aux regards un spectacle moins uniforme. En cet endroit la rivière s'élargit considérablement, et forma une espèce de bassin: son lit se rétrécit ensuite pendant quelque temps, forme un autre bassin et se perd enfin dans une espèce de marécage.

MM. Westphal avaient aussi remonté cette partie de la rivière l'année précédente. Le peu de temps qui restait, empêcha l'expédition de pousser plus loin.

Les deux bateaux qu'on avait laissés en arrière, arrivèrent aussi à Raders-oord; les voyageurs y prirent place et l'après-midi du même jour, le retour commença.

Le jour suivant on débarqua dans un endroit sur la rive, éloigné de cinq milles de Radersoord et que M. Westphal nomma *Emma's-oord*.

C'est ici que commencent les terrains désignés sous le nom de *Biribiri*; ce sont des plaines basses, couvertes de hautes herbes, fort étendues et submergées pendant la saison des pluies. Pendant la bonne saison, ces plaines deviendraient d'excellents pâturages, pourvu que l'on eût soin auparavant de remplacer l'herbe qui y croît par une autre expèce dite *para*.

En redescendant la rivière on rencontra à 2 heures de l'après-midi le schooner qui s'était avancé aussi loin qu'il l'avait pu. Le Gouverneur et sa suite montèrent à bord et se firent remorquer par les deux bateaux. A l'endroit où le schooner avait jeté l'ancre, on trouva une profondeur de 5 et de 4 brasses; un peu plus loin la sonde donna une brasse et demie au milieu de la rivière et 7 pieds un peu plus proche de la rive: le fond paraissait dur, mais il n'en fut ainsi que dans certains endroits. Curieux d'en connaître la cause, le Gouverneur fit plonger un des matelots, qui rapporta des fragments de minerai de fer ajoutant qu'il avait trouvé de grands blocs de ce minéral au fond de la rivière, et que du reste le fond était de sable. Ces gros fragments provenaient sansdoute des régions plus élevées.

Le 16 pendant l'après-midi, l'expédition repassa devant la crique dite des *caïmans*, sans doute à cause de la multitude d'animaux de cette espèce qui s'y trouvent. Le Gouverneur descendit avec M. Westphal père dans la yole du schooner pour visiter la crique. On la trouva large, passablement profonde et abondante en gibier et en poissons. Au bout d'une demi-heure, le Gouverneur remonta à bord du bâtiment. Comme en

remontant la rivière, cette fois encore la beauté de ce cours d'eau frappa les voyageurs; et certes les efforts de MM. Westphal pour le faire connaître méritent des éloges.

Le jour suivant on arriva en face de la crique de Patak. Des autres pêcheurs que ceux dont il a été fait mention plus haut, s'y étaient momentanément établis. Les voyageurs se rendirent à terre pour visiter la pêcherie. Ici, comme c'est d'ordinaire le cas, la crique avait été isolée au moyen de deux digues partant de chaque côté. Les pêcheurs puisaient l'eau, frappaient avec une espèce de sabre les poissons qui se montraient à fleur d'eau, et s'en emparaient : l'espèce de poisson la plus abondante était celle qu'on connaît sous le nom de *trapoen*.

L'expédition passa quelques heures dans cet endroit, et reprenant ensuite sa route, arriva le soir du 18 décembre à 9 heures, à l'embouchure de la Coesoewyne, après une absence de dix jours environ. Le schooner vint jeter l'ancre dans la Coppename, à peu de distance du bateau à vapeur.

L'exploration de la Coesoewyne a confirmé le rapport de MM. Westphal, à savoir que c'est une belle rivière dont les bords, à quelque distance de l'embouchure, pourraient aisément devenir le siége d'une colonie d'Européens. Dans les terrains plus élevés les colons pourraient immédiatement s'appliquer à l'agriculture, sans qu'il fût nécessaire de creuser des fossés pour l'écoulement des eaux, ou comme ailleurs d'abattre les bois qui couvrent le terrain, travaux des plus pénibles pour les Européens. Mais il serait de la dernière nécessité, pour la colonie qui irait s'y établir, de faciliter la distance qui sépare cet endroit de Paramaribo, soit en creusant un canal, soit en construisant une route depuis la rivière de Coesoewyne à celle de Saramacca. Il serait peut-être possible de relier la crique de Patak dont nous verons de parler avec celle qui aboutit près de Groningue dans la Saramacca: la distance entre ces deux rivières ne serait alors que d'environ quatre milles. Nous apprenons que le terrain va être exploré ; et si cette conjecture se confirme, la canalisation présentera moins de difficulté entre les deux criques.

D'après ce que nous venons de dire, on a pu voir que les bâtiments qui prennent beaucoup d'eau, peuvent remonter la Coesoewyne jusqu'à une certaine hauteur; mais que, pour avancer plus loin, les bâtiments doivent être d'une moindre dimension. L'espèce la plus convenable serait sans contredit de petits bateaux à vapeur en fer, mesurant six pieds d'eau, qui pourraient remonter, même pendant la sécheresse, jusqu'à Hartekamp. Pour communiquer avec d'autres endroits plus reculés il faudrait des bâtiments plus légers encore.

L'eau de la rivière cesse d'être salée à peu de distance de l'embouchure. A mesure qu'on remonte, elle acquiert une extrême limpidité et une saveur agréable.

La Coesoewyne, très-sinueuse dans son cours, se dirige d'abord vers l'est, presque paralèlement à la Saramacca, et tourne ensuite comme cette dernière vers le sud. Il serait à tout égard très important de déterminer exactement la position géographique de la source de ces deux rivières, ainsi que des autres rivières de la Guyane et des divers points remarquables, comme en général d'explorer l'intérieur du pays. La Guyane en serait mieux connue, et le pays ne pourrait qu'y gagner.

Le 19 décembre à deux heures du matin, le bateau à vapeur, traînant le schooner à la remorque, sortit de la rivière de Coppename, se dirigeant vers la Saramacca, dépassa la plantation de Kent, située à l'embouchure de cette rivière, et arriva le soir à 7 heures en face de la plantation de Catharina Sophia, ou les deux bâtiments jetèrent l'ancre. Le gouverneur visita cet établissement ainsi que la plantation dite Mijn Vermaak, située presque vis-à-vis de la première. La culture du nopal semblait y promettre d'excellents résultats.

Vers l'après-midi on continua le voyage de la même manière jusqu'a Groningue, où le Gouverneur examina l'état de la colonisation, et y séjourna jusque dans la soirée du 20 août. Le *Surinam* remorqua alors le schooner jusque devant la plantation de Hamburg, où l'on jeta l'ancre encore une fois. Son Excellence avec ceux qui l'accompagnaient quitta le schooner, et suivit sa route dans les deux bateaux, le 21 à cinq heures du matin. Après un trajet de six heures, le long du canal de Wanica, qui commence vis-à-vis de Hamburg, Son Excellence arriva à Paramaribo; son entrée fut saluée par l'artillerie du fort de Zélandia et du vaisseau commandant.

Le *Surinam* s'arrêta deux jours encore dans la Saramacca, et ne quitta la plantation de Kent que le 24 à quatre heures du matin. Le même jour à six heures du soir, il vint jeter l'ancre dans la rade de Paramaribo.

———

Curaçao, 2 *décembre*.

Le 25 du mois dernier cette île a souffert d'un violent orage.

— La culture de cochenille fait des progrès marquants. On sait déjà que la récolte de 1847 est évaluée à 8,000 kilogrammes, tandis que celle de 1848 sera au moins de 9,000 kilogrammes.

— On nous a communiqué la lettre suivante touchant une opération chirurgicale avec application de l'éther dans cette colonie:

«Aujourd'hui le 7 octobre 1847 il a été fait ici la première opération chirurgicale avec application de l'éther, connu sous le nom *de Litheon*, d'après la préparation de Mr. W. F. G. Morton de Boston. L'objet de l'opération était une tumeur cystique, de la grosseur d'un oeuf, située à la tubercule ischiatique. L'opérateur était Mr. le Dr. J. Hille, officier de santé en premier de la garnison de cette île, assisté par quelques chirurgiens militaires et civils. Le patient le canonnier B. était assis sur une table, le pied droit soutenu par une chaise, la jambe gauche soutenue par un aide. L'aspiration de l'éther, au moyen d'une machine de l'invention dudit Mr. Morton, n'a pas eu l'effet d'assoupir le patient complétement; cependant, au bout de 12 minutes, le sentiment était tellement supprimé, que des piqures d'épingles dans les cuisses ne firent plus l'impression.

Au premier coup dans la peau le patient fit un mouvement rétrograde avec tout le corps; pendant la durée de l'opération (environ 5 minutes) il ne manifesta plus aucun signe de douleur, et déclara ensuite qu'il ne sentait plus que comme des piqûres d'épingles.

Les seuls symptômes que nous ayons observés, étaient un ralantissement du pouls, congestions de sang à la tête, et une froide transpiration générale. Les mouvements volontaires ne furent pas affectés, le patient retint le plein usage de ses sens, demandant différentes fois des liqueurs fortes; seulement, après l'opération, il déclara sentir un étourdissement général.

Il est à présumer que l'habitude du patient aux liqueurs fortes

l'a fait résister aux effets assoupissants de l'éther, ce que l'on a généralement observé et surtout chez les femmes.

Il est à espérer que l'efficacité de ce moyen pour annihiler la douleur des opérations chirurgicales sera de plus en plus prouvé, et trouvera aussi une application générale dans ces parages. Nous communiquerons dans la suite, les épreuves que notre habile chirurgien major ou nous-même pourrons être appelés à entreprendre.

Curaçao, *le* 7 *octobre* 1847.
de Jongh,
off. de santé.

(Nous apprenons qu'à Batavia on a fait avec un plein succès l'application de l'éther.)

L'Ile de Bon-Aire.

Un des numéros des ***Gazettes de Curaçao***, arrivées ces jours derniers, renferme l'article communiqué suivant.

Bon-Aire, apprécié si peu dans les temps précédents qu'elle fut donnée à ferme à un particulier, n'est plus maintenant, en vérité, à la charge de Curaçao.

Quand, d'après les récits et les témoignages des habitants, on se fait une idée de l'état de cette île il y a quinze au seize ans environ, c'est alors que l'on remarque avec un véritable plaisir les heureux changements qu'elle a éprouvés. A cette époque il n'y avait pas plus de cinq ou six bâtiments, car les autres habitations étaient de chétives huttes, dont la plupart méritaient à peine le nom de chaumière; on ne trouvait presque nulle part de chemins entre le village et les places situées plus loin dans le pays; on n'avait de communication que par des sentiers étroits, qui parcouraient des lieux couverts de plantes qui croissaient sans culture; les forêts s'étendaient jusqu'au voisinage immédiat du village; et comme il n'y avait aucune variaté de champs cultivés, l'aspect du lieu était sombre et même quelque peu sauvage. Maintenant l'aspect en est bien changé. Non seulement on compte plusieurs bâtiments érigés par le gouvernement lui-même, mais encore, au lieu de la plupart des chaumières, on trouve des maisons très propres, qui, quoiqu'elles soient couvertes de paille ou de gazon, communiquent à cette contrée par leur murailles et leurs façades blanches plus de vivacité et un extérieur plus agréable; partout on trouve des chemins d'une bonne construction; et le tout prouve qu'on a beaucoup travaillé; et, bien que le regard soit encore, d'un côté, borné par des forêts, on serait tenté de les oublier à la vue des champs labourés qui se présentent à gauche.

L'industrie aussi, quelle grande différence ne nous offre-t-elle pas! Jadis pas une seule chaudière à sel: le sel qu'on délivrait alors, était tiré par évaporation de la plaine liquide, et par un temps continuellement sec et l'eau basse, le sel se cristallisait en partie. L'agriculture se bornait à la culture du maïs dans un seul endroit, dit Rincou, qui se trouve à trois lieues du village; tandis que les récoltes ne pouvaient nullement suffire à la nourriture des esclaves du pays. Les autres revenus de l'île consistaient en bois du Brésil, en chaux et au reste de bêtes à cornes, d'ânes et de cabrits, qui couraient à la débandade.

En 1832 on commença, sous la direction du directeur Elsevier, à environner de digues la plaine salée, et deux ans après, déjà le bon effet de cette mesure se révéla dans l'augmentation du produit du sel.

Mais la position favorable de ces lieux date du jour où le baron Van Raders fut placé à la tête de cette colonie, lors qu'il forma le noble projet d'employer toutes ses forces à étendre l'agriculture et tirer parti de toutes les ressources, qu'on pourrait trouver dans la nature de l'île; à cet effet les forêts sauvages furent transformées en champs cultivés, et plus tard ou en même temps on fit l'essai de plusieurs articlesde culture. Il est vrai que les premiers essais du coton et du tabac ont manqué, parce que ces plantes sont fort sujettes à la destruction des chenilles; mais qu'on veuille aussi remarquer les résultats favorables des cultures et des plantations qui ont été introduites plus tard! Parmi ces dernières il faut surtout mentionner l'aloès, et plus particulièrement encore le nopal, qui déjà a donné des résultats très favorables par rapport au produit de la cochenille, et qui continuellement offre la plus belle perspective pour l'avenir. Une courte ébauche de cette culture pourra affirmer ce que nous venons de dire.

Dans le dernier trimestre de l'an 1841 on a pour la première fois introduit dans l'île la culture du nopal par moyen de 9 à 10,000 boutures. De ces boutures, devenues des plantes, on devait dans la suite tirer les rejetons qui pourraient servir à étendre la plantation; c'est pour quoi on avançait très peu au commencement, et que le nombre des plantes s'élevait, vers le milieu de l'an 1844, seulement à peu près au nombre de 76,000. Jusqu'à cette époque les plantes ne pouvaient être bien developpées; mais, nonobstant tout cela, dans l'année courante, les trois établissements de nopal ont déjà produit environ 7000 livres. Qu'on pense aux difficultés qu'il a fallu vaincre et à la persévérance qu'il a falla déployer dans les autres lieux, pour obtenir les résultats désirés de la culture du nopal, et on n'aura qu'à se féliciter des progrès rapides de cette plantation pour peu qu'on sache la soigner et l'étendre d'une manière convenable. Il y a déjà plusieurs années qu'on s'est perdu en vains efforts dans les Indes-Orientales, à propager la cochenille et pourtant ce produit a fini par donner de grands revenus au pays. Dans les Canaries on a eu d'abord tout autant de résultats défavorables; à la fin on a réussi et ces îles qui auparavant se trouvaient dans un état de pauvreté tres accablant, sont parvenus à la prospérité.

Il y a encore une multitude d institutions et d'améliorations qui ont coopéré à l'état actuel de l'île.

Le Baron Van Raders mérite tout éloge de ce qu'il a veillé d'une manière vraiment politique, en tout temps, à la prospérité de lapopulation de Bon-Aire, là où cette prospérité se trouvait être compatible avec les intérêts de la patrie. Ce double but se fait voir dans la construction d'une chaudière à sel très grande, dite la chaudière blanche, la plus remarquable des deux chaudières, tant par son étendue que par sa construction régulière; sans faire mention des autres branches d'industrie confiées aux soins des habitants libres, par cette construction et par l'amélioration des autres chaudières le produit annuel du sel s'est élevé d'une manière considérable, de sorte que maintenant il y a moyen d'avoir plus de 100.000 barils de sel en une seule année, pour peu que la pluie prématurée n'empêche pas la cristallisation du sel, comme on en a eu la preuve en 1842. Il est vrai que la valeur du sel a considérablement baissé depuis, mais l'opération ne sera pas néanmoins une branche infruc-

tueuse d'industrie pour le pays et toujours elle pourra répondre à la bonne fin que l'on s'est proposée. Car les habitants libres pourront trouver un moyen d'existence dans le travail des chaudières pendant le temps sec, alors que le travail des champs faisant défaut, manquent aussi les objets les plus nécessaires à la vie. Bien qu'on trouve mainte preuve que la prospérité de l'île s'est accrue dans ces années, ce n'est pourtant qu'à peu près exclusivement chez les habitants qui connaissent et qui pratiquent les maximes de l'économie, que cet état d'avancement se manifeste. Toutefois, la plus grande partie de la population est à un degré de civilisation très inférieur et ne vit que pour le présent, sans se soucier du lendemain, comme toujours chez la plupart des peuples incivilisés, de sorte que ces hommes, abandonnés à eux-mêmes, devraient pendant une partie de l'année, manquer du nécessaire ou émigrer pour un autre pays, lors même que les récoltes ont un bon succès.

En se rappelant ces changements favorables, force est de décerner toutes louanges au commandeur Jan Schotborgh, qui y a beaucoup contribué et qui s'est intéressé avec zèle à seconder et à réaliser les desseins du Baron Van Raders.

Toujours est-il à désirer que le Gouvernement se décide à vendre les terres aux particuliers, au lieu de les donner à ferme. Dans l'état actuel des choses, l'île de Bon-Aire à la verité peut être de quelque profit, et monter même en valeur, mais elle ne pourra guère devenir une colonie vraiment importante. Le propriétaire conserve toujours le droit de redemander les possessions qu'il a cédées à autrui, lorsque les circonstances le font désirer ou qu'elles l'exigent; et, quoique ce soit nécessaire et équitable il n'est pas moins certain que ceux qui ont loué les terres à telles conditions, ne se sentent guère tentés d'y faire de grands frais. Au contraire, si plusieurs personnes parviennent à la possession directe de propriétés foncières, alors il en naît une belle réunion de différents intérêts visant à un seul but, savoir à l'amélioration de la contrée; de là il devra s'ensuivre un accroissement de population qui amènera le négoce et le débit et enfin commerce, qui sera la source de prospérité! A ce moment-ci il n'y a encore que trop de champs étendus qui ne sont point incultivés et qui servent uniquement de séjour à un nombre, bien petit en comparaison de l'espace, de bêtes à cornes, de chevaux et d'ânes à l'état sauvages.

COMMERCE.

Amsterdam, 28 *février*.

Café, avec peu d'affaires.

Sucre. — Plus de fermeté dans les prix.

Thé. — Les prix se sont soutenus.

Riz. — Très-peu animé.

Indigo. — Java. Provision limitée, prix fermes.

Etain-Banka. Prix *f* 48½.

Rotterdam, 28 *février*.

Café. — Peu de commerce aux prix antérieurs. Java 20 c. Stock au 31 janvier dans tous les ports: 495,000 balles contre 593,320 b. à la même époque de l'année précédente. Pendant le mois de février de grands renforts ont été reçus.

Les ventes de printemps viennent d'être annoncées. Elles auront lieu:

à *Rotterdam*, le 3 avril:
179,428 b. Java, 979 b. Sumatra, se trouvant dans cette ville; et 24,158 b. Java, se trouvant à Dordrecht.

à *Amsterdam*, le 6 avril:
275,448 b. Java, 4,667 b. Sumatra, se trouvant dans cette ville; et 23,897 b. Java, se trouvant à Middelbourg.

Sont compris dans ces quantités les 73,558 b. retenus aux ventes d'automme. La quantité totale mise en adjudication se monte à 497,577 b., par contre les ventes du printemps dernier ne s'élevaient qu'à 401,465 b.

Sucre. — Peu d'affaires. On attend la grande vente de la société au mois prochain, de même que pour le Tabac.

Thé. — Plus calme.

Riz. — Sans affaires.

Batavia, 28 *décembre*.

Café. Le Java ne jouit d'aucune demande; à Samarang il existe un approvisionnement d'environ 13 m. picols, et l'on pourrait en acheter à 16¾ peut-être au-dessous. A livraison d'août et septembre, on a fait ces jours derniers 1,200 picols à f. 14 au compt.

Riz. — Se soutient; le Batavia blanc ne s'achèterait pas aux dessous de f. 180 par Koyang. On a traité une cargaison Riz Bali à f. 150, et une autre cargaison, importée de Singapore, à f. 130.

Dans le courant du mois de décembre, on a expédié pour la Hollande:

Pour Rotterdam,	par le	*Beurs van Rotterdam*,	40,79	picols Riz.
»	»	» *Admiraal Zoutman*,	9,606	»
»	Amsterdam,	» *Neptunus*,	7,386	»
»	Rotterdam,	» *India*,	8,614	»
»	Amsterdam,	» *Margaretha Johanna*,	3,000	»
»	Rotterdam,	» *Canton*,	5,494	»
»	»	» *Louisa*,	7,000	»
»	»	» *Delftshaven*,	3,240	»
»	»	» *Buitenzorg*,	4,996	»
»	Amsterdam,	» *Den Elshout*,	6,230	»
»	»	» *Wilhelmina Arnolda*,	3,402	»

Arac. — Prix bien soutenus.

Cuirs. — Sans variations.

Indigo. — Peu demandé; cependant les détenteurs ne semblent pas décidés à céder les bonnes qualités au-dessous de f. 2.35 à 2.40.

Poivre. — On pourrait acheter à f. 9.

Cassia. — f. 10 à 10½.

Gomme Damar. — F. 14 à 15.

Tamarinde. — F. 4½ à 5.

Cuivre. — Demande. En feuilles, f. 115 à 116.

Fer. — Recherché et se vend de seconde main à f. 12.

Provisions. — Les provisions en général obtiennent des prix élevés.

Produits. — Depuis l'arrivée des derniers avis il ne s'est rien fait de saillant. Peu de jours auparavant on avait traité d'importantes affaires en *Sucre* pour le nord de l'Europe, et on avait payé le no. 16 de f. 15½ à 15¾, et les autres numéros en proportion. Pour le moment les acheteurs sont retirés du marché et l'on peut s'attendre à ce que les prochaines transactions auront lieu en baisse; les prix peuvent être considérés comme nominaux.

Les *frets* n'ont presque pas varié, bien qu'il y ait beaucoup de produits à expédier, on n'obtiendrait pas au-dessus de f. 99 à 95 et 15%.

SAMARANG, 24 *décembre.*

CAFÉ. — Tenu à f. 16³/₄, sans preneurs. Le stock consiste en 12/m picols environ ; à livraison en septembre on a payé de hauts prix, f. 14 au compt.

SUCRE. — La tendance, depuis l'arrivée de la dernière malle, est faible. Les détenteurs cependant sont retirés et on ne peut pas acheter au-dessous des prix suivants : Nᵒˢ 10 à 14, f. 11 à 13 ; Nᵒˢ 15 à 18, f. 14 à 15¹/₂.

INDIGO. — Très voulu au prix de f. 2.30 à 2.40. On prévoit une hausse très prochaine.

RIZ. — Fl. 7 à 8 par picol.

CUIRS. — Vachettes. f. 38 par 20 pièces ; buffles, f. 33.

Change. — 95 c.

Frets. — Pour les Pays-Bas en baisse ; on a traité en dernier lieu à f. 93 et 15%.

GRANDE-BRETAGNE.

Nous empruntons à l'*Economist* les extraits suivants du tableau du mouvement commercial de la Grande-Bretagne pendant l'année 1847, comparé avec les deux années précédentes.

L'importation du bétail a continué de suivre en 1847 une progression ascendante des plus remarquables, ainsi qu'on en jugera par les chiffres suivants : Importation de 1845 (bétail de tout genre) 34,426 têtes, de 1846 140,572 têtes, et de 1847 216,456 têtes. Un fait non moins remarquable, c'est que malgré l'augmentation énorme de l'importation résultant de la suppression des droits, les prix se sont maintenus à des taux aussi élevés que ceux des dix dernières années de l'existance des droits.

L'importation de l'article connu sous le titre de provisions (viande sèchée, salée ou fumée) a suivi une progression ascendante toute aussi forte que celle du bétail sur pied. Elle a été en 1845 de 133,324 quintaux, en 1846 de 264,389 qx., et en 1847 de 461,460 qx.

Nous trouvons aussi une augmentation considérable dans la mise en consommation de deux articles importants des subsistances, le beurre et le fromage ; la mise en consommation du premier de ces articles a été en 1845 de 240,118 quintaux, en 1846 de 255,130 qx. et en 1847 de 315,924 qx. ; celle du fromage a été en 1845 de 258,246 qx., en 1846 de 327,490 qx. et celle de 1847 de 365,503 qx. Cette augmentation progressive n'a pas empêché les prix de hausser au profit des producteurs du pays.

Mais l'article qui a excité le plus, l'attention en 1847 et qui a exercé le plus d'influence sur la situation commerciale du pays, c'est l'article grains, dont l'importation s'est élevée à un chiffre qui dépase beaucoup nos diverses ressources. Voici le chiffre de l'importation de cette année, comparée aux années précédentes pour les principales céréales.

		1845	1846	1847
Froment . .	quart.	871,443	1,437,944	2,650,058
Orge . . .	»	371,130	373,046	772,349
Avoine . .	»	592,620	796,632	1,709,786
Maïs . . .	»	55,378	711,861	3,614,637

En somme, l'importation des grains de tout genre a été en 1845 de 2,162,644 quarters ; en 1846 de 3,814,666 quarters et en 1847 de 9,437,034 quarters.

L'importation de la farine de froment s'est élevée en 1847 à 630,255 quintaux, c'est-à-dire à peu près le double de l'année précédente et plus de 6 fois le chiffre de l'année 1845.

L'importation des denrées coloniales mérite également de fixer l'attention.

L'importation du cacao s'est élevée à un chiffre qu'elle n'avait atteint dans aucune des années précédentes (5,724,092).

L'importation du Café des possessions britanniques a augmenté en 1847 de 10 millions de livres. Cette rapide augmentation est due principalement à l'extension considérable qu'a prise la culture du café dans l'île de Ceylan. Il y a eu par contre une diminution de 6 millions de livres sur l'importation du café étranger.

En somme l'importation s'est élevée à 55,396,471 livres contre 51,634,914 livres en 1846.

L'importation du sucre donne les résultats suivants pour les trois dernières années :

		1845	1846	1847
Sucre des colon. britanniq.	qx.	4.908.966	4,413,968	5,792.567
» des pays étrangers .	»	911.921	1,099,479	2,403.677

L'importation du thé a été en 1847 de 55,626,765 livres, c'est-à-dire de 859,623 livres de plus qu'en 1847 et de 4,569,786 liv. de plus qu'en 1845.

L'importation des matières premières est loin d'offrir des résultats aussi satisfaisants ; il y a diminution pour les principaux de ces articles, comme on en jugera par les extraits suivants du relevé général.

		1846	1847
Laine brute . .	balles	256,495	245,781
Lin brut . . .	quintaux	1,147,092	1.049,541
Chanvre . . .	»	882,894	803.817
Coton en laine .	»	4,177,288	4,227,929 [1]
Soie grège. . .	livres	4.407,264	4,123,811

L'exportation des articles de produit anglais et de manufacture anglaise offre une diminution assez peu considérable pour 1847, en comparaison de l'année précédente, mais elle est de près de 2,500,000 liv. comparée à celle de 1845. Voici les chiffres des trois années : 1845, 53,298,026 liv. st. ; 1846, 51,227,060 et 1847, 50,897,790 liv. st.

Les articles sur lesquels la diminution a principalement porté sont les manufactures de Coton et les fils de coton et de lin. Ceux sur lesquels on remarque de l'augmentation sont la quincaillerie et la coutellerie, les machines, les manufactures de soie, le Sucre raffiné les tissus et les fils de laine.

Voici le relevé du mouvement de la navigation dans les ports du royaume uni pendant les années 1846 et 1847. En 1846, il est entré dans ces ports 24,848 navires jaugeant 5,030,771 tonneaux ; en 1847, 29,561 navires jaugeant 6,091,052 tonneaux. Il en est sorti, en 1846, 24,656 navires jaugeant 4,469,125 tonneaux et en 1847, 25,564 navires jaugeant 4,719,241 tonn.

Le chiffre des versements à faire pour les divers chemins de fer ne s'élève dans le mois de mars qu'à la somme de 2,205,659 liv. sterl., dont 1,262,000 liv. regardent des chemins de fer étrangers, dont partie du capital à été souscrite en Angleterre.

1 Le chiffre de la réexportation du coton a été en 1846 de 588,667 qx., tandis qu'il s'est élevé en 1847 à 669,235 qx., laissant pour la consommation intérieure en 1846 3,588,621 qx. et en 1847 seulement 3,558,694 qx.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La Haye, *le* 28 *mars*.

De grands et nombreux événements politiques se sont succédé depuis deux mois en Europe. La chute du trône de juillet a amené un mouvement général, soit pacifique, soit accompagné d'agitations violentes. Ici, c'est un remaniement de gouvernement; là, ce sont de grandes monarchies subissant de rudes épreuves et s'attachant à des constitutions comme seules planches de salut; autre part, ce sont des abdications de princes, des populations entières en émoi, aspirant à un avenir encore incertain; partout des concessions royales, des changements de système; c'est un ébranlement général; toute cette veille terre d'Europe est en travail.

Puissent les fruits de cet enfantement social servir au bonheur des nations, de la civilisation, de l'humanité! Puisse-t-on réussir à écarter les périls dont une partie du monde éclairé est ménacée, dégager l'horizon politique des nuages qui l'obscurcissent!

Dans notre spécialité, nous n'avons pas à enregistrer les faits qui depuis deux mois se pressent en Europe avec une rapidité qui défie non pas la plume de l'historien, mais même les écrits quotidiens qui ont tant de peine à suivre le cours des événements.

Mais si nous n'avons pas à nous occuper de toutes ces crises plus ou moins imprévues, de toutes ces grandes questions qui en ont surgi, nous aimons à suivre l'exemple d'un organe anglais, le *Times*, qui, au milieu de tant de convulsions européennes, appelle l'attention sur ces autres parties du monde, d'une civilisation bien plus ancienne que la nôtre, sur les Indes, sur l'Afrique. Qui eût cru que ces contrées lointaines dussent de nos jours plus que jamais se trouver liées aux destinées de l'Europe, du genre humain?

Et pourtant c'est sur elles que, nous aussi, nous jetons les regards chaque fois que nous apprenons les souffrances de l'Europe, oui, c'est par les colonies surtout que doivent se résoudre bien des grandes questions.

Si l'Angleterre, sous l'administration du nouveau gouverneur-général, réussit à établir l'équilibre entre les moyens et les dépenses de son grand empire indien; s'il réussit à y jeter de nouvelles bases pour le développement du commerce, à y donner une nouvelle vie à l'agriculture; si notre pays peut poursuivre la même voie, ouvrir de nouveaux débouchés aux fabriques européennes; si la France, qui, bien plus près de ses côtes, a conquis une colonie d'une aussi vaste étendue qu'elle est de la plus haute valeur, ne se lasse pas de l'explorer d'une main habile et ferme; si l'Afrique est entamée, d'autres côtés, par la civilisation; si, dans l'Amérique aussi, l'immigration, la colonisation est organisée, qui ne voit les grands progrès qui en doivent résulter pour la cause de l'humanité.

Sous ce rapport, les parties les plus reculées du monde se trouvent en contact avec les questions du jour en Europe. Il y a là tant de sources pour satisfaire tant de besoins, tant de terres à peupler, de relations à nouer, que les nations civilisées y peuvent trouver d'amples moyens de venir au secours de leurs populations, de leur industrie, et de remplir leur mission de répandre partout les lumières.

Mais pour arriver à ce but salutaire, il faut que la paix rentre au sein des nations; que la confiance se raffermisse, cette base la plus solide du commerce, du crédit; c'est dans le calme et le repos que doit s'accomplir la solution des questions gouvernementales et constitutionelles. A l'ombre de la paix générale, l'industrie, les communications utiles et accélérées des peuples ont fait de grands pas depuis une quinzaine d'années; ces progrès seront bien plus remarquables encore, si le problème de cette crise naturelle après de si grands événements, est heureusement résolu. Cette crise elle-même aura éveillé plus d'énergie; l'industrie, le commerce, maintenant souffrants, reprendont une nouvelle vigueur. Par les catastrophes inévitables de la guerre, par des déchirements funestes pour l'humanité la marche civilisatrice serait entravée, le bien être de toutes les nations paralysé, les ressources matérielles et les conquêtes intellectuelles ruinées pour longtemps. Après bien du sang de répandu, après le plus épouvantable cataclysme, on arriverait à reconnaître que les grandes questions qui s'agitent maintenant, celles du travail, de l'amélioration sociale, de la consolidation du crédit, ne sauraient être résolues efficacement que par le calme des esprits, par la bienveillance mutuelle des peuples et de leurs gouvernants, par le développement naturel des ressources de tous les pays.

Espérons que ce sera sur les besoins de l'époque, la sagesse des hommes qui se trouvent portés à la tête des nations que se règlera le mouvement qui s'opère dans cette voie bienfaisante; que ce sera la raison et non l'épée qui tranchera les difficultés.

Pour parler de notre patrie, un changement de ministère vient d'y avoir lieu, et une commission est nommée pour élaborer un projet de nouvelle constitution. M. Schimmelpenninck, dernièrement ministre à Londres, est nommé président du conseil, chargé du portefeuille des affaires étrangères et temporairement de celui des finances; M. Ryk, ministre de la marine, est chargé temporairement du ministère des colonies; M. D. Donker Curtius est nommé ministre de justice; M. Luzac de l'intérieur et du culte réformé et autres, à l'exception du culte catholique dont est nommé ministre M. Lichtenvelt, et le lieut.-général Nepveu, ministre de la guerre.

La commission chargée d'élaborer le projet de constitution se compose de MM. Donker Curtius, Luzac, de Kempenaer, Storm et Thorbecke.

Le nouveau cabinet, dans la séance de la seconde chambre du 25 mars, a donné connaissance de son entrée en fonctions. Le président du conseil a prononcé un discours où il a fait appel aux sentiments de tout Néerlandais, réclamant le concours sincère de chacun pour le nouveau gouvernement, qui désire ardemment le salut de l'état, qui y veut contribuer de tous ses efforts et dont la tâche difficile sera appréciée par tout esprit impartial. Quant à l'extérieur, S. Exc. n'a pas voulu exagérer les dangers, mais pour peu que les circonstances deviennent inquiétantes, le pays doit être sur la défensive; et quant à l'intérieur, c'est un devoir des plus sacrés que de maintenir le repos public. Maintenant, plus que jamais, il est de notre intérêt de rester unis, de mettre en pratique l'ensignement de notre devise nationale.

Comme tous les Etats de l'Europe, nous nous trouvons dans une

secousses de tremblement de terre dans les résidences de Kediri, de Djocjokarta, Kadoe et Baglen; ces secousses étaient dans la direction du nord au midi; heureusement elles n'ont pas occasionné de grands dégâts.

— Le 31 octobre dernier le camp chinois à Pontianak a été presqu'entièrement détruit par un incendie, causé par une imprudence; le temple chinois et cent-cinquante habitations sont devenus la proie des flammes. On évalue la perte à plus de *f* 190,000.

— Le 4 janvier est décédé à Weltevreden M. J. L. De Salis, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, 4e classe. La mort de cet officier distingué est vivement déplorée par ses camarades et ses nombreux amis.

— Le lieutenant Van Kessel est de retour de son voyage à l'intérieur de Pontianak. Il a trouvé la population soumise et contente.

— Le Gouverneur de Célèbes est arrivé le 7 décembre à Mangkasser de retour de son excursion pour Boni. Il y avait fait une visite à la cour et il y a eu un échange de présents. La réception du gouverneur témoignait des bonnes dispositions du prince régnant de Boni.

COMMERCE COLONIAL.

Un de nos correspondants a bien voulu nous communiquer la note suivante, indiquant *l'exportation de produits de Java pour compte particulier depuis le 1er janvier jusqu'au* 31 *décembre* 1847.

Pour	THÉ.	TABAC.	INDIGO.	PEAUX ET VACHETTES.	CAFÉ.	SUCRE.	RIZ.	POIVRE.	ARACK.	BOIS SAPAN.	DAMMER.	CASSIA.	GUM BENZOIN.
Rotterdam et Amsterdam .	892 c/	13934 p.	328 c/	53989	21976p.	173628p.	243959p.	3236p.	2544/1 l.	545p.	1336p.	478 c/	
L'Angleterre..				15256	2293p.	111829p.	28753p.	1709p.	235/1	3886p.	435p.		205 p.
La France. . .			825 c/	3750	76501p.	1537p.	6899p.	1111p.		420p.	1213p.		
Hambourg. .			4 c/	12745	3099p.	16688p.	29779p.	1357p.	598/1	2235p.	471p.	200 c/	
l'Amérique. .					22576p.	188p.	2688p.			370p.			
la Suède . . .				5020	3173p.	70209p.	13674p.	1330p.	849/1	35p.			
la Belgique. .				3221	3884p.	1600p.	5701p.						
ENSEMBLE	892 c/	13934 p.	1157 c/	93981 ps.	133502p.	375679p.	331453p.	8743p.	4226/1 l.	6491p.	3455p.	678 c/	205 p.

COMMERCE DE SINGAPORE EN 1847.

Le *Singapore Free Press* donne, d'après les documents officiels, un relevé du commerce de cet établissement pendant l'année précédente. Il en résulte que, nonobstant les plaintes élevées à ce sujet, le commerce en général a augmenté. Le total des importations et des exportations monte à 5,306,700 livr. st., soit 54,600 livr. st. de plus que l'année antérieure. L'augmentation du numéraire est pourtant de 299,500 liv. st., tandis que les marchandises offrent une diminution de 186,000 liv. st.

Les importations de la Grande-Bretagne s'élevaient à 612,000 liv. st., soit un décroissement de 124,600 liv. st., résultant surtout d'une demande moins active de laines et de cotonnades, plomb, etc.; les exportations pour la Grande-Bretagne se montaient à 219,340 liv. st., offrant aussi une diminution, mais peu importante, savoir de 7,900 liv. st.; cette diminution porte surtout sur le café, le thé, l'étain etc.; tandis que pour l'antimoine, le sago, etc. il y a eu accroissement.

Quant au commerce de Chine, les importations s'élevaient à 428,200 liv. st., soit 113,800 liv. st. de plus qu'en 1846; cette augmentation résulte cependant des envois de numéraire, les importations des marchandises accusant un décroissement. Les exportations pour la Chine ont été de 492,355 liv., st., décroissement de 83,800 liv. st., qui porte surtout sur les cotons, le bois de sapan, etc.

Les importations de l'Europe continentale s'élevaient à 117,000 liv. st., soit une augmentation de 29,800 liv. st., les exportations pour ces contrées étaient de 74,300 liv. st., soit une diminution de 14,000 liv. st.

Les importations de Calcutta se sont montées à 615,250 liv. st., ce qui présente une augmentation de 132,700 liv. st., consistant principalement dans l'opium et le coton; les exportations, au contraire, étaient de 483,400 liv. st., accusant également un accroissement de 176,000 liv. st., tombant surtout sur opium, le café, le cuivre du Japon, l'étain, les cigares, le poivre et le thé. Le commerce des autres présidences, Bombay et Madras, se montait à un douxième environ de celui de Calcutta, pour chacune de ces présidences. Malacca, Célèbes, Sumatra et la Nouvelle-Galles présentent toutes une augmentation notable dans le mouvement du commerce de ce port. Manille, Ceylan, Java, Siam, le Cap, l'Arabie etc. ont contribué également dans une proportion bien forte à son état de prospérité. Le commerce avec l'Amérique, au contraire, y est de peu d'importance.

Pour ce qui regarde la navigation, le total du tonnage a été de 290,484. Parmi les 790 grands navires qui sont arrivés à Singapore, figurent 531 anglais, 123 néerlandais, 27 américains, 16 espagnols, 14 français et 14 hambourgeois.

SAMARANG. 21 *janvier*.

Depuis le commencement de l'année les affaires ont pris plus d'activité et les articles d'importation sont plus recherchés pour l'intérieur, les *draps* et les *linges* sont d'une défaite facile, sans augmentation dans les prix.

Les articles d'exportation par contre sont faibles.

CAFÉ. — Invendable de *f* 16 à 16½.

SUCRE. — Première sorte *f* 12; seconde *f* 10.

INDIGO. — Première sorte *f* 2 30 sans vendeurs.

RIZ. — Fl. 7 à 8 par piool.

Le numéraire est rare; la monnaie d'or est recherchée; ducats *f* 7 à 8.

Longitude Orientale du Méridien de Paris

CARTE DE L'ÎLE DE BORNÉO

PAR

LE BARON P. MELVILL DE CARNBEE.

1848.

Gravé par D. HEYSE à la Haye.

MER DE CHINE

MER DE JAVA

PASSAGE DE CARIMATA

DÉTROIT DE MANGKASSER

CÉLÈBES

Longitude Orientale du Méridien de Greenwich.

Lith. de Ch. van Lier à la H.

KIB00460
156-10930

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La Haye, *le* 28 *avril*.

Depuis la publication de notre dernier numéro, la commission de la rédaction d'un projet de Loi Fondamentale modifiée, a présenté au Roi, le 11 avril, son rapport et son projet de nouvelle Constitution.

D'après la demande qu'en avait faite la commission, le gouvernement vient d'ordonner l'impression de ces pièces importantes.

Voici le commencement du rapport ; on y reconnaît aussitôt l'esprit qui a présidé à la rédaction du projet :

« Au moment où, par un mouvement convulsif et d'une rapidité sans exemple, tombaient ailleurs tant d'institutions de veille date et de constitutions modernes qui paraissaient si solidement assises, Votre Majesté a jugé nécessaire de faire examiner mûrement et sans délai les bases de nos institutions. Vous avez désiré, Sire, que la Seconde Chambre des Etats-Généraux vous exprimât ses voeux ; elle les a consignés dans le rapport du 16 mars dernier, qui contient les résultats des délibérations qui ont eu lieu dans les sections de cette Chambre. Votre Majesté, par arrêté du 17 mars, a conféré ensuite aux soussignés la charge de prendre en due considération les vues de la Chambre, et de vous soumettre un projet de complète révision de la Loi Fondamentale.

« Sire, en recevant de V. M. plein pouvoir de procéder à une révision complète, nous avons compris que nous n'avions pas à rejeter ce qu'il y a de bon dans la Loi Fondamentale actuelle, mais que nous avions pour mission de réformer la Constitution, d'après un système nouveau, là principalement où le réclamerait le bien-être du pays.

« Nous avons examiné les principes généraux de la Loi Fond^e., et chacun de ses articles en particulier ; nous l'avons fait, les yeux fixés sur le rapport du 16 mars, et nous avons consulté tout ce qui s'est fait surtout depuis 1840, relativement à une révision de la Constitution, tant au sein de la Seconde Chambre qu'au sein de la nation elle-même ; enfin nous avons considéré les besoins de l'époque, et apprécié les conditions hors desquelles, en présence de la crise actuelle et des efforts hardis tentés de toute part, nul état ne saurait avec quelque confiance entrer dans la nouvelle ère politique.

« Cet examen nous a donné la pleine conviction que la Loi Fond^e. a besoin d'une révision totale, principalement sous deux rapports et dans un double but : d'une part, les rapports du peuple avec les institutions publiques ; d'autre part, l'organisation des pouvoirs législatif et administratif. Pour ce qui regarde les rapports entre le peuple et les institutions publiques, nous y avons recherché les conditions d'un état ***national :*** le principe de vie et de développement ; — quant à l'organisation des pouvoirs, nous y avons recherché le premier besoin d'un bon ***gouvernement :*** le principe d'ordre.

« Nous sommes convaincus, Sire, que pour maintenir la Néerlande et la monarchie constitutionelle, nos institutions doivent êtres basées avant tout sur une coopération nationale autre et infiniment plus large que celle qui nous est ouverte aujourd'hui. Le mobile de cette coopération, c'est l'esprit politique ; or, si une Constitution peut, ou étouffer, ou éveiller et favoriser cet esprit, elle ne saurait le créer. La Loi Fondamentale excluait la force nationale ; maintenant elle doit s'efforcer de la répandre dans toutes les artères de l'état ; elle en a le pouvoir en élargissant la liberté individuelle, en lui traçant un cercle d'action plus étendu, et en adoptant un système de représentation réelle dans les affaires générales, provinciales et communales.

« Pour ce qui regarde les droits individuels ou particuliers des habitants, nous proposons à Votre Majesté de consolider les garanties que renferme déjà la Constitution, et de les compléter par des garanties nouvelles, relativement surtout au droit de réunion, à la religion et à l'enseignement, garanties qui ensemble composeront une oeuvre digne de l'époque et de la nation néerlandaise. La Loi Fondamentale doit s'élever au dessus des scissions et des préjugés, portassent-ils même la couleur de l'esprit populaire ; ce doit être le bouclier qui pare tous les traits.

« La Loi Fond^e. a laissé sommeiller aussi profondément que possible la vie politique, le premier mobile de l'esprit de notre siècle. Pour dominer les passions, elle a frappé l'ame. Jusqu'ici la nation n'avait pas la conscience de sa coopération aux affaires publiques. Or, sans cette intime conviction l'état ne repose pas sur une force nationale ; et sans cette force, largement développée, de nos jours point de solidité pour les états. Cette intime conviction se révèle aux peuples par la vérité et la simplicité du système qui les régit ; ils la trouvent dans l'administration représentative de la localité, de la province et du pays. Toutes les subtilités, tous les artifices d'une politique craintive qui paralysent le droit électoral d'un peuple appelé à choisir ses représentants, n'aboutissent qu'à saper la force représentative, ce ressort le plus puissant de tout gouvernement moderne. Aussi la question n'est-elle plus aujourd'hui de savoir si les élections directes constituent le meilleur mode représentatif, mais si actuellement un autre mode est possible.

« Dans le rapport du 16 mars on a émis cette opinion comme représentant celle de la grande majorité de la Chambre, que les élections doivent se faire dans des colléges électoraux à nommer par les habitants ayant droit de vote. Cette idée se rencontrait déjà dans les premières tentatives d'organisation de la nouvelle représentation, où l'on reconnaissait tout le désir d'accorder, à l'exemple de la Constitution française de 1791 et de la nôtre de 1798, le droit de vote à une très grande partie de la population ; ce droit, n'étant limité par aucun cens, répresentait presque le suffrage universel. Mais c'est se jouer ici avec bien peu de générosité de ceux à qui la loi reconnaît le droit de vote. Elle ne l'accorde qu'en apparence ; en réalité elle le refuse, car les ayant-droit de vote ne sauraient exprimer et faire valoir une opinion politique par l'organe d'électeurs au second degré.

« Cette seconde élection brise le noeud qui doit exister entre la population apte à élire et le député. Dans cette hypothèse il est toujours douteux que l'esprit de la représentation soit réellement en harmonie avec celui de la nation. Le premier votant, restant sans influence sensible sur l'organisation du personnel ou le caractère de la représentation, ne s'intéresse guère à un

acte qu'il considère comme une charge publique, non comme l'exercice d'un droit. Il comprend que la loi électorale se joue de lui ou se ment à elle-même; car, s'il n'a pas la capacité d'élire le député, comment présumer qu'il puisse élire de bons électeurs?

« Il y a encore ici une autre question qui se présente. Veut-on faire désigner les électeurs par les ayant-droit de vote, alors il ne doit plus y avoir de cens à fixer pour les électeurs. En effet qui présente le plus de garantie, aux yeux de ceux-là mêmes qui sont le plus jaloux de conserver intacte l'institution des électeurs au second degré: ou l'électeur choisi par des ayant-droit de vote, ou l'électeur constitué par un cens défini, cens qui offre la condition d'intérêt dans la stabilité de l'ordre social.

« Quoi qu'il en soit, instituer des électeurs élus c'est, à notre avis, déposer un germe de destruction dans la Constitution; c'est diviser un droit qui en effet est un et indivisible; c'est un déchirement qui tue la vie publique, ou qui pousse à la rebellion, au bouleversement. Le temps n'est plus où l'on pouvait faire accepter au citoyen, les yeux bandés, la part minime d'action dans les affaires du pays que l'on voulait bien lui accorder avec la plus scrupuleuse réserve. Plus les sacrifices exigés de lui sont grands, et plus la part qu'on veut lui donner dans les affaires publiques doit être large et sincère, plus aussi on doit l'attacher intimement et personnellement à l'intéret général, et lui offrir, dans sa coopération immédiate, une nouvelle garantie, la meilleure de toutes: la confiance.

« Nous ne désirons pas le règne d'une opinion publique éphémère, mais nous voudrions que l'on eût foi dans une représentation qui, organe direct de ce que sent, pense et veut individuellement la nation, anime aussi le gouvernement d'une force nationale.

« Une Constitution ne crée pas plus une bonne direction gouvernementale qu'elle ne fait naître l'esprit public; toutefois, elle peut en établir les conditions. Et sous ce rapport encore la Loi Fondamentale nous paraît bien au dessous des besoins actuels. En méconnaissant à beaucoup d'égards les rapports entre le pouvoir législatif et l'administration, membres d'un seul tout, mais dont l'action bien ordonnée dépend d'un mouvement distinctement circonscrit, elle produit la confusion. Nous croyons que la Loi Fondamentale doit guider le législateur, et non l'entraver, ni empiéter sur son domaine; nous avons tâché de faire ressortir davantage ses droits et ses devoirs, vis-à-vis les droits d'une administration véritablement responsable, et, en déterminant beaucoup de points méconnus jusqu'ici, nous avons cherché à définir d'une manière plus complète la sphère de son action.

« En même temps que le pouvoir législatif doit connaître et accomplir sa mission, notre pays a besoin dans les affaires générales de l'unité et de la force d'un gouvernement monarchique en rapport avec l'administration indépendante des provinces et des communes, administration qui, sans troubler l'ordre du corps social, le fortifie par le développement libre de toutes ses parties. L'intérêt que porte l'habitant au lieu de sa demeure et de sa province, intérêt rendu plus vif encore par sa coopération réelle dans l'économie administrative, constitue pour tout le corps de l'état cette charpente robuste et solide qui triomphe de bien des crises et résiste aux plus violentes tempêtes politiques. »

Voici maintenant une analyse du projet:

Le nombre des provinces et des communes peut être défini par la loi.

Les régnicoles et les étrangers jouissent du même droit de protection; pour ce qui regarde les étrangers ce droit peut être suspendu, dans des circonstances extra'ordinaires, en vertu d'une loi.

Pour jouir des droits politiques et autres il faut être Néerlandais.

Tous les Néerlandais sont également admissibles aux fonctions publiques; les étrangers n'y sont admis que d'après les règles prescrites par la loi.

La liberté de la presse est consacrée.

Le droit de pétition est garanti aux habitants, mais seulement en nom privé; les pétitions en noms collectifs ne peuvent se faire que par les corps constitués et seulement pour les objets qui sont dans leurs attributions.

Le Roi jouira d'une liste civile de un million, indépendamment des revenus des domaines assignés à la couronne par la loi du 26 août 1822, lesquels s'élèvent à fl. 500,000 par an.

La Reine veuve jouira d'un revenu de 150,000 fl.

Le prince héréditaire jouira d'un revenu de fl. 100,000 lorsqu'il aura atteint l'âge de 18 ans. Ce revenu sera porté à fl. 200,000 quand il aura contracté mariage.

Le Roi ne pourra porter aucune couronne étrangère, hors celle de grand-duc de Luxembourg.

Le Roi a l'administration supérieure des finances; il fixe les traitements des fonctionnaires. La loi règle ceux des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

Il y aura un conseil d'État, organisé par la loi.

Les États-Généraux seront composés de deux chambres; les membres de la seconde chambre seront élus par les districts électoraux, composés des Néerlandais majeurs, payant un cens qui ne pourra être de moins de fl. 20 ni de plus de fl. 225 dans les contributions directes; ce cens sera réglé par la loi. Les porteurs d'un diplôme de docteur délivré par une université de l'État, sont de droit électeurs.

Il y aura un représentant par 45,000 habitants.

La première chambre sera composée d'un nombre de membres égal à la moitié de celui de la seconde chambre. La première chambre sera élue par les mêmes électeurs qui élisent la seconde chambre; pour être membre de la première chambre, il faut payer de fl. 800 à fl. 1200 dans les contributions directes et avoir 40 ans.

Pour être membre de la seconde chambre il faut avoir 30 ans, être Néerlandais et jouir de tous ses droits civils et politiques. Aucun cens n'est requis. Les membres sont nommés pour trois ans; la chambre est renouvelée par tiers tous les ans. Les membres de la seconde chambre jouissent d'un traitement de fl. 2000 et de frais de voyage à régler d'après les distances.

La première chambre sera aussi renouvelée par tiers tous les ans et les membres nommés également pour trois ans; ils ne jouiront d'aucune autre indemnité que celle des frais de route.

Les séances des deux chambres sont publiques. Toutefois, elles pourront être secrètes quand le dixième des membres présents l'exigera. Les ecclésiastiques ne peuvent être nommés aux Etats-Généraux. Les fonctions de représentants aux deux chambres sont incompatibles avec celles de ministre, de membres de la haute cour, de la cour des comptes, de commissaires du roi dans les provinces, d'officiers en dessous du rang d'officier supérieur.

Le budget sera voté tous les ans. Il devra être présenté douze mois avant l'année pour laquelle il sera destiné.

Les Etats provinciaux seront formés par la loi. Les membres en seront élus pour trois ans par les habitants, d'après le mode établi par la loi. Les séances seront publiques. Les portes de l'assemblée pourront être fermées quand le dixième des membres présents l'exigera.

Les administrations communales seront formées suivant la loi, les Etats provinciaux entendus. Il y aura à la tête de chaque commune un conseil communal, dont les membres seront élus par les habitants et pour un temps déterminé, d'après la loi à intervenir. La loi règlera le mode de nomination du président du conseil communal par le Roi.

Les membres de l'ordre judiciaire, haute cour, cours provinciales, tribunaux, chefs du ministère public, sont inamovibles.

Chacun peut exercer son culte en toute liberté. Protection égale est assurée à tous les cultes. Les Néerlandais, sans distinction de culte, jouissant de leurs droits civils et politiques, ont un droit égal à tous les emplois. Tous les exercices du culte peuvent avoir lieu publiquement en tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public. Tous les traitements, pensions, revenus, de quelque nature que ce soit, dont les ministres des cultes jouissent, leur sont garantis. Un traitement sera alloué à tous les ministres des cultes. Une augmentation de traitement est garantie aux ministres dont les fonctions sont déjà rétribuées. Les églises ont le libre choix de leurs ministres; elles ont le droit de correspondre avec leurs chefs et de faire publier leurs ordonnances, sauf la responsabilité devant la loi. Le Roi veille à ce que toutes les communions observent l'obéissance aux lois de l'Etat.

Aucun impôt ne peut être établi que par la loi. Aucun privilége ne peut exister en matière d'impôt. L'accomplissement des engagements de l'État envers ses créanciers est garanti.

L'enseignement public sera réglé par la loi, en respectant les droits de tous les cultes. L'enseignement sera libre, sauf les garanties de capacités à l'égard des instituteurs et la surveillance supérieure, deux points qui seront réglés par la loi.

Les administrations de bienfaisance, objet des soins du gouvernement, seront réglées par la loi.

L'article qui se rapporte aux colonies est ainsi conçu: «Le Roi a l'administration suprême des colonies ou possessions d'outremer du royaume.

«Les réglements gouvernementaux dans ces possessions seront établis par la loi. La loi fixe également l'organisation judiciaire, le droit civil et pénal, en tant que cette matière peut être réglée par des codes coloniaux.

«Le Roi fait communiquer annuellement aux États-Généraux un rapport détaillé sur l'administration des colonies et sur la situation dans lesquelles elles se trouvent.

«Le ministre des colonies est tenu de faire aux États-Généraux toutes les communications et de donner tous les éclaircissements que ceux-ci pourront lui demander relativement aux colonies, afin que des dispositions légales puissent être à ce sujet arrêtées selon que les circonstances le feront juger utile.»

Le rapport de la commission s'exprime ainsi sur l'article 59 :

«Après tout ce qui a été dit au sujet du pouvoir législatif par rapport aux colonies, notre projet n'aura guère besoin d'éclaircissements ultérieurs. Selon notre opinion, l'administration des colonies doit être plus libre et moins restreinte que l'administration de la métropole, et nous inclinons même à croire que le ministère des colonies doit accorder au pouvoir du gouverneur-général plus de liberté d'action qu'on ne lui en a accordé peut-être depuis nombre d'années. Toutefois, l'uniformité, l'ordre et le droit, doivent régner dans les colonies; mais d'après le témoignage des hommes les plus éclairés en cette matière, faute de bases fixes, il y règne au contraire beaucoup de doute et de confusion; les colonies et la métropole doivent entrer en des rapports plus intimes, en un échange de connaissances et d'intérêts plus large, et le principe de la responsabilité de l'administration doit pour les colonies aussi être consacré. La grande majorité de la seconde chambre, se prononçant à ce sujet dans le rapport du 16 mars, et adoptant les vues qui ont présidé à la modification projetée de l'art. 59, a désiré que les réglements gouvernementaux des colonies fussent établis par la loi. Ces réglements détermineront les points principaux sur lesquels doivent se régler le pouvoir civil et la police. Toutefois, à notre avis, le droit civil et pénal par les mêmes motifs, doit être basé sur la loi, en tant que ces matières sont de nature à entrer dans la législation coloniale.

«La coopération ultérieure du pouvoir législatif à l'organisation des colonies, d'après le présent article, dépendra des besoins qui seront reconnus. Pour s'éclairer sur ces besoins, pour éveiller constamment l'attention des États-Généraux sur les colonies, pour rendre ainsi ces possessions le sujet d'un vif intérêt national, l'article, dans ses deux dernières parties, prescrit qu'il doit être fait des communications aux chambres [1].»

La commission termine ainsi son exposé:

«Quelques dispositions additionelles sont destinées soit à prévenir toute confusion qui pourrait naître d'une transition de l'ordre de choses ancien à l'ordre nouveau; soit pour assurer l'exécution immédiate de la nouvelle Loi Fondamentale sur divers point importants; soit enfin pour rendre possible une réunion des États-Généraux avant que la loi électorale puisse être votée d'après l'esprit de la nouvelle Constitution. Afin de pourvoir à ces besoins, nous avons préparé une loi provisoire, que naturellement nous nous sommes efforcés de composer des éléments actuels. Toutefois, Votre Majesté y verra, nous aimons à le croire, que cette loi est rédigée autant que possible dans l'esprit d'une représentation nationale réelle, but de la nouvelle Constitution.

«Sire, puisse le projet que nous présentons à Votre Majesté, en vertu de la charge qu'elle nous a conférée, répondre à votre noble but. Les Constitutions que depuis quelques semaines nous avons vues tomber autour de nous, ne sont tombées, presque nulle part, sous les attaques de la violence, mais par leur propre faiblesse, et parce que ces institutions n'étaient point soutenues par les peuples. La nation loyale dont nous faisons partie, désire, en voyant ses droits assurés par la loi et l'ordre, trouver toujours en votre personne et votre Maison son premier centre national. Vous venez au devant de ce désir, vous voulez être le fondateur d'une Constitution nouvelle. Puisse Votre Majesté réussir à établir des institutions qui, poussant

[1] L'art. 59 de la Constitution actuelle est ainsi conçu: «La direction suprême des colonies et des possessions du royaume dans les autres parties du monde appartient exclusivement au Roi.

«Il sera communiqué aux États-Généraux, au commencement de chaque session ordinaire, les plus récents états de recettes et de dépenses des colonies et des possessions susmentionnées.

«L'emploi du solde de comptes disponible pour la mère-patrie, sera réglé par la loi.»

de nouvelles racines, et riches de sève, n'aient pas à redouter les époques de grandes crises politiques.

«Nous terminons par une demande respectueuse: la chose publique veut être traitée publiquement, Sire; et comme vous nous avez donné à la face de la nation une charge qui regarde ses droits, ses intérêts les plus sacrés, nous sentons le besoin de soumettre notre travail à son jugement. Que Votre Majesté daigne en ordonner l'impression et la publication immédiate.»

Le conseil des ministres s'est occupé de ce projet, et, adoptant à cet égard le système suivi en 1845 par plusieurs membres, a résolu de diviser le projet en plusieurs propositions. Quelques modifications seront apportées au travail de la commission, surtout pour ce qui regarde le réglement électoral transitoire; le conseil des ministres a cru devoir ne pas laisser le pays pendant un temps quelconque, sans représentation.

La Chambre vient d'être convoquée pour le 9 mai prochain. On croit que la nouvelle Constitution lui sera présentée peu de jours après la reprise de la session.

En dehors de la Chambre, on applaudit assez généralement au travail de la commission; on aime à rendre hommage à l'esprit qui a présidé à la rédaction de la nouvelle Constitution, où la commission a suivi d'une part, le progrès des idées constitutionnelles, et d'autre part, reconnu les besoins d'ordre, ce premier élément de toute société.

Presque tous les journaux se sont énoncés dans ce sens.

Le *Handelsblad* approuve pleinement ce projet.

«Nous n'hésitons pas, dit-il, à déclarer ce travail un chef d'œuvre qui fait honneur à la commission et principalement à son président, M. Thorbecke. Il est fondé sur l'exacte connaissance du passé, sur la saine appréciation du présent et sur la pénétrante divination de l'avenir. L'exposé des motifs ne donne lieu à aucun blâme sérieux. Ça et là on rencontre des vices de rédaction de bien peu d'importance toutefois, et l'ensemble est excellent.»

Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* s'exprime ainsi: «Le projet de révision de la Loi Fondamentale forme un tout admirable et harmonieux, qui sera accueilli avec joie par tout partisan d'une liberté modérée. L'exacte idée du système constitutionnel, la coopération du peuple au gouvernement de l'État, forme la base sur laquelle repose ce projet. On y trouve des garanties contre l'extension de tout pouvoir, tant du côté du gouvernement que de celui de la représentation nationale.»

L'*Arnhemsche Courant* approuve les bases larges et libérales adoptées dans l'ensemble du projet; mais ce journal déplore que les modifications proposées pour les affaires coloniales soient encore insuffisantes.

L'*Overyssel* manifeste le même esprit.

Le *Noord-Brabander*, ainsi que le *Tyd*, applaudissent au projet tout en se réservant de discuter ultérieurement quelques points.

Le *Journal du Limbourg* demande l'abaissement du cens électoral, le jury pour les délits de presse, etc.; toutefois, ce journal aussi reconnaît les progrès dans la voie constitutionnelle accomplis par l'œuvre de la commission, qui exprime si bien l'opinion nationale.

Les deux points culminants dans la discussion qui s'est ouverte dans les organes de l'opinion publique, ce sont 1°. le maximum du cens électoral, que plusieurs publicistes trouvent trop élevé; 2° la question coloniale.

La gazette de Rotterdam ne voit pas de garanties suffisantes dans le rapport annuel à faire aux Etats-Généraux d'après l'art. 56 du projet de Constitution: le gouvernement peut-y consigner ce qu'il veut. Le journal précité préfèrerait qu'il fût établi des règles fixes dans la métropole au sujet de l'administration coloniale, sauf la faculté pour le Gouverneur-général de s'en éloigner dans des cas pressants et sous sa responsabilité expresse.

«L'art. 56 du projet, dit le *Journal du Limbourg*, laisse beaucoup à désirer. Cet article stipule, à la vérité, que les réglements d'administration coloniale et la législation proprement dite seront arrêtés par la loi; mais sur tout autre point il est beaucoup trop vague, et comme il ne parle aucunement des budgets de nos possessions d'outre-mer, il semble en résulter que la commission ait voulu laisser au pouvoir exécutif seul la gestion des immenses ressources de ces riches possessions. C'est là un grand vice, un vice fondamental, qui retirera à la révision du pacte fondamental la plus grande partie des avantages matériels que l'on était en droit d'attendre de cette mesure si urgente. Ce qu'il faut à la nation, immédiatement après la satisfaction que réclament les besoins moraux et intellectuels, c'est une large réduction des charges publiques. Or, la Loi Fondamentale nouvelle, en maintenant le maniement des revenus des colonies dans les mains du pouvoir exécutif, semble avoir oublié que l'opinion publique a toujours demandé que cette gestion fût remise aux représentants du pays, tout aussi bien que la gestion des revenus de la mère-patrie, et que le grand jour de la publicité se fît enfin aussi sur la comptabilité générale des colonies. Il fallait donc décider que le budget des colonies, comme celui de la mère patrie, serait arrêté par les États-Généraux.»

M. Van Nes, ancien membre du Conseil des Indes, écrit aux *Handelsblad*, en date de Dusseldorf 26 dernier, une lettre, où il examine les trois questions principales que l'on vient d'agiter au sujet des affaires des Indes. Tout en appréciant les hautes capacités et les lumières de l'ancien ministre des colonies, il se plaint amèrement du système conservateur outré, suivi, dit-il, sous son ministère; des entraves apportées aux publications à Java et de la difficulté de se rendre compte du véritable état des choses aux Indes. C'est ainsi qu'on ne lui a pas accordé à lui-même la faculté de garder des copies de pièces officielles écrites par lui, en qualité de commissaire aux pays de Soerakarta, bien que les originaux de ces pièces se trouvassent dans les archives aux Indes. Il parle en outre des difficultés qu'a éprouvées la rédaction de la revue des Indes, bien qu'on ait suivi d'abord à son égard des principes très-larges; et quant à lui, il croit que laisser la plume libre à des hommes tels que MM. Van Hoëvell, Myer, Buddingh et d'autres, ce serait pourtant s'assurer une ample moisson de renseignements utiles sur les diverses branches de l'économie administrative de Java. [Nous sommes heureux de pouvoir assurer que sous l'ancien ministre encore les entraves qui s'opposaient au libre essor de la principale revue des Indes ont été levées; et que le gouvernement indien est entré sous le rapport de la publicité dans une voie très-large. Pour de plus amples détails à cet égard, voir les nouvelles que nous donnons ci-après. Nous avons appelé nous-même ce résultat de tous nos voeux; maintenant qu'ils viennent d'être réalisés, *cuique suum*.]

M. Van Nes admet, comme chose grandement utile, de réfuter les récits souvent mensongers qui se publient ailleurs au sujet de nos colonies, et il s'attache ensuite à apprécier les trois voeux suivants exprimés relativement à la question coloniale :

1°. Soumettre la législation coloniale aux discussions des Etats Généraux.

2°. Compte à rendre aux Etats-Généraux des revenus et des dépenses coloniales, et réglement définitif des services par la loi.

3°. Destination exclusive du solde colonial définitif à l'extinction de la dette nationale.

Quant aux deux derniers points, l'auteur ne croit pas qu'il y ait grande divergence d'opinions. «Si par la législation coloniale, dit-il, on entend le droit civil, commercial et pénal, le code d'instruction et l'organisation judiciaire, il peut y avoir des motifs pour régler ces matières par la loi, car pour les Néerlandais et les étrangers, ils sont soumis à cette législation, et nullement les Javanais; mais si on entend par là toute la législation javanaise, si l'on veut y comprendre tous les réglements, toutes les instructions des colléges, des institutions et des administrations, ainsi que toutes les dispositions réclamées parfois par les besoins locaux, alors je me sens obligé de déclarer hautement que, selon moi, l'administration de nos Indes-Orientales serait sujette à des difficultés insurmontables, à des désagréments de tous les jours, sans que cela pût produire le moindre bien pour les colonies ou la métropole.»

— L'attention publique a été éveillée récemment par des bruits dont quelques journaux belges se sont fait l'écho, bruits d'après lesquels un traité de commerce serait sur le point d'être conclu entre la Néerlande et la Belgique, dans le but d'accorder au second de ces pays des faveurs particulières relativement au commerce dans nos colonies. La nouvelle gazette de Rotterdam a contredit ces bruits, du moins en ce qui concerce l'assentiment de la Société de commerce des Pays-Bas et du gouvernement. Accorder des faveurs particulières à la Belgique, ce serait entraver l'adoption entière du système de la liberté de commerce.

Ce système vient de recevoir une nouvelle consécration par la déclaration de la franchise du port de Menado (Célèbes), par arrêté de S. Exc. le ministre ad interim des colonies, M. Ryk. Nous applaudissons beaucoup à cette mesure qui a été provoquée sous l'administration de M. Baud, et nous espérons qu'elle sera le précurseur d'autres mesures semblables dans ces parages, l'attention se fixant de plus en plus sur l'ouverture des Moluques au commerce.

M. De Serière, ancien gouverneur de ces îles, dans un discours prononcé à Zwolle, vient de joindre ses observations à celles émises par M. Dassen, auteur d'une brochure intéressante sur cette question importante, recommandée il y a bien des années à la sollicitude du gouvernement par M. le gouverneur Merkus.

— Cette question nous reporte sur la fin inattendue d'un homme d'état qui, lors de sa visite aux Moluques, a proclamé les vues les plus larges pour le dévelopement de ces contrées.

S. Exc. le baron Van der Capellen van Berkenwoude, ancien Gouverneur-général des Indes néerlandaises, vient de terminer sa carrière, au moment même où son nom était prononcé comme un de ceux qui peut-être seraient appelés à diriger la marche des affaires. C'est le 10 avril, à Vollenhoven près d'Utrecht, qu'a succombé cet homme éminent dont le nom se rattache à tant de faits importants dans les colonies, où, pendant une administration de dix ans, il a tour à tour traversé des temps glorieux et très pénibles, et où il a été salué du nom de protecteur libéral des arts et des sciences. Nous nous flattons qu'une plume habile tracera d'une manière impartiale le tableau de l'administration de cet homme d'état aux Indes. La chronique détaillée que nous donnons dans la première partie de ce recueil présente déjà bien des particularités propres à apprécier les grandes difficultés dont son administration était entourée, et ses résultats. Dire que le baron Van der Capellen jouissait d'une considération des plus distinguées comme homme d'état, comme zélé protecteur des sciences et comme homme sagement progressif, c'est répéter le tribut de regrets et d'estime que de toute part l'on vient de déposer sur sa tombe. Nous n'avons pas à reproduire aujourd'hui, la partie de sa vie passée aux Indes ; mais comme les antécédents du gouverneur-général ne sont pas aussi connus, nous nous faisons un devoir d'emprunter à ce sujet les particularités suivantes à une publication portant le titre de : *La cour de Hollande sous le règne de Louis-Bonaparte, par un auditeur.*

«G. A. G. P. baron de Capellen, gouverneur-général des Indes-Orientales. Il est fils du colonel Alexandre-Philippe, le même qui, en 1787, à la tête du parti patriotique, s'enferma dans Gorcum, et soutint si vigoureusement le siége de cette place contre un corps de Prussiens, entré en Hollande pour soutenir le parti de Guillaume V. Capellen fils reçut une éducation soignée, fit de bonnes études, à la suite desquelles ayant été nommé secrétaire de la préfecture d'Utrecht, il y débuta par donner des preuves d'une grande perspicacité dans les affaires publiques. Ses talents ne restèrent pas long-temps enfouis dans ce premier emploi. Le roi Louis Bonaparte le nomma préfet de la Frise, en 1808. Le baron Capellen se fit tellement remarquer par l'habileté et la justice qu'il mit dans son administration qu'il fut bientôt appelé à une place plus importante. Le roi avait conçu pour lui beaucoup d'estime et d'amitié ; il désira l'avoir auprès de sa personne, l'admit dans son conseil d'état, et lui confia le ministère de l'intérieur de son royaume. Pendant que Capellen fut ministre, il se conduisit avec une grande sagesse et il emporta les regrets de tous ceux qui l'avaient connu, soit comme homme public, soit comme simple particulier. Le baron Capellen n'était point partisan du gouvernement que Napoléon venait de donner à la Hollande, il ne voulut accepter aucun emploi. Pendant que Louis Bonaparte régnait, il avait donné à Capellen le titre d'ami, et ce fut en cette qualité que ce dernier alla lui rendre visite dans sa retraite en Allemagne. Ils y passèrent ensemble plusieurs mois dans la plus grande intimité. Les événements de 1813 ayant donné un nouveau prince à la Hollande, ce souverain, qui apprit tout le mérite du baron Capellen, le nomma ministre des colonies. Lorsque par le traité de Vienne, les Belges furent destinés à former avec les Hollandais, le royaume des Pays-Bas, le prince, jugeant que Capellen pourrait, par son influence et ses hautes qualités, lui concilier l'attachement de ses nouveaux sujets, lui donna le titre de secrétaire-d'état extraordinaire, et l'envoya à Bruxelles, pour remplir cette honorable mission. Le baron Capellen s'en acquitta dignement et avec succès. Ce fut à cette époque, et dans le temps où il était encore à Bruxelles, que le roi le nomma gouverneur-général des Indes Orientales, et commandeur de l'ordre du Lion-Belgique. Il partit du Texel pour sa nouvelle destination, en octobre 1815.»

Par une coïncidence assez singulière les veuves de deux anciens Gouverneurs-généraux des Indes viennent de mourir peu de jours l'une après l'autre: la veuve du maréchal Daendels, décédée à Amsterdam dans un âge très avancé, et la veuve du Gouverneur-général Merkus, qui vient de succomber à une maladie cruelle dans cette résidence.

— Le génér.-maj. Von Gagern, gouverneur de la résidence et de la province de la Hollande méridionale, vient d'être tué traîtreusement dans une rencontre qu'il a eue avec une troupe d'insurgés dans la partie supérieure de Bade, sa patrie, où il s'était rendu peu de jours avant et où il était entré au service, à ce qu'il paraît, avec le grade de lieut.-général. On sait que M. Von Gagern a fait récemment une tournée d'inspection à Java.

— M. Teenstra vient d'adresser une pétition détaillée aux États-Généraux en faveur de l'émancipation des esclaves aux colonies.

— Par arrêté du 23 mars dernier, le Roi a conféré la croix de chevalier du Lion néerlandais aux lieutenant-colonels de l'armée coloniale A. Meis et A. H. Dibbetz, au major H. A. L. Bousquet, et au major du génie pensionné M. J. W. Muller.

— L'exposition des produits de l'industrie nationale qui devait avoir lieu à Delft dans le mois de juillet 1848 vient d'être prorogée à un an.

La gazette d'état contient les données suivantes relatives à la récolte des produits coloniaux à Java :

A. *Relevé de la récolte effectuée pour le compte du gouvernement et de la récolte à faire ultérieurement, dans l'année* 1847.

PRODUITS.		RÉCOLTE EFFECTUÉE.	RÉCOLTE ULTÉRIEURE.	TOTAL.	*Observations.*
Café.	Picols.	765,515	850	766,365	
Sucre [1].	»	855,360	88,539	943,899	1 Reste encore probablement à la disposition des fabricants 209,940 picols.
Indigo	livr. d'Amst.	920,078	369,432	1,289,510	
Thé.	»	709,517	253,119	962,636	
Cannelle.	»	197,680	13,521	211,201	
Cochenille [2].	»	41,020	8,508	49,528	2 On présume qu'il restera à la disposition des contractants 29,116 livres d'Amsterdam.
Poivre.	»	170,690	»	170,690	

B. *Relevé des produits récoltés à Java pour compte des particuliers jusqu'au* 31 *décembre* 1847.

PRODUITS.		Suivant le premier relevé on présume qu'il restera des produits pour le compte du gouvernement à la disposition des fabricants.	Production nette pour compte des particuliers.		TOTAL.
			Déjà recoltés.	Présumés devoir être récoltés.	
Café [1].	Picols.	»	81,770	17,564	99,334
Sucre [2].	»	209.940	266,606	101,379	577,925
Indigo [3]	livr. d'Amst.	»	113,181	47,919	161,100
Thé [4].	»	»	51,730	21,270	73,000
Tabac [5].	»	»	»	»	1,468,050
Cochenille [6].	»	26,116	5,600	30,705	65,421

1 Manque le relevé de la résidence de Bantam et Banjoemas.
2 Manque le relevé de la résidence de Bantam.
3 Idem. 4 Idem. 5 Idem. 6 Idem.

Il y a quelque temps [1] nous étions obligés de signaler à nos lecteurs les nuages qui assombrissaient l'horizon scientifique aux Indes. Il s'agissait de revues importantes qui venaient de cesser de paraître ou qui étaient menacées de devoir s'interrompre; il s'agissait de déplacements d'hommes laborieux, déplacements qui ne pourraient être que funestes à la culture ultérieure des sciences; il était question enfin de difficultés assez sérieuses qui avaient surgi et qui auraient pu entraver la marche de la société de Batavia, centre de lumières qui commençait à peine de rayonner d'un nouvel éclat.

L'article où nous avons consigné nos regrets sincères sur ces difficultés inattendues et qui a trouvé du retentissement, entr'autres journaux dans la *Nouvelle gazette de Rotterdam*, exprimait pourtant en même temps l'espoir que le gouvernement ferait de son côté tout ce qui serait possible et compatible avec le service public, pour protéger ces hommes distingués qui se vouent avec tant de persévérance et de succès à la culture des sciences. Oui, nous aimions à espérer que S. Exc. le Gouverneur-général, M. Rochussen, homme d'état aux vues larges, entourerait d'une franche sympathie les efforts qui étaient tentés avec tant d'ardeur pour maintenir la gloire scientifique de la Néerlande aux Indes; et que, de leur côté, les savants qui se sont mis à l'oeuvre pour favoriser les intérêts moraux et matériels des populations indiennes et de la métropole ne se rebuteraient pas, ne se laisseraient pas arrêter «par quelques difficultés peut-être momentanées.»

Cet espoir vient d'être entièrement réalisé. Nous avons maintenant de bonnes nouvelles à donner à nos abonnés. Aussi nous empressons-nous de les leur communiquer, bien persuadés que nos lecteurs partageront avec nous nos sentiments à cet égard, comme ils ont partagé nos regrets lorsqu'il était de notre devoir de jeter l'alarme. D'après les nouvelles les plus récentes, les nuages ont disparu et on a à attendre un redoublement d'activité dans les efforts aussi nobles qu'utiles déployés depuis quelques années aux Indes.

Les tentatives faites avec franchise et basées sur des motifs concluants pour écarter quelques entraves apportées dans la publication de la principale revue des Indes, ont fait envisager au gouvernement cette affaire sous son véritable point de vue. Il a pleinement accédé au désir exprimé par M. le Dr. Van Hoëvell, et il n'a pas insisté sur une explication donnée à certain arrêté que ce savant jugeait entravante pour ses recherches et ses publications. Bien plus, le gouvernement doit avoir déclaré qu'il protégerait efficacement ses travaux. M. Van Hoëvell s'est empressé de profiter de ces dispositions bienveillantes, qui certes font honneur au gouvernement, et il a demandé la faculté de donner plus de développement à sa revue, dans le but spécial de publier des nouvelles des Indes et d'avoir, à ce titre, accès aux archives de l'état. S. Exc. le Gouverneur-général a accordé ces demandes de la manière la plus libérale; aussi la dixième année de ce recueil indien va-t-elle s'ouvrir avec une perspective des plus brillantes. Déjà le rédacteur-en-chef, plein d'ardeur, a fait des fouilles importantes dans les archives, et vient de livrer à la publicité le programme de la nouvelle série de son journal, portant la date du 20 février dernier, et que nous nous faisons un plaisir d'insérer, dans la certitude que nos lecteurs nous en sauront gré :

[1] Voir le *Moniteur des Indes*, II, pag. 83, de la *Seconde Partie*.

« Le soussigné M. Van Hoëvell a l'intention de donner, à commencer de la dixième année, au ***Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*** un développement important et une organisation nouvelle. Il se trouve à même de réaliser ce dessein par la coopération constante de plusieurs savants, par l'intérêt que porte le public à son entreprise, et surtout par le soutien et la protection qui lui sont accordés par le gouvernement. Par arrêté du 8 février 1848, n°. 22, S. Exc. le ministre d'état, Gouverneur-général a ordonné que communication sera faite au soussigné de toute pièce appartenant aux archives du gouvernement, ou de tout renseignement important propre à être publié par le moyen dudit recueil. S. Exc. a accédé à la demande qui en a été faite par le soussigné, pour lui offrir l'occasion et les moyens de réaliser le plan suivant :

« Le *Tijdschrift v. N. I.* se composera désormais de quatre sections.

« La *première*, sous le titre général de ***Traités*** (Verhandelingen), contiendra des pièces traitant de la linguistique et de la littérature, de l'histoire, de la statistique, de la géographie et de l'ethnographie, de l'agriculture et de l'industrie des Indes néerlandaises.

« La *deuxième*, intitulée ***Bibliographie***, traitera : 1°. des ouvrages concernant les Indes néerlandaises, publiés tant dans la métropole qu'ailleurs ; et 2°. des publications indiennes.

« La ***troisième***, rubrique ***Mélanges***, contiendra des productions romantiques, poëtiques etc.

« La ***quatrième*** section donnera des ***nouvelles*** relativement aux Indes néerlandaises ; subdivisions :

a. Météorologie, Physique etc.;

b. Agriculture et Industrie;

c. Commerce;

d. Navigation;

e. Nécrologie, particulièrement des princes indiens et des grands de leurs cours, dans le but spécial de répandre plus de lumières sur la généalogie, etc. des familles les plus anciennes et principales des Indes;

f. Nouvelles diverses, propres à être livrées à la publicité.

« Cette revue paraîtra mensuellement, peu de jours avant le départ du ***Landmail***, afin d'être expédiée pour l'Europe par cette voie accélérée et de rendre la revue intéressante pour la Métropole. »

Ce plan trouvera certes l'accueil qu'il mérite à tant d'égards et produira une satisfaction d'autant plus grande que l'on s'attendait peu à ce progrès dans les communications intellectuelles avec nos colonies les plus lointaines.

La publication de la revue destinée aux sciences physiques sera reprise également. On nomme MM. Muller, Hester et Munnich comme les principaux rédacteurs. On augure beaucoup de bien de cette nouvelle série de cette revue (***Natuur- en Geneeskundig Archief voor O. I.***). Nous espérons que M. Bleeker, relégué depuis quelque temps à Soerabaya, fera partie de la rédaction.

Il y a plus encore: la Revue de jurisprudence, projetée il y a quelque temps déjà, fera bientôt son apparition. M. Prins en est le rédacteur-en-chef. Elle s'appliquera surtout à communiquer les arrêts des cours, qui au moment d'une nouvelle organisation judiciaire présenteront certes un intérêt bien vif; la revue juridique s'ouvrira pourtant à des communications, aux discussions scientifiques. C'est bien saluer la nouvelle ère qui va commencer pour la législation aux Indes que d'entreprendre la publication de ce recueil.

La littérature dite facile sommeillait depuis quelque temps. Les heureux jours de ***Lacksmi*** viennent de reparaître: voilà certes une bonne fortune que de pouvoir cueillir de nouvelles fleurs dans le jardin magnifique de Java. ***Warnasarie*** (la Multicolore): c'est le titre d'un nouvel annuaire qui n'a pas fait défaut au commencement de cette année à Batavia; on y trouve les productions les plus variées de vingt auteurs nationaux, parmis lesquels il nous suffit de nommer MM. Munnich, Van Deventer, Buddingh, Roorda van Eysinga, Rinia van Nauta, Tollens, et autres. L'annuaire contient aussi un extrait du journal de M. Van Heerdt, ***Ramissa*** par M. Soest; enfin tout a contribué à faire enlever ce joli cadeau de 300 pages lors de son apparition.

Au milieu de cette vie plus animée qui se fait jour dans le monde scientifique à Java, il eut été bien à regretter que M. Van Hoëvell eût déposé la présidence de la société savante de Batavia. L'assemblée annuelle de cette institution se présente ainsi sous les meilleurs auspices; d'ailleurs elle éveille cette année des souvenirs bien vivaces: en effet, le 24 avril est la date anniversaire de son existence de soixante-dix ans. Son président, fier à juste titre de la nouvelle impulsion donnée à cette société, ne manquera pas d'entourer cet anniversaire d'un éclat particulier, de rendre à la fête qui se prépare à cette occasion toute la sollennité à laquelle elle se prête si bien. Les membres de cette institution, tous ceux qui s'intéressent au progrès des lumières répondront à l'appel éloquent que, nous n'en doutons pas, fera son digne président à tous les sortants, de persévérer dans la carrière qui a formé de tout temps la gloire la plus pure, la plus noble de tout pays, du nôtre en particulier. Et la preuve la plus évidente que M. Van Hoëvell pourra offrir du nouvel élan donné à la société, c'est qu'il aura à présenter le 1er volume de la seconde série des oeuvres de cette académie, imprimé actuellement in-quarto et formant le vingt-deuxième volume; on peut se faire une idée des pièces importantes qui se trouvent consignées dans cette nouvelle publication par l'extrait que nous avons été à même d'en donner par le traité sur les Labroïdes que l'auteur, M. le Dr. Bleeker, a bien voulu nous communiquer séparément et que nous venons de terminer dans ce numéro même. Nous lui en témoignons publiquement notre reconnaissance et nous réitérons à nos amis aux Indes notre prière de continuer leur coopération active afin de rendre de plus en plus important ce recueil, destiné surtout à enregistrer les progrès qu'ils font faire aux sciences par leur assiduité, leur amour pour la plus belle des causes, celle de la civilisation.

En même temps qu'aux Indes de nouveaux travaux se préparent, les sociétés savantes dans la métropole s'adonnent de plus en plus à favoriser les recherches relativement à nos colonies. Parmi les publications intéressantes qui ont vu récemment le jour nous en avons remarqué une qui, bien qu'elle ne se rapporte pas à une colonie néerlandaise, ne laisse pas d'éveiller des souvenirs glorieux pour la Néerlande, et se rattache à une colonie où actuellement encore notre langue est cultivée et qui a entretenu de tout temps des liaisons scientifiques avec l'ancienne mère-patrie: on sent que nous voulons parler du Cap de Bonne-Espérance. La société historique d'Utrecht vient de livrer à l'impression le journal de Jan Van Riebeek, fondateur et premier gouverneur du Cap en 1651. Ce journal inconnu de presque tous les écrivains qui ont traité de cet

établissement important qui fait honneur à l'esprit de colonisation de nos ancêtres, est extrait d'un journal périodique qui se publie au Cap même, le *Zuid-Afrikaan*. C'est bien là l'esprit énergique d'entreprise, la mâle persévérance de nos aïeux; elles éclatent à chacune de ces pages écrites dans le style le plus simple. Nous aurons ultérieument l'occasion d'en entretenir nos lecteurs: remercions d'avance la Société d'Utrecht d'avoir fait connaître ce récit à ses compatriotes; elle a fait chose d'autant plus utile de procéder à cette publication que le journal de Van Riebeek n'existe plus qu'en lambeaux et que dans le *Zuid-Afrikaan* son récit se trouve par trop divisé. Quelques notes sont jointes au journal, entre autres sur l'origine assez problématique des habitants originaires de cette partie du sol africain.

Nous ne pouvons mieux terminer ces nouvelles que par la communication d'une autre nouvelle très-importante pour les sciences, à savoir, que l'Institut des Pays-Bas, 1e classe, vient de s'occuper des observations astronomiques à faire aux colonies néerlandaises. Nous apprenons même de bonne source qu'au sein de cette classe a été agitée la question de l'érection d'un observatoire à Batavia; et qu'une proposition à cette fin sera problablement présentée au gouvernement. Nous n'avons qu'à rappeler l'article que nous avons publié récemment sur l'astronome Mohr à Batavia et sur la longitude de cette capitale des Indes-Orient. néerlandaises, pour seconder d'avance de nos modestes voeux le succès de cette proposition de l'Institut royal.

Le *Singapore Free-Press*, reçu par le dernier mail, contient la lettre suivante adressée au rédacteur de cette feuille:

«On s'est évertué à écrire dans votre journal afin de décrier la politique néerlandaise aux colonies. On a dirigé mainte attaque contre le système qu'on appelait exclusif. Jouissant (à Singapore) de toutes les faveurs d'un commerce libre, vos correspondants se plaignaient hautement du système néerlandais, comme si aux colonies anglaises on poursuivait une marche plus libérale. Le contraire, du moins généralement parlant, est bien facile à prouver. Ainsi, par exemple, beaucoup de vos lecteurs semblent ignorer que les bâtiments néerlandais de Batavia ne peuvent pas commercer à Sydney. Des bâtiments anglais, au contraire, viennent de ce port, de même que de Port-Philip, Adelaïde et Launceston, décharger à Batavia, et il est difficile de trouver un motif plausible pour lequel ces marchés excellents pour les produits de Java seraient interdits aux bâtiments sous pavillon néerlandais.

«Il paraît que la même défense existe pour l'île Maurice; du moins, lorsqu'il y a six mois un bâtiment néerlandais y arrivait avec une cargaison de riz, on s'opposait formellement à ce qu'il déchargeât. Toute représentation demeurait même inutile; aussi le navire etait-il obligé de se diriger vers un autre port.

«Le prix du riz à Maurice était alors de 4 dollars par picol; prix qui ne se paie qu'en temps de disette, et ce qui paraîtra assez étrange, c'est qu'au moment même où le navire néerlandais ne put aborder cette île, les marchands anglais intéressés dans son commerce, venaient d'adresser une pétition au parlement tendant à provoquer du gouvernement des mesures qui permissent de pourvoir l'île de Maurice d'une manière plus simple et plus régulière des vivres nécessaires. Les droits d'entrée sur le riz à Java, droits qui en tout temps ne sont que nominaux, sont entièrement supprimés quand le prix de cette denrée, comme aujourd'hui, est par trop élevé ou quand la récolte est mauvaise. Evidemment cette politique se recommande beaucoup plus, nous le pensons, que celle suivie si rigoureusement à Maurice. Il sera peut-être superflu d'ajouter à ces observations que les bâtiments de Sidney sont admis dans les ports de Java, ainsi que les bâtiments anglais de Maurice.

«Nous n'avons pas à coup sûr rappelé ces faits dans des vues peu bienveillantes; nous avons simplement voulu prouver que dans les colonies les plus importantes soumises à la couronne britannique, et situées dans les mers voisines de Java, des dispositions légales sont en vigueur, qui se ressentent bien plus de monopole et d'exclusion totale que les dispositions qui ne sont exclusives qu'en partie, comme celles qui sont en vigueur dans les possession néerlandaises.»

RAPPORT officiel du commodore américain Biddle sur sa mission au Japon, en 1846.

A bord du *Columbus* à la hauteur des côtes du Japon le 31 juillet 1846.

Monsieur! — Notre vaisseau mit à la voile des îles Chusan le 7 du mois, avec le *Vincennes*. Vos instructions portant de m'assurer si les ports du Japon étaient accessibles, je me dirigeai vers cet empire, en quittant les côtes de la Chine.

Vous n'ignorez pas que les Japonais ont toujours été plus sévères dans leur exclusion des étrangers que les Chinois. Les seuls Européens admis à faire le commerce chez eux, sont les Hollandais de Batavia; et encore leur commerce est il restreint à un seul port et à un seul navire par an. Selon les lois du Japon, les vaisseaux étrangers ne peuvent jeter l'ancre dans aucun port excepté Nagasaki. Toute tentative pour pénétrer dans le Japon par ce port serait infailliblement traversée par les Hollandais, qui jusqu'à présent ont su se conserver leur monopole [1]. Les officiers japonais à Nagasaki n'ont aucune autorisation pour traiter avec des officiers étrangers; ils ne pourraient consentir à aucune proposition; leur pouvoir se bornerait à les transmettre au siége du gouvernement à Jédo. La distance de Nagasaki à Jédo est de 345 lieues; et le voyage «prend habituellement six semaines de temps» au dire d'un ouvrage sur le Japon publié à New-York en 1841. Je conclus qu'il fallait se diriger sur Jédo; et je vins en conséquence jeter l'ancre dans la baie, le 19 juillet, avec le *Vincennes*.

Nous n'étions pas encore arrivés au mouillage que déjà un officier japonais, suivi d'un interprète sachant le hollandais, arriva à bord. Il me demanda quel était l'objet de ma venue au Japon. Je répondis que je venais en ami pour m'informer si le Japon avait, comme la Chine, ouvert ses ports au commerce étranger; et, dans ce cas, si l'on voulait déterminer les conditions sous lesquelles les Américains pourraient commercer avec le Japon. Il me requit de mettre ma réponse par écrit; ce que je fis aussitôt; je vous envois ci-joint le double de cet écrit. Il m'informa que le gouverne-

1 Nous devons faire observer que le commodore paraît avoir ignoré les démarches faites il y a quatre années par ordre de S. M. le Roi des Pays-Bas auprès de la cour de Jédo dans l'intérêt d'une plus grande liberté de commerce avec le Japon. Quoique ces démarches n'aient pas atteint le but proposé, on ne pourra au moins pas dire que c'est la Hollande qu'il faut accuser, si les Japonnais persistent dans leur système d'exclusion. Nous renvoyons pour les détails de cette affaire à ce que nous avons dit dans les deux premiers volumes du *Moniteur des Indes*.

ment fournirait à tous nos besoins. Je demandai ensuite si je pourrais me rendre à terre, sur quoi il répondit négativement. Il faisait même des difficultés à ce que nos bateaux pussent communiquer avec le *Vincennes ;* cependant il finit par y consentir. A peine le vaisseau avait-il mouillé, qu'il fut aussitôt entouré d'une foule d'embarcations appartenant au gouvernement. Je permis aux Japonais de monter à bord désirant avant tout les convaincre de nos intentions amicales, et en même temps leur faire comprendre que nous étions à même de faire face à tout événement qui pourrait surgir.

Le lendemain matin arriva un officier, apparemment d'un rang supérieur. — Il prétendit que les vaisseaux étrangers, à leur entrée dans un port du Japon, déposaient à terre leurs armes, fusils, sabres, etc. Je lui répondis qu'il nous était impossible d'en agir ainsi ; mais je l'assurai que nos intentions étaient toutes pacifiques. Il m'informa ensuite que mon papier écrit avait été la veille transmis à l'Empereur, qui se trouvait à quelque distance de Jédo ; et qu'on recevrait une réponse dans cinq ou six jours. Je lui demandai pourquoi nous étions entourés de bateaux, c'était, dit-il, pour les avoir tout prêts dans le cas que nous aurions besoin d'être remorqués. Cela n'était évidemment pas vrai ; on voulait simplement nous empêcher toute communication avec la terre. Quand nos bateaux allaient sonder à quelque distance du vaisseau, les bateaux japonais les suivaient, sans toutefois les incommoder. Pendant toute la durée de notre séjour, ces bateaux restèrent constamment stationnés autour de nos bâtiments. J'avais à bord des copies écrites en chinois des traités conclus par les Français, les Anglais et les Américains avec les Chinois. J'offris un des traités à l'officier japonais ; mais il refusa de le recevoir, ajoutant qu'il ne le pouvait sans la permission de son Empereur. Je fis la même offre à plusieurs autres officiers japonais, qui refusèrent de la même manière de les recevoir.

Il n'est pas inutile de noter que dès le premier jour les Japonais s'engagèrent à nous fournir l'eau dont nous aurions besoin. Ils nous envoyèrent 180 gallons, et le second jour 800 : notre consommation journalière se montait à peu près à ce nombre. J'avertis l'officier que si l'on ne fournissait pas convenablement le vaisseau d'eau douce, j'enverrais nos propres chaloupes en chercher à terre. Il me répondit que cela donnerait lieu à des troubles. Je répliquai pourtant que je serais obligé d'en agir ainsi si l'on ne nous pourvoyait pas suffisamment selon nos besoins. Le résultat fut que le jour suivant on apporta à bord plus de 11,000 gallons et le surlendemain environ 10,000.

Le 25, n'ayant pas reçu de réponse aux papiers envoyés à terre cinq jours auparavant, j'exprimai ma surprise de ce délai, à l'officier japonnais, et je le requis d'informer le gouverneur de Jédo que je désirais une réponse le plus tôt possible.

Le 27, un officier avec une suite de huit personnes vint à bord, porteur de la réponse de l'Empereur. Traduit par un interprète, elle portait ce qui suit :

« Conformément aux lois du Japon, il n'est point permis aux Japonnais de faire le commerce avec les étrangers, à l'exception des Chinois et des Hollandais. Il ne peut être accordé à l'Amérique de faire un traité ou de commercer avec le Japon, cela étant étendu à l'égard de toute autre nation. Du reste, toute affaire regardant les nations étrangères étant traitée à Nagasaki et non pas en cet endroit, on vous engage à partir au plus tôt possible et à ne plus jamais revenir au Japon. »

Je fis remarquer à l'officier que les États-Unis désiraient conclure un traité de commerce avec le Japon, mais non pas contre la volonté de cet empire ; que j'étais venu pour prendre des informations à cet égard ; et que m'étant assuré que le Japon n'était pas encore préparé à ouvrir ses ports au commerce étranger, je repartirais le jour suivant, si le temps le permettait. A la demande de l'officier, cette réponse fut mise par écrit et délivrée aussitôt. Je fis passer la lettre de l'Empereur à M. Parker à Canton pour qu'il la traduisit, et je le requis de vous faire parvenir l'original et la traduction.

Je mentionnerai ici que M. Wolcott, notre consul à Shanghai, m'a informé, qu'il avait vendu une quantité assez considérable de cotons d'Amérique à des marchands chinois, destinés au commerce de Nagasaki. De cette manière les fournitures de cotons américains pourraient peut-être égaler les demandes.

Pendant que je me trouvais à Batavia, en octobre passé, je fus informé que le commerce hollandais au Japon était insignifiant quant au montant, que les profits peuvent à peine couvrir les dépenses de la factorerie et des présents d'usage, et que les Hollandais n'attachent de prix à leurs relations au Japon, que parce que leur pavillon y est admis à l'exclusion de celui de toutes les autres nations européennes, distinction qui doit flatter leur orgueil national. Ceci semble être confirmé par le fait que, il y a peu d'années, la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales abandonna volontairement ce commerce au gouvernement. Cela est encore confirmé par une lettre de notre consul à Batavia, M. Roberts, négociant bien informé, qui a résidé longtemps aux Indes-Orientales.

Il faut que je vous communique maintenant une circonstance plus désagréable. Le matin que l'officier vint à bord d'une jonque avec la lettre de l'Empereur, je fus requis de me rendre à bord de la jonque pour la recevoir. Je refusai, et j'informai l'interprète que l'officier devait délivrer à mon bord toute lettre qu'on lui aurait confiée pour ma personne. L'officier y consentit ; mais il ajouta que ma lettre ayant été délivrée à bord du vaisseau américain, il croyait que la lettre de l'Empereur devait être délivrée à bord du bâtiment japonais. Cependant, comme l'officier japonais, tout en attachant de l'importance à sa propre proposition, l'avait retirée aussitôt que j'eus fait quelque objection, je conclus qu'il serait peut-être utile de lui accorder sa demande, et j'informai l'interprète que je me rendais à bord de la jonque pour y recevoir la lettre. L'interprète alla porter ma réponse ; et une heure après, en grand uniforme, je me présentai à bord de la jonque. Mais au moment que je montais, un Japonais me repoussa violemment dans ma chaloupe. J'appelai immédiatement l'interprète, demandant qu'on s'emparât du coupable et je retournai à mon bord. J'y fus suivi par l'interprète et plusieurs officiers japonais.

Ils exprimèrent tous le plus grand regret de ce qui était arrivé ; ils m'assurèrent que l'auteur de l'insulte était un simple soldat et qu'il serait sévèrement puni. Ils me demandèrent comment je désirais qu'il fût puni ; je répondis : conformément aux lois japonaises. Je leur représentai qu'une partie du blâme retombait sur les officiers, qui auraient dû être sur le pont pour me recevoir. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas compté sur ma visite et j'obtins ensuite la certitude que par une erreur de l'interprète, ils avaient cru que ma décision finale avait été, que c'était à eux à

venir sur notre vaisseau. Je m'efforçai de leur faire sentir à tous l'énormité de l'outrage qui avait été commis envers moi, et combien ils devaient rendre grâce à ma patience. Ils manifestèrent beaucoup d'appréhension et d'anxiété, et cherchèrent par tous les moyens à m'apaiser. Pendant le courant de la journée, le gouverneur de Jédo envoya un officier pour me faire savoir que l'homme serait sévèrement puni; il espérait que je ne prendrais pas l'affaire trop au sérieux. La conduite de cet homme est inexplicable, d'autant plus que les Japonais sur le vaisseau ou autour montrèrent la plus grande bienveillance à notre égard.

Comme j'étais convaincu que l'outrage avait été commis sans la participation et à l'insu des officiers japonais, et que l'on avait fait toutes les excuses que je pouvais désirer, je n'aurais pas jugé nécessaire de faire mention de cette circonstance, si je n'avais pas voulu prévenir tous les faux rapports qu'on aurait pu faire dans les papiers publics.

Je remis à la voile le 29. Le *Vincennes* m'a quitté hier. J'inclus ici une copie de ses instructions.

Très-respectueusement, votre très-obéissant,

James Biddle.

à l'honorable George Bancroft, *Secrétaire de la marine*, Washington.

EXPORTATIONS DE PRODUITS ET MANUFACTURES BRITANNIQUES PENDANT 1840—1847.

Un document récent, publié par ordre du parlement britannique, contient des particularités intéressantes sur le commerce entre la Grande-Bretagne et ses colonies aux Indes-Occidentales et aux Indes-Orientales, Ceylan, la Chine, etc., pendant les sept dernières années finissant le 5 janvier 1848. La valeur des produits et manufactures anglaises et irlandaises exportées aux Indes-Occidentales britanniques a été dans ces sept années comme suit :

1840. . .	£ 3,574,970	1844. . .	£ 2,452,400
1841. . .	2,504,004	1845. . .	2,789,221
1842. . .	2,591,425	1846—7. .	2,505,695
1843. . .	2,882,441		

Les exportations du Royaume-Uni aux possessions de la Compagnie des Indes-Orientales et à Ceylan étaient en :

1840. . .	£ 6,023,192	1844. . .	£ 7,695,666
1841. . .	5,595,000	1845. . .	6,703,778
1842. . .	5,169,888	1846—7. .	6,424,456
1843. . .	6,404,519		

La valeur déclarée des exportations en Chine était en :

1840. . .	£ 524,198	1844. . .	£ 2,205,617
1841. . .	862,570	1845. . .	2,394,827
1842. . .	969,381	1836. . .	1,791,439
1843. . .	1,456,180		

Dans ces données l'année finit le 5 janvier. En 1846—7 l'importation dans la Grande-Bretagne du thé de la Chine fut de 54,534,208 livres, dont 46,245,482 livres pour la consommation du royaume.

Les exportations pour Maurice ont été en :

1840. . . .	£ 325,812	1844. . . .	£ 285,650
1841. . . .	340,140	1845. . . .	345,059
1842. . . .	244,922	1846. . . .	310,251
1843. . . .	258,014		

La valeur déclarée des exportations pour les colonies britanniques de l'Amérique septentrionale était :

1840. . .	£ 2,847,913	1844. . .	£ 3,044,225
1841. . .	2,947,061	1845. . .	3,550,614
1842. . .	2,333,525	1846. . .	3,308,059
1843. . .	1,751,211		

Idem pour la Nouvelle-Galles du Sud et les colonies australes :

1840. . .	£ 2,004,384	1844. . .	£ 744,481
1841. . .	1,269,351	1845. . .	1,201,076
1842. . .	916,166	1846. . .	1,441,640
1843. . .	1,211,815		

Idem pour les États-Unis de l'Amérique :

1840. . .	£ 5,283,020	1844. . .	£ 7,938,079
1841. . .	7,098,642	1845. . .	7,147,663
1842. . .	3,528,807	1846. . .	6,830,460
1843. . .	5,013,514		

Les exportations pour Cuba se montaient à :

1840. . .	£ 514,785	1844. . .	£ 557,214
1841. . .	592,546	1845. . .	695,379
1842. . .	366,253	1846. . .	844,112
1843. . .	624,871		

Idem pour le Brésil :

1840. . .	£ 2,625,853	1844. . .	£ 2,413,538
1841. . .	2,556,554	1845. . .	2,493,106
1842. . .	1,756,805	1846. . .	2.749,338
1843. . .	2,140,133		

Enfin, la valeur des exportations de manufactures britanniques et irlandaises, vers les autres États de l'Amérique centrale et méridionale, le Brésil excepté, était pendant les mêmes années comme suit :

1840. . .	£ 3,576·357	1844. . .	£ 3,013,267
1841. . .	2,585,502	1845. . .	3,485,880
1842. . .	3,217,824	1846. . .	2,816,123
1843. . .	3,286,327		

COMMERCE D'ANGLETERRE EN 1847.

l'*Economist* continue de donner des aperçus intéressants sur le mouvement du commerce de l'Angleterre pendant cette année comparativement aux années antérieures. Les conséquences des importations soudaines de 1846 et 47, par suite du rappel des lois sur les céréales en 1846 ont été assez naturelles, mais toujours bien sérieuses pour le moment. D'autres causes ont produit un décroissement momentané dans les exportations de l'Angleterre pendant la période dont il est question. La première et la plus importante de ces causes a été la condition défavorable où se trouvait la grande masse des consommateurs ordinaires des produits anglais sur le continent de l'Europe, qui souffraient des mêmes causes que l'Angleterre elle-même. De la valeur totale de 57 millions livr. sterl., 27 millions ont été envoyés au continent en 1846. Mais en 1847 la condition des pays où se consomment le plus de fabricats anglais était bien plus désavantageuse par suite de la mauvaise récolte. La France, la Belgique, la Hollande, les provinces rhénanes de Prusse, et presque toute l'Europe méridionale souffrirent beaucoup plus que l'Angleterre elle-même. Les populations qui étaient obligées d'acheter des denrées à Norfolk ou Lincoln, à des prix élevés, ne se trouvaient pas dans une condition favorable pour faire des

demandes quelque peu importantes en laines, cotons ou soieries d'Angleterre. Payer le double pour la nourriture c'était devoir payer autant de moins pour se couvrir. Aussi trouve-t-on dans tout pays qui a souffert de la famine de 1846—47, un décroissement notable dans la quantité des manufactures anglaises exportées vers ces pays. Les tableaux suivants démontrent cette particularité à l'évidence :

	Cotons.		Fils de coton etc.	
	1846.	1847.	1846.	1847.
	lbs.	lbs.	lbs.	lbs.
La France. . . .	109,324	73,600	70,735	39,351
La Hollande. . .	24,164,857	16,052,685	82,250	63,424
La Belgique. . .	5,135,705	3,290,635	66,038	45,015
L'Allemagne. . .	49,344,088	38,759,016	264,615	206,550
Le Danemark . .	944,621	848,063	2,345	621
La Suède et Nor.	3,219,571	2,394,141	19,462	23,587
L'Espagne. . . .	990	9,030	1,500	5,792
Le Portugal. . .	884,253	771,796	75,219	130,285
Naples et Sicile. .	6,211.015	3,941.906	79,083	159,883
L'Autriche. . .	4,326,926	2,664,380	72,731	96,242
Toscane et Sard.	5,336.807	2,694,344	159,235	145,967
Les Etats du Pape.	2,951,744	1,587,531	2,915	2,490
	102,629,901	73,087,127	896,128	919,207

	Calicots unis.		Calicots imprimés.	
	1846.	1847.	1846.	1847.
	yards.	yards.	yards.	yards.
La France. .	1,214,478	594,325	1,608,253	1,362,764
La Hollande.	17,150,280	10,270,500	11,742,561	10,496,856
La Belgique.	1,121,968	1,384,742	543,239	652,128
L'Allemagn.	17,273,767	14,060,113	25,663,609	34,423,346
Le Danem. .	826,388	367,951	486,670	170,503
La Suède et Norwége.	980,764	848,097	434,689	381,811
L'Espagne. .	362,856	91,402	43,785	19,116
Le Portugal.	24,144,010	20,840,730	11,755,007	11,779,803
Nap. et Sicil.	7,302,036	3,896,117	4,607,248	4,507,255
L'Autriche. .	15,828,661	5,219,640	3,567,431	3,162,705
Tosc. et Sard.	20,946,044	8,494,861	12,351,422	7,517,059
Les Etats du Pape. .	2,266,355	955,873	3,724,796	3,112,756
	109,417,507	67,024,351	76,548,710	77,585,332

Le total des exportations de laines pour ces pays était en 1846 de 2,067,136, en 1847 de 1,733,124; de soieries, en 1846 319,360, en 1847 326,597 etc.

Il résulte de ces tableaux que pour les cotons seuls il y a eu un décroissement de 102,629,901 lbs. à 73,087,127 lbs.; et pour les calicots de 109,417,507 yards à 67,024,351 yards. Sur ce point l'Angleterre a partagé les infortunes de ses voisins. Elle a souffert non seulement du déficit dans la récolte des pommes de terre en Irlande, et dans celle de quelques céréales en Écosse, mais elle s'est ressentie aussi des inondations en France, et de la récolte mauvaise dans une partie de l'Europe.

Mais il y a une autre catégorie de marchés très vastes qui, par plusieurs autres causes, ont souffert d'une manière très sérieuse pendant la dernière année. Nous voulons parler des marchés de l'Orient, se composant de ceux des Indes, de la Chine et des îles dans ces mers. Les relevés suivants offrent une comparaison des exportations des mêmes articles pour ces marchés pendant 1846 et 1847.

Exportations pour les marchés orientaux.

	Tissus et fil de coton.		Fils.	
	1846. lbs.	1847. lbs.	1846 lbs.	1847 lbs.
Madras et Calcutta.	18,213,192	11.998,030	26,062	76,611
Bombay	3,793,911	3,927,986	27,397	130,203
Ceylan	50,000	63,000	8,777	3,064
Chine	4,112,168	4.344,180	950	1,730
Java, Singapore etc.	1,496,572	2,196,140	51,560	46,278
	27,665,843	22,529,236	114,746	257,886

	Calicots unis.		Calicots imprimés.	
	1846 yards.	1847 yards.	1846 yards.	1847 yards.
Madras et Calcutta.	126,093,300	85,876,161	14,296,909	11.928,463
Bombay. .	66,974,457	41,159,554	5,980,539	6,946,480
Ceylan . .	4,030,533	2,235,704	604,190	365,069
Chine. . .	69,888,631	53,449,299	2,669,292	2,102,277
Java, Singap. etc.	22,939,041	23,276,497	11,595,987	9,351,413
	289,926,041	205,997,215	35,147,317	30,691,702

	Laines.		Toiles.		Soieries.	
	1846 l.st.	1847 l.s.	1846 y.	1847 y.	1846 l.s.	1847 l.s.
Madras, etc.	77,647	88,965	218,026	195,809	12,047	17,843
Bombay. .	42,902	24,370	79,458	27,287	874	9,196
Ceylan . .	3,417	4,538	33,494	11,310	1,000	1,016
Chine. . .	425,674	392,895	139,691	29,153	428	640
Java, Singap., etc.	30,966	27,251	270,374	278,517	1.874	3,643
	579,726	538,019	741,043	542,076	16,223	32,338

Il résulte de ces tableaux que l'exportation des cotons pour ces marchés est tombée de 27,655,843 lbs. à 22,529,236 lbs.; des calicots unis, de 289,926,041 yards à 205,997,215 yards; des calicots imprimés, de 35,147,317 yards à 30,691,702 yards; et la valeur des laines, de 579,726 liv. st. à 538,019 liv. st.

Il y a encore d'autres marchés, le Mexique par exemple, pour lesquels il y a eu également un décroissement dans les exportations.

D'autre part, celles pour les Etats-Unis et la Russie ont grandement augmenté, comme le prouvent les chiffres suivants :

Les Etats-Unis et la Russie ensemble.

		1846.	1847.
Calicots unis. . . .	yards.	12,468,113	44,460,459
Calicots imprimés. .	»	17,240,546	51,813,329
Toiles	»	20,817,312	28,063,267
Laines.	liv. st.	1,354,249	2,104,366
Soieries.	»	161.878	299,292
Cotons.	lbs.	14,116,502	12,714,394
Fil de coton. . . .	»	1,407,804	996,656

Or, ce sont les Etats-Unis et la Russie qui n'ont pas ou presque pas été atteints du fléau des mauvaises récoltes; aussi les exportations pour ces pays offrent elles des résultats très favorables.

TABLEAU COMPARATIF DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION DE SINGAPORE, PENDANT LES ANNÉES 1845—46 ET 1846—47.

Dans notre dernier numéro nous avons publié quelques résultats du commerce de Singapore pendant l'année 1847 voici maintenant des tableaux plus complets de ce commerce d'après les données détaillées qui se trouvent dans le *Singapore Chronicle* du 20 janvier dernier.

I. IMPORTATIONS (en roupies de la Compagnie).

NOMS DES PAYS.	1845—46.			1846—47.			AUGMENTATION.		DIMINUTION.	
	Marchandises.	Numéraire.	Total.	Marchandises.	Numéraire.	Total.	Marchandises.	Numéraire.	Marchandises.	Numéraire.
Grande-Bretagne.	7,093,890	274,635	7,368,525	5,888,091	233,728	6,121,819			1,205,799	40,907
Continent européen.	846,859	28,516	875,375	1,157,310	16,391	1,173,701	310,451			12,125
États-Unis.	48,593		48,593	58,740		58,740	10,147			
Nouvelle-Galles du Sud. . . .	128,631	2,223	130,854	49,853		49,853			78,778	2,223
Maurice.	1,987	4,199	6,184	15,082	6,868	21.950	13,095	2,669		
Bourbon.	539	2,245	2,784	7,924		7,924	7,385			2,245
Calcutta.	4,786,869	38,411	4,825,280	6,161,722	799	6,152,521	1,364,853			37,612
Madras et Côte.	160,730	225	160,955	331,035		331,035	170,305			225
Bombay et Côte.	693,819	9,246	703,065	510,236	42,920	553,156		33,674	183,583	
Chine.	2,758,419	388,223	3,146,642	2,227,243	2,055,106	4,282,349		1,666,883	531,176	
Manille.	688,341	8,770	697,111	382,216	4,470	386,686			306,125	4,300
Rangoun et Maulmain. . . .	65,492		65,492	55,399		55,399			10,093	
Arracan.	278,226		278,226	160,256	1,347	161,603		1,347	117,970	
Ceylan.	38,056	3,101	41,157	359,343	9,208	368,551	321,287	6,107		
Java.	1,426,397	383,104	1.809,501	1,296,327	379,751	1,676,078			130,070	3,353
Riouw.	384,484	20,354	404.838	373,623	33,049	406,672		12,695	10,861	
Arabie.	25,489	20,433	45.922	14,110	6,736	20,846			11,379	13,697
Cochin Chine	604,215	14,786	619,001	309,701	9,163	318,864			294,514	5,623
Siam.	446,848	11,397	458,245	404,636	1,796	406,432			42,212	9,601
Bornéo.	548,737	543,467	1,092,204	435,074	356,729	791,803			113,663	186,738
Bali, Lombok et Sumbawa. . .	482,109	78.281	560,390	326,873	84,615	411,488		6,334	155,236	
Célèbes et autres îles orientales.	893,028	238,530	1,131,558	607,538	187.901	795,439			285,490	50,629
Sumatra.	481,981	221,073	703,054	368,668	182,734	551,402			113,313	38,339
Péninsule malaie, côte orientale	362,363	766,907	1,129,270	372,930	866,793	1,239,723	10,567	99,886		
Idem, côte occidentale. . . .	11,368	10,755	22,123	19,166	12,462	31,628	7,798	1,707		
Iles adjacentes, etc.	174,635	115,462	290,097	236,539	93,877	330,416	61,904			21,585
Total . .	23,432,105	3,184,343	26,616,448	22,119,635	4,586,443	26,706,078	2,277,792	1,831,302	3,490,262	429,202
	22,119,635				3,184,343	26,616,448		429,202	2,277,792	
Diminution . .	1,312,470								1,312,470	
Augmentation . .					1,402,100			1,402,100		
Idem, net . . .						89,630				

L'importation totale des marchandises en 1846—47 est d'après ce tableau, de roupies 22,119,635; id. de numéraire 4,586,443; total 26,706,078
» » » » » » de Poelo-Pinang s'est élevée à » 1,177,821; id. id. 257,829; id. 1,435,650
» » » » » » de Malacca » » » » 710,248; id. id. 121,645; id. 831,893

Total général de l'importation en roupies de la Compagnie . . . **28,973,621**

II. EXPORTATIONS.

NOMS DES PAYS.	1845 — 1846.			1846 — 1847.			AUGMENTATION.		DIMINUTION.	
	Marchandises.	Numéraire.	Total.	Marchandises.	Numéraire.	Total.	Marchandises.	Numéraire.	Marchandises.	Numéraire.
Grande-Bretagne.	2,193,403		2,193,403	2,114,078		2,114,078			79,325	
Continent d'Europe.	865,798	17,963	883.761	743,127		743, 27			122,671	17,963
Etats-Unis	25,381		25,381	68,710		68, 10	43,329			
Nouvelle-Galles du Sud . . .	162,762		162,762	362,078		362,078	199,316			
Cap de Bonne-Espérance . . .	21,575		21,575	48,355		48,355	26,780			
Maurice.	51,236		51,236	29,037		29,037			22,199	
Bourbon.	4,378		4,378						4,378	
Calcutta.	902,195	2,170,970	3,073,165	1,001,084	3,833,211	4,834,295	98,889	1,662,241		
Madras et côte	145,599	188,321	333,920	188,285	242,103	430,388	42,686	53,782		
Bombay et côte.	503,819	46,564	550,383	985,098	36,392	1,021,490	481,279			10,172
Chine	5,432,503	329,173	5,761,676	4,771,724	151,832	4,923,556			660,779	177,341
Manille	446,352	22,263	468,615	323,169		323,169			123,183	22,263
Rangoun et Maulmain	31,235	30,312	61,547	92,348	9,105	101,453	61,113			21,207
Arracan.	148	124,075	124,223	10,499	50,520	61,019	10,351			73,555
Ceylan.	43,476	20,212	63.688	27,604	44,419	72,023		24,207	15,872	
Java.	736,173	24,696	760.869	753,713	48,252	801,965	17,540	23,556		
Riouw.	124,591	383,007	507,598	114,103	303,679	417,782			10,488	79,328
Arabie.	128,595	40,416	169,011	250,750	3,368	254,118	122,155			37,048
Cochin-Chine.	752,946	9,655	762,601	313,161	1,684	314,845			439,785	7,971
Siam.	471,803	95,651	567,454	529,838	220,519	750,357	58,035	124,868		
Bornéo	793,775	148,852	942,627	762,544	127,435	889,982			31,231	21,414
Bali, Lombok et Sumbawa . .	452,738	39,127	491,865	441,242	40,778	482,017		1,648	11,496	
Célèbes et autres îles orientales.	1,001,672	116,463	1,118,135	617,271	169,069	786,140		52,605	384,601	
Sumatra.	412,073	112,752	524,825	355,609	158,898	514,507		46,146	56,464	
Péninsule malaie, côte orientale.	1,035,166	124,888	1,160,054	1,306,200	147,150	1,453,350	271,034	22,262		
Idem, côte occidentale. . . .	24,880	6,523	31,403	33,278	7,769	41,047	8,398	1,146		
Iles adjacentes, etc.	281,702	65,130	346,832	250,781	113,961	364,742		41,831	30,921	
Total. . . .	17,045,974	4,117,013	21,162,987	16,493,486	5,710,144	22,203,630	1,440,905	2,061,393	1,993,293	468,262
	16,493,486				4,117,013	21,162,987		468,262	1,440,905	
Diminution. . . .	552,488								552,488	
Augmentation. . .					1,593,132			1,593,131		
Idem, net.						1,040,643				

L'exportation totale des marchandises en 1846—47 est, d'après ce tableau, de roupies 16,493,486; id. de numéraire 5,710,143; total 22,203,630
» » » » » » à Poelo Pinang s'est élevée à » 954,534; id. id. 401,472; id. 1,356,006
» » » » » » à Malacca » » » » 310,936; id. id. 222,827; id. 533,763

Total général de l'exportation en roupies de la Compagnie . . . **24,039,399**

III. NAVIGATION en 1846—47.

NAVIRES ENTRÉS SOUS PAVILLON	NOMBRE.	TONNEAUX.	NAVIRES ENTRÉS SOUS PAVILLON	NOMBRE.	TONNEAUX.
Anglais	531	162,462	*Report* . .	749	213,558
Néerlandais.	123	18,947	Autrichien	1	330
Américain	27	11,646	Prussien	1	600
Français.	14	4,244	Russe	1	330
Hambourgeois	14	4,068	Arabe	8	2,101
Espagnol	16	4,490	Cochin-chinois	3	1,480
Danois	7	2.035	Siamois	6	1,526
Portugais.	7	2,303	Indien	21	2,399
Suédois	5	1,419			
Brémois	3	804	*Total* . .	790	222,324
Belge	2	1,140			
			En outre, jonques et prahous marchands	2303	68,160
A reporter . :	749	213,558	Total . .	3093	290,484

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES.

BATAVIA, 28 *février*.

Le 16 de ce mois S. Exc. le gouverneur-général a donné une grande fête à l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. le Prince royal. Des toasts ont été portés par S. Exc. au Roi et au Prince, qui ont été vivement accueillis.

— Par arrêté du 21 janvier, S. Exc a pris des mesures ultérieures pour assurer la bonne action des nouveaux codes

Pour le costume judiciaire, on vient d'adopter celui qui existe aujourd'hui dans la métropole.

— Par arrêté du 31 janvier, S. Exc. le gouverneur-général a enjoint aux autorités locales hors de Java et de Madura, de lui soumettre désormais avec les arrêts de mort les considérations qui pourraient légitimer une suspension de la peine capitale, et qui pourraient en même temps donner aux condamnés une occasion plus favorable de se pourvoir en grâce.

— Nommé directeur-général des finances, M. L. Launy, directeur des revenus et des domaines.

Il est remplacé dans les dernières fonctions par M. W. J. Van De Graaff, inspecteur des finances, charge dont est revêtu M. E. Francis.

Nommé membre de la Chambre des comptes, M. W. D. Van Berckel, résident-adjoint de Samarang.

— M. H. C. A. Thieme vient d'être admis comme avocat et procureur près de la Haute Cour des Indes et de la Cour de Batavia.

— M. J. P. C. Ruloffs a obtenu sa démission honorable, et pension en qualité de directeur-général des finances.

— Promotions militaires :

Lieutenant-colonel, le major B. T. J. H. Le Bron de Vexela.

Majors, les capitaines J. J. Croes et J. A. Waleson.

Capit adj., le lieut.-adj. en premier E. C. F. Happé.

Capitaines, les lieutenants B. T. Reiger, C. H. Boon van Ostade, J. B. Bantzer, J. Van Der Straten.

Démission honorable est accordée au lieutenant d'artillerie G. R. P. Umbgrove.

— Le 26 janvier est mort à Djocjocarta M. W. Driessen, lieutenant pensionné à l'âge très-avancé de 84 ans, entouré de l'estime générale. Entré au service de la Compagnie des Indes en 1794, comme simple soldat, il commanda en 1809, comme lieutenant en premier, à Djocjocarta, et ce fut en 1817 qu'il obtint sa pension dans ce grade. Jusqu'à bien peu de temps avant son décès il jouissait d'une santé parfaite et il se plaisait à assister à toutes les fêtes, à toutes les solennités publiques. M. Driessen, en vrai patriarche, eut le privilége rare sortout dans ces contrées, de voir ses descendants jusqu'à la cinquième génération.

Autre décès dans un âge très avancé à Batavia : M. M. Kroon, à l'âge de 83 ans.

— Le 18 janvier est décédé à Padang M. F. K. C. Kiehm, capitaine d'artillerie.

Le 3 février M. J. K. D. Lammleth, résident-adjoint de Mandheling et d'Ancola.

— Dans la nuit du 6 au 7 février, une secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir dans le chef-lieu de la résidence de Kediri, secousse qui était pourtant de beaucoup moins violente que celle observée le 7 janvier, et dont nous avons donné les particularités dans le temps. (Dans les mois d'octobre et de novembre les îles Nicobar ont été désolées aussi par des secousses très fortes de tremblements de terre, accompagnées d'un bruit sourd. Le 31 octobre on a compté à Poeloe-Milac plus de cent secousses : on se rappellera qu'à la même époque des tremblements de terre ont eu lieu à Java). Ces jours-ci des orages très violents ont éclaté sur Batavia, Tagal, et ailleurs à Java. Le 23 la foudre a frappé la demeure de M. Lange, apothicaire à Ryswyk près de Batavia, et y a atteint trois domestiques dont un est mort du coup. Dans la nuit du 27 janvier un éboulement de terre du mont Ternadie (dans la résidence de Japara a écrasé une maison où se trouvaient un Javanais avec sa femme et son enfant : ces deux derniers ont péri, et le mari a reçu de fortes contusions. On évalue la masse de terre tombée à plus de 200 mètres en étendue : l'on attribue ce sinistre aux grandes pluies qui sont tombées pendant le mois de janvier dans la résidence de Japara et qui ont fait aussi de grands dégâts aux ponts et aux chemins dans cette contrée. D'autres accidents y ont eu lieu par suite des débordements des fleuves.

Un autre orage très violent a grondé le 20 février sur Batavia; la foudre a frappé la maison occupée par le capitaine du génie M. G. H. Uhlenbeck. Elle y a fait quelques dégâts et détruit plusieurs armes; heureusement aucun des habitants n'a eu le moindre accident.

— On se souviendra que les dernières nouvelles de Bali étaient peu rassurantes et qu'un des princes, en violation de ses engagements solennels, a recommencé ses actes de pillage sur de malheureux naufragés. Aussi est-il plus que jamais question d'une nouvelle expédition contre ce prince balinais. Des préparatifs considérables se font à Java pour cette expédition, qui partira problablement au commencement de mai.

Elle se composera de deux bataillons ensemble au nombre de 2400 hommes. Le *Ryn*, frégatte de 56 pièces, ainsi que tous les bateaux-à-vapeur et quelques petits bâtiments se joindront à cette expédition. Le contre-amiral M. Van Den Bosch partira sous peu pour Soerabaya afin de la surveiller.

Deux autres bâtiments ont été envoyés aux îles de Soeloe, contre les pirates. (Le gouverneur des Philippines a envoyé de son côté une expédition considérable dans ce même Archipel, repaire bien connu des pirates; elle se composera de trois pyroscaphes, nombre de petits bâtiments et 2500 hommes. Cette force imposante, jointe aux expéditions anglaises et néerlandaises dans ces parages, auront problablement le succès tant désiré pour la sûreté du commerce indien. Nous aimons à constater ce concert des forces maritimes que, comme on se le rappellera peut-être, nous avons appelé tant de fois lorsqu'il s'agissait de plaintes au sujet de pirateries. Ces mesures coërcitives sont d'autant plus nécessaires cette année, que les forbans de Soeloe, d'après les nouvelles récentes, préparent eux-mêmes une expédition contre Brauni, pour venger leurs camarades mis à mort en grand nombre et de la manière la plus barbare, après la victoire remportée sur eux pas le bâtiment anglais la *Némesis*, par ordre et en présence du sultan de Brauni. Ce prince, soit dit en passant, s'occupe maintenant beaucoup d'agriculture ; il favorise l'immigration chinoise, qu'il juge nécessaire pour faire refleurir la culture du poivre et d'autres articles de commerce jadis beaucoup cultivés à Brauni.)

— S. Exc. le Gouverneur-général M. Rochussen fera au commencement de cette année un voyage à Sumatra. Partout sur cette île règne de plus en plus la tranquillité et l'ordre; les cultures du café et du poivre commencent à prendre de l'essor. Le gouverneur, le général Michiels, juge très nécessaire l'établissement de communications régulières avec Java au moyen de pyroscaphes. Ces communications contribueraient grandement à développer les cultures à Sumatra.

— Le gouvernement indien a eu quelques différends avec des Portugais à Timor-Laut ; une commission vient d'être envoyée à cette île pour régler cette affaire. Elle se compose de MM. Steyn Parvé et Vincent.

— Pendant l'année 1847 on a souscrit aux Indes Orientales néerlandaises pour une somme de *f* 2195 en faveur de l'institut des sourds-muets à Groningue, et pour *f* 2737 en faveur de l'institut des aveugles à Amsterdam.

— Le *Tijd* et le *Noord-brabander* publient des correspondances particulières qui contiennent des nouvelles relativement à Mgr. Vrancken et dont nous extrayons ce qui suit :

Le 13 février, l'évêque de Colophon, accompagné de deux missionnaires, est arrivé en rade de Batavia, venant de Singapore. En débarquant, Sa Grandeur a été reçue par les ecclé-

siastiques et les membres du consistoire catholique de Weltevreden. L'arrivée du prélat remplissait de joie le cœur non seulement des catholiques, mais de tous les chrétiens.

Le 17, Mgr. Vrancken a fait sa première visite au gouverneur-général, qui était revenu de Buitenzorg la veille, et qui a fait au prélat un accueil fort distingué. Le surlendemain Sa Grandeur a assisté à un grand dîner donné par Son Exc., qui est allée au devant de l'évêque à son arrivée au palais et l'a ensuite présenté au vice-président et aux membres du Conseil des Indes.

Le dimanche 20 février, Mgr. a célébré la première messe pontificale; l'église était comble.

PS. Nous venons de recevoir la nouvelle du succès le plus complet de l'expédition espagnole contre les pirates de Balangigni, qui depuis nombre d'années, infestaient la côte de Lucon et y enlevaient des sujets espagnols. Le gouvernement des Philippines avait maintefois écrit au sultan de Soeloe d'expulser ces forbans; mais inutilement. Enfin le gouvernement espagnol a envoyé au commencement de février contre les pirates l'expédition dont nous avons parlé plus haut; elle se composait de 3 pyroscaphes de guerre, 2 goëlettes, 14 canonnières, 600 hommes d'infanterie et 430 artilleurs. Cette force enleva d'assaut, et après une vigoureuse résistance, Balangigni. Les troupes espagnoles perdirent un capitaine et 20 soldats; ils ont eu 10 officiers et 150 soldats de blessés. Du côté des pirates il en est tombé 450. Ces hommes farouches montrèrent une intrépidité digne d'une meilleure cause; ils refusèrent leur grâce. Tous les forts ont été pris. Dans un de ces forts les pirates avaient commencé à tuer leurs femmes et enfants de crainte de les voir tomber dans les mains des ennemis; les Espagnols sauvèrent deux cents de ces infortunés. On trouva en outre 200 esclaves qui furent libérés sur le champ; on y comptait plusieurs sujets néerlandais; le commandant espagnol a offert de les faire transporter à Java. Les Espagnols ont capturé 124 pièces de canon et détruit 150 prahous pirates; ils rasèrent sept villages et quatre forts, coupèrent plus de 7000 cocotiers, et firent tout ce qui était en leur pouvoir pour rendre cette île inhabitable. Cette oeuvre de destruction, malheureusement nécessaire, dura du 15 jusqu'au 25 février. Quelques pirates, par un temps affreux, peuvent s'être sauvés; mais on peut être bien sûr que le centre de leurs rapines dans l'Archipel de Soeloe est complétement détruit.

INDES OCCIDENTALES.

PARAMARIBO, *le* 8 *mars*.

Pendant l'année 1847 le nombre des naissances dans cette colonie s'est élevé à 315; décès, 323; mort-nés, 4; affranchis, 207; mariages, 34.

— Exportations en 1848: sucre, 30,086,197 livres; café, 706,813 liv.; coton, 996,768 liv.; cacao, 82,984; rhum, 61,930 gallons; mélasses, 844,605 gall. En 1846 les exportations offrirent les résultats suivants: sucre, 24,267,284 livres; café, 300,683 liv.; coton, 1,130,312 liv.; cacao, 36,930 liv.; rhum, 48,352 gall., mélasses, 682,102 gall.

Mouvement de la navigation en 1847: arrivages 145; navires sortis, 151.

CURAÇAO, *le* 15 *mars*.

Est confirmé dans ses fonctions de membre du conseil colonial M. J. Scholborgh Mz,; et comme membre du tribunal M. M. G. Henriquez.

— Le gouverneur a accordé la permission à Mgr. J. Nieuwindt, vicaire apostolique à Curaçao, d'ouvrir une école à la plantation dite Kabrietenberg.

— S. M. le Roi, d'après le désir manifesté par plusieurs négociants de Curaçao, vient d'accorder la faveur que la cochenille de cette île pourra être expédiée au moyen des bâtiments de guerre ou de transport de l'état.

La culture de cochenille se trouve toujours dans un état bien prospère. On estime le produit de 1848 à 9000 kil. environ.

— La corvette française *la Boussole*, vient d'échouer près de l'île Petit Curaçao. Notre gouverneur s'est empressé d'envoyer des secours aux naufragés. [Voir la lettre ci-après que publient les journaux français.]

— Mouvement de la navigation du port de Curaçao en 1847: navires entrés de ports européens, 4, jaugeant 769 tonn.; de l'Amérique septent., 37 navires, jaugeant 4756 tonn.; de l'Amérique méridionale 341 navires, jaugeant 16,287 tonn.; de ports des Indes Occidentales 270 navires, jaugeant 14,400 tonn.; ensemble 662 navires, jaugeant 36212 tonn.: accroissement comparativement à 1846: 113 navires et 5716 tonn.

Parmi les navires entrés on comptait 161 sous pavillon national, 62 sous pav. américain; 307 sous pav. de Vénézuela; 29 sous pav. anglais; 46 sous pav. espagnol, 15 id. de la Nouvelle Grenade; 19 de la Suède; 6 du Danemarc et 8 de St. Domingue.

L'exportation du sel en 1847: 44,713 barils, soit 14,135 de plus qu'en 1846.

ST. MARTIN, *le* 8 *mars*.

Le produit du sel pendant 1847 a été plus favorable qu'on ne s'en souvient antérieurement; en effet il a été de 250,000 barils. Le sel de St. Martin est préféré à tout autre à New-York. Le prix en est de 329 le *bushel*. Exportation en 1847: 108,347 barils.

— *Perte de la corvette française la Boussole.* Le ministre de la marine en France a reçu par le chargé d'affaires de France au Venezuela, et par le commandant du bâtiment lui-mêm, la confirmation de cette triste nouvelle.

Voici les termes du rapport de cet officier supérieur:

« A bord de *la Boussole*, naufragée sur le petit Curaçao, le 4 mars 1848.

« Monsieur le ministre.

« J'ai l'extrême douleur de vous annoncer la perte de la corvette *la Boussole*, que je comandais.

« Ce fatal événement a eu lieu hier matin, une heure avant le jour, lorsque je me rendais de Puerto-Cabello à Haïti. Nous devons en attribuer la cause aux courants qui m'ont porté, dans la nuit, de douze milles au nord-ouest, et à l'obscurité de l'horizon. Je me croyais au sud au milieu du chenal entre Buenos-Ayres et le petit Curaçao, lorsqu'on cria terre et brisants devant. Toutes les vigies étaient à leurs postes, et l'officier de quart veillait aussi sur son banc. La manœuvre ne put être assez prompte pour éviter le choc. Le temps de mettre les embarcations à la mer pour élonger des ancres à jet suffit pour que la corvette se défonçât sur les roches, où elle était poussée par une forte lame de travers. Le gouvernail avait été brisé dè les premiers coups de talon. Dans cette triste situation, il ne me restait plus qu'à aviser aux moyens de sauver l'équipage, et tout d'abord quelques vivres pour assurer sa subsistance sur l'îlot désert où nous étions. Cette besogne fut pleine de difficultés, à cause des brisants qui nous entouraient; mais le courage de mes officiers surmonta tous les obstacles au prix de trois embarcations brisées. Personne heureusement n'a péri.

« Je n'ai pas encore quitté mon bâtiment. Je m'occupe de sauver du gréement tout ce qui peut s'enlever et aller à terre. Quant à la cale, elle s'est remplie d'eau.

« Les secours que j'ai fait demander à Curaçao sont arrivés, et le consul américain, en se mettant tout à ma disposition, m'écrit qu'il a les moyens de loger et nourrir mes hommes pendant le temps qu'ils passeront dans ce port. Le gouverneur hollandais me fait non-seulement les offres les plus obligeantes, mais m'expédie un brick de guerre que j'aperçois sous voiles.

« J'envoie tout d'abord à Curaçao, par une des goëlettes arrivées ce matin, les hommes qui me sont le moins utiles. Lorsque je

ne pourrai plus rien faire moi-même pour *la Boussole* avec mes officiers et mes meilleurs matelots, je me rendrai aussi à Curaçao.

« J'écris à notre agent consulaire à Puerto-Cabello et aux capitaines de deux navires français qui sont en ce port, pour qu'ils veuillent bien me fournir les moyens de retourner en France avec mon équipage. J'aime à croire qu'ils se rendront à mon désir d'ici à un mois au plus tard, et qu'ils nous conduiront à Brest.

« J'aurai l'honneur de vous rendre compte ultérieurement, avec détail, du malheureux événement qui prive encore la France d'un de ses bâtiments, et me navre profondément le cœur. Ce qui me console, c'est que chacun a fait son devoir.

« Je suis avec respect, etc.,

Le capt. de vaisseau, commandant la Boussole, JEHENNE.

On lit dans *le Moniteur* français à la suite de ce rapport :

« Dès que la perte de *la Boussole* a été connue à Caracas, le capitaine Richard L. Warren, commandant la division navale de Barbade, s'est empressé de faire témoigner au chargé d'affaires de France, par l'intermédiaire du chargé d'affaires de S. M. britannique, son intention de se rendre, avec sa frégate et le bâtiment à vapeur *le Vesuvius*, dans les parages où le naufrage avait eu lieu. Déjà, à la première nouvelle du sinistre, le brick de guerre hollandais *le Pyl*, dont M. Jehenne annonce l'arrivée dans son rapport, avait appareillé pour porter à nos compatriotes le secours que leur situation réclamait.

« De pareils procédés ne peuvent que resserrer les liens de la fraternité parmi les marins des diverses nations, et font honneur à ceux qui en prennent l'initiative. Le gouvernement de la République est heureux de leur témoigner publiquement la reconnaissance de la France. »

ST. GEORGE D'ELMINA, 8 *février*.

Les nouvelles sont rassurantes touchant l'état sanitaire des employés néerlandais et les mineurs allemands, qui, sous la direction de M. Kiessler, ont été envoyés en cette colonie l'année dernière. L'exploration des mines d'or n'éprouve pas de difficultés insurmontables.

COMMERCE.

AMSTERDAM, 25 *avril*.

CAFÉ. — Le marché était peu animé pendant le mois qui vient de s'écouler. Bien que la Société de Commerce tînt le prix du Java bon ordinaire à 20 ct., on pouvait facilement s'approvisionner à $19^1/_2$ cts. des cafés des ventes antérieures. Au milieu des événements graves de l'Europe tout commerce paraissait paralysé ; la confiance renaîtra au fur et à mesure que les événements prendront un aspect plus rassurant. La plus grande partie du café mis en vente par la Société de Commerce au commencement du mois n'a pu trouver acheteurs.

THÉ. — Peu de commerce à des prix non variés.

RIZ. — Baisse d'un demi-florin ; les qualités ordinaires surtout ont peu de chance de placement. Le Java non pelé s'achète de *f* 8 à $8^1/_2$; dito pelé *f* $8^3/_4$ à $9^1/_4$; de table pelé *f* $11^1/_2$.

SUCRE. — Les prix ont baissé dans les dernières semaines de *f* 2 aux ventes publiques de la Société. Java n°. 14 à 15 vaut *f* 25. Cependant des parties retirées à la vente de la Société, on a traité depuis le 24, 2000 cranjangs, pour la Russie, dit on. En Suriname on a fait quelques parties à des prix plus élevés.

ÉPICES. — Mouvement rétrograde.

INDIGO. — Peu d'affaires ; un petit nombre de caisses Java se sont vendues en baisse.

ÉTAIN. — Sans affaires.

ROTTERDAM, 25 *avril*.

CAFÉ. — Il ne s'est de nouveau rien traité de marquant ; cependant les prix se sont bien maintenus.

SUCRE BRUT. — Pendant le courant de la huitaine on a écoulé 130 barriques Suriname, à prix secret. On a fait en outre aujourd'hui 1,258 cranj. Java, dans les numéros 4 à 9, aux prix auxquels ils ont été retirés à la vente du 30 mars dernier, et 150 barriques Suriname et Nickerie, à prix non cité.

Raffinés. — Les bas prix actuels semblent attirer l'attention; on vient d'apprendre qu'il s'est effectué d'importantes transactions, comprenant ensemble environ 500,000 kilog.

THÉ. — Sans changement ; il ne se traite que des bagatelles de seconde main.

RIZ. — La tendance est par continuation faible ; les affaires se bornent à de petites parties de seconde main, aux derniers prix. Par contre nous avons reçu cette semaine 6504 balles par *Julia* et 4220 dito par *Canton*.

EPICES. — Affaire nulles par continuation et prix nominaux.

TABAC. — On n'a fait que 20 boucauts Maryland, le marché reste néanmoins très-ferme.

COTON. — Délaissé ; on ne trouve preneurs qu'en baisse.

CUIRS. — Sans affaires aucunes.

ETAIN BANCA. — S'obtient par partie à f. $45^1/_2$.

BATAVIA, 26 *février*.

Pendant le mois écoulé, les transactions n'ont rien offert de saillant et le marché est resté constamment faible pour tous les articles d'exportation.

CAFÉ. — On a seulement traité une affaire de 3000 picols beau Java, à Soerabaya, de f. 17 à 18 pour compte français. L'approvisionnement actuel en Java consiste en 15.000 picols qualités ordinaires, à Samarang, et de 4 à 5,000 picols à Soerabaya ; on a offert, sans trouver preneurs, 1200 picols café Padang à f. 14 ; 1500 picols Padang sont tenus à ce prix.

SUCRE. — Très calme ; les cours doivent être regardés comme nominaux.

RIZ. — En baisse ; Java blanc f. 160 à 165 sans affaires.

ARAC. — Rien à mentionner, faute d'approvisionnement.

CUIRS. — On a pris pour l'expédition quelques milliers de vachettes à f. 200. Buffles sans demande.

INDIGO ET POIVRE. — Sans changement de prix ; le manque de marchandise a mis obstacle aux transactions.

Frets : Pour l'Angleterre, 3 10 à 4 £ ; le plus haut cours pour la Hollande est 85 à 90 et 15.0/0.

Changes. — Très demandés à 95 0/0 pour la Hollande et f. 13 pour l'Angleterre.

Les exportations pour la Hollande pendant le mois de février, ont été de 7,953 picols sucre, 3,059 picols riz, 120 p. rottings, 461 p. tabac et 3,000 pièces cuirs.

— Le commerce néerlandais en Chine pendant l'année 1847 s'est fait par 20 navires, jaugeant 3497 tonneaux. Valeur totale des importations : 1,270,410 piastres forts ; des exportations 740,171 piastres forts.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les nouvelles de Bombay du 1er avril annoncent un fait très-important : *l'abolition des lois de navigation dans toute l'étendue du territoire de la compagnie des Indes Orientales*. A partir du 25 de ce mois, les marchandises importées dans les ports de l'Inde par navires étrangers ou exportées des dits ports ou transportées d'un port vers un autre, ne seront soumis à aucun droit autre ou supérieur que si le transport avait lieu par navires anglais.

— Le gouvernement provisoire français vient, en date du 2 mai, de rendre un décret qui *abolit d'une manière complète et sans transition l'esclavage dans les colonies françaises*, deux mois après la promulgation du présent décret. L'assemblée nationale règlera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons. A l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves.

LE 5 JUIN 1648—1848.

Les peuples délivrés, dans leur commune ivresse,
Font monter vers les cieux des hymnes d'allégresse.
HELMERS, *La Nation hollandaise*, Chant IV.

De grands souvenirs historiques se sont éveillés récemment aux Pays-Bas: à l'inauguration d'une statue en honneur du *Taciturne* se rattachait l'anniversaire de la paix de Westphalie, conclusion glorieuse d'une lutte de quatre-vingts ans, lutte dont tout Néerlandais, dès sa jeunesse, entend raconter les merveilleux exploits, et dont, à un âge plus avancé, il apprend à apprécier les grands résultats: pour la Hollande, le salut de la patrie; pour les peuples, le triomphe des nationalités sur la domination étrangère.

„La guerre de quatre-vingts ans!" que ces mots se prononcent vite! „l'Espagne liguée contre les Pays-Bas!" que le monde a subi de vicissitudes, qui actuellement paraissent diminuer la force de ces expressions; et pourtant, au seul souvenir de cette lutte considérée à son origine et à son terme, au seul aspect, relativement aux faibles ressources de la Hollande, des armées innombrables de son redoutable ennemi, combien on admire de nos jours les efforts sublimes auxquels la terreur de la domination porta nos ancêtres, et avec quel sentiment d'ineffable reconnaissance on courbe la tête sous la main toute-puissante qui enfin donna la victoire au peuple opprimé. Ce long drame sanglant, c'est le titre de gloire de tout Néerlandais; en connaître les épisodes, est son devoir: il cesserait d'appartenir à son pays, celui à qui pourraient être étrangers les souvenirs grandioses de ce combat à outrance de trois générations d'un peuple qui a juré de faire la conquête de sa nationalité.

Il siérait donc mal d'entrer en des particularités d'un ordre secondaire pour redire ici les horreurs sous lesquelles a gémi le sol natal, dans les temps dont le peuple, dans son langage énergique, retrace toutes les rigueurs en les désignant du nom de „temps espagnols."

La mémoire de ces faits toujours présente, la journée récente du 5 juin dernier l'a rendue encore plus vivace.

„Quatre-vingts ans de guerre!" Les générations vivent encore, qui savent par une douloureuse expérience les maux qu'une lutte de beaucoup moins longue durée répand sur les hommes et les états; aujourd'hui, en ces temps de tourmentes politiques qui ébranlent les trônes et bouleversent les empires, elles sont saisies d'épouvante au récit des malheurs sans nombre qui pendant près d'un siècle ont désolé l'humanité!

On croit entendre les premiers coups de canon tirés par l'Espagne! On assiste aux horribles extrêmités auxquelles furent réduites les places affamées; qui n'éprouve, en effet, un sentiment de profonde douleur au spectacle de la ruine de l'industrie, de la prospérité des villes et des campagnes, ces richesses nationales, pillées, saccagées, livrées aux flammes; et qui ne se sent encore aujourd'hui, après des siècles, le cœur se resserrer au tableau déchirant de milliers et de centaines de milliers d'habitants qui ont trouvé dans les combats réguliers ou dans les carnages terribles la mort sous mille formes, par la torture, le fer et le feu! Horreurs dont ne font mention les annales d'aucun peuple, horreurs qui firent pousser à ces provinces des gémissements dont retentit la voûte des cieux.

Quelle plume retracera les angoisses de cette guerre, qui ne fut pas longtemps contenue dans les limites de ce pays, qui, bientôt, élargissant son théâtre sanglant, déchaîna ses fureurs sur les pays voisins, sur les autres parties du monde, sur l'immensité des mers! Du pôle austral au pôle boréal tout s'ébranle, tout s'enflamme sous les chocs terribles que se livre le genre humain; l'Océan lui-même se soulève en courroux!

Qui décrit cette guerre de l'univers? HOOFT et GROTIUS.

Mais de quelles grandes causes est donc sortie cette lutte de quatre-vingts ans? — d'une part, la violation des droits de toute une nation, de ses libertés politiques et religieuses; d'autre part, la domination étrangère atteinte au cœur, résolue à mettre tout en jeu pour ressaisir son sceptre de fer.

Quel est le côté philosophique de ce spectacle sanglant, de ces ruines fumantes, de ces passions déchaînées

pendant une aussi longue série d'années? — Suivez les événements: tout un peuple, livré au désespoir, donne la leçon la plus imposante aux puissances les plus formidables de la terre du danger de pousser à la dernière extrêmité les peuples même les plus faibles; la domination étrangère, aspirant à la conquête du monde par les moyens les plus cruels, tombe vaincue, épuisée; un pays, à peine indiqué sur la carte du globe, conquis peu à peu sur les mers, s'élève à la hauteur d'une puissance souveraine; il tient quelque temps la balance du monde; il impose le respect de sa volonté aux peuples voisins, et dans les colonies lointaines arrachées à l'ennemi; et, le premier, il consacre le principe d'une sage tolérance; il est alors à l'apogée de la gloire parmi toutes les nations.

Quel est l'enseignement historique de ces événements mémorables? Qu'on se représente cette lutte si inégale à l'origine: Voici paraître le duc d'Albe, la terreur personnifiée, qui ne remplit que trop fidèlement les ordres sanglants de Philippe, son maître; le prince d'Orange se révèle le défenseur du peuple, de ses intérêts les plus chers; le peuple, qui s'est identifié avec le prince dans ses efforts sublimes pour la liberté, tombe presqu'au même moment où son défenseur expire frappé par le coup du traître. Mais bientôt il se relève avec plus de vigueur, se venge par l'épée de Maurice et la politique d'Oldenbarneveld; il se fortifie par ses victoires navales, ses conquêtes multipliées, et la prodigieuse prospérité de son commerce; et, plus encore que par tant de succès, le peuple néerlandais se relève, grâce au génie de son troisième stadhouder, qui sait étouffer les divisions intestines; c'est Fréderic Henri qui entrevoyait déjà le triomphe complet de sa cause; toutefois, il n'en devait pas être le témoin.

Que d'âmes nobles et héroïques, que de caractères vindicatifs et cruels se rangent à la fois autour de ces personnages qui remplissent le premier plan, et préparent l'issue glorieuse que ne prévoient pas encore les Pays-Bas, qui saisira le monde entier d'admiration. Parfois, dans les premiers temps de cette guerre frénétique, la valeur se montre farouche, les vengeances seules dictent souvent les actes; c'est la loi commune aux premiers chocs des passions rejetant tout frein, dans la crise de la nationalité! Plus tard, la lutte devient plus régulière, le naturel néerlandais reparaît dans toute sa générosité, le cœur chevaleresque du Castillan ne se dément plus, un esprit plus humain éclate de part et d'autre; les Espagnols sous la conduite de Spinola redeviennent de vrais soldats, ce ne sont plus les satellites du duc d'Albe.

Enfin quelles étaient les forces relatives des deux nations?

„L'Espagne et les Pays-Bas!" Non pas l'Espagne des temps modernes, épuisée et attaquée tour à tour par de puissants voisins, malheureuse de déchirements intérieurs; mais l'Espagne qui joignait, à cette époque plus reculée, la puissance de Rome à la perfidie de Carthage, et recueillait des trésors bien plus considérables que ceux de Tyr, de contrées lointaines à l'Orient et à l'Occident, fermées à l'étranger; — l'Espagne, depuis un demi-siècle, forgée en un seul état, où la noblesse et le peuple s'inclinaient devant une seule volonté; l'Espagne qui, les Maures repoussés du sein de son empire, s'élançait sur leurs pas dans l'Afrique, et se faisait redouter jusqu'au Bosphore; l'Espagne, triomphant en Italie, envoyant ses troupes aguerries au cœur de l'Europe, travaillant par sa politique active les états du Nord, ainsi que le beau pays à ses frontières, de l'autre côté des Pyrenées; convoitant l'Angleterre, de même qu'elle s'était fait naguère une proie facile du petit royaume du Portugal; l'Espagne, en possession alors de tout un hémisphère, découverte due au génie de Christophe Colomb, à la bravoure ou à la cruauté de ses successeurs; l'Espagne, héritière des conquêtes de Gama et d'Almeida à l'Orient: — telle était alors l'Espagne contre laquelle les Néerlandais avaient à lutter; puissance presque universelle, plus formidable peut-être que le plus redoutable des états de nos jours; terrible contre tout esprit de liberté, envoyant dans toutes les directions ses valeureuses armées et ses flottes invincibles et proclamant ainsi à la face du soleil la vérité de la fameuse parole de Charles-Quint[1]!

Opposons à cette puissance les Pays-Bas. Le nom même de ces provinces dit leur position: humbles d'origine, peuplées en partie de simples pêcheurs, plusieurs de ces contrées jouissaient déjà d'une grande prospérité; mais cet état florissant dépendait en grande partie des relations du pays avec l'Espagne elle-même, qui lui fut bientôt interdite; de plus il était divisé, morcelé; les provinces s'entre-déchiraient, incertaines sur le choix d'un chef, sur la forme de gouvernement à adopter, excitées l'une contre l'autre par des haines politiques et religieuses. Luttant non seulement contre l'ennemi du dehors, mais encore contre l'ennemi intérieur, ne possédant

[1] «L'Espagne et le Portugal, qui semblaient s'être partagé entre eux la terre.» Wheaton, *Éléments du droit international*, I, pag. 161.

ni armées ni vaisseaux, constamment menacée par des amis peu sincères, incertaine de ses alliances, se repliant enfin sur ses propres forces, ne devant son salut qu'à des bâtiments fragiles et à la patience de ses populations enfermées dans quelques cités, heureusement défendues par les flots autant que par la patriotique ardeur des habitants, — telle était alors la Hollande!.....

Mais aussi les premiers bâtiments néerlandais étaient montés soit par des hommes poussés à l'extrêmité, et surmontant tous les obstacles par la force du désespoir; soit par des hommes d'un courage plus calme, mais non moins ferme, les regards fixés inébranlablement sur le grand avenir de leur patrie, et par là non moins indomptables. Les citoyens, défenseurs de leurs habitations, de leurs femmes et de leurs enfants, animés par la présence dans leurs rangs de compagnies entières de femmes dévouées à la cause de la patrie, tous résolus à accomplir les plus grands sacrifices pour conquérir la liberté nationale, supplèrent par la valeur, et surtout par la constance à l'organisation, à la discipline, aux moyens de soutenir la guerre. Alors même qu'ils succombaient, en présence de la science militaire des ennemis, ils tombaient de manière à étonner les assaillants, et livraient aux historiens à résoudre le problème de leur défaite: n'était-elle point une victoire, une pierre de plus au fondement de l'édifice de l'indépendance nationale, qui s'élevait lentement, mais par des moyens d'autant plus sûrs qu'on n'en distinguait guère les progrès dans l'origine.

Ce grand but que poursuivait la Néerlande, avait fait vibrer les cœurs du moment que l'oppression était devenue trop lourde; ce résultat fut hâté, par les coups hardis et sans nombre portés à l'Espagne, et la moitié du terme de la lutte n'était pas encore atteint que les chances avaient déjà grandement tourné en faveur du parti le moins fort, la Néerlande. La fleur de la noblesse espagnole avait péri sur les champs de bataille ou dans la fameuse expédition navale connue sous le nom d'Armade. Entretemps les Provinces-Unies s'étaient déjà fait le noyau d'une marine qui bientôt osa attaquer l'Espagne sur ses propres côtes; elles possédaient une armée, conduite par Maurice, qui devint à son tour l'école militaire de l'Europe; elles puisaient leurs forces pour entretenir la grande lutte dans les colonies conquises sur les ennemis; elles voyaient s'affermir, s'agrandir des puissances voisines tournées également contre la domination et les ligues de l'Espagne; enfin s'abaissait en plus d'un état le sceptre qui avait fait courber une grande partie de l'Europe sous son poids. C'est ainsi que ce pouvoir avait subi déjà de si rudes affronts, que ce fut l'Espagne qui, après quarante années de guerre, cherchant à respirer, demanda une trêve, — que la Néerlande accorda.

La seconde partie de la lutte vit couronner du plein succès les faits inouis de la première partie; toutefois, la reprise des hostilités (aux deux Indes elles ne s'étaient pas ralenties) exigea toujours les plus grands efforts de ce pays. L'Espagne avait bien utilisé la trêve pour se raffermir: toute la partie méridionale des Pays-Bas rendue prospère, était unie contre les provinces du nord formant une république fédérale; cette république avait eu à soutenir des épreuves cruelles par suite de divisions intestines; et quand la guerre fut allumée de nouveau, il fut souvent à craindre qu'avec plus de richesses, avec des troupes plus aguerries, on n'eût à souffrir des pertes plus cruelles qu'autrefois; il fut même une époque où les forces espagnoles s'avancèrent hardiment jusqu'au cœur du pays; d'autre part, la politique demandait une prévoyance encore plus active: l'influence arrachée à l'Espagne eût pu passer à des voisins jaloux déjà de la prospérité croissante des Provinces-Unies.

La perte de la bataille navale des Dunes par les Espagnols fut pour ainsi dire une nouvelle Armade; ils virent bientôt déployer partout aux Indes le pavillon batave: l'armée de terre, les forces maritimes de ce pays ne firent que s'accroître à mesure que diminuait le respect du pavillon castillan; c'était alors le drapeau tricolore qui était promené victorieusement sur toutes les mers. Toutefois, la Néerlande aussi avait à déplorer des pertes bien vives; elle voyait s'évanouir de grandes entreprises, comme l'expédition d'Anvers; aussi des voix commencèrent-elles à s'élever des deux côtés pour mettre un terme à une guerre qui ne devait aboutir qu'à verser inutilement un sang généreux, à épuiser de riches trésors. A quoi bon prolonger une lutte qui avait vu s'éteindre déjà trois générations, trois successions de princes de part et d'autre, et dont le but principal, la soumission de la Néerlande à la couronne d'Espagne, était devenu impossible? tandis qu'au contraire les deux états avaient beaucoup plus besoin de se soutenir mutuellement contre la puissance formidable qui, entretemps, avait surgi en France, et mettrait bientôt sous son influence l'Angleterre, en dépit de la nation elle-même.

L'intérêt commun rapprocha enfin les champions séculaires. Il ne s'agissait plus de se réunir aux ennemis du colosse de l'Espagne pour en affaiblir la suprématie; il s'agissait pour l'Espagne et la Néerlande de se prémunir

contre des dangers communs. La puissance naguère si superbe tendait la main de l'amitié à l'état établi au milieu de la lutte, qui avait grandi de ressources par la lutte même, et qui, à la conclusion de la guerre, était respecté dans les deux hémisphères par la force de ses armes et l'éclat de son nom.

En Allemagne aussi on aspirait au repos après trente années d'une guerre non moins dévastatrice que celle des Pays-Bas; les populations, les princes avaient besoin de respirer après tant de secousses violentes. Aussi la politique tendait-elle, de toute part, à la paix; seul, le jeune roi de France, dans son ardeur guerrière, s'efforçait d'en retarder la conclusion.

Déjà en 1636 quelques ouvertures avaient été faites à Turnhout, mais infructueusement. En janvier 1646 des négociations étaient entamées à Munster, d'abord pour une nouvelle trêve, et enfin le 30 janvier 1648 fut conclue cette paix à jamais mémorable qui consacra l'indépendance des Pays-Bas.

Ainsi cette paix célèbre de Westphalie fut conclue le même mois, à peu près le même jour que, soixante-neuf ans plus tôt, avait été signé à Utrecht le pacte des provinces dit *l'Union d'Utrecht*, pacte qui était devenu leur boulevard le plus puissant.

Ce ne fut cependant pas encore sans peine que l'on parvint à faire souscrire toutes les provinces à la paix; mais l'influence prépondérante de la Hollande écarta toutes les difficultés; les ratifications furent échangées, le serment fut prêté, et la proclamation eut lieu le 15 et le 16 mai à l'hôtel-de-ville de Munster. Le 5 juin 1648 la proclamation de la paix se fit dans les Pays-Bas et le 10 juin un service solennel d'actions de grâces fut célébré. Les Provinces-Unies, proclamées libres maintenant aussi de droit, „étaient ivres de bonheur," *zwommen in vreugde*, pour rappeler l'expression d'un éminent écrivain du pays. — Le grand poëte national Vondel fut le chantre de cette paix.

Ainsi la grande question qui pendant quatre-vingts ans avait tenu en suspens l'univers, était vidée. Le terrible ennemi de la Néerlande était vaincu par l'épée de la liberté; ses espérances avaient dégénéré en crainte, l'orgueil de sa puissance s'était humilié. Ses trésors immenses s'étaient en vain épuisés, contre un état de peu d'étendue; cette petite république, au contraire, alors puissance imposante, dut maintefois dans la suite devenir l'alliée la plus sûre et la plus forte de l'empire péninsulaire.

Un nouvel exemple était ainsi offert au monde que, quelles que soient les ressources dont ait à disposer un état, quelle que soit la force matérielle, c'est toujours la force morale qui l'emporte; et que tout un peuple, si petit qu'il soit, s'il en possède l'énergie, ne se laisse pas courber sous le joug; oui, le peuple qui le veut résolument, est invincible.

„L'indépendance de la Néerlande!" Voilà la grande pensée qui se rattache à la lutte, au triomphe.

Cette indépendance, à peine reconnue, dut être défendue par la Néerlande dans de nouvelles luttes terribles sur terre et sur mer; et des hommes illustres, dignes de leurs ancêtres, maintinrent cette indépendance glorieuse et fière, sous la protection divine qui plus tard encore brisa les forces les plus redoutables. Le même roi de France qui avait vu de mauvais œil la paix de Munster, menaça ce pays d'une ruine totale, non plus seul, mais avec le concours de l'Angleterre et des états allemands, coalition formidable qui rendit d'autant plus merveilleuse la délivrance de ce peuple héroique, et ajouta une nouvelle auréole à la puissance que déploya encore longtemps la république batave.

Plus tard, au premier anniversaire on le pressentait déjà, une époque de décadence avait commencé. La décadence..... si près de l'apogée! c'est la destinée inexorable des empires; et plût au ciel que toutes les puissances conquérantes pussent répondre comme la Néerlande au jour suprême du jugement des peuples! La Néerlande ne devait point rester longtemps la première nation du monde: ce n'est point la domination universelle qu'elle ambitionnait, mais l'affranchissement des nationalités qu'elle voulait établir: elle n'employait pas ses forces seulement à maintenir son indépendance si chèrement obtenue, mais aussi à soutenir la monarchie espagnole, allant toujours déclinant, à affranchir la Grande-Bretagne de l'influence étrangère et à consolider sa constitution, à maintenir l'équilibre au Nord, à aider la Russie dans ses efforts pour briser les chaînes de la barbarie et à poser les fondements de sa marine. Qu'on suive les grands développements d'autres états, les changements politiques que subissait l'Europe dans le cours des temps, que l'on tienne compte de l'épuisement naturel qui suit toute extension violente, et surtout des discordes fatales qui s'emparèrent de nouveau, à la fin du siècle précédent, des esprits de cette nation; et, en présence de tous ces faits, on s'expliquera facilement, d'abord, les grandes pertes que cet état

eut à déplorer, puis son assujétissement à l'influence de la politique étrangère. Que si l'astre de sa nationalité cessa même de briller quelques années, la Néerlande ne put en être humiliée: des états bien plus puissants, des monarchies de premier ordre ont aussi succombé sous les forces réunies du plus grand conquérant qu'aient vu les temps modernes, devant le grand génie qui avait tiré la France de l'abîme du désordre, mais qui tomba lui-même du moment qu'il n'eut plus pour appui que la force matérielle, et ne se rendit plus compte des forces morales, de l'instinct national; tel, Philippe avait infructueusement tenté les plus grands efforts pour reconquérir les Provinces-Unies, dont ses successeurs devaient bientôt reconnaître l'indépendance.

Il importe de ne point perdre de vue cette grande idée qui se rattache à l'indépendance néerlandaise.

L'indépendance d'une nation a toujours une grande valeur pour le monde entier, quand on l'envisage à son plus haut point de vue, et qu'on apprécie bien qu'elle a été le fruit non d'une vaine gloire, non d'une commotion effrénée, mais d'une nécessité vivement sentie, de la conscience de tout un peuple convaincu que la reconnaissance de sa nationalité deviendrait le palladium de la liberté des peuples.

Garder la mémoire de ce grand fait historique, c'est aussi le premier gage d'unité dans les vicissitudes que l'avenir amène infailliblement chez toutes les nations: c'est le lien le plus fort en des temps de nouvelles épreuves qui pourraient compromettre les intérêts les plus chers du pays.

Si le prince et le peuple restent unis, si par de sages mesures la confiance est solidement établie, si le gouvernement constitutionnel, qui de plus en plus prend racine sur notre sol, comme organisme le plus salutaire pour ces provinces, juste-milieu entre la vieille république qui n'est plus et le pouvoir autocratique qui a aussi disparu; si l'on tient compte des signes du temps, si l'on suit les conseils des hommes prévoyants qui recommandent de réveiller l'ancien esprit d'entreprise, qui, par des institutions établies sur les bases les plus larges, veulent donner toute sa force à l'organisation politique; si les ressources de nos précieuses colonies et possessions orientales et occidentales sont de plus en plus appréciées et sauvegardées, quelque violentes que soient les secousses qui ébranlent tant de trônes, qui agitent tant de peuples, l'indépendance des Pays-Bas est à jamais assurée; quelle est, en effet, la puissance étrangère qui ne voie toujours avec respect et sympathie se développer paisiblement la nation qui a passé par toutes les épreuves pour donner au monde cette liberté invoquée de toute part, et qui, avec l'aide de Dieu, a fait triompher naguère la cause des lumières, les grands principes de la civilisation?

Tout étranger impartial doit dire avec un écrivain anglais, M. Mac Gregor:

„La Néerlande doit sa prospérité, *en partie*, à sa position géographique au milieu du cours des grandes rivières qui y affluent de l'intérieur de l'Europe et traversent l'étendue très circonscrite de son territoire, mais *principalement* aussi à l'industrie, au génie d'entreprise et au courage de sa population; et outre ces ressources naturelles et morales, elle doit encore sa prospérité aux mesures éclairées de sa législation commerciale.

„Il est possible qu'aux yeux de quelques-uns, la Néerlande ne soit pas précisément en Europe la nation la plus digne d'admiration; cependant il faut bien qu'elle occupe une des premières places du moment qu'on vient à apprécier les mérites de ce peuple d'après les faits qu'il a accomplis.

„Par leur haine de la tyrannie et de l'oppression, les Néerlandais ont, les premiers, donné au reste de l'Europe un exemple à jamais mémorable de la tolérance religieuse et de l'amour de la liberté. Ils ont étayé de fondements solides un sol qui flotte pour ainsi dire sur les eaux, constamment exposé aux subites inondations; ils ont élevé des remparts contre l'irruption des flots et les fureurs de la mer. Leur sol ne leur fournit ni pierres ni bois de charpente, et cependant ils ont bâti de grandes villes, ils ont élevé de beaux monuments dont ils avaient été demander les matériaux aux pays éloignés. Sans posséder la matière première, ils ont construit des navires, équipé des flottes dont le glorieux pavillon a fait fuir devant lui sur l'Océan les anciens oppresseurs de la Néerlande, et disputé l'empire des mers à ses plus redoutables rivaux. Ne possédant presque point de terres de culture, ils ont fait de leurs grandes cités maritimes autant de vastes greniers qui approvisionnent de blé presque toute l'Europe; et, avec un territoire qui n'est guère plus étendu que le duché de Galles, et une population supportant presque en tout temps de lourdes charges publiques, ils ont su par leurs forces de terre et de mer et par leur commerce prendre un rang élevé parmi les nations de l'Europe." [1]

[1] Tiré des documents sur le commerce avec la Néerlande. — Le même auteur, membre du parlement, dans une séance récente de la chambre des Communes, a fait voir que la marine néerlandaise de nos jours encore surpasse de beaucoup celle de l'Espagne et du Portugal, et il attribue cet état plus favorable à la reconnaissance du principe de la liberté de commerce par notre pays, principe que l'Angleterre se prépare à consacrer de plus en plus.

Nous ne saurions terminer ce tableau rapide de la fondation de la liberté nationale sans y joindre les paroles de l'auteur allemand tant renommé aussi parmi nous, qui commence ainsi son histoire sublime de l'Abjuration de l'Espagne par les Pays-Bas:

„Un des événements les plus remarquables, dit-il, qui ont rendu le seixième siècle une des périodes les plus éclatantes de l'histoire universelle, c'est, à mon avis, la fondation de la liberté néerlandaise. Si les exploits merveilleux d'une ambition avide de gloire, et d'un amour désastreux de la domination nous éblouissent, combien présente plus de titres à notre admiration ce grand événement, où l'humanité oppressée lutte pour ses droits les plus sacrés, où cette cause sainte se relève par des moyens extraordinaires, et où le désespoir qui sacrifie le sang, les richesses d'un pays tant que dure la lutte contre la tyrannie, sort triomphant d'un combat inégal. Grande et consolante pensée qu'enfin contre le joug oppresseur de princes superbes il y a toujours une puissance qui déjoue leurs trames les mieux ourdis contre la liberté; que le courage de la résistance peut faire fléchir le pouvoir du plus grand despote; que la constance héroïque peut épuiser à la fin les ressources les plus étendues. Non, jamais je ne fus pénétré plus intimement de cette vérité que par l'histoire de cette guerre mémorable qui arracha à jamais les Provinces-Unies des Pays-Bas à la couronne d'Espagne."

. . . .

Un jour on vit élever dans la citadelle d'Anvers une statue; c'était la statue du duc d'Albe, que lui-même il s'était fait construire; elle fut abattue peu de temps après par ordre de son successeur, outragé de tant d'orgueil; la postérité a stygmatisé ce monument superbe du nom de statue de l'insolence, de trophée des horreurs.

Des siècles se sont écoulés.... on voit s'élever sur la place publique de la Haye une autre statue, c'est celle du prince d'Orange, érigée par la reconnaissance de tout un peuple; la postérité y trouvera le symbole de la constance et de la concorde, de la tolérance et de la liberté.

La statue renversée bientôt aux rives de l'Escaut était construite des dépouilles enlevées à des populations en deuil; elle représentait la domination qui avait ensanglanté tout un pays; — la statue élevée aujourd'hui non loin de l'Océan libre, est construite de dons patriotiques, hommage rendu à la mémoire du héros Sauveur de la Patrie.

C'est le 5 juin 1848 qu'on a inauguré ce nouveau monument, expression de l'indépendance nationale.

Le roi était présent à cette cérémonie; S. Exc. le ministre de l'intérieur a prononcé un discours dont nous citerons ce passage:

„Au moment où un esprit que je ne saurais encore caractériser, agitait plus d'un peuple de notre partie du monde, déchirait les pactes et les constitutions, ébranlait et renversait des trônes, esprit dont la puissance semblait aussi s'approcher de nos frontières, la sage politique de V. M. a détourné tout péril de notre sol. Elle a consolidé parmi nous l'ordre et la sécurité publique et témoigné de son désir d'accomplir tous les sacrifices qui pourraient tendre à poser les bases les plus sûres du bonheur de son peuple; de satisfaire aux besoins réels de l'époque, et d'assurer au pays la jouissance la plus complète des bienfaits de son règne. Déjà on a su reconnaître que cette résolution est beaucoup plus que l'élan d'une bienveillance spontanée. Les efforts constants de V. M. disent assez combien Elle s'attache toujours à rechercher les moyens d'améliorer nos institutions publiques, de raffermir ainsi l'indépendance de notre patrie, et en ce jour on répète avec orgueil que V. M. veut être pour la Néerlande le second Guillaume d'Orange; et, quand la présence de V. M. en ces lieux, à cette solennité, nous en donne la nouvelle assurance, je ne saurais trouver de mots pour exprimer la profonde reconnaissance dont nous sommes pénétrés envers V. M.

„Daigne S. M. me permettre de lui adresser une seule prière:

„Sire, poursuivez avec calme la voie que V. M. a si heureusement choisie. Restez, comme Guillaume premier, inébranlable au milieu des flots agités. La fidélité constante de ce peuple sage et vertueux, qui honore Votre Majesté, sera votre appui, — son amour inaltérable, votre plus douce récompense.

„Et, si en cet instant, vous ne voyez pas ériger à votre gloire une statue de marbre ou de bronze, dans nos coeurs et chez les générations futures déjà s'élève un monument de gratitude qui bravera les vicissitudes du temps et résistera à la fureur des orages."

Le Roi, visiblement ému de ce langage aussi sincère qu'éloquent, a remercié le ministre, dans les termes les plus flatteurs, de l'expression de ces sentiments d'attachement à sa personne, écho puissant de la reconnaissance publique, nouvelle alliance du peuple avec le prince dont portera témoignage aux générations les plus reculées cette colossale statue d'airain.

Ensuite le Roi, rappelant la devise nationale l'*Union fait la force*, a déclaré avec cette loyale franchise qui est un des principaux traits du caractère de ce prince, combien il comprend, surtout dans les circonstances actuelles, la difficulté de la mission réservée à la Couronne. Ce n'est que dans cette intime union entre le peuple et le prince, a dit S. M., qu'on peut trouver de véritables garanties pour le salut de la patrie. Si ce lien n'eût pas existé entre la nation et lui, ajouta le Roi en levant la main vers la statue, lui-même, GUILLAUME Ier, n'aurait pu poser les bases de la grande œuvre de l'indépendance des Pays-Bas.

Il n'est point de coeur néerlandais qui ne réponde à ces paroles royales pleines d'effusion, à l'occasion de l'érection de la statue du prince qui sut animer d'une vie nouvelle et puissante ce peuple qu'à son dernier soupir il recommandait encore à la Providence céleste. Ce prince, surnommé le Taciturne, à cause de l'extrême réserve de sa politique, parla cependant haut un jour à la face du monde; — à sa voix trembla l'oppresseur, ressuscita la liberté!

. . . .

Voilà ce qui est gravé dans le coeur de tout vrai Néerlandais; voilà ce que chez-nous la jeunesse répète, ce que l'homme médite, ce qui ranime le vieillard; et chez l'étranger, les historiens impartiaux, les âmes généreuses, les esprits élevés de tous les peuples ont admiré depuis longtemps la belle page de l'histoire du monde où brille en lettres d'or le nom immortel du grand Taciturne. Tous les écrivains, à l'exception de quelques auteurs espagnols et italiens du temps dominés par des mobiles vulgaires, rendent à ce prince un hommage éclatant; tous le bénissent de l'amour qu'il portait au peuple auquel il avait lié sa destinée, tous apportent à sa mémoire le tribut de la reconnaissance, qui de son pays, qui de l'Europe, dont il avait prévu les dangers, qui de l'humanité dont il a si long-temps redouté de voir un jour fouler aux pieds les droits sacrés, immuables.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La Haye, 25 *juin.*

— Le Roi a nommé chevalier de l'ordre du Lion néerlandais M. Van Der Eb, gouverneur de nos possessions sur la côte de Guinée. M. Van Der Eb vient de recevoir une autre distinction: il est nommé président-honoraire de l'Institut d'Afrique en France, société qui a pour but la suppression de la traite et de l'esclavage.

Les nouvelles les plus récentes de nos possessions sur la côte sont assez favorables; pourtant on a à déplorer la perte de quelques mineurs partis avec la dernière expédition pour l'exploitation des mines d'or.

On s'occupe dans la métropole à élaborer des projets pour améliorer la situation de ces possessions dont le sol est assez fertile pour en espérer d'abondants produits. L'importation de ces contrées aux Pays-Bas en 1846 ne s'est élevée qu'à la valeur de *f* 235,869, dont *f* 191,208 pour la consommation.

— Le Roi vient de conférer la croix de commandeur de l'ordre de la Chêne au général Cochius, ancien commandant de l'armée des Indes, de retour dans la patrie. S. M. a nommé chevalier de l'ordre du Lion néerlandais le capitaine L. W. Beyerinck, de l'état-major, et le capitaine R. Schwenk, tous deux de l'armée des Indes; et M. Pahud, en dernier lieu directeur des produits et des magasins à Batavia.

— D'après des documents officiels, dont nous devons la publication au ministre des finances actuel, M Bosse, la valeur des ***importations*** par mer aux Pays-Bas en 1846 s'est montée à fl. 206,082,818, dont fl. 112,279,377 ou 55 pct. sous pavillon national. L'importation du côté de la terre s'est élevée à fl. 49,461,826. Valeur de ***l'exportation*** par mer: fl. 210,352,634, dont fl. 104,680,528 ou 50 pct. sous pavillon national. L'exportation du côté de la terre s'est élevée à fl. 105,672,106. Valeur du transit: fl. 92,094,487.

L'importation de l'Angleterre est la plus considérable de toutes les contrées, voire même de nos colonies des Indes Orientales. L'importation de l'Angleterre s'élève à une valeur de fl. 65,161,792, dont fl. 34,626,490 pour la consommation; l'exportation est de fl. 35,846,023. L'importation de Java monte à une valeur de fl. 62,549,513, dont fl. 47,730,558 pour la consommation; l'exportation est de fl. 13,093,578. Les importations de Surinam s'élèvent à une valeur de fl. 4,316,182, dont fl. 3,092,454 pour la consommation. Voici le commerce de quelques autres contrées avec les Pays-Bas, valeur en florins:

	Importations.	Pour la Consommation.	Exportations.
La Russie . . .	17,178,253	8,261,154	6,867,087
La France . . .	7,926,967	6,725,146	10,632,624
Union douan. de l'All.	44,393,213	21,061,245	94,118,511
Hambourg . . .	4,070,223	2,577,976	10,281,552
Hanovre, etc. . .	4,276,450	3,819,206	1,996,226
Brême	1,912,173	794,843	984,298
Mecklebourg . . .	1,323,266	950,476	319,365
La Belgique . . .	12,377,359	9,529,695	17,076,675
États-Unis. . . .	8,219,412	5,707,101	2,532,493
La Norwège . . .	4,470,753	3,625,390	795,111
Le Danemark. . .	5,727,642	4,526,327	1,060,497
Le Portugal. . .	1,072,560	890,086	370,072
l'Espagne. . . .	763,708	300,320	671,160

— Le 13 juin dernier a eu lieu à Amsterdam l'assemblée annuelle ordinaire du conseil d'administration de la Société de Commerce des Pays-Bas. Le président a ouvert la séance par un discours suivi de l'exposé des opérations de la Société pendant l'année 1847—48. En voici un extrait:

Principaux ***produits*** importés en 1847, par 180 navires et consignés à la Société de Commerce: café, 911,002 balles; sucre, 248,605 cranjangs et canastres; indigo, 12,406 caisses; thé-Java, 20,130 caisses; étain, 123,987 blocs;

par 93 navires, pendant les cinq premiers mois de 1848: café 510,236 balles; sucre, 160,967 cranjangs et canastres; indigo, 6,413 caisses; thé, 1,922 caisses; étain, 59,188 blocs.

Montant des ***ventes*** opérées en 1847 par la Société, en sommes rondes: café, fl. 25,500,000; sucre, fl. 15,500,000; indigo, fl. 4,000,000; étain, fl. 3,300,000.

Le chiffre total des ventes est de fl. 49,625,000 contre fl. 44,340,000 en 1846, et fl. 51,625,000 en 1845.

Les ***exportations*** pour les colonies pendant 1847, y compris les marchandises et le numéraire destiné au service public dans les Indes, s'élèvent environ à fl. 6,000,000, soit $2^1/_2$ millions de moins qu'en 1846. L'exportation de 1847 comprend entr'autres les articles suivants pour une valeur d'environ fl. 4,000,000: cotons blancs et écrus; cotons imprimés, teints, Adrianople rouge; d°. fils; sacs à café, polémites et draps.

La Société de Commerce, pendant le service de 1847, a payé le fret des 73,928 lasts, soit 17,926 de plus qu'en 1846.

La Société a payé pour frais de transport fl. 9,732,000, et en primes d'assurance, fl. 747,000.

Fabricats livrés à la société pendant 1847:

Cotons écrus . .	pièces	210,550
id. imprimés .	caisses	228
Tissus	»	208
Adrianople rouge .	»	701
id. fil . .	picols	230
Cotons bleu. . .	caisses	87
Sacs à café. . .	pièces	328,000

Bien que les circonstances extraordinaires de l'époque aient eu une influence défavorable pour le commerce en général et conséquemment pour cette société en particulier, elle a continué cependant à donner une impulsion puissante au commerce, à la navigation et à l'industrie nationale. Le conseil de la société vient de prendre deux résolutions importantes. En premier lieu, il a résolu que la société n'expédierait plus à l'étranger d'étain de Banka, et que tout cet étain sera exposé en vente sur les marchés néerlandais. En second lieu, la société dorénavant ne se servira plus exclusivement de navires de la navigation aux Indes-Orientales; à partir du 1er janvier elle admettra

au transport des denrées et des marchandises destinées aux Indes ou celles qui seront exportées des colonies pour la métropole, tous les navires propres à ce transport.

— L'attention se porte depuis quelque temps en Angleterre sur la question de l'émigration et de la colonisation. Les journaux les plus influents insistent à ce que le gouvernement ou des associations prennent des mesures efficaces pour organiser une émigration systématique. Le pays évacuerait ainsi tous les ans son trop plein d'infortune, et ses pauvres affamés trouveraient dans les colonies, surtout de l'Australie, le travail qu'il est impossible de leur donner dans leur patrie. Ils pourraient gagner honnêtement leur vie, se marier, et contribuer à l'accroissement de la population dans ces vastes solitudes que la Providence semble avoir tenues en réserve pour recevoir tout ce que la vieille Europe rejetterait de son sein. Voilà le fond des raisonnements qu'on lit quotidiennement dans les organes anglais. (*Voir ci-après.*)

QUESTION DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE AUX PAYS-BAS.

La réforme constitutionnelle est entrée dans une nouvelle phase. Cette transition a amené une modification du ministère. M. Van Schimmelpenninck, qui était président du conseil, et le général Nepveu, ministre de la guerre, ont cru devoir offrir leur démission, qui a été acceptée.

Quelques mots feront comprendre ce revirement. C'est le 9 mai que la Chambre reprit ses travaux. Nombre de pétitions furent introduites au sujet de la révision de la loi Fondamentale; elles avaient trait surtout aux élections directes, à la question de l'enseignement, au système des impôts etc.

Parmi ces pétitions on en remarquait principalement deux, une de M. Metman c. s. de la résidence, l'autre de M. Lipman d'Amsterdam.

M. Mutsaers demanda qu'avant tout autre travail rapport fût fait sur ces deux pétitions, qui touchent à une question qui devient brûlante.

Plusieurs membres, entr'autres MM. Van Goltstein, Romme et Van Dam soutenaient cette proposition; elle fut repoussée en quelque sorte par M. Kniphorst, qui ne voyait nullement l'urgence de s'occuper de la réforme constitutionnelle. Il s'opposait d'avance à toute modification autre que celle consignée dans le rapport central de la Chambre. M. Van Dam fut vivement surpris d'entendre poser la question de cette manière; sans prétendre qu'on ait besoin d'adopter toutes les vues de la commission de la révision, l'honorable membre pense qu'elle a bien fait de prendre dans un sens large sa mission; vouloir porter atteinte aux grands principes qui forment la base du travail de la commission, ce serait faire naître des complications dangereuses.

Après ce tiraillement, la commission des pétitions fut chargée de faire son rapport sur les deux pièces adressées à la Chambre. Dans la première, la requête de M. Metman c. s., la représentation est sollicitée à presser l'affaire de la révision et d'adopter le système des élections directes, consacré dans le projet de la commission. On y applaudit à la déclaration solennelle de l'auguste chef de l'Etat, tendant à réaliser les voeux de la nation et on y dépeint les suites fâcheuses que peuvent avoir des retards trop prolongés dans l'accomplissement de cette déclaration royale qui a rempli de joie tout cœur néerlandais.

L'adresse de M. Lipman trace un tableau de la situation tant du pays que des besoins de l'époque en général. Comme elle se prête peu à l'analyse nous préférons la faire connaître en son entier à nos lecteurs, et nous en reproduisons ici la traduction donnée par le *Journal de la Haye*. M. Lipman est un éminent publiciste qui, par la profondeur de ses vues et la richesse de son style, a contribué puissamment au développement de l'esprit public en Hollande et à la saine appréciation des choses.

Voici cette adresse :

NN. et PP. SS. Convaincu qu'il vient accomplir un devoir sacré, et mu seulement par le désir de concourir au bien-être de la patrie, le soussigné S. P. Lipman, demeurant à Amsterdam, a l'honneur de s'adresser à VV. NN. PP. Il nourrit l'espoir que cette adresse, présentée par un de vos concitoyens qui ne remplit aucune fonction publique et qui espère rester toujours dans la même indépendance, sera prise en considération, par votre assemblée, avec d'autant plus de bienveillance que cette adresse n'a pas pour but d'exempter la classe bourgeoise à laquelle il appartient, d'une partie des charges que cette classe supporte aujourd'hui pour les besoins de l'État, mais au contraire, dans l'intention de venir en aide aux classes moins fortunées, de se soumettre, lui et tant d'autres, à de plus lourdes charges, sans autre compensation que de contribuer au bien-être général auquel ils participent eux-mêmes. Si l'on reconnaît que ce but peut être atteint, le soussigné et avec lui, suivant son opinion, des milliers d'habitants fortunés et bien intentionnés, accepteront avec joie les sacrifices que réclame l'intérêt de la patrie, et dont les Pays-Bas recueilleront abondamment les fruits. Que si ses observations n'obtiennent pas les suffrages de VV. NN. PP., il aura du moins la conviction d'avoir accompli son devoir, et il ne lui restera plus qu'à former sincèrement le vœu que l'expérience puisse faire prévaloir pour le bonheur de la Néerlande des opinions contraires à la sienne.

Le soussigné pense que, dans une adresse présentée à une assemblée composée d'hommes éminemment habiles, il serait complétement inutile de se livrer à de longues considérations sur la situation générale de l'Europe et sur l'état des choses dans les Pays-Bas. Ce serait perdre son temps et abuser de celui de VV. NN. PP., s'il ne s'efforçait pas de se restreindre dans des limites telles qu'elles soient cependant en rapport avec l'importance de la question.

Son intention n'est pas surtout de présenter l'état actuel des choses sous de trop sombres couleurs; mais il faut avoir le courage de l'envisager avec calme.

De grands événements, dont les conséquences sont incalculables, ont créé pour l'Europe, pour le monde, une période toute nouvelle. L'histoire des peuples ne connaît pas de révolution dans les idées aussi étonnante, aussi rapide, aussi complète et aussi étendue relativement aux conditions qui doivent déterminer les rapports de l'ordre social. Les relations des États européens entre eux n'ont pas moins éprouvé de changements que leur situation intérieure. Et dans le pays, où, par une heureuse exception, la paix intérieure dont jouissait l'Europe, et dont le maintien semblait assuré pour une longue série d'années n'a pas même été troublée ou menacée directement, le *sentiment de sa propre sécurité* n'a cependant pas continué à régner plus longtemps.

C'est pour cette raison que l'industrie qui paraissait sur le point d'atteindre le plus haut degré de prospérité, a été soudainement paralysée dans tous les pays; c'est pour cette raison que le système de crédit qui avait offert d'étonnants résultats inconnus jusqu'ici, a été renversé tout à coup de toutes parts, écrasant dans sa chute ceux mêmes que la fortune avait le plus favorisés; c'est pour cette raison que le commerce a été découragé, à la vue d'une complète dépréciation de toutes les valeurs, et n'a plus eu de base pour la sûreté de ses calculs et de ses entreprises.

En présence de l'instabilité des phases qui ont signalé cette situation incertaine, et où le jour de la veille ne pouvait faire prévoir le résultat assuré du lendemain, il n'est donné à aucune prudence humaine de savoir quel sort pourrait être réservé aux nations de l'Europe.

Mais c'est précisément pour cette raison, à une semblable époque et dans un pays qui ne reste pas spectateur inactif de cette complication, de ce désordre général, et n'attend pas passivement que cette confusion générale d'idées se développe et s'éclaircisse, qu'une énergie prudente et réfléchie pourra, avec la protection du Tout-Puissant, exercer une salutaire influence, si la nation, forte, au milieu du désordre, de la sage direction de son gouvernement et de l'union des citoyens, et calme au milieu du danger, sait jouir de sa *sécurité*.

Le commerce, l'industrie, la prospérité, la richesse, par une force naturelle d'attraction, se portent alors simultanément vers un pays, qui leur offre le seul refuge certain.

Il n'est pas en Europe de pays qui soit mieux disposé, de contrée qui offre plus d'éléments de prospérité publique, que la Néerlande.

Mais, comme condition indispensable, il faut avant tout que la Néerlande, plus promptement et mieux que tous les autres pays, soit *définitivement organisée* et dans la *forme de son gouvernement* et dans son *système d'économie politique*, pour qu'elle puisse accepter, avec des institutions qui auront accompli tout légitime désir, un système gouvernemental conforme aux besoins de cette nouvelle époque.

La Néerlande doit, au plus vite et avant qu'une nouvelle révolution ait atteint le reste de l'Europe, être arrachée par une organisation définitive à cette *incertitude* à laquelle se rattache nécessairement aujourd'hui l'idée du *danger*.

Ce serait maintenant une stérile question à examiner, que celle de savoir si, à une époque antérieure, il aurait fallu préférer l'opinion que les intérêts de l'État étaient mieux compris et mieux sauvegardés par ceux qui ne voulaient alors déplacer aucune pierre de l'édifice politique, dans la crainte que des changements n'eussent pour conséquence d'autres changements et pour résultat définitif une ruine complète, que par ceux qui dans les années de calme voulaient assurer les bases fondamentales de l'édifice, avant que la tempête l'eût bouleversé totalement.

Cette époque n'est plus, et il est laissé à des jours plus calmes de juger de ces opinions, des faits auxquels elles ont donné lieu. Qu'elles aient été bien adaptées ou non, suffisantes ou insuffisantes à une époque expirée, d'anciennes institutions ne sauraient répondre aux besoins d'un nouvel état de choses. C'est de ce point de vue (et puisse cette considération concilier d'anciens différends et contribuer à la consolidation d'une union si nécessaire avant tout!) que peut-être, avec l'aide du Tout-Puissant, ces deux opinions ont en même temps contribué à la sûreté et au salut de l'Etat: l'une, en préparant la réforme politique, l'autre, en s'opposant à la réalisation de ces plans de réforme qui pour cette raison ont été ajournés à une époque où des changements plus larges, mieux réfléchis, mieux élaborés, pussent être unanimement adoptés.

La commission nommée par le Roi a accompli, d'une manière qui, certes, lui donne droit à la reconnaissance nationale, la grande tâche qui lui avait été confiée. On devait s'attendre à ce que son travail soulevât de nombreuses observations, d'un intérêt plus ou moins grave, et plus ou moins fondées. Mais pour que cette œuvre, qui doit être pour tous un point de ralliement, ne jette pas dans le pays des germes de division, il faut que chacun, en proportion du vif intérêt qu'il porte à la question, soit bien intimement convaincu que personne, soit en dehors de la Chambre, soit dans le sein de cette assemblée, n'a le droit d'attendre ou d'exiger que ses opinions individuelles se retrouvent *en tout point* consignées dans la nouvelle constitution du peuple néerlandais.

La seule chose que l'on puisse attendre et espérer avec droit, et ce que le véritable intérêt de la patrie commande avant tout, c'est que la nouvelle constitution, formant un *tout homogène*, soit le complément de tous les vœux de la majorité des hommes éclairés et résolve définitivement les grandes questions de l'époque, afin de pouvoir entrer avec confiance et d'un commun accord dans une nouvelle ère de régénération politique.

Le projet de la commission démontre heureusement la possibilité de réaliser cette attente. Pour y parvenir, il faut qu'on ne se fasse pas illusion sur l'esprit du temps, dont la puissance irrésistible doit être reconnue; que surtout on ne s'expose pas aujourd'hui à des chances téméraires et dangereuses, en voulant reste attaché à des opinions qu'on ne saurait soutenir plus longtemps; qu'on ne s'abandonne pas à l'idée qu'au moyen de concessions mesurées avec parcimonie, on puisse conserver les abus existants ou des privilèges intolérables; qu'on sacrifie avec un patriotique désintéressement ses intérêts personnels ou héréditaires et même jusqu'à ses propres idées, s'il est possible; enfin, que toutes les questions soient résolues, en prenant pour guide *la tendance la plus progressive* de l'époque.

C'est dans cette pensée que le soussigné a remarqué avec une vive satisfaction que les auteurs du projet de constitution, dans la plupart des questions les plus importantes, n'ont pas voulu que sous une monarchie constitutionnelle l'avenir eût encore des vœux à former. Par eux, tout retour aux idées erronées sur le système du gouvernement représentatif est devenu impossible; par eux, l'influence légitime de l'opinion publique, autrefois méconnue, a été garantie; par eux, la question des élections nationales dans le sens qu'elle fait disparaître les entraves existantes entre les citoyens et les députés de leur choix, a été résolue; par eux, le représentant du peuple ne recevra plus son mandat que du peuple lui-même; par eux, les possessions d'outre-mer ne seront plus soustraites à l'action du pouvoir législatif; par eux, l'instruction est devenue libre; par eux, la séparation entre la religion et l'Etat est réellement accomplie; et, si quelques esprits timorés voient dans cette séparation un sujet d'inquiétudes, c'est qu'ils oublient que la lutte qu'ils pourraient faire naître, peut seule hâter et accroître le danger qu'ils redoutent.

Le soussigné attend avec confiance de la sagesse de votre assemblée, s'il est nécessaire qu'on apporte des changements au projet primitif de la constitution, que ces changements, bien loin de porter le cachet des *idées rétrogrades*, n'auront lieu que dans ce seul sens que, tout en conservant les principes généraux consacrés par les auteurs du projet, ils iront encore *plus loin*, s'il est possible, qu'ils n'ont été d'abord. C'est ainsi que l'assemblée désarmera toute opposition qui, fortifiée par l'esprit de l'époque, pourrait surgir sur-le-champ, dans les Pays-Bas, des vœux auxquels il ne serait pas fait droit; c'est ainsi, en un mot, que l'organisation politique du pays peut être établie d'une manière *définitive* et *durable*.

Le soussigné espère aussi avec la même confiance que votre énergique concours contribuera à *hâter* l'époque de cette organisation *définitive* et *durable*, et que votre assemblée, ne perdant pas de vue qu'en cette occasion, donner promptement c'est doubler la valeur du don, veillera à ce que la Néerlande, arrachée plus promptement que tout autre pays à l'incertitude et aux irrésolutions de l'époque, recouvre le sentiment de *sa propre sécurité*.

Cependant, ce serait une erreur que de croire que les institutions les plus libérales et les plus parfaites pussent elles-mêmss décider du bonheur d'une nation. Le soussigné écrivait déjà, il y a plusieurs années, ce qu'il répète aujourd'hui: «Il est du plus haut intérêt «que le Roi et les Etats-Généraux, dont les actes et les délibéra«tions doivent assurer le salut de l'Etat, n'oublient jamais qu'*aucune* «forme de gouvernement n'implique par elle-même la perfection «dans son administration, ou que, d'autre part, elle en puisse «exclure les erreurs et les abus. La politique, pas plus que l'ar«chitecture, n'est encore parvenue à inventer un ordre de con«struction qui puisse garantir une économie nécessairement bonne «et régulière.»

Ce n'est ni du ministère provisoire, ni de votre assemblée, ni du régime de la Loi-Fondamentale existante, que peuvent émaner les grandes et décisives mesures qui, avec l'aide de la Providence, seront de nature à établir pour un temps durable la prospérité de la Néerlande.

La nation ne peut attendre que deux choses du gouvernement actuel: 1°. que, renonçant à une déplorable temporisation qui, si souvent, autrefois et dans ces derniers temps, a été cause de tant de malheurs pour la Néerlande, et lui a fait perdre tant de chances heureuses dont elle eût dû profiter, on puisse établir et donner au pays une nouvelle constitution politique; 2°. que le gouvernement actuel s'abstienne de toutes mesures qui, par leur caractère indécis ou atermoyant, pourraient entraver les actes d'un nouveau ministère définitivement constitué et d'une nouvelle représentation nationale définitivement instituée, et par là priver déjà la Néerlande, en grande partie et pour longtemps, des avantages si désirables d'une réforme politique, et peut-être pour toujours, par suite d'événements qu'on ne saurait prévoir.

Quoique le ministère provisoire soit composé d'hommes intègres et habiles pour lesquels le soussigné nourrit la plus haute estime, il n'est cependant pas en son pouvoir, dans la position où il se trouve, de créer un état de choses durable et utile. Il ne saurait avoir d'autre destination, dans la période de transition actuelle, que d'activer la réorganisation politique des Pays-Bas sur les bases proposées par la commission, et en même temps de *pourvoir aux besoins du jour*. Ce ministère n'a pas de pouvoir dans la situation actuelle, comme aussi il ne lui a pas été assigné d'établir des règles fixes d'après lesquelles l'économie de l'Etat doive être constituée, ou de préciser le système d'après lequel le royaume doive être dorénavant régi.

C'est ainsi que votre assemblée ne pourra agir avec succès qu'avec la double intention d'arrêter une *nouvelle Loi-Fondamentale* et de satisfaire aux *besoins provisoires du pays*. Le nouvelle constitution elle seule saura faire reposer la confiance de la nation dans le pouvoir législatif constitué sur le principe que le représentant est l'élu du peuple. La loi ne se bornera pas seulement à commander à tous les

citoyens; elle sera aussi désormais l'expression de la volonté de tous citoyens. Des mesures impossibles ou impopulaires dans le moment actuel, deviendront alors et possibles et populaires. Mais tout essai prématuré de la législation actuelle aggravera et embarassera nécessairement le travail de la législation future.

Le ministère, aussi bien que votre assemblée, auront heureusement accompli une tâche glorieuse, si, en se bornant à l'œuvre pressante de la constitution et à la prévision régulière des besoins de cette époque de transition, ils remettent ensuite les affaires dans leur position primitive à ceux-là qui seront appelés, d'une part par la confiance du roi et d'autre part par les suffrages de leurs concitoyens, à diriger, avec l'aide du Tout-Puissant, les destinées du pays. La responsabilité morale pèserait trop lourdement sur ceux qui se retirent des affaires, si, en outre-passant les limites de leur sphère spéciale, ils augmentaient les difficultés que leurs successeurs auront à vaincre.

La nécessité d'un changement du système financier actuellement en vigueur dans les Pays-Bas n'est plus contestée par personne. Ici, le temps a pour jamais mis fin à une lutte qui pouvait être soutenue en divers sens et avec plus au moins de chances de succès.

Sous un nouveau système financier, un *impôt sur les revenus*, frappant principalement les citoyens aisés, devra constituer la *partie essentielle* des revenus de l'État. Mais, présenté par un ministère doué d'énergie, comme une conséquence résultant de la nécessité incontestable des circonstances, accepté par une représentation élue par le peuple même, et contrebalancé par d'autres grandes et importantes améliorations financières, cet impôt deviendra, de détesté et détestable qu'il était par sa nature, acceptable même pour les citoyens aisés, si, en observant des formes simplifiées, équitables et libérales, il leur est offert une large compensation, d'abord dans la garantie que les engagements de l'État seront dorénavant religieusement observés, garantie que déjà le soussigné, à sa grande satisfaction, a remarquée dans le projet de la nouvelle Loi-Fondamentale, et ensuite dans la suppression des impôts dont la perception prolongée ne saurait se concilier avec la nouvelle situation des choses ni avec le nouveau système financier. C'est ainsi que les riches ne seront pas frappés deux fois, et dans leurs revenus et dans leurs dépenses, que l'intérêt général défend de limiter. L'industrie ne se trouvera pas doublement grevée, d'abord dans son exploitation, à laquelle une entière liberté doit plus que jamais donner des forces nouvelles, ensuite dans les bénéfices résultant de cette exploitation. C'est alors que la classe nécessiteuse ne se croira plus lésée par les impôts qui en maintes occasions cependant lui sont bonifiés sous forme de salaire ou d'aumône. Ce sera donc alors une vérité qu'enfin les possesseurs et nullement les non-possesseurs, les maîtres et non les ouvriers, les hommes de fortune et non les nécessiteux, supporteront seuls toutes les charges publiques. Mais la conviction intime de cette vérité est dans les jours où nous vivons, pour la classe des gens aisés, une garantie de sécurité, pour la classe nécessiteuse, un motif certain de satisfaction. La tranquillité se trouve le mieux assuré du moment qu'on fait disparaître, jusqu'au prétexte même d'une plainte quelconque de la part de la classe non aisée. Il résultera de grandes économies dans l'administration et dans les frais de surveillance de la suppression de toutes formalités vexatoires, et si, dans ce cas, quelques employés venaient à perdre leur position actuelle, il n'en est pas moins vrai que le bien-être général qui, certes, n'exclut point une indemnité raisonnable, doit prévaloir sur toute autre considération. Il est à espérer qu'un nouveau ministère ne suivra pas les anciens errements, en sacrifiant toujours les intérêts de la chose publique aux intérêts personnels, quand bien même plusieurs hauts fonctionnaires qui aujourd'hui élaborent les projets de lois financières, y perdraient charges et traitements, suite inévitable de la diminution de la légion d'employés. Là où la classe nécessiteuse perd tout prétexte de se plaindre, où la bourgeoisie peut donner un libre essor à ses opérations commerciales et industrielles non entravées par des droits et des restrictions, où le riche se trouve indemnisé des lourdes charges qu'il supporte par ce *sentiment de sécurité* qui est si précieux de nos jours, où le développement des dépenses ne se trouve pas arrêté par des impositions fiscales, où la perception peu coûteuse des impôts permet de faire de grandes économies, c'est là que dans la tourmente actuelle et sous l'égide de l'ordre et du repos, le riche ne songera pas à fuir de sa patrie, c'est là que l'étranger trouvera un lieu à l'abri de tout orage, qu'il n'aura pas trop chèrement acheté en contribuant pour sa part dans la charge publique que j'ai ici en vue.

Certes, c'est un lourd fardeau que tous supportent indistinctement, et même pour beaucoup un devoir pénible que d'être contraint à faire connaître l'état de leur fortune; mais c'est précisément pour ce motif qu'il faut que cette nécessité soit pleinement justifiée et contre-balancée par des avantages importants; et une fois qu'on supporte le mal, la charge d'un pour cent de plus ou de moins ne changera pas la nature de l'impôt, si l'équivalent s'en trouve proportionnellement assuré.

Nous payons de plein gré une prime d'assurance contre l'incendie, les sinistres de mer et les maux de guerre; qui donc ne voudra pas acquitter une prime égale qui garantit d'un danger plus grand que tous les autres? qui ne voudra pas abandonner volontiers une partie relativement minime de sa fortune, si par contre les propriétés dont il déplore aujourd'hui la dépréciation, acquièrent une valeur infiniment plus élevée?

La responsabilité des grandes et énergiques mesures réclamées par un pareil système, ne saura et pourra être acceptée ni par le ministère provisoire ni par votre assemblée. Mais c'est pour cette raison que le système financier actuellement en vigueur doit rester entièrement intact. Comme mesure provisoire, sans aucune indemnité réelle, jointe à un changement insignifiant dans les contributions existantes, l'*income-tax* serait pour la nation un fardeau odieux qui plus tard en pourrait rendre l'application, si inévitable à l'époque actuelle, si non inexécutable, au moins très-difficile. Comme essai, en dehors de tout rapport avec le nouvel ordre de choses, une telle demi-mesure financière réunirait, sans présenter seulement les avantages de l'un d'eux, tous les désavantages des deux systèmes: la coûteuse perception actuelle jointe à un moindre rendement; l'obligation gênante de déclarer l'état de sa fortune, sans améliorer par là la situation générale; les plaintes de ceux qui seront grevés de nouveau, et le mécontentement continuel de ceux qui ne sont pas suffisamment ou totalement dégrevés.

Le soussigné reconnaît que des mesures temporaires apportées dans les besoins financiers, tant que durera l'époque de transition, sont inévitables. Il est disposé (comme il l'attend aussi de tous ses concitoyens), à y contribuer proportionnellement pour sa part, soit que la préférence soit donnée à une capitation pour une seule fois à un paiement anticipé des contributions existantes, soit à un emprunt volontaire ou forcé, contre des obligations au porteur, à un intérêt modéré et remboursables dans un certain laps de temps, et qui, à l'expiration de ce terme, seraient admises comme argent comptant dans les caisses publiques pour le paiement de tous impôts existants ou à établir. Il est d'avis qu'en abrégeant convenablement la période de transition, et *ici la promptitude est encore recommandée par d'autres motifs que par des considérations financières*, quelques millions suffiront pour assurer la marche des affaires, et que ces quelques millions seront obtenus à des conditions raisonnables. Il nourit en outre le bien légitime espoir que votre assemblée ne voudra plus accepter la responsabilité morale d'avoir sacrifié le futur système financier au péril du moment, et d'avoir paralysé les décisions des futurs représentants du peuple, ainsi que les actes d'un ministère définitif, par de nouvelles mesures financières hantées sur l'ancien système.

A ces causes le soussigné s'adresse à VV. NN. PP. et supplie respectuesement:

1°. Qu'il plaise à votre assemblée par tous les moyens qui sont en son pouvoir de hâter l'introduction de la nouvelle constitution;

2°. De pourvoir par des mesures purement provisoires aux besoins du moment; et

3°. De refuser son approbation à tous projets de loi qui, ayant rapport à la situation financière des Pays-Bas, seraient du ressort de la prochaine représentation nationale du peuple néerlandais.

AMSTERDAM, S. P. LIPMAN.
8 *Mai* 1848.

Dans la séance du 11 mai S. Exc. le ministre du conseil est venu faire à la Chambre la déclaration suivante :

«Nobles et Puissants Seigneurs,

Quand j'eus l'honneur, le 25 mars dernier, de faire à VV. NN. PP. quelques ouvertures relativement à la formation du présent ministère temporaire, j'ai cru devoir y ajouter une explication sur la manière dont il envisageait sa position par rapport aux obligations qu'il aurait à remplir jusqu'à ce qu'un ministère définitif eût remplacé le ministère provisoire.

Profondément pénétré de la responsabilité dont il s'était chargé, il a pris à tâche de répondre, autant que cela fut en son pouvoir,

au but de sa mission. — Il s'est particulièrement attaché à ce que les affaires en voie d'exécution dans les divers ministères fussent terminées avec tout le zèle possible, et à assurer la marche régulière de l'administration. Il a veillé constamment au maintien de l'ordre public, et de cette tranquilliié qui est de première nécessité pour le bien-être de la société.

Tandis qu'il travaillait en ce sens par le concours de ses forces réunies, le ministère s'est occupé, sitôt qu'il a pu le faire, de l'examen scrupuleux du projet de Loi-Fondamentale modifiée soumis par le Roi aux délibérations du conseil des ministres; et, malgré un surcroît d'occupations extraordinaires, occasionné par les circonstances, le conseil vient de terminer cet examen.

Il s'est manifesté à ce sujet une dissidence d'opinions parmi les membres du ministère, et il a été finalement reconnu que ses idées étaient tellement divergentes, qu'il serait impossible de les concilier.

La suite inévitable d'un pareil état de choses, alors qu'une proposition de révision de la Loi-Fondamentale ne saurait être que l'œuvre d'un ministère où régnerait une parfaite homogénéité sur cette question, était qu'un changement dans le personnel du ministère dût nécessairement avoir lieu.

C'est dans cette intention que les membres composant le ministère ont communiqué leurs vues à Sa Majesté. Conformément à la Loi-Fondamentale, au Roi seul appartient de régler l'organisation ministérielle. La résolution que prendra S. M. peut donc être attendue incessamment.

Le ministère ne déplore pas moins que peuvent le faire VV. NN. PP., le retard qu'éprouvera la révision de la Loi-Fondamentale par suite des circonstances que je viens de signaler.

Tout Néerlandais doit être pénétré de la nécessité qu'une résolution ne tarde pas à être prise; elle doit espérer qu'elle ne se fera pas longtemps attendre.

Toutefois les membres de l'administration actuelle donnent l'assurance à VV. NN. PP. que, différant de vues sur un point de cette importance, ils continueront néanmoins à gérer dans un parfait et commun accord, et avec tout le zèle dont ils sont capables, les affaires de l'Etat, en attendant que l'organisation ministérielle puisse être terminée. Cette pensée, dont ils sont tous pénétrés au même degré, doit en être un sûr garant pour VV. NN. PP.

Il a été satisfait à la promesse faite par le gouvernement relativement à la modification des droits sur la mouture et l'abattage. Le projet de loi concernant cet objet a déjà été débattu dans le conseil d'Etat, en sorte qu'il pourra être présenté à VV. NN. PP. dans peu de temps, si le nouveau ministère n'y apporte pas de changements.

Le ministère a pensé devoir faire, par l'organe de son président, ces communications à VV. NN. PP. à cause de l'importance qui s'y rattache; il a voulu vous instruire parfaitement de tout ce qui est intimement lié aux intérêts de la patrie, si chers au cœur de VV. NN. PP.»

Ce discours annonçant qu'un désaccord venait d'éclater dans le conseil au sujet de la réforme constitutionnelle, surprit vivement l'assemblée; on déplorait généralement cette division au sein d'un ministère à qui on venait de donner un vote de confiance et il était question de faire encore une tentative pour empêcher la dissolution du cabinet.

Voici, d'après le *Staats-Courant*, la discussion qui a suivi la déclaration faite à la Chambre.

M. van Goltstein demande la parole. Il dit qu'il a entendu avec regret la communication faite par le ministère à la Chambre. Il aurait esperé que l'oeuvre de la réforme constitutionnelle commencée sous les meilleurs auspices, aurait été terminé le plus promptement possible. La révision de la Loi Fondamentale a été mise à l'ordre du jour; il ne faut pas qu'elle soit releguée à une époque indéfinie. L'orateur ne voit pas de motif plausible pour différer la solution de cette question. Il rappelle que déjà le 13 mars la Chambre a été invitée par l'auguste chef de l'État à émettre son opinion sur les points à réformer, et après une délibération de trois jours, la Chambre avait déjà satisfait au désir de S. M., et il ne restait aujourd'hui, à la Chambre, qu'à attendre les communications ultérieures du gouvernement. L'opinion émise par la Chambre peut se résumer ainsi: elle désire que la représentation nationale soit basée sur des fondements solides; que les rapports entre le gouvernement et la représentation soient distinctement réglés, afin que ces deux pouvoirs soient à même de coopérer de commun accord au bien-être du pays; la Chambre désire, en un mot, que le principe de la monarchie constitutionnelle reçoive chez nous une large expression; et quelle réponse le gouvernement nous a-t-il faite? Dans la séance du 15 mars, par l'organe du président du conseil, il a été dit que le gouvernement prendrait pour base de son travail la constitution britannique modifiée selon les besoins de notre nation. Dans les séances suivantes où la Chambre fut appelée à donner un vote de confiance, l'orateur et plusieurs de ses collègues ont déclaré qu'ils avaient compris la déclaration du gouvernement que le ministère désirait donner un développement aux principes de la monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire, établir d'une part, la représentation sur des bases solides et, d'autre part, circonscrire d'une manière précise le cercle d'action des pouvoirs de l'État. C'est dans ce sens que le vote de confiance fut accordé et qu'un pacte fut pour ainsi dire conclu entre la Chambre et le gouvernement; et dès lors on pouvait s'attendre à voir introduire bientôt un projet de constitution modifiée qui contiendrait le développement complet des principes de la monarchie constitutionnelle. L'orateur dit que la Chambre n'ayant pas à s'occuper de propositions ultérieures il n'a pas besoin de pousser la discussion au delà de ses limites; le cercle dans lequel on désirait se mouvoir était donc, selon lui, bien et strictement tracé. Or, demande M. van Goltstein, le gouvernement a-t il pensé autrement depuis? On est fondé à le croire, en présence de la divergence d'opinions que l'on remarque dans le conseil. Mais il est difficile de préciser sur quels points ont dû établir les discussions dans le cabinet. En effet, d'une part, il ne peut pas être été question de supprimer aucun des points indiqués par la Chambre; et, d'autre part, on ne saurait rien présenter qui ne soit en harmonie avec le principe de la monarchie constitutionnelle, et l'on reconnaîtra que c'est dans ce principe que le gouvernement doit marcher. On reconnaîtra qu'il nous faut un chef de l'État investi de tout le pouvoir nécessaire au monarque constitutionnel, revêtu du pouvoir exécutif, à qui appartienne le commandement de l'armée, et qui s'appuie sur la représentation nationale, alors le boulevard du trône; hors de ces conditions, dit l'orateur, l'objet de nos voeux, l'établissement

de la monarchie vraiment constitutionnelle, ne sera qu'une chimère.

M. Mutsaers ne croit pas devoir suivre la marche du préopinant, et esquisser la constitution nouvelle, désirée par la nation; il croit devoir attendre les propositions du gouvernement se réservant de faire connaître ultérieurement son opinion sur les modifications à introduire dans nos institutions. Il n'a demandé la parole que pour appuyer vivement le voeu qui vient d'être exprimé, que le gouvernement accelère le plus promptement possible l'oeuvre de la réforme constitutionnelle. Car en vérité il y a ici urgence. Dans l'époque actuelle chaque jour peut amener des complications nouvelles, chaque heure est un jour, chaque jour est une année, *les minutes brûlent!* Aussi l'orateur s'efforce-t-il d'encourager les ministres de faire tout leur devoir pour satisfaire promptement aux voeux exprimés par la nation, juste espoir du pays.

M. Romme appuye pleinement ce que vient de dire son honorable collègue du Brabant septentrional. Il demande même au gouvernement de ne point présenter de lois financières de nature définitive avant que la constitution soit modifiée. L'orateur croit la Chambre actuelle compétente uniquement à concourir à cette modification et à terminer les affaires courantes; en discutant des lois financières de nature définitive elle pourrait engager l'avenir. Car le système d'impôts devra subir de grands changements, et l'orateur juge désastreux d'y porter préjudice en le modifiant actuellement.

M. Kniphorst combat l'idée d'aller trop rapidement dans la question de la constitution, d'autant plus que, selon la déclaration que le ministère vient de faire, i se trouve en ce moment en état de dissolution. L'orateur pense qu'en présence de ce fait il est tout-à-fait impossible de poursuivre cette oeuvre importante et avant tout il s'agit de reconstituer le gouvernement. Après cette réorganisation et quand le commun accord entre les membres du ministère sera rétabli, le gouvernement pourra préparer les projets désirés, et alors encore il devra se hâter lentement. Lui aussi, il a entendu avec regret les paroles prononcées par le président du conseil et qui annoncent qu'il y a divergence d'opinions dans le sein du cabinet au sujet d'une question d'aussi haute importance. Cette division le surprend d'autant plus que l'orateur insiste sur ce point que la Chambre a émis ses voeux et que le gouvernement y a accédé. Quant à lui, il croit devoir s'emparer de cette occasion pour manifester bien distinctement son opinion qu'il ne veut nullement se ranger du côté des ultra's au sujet de la réforme constitutionnelle. Il proteste déjà d'avance contre toute proposition qui outrepasserait les points désignés par la Chambre. Tout ministère qui proposerait des mesures qui allassent plus loin que ne l'indique le rapport de la Chambre, n'aurait l'appui de l'orateur.

M. van Dam van Isselt: Moi aussi j'ai appris avec peine qu'il n'y eut pas d'unisson dans le ministère au sujet important qui occupe la nation entière. Moi aussi j'aurai désiré que le ministère, à qui accidentellement je n'ai pu donner un vote de confiance, eût pu présenter à l'unanimité les projets tendant à réformer nos institutions vicieuses. Mais je dois m'opposer à l'idée d'un pacte qui aurait été conclu entre le gouvernement et la représentation. La règle constitutionnelle bien stricte exige peut être que nous déclarions ne pas connaître d'autre projets de modification que ceux émanés de nous-même d'après le désir exprimé par Sa Majesté. Mais nul ne saurait contester que le Roi, d'après son droit, a nommé une commission afin d'étudier les voeux énoncés par la Chambre, de les prendre en due considération et de soumettre à Sa Majesté un projet de complète révision de la Loi Fondamentale. Le Roi a accédé au désir exprimé par cette commission de nous transmettre le travail qu'elle vient de terminer. Ainsi il ne faut pas se reporter au moment où nous-même nous énoncions des voeux; là ne gît plus la question. Je crois que l'orateur du Brabant septentrional (M. Mutsaers) en a précisement établi l'état, lorsqu'il disait que nous ne sommes point appelés aujourd'hui à esquisser la constitution, et je me garderai bien de venir déclarer comme l'a fait le préopinant, que nous repousserons tout ce qui ne sera pas en harmonie avec nos idées individuelles. L'honorable collègue a prononcé le mot d'*ultra*. J'espère que nous tous, nous serons des *ultra*, s'il s'agit de nous dôter d'institutions durables qui pourront assurer le bien-être de l'État, et alors j'y compte que ce collègue aussi se rangera du côté des *ultra's*, le mot pris dans le sens que je viens de lui donner. Mais ce mot me répugne, si l'on entend désigner par là l'ennemi de l'ordre et du pouvoir légal, qui n'aspire qu'au bouleversement social: pris dans ce sens, je n'hésite à le déclarer, aucun député néerlandais n'appartient aux *ultra's*.

Il importe de réitérer l'observation faite par l'honorable membre d'Utrecht, que nous ne nous trouvons pas dans des circonstances ordinaires. Ces jours de calme et de repos ne sont plus lorsque mes amis et moi nous avons insisté auprès du gouvernement pour utiliser le moment propice afin d'améliorer les institutions politiques du pays. Alors cette oeuvre aurait pu être consommée avec toute maturité et sécurité possibles. Aujourd'hui, nous ne saurons l'oublier que la nation, qui offre un exemple admirable de modération, en attendant avec confiance ce que fera le gouvernement et la représentation, a été trop longtemps sous la tutelle de l'ancien gouvernement pour ne pas manifester enfin avec quelque poids qu'elle est en droit d'être émancipée. Je dois avertir contre tout acte que nous ferions ici et qui dénoterait que nous ne trouvions pas à la hauteur, où nous devons nous placer pour connaître et respecter les besoins et les voeux de la nation. Cet avertissement je l'ai fait antérieurement, je le répète. Loin de moi, Messieurs, l'idée de vouloir vous intimider. Non, je vous connais trop pour ne pas savoir que vous remplirerez votre devoir sans vous laisser guider par aucune influence. Mais je prétends que le jour est arrivé où tout ami de la patrie doit sacrifier ses opinions individuelles en tant qu'elles lui soient dictées par la conscience.

Je déplore que les ministres du Roi ne soient plus d'accord sur la grave question qui nous occupe. Cette crise ne saurait être que désavantageuse et elle doit retarder sans doute le moment où nous serons saisis des améliorations constitutionnelles qui sont si grandement nécessaires pour le repos et le bien-être de la nation.

Je le demande avec réserve à ces hommes d'état distingués qui ont fait acte de courage et de patriotisme sincère en acceptant le gouvernail au milieu de l'orage, et qui par là ont bien mérité de la patrie, je leur demande sans prétention aucune, s'il n'y serait pas possible de lever les difficultés qui ont surgi?

Cette possibilité existe certes, s'il ne s'agit que de points secondaires et si la divergence d'opinions peut être aplanie sans faire contrainte à des convictions profondes.

Durant dix-huit années je me suis trouvé obligé de m'opposer de cette siége à la marche du gouvernement. C'est un bonheur pour moi de pouvoir déclarer à cette occasion que je suis intiment convaincu qu'aucun ministre du Roi n'a d'autre but que de favoriser le bien-être du pays; et c'est dans cette conviction que je me sens la force d'insister à amener entre les ministres un rapprochement qui contribuerait tant à consolider le repos et la confiance du pays.

Toutefois, si cela est impossible, les ministres et les représentants attendront avec confiance la décision du Roi et nous prouverons encore que, même en présence d'une divergence d'opinions, nous tous nous obéissons en premier lieu à la pensée du salut du pays. Quelle que soit donc la décision du Roi, nous aimons à croire que ses conseillers s'efforceront en tout temps à assurer l'avenir de l'État.

M. de Kempenaer a entendu dire avec regret que par la circonstance que la Chambre a signalé quelques points principaux de réforme, et que le gouvernement les a admis dans la redaction de la constitution modifiée, déjà tous les principes de cette constitution seraient irrévocablement fixés. C'est avec peine qu'il a entendu parler d'un certain pacte qui aurait été conclu par là entre les pouvoirs de l'état, et d'un cercle dans lequel les discussions ultérieures sur la révision de la Loi Fondamentale devraient se tenir nécessairement. L'orateur croit cette manière d'envisager la question erronée, pernicieuse. Et l'intérêt qu'il porte à en assurer la bonne solution, l'oblige de tâcher de bien poser l'état de l'affaire. Notre Roi vénéré a fait la déclaration importante, connue de nous tous; il a examiné le désir que la Chambre fit connaître ses idées sur l'extension à donner à la réforme constitutionnelle, non pour lier irrévocablement le gouvernement ou les Chambres, mais pour avoir une base pour l'œuvre de la révision. Il s'entend que le travail de la Chambre ne pouvait pas être complet; elle avait à répondre bien promptement; elle devait esquisser en grands traits, et laisser beaucoup à une considération ultérieure. La demande qui lui a été faite ne doit donc nullement être considérée comme constituant un appel à mettre des limites à la révision ou comme un pacte quelconque: ce n'était là qu'un point de départ pour commencer l'important travail; la réponse de la Chambre ne liait pas non plus le monarque. S. M. a nommé une commission à qui la charge fut conférée de prendre en due considération la communication de la Chambre et de projetter une constitution modifiée. Or, cette commission, d'après son rapport, s'est demandé en premier lieu, si elle était limitée dans l'accomplissement de sa tâche par la communication de la Chambre, ou bien si elle était tout-à-fait libre? Elle a résolu cette question dans le dernier sens. Partant de ce point de vue, la commission s'est acquitée de sa tâche, le Roi a accepté son travail et l'a soumis à l'examen du conseil des ministres. Ainsi la marche suivie par la commission n'a certes été désapprouvée par le Roi: elle a été plutôt approuvée tacitement par Sa Majesté, et M. de Kempenaer y voit une réfutation péremptoire de l'opinion émise par le premier orateur. Il applaudit à la manière dont on a agi dans cette importante affaire; si l'on avait adopté la marche présumée par l'orateur, le gouvernement et les Chambres se seraient liés imprudemment les mains et on aurait compromis la chose elle-même. Il apprécie beaucoup ce fait que les vues de la Chambre ont été connues de la commission, non afin d'y puiser uniquement sa force pour l'accomplissement de sa tâche, «mais, comme le dit l'arrêté royal du 17 mars, afin prendre en due considération les vues énoncées par la Chambre et de soumettre au Roi un projet complet de révision de la Loi Fondamentale.» Voilà ce qu'a fait la commission. On jugerait mal son travail, on se formerait une idée erronnée sur ce qu'elle a encore à faire, si l'on croyait le gouvernement et les Chambres obligés de se mouvoir dans un cercle rigoureusement tracé. Ainsi l'orateur a-t-il entendu avec peine son collègue de la province de Drenthe déclarer qu'il ne donnerait son adhésion qu'au système que ce membre a désigné sous le nom de *pacte*.

Après avoir montré l'état où se trouve maintenant, selon lui, la question, l'orateur exprime tout son regret qu'un différend ait éclaté dans le cabinet au sujet de la révision de la Loi-Fond^e^.

Il avait été heureux de voir se placer à la tête des affaires ce ministère, et le discours du président du conseil était pour lui une bonne augure; ce discours lui permettait de croire que le projet de la commission aurait trouvé l'assentiment du cabinet. Il comprenait bien que ce projet aurait subi des modifications, des améliorations pour ce qui regarde des points secondaires; mais il était bien loin de prévoir que les bases sur lesquelles reposent le projet de la commission auraient encouru le désaveu de quelques ministres. Ces bases ayant été déjà établies par la Chambre, la plupart relativement aux points les plus importants, et le gouvernement ne les ayant point combattus, on ne pouvait pas prévoir qu'il y aurait lieu à une divergence d'opinions sur les fondements du travail.

Maintenant que cette différence de vues existe l'orateur pense qu'il s'agit d'accorder quelque temps afin d'arriver à une solution par la voie constitutionnelle. Certes il faut dans l'œuvre de la régénération politique se garder d'agir trop lentement, mais il est constant que l'on doit se garder en même temps d'agir avec trop de précipitation. C'est au Roi de décider sur la divergence d'opinions qui a surgi dans le cabinet, et il importe d'attendre avec confiance la décision de S. M. On aime à croire que cette résolution sera prise avec calme et après mûr examen des deux opinions; la nation de même que la Chambre sentira que le délai de deux ou trois jours ne saurait être pernicieux à l'affaire, et qu'au contraire il en peut résulter beaucoup de bien. Ceux qui montrent tant d'empressement, dit l'orateur, finiront par reconnaître qu'il s'agit avant tout d'apprécier d'une manière calme la situation. Le court délai à accorder offrirait peut-être l'avantage que les ministres pussent tomber d'accord sur les points en litige. Une constitution basée sur la constitution anglaise, modifiée d'après les besoins et les penchants de notre pays, nous fut annoncée par le ministère, elle fut désirée par la Chambre, elle fut projettée par la commission. En présence de ces faits, on pourrait conjecturer que les différences d'opinion ne se rapportent qu'à des points peu importants. Que les ministres avisent encore mûrement combien il serait favorable au bien du pays qu'ils s'entendissent et que le ministère qui a pris avec patriotisme sur lui une grande tâche, fît tous ses efforts pour rétablir l'union dans son sein, ce qui avancerait puissament la révision de la constitu-

tion. Le Roi, la nation entière apprendrait avec satisfaction que cet accord eût pu être établi parmi les membres du conseil.

M. Van Goltstein croit devoir répondre succinctement au préopinant. Il pense que celui-ci n'a pas bien apprécié son opinion, parce qu'il est parti d'un autre point de vue. Lui, M. Van Goltstein, ne prétend nullement qu'il y a un pacte de conclu par cela seul que la Chambre a exprimé ses voeux par rapport à la révision. Mais il y a plus; le gouvernement a répondu aux voeux émis par l'assemblée, et un vote de confiance, fondée sur cette réponse, a été accordé ensuite. Si le préopinant avait bien posé la question, il serait arrivé à la même conclusion que l'orateur. Pour ce qui concerne le travail de la Chambre, et la marche que l'on a suivie à cet égard, tout cela M. Van Goltstein le trouve étranger à cette assemblée. La commission a été appelée pour donner son avis à la Couronne; elle s'est acquittée de sa tâche, et c'est maintenant au gouvernement d'utiliser son travail; mais il ne peut servir de règle à la Chambre. Aussi l'orateur ne trouve-t-il pas nécessaire d'entrer dans une discussion à ce sujet.

M. Verwey Mejan : Moi aussi j'ai appris avec regret la déclaration faite par le chef du premier ministère proprement dit qu'ait eu la Néerlande. D'abord je croyais qu'il serait le plus prudent de prendre cette déclaration pour notification seulement, d'autant plus que j'entendis entamer une discussion sur la question de savoir quels principes devaient être adoptés ou réjetés. J'ai appris toutefois avec satisfaction l'esprit de ce qui a été dit, et le voeu exprimé de toutes parts de ne pas prendre cette communication ministerielle pour simple notification, et d'en faire ce que l'on a coutume d'appeler un fait accompli. Il s'agit ici d'affaires trop graves; l'avenir du pays même est ici en question. Aussi cette communication mérite-t-elle d'être prise en mûre considération. Qu'elle en sera la suite? On a manifesté le désir que les ministres avisassent encore afin de bien s'assurer s'il ne serait point possible de se mettre à l'unisson. La nation craint deux choses: ou qu'on aille trop loin lors de la révision de la constitution, ou bien qu'on se limite trop dans cette œuvre régénératrice. Cette crainte le ministère pourrait peut-être la faire cesser. L'affaire exige une prompte solution, les moments sont précieux; un nouveau ministère aura à recommencer un travail qui est maintenant presque terminé. Si l'union pouvait être rétablie dans le sein du ministère, ce serait bien favorable aux intérêts de la patrie. Je propose même d'en exprimer plus particulièrement le voeu.

Cette espèce de proposition fut debattue. M. Gevers, tout en appréciant les bonnes intentions du préopinant, doute qu'il y eut lieu ici de formuler une proposition; car on doit présumer que les ministres, avant de venir faire une déclaration si importante, aient bien pèsé leur décision; il serait peut-être même peu compatible avec leur dignité de changer d'opinion d'un jour à l'autre.

M. Schooneveld également croit la tentative d'amener une conciliation dans les opinions des ministres comme peu propre à arriver au but désiré. Les membres du conseil ne seront pas, dit-il, décidés à faire leur déclaration sans qu'il ait été question de différends sur des points importants.

M. Verwey Mejan dit qu'il n'a pas voulu formuler une proposition dans toute l'étendue de ce mot, mais qu'il a voulu provoquer l'occasion pour la Chambre de manifester son opinion plus particulièrement à l'égard du ministère. Il n'insiste donc pas sur son idée au point d'en vouloir faire une proposition définitive.

M. Van Rosenthal applaudit au retrait de la proposition faite par le préopinant, attendu qu'elle n'aurait pu avoir de suite efficace; il partage entièrement l'opinion émise par son collègue de la Hollande méridionale (M. Schooneveld) qu'on doit présumer que des hommes d'état, dans un moment aussi solennel que celui-ci, ne viendraient pas au sein de la représentation avouer leur désunion, sans qu'ils aient fait tout leur possible pour concilier leurs opinions. Les points en litige doivent donc être importants, et en présence de cette divergence d'opinions une partie du ministère demandera sa démission. Toutefois, comme la révision de la constitution est désirée ardemment, on pourrait provoquer une déclaration du ministère de sa bonne volonté de rester provisoirement à la tête des affaires, et de faire marcher la réforme constitutionnelle autant que cela pourra être compatible avec la situation du ministère. Il y aura toujours beaucoup de points sur lesquels il n'y aura nulle divergence d'opinions parmi les membres du cabinet; ils pourront toujours amener quelque résultat quant au règlement des élections provisoires.

M. Van Heemstra, tout en déplorant la division qui s'est manifestée dans le cabinet, ne croit pas qu'on puisse arriver à bonne fin dans la grave question dont il s'agit par des modifications partielles; il demande, aujourd'hui, comme il l'a fait antérieurement qu'on fasse connaître tout le système des changements à introduire dans la constitution, qu'on ne relègue aucun point à un avenir incertain. Cela produirait un effet facheux.

M. Van Rosenthal aussi veut une révision systématique; il prétend cependant qu'on peut donner exécution aux articles additionnels, en attendant que les projets de la révision totale soient présentés: il a émis cette idée pour faire avancer les affaires.

Ici s'est terminée cette discussion.

Ce sont le président du conseil, M. le comte de Schimmelpenninck, et le général Nepveu, ministre de la guerre, qui sont sortis du cabinet. Ils ont publié tous les deux les motifs qui leur ont dicté cette résolution. Le différend s'est manifesté surtout par rapport à la composition d'une Chambre de Pairs, à la latitude donnée à la liberté de réunion, au système de défense et à la question coloniale; toutefois il semble, d'après les opinions émises par ces ministres sortans, qu'ils s'opposaient en général à la tendance du projet de la commission, M. Nepveu surtout en craignait des suites pernicieuses pour l'Etat. Ils sont d'avis que d'après ce projet le principe monarchique serait trop affaibli, qu'il y a même des allures républicaines.

Quoiqu'il en soit, on ne pouvait nier que la division dans le cabinet, le retard qu'éprouvait la réforme constitutionnelle ne produisît un mauvais effet dans l'esprit public, effet qui ne pouvait être détourné que par une déclaration nette et franche du ministère et de sa complète reconstruction. C'est ce qui vient d'avoir lieu. Le ministère fut ainsi completé:

M. Luzac a remis le portefeuille de l'intérieur à M. de Kempenaer, et ne tient actuellement que le portefeuille des cultes

réformés et israélite ; M. Ossewaarde, ancien secrétaire-général, fut nommé ministre provisoire pour les finances et vient lui-même d'être remplacé par M. Bosse, référendaire au même département ; M. le baron Bentinck, notre plénipotentiaire à Bruxelles, fut nommé ministre des affaires étrangères ; le général Voet accepta le ministère de la guerre. Le comte de Schimmelpenninck reprit ses fonctions de ministre des Pays-Bas à la Cour de Londres.

Ainsi trois des membres de la commission qui a rédigé le projet de réforme constitutionnelle sont entrés dans le ministère : ce sont MM. Donker Curtius, Luzac et de Kempenaer. La discussion dans les feuilles publiques a été assez vive au sujet des points culminants dans la révision de la Loi Fondamentale, ceux de la formation d'une Chambre de Pairs, les questions des colonies, de la défense, de l'enseignement etc. Il y a eu des adresses en faveur d'une révision bien large, il y en a eu en faveur d'une révision restreinte ; la discussion a perdu quelque peu de ses grandes proportions et on est descendu sur le terrain des questions tant soit peu personnelles en agitant la question de savoir pourquoi M. Thorbecke ne forme point partie du cabinet Ses amis s'efforcent de rappeler son grand mérite dans tout ce qui s'est passé au sujet de la régénération politique, et s'étonnent de ce que ce grand publiciste ne fût pas de même élevé au pouvoir.

M. Donker Curtius qui, s'il n'est pas président reconnu du ministère, l'est de fait, a developpé franchement dans la séance de la Seconde Chambre du 13 mai dernier, dans une espèce de manifeste les vues du cabinet ; ce discours, que nous allons reproduire comme étant de la plus haute importance pour bien saisir la marche que veulent suivre les ministres actuels, a été applaudi avec chaleur dans plusieurs adresses : quelques uns pourtant trouvent ce manifeste comme allant trop loin. Ce sera à la Chambre de décider. Elle s'était ajournée indéfinement. Elle vient de reprendre ses travaux le 20 juin. Pendant l'intervalle le ministère s'est occupé de rédiger définitivement les projets de la révision qui, selon la Constitution actuelle, doivent être établis distinctement. Pour bien apprécier l'esprit dans lequel ces projets sont rédigés, nous communiquerons, en premier lieu, d'après le *J. d. l. Haye*, à nos lecteurs le discours de M. Donker Curtius, dont nous venons de parler. Il est ainsi conçu :

« Nobles et Puissants Seigneurs,

Lorsque le président du conseil des ministres *ad interim*, M. le comte Schimmelpenninck, nous fit connaître que la Loi Fondamentale allait être révisée d'après les bases de la constitution britannique, modifiée suivant nos moeurs et nos usages, nous crûmes que cet homme d'Etat avait seulement en vue la responsabilité des ministres et les élections directes.

Cependant, peu à peu nous nous aperçûmes que nous nous étions trompés sur ce point ; un sens plus large devait être attaché à ses paroles. Il est inutile d'entrer ici dans de longs détails pour expliquer quelle était l'extension, qui, à son avis, devait être donnée à la représentation nationale, surtout en ce qui concerne la Première Chambre des Etats-Généraux, moins encore pour exposer au grand jour l'opinion de cet homme d'Etat relativement à plusieurs autres points. Un seul des autres ministres partageait cette opinion ; les autres, la majorité, ne croyaient pas pouvoir s'y réunir. De là, la dissolution partielle du ministère formé par le comte Schimmelpenninck.

Honorés de la confiance du Roi, paraissant de nouveau aujourd'hui devant cette Chambre, les ministres restés au pouvoir pensent qu'il est de leur devoir de faire une déclaration pleine de franchise, à la Chambre et en présence de toute la nation. Le Roi, aussi bien que ses conseillers, doivent savoir si les principes sur lesquels se basera notre constitution politique seront approuvés ou rejetés par la nation. Nous ne connaissons de gouvernement établi, à même de repousser des voeux exagérés, et d'organiser l'administration sur le pied d'une parfaite économie, que celui qui cherche son appui dans l'opinion de la majorité de la nation.

Les hommes d'Etat qui, à l'époque actuelle, sont appelés à jeter les bases d'un nouvel ordre de choses, doivent, avant de commencer leur oeuvre, embrasser d'un regard assuré, les véritables besoins de la nation. Ces besoins, qui sont de différente nature, doivent être calculés d'après les traditions et le type caractéristique de chaque peuple, et d'après l'influence qu'ont exercée sur lui les penchants, les institutions et les exemples des nations voisines.

En appliquant ce principe à la Néerlande nous croyons arriver à un résultat tout autre que celui qui embrasse la constitution britannique en l'envisageant même dans sa plus large acception. Mais pour exposer notre opinion dans un ordre successif d'idées, qu'il nous soit permis de nous arrêter un instant d'abord devant les institutions dont nous avons besoin, et ensuite devant l'administration d'économie politique.

Quelles que soient les modifications que nos institutions politiques ont subies depuis cinquante ans, quelle qu'ait été l'influence que le développement des idées nouvelles a exercée sur la nation, deux sentiments se sont surtout signalés chez elle : d'abord un attachement sincère à la Maison d'Orange ; ensuite, un pur esprit civique. La nation à ce sentiment instinctif que, de même, cette existence politique dépend du maintien de la souveraineté dans la Maison d'Orange. Elle veut, si tout ne nous trompe pas, que le Roi soit placé à cette hauteur exceptionnelle d'où il peut dignement représenter le pays, car ce n'est qu'à l'ombre de la dignité royale que tous pourront jouir, nous ne dirons pas de l'égalité complète, qui est imaginaire et dont l'existence est impossible dans toute société, mais de cette égalité devant la loi qui est devenue un besoin de notre époque. Outre ce premier sentiment, il en est un autre que nous tenons de nos ancêtres, et que nous appelons esprit civique. Cela ne veut pas dire de nouveau que nous ne soyons pas fiers de retrouver au milieu de nous les petits-fils de ceux qui dans les siècles précédents ont rendu leur nom immortel ; que nous voulions enlever toute influence à la naissance ou contester à qui la mérite, toute distinction acquise par des titres d'honneur. Nous comprenons ici par esprit civique ce penchant chez tout Néerlandais que l'on observe également dans les classes moyennes, qui le porte à ne se laisser aveugler par aucune apparence extérieure, à ne pas se créer des besoins auxquels on ne parvient à peine à satisfaire à la longue que par des moyens inapplicables. Nous comprenons par esprit civique, cet esprit d'ordre, ce besoin de se rendre sur toutes ses affaires un compte exact, cette prudente sollicitude pour l'avenir qui forme le type caractéristique de notre nation.

Ainsi nous avons besoin d'institutions où le Roi soit maintenu à la hauteur de sa digneté, et où la nation soit représentée d'après les sentiments qui l'animent. Mais comment arriver à ces institutions ? A l'époque actuelle, aujourd'hui que les murs qui séparaient les peuples tombent chaque jour en ruines, faut-il aller les puiser seulement dans les institutions qui ont existé autrefois ? La Néerlande est-elle restée étrangère à tout ce qui s'est fait chez les peuples voisins ? N'a-t-elle pas eu connaissance des réformes que la Grande-Bretagne a apportées dans sa charte ? des constitutions politiques qui se sont succédé tour à tour en France ? des institutions que la Belgique s'est données et sous l'empire desquelles elle vit tranquille et satisfaite, au milieu de l'agitation fiévreuse de toutes les nations ? La Néerlande ne voit-elle pas, ne lit-elle pas, n'apprécie-t-elle pas les Lois-Fondamentales qui sont publiées dans toute l'Allemagne ? N'éprouve-t-elle pas de sympathie pour les libertés de la presse, du culte religieux, de l'instruction et du droit de réunion, qui, sous une surveillance équitable exercée pour le maintien de l'ordre public, paraissent pouvoir soutenir l'épreuve de l'expérience pratique ? En effet, nous pensons qu'on se tromperait étrangement si l'on croyait que les idées de l'époque n'ont pas jeté de profondes racines dans notre pays. Nous devons donc, en fondant chez nous de nouvelles institutions, reporter nos regards sur ce qui s'est fait ailleurs et prendre le bien partout où il se trouve ; et nous devons aussi ne perdre de vue ni le point élevé où la dynastie régnante est placée en face de la nation, ni l'esprit civique de la nation que nous venons de définir, et qui, sous l'autorité royale n'admet aucune grande distinction entre les habitants.

C'est sous l'influence d'une pareille pensée, que dans les modifications proposées pour la Loi-Fondamentale, une liste civile suffisante a été assuré à la dynastie régnante ; qu'il a été laissé au Roi de grandes

prérogatives et surtout la libre nomination; qu'ensuite, à l'exemple de la Belgique, la représentation nationale est devenue une vérité et que les deux chambres seront élues par la nation. Il a été aussi laissé aux habitants du royaume une équitable influence sur les administrations provinciales et communales, tandis que le pouvoir royal, pour le maintien de l'intérêt général, peut réprimer tous les écarts de ces administrations et que l'inviolabilité de la loi prévient tout conflit entre elles. La liberté de la presse, celle du droit de réunion, et la liberté égale du culte et de l'instruction sont les signes caractéristiques de notre époque. Une Loi-Fondamentale qui n'en contiendrait pas les principes serait incomplète. Mais le Néerlandais, toujours attaché à l'ordre public, et sincèrement convaincu que la véritable liberté et la prospérité publique y sont intimement liées, n'exclut en aucun point les prescriptions de la loi et la responsabilité. C'est aussi là l'esprit qui nous a guidés dans les modifications apportées à la Loi Fondamentale. — Telles sont les principales bases des institutions qui vous seront proposées et auxquelles il paraît que la majeure partie de la nation ne refusera pas son approbation; car ce ne fut pas un acte sans portée, que la publication de la Loi-Fondamentale modifiée; cette publication, dictée par un sentiment de modestie, a eu lieu dans le but d'apprendre à connaître les opinions de la nation. La commission du 17 mars dernier a bien su qu'elle ne pouvait pas livrer une œuvre parfaite: elle savait bien que son travail présenterait des lacunes, des imperfections, des erreurs même; mais c'est aussi pour cela qu'elle a demandé la publicité pour son œuvre, afin que chacun pût émettre son opinion et que le gouvernement pût en tirer parti pour la proposition définitive qu'il aurait à faire, bien persuadée que dans le conseil d'Etat et dans cette assemblée il existe une plus grande connaissance des choses que dans une commission composée de cinq membres, et encore bien plus de lumières et de savoir dans la nation entière. Le Roi devait aussi avant tout connaître l'esprit de la nation. Le Roi devait savoir s'il pouvait accepter ou non les bases proposées par la commission.

Cet appel n'a pas été fait en vain: de tous côtés on nous a adressé des observations, dont plusieurs sont dignes d'attention; mais la voix générale, tant dans les écrits publics que dans un grand nombre de pétitions adressées au Roi, s'st declarée pour les bases générales du projet.

Il serait prématuré d'entrer ici dans des développements sur un projet d'institutions qui n'est pas encore présenté à VV. NN. PP. Cependant, il nous est impossible de nous taire complètement à ce sujet, et nous aimons à déclarer à VV. NN. PP. ainsi qu'à la nation, quels sont les principes d'économie politique auxquels nous sommes attachés, et du maintien desquels dépend l'existence de l'administration.

Mais il est nécessaire, en second lieu, de préparer, à côté des institutions plus en rapport avec l'esprit du temps, une administration de l'économie politique, pareillement entée sur les mœurs et les besoins de la nation. — Les bases de cette administration doivent être: *simplicité* et *économie*.

Nous réunissons ces deux idées, parce que nous n'entendons point par économie retrancher aux traitements des employés déjà assez sobrement rémunérés, mais nous avons en vue cette économie qui résulte de la simplicité, et dont la conséquence doit être que l'administration des diverses parties de l'économie politique ne soit confiée qu'à un nombre limité de personnes, afin que chacun sache qu'en règle générale il doit s'efforcer de se créer lui-même une existence par le seul développement de ses forces et de ses capacités, puisqu'il lui reste peu d'espoir d'occuper une charge publique aux dépens du trésor de l'Etat.

Il ne faut pas que la Néerlande en ceci prenne un vol plus élevé que ses forces ne le lui permettent. Du moment qu'elle se borne aux vraies limites de sa puissance, et qu'elle donne avec discernement un développement à ses ressources, les résultats dépasseront toute attente, ce qui arrive constamment là où l'esprit du travail est joint à l'intelligence. La surexcitation, au contraire, conduit à l'épuisement et à l'anéantissement.

Toutes les nations, les plus grandes même, existent plus par le droit que par la force. Si toutes les puissances conspirent contre une seule, la question est bientôt résolue en faveur de la plus grande force.

Cette position se rapporte plus particulièrement aux nations vulgairement dit du second ou troisième ordre Elles ont droit à une existence indépendante, par le fait même qu'elles existent; et si les grandes puissances permettent que le droit soit mis de côté, et que le plus fort anéantisse le plus faible, elles signent une sentence qui, par la suite, pourrait causer leur propre destruction.

Il n'est donc point nécessaire que la Néerlande, forte de son bon droit, développe une plus grande puissance que ses forces ne l'admettent. Loin de là: qu'elle limite ses dépenses, elle peut faire honneur à tous ses engagements; c'est ainsi que la confiance sera consolidée au dedans et qu'elle inspirera l'estime et le respect au dehors.

Pour parvenir à cet état de choses si désiré, nous devons tout réduire à un moindre échelle. Le pouvoir et le respect dû à l'Etat n'en souffriront point, si nous confions nos intérêts internationaux fort rarement à des ministres, en règle générale, à des chargés d'affaires, et quelquesfois même à des agents commerciaux ou à des consuls. C'est ainsi que le chiffre du budget du département des affaires étrangères pourra être diminué sensiblement.

Pour ce qui regarde le gouvernement intérieur, nous ne pensons pas que dans ce moment la suppression de quelques provinces pût prendre faveur dans l'esprit de la nation: et nous n'y voyons pas de si grandes économies, puisque une division en plus grandes parties entraînerait nécessairement un parcellement plus étendu des administrations inférieures. Néanmoins, en partant du principe que le gouvernement général peut abandonner beaucoup d'affaires à la gestion des autorités locales, et qu'il n'est point appelé à donner des secours pécuniaires à des institutions de moindre importance, il pourra encore et peu à peu s'effectuer de considérables économies.

C'est ainsi qu'une liberté progressive et sans entrave du commerce et de l'industrie diminuera les frais de l'administration financière, par la diminution de quelques impôts et par une répartition plus égale sur ceux qui peuvent les supporter.

Tout cela ne peut se faire en un jour; mais la ferme volonté d'atteindre ces résultats doit exister, et elle sera maintenu par une représentation choisie pour les deux chambres par la nation elle-même.

La distribution de la justice est instituée sur un pied trop coûteux, et a en outre pour funeste conséquence, que ceux qui doivent y avoir recours ne peuvent guère obtenir justice qu'en exposant une part considérable de leur fortune. La perte que la nation en éprouve, outre les frais portés au budget de l'Etat, est difficile à déterminer; mais elle contribue certainement à appauvrir la classe bourgeoise. En simplifiant considérablement les institutions judiciaires, on parviendra à atteindre ce double but: diminuer les dépenses du budget et en même temps la charge qui pèse sur ceux qui ont recours à la justice.

Ce qui est encore d'un plus puissant intérêt, ce sont les forces de terre et de mer, c'est le budget de la marine et celui de la guerre. Suivant notre manière de voir, les chiffres de ces budgets excèdent de beaucoup les forces de la nation. Loin de nous l'idée de vouloir nous restreindre uniquement à la garde nationale armée; en des temps ordinaires même nous avons besoin d'une force militaire fixe, qui ne soit pas abandonnée à l'arbitraire, et sur laquelle reposent des devoirs sacrés, en échange des droits qu'on lui reconnaît. Rien ne se prête tant à l'augmentation ou à la réduction que les armements militaires, soit de terre, soit de mer. Il ne saurait être question ici des mesures que des circonstances extraordinaires pourraient rendre nécessaires; car alors une nation qui n'a pas perdu tout amour de son indépendance, ne doit reculer devant aucun sacrifice. Mais la question qui se présente ici est de savoir jusqu'à quel point peut être restreint en des temps ordinaires, le chiffre des dépenses pour les forces de terre et de mer. Et si — à l'égard de notre marine, tout en ne perdant pas de vue les intérêts de nos colonies et de notre commerce — nous jetons un coup d'oeil retrospectif sur ce qu'à certaines époques a coûté une force armée qui était cependant assez considérable, nous voyons que nous ne sommes pas encore arrivé au chiffre le plus minime qui devrait être affecté à cet emploi.

Ceux qui seront chargés de la gestion des intérêts du pays, doivent, sous ce rapport aussi, avoir la ferme volonté de diminuer considérablement ces dépenses; et, après mûre réflexion et une comparaison impartiale de nos forces et de nos besoins, stipuler une somme à laquelle doivent se borner ces dépenses à une époque déterminée.

Bien que nos possessions d'outre-mer ne puissent être administrées dans la métropole, mais aux colonies mêmes, le pouvoir législatif fixera néanmoins les bases de cette administration, et désormais toutes les ouvertures seront faites, non pas sous le voile du mystère, à une commission d'Etat, mais à la représentation nationale même, afin qu'elle puisse ratifier avec une entière connaissance de cause les comptes de notre administration coloniale. Cette coopération et la publicité qui en découlera nécessairement, ne manqueront pas d'exercer une influence salutaire, et bientôt l'on verra diminuer les nonvaleurs qui absorbent tant de ressources, produits de nos colonies.

On nous demandera peut-être comment le gouvernement pourra maintenant congédier sans pitié ceux qu'il avait attirés autrefois dans une carrière que lui-même croyait être la meilleure. Le gouvernement osera-t-il agir de la sorte, en se basant snr de nouvelles institutions, envers ceux que la loi a déclarés inamovibles? Non! le bien aussi ne doit s'acquérir que par des moyens honnêtes. — Non! le gouvernement ne veut pas plus être révolutionnaire que réactionnaire. Le projet de constitution, tel qu'il est soumis en ce moment au conseil des ministres,

assure à tout fonctionnaire inamovible les deux tiers de son revenu.

En observant une stricte neutralité dans les affaires concernant l'exercice du culte, le rôle du gouvernement se borne simplement à la surveillance et à la police, et des économies pourront également se faire dans les départements des cultes.

Cet exemple ne restera pas sans résultat, en ce qui touche d'autres fonctionnaires, ni pour le législateur, ni pour le gouvernement de la Néerlande, dont la bonne foi est proverbiale. Le gouvernement d'un pays, tout en passant en d'autres mains, n'est pas celui d'un jour, n'est pas celui de quelques années; il est celui de l'avenir; et les simplifications et les économies qu'il aura obtenues ne manqueront pas de porter leurs fruits de jour en jour, d'année en année.

Telles sont, tracées à larges traits, les vues de ceux qui en ce moment sont appelés au gouvernement, vues dont ils ne s'écarteront pas pendant leur administration provisoire, et ils prépareront, autant qu'il est en leur pouvoir, les bases des nouvelles institutions, afin qu'un ministère définitif, après l'adoption de la Loi Fondamentale modifiée et appuyé par les représentants de la nation, puisse les réaliser.

Si la nation donne son adhésion à ces vues, elle doit nous prêter son appui. Nous prierons les hommes éclairés de ne pas nous refuser leur concours; nous le réclamerons au nom de la patrie.

Si, par contre, l'on n'y adhère point, si l'on ne croit pas pouvoir faire sur l'autel de la patrie le sacrifice d'une partie des opinions particulières aussi divergentes qu'il y a d'individus qui nous entourent; si nous nous méprennons dans notre appréciation sur ce que nous croyons être le véritable vœu national, — que d'autres hommes politiques se présentent et prennent en mains le gouvernail de l'Etat, afin que la patrie ne périsse pas.

Quant à nous, reportant nos regards vers la Providence, vers la Toute Puissance, devant laquelle nous tous, chacun suivant sa conviction, nous nous prosternons humblement, devant cette Toute-Puissance qui tient dans ses mains les destinées des peuples et des dynasties, c'est en toute conscience que nous avons exprimé notre opinion. Que la nation, et vous Nobles et Puissants Seigneurs, décidiez après mûre délibération. Notre conduite se règlera sur votre décision.

Le Roi qui nous gouverne, n'a qu'un seul désir, n'a qu'un seul but, le bien-être de son peuple.

Dans la Seconde Chambre du 20 juin il a été reçu un message royal accompagnant douze projets de loi relativement à la réforme constitutionnelle.

Le message royal porte entre autres passages ce qui suit: « J'ai présenté ces projets à l'examen de VV. NN. et PP., les yeux fixés non seulement sur la situation intérieure du pays, mais aussi sur les événements qui, dans la plupart des autres Etats de l'Europe, ont amené des réformes dans les conditions sociales. Bien que notre patrie, Dieu soit loué, soit restée étrangère aux convulsions violentes qui ont ébranlé d'autres Etats, la prudence exige de ne point perdre de vue ce qui paraît être devenu une nécessité générale pour les peuples.

« J'aime à croire que la Loi Fondamentale, modifiée d'après les projets qui vont être soumis à votre examen, répondra aux besoins de l'époque, et qu'elle laissera en même temps à l'avenir de décider, si, en présence d'autres circonstances, nos institutions sociales auront à subir des développements et des améliorations ultérieures et graduelles.

« Je conçois que sur plusieurs points d'un intérêt plus ou moins puissant il peut y avoir une divergence d'opinions, je sais qu'une telle divergence existe réellement; mais surtout dans les circonstances actuelles, c'est pour chacun un devoir de sacrifier quelque peu de ses propres opinions et de faire preuve ainsi d'un esprit de conciliation.

« Moi-même, NN. et PP. SS., je me suis imposé ce devoir pour ce qui regarde plusieurs modifications constitutionnelles, et je vous recommande avec une vive instance de suivre cette voie, seul moyen de favoriser la concorde, qui est le véritable salut de la patrie. »

Dans l'exposé des motifs général le gouvernement dit que dans tous ces projets il a eu à cœur de consolider les droits et les libertés des habitants. Il les a élargis d'après un système bien libéral, et a posé en principe que, dans toute société bien organisée, chacun doit savoir sacrifier une partie de sa liberté naturelle, afin de sauvegarder l'ordre public.

Le gouvernement s'est pénétré en même temps de la vérité que la nation a fait des progrès et qu'on ne saurait lui refuser une influence plus grande dans les affaires générales, provinciales et communales.

Aussi le gouvernement a-t-il préparé une modification complète de la Constitution et, pour la précision du texte, s'est-il entouré des lumières d'un homme qui jouit d'une grande réputation dans la littérature nationale.

« Rien n'eût été plus facile, ainsi se termine cet exposé, que de rédiger un projet de Constitution tout-à-fait nouveau. Il présentait, au contraire, plus de difficultés de reconstruire l'ancien édifice social, d'après les règles prescrites à cet égard.

« Le gouvernement ne s'est pas laissé déconcerter par la difficulté de cette tâche; car il sait que tout pas, quelque petit qu'il soit, fait en dehors de la voie légale, mène au désordre, à la dissolution; et si les Pays-Bas jouissent de la tranquillité et de l'ordre, c'est grâce, en premier lieu, à l'esprit modéré de nos populations loyales, et d'autre part à la marche suivie par le gouvernement, qui s'est imposé le devoir d'éviter toute secousse violente et de maintenir intactes les lois existantes du royaume. »

Quant à l'art. 41 du nouveau projet, relativement aux colonies, il est dit dans l'exposé des motifs:

« Les deux articles qui remplaceront l'art. 59 de la Loi Fondamentale, ont fait le sujet d'un mûr examen du gouvernement. L'idée prédominante fut que par l'art. 59 le concours du pouvoir législatif dans les affaires coloniales était trop limité.

« Si, d'un côté, le gouvernement a reconnu la justesse de cette observation, d'autre part il ne pouvait pas perdre de vue que les colonies se trouvent toujours dans une situation quelque peu exceptionnelle, et que par la nature même des choses on n'y saurait admettre les mêmes conditions administratives que dans le royaume d'Europe.

« Le gouvernement, dans les modifications proposées, croit avoir trouvé le juste-milieu propre à assurer la marche régulière des affaires coloniales, à admettre le concours du pouvoir législatif, et à lui garantir les communications les plus larges touchant toutes les affaires des possessions d'outre-mer.

« Les règlements gouvernementaux de ces possessions peuvent être considérés comme les Lois Fondamentales des colonies: dorénavant, ils seront établis par la loi.

« Le rapport annuel à faire aux États-généraux peut être pris dans le sens le plus étendu; il embrasse toute l'administration financière et la responsabilité de l'administration coloniale, ainsi que la situation des colonies. Le compte rendu colonial, après examen préalable des États-généraux, est approuvé par la loi, le solde de compte définitif est porté au budget de l'État.

« Il s'entend, que là où l'assentiment de la représentation natio-

nale est nécessaire, toutes les pièces demandées par les Chambres pour s'entourer des lumières nécessaires, leur seront fournies.»

Dans les nouveaux projets le droit d'association et de réunion est reconnu. La liberté des cultes est garantie de toute atteinte par l'absence du placet; mais l'exercice extérieur du culte en dehors des églises est limité aux localités où il existe aujourd'hui. La liberté d'enseigement, enfin, n'est limitée que par les garanties de capacité et de moralité exigées des instituteurs, et seulement en ce qui concerne l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ou moyen.

A la vérité, le ministère a fait subir au travail de la commission un grand nombre de changements, mais ce sont bien plutôt des changements de rédaction que de tendance. Parmi les modifications de tendance il n'y en a que sept essentielles, à savoir: 1°. le cens électoral est fixé à 20 fl. au minimum et à 160 fl. au maximum, 2°. le cens d'éligibilité des membres est de 500 à 1200 fl.; 3°. les membres de la première Chambre sont élus pour neuf ans; 4°. le Roi nomme le président de la Chambre haute sans présentation de candidats; 5°. l'âge de 40 ans exigé aujourd'hui chez les membres de la première Chambre, est remplacé par celui de 30 ans, comme chez les membres de la seconde Chambre; 6°. les Chambres actuelles ne cessent d'exister qu'au jour de l'ouverture des nouvelles Chambres; 7°. enfin le Brabant septentrional ne contiendra que quatre districts électoraux, ce qui réduit le nombre de ces colléges et des membres de la première Chambre à 33, et celui des membres de la seconde Chambre à 66.

D'après les bruits qui s'accréditent dans les sections de la Chambre il y a eu un grand rapprochement d'opinions; aussi espère-t-on que bientôt la Néerlande aura à s'enorgueillir d'avoir accompli une grande réforme constitutionnelle avec toute la franchise et en même temps toute la modération qui caractérisent cette nation.

En attendant la solution constitutionnelle les Chambres ont voté la loi qui établit définitivement le solde colonial de 1846, fixé à *f* 3,652,000.

Plusieurs membres de la Seconde Chambre ont déclaré à cette occasion ne voir pas de garanties suffisantes dans la manière que l'art. 59 de la constitution a trouvé son exécution jusqu'ici; mais, comme cet article est sur le point de subir une modification, il n'ont pas combattu ultérieurement le projet.

Le chiffre du solde colonial de 1846 est moins élevé que celui de 1845, fixé dans le temps à *f* 4,738,311. Ce décroissement s'explique par la diminution de la valeur de plusieurs produits coloniaux. Le total s'en élevait en 1845 à *f* 32,929,505, en 1846 à *f* 30,548,768.

Il résulte des données fournies par le gouvernement à cette occasion qu'en 1846 il y a eu 194,876 picols de café de retenu aux ventes publiques de la Société de commerce, dont il a été vendu sous main 96,140 picols avant les grandes ventes de cette année et dont le rendement est porté en ligne de compte dans le solde de 1846; l'autre partie de ce café, se montant à 98,736, entrera dans les états de 1847. La question est maintenant de savoir si la vente sous main des produits retenus aura lieu dans le cours de cette année; elle dépendra des besoins du trésor. Si ces besoins le permettent, le département des colonies préfère toujours un règlement définitif à la fin de l'année.

— D'après les derniers rapports reçus de Java, les droits d'entrée et de sortie pendant 1847 se sont élévés à *f* 4,677,459.87; soit une diminution de *f* 785,221.54 sur l'année 1845 et de *f* 1,301,841.32½ sur l'année 1846.

Ce décroissement résulte du concours des circonstances: en premier lieu il y a eu importation moins considérable d'étoffes de laine et de cotonnades, suite nécessaire de l'encombrement du marché pendant les années antérieures; — ensuite il y a l'affranchissement du port de Mangkasser; — enfin la suppression temporaire des droits sur le riz, par suite de la disette en Europe.

La fabrication de sucre fait des progrès dans la résidence de Pasaroeang. La fabrique dite Ardiredjoe, appartenant à un Chinois, a produit en 1847 28,070 picols de sucre d'une terre de 360 bouws, ce qui fait à peu près 80 picols par bouw; la production moyenne en 1846 n'avait pas dépassé 54 p. par bouw. Ce progrès paraît devoir être attribué à l'emploi de nouveaux appareils pour la fabrication de sucre, ainsi qu'à une meilleure méthode de plantation, qui consiste à n'employer qu'une seule canne au lieu de deux comme on le pratiquait jusqu'à présent. D'autre part on cherche la cause de cette production vraiment extraordinaire dans les conditions peu communes du terrain, dans les soins tout particuliers apportés à la plantation, etc. Quoi qu'il en soit on s'attend à un accroissement toujours progressif de la production sucrière dans cette résidence. En 1847 elle s'y éleva à 315,000 picols, soit 35,000 de plus qu'en 1846; pour l'année courante elle sera problablement de 350,000 picols.

La récolte du riz promet d'être très abondante cette année.

— On reçoit des nouvelles bien favorables sur la production de l'étain de l'île de Banka; elle s'élevait en 1847 à 81,129 picols, chiffre qui n'avait pas encore été atteint. Le chiffre le plus élevé, celui de 1844, ne montait qu'à 69,526 picols.

— On vient de signer à Rotterdam et à La Haye une pétition au Roi afin de consacrer dans la nouvelle Loi Fondamentale l'émancipation des esclaves aux colonies néerlandaises, pour une époque qui ne dépassera pas les deux années. Les pétitionnaires demandent une loi qui accorde une indemnité équitable aux possesseurs d'esclaves. Ils disent que nulle réserve ou modération dans l'émancipation ne portera de fruits, et ils partent du point de vue religieux pour combattre l'esclavage. Ils insistent d'autant plus sur l'émancipation que les possessions occidentales de la Néerlande, en faveur desquelles surtout cette grande mesure est demandée, au moyen d'une administration sage et éclairée, offrent toutes les garanties pour y puiser les fonds nécessaires à l'indemnité.

— Le très révérend M. Van Rhyn, inspecteur des missions néerlandaises, est de retour depuis quelques jours à Rotterdam de son voyage aux Indes-Orientales. Il est parti de Batavia au commencement de février, et a fait le voyage par terre. Il s'est arrêté un mois à Ceylan, afin d'y voir de près le travail des missionnaires anglais; puis il a séjourné deux semaines à Caïro, Alexandrie et environs, et se préparait à faire un voyage à la Terre-Sainte; mais il en fut détourné par les nouvelles alarmantes de l'Europe et s'empressa de revenir par l'Allemagne dans la métropole. Il a l'intention de publier sous peu une notice sur son voyage.

— La culture du riz prend des développements dans le

Brabant Septentrional. Notamment dans la commune de Rosmalen, il a été fait divers essais qui ont été couronnés d'un succès complet.

— On a rapporté dernièrement le bruit de la mort du colonel Madiol. Nous voyons avec plaisir, par le *Handelsblad*, que ce bruit était dénué de fondement. Le 20 du mois de mai, les officiers du 5e rég. d'infanterie sont venus prendre congé de leur digne chef, qui est admis à la retraite après 44 années de service militaire.

— La société zélandaise des sciences, dans son programme de cette année, a mis au concours, entre autres, la question suivante:

«Écrire une histoire des colonies, établies ou conquises par des habitants de la Zélande sur la côte de la Guyane, et nommément à Rio Essequebo, Berbice, Surinam et les îles Antilles, de St. Eustache, Tabago, etc. On aura soin, dans les réponses à cette question, de bien préciser surtout comment ont eu lieu les émissions des terres, l'établissement des plantations, le travail primitif, soit par des esclaves ou des hommes libres; enfin on relèvera ce qui, dans les institutions ou les dénominations, porte le cachet de l'origine zélandaise.»

Les réponses pourront s'arrêter à l'époque où les colonies mentionnées ont cessé d'appartenir à la Zélande ou à des particuliers de cette province; ainsi l'on pourrait terminer, pour Surinam, à l'année 1682 ou 1683, et pour Tabago ou la Nouvelle-Walcheren, à l'année 1677. Un tableau succinct des vicissitudes ultérieures de ces colonies et leur état actuel rehausserait la valeur de la réponse, pour laquelle on s'appliquera, espère-t-on, à mettre à profit des pièces inédites qui répandront ainsi un nouveau jour sur le sujet mis au concours.

Sont nommées membres de la société zélandaise des sciences, MM. Van Hoëvell et Buddingh, à Batavia.

— On écrit de New-York, le 22 mai:

«Notre gouvernement s'occupe sans cesse de la réalisation du projet d'établir des services réguliers de steamers entre l'Union et les principaux ports des autres parties du monde. Les navires à vapeur affectés à ces services seront tous construits de manière à pouvoir être armés en guerre.

«Un service de steamers commencera encore cette année entre Montery ou San-Francisco et Canton, en Chine, ce qui sera d'une importance immense pour l'Europe.

«Le nombre des navires de l'Union destinés à la pêche de la baleine, dans l'Océan-Pacifique dépasse déjà huits cents. Il s'agit maintenant de munir beaucoup d'entre ces bâtiments de machines à vapeur pour que l'on puisse à volonté les faire naviguer à voiles ou à vapeur. Les navires en question auront pendant leur voyage une grande facilité à renouveler leur provision de houille, puisque ce combustible abonde sur toutes les côtes de la mer du sud.»

— Dans la séance de la Chambre des Communes du 6 juin, lord Ashley a proposé de transporter annuellement 1000 enfants en Australie. Le ministre Grey a répondu que le gouvernement s'occupe en ce moment même d'élaborer un plan d'émigration sur une grande échelle, et il croyait par conséquent que la proposition de lord Ashley ne saurait être prise en considération maintenant. Lord Ashley, satisfait de ce que le cabinet adhère au principe de sa proposition, l'a retirée.

— Le gouvernement anglais a présenté, il y a quelques semaines, un projet tendant à modifier les lois de navigation. Ces fameuses lois sont à peu près rapportées à l'exception des dispositions relatives au cabotage et à la pêche. D'après le nouveau système, déjà adopté en comité par la Chambre des Communes, l'importation sera libre des produits de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique destinés à la consommation. On sait qu'actuellement ces produits ne peuvent entrer qu'en entrepôt pour la réexportation. Les navires construits en pays étrangers et achetés par des sujets britanniques sont regardés comme nationaux. Toutefois, on a maintenu la disposition relative à l'équipage, d'après laquelle les deux tiers de l'équipage doivent se composer de sujets anglais.

Le gouvernement se réserve la faculté d'agir de représailles envers les pays dont les lois entravent le commerce et la navigation britanniques, ou qui ne traitent pas le pavillon anglais sur le pied d'une parfaite réciprocité.

Le ministre Labouchere a démontré la nécessité des modifications proposées et rappelé que la Hollande a dû son étonnante prospérité commerciale et maritime à une sage liberté, non à des restrictions, à des monopoles. La concurrence de tous les peuples ayant enlevé à l'Angleterre le monopole, d'ailleurs impolitique, la situation de ses fabriques et de son commerce demande un prompt changement de système.

— Lord J. Russell, dans la séance du 15 juin à la Chambre des Communes, a présenté deux propositions importantes dans le but de porter remède à la détresse des colonies anglaises des Indes occidentales. L'une de ces mesures consiste en l'allocation d'une nouvelle somme de cinq cent mille livres sterling pour favoriser l'émigration volontaire de la côte d'Afrique vers les Antilles anglaises, l'autre apporte une nouvelle réduction aux droits sur les sucres coloniaux.

«La détresse dont souffrent les colonies, a dit le ministre, ne ressemble guère à celle qu'elles ont eu à subir précédemment sous le régime du monopole, et ce qu'il importe d'examiner, ce sont moins les faits eux-mêmes que la législation qui a pu les provoquer. Deux lois principales les régissent.

«La première est celle qui affranchit les nègres. Cette mesure de justice était nécessaire; sans elle on eût eu à regretter des troubles et des insurrections. Mais on ne pouvait espérer que la mise à exécution s'en accomplirait sans inconvénients. Plus tard d'autres modifications furent apportées aux lois qui régissent les colonies. En 1846, un acte réduisit le droit sur l'importation du sucre étranger en Angleterre. Cette mesure était dictée, elle aussi, par des motifs d'une sage politique. Il eût été injuste de continuer à obliger le peuple anglais d'acheter fort cher des colonies le sucre qu'il pouvait se procurer ailleurs à bon marché. L'une et l'autre de ces mesures ont conduit au but que l'on avait en vue: la première avait pour objet de rendre la liberté à 800,000 individus; l'autre, de permettre à l'Angleterre de se procurer à de meilleures conditions le sucre dont elle avait besoin, et d'alléger les charges qui pesaient sur le peuple.

«La consommation du sucre a été en 1845 de 244,000 tonn.; en 1846, de 261,300; en 1847, de 290,700. Les recettes de ce chef ont été en 1845 de 3,745,000 liv.; en 1846, de 4,050,000; en 1847, de 4,596,000 liv. Mais on a dit que

beaucoup de plantations aux Indes occidentales avaient cessé d'être cultivées et qu'il faudra un grand nombre d'années pour leur rendre leur prospérité première. C'est là pour le gouvernement un motif d'intervenir. Si les droits étaient égaux, un article de qualité inférieure ne pourrait plus entrer en concurrence avec un article de qualité supérieure; mais aussi longtemps que l'inégalité des droits existera, cette injuste concurrence devra continuer d'exister.

«En résumé, en ce qui concerne le manque de bras aux Indes occidentales, déjà l'émigration volontaire des côtes d'Afrique vers les colonies anglaises des Antilles est permise, et le gouvernement, outre les 160,000 liv. déjà accordées, propose d'allouer une nouvelle somme de 500,000 liv. garanties par les revenus des colonies, pour encourager cette émigration (*sensation*). Quant au droit différentiel de 10 sh. réclamé au profit des sucres coloniaux, une mesure qui imposerait aux consommateurs anglais un sacrifice annuel de deux millions sterling était injuste.

«Le gouvernement propose en conséquence de réduire immédiatement le droit sur les sucres coloniaux à 13 sh. et de le réduire ensuite chaque année d'un shell. jusqu'à ce qu'il soit à 10 sh. (*écoutez*). Le gouvernement propose, en outre, de soumettre les sucres à une classification nouvelle. En conséquence, en juillet 1849, le droit serait sur le sucre brun étranger de 20 sh., sur le sucre moscovado étranger commun de 18 sh. 6 d. En 1850, le droit serait de 17 sh. 6 d. et de 12 sh.; en 1851, 15 et 11 sh.; en 1852, 14 et 10 sh. et en 1854, 12 et 10 sh.»

Ce projet a rencontré une assez vive opposition. Deux amendements ont été proposés au projet ministériel. Le premier, par Lord George Bentinck, qui demande simplement le rétablissement d'un droit différentiel de 10 sh. par quintal sur le sucre étranger pour une période de 5 ans. Le second, présenté par M. Gladstone, tend à maintenir en vigueur, pour six ans, encore, le système de droits établi en 1846, droits qui vont en diminuant jusqu'en 1851, époque où tout droit différentiel serait supprimé. Le gouvernement combat ces deux systèmes.

NECROLOGIE. — M. J. F. T. Mayor.

Nous avons déjà annoncé la mort de cet employé supérieur des Indes, en dernier lieu résident de Bezoeki et commissaire du gouvernement à Bali. Sa carrière longue et distinguée mériterait une notice plus détaillée. En attendant qu'un de ses nombreux amis s'acquitte de cette tâche, nous nous faisons un devoir de rassembler ici quelques particularités sur sa vie. Né le 1er février 1797 à Génève, il arriva le 5 septembre 1816 aux Indes comme employé subalterne. Quelques semaines plus tard le jeune homme de 19 ans entra au bureau particulier du capitaine du génie M. Cochius, emploi duquel il passa déjà au mois d'octobre suivant à la place de commis à la secrétairerie générale du gouvernement. Doué d'heureuses dispositions, d'un jugement sain, et se distinguant par ses capacités, il fit de rapides progrès. Successivement secrétaire de l'administration des bois et forêts, du résident de Samarang, commis en chef de la secrétairerie générale, attaché au gouvernement de Mangkasser etc., il fut élevé le 29 septembre 1828 intérimairement à la tête de ce gouvernement; il y fut confirmé le 23 février suivant. Il fit preuve de supériorité d'esprit en proposant alors déjà l'affranchissement de ce port; projet qu'il avait fort à cœur et qu'il tâcha de mettre à exécution. On sait qu'il vient d'être réalisé sous le gouvernement de M. Rochussen: l'homme qui en signala le premier les avantages a eu du moins le bonheur d'apprendre l'acceuil que ce projet trouva de toute part.

Le 23 juillet 1834 M. Mayor fut nommé résident de Soerakarta. Pendant les neuf années consécutives qu'il est resté à la tête de cette importante province il sut acquérir la plus grande estime, toute la confiance non seulement des habitants européens, mais des princes et des grands de Java: ces sentiments éclatèrent surtout lorsqu'il dut quitter sa résidence pour aller remplir le même poste à Bezoeki, où il fut appelé le 21 août 1843. Les travaux de sa charge déjà si importants s'accrurent encore par sa nomination de commissaire du gouvernement pour les affaires balinaises. Il déploya dans cette qualité, en des circonstances bien difficiles, beaucoup d'énergie; il assista à l'expédition contre le radjah de Bléling, au mois de juin 1846, et était depuis chargé des négociations, et des correspondances avec les princes balinais. Pour accélérer les affaires il se vit obligé de faire plusieurs voyages à Bali et dans l'intérieur de cette île, où il eut à lutter contre les fatigues incessantes et le mauvais vouloir des princes demeurés hostiles, nonobstant le châtiment qu'ils avaient subi. Aussi, quoique M. Mayor fût d'une constitution forte et jouît d'une santé des plus robustes, un affaiblissement sensible le prit pendant ses voyages à Bali, ce qui, joint à des fièvres malignes, l'enleva le 4 janvier dernier à son pays adoptif et à ses amis. Il laissera des souvenirs bien vivaces parmi ceux qui ont vu de près son dévouement, et qui savent apprécier ses qualités. Si l'on avait suivi entièrement son avis au sujet de l'expédition de Bali, on n'aurait peut-être pas eu à s'occuper de la reprise des hostilités, c'est du moins ce que nous dit un des amis de M. Mayor.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES.

Batavia, 26 *Avril.*

La principale affaire politique qui éveille l'attention du public aux Indes néerlandaises, c'est la nouvelle expédition qui se prépare contre Bali. Nous avons entretenu nos lecteurs des dispositions toujours peu amicales qu'avaient montrées les princes de Bléling et de Karang-Assem. Non-seulement le prince de Bléling s'est permis d'entraver les communications avec le fort néerlandais élevé depuis 1846; non seulement il s'est soustrait lui et le radjah de Karang-Assem au paiement des frais de la guerre, pour lequel on leur avait accordé toute facilité; mais encore ils ont enfreint continuellement les traités conclus, et manifesté par là de la manière la plus évidente leurs dispositions hostiles, malgré leurs promesses solennelles à la suite des événements qui se sont accomplis il y a deux ans. C'est en vain qu'ils furent invités à plusieurs reprises à envoyer des ambassadeurs à Batavia, afin de reconnaître publiquement le pouvoir néerlandais. Et ce qui donna la mesure de la valeur de toutes leurs promesses de ne plus inquiéter le commerce, c'est que plusieurs navires naufragés sur les côtes de Bali furent pillés. Ce sort a été réservé entre autres à un prahau de Boenden, qui échoua en décembre dernier à Lirang, au dessous de Bléling, ainsi qu'à un cutter, appartenant à M. King de Lomhok, et à un prahau-toop de

Singapore. En un mot les princes balinais ont montré tant d'indifférence à remplir les engagements récemment conclus, ou pour mieux dire ils ont entravé si ouvertement le commerce, qu'il devient urgent de leur infliger un nouveau châtiment et de sauvegarder l'honneur de notre pavillon dans ces parages, et les intérêts de la navigation en général. Au mois de mars le pangerang Schérif Hamid est parti de Batavia. On apprend qu'il est porteur de l'ultimatum de notre gouvernement aux princes de Klongkong, Karang-Assem et Bléling. S'ils n'acceptent pas les conditions équitables qui leur sont offertes, aussitôt commenceront les hostilités. On évalue l'expédition préparée à cette fin à 3000 hommes. Elle sera conduite par le général-major J. C. Van Der Wijck, commandant en chef de l'armée des Indes. Tout est prêt pour l'attaque, du moment, comme on le croit, que la réponse ne satisferait pas aux désirs du gouvernement. Le prince de Bléling, après avoir détruit son kampong principal, et la résidence de Singa-radjah, s'est retiré dans la montagne, dans un endroit nommé Djagaraga, qu'il a fortifié, aidé dans ces travaux par le radjah de Karang-Assem. Ailleurs aussi on a élevé quelques fortifications. D'après les dernières nouvelles reçues à Batavia le Dewa-agong de Klongkong est tombé malade; cette maladie, on l'attribue généralement à l'empoisonnement; toujours est-il que ce prince a déjà fait périr plusieurs personnes qu'il accusait de ce crime; sa mort ne ferait que compliquer la situation de Bali, d'où bientôt l'on a à attendre des nouvelles importantes.

(Les nouvelles les plus récentes contiennent une proclamation du Gouverneur-général des Indes néerlandaises, datée du 22 avril. Il y est dit que tous les moyens parcifiques étant épuisés pour arriver à un aplanissement des différends élevés par le prince de Klonkong, Karang-Assem et Bléling, ont doit avoir recours aux armes et qu'une expédition serait dirigée immédiatement contre ces trois princes, qui, par cette proclamation, sont déclarés être en hostilité manifeste contre le gouvernement néerlandais: aussi la navigation avec leurs royaumes est-elle interdite et toute importation de vivres ou de munitions sera rigoureusement prohibée. Ont été publiés en même temps les manifestes envoyés aux trois princes et qui contiennent les conditions qui leur ont été posées afin d'éviter la reprise des hostilités; à cet ultimatum les princes de Klonkong et de Karang-Assem n'ont donné qu'une réponse évasive, et le prince de Bléling n'a envoyé aucune réponse. Aussi pense-t-on que ces princes seront bientôt châtiés pour leur mauvaise foi dans l'exécution du traité, et pour le tort qu'ils ne cessent de porter au commerce de tous les pays.

Voici les noms des bâtiments de transport qui accompagneront l'expédition de Bali:

A. R. Falck, *Van Galen*, *Pieter Florisz.*, *Staatsraad Baud*, *Doctrina et Amicitia*, *Amboina*, *Mercurius*, *Anna Margaretha* et *Anna en Elisa*.)

— De même qu'aux Indes anglaises, les esprits sont vivement préoccupés à Batavia des nouvelles de l'Europe. Le commerce s'en est ressenti; les compagnies d'assurance demandent 10 cents additionnels, les lettres de change ne trouvent pas preneurs et l'affrétement se trouve tout à coup paralisé. Toutefois on espérait que le mail suivant apporterait de meilleures nouvelles, et on dirigerait, le premier mai, un pyroscaphe à Ceylan, pour y prendre directement les lettres et journaux.

Le départ de la frégate *de Ceres*, à bord de laquelle s'embarquerait le contre-amiral Van Den Bosch, a reçu l'ordre de retarder son voyage pour la Hollande. Le contre-amiral est parti le 18 avril (il vient d'arriver à Londres).

Le 4 avril la frégate *de Rijn* ayant à bord Son Excellence le vice-amiral J. P. Machielsen, est arrivé en rade de Batavia, où est arrivé également le pyroscaphe l'*Hekla*, commandé par le lieut. J. H. Sterk.

Le 18 avril S. Exc. le vice-amiral Machielsen a pris le commandement des forces navales aux Indes, et en même temps il est entré dans ses fonctions d'inspecteur de marine et de président de la commission d'améliorations des cartes hydrographiques des Indes.

— M. P. F. H. Homberg, docteur ès-sciences physiques et qui a fait des études profondes dans la chimie agricole, est arrivé à Batavia. Ce savant a été attaché dans le temps à l'*Agricultural Chemistry Association* d'Edinbourg. Il a mission du gouvernement de faire des recherches sur les meilleurs moyens à employer pour entretenir la fertilité du sol de Java et d'en augmenter les forces productives; mission importante dont il est chargé par arrêté royal du 26 juillet 1847. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats qu'elle pourra offrir.

— M. Cores de Vries, ancien officier de la marine royale, employé depuis à l'établissement de Fyenoord à Rotterdam, vient d'arriver de la métropole pour examiner sur les lieux s'il serait pratiquable, au moyen d'une société à établir à cette fin, d'améliorer et d'accélérer les communications dans l'archipel. L'idée suggérée par cet homme habile est de profiter de la vapeur, de se servir de petits bateaux disposés expressément pour le transport de voyageurs et de bagage; ces bateaux visiteraient à des époques fixes les points principaux de l'archipel, et seraient destinés en même temps au transport des lettres à expédier par la voie du landmail. Cette entreprise importante trouve auprès du gouvernement tout l'accueil qu'elle mérite. Réunir les diverses parties de l'archipel comme dans un réseau plus étroit, au moyen de communications accélérées et régulières, c'est les mettre en contact plus immédiat l'une avec l'autre et toutes avec le siége principal du gouvernement; c'est offrir l'occasion la plus efficace pour le développement moral et le bien-être matériel des diverses populations dans ces parages.

— Le gouvernement des Indes poursuit la voie où il est entré, d'ouvrir les meilleures occasions de faire jaillir la lumière sur l'histoire de ces possessions. A Samarang se trouvent les archives de l'ancien gouvernement de la côte nord-est de Java; autrefois on ne s'en souciait guère; l'année dernière, toutefois, on a suggéré l'idée de faire faire des recherches au sujet de ces archives: un commissaire fut nommé par le gouvernement afin de les classifier. Récemment on vient de recevoir deux inventaires des pièces qui s'y trouvent, d'où il résulte qu'il y a plusieurs documents importants qui pourront peut-être éclaircir quelques points de l'histoire des Indes néerlandaises. Tous ceux qui s'adonnent à des recherches sur les faits glorieux de nos ancêtres lors de la conquête de ces possessions, sauront gré au gouvernement de l'élan qu'il donne maintenant à ces études sur les lieux-mêmes de leurs exploits.

— Par arrêté du 3 mars, S. Exc. le Gouverneur général a prolongé pour dix années (1 avril 1848 — 1 avril 1858) la durée de l'octroi de la banque.

— Ont été nommés résident de Banka, M. F. van Olden; résident-adjoint de Probolingo, M. J. A. J. Esser; résident et commandant militaire des pays-supérieurs de Padang, le lieut.-col. A. Van der Hart.

Résident-adjoint de Patjipan, M. G. M. Van De Graaff; id. de Sambas, M. T. A. C. Van Kervel; id. de Damak et Grobogan (résidence de Samarang) M. S. G. F. Fraenkel; administrateur des mines d'étain à Banka, M. J. L. E. Schepern.

— Promotions: capitaine de l'infanterie, le lieut. en 1er. C. Meyer; id. lieut. en 1er, les lieut. en 2 J. O. F. Struben et F. W. J. Dekker; lieut.-col. de la cavalerie, le major J. Steyn; major, le capitaine G. H. de Sturler de Frienisberg.

— Admis à la retraite: le colonel de la cavalerie W. Tieman; les capitaines d'infanterie J. P. Rotthie, J. F. Lambrechts, J. Bondoin et J. C. de Veer.

— Décédés: à Batavia, le 25 mars, le lieut. de la marine, 2e cl., A. J. Van Den Burg, de la frégate de *Ceres*; le 26 mars à Soerabaya, le capitaine d'artillerie H. Valckenier; et le 15 avril à Soerabaya, E. G. Aspeling, capitaine démissionnaire, commandant de Soerabaya.

— Un arrêté de S. Exc. le Gouverneur-général du 30 mars contient l'organisation nouvelle des tribunaux de circuit à Java et Madura.

— Par arrêté du 3 mars S. Exc. le Gouverneur-général a établi la nouvelle organisation judiciaire, d'après la nouvelle législation à introduire le 1er mai prochain. Tous les membres de l'ancienne magistrature, le président de la Haute Cour excepté, ont d'abord reçu démission honorable; et ensuite ont été faites les nominations suivantes:

A la Haute Cour des Pays-Bas.

Vice président: Me. P. Myer; conseillers: Mes. L. H. du Bus, J. O. Wynmalen, P. Brunsveld Van Hulten, P. A. Schill, J. H. Donker Curtius; Procureur-général Me. C. Hultman; Avocat-général, Me. H. C. Nolthenius; greffier Me. A. Prins; premier greffier-adjoint Jhr. Me. J. Graafland; second, Me. G. G. Kool.

Au conseil de justice de Batavia:

Président: Me. P. C. Ardesch; membres, Mes.: P. F. Bosch, J. R. Couperus, D. W. J. C. baron van Lynden, L. W. C. Keuchenius; officier de justice: Jhr. Me. D. A. Junius van Hemert; substitut: Me. P. T. Van Braam Van Son; greffier: Mr. W. H. du Cloux; premier substitut: Me. J. H. Coster; second Me. L. Kloprogge.

Au conseil de justice de Samarang:

Président: Me. C. A. de Jongh; membres: Mes. J. A. A. Leemans, H. W. du Perron, R. A. Eckhout; officier de justice: Me. A. J. Swart; substitut: J. C. T. baron van Heerdt; greffier: Me. J. Voute; substitut: Me. L. G. Bouricius.

Au conseil de justice de Soerabaya:

Président: Me. P. T. Filz; membres: Mes. F. L. Anthing, A. M. Meertens, A. J. Bake; officier de justice: Me. W. Van Der Jagt; substitut: Me. C. J. Van Haastert; greffier: C. J. Van Koetsveld du Crocq; substitut: Me. C. H. Manuel.

Au conseil de justice de Padang:

Président: Me. W. F. G. L. baron d'Ablaing Van Giessenburg; officier de justice: Me. J. J. Van Angelbeck; greffier: Me. P. J. Hoyer. Membres: MMs. O. Kunhardt; J. A. Waleson; G. W. Tredzess et J. C. Teengs.

Au conseil de justice de Mangkasser:

Président: Me. J. De Wal Hzn.; officier de justice: Me. M. P. A. Coster; greffier: Me. L. R. Stammler.

Au conseil de justice d'Amboina:

Officier de justice: Me. L. J. J. Verenet.

Aux tribunaux de circuit à Java:

1e. division: juge Me. B. G. Rinia Van Nauta; greffier: Me. F. A. Loudon. — 2e. division: juge Me. A. H. Clignett; greffier: Me. J. G. Lange. — 3e. division: juge Jhr. Me. H. J. W. Van Laurick Van Pabst; greffier: Me. F. H. E. Schussler. — 4e. division: juge Me. W. H. Mulock Houwer: greffier: Me. W. A. Brakel Reiger.

Avoués: Près de la Haute-Cour des Indes MM. H. Muller et P. A. Mosselman; près du conseil de justice à Batavia MM. H. Boesch et J. K. Rienks; près du conseil de justice à Samarang MM. A. Pijl et J. P. Brouwer; près du conseil de justice à Soerabaya MM. C. P. Damwijk et J. H. Muller.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Amsterdam, 22 *juin*.

Les cafés de la Société de Commerce ont été vendus au commencement de ce mois, de ½ à 2 cts. au dessous des prix auxquels ils avaient été retirés aux dernières ventes.

Le 13 juin la Société de Commerce a encore vendu, aux prix d'inscription, 12,000 balles café; le 22 juin elle a réalisé 5300 balles.

Sucre *brut*. — On a fait plusieurs parties Surinam de la main à la main de fl. 18 à 19½. Le marché se soutient bien aux prix existants.

Raffinés. — Bien que la position ne se soit pas améliorée, il s'est de nouveau fait quelques affaires aux prix de la cote.

Thé. — Assez ferme.

Tabac. — Les 1639 paq. tabac Java, exposés en vente aujourd'hui, se sont écoulés de 13½ à 46 c., en moyenne à 20 c.; les 60 sur Havane de 55 à 127 c., en moyenne à 84½ c.; 717 paq. Java de 8½ à 27½.; en moyenne 16¼ c., et 99 paq. retirés de 9 à 19 c., en moyenne à 15¾. Il y avait en outre en vente 406 paq. Java, dont 251 paq. se sont vendus de 14¾ à 44 c.; en moyennes 24½ c., et 153 paq. retirés de 16½ à 39½, en moyenne à 23 c.

Riz. — On cote: Java non pelé fl. 7 à 8; dito pelé fl. 8½ à 9; de table pelé fl. 10 à 11.

Indigo. — Tendance en faveur; plusieurs petites parties ont été traitées de 15 à 20 c. d'avance sur les prix de la dernière vente.

La vente d'INDIGO et de COCHENILLE qu a eu lieu à la fin de mai à Amsterdam, a eu le résultat suivant: Le prix de l'indigo a été de 120 à 370 c.; 2436 caisses ont été vendues et 825 ont été retenues. Le prix de la cochenille a été de 50 à 260 c.; 12 caisses ont été vendues et 21 retenues.

ROTTERDAM, 22 *juin.*

La vente d'INDIGO et de COCHENILLE qui a eu lieu à la fin de mai à Rotterdam a eu le résultat suivant; le prix de l'indigo a été de 100 à 385 c.; 3517 caisses ont été vendues et 1467 ont été retenues. Le prix de la cochenille a été de 50 à 300; 12 caisses ont été vendues et 50 retenues.

L'indigo est assez recherché aux bas prix de la vente; on paie même une avance.

CAFÉ. — L'approvisionnement de la Société de Commerce dans tous les ports était au 31 mai de 818,700 balles contre 606,250 l'année dernière.

Cet article a considérablement baissé par suite de la vente d'une partie des cafés retirés aux ventes du printemps; le Java bon ord. est descendu à 18 c. La Société de Commerce a vendu presque 100,000 balles, et il reste encore, des quantités retirées, env. 264,000 balles, que la Société vient de mettre au marché, aux prix existants, mais pour des quantitées d'au moins 5,000 balles. Comme il est à prévoir que ces bas prix provoqueront des ordres de l'extérieur, il est probable que de nouvelles transactions auront encore lieu. Aujourd'hui même la S. d. C. a de nouveau vendu 6,800 balles.

EPICES. — Calmes.

SUCRE. — Le résultat de la vente tenue à la fin de mai par la Société de Commerce, a causé une impression favorable, puisque le tout a été réalisé et qu'aucun lot retiré ne reste au marché.

Raffinés. — Restent fermes.

THÉ. — Calme et avec peu d'affaires.

RIZ. — Ce grain attire beaucoup l'attention ; mais les détenteurs ne paraissent pas disposés à réaliser. Ces jours-ci on a traité 4,770 balles Java ord., env. 3,200 balles à *f* 6 et 1,500 balles à *f* $6^{3}/_{4}$, ainsi que 1,400 balles Java blanc à fl. $7^{1}/_{4}$, et 5,000 balles Arracan à *f* $5^{3}/_{4}$. En seconde main, les affaires sont également très actives; le beau Caroline est surtout recherché; on le paie de fl. $12^{3}/_{4}$ à 13; le bon ord. s'achète à fl. 12; Java pelé *f* 8.12; de table pelé *f* $10^{1}/_{2}$; Arracan pelé *f* $7^{1}/_{2}$.

TABAC. — Avec peu d'affaires.

ETAIN BANKA. — Tenu à fl. $45^{1}/_{2}$.

BATAVIA, *le* 26 *Avril.*

Depuis l'arrivée de l'overland-mail de février, qui nous apportait la nouvelle inattendue de la révolution en France, le commerce s'est tenu très réservé; quelques maisons se sont même entièrement retirées du marché, en entendant l'arrivée du mail avec les lettres de l'Europe du mois de mars qui nous feront connaître les suites d'une révolution, que personne ici n'avait prévu.

Quant aux produits, dans l'article du riz seulement les transactions au cours de *f* 140 et *f* 142 pour le riz blanc ordinaire ont été de quelque importance par suite de l'arrivage de plusieurs navires naviguant pour compte particulier et qui tous ont été chargés ou affrêtés. Les vaisseaux *Margaretha Ida*, *de Jonge Jan* et *de Mercator* furent successivement chargés de sucre à *f* 95 et de *f* 90 le riz.

CAFÉ sans affaires; Java *f* 16 à $16^{1}/_{4}$, Padang *f* 13 à *f* 14 par pic.; — SUCRE, transactions assez considérables, 1e esp. *f* 13 à 14, 2e esp. fl. 10 à 12 par pic.; — RIZ blanc de Batavia coté à *f* 135 par koyang ; TABAC, point d'affaires.

Commerce d'importation; CALICOTS blancs, 5/4 *f* 5.15; 6/4 *f* 6.50, 7/4 *f* 7.75 non-blanchis, 5/4 *f* 4.50; 6/4 *f* 5.80; 7/4 *f* 7 par ps.; POLÉMITES hollandaises *f* 70 à 72 par ps. nominal. DRAPS en grande abondance, mais peu demandés, fins *f* 5 à 7, ordinaires *f* 3 à $3^{1}/_{4}$ par aune; Adrianople, rouge coton, uni 5/4 *f* 16 à 17 par ps., sans demande; rouge fil *f* 280 à 285 en faveur. Sarongs *f* 34 à *f* 36.

FER de Suède. Vendus 4000 pic. à *f* $11^{1}/_{2}$ par pic. CUIVRE en feuilles *f* 112 à *f* 115. ZINC *f* 25 à 28. ACIER *f* 14 à *f* 15.

PROVISIONS : Beurre *f* 18 à 19; fromage, de Gouda *f* 3 à $3^{1}/_{2}$, d'Edam *f* $1^{1}/_{4}$ à $1^{1}/_{3}$.

MANGKASSER, *le* 19 *mars* 1848.

(Mangkasser est déclaré port libre depuis 1er janvier 1847).

En 1847 importation totale, marchandises et numéraire	*f* 2,658,195	
En 1846 importation totale, marchandises et numéraire	» 1,083,674	
En 1847 en plus . .		*f* 1,574,521
En 1847 exportations, en marchandises et numéraire	*f* 1,932,585	
En 1846 exportations, en marchandises et numéraire	» 867,809	
En 1847 en plus . .		*f* 1,064,776
En 1847 accroisement du mouvement commercial		*f* 2,639,297

» 1847 arrivées	52 navires,		1559 prahaus,	chargés ensemble de			9550 lasts	
» 1846	»	32	»	313	»	»	5659	»
» 1847 en plus		20	»	1246	»	»	3891	»
» 1847 parties		49	»	1525	»	»	9942	»
» 1846	»	31	»	398	»	»	6212	»
» 1847 en plus		18	»	1127	»	»	3730	»

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

LA HAYE, 28 *juillet*.

M. Luzac, dont la santé était devenu chancelante, a donné sa démission comme ministre et comme député. Les dernières nouvelles que l'on vient de recevoir sur l'état de santé de cet homme d'état distingué, sont plus favorables.

Il a été remplacé comme ministre des affaires des cultes réformés et israélite par M. Van Heemstra, membre de la Seconde Chambre.

— Dans la séance de la Seconde Chambre du 19 juillet communication a été faite d'un projet de loi frappant d'impôt le revenu, les propriétés immeubles, les traitements des fonctionnaires, les traitements d'attente et les pensions.

Cette mesure, dit le mémoire explicatif, est rendue nécessaire par le concours de plusieurs circonstances: d'abord l'influence des événements à l'extérieur qui ont fait évanouir les espérances légitimes qu'on avait conçues au commencement de l'année de voir s'améliorer de plus en plus l'état de la situation financière du pays, ainsi, au lieu de pouvoir arriver à un amortissement immédiat de la dette, on a dû demander des moyens pour faire face à des besoins extraordinaires, les départements de la marine et de la guerre appelant une augmentation de dépenses de *f* 4,903,121. Vient ensuite le déficit causé par le produit moins élevé des moyens des Indes. On ne saurait préciser encore au juste le montant de ce déficit. D'après la valeur et les besoins actuels des produits coloniaux on l'évalue à *f* 7,450,000, somme qui pourra diminuer si la vente des produits offre un résultat plus favorable qu'on ne saurait s'y attendre aujourd'hui. C'est pourquoi on évalue le déficit à *f* 4,650,000, montant du solde en faveur du service qu'on ne porte pas en ligne de compte. Enfin le trésor perdrait par la modification et l'abolition de plusieurs impôts une somme de *f* 2,300,000; en total, déficit probable de *f* 11,853,121.

Dans ses déliberations sur les moyens pour combler ce déficit le gouvernement s'est convaincu qu'un emprunt volontaire n'offrirait pas de chances de succès; et qu'un emprunt forcé chargerait le budget de l'état d'un fardeau permanent; ce n'est pas non plus le temps d'élever des impôts existants par des cents additionnels. Aussi le gouvernement a-t-il été d'avis qu'il était juste d'en appeler, en premier lieu, aux propriétaires, pour aider à combler un déficit suite d'événements politiques qui ont rendu nécessaires des mesures propres à garantir la propriété. Dans le même ordre d'idées les fonctionnaires publics sont les premiers à qui l'on doive demander un sacrifice en faveur de la cause publique. D'autre part le gouvernement s'est gardé de frapper l'industrie et le commerce, qui souffrent déjà tant des circonstances extraordinaires et qui, d'ailleurs, paient le droit de patente.

L'impôt sur les *propriétés* sera de $^3/_4$ pct. de la valeur. Tous les habitants du royaume, ainsi que les sociétés morales y sont soumis. Toutefois, les propriétés d'une valeur au dessous de 2000 florins en sont exemptes. L'impôt devra être payé en trois termes: 1°. le 15 septembre, 2°. le 15 novembre 1848 et 3°. le 1er. janvier 1849.

L'impôt sur les *revenus*, les *traitements* des fonctionnaires, les *traitements d'attente* et les *pensions* sera prélevé à raison de 5 pct. Sont compris dans cette catégorie les traitements, pensions ou traitements d'attente des fonctionnaires dans les possessions néerlandaises d'outre-mer, en tant qu'ils sont acquittés dans la métropole.

Les traitements, etc. qui ne s'élèvent qu'à 600 florins sont exempts de cet impôt; les traitements qui n'excèdent pas 1000 fl., paient $^1/_2$ pct., ceux qui n'excèdent pas 1500 fl. paient $^2/_3$, ceux qui n'excèdent pas 2000 fl. paient $^3/_4$.

Par contre, les impôts de l'abattage et de la mouture subiraient une modification ou une abolition partielle. Le maïs, et le seigle de Turquie ou d'Egypte seront libérés, et l'impôt sur les moutons et les cochons sera supprimé.

Cette mesure, on ne saurait le contester, éprouve une assez vive opposition: l'opinion publique se prononce en faveur d'un emprunt volontaire ou une émission de billets du trésor. L'ancier ministre des finances, M. Van Hall, vient de publier une brochure dans laquelle il défend le projet d'un emprunt comme garantie contre l'impôt. Probablement le projet de loi subira quelques modifications.

— S. M. Le Roi a nommé chevalier de l'ordre du Lion néerlandais M. J. W. Romboldt, commandant de la partie hollandaise de l'île St. Martin.

— MM. J. K. De Wit, F. F. L. U. Last, O. Van Den Berg, tous trois docteurs en droit, et M. H. C. Humme, élève de l'académie royale de Delft, viennent de faire, devant une commission, nommée à cet effet, l'examen requis dans les langues en usage aux Indes néerlandaises et la géographie de ces possessions. La commission les a jugés aptes à remplir, les trois premiers, les fonctions de 1e. classe, le dernier celles de 2e. classe aux Indes néerlandaises, et le diplome leur en a été délivré.

— Le contre-amiral M. Van Den Bosch, en dernier lieu commandant des forces navales aux Indes, vient d'arriver dans la métropole.

ETAT DE LA RÉCOLTE DES PRODUITS DU COMMERCE A JAVA, PENDANT 1847—48.

I. *Produits reçus ou à recevoir encore pour* COMPTE DU GOUVERNEMENT, *jusqu'au* 31 *mars* 1848.

PRODUITS.		Déjà reçus.	Probablement à recevoir encore.	TOTAL.	*Observations.*
Café.	Picols.	6,454	862,549	869,003	
Sucre.	»	—	1,020,321	*1,020,321	* On évalue à 159,750 picols le montant qui reste encore à la disposition des fabricants.
Indigo.	Livr. d'Amst.	30,967	1,080,200	1,111,167	
Thé.	»	77,634	1,063,912	1,141,546	
Canelle.	»	102,320	112,000	214,320	
Cochenille.	»	1,950	49,940	§ 51,890	§ La quantité présumable restant à la disposition des fabricants est de 21,300 livres d'Amsterdam.
Poivre.	»	—	348,750	348,750	
Tabac.	»	—	—	—	Les données manquent.

II. *Produits cultivés pour* COMPTE PARTICULIER *à Java, jusqu'au* 31 *décembre* 1847.

PRODUITS.		Quantité probable des produits du gouvernement qui, d'après la dernière annonce restaient à la disposition des fabricants.	Montant net des produits particuliers.		TOTAL.	*Observations.*
			Déjà reçus.	Probablement à recevoir encore.		
Café.	Picols.	—	99,630	8,500	108,130	Les données de la résidence de Bantam sont en retard.
Sucre.	»	209,940	332,205	10,347	552,492	Id.
Indigo.	Livr. d'Amst.	—	113,181	42,318	155,499	Id.
Thé.	»	—	79,033	—	79,033	Id.
Cochenille.	»	29,116	10,000	26,305	65,421	Id.
Tabac.	»	—	6,050	2,000	8,050	Le gouvernement a en outre laissé à la disposition des contractants toute la production du gouvernement, s'élevant à 1,460,000 livres d'Amst.

Rapport concernant les comptes des possessions d'outre-mer, service 1847 et 1848.

La chambre a entendu dans la séance du 29 juin dernier le rapport suivant:

D'après l'art. 24 du règlement d'ordre, VV. NN. PP. ont soumis à notre examen la missive de S. Exc. le ministre des colonies accompagnant les comptes-rendus des possessions orientales et occidentales, service 1847—48.

Nous n'aurons pas à nous occuper maintenant de la question de savoir si ces comptes répondent à la disposition de l'art. 59 de la Loi Fondamentale. Cette question a été agitée amplement dans le rapport fait dans votre session précédente à l'occasion de la présentation des comptes du service antérieur, et nous avons d'autant plus lieu de nous en référer au précédent rapport, que, d'après notre opinion, ces comptes-rendus annuels pourront répondre à l'esprit de l'art. 24 du règlement, seulement quand ils se rapportent l'un à l'autre. Ce n'est que par là qu'il peut être établi que le gouvernement aime à satisfaire au juste désir de mettre plus de lucidité dans les affaires coloniales. Nous nous abstiendrons de nous étendre davantage à ce sujet en présence de la révision prochaine de l'art. 59 de la Loi Fondamentale.

Les tableaux A et B de l'estimation des revenus et des dépenses de l'administration indienne se rapportent, le premier, aux recettes et aux dépenses de l'Inde elle-même; le second, à celles des Pays-Bas; ces tableaux sont accompagnés d'une note explicative qui, comme il sera déjà remarqué par VV. NN. PP., fait voir évidemment que le désir exprimé par la commission précédente d'obtenir plus de détails n'est point resté entièrement sans résultats. Toutefois, pour peu qu'on veuille arriver à une comparaison exacte avec les comptes antérieurs, l'explication fait défaut; dans le service de 1846 les chiffres figurent partie en argent, partie en cuivre; dans les tableaux actuels il n'est question que d'argent, représenté par les récépissés, d'après la publication du Gouverneur-général du 4 février 1846; or, les détails manquent pour préciser quelle partie des revenus et des dépenses subira la réduction du cuivre en argent. Aussi sommes-nous obligés d'admettre globalement les chiffres totaux présentés:

Pour les revenus des Indes en 1846, à ƒ45,719.009,
» » » » » » 1847, à - 40.601.446, estimation différence en moins de ƒ5.117,563, ou de 11 pct. environ.

Pour les dépenses des Indes en 1846, à ƒ58.574,274,
» » » » » » 1847, à - 52,834,443, estimation différence en moins de ƒ5,739,831, ou également de 11 pct. environ.

Pour démontrer avec plus d'évidence que pour les détails nous n'arrivons guère à un résultat plus clair, nous pourrions avancer que pour les recettes, l'estimation des quatre chapitres suivants était de:

Chapitre I: en 1846 ƒ 15,464,290 en 1847 ƒ 11.982,778
soit estimation inférieure de 22$^{1}/_{2}$ pct.
» II » - 11,784,844 1847 ƒ 10,293,871
soit estimation inférieure de 12$^{2}/_{3}$ pct.
» III » - 7.710,452 1847 ƒ 7.968,754
soit estimation plus élevée de 3$^{1}/_{3}$ pct.
» IV » - 8,014.834 1847 ƒ 7,190.615
soit estimation inférieure de 10$^{1}/_{4}$ pct.

On voit par là que toute comparaison de ces résultats avec les résultats antérieurs est impossible.

Le chapitre IV, commerce et agriculture, comme antérieurement, donne l'évaluation des produits à vendre aux Indes et à envoyer en consignation aux Pays-B s. Toutefois, il y a cette différence maintenant que les produits à vendre aux Indes sont spécifiés, avoir:

Café.	pour ƒ	8 250
Épices.	» -	22.825
Poivre.	» -	2.600
Nids d'oiseaux.	» -	215.000
Étain.	» -	29,187
Bois	» -	248.000
Sel	» -	4,342.840
Riz	» -	477,885
Sucre areng.	» -	64,995
Sucre	» -	60.024
Poudre d'or.	» -	750
		ƒ 5.472.383

En y ajoutant une somme de ƒ 1,718,232 pour articles divers, sacs-à-café, le commerce du Japon et restitution d'avances, on arrive à un chiffre total de ƒ 7,190.615, contre ƒ8.014.834, mentionné dans le rapport de l'année dernière; on remarquera que l'indication des quantités et des prix manquent.

Après tout ce que nous avons dit du chiffre des dépenses aux Indes en général, nous ne relèverons que l'item (*B*) des *Frais d'achat de produits*; ces frais se montent à une somme de ƒ 25.993.840; mais ici encore nous éprouvons de l'incertitude dans le calcul en argent et en cuivre; nous devons donc nous abstenir de faire toute comparaison.

Suivant le système du précédent rapport, nous relèverons les quantités de quelques produits principaux, savoir:

Le café,	estimé en 1846, à 982.974	picols,
Le sucre,	» » » » 919,797	»
L'indigo,	» » » » 14,186	»
L'étain,	» » » » 59,555	»

tandis qu'il résulte du mémoire explicatif annexé à la loi de l'excédant de 1846, que dans cette année il a été vendu:

Café.	783,382$^{14}/_{100}$	picols,
Sucre.	1,107,968$^{25}/_{100}$	»
Indigo	12,689$^{882}/_{1000}$	»
Étain.	30,800	»

Nous ne saurions pourtant, en présence de la vente considérable, déduire que ce chiffre inférieur dût être attribué à une estimation par trop élevée; car, en fixant l'attention sur le tableau des produits restants aux 31 décembre 1846, mentionné dans le procès-verbal de la commission d'état nommée le 20 juin 1847, nous trouvons:

Café.	568,485$^{15}/_{100}$	picols,
dont il a été vendu le 1er. janvier 1847 la quantité suivante comprise dans les ventes sus-mentionnées.	96.140	»
	472,345$^{15}/_{100}$	»
Sucre	107,742$^{6}/_{100}$	»
Indigo	2,032$^{488}/_{1000}$	»
Étain	60,707$^{654}/_{1000}$	»

Les quantités plus considérables ne sauraient non plus être regardées comme un résultat plus favorable des estimations, en ce que, d'après le mémoire explicatif du rapport relatif à l'excédant colonial, les produits retenus des ventes d'une année qui ne seront pas vendus sous main avant les ventes de l'année, entrent dans le chiffre des produits de l'année suivante. Sans tableaux désignant clairement la quantité non vendue, il sera toujours impossible de préciser si les produits obtenus auront répondu à l'estimation.

L'estimation des produits en question était pour l'année 1847 (état B):

Le café.	920.000	picols,
Le sucre	804.000	»
L'indigo	11.100	»
L'étain	67.600	»

Parmi les dépenses mentionnées dans ce tableau, on remarque un item de pensions à la charge du trésor indien à raison de ƒ 418,000; ce chiffre se subdivise

pensions civiles.	ƒ 117,000
pensions militaires	- 301,000

Dans l'estimation de 1846 ce chiffre est porté au chapitre X, *Pensions et établissements de bienfaisance*, payables aux Indes à raison de ƒ663.567, aux Pays-Bas, à raison de ƒ418,000; dans l'estimation de 1847 de ƒ 635,646, aux Pays-Bas, à raison de ƒ 418,000.

Si ce chiffre est moins élevé aux Indes, ce sera problablement la conséquence de la réduction de la monnaie de cuivre en récépissés, représentant l'argent; ce ne serait donc pas une diminution proprement dite; on est d'autant plus fondé à le croire, que ce chiffre, payable en partie dans la métropole, est resté le même.

Quant au tableau C, les revenus et les dépenses de Curaçao, Bon-Aïre et Aruba de 1848, nous communiquerons succinctement ce qui suit:

L'estimation des revenus et des dépenses de ces îles était:
Service de 1847, revenus ƒ182,120.50, dépenses ƒ381.872.63,
Estimat. de 1848, » - 189,702.00. » - 387,469.37;
ainsi, le subside de la métropole, estimé pour 1847 à ƒ199,752.13, est porté pour 1848 à ƒ197,767.37.

Pour ce qui regarde les revenus, l'estimation diffère peu des évaluations précédentes: nous remarquons que tous l'item des *rentes de produits* ont été estimés pour 1847:

Curaçao: le sel,	à	3,500	barils,	*f* 1,575,
Bon-Aïre: les bois de teinture	»	75.000	»	- 1,500,
Aruba: id. rouge,	»	24,000	»	- 480.

Maintenant ces produits ne figurent que pour mémoire, ce qui pour le bois s'explique facilement: la coupe ne saurait annuellement avoir des résultats favorables. Mais pour le sel de Curacao, nous ne pouvons nous expliquer l'omission.

L'estimation des dépenses de Curaçao est plus élevée pour les items suivants:

Art. 4.	Culte et instruction primaire.	*f* 4.019.
» 5.	Frais locaux, etc.	- 2.600.
» 8.	Frais militaires	- 4,680.

Elle présente une diminution sur les articles suivants:

Art. 1.	Frais d'administration générale.	- 688.
» 3.	Département des finances.	- 55.
» 7.	Service sanitaire.	- 1,788.
» 9.	Génie, fortifications, etc..	- 940.
» 10.	Encouragement des cultures.	- 1,200.

L'évaluation pour Bon-Aïre et Aruba a diminué de *f* 1,132.

Le tableau D, relativement à l'île de St. Eustache, accuse pour 1848 un solde de compte moins défavorable de *f* 6198, par suite de ce que les chiffres du service de santé et militaire ne paraissent plus sur ce tableau. La note explicative ne motive pas ce changement.

Tableau E. St. Martin. Résultat de ce tableau: le subside pour cette possession de la métropole est évalué:

pour 1847 à *f* 8,231.29.
» 1848 à - 3,070.95.

Soit en moins. . *f* 5.160.34.

Cette différence provient surtout aussi de ce que les frais militaires ont diminué de *f* 5,161 comparativement au tableau précédent et que le chiffre du service de santé n'y paraît plus.

Parmi les recettes on trouve un chiffre nouveau: *les droits de succession* pour *f* 200.

Le dernier tableau F, contient l'estimation des recettes et des dépenses à la côte de Guinée.

Les dépenses s'élèvent à *f* 156,248.54, et surpassent celles de l'année précédente, évaluées à *f* 105,168.89.

de *f* 51,079.65. Cette augmentation est causée par l'accroissement des dépenses suivantes:

Le militaire.	*f* 5.600
Frais plus élevés de l'exportation des mines d'or .	- 24.800
Deux habitations en fer des employés.	- 4,700
Objets divers	- 16,000

Nous partageons le regret exprimé par la commission antérieure que cette année aussi les possessions occidentales absorbent une partie de l'excédant du solde favorable des possessions orientales; toutefois, nous croyons que VV. NN. PP. seront d'avis, comme votre commission, que les efforts faits par le gouvernement pour rendre les possessions occidentales productives par les essais tendant à en tirer les richesses minérales, méritent toute approbation; aussi terminons-nous ce rapport par exprimer le voeu que ces efforts puissent être couronnés d'un plein succès, et qu'ainsi toutes les possessions d'outre-mer puissent contribuer un jour sous tous les égards au bien-être de la Néerlande.

Fait par la commission le 28 juin 1848.

Faber van Riemsdijk.
Hoffman.
Van Beeck Vollenhoven.
Menso.
Van Heloma.

TARIF DES DROITS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION DE SURINAM.

Le Ministre de la Marine et des Colonies, par interim,

Porte à la connaissance du commerce, — et ce conformément à l'annonce publiée dans la *Gazette Officielle*, no. 1 de cette année, — que le gouverneur de Surinam, sous approbation ultérieure du Roi, a promulgué la publication suivante, par laquelle les droits d'entrée, de sortie et de transit, de même que les droits de navigation, à partir du 1er. mai dernier, seront réglés ultérieurement et mis en rapport avec l'arrêté royal du 17 décembre 1847, no. 83, relativement à l'ouverture de cette colonie au commerce et à la navigation pour toutes les nations amies.

Le Ministre etc.
J. C. Rijk.

PAR LE ROI,

Le Gouverneur de la Colonie de Surinam.

A tous présents et à venir salut; savoir faisons:

Vu l'ordre donné par la lettre de Son Excellence le ministre des colonies, en date du 11 janvier 1848, lit. B. n°. 8/6, de régler exactement les droits d'entrée, de sortie et de transit qui seront perçus après l'ouverture de la colonie de Surinam au commerce et à la navigation pour toutes les nations amies;

Vu les prescriptions établies par rapport aux conditions générales d'admission de la navigation étrangère à Surinam, lesquelles conditions ont déjà été publiées le 22 mars 1848, G. B., no. 4;

Vu enfin la missive ministérielle du 12 février dernier Litt. B. no. 5/28, qui prescrit d'avoir égard, dans la rédaction du tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, à l'exportation libre du bois, accordée par rescrit royal du 16 juin 1834 (G. B. n°. 13, c. a.); et attendu qu'ainsi dans la suite l'exportation des bois de construction sera libre des droits de sortie sous tous les pavillons;

Le conseil colonial entendu,

Arrêtons, comme il est arrêté par la présente:

IMPORTATIONS.

Art. 1. Le tarif des droits d'entrée annexé à la présente aura force de loi à partir du 1er. mai prochain.

Art. 2. De tous les articles dont le droit d'importation n'a pas été fixé dans ce tarif, les droits seront perçus selon la valeur, prix courant de la colonie au jour de la déclaration.

Art. 3. Pour les marchandises dont le prix courant n'est pas connu on pourra adopter pour taux des droits d'importation, le prix de vente des articles, y compris tous les frais de transport jusqu'à bord du bâtiment, les frais consignés dans la facture et un droit de transport modéré.

Art. 4. Les préposés de la douane ont le droit d'ouvrir les paquets, caisses, barils, futailles et emballages, et de faire des recherches; mais ils sont tenus de rouvrir les objets immédiatement si la demande en est faite. Ils veilleront en tout cas, à ce que, dans la visite, les marchandises ne subissent point de dégât, faute de quoi ils seront assujettis à payer une indemnité.

Art. 5. En cas de contestation sur de prétendus dégâts, l'administrateur des finances prononcera, sauf appel de part et d'autre au collége des petites affaires, qui jugera in pleno et en dernier ressort.

Art. 6. Les objets qui dans le tarif d'importation ne figurent que pour un droit fixe, pourront malgré la présentation des factures déja mentionnée, être retenus provisoirement par les employés pour compte de l'administration s'il appert d'un examen sommaire que des objets étaient taxés trop bas.

Art. 7. L'administrateur des finances connaîtra immédiatement de toutes les retenues qui auront eu lieu et ordonnera que les objets retenus, seront, après inventaire, sans aucun délai, et convenablement enfermés dans les magasins publics; il acceptera la retenue ou la refusera après avoir demandé l'avis du gouverneur.

Art. 8. Si le gouverneur approuve la retenue, la valeur des marchandises, d'après l'estimation qui en a été faite par le déclarant et douze cents additionnels en sus, lui seront payés immédiatement par l'administration, et on disposera des marchandises retirées selon l'intérêt de l'administration.

Art. 9. L'administrateur des finances peut accorder une diminution de droits de marchandises importés qui se seront gâtées ou détériorées pendant le voyage, pourvu que la demande en soit faite avant que les marchandises soient enfermées et que le dommage soit exactement constaté par des experts assermentés. L'administration en nommera un, le déclarant l'autre. Au besoin le Gouverneur leur adjoindra un troisième expert.

Le déclarant est chargé des frais.

Art. 10. Seront libres de droits d'importation:

a. Les marchandises qui seront déclarées pour être déposées dans l'entrepôt, avant d'avoir le consentement de débarquement. Cette faculté est accordée pour toute la durée de l'entrepôt; sauf à payer les droits à régler ultérieurement.

b. objets, qui rentrent dans la colonie, d'où ils sont expédiés pour

cause de réparations à subir; un certificat doit en être délivré;

c. les meubles, outils, machines, voitures, le bétail et tout ce qui tient du déménagement d'une personne ou d'une famille qui vient s'établir dans cette colonie.

d. les plantes et végétaux de toute espèce.

e. les chevaux, les ânes, les mulets, les bêtes-à-cornes, les charbons et ustensiles pour les travaux agricoles, importés sous pavillon néerlandais.

En cas de différend sur les exemptions établies par cet article, le gouverneur décidera.

ENTREPOT.

Art. 11. La mise en entrepôt peut être demandée pour toute marchandise importée, pourvu que cette demande soit faite avant la délivrance du permis de déchargement.

Art. 12. La durée de l'entrepôt, libre du droit d'entrée, ne pourra excéder le terme d'une année; toutefois, le Gouverneur pourra accorder la prolongation de ce terme; en cas contraire, les marchandises seront frappées des droits d'importation établies par le tarif et retenue en peut être faite pour le montant des droits.

Art. 13. Les lieux d'entrepôt des marchandises seront d'ordinaire les bâtiments publics ou loués par le gouvernement, et le dépôt aura lieu d'après un tarif provisoire, annexé au présent arrêté (Annexe B). Ce tarif pourra être modifié d'après les circonstances par disposition administrative à établir par le Gouverneur.

Art. 14. Faute d'espace dans les magasins publics, les marchandises dont la mise en entrepôt est demandée pourront être déposées dans des magasins particuliers convenables par leur situation, etc., et approuvés par l'administration; tous les magasins servant d'entrepôt seront fermés à deux clefs, dont l'une restera entre les mains de l'administration des finances. La faculté de déposer dans ces magasins n'est accordée que pour les marchandises déclarées en entrepôt.

Art. 15. L'administration n'est jamais responsable de la perte ou détérioration des marchandises entreposées, à moins que le dommage ne soit la faute des employés, ce qui devra être légalement constaté.

Art. 16. L'administrateur des finances et les employés qu'il aura chargés de l'examen, pourront en tout temps exiger l'ouverture des magasins particuliers affectés à l'entrepôt des marchandises afin de procéder à la vérification de toutes les marchandises.

Art. 17. L'entrepositaire payera les frais de transport à l'entrepôt, et ceux de l'entassement; il payera également pour les marchandises tirées de l'entrepôt et destinées à l'exportation ou à la mise en consommation; les travaux seront effectués par les ouvriers spéciaux de l'entrepôt.

Art. 18. La faculté est accordée à l'entrepositaire de vérifier ses marchandises dans les magasins publics, journellement, pendant les heures fixées pour la pesée.

Art. 19. Le même droit est accordé aux entrepositaires de marchandises déposées dans les magasins particuliers. Toutefois, dans ce cas, l'employé assistera à l'ouverture du magasin; pour l'ouverture, la fermeture et sa présence au magasin, il jouira des émoluments qui lui sont ou seront accordés par le tarif.

EXPORTATION.

Art. 20. La réexportation de toutes marchandises importées à la colonie sera *libre*, sauf les frais occasionnés par les mesures à prendre pour que les marchandises tirées de l'entrepôt pour l'exportation ne soient point portées en consommation.

Art. 21. Toute production coloniale, le *bois* excepté, payera un droit de sortie, suivant la valeur, qui sera fixée, chaque trimestre, par une commission de *deux* employés et deux intéressés; cette commission sera présidée par l'administrateur des finances.

Le droit de sortie en question sera:

a. De cinq pour cent pour l'exportation en Néerlande par bâtiments néerlandais, ou aux colonies néerlandaises sous pavillon néerlandais;

b. de $7^1/_2$ pct. pour des bâtiments néerlandais en destination de pays étrangers;

c. de 10 pct. pour des bâtiments étrangers.

L'exportation du *bois* sera libre des droits de sortie, sous tout pavillon.

DROITS DE NAVIGATION.

Art. 22. Tous les bâtiments et navires arrivant à la colonie d'un voyage à l'étranger, dans le but d'apporter ou de recevoir un chargement, sont soumis aux droits suivants:

Pour l'examen médicinal à bord, *f* 3;
» le passe-port délivré à un des bureaux les plus avancés, *f* 1;
» le commissaire du port, *f* 5.
» droit de tonnage, par tonneau *f* 1.50, ou par last *f* 3;
» » » balise:
Navires de 100 tonneaux, *f* 10;
» au-dessous de 100 tonneaux, *f* 5:
» Droit de décharge et de quai:
Navires de 100 tonneaux, *f* 10;
» au dessous de 100 tonneaux, *f* 5;
et en sus le droit de timbre de la quittance.
» visa du manifeste au bureau de police. *f* 1;
» certificat d'acquit, le timbre compris, *f* 3;
» le timbre du manifeste d'appareillage, *f* 5;
» certificat sanitaire, *f* 3.

Art. 23. Les bâtiments et navires qui ne commencent pas leur chargement, qui ne prennent point de marchandises et qui reprennent le cours de leur voyage dans les trois fois 24 heures, ne seront point assujettis au paiement des droits de tonnage prescrits dans l'article précédent, ni au droit de décharge et de quai.

Art. 24. Les bâtiments et navires qui ont abordé à un bureau d'arrivage dans la colonie, et qui se rendent à un autre bureau muni d'un passavant relatant le paiement des droits de tonnage, de balise, de quai et de déchargement au premier bureau, seront exempts du paiement de ces mêmes droits à un second bureau.

Art. 25. Les bureaux d'arrivage et d'appareillage pour l'entrée, la sortie et le transit de toutes marchandises sont établis à Paramaribo sur le Surinam et à Nieuw-Rotterdam sur le Nickerie. Pour l'exportation du bois de construction exclusivement il y a un bureau fixé à Andresa sur le Coppename.

Il est interdit sous peine établie par la présente ou à établir ultérieurement d'aborder le rivage de la mer ou d'autres rivières que celles précitées dans l'art. 24, de même que toute exportation ou importation de marchandises, pour la navigation étrangère, sauf autorisation spéciale du gouverneur. Annonce publique sera faite de l'établissement d'autres bureaux.

Art. 26. L'administration a la faculté de faire accompagner de sa part tous les navires chargés qui entrent ou sortent, de surveillants, ou bien de faire sceller ou de mettre plombs sur les marchandises: à l'importation, jusqu'après l'arrivée au lieu du débarquement; à l'exportation, jusqu'au moment du départ de la colonie. Les patrons des navires auront soin de la nourriture convenable des surveillants pendant le temps qu'ils se trouvent à bord; ces frais sont à la charge du navire.

Art. 27. L'administration pourra mettre un surveillant à bord du navire, aux frais du patron, si celui-ci s'arrête plus longtemps que ne le comportent le vent et la marée, entre l'embouchure de la passe et le bureau d'arrivage, ou si le capitaine est en retard de vingt-quatre heures après l'arrivée, de faire sa déclaration générale.

Elle aura la même faculté s'il se trouve à bord des marchandises déclarées pour être entreposées, ou bien après que les marchandises tirées de l'entrepôt et destinées à l'exportation seront embarquées.

Art. 28. Quant aux rivières où seront établis des bureaux particuliers d'arrivage et d'appareillage, à défaut d'autres employés, les employés supérieurs y présents seront chargés des fonctions énoncées dans la présente publication.

Art. 29. Les dispositions précédentes auront force de loi à dater du 1er. mai prochain provisoirement et sous approbation ultérieure du Roi.

Art. 30. En tant que les réglements existants sur le tonnage et la navigation n'ont point subi de modifications par les dispositions précédentes, ils demeurent en vigueur.

Cet arrêté sera publié de la manière accoutumée et inséré dans la feuille officielle.

Donné à Paramaribo, le 20 avril 1848.

R. F. Van Raders.

Par ordonnance du gouverneur de Surinam,

Le secrétaire, J. Æ. Lisman.

Publié le 21 avril 1848.

Le Secretaire, J. Æ. Lisman.

ANNEXE A.

TARIF DES DROITS D'ENTRÉE DANS LA COLONIE DE SURINAM, *d'après la publication du 20 avril 1848, G. B. n°. 5.*

Le droit se règle à la livre et à la pinte, poids et mesure d'Amsterdam; pour le bois de construction le droit est fixé par pieds, mesures des pays du départ.

MARCHANDISES.	Taux.	Droits d'entrée par bâtiments — Nationaux — Taux.	Nationaux — Ad valorem.	Etrangers — Taux.	Etrangers — Ad valorem.	Observations et Explications.
Aardappelen. (Pommes de terre)	100 livres	*f* 0.10		*f* 0.20		
Appelen en peren. (Pommes et poires.)	100 »	0.10		0.20		
Ajuin. (Oignon)	100 »	0.30		0.60		
Azijn in fust, of pullen of flesschen of kruiken. (Vinaigre en futailles, barbues, bouteilles ou cruches)	100 pintes	0.30		0.60		
Bakkeljaauw. (Morue)	100 livres	0.20		0.40		
Beetwortelen. (Betteraves)	100 »	0.20		0.40		
Beschuit. (Biscuit.)	100 »	0.50		1.00		
Bieren van allerlei soort in fust. (Bières de toutes sortes en futailles)	100 pintes	0.80		1.60		
Idem. (Idem)	100 bouteilles ou cruches.	1.20		2.40		
Boonen en dergelijke peulvruchten. (Fèves et autres légumes).	100 livres	$0.37^{1}/_{2}$		0.75		
Boter. (Beurre)	100 »	1.50		3.00		
Breeuwwerk. (Calfatage)	100 »	$0.37^{1}/_{2}$		0.75		
Blom (zie meel). (Fleur de farine (voir Farine) . , . . .						
Brandewijn, voorloop en alle soorten van likeuren, waaronder arak, conjac, rum enz., in fust. (Eau-de-vie. esprit de vin et toutes sortes de liqueurs, arac, conjac, rhum etc. en futailles.	100 pintes	4.00		8.00		
In flesschen. (En bouteilles)	100 bouteilles	6.00		12.00		
Cement. (Cément)	100 livres	0.05		0.10		
Chocolaad. (Chocolade)	100 »	3.00		6.00		
Cingels. (*Cingels*, couvertures de toits en bois)	1000 pièces	0.30		0.60		
Cyder in fust. (Cidre en futailles).	100 pintes	2.00		4.00		
» » *flesschen.* (Cidre en bouteilles).	100 bouteilles	3.00		6.00		
Duigen en bodems. (Douves et fonds).	1000 pièces	1.30		[illegible].60		
Erwten en dergelijke peulvruchten. (Pois, etc.)	100 livres	$0.37^{1}/_{2}$		0.75		
Ezels. (Anes).	par pièce	libre		4.00		
Goud en zilver in specie of in staven, baren of gebroken, (Or et argent en numéraire ou en barres ou en pièces) . .	indéterminé			libre		
Horenvee. (Bêtes à cornes)	par pièce	libre		4.00		
Haring. (Hareng)	100 livres	0.20		0.40		
Hars en harpuis. (Résine et courée)	100 »	0.15		0.30		
Houtwaren (Bois de construction):						
Hollandsche deelen. (Planches).	100 pieds (1)	0.20		0.40		(1) Par pied quarré et épaisseur d'une pouce; épaisseur en plus ou en moins, proportionnellement.
White pine. (White pine).	100 »	0.15		0.30		
Pitch pine. (Pitch pine)	100 »	0.25		0.50		
Bootenriemen. (Rames)	100 »	0.24		0.48		
Diverse houtsoorten (Bois de différentes sortes):						
Meubelhout enz. (Bois d'acajou etc.)	valeur		3 pCt.		6 pCt.	
Hoepels. (Cercles)	par botte de 25 pièces	0.02		0.04		
Hammen. (Jambons)	100 livres	0.40		0.80		
Jenever in fust, kelders of kruiken. (Genièvre en futailles, boites ou cruches)	100 pintes	3.00		6.00		
Kaarsen (smeer-, was-, spermaceti-, stearine- en compositie-) (Bougies et cierges de différentes matières telles que: suif, cire, spermacete, stearine, et de composition).	100 livres	1.00		2.00		Par mesurage ou jaugeage.
	100 »	2.50		5.00		
Kaas. (Fromage)	100 »	0.50		1.00		
Kalk. (*geleschte*) (Chaux. (éteinte))	100 »	$0.03^{1}/_{3}$		0.07		
Kalk. (*suiker-*) (Chaux (en poudre)).	100 »	0.10		0.20		
Koren. (*maïs*) (Blé (maïs)).	100 »	0.10		0.20		
Likeuren (*zie Brandewijn*). (Liqueurs (voir Eau-de-vie)) . .						
Leijen. (*dak-*) (Ardoises (tuileries))	1000 pièces	0.60		1.20		
(2) *Meel van tarwe.* (Farine de froment).	100 livres	0.30		0.60		(2) La tarre à déduire pour les futailles, pourvu que ce soient des tonneaux à farine, est de 10 pct.
» » *rogge.* (» » seigle)	100 »	0.20		0.40		
» » *koren.* (» » blé)	100 »	0.15		0.30		
Makreel. (Maquereau).	100 »	0.30		0.60		
Muilezels. (Mulets)	par pièce	libre		9.00		

MARCHANDISES.	Taux.	Droits d'entrée par bâtiments — Nationaux — Taux.	Nationaux — Ad valorem.	Etrangers — Taux.	Etrangers — Ad valorem.	Observations et Explications.
Paarden. (Chevaux)	par pièce	*f* libre		*f* 12.00		
Pannen. (*Gebakken aarden dak-*) (Tuiles ordinaires) . . .	1000 pièces	0.40		0.80		
Rijst. (Riz) . , ...	100 livres	0.25		0.50		
Reuzel. (Graisse (de porc)	100 »	0.50		1.00		
Spek (1) *gezouten of gerookt, daaronder gerekend worst, saucijsjes enz., enz.* (Lard salé ou fumé y compris saucissons et saucisses, etc. etc.).	100 »	0.50		1.00		(1) La tarre à déduire pour la futaille est de 12 pct.
Steenen, gebakken mopsteenen. (Briques)	1000 pièces	0.30		0.60		
Vuurvaste voor metselwerken, in ovens, schoorsteenen. Pierres dures pour construction des fours et des cheminées	1000 »	1.50		3.00		
Suiker (*geraffineerde in stukken, brooden of fijn.*) (Sucre raffiné brisé, en pains ou en poudre).	100 livres	0.15		0.30		
Schapen. (Moutons).	par pièce	libre		0.30		
Steenkolen. (Charbons de terre).	100 livres	libre		0.06		
Tabak in bladen. (Tabac en feuilles).	100 »	0.30		0.60		
Teer. (Goudron)	100 »	0.10		0.20		
Tigchels. (*Dak-*) (Tuiles) . . . . , ...	1000 pièces	0.30		0.60		
Vleesch (2) *gezouten, gerookt of gedroogd, waaronder ossentongen.* (Viande salée, fumé, ou sèche, y compris les langues de boeuf.	100 »	$0.37^1/_2$		0.75		(2) La tarre à déduire pour la futaille est de 12 pct.
Varkens. (Porcs)	par pièce	libre		0.60		
Wijnen van alle soorten in fusten. (Vins de toutes sortes en futailles.)	100 pintes	4.00		8.00		
» *flesschen.* » bouteilles.	100 bouteilles	6.00		12.00		Taux pour régler le droit sur le vin en futailles : Le baril est de 250 bouteilles ordinaires.
Werktuigen voor het landelijk bedrijf. (Outils de travaux agricoles).	valeur		libre		6 pCt.	
Zeep, harde en zachte. (Savon, dur et mou.)	100 livres	0.75		1.50		
Zout. (Sel)	100 »	0,05		0.10		
Alle waren, goederen en koopmanschappen van welken aard en niets uitgezonderd, welke in dit tarief niet bepaaldelijk zijn genoemd, of die onder de genoemde niet kunnen gerangschikt worden. (Tous les objets et marchandises, de quelque nature qu'ils soient et sans exception, non précisés et non indiqués génériquement dans le présent tarif)	valeur		3 pCt.		6 pCt.	

Annexe B.

TARIF *de la mise en entrepôt de marchandises destinées au transit, suivant l'article* 13 *de la publication du* 20 *avril* 1848.

DÉNOMINATION des FUTAILLES, EMBALLAGE ou PACCAGE.	Capacité: pieds cub. d'Amsterdam.	Pour toute futaille ou tout emballage, à verser dans la caisse coloniale:		Observations et Explications.
	I. FUTAILLES NON PROPRES À ÊTRE ENTASSÉES, (1) par pied cubique 5 cts.			
	pieds.			
Een okshoofd met wijn, bier of andere dranken. (Un baril de vin, de bière ou d'autres boissons). . .	17	*f* 0	85	Les droits d'entrepôt se paient mensuellement. Le mois dans le cours duquel les marchandises sont déposées dans l'entrepôt ou en sont tirées, compteront pour un mois complet. (1) Sont réputées futailles non propres à être entassées toutes celles qui, par leur dimension ou capacité, ne peuvent pas être superposées.
Een vat brandewijn. (Un baril d'eau-de-vie). . .	16	0	80	
Een heele pijp jenever. (Une pipe de genièvre) . .	$36^1/_2$	1	$82^1/_2$	
Een halve dito. (Une demi-pipe)	21	1	05	
Een puncheon. (Un puncheon).	36	1	80	
Een vat bakkeljaauw. (Une barrique de morue) . .	43	2	15	
Een dito tabac. (Une barrique de tabac).	69	3	45	
Een dito suiker 1200 *pond.* (Une barrique de sucre 1200 livres)	49	2	45	

DÉNOMINATION des FUTAILLES. EMBALLAGE ou PACCAGE.	Capacité: pieds cub. d'Amsterdam.	Pour toute futaille ou tout emballage, à verser dans la caisse coloniale:		Observations et Explications.
	II. FUTAILLES ET EMBALLAGE PROPRES à ÊTRE ENTASSÉS, (1) par pied cubique 4 cts.			
	pieds.			(1) Toutes petites futailles et caisses au dessous de 6 pieds cubiques paient à raison de 4 cts. le pied.
Een vat rijst van 4 à 500 pond. (Un baril de riz de 4 à 500 livres)	23½	*f* 0	94	
Een vat gezouten vleesch of spek(2).(Un baril de viande salée ou de lard).	9	0	36	(2) d'environ 200 livres port brut.
Een vat blom (3). (Une barrique de farine). . . .	8	0	32	(3) Idem.
Een vaatje boter van 25 ponden en daar beneden. (Un tonneau de beurre de 25 livres ou en dessous).	1	0	04	
Een vaatje reuzel van 25 ponden en daar beneden. (Un tonneau de graisse de 25 livres ou en dessous).	1	0	04	
Een baal katoen (ronde). (Une balle de coton (rouleau)).	34½	1	38	
Een dito dito (vierkante). (» » » (en carré)).	22	0	88	
Een dito koffij of cacao (mits van gelijke grootte). (Une balle de café ou de cacao (volume égal)) .	7	0	28	
Een drie gallon damejean. (Un troisième gallon de damejean)	2	0	08	
III. CAISSES PROPRES à ÊTRE ENTASSÉES, (4) par pied cubique 3 cts.				
	pieds.			(4) Toutes futailles de 6 pieds cubiques et en dessous paient à raison de 3 cents le pied. La fraction se paie totalement ou pour la moitié, selon qu'elle sera en dessus ou en dessous d'un demi-pied.
Een kistje kaarsen 40 ponden.(Une caisse de chandelles, 40 livres)	2	*f* 0	06	
Een dito zeep 50 ponden. (Id. de savon 50 livres). .	2	0	06	
Een dito dito 70 dito (Un id. id. 70 id.). . . .	3		09	
Een kist wijn van 44 à 50 flesschen. (Une caisse de vin de 44 à 50 bouteilles)	6	0	18	
Een kistje 12 dito. (Une petite caisse 12 id.) . .	2	0	06	
Een dito vruchten op brandewijn van 12 flesschen. (Une id. de fruits à l'eau-de-vie de 12 bouteilles).	1½	0	04½	
Een kistje cigaren 1000 stuks. (Une boîte de cigarres 1000 pièces)	1	0	03	
Een kistje met eene zoetemelksche of komijne kaas. (Une caisse de fromage gros et de fromage au cumin).		0	01½	
Een groene of gewone kelder jenever. (Une caisse de genièvre ordinaire).	2	0	06	
Een roode kelder jenever van 15 stopen. (Une id. de id. rouge de 15 stoop (quatre pintes).	3	0	09	

EMOLUMENTS DES PRÉPOSÉS DE L'ADMINISTRATION.			Observations et Explications.
Voor elk permit tot het opslaan in- of het voeren van goederen uit het entrepot. (1) (Pour chaque permis d'entrepôt et de retrait) . .	*f* 1	00	(1) A payer à l'administration des finances, à la délivrance de chaque permis.
Wegens vacatie van eenen ambtenaar bij de particulier entrepot-pakhuizen. (2) (Pour présence du préposé)			(2) A payer chaque fois que l'entrepositaire ouvrira de son propre gré ses magasins pour y déposer, vérifier ou en tirer des marchandises.
gedurende het eerste half uur. (pendant la première demi-heure) .	1	00	
» *elk volgend half uur*(» chaque demi-heure suivante)			
» *of gedeelte daarvan.*(entière ou non).	0	5	

SURINAM.

(*Extrait d'une correspondance particulière.*)

.... Je ne saurais oublier de vous communiquer quelques détails sur le voyage intéressant qu'a fait le pyroscaphe royal le *Surinam* à la colonie française de Guyane. C'est par de pareilles relations que les rapports bienveillants entre les établissements contigus s'entretiennent. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter de la parfaite harmonie qui existe entre les habitants de ces contrées; le gouverneur français se montrait heureux de voir un navire hollandais afin de répondre aux bons services rendus à ses nationaux dans la colonie néerlandaise. Tous les officiers, les fonctionnaires, les habitants, tous partageaient les sentiments de bienveillance du gouverneur et s'empressaient de fournir tous les renseignements que l'on avait en vue d'obtenir dans la colonie française; et les rapports de MM. Sauvage et Dagault, qui étaient revenus à Cayenne, à bord du *Surinam*, ne fesaient qu'accroître l'empressement de nos hôtes à nous être utiles.

Le commandant du pyroscaphe néerlandais, M. Staring, et les autres officiers furent invités à visiter le jardin botanique du gouvernement à Cayenne, et M. St. Amand, directeur de cet établissement, a cédé avec beaucoup d'obligeance plusieurs plantes que lui-même il se donnait la peine de désigner comme utiles pour nos établissements.

Les Hollandais, par l'intermédiaire de S. Exc. le gouverneur et le commandant du bric *La Vigie*, furent introduits aussi dans l'établissement botanique de M. Guillé, nommé la *Joséphine*, situé sur la rive gauche de la Mahury, à une distance de neuf lieues environ de l'embouchure de cette rivière. M. Guillé, à son tour, avait la complaisance de nous céder quelques caneliers, muscadiers, girofliers et saffraniers, ainsi qu'une certaine quantité de Japonas séchés, etc.

Quant aux efforts pour obtenir un certain palmier, nommé Patawa, ils n'eurent pas le résultat désiré, attendu que cet arbre ne croît que dans des forêts et des lieux élevés et qu'il aurait fallu trop de temps pour en faire venir. On ne doutait nullement que ce palmier ne se trouvât aussi abondamment dans les forêts de Surinam.

Nous aurions eu bien envie de rendre visite à la plantation sucrière la *Joséphine*, appartenant à M. Goriana; mais nous dûmes renoncer à ce projet, vu la situation de cette plantation à une grande distance dans l'intérieur. Toutefois, M. Goriana, demeurant à Cayenne, a communiqué volontiers tous les renseignements possibles sur le système suivi dans son établissement sucrier. D'après ce système, la fabrication présenterait de grands avantages; on évalue même que sur 1000 livres il ne reste que 175 livres de mélasse. D'abord on prépare le sucre d'après le système ordinaire, puis on le verse dans une cuve de cuivre chauffée par la vapeur et on le bat au moyen d'une roue, mise en mouvement par la machine à vapeur, mouvement qui produit l'évaporation.

M. Goriana a eu même l'obligeance de faire construire un petit modèle de cette cuve et de remettre à M. Staring un essai de sucre ainsi fabriqué.

Pour faire usage de cette cuve, il faut avoir des machines à haute pression pour mettre en mouvement les cylindres qui pressent la canne à sucre, attendu que la vapeur à basse pression ne produit pas un degré de chaleur suffisant pour chauffer les cuves, et que la vapeur est condensée totalement par ces machines; tandis que la vapeur à haute pression s'échappe et échauffe assez les cuves.

M. Goriana prone beaucoup ce système de fabrication de sucre, qui certes paraît se recommander autant pour la qualité que pour le rendement.

M. Goriana possède une autre plantation, *La Marie;* là ainsi que sur la plantation de M. Romny, nommée *Quartier-Général*, toutes deux situées au canal de Torcy qui tombe dans la Mahuré, on ne fait usage que du système ordinaire.

Entre autres plantations, celle de M. Vidal de Lingendes, située à la crique de Fouillée, eut son tour: celle-ci était surtout remarquable par les soins particuliers qu'on y prend des esclaves et par l'ordre exemplaire qui y règne.

La population de Cayenne, et surtout les esclaves, paraissent avoir beaucoup à souffrir de la désolante maladie de la lèpre; le gouvernement de Cayenne fait tous ses efforts pour vaincre ce véritable fléau; il espère dans ce but beaucoup de bien d'un certain fruit récemment employé pour la première fois, et dont on a remis quelques exemplaires aux Hollandais...

— Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance royale en date du 18 juin, contre-signée Hansemann, portant que, par suite de conventions avec les gouvernements des autres états du Zollverein, et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée nationale prussienne, les droits d'entrée sur les sucres et sirops étrangers, pour la période de deux années, qui commencera le 1er. septembre prochain, pour finir le 31 août 1850, sont fixés comme suit:

1°. Pour le sucre en pains, le candi, la cassonnade, de 10 thalers par quintal.

2°. Pour le sucre brut et la farine de sucre, 8 thalers par quintal.

3°. Pour le sucre brut pour les raffineries indigènes, 5 thalers par quintal.

4°. Pour les sirops, 4 thalers par quintal.

Pendant la même période, le droit sur le sucre brut de betteraves indigène, sera de 2 thalers par quintal, et sur les betteraves destinées à la fabrication du sucre, de 3 silbergros par quintal.

— Deux cents émigrés ont quitté Londres le 2 juillet pour la Nouvelle-Zélande, et une semblable expédition aura lieu chaque mois. Le gouvernement accorde d'importants encouragements aux pensionnés militaires qui veulent émigrer.

— La Chambre des Communes en Angleterre a rejété divers amendements dirigés contre la proposition du gouvernements tendant à venir au secours des colonies occidentales.

— Le gouvernement anglais a consenti à ajourner jusqu'à la session prochaine le bill modifiant les lois de navigation. Cette résolution a été applaudie beaucoup dans le camp protectionniste; par contre elle est vivement critiquée par les amis du commerce libre.

La Chambre des Communes, dans sa séance du 17 juillet, a voté à une forte majorité le bill tendant à réduire à 4 den. le gallon au lieu de 9 den. le droit différentiel sur le rhum.

— On sait que depuis quelque temps le gouvernement néerlandais demande des faveurs pour l'admission des sucres raffinés en Angleterre. Dans la séance de la Chambre des Communes du 25 juillet lord G. Bentinck a demandé la correspondance officielle à ce sujet. Lord Palmerston a répondu que comme il s'agissait ici d'une négociation encore pendante il ne pouvait obtempérer à cette demande. Le ministre a ajouté que le gouvernement néerlandais réclame certaines faveurs, mais que le gouvernement anglais a une contre-reclamation à présenter au sujet d'un certain traité, à laquelle il ne serait pas encore fait justice.

Dans la même séance M. Molesworth a fait une motion relativement aux colonies impériales. Il était d'avis que les dépenses de ces colonies pourraient être diminuées de beaucoup, que toute l'économie en pourrait être simplifiée et que par ces réformes la situation de ces colonies serait rendue bien plus prospère. Par là, les ressources se développeraient et, en même temps, les habitants deviendraient plus attachés à la métropole.

Les colonies impériales de la Grande-Bretagne ont une étendue de 4 à 5 millions de milles carrés, territoire égal à celui de l'Europe et de l'Inde britannique (régie par la Compagnie). De ce territoire un million de milles carrés a été divisé en 40 colonies différentes, dont chacune a un gouvernement séparé, quatre en Europe, cinq dans l'Amérique du Nord et aux Indes occidentales, trois dans l'Amérique du Sud, cinq en Afrique et les îles adjacentes, trois dans les îles asiatiques et cinq dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La population de toutes ces colonies ne s'élève pas à cinq millions d'hommes, dont la moitié est de race européenne, savoir 500,000 Français, 350,000 habitants des îles ioniennes ou de Malte, une partie minime de Hollandais ou d'Espagnols, et les autres, Anglais. Des 2,500,000 habitants non-Européens, il y a 1,400,000 Cingalais et autres habitants de Ceylan, et 1,100,000 d'origine africaine. En 1844 l'ensemble des dépenses de ces colonies se montait à 8 millions de sterl. par année, dont la moitié est défrayée par la métropole, la moitié par les colonies. On remarque une augmentation de dépenses, pour la moitié défrayée par l'Angleterre, en 1844 de 795,414 comparativement aux dépenses de 1832 à 1843. L'Angleterre a maintenant en service 233 bâtiments montés par 40,000 hommes; de ces bâtiments 132, montés par 25,000 hommes, se trouvent à des stations étrangères, dans les mers de l'Amérique, dans la Méditerannée, à la côte d'Afrique, au Cap de Bonne-Espérance, dans les mers des Indes, de la Chine etc. M. Molesworth prétend que presque la troisième partie de ces bâtiments, 45 environ, est exigée pour le service des colonies impériales. Aussi s'efforçait-il à démontrer la nécessité d'introduire des simplifications, des économies dans ce service. Il s'attachait entr'autres au nouvel item qui se trouve porté aujourd'hui au budget, celui de Laboean. Le chiffre en est de 9,827 £, dont 2,000 £ comme appointement du radjah de Serawak, M. J. Brooke, puis 500 £ par année pour le consul nommé dans les prossessions du radjah. «Or, dit l'orateur, comme dans ces affaires il n'y a que le premier pas qui coûte, nous pouvons nous attendre, peut-être d'ici à peu de temps, à voir figurer avec éclat au budget toute une série de Laboean, de Serawak, ou principautés bornéoniennes. Alors nous serons obligés de construire des casernes, des fortifications, les troupes auront des besoins; des vaisseaux seront nécessaires, et on viendra nous consoler de toutes les dépenses qui en résulteront par un tableau riant du commerce nouvellement établi, quoiqu'en définitive ce commerce coûte à la nation 10 sh. pour chaque livre sterling de ses exportations. Ce mode de colonisation, de créer le commerce colonial, diffère grandement du système ancien des Anglais beaucoup moins désavantageux.» Les valeurs des manufactures exportées de la Grande-Bretagne aux colonies impériales ne se montent qu'à 9 millions de livres sterl., y compris 1 million de valeurs exportées à Gibraltar d'où ils passent en Espagne par la contrebande.

M. Hawkes, au contraire, fit valoir les avantages que plusieurs des colonies offrent à la métropole, surtout sous le rapport de l'émigration et du commerce. Il présente entr'autres à la Chambre les données suivantes relativement à la colonie de l'Australie du Sud.

	1840	1845	1846
Population	14,610	22,390	25,893
Acres en cultivation . . .	2,503	26,218	33,292
Exportations de produits coloniaux	£ 15,650	£ 131,800	£ 312,858
Revenus.	30,199	32,099	52,406
Dépenses.	169,966	36,182	49,388

La valeur du minérai de cuivre exporté de l'Australie du sud en 1844 se montait à 3,009 £, en 1845 à 17,197 £, et dans le premier semestre de 1846 à 64,168! Que l'on regarde toute autre colonie australienne et l'on verra le même progrès; à la vérité, il y avait quelques points en litige, comme, par exemple, les prix d'émission des terres, etc.; mais en général ces colonies étaient florissantes et heureuses.

La Haye, 6 *août*.

Révision de la Loi Fondamentale. — Crise ministérielle.

Le rapport préparatoire élaboré par la commission des rapporteurs nommée pour l'examen des projets de loi portant révision de la loi fondamentale a été récemment publié. Voici le résumé de ce document:

Le rapport commence par une introduction historique dans laquelle il retrace les différentes phases qu'a subies la question si importante de la révision du pacte fondamental. Ensuite ce document fait observer que toutes les délibérations des sections ont été dominées par cinq points principaux, dont la solution, telle qu'elle est proposée par le gouvernement, ne s'accorde pas tout-à-fait avec l'opinion de la majorité. A vrai dire, les membres de cette majorité conviennent que dans les circonstances actuelles il faut être prêt à sacrifier une partie de ses opinions personnelles; mais cette condescendance doit avoir ses bornes, et quand il s'agit de questions vitales, la conviction ne doit céder qu'à des arguments rationnels. Or, c'est précisément ce que le gouvernement a négligé de faire: dans les points principaux mentionnés ci-dessus, il s'est écarté des principes posés dans la déclaration demandée à la chambre en date du 16 mars dernier; mais il n'a nullement expliqué les motifs pour lesquels il a agi contrairement à l'opinion de la majorité.

Ces points principaux sont au nombre de cinq, à savoir:

1. Le système représentatif;
2. Le conseil d'État;
3. Le culte;
4. L'enseignement;
5. Le droit d'association.

1. *Le système représentatif.* — Dans les sections on s'est presque généralement prononcé contre le mode de composition des chambres proposé par le 3e projet, surtout en ce qui concerne leurs rapports réciproques et l'ensemble du système représentatif.

La majorité penche toujours en faveur des élections indirectes parce qu'elle est convaincue que ce système seul peut faire parvenir au but qu'on se propose d'atteindre, à savoir: de bons choix, c'est à dire l'élection d'hommes dont l'indépendance et les capacités offrent des garanties pour les véritables intérêts du pays, et qui en même temps soient placés dans une position sociale telle qu'ils représentent réellement l'élite de la nation.

D'autres membres ont défendu les élections directes comme une nécessité et un besoin absolu; ces députés ont posé en principe que les élections directes offrent le moyen le plus propre à faire représenter la nation de telle sorte que la représentation nationale exprime rationnellement l'opinion publique.

La majorité n'était pas de cet avis; mais, en fin de compte elle a déclaré qu'en considération des circonstances et pour ne pas décevoir les espérances d'une grande partie de la nation, elle serait prête à se rallier au système des élections directes, *en ce qui concerne la seconde chambre*, mais seulement à la condition d'obtenir la pondération des pouvoirs sans laquelle il ne serait pas possible de prévenir les dangers qui pourraient résulter de ce changement pour la constitution et même pour le trône. Or, cette pondération ne peut être établie que par *une première chambre forte et bien composée*, servant de boulevard au pouvoir royal en des temps agités contre toute précipitation dans les affaires et tout esprit prêt à s'égarer.

La plupart des membres qui s'étaient tout d'abord prononcés en faveur des élections directes, se sont ralliés à cette opinion, et l'on a à peu près généralement déclaré que la première chambre, telle qu'elle est proposée par le gouvernement, *ne saurait satisfaire à ce besoin de pondération.*

C'est donc principalement en vue de la composition de la première chambre que la très grande majorité s'est prononcée contre le système représentatif proposé par le gouvernement.

2. *Le conseil d'État.* — Les dispositions du projet de révision qui concernent ce collége, ont été également repoussées par la grande majorité. Les uns veulent la suppression du conseil d'Etat; les autres ne peuvent adhérer à un conseil d'Etat *tel* que l'on supposait que le gouverment avait en vue. — Envisagé comme institution purement consultative, le conseil d'Etat offre bien peu d'utilité; si, au contraire, on le transformait en commission chargée de la rédaction des lois et en collége de juridiction administrative, cette institution devrait obtenir une grande extension qui ne conviendrait qu'à des royaumes d'une grande étendue. En outre, on craignait qu'un collége, tel que le conseil d'Etat, ne se plaçât parfois entre le roi et ses ministres responsables et ne donnât ainsi lieu à des conflits déplorables. Enfin on désirait la suppression du conseil d'Etat comme mesure d'économie.

3. *Le culte.* — Beaucoup de membres ont déploré que le gouvernement ait cru devoir toucher la question de la correspondance des ministres du culte avec leurs chefs ecclésiastiques et de la promulgation des bulles papales, etc. (autrement dit la question du *placet*). Mais aujourd'hui que la proposition a été faite dans ce sens à l'occasion de la révision du pacte fondamental, la majorité, mue par le désir d'éviter tout ce qui pourrait compromettre l'union et la concorde entre les citoyens professant des religions différentes, veut bien adhérer à la proposition du gouvernement, à la condition que celle-ci subisse une modification nécessaire, qui consisterait à déclarer expressément que la promulgation de bulles, rescrits, mandements, etc. par lesquels il serait empiété sur le terrain politique, tombera toujours sous l'application du Code Pénal.

4. *L'enseignement.* — La majorité approuvera les dispositions présentées sur cet objet, à la condition qu'en déclarant l'ouverture d'écoles particulières facultative pour tous ceux qui ont été reconnus aptes à donner l'enseignement, le gouvernement prenne soin *d'établir partout des écoles primaires publiques* qui, par leur bonne organisation et par l'esprit de l'enseignement qui y sera donné, puissent tempérer ou détruire les défauts trop souvent inséparables de nouvelles écoles particulières.

5. *Le droit d'association.* — La grande majorité ne trouve aucun inconvénient sérieux à insérer dans la Loi Fondamentale le principe de ce droit: mais en même temps elle pense qu'il est nécessaire de modifier considérablement l'art. 15 du premier projet de loi pour le rendre admissible. Sans entrer dans des détails, qu'il suffise de faire observer qu'à l'exemple de la constitution belge, très circonspecte sur ce point, la majorité désire voir établir une démarcation nette entre les dispositions concernant le droit d'association et celles concernant le droit de réunion, et que l'on ne considère nullement une loi qui règlerait l'exercice de ce dernier dans l'intérêt de l'ordre public, comme une garantie suffisante contre tous les inconvénients et tous les dangers qui peuvent résulter de la reconnaissance du droit de réunion.

Après ces observations principales, le rapport préalable signale plusieurs changements de rédaction ou de style, les uns comme inutiles, d'autres comme dangereux, d'autres encore comme n'étant pas absolument nécessaires.

Enfin le rapport mentionne les résultats de l'examen spécial de chaque projet de loi, dont voici les principaux:

La phrase du 1er projet concernant le Limbourg a rencontré une vive résistance pour le vague de ses expressions.

La très-grande majorité désire conserver la disposition en vertu de laquelle il appartient au Roi seul de proposer le changement de l'ordre de succession à la couronne.

La majorité n'approuve pas que le revenu de la couronne soit fixé par la Loi Fondamentale. Elle voudrait que ce revenu fût dorénavant réglé à chaque nouvel avènement au trône. Beaucoup de membres insistent également pour obtenir une économie sur ce point.

La grande majorité désapprouve les dispositions concernant les colonies comme incomplètes.

On voudrait généralement donner à la première chambre une autre origine que l'élection de ses membres par les mêmes électeurs qui nomment les membres de la seconde chambre. On n'approuve pas que l'éligibilité à la chambre haute devienne un privilége exclusif pour les riches; cependant, s'il fallait absolument adopter un cens d'éligibilité, on préfèrerait voir comprendre le droit de patente parmi les contributions directes, aussi bien pour les éligibles à cette chambre que pour les électeurs qui nomment les députés à la seconde chambre.

On a fait des objections importantes contre le pouvoir législatif et exécutif accordé à la fois aux Etats provinciaux par la Loi Fondamentale actuelle, et confirmé par le projet de révision.

La majorité désire conserver la proposition de candidats faite au Roi par la seconde chambre à chaque vacature dans le sein de la HauteCour.

On craint que les dispositions du 7e projet de loi ne rendent impossible l'économie dans l'organisation des forces publiques; on voudrait voir reposer la défense de l'État sur l'armement de la garde civique. Un grand nombre de voix se sont élevées contre le service obligatoire dans la marine.

On s'est vivement opposé à la disposition du 10e projet en vertu de laquelle l'enseignement serait réglé par la loi *en observant le respect dû aux diverses opinions religieuses.* La loi ne devrait se mêler de rien de semblable. Cet article aurait pour résultat une censure des livres d'école encore plus rigoureuse que celle résultant déja de l'arrêté royal du 2 janvier 1842.

La majorité voudrait à l'avenir rendre plus facile la révision du pacte fondamental. C'est pourquoi elle s'oppose au maintien de la chambre double pour cet objet.

On voudrait voir supprimer le deuxième des articles additionnels, parce qu'il en résulterait des pertes pour le trésor.

Enfin on a généralement désapprouvé le règlement électoral provisoire, principalement parce qu'il aurait pour résultat de faire nommer les représentants de la nation à la simple majorité relative des électeurs de chaque district, et aussi pour des motifs déja développés en ce qui concerne la première chambre.

Le gouvernement vient de répondre à ces observations des sections. Il dit avoir vu avec une grande satisfaction que la Chambre part du même but que le gouvernement lui-même, à savoir de satisfaire à des voeux modérés et d'éviter les extrêmes. Bien que cela puisse paraître peu parlementaire, le gouvernement ne saurait dans le cas actuel manquer de mettre ici en avant la personne du Roi, attendu que l'auguste chef de l'état lui-même, — en présence de la tension des esprits au sujet de la réforme constitutionnelle et de l'attente dans laquelle se trouve la nation, — a jugé nécessaire de ne pas se tenir rigoureusement aux opinions exprimées par une partie de la législature. Le Roi a le droit d'agir ainsi, c'est le devoir du prince appelé à protéger tous les intérêts; et l'examen consciencieux de la Chambre fournit la meilleure preuve qu'il a choisi la voie la plus sûre: aussi peut-on espérer qu'elle mènera à une solution satisfaisante.

Le ministère passe ensuite à la réponse des cinq points principaux que la Chambre a posés en tête de son rapport;

1°. *les élections directes.* Le ministère n'a pas besoin de s'étendre longuement sur ce point; car, dit-il, bien que les opinions individuelles de plusieurs membres penchent encore vers un système d'é-

lection par degrés, la majorité, en présence de la situation actuelle de la société et du désir de la nation exprimé de tant de parts, est convaincu de la nécessité de donner pour base à la seconde Chambre les élections directes.

Reste à savoir de quels éléments la première Chambre doit être composée, car pour l'institution elle-même, le ministère a vu avec satisfaction que la nécessité n'en est pas même mise en doute. Le gouvernement aussi cherche dans une première Chambre une garantie contre toute précipitation dans les affaires, un frein des passions en des temps agités, le boulevard du trône; mais en même temps il désire y trouver le soutien puissant des lois. Le gouvernement croit que ces buts divers pourraient être atteints en adoptant le principe d'élection pour la première Chambre; toutefois, en limitant aux fortunes les plus considérables l'entrée dans cette Chambre. Le gouvernement reconnaît qu'il serait bien désirable de trouver un autre élément de constitution de la première Chambre, mais tout autre moyen présenterait bien plus de difficultés que celui qui est proposé maintenant par le ministère. D'après son projet la première Chambre serait élu par les États-provinciaux et composée de 39 membres choisis parmi les habitants du royaume le plus fortement imposés.

2°. *le conseil d'État.* Le gouvernement partage l'opinion que ce conseil, sur une petite échelle, peut être considéré comme utile, voire même nécessaire; car dans la marche constitutionnelle l'événement peut se présenter que tout un ministère se retire et qu'alors le Roi se trouve dépourvu de conseillers.

3°. *le culte.* Le gouvernement croit que la consolidation de la liberté du culte et de l'enseignement mènera à une grande tolérance parmi tous les citoyens; mais ce résultat ne doit point être le fruit de la contrainte. Le gouvernement ne croit pas devoir introduire dans la constitution la déclaration expresse touchant la promulgation de bulles papales etc., par lesquelles il serait empiété sur le terrain politique: ce sera au Code Pénal de déclarer si l'État ou les individus se trouvent attaqués; et ce sera au gouvernement de sauvegarder la liberté pour qu'elle ne mène pas à la licence et que les différentes communions religieuses se tiennent dans les bornes de l'obéissance due aux lois de l'État.

4°. *l'enseignement.* Le gouvernement admet que l'instruction publique doit être un objet de sa sollicitude constante; c'est à lui de veiller à ce que les moyens de se produire ne manquent pas à l'enseignement; pourtant ce serait par trop lier le gouvernement que de vouloir interdire au pouvoir la faculté de réunir de petites communes.

5°. *le droit d'association.* Le gouvernement ne veut point introduire dans la constitution des conditions restrictives de ce droit; ce sera au législateur ordinaire de soumettre le droit d'association aux dispositions nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Le gouvernement reconnaît que cette loi devra être faite avec la plus grande circonspection et qu'elle devra même admettre la possibilité, en faveur de l'ordre public, d'interdire temporairement ce droit: c'est ce qu'on a en vue par les mots consacrés dans la constitution: « sauf les dispositions légales qui, dans l'intérêt de l'ordre public, règlent la jouissance de ce droit.»

Arrivant aux détails le gouvernement veut bien admettre avec la Chambre la position particulière de Maestricht et de Venlo et en distinguer les rayons militaires d'avec le pays du Limbourg.

Le gouvernement s'étend sur le peu de fondement qu'il y a à demander une diminution du revenu de la couronne, le roi ayant déjà cedé une partie des domaines et la maison d'Orange n'ayant jamais recouvré les pertes qu'elle a essuyées dans le temps dans ses domaines.

Quant aux colonies et possessions d'outre-mer, les règlements gouvernementaux sont assez complets et laissent peu à désirer; aussi le gouvernement n'est-il pas d'avis de les changer totalement, mais il veut les modifier, les développer, pour les soumettre ensuite à l'approbation de la législature.

Le gouvernement prétend établir le système monétaire dans les possessions d'outre-mer, par une loi spéciale, et non par le règlement gouvernemental; et ce par suite de la difficulté inhérente à ce sujet important et de l'incertitude que cette affaire puisse être établie définitivement à l'époque de la modification du règlement gouvernemental; le gouvernement peut s'occuper bientôt de cette modification; mais quant au système monétaire, il doit entrer encore en discussion à ce sujet avec l'administration des Indes; et avant que cette question soit soumise à la Chambre un certain laps de temps devra naturellement s'écouler. Ainsi, pour ne pas contrarier la décision définitive à l'égard du règlement gouvernemental des possessions d'outre-mer, le ministère a jugé utile de séparer la question administrative de celle de la monnaie.

Le gouvernement croit par trop difficile de préciser d'avance quels sujets touchant les possessions d'outre-mer, doivent être régis par la loi. Certes, le gouvernement ne veut rien soustraire à la loi de ce qui, par la nature des choses, doit être régi par elle; mais, d'autre part, le gouvernement ne saurait reconnaître la justesse de l'idée que le législateur ordinaire puisse établir sans danger presque tout ce qui regarde les questions coloniales, pourvu qu'on laisse au gouverneur-général les mains bien libres.

Le gouvernement a jugé qu'il y a bien des exceptions à faire encore dans l'intérêt bien entendu de la métropole et des colonies, et s'il faut que le gouverneur-général possède un pouvoir très étendu, il est nécessaire que son pouvoir soit limité sagement aussi longtemps que ce sera le ministre qui sera responsable et non le gouverneur-général. En définitive, ce sera le gouvernement qui jugera quel sujet est susceptible d'être régi par la loi commune.

Le gouvernement ne repousse pas l'idée que le ministre soit assisté d'hommes habiles dans les affaires coloniales, d'hommes qui forment pour ainsi dire ses conseillers; mais il croit superflu d'établir à cet effet un conseil spécial des colonies dans la constitution. Aussi longtemps que c'est le ministre qui est responsable, un conseil de cette nature ne saurait être qu'un corps à voix consultative. Si toutefois plus tard on juge nécessaire l'établissement d'un conseil colonial, rien n'empêche de le constituer par une loi spéciale, sans qu'il soit besoin de le consacrer dans la Loi Fondamentale.

Dans le cours de ces réponses le gouvernement dit que par le compte-rendu à présenter aux Chambres au sujet des colonies, il n'a pas eu en vue seulement le compte dit des remises ou des produits envoyés des Indes à la métropole, mais l'administration intégrale des finances aux colonies elles-mêmes, ce qui ressort évidemment du mémoire explicatif.

Le gouvernement entre dans de grands développements à l'égard du système des élections, de la constitution des États-Généraux et provinciaux et des attributions des communes. C'est montrer, dit-il, la plus grande confiance dans le patriotisme des corps existants que de demander le sacrifice d'une partie de leurs prérogatives actuelles, rendu nécessaire par l'introduction des élections directes et par l'application du système développé par le comte de Hogendorp.

Il accède au désir exprimé par la majorité de conserver la proposition de candidats faite au Roi par la Seconde Chambre à chaque vacature dans le sein de la Haute-Cour; pourtant le gouvernement propose de faire élire cinq candidats au lieu de trois, comme cela se pratique maintenant.

Quant au système de défense le gouvernement part du principe que dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité on aura toujours besoin d'une force militaire suffisante; l'expérience l'a prouvé; la force militaire devra être en même temps le noyau de l'armement de la garde civique en temps de guerre, car on ne saurait prétendre que cet armement fût suffisant pour toutes les éventualités où peuvent être mis en danger le repos et la sûreté du royaume. Si l'on voulait se reposer uniquement sur l'armement civique, cette force aurait à prester des services continuels et finirait ainsi par être une autre milice permanente. Le service continuel serait une charge bien plus lourde pour le citoyen que les contributions prelevées en faveur de l'armée.

Le gouvernement regrette que la Chambre ait tant de difficultés à admettre le principe qu'une partie de la milice soit appelée à la marine; ce principe ne peut être appliqué sans des dispositions légales expresses: aussi n'y a-t-il pas lieu de craindre une application par trop étendue de ce principe dont la nécessité est établie par l'expérience. Par la nature des choses la partie de la milice à désigner pour la marine ne sera que bien minime. Le gouvernement reconnait que la solution de cette question présente des difficultés, mais il ne saurait admettre qu'elles soient insurmontables, et il est réservé à la législature de bien poser les conditions de la faculté à donner au pouvoir.

Le gouvernement finit par proposer une loi modifiée pour les élections transitoires. Il accède au désir exprimé d'établir des districts de 45,000 au lieu de 90,000 âmes: mais il n'adopte pas le choix à faire par une majorité absolue au lieu de la majorité relative, attendu que les élections faites par une majorité absolue présenteraient de trop grandes difficultés.

Quant à ce que les dispositions établies par cette loi seraient incomplètes, le gouvernement fait ressortir qu'il ne s'agit ici que d'une organisation transitoire, qu'on ne saurait entrer dans des détails minimes et qu'on doit laisser quelque chose à l'exécution; que les points principaux se trouvent réglés et que les États députés, pour cette fois-ci, auront à veiller à l'exécution.

Pour la formation des districts électoraux on est parti des états les plus récents de la population du royaume qui présentent les résultats suivants:

Brabant septentrional	403,723 habitants.
Gueldre	373.000 »
Hollande méridionale	564,454 »
» septentrionale	462,851 »
Zélande	157.774 »
Utrecht	153.366 »
Frise	246.636 »
Overyssel	212.079 »
Groningue	190.284 »
Drenthe	83 570 »
Limbourg	202.942 »
	3.050,679 »

Après des discussions si prolongées dans les sections, et en présence des résultats patents du commun accord des pouvoirs de l'État, on pouvait s'attendre à l'avènement prochain et heureux de la réforme si ardemment désirée le printemps dernier. Un incident vient tout à coup de nouveau assombrir l'horizon politique.

Le ministre de la justice M. Donker Curtius avait proposé l'abolition immédiate de la flagellation et de la marque, abolition déjà consacrée en principe dans la nouvelle législation pénale de la Néerlande; il avait en outre proposé des économies dans l'ordre judiciaire: ces mesures ont trouvé inopinément une opposition dans la Première Chambre des États-Généraux. Cette assemblée, à la majorité de onze voix contre sept, vient de repousser les projets de loi mentionnés.

Le ministre de la justice y a cru devoir trouver un motif pour demander sa démission au Roi.

La Gazette d'État publie le rapport au Roi qui motive cette demande. Il est ainsi conçu:

Sire,

Je consigne ici par écrit la communication que j'ai eu l'honneur de faire verbalement à Votre Majesté, à savoir que la Première Chambre des États-Généraux a rejeté le projet de loi tendant à l'abolition de peines cruelles, inutiles, et, selon moi, même nuisibles; que la Première Chambre a repoussé également le projet modifiant la loi de l'organisation judiciaire au sujet du nombre des membres des cours provinciales; et qu'elle a élevé ainsi dès le premier pas des obstacles dans la voie des *économies* à effectuer par des simplifications dans les départements de l'administration, sans porter atteinte à des droits acquis.

Sire, lorsque Votre Majesté en un moment fort difficile m'appela dans son conseil, je crus ne pas devoir refuser mon concours. J'espérais pouvoir contribuer au rétablissement, au maintien et à la consolidation de l'ordre et de la tranquillité; je jugeais que dans ce but l'esprit public devrait être dirigé, et non comprimé. J'ai fait partie du ministère formé par le comte de Schimmelpenninck, parce que je croyais qu'il n'y avait nulle divergence d'opinions entre nous pour ce qui regarde les points principaux. Plus tard, le comte déclara qu'il ne pouvait souscrire au projet de réforme constitutionnelle adopté par la majorité du conseil, et Votre Majesté avait ainsi à choisir entre l'opinion de la majorité et celle de la minorité: je n'ai pas fait alors la moindre démarche pour faire pencher Votre Majesté vers mon opinion, et j'ai déclaré même que s'il plaisait à Votre Majesté de charger le comte de Schimmelpenninck de la formation d'un nouveau ministère, je n'élèverai aucune parole d'opposition parce que je jugeais la situation de l'Europe telle qu'il était du devoir de chaque citoyen, plutôt que de combattre et d'affaiblir l'autorité, d'appuyer tout gouvernement, ne répondit-il même pas tout à fait à nos principes.

Appelé par Votre Majesté avec mes collègues pour former un ministère homogène, j'ai déclaré ne pouvoir accepter cette tâche qu'après avoir exposé les principes qui, dans les circonstances données, devaient être les bases du gouvernement et dont, en dehors de la réforme constitutionnelle, le point capital devrait être: l'économie par la simplification des rouages administratifs.

J'avais espéré qu'en jetant les regards sur les circonstances de jour en jour plus critiques, une fusion de toutes les opinions se serait opérée et que, pour le moment du moins, le soi-disant parti *conservateur*, de même que le parti largement progressif et ami du principe démocratique auraient prêté leur concours au gouvernement.

Je passe sous silence les hommes mal intentionnés, les brouillons, qui dans une modification de l'administration politique ne voient nullement l'intérêt public, mais un moyen de parvenir. Ces hommes, je les avais pour ennemis du moment que j'arrivais au pouvoir. Mais j'ai en vue d'abord la conduite de ceux qui, prétendant conserver le vieux système, ont aujourd'hui changé leur *système conservateur* en un *système d'opposition* contre toute espèce de réforme auquel la majorité de la Première Chambre s'est évidemment rattachée par le rejet de deux projets de loi que j'avais présentés. J'ai en vue ensuite les auteurs de plusieurs journaux et de brochures, qui poussent la polémique au point d'accuser de gaspillage les moyens demandés par le gouvernement pour l'exécution de la loi, pour maintenir l'éclat de la couronne et sauvegarder l'indépendance nationale.

J'avais espéré de la part de ces deux oppositions différentes non pas une approbation illimitée, mais du moins quelque appui, quelque coopération. J'ai été frustré dans cet espoir.

Je ne puis pas encore croire qu'aucun des deux partis mentionnés ne voulût faire le sacrifice de ses opinions en faveur du salut public, et il faut m'attacher à l'idée qu'il doit y avoir quelque motif particulier à l'opposition que je rencontre surtout *d'un côté* de la Chambre, celui-là même qui est le plus particulièrement intéressé au maintien de l'ordre et de la paix publique.

Je ne veux point me laisser entraîner par des conjectures. Qu'il suffise de vous faire observer, Sire, que, pour veiller au repos public et à l'exécution de la loi — la première mission du ministre de la justice dans les temps difficiles — il faut du moins que les habitants notables du pays lui prêtent concours; que si, au lieu de ce concours, ils font opposition au ministre et lui enlèvent ainsi une partie de sa force morale, c'est alors pour lui un devoir de se démettre de ses fonctions importantes et de conseiller à Votre Majesté de lui choisir un successeur.

Oui, sans l'influence suffisante, sans la force morale il est impossible de rester à la tête du département de la justice.

Pendant plus de quatre mois la tranquillité publique a été sauvegardée, et là où elle se trouvait troublée, elle a été rétablie sans aucune mesure extraordinaire, sans lois exceptionnelles, sans atteinte à la liberté de la presse, rien que par l'influence morale et par l'action immédiate du pouvoir. La Chambre en brisant le premier ressort dans mes mains, a réduit le second à l'impuissance. Je me vois donc obligé, Sire, de venir demander à Votre Majesté l'accomplissement de la condition que j'ai posée le 18 mars dernier lorsque j'acceptai le portefeuille, à savoir: «que, sans indemnité aucune pour le grand sacrifice que je faisais, ma démission me serait donnée au moment où je croirais la devoir demander dans l'intérêt public.»

Je présente ma démission avec d'autant plus de tranquillité d'esprit que le travail de la réforme constitutionnelle est achevé et que le gouvernement pourra, toute question suffisamment étudiée, en appeler à la décision des Chambres; c'est à elles de déclarer si, par l'adoption des douze projets de loi elles veulent satisfaire au désir exprimé par la nation, ou si, par le rejet de ces projets, elles veulent compromettre la tranquillité du Royaume.

Le fidèle peuple néerlandais, j'en suis convaincu, attendra cette décision avec calme, et, en aucun cas, ne fera défaut à son Roi.

Le Ministre de la Justice p. i.,
D. Donker Curtius.

La *Gazette d'État* du 2 août, en publiant ce rapport, y ajouta que Sa Majesté prendrait en considération la demande qui s'y trouvait consignée.

Des manifestations de symphaties furent énergiquement exprimées en faveur du ministre par la presse et l'opinion publique; plusieurs adresses furent envoyées au Roi pour prier S. M. de ne point accorder la démission offerte par M. Donker Curtius. C'est dans ce sens que le Roi a pris sa décision qui a été donné dans la Gazette de l'état du 5 août, et qui porte ce qui suit:

«Quand nous prenons en considération les services éminents que vous avez rendus à Nous et au pays en rétablissant, au mois de mars dernier, l'ordre et la tranquillité publique que vous avez maintenus jusqu'ici, ainsi qu'en consacrant toute la constance de vos efforts à l'oeuvre de la révision de la Loi-Fondamentale et que vos services sont encore nécessaires pour accomplir une oeuvre déjà si bien commencée, alors nous croyons devoir vous faire connaître par les présentes que Nous ne pouvons vous accorder, quant à présent, la démission que vous Nous aviez demandée, qu'il Nous sera agréable que vous continuez à poursuivre la route dans lequelle vous êtes entré, jusqu'à ce qu'il ait été décidé des lois relatives à la révision de la Loi-Fondamentale aujourd'hui en délibération; et Nous pensons pouvoir attendre du patriotisme de nos bien-aimés sujets, que dans ces circonstances importantes notre gouvernement et Nos efforts pour réformer nos institutions politiques, trouveront un appui général.

La Haye, 4 *août* 1848. GUILLAUME.»

M. Donker Curtius, après la réception de ce rescrit du Roi, a été admis en audience auprès de S. M. et s'est soumis au désir du Roi.

— La Seconde Chambre a examiné le projet de loi touchant l'impôt extraordinaire (voir pag. 56) ; et le gouvernement vient de répondre immédiatement aux observations présentées par les sections. Il s'attache surtout dans ses réponses à prouver qu'il est de beaucoup plus préférable de combler le déficit par une mesure radicale, que de rechercher quelque moyen temporaire qui pèse lourdement sur l'avenir. L'histoire de nos finances est là pour demontrer le danger qu'il y a de prendre ce dernier parti. Le gouvernement admet cependant quelques modifications dans le projet. Le maximum de la franchise de l'impôt pour les traitements est fixé à *f* 800 et pour les propriétés à *f* 3000.

Le gouvernement se croit d'autant plus obligé à ne point se départir du principe d'impôt adopté par lui en ce que le déficit pourrait s'accroître par l'issue moins favorable des ventes des produits coloniaux. Il se trouve annexé aux réponses un état de ces produits vendus jusqu'au 1er août dernier. En voici les chiffres :

Café . . .	287,821	picols,	produit	net	fl. 3,932,200.
Sucre . . .	614,218	»	»	»	4,252,700.
Indigo. . .	7,047	»	»	»	1,635,100.
Cochenille .	102	»	»	»	25,200.
Tabac . . .	4,814	»	»	»	62,600.
		Ensemble . . .			fl. 9,907,800.

— Nous nous faisons un devoir de rectifier une inexactitude qui s'est glissée dans notre précédent numéro. Dans la biographie de M. Merkus, page 207, il est dit que le projet d'amélioration de la circulation métallique, élaboré par M. Merkus et présenté au Ministre des Colonies, *paraît être resté en portefeuille.*

Nous avions, en exprimant ce doute, suivi une publication récente ; aujourd'hui nous apprenons de source certaine, que ce projet, aussitôt qu'il se trouva entre les mains du Ministre, donna lieu à quelques considérations préalables, qui furent immédiatement communiquées à M. Merkus. Après avoir été ensuite soumis au jugement de plusieurs hauts fonctionnaires, tels que le Ministre des Finances, le Conseiller d'Etat Van Der Vinne, ci-devant directeur des voies et moyens à Java, le secrétaire-général au département des Colonies, M. Cornets de Groot, actuellement Membre du conseil des Indes. Il fit le sujet d'un long rapport du Ministre au Roi. Ce rapport, avec toutes les pièces, fut mis entre les mains du Conseil d'Etat, afin de connaître aussi l'avis de ce collége touchant cette importante matière. C'est après avoir pris connaissance des différentes opinions, et après de fréquents entretiens du Ministre avec le Gouverneur-général nouvellement nommé, M. Rochussen, qu'il fut décidé en définitive que le projet de M. Merkus était inadmissible et que M. Rochussen fut chargé de régler la circulation monétaire à Java, d'après des instructions dont il fut muni à cet effet.

Nous nous plaisons à mettre en évidence que le projet, élaboré par l'homme d'état dont nous avons donné la biographie, ne fut pas traité avec indifférence ou mis de côté, mais qu'il fut l'objet de mûres delibérations, près du gouvernement de la mère-patrie.

DERNIERES NOUVELLES COLONIALES.

BATAVIA, *le* 27 *mai.*

L'expédition de Bali a mis à la voile le 30 avril, en partie de ce port, en partie de Samarang : ces forces se réuniront à Bezoeki ; elles attendront pour agir des ordres ultérieurs de l'Europe. (D'après les journaux anglais les Balinais se seraient préparés à une résistance vigoureuse ; surtout par suite de la mort d'un des fils du radjah de Klong-Klong, qui a été tué dernièrement, accidentellement à ce qu'il paraît, par un coup de canon tiré d'un vaisseau hollandais. A Singapore aussi on croit que les forces néerlandaises contre Bali eussent dû être plus puissantes. Il faut attendre les nouvelles du mois prochain pour être bien informé ; car c'est alors qu'on saura l'issue de l'expédition. Nous espérons qu'elle sera bien en mesure de châtier les insulaires forbans.)

— Les nouvelles d'Europe reçues à Batavia y ont fait une vive impression. Déjà le mail antérieur le fesait pressentir. Quelques habitants, mus par les idées de réforme qui s'agitent en Europe, paraissent avoir eu en vue de demander la liberté de la presse ; toutefois avec des restrictions bien grandes contre les abus ; puis l'abolition de la disposition qui n'accorde l'entrée aux rangs supérieurs qu'aux fonctionnaires qui ont été admis en Europe, enfin la réprésentation de la colonie dans les Chambres de la métropole. Le 22 mai une réunion a eu lieu dans les salles de la société de l'*Harmonie*. Le choix du président et du vice-président, ainsi que de plusieurs membres d'une commission pour rédiger une pétition au gouverneur-général, assurait les esprits bien intentionnés. On avait porté à la tête de la commission M. le baron Van Hoëvell, ministre protestant à Batavia, et Me. P. Myer, vice-président de la Haute Cour des Indes. Ces hommes distingués présidèrent la réunion pendant un certain temps ; puis, voyant que les esprits s'échauffaient un peu, ils crurent bon de clore l'assemblée et de faire signer l'adresse par les assistants à domicile. Le 23 mai le résident de Batavia, M. Van Rees, par ordre du gouverneur-général, a interdit de semblables réunions publiques où se traiteraient des affaires gouvernementales, et qui pourraient compromettre le repos public. On rend responsable des suites quiconque prétendrait faire une nouvelle tentative de pareille nature qui, en cas de besoin, serait réprimée par la force armée.

Il est évident de tout ce qui précède que S. Exc. le gouverneur-général a su allier dans cette circonstance autant de prudence que d'énergie ; qu'il n'a pas voulu défendre une réunion où des hommes respectables voulaient discuter par extra-ordinaire quelques points politiques, qu'il a même accepté l'adresse rédigée à cette assemblée ; mais qu'aussitôt qu'il a vu que quelques malintentionnés prétendaient imprimer un faux mouvement à cette réunion, et vouloir faire dépasser le but, il a fermement invoqué la loi, et nul doute que sa voix seule ne soit toute-puissante sur tous les gens sages, amis de la mère-patrie et des colonies.

— S. Exc. le gouverneur-général a modifié le tarif des droits de sortie de Java pour ce qui regarde les articles du café et du thé.

Le café exporté de Java sera soumis dorénavant à un droit de 12 pour cent de la valeur, et de la moitié ou de six pour-cent de la valeur, si l'exportation se fait par pavillon national pour la mère-patrie; pour la différence il sera payé cautionnement.

Quant au thé, cet article ne payera à l'avenir que 4 florins par 100 florins de valeur si l'exportation s'effectue sous pavillon étranger, et l'exportation sera libre sous pavillon national.

Le plomb et le plomb laminé pour les caisses à thé sera libre à l'importation sous pavillon national, et payera 6 pct. d'entrée sous pavillon étranger.

— Le 1er a eu lieu l'installation solennelle de la Haute-Cour des Indes et des autres cours et tribunaux établis par la nouvelle organisation judiciaire. Des discours de circonstance furent prononcés; le président de la Haute Cour a tracé le tableau de la situation antérieure de la législation et fait l'historique de la nouvelle législation.

La solennité fut terminée par une fête brillante présidée par S. Exc. le gouverneur-général qui, le premier, porta un toast en l'honneur du Roi à qui, à cette occasion, les membres du pouvoir judiciaire avaient prêté de nouveau serment de fidélité; au Roi qui, dans les différentes époques de sa vie et dans les phases différentes de son gouvernement, a toujours montré le plus grand dévouement à la cause publique, cause pour laquelle il n'a jamais hésité devant aucun sacrifice pécuniaire, et qu'il a défendu de son sang. S. Exc., en déroulant les événements qui avaient surgi en Europe fit ressortir le nouvel exemple bien saisissant que la Providence tient dans ses mains les destinées des Rois et des peuples, quelle juge tout homme selon son oeuvre, et que nous n'implorerons jamais en vain si nous accomplissons notre devoir, si nous resterons fidèles au notre poste qu'elle nous a assigné, si nous travaillons en toute conscience pour notre pays et pour l'humanité.

Le président de la Haute Cour, M. Wichers, a noblement répondu à ce toast et a dit, en terminant que c'était surtout vers l'homme qui se trouve placé à la tête des affaires aux Indes que se dirigent les regards pleins de confiance dans les moments difficiles que l'époque pourrait amener pour la métropole et pour ses possessions d'outre-mer.

— Les armateurs, assureurs et commerçants de Batavia ont envoyé lors de son départ pour la métropole une lettre des plus flatteuses à M. Van Den Bosch, contre-amiral et ancien commandant des forces navales aux Indes. On y énumère tout ce que la navigation et le commerce doivent à cet officier distingué; il suffit de rappeler l'amélioration de la rade de Soerabaya, l'établissement maritime à l'île d'Onrust, la publication de cartes hydrographiques des Indes, l'organisation de la communication par vapeur avec l'Europe, enfin les soins apportés par M. Van Den Bosch à développer le cabottage. Aussi les signataires de cette adresse se plaisent-ils à exprimer leur reconnaissance bien vive envers le digne et savant officier dont ils aiment que la patrie sache encore longtemps apprécier le mérite.

On a reçu les journaux de l'Inde britannique et de la Chine, en date du mercredi 24 mai de Hong-Kong et du 2 juin de Calcutta.

En Chine, la situation est toujours la même; malgré leur bon vouloir réciproque les gouvernements anglais et chinois ont toujours beaucoup de peine à maintenir la paix entre les sujets des deux nations. Quelques difficultés nouvelles sont encore survenues entre les agents des deux puissances relativement à l'interprétation des traités; mais on est parvenu heureusement à les aplanir.

Après une morte saison d'une assez longue durée pour les affaires, les prix des marchandises européennes se sont tout-à-coup relevées sur les marchés de Canton et de Shang-Hai.

Dans l'Inde anglaise, la paix continue à régner, sauf dans le Moulton, où les nouvelles du mois dernier annonçaient une prise d'armes dont le résultat, quel qu'il soit, ne peut d'ailleurs avoir aucune influence dangereuse pour la suprématie de l'Angleterre.

Cependant un corps d'armée se rassemble sur l'Indus, mais l'importance de ces événements est comparativement si peu digne d'attention que le général anglais croit pouvoir attendre jusqu'à la fin de la mousson de sud-ouest; c'est-à-dire jusqu'à l'automne, avant d'entrer sur le territoire de la province insurgée.

— D'après les nouvelles de Singapore reçues par la voie du landmail, S. Exc. Mr. James Brooke, accompagné de sa suite est arrivé à ce port et partirait sous peu pour la nouvelle colonie de Laboean.

Le commerce de Singapore avec Bornéo allait toujours en augmentant.

Curaçao, *ce* 15 *juillet.*

Le nouveau règlement gouvernemental de cette colonie et des îles adjacentes vient d'être livré à la publicité. Il ne diffère guère du règlement précédent. Une des différences les plus saillantes est que l'île de Curaçao qui n'était administrée antérieurement que par des commandants (*gezaghebbers*) dorénavant sera mise sous le pouvoir d'un gouverneur, tandis que les îles adjacentes seront régies par des commandants.

A côté du gouverneur est établi un conseil colonial, se composant de deux membres, à nommer par le Roi sur la proposition du conseil. Le conseil n'a que voix délibérative; il ne s'occupera que des questions soumises à son jugement par le gouverneur. Si, pourtant, un des membres désirait qu'une question autre fût soumise au conseil, il en fera la proposition par écrit au gouverneur, qui en décidera.

Pour ce qui regarde la procédure l'art. 47 porte que le gouverneur a le droit de suspendre le cours de la justice si le juge reconnaît des affaires ressortissant aux attributions administratives ou si des intérêts majeurs de politique ou de la société le rendent nécessaire. Le gouverneur soumettra la question immédiatement au conseil colonial, et si le conseil admet la suspension, envoi des pièces sera faite au ministre des colonies dans la métropole afin d'en appeler à la décision du Roi. Si une année est écoulée après la suspension, sans qu'il ait obtenu décision contraire du Roi, la justice aura son cours.

Le gouverneur a aussi le droit d'interdire le séjour dans l'île.

— La culture de la cochenille à Curaçao est toujours en progrès; on en évalue le produit déjà à 7000 livres; Bon-Aïre produit 10,000, et Aruba 3500 livres. Toute la récolte est vendue à *f* 3,07 la livre.

— On sait que l'émancipation des noirs a été proclamée au mois de mai dans la partie française de St. Martin. D'après les nouvelles récentes, les esclaves dans la partie hollandaise ont obtenu également l'emancipation de leur propriétaires; St. Martin, par suite de cet événement, se trouve dans une situation déplorable; et l'on craint pour St. Eustache.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Amsterdam, 6 *août.*

En général la crise commerciale s'est prolongée pendant le mois de juillet; aussi, à quelques rares exceptions près, a-t-il été bien difficile de placer les produits coloniaux. Il ne se fait rien en spéculation et les transactions qui ont eu lieu dans quelques articles, n'ont eu pour but que de pourvoir aux besoins existants. Quant au *café*, le marché n'a point subi de changement notable, depuis le mois dernier; toutefois la position de l'article ne s'est nullement améliorée. D'abord les ventes de la Société de Commerce se faisaient au prix connu; mais les besoins diminuant, il y avait moins de variétés au marché et dès lors il devenait de plus en plus difficile de vendre par quantité moindre de 5000 balles; et les dernières semaines les transactions se sont principalement bornées à plusieurs anciennes parties de spéculation, qui furent enlevées du marché à raison de $17^1/_3$ et même de 17 cts. Pourtant les derniers jours on remarque plus de fermeté au marché; le Java bon ordin. ne s'obtient que difficilement au dessous de 18 c.

Depuis le 1er janvier le stock de l'ancienne provision a diminué de 84,000 balles: la provision actuelle consiste en 187,000 balles déposés à Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht et Middelbourg. La Société possède encore 213,000 balles de café retenues aux ventes du printemps, mais sa provision n'est que de 557,000 balles, contre 702,000 à la même époque de l'année précédente. Les ventes de la Société pendant ce mois, étaient de:

100	balles Java	bon brun	à 28	à	c.
3900	» »	jaunâtre à jaune . .	» $20^1/_2$	» 24	»
40700	» »	verdâtre à bon verd .	» $17^1/_2$	» $20^1/_2$	»
69500	» »	blanchâtre à blanc . .	» $17^1/_2$	» 19	»
9600	» »	blanc foncé avarié . .	» 17	» $17^1/_2$	»
9500	» »	bon à fin bleu foncé .	» 23	» 24	»
5900	» »	Demerary	» $18^1/_2$	» $21^1/_2$	»
7300	» »	diverses espèces. . .	» —	» —	»
500	»	Sumatra blanc verdâtre de Java	» $17^1/_2$	» —	»
147000	balles.				

Sumatra point d'affaires. Il est arrivé un chargement du Brésil d'environ 3000 ball. Quant au café des Indes occidentales il y en peu au marché.

Thé. — Très calme. Les prix n'ont pas subi de changement notable; on ne saurait placer qu'à un prix beaucoup inférieur quelques parties peu considérables.

Tabac. — Le commerce en Tabac-Java de même que pour les autres sortes, est toujours très limité.

Stock actuel 7794 p. en mains de particuliers et 1489 en mains de la Société de Commerce; ensemble 9283 paquets. Les prix n'ont subi aucun changement.

Sucre brut. — Dans les dernières semaines il n'y a pas eu de transactions de quelque importance, toutefois l'article a quelque peu varié surtout par rapport aux sucres de Surinam, parce que les provisions de cette sorte allaient en diminuant graduellement et qu'il y avait demande considérable de sucre raffiné. Aussi peut-on attribuer cette meilleure disposition relativement au sucre de Surinam à la grande exportation de ce produit en Amérique, par suite de la déclaration de la colonie de Surinam comme port libre. Les prix comparativement à ceux du mois précédent, sont:

	Juin.	Juillet.
Surinam.	*f* 15 à 22	*f* 17 à 23
Havana blond . . .	» 33 » 39	» 31 » 39
» jaune . . .	» 23 » 32	» 23 » 30
» brun . . .	» 16 » 22	» 17 » 22
Java blond	» 27 » 32	» 27 » 32
» gris	» 25 » 26	» 25 » 26
» jaune	» 21 » 24	» 22 » 24
» brun	» 15 » 20	» 16 » 21

Les derniers jours on côte même: Surinam fl. 20 à fl. 25; des Indes-orientales fl. 20 à 35.

Sucre rafiné. — Marché ferme; transactions considérables; Cruched n. q. de *f* 24 à 27.

Riz. — Les transactions dans cet article se sont bornées à 3700 balles Java non pelé. — Le marché commence pourtant à s'améliorer, les prix sont: Java non pelé *f* 9, pelé dito à *f* 10, riz pelé de table *f* 12 à $12^1/_2$, Carolina *f* 14 à *f* 15; peu de provisions de secondes sortes; Arracan pelé *f* $8^1/_2$ à $8^3/_4$, non pelé dito *f* 6 à $6^1/_2$. Table pelé et non pelé très rare.

Peaux. — Peu animé. — Total des importations dans les quatre semaines dernières, 8710 p. — Vachettes de Java et peaux de Bali, 23 à 35 c.; buffle 12 à 17 c.; Beng. 14 à 25 c.; Afr. 24 à 30. c.

Epices. — Sans affaires; toujours en baisse. Noix, no. 1, 210 c.; no. 2 et 3, 125 à 130; no. 4, 70 c.; Macis, 150; Girofles, 50 à 55 c.; Poivre, 15 c. en consign.; Canelle-Java, sans affaires aucunes et au prix de la dernière vente; Canelle-Chine, 42 c.; Piment, *f* $22^1/_2$; Gingembre, conf. 70 c. sans provisions; sec *f* $17^1/_2$.

Teintureries. — Disponibles à Rotterdam 24; lots de 529/1 et 668/2 caisses; les transactions ont été considérables, elles montent au moins à 1100 caisses; le prix en est monté de 20 à 30 et même à 35 c. au dessus du cours dernier. De la cochenille Java rétirée a été vendue à Amsterdam part. 1, 25 Mai dernier; et part. 5, 23 et 24 à Rotterdam, 22 Mai dernier, à une hausse de 20 c. au dessus des prix retenus. Dans les dernières semaines il y a eu peu de placement de cet article; en général il n'y a pas eu mouvement en hausse. Bois de Sapan: calme; autres articles, sans affaires.

Drogues. — Le besoin en augmente; plus de demandes.

Rottins: Prix à Rotterdam *f* 4.20 à *f* 5.90
» Amsterdam - 4.50 » - 7.20.

Métaux. — Ont été vendus environ 3000 blocs d'étain Banca à *f* $45^1/_2$. La provision d'étain Banca est de
105,813 blocs à Amsterdam.
72,968 » » Rotterdam.

Restent encore 40,000 blocs de la vente dernière. Cuivre en feuilles *f* 118; plomb en rouleaux, *f* 25; clous de fer, *f* 18 à 40; barres de fer de la Suède, *f* 15; dito Anglais, *f* 9 à $9^1/_2$;

zinque de la Silésie, f 22; plomb allemand. f 21½. Le tout par 100 ℔ N.

Arack. — Prix encore inconnu, il sera de f 90 environ.

Coton. — Quelques demandes à des prix plus élevés.

Rotterdam, 26 *août.*

Le marché s'est peu amelioré pendant les dernières semaines. Il est vrai, le crédit semble se rétablir, l'argent devient moins cher et on commence à s'apercevoir de plus de mouvement dans quelques articles, mais nonobstant tout cela les transactions ne peuvent se conclure qu'à des prix toujours en baisse. C'est la suite nécessaire de la situation générale de l'Europe et de l'encombrement des magasins dans les ports maritimes, état de choses qui ne subira pas de changement de si tôt.

Café.—Affaires minimes.—La Société de Commerce a vendu environ 22,900 balles aux prix antérieurs. — Restent encore environ 208,000 balles des 360,000 balles retenues dans les ventes du printemps. Le 14 juillet la société avait environ une provision de 187,000 balles, contre environ 271,000 balles au dernier décembre 1847. A cette époque la société avait une provision non vendue de 772,000 balles environ contre 702,000 balles le 15 juillet 1847; pour les autres qualités, également peu de demandes. — Sumatra peu d'affaires, valeur nominale, 15 ou 16 cts. — Pendant le mois de juin la Société de Commerce a vendu 147,000 balles.

Sucre brut. — La situation de cet article s'est ameliorée quelque peu. On en a vendu 360 kranj. en première main; le marché se dessinera après la grande vente de 79,000 kr. à Amsterdam annoncée par la Société de Commerce pour la semaine prochaine. Depuis mercredi 19 juillet le bruit a couru que le sucre raffiné en Hollande serait admis en consommation en Angleterre, au droit de 24/8 sh. p. quint. Cette nouvelle a fait monter le prix du sucre raffiné à f 1½; elle devra nécessairement être de quelque influence sur la vente annoncée. (Cette vente a été assez favorable: le tout a été pris de f 9.25 à f 32.50 à contant soit, f 2 ou f 3 au dessus de la taxation le marché s'est bien soutenu depuis cette hausse.)

Thé. — Les transactions se sont bornées à la vente du 5 dernier qui embrassait toute la cargaison par le *Generaal van den Bosch;* Congo bon et ordinaire demandé aux prix antérieurs; quant aux qualités médiocres retenues ainsi que les espèces vertes, elles ne trouvaient pas preneurs quoiqu'elles fussent offertes à des prix inférieurs. Après ces ventes le marché a été très peu animé. — Sous peu il y aura une vente de la provision de la Société à Amsterdam, d'environ 11000/4 caisses.

Riz. — Calme, la provision en première main est d'environ 50,000 balles. Les ventes pendant le mois de juin ont été de:

3100	balles Java, ord. jaune à blanc . .	f 6	à 7¼,
5900	» Aracan, bon ord.	- 5¾	à 6¼,
800	» Bengale, ord. et jaune . . .	- 5¾	à 6,
700	» Court anglais pelé.	- 6	à 8½,

La situation de ce grain s'est bien amélioré per suite des bruits que la maladie des pommes de terre se serait déclarée dans quelques unee de nos provinces et ailleurs. Il s'est fait beaucoup d'affaires, bien que les détenteurs tiennent fermes. De dernière main on vient de traiter 500 balles-Java a fl. 8½, et 700 balles Arracan à fl. 6½, soit aux prix précédents. Les détenteurs exigent manitenant de plus hauts prix; dans la seconde main, les transactions ont été très animées; on cote: Java pelé fl. 9½ à 9¾; de table pelé fl. 11½ à 11¾ Madras et Siam 9½ à 7½; Arracan pelé fl. 8½.

Epices. — Poivre, sans faveur: peu de transactions dans les autres épices, les prix sont toujours en déclinant, Stock de la Société de commerce dans tous les ports:

30 juin 1847:	1980 b. noix,	30 juin 1848:	2780 b. noix,
» » »	620 » macis,	» » »	820 » macis,
» » »	760 » girofles,	» » »	900 » girofles.

Canelle de Java: Sans demandes aucunes; provision de la Société: 1580 paquets.

Tabac-Java: Avec peu d'affaires. — La provision consiste en 3307 paquets.

Peaux. — Depuis notre dernier bulletin il y a eu importation de 14,912 pièces. Provision: environ 73,973 p. Transactions nulles.

Indigo. — Disponibles à Rotterdam: 241 lots de 529/1 et 668/2 caisses: tout ce qui à la vente à Amsterdam avait été retenu est maintenant pris du marché. Reste de la vente de la Société de Commerce du 25 mai dernier: indigo-Java 529/1, 668/2 caisses. Depuis ces ventes l'article a repris de la faveur.

Métaux. — La provision d'étain-Banca consiste en 181, 243 blocs et de la partie en vente du 17 juillet 1847, environ 46,505 blocs.

Rottins. —Le 1er juillet il y a eu vente de la Société de 85,466 bottes. Les prix ont été plus élevés qu'on ne l'aurait attendu. — Provision considérable: de 146,734 bottes. — Prix moyen f 5,05, soit f 1 en moins que la vente du 31 mai.

Aracq. — Marché très peu animé; les prix vont toujours en déclinant.

Batavia, *le* 26 *mai.*

Notre place se ressent toujours des nouvelles saisisantes de l'Europe; vues surtout au lointain elles inspirent de l'inquiétude pour l'avenir. Notre marché comme celui de Calcutta reste paralysé par cette suite non interrompue de nouvelles critiques; aussi les prix ne doivent-ils être considérés que comme nominaux. Le riz surtout est offert, sans trouver de preneurs; le stock de cet article est considérable et le riz-Java, 1e qualité, pris en grande qualité, s'achèterait facilement à fl. 110 à fl. 115 le koyang; la récolte promet d'être très abondante; et la provision de riz sera d'autant plus grande que le maïs, culture nouvelle par suite des dernières disettes, a très-bien réussi.

Quant au café, le marché est très lourd; comme les qualites en sont diminuées, les Américains et les Français préfèrent le café de Sumatra; on en a fait à raison de f 17.

Même calme dans le sucre; on attend les nouvelles postérieures de l'Europe pour lâcher. On admet une baisse comme problable, d'autant plus que la récolte promet d'être bonne.

L'aracq est coté à fl. 50; sans faveur.

Les sociétés d'assurances maritimes se refusent à assurer contre des attaques de guerre les navires en destination de ports situés à l'ouest du Cap, refus qui cause une impression défavorable, mais qui cessera problablement à l'arrivée des nouvelles prochaines.

(Les prix des articles d'importation, qui maintenant sont à la hausse, suivront alors les nouvelles plus rassurantes.)

Moniteur des Indes.

CARTE DE L'ÎLE DE CÉLÈBES

PAR

LE BARON P. MELVILL DE CARNBEE.

1848.

Gravé par D. HEYSE à la Haye.

Longitude Orientale du Méridien de Paris.

Longitude Orientale du Méridien de Greenwich.

Echelle de mètres

Montagnes entre Tolos et Tontoli

MER DE CÉLÈBES

MER DE MANGKASSER

DÉTROIT DE MANGKASSER

GOLFE DE TOMINI ou de GORONTALO

GOLFE DE TOMAIKI OU TOLO

GOLFE de BONI

MER DES MOLUQUES

GOUVt DE MENADO

GORONTALO

BOLANG MOONDO

Iles Togian

Peling

Bangaai

Xoela Taliabo

Wowoni

Boeton

Kabeina

Wangi Wangi

Iles St Mathieu

ILES TOEKAN-BISSI

Saleyer

Passage Saleyer

Iles Spermonde

Mangkasser

BOELECOMBA ET BONTHEIN

DISTRICTS SEPT

MANDHAR

MASSENRING POLLOE

TOERADJA

KAJÉLI

PALOS

PARIGI

TERNATE

BALANTE

TOMAIKI

TABOENKOE

LELLEWAOE

BOLONA

LAONTI

Lith de Ch. van Lier à la Haye.

KIB 00461
1SL-10931

LOI FONDAMENTALE

DU ROYAUME

DES

PAYS-BAS.

CHAPITRE PREMIER.

Du Royaume et des habitants.

Art. 1. Le Royaume des Pays-Bas en Europe se compose des provinces actuelles, savoir: le Brabant-septentrional, la Gueldre, la Hollande-méridionale, la Hollande-septentrionale, la Zélande, Utrecht, la Frise, l'Overyssel, Groningue, Drenthe et le Duché du Limbourg, sauf ses relations avec la confédération germanique, relations dans lesquelles ne sont pas comprises les forteresses de Maestricht et de Venlo et leurs rayons.

Art. 2. Les provinces et les communes peuvent être réunies ou sub-divisées par la loi.

Les limites de l'état, des provinces et des communes peuvent être changées par la loi.

Art. 3. Quiconque se trouve sur le territoire du royaume, soit régnicole, soit étranger, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens.

La loi règle l'admission et l'expulsion des étrangers, et détermine les conditions générales auxquelles il peut, quant à l'extradition, être conclu des traités avec des puissances étrangères.

Art. 4. L'exercice des droits civils est déterminé par la loi.

Art. 5. Pour jouir des droits politiques il faut être Néerlandais.

Art. 6. Tout Néerlandais est admissible aux fonctions publiques.

Aucun étranger n'y est admis qu'en vertu des dispositions de la loi.

Art. 7. La loi détermine la qualité de Néerlandais.

L'étranger ne peut obtenir la naturalisation qu'en vertu d'une loi.

Art. 8. Chacun peut, sans autorisation préalable, par la voie de la presse, exprimer ses pensées ou ses opinions, sauf responsabilité devant la loi.

Art. 9. Tout habitant du royaume a le droit d'adresser des pétitions écrites aux autorités compétentes, pourvu qu'il le fasse individuellement et non collectivement, ce qui n'est permis qu'aux corps légalement constitués et reconnus comme tels, et, en ce cas, seulement pour des objets qui entrent dans leurs attributions.

Art. 10. Le droit d'association et de réunion est reconnu aux habitants.

La loi règle et limite l'exercice de ce droit dans l'intérêt de l'ordre public.

CHAPITRE II.

Du Roi.

SECTION PREMIÈRE.

De la succession au Trône.

Art. 11. La couronne du royaume des Pays-Bas est et demeure déférée à S. M. Guillaume-Frédéric, Prince d'Orange-Nassau, et héréditairement à ses descendants légitimes, conformément aux dispositions suivantes.

Art. 12. Les descendants légitimes du Roi régnant sont les enfants nés ou à naître de son mariage avec S. M. Frédérique-Louise-Wilhelmine. Princesse de Prusse, et en général les descendants issus d'un mariage contracté ou consenti par le Roi, d'un commun accord avec les états-généraux.

Art. 13. La couronne est héréditaire par droit de primogéniture; ainsi le fils aîné du Roi, ou son descendant, de mâle en mâle, succède par représentation.

Art. 14. A défaut de descendance mâle par mâle du fils aîné, la couronne passe à ses frères, ou à leurs descendants, de mâle en mâle, également par droit de primogéniture et de représentation.

Art. 15. A défaut total de descendance mâle par mâle de la maison d'Orange-Nassau, la couronne passe aux filles du Roi par ordre de primogéniture.

Art. 16. Si le Roi n'a pas laissé de fille, la princesse aînée de la ligne masculine descendante aînée du dernier Roi, fait passer la couronne dans sa maison, et, en cas de prédécès, elle est représentée par ses descendants.

Art. 17. S'il n'existe pas de ligne masculine descendante du dernier Roi, la ligne féminine aînée, descendante de ce Roi, succède à la couronne, de préférence toujours la branche masculine à la féminine, et l'aînée à la puînée, et dans chaque branche le mâle à la femme, et l'aîné au puîné.

Art. 18. Si le Roi meurt sans laisser de postérité et s'il n'y a pas de descendance mâle par mâle de la maison d'Orange-Nassau, la plus proche parente du dernier Roi, de la maison royale, et, en cas de prédécès, ses descendants succèdent à la couronne.

Art. 19. Lorsqu'une femme a fait passer la couronne dans une autre maison, cette maison est subrogée à tous les droits de la maison alors régnante, et les articles précédents lui sont applicables; ainsi ses descendants, de mâle en mâle, succèdent à la couronne, à l'exclusion des femmes ou de la descendance féminine, et aucune autre ligne ne peut être appelée au trône, tant que cette descendance n'est pas entièrement éteinte.

Art. 20. Une princesse qui se serait mariée sans le consentement des états-généraux, n'a plus de droit au trône.

En contractant mariage sans le consentement des états-généraux une Reine abdique.

Art. 21. A défaut de postérité du Roi Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau actuellement régnant la couronne est dévolue à sa soeur, la princesse Frédérique-Louise-Wilhelmine d'Orange, douairière de feu Charles-George-Auguste, prince héréditaire de Brunswic-Lunebourg, ou à ses descendants légitimes, nés d'un mariage contracté conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessus.

Art. 22. A défaut de descendants légitimes de cette princesse, la couronne passe aux descendants mâles légitimes de la princesse Caroline d'Orange, soeur de feu le prince Guillaume V, épouse de feu le prince de Nassau-Weilbourg, toujours par droit de primogéniture et de représentation.

Art. 23. Si des circonstances particulières rendent nécessaire quelque changement dans l'ordre de succession au trône, le Roi peut présenter à cet effet un projet de loi aux états-généraux; projet qui sera discuté de la manière prescrite par les articles 196 et 197 relatifs aux changements à apporter à la Loi Fondamentale.

Art. 24. Les mêmes dispositions sont applicables lorsqu'il n'y a pas de successeur au trône selon la Loi Fondamentale.

Si le successeur n'est pas nommé ou n'existe pas à la mort du Roi, il est nommé par les états-généraux, convoqués en nombre double, et en assemblée réunie.

Art. 25. Dans les cas mentionnés aux articles 21, 22, 23 et 24, la succession se règle suivant les dispositions des articles 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

Art. 26. Le Roi des Pays-Bas ne peut porter aucune autre couronne étrangère que celle du Luxembourg.

En aucun cas, le siége du gouvernement ne peut être transféré hors du royaume.

SECTION II.

Du revenu de la couronne.

Art. 27. Outre le produit des domaines cédés en vertu de la loi du 26 août 1822 et rendus en 1848 par le Roi à l'état, à titre de domaines

de la Couronne, le Roi Guillaume II jouit sur le trésor public d'un revenu annuel de un million de florins.

Le revenu de la Couronne est fixé par la loi à chaque avénement au trône.

Art. 28. Des palais d'été et d'hiver sont destinés à l'usage du Roi, pour l'entretien desquels il ne sera pas porté annuellement une somme de plus de 50,000 florins à la charge de l'état.

Art. 29. Le Roi et le prince d'Orange sont exempts des impôts personnels.

Il sont soumis à tout autre impôt.

Art. 30. Le Roi règle sa maison comme bon lui semble.

Art. 31. La Reine douairière jouit pendant son veuvage, d'un revenu annuel de 150,000 florins sur le trésor de l'état.

Art. 32. Le fils aîné du Roi, ou son descendant mâle héritier présomptif de la Couronne, est le premier sujet du Roi, et porte le titre de prince d'Orange.

Art. 33. Le prince d'Orange jouit, en cette qualité, à l'âge de dix-huit ans accomplis, sur le trésor de l'état, d'un revenu annuel de 100,000 florins, qui est porté à 200,000 florins lorsqu'il contracte mariage, en se conformant à l'article 12 de la Loi Fondamentale.

Section III.

De la tutelle du Roi.

Art. 34. Le Roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 35. Pendant la minorité, le Roi est sous la tutelle de quelques membres de la maison royale, et de quelques Néerlandais notables.

Art. 36. La tutelle est déférée et réglée par la loi.

Les états-généraux, chambres réunies, votent la loi qui défère la tutelle.

Art. 37. Cette loi est établie d'avance par le Roi afin de pourvoir au cas de minorité de son successeur; s'il n'y a pas été pourvu, il sera, s'il est possible, ouvert un conseil à cet effet avec quelques proches parents du Roi mineur.

Art. 38. Le tuteur, avant d'entrer en fonctions, prête dans l'assemblée des états-généraux, chambres réunies, et entre les mains du président, le serment (ou fait la promesse) qui suit:

«Je jure (je promets) fidélité au Roi; je jure (je promets) de «remplir religieusement tous les devoirs que la tutelle m'impose, «et principalement d'inspirer au Roi le respect de la Loi Fon- «damentale et l'amour de son peuple.

« *Ainsi Dieu me soit en aide!* » (« *Je le promets.* »)

Art. 39. Si le Roi se trouve hors d'état de régner, la surveillance de sa personne sera réglée d'après les dispositions établies par l'article 36 et suivants, relatifs à la tutelle du Roi mineur.

Section IV.

De la régence.

Art. 40. Pendant la minorité du Roi, le pouvoir royal est exercé par un régent.

Art. 41. Le régent est nommé par une loi, qui peut établir en même temps la succession de la régence, pendant la minorité du Roi, et qui doit être votée dans l'assemblée des états-généraux, chambres réunies.

Cette loi est établie pendant la vie du Roi, pour le cas de minorité de son successeur.

Art. 42. Le pouvoir royal est également exercé par un régent, lorsque le Roi se trouve hors d'état de régner.

Le conseil d'état, auquel s'adjoignent les chefs des départements ministériels, après avoir constaté, par un mûr examen, qu'un pareil cas existe, convoque immédiatement les états-généraux en nombre double pour leur en donner connaissance.

Art. 43. Les états-généraux examinent cette communication, sur laquelle ils prononcent dans une assemblée des deux chambres réunies et en nombre double, et s'ils ratifient ladite communication, il est proclamé solennellement par une loi que le cas indiqué à l'article précédent, existe.

Art. 44. Si le prince d'Orange n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, il est pourvu à la régence, conformément à l'article 41, pour tout le temps que le Roi se trouve hors d'état de régner et que le prince d'Orange n'a pas atteint la majorité.

Art. 45. Le régent prête dans une assemblée des états-généraux, chambres réunies, et entre les mains du président, le serment ou il fait la promesse qui suit:

«Je jure (je promets) fidélité au Roi; je jure (je promets) «que dans l'exercice du pouvoir royal, pendant la minorité du «Roi (pendant que le Roi se trouvera hors d'état de régner) j'ob- «serverai et maintiendrai constamment la Loi Fondamentale du «royaume.

«Je jure (je promets), de défendre et de conserver, de tout «mon pouvoir, l'indépendance du royaume et l'intégrité de son «territoire, ainsi que la liberté publique et individuelle, de main- «tenir les droits de tous et chacun des sujets du Roi, et d'em- «ployer à la conservation de la prospérité générale et particulière, «ainsi que le doit un bon et fidèle Régent, tous les moyens que «les lois mettent à ma disposition.»

« *Ainsi Dieu me soit en aide!* » (« *Je le promets.* »)

Art. 46. Si dans le cas énoncé à l'article 42, le Prince d'Orange a dix-huit ans accomplis, il est Régent de plein droit.

Art. 47. Dans le cas prévu à l'article 42, en attendant que le Prince d'Orange ou le Régent nommé ait pris les rènes du gouvernement comme Régent, le pouvoir royal est exercé par le conseil, composé d'après les dispositions de l'article 42.

Ceci a également lieu si, lors du décès du Roi, le Régent du successeur mineur n'est pas nommé ou s'il n'y a pas de successeur au trône jusqu'à ce que le Régent nommé ou le successeur ait pris les rènes du gouvernement.

Les membres du conseil prêtent le serment ou ils font la promesse qui suit, entre les mains du président élu par eux, et le président au sein des états-généraux, chambres réunies:

«Je jure (je promets) que, comme membre (président) de ce con- «seil gouvernemental, je concourerai, dans l'exercice du pouvoir «royal, au maintien et à l'exécution de la Loi Fondamentale.

« *Ainsi Dieu me soit en aide!* » (« *Je le promets.* »)

Art. 48. Lors de la nomination du Régent, ou lorsque le Prince d'Orange est appelé à cette dignité, une loi fixe la somme qui doit être prélevée sur les revenus de la Couronne, pour les dépenses de la régence.

Cette somme ne peut varier pendant toute la durée de la régence.

Art. 49. Le Roi auquel on a appliqué l'article 43, reprend aussitôt que possible l'exercice du pouvoir, en vertu d'une loi qui abroge celle prescrite par l'article ci-mentionné.

Les chefs des départements ministériels, de même que les tuteurs, sont tenus personnellement de faire aux chambres, chaque fois qu'elles le demandent, un rapport sur la situation du Roi.

Section V.

De l'inauguration du Roi.

Art. 50. Le Roi, lorsqu'il prend les rènes du gouvernement, prête aussitôt que possible serment et est inauguré solennellement, dans la ville d'Amsterdam, dans une séance publique des états-généraux, chambres réunies.

Art. 51. Dans cette séance le Roi prête le serment (fait la promesse) qui suit:

«Je jure (je promets) au peuple des Pays-Bas, de maintenir «et d'observer la Loi Fondamentale du royaume.

»Je jure (je promets) de défendre et de conserver de tout mon «pouvoir, l'indépendance du royaume et l'intégrité de son ter- «ritoire, ainsi que la liberté publique et individuelle, de main- «tenir les droits de tous et chacun de mes sujets, et d'employer «à la conservation et à l'accroissement de la prospérité générale «et particulière, ainsi que le doit un bon Roi, tous les moyens «que les lois mettent à ma disposition.»

« *Ainsi Dieu me soit en aide!* » (« *Je le promets.* »)

Art. 52. Après avoir prêté ce serment ou fait cette promesse le Roi est inauguré séance tenante par les états-généraux, dont le président prononce à cet effet la déclaration solennelle ci-après, que lui et tous les membres confirment individuellement par le serment ou la promesse qui suit:

«Au nom du peuple néerlandais, et en vertu de la Loi Fonda- «mentale, nous vous recevons et inaugurons Roi des Pays-Bas; «nous jurons (promettons) que nous maintiendrons votre invio- «labilité et les droits de votre Couronne; et que nous ferons tout «ce à quoi sont tenus de bons et fidèles états-généraux.

« *Ainsi Dieu nous soit en aide!* » (« *Nous le promettons.* »)

Section VI.

De la prérogative royale.

Art. 53. Le Roi est inviolable; les ministres sont responsables.

Art. 54. Au Roi appartient le pouvoir exécutif.

Art. 55. Le Roi a la direction suprême des affaires étrangères.

Art. 56. Le Roi déclare la guerre. Il en donne immédiatement connaissance aux deux chambres des états-généraux, en y ajoutant les communications qu'il croit compatibles avec les intérêts et la sûreté de l'état.

Art. 57. Au Roi appartient le droit de conclure et de ratifier les traités de paix et autres traités et conventions avec les puissances étrangères.

Il en donne connaissance aux deux chambres des états-généraux, aussitôt qu'il croit que l'intérêt et la sûreté de l'état le permettent.

Des traités qui contiennent soit la cession, soit l'échange d'une partie du territoire du royaume en Europe ou dans les autres parties du monde, ou une autre disposition ou changement concernant les droits légaux, ne sont ratifiés par le Roi qu'après que les états-généraux ont approuvé cette disposition ou ce changement.

Art. 58. Le Roi a l'autorité suprême des forces de terre et de mer; il en nomme les officiers, ordonne leurs promotions, les révoque ou les met à la pension, d'après les dispositions à établir par la loi.

Les pensions sont fixées par la loi.

Art. 59. La direction suprême des colonies ou possessions du royaume dans les autres parties du monde appartient au Roi.

Les réglements gouvernementaux de ces colonies et possessions sont établis par la loi.

Le système monétaire est fixé par la loi.

D'autres objets concernant les colonies ou possessions du royaume sont déterminés par la loi aussitôt que la nécessité en est démontrée.

Art. 60. Le Roi fait communiquer annuellement aux états-généraux un rapport détaillé sur l'administration et sur la situation des dites colonies ou possessions.

La loi règle le mode de l'administration et celui des comptes à rendre des finances coloniales.

Art. 61. Le Roi a la direction suprême des finances; il détermine les traitemens des collèges et des fonctionnaires payés sur le trésor de l'état.

Les traitements des fonctionnaires du pouvoir judiciaire sont fixés par la loi.

Le Roi porte ces traitements au budget des dépenses de l'état.

Les pensions des fonctionnaires sont fixées par la loi.

Art. 62. Le Roi a le droit de battre monnaie; il peut la frapper à son effigie.

Art. 63. Le Roi confère la noblesse.

Aucun Néerlandais ne peut accepter des titres de noblesse conférés par des princes étrangers.

Art. 64. Tout ordre de chevalerie est établi par une loi, sur la proposition du Roi.

Art. 65. Des ordres étrangers, qui n'imposent aucune obligation quelconque, peuvent être acceptés par le Roi, et, de son consentement, par les princes de sa maison.

En aucun cas les sujets du Roi ne peuvent sans sa permission accepter ni ordres, ni titres, ni dignités, ni charges étrangères.

Art. 66. Le Roi a le droit de faire grâce de peines infligées par jugements des tribunaux.

S'il s'agit de condamnations à un emprisonnement de trois ans et au dessous, et d'une amende, que ces peines soient infligées ensemble ou séparément, le Roi n'accorde de grâce qu'après avoir entendu l'avis du juge qui a prononcé; dans tous les autres cas, il ne l'accorde qu'après avoir pris l'avis de la Haute Cour.

La loi seule accorde l'amnistie et la remise de peines.

Art. 67. Le Roi n'accorde dispense que d'une loi déterminée, et ce dans les cas indiqués par la loi.

Art. 68. Le Roi décide de tout conflit d'administration qui s'élève entre deux ou plusieurs provinces, s'il ne peut les faire terminer à l'amiable.

Art. 69. Le Roi présente aux états-généraux les projets de loi, et leur fait telles autres propositions qu'il juge convenables.

Il sanctionne ou rejette les propositions que lui font les états-généraux.

Art. 70. Le Roi a le droit de dissoudre les chambres des états-généraux, soit séparément, soit simultanément.

L'arrêté de dissolution ordonne les élections pour les nouvelles chambres dans les quarante jours, et convoque ces chambres dans les deux mois.

Section VII.

Du conseil d'état et des départements ministériels.

Art. 71. Il y a un conseil d'état, dont l'organisation et la compétence sont réglées par la loi.

Le Roi préside le conseil d'état et en nomme les membres.

Le Prince d'Orange, à dix-huit ans accomplis, siége de plein droit dans le conseil, et y a voix consultative.

Art. 72. Le Roi soumet à la délibération du conseil d'état les propositions à faire par lui aux états-généraux, ou celles que ceux-ci lui ont faites, ainsi que toutes les mesures générales d'administration intérieure du royaume, et de ses possessions dans les autres parties du monde.

Les lois et les dispositions royales portent en tête que le conseil d'état a été entendu.

Le Roi prend de plus l'avis du conseil d'état dans toutes les affaires d'intérêt général ou particulier, pour lesquelles il le juge utile.

Le Roi seul décide, et il porte chacune de ses décisions à la connaissance du conseil d'état.

Art. 73. Le Roi établit des départements ministériels; il en nomme les chefs et les révoque à volonté.

Les chefs des départements ministériels veillent à l'exécution de la Loi Fondamentale et des autres lois, en tant que cette exécution dépend de la Couronne.

Leur responsabilité est établie par la loi.

Tous les arrêtés et toutes les dispositions royales doivent être contresignés par un des chefs des départements ministériels.

CHAPITRE III.

Des États-généraux.

Section I.

De la composition des états-généraux.

Art. 74. Les états-généraux représentent toute la nation néerlandaise.

Art. 75. Les états-généraux se composent de deux chambres, la première et la seconde chambre.

Art. 76. Les membres de la seconde chambre sont élus dans les districts électoraux dont se composent le royaume, par les habitants majeurs, Néerlandais, dans la pleine jouissance des droits civils et politiques, et payant en impôts directs un cens qui, suivant la localité, sera fixé par la loi électorale et qui ne pourra être ni au dessous de 20 florins ni excéder 160 florins.

Art. 77. Le nombre des membres des états-généraux est déterminé d'après la population: dans la proportion de un membre par 45,000 habitants.

La loi électorale établit les autres dispositions à suivre relativement au droit d'élection.

Art. 78. La première chambre se compose de trente-neuf membres.

Ces membres se choisissent parmi les habitants du royaume acquittant les plus fortes impositions directes.

Le nombre des habitants les plus imposés, parmi lesquels ils sont élus, est déterminé pour chaque province de telle manière que sur trois mille âmes est éligible un habitant qui en outre réunit les conditions d'éligibilité requises pour cette chambre.

Ces conditions sont les mêmes que celles qui sont exigées pour les membres de la seconde chambre.

Ils sont élus par les états-provinciaux dans la proportion suivante:

Le Brabant septentrional	5	La Frise	3
La Gueldre	5	l'Overyssel	3
La Hollande méridionale	7	Groningue	2
La Hollande septentrionale	6	Drenthe	1
La Zélande	2	Le Limbourg	3
Utrecht	2		
			39

En cas de réunion ou de sub-division de provinces, la loi qui établit cette réunion ou cette sub-division, fixe aussi les modifications que cette proportion doit subir.

Section II.

De la seconde chambre des états-généraux.

Art. 79. Pour être éligible à la seconde chambre il suffit d'être Néerlandais, d'avoir la jouissance pleine et entière des droits civils et politiques et d'être âgé de trente ans accomplis.

Art. 80. Le membre qui serait élu simultanément dans plus d'un district électoral ou pour les deux chambres à la fois, déclare l'élection pour laquelle il opte.

Art. 81. Les membres de la seconde chambre sont élus pour quatre ans.

La chambre se renouvelle tous les deux ans par moitié, d'après l'ordre des séries qui est déterminé à cet effet.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

Art. 82. Les membres votent individuellement, d'après leur conscience et leur serment, sans mandat et sans en référer à ceux qui les ont nommés.

Art. 83. A leur entrée en fonctions, ils prêtent, chacun selon le rit de son culte, le serment (ils font la promesse) qui suit:

« Je jure (je promets) fidélité à la Loi Fondamentale.

« *Ainsi Dieu me soit en aide!* (Je le promets.) »

Ils sont admis à prêter ce serment ou à faire cette promesse, après avoir prêté le serment ou fait la déclaration et promesse d'acquit de conscience qui suit:

« Je jure (déclare) que pour être nommé membre de la seconde « chambre des états-généraux, je n'ai donné ni promis, ne don- « nerai ni promettrai aucun don ou présent, directement ou « indirectement, ni sous un prétexte quelconque, à aucune per- « sonne en charge ou hors de fonctions.

« Je jure (promets) que jamais je ne recevrai de qui que ce « soit, ni sous aucun prétexte, directement ou indirectement, « aucun don ou présent, pour faire ou ne pas faire une chose « quelconque dans l'exercice de mes fonctions.

« *Ainsi Dieu me soit en aide!* (Je le déclare et je le promets.) »

Ces serments sont prêtés (ces déclarations et promesses sont faites) entre les mains du Roi, ou dans la seconde chambre des états-généraux, entre les mains de son président, autorisé par le Roi.

Art. 84. Le président est nommé par le Roi, pour la durée d'une session, sur une liste de trois candidats que la chambre lui présente.

Art. 85. Les membres de cette chambre jouissent, en une fois, pour le voyage et le retour, à chaque session, d'une indemnité de déplacement réglée par la loi en raison des distances.

Ils jouissent de plus, pour frais de séjour, d'une somme de 2000 florins par an.

Les membres qui ont été absents pendant toute la durée de la session, ne jouissent pas de cette indemnité pour le temps de la session.

Section III.

De la première chambre des états-généraux.

Art. 86. Les membres de la première chambre sont élus pour neuf ans.

La chambre est renouvelée tous les trois ans par tiers, d'après l'ordre des séries qui est déterminé à cet effet. Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. L'article 82 leur est applicable.

A leur entrée en fonctions ils prêtent, entre les mains du Roi, les serments (ils font la même déclaration et promesse) prescrits pour les membres de la seconde chambre.

Ils jouissent d'une indemnité de déplacement et de séjour, à fixer par la loi.

Art. 87. Le Roi nomme le président, pour la durée d'une session.

Section IV.

Dispositions communes aux deux chambres.

Art. 88. On ne peut être à la fois membre des deux chambres.

Art. 89. Les chefs des départements ministériels siégent dans les deux chambres; à moins qu'ils ne soient nommés membres de la chambre, ils ont seulement voix consultative.

Ils donnent aux chambres soit verbalement, soit par écrit, les renseignements demandés, dont la communication ne saurait être jugée contraire à l'intérêt et à la sûreté du royaume, ni aux colonies ou possessions de l'état dans les autres parties du monde.

Ils peuvent, à cet effet, être invités par chacune des deux chambres, à être présents à leur séance.

Art. 90. La seconde chambre a le droit d'enquête, qui sera établi par la loi.

Art. 91. Les membres des états-généraux ne peuvent être, en même temps, membres ou procureurs de la haute cour de justice, ni membres de la cour des comptes, ni commissaires du Roi dans les provinces, ni ecclésiastiques, ni ministres d'un des cultes.

Les militaires en service actif qui acceptent un siége dans une des deux chambres, pendant la durée de leur session, se trouvent de droit en non-activité. Toutefois, du moment qu'ils cessent de siéger dans une chambre, ils rentrent dans le service actif.

Les fonctionnaires qui président aux élections ne sont pas éligibles dans le district de leur présidence.

Art. 92. Les membres des deux chambres ne peuvent être poursuivis judiciairement par des opinions émises par eux dans l'assemblée.

Art. 93. Chaque chambre vérifie les pouvoirs de ses nouveaux membres et décide des différends qui pourraient s'élever au sujet de ces pouvoirs ou des élections elles-mêmes.

Art. 94. Chaque chambre nomme son greffier, hors de son sein.

Art. 95. Les états-généraux s'assemblent au moins une fois par année.

La session ordinaire est ouverte le troisième lundi du mois de septembre.

Le Roi convoque les chambres extraordinairement quand il le juge nécessaire.

Art. 96. Les séances des deux chambres sont publiques, soit qu'elles délibèrent séparément ou en chambres réunies.

Les chambres se forment en comité, lorsque le dixième des membres présents le demande ou que le président le juge nécessaire.

L'assemblée décide s'il sera délibéré en comité.

Les affaires traitées en comité y peuvent être résolues.

Art. 97. Si, au décès du Roi ou dans le cas d'abdication de la Couronne, les états-généraux ne sont pas assemblés, ils se réunissent sans convocation préalable.

Cette session extraordinaire est ouverte le quinzième jour après le décès ou l'abdication. Si les chambres sont dissoutes, ce terme date de la fin des nouvelles élections.

Art. 98. La session des états-généraux est ouverte dans une séance des deux chambres réunies, par le Roi ou ses commissaires; elle est close de la même manière, quand le Roi juge que l'intérêt du royaume n'en exige pas la continuation.

La session ordinaire est au moins de vingt jours, à moins que le Roi ne fasse usage de la prérogative que lui donne l'article 70.

Art. 99. Le Roi, en ordonnant la dissolution d'une des chambres, ou des deux simultanément, prononce en même temps la clôture de la session des états-généraux.

Art. 100. Les chambres ne peuvent, ni séparément ni en assemblée réunie, délibérer ou prendre une résolution si plus de la moitié de ses membres ne sont pas présents.

Art. 101. Toute résolution est prise à la majorité absolue des suffrages.

En cas de partage des voix, la décision est ajournée à la séance prochaine.

Si, dans cette séance ou dans une assemblée complète, il y a partage des voix, le projet est considéré comme n'étant pas accueilli.

Art. 102. Les membres des états-généraux votent par appel nominal et à haute voix; les élections et les présentations de candidats se font seules au scrutin secret.

Art. 103. Dans une séance des chambres réunies, elles ne sont considérées que comme une seule assemblée, et les membres siégent sans distinction de chambre.

Le président de la première chambre dirige alors l'assemblée.

Section V.

Du pouvoir législatif.

Art. 104. Le pouvoir législatif est exercé concurrement par le Roi et les états-généraux.

Art. 105. Le Roi adresse à la seconde chambres les propositions, soit de projets de loi, soit de toute autre nature, qu'il veut faire aux états-généraux, par un message qui en énonce les motifs, ou par une commission.

Art. 106. La chambre ne délibère en assemblée générale sur aucune proposition du Roi, qu'après l'avoir examinée dans les différentes sections dans lesquelles tous les membres de la chambre se partagent, et qui sont renouvelées périodiquement par la voie du sort.

Art. 107. La seconde chambre a le droit d'introduire des amendements dans les propositions royales.

Art. 108. Si la seconde chambre adopte le projet, soit intégralement, soit avec amendement, elle l'envoie à la première chambre avec la formule suivante:

« La seconde chambre des états-généraux adresse à la première « chambre la proposition ci-jointe du Roi et elle pense que telle « qu'elle est il y a lieu d'y adhérer. »

Si la seconde chambre croit ne pouvoir pas adopter la proposition, elle en donne connaissance au Roi dans les termes suivants:

« La seconde chambre des états-généraux témoigne au Roi sa « reconnaissance pour la sollicitude avec laquelle il veille aux « intérêts du royaume, et le supplie respectueusement de prendre « sa proposition en considération ultérieure. »

Art. 109. La première chambre, conformément aux dispositions

de l'article 106, délibère sur le projet, tel qu'il est adopté par la seconde chambre.

Si elle adhère à la proposition, elle en donne connaissance au Roi et à la seconde chambre dans les termes suivants :

Au Roi.

« Les états-généraux témoignent au Roi leur reconnaissance pour « la sollicitude avec laquelle il veille aux intérêts du royaume et « adhèrent à sa proposition telle qu'elle se trouve ci-jointe. »

A la seconde chambre.

« La première chambre des états-généraux donne connaissance « à la seconde chambre qu'elle a adhéré à la proposition du Roi, « qui lui a été adressée le... relative à.... »

Si la première chambre croit ne pouvoir pas adopter la proposition, elle en donne connaissance au Roi et à la seconde chambre dans les termes suivants:

Au Roi.

« La première chambre des états-généraux témoigne au Roi sa «reconnaissance de la sollicitude avec laquelle il veille aux intérêts «du royaume et le supplie respectueusement de prendre sa propo-«sition en considération ultérieure. »

A la seconde chambre.

« La première chambre des états-généraux donne connaissance «à la seconde chambre qu'elle a supplié respectueusement le Roi «de prendre en considération ultérieure la proposition qui lui a été «adressée par la seconde chambre le .... relative à... »

Art. 110. Les états-généraux ont le droit de proposer au Roi des projets de loi.

Art. 111. L'initiative appartient ici exclusivement à la seconde chambre qui délibère sur ces projets dans la forme prescrite pour les propositions royales, et, après adoption, elle les transmet à la première chambre, avec la formule suivante:

« La seconde chambre des états-généraux adresse à la première «chambre la proposition ci-jointe, et pense qu'il y a lieu à deman-«der la sanction royale. »

Art. 112. Si la première chambre, après en avoir délibéré de la manière ordinaire, approuve la proposition, elle l'adresse au Roi, avec la formule qui suit:

« Les états-généraux adressent au Roi la proposition ci-jointe «qu'ils croient favorable et utile à l'état. Ils supplient Sa Majesté «de vouloir y donner la sanction royale. »

En outre elle en informe la seconde chambre dans ces termes:

« La première chambre des états-généraux donne connaissance à «la seconde chambre qu'elle a adopté sa proposition du... relative-«ment à.... et qu'elle l'a adressée au nom des états-généraux à «Sa Majesté pour demander la sanction royale. »

Si la première chambre n'approuve pas la proposition, elle en informe la seconde chambre dans les termes suivants:

« La première chambre des états-généraux renvoie à la seconde «chambre la proposition ci-jointe pour laquelle elle a cru ne pas «pouvoir demander la sanction royale. »

Art. 113. Chaque chambre séparément peut faire au Roi des propositions autres que des projets de loi.

Art. 114. Le Roi fait savoir le plus tôt possible aux états-généraux s'il approuve ou non un projet de loi qu'ils lui ont soumis. Cette communication se fait dans les termes suivants:

« Le Roi consent. »

ou

« Le Roi délibèrera. »

Art. 115. Les projets de loi adoptés par le Roi et les deux chambres des états-généraux, deviennent lois du royaume, qui sont promulguées par le Roi.

Les lois sont inviolables.

Art. 116. La loi fixe le mode de promulgation des lois et le jour où elles sont obligatoires. La formule de la promulgation des lois est conçue en ces termes:

«Nous, etc....., Roi des Pays-Bas, etc., à tous ceux que les «présentes verront, salut! savoir faisons:

« Ayant pris en considération, etc. (*insérer les motifs*).

«A ces causes, Notre conseil-d'état entendu, et de commun accord «avec les états-généraux, avons statué, comme Nous statuons par «la présente, etc.»

(*Le texte de la loi.*)

« Donné. » etc.

Art. 117. Quant aux mesures générales d'administration intérieure de l'état la loi établit également le mode de promulgation et le jour où elles sont obligatoires.

Art. 118. La Loi Fondamentale et les autres lois sont obligatoires seulement pour l'Europe, à moins de dispositions contraires.

Section VI.

Du budget de l'état.

Art. 119. Le budget des dépenses du royaume et les moyens pour les couvrir doivent être fixés par la loi.

Art. 120. Les projets de loi relatifs au budget sont proposés annuellement au nom du Roi à la seconde chambre, immédiatement après l'ouverture de la session ordinaire des états-généraux, avant le commencement de l'année à laquelle le budget est affecté.

Art. 121. Chaque chapitre du budget des dépenses ne peut contenir que celles d'un seul département de l'administration générale. Chaque chapitre forme un ou plusieurs projets de loi et la loi peut accorder le transfert d'un chapitre à un autre.

Art. 122. Le compte rendu des recettes et des dépenses de chaque service est soumis au pouvoir législatif; l'état approuvé par la chambre des comptes y est annexée.

La clôture du compte est arrêtée par la loi.

CHAPITRE IV.

Des états-provinciaux et des administrations communales.

Section première.

De la composition des états-provinciaux.

Art. 123. Les membres des états-provinciaux sont élus d'après les dispositions de la loi pour le terme de six ans directement par les habitants, qui réunissent les conditions requises par l'article 76.

La moitié des membres se renouvelle tous les trois années.

Art. 124. On ne peut être en même temps membre de la première chambre des états-généraux et membre des états d'une province, ni membre des états de plus d'une province à la fois.

Art. 125. Les membres des états provinciaux prêtent, avant d'entrer en fonctions, chacun selon le rit de son culte, le serment (font la promesse) qui suit:

« Je jure (je promets) d'observer la Loi Fondamentale et les « lois de l'état.

« *Ainsi Dieu me soit en aide!* » (« *Je le promets.* »)

Ils sont admis à prêter ce serment (à faire cette promesse) après avoir prêté le serment (fait la déclaration ou promesse) d'acquit de conscience, prescrit pour les membres des états-généraux à l'article 83.

Art. 126. Les états-provinciaux s'assemblent ordinairement aux époques fixées par la loi, et extraordinairement lorsqu'ils sont convoqués par le Roi.

Les séances sont publiques, sous les réserves de l'article 96 relativement aux séances des états-généraux.

Art. 127. Les membres des états-provinciaux votent chacun suivant son serment et sa conscience, sans mandat et sans en référer à l'assemblée qui les a nommés.

Art. 128. Pour tout ce qui regarde les discussions et les votes on suit les règles prescrits pour les chambres des états-généraux, aux articles 100, 101 et 102.

Section II.

Des attributions des états-provinciaux.

Art. 129. Les états soumettent annuellement au Roi les dépenses de leur administration, en tant que celle-ci rentre dans le service général; si le Roi approuve ces dépenses, il les comprend dans le budget de l'état. Les états-provinciaux dressent également chaque année le budget des recettes et des dépenses qui tiennent à l'administration et à l'économie intérieure de leur province; il doit être sanctionné par le Roi.

Les impôts provinciaux pour couvrir ces dépenses proposées au Roi, doivent être autorisés par la loi.

Art. 130. Les états sont chargés de l'exécution des lois et des ordonnances royales relatives aux branches de l'administration intérieure générale que la loi détermine, et en outre celles dont le Roi juge utile de les charger.

Art. 131. La loi attribue aux états l'organisation et l'administration de l'économie intérieure de leur province.

Les ordonnances et règlements, que dans l'intérêt général de la

province les états jugent utiles, doivent préalablement être approuvés par le Roi, sauf les dispositions de l'article 129.

Les états veillent à ce que, dans les provinces, le mouvement de l'importation, de l'exportation et du transit ne soit point entravé.

Art. 132. Ils concilient les différends des autorités communales: s'ils ne peuvent y parvenir, et qu'il s'agisse d'un conflit administratif, ils le soumettent à la décision du Roi.

Art. 133. Le Roi peut suspendre ou annuller les actes des états-provinciaux, qui sont contraires aux lois et à l'intérêt général.

La loi règle les suites de cette suspension ou annulation.

Art. 134. Les états peuvent soutenir les intérêts de leurs provinces et de leurs administrés près du Roi et des états-généraux.

Art. 135. La loi détermine le mode d'exercice du pouvoir qui est attribué aux états-provinciaux.

Art. 136. Les états nomment dans leur sein une députation permanente chargée, d'après les dispositions à établir par la loi, tant pendant la durée de leurs sessions que lorsqu'ils ne sont pas réunis, de tout ce qui appartient à l'administration ordinaire et aux besoins du service public.

Art. 137. Le Roi nomme dans toutes les provinces des commissaires chargés de l'exécution de ses ordonnances et de surveiller les actes des états.

Ces commissaires président l'assemblée des états et celle de la députation permanente des états; ils ont droit de vote dans l'assemblée de ces députations.

SECTION III.

Des administrations communales.

Art. 138. La composition, l'organisation, et les attributions des administrations communales sont fixées par la loi, les états-provinciaux entendus, et en observant les dispositions établies par les articles suivants.

Art. 139. Chaque commune a en tête de son administration un conseil, dont les membres sont élus directement par les habitants pour un nombre d'années déterminé et suivant le mode à fixer par la loi.

Le Roi nomme et révoque le président; il peut le choisir au sein du conseil.

Pour être électeur dans une commune il faut réunir les qualités requises à l'article 76; toutefois le cens y fixé est réduit de moitié.

Art. 140. Le conseil fixe l'économie intérieure de la commune et en a la direction. L'article 133 est applicable aux règlements qu'il fera à ce sujet et qu'il porte à la connaissance des états-provinciaux.

Art. 141. Les ordonnances des administrations communales, touchant la disposition des propriétés communales et d'autres actes de droit civil indiqués par la loi, ainsi que le budget des recettes et des dépenses, sont soumis à l'approbation des états-provinciaux.

Art. 142. L'ordonnance de l'administration communale pour établir, modifier ou abolir un impôt communal, est adressée aux états de la province, qui en font rapport au Roi; sans la sanction royale il ne peut y être donné suite.

La loi établit les règles générales à l'égard des charges communales.

Ces impôts ne peuvent entraver dans les communes le mouvement du transit, de l'exportation ou de l'importation.

Art. 143. La loi fixe aussi l'état du budget ainsi que l'examen et la clôture des comptes communaux.

Art. 144. Les administrations communales peuvent soutenir les intérêts de leurs administrés près du Roi, des états-généraux et des états de leur province.

CHAPITRE V.

De la justice.

SECTION I.

Dispositions générales.

Art. 145. La justice est rendue, dans toute l'étendue du royaume, au nom du Roi.

Art. 116. Il y a pour tout le royaume un même code civil, de commerce, pénal, de procédure civile, d'instruction criminelle et d'organisation de l'ordre judiciaire.

La loi établit également la juridiction militaire et celle de la garde nationale.

Elle règle aussi la judicature du contentieux et des contraventions en matière d'impôt.

Art. 147. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et moyennant indemnité préalable.

La loi déclare préalablement l'utilité publique.

Une loi générale détermine les cas où pour élever des fortifications ou construire, réparer ou entretenir des digues, ainsi qu'en temps de maladies contagieuses ou d'autres circonstances urgentes, la déclaration requise ne sera pas nécessaire.

Ni la déclaration d'utilité publique, ni l'indemnité préalables ne sont admises lorsqu'en cas de guerre, d'incendie ou d'inondations il y a urgence pour une prise de possession immédiate. Toutefois le droit à une indemnité n'en souffre aucune atteinte.

Art. 148. Le pouvoir judiciaire seul connaît des procédures qui ont pour objet la propriété ou les droits qui en dérivent, des créances et d'autres droits civils.

Le même pouvoir juge les questions où il s'agit de droits politiques, sauf les exceptions à déterminer par la loi.

Art. 149. Le pouvoir judiciaire est exclusivement exercé par les juges établis par la loi.

Art. 150. Personne ne peut être distrait, contre son gré, du juge que la loi lui assigne.

La loi établit la mode de décision sur les conflits d'attribution qui pourraient s'élever entre les pouvoirs administratifs et judiciaires.

Art. 151. Hors les cas déterminés par la loi, nul ne peut être arrêté qu'en vertu d'une ordonnance motivée du juge.

Cette ordonnance doit être signifiée à la personne arrêtée au moment de l'arrestation ou le plus tôt possible.

La loi détermine les formes de cette ordonnance ainsi que le délai dans lequel on procède à l'interrogation du prévenu.

Art. 152. Si, dans des circonstances extraordinaires, l'autorité politique fait arrêter un habitant du royaume, celui par l'ordre de qui l'arrestation aura été faite, sera tenu d'en donner immédiatement connaissance au juge de la localité et de lui livrer, au plus tard dans les trois jours, la personne arrêtée.

Les tribunaux criminels sont tenus de veiller, chacun dans leur ressort, à la stricte exécution de cette disposition.

Art. 153. Nul ne peut pénétrer dans le domicile d'un habitant contre son gré, si ce n'est en vertu d'un pouvoir déclaré compétent à cet effet, et dans les formes indiquées par la loi.

Art. 154. Le secret des lettres confiées à la poste ou à tout autre service public de transport est inviolable, sauf l'autorisation contraire donnée par le juge, dans les cas spécifiés par la loi.

Art. 155. La confiscation des biens du coupable ne peut avoir lieu pour quelque crime que ce soit.

Art. 156. Tout jugement doit être motivé et prononcé en audience publique; les jugements criminels portent expressément les articles de la loi sur lesquels s'appuie la condamnation.

Les audiences sont publiques, sauf les exceptions à établir par la loi, en faveur de l'ordre public et des moeurs.

SECTION II.

De la haute-cour et des tribunaux.

Art. 157. Il y a pour tout le royaume une cour de justice suprême sous le titre de Haute Cour des Pays-Bas et dont les membres sont choisis par le Roi sur une liste de candidats à former suivant l'article 158.

Art. 158. La haute cour informe la seconde chambre des états-généraux des places qui viennent à vaquer dans son sein. Le Roi nomme à ces places sur une liste de cinq candidats que cette chambre lui présente. Il nomme le président de la haute cour parmi ses membres, et la nomination immédiate du procureur-général lui appartient entièrement.

Art. 159. La haute cour juge les membres des états-généraux, les chefs des départements d'administration générale, les gouverneurs-généraux ou fonctionnaires supérieurs à qui, sous un autre titre, est conféré le même pouvoir aux colonies ou possessions du royaume dans les autres parties du monde, les membres du conseil d'état et les commissaires du Roi dans les provinces, prévenus, dans l'exercice de leurs fonctions, et poursuivis, soit au nom du Roi, soit au nom de la seconde chambre.

Art. 160. La loi désigne les autres fonctionnaires qui sont justiciables de la haute cour pour tous délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 161. Les actions dirigées contre le Roi, les membres de sa maison et l'état ne peuvent être intentées que devant la haute cour.

Sont exceptées les actions réelles, qui sont portées devant les juges ordinaires.

Art. 162. La haute cour veille à ce que les procédures soient conduites et terminées régulièrement et que les tribunaux se conforment à toutes les dispositions de la loi.

Elle peut annuller ou abroger leurs actes, dispositions et jugements qui y sont contraires, d'après les préceptes de la loi à ce sujet.

Art. 163. Les membres et le procureur-général de la haute cour, les membres des cours de justice, s'il y en a, et des tribunaux de première instance, sont nommés à vie.

Ceux-ci et tous les autres juges, nommés pour un temps déterminé, peuvent être démissionnés ou destitués par jugement, dans les cas établis par la loi. Ils peuvent à leur demande être démissionnés par le Roi.

CHAPITRE VI.

Du culte.

Art. 164. Chacun professe ses opinions religieuses en toute liberté, sauf la protection accordée à la société et à ses membres individuels contre toute transgression de la loi pénale.

Art. 165. Protection égale est accordée à toutes les communions religieuses du royaume.

Art. 166. Tous les Néerlandais sans distinction de croyance religieuse, jouissent des mêmes droits civils et politiques, et sont également habiles à remplir toutes dignités, fonctions et emplois.

Art. 167. L'exercice public de tout culte religieux est permis dans l'intérieur des bâtiments ou enceintes fermées, sauf les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la tranquillité publique.

Sous la même réserve l'exercice du culte est accordé hors des bâtiments et des enceintes fermées, là où les lois et les règlements l'accordent présentement.

Art. 168. Les traitements, pensions et autres revenus quelconques, dont jouissent actuellement les différentes communions et leurs ministres, sont garantis à ces communions.

Aux ministres qui jusqu'ici ne touchent point de traitement du trésor public ou auxquels il n'est accordé qu'un traitement insuffisant, il peut être alloué un traitement ou un supplément.

Art. 169. Le Roi veille à ce que tous les cultes se contiennent dans l'obéissance qu'ils doivent aux lois de l'état.

Art 170. Les différentes communions religieuses ont le droit de correspondre avec leurs supérieurs et de publier les préceptes religieux sans l'intermédiaire du gouvernement, sauf la responsabilité déterminée par la loi.

CHAPITRE VII.

Des Finances.

Art. 171. Aucun impôt au profit du trésor public ne peut être établi qu'en vertu d'une loi.

Art. 172. Il ne peut être accordé de privilège en matière d'impôt.

Art. 173. Les obligations de l'état envers ses créanciers sont garanties; la dette publique est prise en considération annuellement, dans l'intérêt des créanciers de l'état.

Art. 174. La loi fixe le poids et titre des monnaies et en détermine la valeur.

Art. 175. La surveillance et le soin des affaires monétaires, ainsi que la décision des questions de l'alloi, de l'essai et de tout ce qui s'y rapporte, sont établis par la loi.

Art. 176. Il y a une chambre générale des comptes, dont la composition et les attributions seront fixées par la loi.

Le Roi nomme aux places vacantes sur une liste de trois candidats, que lui présente la seconde chambre des états-généraux.

Les membres de la chambre des comptes sont nommés à vie. Leurs appointements sont fixés par la loi.

Le 2 alinéa de l'article 163 leur est applicable.

CHAPITRE VIII.

De la défense militaire.

Art. 177. Un des premiers devoirs des habitants du royaume est de porter les armes pour maintenir l'indépendance de l'état et défendre son territoire.

Art. 178. Le Roi veille à ce que des forces suffisantes de terre et de mer, formées par enrôlement volontaire de nationaux ou étrangers, soient constamment entretenues pour servir soit en Europe, soit hors de l'Europe, selon que les circonstances l'exigent.

Art. 179. Des troupes étrangères ne peuvent être prises au service du royaume que de commun accord entre le Roi et les états-généraux.

Art. 180. Il y a toujours une milice nationale, formée autant que possible par enrôlement volontaire, pour servir de la manière déterminée par la loi.

Art. 181. A défaut d'un nombre suffisant d'enrôlements volontaires, la milice est complétée par la voie du sort. Tous les habitants qui, au premier janvier de chaque année, atteignent leur vingtième année, concourrent au tirage. L'inscription se fait l'année antérieure.

Art. 182. En temps de paix, les miliciens inscrits pour le service de terre seront congédiés définitivement, après cinq années de service.

En cas de guerre ou dans d'autres circonstances extraordinaires, une loi, qui doit être renouvelée annuellement, peut les obliger à un service prolongé.

Art. 183. Dans les temps ordinaires la milice de terre est appelé sous les armes une fois par année, pour six semaines au plus, afin de prendre part aux exercices militaires; toutefois le Roi, s'il le juge nécessaire, peut abréger le temps de la réunion de la milice ou la supprimer.

Le Roi peut tenir sous les armes une partie de la milice à fixer par la loi.

La levée de l'année courante, pour les premiers exercices, ne peut être tenue sous les armes que pendant une année au plus.

Art. 184. En cas de guerre ou dans d'autres circonstances extraordinaires, le Roi peut appeler sous les armes la milice de terre, soit entière, soit en partie.

Il convoque en même temps les états-généraux afin qu'une loi fixe, s'il y a lieu, la réunion ultérieure de la milice.

Art. 185. Les conscrits de la milice de terre ne peuvent sans leur consentement être envoyés aux colonies ou possessions du royaume dans les autres parties du monde.

Art. 186. Une partie de la milice peut être désignée pour le service de mer, de la manière à établir par la loi.

La loi reconnaît à cette partie de la milice des avantages particuliers, spécialement un terme de service plus court.

L'article précédent n'est pas applicable à la milice de mer.

Art. 187. Toutes les dépenses relatives aux armées de l'état sont à la charge du trésor public.

Le logement et l'entretien des gens de guerre, les transports ou les prestations, de quelque nature qu'elles soient, à faire d'après les règlements aux troupes du Roi ou aux forteresses ne peuvent être mis à la charge d'un ou de plusieurs habitants, d'une ou de plusieurs communes.

La loi établit les exceptions pour cas de guerre.

Art. 188. Des gardes nationales sont organisées dans les communes. Elles sont employées en temps de danger et de guerre à la défense de la patrie et généralement au maintien de la tranquilleté publique.

Art. 189. La loi fixe l'organisation et la force numérique de la milice et des gardes nationales.

CHAPITRE IX.

De la défense physique, travaux hydrauliques (Waterstaat).

Art. 190. Le Roi a la surveillance suprême des travaux hydrauliques, y compris les ponts et chausées, sans distinguer si la dépense se fait sur le trésor public ou par d'autres voies.

Art. 191. La loi, dans toute l'étendue de l'article précédent, règle la direction générale et particulière des travaux hydrauliques.

Art. 192. Les états-provinciaux dans leurs provinces ont la surveillance des eaux, ponts, chaussées, travaux hydrauliques et colléges dits *waterschappen ;* ils peuvent, sous l'approbation du Roi, changer l'organisation et les réglements des *waterschappen*, en introduire de nouveaux, sauf les dispositions des deux articles précédents.

Les directions de ces colléges peuvent à cet effet faire des propositions aux états.

Art. 193. Les états ont dans leur province la surveillance de l'exploitation des tourbières, mines et carrières, ainsi que des défrichements, endiguements et dessèchements.

Toutefois le Roi peut en déférer la surveillance immédiate à une autre direction que les états.

CHAPITRE X.

De l'instruction publique et des établissements de bienfaisance.

Art. 194. L'instruction publique est un des objets de la sollicitude constante du gouvernement.

L'organisation de l'instruction publique est établie par la loi, qui respecte chaque opinion religieuse.

Partout dans le royaume, le gouvernement fait donner d'une manière satisfaisante l'instruction publique inférieure.

L'enseignement est libre, sauf la surveillance de l'autorité, et pour ce qui regarde l'instruction moyenne et inférieure, la capacité et la moralité des instructeurs doivent être constatées d'après les dispositions à établir par la loi.

Le Roi fait rendre annuellement aux états-généraux un rapport détaillé de la situation des écoles supérieures, moyennes et inférieures.

Art. 195. Le gouvernement entoure les administrations de bienfaisance d'une sollicitude constante dans laquelle intervient la loi.

Le Roi fait présenter annuellement aux états-généraux un rapport détaillé des travaux à ce sujet.

CHAPITRE XI.

Des changements à la Loi Fondamentale.

Art. 196. Toute proposition de changement à la Loi Fondamentale détermine exactement le changement proposé. La loi reconnaît qu'il y a lieu de prendre en considération ce projet tel qu'elle l'établit.

Art. 197. Après la promulgation de cette loi, les chambres sont dissoutes.

Les chambres nouvellement élues, prennent en considération cette proposition et ne peuvent accepter le changement proposé par la loi susmentionnée, qu'à une majorité des deux tiers des voix.

Art. 198. Aucun changement à la Loi Fondamentale ou à l'ordre de succession ne peut être fait pendant une régence.

Art. 199. Les changements à la Loi Fondamentale concertés par le Roi et les états-généraux sont solennellement promulgués et ajoutés à la Loi Fondamentale.

ARTICLES ADDITIONNELS.

Art. 1. Toutes les autorités actuellement existantes demeurent en fonctions jusqu'à ce qu'elles soient remplacées, selon la présente Loi Fondamentale.

Art. 2. La loi fixe l'indemnité à accorder à ceux qui, par suite de la révision de la Loi Fondamentale, perdent les fonctions, qui leur étaient déférées à vie.

Art. 3. Toutes les lois, réglements et arrêtés, obligatoires à l'époque de la promulgation des changements à la Loi Fondamentale, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Art. 4. Les droits seigneuriaux qui impliquent la présentation de candidats ou la nomination à des fonctions publiques sont abrogés.

La suppression des autres droits seigneuriaux et l'indemnité à accorder à ceux qui en ont les titres, peuvent être arrêtées et déterminées par la loi.

Art. 5. Les projets:

1°. de la loi sur les élections et la nomination des députés à la première et à la seconde chambre;

2°. de la loi organique des provinces et communes, sont présentés dans la première session des états-généraux qui suit la promulgation des changements à la Loi Fondamentale.

Les projets de loi relatifs à la responsabilité ministérielle, la nouvelle organisation judiciaire, l'enseignement et l'administration de bienfaisance, ainsi que les projets de loi concernant l'exercice du droit de réunion et d'association, sont présentés dans la même session, s'il est possible, et, au plus tard, dans la session qui suit immédiatement.

Les lois gouvernementales des colonies ou possessions de l'état dans les autres parties du monde sont proposées après la promulgation des changements actuels de la Loi Fondamentale.

Art. 6. La première sortie d'un tiers des membres de la première chambre des états-généraux aura lieu le troisième lundi du mois de septembre 1851; celle de la moitié des membres de la seconde chambre, le troisieme lundi du mois de septembre 1850.

Ces renouvellements se font d'après l'ordre des séries à déterminer en vertu de la loi, aux termes de l'art. 5, n°. 1.

Art. 7. Cet article contient le réglement électoral provisoire, qui est ainsi conçu:

REGLEMENT ÉLECTORAL PROVISOIRE.

Art. 1. Après la promulgation des lois contenant les changements apportés à la Loi Fondamentale, les deux chambres des états-généraux cessent d'exister de droit le jour où s'ouvrent les nouvelles chambres.

Le Roi fixe l'époque de l'ouverture.

Jusqu'à cette époque les présentes chambres demeurent constituées et l'ouverture en est fixée pour cette année au troisième lundi du mois d'octobre.

La promulgation est censée avoir eu lieu le jour de la publication du *Journal Officiel* qui contient ces changements.

Art. 2. Les membres de la nouvelle seconde chambre sont élus, au nombre de 68, par des colléges électoraux, qui se composent:

a. des habitants des villes qui, d'après les réglements municipaux, réunissent les conditions requises pour les électeurs, c'est-à-dire: à Amsterdam cens électoral de 160 florins, et à Hinlopen, Ylst, Sloten en Stavoren de 20 florins;

b. des habitants du plat pays qui ont droit de vote selon les réglements organiques des états-provinciaux, tels qu'ils existent dans chaque localité, c'est-à-dire: cens électoral pour

le Brabant Septentrional	*f* 32
la Gueldre	32
la Hollande méridionale	40
la Hollande septentrionale	40
la Zélande	40
Utrecht	40
la Frise, les îles exceptées	30
l'Overyssel	32
Groningue	32
Drenthe	32
le Limbourg	20
les îles de la Frise: Ameland et Schiermonnikoog.	20

Il n'est admis de motifs d'exclusion que ceux prescrits à l'article 3 des réglements municipaux et à l'article 21 des réglements organiques des provinces.

Art. 3. Aussitôt après la promulgation mentionnée à l'article 1 les chefs des administrations locales s'occupent de dresser les listes des éligibles indiqués à l'article 2. Ils déposent ces listes à la vérification du public jusqu'au quinzième jour après ladite promulgation.

Art. 4. Dans les huit jours après que la communication de ce dépôt a eu lieu, les habitants adressent leurs réclamations, par écrit, libres de timbre, à l'administration locale.

Art. 5. Le conseil communal décide au plus tôt sur ces réclamations et sur l'exactitude des listes. Les listes sont closes, avant le quarantième jour après la publication, mentionnée dans l'article 1 et déposées de nouveau à la verification du public; publication sera faite de ce dépôt.

Art. 6. Les députations permanentes font la circonscription de chaque province en autant de districts électoraux centraux que la population peut se répartir de fois en 45,000 habitants environ, savoir:

Brabant Septentrional. . .	9
Gueldre	8
Hollande méridionale . . .	13
Hollande septentrionale . .	10
Zélande	4
Utrecht	3
Frise	5
Overyssel.	5
Groningue	4
Drenthe	2
Limbourg	5
	68

Les députations permanentes peuvent, pour faciliter les élections, subdiviser les districts en sous-districts électoraux et en déterminer les chefs-lieux. Le dépouillement des bulletins se fait toutefois seulement dans les chefs-lieux des districts électoraux centraux, indiqués par la députation permanente.

Art. 7. Les administrations municipales et communales adressent dans les 24 heures une copie des listes closes soit à l'administration du chef-lieu du district électoral central, soit à celle du chef-lieu du sous-district électoral, dans lesquels leurs communes se trouvent comprises.

Art. 8. Les assemblées électorales, après la convocation des électeurs se tiennent dans les chef-lieux des districts centraux avant le cinquantième jour après la publication mentionnée dans l'article 1, sauf les dispositions du second alinéa de l'article 6.

Art. 9. Chaque électeur reçoit, outre sa lettre de convocation, deux bulletins de vote, portant le sceau du chef-lieu du district central ou du sous-district.

Art. 10. Le chef de l'administration locale, ou celui qui, suivant les réglements, le remplace, préside l'assemblée.

Les deux membres les plus jeunes du conseil municipal ou communal sont scrutateurs; ils inscrivent tous les deux les noms de chaque électeur qui vient déposer son bulletin dans l'urne électorale. Dans les districts électoraux centraux, ils inscrivent en outre, lors du dépouillement des bulletins, les votes émis.

Les listes originales des électeurs qui dans les sous-districts électoraux ont déposé leurs bulletins dans l'urne électorale, sont, ainsi que les urnes closes, envoyées immédiatement au président de l'assemblée dans le district électoral central.

Art. 11. Il y a deux urnes électorales, une pour l'élection des membres de la seconde chambre, une autre pour celle des candidats à la première chambre.

Art. 12. Chaque électeur émet son vote pour un député à la seconde chambre, et pour deux candidats à la première chambre.

Art. 13. Les seules conditions d'éligibilité pour la seconde chambre, sont d'être Néerlandais, d'avoir la pleine jouissance des droits civils et politiques, et trente ans accomplis.

Art. 14. Mêmes conditions d'éligibilité pour la première chambre; il faut en outre être du nombre des habitants les plus imposés dans les contributions directes de l'état.

Le nombre de ces habitants les plus imposés, parmi lesquels les membres de la première chambre sont élus, est fixé dans chaque province de manière que par mille âmes il y en ait un d'éligible, s'il réunit, d'ailleurs, les conditions requises pour être membre de la première chambre.

Art. 15. Tout fonctionnaire qui préside dans un district électoral central, n'est pas éligible dans ce district.

Art. 16. Immédiatement après la promulgation des changements à la Loi Fondamentale, la députation permanente de chaque province dresse une liste de ceux qui, aux termes de l'article 14, sont éligibles à la première chambre.

Art. 17. Une copie de cette liste est exposée à la vérification du public pendant huit jours dans toutes les villes et chefs-lieux des districts électoraux des provinces.

Art. 18. Les réclamations au sujet de cette liste doivent être adressées par écrit, libres de timbre, à la députation permanente, dans les huit jours.

Art. 19. Les députations permanentes, après avoir examiné les réclamations et apporté les changements à la liste qu'ils jugent nécessaires, la ferment dans les quinze jours après le terme fixé dans l'article précédent.

Immédiatement après ils portent à la connaissance publique cette liste close, par voie du *Journal officiel provincial* ou une autre feuille publique.

Ils envoient immédiatement une copie de la liste au ministre de l'intérieur qui la fait insérer dans la *Gazette d'Etat.*

Art. 20. L'opération du scrutin terminée, il en est dressé, séance tenante, deux procès-verbaux, qui, lecture faite, seront signés par le président et deux scrutateurs.

Ils contiennent:

1°. Les noms des électeurs qui ont voté;

2°. Les noms des candidats qui ont obtenu des suffrages et le nombre des votes émis pour chacun.

Les électeurs présents peuvent décider qu'il ne sera donné lecture que de la seconde partie du procès-verbal.

Art. 21. Copie de chaque procès-verbal est déposée immédiatement à la vérification des habitants et l'original avec les bulletins sera envoyé, cacheté, à la députation permanente dans les vingt-quatre heures.

Art. 22. La députation permanente consigne dans un procès-verbal spécial pour chaque chambre les noms de ceux qui sont élus dans chaque district central et le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus, et le fait publier le plus promptement possible.

Art. 23. La majorité absolue des votes émis est requise pour la nomination des députés ou candidats.

Art. 24. Si au premier vote personne n'a obtenu la majorité absolue requise pour être membre de la seconde chambre ou candidat à la première chambre, il sera immédiatement dressé une liste double se composant des deux personnes qui auront obtenu le plus de suffrages.

Si le premier vote pour les deux candidatures de la première chambre n'ont pas amené un résultat définitif, des quatre candidats qui ont obtenu le plus de suffrages le premier et le troisième sont portés sur une liste et le second et le quatrième sur l'autre.

Le choix des électeurs présents se porte alors sur une de ces deux listes; si les suffrages se partagent, le candidat le plus âgé est élu.

Art. 25. Le député élu à la seconde chambre reçoit de la députation permanente un extrait signé par le président du procès-verbal mentionné à l'art. 20, qui constate son élection.

Cet extrait constitue le pouvoir du député, qu'il remet à la chambre, et, en même temps:

1°. L'acte de naissance, ou à défaut, un acte de notoriété, constatant la date et le lieu de sa naissance;

2°. une déclaration faite par lui-même, dans laquelle il indique toutes les fonctions publiques qu'il remplit.

Art. 26. Le député élu à la seconde chambre qui n'accepte pas sa nomination, en donne le plus proptement possible connaissance à la députation permanente, qui charge les administrations locales, dans les districts centraux, de faire procéder à une nouvelle élection dans le plus court délai possible.

Art. 27. Celui qui est élu membre de la seconde chambre dans plus d'un district électoral central sitôt après reception de l'acte désigné dans l'art. 22, déclare par écrit à la députation permanente, pour laquelle de ces nominations il opte.

Les députations permanentes procèdent ensuite de la même manière pour les places vacantes.

Art. 28. Les députations permanentes envoient immédiatement les procès-verbaux des élections de candidats à la première chambre au ministre de l'intérieur, qui les transmet au Roi.

Le Roi choisit parmi les candidats 39 membres de la première chambre.

Art. 29. Les membres élus de la première chambre nommés par le Roi, reçoivent de la députation permanente de la province, dans laquelle ils ont été élus, l'acte mentionné dans la première partie de l'article 25 qui, de même que l'arrêté du Roi, portant leur nomination, leur sert de pouvoirs.

Ils présentent en même temps à la première chambre les pièces requises dans les n°. 1 et 2 du dernier alinéa du même article 25.

Art. 30. Si un ou plusieurs membres élus de la première chambre n'acceptent pas leurs nominations ou ne réunissent pas les conditions requises par la loi, le Roi en choisit d'autres parmi les candidats qui lui sont présentés.

Art. 31. Le Roi nomme le président de la première chambre des états-généraux avant l'ouverture de cette chambre.

A l'ouverture de la seconde chambre le doyen d'âge y remplit les fonctions de président.

Les présidents des deux chambres nomment trois commissions, composées chacune de trois membres et chargées de la vérification des pouvoirs. Après cette vérification dans la seconde chambre, en tant qu'elle peut se terminer sans ajournement, la chambre, composée des membres admis, forme une liste de trois candidats à la présidence, qu'elle soumet au choix du Roi.

Les deux chambres observent ensuite, jusqu'à ce qu'elles aient adopté d'autres dispositions, les réglements d'ordre des chambres précédentes.

Art. 32. Les députations permanentes des différentes provinces prendront les mesures nécessaires pour la stricte exécution de ce réglement électoral provisoire, et elles prononcent sur les différends ou réclamations qui pourraient s'élever.

La Loi Fondamentale est la base du pouvoir royal et de la liberté.

G. K. Comte de Hogendorp. (*Bijdragen.*)

Les premiers germes de la Loi Fondamentale se trouvent déposés dans un projet que rédigea le comte Van Hogendorp et qui servit de base à la constitution des Provinces-Unies de 1814.

Cette constitution subit des modifications notables en 1815, après la réunion de la Hollande et de la Belgique.

Après la séparation de droit des deux pays, une révision de la Loi Fondamentale eut lieu, en 1840.

En général, on trouva cette révision trop restreinte et le voeu national s'exprima en faveur d'une modification constitutionnelle plus large. En 1845 plusieurs membres de la Seconde Chambre, et notamment

M. Thorbecke, motivèrent même une proposition à cet égard qui ne fut point adoptée, la Chambre désirant que le gouvernement lui-même en prît l'initiative.

En octobre 1847, le Roi, à l'ouverture des États-généraux, déclara qu'il avait alors acquis la conviction que le moment était venu de proposer des changements à la Loi Fondamentale.

Les grands événements politiques qui surgirent quelques mois plus tard en Europe, influèrent naturellement sur la question de la nouvelle révision de la Loi Fondamentale qui passa par diverses phases; pour résoudre cette grande question, le Roi fit, en mars, une déclaration solennelle, et n'a point cessé, depuis, de faire appel à la maxime antique des Pays-Bas: L'UNION FAIT LA FORCE.

La parole du Roi a été entendue; bien des difficultés ont été surmontées et de généreux sacrifices d'opinions personnelles ont été faits sur l'autel de la Patrie. C'est un grand résultat à consigner au milieu des tourmentes politiques qui rendent incertaines encore les destinées de bien des peuples, que les efforts pacifiques de la nation néerlandaise pour se frayer une voie progressive bien large; voie qui, en 1830, déjà, avait été indiquée sous plus d'un rapport par l'homme d'état vénéré qui avait jeté lui-même les fondements de notre édifice social, le comte Van Hogendorp. Ce génie politique ne voyait de stable dans son oeuvre, dont les principes ont été pris dans les moeurs et dans le caractère de la nation, que ce qui consacre les droits légitimes; il voulut pourtant, d'accord avec les hommes d'état qui ont concouru à notre restauration sociale, laisser à d'autres temps, à d'autres idées toute leur influence.

Ces hommes d'état avaient adressé au Roi, au moment même de terminer leur travail important, ces paroles pleines de prévoyance: « que le temps change et modifie tout; » ils ajoutaient qu'une révision était possible, si le besoin de quelque changement se faisait impérieusement sentir, et que dans cette prévision il avait été établi des formes de nature non à retarder les changements nécessaires, mais à prévenir toute innovation qui n'aurait que de vaines théories pour base.

Le comte Van Hogendorp crut, en 1830, le moment venu de procéder à une révision constitutionnelle plus avancée; le pays n'accueillit pas de suite ses idées; elles mûrissaient au sein de la nation, grâce aux efforts constants de plusieurs publicistes profonds, et c'est à notre époque qu'il était destiné d'accomplir la grande réforme de la Loi Fondamentale qui ouvrira une nouvelle ère pour notre patrie.

Que cette organisation politique, vivifiée de nouveau, contribue au bien-être de l'état; que, cette oeuvre terminée, les lumières se reportent sur les moyens les plus propres à relever la prospérité nationale, à en féconder les diverses branches, à utiliser d'une manière pratique les richesses des colonies et autres possessions d'outre-mer de la Néerlande, héritage glorieux de nos ancêtres! Pour arriver à ce développement des ressources nationales, la Néerlande a besoin de ce calme, de cette union éclairée par lesquels elle s'est si heureusement distinguée dans la crise terrible que traverse l'Europe; aussi est-il à désirer que les lois organiques qui doivent développer bien des principes qui ne sont encore que formulés, se fassent avec ce même esprit d'ordre et de liberté d'appréciation des droits et des devoirs qui a présidé à la confection de la constitution qui porte le millésime de 1848!

Cette date même y imprime un sceau national: c'est l'anniversaire de la reconnaissance de l'indépendance néerlandaise, il y a deux siècles, après une guerre où se formèrent les noeuds indissolubles qui unissent cette nation à la dynastie d'Orange; noeuds qui se resserrèrent avec plus de force en 1748, dans une nouvelle crise politique, et dans lesquels, quelle que soit la divergence d'opinions qui puisse se faire jour sur des systèmes d'administration publique, sur des développements à donner à diverses libertés, à divers droits, le vrai Batave toujours verra le salut de son pays.

Que la Providence consolide cette nouvelle alliance entre le Prince et le Peuple; qu'Elle sauvegarde les plus chers intérêts d'une nation qui, certes, a hérité de ses ancêtres des vertus qui la rendent digne du respect de tous ceux qui aiment le progrès graduel, la liberté sagement circonscrite, l'harmonie des diverses branches du gouvernement, la soumission sincère de toutes les classes à la loi.

Que ces vertus soient cultivées parmi nous, et, quelles que soient les vicissitudes que réserve aux peuples un avenir incertain, les populations des Pays-Bas, fortes de leur organisation intérieure, toujours pacifiques, amies de l'ordre, et puisant dans leurs traditions une prudente énergie et l'attachement au sol natal, seront encore le phare de la vraie civilisation, rempliront dans cet âge aussi une noble mission et feront de nouveau éclater cette vérité antique, que toute constitution politique, toute organisation sociale est éphémère, sans l'observance de ces lois immuables que la Providence a écrites dans le coeur de l'homme.

Puisse le Tout-puissant éloigner de notre patrie toute cruelle épreuve; et si, dans le cours des temps, elle ne pouvait s'y soustraire, qu'elle y trouve un motif de plus pour se rattacher à ces lois et se ressouvenir des grandes leçons de l'histoire nationale: alors, forte de sa devise, avec l'aide de Dieu elle se MAINTIENDRA.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La Haye, *ce* 1er *octobre.*

Par arrêté royal du 23 septembre dernier, M. R. H. Esser, sur sa demande, a reçu démission honorable comme gouverneur de Curaçao et des îles adjacentes. Il est remplacé intérimairement par le major Jhr. J. J. Rammelman Elsevier, secrétaire colonial, commandant de la garde civique de Curaçao.

— On apprend que le très révérend dr.M. le baron Van Hoëvell, ministre protestant à Batavia, a demandé sa démission honorable, qui doit lui avoir été accordée. On attend sous peu ce savant de retour dans la métropole.

Affaires de Bali.

Les nouvelles reçues par voie du landmail de juin concernant l'expédition de Bali n'étaient pas favorables. Nos troupes débarquèrent dans l'île le 7 du même mois; le kampong situé sur le rivage fut bientôt pris et une attaque faite par l'ennemi dans la soirée fut repoussée avec beaucoup de sangfroid par notre garde avancée.

Le 8 dans la matinée notre 2e colonne (commandant, major Sorg) était en position contre Boenkoelan, où l'ennemi avait une garnison de plusieurs milliers d'hommes, armés pour la plupart de longues piques, mais bien peu de fusils. Couvert par ce mouvement, le débarquement des trois autres colonnes et des troupes auxiliaires eut lieu dans le plus grand ordre. La première colonne (lieut.-col. Sutherland) qui avait débarqué à 6 heures environ, prit immédiatement position sur la gauche de la 2e colonne. Suivaient alors la 3e colonne (lieut.-col. Le Bron de Vexela) et la 4e (major De Vos). Tous ces préparatifs ayant pris du temps, l'ennemi parut attribuer ce retard à la crainte, du moins il devint bien hardi, provoqua quelques-uns de nos tirailleurs les plus avancés, en profitant des difficultés du terrain. Lorsque toute l'infanterie fut débarquée, le commandant en chef, le général Van Der Wyck, prit la résolution d'attaquer vigoureusement le kampong Boenkoelan, sans attendre l'artillerie qui se trouverait génée dans les rizières. Dans ce but, la 2e colonne, destinée à garder Timor Sangsit, sur le rivage, restait dans sa position. La 4e colonne reçut l'ordre, en se déployant à demi, de protéger la gauche de la ligne qui pouvait être facilement menacée, par suite de la grande étendue et la forme particulière du kampong de Boenkoelan, qui, décrivant une demi-lune, embrassait nos troupes à mesure qu'elles s'avançaient. Les pyroscaphes l'*Etna* et le *Merapie* jetèrent des obus à notre droite et la couvrirent ainsi parfaitement par ce feu.

Après ces arrangements, les 1e et 3e colonnes se formèrent en colonne d'attaque, une compagnie de tirailleurs en tête; le succès couronna cette entreprise, l'ennemi fut repoussé du kampong, et eut beaucoup de morts. Nous perdîmes 1 officier et 7 soldats, et nos blessés ne surpassèrent pas ce nombre.

Le commandant voulait profiter de la terreur des ennemis pour attaquer encore le même jour Djaga-Raga. Les fatigues qu'avaient déjà endurées les troupes et la nécessité de garder les communications avec la côte, d'où l'on attendait des renforts, l'en empêchèrent. On passa la nuit dans le kampong que l'on venait de prendre, mais l'on était inquiété incessamment par l'ennemi.

Le 9 juin, à 6 heures du matin, les troupes partirent pour attaquer le fort de Djaga-Raga, qui est situé à trois *palen* (1 lieue) de distance du premier fort; la 2e colonne restait à Boenkoelan et à Timor Sangsit pour entretenir les communications avec la flottille.

La 1e colonne formait la tête d'attaque; suivirent la 3e et la 4e colonne. A un pilier de distance de Djaga-Raga le chemin devenait de plus en plus étroit, de manière que ce n'était plus qu'un sentier qui à la fin s'effaçait totalement: aussi ne pouvait-on plus marcher que sur un seul rang. L'artillerie toutefois sut assez bien surmonter les obstacles du terrain. Au milieu d'une rizière où l'on avait déjà coupé le padi, on voyait s'élever deux redoutes formidables, ayant des remparts de plus de douze pieds de hauteur, des fossés de circonvallation de trente pieds de profondeur, et fortifiées encore par des constructions solides de bambou. La première redoute avait la face droite crénelée, était défendue par des canons, de manière à flanquer parfaitement l'autre redoute qui avait également des canons sur le front. Ces positions étaient liées par un fossé droit de 20 à 30 pieds de profondeur, qui rompait le passage à travers les redoutes. La deuxième redoute était en outre soutenue par d'autres de moindre dimension, qui se reliaient et dont la dernière reposait sur un ravin inexpugnable. La rizière située entre ces redoutes présentait encore une guirlande de bambou-douri, à grande profondeur dans la terre; ces roseaux, quoique fragiles, offraient de grandes difficultés, attendu que par leur flexibilité ils trompaient les efforts de nos soldats.

Le commandant fit mettre en batterie huit mortiers à 4 ou 500 pas de distance, qui portaient bien des dégâts aux deux redoutes principales. — Mais en même temps l'ennemi ouvrit son feu et dénonca sa présence. — Pour secourir l'artillerie, qui se trouvait grandement à découvert, on fit avancer les tirailleurs, avec ce résultat heureux, que l'artillerie, sous les ordres du capitaine Kellerman, avec une hardiesse admirable, s'approcha de 50 ou 100 pas de la deuxième redoute, et y mit en batterie quatre pièces, deux obus et huit petits mortiers, les derniers sous les ordres spéciaux du capitaine Van Maanen. La 3e colonne, sous le commandement du lieut.-col. Le Bron De Vexela, reçut l'ordre de tourner l'ennemi par la droite, mais cette colonne, jusqu'au bord du ravin couvrant l'aile droite de l'ennemi, trouvait une série de fortifications difficiles à approcher. La 4e colonne fut tenue en réserve. Le feu était des plus violents pendant une demi-heure; nos troupes présentèrent le front à un ennemi dix fois plus nombreux, défendu par une position très forte: à la fin on vit pour-

tant monter le lieutenant en 1er Van Swieten, suivi d'une vingtaine de soldats indigènes, le rempart de la redoute no. 1.

Cependant l'ennemi avait quitté l'autre grande redoute; mais, comme on ne pouvait pas assez vite s'approcher de l'entrée principale, une partie des fuyards de la première redoute se jetèrent en partie dans l'autre redoute, où la résistance se renouvela. L'autre partie des fuyards de la première redoute, couverts par un ravin très profond, tournèrent notre droite, chargèrent nos troupes dans le dos avec une grande violence, repoussèrent un peloton d'infanterie, et se jetèrent en poussant des hurlements affreux sur trois autres pelotons, qui tenaient fermes et entretenaient une fusillade bien nourrie. L'ennemi perdit du monde, mais plusieurs de nos soldats furent percés de coups de lance.

Entretemps, la compagnie du capitaine Dostal, soutenue par le lieut.-col. Le Bron De Vexela, et la compagnie d'Européens, avait reçu des renforts. Deux fois cette compagnie fut repoussée; trois fois elle revint à la charge; mais, l'ennemi se présentant de plus en plus nombreux, elle ne put prendre pied.

Le lieut. col. Sutherland, aidé du capitaine-ingénieur Steinmetz et le lieutenant en 1er Deeleman, qui avaient jeté avec beaucoup de hardiesse un pont sur le fossé, tenta encore de prendre la redoute par le devant, mais sans réussir. Le capitaine Boon, qui, à la tête de la compagnie africaine, avait déjà pris pied en face de la redoute, ne pouvait non plus surmonter les grands obstacles qui s'opposaient à l'assaut des ouvrages.

Il était dix heures, nous n'avions presque plus de munitions, un des obus sous le commandement du lieutenant en 1er Netscher dut être encloué. Le commandant en chef donna les ordres nécessaires pour garder la première redoute, et demanda incessamment des renforts, pour renouveler l'attaque aussitôt que les troupes se seraient reposées de tant de fatigues. Épuisées, elles manquaient en outre totalement d'eau potable, et elles n'avaient pas le moyen de s'en procurer, vu que les coulis, ou porteurs de bagage, étaient pour la plupart envoyés pour transporter les blessés au rivage sous l'escorte nécessaire, et dont le départ affaiblissait toujours les combattants. L'ennemi, au contraire, voyait réparer ses pertes à l'instant et pouvait facilement intercepter les communications. Les coulies, soit frayeur, soit épuisement, avaient jeté tous les vivres qu'ils devaient apporter à notre petite garnison.

Aussi se trouva-t-elle forcée à la retraite pour n'être pas coupée par les ennemis qui devenaient de plus en plus audacieux.

La retraite s'effectua dans un ordre parfait; on peut la qualifier d'admirable si l'on s'imagine que l'on devait descendre le défilé dont nous avons parlé plus haut, un à un, et se défendre à la fois contre l'ennemi. L'artillerie même repassa ce sentier sans perdre une pièce; enfin on arriva par échelons au rivage où les troupes occupèrent une position et bivouaquèrent la nuit pour se reposer quelque peu d'une entreprise couronnée en partie de succès et qui, même dans la retraite, a montré tout le sangfroid et la valeur qui distingue l'armée des Indes.

Pendant les trois jours de combats et la retraite si périlleuse, les pertes se sont élevées, de notre côté, à 246 morts et blessés, dont 14 officiers, 104 Européens, 25 Africains et 103 indigènes des colonies néerlandaises.

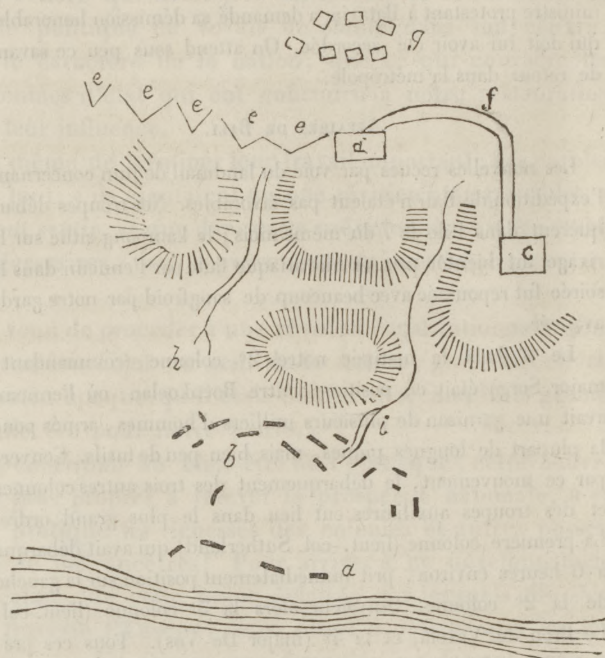
Les officiers morts sont: les capitaines Donleben et Dostal, le premier lieutenant-adjudant Van Der Wyck, les premiers lieutenants J. C. Uhlenbeck et C. S. Uhlenbeck, et le second lieutenant Wichers.

Parmi les blessés se trouvent les officiers dont les noms suivent: le capitaine Macdonald, le premier lieutenant-adjudant Haitink, les premiers lieutenants Ardesch, Kern et Penning Nieuwland, et les seconds lieutenants van Heemskerck, Dickman et Prager.

Ces désastreuses nouvelles ont été apportées à Batavia par le capitaine du génie Steinmetz et le capitaine Van Capellen, aide-de-camp de Son Exc. le Gouverneur-général.

Nous ajoutons à ces détails, d'après le journal d'Amsterdam, le

PLAN DU COMBAT DE BALI.



a. Timor Sangsit (lieu de débarquement). — *b*. Kampon Boenkoelan. — *c*. Fort (*benting*) nr. 1. — *d*. Fort nr. 2. — *e*. Cinq redoutes. — *f*. Fossé entre les deux forts. — *g*. Djaga-Raga. — *h*. Ravin, ou chemin couvert. — *i*. Chemin.

Ce plan est dressé par un des assistants au combat. Voici le résumé des événements: Les troupes ont débarqué le 8 juin à la côte nord de l'île à Sangsit (*a*). Le même jour elles ont pris le kampong Boenkoelan (*b*). Le 9, dans la matinée, nos forces se sont avancées sur le chemin (*i*) qui dans son prolongement n'était qu'un passage très étroit, vers la résidence du radjah de Béliling, Djaga-Raga (*g*) [1]. Nos troupes se voyaient entravées dans leur marche par les ouvrages de l'ennemi, qui se composaient de deux forts (*c* et *d*) liés par un fossé profond (*f*) et de cinq redoutes à côté de ces forts (*e*). L'ennemi nourrissait un feu croisé violent; néanmoins le premier fort (*c*) fut pris à la baïonette. Mais des obstacles imprévus s'opposèrent à la prise du second fort. Lors de l'attaque de ce point les Balinais marchèrent du premier fort le long du fossé (*f*) et des cinq redoutes (*e*) sur le chemin couvert (*h*) et tombèrent ainsi sur nos troupes; ce qui détermina notre retraite.

---

[1] Ces chemins étroits de tout temps paraissent avoir été un des moyens de défense le plus en faveur auprès des insulaires.

La gazette officielle dit positivement que nos troupes à Bali n'ont abandonné qu'un seul canon encloué et dont l'affût était entièrement brisé.

— Les pyroscaphes le *Merapie* et le *Hécla* ont fait, en juin, une expédition contre Tebonkos et Patimon, deux kampongs, dont le dernier est assez considérable. On n'y a rencontré aucune résistance, aussi nos troupes les ont-il épargnés.

Les régnicoles de Béliling étaient occupés à enterrer leurs morts et à soigner les blessés du dernier combat.

L'issue de l'expédition de Bali a produit d'abord dans les colonies, et peut-être plus encore dans la métropole une fâcheuse impression. On l'attribuait à des fautes commises soit dans l'attaque, elle-même, soit dans la direction générale, et des lettres particulières publiées par les journaux tendaient à renforcer cette opinion. Nous croyons que le moment n'est pas encore venu de la discuter, et qu'il s'agit d'attendre des nouvelles ultérieures pour bien éclaircir les événements. Mais ce dont on demeure convaincu, c'est que nos troupes ont combattu avec une vigoureuse ardeur, qu'elles ont fait tout ce qui était possible pour se rendre maîtresses des fortifications qui étaient certes beaucoup plus formidables que l'on ne s'y était attendu. Ce dont on demeure convaincu encore, c'est que, dans l'intérêt des colonies et de la métropole, il faut déployer une grande énergie pour reprendre les hostilités à Bali et pour montrer à ces insulaires que l'événement que nous déplorons n'est pas de nature à ébranler le courage des Hollandais. Depuis deux siècles et demi, ils connaissent toute notre constance et notre volonté ferme de laisser intacte l'honneur du pavillon, gardien de la paix des populations tranquilles et amies du commerce paisible, mais hostile à celles qui violent les traités et s'adonnent à la piraterie, au rapt d'hommes le plus cruel.

Le gouvernement qui, depuis quelques temps, avait eu l'intention d'augmenter les forces aux Indes, s'est vu appelé par les événements de Bali à presser cette expédition; et les journaux donnent quelques détails sur les enrôlements volontaires faits dans l'armée, et l'expédition qui se prépare pour l'Archipel indien.

La gazette officielle, dans son numéro du 12 septembre, confirme ces nouvelles en publiant l'article qui suit:

«Plusieurs journaux ont donné la nouvelle qu'une expédition extraordinaire de vaisseaux et de troupes partirait sous peu pour les Indes néerlandaises. Cette nouvelle est exacte, et nous pouvons y ajouter que, il y a quelque temps déjà, prévoyant la possibilité que les événements d'Europe pussent produire une certaine impression dans les Indes, le gouvernement avait l'intention d'y envoyer des renforts et avait ordonné les mesures préparatoires à cette fin.

«Le pyroscaphe le *Phoenix* partira dans ce mois même; les deux frégattes le *Prins van Oranje* et le *Sambre* partiront au commencement du mois prochain, et seront suivies de la corvette la *Boreas*, le pyroscaphe le *Bromo* et le schooner l'*Ambon*.

«Outre les troupes qui d'ordinaire sont successivement envoyées aux Indes, des volontaires sont pris dans l'armée pour servir dans les colonies orientales. L'enthousiasme de nos soldats pour se rendre là où il s'agira de maintenir l'honneur national, d'acquérir une nouvelle gloire, est le plus sûr garant qu'il sera largement répondu à cet appel. Ces volontaires seront embarqués en partie dans les vaisseaux de la marine royale, en partie dans les navires marchands, et l'on a déjà pris dans ce but toutes les mesures nécessaires.

«Ce déployement de forces, il faut le dire, n'est pas tant la suite de l'expédition qui a échoué à Bali, expédition qui, bien qu'elle n'ait pas eu le succès désiré, n'a pas eu la signification que quelques journaux y ont attachée. C'est peut-être une trop grande confiance dans la valeur reconnue de nos troupes, et l'idée trop petite que l'on s'était faite des forces ennemies dix fois plus nombreuses; ce sont des circonstances extraordinaires qui n'ont pas fait réussir comme d'ordinaire les armes européennes dans ces parages; car rien n'aurait empêché, si le besoin en eût été senti, de doubler ou tripler l'expédition en troupes et en vaisseaux, nos forces à Java y auraient été plus que suffisantes.

«Mais on peut tenir pour avéré que l'incertitude des affaires en Europe fesait entrevoir aux Indes la nécessité d'être préparé à tout événement; et c'est précisément pour satisfaire à ce besoin qu'un renfort si considérable de vaisseaux et de troupes européennes a été destiné pour Java. Ces mesures prouveront que le gouvernement néerlandais veille constamment à nos possessions d'outre-mer si précieuses, et que, quelles que soient les complications qui fixent l'attention de la métropole, il n'y manque guère ni le pouvoir ni la volonté de voler au secours de ces colonies lorsque leur sûreté serait compromise par un danger provenant de l'intérieur ou de l'extérieur; ces mesures prouveront encore que si la nécessité l'exige, la Néerlande a toujours des vaisseaux et des braves pour la défense de nos possessions, pour le maintien énergique de l'honneur national dans ces contrées lointaines, conquises par la valeur de nos ancêtres.

«Puisse le Tout-puissant protéger une expédition, entreprise non par la soif d'envahir, mais dans le seul but de réprimer la piraterie, de défendre la navigation dans le vaste Archipel indien, d'accroître la prospérité et la tranquillité des populations: elles ont les yeux fixés sur les puissances européennes qui, tout en ayant à coeur leurs propres intérêts, ne perdent pas de vue les intérêts de ces populations elles-mêmes.»

D'après les nouvelles récentes publiées par les journaux hollandais le contingent extraordinaire pour l'armée coloniale s'accroît tous les jours par les enrôlements volontaires. Même on a dû mesurer l'ardeur des troupes qui veulent se rendre à l'appel fait à leur patriotisme.

Le pyroscaphe le *Phoenix* est parti le 25 septembre; le départ des autres bâtiments de guerre est fixée au 12 octobre.

Le journal de Java contient sous la date du 4 juillet l'article suivant:

«Le général-major, commandant provisoire de l'armée des Indes et commandant en chef de l'expédition de Bali, après avoir tenu conseil de guerre, et se fondant sur les événements

politiques et la saison avancée déjà qui ne permet que difficilement des débarquements sur plusieurs points, a trouvé utile de dissoudre l'expédition et de renvoyer les troupes des différentes armes dans leurs quartiers où elles viennent maintenant d'arriver.

« D'après les nouvelles reçues de Bali, par l'intermédiaire du commissaire Baron De Kock, à Badong, les Goestis Djilantiek et le radjah de Bléling, ont communiqué par une lettre autographe au Déwa Agong de Klonkong et ce dernier au radjah de Gianjar, qu'il y a eu de tués à Djaga-Raga : trois Bontos ou grands-prêtres, trente-cinq Ida's, quatre-vingt Goestis et chefs notables, quatre vingt trois pembekels et chefs de moindre considération ; en général la perte avait été très grande ; on l'évalue à deux mille hommes. Les grenades jetées dans les forts avaient produit cet effet meurtrier et les trois grands-prêtres entr'autres ont été tués par ces projectiles.

«La consternation de la population était très vive, parce que l'on attendait les troupes néerlandaises sur plusieurs points de l'île et que les princes de Bléling et Karang-Assem avaient appelé du secours de Klonkong et d'autres contrées. Partout à Bali, on était d'opinion que le prince de Bléling s'était épuisé dans le combat de Djaga-Raga et que la retraite des troupes néerlandaises de Bali n'était que temporaire, que bientôt elles reparaîtraient avec des forces plus considérables.

«Entre-temps, et en attendant que l'on prenne des mesures ultérieures, les dispositions nécessaires sont prises pour bloquer l'île de Bali; la frégate royale *de Rhijn*, le pyroscaphe le *Samarang* et d'autres bâtiments viennent d'être envoyés dans ces parages »

LE GENERAL-MAJOR RIESZ ET L'EXPÉDITION DE PALEMBANG.

Nous avons donné dans la première partie de ce volume du *Moniteur*, pag. 232 etc., une narration suivie de l'expédition de Palembang. On nous a communiqué depuis plusieurs particularités concernant cette expédition que nous croyons devoir mettre au jour, d'autant plus qu'il s'agit, comme on va le voir, de relever une omission qui se présente dans presque tous les récits de la première attaque où s'est distingué d'une manière brillante M. Riesz, alors colonel-commandant de l'artillerie. Comme nous avons donné dans le temps les notices biographiques des officiers supérieurs, MM. Elout et Cochius, qui assistaient également à cette expédition, nous accomplissons un devoir agréable en consignant ici les services rendus par l'officier dont le nom se trouve à la tête de cet article et qui a montré tant de dévouement à la cause de son pays à Sumatra et ailleurs.

Charles Jean Riesz, né à Bois-le-Duc le 18 octobre 1791, entra le 1[er] septembre 1806 comme élève à l'école d'artillerie et du génie et quatre années plus tard, quelques mois après la réunion de la Hollande à l'empire, comme sous-lieutenant dans l'armée française. En 1811 il était lieutenant et prit part aux mouvements sur les côtes françaises; de là le jeune officier fut appelé à la grande armée qui devait non seulement payer de valeur, mais résister encore aux éléments, aux rigueurs d'un hiver boréal. Le lieutenant Riesz en subit les effets; il perdit par l'intensité du froid quatre doigts de la main gauche, il reçut en outre une balle dans le genou. En avril 1813 on le trouve capitaine d'une compagnie, il assiste à la bataille de Dresden où il est encore blessé, d'abord par une balle qui lui perce le bras gauche, et ensuite dans la hanche. Par suite de ces blessures il fut mis à la retraite à la fin de 1813, mais déjà dans les premiers jours de l'année suivante il est réintégré dans son grade de capitaine dans l'armée nationale, provisoirement par S. Exc. le lieutenant-général Krayenhoff et définitivement par le Prince Souverain: le 14 mars 1814 il fut nommé capitaine aide-de-camp titulaire du 4[e] bataillon d'artillerie de la milice nationale. Appelé dans l'année mémorable de 1815 à servir en Belgique et dans le nord de la France, l'intrépidité et l'énergie qu'il déploya surtout à St. Quentin et à Valenciennes, lui valurent une mention très honorable dans l'ordre du jour de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, daté du 15 août 1815. Après la fin de cette campagne courte mais décisive, il joignit la première expédition destinée aux Indes, et partie de Texel en octobre 1815, à bord de la fregate royale la *Maria Reigersberg*, commandée par le capitaine-lieutenant Everdingen Van Den Nypoort. Par suite du temps défavorable il se passa toute une année avant qu'il débarquât à Batavia. En novembre 1816 il se vit confier le commandement de l'artillerie légère et deux années plus tard, le 25 novembre 1818, il fut promu au grade de major. C'est dans ce grade qu'il assista à la première expédition de Palembang sous le commandement du contre-amiral Wolterbeek. Il ne s'y distingua pas moins qu'à Banka, où il avait eu à retablir la tranquillité troublée dans les districts septentrionaux de l'île. Il s'était acquitté si bien de cette charge que le contre-amiral Wolterbeek l'avait remercié expressément, le 23 avril 1820, de sa bonne conduite dans cette affaire et du courage qu'il y avait montré. Nommé chevalier 4[e] classe de l'ordre militaire déjà en 1819, les insignes de la 3[e] classe lui furent conférées à la fin de l'année suivante; et il fut promu en juillet 1819, âgé de 29 ans, seulement, au grade de lieutenant-colonel. La satisfaction toute particulière du gouverneur-général lui fut exprimée par le général-major De Kock, commandant des troupes, à la fin d'une expédition dirigée contre Nibong et Kotta Wariengie, de sa conduite à Banka.

Les événements survenus à Palembang amenèrent l'expédition dont nous avons parlé plus haut, et au sujet de laquelle nous aimons à combler la lacune qu'ont laissée, faute d'éclaircissements nécessaires, la plupart des narrations de cette mémorable journée.

Dans le conseil tenu dans la soirée du 23 juin 1821 avant que l'attaque eût lieu contre les fortifications ennemies, le commandant-en-chef chargea M. Riesz de se joindre avec un détachement d'artillerie aux troupes de débarquement sous les ordres du colonel Bisschoff et de soutenir plus particulièrement l'attaque contre les fortifications de Gombora, afin de réduire ensuite plus facilement les autres batteries et de couvrir le passage des troupes.

Lorsque le major aide-de-camp George, dans la matinée du 24 juin, eut apporté à M. Riesz, l'ordre d'attaquer, sur sa demande, celui-ci le prit dans son embarcation où se trouvaient à côté du chef le lieutenant-adjudant Keyzer, le lieutenant de marine Alewyn et huit sous officiers et artilleurs qui, armés de fusils, fesaient le service de rameurs. Le colonel Bisschoff confia à M. Riesz la tâche de conduire la tête des troupes et il s'acquitta de cet ordre avec autant de vigueur que de précision. Il était suivi immédiatement du capitaine Gey et du lieute-

nant Van Geen avec leur détachement de 50 artilleurs, ensuite du bâtiment où se trouvaient le capitaine Elout avec sa compagnie, puis venait le corps des troupes. C'est dans le même ordre que les combattants, sous le feu ennemi, percèrent les pilotis et poussèrent jusqu'à la Gombora. Ce fut M. Riesz, suivi du major George et autres officiers et artilleurs qui se trouvaient dans son embarcation, qui se jetèrent sur cet ilôt; ils escaladèrent les fortifications et par une des embrasures montèrent jusqu'au parapet. Le sabre en main M. Riesz est toujours à la tête des assaillants; mais au moment de se précipiter dans la batterie ennemie, M. Riesz reçut un coup de lance dans la poitrine qui pénètra profondément. Heureusement il tomba dans les bras du capitaine d'artillerie M. Gey, qui à la tête d'un détachement le suivait immédiatement et qui le fit porter à l'ambulance, dans une chaloupe, où fut porté bientôt un autre officier, le capitaine George, qui avait reçu trois coups de lance dans la même attaque.

M. Riesz se rappela distinctement ce qui s'était passé dans les premiers instants après sa dangereuse blessure : il voyait arriver le capitaine Elout à la tête de sa campagnie qui sur un autre point avait monté les ouvrages et qui décida, après une résistance bien vive, la prise de cette position. Sans affaiblir le moins du monde ce qui est écrit de la bonne conduite et de la valeur de ces troupes et de leurs officiers, la vérité exige de dire que ce fut le commandant Riesz qui avait le premier atteint le parapet. Sa déclaration nous suffirait; pourtant, comme il fut blessé presqu'au moment même où il accomplissait cet acte de bravoure, il pourrait y avoir erreur de sa part; mais nous avons sous les yeux la déclaration expresse relative à ce fait d'armes datée de Java le 20 avril 1822 et signé des officiers MM. George, Gey, van Geen, Keijzer et de tous les sous-officiers qui en ont été témoins.

Comme M. Riesz était porté à l'ambulance il ne pouvait pas donner en temps utile le récit de ce fait; c'est à quoi il faut attribuer que le commandant n'en a pas fait mention dans son rapport officiel, et ce silence s'explique d'autant mieux qu'il régnait une brume assez épaisse au moment du débarquement qui ne permettait pas de suivre d'abord distinctement les mouvements.

N'ayant rien de plus à coeur que de faire ressortir la vérité historique nous nous faisons un devoir de mettre les faits en évidence quant à ce point, et de contribuer à relever le service éminent de M. Riesz dans cette occasion, service que les signataires de la déclaration dont nous venons de parler précédemment jugeaient de nature à lui valoir la distinction décernée par l'art. 2 du règlement de l'ordre militaire de Guillaume à tout acte de valeur extraordinaire. Par suite du silence officiel, dont nous avons fait ressortir les causes, M. Riesz n'obtint pas la distinction éclatante décernée aux officiers qui avaient fait partie de cette expédition ; il ne reçut qu'une lettre de S. Exc. le ministre des colonies, M. Falck, portant qu'il avait plu à S. M., par rescrit du 15 août 1822, de manifester à M. Riesz, «toute sa satisfaction de sa conduite distinguée et éminente lors de l'expédition de Palembang,» et il lui fut offert une médaille frappée en l'honneur des combattants victorieux du 24 juin 1821.

Le coeur blessé de n'avoir pas reçu une récompense méritée, M. Riesz s'adressa en premier lieu au commandant en chef de l'armée, et de retour dans la mère-patrie pour retablir sa santé chancelante par la blessure reçue à l'attaque même, il fit entendre de justes réclamations auprès du gouvernement: mais soit que l'attention fût captivée par des événements ultérieurs, soit qu'il y eût des difficultés à relever l'oubli involontaire, toujours est-il que les réclamations de M. Riesz n'eurent point de suite et craignant de se mettre trop en avant pour un fait personnel, il se contenta de la déclaration que plusieurs officiers et sous-officiers lui avaient donnée, titres qui pour n'être pas publics, ne sont pas moins honorables pour l'homme de coeur. Trois des principaux signataires de cette déclaration sont encore en vie. Le fait d'arme fut pourtant enregistré sur l'état de service de cet officier, par suite d'une lettre très flatteuse du gouverneur-général du 4 février 1823 et il a su le confirmer par sa conduite ultérieure sur cette même terre de Sumatra. Il n'y a, que nous sachions qu'un seul écrivain qui releva publiquement, dans le *Militaire Spectator*, du 14 octobre 1832, no. 20, ce titre tant en l'honneur de M. Riesz que de l'arme dont il faisait partie. Ce récit n'a trouvé aucune contradiction, ce qui sert encore à confirmer tous les détails qui s'y trouvent rapportés. Le lieutenant-colonel Riesz crut devoir demander sa pension en 1824, qui lui fut accordée à la fin de la même année par S. Exc. le Gouverneur-général ; toutefois dans le mois de mai 1829 il fut nommé par S. M. le Roi colonel, chef de l'état-major de l'armée des Indes et il y retourna peu de temps après: le 4 janvier 1830 il revit le ciel de Java.

Il ne resta pourtant pas longtemps à la tête de l'état-major: une question d'ancienneté se souleva pour le commandement de l'armée, et motiva à la fin de 1831 la demande du colonel Riesz de lui donner démission de sa charge de chef de l'état-major. Le Gouverneur-général, S. Exc. le comte Van Den Bosch, tout en lui accordant sa demande, le 2 novembre, s'empressa de lui exprimer sa haute satisfaction de la madière dont il s'était acquitté de ses fonctions pendant tout le temps qu'il avait été à la tête de l'état-major, et où, en l'absence du général commandant des troupes, il avait eu le commandement des forces qui n'avaient pas fait partie du corps d'observation dans les pays à l'intérieur de Java, dits les principautés (*Vorstenlanden*).

S. Exc. fit plus, il l'attacha à son état-major particulier et peu de temps après il lui confia le commandement du corps de Ali-Pacha Pruwiero Drijo et l'organisation des Barrissano, ou troupes auxiliaires dans l'île de Java et de Madura.

Le Roi nomma M. Riesz le 15 août 1832 au grade de général-major titulaire et en même temps il fut nommé inspecteur-général des Dayan secars (gardes indigènes) et des Pradjoerits (troupes auxiliaires). Ces forces s'élevaient à dix mille hommes, qui, tous équipés et armés à l'européenne, furent sous sa direction, si bien instruits dans le maniement des armes et dans les manoeuvres militaires, dans le cours d'une année seulement, qu'ils auraient pu facilement entrer en campagne en cas de besoin, pourvu qu'ils eussent des officiers européens.

Tandis que l'organisation de Java, sous le comte Van Den Bosch reprenait de jour en jour plus de vigueur, les affaires à Sumatra déclinèrent. Le Gouverneur-général jugea utile d'y envoyer de nouvelles forces, et, par arrêté du 18 mai 1833, M. Riesz se vit élevé au poste de commissaire de la côte ouest de Sumatra, tant pour le civil que pour le militaire. Déjà le 4 juin suivant il partit pour sa nouvelle destination à la tête d'une troupe de 1200 hommes.

Lors de son arrivée à Padang il trouva les choses dans une

situation des plus graves : toutes les contrées de l'intérieur et des montagnes, précédemment conquises ou soumises au gouvernement, étaient perdues, en pleine révolte; le commandant civil et militaire, le lieut. colonel Elout, enfermé dans le fort De Kock, coupé de tous côtés et réduit à la dernière extrémité, enfin les pays relevant de notre gouvernement dits vulgairement les *pays-bas* étaient dans une disposition des esprits si hostile que les navires qui se trouvaient dans la rivière de Padang avaient déjà pris à bord les biens les plus précieux des habitants.

Le moment était venu de frapper un coup hardi, décisif. M. Riesz marcha tout droit sur le fort De Kock, et le debloqua; aussitôt l'ennemi se relégua dans l'endroit fortifié de Kaman-Kaman, où il fut attaqué vigoureusement par nos troupes qui sortirent victorieuses d'une lutte acharnée de deux jours, reprirent les 50 kotta's soulevées et soutenues par les chefs de Siak et donnèrent le change aux dispositions hostiles des pays-bas qui n'entendaient que le signal d'une défaite de nos forces pour s'insurger ouvertement. Ainsi les affaires avaient subitement changé de face. Le commissaire prit les mesures nécessaires pour établir l'ordre d'une manière efficace et pour donner à notre pouvoir la stabilité désirable. Les fortifications des bourgades ennemies furent rasées, les communications partout retablies, les points fortifiés par nous multipliés et rendus plus sûrs, enfin notre autorité dans cette partie de nos possessions orientales fut consolidée.

Ces avantages furent obtenus en moins de deux mois: ils furent le fruit de bien des marches et contre-marches difficiles, de périls fièrement affrontés et heureusement surmontés au milieu d'une population à demi sauvage et pleine d'ardeur guerrière, favorisée encore par un terrain hérissé de difficultés, couvert de montagnes inexpugnables ou coupé par des ravins et des rivières.

Le besoin de réglements ultérieurs appela à Sumatra le lieutenant-général Van Den Bosch, qui entre-temps avait été investi de la haute dignité de commissaire général des Indes néerlandaises. Il arriva le 20 août à Padang et reconnut lors de son excursion dans les parties montagneuses de l'île «qu'il y avait été beaucoup fait, et approuva la conduite du commandant, ainsi que les opérations ultérieures contre l'ennemi, et la réorganisation des troupes et de l'administration civile dans les pays soumis de nouveau à notre pouvoir.»

On dit pourtant que Son Exc. aurait désiré que M. Riesz fût allé par Maloea, en passant le Massang, attaquer tout de suite Bonjol, un des centres de l'ennemi. Que cette entreprise eût été alors bien hasardée, S. Exc. a pu s'en convaincre même plus tard, lorsque le commissaire-général ordonna une expédition contre Matoea, position située très favorablement. S. Exc. pouvait s'assurer alors des bonnes vues de M. Riesz à la première époque, et du danger qu'il y a à exposer des troupes à être coupées sur un terrain pleins d'accidents. Une certaine divergence d'opinions éclata ensuite entre le commissaire-général et M. Riesz tant sur les opérations militaires que sur les avantages à attendre ultérieurement de la côte ouest de Sumatra, avantages que le comte Van Den Bosch, heureux de son succès à Java, se plaisait à présager sous des couleurs par trop riants: l'expérience, jusqu'ici, a donné gain de cause à l'officier inférieur, M. Riesz, qui à la fin de 1833 crut devoir demander de retourner à Java. Ce retour n'était point prématuré: c'est ce qui est avéré par le fait qu'il n'y a plus eu de troubles à Sumatra pendant toute la première partie de l'année suivante.

Lors de son retour à Java, son désir fut d'être réintégré dans sa charge d'inspecteur-général des gardes indigènes et des troupes auxiliaires; toutefois, le commissaire général jugeait que cette charge devait être supprimée, et M. Riesz se trouva dans la nécessité d'entrer dans le civil. Il faut l'avouer, il quitta bien contre son gré le service où il s'était distingué nombre d'années, et il ne le fit peut-être que dans l'espoir d'y occuper un jour une place élevée.

Il fut nommé en janvier 1834 résident temporaire de Soerabaya, Grissee, Madura, Pamakassan et Sumanap, c'est-à-dire d'une partie des plus importantes de Java; et il occupa ce poste jusqu'en janvier 1839 où, sur sa demande, il reçut démission honorable.

Nous pourrions terminer ici la notice sur cet officier supérieur; toutefois, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en ajoutant l'article du *Militaire Spectator* dont nous avons parlé plus haut, tant parce qu'il vient à l'appui de ce que nous venons de dire au sujet de l'expédition de Palembang, que parce qu'il trace avec beaucoup de vigueur une de ces scènes militaires aux Indes qui offrent toujours de l'attrait aux coeurs avides de périls et de gloire, et surtout à un moment où l'attention se réveille sur les exploits de notre valeureuse armée dans ces contrées lointaines, où elle aura à montrer peut être toute son ardeur, lorsqu'il s'agira de prendre sa revanche à Bali. Voici l'article en question:

«C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai lu les souvenirs sur l'expédition de Palembang de 1821. Comme j'ai fait partie de cette expédition et d'autres faits d'armes des forces néerlandaises dans nos possessions d'outre-mer, ces souvenirs me rappelaient la valeur et la constance dont ont fait preuve nos troupes dans ces contrées où la vie militaire demande tant de dévouement et où elles ont eu mainte occasion de se montrer les dignes discendants de nos ancêtres. Une noble fierté et l'appel fait par le *Spectator* à tout militaire qui a combattu dans nos rangs pour y déposer ses souvenirs afin de réunir ainsi les matériaux nécessaires pour l'histoire, m'ont porté à payer mon faible tribut d'hommages à mes anciens camarades.

«Il faut avoir fait partie de l'expédition de Palembang et d'autres guerres aux Indes pour se faire une idée quelque peu juste de la généreuse ardeur, de l'intrépide oubli de soi-même au milieu des plus grands périls qui animent le Hollandais lorsqu'il s'agit de la gloire de son ancien pavillon tricolore. Quel spectacle, par exemple, au mois de juin 1821 lorsque l'ennemi à Sumatra envoya contre notre flotille nombre de radeaux brûlants qui, poussés par le courant rapide, menacèrent de destruction toutes nos forces navales. Si le feu eût atteint un navire seulement et si la poudre du bâtiment eût pris, ce malheur aurait causé une catastrophe terrible. Il n'y avait que la prudence de l'intrépidité que pût sauver notre marine du péril éminent. Le moment était critique, mais le salut était bien près! Mesurant tout le danger, un grand nombre de matelots de la fregate *Van der Werf*, la hache à la main, se jettent du haut du bâtiment dans le fleuve, et, malgré

la violence et l'immense étendue de l'incendie, on les voit à la nage parmi les radeaux, pour couper les cordes qui lient sous l'eau ces brûlots gigantesques. Les fragments fumants et jetant encore d'énormes tourbillons de flammes furent traînés à l'aide de grappins par les équipages des chaloupes à travers les bâtiments pour les faire descendre la rivière où elles s'éteignirent sans danger. Lorsqu'on se représente tous les périls qui furent bravés en cette occasion on chercherait en vain un fait pareil dans les fastes militaires.

D'abord ce sont les flots rapides qui poussent avec la plus grande force les masses embrasées et qui menacent d'engloutir les marins ou de les envelopper dans la noire fumée et les flammes; ce sont ensuite les voraces crocodiles dont le fleuve est plein; c'est enfin le choléra morbus qui sévit de la manière la plus cruelle. Menacé, de tous côtés, d'une mort épouvantable, nos braves se jettent, comme de gaité de coeur, au milieu des périls. C'était un spectacle imposant et tous ceux qui étaient témoins de ces efforts héroïques furent saisis d'effroi, mais en même temps d'admiration.

Les troupes de terre ne montrèrent pas moins d'énergie, d'opiniâtreté à vaincre les difficultés et de discipline rigoureuse. Un seul exemple le prouvera. Dans la nuit du 16 au 17 juin les troupes, par suite du flux, après un combat de peu de durée, mais bien vif, durent s'arrêter au milieu des marais où elles s'étaient plongées jusqu'au milieu du corps sous le feu meurtrier de l'ennemi, et cela après avoir combattu dès quatre heures du matin, presque sans relâche. L'infanterie s'était formée en carré, le fusil au bras, attendant la première lueur du jour, sans que l'on entendît élever la moindre plainte, le moindre murmure, passiveté courageuse qui appelle d'autant plus l'admiration que le *choléra*, lors du départ de Java, faisait déjà de grands ravages parmi nos forces, et que, dans la nuit même, au milieu des bataillons, il avait fait plusieurs victimes.

«Quelque satisfaction que m'ait donnée la narration de l'expédition de Palembang, publiée récemment par le *Spectator*, il m'a étonné que l'auteur n'ait presque pas parlé de la conduite de l'artillerie. Cette arme aurait bien mérité une mention toute particulière, à cause des services éminents qu'elle a rendus à cette occasion encore [1].

Lors de l'expédition de Palembang l'artillerie ne se distingua pas seulement par la bonne direction de ses manœuvres, d'abord sur la flottille même; mais elle montra aussi le plus grand courage en se mettant à la tête des troupes de débarquement et en attaquant les batteries ennemies. Ce furent les artilleurs qui, le 24 juin, nonobstant le feu de mitraille, se précipitèrent les premiers sur les ouvrages élevés par l'ennemi à Gombora.

Le capitaine Gey, qui, avec le lieutenant en second Van Geen et 50 canonniers environ, se trouvait dans une des premières embarcations, sur la proue de laquelle il avait braqué quelques petits mortiers, força la position construite de pilotis dans la rivière.

Le lieut.-colonel Riesz, commandant de l'artillerie lors de cette attaque, conduisant l'avant-garde, se lança dans une embrasure des batteries ennemies, mais tomba bientôt frappé d'un coup de lance, de même que le capitaine George, adjudant du général De Kock, qui reçut également trois blessures semblables. Ces deux braves, quoique grièvement frappés, se firent porter dans une chaloupe pour pouvoir donner au général la première nouvelle de la prise de cette position importante.

Les artilleurs, officiers en tête, qui s'étaient munis également de fusils, se précipitèrent les premiers sur le parapet, sautèrent dans le fossé et à la pointe de la baïonette et à coups de fusil ils en renversèrent les défenseurs et les poussèrent dans les marais et le fleuve où beaucoup de ceux-ci trouvèrent la mort, tandis que d'autres cherchèrent un refuge derrière les batteries élevées sur des pilotis où ils s'efforcèrent encore de se défendre au moyen de leurs lances; mais bientôt les matelots des chaloupes les débusquèrent ou les tuèrent.

Le capitaine Elout, à la tête d'une compagnie du 18e régiment, suivit immédiatement ces premiers assaillants et nos forces augmentaient à chaque moment, le débarquement s'étant fait avec autant de promptitude que de précision: le lieutenant Van Geen reçut l'orde de poursuivre l'ennemi, qui perdit encore beaucoup de monde dans sa déroute. Pendant ce mouvement le capitaine Gey fit tourner immédiatement les pièces sur le flanc droit pour ouvrir le feu contre la batterie la plus proche élevée dans le fleuve, mais dont les deux ailes n'étaient point à couvert; aussi les ennemis furent-ils forcés bientôt de se jeter dans leurs prahous, où ils ne pouvaient s'enfuir que sous une grêle de balles; la batterie fut envahie immédiatement par nos braves marins; mais peu de temps après elle sauta. Cette explosion, le fracas continuel de la grosse artillerie et de la fusillade, les cris de guerre incessants, la fuite partielle des ennemis, le pavillon néerlandais hissé sur les forts conquis dans cette contrée lointaine, tout cela formait un spectacle difficile à décrire, mais bien digne de trouver la main vigoureuse d'un peintre d'histoire!

Deux positions principales étaient ainsi en notre pouvoir, mais les grandes batteries détachées de l'autre côté de la rivière devant lesquelles nos bâtiments se trouvaient ancrés en partie, à une distance d'un coup de pistolet, étaient encore dans les mains des ennemis qui firent un feu bien nourri au grand détriment de nos vaisseaux. Le capitaine Gey s'apercevant du dégât que ce feu causait à nos bâtiments, prit la résolution hardie de se jeter avec ses artilleurs dans une chaloupe et de traverser le fleuve. L'exemple fut électrique: le capitaine Elout, plein d'enthousiasme, le suivit immédiatement avec sa compagnie; mais, à son grand regret, il dut mesurer son ardeur par suite d'ordres précis et commandés par la prudence. Tous les regards étaient fixés maintenant sur la chaloupe du capitaine Gey qui, seule, se dirigea contre les batteries qui faisaient un feu terrible; on avait jugé la traversée impossible aussi longtemps que l'île de Gombora, en deçà du courant, ne serait pas couverte de cannonières. Ce mouvement aurait demandé cependant trop de temps, ce qui aurait fait perdre beaucoup de chances de succès. Nonobstant le feu épouvantable de l'ennemi l'embarcation vole

[1] Cette arme, qui avait subi de notables améliorations, grâce à la sollicitude de son grand-maître S. A. R. le prince Fréderic et à l'activité de ses chefs, obtint une grande réputation même à l'étranger. Aux Indes elle a été modifiée par le lieut.-col. Osten, sous-directeur de Soerabaya, et surtout par les soins du major Gey, depuis l'expédition de Célèbes. Par suite d'une nouvelle organisation du matériel, dans la guerre de Java, de 1825 à 1830, on pouvait en faire usage dans les chemins les plus difficiles et la faire mouvoir avec la même célérité que l'infanterie. De ce moment l'artillerie fut non seulement le conducteur constant des deux autres armes, mais dans plus d'un combat elle joua même le rôle principal.

sur les flots, presque tous les hommes munis de pasayes (petites rames). La petite troupe débarque au dessus du point extrême de la grande batterie et chasse l'ennemi, de beaucoup supérieur en nombre, d'un point à l'autre; problablement, celui-ci, enveloppé dans les nuages de fumée, ne s'était pas aperçu du petit nombre des assaillants. Aussitôt que l'on vit de Gombora le succès de cette entreprise toutes les chaloupes de débarquement furent envoyées dans une direction plus droite et les troupes arrivées successivement en nombre, avec les artilleurs, s'emparèrent des dernières et principales batteries.

«L'auteur de cette esquisse s'est proposé par là de faire ressortir davantage combien sont grandes la valeur, la discipline et la constance inébranlable de nos troupes de terre et de mer dans les possessions nationales d'outre-mer; et de prouver que l'artillerie des Indes égale, sous plus d'un rapport, l'artillerie de l'armée d'Europe dont on reconnaît généralement les hautes qualités.»

Héroïsme du sergent SCHELLING, *et exploit du lieutenant* BANZER *à Sumatra.*

En recueillant les détails sur les affaires brillantes de Sumatra (île dont nous joignons la carte à ce numéro du *Moniteur*) nous nous sommes rappelé l'acte héroïque qui s'est passé il n'y a que peu d'années sur ce théâtre de nos exploits. Nous n'avons qu'à transcrire ici l'ordre du jour détaillé qui s'y rapporte, daté du 5 mai 1841. Il est ainsi conçu:

ORDRE DU JOUR.

Une révolte populaire ourdie traîtreusement et qui avait éclaté sur divers points simultanément, sans aucun motif plausible, a encore une fois inquiété Sumatra; mais notre armée vient de comprimer tout d'un coup ce mouvement.

Batipo, qui en était le centre, fut bientôt pris, grâce aux manoeuvres bien combinées; et la sédition y fut étouffée dès sa naissance. Les révoltés ont reçu leur châtiment et leur chef Kalie-Radjah, le régent destitué de Batipo, s'est rendu à merci: il a été transporté à Java pour y finir ses jours loin des tombeaux de ses pères.

Si les révoltés ont montré cette fois-ci une témérité peu ordinaire dans l'attaque de nos forts, nos troupes ont déployé la plus grande bravoure.

Aussi le Sumatran superbe est-il dompté; il est venu, plein de honte, se jeter aux pieds de notre commandant pour implorer son pardon: on voit que la trahison se trouve à la fin, punie et que l'orgueil et la témérité sont toujours abattus.

Camarades, vous êtes fiers à juste titre d'appartenir à une armée où éclatent l'habileté, la valeur et la fidélité, armée qui incessamment veille et combat pour le repos des Indes néerlandaises et qui a souvent bien mérité du pays et du Roi! Mais combien s'élève encore notre sentiment de juste fierté lorsque nous fixons les regards sur l'exploit qui imprime un nouvel éclat à nos armes dans l'île de Sumatra, exploit qui rappelle à la mémoire les actions glorieuses des Herman de Ruiter, Claessens, Muller et Osman et l'héroïsme de Van Speyk; et qui, bien que paraissant un fait isolé, rejaillit sur toute une armée, fait vibrer le coeur de tous les braves comme s'il s'agissait d'une grande victoire, et est digne d'être tracé en lettres d'or dans les fastes militaires de la Néerlande.

La garnison du fort de Goegoe-Malintang, se composant d'une cinquantaine d'hommes, commandés par le lieutenant J. B. Banzer, occupait sans défiance et tranquillement ce poste, lorsqu'elle fut attaquée inopinément par des milliers de révoltés, qui, ne respirant que le meurtre et le pillage, s'emparèrent du retranchement trop étendu pour une si faible garnison.

Nos braves qui, dans la vivacité de l'attaque, avaient pu à peine prendre les armes, ne se trouvent pas même munis de cartouches; toutefois, ils se défendent à outrance à la pointe de la baïonnette et parviennent enfin à se retirer dans la redoute.

Les révoltés se jettent sur eux avec acharnement, mais sans ordre. La défense se fait avec un sangfroid et une intrépidité admirables, et les assiégés prennent la résolution héroïque de mettre le feu à la poudre plutôt que de se rendre.

Déjà la famine menace la brave garnison, qui est cernée de toutes parts et dont une partie est frappée à mort, l'autre partie blessée ou exténuée de fatigue.

Les hommes réduits à cette extrémité, quelques voix s'élèvent pour tenter une retraite, mais le vaillant Banzer s'y refuse itérativement. A la fin, plusieurs soldats indigènes déclarent qu'eux aussi ils persistent toujours dans la résolution de se battre à la dernière extrémité, mais qu'ils ne s'étaient pas engagés à périr par la faim. Le nombre d'hommes valides est réduit de plus en plus, et pour comble d'infortune une forte pluie assaillit la petite garnison qui n'avait aucun abri et mit hors de service la plupart des fusils qui déjà étaient en mauvais état par un usage si prolongé.

Ce n'est qu'après une résistance si opiniâtre pendant plusieurs jours, et se voyant déçu dans son espoir de délivrance, que le lieutenant Banzer, dans un conseil tenu avec son brave camarade, l'officier-payeur Keppel, reconnaît l'impossibilité de résister même à la plus faible attaque, et se résout à abandonner ce poste avec une poignée d'hommes et à tenter de se frayer un chemin au travers des ennemis.

Mais parmi eux se trouvent trois hommes grièvement blessés; ces vaillants soldats s'obstinent à rester dans la redoute, pour y mettre le feu à la poudre et s'ensevelir avec les insurgés sous les décombres.

On se dit un dernier adieu, la petite garnison s'éloigne à la faveur d'une nuit obscure et se sépare en escouades pour ne pas trop éveiller l'attention. La retraite présente des difficultés inouies, nos soldats avaient à passer des déserts affreux, à gravir des rochers escarpés, à traverser des fleuves, se cachant pendant le jour, pour se soustraire aux bandes ennemies qui les harcelaient incessament.

Le moment était venu où l'officier Banzer devait désespérer de tout salut et se croire au terme de tant de misère et d'épuisement, lorsque heureusement il atteignit un de nos postes avancés, et se vit sauvé avec ses compagnons d'une manière presque miraculeuse. Le brave lieutenant Keppel ne se trouvait plus parmi eux: peu de temps après avoir quitté la redoute, il était tombé épuisé de fatigues, et n'avait pas voulu que ses camarades se chargeassent de lui, ce qui n'aurait qu'entravé leur marche. *A sa demande expresse*, on l'abandonna à son sort; c'est ainsi que parmi les braves de Goegoe-Malintang se sont traduites les plus nobles inspirations de dévouement personnel dont font foi les annales de l'antique Hollande.

Les révoltés, après la retraite de la garnison, crurent la redoute dépourvue de toute défense, ils y pénétrèrent, mais la mèche est allumée près des poudres, et nos héros veillent! Une explosion terrible se fait entendre bientôt et prouve que la résolution héroïque est accomplie, la foi noblement tenue.

O Vous, braves Schelling[1], Maerien[2] et Sosmito[3], l'armée des Indes honore votre mémoire; qu'à *Goegoer-Malintang* il soit érigé un monument qui porte vos noms; ce monument attestera la honte de l'insurrection et sera un souvenir glorieux de vos brillants exploits!

Son Exc. le Gouverneur-général a promu le lieutenant Banzer et le sergent van Holy, qui a reçu les plus grands éloges de cet officier, pour actions méritoires accomplies sur le champ de bataille, et il a récompensé aussi immédiatement toute la garnison de sa conduite courageuse.

S. Exc. m'a chargé de faire connaître en général la satisfaction du gouvernement aux troupes qui ont déployé de nouveau le bon esprit qui les anime, et particulièrement au colonel Michiels, et de leur assurer que S. Exc. ne laissera pas d'en faire part à Sa Majesté le Roi.

Donné au quartier-général de Batavia, le 5 mai 1841.

Le général major, commandant de l'armée des Indes,
(*signé*) Cochius.

Pour copie conforme,
Le colonel, chef de l'état-major,
(*signé*) Penning Nieuwland.

Découverte de riches terres ferrugineuses à Bornéo.

On lit à ce sujet l'article suivant dans la *Nouvelle Gazette de Rotterdam:*

Nous appelons l'attention de nos compatriotes sur le rapport suivant, qui nous a été communiqué par une personne fort estimable. Nous espérons que les faits très-intéressants qui y sont consignés encourageront l'esprit d'entreprise de nos capitalistes à faire des recherches ultérieures, et à exploiter, après avoir obtenu des résultats aussi favorables que ceux décrits ci-dessous, les richesses qui sont encore à recueillir à Bornéo.

Dans les terres dites Lautlanden, qui forment l'angle sud-est de Bornéo, ont été trouvées de riches terres ferrugineuses. Ces contrées, ayant autrefois appartenu au grand empire de Banjermassin, ont été cédées depuis longtemps en pleine souveraineté à la Hollande. Elles forment le district Tanah Laut ou Lanut, ayant pour chef-lieu Tabenio ou Taboewiaux, situé à l'embouchure de la rivière de ce nom, et défendu par un fort. Il y a là une station hollandaise soumise à l'autorité du résident de Banjermassin.

Pour la situation locale on peut consulter la carte de Bornéo de M. le baron Melvill de Carnbée, jointe au troisième volume du *Moniteur des Indes Orientales et Occidentales;* pour la connaissance du pays et du peuple nous renvoyons au rapport géologique du sud est de Bornéo par le docteur Hörner (consigné dans le 17e volume des Oeuvres de la société de Batavia) et du voyage dans la partie méridionale de Bornéo par M. S. Muller, (inséré dans le recueil des dissertations sur l'histoire naturelle de nos possessions d'outre-mer, section de Chorographie et d'Ethnologie).

[1] Sergent. [2] Fusilier. [3] Fusilier indien.

La dernière partie est accompagnée de deux intéressantes cartes de détail concernant cette partie de Bornéo, qui, toutefois, à cause du prix élevé de l'ouvrage auquel elles appartiennent, seront plus difficiles à obtenir que la grande carte.

Les terres ferrugineuses qui ont été découvertes sont situées au sud-est de la forteresse Tabenio, auprès du kampong Tambaga, jadis florissant, et maintenant désert, et à une distance de 2 à $2^1/_2$ heures au sud du kampong Pléarie (Playhary ou Palaihari), habités par des Chinois et des Malais, qui s'occupent à amasser de la poudre d'or. On trouve ces terrains principalement à la pente occidentale d'une colline assez haute qui s'élève dans des proportions égales et qui est comme parsemée d'énormes blocs de minerai, dont plusieurs ont de 500 à 600 pieds cubes rhénans de circonférence intérieure. Leur aspect extérieur donne lieu à présumer qu'elles ont été détachées par de grandes révolutions terrestres; et quand on considère qu'en creusant tant au sommet qu'au pied de la colline, le minerai se montre déjà à une profondeur de 1 à $1^1/_2$ pied, on est fondé à croire que la colline entière est composée de pierres originairement minérales, et qu'elle ne forme pour ainsi dire qu'une seule masse de minerai. Quoiqu'il en soit, toujours est-il que la quantité de minerai contenue dans les couches superficielles suffirait pour l'exploitation sur une grande échelle pendant plusieurs années.

La situation locale se prête à merveille à fournir les moyens d'une telle exploitation. A une distance d'environ 500 pieds du minerai, il y a un terrain uni d'environ 25 à 30 *bahoe* ($1^1/_3$ *bahoe* = 1 hectare) propre à la construction d'un établissement et situé au-dessus de la plus grande élévation des eaux, même pendant la mousson de l'ouest. Le long de ce terrain coule un petit ruisseau, qui, selon les indigènes, n'est jamais tout-à-fait à sec, même dans la mousson de l'est. On pourrait sans grande peine le transformer en aqueduc convenable, et il pourrait même servir de force motrice quand la hauteur de l'eau y est favorable. Dans ce lieu et aux environs il y a abondance de bois à brûler, à carboniser ou de charpente. La colline elle-même, dont la superficie est composée d'une argile rouge mêlée d'humus, de parties de minerai et d'oxyde de fer, est entièrement couverte d'une espèce de bois qui peut produire d'excellents charbons. Quand on préfère la fonte du minerai au moyen de cokes, alors d'excellente houille, à 4 florins le tonneau, peut être apportée de Riouw, situé aussi dans le ressort de Banjermassin, dont les houillères, il y a quelque temps, ont été mises en exploitation par le gouvernement. Les environs de Tambaga fournissent en outre du sable et de l'argile propre à faire des briques, et une bonne terre calcaire pour la fabrication de la chaux.

La seule difficulté digne d'être mentionnée consiste dans le transport de la matière fabriquée au lieu du chargement, Tabenio. Le terrain depuis Tambaga jusqu'à Pléarie est favorable. Il est ondoyant et montueux, mais sans escarpements ni ravins, et l'on pourrait aisément éviter quelques collines plus hautes en construisant un chemin. Mais, depuis Pléarie jusqu'à Tabenio, le terrain s'abaisse de plus en plus, et l'on rencontre quelques terrains marécageux, qui, quoique de peu d'étendue, pourraient cependant créer des difficultés à la construction d'un chemin

destiné au transport d'une matière aussi pesante que le fer. Cette difficulté cependant n'est point considérée comme insurmontable, et l'on croit pouvoir la vaincre soit à l'aide de chemins, à rails de fer ou de bois, soit à l'aide d'un chemin macadamisé. Le transport par eau semble d'ailleurs tout à-fait impossible, puisque la rivière Tabenio n'est navigable depuis Pléarie jusqu'à une distance de quelques *palen* de son embouchure qu'à de très petits bâtiments; encore n'est-ce que pendant la mousson de pluie.

La population du pays est peu nombreuse et le lieu d'exploitation peu habité. On pourrait cependant aisément pourvoir au manque d'ouvriers des mines en recrutant des Chinois, pourvu que le personnel, direction et sciences, vînt de l'Europe.

Quoique la mine de fer se trouve aussi ailleurs en abondance, p. ex. à Pontai ou Pontein, à une distance de 20 *palen* (3 *palen* = 1 heure) de Pléarie, cependant le minerai de Tombaga a été évalué dans les Indes à une valeur si haute, que l'on croit pouvoir préférer le fer fabriqué de ce minerai au meilleur fer de Suède, et que l'on croit cette contrée, aussi à cause du terrain, infiniment propre à l'exploitation.

Nous avons donné dans les lignes précédentes un précis des résultats d'une enquête locale et scientifique, faite par l'ordre du gouvernement indien, et nous le faisons suivre du résultat d'une analyse chimique réitérée du minerai de Tambaga, faite par le professeur Mulder d'Utrecht, sur deux échantillons arrivés successivement des Indes.

Voici les résultats essentiels de cette analyse. Le minerai ferrugineux en question est l'un des plus purs que la nature nous offre; il appartient à la mine de fer rouge à laquelle se trouve mêlée une quantité minime de fer magnétique. Il se laisse triturer en poudre d'un rouge pur; quand on le dissout dans l'acide chlorhydrique, qu'on l'échauffe ensuite avec l'acide nitrique, et qu'on précipite le deutoxyde de fer par l'ammoniaque, la quantité du précipité acquis est presqu'égale à celle du minerai primitif. Sur 1000 parties de minerai, on a obtenu dans deux expériences prises sur des morceaux différents respectivement 996 et 986 parties de deutoxyde de fer (oxyde rouge de fer F 2O3). Soit que la matière fût prise du milieu du minerai, soit que la surface du minerai y fût employée, on obtenait des résultats à peu près égaux; le minimum obtenu dans les différentes analyses a été de 98 pct. de deutoxyde de fer. Par conséquent le minerai doit être considéré comme deutoxyde de fer rouge très-pur, qui, par une analyse complète de 1000 parties, donne presque 700 parties de fer métallique pur; tandis que le résultat le moins favorable donne encore un aloi de métal de 68, 6 pct.

Quant à la présence de l'aimant, on n'en trouve que des traces, mais la quantité en fût-elle plus grande, le minerai n'en laisserait pas moins d'être très-excellent. Si ce minerai était réduit à l'état métallique par un procédé convenable, on pourrait sans aucun doute en fabriquer le fer le plus pur et un acier magnifique, d'autant plus que les matières étrangères dont le maximum ne s'élève pas au-dessus de 2 pct. consistent en acide silicique, en chaux, en magnésie et en potasse, tandis que du phosphore et du soufre, qui empêchent si fortement la séparation du fer pur, on n'en trouve même aucune trace. C'est par conséquent du degré de pureté du charbon employé à la réduction que dépendra la qualité du fer qu'on obtiendra. Du reste, la réduction du minerai en question ne demande pas l'emploi d'autres matières que celles dont on se sert pour la réduction de l'aimant; ainsi la méthode d'obtenir un métal pur est suffisamment connue.

Nous finissons cet article en annonçant que le gouvernement des Indes a envoyé en Hollande une quantité de presque 7000 kilogrammes de minerai de fer de Tambaga, qui se trouvent au magasin colonial d'Amsterdam.

Puissent ces faits encourager l'esprit d'entreprise de nos industriels à profiter d'une découverte dont l'exploitation promet des avantages multiples et considérables; c'est dans ce but seulement que nous les avons communiqués. Nul doute que le ministre des colonies ne soit prêt à céder la quantité requise de la provision de minerai, si des experts en cette matière voulaient, par des expériences ultérieures faites sur une grande échelle, s'assurer des résultats pratiques d'une exploitation.

———

L'intérieur de Bornéo.

On vient de recevoir des nouvelles importantes de M. le dr. C. Schwaner, membre de la commission physique, qui depuis longtemps voyage dans l'intérieur de Bornéo. Ces nouvelles ont trait à des excursions pour s'assurer du cours des fleuves de Kahayan et de Melawi. La première rivière se jette dans la mer au côté sud de Bornéo, entre Sampit et l'île Bekompay. Le Melawi offre surtout de l'intérêt en ce que ce fleuve monte du côté ouest jusque dans le coeur de cette grande île; aussi était-on dans l'incertitude jusqu'à quel point le Melawi était navigable.

Le 25 octobre M. Schwaner est parti de Banjermassin, dans le but de faire une nouvelle tentative d'arriver par l'intérieur à Pontianak. Pour atteindre ce but, il voulait remonter à la rame la grande rivière de Dayak ou Kahayan, afin de chercher par son prolongement au nord un chemin vers Kattingan, pour de là reconnaître les sources du Melawi. M. Schwaner a réussi dans la première partie de son voyage, et il a trouvé aux bords de ce fleuve les contrées les plus fertiles et les plus peuplées qu'il eût vues pendant ses excursions multipliées dans l'île de Bornéo. La rivière de Kahayan est assez large et a assez de profondeur pour arriver à ces populations et ces richesses éloignées, qui consistent surtout dans les mines abondantes d'or qui se trouvent aux deux bords de ce fleuve. Les Ngadjoe (le vrai nom des habitants de cette contrée, arrosée par la Kahayan) ont déjà atteint un dégré de civilisation bien avancé. Ils possèdent des us et coutumes (*adats*) assez développés. Les penchants de ce peuple laissent beaucoup à désirer pour ce qui regarde la probité et la sincérité; d'autre part, il a de l'union et de la fierté nationales, et le courage, l'esprit des grandes entreprises ne lui font pas défaut. Il est à souhaiter que le gouvernement se mette plus en rapport avec cette population intérieure très intéressante. Le pays est beau, ravissant même dans quelques endroits, très salubre, et propre à plusieurs cultures; sur les pentes des montagnes on pourrait faire des rizières magnifiques. Déjà la culture du riz, l'exploitation des mines d'or et le commerce rendent ce pays bien prospère.

M. Schwaner a voyagé pendant plus d'un mois, afin de bien reconnaître cette rivière et ses ramifications. Partout il a été accueilli de la manière la plus amicale. Les aborigènes lui

ont fourni tout ce dont il avait besoin pour réaliser son projet, et les chefs lui ont donné volontiers tous les éclaircissements qu'il a demandés au sujet de l'état du peuple et de ses coutumes.

Ensuite il a fait un tour par terre jusqu'à la rivière de Kapoeas qu'il avait déjà reconnue précédemment, afin de mesurer la distance entre ces deux fleuves et de s'assurer de la nature des montagnes qui séparent les rivières. Cette excursion également a été couronné du meilleur succès. M. Schwaner n'a point laissé passer l'occasion de rappeler les rapports qui existent entre ces peuplades et le gouvernement. Les habitants ne désirent rien plus que de cultiver ces rapports et de voir établir un fonctionnaire au milieu d'eux pour donner plus d'élan aux entreprises utiles. Le tommongong Toendan, chef de la tribu des Ot-Danom (tête ou source de la rivière), et en même temps le Dayak le plus riche de l'île, s'est fait remarquer parmi tous les habitants empressés à bien accueillir le voyageur européen et lui a communiqué par écrit plusieurs demandes à S. Exc. le Gouverneur-général.

M. Schwaner a commencé le 15 décembre son voyage par terre vers Kattingan; ce voyage a duré une douzaine de jours; on n'en connaît pas encore les détails, M. Schwaner qui vient de revenir à Batavia, aura la satisfaction de les faire connaître verbalement.

On a à féliciter le dr. Schwaner, en particulier, ainsi que les sciences et le gouvernement du succès de cette entreprise hardie. Ce voyagenr intrépide est le premier qui ait traversé l'île dans toute sa largeur de Koetei jusqu'à Pontianak. On sait la tentative qu'a faite en 1825 le brave, mais infortuné G. Müller pour monter la rivière de Koetei, afin d'arriver de l'autre côté de la chaîne de montagnes et descendre ensuite vers la côte ouest. Il fut massacré et les détails de sa triste mort ne sont même qu'assez confusément connus. M. le docteur Schwaner nous dira peut-être toutes les circonstances de ce déplorable événement, qui a eu un si douloureux retentissement dans le monde savant. Le crâne du malheureux Müller est gardé encore religieusement par la tribu qui a tué ce voyageur plein d'ardeur. C'est en vain que M Schwaner a offert une somme considérable aux détenteurs pour la lui céder.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES.

BATAVIA, *le 28 juillet.*

M. J. P. Cornets de Groot, membre du conseil des Indes, est arrivé le 15 juin à Batavia.

— Par résolution du 30 mai la rente légale, d'après l'art. 1767 du code civil colonial, est fixée à $^1/_2$ pct. par mois, ou 6 pct. par an.

— *Arretés* de S. Exc. le Gouverneur-général :

Du 24 juillet, portant l'admission libre de droits aux Indes néerlandaises des Écritures Saintes, des livres de pseaumes et d'autres ouvrages, pour la propagationde la religion chrétienne aux Indes, et destinés aux missionnaires qui y sont établis.

Du 9 juillet, portant le droit d'exportation du café de la côte ouest de Sumatra à 12 pct. ad valorem, et de la moitié pour l'exportation par bâtiments néerlandais en destination pour la Néerlande; en donnant cantion pour la différence du droit.

— Par arrêté du 30 juin une commission est nommée pour élaborer un projet de code pénal pour les Indes néerlandaises qui sera envoyé au gouvernement en Europe. Cette commission se compose des jurisconsultes, MM.:

Jhr. M. H. L. Wichers, membre du conseil d'état, chargé d'une mission spéciale aux Indes, ***président.***

M. C. Hultman, procureur de la Haute-Cour des Indes;

M. P. Myer, vice-président de la dite Cour;

M. D. A. Junius Van Hemert, officier de justice à Batavia, et

M. A. Prins, greffier de la Haute-Cour des Indes, qui en même temps remplira les fonctions de ***secrétaire*** de la commission.

— Nominations:

Commandant civil de Wahaay, le lieut. en second E. C. Van Daalen.

Résident de Menado, M. R. Scherius.

Résident-adjoint de Saparoea et Haroeko, M. H. D. A. Van Der Goes.

Admis comme avocat et procureur à Batavia M. G. Buys.

— Promotions dans le militaire: capitaines, les lieut. en premier K. F. Van Steyn, Van Hensbroek, H Van Houten et A De Pineda.

Lieut.-adjudant en 1er, le lieut.-adjudant en 2, B. De Vries.

Lieutenants en 1er, les lieut. en second, F. H. Barberino, A. J. Camphuis, A. C.N. A. Collard, A. P. Van Der Schoor, D. Swartwald, F. G. Beekman, C. A. G. Versfelt, A. J. Gelderman, W. Verster, J. P. Roosen, C.M. H. Kraesen et P. G. A. Anemaet.

Démissionnaire, le major du 2 bataillon infanterie P. G. H. G. De Vicq De Comptich.

— Ont été démissionnés, à leur demande, le lieutenant en 1er de la cavalerie J. B. Sprentels;

Le lieutenant de la 4e division du dépôt, P. A. Ch. Rubay;

Le capitaine du 10e bataillon d'infanterie, J. Hicks;

Le lieut. du génie E. H. Haitink, des fonctions d'aide-de-camp du directeur du génie, dans lesquelles il est remplacé par le lieut. en 2, W. F. Versteeg.

— Démissionnaire, Jhr. J. G. Goldman, comme résident-adjoint de Probolingo; ce fonctionnaire a obtenu pension honorable.

— Décès: le 16 juillet (résid. Bezoeki), à l'hôpital militaire de Weltevreden, M. W. T. G. L. Scherer, lieut. de l'artillerie.

Le 17 juillet, à bord de l'aviso de S. M. le ***Pylades***, dans la rade de Batavia, M. P. J. Clyver, lieut. de la marine 1e classe, chevalier de l'ordre militaire, commandant dudit bâtiment.

— Dans la résidence de Bantam des tremblements de terre se font encore sentir. Les secousses sont pourtant moins violentes que celles d'il y a quelques mois. Ce sont presque toujours les pays inferieurs qui en souffrent; dans la partie montagneuse de la résidence on n'a pas senti ces tremblements.

— Le 7 juillet la commission centrale d'instruction a présidé à l'examen public des élèves des deux écoles du gouvernement à Weltevreden; ils ont donné des preuves non équivoques de leur progrès.

— Le célébration du pangerang Adipati Mangkoe Boemi, frère de S. A. le sultan de Djocjocarta, avec une des filles du pangerang Adipati Ngabehi de Soerakarta, est provisoirement ajournée. Cet ajournement s'est fait par suite du conseil donné par les résidents auprès des deux cours, et motivé par des bruits

suivant lesquels le cortége nuptial devait se former de 5000 individus dont 500 cavaliers, force qui ne laisserait pas d'inspirer des inquiétudes aux princes de Soerakarta. Le sultan a acquiescé volontiers à s'en tenir éventuellement au cortége ordinaire.

— La culture du riz dans la résidence de Soerakarta dépasse cette année toute attente; on ne se souvient pas depuis vingt ans d'une aussi abondante récolte. Déjà le prix du riz est baissé considérablement, surtout dans l'intérieur. On attribue ce résultat heureux non seulement au temps favorable, mais au zèle déployé par le ministre dirigeant (rijksbestierder), le pangerang Adipati Mangkoe Negoro, ainsi qu'aux efforts du résident.

— L'ingénieur-en-chef M. Bennett a fait dernièrement une excusion d'essai avec le prahou à vapeur construit sous sa direction et destiné à la navigation des rivières sur les côtes sud et est de Bornéo. Cette excursion s'est effectuée sur la rivière de Solo, de Soerabaya à Soerakarta; et on s'est convaincu que le Solo est navigable avec la plus grande facilité, depuis son embouchure jusqu'à Bodjonogoro. A cet endroit on rencontre quelques difficultés qui cependant pourraient être surmontées à peu de frais. La navigation ultérieure jusqu'à Ngawi présente peu d'obstacles, mais depuis ce lieu jusqu'à la frontière de Madioen les difficultés se multiplient, sans pour cela être insurmontables. M. Bennett est d'opinion qu'au moyen de quelque entretien annuel, et en se servant de bâtiments à vapeur appropriés à cette fin, ainsi que d'allèges, la rivière de Solo est navigable en toutes les saisons.

— Dans la résidence de Palembang on a trouvé quelques couches de charbon de terre en divers endroits, non loin des bords de rivières navigables. On a envoyé de ce charbon à Batavia pour en faire l'expérience.

— Dans l'île de Halmahéra, relevant du sultan de Ternate, quelques tribus d'Alfoers ont cherché à s'affranchir du pouvoir du sultan et à se mettre sous le gouvernement immédiat des Néerlandais. Il paraît qu'un des parents du sultan n'est pas étranger à ce mouvement qui, d'après les rapports du résident, ne présente rien d'inquiétant et s'apaisera bientôt.

— On a trouvé récemment dans la résidence de la côte sud et est de Bornéo un diamant de 104 carats. Il est d'une eau très limpide, cristallisé assez régulièrement, et perdra probablement bien peu par le travail.

— D'après un avis adressé au commerce la tentative de colonisation faite par les Danois aux îles de Nikobar vient d'échouer. Le 10 juin les colons danois ont quitté ces îles. Avis est donné au commerce particulièrement pour que les navires marchands qui visiteraient les parages des îles Nikobar, se tiennent en garde contre les pirateries auxquelles les habitants pourraient s'adonner après le départ de la station danoise.

— Le gouvernement des Indes-néerlandaises a fait des représentations énergiques auprès du sultan des îles de Soeloe, malfamées comme un des principaux repaires des pirates de l'Archipel indien. D'après toutes les informations les habitants de ces îles s'étaient emparés de plusieurs sujets néerlandais, parmi lesquels se trouvait le frère du sultan de Batjan. Une expédition vient d'y être envoyée sous les ordres du capitaine-lieutenant de marine Van Braam Hoeckgeest, accompagné de M. Dungen Gronovius. Ce dernier était porteur de la lettre du Gouverneur-général qui accordait trois jours de délai au sultan pour la délivrance des Hollandais prisonniers et du frère du sultan de Batjan. Le sultan de Soeloe reçut l'expédition d'abord avec tous les honneurs d'usage, mais chercha par des subterfuges à esquiver d'obtempérer à la demande qui lui était faite. Le commandant néerlandais prolongea le délai de 24 heures; mais à l expiration n'ayant pas reçu de réponse, et s'apercevant clairement des vues hostiles du prince de Soeloe, il crut devoir exiger par la force ce qui lui était refusé par les voies pacifiques. Il fit ouvrir le feu de ses bâtiments; et bientôt on lui répondit de batteries masquées Entre-temps plusieurs prisonniers s'étaient évadés et venaient chercher un refuge à bord des bâtiments hollandais; il s'y trouvait des sujets espagnols qui ont été envoyés à Manilla.

On ne pouvait rien attendre de plus de cette expédition dont le résultat a parfaitement répondu à l'attente qu'on s'en était faite et a maintenu l'honneur de nos armes. Cette expédition a encore prouvé que le gouvernement néerlandais ne laisse pas impunis les pirates ni ceux qui ont des relations avec eux.

(Aussi y a-t-il lieu de s'étonner lorsqu'on voit le journal de Singapore, en reproduisant ces nouvelles, les accompagner de remarques bien peu sympathiques pour la cause de la civilisation et des vrais intérêts de la navigation. Il ne s'agit plus maintenant de plaindre les pauvres prisonniers pris par les pirates et de s'étendre sur les forces prétenduement insuffisantes pour les contraindre; mais c'est le «pauvre sultan de Soeloe» qui mérite toute bienveillance et que les Hollandais sont taxés d'avoir traité par trop durement. Le journal attribue cette excursion navale des Hollandais plutôt à une panique, qu'à une nécessité absolue, comme si les faits, tant à Soeloe qu'à Balangini, où les Espagnols ont détruit récemment un repaire des forbans, ne démontrent pas évidemment le contraire. La sensibilité du journal en question est d'autant plus étrange qu'il n'y a presque point de numéro de cette feuille où l'on ne se plaigne amèrement des mesures défectueuses de la police dans les districts relevant de Singapore, où les meurtres et le pillage ne cessent pas. «Dans la plus grande partie de l'île, voilà ses propres termes, numéro du 20 juillet, on ne poursuit ni ne punit les crimes.... La prospérité de cet établissement exige qu'on ne perde pas de temps à introduire des améliorations notables dans le système de la police, et nous ne cesserons pas d'y insister.» Dans le même numéro du journal de Singapore nous trouvons un article qui se plaint de ce que les établissements du détroit de Singapore sont pour ainsi dire rendus le receptacle des convicts chinois, et de ce que les transports des convicts se font dans les navires marchands sans escorte militaire suffisante, ce à quoi il faut attribuer beaucoup de crimes. Aussi l'auteur finit-il par exprimer le désir que, lors de l'expiration de la Charte de la Compagnie, le gouvernement de ces établissements soit transféré au gouvernement de la Couronne, seul remède efficace pour donner plus de sûreté aux personnes et aux biens dans ces parages. Nous demandons en toute justice si après ces détails, les Néerlandais ou les Espagnols méritent des reproches, lorsqu'ils châtient les pirates féroces qui par des associations plus ou moins secrètes sont en rapport avec les Chinois. Dans le dernier numéro de l'*Overland China-Mail* nous

trouvons même un article sur la piraterie, reproduit de la gazette de Péking, où il est dit en toutes lettres qu'une espèce de flotte de trente boucaniers est sortie de l'embouchure du Changchai, et que dans la partie ouest du pays les forbans sont tout-à-fait les maîtres. Un détachement militaire considérable est parti de Canton pour les réprimer, mais sans résultat. L'accroissement de la piraterie, est-il dit dans le journal chinois, doit être attribué à la dépression du commerce licite qui laisse sans emploi des centaines de joncs. Le gouvernement connaît toute l'inutilité des mesures pour déraciner maintenant ce fléau qui fait tant de ravage dans les mers de la Chine, et qui ne laisserait pas de se montrer de nouveau avec plus de force dans l'Archipel, si l'on ne fesait pas de ces excursions dont le journal de Singapore semble se plaindre maintenant.)

— On mande de Laboean: «Le gouverneur de l'île de Laboean, récemment nommé, qui séjourne encore à Singapore, a fait insérer dans les journaux, l'avis suivant, en date du 20 juin dernier:

«Il est notifié par la présente que la colonie impériale de Laboean sera ouverte aux colons et autres émigrants à dater du premier août prochain; et que tous les individus paisibles et bien disposés qui, après ce jour, viendront habiter dans cette colonie ou ses dépendances, seront entourés de la protection des lois, comme sujets de la Couronne du royaume Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

«Laboean est déclaré port franc; il n'y sera perçu aucun droit d'entrée ou de sortie et les vaisseaux n'y seront point soumis à un droit de tonnage ou d'ancrage.

«Au plus tôt possible, il sera fait des arrangements, compatibles avec l'intérêt de la colonie et le bien-être des colons, pour la disposition des terres, et ce par compétition publique, dans les bornes assignées pour la ville. D'ailleurs, en attendant que ces arrangemens soient mis à exécution, il sera alloué aux personnes, qui à cet effet s'adresseront au gouverneur et dans son absence au lieutenant-gouverneur, dans les localités indiquées, des demeures ou autres habitations temporaires.

Toutefois, cette permission et occupation temporaire ne pourra conférer aucun droit de préférence ou titre à aucun pays occupé de cette manière; et toute prétention à des terres dans la colonie, provenant d'une occupation antérieure à cette notification, d'achat ou de quelque manière que se soit, sera considérée comme absolument nulle et non avenue, sauf les titres accordés par la Couronne.

(*signé*) J. Brooke,
Gouverneur de Laboean.

Par ordre de Son Excellence,

(*signé*) Hugh Loir,
Sécretaire du gouvernement de Laboean.

Gouvernement de Laboean.

Singapore, 20 *juin* 1848.

— L'*Overland China-Mail*, journal anglais, qui se publie à Hongkong, du 24 juillet dernier, donne des détails pour démontrer combien la salubrité de cet établissement s'est accrue depuis les premières années de la prise de possession. La mortalité des troupes était pendant les trois premières années, 1842 à 44, de 13 à 22 pct.; tandis que dans les trois dernières années elle était, en 1845 de $8^1/_2$ pct., en 1846 de $2^1/_2$ pct., et en 1847 de 4 pct. Cette amélioration remarquable est attribuée surtout aux mesures prises par le général d'Aguilar dans le but d'améliorer la condition du soldat. Il a, sous sa propre responsabilité, fait bâtir des casernes spacieuses bien aërees, et démolir les maisons étroites, vraiment pestilentielles où étaient encombrées les troupes. Les chiffres démontrent assez l'heureux résultat de ces mesures pour se dispenser de tout commentaire; et on ne doute plus nullement qu'on n'ait surmonté les obstacles allégués contre la possession permanente de Hongkong.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Amsterdam, 7 *octobre* 1848.

Café. — Le marché se maintient dans une bonne position. Le Java ordinaire ne s'obtient que difficilement au dessous de $18^1/_2$ c.; par cedule on tient à 18 c.; Sumatra demandé à $16^1/_2$ c. Des quantités retirées, il reste encore invendu env. 75,000 balles.

Thé. — Rien de marquant à signaler. On présentera aux ventes d'octobre 28, $27^6/_4$, $40^{36}/_8$, $27^{56}/_{12}$ etc.; si ces ventes s'effectuent, on s'attend à une une nouvelle baisse de prix.

Tabac. — Sans affaires saillantes. La vente de 1115 paquets Malang qui aurait dû avoir lieu le 31 août est remise ultérieurement Les 1084 paquets, apportés par le ***Prins Frederik***, ont été vendus, prix moyen $20^1/_3$ c., soit 2 c. au-dessus de la taxation.

Sucre. — *Brut.* — Les 79,000 kranjangs, mis en vente, le 18 septembre, ont été pris facilement, les bonnes qualités *f* 1 à *f* $1^1/_2$ au-dessus de la taxation.

Prix compativement à ceux des deux mois derniers:

	juillet.	août.	septembre.
Surinam	*f* 17 à 23	*f* 20 à 25	*f* 19 à 25
Havane blanc	31 » 39	33 » 41	33 » 41
» jaune	23 » 30	27 » 32	27 » 32
» brun	17 » 22	21 » 26	21 » 26
Java blanc	27 » 32	30 » 34	30 » 35
» gris	25 » 26	28 » 29	28 » 29
» jaune	22 » 24	26 » 27	26 » 27
» brun	16 » 21	19 » 25	19 » 25

Sucres raffinés. — Transactions suivies et prix fermes.

Riz. — La tendance de cet article est faible. Il ne s'est rien fait qu'une vente de 2833 balles Java; on tient à Java non pelé *f* 9; d°. pelé *f* 10 à 11; Caroline *f* 16; Arracan non pelé *f* 7 à $7^1/_2$; d°. pelé *f* $8^1/_2$ à 9.

Etain. — Peu d'affaires aux prix de fl. $43^1/_2$ à fl. 44.

Indigo. — Marché très ferme; on doit coter de 10 à 20 cents ou-dessus des prix de la dernière vente.

Rotterdam, 7 *octobre.*

Café. — La tendance du marché est en faveur. Le 7 sept. la société a tenu une vente de 207,890 balles Java; les premières qualités ont valu 26 à 28 c.; les qualités moyennes 18 à $19^1/_2$; ce résultat était de beaucoup plus favorable que celui d'Amsterdam. Beaucoup de numéros de dernières ventes jouissent toujours d'une bonne demande, surtout dans les sortes

blanchâtres, jaunes et vertes, qu'on n'obtiendrait qu'avec une légère avance. Le Java bon ordinaire ne peut être coté en ce moment au-dessous de 18 c.

Sucre. — La tendance est un peu plus favorable.

Raffinés. — Les transactions ont été très animées aux derniers prix; on a pris des quantités importantes pour livraison octobre à novembre.

Thé. — Rien de marquant à signaler.

Riz. — Très calme; on ne trouve acheteurs qu'à des prix inférieurs, ce qui met obstacle aux transactions, car les détenteurs ne se montrent point disposés à s'y soumettre. On doit coter comme suit: Java non pelé *f* 9 à $9^1/_4$; d°. pelé *f* 10 à $10^1/_2$; de table pelé *f* 12 à $12^1/_2$; Caroline *f* 16; Arracan pelé *f* $8^3/_4$ à 9; Siam et Madras *f* 7 à $8^1/_2$.

Tabac. — Sans affaires saillantes.

Indigo. — Très recherché; on a payé pour différentes lots une bonne avance.

Coton. — Affaires nulles, par suite du manque de provision en première main.

Peaux. — Rien à mentionner en affaires.

Etain-Banka. — La demande devient de jour en jour plus active. Pendant la semaine on a traité 500 blocs à *f* 43; mais ce prix a été offert en vain pour de plus fortes quantités. On tient ici à *f* 44, et à ce prix il n'y en a que peu au marché.

Batavia, 26 *juillet.*

Les exploitations ont été insignifiantes pendant le dernier mois, tous les articles sont délaissés, les ordres pour l'Europe ayant été retirés ou bien les limites excessivement réduites.

Café. — Les échantillons de la nouvelle récolte qu'on a mis au marché sont de qualité très inférieure et l'on craint que le café ne soit pas sec; 2,000 picols café Solo sont disponibles à Soerabaya; les dernières ventes y ont été faites de *f* 15.50 à 16; à Samarang, on a vendu 4,000 picols de la dernière récolte à *f* 15, et 1,000 picols sont encore disponibles à ce même prix.

Sucre. — Cet article a beaucoup souffert de la pluie. A Soerabaya se trouvent 400 cranj. sucre du gouvernement: n°. 1 en 2 Madioen à *f* 7 et 9, ainsi que 2,500 picols bon suranné n°. 14 à *f* 9.50. Ici on a traité pour Hambourg 4,000 picols bon n°. 15 à *f* 12 7/8; 3,000 picols n°. 9 à *f* 8, et une partie Krawang n°. 14 à *f* 11.75.

Riz. — La récolte a surpassé toute attente, tant sous le rapport de la qualité que de la quantité. Très probablement les prix seraient plus bas, si Bali ne se trouvait pas bloquée. L'Archipel des Indes, qui s'approvisionne ordinairement à Bali, fera maintenant ses achats à Java, et cette circonstance cause de la fermeté dans les cours; le Java blanc se cote *f* 100 à 110.

Cuirs. — Buffles et vaches sans demande.

Indigo. — Complètement délaissé.

Frèts. — Déprimés, par suite de l'arrivée de nombreux navires particuliers.

Les exportations, pendant le mois écoulé, pour les Pays-Bas, se sont bornées à 2,095 picols Sucre, 2,000 picols Riz, 275 picols Café et 18 fut. Arac, par le navire *Anna*, en destination de Rotterdam; par *Pictura*, 5,311 picols Sucre, 1,140 picols Riz et 300 picols Café.

Changes. — Pour les Pays-Bas 95 0/0.

Articles d'importation. — Les affaires ont été plus animées pour la plupart des articles d'importation; aussi, les prix ont ils subi des augmentations. Il s'est fait des importations marquantes de toutes les sortes de manufactures, ce qui a donné lieu à beaucoup de transactions.

Métaux. — Le fer de Suède s'est vendu à *f* 13.25.

Cuivre. — En feuille, peu demandé; celui de Hollande a été payé 120; d'Angleterre *f* 118. L'approvisionnement étant maintenant très réduit, les détenteurs ne veulent plus céder au-dessous de fl. 125.

Samarang, 24 *juillet.*

Café. — Tenu à *f* 15.

Sucre. — 1re qualité *f* 9; 2de *f* 8.

Riz. — Fl. 8 par picol.

Frets. — Les frêts pour les Pays-Bas sont très bas, on n'obtiendrait pas fl. 100.

Le numéraire est très-recherché; doublons d'or *f* 48; pièces de *f* 10, 12 1/2; anciens ducats *f* 8; nouveau d° *f* 7.

Manille, 14 *juillet.*

Sucre. — Peu d'affaires en terres. On apprend qu'un contrat a été conclu pour qualité courante, un peu au-dessus de l'ord. à D. 4, livrable en sept. C'est la seule affaire traitée. Les détenteurs sont disposés à vendre à D. 3 7/8; mais il ne paraissent pas rencontrer preneurs. Les qualités ord. en Sucre Taal ont été demandées pour Changchai, et 20,000 picols ont été embarqués pour cette destination. La cote est comme suit: Taal D. 1 7/8 à 2; Zebu D. 2 1/16 à 2 1/8 par picol. Sans demande pour Sidney.

Café. — Il s'est fait quelques rachats pour le Cap et Californie, D. 7 1/2 par picol.



KIB00462
15m: 10932

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La Haye, 18 *novembre* 1848.

Depuis la publication de notre dernier numéro l'oeuvre de la révision constitutionnelle a été consolidée. La sanction royale était acquise d'avance à la nouvelle constitution, qui avait réuni la plus grande partie des suffrages des états-généraux, la seconde chambre réunie en nombre double. Le pacte social a été élaboré avec calme et dans un esprit purement patriotique, et on peut à juste titre le considérer comme l'expression des opinions sagement progressives de la nation. L'assemblée, qui a accueilli cette oeuvre, a été close le 13 octobre par le ministre de l'intérieur ***ad interim***, qui, dans son discours de clôture, a rendu grâce à la nation néerlandaise d'avoir fait preuve de sagesse et d'énergie en même temps, par l'accomplissement pacifique de réformes importantes dans une époque de perturbation presque générale, où l'humanité a tant à gémir de déchirements affreux, et où tant de sociétés sont ébranlées sur leur base. Son Excellence terminait par ces paroles:

«Pour méditer avec fruit et maintenir heureusement cette oeuvre, il a fallu faire des sacrifices de part et d'autre; les annales parlementaires de votre session nous l'ont bien prouvé. Mais c'est là justement ce qui donne encore plus de valeur à la révision de notre Loi Fondamentale; c'est là justement ce qui lui donne une garantie plus solide pour sa durée et l'efficacité de son action; car, c'est l'expression de la fusion pure et intime des vues et des intentions du souverain et du peuple... Ici, il y a réellement commun accord, ici nous pouvons apprécier les heureux fruits d'une entente sincère et réfléchie.

«Le Roi m'a chargé d'exprimer à vos Nobles Puissances toute sa gratitude pour le sage et prudent concours que vous lui avez prêté.

«C'est avec une véritable satisfaction que Sa Majesté jette un coup d'oeil sur les travaux de cette session, et c'est avec un sentiment d'amour paternel qu'elle en félicite son peuple.

«Que la reconnaissance de la nation, son estime et son respect vous échoient en partage; l'heureuse conviction d'avoir bien fait sera votre récompense.

«Que votre session si remarquable, d'où a émané une large révision de la Loi Fondamentale, soit un jour inscrite dans les fastes de l'histoire et de la patrie comme le commencement d'une heureuse époque politique, et que la Loi Fondamentale, améliorée par vous, y soit appréciée comme une source bienfaisante d'union, de tolérance et de prospérité publique!

«Que la divine Providence couronne vos travaux de ses bénédictions!»

Peu de jours après la clôture de l'assemblée a eu lieu l'ouverture des Chambres pour ainsi dire transitoires, appelées seulement à terminer quelques affaires urgentes, et dont le mandat expire après les élections directes faites selon le réglement provisoire qui se trouve compris dans les articles additionnels de la Loi Fondamentale que nous avons publiée dans notre précédente livraison.

Le Roi a ouvert cette session le 16 octobre. Sa Majesté, dans les circonstances particulières où les Chambres se trouvaient placées s'est abstenue de tracer, comme d'ordinaire, un aperçu de la situation du pays et des travaux législatifs qui appelaient l'attention publique. Sa Majesté a exprimé toutefois la conviction «que si l'état politique de l'époque se trouve toujours entouré de grandes difficultés, plusieurs signes favorables se manifestent dans la situation de notre patrie. — Soit que Sa Majesté considère les relations avec les puissances étrangères, soit qu'elle porte ses regards sur nos possessions dans les autres parties du monde, ou sur les intérêts du commerce, de la navigation, de l'agriculture et des autres branches de l'industrie, en présence de bien des symptômes inquiétants, Sa Majesté trouve aussi assez de motifs qui raffermissent les esprits, et laissent entrevoir une perspective plus satisfaisante. Sa Majesté, parmi ces motifs encourageants, apprécie surtout la manière admirable dont a été commencée, poursuivie et accomplie la grande et importante oeuvre de la révision constitutionnelle.» Après avoir comparé le bien-être tout particulier dévolu aux Pays-Bas, fruit d'une parfaite harmonie, avec les suites funestes des divisions sanglantes d'autres pays, Sa Majesté s'exprime ainsi: «Au sujet de cette heureuse issue de l'oeuvre toujours critique d'une révision complète de la loi suprême de l'Etat, j'ai fait exprimer, lors de la clôture de la dernière session, ma reconnaissance aux Chambres des États-généraux qui ont prêté à cette oeuvre leur actif et vigilant concours. — Mais je me suis réservé à moi-même de remercier, en cette occasion solennelle, tous mes bien-aimés compatriotes de la modération, de la confiance, du respect pour les lois et l'ordre public, comme aussi de l'attachement à ma personne et à ma dynastie, que pendant la longue période exigée pour élaborer ces importants travaux législatifs, ils ont manifestés à un si haut degré et avec tant de constance jusqu'à ce jour.

«C'est ainsi, Nobles et Puissants Seigneurs, que notre édifice politique, tout en restant établi sur les mêmes bases, a vu toutes ses parties se modifier d'après les besoins de l'époque, et que le jeu des institutions se trouve établi de telle manière que les améliorations que l'avenir pourrait demander, puissent s'accomplir sans la moindre secousse.»

Sa Majesté fait entrevoir la nécessité de combler un déficit dans les revenus publics, suite des circonstances de cette année; S. M. se repose à ce sujet aussi sur l'amour de la patrie des Néerlandais, qui ne recule devant aucun sacrifice, lorsqu'il s'agit du bien-être de l'état. Sa Majesté termine par ces paroles: «Si nous avions à traverser de nouveaux temps d'épreuves, je suis fermement convaincu que tous les Néerlandais, avec l'aide de la Providence, rivaliseront de courage et de constance pour les surmonter. — Les troubles, le désordre, les divisions, de quelque nature qu'elles puissent être, nous saurons les repousser du sol néerlandais, et transmettre intact aux générations futures le gage qui nous est confié.

«Que le Tout-Puissant bénisse la constance de nos efforts.»

Les Chambres ont répondu à ce discours par une adresse analogue aux circonstances, où elles reconnaissent avec Sa Majesté le bien-être dont la Néerlande continue de jouir au milieu des pénibles circonstances qui ont surgi en Europe. Les Chambres néerlandaises seront toujours, dit l'adresse, prêtes à concourir de tout leur pouvoir à tout ce qui peut contribuer au salut de l'Etat.

«Quelles que soient les épreuves,» ajoutent les Etats généraux, en terminant leur adresse, « quelles que soient les épreuves qui puissent encore être réservées à notre patrie, si la Nation continue, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'ici, à joindre à l'exercice de ses libertés, le respect pour l'ordre et les lois; si elle se caractérise toujours par un véritable civisme et par cet amour de la patrie qui ne recule devant aucun sacrifice, si les solides liens qui attachent votre auguste dynastie à la nation restent intacts, la Néerlande peut, portant avec respect ses regards vers le Maître tout puissant des destinées du monde, attendre avec confiance l'avenir, quelque incertain qu'il puisse être. »

Sa Majesté, dans sa réponse à cette adresse, a exprimé sa vive satisfaction de l'heureux concert d'opinions entre la représentation et Sa Majesté, accord parfait qui a une double valeur à ses yeux dans les circonstances actuelles, et qui ne saurait être que favorable à l'intérêt public.

Dans le cours d'une quinzaine les Chambres ont été saisies des affaires qui demandaient une prompte solution : parmi celles-ci il y avait surtout la question financière. On sait que la Chambre, au mois d'août dernier, n'a pas accueilli le projet d'impôt sur les revenus et les propriétés; le gouvernement a jugé utile de prendre ce projet en considération ultérieure. Pour subvenir aux besoins du service courant, une émission de billets du trésor a eu lieu d'après la loi du 27 décembre 1840, et ce pour un montant de quatre millions. Les rentes de ces billets feraient encore accroître les dépenses du service de 1848. Venait ensuite 1°. l'augmentation du chiffre de la marine et de la guerre, de fl. 4,300,000; 2°. le déficit sur les produits coloniaux de plus de 7,000,000 de fl.; et 3°. le déficit des revenus ordinaires, qui pour les droits d'entrée, de sortie, les droits d'enregistrement, de timbre, les loteries, etc. ont subi une diminution pendant les neufs premiers mois de 1848, comparativement à la période correspondante de 1847. Le déficit se montait ensemble à fl. 11,695,334; de ce montant doit être défalqué l'excédant provenant de l'exercice des années 1845, 1846 et 1847 (fl. 995,474) et ce qui rentrera encore au trésor pour les 8 et 10 pct. sur le personnel et les patentes, etc.; ensemble fl. 1,455,474; de sorte qu'en définitive le déficit serait de 10,239,868 fl. Cette somme, par quelques éventualités, surtout par rapport au résultat définitif du service courant, peut varier encore. Le gouvernement, pour parer aux besoins évidents, a demandé l'autorisation de porter à dix millions le montant des billets du trésor, à émettre en vertu de la loi du 27 décembre 1840, et d'échapper ainsi, de même que par un emprunt éventuel de deux millions sur les produits coloniaux encore non-vendus, à une augmentation dans les contributions, ou emprunt proprement dit, deux mesures qu'on jugeait peu convenables dans les circonstances actuelles. Les Chambres ont partagé les vues du ministère sous ce rapport, et les lois financières pour combler le déficit dont nous parlons plus haut, viennent d'être sanctionnées par le Roi.

Il ne sera pas superflu de nous étendre plus particulièrement sur le chiffre des remises coloniales.

Ces remises étaient évaluées primitivement à		fl. 14,450,000.00
Remises présumables au profit du trésor		» 7,287,447.45½
Déficit.		fl. 7.162,552.44½

D'après ces bases la vente des produits coloniaux était évaluée à		fl. 28,550,000.00
Les ventes de produits effectués jusqu'ici, ont rendu	fl. 20,810,700.00	
Produits à vendre encore, y compris le café retenu récemment : soit .	» 1,884,600.00	
		» 22,695,300.00
Déficit sur les recettes. . . .		fl. 5,854,700.00

Les dépenses à effectuer pour compte de l'administration coloniale, en 1848, sur la somme de fl. 29,695,300.00, se répartissent ainsi :

Lettres de change à payer pour le service public.	fl. 4,772,531.00
Fournissements	» 3,312,387.00
Dépenses diverses dans les colonies . .	» 2,285,562.00
Subside accordé aux Indes-Occidentales et à la côte de Guinée.	» 587,372.54½
	fl. 10,957,852.54½
Rentes à payer à la Société de commerce . .	450,000.00
Supplément au service colonial	4,000,000.00
	fl. 15,407,852.54½
Evaluation primitive des dépenses . . .	14,100,000.00
Déficit des *dépenses*	fl. 1,307,852,54½
En y ajoutant le *déficit* des *recettes* de . .	5,854,700.00
Le déficit total correspond avec le chiffre déjà mentionné de	fl. 7,162,552.54½

Ce déficit provient de ce que les produits coloniaux n'ont pu être placés en aussi grande quantité que les années précédentes, par suite des événements politiques de l'Europe, et que, d'un autre côté, les dépenses des colonies ont été cette année plus considérables que les années antérieures.

Dans la séance de la 2e chambre du 27 octobre, le projet pour combler le déficit a été adopté à la presque unanimité. Mr. Van Alberda a saisi cette occasion pour appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité impérieuse qui se fait sentir de plus en plus d'obvier au retour incessant de déficits causés en grande partie par l'incertitude inhérente aux ventes des produits coloniaux. Il a envisagé la question financière des Pays-Bas sous ce point de vue bien rationnel, que la métropole doit savoir établir l'équilibre des dépenses et des recettes en dehors des remises coloniales; que ces remises doivent servir en premier lieu à l'amortissement de la dette nationale et à alléger ainsi, peut-être lentement, mais d'une manière positive, le fardeau des impôts. Avec plusieurs orateurs, il a

encouragé le gouvernement à marcher dans les voies prescrites par une sage prévoyance, et à introduire dans toutes les branches de l'administration les économies qui pourraient être possibles, sans compromettre les intérêts du pays.

Aussi le gouvernement s'est-il empressé de prendre en mûre considération les diverses lois qui forment le budget et d'élaborer les projets tendant à réaliser les voeux exprimés tant par les députés qu'au sein de la nation, où un mouvement s'opère dans ce moment par suite des élections qui se préparent. La chambre transitoire est close de fait et de toute part on voit mettre en avant les candidats pour les chambres élues pour la première fois directement.

Partout des réunions se forment pour les opérations électorales et le gouvernement, bien loin de vouloir élever des entraves au libre essor des esprits, a donné une interprétation bien large à la liberté d'association, sûr d'avance que les électeurs néerlandais n'outrepasseraient pas les bornes d'une sage modération et n'abuseraient pas d'un droit nouvellement acquis. En effet, en lisant les programmes publiés jusqu'ici des réunions électorales, on est fier d'appartenir à une nation qui sait ainsi jouir de la liberté, qui, imbue toujours des grandes traditions de son histoire, protesterait contre toute oppression, mais qui sait en même temps obéir aux besoins de l'ordre, de la tranquillité publique, aux exigences du crédit et du commerce, ces cercles étendus de son mouvement qui seraient troublés du moment même où la liberté dégénèrerait en licence.

Sans prononcer encore de nom quelconque qui va sortir de l'urne électorale, nous aimons à constater ce fait patent que, partout dans la Néerlande, on proclame déjà des noms d'hommes qui pourront différer sur des questions d'administration, de principes même, mais qui sont tous intimement attachés à la cause nationale, qui veulent le maintien intact de cette constitution, fruit de longs travaux, qui en désirent le développement solide et progressif, qui demandront des simplifications dans les rouages de la machine administrative, et qui résument toutes leurs opinions, toutes leurs idées dans la devise de ***Monarchie constitutionnelle avec la dynastie d'Orange !***

«Notre situation politique (dit un journal voué spécialement aux élections, le ***Stembus***) notre situation politique du moment est digne d'attention et exceptionelle sous plus d'un rapport. Non seulement la nation est appelée pour la première fois à l'exercice de ses droits politiques, mais elle y est appelée au milieu de circonstances tout extraordinaires. La crise politique a poussé ailleurs les partis avec la dernière violence l'un contre l'autre, et a soudain donné le pouvoir à la minorité légale de la veille. Chez nous, au-contraire, les doctrines opposées se sont réconciliées, une fusion s'est si bien opérée, qu'on ne saurait plus dire quelles étaient les limites des deux camps dans lesquels la nation était divisée, les conservateurs et les progressistes. A part les quelques hommes qui n'ont point vu dominer leurs idées favorites ou ceux qui, précisément par la marche calme de la révision constitutionnelle, ont vu échouer leurs projets ambitieux, tous les hommes politiques, quelles que fussent leurs opinions antérieures sur la nécessité de la révision et les changements désirables, sont prêts à faire acte de dévouement, à maintenir la nouvelle Loi Fondamentale, à aider au développement des principes qui y sont consacrés; tous offrent leur concours sans arrière-pensée, sans réserve aucune. Peut-être le jeu régulier du système constitutionnel fera-il surgir des partis politiques, qui aient la conscience d'un but certain auquel ils visent; mais pour le moment la fusion existe de la partie saine des anciens conservateurs et libéraux, et il n'y a plus de parti de la veille. Cette absence d'opinions prononcées a ses avantages et ses désavantages. Il dépendra des électeurs de préciser la direction à suivre ultérieurement. L'absence des opinions nettement formulées produirait un mauvais résultat si, à défaut de bonne direction et d'entente, les forces politiques se partagaient, et que l'issue des élections fût abandonnée au hasard. La fusion actuelle a ceci d'avantageux qu'elle ouvre la possibilité, pour la majorité des suffrages, de se porter partout avec une grande impartialité sur les hommes les plus éminents, sans examen trop soucieux de la nuance politique à laquelle l'élu du peuple peut avoir appartenu précédemment.»

Le journal en question est encore d'avis qu'on n'aura pas à chercher rigoureusement des hommes nouveaux, que bien des membres des anciennes assemblées ont des titres non équivoques à la confiance publique, mais il s'attache toujours à recommander des hommes connus par leur probité et leurs talents, des hommes pénétrés de la grande tâche dévolue au mandataire de la nation.

Plusieurs voix se font entendre aussi en faveur de l'élection de représentants versés dans les affaires coloniales sur lesquelles, comme nous aimons à le croire, bientôt l'attention toute particulière de la Néerlande sera appelée.

Le publiciste éminent M. Lipman n'est pas resté en arrière; tout en déclinant l'honneur d'une élection éventuelle, il a publié un écrit sur les élections où il exhorte ses concitoyens à s'acquitter en toute conscience des nouveaux devoirs civiques qui leur sont dévolus par la constitution. On ne saurait méconnaître, dit-il, que la carrière qui nous est ouverte en ce moment est hérissée de difficultés. Le pays est tout-à-coup divisé en 68 districts électoraux; et à peine a-t-on le temps d'en reconnaître le cercle et les limites, d'en apprécier la géographie politique, de connaître les électeurs les plus proches, de se concerter avec eux sur les candidats à nommer, que déjà l'urne électorale est prête pour recevoir nos bulletins; tous les candidats sont éligibles dans tous les districts, sans que l'on ait eu le temps de s'entendre sur les candidats et les districts où ils auraient à se présenter; 136 candidats pour la Première Chambre sont à désigner dans une catégorie de citoyens limitée et pourtant assez nombreuse, et parmi ces candidats le Roi aura à nommer 39 membres: voilà des difficultés qui, pour être surmontées, paraîtraient demander un laps de temps plus grand qu'il ne nous en est accordé, même si nous entrions dans la lice armés de plus d'expérience des élections directes.

«Mais, nonobstant toutes ces difficultés, nous ne pouvons nous soustraire à nous acquitter consciencieusement de notre mission, et à remplir ici un devoir impérieux. C'est la première fois que, simples recrues dans la lutte constitutionnelle, nous sommes appelés sous les armes; eh bien, que le zèle et l'intime conviction suppléent au défaut d'expérience! Electeurs, il y va de notre honneur en même temps que de l'intérêt public. Nous avons à prouver, par l'issue des premières élections directes dans les Pays-Bas, que nous sommes dignes

de la confiance que tant de nos soi-disants représentants ont voulu nous refuser. Nous avons à prouver au monde, déchiré actuellement plus que jamais par la licence et l'oppression, que la nation néerlandaise, par son dévouement calme et puissant à l'ordre et à la liberté, a des titres à un rang élevé parmi les nations de l'Europe. Enfin, et surtout, nous avons à prouver que nous savons choisir des hommes intègres, libéraux et capables de cueillir pour le salut de l'état les fruits que la réforme politique nous a promis. Nous le pouvons. »

L'*Arnhemsche Courant*, journal libéral le plus avancé, et qui récuse bien des membres des anciennes assemblées, combat à outrance le mandat impératif et les candidats qui se posent eux-mêmes; il envisage surtout le mandat impératif comme contraire à la constitution et dit, qu'au besoin il saurait s'élever contre les absolutistes et les révolutionnaires, s'ils se présentaient, avec la même force qu'il a deployé pour faire triompher les principes vraiment constitutionnels.

Bientôt les noms sortiront de l'urne électorale et nous nous ferons un devoir de faire connaîte aussitôt que possible la composition des nouvelles Chambres.

Il est utile de rappeler encore que ces Chambres, si, dans cet intervalle il n'y a pas dissolution, prérogative que la Loi Fondamentale reconnaît maintenant à la Couronne, siégeront intégralement, la Première Chambre, jusqu'en septembre 1851, alors qu'elle sera renouvelée, la Seconde Chambre, jusqu'en septembre 1850, époque fixée pour le premier renouvellement de la moitié de cette assemblée.

Ces Chambres seront saisies des lois organiques qui forment pour ainsi dire le complément de la constitution et qui embrassent des questions bien importantes; ensuite d'autres projets non moins importants qui ont trait aux finances et aux économies à introduire dans l'administration du l'état, d'après un nouveau système que l'on paraît avoir en vue et dont nous avons parlé plus haut; motifs concluants pour demander aux électeurs des hommes versés dans les connaissances nécessaires pour apprécier scrupuleusement les besoins, les ressourees et l'intérêt bien entendu du pays. Ces hommes capables ne manquent pas à la Hollande, et quelles que soient leurs convictions politiques, pourvu que ces convictions soient réelles et probes, ils apporteront chacun leur pierre au développement de l'édifice social posé sur la base de l'amour de la patrie inébranlable chez les Néerlandais.

L'oeuvre constitutionelle a reçu sa consécration complète: le 3 novembre les lois revisées ont été solennellement promulguées dans le royaume; et le chef de la magistrature néerlandaise, l'honorable président de la Haute Cour de Justice, M. Donker Curtius, a prononcé à cette occasion mémorable des paroles dignes de sa haute position: elles portaient l'empreinte de nobles sentiments de prévoyance, elles encouragaient la disposition calme des esprits des Néerlandais, et exprimaient la plus profonde reconnaissance pour la sagesse du Roi qui, à travers toutes les difficultés, a doté le pays de garanties nouvelles, de libertés bien larges: «fasse la Providence (a dit le premier magistrat de la Néerlande) que ces libertés, dont les écarts ont engendré ailleurs tant de désastres, de ténèbres et de troubles, — produisent chez-nous la lumière, l'ordre et la prospérité.»

Nous avons à ajouter à cette esquisse rapide de ce qui s'est passé au sein des Pays Bas dans les dernières semaines, que l'étranger porte un hommage bien significatif à cette réforme politique accomplie avec calme «au milieu des orages qui éclatent sur les empires que l'on croyait le plus solidement affermis.» Partout on est tenté «de féliciter les peuples qui font le moins de bruit, car ceux-ci sont les plus heureux dans cette crise inouïe.»

Voici comment s'exprime une des principales feuilles de nos voisins les Belges, l'*Indépendance*, à laquelle se joint une feuille allemande qui, à juste titre, jouit d'une grande considération, la gazette de Cologne. L'*Indépendance* rappelle qu'en 1848, les Hollandais ont célébré pour la seconde fois l'anniversaire du traité de paix de Munster, non-seulement par des fêtes, mais par une large révision de la Loi Fondamentale; elle y voit l'aube d'une heureuse époque politique.

Nous ne suivrons pas cette feuille dans sa comparaison rapide, des constitutions belge et néerlandaise pour recherche s'il y a encore une certaine différence entre les institutions des deux pays, et s'il reste encore à la Hollande un pas à franchir dans la voie des libertés publiques.

Nous aimons mieux constater que c'est beaucoup que d'avoir fait un grand pas au milieu des convulsions politiques qui ont ébranlé Europe; nous aimons mieux rappeler cette vérité que chaque pays a ses besoins particuliers, et on tombera avec nous d'accord que sous quelques rapports l'état du sol, la position de puissance coloniale de la Hollande diffère essentielement de la patrie des Surlet. Nous ne saurions mieux exprimer notre pensée à cet égard que par les belles paroles du grand jurisconsulte Meyer, qui, en 1830, lors de l'ébranlement des deux pays si heureusement liés actuellement par une amitié sincère, prit pour texte d'un discours prononcé au sein de l'Institut des Pays-Bas, le mot de Montesquieu: «que les lois d'un pays se trouvent en «rapport immédiat avec la situation physique du sol.»

M. Meyer dit en terminant: «Aussi je crois avoir démontré que la situation de notre pays exige des forces concentrées sous une administration commune; toutes les formes antérieures du gouvernement des Pays-Bas se sont modifiées, mais j'ai toujours trouvé confirmé le principe proclamé par Montesquieu. J'ai démontré que partout la base de nos constitutions, c'était le principe qui faisait la devise de l'ancienne république: L'union fait la force. Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer le voeu que cette devise redevienne bientôt la devise générale; que le pouvoir royal et la force constitutionnelle se trouvent assis de nouveau sur une base solide, et que, par là, sous le gouvernement heureux de Guillaume Premier, la Néerlande recouvre sa tranquillité, son bien-être et son bonheur.»

L'œuvre qui n'était dévolue qu'en partie à l'auguste père, l'auguste fils l'a accomplie: le pouvoir royal et la force constitutionnelle reposent sur la base de la constitution qui porte le millésime de 1848.

AFFAIRES DE BALI.

La *Gazette d'État* publie dans son numéro du 9 novembre, un article qui explique les événements dont l'île de Bali a été récemment le théâtre. Il prouve que nous avons bien agi de prendre nos réserves, d'attendre des éclaircissements ultérieurs,

qui pussent donner une idée exacte de ce qui s'est passé. (Voir page 85 de la seconde partie de ce volume.) Nous donnerons dans un prochain numéro l'article de la *Gazette d'État* dans son entier et nous nous bornons, pour le moment, à le faire connaître ici par extrait :

La direction de la récente expédition de Bali a donné lieu à des jugements défavorables. L'équité exige que l'on publie tout ce qui pourra contribuer à une juste appréciation de cette opération militaire.

Le but principal de l'attaque dirigée sur Djaga-Raga était de se rendre maître du chef-lieu de l'état des princes de Bléling et de battre leur force principale qui s'était réunie sur ce point.

La position de Djaga-Raga était suffisamment connue. Des personnes qui peu de temps auparavant avaient quitté le terrain, avaient donné des indications très précises sur les deux redoutes principales et sur les autres fortifications. Les dispositions de l'attaque ont été prises d'après une reconnaissance, faite par le lieutenant-colonel Van Swieten, qui a paru exacte sous tous les rapports; donc la position de Djaga-Raga était parfaitement connue.

Ce ne sont pas les fortifications, qui ont empêché la prise de Djaga Raga, c'est la valeur frénétique de l'ennemi dix fois plus fort en nombre, qui, à trois reprises, a repoussé les nôtres des fortifications au flanc droit de la position (elles ont été prises par la 3e colonne) et qui, ensuite, a tenté une sortie qui ne pouvait être détournée que par le feu des canons.

La retraite s'est opérée par suite du nombre assez élevé d'Européens qui furent mis hors de combat. Cela diminuait naturellement les chances contre un ennemi qui pouvait disposer de forces dix fois plus fois considérables, et qui devenait de plus en plus hardi. D'ailleurs, il survint un manque de munitions, là où il y en avait le plus grand besoin, de sorte que les soldats se trouvaient à la fin les gibernes vides en face de milliers de lances.

Sur tout le terrain qu'occupaient les Néerlandais, il n'y avait goutte d'eau. La soif se fit cruellement sentir. Trente Européens ne pouvaient plus faire un seul pas tant ils étaient exténués de fatigue, de sorte qu'on devait les porter sur le rivage.

Après plusieurs tentatives infructueuses on a vu l'impossibilité de rester en position; toutefois, on n'a pris la resolution de battre en retraite qu'après avoir eu la certitude qu'il fallait nécessairement retourner au rivage pour restaurer les troupes.

Le terrain ayant été reconnu autant que possible, on n'a pas négligé de prendre tous les renseignements nécessaires. Les fortifications de l'ennemi n'étaient pas, comme on a prétendu, trop fortes pour nos moyens d'attaque; on les a prises d'assaut à diverses reprises; mais il fallait lutter contre une force supérieure de 25 pièces et lilla's, 800 à 1000 fusils, et au moins 14 à 15,000 lances, portées par des hommes, qui étaient excités de toutes manières, comme ils l'ont prouvé par leur vigoureuse résistance.

Le conseil de guerre tenu sur les lieux mêmes a jugé qu'en présence de l'état général des affaires, il était plus prudent de reconduire, afin de les ménager pour un combat ultérieur, sains et saufs deux bataillons à Java, plutôt que de les exposer à des pertes cruelles par des luttes incessantes, des maladies et des fatigues à Bali, sans encore avoir la certitude de se rendre maître de Klonkong, ou d'emporter un autre avantage réel quelconque. Cette résolution a beaucoup coûté au conseil de guerre, car tous auraient mieux aimé courir la chance; mais on a dû céder devant la rigoureuse obéissance militaire.

— Par arrêté du 16 octobre S. M. a conféré l'ordre de chevalier du Lion néerlandais à M. J. De Veer, commandant de St. Eustache.

— On lit dans le *Handelsblad*, du 30 octobre, une lettre qui contient quelques détails sur le mode de traitement des malades attaqués par le choléra en 1821 à l'île de Célèbes, dans nos Indes-Orientales. Le secours de l'art était peu prompt dans ces postes éloignés, et on ne pouvait que suivre les préceptes reçus du Bengale, qui furent appliqués avec plus ou moins de soins, mais sans le moindre succès. A cette époque le lieutenant Giliam, commandant du fort Bonthein, côte sud de Célèbes, où il n'y avait pas alors de médecins, de concert avec le capitaine du vaisseau, appliqua aux malades le traitement suivant, qui, dit le correspondant, mérite d'être généralement connu et apprécié pour ses résultats heureux et indubitables.

Dès qu'une personne est attaquée par le choléra on la dépose à terre; sept personnes sont placées aux différentes parties du corps: deux aux jambes, deux aux bras, deux à la poitrine et au ventre et une à la tête: ils se mettent à frotter et pincer le corps par devant et par derrière jusqu'à ce que le malade n'éprouve plus de mouvements spasmodiques et qu'il soit las et presque privé de ses forces. Ensuite on donne à boire au malade d'un seul trait un bon verre d'arac, qui a tiré longtemps sur de la noix muscade, du poivre ou autres épices. Ensuite il est couché sur un matelas et couvert d'un autre matelas qui, aussi longtemps que le malade ne reste pas tranquille, doit être tenu bien ferme, afin de détourner autant que possible le plein air, et jusqu'à ce que le malade se trouve en sueur. Si les douleurs spasmodiques ne cessent pas dès le premier traitement il faut le répéter encore. De trente personnes dont se composait le garnison du fort Bonthein, il y en eut vingt-sept d'attaquées par la maladie et par suite du traitement susmentionné elles sont toutes retablies. Plus tard cinq furent encore attaquées dont une seule est morte par suite de l'application tardive du traitement.

«Sans prétendre dire (ainsi termine la lettre) que ce traitement, appliqué immédiatement à l'apparition de la maladie, et s'il est possible sous la surveillance d'un médecin, aura dans notre climat les mêmes heureux résultats, nous croyons pourtant qu'il mérite attention et un examen spécial.»

— Nous avons reçu le prospectus d'une traduction à faire, sous la surveillance de M. L. Van Vliet, du rapport de la commission d'enquête du parlement britannique au sujet de l'influence des lois de navigation sur le commerce, la marine marchande et les fabriques. Nous avons suivi ce rapport et nous sommes pleinement d'accord avec ce qui est dit dans le prospectus, qu'il importe grandement à nos marchands et fabriquants, à nos ministres et représentants, enfin à tous ceux qui par leurs fonctions ou leur carrière voudront se mettre à même de ce qui se passe chez nos voisins sous le rapport du commerce et de l'industrie, de bien connaître ce rapport étendu et embrassant toutes les branches du commerce universel de l'Angleterre. Les lois de navigation ne sont pas encore révoquées, il est vrai, en Angleterre, mais la solution de cette question n'est probla-

blement que reculée, et elle sera bientôt discutée de nouveau. Le fond de cette discussion se trouve pourtant dans le rapport dont nous venons de parler, et ce sera un travail bien utile que d'en donner une traduction nette et précise que nous osons promettre après avoir vu le prospectus. L'ouvrage formera 160 à 170 feuilles d'impression, et compte déjà parmi ses souscripteurs S. M. le Roi, LL. AA. RR. les princes, divers départements de l'administration publique, la direction de la société de commerce, et plusieurs hommes distingués dans le commerce, l'industrie etc. Aussi a-t-on lieu d'espérer que le projet de cette traduction se réalisera : sous plus d'un égard le rapport anglais fait ressortir la profondeur des vues de notre homme d'état le comte Van Hogendorp, qui en 1817 et 1818 déjà a indiqué dans son grand ouvrage le changement qui s'opèrerait un jour dans les opinions restrictives en Angleterre; depuis quelques années surtout ses idées d'économie politique ont été confirmées par l'expérience.

— Il a paru, ces jours derniers, à Kampen, un petit ouvrage fort utile, intitulé: ***Scheepstermen en kommando's in de Hollandsche en Maleische talen ; zoo als zij in de Oost-Indië, op de onder Ned. vlag varende schepen, worden gebezigd, door J. Büchler, met een voorberigt van P. A. Leupe.*** M. Büchler, qui a servi pendant plusieurs années dans les Indes comme second et comme capitaine à bord de goëlettes de l'état, a su réunir avec beaucoup de tact dans un seul petit volume, la plupart des termes de la marine, de la manoeuvre de gréement et d'évolution, de la construction navale, de la navigation, du commandement, etc. dans les langues hollandaise et malaïe, en usage sur les bâtiments naviguant dans les colonies néerlandaises des Indes-Orientales. M. Büchler a rendu par ce travail un véritable service à la navigation de ces colonies, surtout pour la marine marchande et les petits bâtiments de l'état, dont l'équipage est composée en majeure partie de Malais, et où les commandements se font par conséquent en langue malaïe. D'ailleurs, ce dictionnaire contient aussi un grand nombre de termes et de phrases de conversation utiles pour les marchands, les officiers et autres personnes qui se trouvent par leur position souvent en contact avec les indigènes, et qui ont souvent de la peine à se faire comprendre. En un mot, il nous semble que ce petit vocabulaire devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui s'occupent de la marine ou du commerce aux Indes. M. Leupe, officier de l'infanterie de marine qui possède une connaissance approfondie de la langue malaie, s'est chargé de corriger l'orthographe des mots malais et la valeur de cet ouvrage y a beaucoup gagné.

— La société hollandaise des sciences de Harlem a mis au concours les questions suivantes :

1°. Quel est le rapport de l'exploitation agricole de la Néerlande, en premier lieu, avec le sol, et ensuite avec la population du pays?

2°. Quelle est la situation de la classe agricole dans les diverses parties du royaume particulièrement pour ce qui regarde les rapports des fermiers et des propriétaires qui se reposent sur des contrats et des coutumes?

3°. Quelles améliorations y seraient désirables et possibles, sans en appeler à un système prohibitif, et dans le but de développer les moyens d'existence et d'agrandir ainsi les ressources nationales?

La société demande en outre :

1°. Une histoire de nos relations commerciales avec l'Allemagne, pendant la durée de la République des Provinces-Unies?

2°. Quelle peuvent être aujourd'hui ou devenir ultérieurement ces relations?

Le terme pour l'envoi des réponses à ces questions est fixé au 1er janvier 1850.

— Le *Journal du Limbourg* donne des extraits d'une lettre étendue adressée par l'évêque de Colophore et vicaire apostolique à Batavia à M. Smeets, curé de Limbricht, près Sittard (duché du Limbourg). Les détails intéressants qu'elle contient nous engagent à en reproduire quelques parties:

BATAVIA, 15 *Mars* 1848.

. . . . . Nous partîmes, comme vous savez, le 15 décembre 1847 de Rotterdam par le bateau à vapeur *de Oceaan*, et arrivâmes le lendemain matin avant 9 heures à Londres, où nous rendîmes une visite à l'illustre Mgr. Wiseman, évêque du district de cette ville, et à l'ambassadeur hollandais, M le comte Schimmelpenninck. Le 19 à 9 heures du soir, nous partîmes par le chemin de fer pour Southampton, ville et port de mer à 30 lieues de Londres, distance que nous parcourûmes en 2 heures: jugez de la vitesse! Le 20 avant-midi, nous quittâmes l'Angleterre à bord du grand vapeur l'*Indus*. Le 26, deuxième jour de Noël, nous étions devant Gibraltar, où nous jetâmes l'ancre. Nous passâmes ce jour à terre, et le consul général de Hollande nous reçut avec courtoisie, se faisant un devoir de nous conduire partout. La chaleur était telle à Gibraltar, que les matelots espagnols travaillaient pieds nus et en chemise. Quelle surprise pour nous, qui avions quitté 10 jours auparavant le ciel froid et nébuleux de l'Europe septentrionale, de trouver en pleine floraison, dans les jardins entre les montagnes, les roses, les jacinthes, les aloès, etc.! Le soir même nous nous rembarquons et nous entrons dans la Méditerranée. Les 28, 29 et 30 décembre, nous passons devant le Maroc, Alger, Tunis, et souvent nous longeons la côte de si près que nous distinguons la fumée des cheminées. Le 31 de bon matin, nous jetons l'ancre dans le port de Malte. Mgr. l'archevêque m'accueille et me traite avec distinction. Jamais je n'oublierai ce digne prélat. Quelle douceur et quel air de sainteté! Quelle tendre piété on distingue, dès le premier coup d'œil, dans ses traits! Le jour du nouvel an, je prends congé de S. G.; le palais était rempli d'étrangers, à l'occasion de la fête, et c'est au milieu de cette nombreuse société, que le pieux archevêque me presse contre son sein en fondant en larmes, de telle manière que les paroles lui manquaient. Tous les assistants étaient vivement émus. Mgr. l'archevêque de Malte et la Valette, quoique un peu plus jeune, ressemble beaucoup à Mgr. Van Dyck, que vous avez vu chez moi à Sittard.

Le 1er Janvier 1848 vers 4 heures et demi de l'après-midi nous quittons la merveilleuse Malte et nous continuons notre voyage vers l'Egypte. Le 5 à 9 heures du matin, nous sommes au port de l'antique Alexandrie. Les catholiques de cette ville sont au nombre de 5 ou 6,000. Ils n'ont d'autre clergé que des religieux. Grâce à la liberté que Méhémet-Ali leur accorde depuis 1840, il s'y est établi 4 couvents, un de franciscains de la stricte observance de Rome, un de lazaristes français, et puis une maison de Frères et une de Sœurs de St.-Vincent de Paul. L'évêque vicaire apostolique est franciscain; il réside alternativement à Alexandrie, au

Caire et à Damiette. Le vice-roi possède un beau palais ici qu'il occupe pendant quelques mois de l'année. Le même jour (5 Janv.) vers 9 heures du soir, nous nous embarquons sur le Nil; et à l'aide de plusieurs petits bateaux à vapeur turcs, nous arrivons le 7 au matin au Caire, capitale de l'Egypte et résidence ordinaire du pacha. Les maisons de cette ville immense (ce n'est pas sans raison que les Français la nomment *le Grand Caire*) sont généralement spacieuses et fort élevées. Elles sont contruites d'une pierre jaune obscure. Elles ont toutes des plates-formes, couvertes de la même pierre. Les fenêtres sont petites et peu nombreuses, à cause de la chaleur. Pour la même raison, les rues ne sont point pavées et il en est de même des autres villes dans l'Orient. S'il pleut une fois par an au Caire, on dit que c'est par exception. Le peuple turc est extraordinairement malpropre. Certains quartiers du Caire et d'Alexandrie exhalent une odeur presque insupportable. Faut-il s'étonner que la peste et d'autres maladies contagieuses y causent souvent des ravages? Le nombre de mosquées est infini au Caire; point de rue presque sans un de ces temples, et je suis tenté de croire qu'on y compte plus de mosquées que d'adorateurs. C'était justement un vendredi, jour de dimanche des Turcs; or je suis entré dans plusieurs mosquées, sans trouver de croyants. La mosquée où Napoléon, en bon musulman, assista au service religieux, est pour le moins aussi grande que l'ancienne église collégiale de St.-Servais à Maestricht.

Je rendis une visite à Mgr. l'évêque, vicaire apostolique de la mission d'Egypte, qui me reçut cordialement dans son costume de franciscain. Je me rendis également au couvent des *Dames du bon Pasteur*, dont la supérieure est une de mes connaisances, la jeune baronne de Kump, nièce de Mme. de Keverberg d'Aldengoor. Cette religieuse pleine de courage se trouve ici depuis trois ans avec onze autres jeunes dames. Il est inutile de dire quelle est leur position dans cette ville puante, habitée par près de 600,000 mahométans. Elles ont un pensionnat d'une quarantaine de demoiselles *de toute tribu, de toute langue et de toute nation*, et une école fréquentée par environ 60 externes. On y compte à la fois de filles catholiques, anglicanes, mahométanes, arméniennes, grecques-unies, grecques schismatiques et syriennes. Jamais je ne vis un semblable mélange de demoiselles. Quelle fut la joie de la bonne supérieure en me recevant! Non seulement, pendant ces trois années, elle n'avait vu personne de notre pays, mais elle n'en avait même peu entendu parler. La vie de ces religieuses au milieu des Turcs, est fort pauvre. Par toute la maison, je n'ai pas vu d'autres meubles et ornements qu'un christ en bois avec une table et quelques grosses chaises également en bois, dans chaque chambre. La salle d'étude et le dortoir avaient en outre une petite image encadrée du sacré Cœur de Marie. Même dénûment dans la chapelle. Point de jardin, point de lieu dans la maison pour une fois respirer comme il faut dans cet air embràsé. Et en effet les maisons dans l'intérieur de la ville n'ont nulle part de jardin. Ah! M. le curé, quel sacrifice! Quels mérites dans ces jeunes personnes faibles! Aussi puis-je dire que leur conduite et leur courage m'ont fortifié. Je dois ajouter que ces bonnes religieuses auraient été fort disposées à me suivre à Batavia, si elles y trouvaient du bien à faire.

J'allai voir également le consul général de Sardaigne, mon ancien condisciple, qui m'introduisit auprès du vice-roi. Méhémet-Ali me reçut fort amicalement. Il a près de 80 ans; une longue barbe blanche lui couvre la poitrine, et il porte le turban. Pour un homme de son âge, il montre de l'énergie et de l'esprit. Il me fit voir tout son palais, sans excepter sa chambre à coucher et sa salle de bain. Tout l'ameublement est à l'européenne. Je remarquai entr'autres les présents que le vice-roi a reçus de Louis-Philippe.

Le 7 janvier à 9 heures du soir je partis du Caire; MM. Claessen et Lynen avaient dû prendre les devants dès l'heure de midi; car c'est par voiture qu'on traverse le désert; et l'on tire au sort pour les places, de manière que les uns vont avant et les autres après, jusqu'à ce que tous les voyageurs aient eu leur tour. Le passage à travers la solitude fut rapide; nous étions dans des voitures turques, attelées de quatre chevaux arabes. Mes compagnons de voyage dans le désert égyptien furent l'excellent gouverneur portugais de Mozambique, un général de Lahore, un gentilhomme espagnol de Manille, deux colonels anglais et un rédacteur du *Journal de Madras*. Je vous assure que nous nous amusâmes parfaitement.

Dans la nuit du 8 au 9, nous arrivâmes à Suez; et avant que le jour parût, nous étions déjà embarqués sur *le Bentinck*, vaisseau anglais d'une grandeur énorme et de la force de 650 chevaux. Nous voilà donc au milieu des vagues gitées de la Mer-Rouge. Le 9 avant midi, nous voguons aux mêmes lieux où Moïse a fait passer le peuple d'Israël à pieds secs, et où les Egyptiens furent engloutis. O! mon ami, quels souvenirs! Et quelle fut notre émotion, en nous rappelant ces grandes merveilles! Cependant le beau navire nous portait entre l'Asie et l'Afrique, au milieu de deux chaînes de montagnes. Le sommet du Sinaï se dessinait dans le lointain à gauche. Mais bientôt les côtes se perdirent de vue, et nous n'aperçumes plus que l'onde et le ciel. C'est-à-dire que, nous confiant dans la divine providence, nous nous livrions pour une huitaine de jours, en proie à la fureur indicible de cette mer orageuse. Pendant deux fois 24 heures, jour et nuit, l'agitation fut terrible. Pas moyen de se tenir sur le pont; les vagues passaient par dessus le vaisseau, montant à l'avant et descendant sur le derrière. Or, sachez que *le Bentinck* avait 300 pieds de long, et s'élevait au moins de 25 pieds au-dessus de la surface de l'eau. Une nuit, la tempête fut telle que notre capitaine jugea prudent de jeter l'ancre et d'attendre jusqu'au matin. Une autre nuit, nous eûmes l'insigne faveur, avec beaucoup d'autres personnes, de recevoir un nouveau baptême dans la Mer-Rouge; et voici comment. Du côté de la proue, quelques passagers, par motif de santé, avaient cru pouvoir laisser les petites fenêtres de leurs cabines ouvertes; en sorte que les vagues arrivant, se précipitèrent par ces ouvertures, et inondèrent à moitié un corridor. Tout-à-coup nous voilà, au milieu de nos lits, dans l'eau jusqu'au cou. Fort heureusement l'onde était parfaitement chaude, et elle nous servit de bain. Durant tout notre voyage, on ne s'amusa pas aussi bien que cette nuit, et jamais je n'entendis rire d'aussi bon cœur que, quand au nombre de 50 ou 60 que nous étions dans ce corridor, nous nous débattions ainsi au milieu de l'onde salée. Cette harmonie aquatique dura jusqu'au matin; car il n'était plus question de dormir dans des lits ainsi arrangés. Pour rendre l'orchestre complet, il ne manquait plus que M. le curé de Sp...

Le 15 janvier, nous passâmes devant *Mokka*, et dans la nuit du 16 au 17 vers 1½ heure nous étions en vue d'*Aden* ou *Eden*, ville et forteresse d'Arabie dont les Anglais se sont emparés depuis quelque temps. Après avoir jeté l'ancre, nous donnâmes le signal de notre arrivée par un gros coup de canon, qui servit en même temps de salut, et sur-le-champ on nous répondit de la

rade par un coup semblable. Cette manière de s'aborder en mer et de se saluer, a quelque chose de grand et de majestueux. Le 17 avant le point du jour, les Arabes étaient autour de nous avec d'innombrables chaloupes, pour nous chercher, car nous étions bien à une demi-lieue de la côte à l'ancre, ces grands vaisseaux ne pouvant approcher davantage. Nous descendîmes donc à terre, et nous prîmes chacun un âne; à l'aide de cette monture, nous gravîmes une haute montagne pour voir la ville et le château d'Aden. Il faisait tellement chaud qu'il me semblait que le soleil allait me rôtir tout de bon, en selle comme j'étais. Trois jours après mon sang n'était pas encore rafraîchi. Quelques dames anglaises, qui faisaient partie de notre calvacade vers Aden, en furent malades pendant huit jours. J'ose vous assurer que cette expédition, entreprise par simple curiosité, à travers les montagnes d'Arabie ne me sortira jamais de la mémoire. Cependant plus de cent passagers de notre bord furent curieux comme nous et nous accompagnèrent tous montés sur des ânes, à l'exception de M. Claessen, qui avait préféré se percher sur un chameau. Vous ne sauriez vous faire une idée de cette chaleur; nous ne vîmes pas une feuille, pas le moindre brin d'herbe ce jour là. Le célèbre docteur anglais Fockner, notre compagnon de voyage, directeur du jardin de botanique de Calcutta, ne trouva dans ce voyage qu'une soixantaine de petites plantes insignifiantes. Ce n'est donc pas sans raison que cette partie et les provinces voisines sont connues sous le nom d'*Arabie pétrée* ou rocheuse. Les ânes et les chameaux y sont en abondance. Les Arabes abyssiniens sont noirs, mais tous hommes d'une grande beauté, officieux, doux de caractère et pauvres. La plupart professent le mahométisme, quoi qu'il y ait des chrétiens dans presque toutes les villes. A Aden, les chrétiens sont bien au nombre de 700, comme nous l'a assuré un Père italien de l'ordre des Servites de Marie, qui s'y trouvait en qualité de missionnaire. Ce digne religieux, comte de Montefrelti et cousin germain de S. S. Pie IX, vivait là dans la plus grande pauvreté. Un Frère laïque de son ordre le servait. Sa demeure et son église étaient construites en bambous ou joncs entrelacés. Il était sous la juridiction de l'évêque du Caire. — Aden a une population de 22 à 23,000 habitants. Le nombre total des catholiques, y compris les 700 Abyssiniens dont je viens de parler et les soldats de la garnison anglaise, est d'environ 1,800. Le soir, au coucher du soleil, j'allai avec M. de la Coste, consul général de France à Manille, visiter un pauvre village arabe, situé au pied de la montagne sur le bord de la mer. Les demeures ressemblaient assez bien aux baraques que les marchands ambulants de l'Europe ont coutume de placer sur les marchés. Elles étaient toutes les unes près des autres. La plupart étaient construites en bambous ou écorces d'arbres et couvertes de quelques pièces d'étoffe. Les bons habitants nous accueillirent de leur mieux et nous invitèrent à partager leur repas, offre que nous acceptâmes. Quel dommage que nous ne connaissions par leur langage! Ils étaient tous mahométans. Nous les trouvâmes la plupart occupés à prier, la tête nue et le visage tourné vers La Mecque, où le *Bentinck* avait passé. Quant à leur extérieur, on peut dire (et ceci s'applique à tous les indigènes jusqu'à Batavia) qu'ils sont nus: presque tous les hommes portent pour tout vêtement une ceinture, et les femmes ont un *sarong*, sorte de grand châle de coton de diverses couleurs, qu'elles drapent autour de leur corps et qui descend jusqu'au talon. Leur sein est couvert d'un voile léger, qui descend d'une épaule et va sous l'autre bras s'attacher au sarong, à peu près comme le baudrier ou la giberne d'un soldat. Leur coiffure ne diffère pas beaucoup de celle de nos femmes d'Europe.

Le même jour (17 janvier) vers 7 heures du soir, nous retournâmes à bord du *Bentinck*. Le nombre des passagers s'éleva alors à 400, y compris l'équipage. Nous voici donc de nouveau en pleine mer, et nous passons successivement devant *Bab-el-Mandeb*, le cap *Gardafui* et l'île de *Socotora*, sans rien observer de remarquable si ce n'est le spectacle imposant de l'immense Océan indien et la constante sérénité du ciel. Ah! mon cher ami, pour voir toute la beauté du firmament, il faut voyager en Egypte, en Arabie et sur la Mer-Rouge et entrer par cette voie dans la mer des Indes. O mon Dieu! combien de fois ai-je passé la moitié de la nuit sur le pont du navire, pour jouir à mon aise de ce spectacle si nouveau pour un Européen, et pour m'écrier avec le prophète: *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat Firmamentum.* Vous exprimer tout ce que je sentis, c'est au-dessus de mes forces. Nous naviguâmes de la sorte jusqu'au 24. Le 25, je fus pour la première fois de ma vie témoin d'un phénomène curieux. Une trombe ou colonne d'eau se dressa devant nous, en cachant sa tête dans un nuage. On la voyait distinctement pomper l'onde, qui lui servait d'appui et de source. Obliquement à l'opposite, le soleil descendait à l'horizon, en couvrant ses rayons comme d'un réseau d'or. *Mirabilis Deus in operibus suis.* Le 26 et le 27 janvier, nous passâmes devant les iles Lakedives et Malkedives. Le 28 avant midi, nous découvrîmes les beaux rivages de Ceylan et surtout le *Pic d'Adam* haut de 7,000 pieds, et bientôt nous fûmes dans le port de *Point de Galle*, petite mais jolie ville. Nous descendîmes encore une fois, et j'allai voir les PP. missionnaires de l'ordre des Servites d'Italie, parcourant à la hâte les jardins pour admirer la magnifique végétation de l'Inde. Plus tard, lorsque la chaleur eut un peu diminué, nous fîmes par poste une petite excursion jusqu'à la belle ville de Colombo. Toute cette contrée, de même que la plus grande partie du royaume de Nizam, est en la possession des Anglais. Le temps ne nous permit pas de rendre une visite aux missionnaires et à l'évêque vicaire apostolique. Les jeunes gens des deux sexes de l'âge de 15 à 16 ans couraient nus, sans autre vêtement qu'une ceinture. Les hommes et les femmes sont coiffés de la même manière, soutenant les cheveux avec de grand peignes. Le peuple paraît bon et doux de caractère, mais indolent et paresseux. Toutes les religions y sont tolérées. Le brahmanisme, le boudhisme et le mahométisme semblent dominer. A partir de là, nous eûmes en abondance les plus beaux et les plus délicieux fruits, tels que noix de cocos, pamplemousses, bananes, ananas, oranges, etc.

Le 29 après-midi, nous remîmes en mer, mais sur un autre bateau à vapeur nommé *Maria Lady Wood*, lequel partait pour Hong-Kong, station anglaise devant Canton en Chine; *le Bentinck* continuait son chemin vers Calcutta. Après les adieux à nos compagnons de voyage et le salut des deux beaux navires anglais, on perdit bientôt de vue dans le golfe de Bengale. Le 30 janvier, le temps devint obscur et les vagues montaient; dans l'après-dînée, nous eûmes une forte pluie, la première depuis notre départ. Le soir, un magnifique orage

tel qu'on n'en voit pas en Europe, s'éleva du sud. Les éclairs glissaient sur la surface de l'immense océan et d'effroyables coups de tonnerre me faisaient souvent dire intérieurement avec le prophète: ***Fulgura et tempestates benedicite Domino.***

Le 1, 2 et 3 février, toujours au milieu de l'océan. Le 4, Dieu merci, nous fûmes en vue des hautes montagnes d'Atsjin, royaume de l'île de Sumatra qui appartient déjà à ma pauvre juridiction. Et alors nous étions encore à plus de 300 lieues de Java. Le même jour au soir, nous entrâmes dans le détroit de Malacca. Le 5, nous passons devant ***Pœloe-Way***, ayant l'île de Pinang en regard. Cette île, dont les côtes sont belles et majestueuses au delà de toute expression, est encore une possession anglaise. Le 6 à $6^1/_2$ heures du matin, nous sommes dans le port de ***Pœloe-Pinang*** au nord de l'île, et nous mettons de nouveau pied à terre. ***Pinang***, capitale, est une belle ville orientale, ornée de jardins et d'une magnifique végétation. Les courageux prêtres français des Missions étrangères possèdent là un superbe collége ou séminaire, dans lequel ils forment au sacerdoce des jeunes gens ***chinois***, ***cochinchinois***, ***malais*** et ***japonais***. Pinang est aussi la résidence d'un évêque français, vic. apost. de ***Pinang*** et ***Malacca;*** cette dernière presqu'île appartient encore aux Anglais. Dans toutes les possessions anglaises les catholiques jouissent d'une entière liberté. Le clergé ne reçoit pas de traitement du gouvernement; mais il a la permission de travailler, d'ériger des écoles, des églises, des couvents, autant qu'il en a les moyens. La population indigène est, comme à Ceylan, ou mahométane ou boudhiste ou brahmaniste. Même vêtement. La chaleur était brûlante. A une heure après-midi, nous levâmes l'ancre, longeant les belles côtes de Pinang et Sumatra et nous dirigeant vers ***Sincapore***, autre possession anglaise.

Le 8 février à 2 heures après-midi, nous abordons au port de ***Sincapore***, où les missonnaires français, qui avaient été instruits de mon arrivée, et le consul général de la même nation me firent un accueil plein d'amitié et de cordialité. Nous nous y arrêtâmes jusqu'au 10 chez ces missionnaires. Un de ces messieurs me conduisit à la belle et magnifique pagode que les Chinois y possèdent. Ce peuple admet les deux principes et leur rend les mêmes honneurs. Le bon principe est représenté par une statue de roi avec une longue barbe noire; le mauvais principe ou le diable, sous une forme monstrueuse. Un superbe autel s'élève devant l'un et l'autre et reçoit les sacrifices. Nuit et jour on y tient des cierges allumés et on brûle toutes sortes de parfums. Et comme les Chinois craignent davantage le mauvais principe, c'est à lui qu'ils rendent le plus d'honneur. Cette abominable idolâtrie n'est pas seulement pratiquée dans les temples, mais chacun s'y livre encore chez soi. Par exemple, ici à Batavia, où l'on compte à peu près 60,000 Chinois, on voit journellement dans leurs maisons au moins deux cierges allumés devant ces monstres, représentés sur du papier, et quelque vase où l'on brûle des parfums. Le peuple chinois est spirituel, vif et industrieux. Ce sont les juifs de ***Sincapore***, comme de ***Batavia.*** On pense qu'ils sont mûrs pour le christianisme. Que le Dieu tout puissant daigne bientôt répandre sa lumière sur cette malheureuse nation! O mon cher ami, je la recommande spécialement à vos prières, à celles de vos bons paroissiens et de toutes mes anciennes connaissances, de même que tous les autres infidèles de ma vaste juridiction.

Le 10 février, nous nous embarquons, sur le ***Batavia***, bateau à vapeur hollandais, pour continuer notre route vers Java. Quelques heures après avoir quitté Sincapore, nous commençons à découvrir les îles des possessions hollandaises. Nous traversons encore une partie de la mer de Chine, en côtoyant toujours l'immense île de ***Sumatra***, et le 11 à 9 heures du matin nous arrivons à ***Riouw***, la première de nos îles. Le bateau s'y arrêta un moment pour recevoir les lettres et les passagers, et continua sa route avec une vitesse incroyable. A 4 heures après-midi, nous étions à ***Muntok***, capitale de ***Banka***, où le navire s'arrêta quelques heures pour faire provision de charbon. Si le temps me l'avait permis, j'aurais été visiter mes diocésains de Banka, si malheureusement privés d'église et de prêtre. Ces bonnes gens, parmi lesquels se trouvent quelques Chinois convertis, se rendent une fois par an à ***Sincapore***, pour recevoir les saints sacrements. Nous partîmes le soir à 6 heures de Muntok. Le temps était mauvais, le vent contraire, la mer orageuse. Cependant le 13, à une heure après-midi (Dieu en soit mille fois loué!), nous arrivâmes heureusement dans la rade de Batavia, où le clergé et les principaux habitants catholiques nous attendaient impatiemment avec plusieurs voitures. Je fus obligé, pauvre missionnaire que je suis, de prendre place dans un carosse attelé de quatre chevaux. Du port nous fûmes conduits, avec toute la vitesse des petits chevaux javanais, directement à l'église, où nous élevâmes nos cœurs reconnaissants vers le Seigneur. Après le chant solennel du ***Te Deum***, nous reçûmes les visites. Le gouverneur général et toutes les autorités nous ont très-bien accueillis et traités. »

L'évêque finit par quelques détails sur la distribution des missions catholiques aux Indes, encourageant des ecclésiastiques hollandais à se vouer à ces missions, et louant le zèle déployé par la mission protestante dans ces contrées lointaines où, comme il s'exprime, il y a tant à faire pour la religion.

Littérature indo-européene.

On lit dans le *Journal du Limbourg* du 30 septembre dernier:

Nous avons été assez heureux de faire la connaissance d'un savant belge qui, croyons-nous, n'a pas oublié le gouvernement qui, avant 1830, a favorisé ses premières études et protégé ses premiers pas dans la société: M. l'abbé Chavée, de Namur, auteur d'un essai d'étymologie, aujourd'hui professeur de Lexicologie au collége Stanislas à Paris. Il a bien voulu nous communiquer l'important travail, auquel il vient de mettre la dernière main, sur la ***Physiologie des langues indo-européennes*** ou ***l'étude comparative et raisonnée des mots sanscrits***, ***grecs***, ***latins***, ***français***, ***allemands***, ***anglais***, etc.; et M. Perreymond, littérateur distingué et rédacteur de la ***Démocratie Pacifique***, nous a gratifiés à son tour de la remarquable analyse qu'il a faite de cet ouvrage. Nous croyons que nos abonnés, parmi lesquels il faut compter beaucoup d'amis de la littérature ancienne et moderne, liront avec beaucoup d'intérêt non seulement cette analyse, que nous donnerons dans un prochain numéro, mais encore l'ouvrage entier où se trouvent amoncelées tant de savantes et de curieuses découvertes.

On sait que depuis quelques années, la philologie a fait d'immenses progrès. Les savants français et anglais, et surtout les

philologues allemands, ont fait des recherches inouïes sur l'origine, le développement et la transformation ou variation des mots, et on a obtenu des résultats qui étonnent l'homme dont les études sont restées étrangères aux travaux de ces savants. Les Anglais, possesseurs de l'Indoustan, étaient à même de consulter les livres sacrés de ce pays, de se les faire expliquer et traduire, de faire des dictionnaires qui pussent répandre la connaissance de la belle langue de la vallée de Cachemire. Ils n'ont pas failli à cette tâche.

Les Allemands, avec leur persévérance et leur amour de la science, ont, après des efforts et des recherches innombrables, suivi la filiation des mots et des idées, et sont parvenus à reconstruire l'immense édifice dont les débris étaient épars dans les trois parties de l'ancien monde.

Les Français ne sont pas restés en arrière. Chose rare, ils ont prouvé qu'ils ne sont pas incapables de scruter les profondeurs d'une science enfouie depuis des siècles, du moment qu'ils en reconnaissent l'importance. Paris renferme quelques Orientalistes du plus grand mérite, dont les ouvrages excitent l'admiration de tous les savants.

Nos langues européennes, tant anciennes que modernes, sont en grande partie originaires de l'Inde. Dans la langue sanscrite, celle que parlaient ou écrivaient les anciens Brahmanes, on trouve l'étymologie d'une foule de mots grecs, latins, allemands, etc. [1] Les rapports entre l'ancienne langue de l'Inde et les langues européennes sont tellement nombreux et tellement évidents qu'il ne peut pas rester le moindre doute sur la vérité que nous venons d'énoncer. Les anciens peuples de l'Inde, qui étaient pasteurs, poussés par le besoin de nourrir leurs nombreux bestiaux, passèrent d'abord l'Himalaya, grande chaîne de montagnes qui sépare l'Inde de l'Asie centrale. Ils donnèrent à ces montagnes le nom qui leur est resté, ***Hima***, froid, neige, et ***Laya***, maison, abri. Ils trouvèrent de nombreux paturages dans la ***Tartarie***, la peuplèrent, remontant sans cesse vers le Nord et l'Ouest, jusqu'à ce que de nombreuses colonies vinssent se fixer en Grèce, en Italie, dans la Germanie, les Gaules et autres pays de l'Europe. L'ouvrage de Henri Welsword, ***Of the origine and ramifications of the english language***, entre à cet égard dans de longs détails; nous y renvoyons le lecteur. Qu'il nous soit seulement permis de citer quelques uns de ses aperçus historiques et étymologiques.

Les premiers habitants de la Grèce s'appelaient ***Pelasgi***, ***Pelasgoi***, qui signifie cigogne, oiseau de passage, c'est-à-dire nomade.

La grue est un autre oiseau de passage; le héron est encore un oiseau appartenant à l'ordre des échassiers, nous le voyons figurer à côté de la cigogne et de la grue. On sait qu'il était l oiseau de Mars et qu'il était consacré à Minerve ou Pallas.

Kilan, en langue perse, signifie héron. ***Gilan*** était le nom d'une contrée et d'une ville entre la mer Caspienne et le Pont Euxin; il était encore le nom d'une tribu de guerriers et d'une montagne.

1) L'étude du sanscrit est obligatoire dans tous les grands colléges d'Allemagne. Cette langue est également enseignée au collége de France, à Paris.

Lilk, en arabe, une cigogne.

Laylak, ***Leleges***, ou cigognes.

Garan, en celtique, grue.

Giranos, en grec, grue.

Cran, saxon, grue, comme chez les Scythes

Cranaï, ancienne appellation des Athéniens.

Grus, en latin, et plus anciennement ***gruis***, cigogne. On trouve même ***gruhis*** et ***gruchis***. Il n'y a pas de doute que de ce mot ne soit venu celui de ***graios***, grec.

Graios, d'après Thucidide, ne signifiait pas grec, mais était un peuple de la Thrace.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ces développements étymologiques; contentons-nous d'une citation historique, pour prouver la confraternité indo-européenne.

Les anciens auteurs grecs nous apprennent que ***Asia*** était fille de l'Océan, femme de Japetus et mère de Promethée, Epimothée, Menætius, Atlas et Stenatheus.

Japetus, fils du Ciel et de la Terre, était ***l'Adam*** des Grecs et des Romains.

Libia est l'ancien nom de l'Afrique. Elle était fille d'Epaphus et de Cassiope qui devint mère d'Agenor et de Belus par Neptune.

Europe, d'Europa, fille d'Agenor.

On connaissait trois continents.

Le monde fut partagé entre les trois enfants de Saturne.

Noë avait également trois fils, Sem, Cham et Japhet, qui se partagèrent le monde.

Dans les livres sacrés de l'Inde, on lit la même histoire.

Jah, en sanscrit, est l'un des noms de ***Siva*** ou ***Cola***, qui est le même que ***Chronos*** ou Saturne.

Pati signifie seigneur.

Prométhée, selon Eschyle, ravit le feu au ciel pour animer l'homme.

Pura, en indien, signifie avant.

Math, celui qui fait du feu par frottement.

Japetus n'était pas autre que Saturne et son fils Promethée, un des noms du soleil. C'était aussi un des rois des Scythes. Son fils Deucalion était Scythe.

Hellen, fils de Deucalion eut trois enfants. Æolus, Lorus et Xuthus.

Xuthus, ***Skuthus***, un Scythe.

Ion, fils de Xuthus, le fondateur de la race ionique, et anciennement attique.

Les principaux auteurs grecs s'accordent à dire que les Grecs descendent des ***Pelasgi***.

Pelasgia, un nom de la Thrace, était souvent confondu avec la Scythie.

Le nom de la terre, dans le langage des Scythes, était ***Apia***.

Or, ***Apia*** est un ancien nom du Péloponèse.

Plusieurs auteurs, entre autres Plutarque, disent que les Lacédémoniens ou Doriques et les Athéniens ou Ioniques étaient anciennement des Pelasgi et des Hellènes.

Scandha, chez les Indiens, désignait le Soleil et était une divinité militaire de l'Inde. C'était aussi le nom d'un Roi ou prince. Il signifie encore ***guerre***, bataille.

Narya, nouvelle, éloge, panégyrique.

La Scandinavie, par le langage, la religion, les mœurs, était indienne. [1]

La grande race arabe ou semetique occupait toute la contrée qui s'étend de la Méditerranée à l'Euphrate et au Tigre. Ils s'avancèrent vers le nord jusqu'à la grande chaîne du Taurus (*Tor*, en arabe montagne).

L'Euphrate et le Tigre (anciennement *Hiddekel*) étaient deux des quatre fleuves du Paradis, selon la Genèse. *Frat*, en arabe, signifie bonne eau douce.

Dachil, un mot arabe signifiant branche. Avec l'article défini *Hay*, on a fait *Hiddekel*, que les traducteurs ont remplacé par le mot *Tigris*.

Il serait trop long de suivre M. Welsword; ce que nous avons dit suffira pour donner une idée des savants travaux entrepris dans ces dernières années. Ceux qu'anime le désir de s'instruire, voudront se procurer le nouvel ouvrage de M. Chavée qui est sous presse. Ce livre, comme on le verra par l'analyse que nous en publierons dans un prochain numéro, jette le plus grand jour sur l'origine et le développement des mots. Nous ne connaissons rien de plus intérressant pour l'intelligence des langues et de l'histoire.

EMIGRATION DE LA NÉERLANDE.

La gazette officielle donne les relevés concernant l'émigration de la Néerlande de 1831 jusques et y compris l'année 1847.

Il en ressort entr'autres donnés : que pendant cette époque le nombre des émigrés, c'est-à-dire *chefs de famille* ou *individus indépendants*, s'est élevé à 2333; on compte parmi ce nombre 1189 personnes des diverses catégories du culte réformé, 653 des séparatistes, 451 catholiques, 4 israélites, etc. — On y trouve des gens fortunés 295; moins fortunés, 1513; nécessiteux, 496. — Les chefs de famille se voyaient suivre par 1357 femmes, 4281 enfants et 81 domestiques; ainsi le nombre total des émigrés est de 8053 âmes. Ils se répartissent ainsi par provinces : du Brabant septentrional 137; de la Gueldre 3027; de la Hollande méridionale, 953; de la Hollande septentrionale, 233; de la Zélande, 1624; d'Utrecht, 215; de la Frise; 443; de l'Overyssel, 874; de Groningue 227; de Drenthe, 315; du Limbourg 4.

Parmi les 2333 émigrés on comptait : 1 entrepreneur de travaux publics, 1 avocat, 382 ouvriers, 16 ouvrières; 2 architectes, 1 ministre des séparatistes, 2 brasseurs, 5 relieurs, 2 libraires, 65 valets de cour, 51 boulangers, 11 garçons-boulanger, 70 journaliers, 36 domestiques, 49 servantes, 2 imprimeurs, 2 fabricants, 12 jardiniers, 1 médecin, 1 orfèvre, 7 forgerons, 2 chirurgiens, 3 aubergistes, 5 horlogers, 20 peintres, 2 tapissiers, 3 menuisiers, 91 tailleurs, 3 garçons-tailleurs, 6 clercs ou commis, 24 vachers, 1 pâtissier, 16 marchands, 3 chaudronniers, 18 tonneliers, 503 paysans, 1 géomètre, 2 ministres des séparatistes, 4 tanneurs, 2 plombiers, 1 vannier, 19 maçons, 2 ébénistes, 9 meuniers, 3 compagnons-meuniers, 14 couturières, 8 précepteurs, 2 ministres protestants, 1 prédicateur des séparatistes, 1 rentier, 1 constructeur de vaisseaux, 8 peintres artistes, 15 bateliers, 45 bottiers, 8 menuisiers, 6 bouchers, 33 forgerons, 9 compagnons-forgerons, 2 tailleurs de pierre, 6 confiseurs, 5 planteurs de tabac, 8 cabaretiers, 114 charpentiers, 15 compagnons-charpentiers, 5 cordiers, 15 jardiniers, 17 travailleurs aux tourbières, 3 paysans de chanvre, 12 voituriers, 10 charretiers, 5 compagnons-charretiers, 72 tisserands, 38 boutiquiers, 4 selliers, 157 sans métier, etc.

Parmi les 2333 émigrés il y avait 5 de 6 à 10 ans; 100 de 11 à 20 ans; 638 de 21 à 30 ans, 691 de 31 à 40 ans; 493 de 41 à 50 ans, 252 de 51 à 60 ans; 76 de 61 à 70 ans; 13 de 71 à 80 ans; 3 de 81 à 84 ans; 42 dont l'âge n'est pas declaré.

Il résulte des déclarations faites par les administrations communales, que les motifs connus ou présumés qui ont décidé ces personnes à s'émigrer sont comme suit :

868 individus, pour améliorer leur état et leur existence; 9, par esprit de spéculation; 52, afin de faire fortune et de se soustraire aux charges; 4 « afin de gagner beaucoup et de travailler peu; » 2, par raison de mécontentement des institutions publiques; 10 pour se soustraire aux impôts; 72 par suite de diminution des moyens d'existence et la perspective qu'en Amérique on est libre de tout impôt; 338 à cause de revenus non suffisants, des impôts trop élévés et de difficultés inhérentes aux frontières du pays; 149 pour opinions religieuses; 217 pour obtenir une liberté de religion plus large et de meilleurs moyens d'existence, 18 pour la religion et les impôts; 3 pour religion et instruction; 41 pour religion, instruction et amélioration de leur sort; 3 pour religion et malaise; 14 pour obtenir l'exercice libre du culte et une meilleure éducation pour les enfants; 11 par fanatisme; 21 par désir de changement; 30 dans la perspective de circonstances plus heureuses; 8 pour accompagner d'autres émigrés; 5 par suite du conseil donné par des émigrés étrangers; 43 pour décadence dans leurs affaires; 68 par défaut de métier; 93 par défaut de travail; 16 par pauvreté; 18 de crainte de pauvreté dans l'avenir; 2 pour dettes; 2 pour se soustraire à leurs créanciers; 2 pour se soustraire au service de la garde nationale; 1 pour querelles de famille; 3 pour conduite déréglée; 2 pour se dérober à un procès criminel; 149 pour motifs inconnus.

Quant aux moyens des émigrés en voici quelques détails. Un émigré parti de la Gueldre possédait d'environ fl. 1500; 1 fl. 1000; de la Hollande septentrionale 1 de fl. 1400; d'Utrecht 1 de plus de fl. 7000; de la Frise un de fl. 3000 à fl. 4000; 1 de fl. 1800; 1 de fl. 1200 à fl. 1500, 1 de fl. 1200, deux de fl. 1000 chacun, etc.; de l'Overyssel 2 de fl. 500 chacun, 1 de fl. 4000 à fl. 5000, 2 de fl. 3000; de Groningue 1 de quelques milliers de florins, 1 de fl. 1000; de Drenthe 1 de fl. 16,000 et 1 de fl. 11,000.

---

[1] On sait que les Goths sont originaires de la Scandinavie, appelée par Jornand *officina gentium, vagina nationum*. Voir sur la littérature gothique l'ouvrage de notre compatriote M. FRANQUINET : *Verhandeling over de Gothische Litteratuur*.

Nous recommandons aussi la lecture de la dissertation du même auteur sur le poème irlandais VOLO-SPA. Dans les notes littéraires ajoutées à cet ouvrage, on trouve un aperçu intéressant sur les six grandes branches des langues de l'Europe et de l'Asie, désignées sous les noms de *Indo-germaine, semetique, caucassienne, sibérienne, tartarique* et *tibetaine-chinoise*. Son vocabulaire irlandais prouve la grande analogie entre cette langue et quelques-unes des langues de l'Asie.

LE GETAH-PERCHA.

Nous croyons faire chose utile en communiquant à nos lecteurs la traduction d'une lettre adressée à ce sujet au *Journal de Java:*

BATAVIA, LE 7 JUIN 1848.

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro 45 de votre estimable journal, du 3 de ce mois, je lus des renseignements concernant le *getah-percha*, empruntés au *Singapore Free Press*, du 4 mai 1848.

Tout portait à croire que ces renseignements ne pourraient manquer d'éveiller bientôt l'attention publique, à cause de l'importance de cette matière comme objet de commerce.

Ce sont avant tout les possessions indo-néerlandaises qui doivent s'y intéresser, parce que dans ces contrées aussi on peut recueillir cette substance et que par conséquent on en peut faire le commerce.

Or, comme beaucoup de vos lecteurs sont intéressés à savoir ce qui a été communiqué jusqu'ici à l'égard de cette substance, vous aurez peut-être la bienveillance d'insérer dans votre journal les extraits que j'ai faits, il y a quelques mois, des communications diverses sur le Getah-percha.

En 1843, le docteur Montgommerie, le chirurgien le plus ancien des possessions anglaises dans l'île du Prince de Galles, à Singapore et à Malacca, semble avoir fixé le premier l'attention sur cette substance. Comme il la jugeait propre à quelques applications chirurgicales, il rendait compte de sa découverte au bureau médical de Calcutta (*Bengal Medical Board*). Dans le mois d'avril 1843, le docteur Almeida, partant pour l'Europe, prit une certaine quantité de Getah-percha qu'il offrit à la société royale des arts de Londres; celle-ci se contenta d'abord d'un simple accusé de réception, mais bientôt après elle prit la résolution de décerner une médaille d'or au docteur Montgommerie.

Le docteur Oxley prétend dans le *Journal of the Indian Archipelago* n°. 1, juillet 1847, p. 22, que le docteur Montgommerie aurait le premier découvert l'utilité du Getah-percha et que les Malais auraient fait application de cette découverte pour perfectionner leurs outils. Je fus surpris qu'un chirurgien anglais eût donné un nom malais à sa découverte; mais en jetant l'oeil sur le récit que le docteur Montgommerie lui-même a fait de sa découverte, et qui est inséré dans l'*Edinburgh Journal* et dans la *Revue Britannique*, septembre 1847, page 395, je m'aperçus que ce docteur a le premier vu l'usage que les indigènes font de cette substance pour conserver tels instruments qui s'usent beaucoup quand on les emploie; qu'ayant appris d'eux, le mode de préparation, l'idée lui est venue du profit que la chirurgie pourrait en tirer, ce qu'il a communiqué au bureau médical de Calcutta. Plus cette découverte fixait l'attention en Angleterre, et à mesure que les indigènes remarquaient que cet article de commerce était de plus en plus demandé, plus ils en ont apporté au marché, et les renseignemens communiqués par vous prouvent une augmentation toujours croissante. Le *Mechanic Magazine*, mars 1847, portait qu'à cette époque déjà six brevets d'invention différents avaient été accordés en Angleterre pour autant d'applications diverses de cette substance.

On compte que le Getah-percha pourra sous plusieurs rapports remplacer le cuir avec succès, et que par certaines propriétés qu'il possède il y sera même de beaucoup préférable. Il est employé comme une partie constituante des ciments et des mastics; le caoutchouc ou gomme élastique est remplacé par lui dans la reliure des livres; on en peut faire encore des fils qui se prêtent à la fabrication de toile, de rubans et de papier; tandis qu'il rend la chaussure et les autres vêtemens imperméables, et qu'on en fait des tubes et des bouteilles.

Le Journal *für praktische Chemie*, 1845, avertit que des bouchons de bouteilles ont été faits d'une composition de Getah-percha ou de caoutchouc avec du liège ou de la sciure.

D'un autre côté le *Journal of the Indian Archipelago*, juillet 1847, nous recommande une composition de Getah-percha avec des parties égales de goudron minéral ou de résine, — (pour les contrées tropiques la proportion est de 2 parties de Getah-percha sur 1 partie de goudron-minéral et 1 partie de résine), — comme un lut fort propre à fermer hermetiquement des bouteilles ou d'autres vases.

Le *Edinburgh Journal* nous apprend que le Getah-percha, mêlé au caoutchouc et à une substance nommée *jintawan*, forme une masse élastique, imperméable et insoluble dans l'eau. La dureté ou l'élasticité de cette masse dépendent de la proportion dans laquelle les différentes parties constituantes entrent dans sa composition. Ainsi, l'on en peut faire des ressorts de pendule, des ceintures, des jarretières, etc.; on en peut même obtenir une substance fort légère, poreuse et spongieuse, qui est propre à rembourer les matelas et les meubles. En revanche on lui peut rendre un degré de dureté tel qu'elle se laisse travailler et tourner comme de l'ivoire; ainsi l'on en fait des bâtons d'une solidité étonnante, des boutons ou des anneaux de porte, — des cadres, des manches de couteau, des gardes d'épée ou de sabre, — des boutons, des flûtes, des peignes, etc. Mais c'est surtout à la fabrication des coins de monnaies et de médailles, que le Getah-percha se prête à merveille, parce que la ténacité de cette substance jointe à sa dureté préserve des gerçures.

Si l'expérience vient à la longue confirmer ces assertions, cela doit diminuer considérablement les frais de monnayage: un poinçon de métal travaillé en relief comme la monnaie suffirait alors à imprimer un nombre infini de coins de Getah-percha, tandis que jusqu'ici les graveurs sont continuellement occupés à faire tous les jours de nouveaux coins. On se propose encore de faire du Getah-percha des lettres et des cartes en relief pour l'enseignement et l'usage des aveugles.

Mêlé à une certaine quantité de cire ou de graisse, ou bien avec un peu d'acide sulfurique, le Getah-percha devient très soluble et l'on en obtient un vernis excellent qui est parfaitement imperméable.

On prétend qu'il sera d'une utilité fort étendue dans l'impression des couleurs sur toile, car on compte que cette substance produira une adhésion si forte entre les couleurs et la toile que celles là dureront autant que la toile elle-même.

Très intéressants sont les résultats obtenus par le chirurgien en chef des possessions anglaises à l'île du Prince de Galles, Singapore et Malacca, le docteur F. Oxley, et publiés par lui dans le

Journal of the Indian Archipelago, N°. 1, juillet 1847, pag. 26 suiv., sur l'usage de cette substance dans la chirurgie, qui se prête entr'autres à en faire des bougies, des éclisses pour les fractures, et des capsules à conserver et à transporter le vaccin. Les journaux médicaux annoncent encore que le Getah-percha a été employé avec succès à Vienne pour la formation d'un nez artificiel, et qu'en Angleterre on en a rempli des dents creuses.

Plus l'usage du Getah-percha en Europe est étendu et varié, plus on peut être sûr dans nos contrées que la demande en continuera et qu'elle ira même toujours croissant; ainsi cet article tend à devenir pour nous d'une haute importance.

Le Getah-percha est le suc laiteux, épaissi d'un arbre. C'est à tort qu'en Europe on l'a appelé Gutta percha, du mot latin *gutta*, *goutte;* on doit le prononcer au contraire *Getah*, comme M. J. Crawfurd, (dans son ouvrage sur Archipel Indien, I, p. 108) l'a observé il y a bien des années à l'égard du *Getah Gambier.*

Le mot malais « *Getah* » signifie en général *gomme*, c'est-à-dire le suc qui s'épaissit à l'air en découlant des arbres et des plantes. Ainsi *percha* est le nom d'une espèce déterminée de Getah ou gomme, qui le distingue du Getah Gambier, Getah Canarie etc., on devrait donc la nommer en français *gomme percha*, et en suivant le docteur Oxley, qui prétend que l'arbre dit *Touban,* est le seul qui produit la gomme véritable, et que l'arbre percha ne fournit qu'un produit bâtard, on devrait la nommer Gomme Touban; cependant le nom de percha a déja acquis une notoriété publique, et s'est pour ainsi dire naturalisé.

Mes recherches faites pour connaître le nom de l'arbre qui nous fournit la gomme *percha* furent vaines; personne entre les auteurs n'ayant réussi jusqu'à ce jour à lui assigner sa place dans le cadre systématique.

Le docteur Oxley se plaint que ni lui, ni d'autres personnes n'aient réussi à se procurer le fruit de cet arbre, quelque peine qu'ils se soient donnée; il relève les difficultés de se procurer la fleur ou le fruit de l'arbre, et pense que ces difficultés ont empêché les nombreux botanistes qui ont visité ces contrées de déterminer cet arbre et d'en faire la description.

Suivant l'opinion de M. W. J. Hooker l'arbre dit *percha* ou *touban* appartient à la famille naturelle des *Sapotacées;* mais comme les genres *Achras* et *Bassia*, tout en lui ressemblant sous plusieurs rapports, offrent néanmoins des différences notables il compte que cet arbre constitue un genre nouveau.

Selon M. Brooke, les indigènes de Sarawak appellent cet arbre du nom de *niato*. J'espérais que ce nom pourrait me servir dans mes investigations, le nom de *percha* étant inconnu ici; mais les oeuvres de nos botanistes expérimentés. *Blume* et *Hasskarl* prouvent que ce nom a été donné à de très-différentes espèces de genres appartenant à la famille des *Sapotacées* et des *Büttneriacées;* qu'on en trouve même parmi ces espèces qui sont inconnues; de sorte que ce prétendu indice n'a avancé en rien mes investigations.

En passant sous silence tout ce qui est purement botanique, nous reproduirons la description de M. Oxley. L'arbre est d'une hauteur considérable (de 60 à 70 pieds), son diamètre est de 2 à 3 pieds. Quant à l'extérieur il ressemble si fortement au genre Durio, notamment au Doerian connu de tout le monde, que cette ressemblance doit frapper le spectateur le plus superficiel.

Toutefois, la couleur de la surface inférieure du feuillage tire plus sur le rouge et il est d'un brun plus prononcé que dans le Doerian; aussi la forme diffère-t-elle un peu. Les fleurs sont placées au nombre de 1 à 3 dans les aisselles des feuilles et elles sont très-nombreuses aux sommets des rameaux. Le calice est chétif, coriacé, de couleur brune et divisé en six pétales disposés en deux rangs. Les feuilles d'une longueur de quatre pouces, ni divisées, ni dentées, coriacées, alternes, sont de forme lancéolaire, ovale. Le dessus est d'un vert pâle, le dessous couvert de poils serrés et courts d'un brun rougeâtre.

Tous les rapports s'accordent sur l'abondance de l'arbre *percha* ou *tuban* à l'ile de Singapore et le docteur Oxley prétend s'être convaincu qu'un grand nombre de ces arbres se présentent dans toute l'étendue de la péninsule de Malacca jusqu'à Pinang —, bien que les habitants de cette presqu'île ignorent tellement ce fait que leurs maisons de commerce commandent à Singapore un article qu'ils ont sous leur main.

M. Brooke annonce que l'arbre en question abonde à Sarawak et probablement dans toute l'étendue de Bornéo. M. Oxley ne doute guère, qu'on ne le trouve sur la plupart des îles voisines. Il attribue à cet arbre une nature indigène, et soutient que les terrains alluviaux au pied des collines sont le plus favorables à son développement. C'est là qu'il prospère et qu'en plusieurs endroits il forme la partie la plus considérable du massif des arbres.

Le nom de l'arbre prouve en effet son origine indigène, et comme les autres espèces de cette famille se trouvent également dans ces contrées, l'assertion du docteur Oxley ne saurait être révoquée en doute; au contraire, l'on peut conclure de la nature des terrains où l'on a trouvé cet arbre, qu'on doit le rencontrer sur les côtes de Bornéo, sur les îles qui forment la résidence de Riouw, sur la côte orientale et septentrionale de Sumatra, à Célèbes et à Java, p. ex. dans la province de Tjilatjap et peut-être sur toute la côte septentrionale.

Le procédé suivi jusqu'ici pour obtenir le Getah-percha consiste à abattre des arbres quinquagénaires, et, quelquefois même, centénaires; à en entrecouper l'écorce à une distance de 12 à 18 pouces, à recueillir dans des bambous le suc laiteux qui en découle de tous côtés. Cela fait, on l'emporte chez soi, on l'épaissit par la coction pour faire évaporer les parties aqueuses. Quand on n'a pu recueillir qu'un peu de suc il s'évapore par l'action seule de l'air.

La quantité moyenne qu'un arbre donne est de 10 livres, et dès le 1er janvier 1845 jusqu'au 1er juillet 1847 6918 picols ont été délivrés déjà à Singapore, d'où il paraît qu'alors déjà 69180 arbres avaient été abattus à cette fin. — C'est donc avec raison qu'on se plaint en Angleterre d'une manière d'agir destructive, qui a déjà fait disparaître les arbres adultes de Singapore, et qui doit aboutir à une extermination complète. — On conseille pour cela de l'amasser de la même manière qui est employée partout pour le caoutchouc quand il est tiré des arbres, et non de plantes rampantes. Celles-ci croissent assez vite ou bien elles sont remplacées par d'autres, tandis que le dommage causé par la coupe d'arbres si vieux est irréparable.

Dans ces contrées, le caoutchouc est recueilli du *Ficus elastica*

dans des bambous placés au-dessous de l'entaille de l'écorce de l'arbre vivant ; — tandis qu'au Mexique et au Brésil on creuse une petite fosse dans la terre au dessous de l'incision faite dans l'arbre ou dans une de ses grandes racines ; on place dans cette fosse une grande feuille pliée en forme de calice et on recueille ainsi le suc qui découle de la partie coupée. De cette manière on obtient selon *Schiebe*, *Universal Lexikon der Handelswissenschaften*, «*Federharz*» d'un seul arbre jusqu'à 150 livres de caoutchouc par an, sans avoir à sacrifier l'arbre pour ce procédé.

C'est de deux manières que le Getah-percha est introduit aujourd'hui en Europe : soit en *courroies* ou *bandes* fixes, comme la retaille de cuir blanc; on peut en reconnaître la pureté aux caractères suivants: elles sont transparentes, grises — d'un blanc jaunâtre passant au rose, et élastiques jusqu'à un certain degré; — soit en *plaques* ou *tablettes* de courroies collées l'une à l'autre. Dans celles-ci cependant le Getah-percha est d'ordinaire impur, et mêlé de poussière de bois, de sciure, de feuilles, etc. M. Oxley en a acheté des parties au marché, qui contenaient un quart de matières étrangères.

Pour purifier le Getah-percha on le met à l'eau chaude ; par ce procédé il s'allonge aisément et peut être mieux pétri, tandis qu'il prend une couleur blanche tirant sur le gris. Difficile à couper ou à scier à l'état naturel, il s'y prête facilement quand il a été trempé à l'eau chaude et qu'ainsi chaque particule en a été amollie et préparée. Car le Getah-percha, au-dessous de 50 degrés Fahrenheit, est dur comme du bois, de sorte qu'on ne peut y faire que des rayures avec les ongles, qu'on ne peut le plier qu'en courroies minces, et qu'il se présente à la vue et au toucher comme la corne; en augmentant un peu la chaleur, on le rend plus souple et longtemps encore avant le bouillonnement de l'eau il y devient mou comme de la cire, et peut être facilement coupé avec le couteau. Dans cet état les matières étrangères se séparent par l'eau chaude et laissent un résidu de Getah-percha assez pur.

Quand on place les unes sur les autres les parties ou courroies de cette matière réchauffée, elles s'attachent aussi fortement ensemble que si elles avaient toujours formé une seule masse; la forme que la matière a prise dans l'état de caléfaction, reste quand elle est refroidie, tandis qu'on peut très-souvent l'amollir ou l'endurcir de cette manière sans en changer en aucune façon la nature et sans la corrompre. Le Getah-percha est du reste fort inflammable, et brûle d'une flamme claire, étincelante, qui laisse un résidu noir comme la cire à cacheter à laquelle il ressemble le plus pour la manière de brûler.

Après tout ce qui a été dit ci-dessus, je pense qu'il ne sera pas difficile de faire des recherches ultérieures sur le Getah-percha, et de trouver ainsi une production nouvelle, extrêmement utile, qui ne demande que des frais minimes pour être amassée et emballée même dans les régions qui jusqu'ici ne produisaient rien ou à peu près; et enfin le transport hors des bois, qui se fait en détail après chaque cueillette, ne présente point à de sérieux inconvénients.

Recevez etc. (*Signé*) Me A. G. Brouwer.

Le général-major Penning Nieuwland, chef de l'état major de l'armée des Indes-Orientales, vient de recevoir de S. M. le roi de Suède, les insignes de commandeur de l'ordre de l'Epée.

— M. Roest, l'ancien colonel de l'état-major de l'armée des Indes-Orientales, au nom des officiers de cette armée, a offert à S. Exc. le lieut.-général Cochius une magnifique épée d'honneur, en brillants, en témoignage de la reconnaissance et du respect qu'ils portent à cet officier supérieur dont nous avons eu la satisfaction de rappeler les grands mérites lors de son arrivée dans la métropole.

Cette épée, véritable chef-d'oeuvre d'art, et qui a une valeur de onze mille florins, est sortie de la fabrique de MM. Fürstenhaupt et Dammerval, d'Amsterdam.

Une convention vient d'être conclue entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne ; elle contient des dispositions additionnelles au traité du 4 mai 1818 au sujet de la suppression de la traite. Le texte de cette nouvelle convention, conclue le 31 août dernier et ratifiée le 24 octobre, n'a pas encore paru. Mais nous trouvons dans le *Staats Courant* une analyse de ce document. Nous y remarquons principalement les points suivants.

Les hautes parties contractantes sont convenues que lorsqu'à bord d'un navire marchand il sera trouvé une plus grande quantité d'eau que nécessite le nombre de son équipage, la constatation de ce fait ne saurait être un motif suffisant pour arrêter ce bâtiment, dès que le capitaine peut démontrer par ses lettres de mer que le navire ne fait pas le commerce d'esclaves.

Le droit qu'ont les croisières des deux parties contractantes, d'arrêter les navires équipés pour la traite, est étendu à l'égard des navires sur la côte orientale de l'Afrique, à l'ouest, du 53e degré de longitude à l'est du méridien de Greenwich, et entre l'équateur et le parallèle 30 de degrés de latitude-australe ; les navires saisis dans ces parages sous l'accusation d'être équipés pour le commerce d'esclaves, sont soumis à la juridiction des tribunaux institués en vertu du traité de 1818.

Le nombre de croisières pour chacune des hautes parties contractantes, limité jusqu'à présent au chiffre de 12, pourra être augmenté plus tard selon que les parties contractantes le jugeront nécessaire.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES.

Batavia, 28 *septembre*.

Les nouvelles touchant la disposition des esprits aux Indes néerlandaises sont très-rassurantes.

— Le 2 de ce mois a été célébré ici le mariage de S. Exc. le Gouverneur-général M. J. J. Rochussen et mademoiselle E. C. Vintcent.

— Pour donner plus d'élan à la production, au commerce et au bien-être des possessions orientales de la Néerlande, les ports de MENADO et de KEMA (île de CÉLÈBES), par publication de S. Exc. le Gouverneur-général, ont été déclarés PORTS FRANCS.

— Par résolution du 19 septembre ont été accordées l'introduction et la mise en dépot à Java d'armes à feu et de poudre en destination pour la réexportation.

— Samedi, 2 septembre, on a senti à Batavia une secousse de tremblement de terre assez violente. Le mouvement a duré plus de dix secondes. Dans les résidences voisines on a senti

également des secousses. Cependant ces mouvements volcaniques n'ont pas produit de dégât sensible.

— Il vient de paraître à l'imprimerie de l'état un ouvrage de Me. P. Mijer, vice-président des deux Hautes Cours des Indes, portant le titre de: ***Verzameling van Instructien, Ordonnancien en Reglementen voor de Regering van Nederlandsch Indië, vastgesteld in de jaren*** 1609, 1617, 1632, 1650, 1807, 1815, 1818, 1827, 1830 en 1836, ***met de ontwerpen der Staats Commissie van*** 1803.

M. Mijer, dans l'introduction de cet ouvrage, dit que la publication en a un double but, à savoir, de conserver les pièces authentiques datant des premiers temps de notre établissement aux Indes et qui n'existaient qu'aux archives jusqu'ici; d'autre-part, de faire connaître les principes de notre gouvernement, depuis ces temps réculés jusqu'aujourd'hui.

— Les droits d'entrée et de sortie perçus à Java et Madura se sont élevés, le premier sémestre de cette année, à *f* 1,794,973.78: diminution de *f* 181,400 comparativement à la même époque de 1847, et de *f* 777,816 comparativement au premier sémestre de 1846.

— L'état sanitaire de Java est, en général, très-satisfaisant.

— Dans les premiers jours de juillet a été terminée la construction du temple magnifique nouvellement élevé à l'usage des mahométans de Soerabaya, et qui remplacera le vieux bâtiment tombé en ruine. Le 29 juillet le temple nouveau a été solennellement offert par l'administration locale de Soerabaya, au régent, qui en a pris possession en faveur et au nom de la population javanaise. Une brillante fête d'inauguration a suivi cette solennité; le sultan de Sumanap et plusieurs autres princes y assistaient.

Le régent a exprimé sa gratitude du secours libéral que le gouvernement a offert aux populations de cette contrée pour la doter d'un temple convenable où elle pût célébrer la religion du pays; le chef indien a également porté hommage à l'architecte du temple, Mr. S. W. B. Wardenaar, qui, à cette occasion, non seulement a fait preuve de beaucoup de talent, mais aussi d'un louable désintéressement. Les toasts ordinaires au salut de Sa Majesté le Roi et du Gouverneur-général furent portés par le résident et accueillis avec de vives acclamations.

Toute cette solennité s'est terminée dans le plus grand ordre et elle a causé une grande joie parmi les indigènes.

— Promotion dans l'artillerie: au grade de colonel chef du corps le lieutenant-colonel J. C. Van Ryneveld;

promu au grade de colonel, le lieutenant-colonel de l'état-major P. Van Swieten, chargé actuellement des fonctions de secrétaire-général du département des colonies;

démission honorable du service militaire, le lieutenant de l'infanterie A. G. Baron Van Heeckeren van Brandsenburg;

infanterie: promu au grade de major:

1er bataillon: le capitaine K. P. Schimpf, qui demeure chargé des fonctions de chef de l'état-major;

2d bataillon: le capitaine J. E. H. Libourel, aide-de camp du Gouverneur-général;

— Le pyroscaphe royal le *Merapi* ayant besoin de grandes réparations, partira sous peu pour la métropole.

Le pyroscaphe de fer le *Bornéo* a quitté le 30 juillet le chantier, la construction en sera bientôt achevée.

— Le 20 juillet le nouveau gouverneur de la partie portugaise de Timor, M. Monteiro Torres Moço, est arrivé à Mangkasser; il y attend une occasion pour se rendre ultérieurement à sa destination.

— Les nouvelles institutions charitables font le tour du monde: récemment on a établi à Mangkasser une institution philantropique pour les femmes et pour les filles.

— On mande de Singkel (côte ouest de Sumatra) que ce poste a été surpris le 28 juin par une soixantaine de brigands, probablement des gens mal famés d'Atsjin. Favorisés par un temps très sombre, ils avaient réussi à monter la rivière avec leurs petites embarcations et à débarquer tout près du fort, avant que la garde s'en fût aperçue. La garde enfin donna l'alarme, lorsque la plus grande partie des assaillants se fut rendue maîtresse de l'entrée principale. Par suite des grandes réparations que la caserne et l'infirmerie avaient à subir, la garnison se trouvait temporairement casernée hors du fort, et probablement c'est cette circonstance qui avait poussé ces brigands à tenter une pareille entreprise. Les hommes de la garnison se rassemblèrent bientôt et repoussèrent les brigands qui laissèrent nombre de tués; notre détachement a perdu le fourier Popping, et un militaire indien et il a eu sept blessés.

Les journaux de Singapore contiennent de longs détails sur une solennité qui vient d'avoir lieu dans cette ville, à l'occasion de la confération des insignes de l'ordre du Bain à Sir James Brooke. «Nous ne considérons pas Sir J. Brooke, dit le journal de Singapore, comme le guerrier victorieux ni comme le diplomate qui reçoivent la récompense publique de leurs services; nous le considérons comme le digne représentant d'un ordre d'hommes publics plus élevé que ceux que nous venons de désigner, et qui ne méritent pas moins la haute distinction que leur confère leur auguste Souveraine. C'était une circonstance bien favorable, que Sir J. Brooke pût recevoir ces honneurs dans l'Orient, sinon sur le théâtre même de ses travaux extraordinaires, du moins en un lieu assez rapproché de ce théâtre pour pouvoir offrir l'occasion d'y être présent à grand nombre de ceux qui ont suivi sa carrière pénible dans ces parages. C'est le lieutenant-gouverneur de Laboean, Mr. Napier, qui, au nom de la Reine de la Grande-Bretagne, présidait cette cérémonie qui fut entourée de toute la pompe possible; il harangua le nouveau chevalier en ces termes: «C'est toi, c'est toi, Sir J. Brooke, à qui l'on est redevable d'avoir ouvert une carrière dans laquelle l'on rencontre peu de précurseurs et que bien peu d'hommes parcoureront encore. Les services auxquels votre pays applaudit, et qui reçoivent des témoignages d'approbation éclatants de votre Souveraine, appartiennent à un ordre bien élevé; ils vous assurent de l'admiration, du respect. Ces services trouvent leur origine dans les plus nobles inspirations de votre nature, dans un amour de l'humanité bien entendu, dans une généreuse sympathie pour ceux qui étaient oppressés, et dans l'ambition sublime d'associer votre nom à l'émancipation de l'esclave et à la civilisation du sauvage. Sous l'influence de ces sentiments et de ces principes, sans secours ou protection aucune du gouvernement, vous cherchiez les rivages de Bornéo et à votre seule présence il apparut qu'un grand changement s'opèrerait promp-

tement Suivre votre carrière dans cette contrée intéressante, et tracer les événements qui vous ont donné le pouvoir et l'autorité à Sarawak, serait superflu : d'ailleurs des voix éloquentes se sont plu à proclamer au loin le succès de vos nobles efforts. Mais qu'il me soit permis de rappeler que non seulement le Dayak vous doit d'être considéré par le monde civilisé avec compassion et sympathie, au lieu d'inspirer l'horreur et l'aversion, mais encore que plusieurs milliers de ces aborigènes intéressants vous sont redevables du bienfait bien plus grand d'être délivrés de l'esclavage le plus abject. Que l'on n'oublie jamais que la cause de cette race opprimée et dégradée est l'oeuvre de vos constants efforts, et que vous avez, dans l'avancement de cette oeuvre, hasardé votre vie et votre fortune. Ces grandes choses ne se sont pas non plus accomplies sans de grands dangers ; elles étaient au contraire hérissées de difficultés ; mais vous avez su surmonter tous les obstacles. Il y avait à endurer des provocations amères, à être vigilant contre les intrigues, les machinations, à combattre, à vaincre des adversaires audacieux et rusés. Oui, vous avez triomphé de tous ces obstacles par votre sagacité, par la pénétration de votre esprit, par la persévérance et l'intrépidité dont vous avez donné des preuves si éminentes dans le cours de votre carrière remarquable.

« Et assurément c'est une chose digne d'être relevée que l'oppresseur et l'opprimé, le maître malais et l'esclave dayak, tous deux reconnaissent en vous leur bienfaiteur. Il sera difficile de trouver un exemple d'une influence morale aussi grande exercée par un seul homme, et de l'ascendant si pacifique d'un étranger.

« Ces actes rendent à juste titre une nation fière de ses enfants, se sont des oeuvres dont votre pays s'honorera à jamais, dont il tirera des avantages durables ; elles assureront à l'avenir le dévouement et le respect au nom et au caractère anglais, dans toutes les parties de Bornéo (*throughout the whole length and breadth of the island of Borneo*), et c'est avec toute justice que vous serez considéré comme l'auteur de tout l'avantage que votre pays pourra trouver dans l'avenir par l'établissement de la paix et de la sécurité dans cette île et dans les parages voisins.

« L'établissement britannique sur la côte de Bornéo est en grande partie un des fruits de vos efforts passés, et personne ne vous refusera le titre de fondateur de la colonne de Laboean, dont votre auguste souveraine vous a nommé gouverneur. Ce que vous avez déja accompli, fait entrevoir ce que vous pourrez accomplir dans une situation où vos moyens d'action se trouvent agrandis, les occasions d'être utile à votre pays, multipliées. Votre tâche est encore bien loin d'être achevée, et je ne saurais douter que votre pays ne puisse compter que toutes ses justes espérances se réaliseront, que, dans votre carrière future, de plus grands honneurs, une rénommée plus grande vous attendent. »

Sir J. Brooke, après avoir reçu les insignes de commandeur de l'ordre du Bain, témoigna en quelques paroles sa gratitude envers la Reine de cette haute distinction.

Une fête brillante, donnée par le lieut.-gouverneur de Laboean, suivit la cérémonie.

— On s'occupe à signer une pétition à Singapore, afin d'appeler l'attention du gouvernement sur les relations commerciales avec Siam. Les Siamois, se fondant sur la défense de l'importation de l'opium dans leur pays, ne se font pas scrupule, à ce qu'il paraît, de saisir l'opium dans les bâtiments en pleine mer.

— Le journal de Singapore continue ses attaques au sujet du châtiment infligé dernièrement par la marine néerlandaise au sultan de Soeloe. Nous avons déjà fait remarquer la conversion subite de ce journal en faveur d'un prince que lui-même il a toujours désigné comme un des chefs qui favorisent la piraterie.

— Le numéro d'août du journal of *the Indian Archipelago* contient un article intéressant de M. Little, médecin, sur la topographie médicale de Singapore ; on y trouve encore quelques notices sur Bornéo, et un article sur l'amélioration de l'état sanitaire de Pinang par la destruction des broussailles élevées.

— Le journal de Singapore rapporte la disparition d'un grand rocher, situé à l'entrée ouest du nouveau port de Singapore, appelée par les Indiens *Batou Belayer* et par les Européens *la femme de Loth*. Ce rocher, qui était d'une pierre très dure et en partie crystalisée, était connu des navigateurs depuis plusieurs siècles et il figure sur des cartes anciennes gravées il y a deux cents ans.

— Le schooner *Triumph* de Londres, capitaine Bing, a échoué à soixante milles de Mangkasser. Le capitaine et l'équipage se sont sauvés dans les embarcations. Le journal de Singapore rend grace au secours promptement accordé par les autorités néerlandaises qui ont expédié immédiatement deux chaloupes canonnières et dix prahous pour sauver tout ce qui était possible des débris du *Triumph*.

— Le même journal contient une lettre où, en présence des grands événements qui se succèdent en Europe et qui pourraient si facilement allumer une guerre, l'on recommande de prendre les mesures nécessaires pour la défense de Singapore. Le correspondant fait ressortir les grands avantages que possède Singapore comme station navale, avantages qui ne feraient que s'accroître dans les temps de guerre. Le journal de ce port est d'avis que le seul système efficace pour protéger Singapore, c'est d'y rassembler des bâtiments de guerre ; tout autre moyen, dit-il, serait fort coûteux, et il n'aurait que des chances peu certaines.

— Le journal précité contient encore des particularités sur des brigandages commis par des Chinois.

— Le septembre on a lancé des chantiers de Mrs. Wilkinson à Singapore, en présence des autorités civiles et navales, un bateau à vapeur de guerre, baptisé le *Ranée*. C'est un petit bateau de formes élégantes, destiné a être mis immédiatement en service pour la suppession de la piraterie dans les mers de Bornéo et de Soeloe. Le *Ranée* devrait partir le 10 septembre pour Sarawak, accompagné du pyroraphe *l'Auckland*; les deux bâtiments se joindront à Sarawak au *Méander*, et se mettront sous les ordres du capitaine Keppel et de Sir Brooke. Le *Ranée* à soixante pieds de longueur sur une largeur de huit pieds six pouces ; il a une machine d'une force de 4 chevaux. C'est un bâtiment de très belle apparence, il est entièrement de teak (bois *jati*) et doublé en cuivre ; il fait le plus grand honneur aux constructeurs et aux ouvriers chinois employés à sa construction. L'armement est de deux longues pièces de métal.

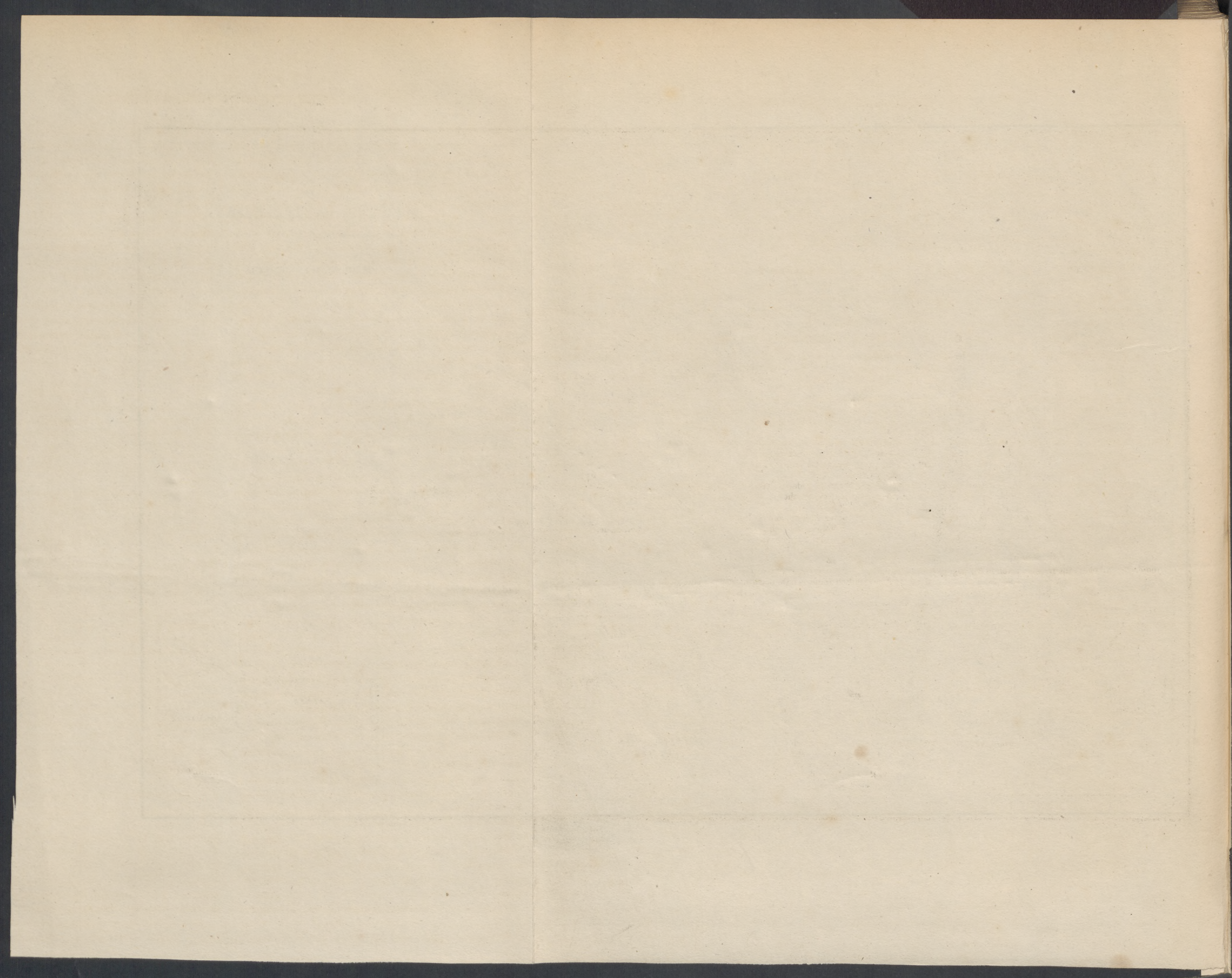
La Haye, 21 *novembre*.

S. M. le Roi vient de nommer ministres définitifs MM. D. Donker Curtius, justice ; P. P. Van Bosse, finances ; J. M. De Kempenaer, intérieur ; S. Van Heemstra, culte protestant etc. ; L. A. Lightenveldt, affaires étrangères (et *par interim*, culte catholique) ; le général Voet, guerre ; le vice-amiral J. C. Rijk, marine ; et G. J. Baud, colonies. M. Bentinck, ancien ministre des affaires étrangères, retournera à Bruxelles.



Gravé par D. Heyse à la Haye.

Lith: Ch: v. Lier à la Haye.



NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La Haye, *le* 15 *janvier* 1849.

Bien que quinze jours nous séparent déjà de l'année 1848, tout publiciste se sent encore obligé de jeter un regard rétrospectif sur tant d'événements qui ont fait de cette année un millésime à jamais mémorable.

Une secousse terrible aux rives de la Seine est suivie d'un ébranlement général, auquel répond un mouvement vers l'ordre, qui jusqu'ici n'a presque nulle part dégénéré en réaction, dans le sens que l'on attache ordinairement à ce mot. Ce mouvement vers l'ordre se manifeste au milieu de l'année, il se prononce plus énergiquement à la fin; les moyens pour dompter l'anarchie sont souvent violents; on frémit parfois à la vue de tant de sang répandu dans des combats fratricides.

Année terrible! En 1848, des couronnes sont arrachées, déposées, transférées; les formes de gouvernement dans plusieurs états puissants se trouvent totalement changées; on voit la société près de s'écrouler sur ses bases; si quelques pays échappent aux révolutions qui, comme des tremblements de terre, du Nord au Midi, ébranlent l'ancien monde; si des réformes utiles sont introduites dans la voie légale, sans que le repos, l'ordre public en soit gravement altéré, tout un peuple adresse des actions de grâces à l'Etre suprême qui dirige les destinées des hommes et des empires, dont la main s'est ostensiblement révélée dans les coups terribles et les contre-coups non moins épouvantables qui se sont succédé avec tant de rapidité.

Les enseignements pour les Princes et les Peuples abondent cette année; mais, s'il y est palpablement démontré que les catastrophes sont imminentes là où l'on ne sait, d'un côté, satisfaire aux besoins nouveaux, aux réformes utiles, aux voeux consciencieusement exprimés, d'autre part, de terribles leçons disent quelles immenses calamités sont les conséquences infaillibles de l'expérience fatale des théories qui renient absolument la pratique séculaire des gouvernements; que là où la liberté dégénère en licence criminelle, la société tout entière est menacée du plus effroyable cataclysme, et que si les exigences des peuples ne sont point circonscrites dans les bornes du droit, bientôt s'ouvre l'abîme où se perdent les états. Tracer le tableau historique de cette année, dans toutes ses phases, et rechercher tous les ressorts, souvent encore secrets, qui ont été mis en jeu pour décomposer ou pour reconstruire les empires, ce serait une tâche qui n'est dévoulue qu'aux hommes éminents, ce serait peut-être aussi devancer le temps, et l'entreprise n'entrerait certes pas dans le cadre de notre spécialité. Bornons nous ici à rappeler brièvement quelques traits principaux.

La France, frappée dans ses entrailles, s'arrête épouvantée sur les bords du gouffre de la ruine sociale; le pouvoir traîné à travers les mares de sang, est confié par le suffrage universel aux mains d'un président, neveu de Napoléon, qui a pour mission de rétablir solidement la paix et l'ordre dans la République, nouvelle forme de gouvernement sous laquelle la France s'est si subitement présentée au monde stupéfait. — La Prusse traverse une longue suite de mouvements révolutionnaires, contre lesquels se lèvent enfin des hommes courageux; forts de leur appui et de la fidélité de l'armée, le cabinet soutient avec vigueur la lutte contre le parti qui, non content de progrès constitutionnels notables, semble aspirer à effacer l'oeuvre de Frédéric; une constitution octroyée par le Roi paraît être accueillie avec reconnaissance par la meilleure partie de la nation. — L'empire d'Autriche, non moins nécessaire pour l'équilibre européen que la monarchie centralisée à Berlin, chancelle, est presque déchirée par des convulsions qui s'expliquent par la diversité des races, des royaumes qui composent cet état. C'est dans la capitale qu'est le foyer de l'insurrection; sourds à la voix de la conciliation, la ruine des rebelles s'y accomplit bientôt sous un terrible châtiment. L'empire reste debout, et, après l'abdication de l'empereur victorieux, il passe en des mains plus jeunes et plus vigoureuses. Le mouvement anarchique est comprimé, l'Autriche sauvée du démembrement.

Les foudres de la guerre éclatent dans le Nord de l'Europe, comme dans le Midi: on dirait que l'Hécla et le Vésuve, travaillés en même temps par le feu souterrain, vomissent sur tous les points à la fois leur lave brûlante. — Après des combats meurtriers pendant la première partie de l'année, un armistice est conclu entre le Danemarc et la Germanie, aspirant à une vie nouvelle. — En Italie aussi des combats acharnés entre le pouvoir austro-lombard et les états qui en relèvent, et des nations ou subdivisions de nations qui, un moment appelées à un avenir brillant d'unité et de gloire antique, ne retombent que plus tôt encore dans les discordes intestines, la léthargie ou la licence la plus fatale. C'est dans «la ville éternelle» surtout que le mouvement anarchique dépasse toutes les bornes; le Pape, le vénérable Pie IX, qui a tant fait pour le bonheur de ses peuples, en faveur des sages progrès, doit fuir de Rome. — Pour les affaires de l'Italie il y a les questions de la Sicile et de Naples, du Piemont et de la Lombardie, enfin des Etats du Pape: on parle toujours de soumettre ces questions à un congrès européen.

Que de difficultés surgissent de la grande révolution qui s'opère en Allemagne? difficultés qui résultent de sa nouvelle constitution, de projets de cette unité si ardemment désirée par les uns, combattue par les autres. L'année qui vient de s'écouler a vu commencer ce mouvement, dont la solution est restée pour elle un mystère. (Ces jours derniers une grande résolution vient d'être prise: l'assemblée nationale a autorisé le ministère central à ouvrir avec l'Autriche, et à l'époque qu'il le jugera utile, des négociations ayant pour but de régler les futurs rapports entre l'empire d'Autriche et le nouvel Etat fédératif allemand. C'est une résolution propre à prévenir toute complication sérieuse avec l'Autriche; elle réalisera

problablement l'unité allemande sans chocs ultérieurs si le principe respecte les droits des petits états autant que ceux des grands empires; et dès lors la voie semble pleinement tracée à la Prusse de se mettre à la tête de l'Allemagne régénérée.)

L'Angleterre, au milieu de tant de décombres et de révolutions, sait se préserver des flots tumultueux qui viennent se briser contre ses rochers. Le parti anarchiste qui existe dans la Grande-Bretagne doit fléchir devant la majesté de la loi. Les tentatives réitérées du rappel de l'union parties de l'Irlande, ont échoué Le commerce, l'industrie se relèvent enfin. Des réformes pacifiques sont attendues, pour satisfaire au besoin de soulager le peuple, et pour entrer en des voies plus économiques d'administration.

La Russie, dès le premier moment qu'éclatent tant d'événements imprévus, déclare vouloir se protéger contre le danger de bouleversements, d'attaque, sans s'immiscer toutefois dans les affaires des pays étrangers: elle reste fidèle à cette déclaration, malgré toutes les provocations, malgré toutes les vicissitudes de la guerre et les mouvements politiques qui s'opèrent presque sur ses frontières. Par son attitude forte, et en même temps mesurée, elle a probablement sauvegardé cette année la paix générale et permis à l'horizon politique de s'éclaircir en quelques points: «car, — nous répétons ici les paroles d'un journal étranger, — en somme, l'année 1848 se termine mieux qu'on ne pouvait s'y attendre.»

Dans ces traits rapides nous avons omis de parler de deux états au Midi de l'Europe, de trois autres au Nord qui, de même que l'Angleterre, ont échappé au torrent qui semblait devoir entraîner le monde entier.

L'Espagne et le Portugal restaient en paix. De sourdes menées pourtant y furent découvertes, quelques attaques comprimées. La paix dont jouissaient ces deux pays, théâtres d'une série de révolutions sanglantes depuis le commencement du siècle, cette paix était-elle le fruit de la sagesse des peuples ou des gouvernants, ou la conséquence de l'épuisement après tant de mouvements successifs? On aime à croire à la première conjecture.

Au Nord, la Suède aussi sait se contenir, et en envoyant des secours au Danemarc pour protéger l'élément scandinave, mettre, du moins momentanément, un frein à la fougue guerrière des Germains et des Danois, qui avait failli se déchaîner sur toute la Baltique et qui avait déjà tant entravé le commerce même des neutres.

La Belgique, menacée la première d'être engloutie dans l'abîme révolutionnaire au milieu de la crise générale qui répondit aux événements de février, se ressouvient de ses plus beaux jours, elle sent vibrer toutes les voix du coeur qui la poussent à se maintenir, à apprécier son indépendance, sa vie à elle, ses progrès constitutionnels; la Belgique efface le dernier vestige des démêlés avec la Hollande, ce pays ami de l'ordre par excellence. Ensemble, ces deux états font l'admiration de l'Europe et s'ils ne peuvent se prémunir contre toutes les suites des convulsions à l'étranger; si le commerce, l'industrie, les finances s'en ressentent naturellement, du moins on n'y voit pas ces tourmentes, ces tentatives effrénées, ces jours néfastes qui ailleurs ont désolé l'humanité, bouleversé la société et qui laisseront des traces ineffaçables dans l'histoire et de bien amers regrets.

Bien plus, la Hollande a su profiter du mouvement général pour se doter de réformes dès longtemps demandées, fruits d'un mûr examen et d'un accord parfait entre le Roi et la nation; nous nous associons volontiers aux paroles par lesquelles un journal du pays termine une revue politique de l'année, ce journal s'exprime ainsi:

«La Néerlande a évité les commotions politiques, grâce à la sagesse de son Roi et au patriotisme de ses législateurs. Les voeux du peuple ont été exaucés avant qu'ils aient eu le temps de donner lieu à des manifestations inquiétantes. Guillaume II a prouvé qu'il était de son siècle, et qu'il n'était pas resté en arrière du progrès universel. C'est par suite de son initiative et sous ses auspices qu'une nouvelle constitution a été élaborée avec le concours de toutes les lumières du pays, au milieu du calme de la nation, restée fidèle à l'esprit d'ordre et de légalité qui la distingue si éminemment, et que venaient raffermir son attachement séculaire à la dynastie d'Orange-Nassau et la confiance illimitée que lui inspirait le caractère personnel de son souverain.

«Aujourd'hui la nation néerlandaise commence déjà à éprouver les heureux effets de son attitude calme et sage. Pour la première fois elle vient d'user du droit d'élire directement les hommes qui doivent la représenter dans l'enceinte législative, et cette épreuve s'est terminée tout à son avantage. Elle a montré qu'elle était mûre pour la liberté, et que chez elle l'exercice d'un droit est toujours l'accomplissement d'un devoir; nous avons la ferme confiance, qu'elle pourra bientôt se montrer à la hauteur d'une période législative dont dépendra en grande partie les développements des améliorations contenues en germes dans la nouvelle Loi-Fondamentale.

«Nous terminons cette revue en exprimant l'espoir que le noble exemple, donné par la Néerlande et la Belgique à l'Europe tout entière, portera enseignement à tant de peuples, et que partout ailleurs on apprendra à jouir de la liberté sans compromettre l'ordre, et à pratiquer le progrès sans porter atteinte à la stabilité des grands principes de l'organisation sociale. Puisse la sagesse des gouvernements prévenir désormais des explosions toujours fatales pour la prospérité publique; puisse, à son tour, la modération des peuples raffermir la société dans les voies nouvelles que lui trace le véritable progrès des idées.

«Alors peut-être l'année 1849 parviendra à détruire les germes de discorde et les éléments de dissolution que l'année 1848 lui a légués avec tant de profusion.»

Ajoutons à ce qui précède que deux objets surtout fixent maintenant l'attention publique en Hollande. L'une, c'est l'introduction d'économies, proposée par le ministère. C'est principalement la suppression de l'université d'Utrecht et le même danger qui menace l'académie de Delft qui trouvent une forte opposition, tant de la part de ceux qui se déclarent les défenseurs de ces établissements que de ceux qui veulent centraliser l'enseignement supérieur. Nous espérons que la mesure de la suppression projetée sera mûrement pesée, sous le rapport des intérêts de la science; car, nous disons hautement notre pensée, quelque obérée que puisse être le trésor par les événements survenus en 1848, la Néerlande agirait contrairement à sa plus grande gloire, à ses intérêts les plus chers en exagérant sous ce rapport les économies. La science est le phare des nations. Encouragée, bien cultivée, elle est féconde en résultats, qui ne laissent jamais de

faire prospérer matériellement aussi le pays qui, dans son propre sein et dans ses colonies, a besoin du concours de toutes les lumières pour faire croître de nouvelles ressources et avancer en tout du même pas que l'étranger. On peut affirmer sans porter atteinte à la dignité de la science que ce sont les progrès opérés depuis 1840 dans les études géologiques dans l'Amérique du Nord, où elles ont pour objet principal la recherche des richesses minérales, qui ont produit ces découvertes de mines d'or et d'argent, et d'autres trésors qui au commencement de 1849 impriment un mouvement si prodigieux au monde entier. En Angleterre, en France, en Allemagne on prépare des expéditions commerciales pour ces riches pays. On dirait d'un nouveau voyage des Argonautes à la découverte de la Toison d'Or! Nos journaux ont, de prime abord, éveillé l'attention de notre grand commerce et du public en général sur ces nouveaux gissements d'or, toutefois non pas dans le but assez vulgaire d'aller recueiller le précieux métal dans ces contrées lointaines, mais d'y expédier des bâtiments pourvus de vivres, outils, vêtements et autres objets de première nécessité, afin de nouer des rapports de commerce durables, bien plus productifs que les mines du Pérou, ou, comme l'on dira à l'avenir peut-être, de Californie. Les journaux engagent de même le gouvernement à envoyer un bâtiment de guerre dans ces parages pour y faire flotter de nouveau le drapeau que Brouwer, Maurice de Nassau et tant d'autres hommes illustres y déployèrent naguère à la grande gloire des Pays-Bas.

Oui, que l'esprit d'entreprise des Hollandais se fasse jour; ne nous contentons plus de glorifier nos ancêtres, suivons leurs pas dans les grandes combinaisons de commerce, dans le but de mettre à profit les enseignements de nos Stevins, de Geers modernes, et avouons que si la circonspection est une vertu de la plus grande valeur, elle ne doit pas exclure la hardiesse dans les conceptions, la fermeté dans l'exécution. Faire avancer le pays rationnellement, voilà où doivent tendre les efforts de toute âme patriotique!

L'autre objet qui appelle aujourd'hui l'attention publique, c'est la réunion prochaine des nouvelles chambres. Le Roi les a convoquées pour le 13 février prochain. Nous publions ci-après la liste des membres élus, ainsi que les candidats et les membres nommés pour la Première Chambre. Nous nous étendrons d'abord sur le

RAPPORT TOUCHANT LES ÉCONOMIES A EFFECTUER.

L'intérêt qui s'attache à ce rapport dont nous avons parlé plus haut, nous engage à en publier le résumé suivant, d'après le *Staats-Courant* qui a publié ce rapport au Roi, présenté en date du 13 novembre. Cette pièce est signée de tous les ministres.

Parmi les économies proposées nous remarquons la suppression de l'académie royale de Delft, le ministère n'approuvant pas le privilége qui a existé jusqu'à présent en faveur des élèves de cette académie pour les places de fonctionnaires aux Indes; par contre, comme il est nécessaire de conserver un établissement où puissent se former les ingénieurs civils et les architectes, l'académie de Breda sera agrandie dans ce sens et de nouveaux cours y seront institués pour les jeunes gens qui se destinent à l'architecture, au génie civil, etc. Cependant l'économie résultant de la suppression de l'académie de Delft n'influera pas sur le chiffre nominal des réductions du chapitre de l'intérieur, parce que les dépenses relatives à cet établissement ne figuraient sur le budget que pour mémoire et étaient soldées par les revenus des colonies.

Chapitre VIII. *Marine.* — Les économies indiquées par le rapport comme réalisables sur ce chapitre ne portent pas sur l'effectif des forces navales. Le ministère se borne à proposer: 1°. la suppression du chantier de Rotterdam et de la scierie à vapeur qui en fait partie; 2°. la suppression du magasin de vivres de Delfshaven; 3°. le transfert du dépôt du corps de mariniers, actuellement établi à Rotterdam, en un des établissements maritimes (Flessingue ou Willemsoord); par là le chantier de Rotterdam sera entièrement supprimé. Enfin le ministère propose d'affecter le produit annuel du pilotage, en maintenant le capital actuel de cette institution et déduction faite des dépenses annuelles, à augmenter les voies et moyens destinés à couvrir les dépenses de l'Etat.

Chapitre IX. A. *Dette nationale.* — L'époque actuelle semble peu favorable à une conversion qui aurait pour but de réduire les intérêts de la dette publique.

Chapitre IX. B. *Finances.* — Par la suppression du collége de conseillers et maîtres généraux de la Monnaie, par la simplification de l'administration de la garantie des ouvrages d'or et d'argent, et par la simplification de l'administration aussi bien des contributions directes qu'indirectes, le ministère calcule parvenir à une réduction d'environ fl. 120,000 sur ce chapitre. En outre, il se réserve d'obtenir des économies plus considérables sur le personnel, par l'introduction d'un autre système d'impôts.

Chapitre X. *Guerre.* — Le ministère fait remarquer que les fonds accordés par des budgets supplémentaires pour ce département n'ont pas été employés totalement et qu'il en restera probablement disponible une somme de fl. 425,000. Si la paix et la tranquillité sont conservées dans la Néerlande, il espère non seulement pouvoir se passer à l'avenir de tout budget supplémentaire, mais encore parvenir, dès l'exercice de 1849 à une réduction de fl. 1,269,000 obtenue sur les frais du département, les états-majors, l'administration militaire, le service sanitaire, l'académie de Breda, les diverses armes, le matériel, la remonte et les forteresses, dont le nombre sera réduit. Nous voyons, entre autres, que l'intention du ministère est de retrancher deux compagnies de dépôt d'infanterie, un régiment de cavalerie, une compagnie d'artillerie légère, une compagnie d'artillerie de campagne et deux compagnies d'artillerie de place, et de réduire en outre d'un dixième toute l'arme de l'artillerie ainsi que le bataillon de mineurs et sapeurs.

Chapitre XI et dernier. *Colonies.* — Ce chapitre figure sur le budget (de la métropole) pour un chiffre tellement minime qu'il n'est pas possible d'en obtenir une réduction quelconque quant à présent; seulement, on tâchera d'obtenir quelques économies par la réduction du personnel. Toutefois, le ministère croit devoir faire observer que le département des colonies peut réaliser et réalise déjà des économies très importantes dans l'administration coloniale, et que ces économies, quoique ne figurant pas sur le budget de la mère-patrie, aboutiront en définitive au profit du trésor.

Après ces divers développements, le ministère exprime l'opinion que la révision de la loi du 9 mai 1846 sur les pensions civiles doit faire l'objet d'un examen spécial et consciencieux. Il termine en ajoutant que si les bases proposées pour les économies à introduire dans l'administration de l'Etat obtiennent l'approbation du Roi, il lui semble nécessaire de procéder sans délai à la nomination d'un ministère définitif chargé de la réalisation de ce système d'économies. (Cette nomination a eu lieu depuis, voir le *Monit. d. Ind.*, II partie, pag. 112.)

LISTE des membres de la Seconde Chambre et des candidats de la Première Chambre des Etats-Généraux, avec indication des membres nommés parmi ces candidats [1].

	SECONDE CHAMBRE.	PREMIÈRE CHAMBRE.
NOORDBRABANT. (Le Brabant Septentrional).		
I *Bois-le-Duc.*	Mr. J. L. A. Luyben.	J. B. H. van de Mortel.
		L. H. Rouppe van der Voort.
II *Grave.*	Mr. J. B. Hengst.	Jhr. L. J. B. v. Sasse v. Ysselt.*
		F. J. T. de Bruyn.
III *Tilbourg.*	Mr. J. A. Mutsaers.	Jhr. L. J. B. v. Sasse v. Ysselt.
		Jhr. F. H. Verheijen.
IV *Heusden.*	C. Schiffer.	B. Verhey van den Boogaerd.*
		A. N. J. Hanedoes van Almkerk.
V *Helmond.*	J. B. Bots.	Jhr. L. J. B. v. Sasse v. Ysselt.
		F. J. T. de Bruyn.
VI *Eindhoven.*	J. F. van der Heyden.	Jhr. mr. M. A. J. van der Beken Pasteel.*
		Jhr. L. J. B. v. Sasse v. Ysselt.
VII *Breda.*	Mr. L. D. Storm.	Mr. J. C. van Mierloo HEzn.*
		Mr. C. F. Cuypers.
VIII *Zevenbergen.*	Mr. F. J. Jespers.	H. P. van der Dries.
		A. W. Smits.
IX *Bergen-op-Zoom.*	Mr. K. A. Meeussen.	Mr. H. van Berkel.
		Mr. L. A. Lightenvelt.*
GELDERLAND. (La Gueldre).		
I *Arnhem.*	Jhr. mr. J. T. H. Nedermeijer ridd. van Rosenthal.	Baron van Heeckeren van Enghuizen.*
		G. H. Andres.
II *Harderwijk.*	Mr. G. Groen van Prinsterer.	Mr. G. Groen van Prinsterer.
		Mr. H. F. van Meurs.*
III *Zutphen.*	Mr. W. H. Dullert.	H. J. 't Hooft.
		Mr. C. S. W. J. baron v. Nagell van Wisch.*
IV *Ruurlo.*	Mr. J. P. P. baron van Zuylen v. Nijevelt.	Mr. C. S. W. J. baron v. Nagell van Wisch.
		J. Kerkhoven.
V *Doetinchem.*	Jhr. J. A. C. A. van Nispen van Sevenaer.	Mr. C. S. W. J. baron v. Nagell van Wisch.
		Jhr. mr. C. E. J. F. van Nispen van Pannerden.*
VI *Elst.*	Mr. A. W. Engelen.	Mr. C. C. van Lidth de Jeude.
		Mr. J. Rau van Gameren.
VII *Nymègue.*	Jhr. G. E. G. C. K. Dommer v. Poldersveldt.	Jhr. Mr. C. E. J. F. van Nispen.
		Mr. H. van Berkel.
VIII *Zalt-Bommel.*	E. W. van Dam van Isselt.	H. W. bar. v. Aylva v. Pallandt v. Waardenburg en Neerijnen.*
		O. W. A. graaf Bijlandt van Marienweerd.
ZUIDHOLLAND. (La Hollande Méridionale).		
I *Leide.*	Mr. J. R. Thorbecke.	P. H. baron Taets v. Amerongen tot Natewisch.*
		Mr. G. P. van Outeren.
II *Leiderdorp.*	Mr. G. W. Verwey Mejan.	Jhr. mr. D. T. Gevers van Endegeest.*
		S. A. R. le Pr. Fréderic des Pays-B.
III *Gouda.*	Mr. G. M. v. d. Linden.	Mr. J. J. Holtzman.
		J. van Vollenhoven.
IV *Gorinchem.*	Mr. A. Boxman.	Mr. G. Groen van Prinsterer.
		Mr. L. C. Luzac.
V *Dordrecht.*	Mr. J. S. Lotsy.	S. A. R. le Pr. Fréderic des Pays-B.
		A. Vos.
VI *La Haye.*	Jhr. W. Boreel van Hogelanden.	E. van der Oudermeulen.
		Mr. J. A. Philipse.*
VII *La Haye.*	Mr. P. C. Schooneveld.	Jhr. N. J. Steengracht van Duivenvoorde.
		Mr. J. A. Philipse.
VIII *Delft.*	Mr. W. Wintgens.	Jhr. mr. H. J. Caan van Hoekenburg.
		C. Hoekwater.
IX *Rotterdam.*	E. P. de Monchy.	J. C. Baud.
		D. Blankenheym.*
X *Rotterdam.*	A. v. Rijckevorsel Hzn.	S. A. R. le Pr. Fréderic des Pays-B.
		M. A. F. H. Hoffman.*
XI *Schiedam.*	Mr. K. A. Poortman.	Mr. P. Loopuyt.
		S. Rijnbende.
XII *Ridderkerk.*	Mr. W. Wijnaendts.	O. B. 't Hooft.*
		Jhr. mr. L. F. baron Groeninx van Zoelen.*
XIII *Brielle.*	Mr. S. H. Anemaet.	A. Kwak van Zwartewaal.
		A. van Weel Dzn.
NOORDHOLLAND. (La Hollande Septentrionale).		
I *Amsterdam.*	Mr. M. H. Godefroi.	A. F. Insinger.*
		A. Ebeling.
II *Amsterdam.*	Jhr. mr. C. Backer.	B. A. baron Verschuer.
		S. P. Labouchère.
III *Amsterdam.*	Mr. F. A. van Hall.	D. Borski.*
		W. C. van Vollenhoven.*
IV *Amsterdam.*	Mr. J. S. van Naamen.	Jhr. mr. M. Deutz v. Assendelft.
		J. van Eik.
V *Amsterdam.*	J. Heemskerk Bzn.	Mr. C. Diemont.*
		Mr. J. Corver Hooft.*
VI *Harlem.*	Mr. W. H. van Voorst.	Jhr. L. J. Quarles van Ufford.
		Mr. C. Diemont.
VII *Alkmaar.*	S. A. de Moraaz.	A. Hoeuft van Velzen.
		P. Huidekoper.
VIII *Hoorn.*	E. F. Scheltinga Winterberg.	F. van der Oudermeulen.*
		Jhr. mr. P. van Akerlaken.
IX *Edam.*	Mr. W. J. C. v. Hasselt.	A. F. Insinger.
		F. van der Oudermeulen.
X *Zaandam.*	Mr. H. J. Smit.	H. van Beeck Vollenhoven.
		P. Huidekoper.
ZEELAND. (La Zélande).		
I *Middelbourg.*	Mr. J. J. Slicher van Domburg.	Jhr. mr. M. C. Paspoort van Grijpskerke.
		Mr. W. C. M. de Jonge van Ellemeet.*
II *Zierikzee.*	Mr. G. A. Fokker.	Mr. C. van der Lek de Clercq.*
		Mr. C. de Crane.
III *Goes.*	Ph. J. Bachiene.	J. G. J. van den Bosch.
		Mr. F. N. van der Bilt.
IV *Sluis.*	Mr. D. van Eck.	A. Kakebeeke.
		A. Pické.
UTRECHT.		
I *Utrecht.*	Mr. J. K. baron van Goltstein.	Jhr. mr. J. C. Martens van Sevenhoven.*
		W. H. de Heus.
II *Amersfoort.*	Mr. S. van Walcheren.	Jhr. mr. J. C. Martens van Sevenhoven.
		Mr. J. W. H. Bosch.*
III *IJsselstein.*	E. C. U. van Doorn.	F. H. Spengler.
		Mr. J. A. Grothe.
FRIESLAND. (La Frise).		
I *Leeuwarden.*	Mr. B. Albarda.	Mr. L. G. A. graaf van Limburg Stirum.*
		Jhr. G. R. G. van Swinderen.*
II *Dokkum.*	J. T. ter Bruggen Hugenholtz.	Jhr. G. R. G. van Swinderen.
		Mr. L. G. A. graaf van Limburg Stirum.
III *Heerenveen.*	Mr. N. van Heloma.	Mr. L. G. A. graaf van Limburg Stirum.
		Jhr. mr. P. B. J. Vegelin van Claerbergen.
IV *Sneek.*	P. J. Costerus.	Jhr. G. R. G. van Swinderen.
		Mr. S. v. Welderen bar. Rengers.*
V *Franeker.*	Mr. J. Dirks.	Jhr. G. R. G. van Swinderen.
		Mr. L. G. A. graaf van Limburg Stirum.
OVERIJSSEL.		
I *Zwolle.*	Mr. B. W. A. E. baron Sloet tot Oldhuis.	Mr. A. J. Vos de Wael.*
		Mr. J. A. van Roijen.
II *Kampen.*	Mr. A. J. Duymaer van Twist.	Mr. J. T. Roessingh Udink.
		Mr. J. A. van Roijen.
III *Deventer.*	Jhr. C. M. Storm van 's Gravesande.	Mr. W. H. Cost Jordens.*
		Mr. A. J. Vos de Wael.
IV *Almelo.*	Mr. D. Donker Curtius.	Mr. A. F. L. graaf van Rechteren Limpurg.
		Mr. W. H. Royer.
V *Enschedé.*	Mr. M. J. de Man.	Jhr. G. W. Bosch v. Drakestein.
		J. D. C. baron van Heeckeren van Wassenaer.*
GRONINGEN. (Groningue).		
I *Groningue.*	Mr. B. Wichers.	J. de Sitter.
		K. K. de Waard.
II *Onderdendam.*	G. Reinders.	G. Reinders.
		K. K. de Waard.
III *Appingadam.*	Dr. R. Westerhoff.	G. Reinders.
		J. Q. Cleveringa.
IV *Winschoten.*	J. F. Zijlker.	Mr. J. Freseman Viëtor.*
		Mr. H. J. Engelkens.*
DRENTHE.		
I *Assen.*	Mr. L. le comte v. Heiden Reinestein.	Mr. R. H. baron de Vos van Steenwijk.
		Mr. W. J. Tonckens.*
II *Hoogeveen.*	Mr. L. N. le comte van Randwijck.	Mr. W. J. Tonckens.
		Dr. H. J. Nassau.
LIMBURG. (Le Limbourg).		
I *Maastricht.*	Mr. E. J. H. Borret.	P. Regout.*
		L. Nijpels.
II *Roermond.*	Mr. J. L. M. Leclercq.	R. Magnée.
		L. F. H. Beerenbroek.*
III *Venlo.*	P. L. de Lom de Berg.	G. J. de Rijk.*
		P. C. Haffmans.
IV *Sittard.*	L. baron van Scherpenzeel Heusch.	Le comte O. d'Ansembourg.
		Jhr. L. L. G. M. de Villers de Pité.
V *Heerlen.*	2	Le comte O. d'Ansembourg.
		Jhr. L. L. G. M. de Villers de Pité.

1 Les candidats indiqués par un astérique sont nommés membres de la Première Chambre.

2 Par suite de l'option de M. le baron de Scherpenzeel pour Sittard, une nouvelle élection doit avoir lieu à Heerlen.

— Le mois de décembre dernier, le commandement général des troupes aux Indes a été conféré à S. A. le Duc Bernard de Saxe-Weimar, et a été nommé en même temps, aide-de-camp du Duc M. Beyerinck, capitaine de l'état major. Son Altesse est accompagné aussi du général-major M. Penning Nieuwland, chef de l'état major de l'armée des Indes. Le Duc, peu de jours avant son départ, a inspecté les troupes destinées aux Indes à Harderwyk, et il a su par sa bienveillance captiver l'esprit du militaire. Tout Néerlandais à qui les fastes militaires de son pays ne sont pas étrangères et qui connaît le travail sur la guerre de Java en 1811 que le Duc de Saxe-Weimar a écrit pendant les loisirs de la paix, n'accueillera pas les quelques critiques que l'on a entendu élever contre cette nomination, et admettra aussitôt qu'il ne s'agit pas ici d'un étranger. Le Duc est parti par Arnhem pour Mannheim et de là se rendra à Vérone et s'embarquera ensuite à Trieste pour Java.

— Dans la biographie de M. le général Riesz, insérée dans notre avant-dernier numéro, nous avons commis une erreur que nous nous empressons de rectifier. Nous disions qu'en 1824 le *lieutenant*-cononel Riesz crut devoir demander sa pension, etc.; cet officier était déjà *colonel* à cette époque, ayant été élevé à ce rang le 19 avril 1822. Il était lieutenant-colonel en 1819, et c'est dans ce grade qu'il assista à la 1re expédition de Palembang, sous le contre-amiral Wolterbeck.

Nous saisissons encore cette occasion d'ajouter à la biographie de M. Riesz que cet officier supérieur a été décoré en 1841 de l'ordre du Lion-Néerlandais.

— Le Roi, par arrêté du 15 novembre, a autorisé M. F. D. Cochius, lieutenant-général pensionné et ancien commandant de l'armée coloniale, aide-de-camp en service extraordinaire de S. M., à porter dans sa tenue d'officier-général l'épée d'honneur que lui a offerte le corps d'officiers de ladite armée.

— Par un arrêté de la même date, le Roi a nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire M. J. P. C. Ruloffs, en dernier lieu directeur-général des finances aux Indes néerlandaises.

— Le 9 janvier est décédé à la Haye M. C. R. Vaillant, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, conseiller à la Haute Cour des Pays-Bas M. Vaillant a rempli par intérim les fonctions de Gouverneur-général des Indes-Occidentales de 1816 à 1822 lorsque M. A. De Veer fut élevé à cette haute dignité.

— Nous devons la Vue de Paramaribo qui se trouve dans ce numéro du ***Moniteur des Indes*** à l'obligeance de M. H. Huygens, officier de la marine royale. Pendant un long séjour aux Indes-Occidentales cet officier s'est occupé à dessiner d'après nature une quantité de vues tant des villes que de plusieurs plantations situées le long des rivières de Surinam, Coppename Saramacca, etc. Nous apprenons avec plaisir que cette admirable collection de dessins sera publiée à la lithographie royale de M. Mieling à la Haye. D'après ce que nous avons été à même de voir des dessins de M. Huygens, nous pouvons assurer que cette collection formera un bel album (d'environ 40 planches), qui donnera une idée exacte de la colonie néerlandaise de Surinam. M. Huygens, auteur d'un ouvrage recherché sur la marine à vapeur, fera accompagner son album de quelques mots de texte comme explication des planches.

Relevé des récoltes à Java.

A. *Relevé des produits divers de la récolte de Java en 1848, qui jusqu'à la fin du mois de septembre dernier ont déjà été livrés pour le compte du gouvernement, et ceux qui restent encore à livrer.*

PRODUITS.		Déjà récoltés.	Récolte présumable.	TOTAL.	Observations.
Café,	picols.	704,279	107,825	812,104	(*) Reste encore probablement à la disposition des fabricants 195,890 picols. (2) On présume qu'il restera à la disposition des fabricants 35,500 livres d'Amsterdam. (3) Le relevé du tabac manque encore.
Sucre, (1)	»	413,253	584,850	998,203	
Indigo, l. d'Amst.		632,670	518,698	1,151,368	
Thé,	»	595,981	357,240	953,221	
Cannelle,	»	191,741	58,809	250,550	
Cochenille, (2)	»	22,105	28,085	50,190	
Poivre,	»	320,180	141,500	461,680	
Tabac,	»	»	»	»	

B. *Relevé des produits récoltés à Java pour compte des particuliers jusqu'au 30 juin* 1848.

PRODUITS.		Suivant le relevé précédent on présume qu'il restera des produits pour le compte du gouvernement à la disposition des fabricants.	Production nette pour compte des particuliers.		TOTAL.
			Déjà récoltés.	Récolte présumable.	
Café,	picols.	»	46,029	36,073	82,102
Sucre,	»	195,890	97,842	256,704	550,436
Indigo,(*) l. d'Amst.		»	»	»	»
Thé,	»	»	22,308	13,000	35,308
Cochenille,	»	35,500	28,000	32,310	95,810
Tabac, (*)	»	»	»	»	»

(*) Les relevés manquent encore.

NÉCROLOGIE. — M. JACOBSON.

Nous avons à consigner ici la mort d'un homme qui a joué un rôle très-distingué dans nos possessions d'outre-mer.

Le 27 décembre 1848 est décédé à la Haye M. Jacques Isidore Louis Levien Jacobson, fonctionnaire supérieur des Indes, chevalier de l'ordre du Lion-néerlandais.

M. Jacobson est né à Rotterdam le 13 mars 1799 d'une famille très-estimable. Son grand-père fut un des premiers négociants en thé, et son père, Isaac Levien Jacobson, avait embrassé le même état. Il fut courtier en thé à Rotterdam, et, selon le témoignage du fils, il possédait des connaissances peu ordinaires dans cette partie. Par ses constantes observations il avait acquis un tact infini pour connaître les qualités du thé. M. Jacobson, d'origine israëlite, a reçu son éducation en Allemagne. De retour dans sa ville natale, il entra dans la carrière de son père, et il serait inutile de dire qu'il profita largement des leçons de cet homme capable et instruit. Voici comment M. Jacobson s'exprime à cet égard dans la préface d'un de ses ouvrages: «Les leçons de ce noble père, de ce bon père dont la mémoire ne pourra jamais s'effacer de mon esprit, je puis en toute conscience les regarder comme la base des notions plus précises que j'ai acquises plus tard de la culture et de la fabrication du thé.» Vint enfin l'occasion de mettre en pratique les théories adoptées. M. Jacobson obtient l'emploi d'expert de la société de commerce pour l'article dont il est question. Il s'était persuadé qu'il s'agissait d'une des plus riches branches de l'agriculture, qui en même temps devait avantageusement influencer sur l'industrie et produire un avantage direct et indirect pour le commerce. «Il savait qu'en Chine presque tous les planteurs et les négociants en thé sont des hommes riches

et puissants, et que la célébrité dont jouit Canton comme ville commerciale et les richesses immenses qui depuis plus de deux siècles affluent de toute part dans cette province, ne doivent être attribuées qu'au seul produit du thé. » Il augurait donc les mêmes conséquences de cette culture pour Java et la mère-patrie, et de là son zèle infatigable pour tout ce qui pouvait contribuer au développement de ce produit agricole. Au mois de juillet 1827, ainsi quelques mois avant son arrivée aux Indes (2 septembre) on avait transporté du Japon à Java 500 arbustes de thé, qui furent plantés dans le jardin botanique du Gouvernement à Buitenzorg. M. Jacobson dans sa nouvelle qualité devait se rendre à Canton, et avant son départ pour la ville chinoise il reçut une invitation du Commissaire-général le vicomte Du Bus De Gisignies, qui lui enjoignit de recueillir en Chine tous les renseignements possibles sur la culture et la fabrication du thé. M. Jacobson s'empressa de satisfaire au désir du Commissaire-général et se donna beaucoup de peine pour acquérir une profonde connaissance de cette culture chez les Chinois. Chaque parole des marchands Hong et autres commerçants en thé fut saisie, étudiée et notée; il osa pénétrer dans l'établissement de la fabrication de thé à Honam; il réussit à tromper la jalousie nationale des Chinois, la vigilance de mille affidés qui entourent sans cesse la culture des plus grandes difficultés: il se fraya un chemin aux jardins et aux fabriques de Tingsoea, situés bien plus dans l'intérieur du pays que ceux de Honam. Il eut le bonheur de voir enfin ses efforts constants couronnés du plus beau résultat. Dix ans de sa vie furent employés en voyages consécutifs entre la Chine et Java où il réussit enfin à introduire plusieurs centaines de mille graines de thé et à transporter un assez grand nombre de Chinois, connaissant cette culture si difficile et si intéressante. Maintefois pendant ces voyages il s'était vu exposé aux plus grands périls, au point même, à certaine occasion, de compromettre sa vie pour le service du Gouvernement néerlandais où il était entré. Les mandarins s'efforcèrent de le faire prisonnier et firent une tentative de s'emparer du navire où il s'était embarqué avec des plantes et des Chinois; ils ne purent se rendre maître que de l'interprête Achung, qui plus tard fut délivré moyennant une somme de 500 piastres par le consul néerlandais M. Senn van Basel. — Toutes ces difficultés, tous ces dangers, M. Jacobson les méprisa, car il entrevoyait le moment où cette culture pourrait prospérer à Java. Le Gouvernement apprécia ses travaux assidus et pénibles, et couronna pour ainsi dire l'oeuvre de M. Jacobson en élevant cet homme entreprenant, ce fonctionnaire dévoué au rang d'inspecteur de la culture du thé.

M. Jacobson a écrit deux ouvrages intéressants sur cette culture, qui tous deux ont été imprimés à l'imprimerie du Gouvernement à Batavia. Le premier a paru en 1843 et porte le titre de *Handboek voor de Kultuur en Fabricatie van Thee* (Manuel du cultivateur et du fabriquant de thé), en 3 volumes, Le second, imprimé en 1845, est intitulé: *Handboek voor het sorteren en afpakken van Thee.* (Manuel de l'assortiseur et de l'encaissement du thé), 1 volume. Ces ouvrages sont le résultat des travaux assidus de l'habile inspecteur et méritent une attention spéciale de tous ceux qui s'occupent de la culture du thé. Le savant M. Sloet tot Oldhuis a accueilli très-favorablement ces ouvrages, dont il apprécie la haute portée dans son journal: *Tijdschrift voor Staathuishoudkunde en Statistiek* (Journal d'Economie politique et de statistique), Tom. III, pag. 257 etc. M. Sloet termine le compte-rendu de ces ouvrages, fruits de longues veilles de l'auteur, par un trait assez caractéristique, et tout en l'honneur de M. Jacobson: il conseille au Gouvernement de lui décerner pour titres de noblesse, un arbuste de thé.

L'établissement que M. Jacobson a fondé à Meester-Cornélis, près Batavia, est, suivant le jugement d'hommes compétents, d'une grande importance pour la culture. Les essais faits par les professeurs MM. Mulder et De Vriese du thé cultivé à Java ont été très-satisfaisants, et ces savants, en témoignant leur satisfaction à ce sujet, ont hautement loué la voie que M. Jacobson a suivie pour établir et perfectionner une culture si longtemps inconnue pour les détails.

Nous avons donné dans le *Moniteur des Indes*, vol. II, pag. 24, d'après les relevés de M. Jacobson, les chiffres qui démontrent le progrès de la culture du thé à Java; le produit borné en 1833 à 335 kilos, s'était accru en 1840 à 87026 et en 1844 à 167875 kilos.

D'abord le thé de Java jouissait d'une grande réputation; M. Jacobson le préféra même pour la valeur intrinsèque au thé chinois qui, comme on a lu encore tout récemment dans les journaux anglais, n'est pas toujours exempt d'altération pernicieuse pour la santé. Plus tard, par certain retour de l'opinion, le thé-Java a été quelque peu délaissé; M. Jacobson se proposa de démontrer que, par quelques modifications ultérieures à la fabrication, le produit de cette île pourrait facilement reprendre faveur. Il conseille déjà dans ses ouvrages de hausser la main-d'oeuvre des hommes et de baisser celui des femmes et des enfants; il désire que le planteur fasse de son mieux pour rendre agréable la vie des laboureurs et ouvriers, de les faire habiter gratuitement des maisonnettes, etc. Enfin il se montre autant parfait praticien que profond théoricien, et bien des fois le produit considérable des ventes du thé-Java sur nos grands marchés a offert le meilleur résultat des travaux de cet homme éminent.

Il était venu en Hollande il n'y a que peu de mois, avec la mission de s'entendre avec le Gouvernement central pour mettre à exécution ses projets d'amélioration. Malheureusement il avait apporté des Indes le germe d'une maladie qui empira de plus en plus: et à laquelle il succomba encore dans la fleur de l'âge.

M. Jacobson s'est marié à Batavia, le 11 octobre 1838, avec Mlle. Anne Marie van Hemert, petite-fille du célèbre professeur Paul van Hemert, et de ce mariage sont issus cinq enfants. Nous n'avons pas besoin de dire que cette famille est plongée dans un deuil profond, partagé par tous les parents et amis de M. Jacobson.

On reconnaîtra par cette esquisse rapide que la mort de M. Jacobson est une perte sensible pour le pays. Le zèle désintéressé de cet estimable fonctionnaire pourra de tous temps servir de modèle: M. Jacobson, malgré ses travaux constants, malgré ses veilles et ses peines, n'a pourtant pas fait fortune; voilà certes une preuve de haute probité et de loyale conduite. Espérons qu'on lui trouve un digne successeur, afin que ce qu'il a élevé avec tant de peines ne soit pas négligé ou détruit, et que

ses travaux portent constamment les fruits qu'il a si ardemment désirés.

— On nous comunique la note suivante sur

LA PRODUCTION DU COTON AUX INDES.

Le rapport du comité de la Chambre de Communes en Angleterre touchant la culture du coton aux Indes, ainsi que les pièces y annexées, vient de sortir des presses de l'imprimerie du Parlement. Ce rapport constate que de tous les témoins entendus par le comité quinze parlaient avec connaissance personnelle de l'état des Indes et de la situation du service de la Compagnie des Indes-Orientales, dans les branches diverses. Le comité n'a pas jugé utile d'entrer dans un narré historique minutieux relativement à l'extension de la culture du coton aux Indes dans les temps reculés, ou de tracer d'une manière quelque peu détaillée les différentes mesures qu'a prises la Compagnie Orientale afin de stimuler le produit de cet article. Il appert que sur une grande partie de la Péninsule de l'Inde depuis des siècles le coton a été produit en grandes quantités, principalement pour la consommation de la population regnicole. La consommation intérieure dès les temps anciens a été vraiment énorme, et depuis plusieurs années des quantités considérables ont été exportées de ces contrées pour la Chine et l'Angleterre. Le comité, agitant la question de savoir si la culture du coton aux Indes pourrait être matériellement augmentée et s'il serait possible de soutenir la concurrence avec l'Amérique, donne comme le résultat de son mûr examen de cette question, examen basé sur les opinions acquises par des personnes qui ont pendant longtemps résidé aux Indes, que la culture du coton peut recevoir réellement une extension considérable, et que la qualité en peut être avancée au point de pouvoir soutenir franchement la comparaison avec le produit des Etats-Unis.

Les essais faits pour améliorer la culture du coton indigène ont clairement établi que non seulement la plante américaine vient mieux aux Indes et d'une manière plus favorable au fabricant européen, mais qu'elle peut être cultivée sur des terres plus ingrates que celles exigées pour le coton indien, circonstance qui influe naturellement sur les prix. Dans la Présidence de Bengale, les provinces du nord-ouest et le grand district cotonnier de Broach, ni dans la Présidence de Bombay, aucun succès n'a été obtenu jusqu'ici dans la culture du coton américain; mais il a été introduit avec le plus beau résultat dans le pays (sud) du Mahratta, dans la présidence de Bombay et dans la province de Coimbatoor. Tandis que les résultats de ces expériences ont satisfait le comité quant à la force productive de l'Inde pour approvisionner l'Angleterre de coton d'une qualité supérieure et en quantité illimitée, d'autre part, le comité se croit obligé de constater qu'il ne compte nullement que ces seules mesures puissent beaucoup étendre la culture ou améliorer la qualité sous tous les rapports. Il pense que l'affaire doit être mise en train par des capitalistes et par des hommes entreprenants, et c'est principalement, sinon exclusivement au capital et à l'intelligence britanniques que l'on en doit appeler pour rendre les améliorations de la qualité permanentes, et pour augmenter le produit. Après être entré en quelques détails et après s'être attaché particulièrement à discuter les obstacles qui s'opposent encore au progrès du commerce de coton aux Indes, à défaut des moyens efficaces de communication intérieure, le comité termine ainsi son rapport:

« En jetant un coup d'œil général sur l'affaire soumise à son examen, votre comité exprime avec une grande satisfaction l'opinion qu'il n'existe point d'obstacles insurmontables pour l'amélioration du caractère et des habitudes de la population indienne. On peut tenir comme avéré que cette population n'est pas aussi disposée à changer facilement de coutumes, et adopter de nouveaux modes de culture et de travaux que les habitants d'autres contrées; et il est notoire aussi que beaucoup d'indigènes ici sont insouciants, se couvrent facilement de dettes par les extravagances dans la vie domestique ou dans d'autres occasions, surtout pour la célébration de cérémonies religieuses qui demandent de grandes dépenses. Mais, d'autre part, il est établi par l'ensemble de faits évidents, que si l'on peut promettre franchement des succès puissants, et donner l'assurance positive d'une récompense de leurs efforts, les indiens se mettront à l'oeuvre avec fermeté, au point même d'abandonner totalement les coutumes auxquels ils sont le plus attachés. Il est constant encore que la population a beaucoup d'aptitude à s'initier au commerce européen, et on n'a pas besoin de rappeler que plusieurs fonctions qui demandent de la responsabilité se remplissent actuellement par des regnicoles, et que dans les villes de commerce des Indes plusieurs maisons se composent en partie, sinon entièrement de personnes du pays. Votre comité termine en vous exprimant l'opinion que, par l'encouragement constant accordé aujourd'hui par le gouvernement de l'Inde, et en mettant à profit toutes les ressources qui se trouvent sous la main, il peut être éventuellement ouvert aux fabriques de ce pays un chemin d'approvisionnement de coton d'une qualité très goûtée des manufactures anglaises; ce qui, en multipliant les pays de production, rendra les fabricants moins dépendants des chances de mauvaises récoltes, et aura le double effet d'égaliser le prix de la matière première et de diminuer ces fluctuations du marché qui se sont présentées depuis quelques années et ont agi d'une manière si pernicieuse sur nos populations manufacturières. »

Lexiologie indo-européenne

OU

Essai sur la science des mots

SANSCRITS, GRECS, LATINS, FRANÇAIS, LITHUANIENS, RUSSES, ALLEMANDS, ANGLAIS, ETC.

par M. J. CHAVÉE.

ANALYSE DE CET OUVRAGE.

(Voir ce volume du *Mon. des Indes*, 2e Partie, pag. 105.)

L'étude comparative et raisonnée des langues, à l'aide d'une méthode sûre et facile, est l'une des nécessités de notre époque. Dans quelques années, très peu de jours suffiront pour se rendre d'une extrémité à l'autre de l'Europe: les peuples auront conquis le moyen de se voir, il faut qu'ils préparent le moyen de se comprendre. S'il existe une méthode rationnelle d'apprendre les langues, il faut qu'elle se géné-

ralise rapidement, en se substituant, aux vieilles méthodes, qui nous font passer de longues années sur les bancs des écoles, pour connaître très imparfaitement les langues anciennes et les langues modernes. Or, cette méthode rationnelle existe, elle est le dernier résultat des travaux importants de la *Linguistique*. Fondée sur la philosophie et sur l'histoire, cette science a non seulement porté les plus vives clartés dans le dédale de nombreux idiomes, mais elle a rendu d'importants services à l'histoire des races humaines ou à l'*ethnographie*. La linguistique a pu compléter les données rationnelles sur l'origine et la vie de certains peuples, et même pour quelques-uns d'entre eux, comme pour les anciennes peuplades noires de l'Égypte, elle a suppléé à l'absence de toute tradition. [1] « L'érudition moderne, a dit avec justesse M. Villemain, est venue, après 4000 ans, renouer entre des peuples éteints le lien qu'ils n'avaient pas aperçu eux-mêmes durant leur passage sur la terre. » [2]

L'étude des langues classiques, ou la philologie proprement dite, a été entièrement renouvelée par la linguistique. Elle l'a fait sortir de ses anciens errements en lui fournissant des données certaines sur les causes et les lois de l'immense majorité des formes lexicales et syntaxiques en lui découvrant les secrets de l'organisme du mot et de la phrase dans les principaux systèmes de langues, en lui apprenant enfin à composer des grammaires et des dictionnaires raisonnés.

Mais le résultat à la fois le plus beau et le plus fécond des recherches linguistiques a été la découverte et la démonstration de l'identité primitive des langues de l'Europe et de l'Inde (le Basque et le Finnois exceptés); car on a prouvé par un parallèle rigoureux des mots et de leurs flexions que les idiomes indous (Sanscrit, Pacrit, Pali, Bengali, etc.), persans, pélasgiques (Grec, Latin, etc.), slavons, teutoniques et celtiques, sont tous issus d'une même souche indienne et n'ont au fond qu'un seul vocabulaire et une seule grammaire.

Cette importante découverte a mis enfin un terme aux divagations, aux vaines théories et aux conjectures hasardées des étymologistes *purs*. Développée par les G. De Humbolt, les Bopp, les Graf, les E. Burnouf, les Ch. Becker et les Bensey, elle a donné naissance à une véritable *Lexiologie indo-européenne*, c'est-à-dire à la science de l'organisme et des variations des vocables sanscrits, persans, grecs, latins, allemands, russes, etc.

Il est vrai qu'avant les précieuses données de la lexiologie indo-européenne, de savants philologues avaient compris l'importance et l'utilité pratique de l'étude *généalogique* des mots. Ils groupaient avec soin, et autant qu'ils le pouvaient dans l'ordre de leur filiation, les mots dérivés autour de leur racine vraie ou supposée. Ils avançaient avec raison que la mémoire ne conserve fidèlement, sous le double rapport du sens et du son, que les formes orales rigoureusement classées, systématisées par l'intelligence. De là les dictionnaires raisonnés d'Henric Estienne et de Bergman pour le Grec, de Scheller et de Kærcher pour le Latin.

Mais comme ces savants philologues manquaient souvent de faits positifs, des analogies certaines, il leur arrive de faire des conjectures et d'oser deviner. Or, en linguistique, il faut renoncer aux conjectures. — Quand les termes de comparaison manquent, et que toutes les lois de l'analogie n'apportent aucune lumière sur l'origine ou sur la transformation de tel mot gâté, désorganisé, méconnaissable, il vaut mieux se taire et savoir ignorer. Mais en dehors d'une centaine de vocables, dont la généalogie semble ne pouvoir être donnée d'une manière certaine, l'analyse et la comparaison rigoureuse des mots indo-européens et de leurs éléments constitutifs permettent aujourd'hui de décrire les fonctions de ces éléments dans l'organisme du mot et les transformations qu'ils peuvent subir, soit en se développant, soit en passant de peuple à peuple, soit enfin par l'influence de l'usage et des circonstances intellectuelles et morales chez le même peuple. Il y a donc une physiologie de la parole indo-européenne. Il y a donc une science des lois de l'organisme, du développement et des variations, des mots de l'Inde et de l'Europe, sur laquelle on doit placer la méthode rationnelle d'enseigner et d'étudier les langues. Eh bien! il faut vulgariser cette science, il faut l'incarner dans l'intelligence des jeunes gens, il faut la faire briller de tout son éclat. L'esprit humain veut apprendre et connaître. Il ne lui suffit pas de savoir que tel mot signifie telle chose; il faut qu'il sache le *pourquoi* et le *comment* de cette signification.

Or, qu'est-ce que le Grec et le Latin que l'on nous enseigne au collége ? Ce sont des langues indo-romanes ou pélasgiques, c'est-à-dire deux branches-sœurs du grand arbre linguistique indo-européen, dont la branche principale, nourrie et cultivée sur le sol même de l'Inde, a produit la langue sacrée et littéraire des Indous, la langue sanscrite.

Les formes sanscrites, grecques et latines ne sont pas arrivées jusqu'à nous dans toute leur pureté primitive. Mais si le vocabulaire de chacune de ces trois langues-sœurs renferme des mots gâtés et corrompus par l'usage, le lexicologue, en comparant continuellement les formes du même mot dans ces trois langues, sait, à l'aide de ces recherches comparatives, expliquer une forme par l'autre, et arrive, par une savante analyse, à saisir la valeur essentielle, fondamentale, raisonnée de chaque mot. Les vocables grecs et latins s'étant en général conservés moins purs que ceux du sanscrit, il en est résulté que, pour comprendre la valeur réelle des formes de ce langage, il faut s'aider du sanscrit. Le vocabulaire sanscrit introduit dans l'enseignement des langues classiques ne viendra donc pas apporter de nouvelles difficultés à ces études; il formera, au contraire, le lien rationnel de leur enseignement, aplanira les écueils dont elles sont hérissées et ne demandera plus à l'élève que deux à trois ans d'études pour connaître profondément l'organisme du langage. Or, connaître l'organisme du langage indo-européen, c'est posséder dans son intelligence les données nécessaires pour apprendre avec une merveilleuse facilité les langues modernes qui en sont issues; c'est acquérir le *don des langues*, c'est devenir polyglotte, c'est être Européen en même temps que Français [1].

La science de l'organisme du langage devrait donc faire partie essentielle de notre enseignement de second degré.

Ce *desideratum* est dans la pensée des orientalistes et de tous les philologues intelligents; il s'est assez répandu pour qu'il devienne bientôt une réalité pratique. Aussi applaudissons-nous au premier essai d'un cours de ce genre, fait depuis quelque temps à Paris.

Le directeur d'un des meilleurs colléges de Paris, M. l'abbé Göschler, sachant sans doute, comme l'a dit l'auteur de la première grammaire sanscrite publiée en France, que « la connaisance du sanscrit conduira à une méthode d'enseigner le Latin tout autre que celle qu'on suit; » et n'ayant pas oublié le mot plein de vérité d'Eugène Burnouf à Desgranges: « Nous savons mieux le latin depuis que nous savons le sanscrit, » M. Göschler a, disons-nous, inauguré au collége Stanislas un cours de lexiologie indo-européenne.

C'est à M. l'abbé Chavée, connu dans le monde savant par ses ouvrages de linguistique, que fut confiée cette chaire importante.

Invité à assister à la séance d'ouverture, nous avons eu l'occasion de pressentir que le cours de M. Chavée offrirait un intérêt soutenu. Nous l'avons suivi et nous n'avons pas été trompé dans notre attente. Le lecteur en jugera par l'analyse que nous allons en donner.

La science du mot, la *lexiologie* [2], ainsi que l'appelle M. Chavée,

[1] Bock, *Les premiers habitants de l'Egypte.* (Die aelteste Bewohner Ægyptens. Berlin, 1845).

[2] *Préface du dictionnaire de l'Académie* (1835).

[1] C'est de cette façon que le célèbre Bilderdijk comprit chez-nous surtout la linguistique; et il a su tirer de la langue hollandaise, en remontant aux origines, des trésors immenses. *Note de la Réd.*

[2] Le terme lexicologie, employé par quelques philologues, est un mauvais mot: c'est *lexis*, et non *lexikos* ou *lexikon*, qui signifie vocable, expression. La forme *lexilogie*, qu'on trouve dans quelques grammaires, ne vaut pas mieux: *lexis* fait au génitif *lexios*, c'est donc *lexiologie* qu'il faut dire, comme on dit *physiologie* et non point *physilogie*.

présente, comme les autres sciences, deux parties distinctes : 1°. les principes, 2°. l'application de ces principes. L'étude des lois qui ont présidé à la formation, au développement et aux variations des mots constitue la première partie du cours de lexiologie. La classification naturelle des mots, l'étude de chaque classe, de chaque ordre, de chaque famille et de chaque individu, c'est-à-dire l'application des lois précédemment exposée, tel est l'objet de la seconde partie.

Après avoir jeté un coup-d'oeil rapide sur le système de langues propres à chaque race, M. Chavée esquisse à grands traits les caractères distinctifs des idiomes indo-européens. Il détaille avec soin la physiologie de l'appareil oral et des sons articulés et non-articulés (syllabes qui ne contiennent pas de consonnes) qu'il a produits dans l'Inde et dans l'Europe.

L'histoire des alphabets, telle que l'a développée M. Chavée, a offert le plus haut intérêt. Nous n'avons jamais rien vu d'aussi complet dans les ouvrages paléographiqus allemands des Ewald, des Gesenius, des Lepsius. Il est en effet très remarquable que les Indous aient adopté tout d'abord une écriture phonétique dont les lettres peignaient la position des organes de la bouche dans la formation de chaque son, et que les Chaldéens, les Phéniciens, etc., auxquels les anciens Pélasges (Indo-Européens) ont emprunté leur alphabet, se soient servis d'une écriture originairement symbolique dont chaque hiéroglyphe, au lieu de signifier un objet ou une idée, ne représentait plus que la première syllabe du nom de cet objet [1].

Il résulta de cet étrange accouplement que la langue indoue, si riche en sons (quarante-neuf ou cinquante), s'écrivit en Europe et sur les côtes occidentales de l'Asie-Mineure avec un nombre de signes (vingt-deux) relativement trop restreint.

Aussi les Grecs, les Romains, et plus tard les Slavons (Polonais, Russes) eurent-ils une peine infinie à faire cadrer la richesse de leur langage indo-européen avec les alphabets chaldéens qu'ils adoptèrent et qui sont parvenus jusqu'à nous.

Le professeur passa ensuite à la formation des mots primitifs : 1°. interjections, 2°. pronoms, 3°. verbes ou racines verbales monosyllabiques.

Après avoir développé, sous le double rapport psychologique et physiologique, le rôle que jouent les gestes dans la manifestation des impressions perçues, M. Chavée montra l'analogie qui existe entre les syllabes ou gestes de la bouche et la mimique des autres parties du corps, de manière que dans le langage primitif l'une était forcément le complément de l'autre. Dans le pronom primitif, la syllabe n'est que l'accompagnement sonore du geste indicatif : MA, moi ; TWA, toi ; I, ceci ; KA, qui ? quoi ?

Et comme la formation d'un mot suppose l'existence de deux êtres de même espèce mis en présence l'un de l'autre, et comme entre deux êtres de même espèce les sensations produites par le mouvement des corps extérieurs sont nécessairement analogues, on comprend qu'ils fassent le même geste pour exprimer la même sensation. Par conséquent, les gestes de la bouche constituant des signes sonores et les gestes des autres parties du corps constituant des signes muets, deviennent mutuellement saisissables, et sont compris par les deux interlocuteurs.

M. Chavée distingue trois points essentiels dans la création des verbes primitifs :

1°. Perception à deux ou à plusieurs, d'une même impression sensitive, EFFORT ou BRUIT (car le langage ne peut rendre directement les impressions visuelles) ;

2°. Geste oral spontané, constatant et vérifiant chez tous la perception de cette même sensation ;

3°. Répétition volontaire de ce geste oral, pour rappeler plus tard cette sensation ou quelque idée analogue. Ici commence l'art de la parole.

Le professeur prouva que, dans sa forme primordiale, le verbe primitif indo-européen était essentiellement une seule syllabe, comme TA, TI, TU, souvent redoublée, comme dans TAT ou TATA, etc. Né de la sensation dont il est l'écho spontané, ce mouvement sonore est ensuite répété dans le but de rappeler non-seulement la sensation qui le provoqua, mais encore les idées qui ont avec cette sensation une analogie ou une connexion facilement saisissable ; il est à la fois verbe [1] et nom, car il rappelle et l'action perçue, et l'être permanent qui fait, reçoit ou sert à faire cette action [2]. Bien entendu qu'il ne s'agit ici que des racines verbales primaires, comme PA, PI, PU, TA, TI, TU, MA, MI, MU, etc., racines, d'où sont sortis, par la dérivation et la composition, tous les verbes conjugués, tous les noms (substantifs et adjectifs), une bonne partie des préfixes (prépositions inséparables), et presque tous les adverbes de qualité, de manière et de quantité.

Or, nous l'avons déjà dit, le verbe primitif ne peut peindre directement que des impressions faites sur nos sens. Il y a plus, n'ayant d'autres ressources que celle des sons et des mouvements, le langage ne rend à proprement parler que les impressions tactiles et auditives.

Aussi le langage assimile-t-il les impressions produites sur le tout en général à celles faites sur les organes particuliers du goût, de l'odorat, et les perceptions de l'ouïe à celles de la vue.

Le rayon lumineux est assimilé à l'onde sonore : pour le langage la lumière est éclatante, comme le son est éclatant.

L'action des molécules sapides et odorantes sur les organes du goût et de l'odorat est assimilée à l'action des corps extérieurs sur la peau (tact) ; une saveur est piquante, comme une ronce est piquante ; — une odeur peut irriter la membrane pituitaire, comme une brosse de chien-dent irrite la peau.

On le sait, les difficultés que présentent les sciences sont de beaucoup diminuées par une classification raisonnée des faits. M. Chavée devait donc rechercher le meilleur classement des racines verbales. C'est ce qu'il a fait de la manière suivante :

1re *division :* FAIRE EFFORT.	1e classe. PRESSER-JOINDRE.	racines verbales imitant ou rappelant un effort compressif, un serrement.
	2e classe : TIRER-TENDRE.	racines verbales rappelant un effort expansif, une tension, une extension, un tiraillement.
2me *division :* RETENTIR.	3e classe : FRAPPER-FENDRE.	racines verbales imitant ou rappelant une explosion, un brisement, une rupture.
	4e classe : CRIER-CHANTER.	racines verbales imitant les cris et des chants.
	5e classe : SOUFFLER-VIVRE.	racines verbales constituées par quelques imitations du souffle, du bruit des vents.

1 Ainsi, le signe △ (porte ou entrée de tente) était appelé dans les langues chaldéennes *daleth* (porte). Plus tard, le système phonétique chaldéen adopta ce signe pour représenter les syllabes DA, DE, etc., c'est-à-dire le premier son du mot *daleth*, prononcé par les Grecs *delta*.

1 Le verbe étant, d'après nos grammairiens, le mot qui peint l'action, l'imitation orale d'un bruit ou d'un effort est essentiellement un verbe, rien qu'un verbe, car elle ne rappelle directement que l'action perçue ou l'impression causée sur nos sens par le mouvement des objets extérieurs, Ce n'est que secondairement, bien que par une dépendance nécessaire, que la racine-verbe ou la racine verbale représente l'être ou la *substance*, cause, moyen ou effet de la sensation, et remplit ainsi les fonctions de nom ou *substantif*.

2 Dans les langues de l'orient de l'Asie (chinois, japonais, etc.), le même monosyllabe joue encore très-souvent le triple rôle de verbe, de substantif et d'adjectif.

Les imitations de la première division s'adressent principalement à la sensibilité tactile, tandis que les imitations des trois dernières classes s'adressent plus spécialement à la sensibilité de l'ouïe. D'un côté, c'est l'effort qui est imité et rappelé; de l'autre, c'est le bruit, le son, etc. AGIR, ou faire un effort, résume tous les sens des deux premières classes; RETENTIR comprend toutes les significations des trois dernières.

M. Chavée a le premier compris et démontré cette double valeur fonctionnelle de la syllabe renfermant une consonne sourde, (*pe*, *te*, *ke*, *be*, *de*, *gue*) ou roulante (*re*, *le*) par le double mouvement qui la constitue. Chaque syllabe est en effet, d'abord un mouvement de compression: c'est l'action de la langue pressant contre les dents (TA, DA, NA), ou contre le palais (GA, KA); — c'est encore l'action des lèvres pressées l'une contre l'autre (PA, BA, MA); — c'est enfin la compression convulsive et prolongée de la langue contre les dents du palais (RA, LA). En outre ce mouvement de compression de la bouche est suivi d'un bruit explosif, fort lorsque la compression a été forte (PA, TA, KA, RA), faible lorsqu'elle a été faible (BA, DA, GA, LA).

Il y a donc dans chaque syllabe:

1°. Un effort (compressif ou expansif), partant de la sensibilité tactile et s'adressant à elle; 2°. une explosion plus ou moins forte, tantôt brusque et tantôt prolongée, s'adressant plus spécialement à la sensibilité auditive.

Exemples indiquant le double rôle que peut jouer une même *syllabe comme* EFFORT *de pression ou de tension.*

DA (effort compressif).

DA, signifie en sanscrit serrer, tenir, prendre et faire tenir, donner; — DAS, serrer, lier; — DAM, dompter, dominer. = Gr. *ἰΔΗμι*, je lie, — *διΔΩμι*, je fais tenir, je donne; — *ΔΑΣυς*, serré, épais; — *ΔΕΣμος*, lien; — *ΔΑΜαω*, *ΔΑΜναω*, je comprime, je dompte. = Lat. *DAre*, faire tenir, donner; — *DOnum*, d'où *DOnare*, don, ce qui est donné; — *DENSus*, serré, dense; — *DOMare*, lier, dompter. [holl. *dempen*]

Tandis que,

DA (bruit explosif).

DA signifie, dans la même langue, fendre, séparer brusquement; DU ou DAU ont la même signification; — DAC, mordre; — DAKS, fendre, détruire. = Gr. *ΔΑιω*, je tranche, je coupe; — *ΔΑΚνω*, je mords; — le nom de nombre *ΔΥω*, lat. *DUo*, sanscrit DWA, DWI, [holl. *twee*] n'a pas d'autre origine.

D'un côté:

TA (geste de pression et de tension).

TA (TAN), serrer, tenir, tendre; — TAK, lier; — TU, TWA, TWAC, serrer, fermer, enfermer, couvrir. = Gr. *TEINω*, pour *TENιω*, je tends, je fais effort, je suis attaché à. = Lat. *TENere*, tenir, être attaché; — *TEndere*, *TEGere*, couvrir; — *TEXere*, entrelacer, tisser (sanscrit TWAC et TWAKS). [holl. *twijnen*]

De l'autre: TA (geste d'explosion).

TA, TU, TWA, frapper, fendre, tailler; — TAKS, TWAKS, fendre, tailler; — TUD, frapper, détruire; — TAM, fendre, tailler, supplicier, effrayer; — TAP, TUP, frapper, taper, détruire, darder, briller, brûler. = Gr. *TYKος*, marteau de sculpteur; — *TEKTνω*, celui qui taille ou travaille sur le bois; — *TEMνω*, *TAMνω*, je fends, je coupe; — *TOMος*, morceau, partie; — *TOMη*, section; — *TYΠτω*, je frappe, je fends. = Lat. *TUNDere*, *tuTUdi*, frapper, détruire; — *TEMnere*, couper bas, rejeter; dans le composé *conTEMnere*, rejeter, mépriser.

Ces exemples suffisent, croyons-nous, pour faire comprendre comment une même syllabe primitive peut signifier tantôt PRESSER-JOINDRE (1er classe) ou TIRER-TENDRE (2e classe); — tantôt FRAPPER-FENDRE (3e classe), selon qu'elle est considérée par la personne qui s'en sert comme geste tactile ou comme geste sonore. Au lieu de choisir ces exemples dans l'ordre TA-DA-NA (dento-linguales), nous aurions pu les prendre également soit dans l'ordre PA-BA-MA (labiales), soit dans l'ordre GA-KA (palatolinguales), soit enfin dans l'ordre RA-LA (linguales), et nous y eussions retrouvé la même dualité de signification.

Nous dirons peu de chose des deux dernières classes.

Dans les imitations de cris et de chants (4e classe), l'imitation est parfois si fidèle, qu'elle devient une quasicopie du son perçu (onomatopée). Le COAssement des grenouilles, le CROAssement des corbeaux, le MIAUlement du chat, etc., etc., sont des imitations frappantes. [holl. *gekwaak*, *gekras*, *gemaauw*.]

Les consonnes aspirées (PH, DH, RH), les sifflantes (F, V, S, CH) et la nasale N, qui vibre dans les narines, imitent et rappellent dans le système indo-européen le souffle, le vent, la respiration etc. (5e classe). Après souffler, enfler, gonfler, le sens le plus curieux de ces racines est sans contredit *respirer-vivre* (*spiritus*, *anima*, *ψυχη*, *φρην*, souffle, âme), puis *exister-être*, si bien que, par exemple, AS, en sanscrit, signifie à la fois souffler, (comme le prouve ASU, souffle) et exister, d'où la conjugaison ASmi, je suis; — ASi, tu es; ASti, il est, etc.

Un mot encore sur une variation de sens que présentent un grand nombre d'espèces dans chaque classe de racines verbales. L'idée de *mouvement* inhérente à toute racine verbale devient souvent l'idée principale, tandis que *presser*, *tirer*, *frapper*, *crier*, *souffler* (directement rendues par la racine), ne s'y rattachent que d'une manière secondaire pour indiquer le mode du mouvement. De là: *se mouvoir en faisant effort* (de faire effort), *se mouvoir en tournant*, tournoyer (de courber, tourner); — se mouvoir en frappant (de frapper; — se mouvoir en bourdonnant (de bourdonner); — se mouvoir en soufflant fort (courir), de souffler fort. Il suffit d'ouvrir un dictionnaire sanscrit pour être frappé de la fréquence de cette variation.

Nous venons d'indiquer rapidement le mode de formation du mot. Arrêtons-nous un instant sur la manière dont il se développe, ou sur les différentes évolutions que présente son organisme. Il s'agit toujours ici du mot par excellence, du verbe nom ou de la racine verbale.

La racine verbale, ce monosyllabe imitatif de l'action, s'est développée de deux manières; par *dérivation* et par *composition*.

La dérivation à l'aide de finales caractéristiques, distingue les différentes formes de l'idée exprimée par la racine. Toutes ces formes originairement confondues dans le monosyllabe primitif se dessinent nettement dans des radicaux ou *mots-tiges*, qui produiront à leur tour, des *mots-branches*, d'où naîtront des rameaux et des rejetons. Chaque racine verbale est donc la souche d'un arbre généalogique plus ou moins développée.

Le radical sanscrit DA, par exemple, dans sa signification de serrer, lier, a produit la tige *DAMA*, celui qui lie, celui qui dompte, le maître. La tige *DAMA* a donné la branche *DAMANA*, dompteur, dominateur — On trouve dans le latin les représentants de *DAMA* et de *DAMANA*, *DOMA* dans *domare*, *DOMINA* et *DOMINO* dans *dominare* et *dominus*. La branche latine *domina* a produit les rameaux *DOMINAtus*, *DOMINAtor*, *DOMINAtio* et le rameau *dominator*, aurait pu produire le rejeton *DOMINAtorius*, qui est propre au dominateur.

La composition est le second mode de développement du mot. La composition restreint toujours l'idée générale du verbe ou du nom qui forme la base du nouveau mot composé. Cette variation de signification du verbe ou du mot auxquels on applique le procédé de composition s'obtient en *préfixant* ou en attachant au commencement du *mot-base* une particule ou un nom qui en restreint le sens général. La composition individualise donc le sens général du

nom ou du verbe soumis à ce procédé de langage. Par ce procédé le mot-base joue le rôle de l'*espèce* dans une famille de mots, tandis que les significations individualisées en deviennent les *variétés*. *Ab Ire*, *red Ire*, *trans Ire*, *per Ire* deviennent par la composition des variétés de l'espèce *Ire*. Dans ces exemples la particule indiquant la direction du mouvement et les rapports de situation dans l'espace, devient donc le signe caractéristique de la variété. Or, comme ces rapports de situation et de direction préoccupent principalement l'esprit de celui qui parle, il est naturel qu'il les manifeste avant l'idée d'*aller*, Ire. — Les noms composés, soit de deux substantifs, soit d'un substantif et d'un adjectif, sont soumis à la même loi d'individualisation, c'est-à-dire que, dans ces noms comme dans les verbes composés, la fonction du vocable préfixé est de restreindre la signification du vocable principal. Ainsi de l'espèce *γραφια* les Grecs ont fait les variétés *ορθογραφια*, orthographie, *μονογραφια*, monographie; *παλαιογραφια*, palæographie, etc. En latin *laniger* (porte-laine, agneau) et *claviger* (porte-clef) sont des variétés de l'espèce *ger* ou *gerens*, etc.

Arrivons à l'étude des variations du mot. Elles sont de deux ordres : les variations phonétiques et les variations logiques, c'est-à-dire les variations de son et les variations de sens. Dans l'une et l'autre espèce, celles qui sont organiques conservent au mot son intégrité native, et ne constituent d'autres changements que ceux exigés par les circonstances mêmes de son développement. Les inorganiques au contraire tendent à la défiguration, ou à la destruction même du vocable : *août* de *augustus*, — *oncle* de *aunculus*, — *Seine* de *Sequana*, sont des exemples de variations inorganiques. — La racine sanscrite PR, presser, joindre, combler, remplir, etc., devenant tantôt PRA dans PRANA, comble, plein, tantôt PUR dans PURAM, ville, (amas de maisons); — tantôt PAR dans PARWATA, amas, éminence, — tantôt PRI dans PRIYA, content, réjoui, ami (le contentement est exprimé par la satiété) etc., etc., sont des exemples de variations organiques. [1]

La variation phonétique du mot consiste :

1°. Dans l'individualisation du son, soit par renforcement, soit par affaiblissement au moyen d'une voyelle ou d'une consonne accessoire ;

2°. Dans l'échange des sons qui ont entre eux une étroite analogie dans le mode de leur formation.

Le renforcement le plus remarquable est celui que subit une voyelle extrême [2] par l'adjonction de la voyelle moyenne A. C'est ainsi que I et U deviennent AI et AU (diphtongues), exemple : la racine sanscrite I, aller, (Lat *Ire*, Gr. *Ιεναι*), fait au présent de l'indicatif AIMI (moi aller) je vais. — Le renforcement par l'aspiration : STHA pour STA, PHA pour PA etc., etc., a amené les plus grands désordres dans l'organisme des mots indo-européens, car, dans une foule de cas, l'aspiration seule est restée : HUmanus (humain, terrestre), est en latin le représentant de BHUMANAs (vivant, productif, terrestre); il a donc perdu son B initial; souvent encore, ce qui vaut mieux, la consonne aspirée a été remplacée par une sifflante ayant avec elle quelque ressemblance : le Latin, qui tout à l'heure ne conservait de la racine BHU que HU dans *humanus*, a substitué au groupe BH sa sifflante labiale F dans FU, exister, être, *fuo*, *fui*, *foemina*, *foetus*, *futurus*, etc. La même langue n'a plus que FID dans *findere*, *findi*, pour représentant de l'énergique BHID, fendre, des Indiens; — FA dans *fari* remplace BHA, parler; — FER dans *ferre* correspond à BHR, porter.

Les mutations de sons n'offrent pas moins d'intérêt surtout lorsqu'on compare entre elles les différentes langues du système indo-européen. On voit les voyelles, plus inconstantes que les consonnes, s'échanger très facilement entre elles, surtout les voyelles moyennes (a, e, o) : le sanscrit DAMANAs, maître, est représenté en Latin par DOMINUs. — Quant aux consonnes qui forment, pour ainsi dire, la charpente du mot, elles peuvent subir trois sortes de permutation :

1°. Une consonne explosive forte (K, T. P) est parfois changée contre une autre consonne explosive forte : ainsi, tandis que l'Indien dit PAN'C'A, cinq, le Grec dit *πενΤε* (T pour K) et *πεμΠε* (*π* pour T ou pour K) et le Romain dit *quinque* avec K ou Q pour P initial — Les consonnes sourdes faibles (G, B, D) s'échangent aussi entre elles : D pour G dans le latin DULCIS pour GULCIS, comme le montre assez le parallèle des dérivés de la racine GR, GUR, GUL, manger avec avidité, Ind. GULYA, doux, — Gr *ΓΛΥΚυς*, doux, etc. (holl. *gulzig*)

2°. Les consonnes de même ordre, celles qui sont formées par les lèvres (labiales P, B, PH, BH, M, F, V, W), — par la langue et les dents (dento-linguales : D, T, etc.), — par la langue et le palais (palato-linguales : K, G, K. ou *tch* G' ou *dj*, etc.), se permutent fréquemment, surtout lorsqu'on compare entre eux les mêmes mots dans plusiers familles indo-européennes. On voit, par exemple, les peuples germaniques affaiblir la consonne originairement forte, et remplacer la consonne forte primitive par la faible correspondante. Ainsi, tandis que le Sanscrit, le Grec, le Latin, etc. conservent la dento-linguale faible D dans DAM *ΔAMαω*, DOMare, dompter, le Gothique substitue la dento-linguale forte T. dans TAMlan, dompter; Anglais, *to tame*; Bas-Allemand, *taamen*; Allemand, *ZAEHMen* [holl. *temmen*] (comme il dit *Zimmer* pour *Timmer*, chambre, en sifflant le T).

3°. Les consonnes sifflantes (F, V, S, Z, CH, H) se remplacent aussi l'une par l'autre, mais le plus souvent c'est pour céder aux exigences de l'euphonie.

Enfin, les études sur les variations de sens viennent compléter la physiologie ou l'histoire naturelle du mot. Le sens d'un mot peut varier de deux manières : par individualisation et par mutation ou échange.

Quand une idée est contenue dans une autre, ou qu'elle s'en déduit, le langage use de cette connexion même pour multiplier ses moyens d'expression. Ainsi, le geste compressif ou racine verbale PR. presser, faire effort, s'individualise en PR, amasser, combler, remplir, et cela se conçoit : *amasser* n'est que presser l'un sur l'autre entasser, empiler.

L'individualisation se fait aussi très-fréquemment au moyen d'un rapport d'annexion entre des idées corrélatives. C'est ainsi que la parole dit souvent la cause pour rappeler l'effet qu'elle ne saurait exprimer directement. Comment, par exemple, peindre l'état-effet de courbure, de torsion, d'entrelacement, sinon en rappelant l'action, cause qui a amené cet état ? Le langage dira donc être courbé par resserrer, comprimer, et il dira courber par rendre courbe PR et PRS', courber, individualisé de PR, presser, serrer.

La mutation de sens ou d'idées est ce qu'on appelle communément métaphore. Elle est toujours fondée sur un rapport d'analogie. Ainsi contenter, satisfaire, puis plaire et réjouir ont de l'analogie avec combler, remplir : aussi le langage dit-il contenter, plaire par PR, PAR, PRI dont le sens physique est combler (entasser), remplir. C'est par mutation d'idées que le langage rend presque tous les actes intellectuels et moraux qu'il assimile à des actions de la vie extérieure. Un exemple rendra plus saisissable ce genre de variation de sens.

Penser est tantôt rendu par *rassembler*, *assembler* (des idées); on connaît le latin *cogitare* de *cogere*, rassembler, composé lui-même de co (*cum*) avec, et de *agere*, presser, pousser. — *Penser* a été exprimé aussi par *mesurer* ou *juger des proportions*, *juger des rapports* (des idées) : MA en Sanscrit signifie *mesurer* [holl. *maat*]; MANU, son dérivé immédiat, est pris pour *penseur*, et en général pour *homme*,

[1] Voyez sur les variations organiques du mot l'excellent ouvrage de Charles Ferdinand Becker, le plus judicieux des linguistes allemands : *Le mot dans ses transformations organiques*. (*Das Wordt in seinen organischen Verwandlungen*.

[2] I formé par la langue se pressant contre la voûte palatine, et U (prononcez *ou*) formé par les lèvres, sont les deux voyelles extrêmes, c'est à dire les plus rapprochées des consonnes; I mène à J, et U tend vers Ya, l'un par Ya, l'autre par Wa (prononcez *oua*).

l'être pensant (au physique : mesureur); le Sanscrit a fait de la même racine son MITA, *mesuré*, puis *connu*, su, apprécié ; son MITI, *mesure*, puis *connaissance*, science ; c'est de MAN, forme secondaire de MA, qu'est issu le substantif MANAS, esprit [holl. *mensch*] — *Penser* se dit encore par *peser* ou apprécier (des idées): *pensare*, en Latin, a les deux sens, *peser* et *penser; pensare* est lui-même un verbe dérivé de *pendere*, suspendre, par l'intermédiaire du supin *pensum;* ici encore la parole peint le *peser* (sentiment de la résistance) par l'acte extérieur, qui n'est lui-même que le moyen d'apprécier le poids ou la résistance; — encore une mutation d'idées.

Nous venons d'indiquer comment les verbes primitifs se sont formés, comment ils se sont développés par la dérivation et la composition, et, enfin, comment ils se sont transformés organiquement sous le double rapport du sens et du son. Il faudrait sans doute ici quelques détails sur les pronoms personnels et indicatifs, aussi bien que sur les interjections ; mais ces particules suivent dans leurs développements et leurs variations les mêmes lois que le mot par excellence, le mot qui peint une idée, la racine verbale enfin ; nous croyons ne pas devoir suivre le professeur dans cette minutieuse analyse.

On le voit, les causes psycho-physiologiques qui ont présidé à la formation, au développement et aux transformations du langage indo-européen, sont aujourd'hui connues.

La physiologie du langage, telle que nous venons de l'esquisser, sort en grande partie de la route tracée par G. de Humboldt, de Mérian, Bopp, Eugène Burnouf et Charles Becker, c'est-à-dire les hommes qui ont fondé la linguistique en Europe. Sans doute des vastes et profonds travaux de ces hommes célèbres devait sortir tôt ou tard une science positive du mot indo-européen, et G. de Humboldt appelait de tous ses voeux cette science, lorsqu'il essayait d'en jeter les bases dans l'introduction à son immortel ouvrage sur la langue Kawi [1]. Mais ce grand linguiste, en abordant la formation physiologique des verbes, ne reconnaît en eux que des imitations de bruits ou de sons extérieurs, employées soit médiatement, soit sans l'intermédiaire d'aucune comparaison [2] ; tandis que la science devra à M. Chavée d'avoir démontré qu'un bon tiers des racines verbales indo-européennes prennent leur origine dans une imitation d'efforts.

Seul parmi les linguistes, M. Chavée nous semble avoir puisé les procédés de sa méthode dans l'étude de la physiologie humaine. Entré dans cette voie féconde, M. Chavée devait rejeter l'empirisme pour s'élever jusqu'à une théorie vraiment scientifique. Cette méthode rationnelle devait naturellement le conduire à trouver les lois générales qui ont présidé à l'organisation du mot. Il continuait et complétait ainsi la démonstration de ce premier principe en lexiologie si bien exposé par de Humboldt: «Parole et vie sont des idées inséparables, et l'on ne peut apprendre les langues qu'en les créant de nouveau.»

Dans la seconde partie de son cours (*Application des principes lexiologiques*), qu'il vient seulement d'aborder, M. Chavée fait l'histoire naturelle de chaque classe de racines, soit verbales, soit pronominales, soit simplement interjectives. Il a commencé par une étude très-détaillée de la classe PRESSER, qui est, comme on l'a vu, la première classe des racines verbales. Il y a établi cinq ordres fondés sur la nature du mode d'expression:

1°. Ordre P-B-M;
2°. Ordre T-D-N;
3°. Ordre K-G;
4°. Ordre R-L;
5°. I-Ye.

1 Ueber die Kawi-Sprache auf der Insel Java.
2 Voyez la page xcv de cette belle et longue Introduction.

Les espèces (racines verbales) contenues dans chacun de ces ordres sont groupées autour d'un type idéal (genre) qui les reproduit dans ce qu'elles ont d'essentiel sous le double rapport du sens et du son. Ainsi, dans cette classe PRESSER et dans l'ordre P-B-M, le genre PR=SERRER réunit sous sa rubrique les espèces sanscrites PAR, PUR, ceindre; PAR, couvrir; PAL, garder; PUL, fermer, enclore; SPR, garder, etc., suivies de leurs formes dérivées, composées, dégénérées, etc. Les verbes sanscrits de ce genre PR=SERRER, se retrouvent dans les mots latins *pera*, *paries*, *porta*, *portus*, *pellis*, *pallium* etc.

Un mot, maintenant, sur les résultats pratiques de la lexiologie indo-européenne.

La science lexiologique telle que la professe M. Chavée explique le pourquoi et le comment de l'acception de chaque mot: l'analyse raisonnée, aidée du parrallèle rigoureux des langues originairement identiques a remplacé les conjectures arbitraires et souvent puériles de l'ancienne école étymologique. Cette nouvelle science facilitera, sans doute, la solution de cet important problème: Quel fut dans l'Inde et dans l'Europe le développement progressif de l'esprit humain? Car en faisant l'histoire des mots, la lexiologie reconstruit également celle des idées.

Un sillon lumineux, riche des plus vives couleurs, resplendit donc dans les ténèbres qui enveloppent l'origine du monde de manifestation de la pensée humaine. Oeuvre d'avenir, elle vivra comme tout ce qui est vrai, simple et beau. Elle engendrera des fruits précieux qui iront féconder l'intelligence des jeunes générations des écoles. Les mots ne représentent plus des symboles arbitraires, leur étude n'est plus un pur jeu de mémoire mécanique ou sensoriale. L'âge viril n'est plus un obstacle comme on le croit communément, pour apprendre les langues. L'esprit a revivifié le mot. L'intelligence a reconquis ses droits. La filiation des idées centuple l'énergie de la mémoire. Plus puissante que la mnémonisation machinale et routinière, elle fait pénétrer et conserver dans le souvenir les signes parlés et écrits.

La parfaite compréhension des vocables procure à l'intelligence des jouissances infinies. Connaître le *pourquoi* et le *comment* de la signification d'un mot, c'est ouvrir à l'esprit de nouveaux horizons. L'admirable organisme des langues indo-européennes, ses lois peu nombreuses, apparaissent dans toute leur essence logique: les mots bien compris se classent dans l'ordre naturel de leur création; on connaît scientifiquement les langues, on est maître de la parole, on la gouverne, on la dirige, on l'ennoblit.

Comme le monde physique, le monde intellectuel ne connaît pas de solution de continuité; les générations se suivent, se succèdent et portent continuellement avec elles le lien traditionnel de fraternité qui tend incessamment à rapprocher les différentes familles d'un peuple, dont la pensée suit les mêmes procédés de manifestation.

Français, nous devons jouir de notre indépendance nationale; membres de la famille indo-européenne, nous sommes sous la domination intellectuelle du génie de cette masse puissante de deux cent cinquante millions d'hommes, dont les ancêtres vécurent dans la vallée de Cachemire, sous ce ciel magnifique au milieu de cette nature luxuriante qui inspira la formation de leur langue parlée et écrite.

Ce souffle créateur pénètre et anime encore notre langue; inclinons-nous devant cette manifestation du génie, ayons le culte des trésors intellectuels que les âges ont apportés jusqu'à nous. Secouons donc la poussière qui ternit l'éclat de la tradition indo-européenne. Que l'étude complète, intégrale de nos langues devienne populaire. Assez longtemps le nom d'*Indianiste* a été prononcé avec sarcasme. Relevons le drapeau et plaçons-le assez haut pour que tout le monde puisse le contempler.

DONNÉES STATISTIQUES DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

l'Annuaire de 1849, publié par ordre de S. M. par M. Lobatto, professeur de l'Académie polytechnique de Delft, contient comme de coutume des données intéressantes sur la population des Pays-Bas.

Total des naissances dans le royaume en 1847 : 91,670, savoir 47,491 du sexe masculin et 44,179 du sexe féminin, en raison de la population totale : 1 : 33,4.

Les naissances illégitimes se sont élevées à 4,428, dont 2278 du sexe masculin et 2,150 du sexe féminin ; en raison du nombre total des naissances $\frac{1}{21}$.

Nombre des décès 99,457, dont 51,668 du sexe masculin et 47,789 du sexe masculin, le nombre total est supérieur de 7,527 à celui de 1846.

Chiffre des enfants morts-nés : 4,367 ; garçons : 2,477 ; filles : 1,890.

La population du royaume en 1847, contrairement à la plupart des années antérieures, est réduite de 7,787 par l'excédant des décès comparativement au chiffre des naissances ; et lorsqu'on y ajoute le chiffre des émigrés, etc., cette diminution est de 11,383 âmes. — Nombre des mariages : 19,280.

Etat de l'étendue géographique et la population relative des provinces du royaume des Pays-Bas, dressé d'après les relevés du cadastre (*Annuaire*).

PROVINCES.	ÉTENDUE EN		NOMBRE D'HABITANTS		POPULATION RELATIVE.
	Hectares.	mill. géogr. carrés.	par 100 hectares.	par mille géogr. carr.	
Brabant-septentrional.	512,454	93,395	78,7	4322	0,80
Gueldre. . .	508,748	92,720	73,4	4023	0,78
Hollande-méridionale. .	303,291	55,275	186,6	10118	1,99
Hollande-septentrionale	247,644	45,133	189,0	10255	2,02
Zélande. . .	173,844	31,683	92,2	4980	0,89
Utrecht. . .	138,509	25,244	111,6	6075	1,19
la Frise. . .	326,960	59,589	75,7	4140	0,71
Overijssel. . .	332,120	60,530	64,0	3513	0,68
Groningue. .	228,844	41,707	83,4	4558	0,88
Drenthe. . .	266,276	48,529	31,0	1722	0,33
Limbourg. . .	220,551	40,195	92,2	5044	0,98
Total. . .	3,259,241	593,997	94,0	5136	1,00

ETAT *comparatif du commerce général de la Néerlande.* — 1846 et 1847.

PAYS D'ORIGINE ET DE DESTINATION.	Importation générale.		Exportation générale.		Exportation en transit.	
	1846	**1847.**	**1846.**	**1847.**	**1846.**	**1847.**
	florins.	florins.	florins.	florins.	florins.	florins.
Java etc.	62,549,513	62,447,895	13,093,578	10,695,701	1,777,598	1,879,589
Surinam.	4,316,182	5,388,259	1,335,924	1,431,975	»	»
Curaçao.	148,176	68,200	152,186	147,003	11,700	8,384
Côte de Guinée	235,869	125,549	51,178	38,284	11,329	16,556
Grande-Bretagne	65,161,792	57,679,838	35,846,023	36,703,189	10,642,913	10,652,715
France	7,926,967	10,745,682	10,632,624	9,366,091	6,062,570	5,235,441
Belgique.	12,377,359	16,740,447	17,076,675	22,759,792	2,154,956	2,662,861
Russie (Ports de la Baltique et de la Mer Blanche)	15,398,014	18,596,912	6,780,108	10,411,497	1,037,944	955,912
Russie (Id. de la Mer Noire)	1,780,239	3,165,738	86,979	97,190	2,432	420
Autriche.	1,222,257	1,119,506	2,553,373	2,818,468	229,130	63,287
Espagne	763,708	847,727	671,160	649,032	340,786	311,768
Portugal.	1,072,560	867,725	370,072	853,773	72,197	43,507
Etats de l'Eglise	265,155	36,522	359,367	212,054	1,796	466
Toscane	155,659	366,124	1,343,971	946,868	112,219	145,638
Sardaigne	618,370	101,738	2,413,241	1,539,840	134,473	87,999
Naples et Sicile	951,287	1,440,995	1,587,580	921,430	21,780	1,487
Turquie, Grèce. Iles Ioniennes, Egypte, Algerie et Maroc	964,189	2,065,490	2,872,538	1,834,309	51,485	112,514
Union douanière allemande	44,393,213	40,823,341	94,118,511	87,691,475	65,352,749	56,283,434
Hambourg	4,070,223	3,022,210	10,281,552	9,162,734	2,083,859	2,316,369
Brême	1,912,173	2,448,004	984,298	1,053,440	131,340	213,419
Lubeck	56,684	71,324	62,031	49,451	22,135	14,523
Mecklebourg	1,323,266	354,681	319,365	336,376	43,115	37,864
Hanovre et Oldenbourg	4,276,450	5,785,296	1,996,226	2,783,702	463,890	630,921
Norvège	4,470,753	4,179,129	795,111	750,814	217,099	210,303
Suède	423,465	572,532	298,311	357,233	145,110	183,687
Danemarc	5,727,642	2,652,433	1,060,497	932,273	298,227	197,015
Groënland et Détroit de Davis	129,380	42,445	289	»	289	»
Iles des Canaries, Cap de B. Esp., Madagascar, Indes Anglaises, etc.	74,105	438,837	102,412	53,151	39,560	16,092
Chine.	2,817,384	4,119,763	29,589	119,630	2,652	31,739
Cuba.	1,168,338	4,175,915	52,267	102,165	3,621	3,417
Etats-Unis.	8,219,412	8,152,468	2,532,493	4,173,452	537,119	417,148
Etats d'Amérique non spécifiés.	188,665	619,290	449,104	23,462	87,441	6,929
Brésil	157,401	1,459,022	44,001	21,172	973	595
Philipines.	228,794	»	»	»	»	»
	fl. 255,544,644	fl. 260,721,037	fl. 210,352,634	fl. 209,037,026	fl. 92,094,487	fl. 82,741,999

Revue commerciale d'Amsterdam, pendant l'année 1848.

Café. — Sur cet article, comme sur la plupart des autres, les événements politiques ont exercé une influence défavorable. Au mois de janvier, les transactions ont été de la plus grande insignifiance; elles se sont bornées aux plus pressants besoins; on ne trouvait que peu du vendeurs en Java bon ord. au-dessous de 20 c.; cependant ce prix ne se payait que pour de petites quantités. Le mois suivant, la Société de Commerce fit annoncer ses ventes du printemps, se composant de 497,577 balles Java, parmi lesquelles étaient comprises 75,558, retirées aux ventes d'automne de 1847. Par suite des événements politiques, les résultats de ces ventes ne furent aucunement favorables, attendu que des 4,906 lots offerts, 1,307 seulement trouvèrent acquéreurs. Sauf pour les besoins de la consommation de l'intérieur, il n'existait point d'ordres; de sorte que les trois quarts des parties offertes furent retirés. La société de commerce les présenta au marché pendant environ six semaines, mais ce n'est qu'en juin que 90,000 balles trouvèrent acheteurs par inscription, à des prix réduits de 2 c. En annonçant cette adjudication, la société de commerce fit connaître, que les 2,700 lots restant seraient au marché aux mêmes prix, mais qu'on ne les vendait plus par quantités moindres de 5,000 balles.

Lorsque la société de commerce avait pris la résolution de vendre à prix réduits, on remarqua aussitôt une demande animée et 42,000 balles s'écoulèrent successivement, sans qu'il en résultât cependant de la hausse. Pendant quelque temps encore les cours restèrent les mêmes, mais tous les besoins s'étant peu à peu remplis, il devint alors plus difficile de réaliser, du moins par quantités de 5,000 balles.

Au mois d'août, il régnait plus de calme au marché; le Java ordinaire jouissait seulement de quelque demandes à 17 c.; mais comme parmi les lots retirés il ne s'en trouvait de cette sorte, les affaires se bornèrent à un certain nombre de lots anciens qui se trouvaient au marché à ces prix.

C'est le 31 juillet qu'a eu lieu la dernière vente de la société de commerce. Dès ce moment il ne se présenta plus d'occasion d'acheter par inscription. Le lendemain de cette dernière vente, la société publia l'annonce de ses ventes d'automne, se composant de 499,845 balles, y compris les quantités retirées au printemps. Ces quantités étant beaucoup moins considérables qu'on ne s'y était attendu, les prétentions des détenteurs se raffermirent et on ne trouva que peu de vendeurs, pour le Chéribon bon ord., au-dessous de 18 cents; néanmoins il ne se manifesta presqu'aucune demande, les acheteurs voulant attendre les ventes de septembre. La société de commerce ne se montrant aucunement disposée à céder à de plus bas prix, la conséquence en fut qu'à la vente de 5 septembre on ne réalisa que 1,841 lots, tandis que 1,388 lots furent retirés.

A Rotterdam, au contraire, des 2,102 lots offerts, seulement 300 furent retirés. On attribua principalement ces résultats opposés, à ce que les acheteurs, n'ayant pas pu s'approvisionner à Amsterdam aux prix auxquels il avaient espéré que la société se serait soumise, étaient obligés de faire leurs achats à Rotterdam, où quelques numéros se payèrent même 1/2 c. plus cher.

A Middelbourg, il fut retiré 71 lots.

Donc, les ventes d'automne ont présenté le résultat suivant: 332,900 balles; retiré, 166,845 balles.

Après les ventes, le marché a pris une physionomie de plus de fermeté, et le 21 septembre, la société de commerce réussit à réaliser par inscription 92,000 balles, dont 74,000 aux prix de la vente et 18,000 à 1/2 cent au-dessus. Il subsista de la demande pendant quelques jours pour différents numéros et le Java ordinaire était rare même à 18 c.; mais plus tard la demande se calma, par suite surtout du manque des numéros les plus recherchés. Les transactions restèrent ainsi sans importance, jusqu'à ce qu'au commencement du mois de décembre, la société de commerce réalisât tout ce qui lui restait des parties retirées, soit 73,000 balles à 17 1/2, 18 1/2 c. Ces ventes n'ont pas provoqué cependant d'amélioration dans les prix, et comme elles avaient pourvu au besoins existants, la demande continua à faire défaut et le marché s'est maintenu dans un état de faiblesse jusqu'à la fin de l'année. Le Sumatra a été constamment rare et s'est par suite soutenu de 15 à 16 c.

Les transactions en cafés des Indes-Occidentales ont été également de peu d'importance.

ÉTAT *comparatif des importations et stocks au* 31 *décembre des cinq dernières années.*

	Importations. Balles.	Importations. Bques.	Provisions. Balles.
1844. . . .	157,000	535	340,100
1845. . . .	592,000	445	328,500
1846. . . .	394,741	121	415,335
1847. . . .	500,855	135	234,000
1848. . . .	417,454	367	166,843

Nous faisons suivre la cote comparée à celle de 1847 et 1846:

	1848.		1847.		1846.	
Java ordinaire. .	18	à —	20	à 20	$19\frac{1}{2}$	à 20
» verdâtre et vert.	$18\frac{1}{2}$	» 27	$20\frac{1}{2}$	» $25\frac{1}{2}$	$20\frac{1}{2}$	» 27
» blanc. , .	$19\frac{1}{2}$	» 20	21	» $22\frac{1}{2}$	$20\frac{1}{2}$	» 22
» jaunâtre. .	21	» 22	23	» 24	22	» 24
» jaun clair. .	24	» 26	25	» 26	25	» 26
» jaun foncé. .	27	» 29	27	» 28	30	» 35
» brun. . .	30	» 24	34	» 38	35	» 45
Sumatra. . . .	$16\frac{1}{2}$	» 19	17	» 18	$15\frac{1}{2}$	» $16\frac{1}{2}$

Riz. — Au 31 décembre 1847, les existences comportaient 140 tierçons Riz Caroline et 8005 balles Java et autres sortes. En 1848, 1198 tierçons Caroline et 133,728 balles diverses sortes. A la fin de l'année le stock était de 100 tierçons et 20,000 balles. Le plus haut cours du Caroline a été de fl. 15 1/2, le plus bas de fl. 12; le cours actuel est de fl. 13 à 14. — Du Java le plus haut cours a été de fl. 9, le plus bas de fl. 7; actuellement il est de fl. 7 à 7 1/4.

Cuirs. — En 1848, les importations en toutes sortes de cuirs se sont élevées à 110,604 pièces, savoir:

DIRECTEMENT DES LIEUX DE PROVENANCE.

Buenos-Ayres et Montevideo, boeufs et vaches secs	env.	10,450	pièces.
Idem salés frais.	»	1,464	»
Rio-Grande secs.	»	3,154	»
Suriname salés frais.	»	620	»

Madagascar saumurés	env.	3,041	pièces.
Idem peaux de boucs et de chèvre. 26,530 Génisses de Java secs et saumurés	»	58,089	»
Madagascar buffle et Carabouw . .	»	1,364	»
DES PORTS D'EUROPE ET D'ANGLETERRE.			
Indes occid. divers. sortes, secs, salés secs et saum.	»	5,486	»
Idem salés frais	»	1,953	»
Bengale, Calcutta, Madras et autres sortes des Indes-orientales (en paquets et en balles	»	24,983	»
	env.	110,604	pièces.
Expédiés en transit . . .		3,000	»
		107,604	pièces.
Existences au 31 décembre 1847		37,270	»
Total . . .		144,874	pièces.

Le stock au 1er janvier 1849 se compose comme suit:

IMPORTATIONS DIRECTES.				
Buenos-Ayres secs . . .	env.	3,550	pièc.	15,690 pièc.
Pernambouc	»	1,087	»	
Java Génisses . . . ,	»	11,053	»	
IMPORTATIONS INDIRECTES.				
Ind.-Occid. secs et salés secs	env.	3,576	pièc.	14,855 pièc.
I.-O., Beng., Calc., Afr. secs	»	10,003	»	
Indes-Occident. salés frais	»	1,276	»	
Total . . .				30,545 pièc.

ETAT *comparatif des importations et existences au 1er janvier des cinq dernières années.*

IMPORTATIONS.			EXISTENCES AU 1er JANVIER.		
1844 . .	149,662	pièces.	1845 . .	48,372	pièces.
1845 . .	138,737	»	1846 . .	13,694	»
1846 . .	171,113	»	1847 . .	52,672	»
1847 . .	119,736	»	1848 . .	37,270	»
1848 . .	110,604	»	1849 . .	20,545	»

En général, comme on le voit, les importations de 1848 présentent une diminution sensible, comparées à celles de 1847; cependant les importations directes n'ont pas été moindres, et différents navires sont encore attendus de Buenos-Ayres, ce qui imprimera de l'activité aux affaires, attendu que le marché est en ce moment très mal assorti. Pour ce qui regarde les prix, ils sont restés constamment très bas; seulement vers la fin de l'année, ils ont joui de plus de fermeté, et même une certaine amélioration a eu lieu pour quelques sortes. Les tanneries ont profité de l'occasion pour s'approvisionner.

Les importations en cuirs Java se sont accrues d'environ 2/3. Quoique la vente fût difficile, l'opinion s'est généralement améliorée après les ventes par inscription de la Société de Commerce, qui se sont faites couramment. Des ordres suivis pour l'exportation sont venus vers la fin de l'année provoquer une hausse et beaucoup de fermeté pour les cuirs légers. — Les buffles lourds se sont bien soutenus, contrairement à tous les autres articles; le peu d'importation qui a eu lieu se composait de mauvaises qualités, peu propres à l'exportation. Les cuirs des Indes-Orientales, Bengale, Calcutta, Madras, Bombay, etc., ont été d'un écoulement facile pour l'intérieur, à cause des prix réduits.

La même défaveur a été partagée par les cuirs du pays, qui toutefois ont pu se placer de temps en temps pour l'exportation, de sorte que l'ancien approvisionnement est maintenant en grande partie épuisé.

Cornes. — De même que l'année précédente, les Cornes du Brésil ont été négligées. — Il reste sur place environ 100,000 pièces Buenos-Ayres et Brésil d'anciennes importations; 2,500 cornes de buffles se sont vendues dans la dernière vente publique à 9 c. — Les cornes de vaches du pays se sont couramment vendues pour l'exportation quoiqu'à des prix stationnaires.

Etain. — Pendant tout le premier trimestre, les transactions en étain Banka ont été d'une insignifiance pour ainsi dire complète, mais au début du mois d'avril, la Société de Commerce ayant décidé de vendre à prix réduits (fl. 45 1/2, conditions de vente, sans l'escompte ordinaire de 1 1/2 0/0) il en résulta l'écoulement de 9,000 blocs; en outre, la Société expédiait à l'étranger, pour y être placés 4,000 blocs. Au mois d'août, on a vendu à Rotterdam 84,943 blocs, soit aux renchères 60,447 blocs à fl. 40, et de gré à gré 12,311 à fl. 41 et 12,185 à fl. 42, quantité suffisantes pour les besoins d'une année; il s'en est suivi une reprise et une opinion favorable à l'article peu après la vente; en septembre on payait fl. 44 et en dernier lieu on a traité quelques cents blocs à fl. 49 et 50. En ce moment la seconde main ne possède pas plus de 12,000 blocs, tenus fermes et ne se trouvant pas au marché.

A la fin de l'année 1847, les existences de la Société de commerce comportaient :

	A Amsterdam.	*A Rotterdam.*
	71,202 blocs.	43,487 blocs.
Il a été importé en 1848.	42,962 »	43,029 »
	114,164 blocs.	86,516 blocs.
		40,198 »
Vendu.		46,318 blocs.

Les existences de la Société de Commerce se composent actuellement de 142,482 blocs. Il n'y a pas eu d'importation particulière et le stock de 1,958 blocs de cette catégorie qui existait à Rotterdam, a été vendu en février à fl 48 1/2.

Plomb. — Le prix du plomp a éprouvé une baisse considérable Il est tombé de fl. 11 à fl. 9 1/2.

(*La suite prochainement.*)

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES.

Batavia, 29 *novembre.*

— L'exportation en franchise de droits est permise pour le bois de sandal à Timor, pendant toute l'année 1849.

— On a le projet de donner plus de développement à l'instruction primaire à Banjermassin (Bornéo). On a actuellement des écoles à Padang, Mangkasser, Riouw, Amboina, Ternate, Banda, Menado et Benkoelen.

— Le pyroscaphe de la marine royale l'*Onrust* est arrivé le 18 novembre en rade de Batavia de retour d'un voyage à Bornéo où ce bâtiment a transporté le Gouverneur de cette île.

Arrivé le 8 octobre à Pontianak, ce pyroscaphe est parti le 12 du même mois en amont et prenant à la remorque un prahau chargé de 30,000 kilos de houilles. Le 15, à la hauteur de Sintang, ce bâtiment de transport dut être laissé à cause de difficultés de la navigation. Le 18 octobre on atteignit Nanga-Boenoet, situé à une distance de 100 milles géographiques (130 lieues) de Pontianak, distance calculée d'après le cours de la rivière. Partout l'équipage trouva le meilleur accueil et par des offres de vivres et autres on donna des preuves non équivoques de fidélité et de dévouement au pouvoir néerlandais. Le Gouverneur, au nom du gouvernement, a fait des présents aux princes et les a exhortés à soutenir les efforts de nos autorités pour relever cette île de sa situation arriéré. En divers endroits les conventions furent ratifiées, Le 4 novembre le pyroscaphe est parti de Pontianak pour Sambas et de là pour Batavia. Ce voyage a démontré que l'*Onrust* est très propre à la navigation intérieure de l'île de Bornéo, où l'apparition d'un pyroscaphe a produit le plus grand étonnement parmi les régnicoles.

— MM R. De Fillietaz Bousquet résident, et W. P. H. Kocken, resident-adjoint de Djocjokarta, sur leur demande, ont été relevés de leurs postes.

— Nominations dans le civil :

résident de Djocjokarta, le baron A. W. H. De Kock, qui a été démissionné honorablement comme lieut.-colonel de l'infanterie, ainsi que des fonctions de résident temporaire de Bezoeki et de commissaire des affaires de Bali.

résident de Bezoeki, M. J. L. B. Engelhard, dernièrement résident de Japara ;

résident-adjoint de Banjoewangi par interim, Jhr. T. Van Capellen, aide-de-camp de S. Exc. le Gouverneur-Général ;

commis en chef de la secrétairerie générale, M. J. P. Zoetelief.

— Promotions dans l'armée :

capitaine, le lieutenant G. C. Fabius.

lieutenant, le lieutenant en second A. J. Doorman.

— Nommé capit.-lieut. de marine titulaire, J. M. Kuyp, directeur de l'établissement maritime de l'île d'Onrust, lieut. de vaisseau.

— Ont été démissionnés honorablement et pensionnés, les capitaines de l'artillerie J. J. A. de Chateleux et J. C. M. E. baron Van Reede van Oudshoorn.

COMMERCE.

AMSTERDAM, 19 *janvier*.

CAFÉ. — La dernière huitaine a été marquée par une grande animation, et par suite de la fermeté des détenteurs, on doit payer actuellement le Java ord.-blanchâtre à 19 1/2 c. sur cédulles et 20 c. en détail ; pour de plus grandes quantités, on a offert en vain 19 c. Le Brésil est également tenu un peu en hausse et il reste peu disponible, ord. de 16 à 16 1/2 c. ; bon ord. colorié de 17 à 17 1/2 c. ; ord. beau d°. de 18 à 18 1/2 c. La dernière huitaine l'animation s'est un peu calmée.

TABAC. — Il s'est fait quelques affaires en première main ; en seconde main le marché reste calme.

SUCRES. — *Brut :* Par continuation ferme, mais sans affaires saillantes. On cote : Suriname de fl. 20 à 27, Java brun et blanc de fl. 29 à 35 ; Havane blond de fl. 22 à 33 ; blanc de fl. 34 à 42. *Raffinés* : Les transactions se sont bornées à quelques parties mélis à vapeur ; la situation du marché est très ferme.

RIZ. — Depuis quelques semaines, la situation du marché s'est sensiblement améliorée ; mais comme aucune partie ne se trouvait-ici au marché, les quantités offertes à Rotterdam, ont été prises en partie par des spéculateurs de notre place ; le Java blanchâtre est tenu de fl. 7 3/4 à 8 ; d°. pelé fl. 8 3/4 à 9 ; gros pelé fl. 9 1/2 ; de table pelé rare de fl. 11 à 12 ; de table non pelé complètement enlevé ; Caroline de fl. 13 1/2 à 14 1/2 ; Arracan pelé de fl. 7 1/2 à 8 1/2, selon qualité.

THÉ. — Peu d'affaires.

INDIGO. — Prix soutenus, mais affaires plus restreintes.

CUIRS. — Les transactions sont toujours peu marquantes ; cependant la tendance n'est pas plus faible.

ETAIN BANKA. — Sans affaires, mais prix bien soutenus ; on ne recontre pas de vendeurs au-dessous de fl. 51.

ROTTERDAM, 19 *janvier*.

CAFÉ. — Le marché est resté par continuation dans une situation très favorable et s'est même encore amélioré pendant la dernière huitaine. La demande est très animée et tout ce qui était offert, en Java ord, à 19 c., a promptement trouvé preneurs ; les sortes supérieures se sont payées en proportion ; le blanchâtre ni le jaunâtre étaient surtout très recherchées. Au dessous de 19 1/2 pour Java ord. on ne trouve plus de vendeurs, et ce prix doit même avoir été payé déjà. En Brésil, on n'a cité que la vente, à une seule maison, de la cargaison env. 2,700 balles, par *Cornelia*, à 15 1/2 c. en ent.

SUCRES. — *Brut :* Cet article reste dans une situation très favorable. Pendant la quinzaine écoulée, il s'en vendu entre autre en première main 491 caisses Havane blond et 160 cranj. Java à prix tenu secret ; plus 447 cranj., ressortant à *Standard* n°. 10, à fl. 26, nouv. cond. Outre ces transactions, il s'est encore fait en seconde main quelques centaines de caisses, Havane blond, et 500 cranj. Java. Des existences actuelles on a mis au marché 1,717 cranj. ex-*Zorgvliet*, ainsi que 1,500 cranj. pour lesquels cependant on n'a pas encore fait prix. — *Raffinés* : très demandés à des prix de nouveau en hausse, il s'est encore fait assez de transaction, qui seraient plus importantes encore si les raffineurs étaient moins retirés.

RIZ. — Une grande amélioration s'est manifestée pendant la dernière quinzaine ; et les bas prix semblent enfin avoir attiré l'attention. Il s'est fait des transactions très marquantes et les prix des sortes principales ont subi une amélioration de **1/2 fl.** En première main, on a fait env. 10,000 balles Java **non pelé** à fl. 7 1/2 ; env. 3,000 b. d°. pelé de fl. 8 1/2 à 8 3/4, et env. 2,800 balles. Arracan pelé à fl. 8. En outre, en seconde main, il s'est fait beaucoup d'affaires et le Java pelé beau blanchâtre, qui était surtout recherché, a été payé facilement à fl. 9 1/2. Les sortes ordinaires ont joui en général de moins d'attention. Voici les prix cotés : Java non pelé ord., à bon blancâtre de fl. 7 1/4 à 8 ; pelé de fl. 8 3/4 à 10, de table pelé de fl. 10 à 11, Arracan de fl. 7 3/4 à 8 1/2, Caroline de fl. 14 à 15. Les importateurs ne mettent pas leur marchandise au marché et semblent attendre une nouvelle amélioration.

TABAC. — Par suite du dégel, on a remarqué plus d'animation pour cet article. Les prix payés étaient un peu en hausse et la situation du marché tend à s'améliorer. Aujourd'hui on a fait 50, 32, 32, 8, 19 et 16 boucauts Maryland, et 28 d°. Ohio.

COTON. — Demandé.

INDIGO. — La tendance est favorable et l'on s'attend pour le printemps à de plus hauts prix ; déjà on a vendu 50 caisses à des prix meilleurs.

POTASSE. — New-York et Montreal fl. 21 1/2 entr., avec un faible approvisionnement ; Petersb. fl. 15 3/4 entr.

ETAIN BANKA. — Ces jours derniers, on a traité 200 blocs fl. 51 ; si la navigation n'était pas interrompue, il se ferait des affaires plus marquantes.


Konl. lithogr. v. C. W. Mieling.

PARAMARIBO.



VERKLARING

De diepten zijn uitgedrukt in Rijnlandsche voeten, en berekend voor den laagst mogelijken waterstand.

Het water rijst boven de diepten der kaart: op de Zeebank van 5 tot 6 voeten, en in het Jansen's vaarwater van 6 tot 9 voeten.

duidt de grens aan der banken die met laag water droog vallen.
is de grenslinie van 6 voeten of 1 vadem diepte.
id. " " " 12 " " 2 " "
beteekent Klipgrond.
Z. " Zand.
M. " Modder.
K. " Klei.
Z. S. " Zand en schelpen.
Z. M. " Zand en modder.
K. Z. " Klei en zand.
H. Z. " Hard zand.
M. Z. S. " Modder zand en schelpen.

Herleidings tafel van Rijnl: voeten tot Eng: voeten en Ned: ellen. (mètres)

Rijnl. Voeten.	Eng. Voeten.	Ned. Ellen.	Rijnl. Voeten.	Eng. Voeten.	Ned. Ellen.	Rijnl. Voeten.	Eng. Voeten.	Ned. Ellen.
1	1, 0	0, 3	12	12, 4	3, 8	23	23, 7	7, 2
2	2, 1	0, 6	13	13, 4	4, 1	24	24, 7	7, 5
3	3, 1	0, 9	14	14, 4	4, 4	25	25, 8	7, 8
4	4, 1	1, 3	15	15, 5	4, 7	30	30, 9	9, 4
5	5, 2	1, 6	16	16, 5	5, 0	40	41, 2	12, 6
6	6, 2	1, 9	17	17, 5	5, 3	50	51, 5	15, 7
7	7, 2	2, 2	18	18, 5	5, 7	60	61, 8	18, 8
8	8, 2	2, 5	19	19, 6	6, 0	70	72, 1	22, 0
9	9, 3	2, 8	20	20, 6	6, 3	80	82, 4	25, 1
10	10, 3	3, 1	21	21, 6	6, 6	90	92, 7	28, 3
11	11, 3	3, 5	22	22, 7	6, 9	100	103, 0	31, 4

